

Mardi, le 8 Septembre 1908.

Assemblée Régulière.  
8 Septembre 1908.

-COPIE-

Service de la gestion des  
documents et archives - VTR

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le huitième jour de septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée et d'ont présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

Lr. P. Normand,  
Phi. Bellefeuille, Jr.,  
F. F. Farmer,  
J. Lr. Fortin,  
Fr. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
R. P. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Jhs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête du  
Rév. Mr. Léon Arcand & al.

Requête du Rév. Mr. Léon Arcand et  
autres, demandant l'ouverture de la rue De Foix,  
depuis les terrains de la Wabasso Cotton Company jus-  
qu'aux terrains de l'Exposition, sur le Côteau St. Louis.

Référée à un Comité Spécial composé de MM. Pagé,  
Verrette et François Gélinas.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Haro,

Qu'un Comité composé de MM. les Echevins  
Pagé, Lamy et F. Gélinas soit chargé de s'enquérir  
des moyens à adopter pour l'ouverture de la rue de Foix  
et en faire rapport à la prochaine séance de ce Conseil.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le nom de Mr. l'Echevin Verrette  
soit substitué à celui de l'Echevin Lamy.

Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion  
2<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion n° 1.

Requête du  
Rév. L. J. Denoncourt & al.

Requête du Rév. Mr. L. J. Denoncourt et  
autres, demandant la pose d'une lumière électrique  
au coin des rues Des Champs et St. Geneviève.

Accordée.

Requête

Mardi, le 8 Septembre 1908.

- D<sup>me</sup> Joseph Langerin. Requête de D<sup>me</sup> Joseph Langerin, demandant que remise soit faite à son mari, du montant qu'il doit pour taxes, et cela, pour cause de maladie et de pauvreté. *Accordée.*
- Wabasso Cotton Co. Requête de la Wabasso Cotton Company, demandant le prolongement de la rue St. Paul et l'ouverture de la rue De Poix sur son terrain, ainsi que la pose des tuyaux de l'Acqueduc et du Drainage dans ces parties de rues. *Accordée.*
- Mr. J. W. Bourassa & al. Requête de Mr. J. W. Bourassa et autres, concernant la reconstruction du Marché-aux-Derrées sur l'ancien site. *Accordée.*
- Mr. F. N. Beauchemin & al. Requête de Mr. F. N. Beauchemin et autres, demandant l'érection d'un marché dans le Quartier Notre-Dame. *Accordée.*
- Mr. Aldoric Martel. Requête de Mr. Aldoric Martel, demandant d'être nommé Évaluateur permanent et Inspecteur des bâtisses de cette Cité.
- D<sup>me</sup> Étienne Girard. Requête de Dame Veuve Étienne Girard, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes. *Accordée si elle est locataire.*
- Mr. Ludger Beaubien. Requête de Mr. Ludger Beaubien, demandant que la taxe de maison de pension soit retranché de son compte. *Référée au Comité des Finances.*
- Commission du Hâvre. Lettre de la Commission du Hâvre, demandant que le quai du Marché-au-Poisson soit réparé. *Accordée.*
- Mr. Alphonse Béliveau. Lettre de Mr. Alphonse Béliveau, concernant la reconstruction de sa propriété sur la rue Badaux. *Référée au Comité des Chemins.*
- Grès Falls Co. Lettre de la Grès Falls Co., demandant que huit cent cinquante pieds de boyaux à incendie et un dévidoir à boyaux qu'elle a prêtés à la Corporation de cette Cité, lors de l'incendie de  
 du



Mardi, le 8 Septembre 1908.

Lettre de  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Nap<sup>l</sup>, Lajoie.

du 22 Juin dernier, soient remplacés par des arcs.  
Référé au Président des Finances et au Chef de Police.  
Lue une lettre de Dame Veuve Napoléon Lajoie, concernant l'expropriation d'une partie de sa propriété pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Lettres de  
Messrs. Drolet, Lassonde & Co.

Accordée au prix d'évaluation de notre Corporation tant du pied.  
Lues deux lettres de Messieurs Drolet, Lassonde & Co. concernant l'expropriation d'une partie de leur terrain pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Lettre de  
Mr. J. E. Houde.

Lue une lettre de Mr. J. Ernest Houde, demandant que le tuyau qui fournit l'eau à son hôtel soit remplacé par un plus gros.

Lettre de  
M<sup>me</sup> M. A. P. Mart.

Accordée.  
Lue une lettre de Mr. M. A. P. Mart, demandant qu'il lui soit alloué une piastre et quarante-et-un centins du pied carré, pour la partie de son terrain qui doit être expropriée pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Rapport du  
Comité des Marchés.

Référé à l'arbitre.  
Rapport:  
Suivant décision prise par Votre Conseil à sa séance du deux Septembre courant (1908), le Comité des Marchés s'est réuni afin d'aller visiter les endroits dans le quartier Notre-Dame, qu'il croirait convenables pour y établir un marché pour les cultivateurs.  
Les sites les plus propices pour l'établissement d'un tel marché seraient dans son opinion, les terrains suivants: celui de Monsieur E. W. Beaudry situé au coin des rues St. Prosper et Champflour et celui de la National Tool & Axe Works situé au coin des rues Julie, St. Maurice et Duplessis-Rochard; il y a bien aussi le terrain de la Corporation située au coin des rues des Champs et St. Maurice, qui est un très beau site mais il n'est pas assez grand.  
Votre Comité est d'opinion que l'achat du terrain et la construction des remises &c. nécessaires à l'établissement d'un tel marché, vont s'élever à un fort montant, et que vu l'état actuel des finances de la Corporation, ce projet devrait être remis à une date ultérieure.

Respectueusement

Mardi, le 8 Septembre 1908.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Narcisse Gélinas,  
Ohs. Page',  
A. J. Farmer,  
Ars. Gélinas.

3<sup>e</sup> Motion

Trois-Rivières, 4 Septembre 1908.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des  
Marchés qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
informant le Conseil que, Mr. Aldoric Héroux étant  
à faire subir des réparations à sa propriété située au  
coin des rues St. Honoré et Denoue, il croit que le  
moment est favorable de faire certains changements au coin  
de ces rues, si le Conseil le juge à propos.

Référé au Comité des Chemins et à l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport de  
l'Ass. Suinte de l'Acqueduc.

Lu un rapport de l'Assistant Suintendant de  
l'Acqueduc, concernant la pression et les arrêts de  
l'eau, ainsi que le nettoyage des tuyaux de l'Acqueduc.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies pendant les  
mois de Juillet et Août derniers.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à  
formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité  
pour les mois de Juillet et Août derniers.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant la manière dont sont tenus les  
hôtels en cette Cité, depuis l'incendie du 22 de  
Juin dernier.

Référé aux Comités Permanents, Vendredi soir.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mme Vve  
N. E. Lajoie, pour l'élargis-  
sement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Gélinas, Ars.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par Madame  
Sophie Bureau Veuve de Napoléon E. Lajoie à la  
corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière  
de terre nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame  
et située au front de l'emplacement portant le numéro  
sept

Mardi, le 8 Septembre 1908.

sept cent quarante-cinq du cadastre, d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent cinquante deux piastres et quarante centims, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, C. V., U. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 170.

Proposé par Mr. Gelinus, Mars.  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 170, Règlement pour amender le chapitre cent soixante-et-six des règlements de ce Conseil, passé le cinq Août mil neuf cent huit, et intitulé: Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil intitulé: Chapitre 17, Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs", soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 170. —  
Règlement des Aubergistes et  
Marchands de Liqueurs amendé

Chapitre CLXX.

Règlement pour amender le chapitre cent soixante-et-six des règlements de ce Conseil, passé le cinq Août mil neuf cent huit, et intitulé: "Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil intitulé: Chapitre 17, Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. La section première du règlement par le présent amendé, est rappelée et remplacée par la suivante:

"1" Aucun aubergiste ou marchand de liqueurs ne pourra rendre ou transporter la licence, ou ne pourra changer de local pour lequel il a obtenu telle licence, qu'après s'être en tout conformé aux dispositions de la loi qui règle ces transports ou changement de local, et avoir obtenu un certificat approuvé par le dit Conseil, tel que voulu par la loi, lequel certificat sera accordé et livré qu'après qu'il aura été payé au Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, la somme de cinquante piastres par chaque aubergiste et celle de dix piastres par chaque marchand de liqueurs, en sus de tous autres droits et honoraires sur telle licence.

Sec. 2. La section troisième du règlement par le présent amendé est rappelée et remplacée par la suivante:

"3" Le bar ou buvette dans chaque hôtel ou auberge doit



# Mardi, le 8 Septembre 1908.

doit être placé au premier étage dans un appartement dont l'intérieur devra être accessible à la rue durant les heures prohibées.  
Sec. 3. Toutes les autres dispositions du chapitre cent soixante-et-six des règlements de ce conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté sur division de six pour et quatre contre, savoir:

- |  |  |
|--|--|
| <p>Pour:</p> <p>M. M. Bellefeuille,<br/>Parmer,<br/>Portin,<br/>Gélinas, Ars.,<br/>Gélinas, Marc,<br/>Grant,</p> | <p>Contre:</p> <p>M. M. Lamy,<br/>Michellin,<br/>Panneton,<br/>Verrette.</p> |
|--|--|

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un avis de poursuite, de la part de Mr. John Fitzpatrick, pour dommages qu'il prétend avoir été causés à sa propriété prenant front sur le Marché-au-Trin, par l'eau que déverse sur son terrain le toit d'une bâtisse qui a été construite à proximité.

Référé aux Avocats de la Corporation.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un protêt de la part de Dame N. J. Robichon, concernant la prolongation de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Gélinas, Ars.,  
Secondé par Mr. Grant,

Que le croquis préparé par Messrs. les Architectes Asselin et Perron pour la construction d'un marché sur la place du Marché-aux-Denrées soit accepté et que des plans soient préparés à cet effet par les dits Asselin & Perron afin de demander des soumissions, ce marché devant avoir cent cinquante pieds de longueur par cinquante-trois pieds de largeur, à trois étages, dont le premier serait occupé par les regrattiers et les cultivateurs, le deuxième par les bouchers et le troisième par une salle publique et un logement pour le gardien, il devrait y avoir un système de chauffage et un réfrigérateur, et le coût ne devrait pas dépasser trente-cinq

Avis de poursuite de Mr. John Fitzpatrick.

Protêt de Dame N. J. Robichon.

6<sup>e</sup> Motion Plans du Marché-aux-Denrées par Messrs. Asselin & Perron.

7

# Mardi, le 8 septembre 1908.

7<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 6.

à quarante mille piastres.  
Proposé par Mr. W. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que la grandeur du marché soit de cent trente pieds de longueur par cinquante-trois pieds de largeur, à trois étages, que les architectes habitant Trois-Rivières soient demandés de concourir pour la confection de ce plan.

Rejetée sur division de six contre et cinq pour, savoir:

| Contre:         | Pour:             |
|-----------------|-------------------|
| Mr. Farmer,     | Mr. Bellefeuille, |
| Fortin,         | Lamy,             |
| Gélinas, Ars.,  | Michelin,         |
| Gélinas, Narc., | Panneton,         |
| Grant,          | Verrette.         |
| Page,           |                   |

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

8<sup>e</sup> Motion  
Transport de Licence de Mr.  
Norm. Rivard à Mr. Hector Brunelle.

Proposé par Mr. Gélinas, Narc.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Hector Brunelle pour lui permettre d'obtenir le transport de la licence de Mr. Normand Rivard, comme marchand de liqueurs, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Nomination de Mr. J. L. Dugré  
comme arbitre.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.,

Attendu que Mr. Ursisse Dubé est malade et incapable de procéder à l'arbitrage des terrains de Messieurs Drolet, Lassonde & Co, Sévère de Lottinville, et Madame Omer Lamothe, que Monsieur Téléphore Dugré soit nommé pour le remplacer dans ces expertises, et en plus, agir comme arbitre de ce Conseil pour l'expropriation du terrain de Mr. M. A. T. Hart nécessaire à l'élargissement de la rue du Platon.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Soumission  
pour bois de chauffage.

Des soumissions ayant été demandées pour bois de chauffage, celle de Mr. E. Delisle est produite et acceptée.

Ovis

Mardi, le 8 Septembre 1908.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant le prolongement de la rue St. Antoine depuis la rue Badaud jusqu'à la rue Champlain.

En Conseil, ce 8 Septembre 1908.

(Signé) W. Lamy.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-et-un de Septembre courant, à huit heures du soir.

Louis Phi. Normand  
Maire.

Sec.-Prés.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 10 Septembre 1908.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le onze de Septembre courant, à huit heures du soir, concernant l'émission de billets promissaires.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
11 Septembre 1908.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le onzième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Échevins

L. P. Normand,  
Phi. Bellefeuille, Jr.,  
O. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
Frs. Gélinas,  
Marc Gélinas,  
A. F. Grant,



Vendredi, le 11 Septembre 1908.

9

W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. P. Panneton,  
F. W. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Donat Desilets.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Donat Desilets,  
un billet promissoire au montant de deux mille cinq  
cents piastres, à six mois de la date du douze Août  
dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour  
cent l'an.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,442.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Hubert Dussault.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Hubert Dussault,  
un billet promissoire au montant de quatre cent  
quarante-deux piastres et cinquante centins, à six mois  
de la date du vingt-huit Août dernier (1908), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour le  
prolongement de la rue St. Antoine.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,940.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. L. W. Jourdain.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. L. W. Jourdain,  
un billet promissoire au montant de trois mille neuf  
cent quarante piastres, à six mois de la date du vingt-huit  
Août dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq  
pour cent l'an, et cela, pour le prolongement de  
la rue St. Antoine.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,396.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Aldor Barignan.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Aldor Barignan,  
un billet promissoire au montant de treize cent quatre-  
vingt-seize piastres et cinquante centins, à trois mois de  
la date du vingt-huit Août dernier (1908), avec  
intérêt

# Vendredi, le 11 Septembre 1908.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> H. Bourbeau Brunelle.

intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela,  
pour le prolongement de la rue St. Antoine.  
Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Madame H. Bourbeau  
Brunelle, un billet promissoire au montant  
de cinq mille piastres, à six mois de la date du premier  
septembre courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour  
cent l'an.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Flore B. Bourgeois.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Madame Flore Beauchemin  
Bourgeois, un billet promissoire au montant de deux  
mille piastres, à six mois de la date du premier septembre  
courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour  
cent l'an.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. Bergeron.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Irénée Bergeron,  
un billet promissoire au montant de cinq mille piastres,  
à six mois de la date du deux septembre courant,  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. S. Veillette.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Grégoire Veillette,  
un billet promissoire au montant de mille piastres, à  
six mois de la date du quatre septembre courant (1908), avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Johnny Charest.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Johnny Charest,  
un

Vendredi, le 11 Septembre 1908.

un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois du huit de septembre courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Louis Thiers Normand  
Maire.  
Th. Desautiers  
Sec. - Prés.

Assemblée Régulière.  
21 Septembre 1908.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour de septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire L. P. Normand,
- Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,
- O. G. Duplessis,
- J. L. Fortin,
- Prs. Gélinas,
- Narc. Gélinas,
- R. F. Grant,
- N. Lamy,
- Edm. Michelin,
- Chs. Pagé,
- E. P. Panneton,
- A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. L. P. St. Pierre.

Requête de Mr. L. P. St. Pierre, demandant que les trottoirs conduisant à son magasin, sur la rue Notre-Dame, soient mis en bon état.

Requête de  
Mr. Joseph Hamel.

Requête de Mr. Joseph Hamel, demandant d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur pour incendies et membre du Corps de Police.

Requête de  
Mr. Alfred Laberge.

Requête de Mr. Alfred Laberge, demandant d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur pour incendies.

Requête de  
Mr. Onésime Duval.

Requête de Mr. Onésime Duval, demandant la permission de construire une petite cheminée pour



Lundi, le 21 Septembre 1908.

pour son dépôt de tabac et de journaux, sur la rue Champlain.

Requête de

Mr. A. J. Louin et al.

Requête de Mr. A. J. Louin et autres, demandant la pose d'une lumière électrique vers le milieu de la rue Du Platon.

Accordée.

Requête de

Mr. J. Bournival et succ. W. S. Robichon.

Requête de Mr. Thomas Bournival et de la Succession W. S. Robichon, demandant au Conseil de leur vendre une lisière de terrain de douze pieds, sur la largeur de leurs emplacements, et cela, au prix de trente-sept centins et demi du pied, pour leur permettre de construire des magasins sur la rue Hart.

Accordée.

Lettre de

Grès Falls Co.

Une lettre de la Grès Falls Co., informant le Conseil qu'elle a constaté qu'il lui manque onze cents pieds de boyaux à incendie, sur la quantité qu'elle a prêtée à la Corporation, lors de l'incendie du 21 Juin dernier, au lieu de huit cent cinquante pieds tel que réclamé d'abord, et demandant que ces boyaux soient remplacés par des neufs.

Accordée.

Référé à Mr. L. Echevin F. F. Farmer, Président du Comité des Finances, et au Chef de Police, pour faire rapport.

Lettre de

Mme V. Odilon Comtois.

Une lettre de Dame Veuve O. Comtois, demandant que l'évaluation de la partie de sa propriété qui doit être expropriée pour élargissement de rue soit faite par arbitrage.

Accordée.

Lettre de

Mr. Victor Desmarais.

Une lettre de Mr. Victor Desmarais, demandant que l'évaluation de la partie de sa propriété nécessaire à l'élargissement de la rue St. Pierre soit faite par arbitrage.

Accordée.

Lettre de

Mr. Gédéon Thibault et al.

Une lettre de Mr. Gédéon Thibault et autres, demandant la pose des tuyaux de Drainage dans cette partie de la rue Notre Dame comprise entre la rue Ste Anne et le ruisseau.

Accordée antérieurement.

Lue

Lundi, le 21 Septembre 1908.

Lettre de la  
Cie du Chemin de Fer de la Vallée  
du St. Maurice.

Une lettre de la Cie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, concernant le pont de la rue Lejeune, qu'elle dit paraître en bon état, d'après le rapport de son Ingénieur qui en a fait l'inspection.

Référée à l'Avocat de la Corporation.

Rapport du

Comité des Finances.  
— N° 1. —

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

|  |        |    |
|--|--------|----|
| Département de l'Acqueduc, (Construction)    | 1,670  | 51 |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                       | 271    | 60 |
| " des Chemins,                               | 3,844  | 80 |
| " " Marchés,                                 | 107    | 07 |
| " du Feu,                                    | 2,638  | 58 |
| " de l'Éclairage,                            | 43     | 15 |
| " " l'Hôtel-de-Ville,                        | 26     | 80 |
| " " la Police,                               | 630    | 18 |
| " " " Communes,                              | 27     | —  |
| " " " Santé,                                 | 21     | 08 |
| Drainage,                                    | 443    | 17 |
| Ponts St. Maurice,                           | 49     | 50 |
| Rues sous Contrôle,                          | 219    | 09 |
| Pavage des Rues,                             | 526    | 82 |
| Papeterie et Impressions,                    | 12     | 30 |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, | 48     | 20 |
| Frais Légaux,                                | 23     | 79 |
| Billets Payables,                            | 56,823 | 50 |
| Intérêt et Commission,                       | 1,748  | 62 |
| Dépenses Contingentes,                       | 120    | 33 |
| Salaires,                                    | 489    | 57 |
| Divers Comptes,                              | 1576   | 36 |
|  | 71,365 | 02 |

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. V. Verrette,  
Mrs. Gélinais,  
A. F. Grant,  
E. A. Panneton.

Rapport:

# Lundi, le 21 Septembre 1908.

Comité des Finances.  
— N° 2. —

Rapport du Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiel-listes suivantes:

|  |               |           |
|--|---------------|-----------|
| Département de l'Acqueduc, (Construction)    | 892           | 38        |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                       | 2202          | 07        |
| " des Chemins,                               | 8,779         | 37        |
| " " Marchés,                                 | 476           | 15        |
| " du Feu,                                    | 230           | 17        |
| " de l'Éclairage,                            | —             | 80        |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                       | 63            | 05        |
| " " la Police,                               | 1,550         | 46        |
| " " " Commune,                               | 50            | —         |
| " " " Santé,                                 | 41            | 91        |
| Drainage,                                    | 1,474         | 24        |
| Ponts St Maurice,                            | 94            | 45        |
| Traverses,                                   | 9             | 09        |
| Cavage des Qués,                             | 31            | 85        |
| Paré Champlain,                              | 534           | 75        |
| " Le Platon,                                 | —             | 78        |
| " St Philippe,                               | —             | 48        |
| Atelier des Départements,                    | 1             | 30        |
| Papeterie et Impressions,                    | 100           | 10        |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, | 10            | 25        |
| Billets Payables,                            | 76,485        | 25        |
| Intérêt et Commission,                       | 1,679         | 95        |
| Dépenses Contingentes,                       | 104           | 42        |
| Salaires,                                    | 820           | 80        |
| Divers Comptes,                              | 1,892         | 52        |
|  | <b>94,526</b> | <b>59</b> |

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. W. Verrette,  
Mrs. Gellinas,  
A. A. Grant,  
E. F. Panneton.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que les rapports numéros un et deux, du  
Comité



Lundi, le 21 Septembre 1908.

Comité des Finances qui viennent d'être lus soient adoptés.

Adoptée.

Rapport d'un

Rapport :

Comité Spécial concernant  
l'élargissement des rues St Honoré  
et St Thomas.

Le Comité Spécial nommé par Votre Honorable Conseil, pour s'enquérir du coût du terrain nécessaire pour l'élargissement des rues St Honoré et St Thomas, vis-à-vis la propriété de Mr. Aldoric Céroux, a l'honneur de vous faire rapport que, s'étant rendu sur les lieux et avoir délibéré à ce sujet, il en est venu à la conclusion de suggérer le paiement de la somme de quatre cents piastres au dit Aldoric Céroux, pour la partie de son terrain nécessaire pour ces travaux, et que, de plus, sa maison soit reculée et que le trottoir et la clôture soient refaits au frais de la Corporation.

Respectueusement soumis,

(Signé) Frs. Gélinas,

Ch. G. Duplessis.

Trois Rivières, 21 Septembre 1908.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que le rapport du Comité Spécial, concernant l'élargissement des rues St. Thomas et St. Honoré soit adopté.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:

M. M. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc.,  
Grant,  
Page,

Contre:

M. M. Fortin,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette.

Rapport d'un

Rapport:

Comité Spécial concernant  
l'achat d'une pompe incendie

Le Comité Spécial nommé par Votre Honorable Conseil pour examiner et étudier les soumissions qui vous ont été adressées le 14 septembre courant, pour l'achat d'une pompe à incendie, s'est réuni samedi, le 19 du présent mois, et après mûres délibérations sur la capacité, la qualité et la valeur des pompes qui vous ont été offertes en vente, il est d'opinion que la pompe qui vous donnera le plus de satisfaction est la Waterous Standard Crane

Lundi, le 21 Septembre 1908.

"Crane Neck Steam Fire Engine", d'une capacité de huit cents gallons à la minute, et au prix de cinq mille six cents cinquante piastres (\$5,650.<sup>00</sup>).

Dans le cas où le Conseil se déciderait à faire l'acquisition de cette pompe, nous recommandons que des réparations à cette fin soient faites dans la partie nord-est de la station du feu, et que les bureaux de l'Inspecteur de Ville et son assistant soient transportés dans la partie nord des ateliers qui doivent être construits vis-à-vis la station de police, sur la rue Champlain.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Louis Phi. Normand,  
F. A. Verrette,  
R. B. Grant,  
Joseph Bellefeuille.

Trois-Rivières, 21 Septembre 1908.

B<sup>o</sup> Motion

Proposé par M<sup>r</sup>. Verrette,  
secondé par M<sup>r</sup>. Gélinas, Héros,

Que le rapport du Comité Spécial concernant l'achat d'une pompe à vapeur pour incendies qui vient d'être lu, les réparations à la station de Police et le transport du bureau de l'Inspecteur-de-Ville à la bâtisse de l'Atelier, soit adopté, et que l'intérêt à payer sur le prix d'achat de la dite pompe ne dépasse pas cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que, l'arrangement conclu par Messieurs les Chevins M<sup>r</sup>s. Gélinas et M<sup>r</sup>s. Pagé, membres du Comité des Chevins, avec M<sup>r</sup>. Alphonse Béliveau, pour le déplacement de la bâtisse, pour la mettre en dehors de la ligne d'élargissement de la rue Badaud, est que ce Monsieur fera ces travaux à ses frais et risques, la Corporation lui payant la somme de cent piastres, pour l'indemniser.

Accordé.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que, suivant les instructions qui avaient été données, concernant le projet d'ouverture de la rue De-Froy, il a parlé, à ce sujet, aux propriétaires de terrains où devrait passer cette rue, et que, d'après les

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lundi, le 21 Septembre 1908.

les calculs qu'il en a fait, le coût probable des terrains nécessaires à cette fin, à part de celui de la Wabasso Cotton Company, qui, croit-il, serait fourni gratuitement, s'élèverait à sept mille neuf cent soixante piastres.

Refusé.

4<sup>e</sup> Motion  
Destitution de Mr. Trefflé Massicotte, et nomination de Mr. Jos. Vachon, Ast. Constable.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Mr. Trefflé Massicotte soit notifié que ses services ne sont plus requis comme assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu, et que Mr. Joseph Vachon soit nommé pour le remplacer, avec le même salaire et aux mêmes conditions.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Alignement du terrain de Dame <sup>de</sup> <sup>la</sup> V<sup>o</sup>e O. Comtois.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. John Bourgeois, arpenteur-geomètre soit chargé de donner à Dame <sup>de</sup> <sup>la</sup> V<sup>o</sup>e Odilon Comtois, l'alignement du terrain qu'elle devra avoir après l'échange de son terrain fait avec la Corporation de cette cité pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, et cela, en vertu d'une résolution passée par ce Conseil, le sif doit mil neuf cent huit.

6<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 5.

Proposé par Mr. Fortin, en amendement,  
Secondé par Mr. Gélinas, Hars,

Que l'opinion de Messieurs les avocats Martel, Tourigny, Pâquin et Guillet soit demandée quant à la légalité de la résolution de Mr. l'Échevin Panneton, concernant l'alignement de la propriété de M<sup>de</sup> V<sup>o</sup>e Odilon Comtois, avant de la mettre à exécution.

Adoptée sur division suivante:

- |   |   |
|---|---|
| Pour:                                   | Contre:                                       |
| M <sup>o</sup> M <sup>o</sup> . Fortin, | M <sup>o</sup> M <sup>o</sup> . Bellefeuille, |
| Gélinas, Ars,                           | Duplessis,                                    |
| Gélinas, Hars,                          | Lamy,   |
| Grant,                                  | Michelin,                                     |
| Panneton,                               | Verrette,                                     |

Les voix étant également partagées, son Honneur le Maire vote pour la motion en amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

Pour:

Lundi, le 21 Septembre 1908.

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Pour:                | Contre:        |
| Mo Mo. Bellefeuille, | Mo Mo. Fortin, |
| Duplessis,           | Gélinas, Frs., |
| Lamy,                | Gélinas, Gard, |
| Michelin,            | Grant.         |
| Panneton,            |                |
| Verrette,            |                |

Motion  
 Pour adopter le Règlement  
 Chapitre 171.

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Panneton,

Que le projet de règlement intitulé:  
 "Chapitre 171, Règlement concernant le prolongement de  
 la rue St. Antoine" soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 171. —  
 Règlement concernant le  
 prolongement de la rue St. Antoine

Chapitre CLXXI.

Règlement concernant le prolongement de la rue St. Antoine.  
 Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité  
 des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. La rue St. Antoine qui existe actuellement entre les  
 rues du Fleuve et Badaux, sera prolongée sur une largeur  
 de quarante pieds depuis la dite rue Badaux jusqu'à la rue  
 Champlain, en passant sur les emplacements numéros six cent  
 quarante-six (646), six cent quarante-sept (647), six cent  
 quarante-huit (648), six cent quarante-neuf (649), six cent  
 cinquante-quatre (654) et six cent cinquante-cinq du cadastre  
 d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières tel que  
 désignée au plan ci-annexé, préparé par Mr. John Bourgeois,  
 Arpenteur géomètre et Ingénieur civil; et les terrains nécessaires  
 au prolongement de la dite rue, qui à cette fin, ont été  
 acquis de Messieurs L. W. Jourdain, Aldoric Le-aignan,  
 Zéphirin Gauthier, Hubert Dussault et Cloutier & Compagnie,  
 seront à l'avenir voie publique sous le nom de rue St. Antoine.

Sec. 2. Les bâtisses qui seront construites à l'avenir  
 faisant front à cette partie de la rue St. Antoine  
 comprise entre les rues Badaux et Champlain, devront  
 avoir pas moins de deux étages de hauteur en sus du  
 soubassement et devront être construites en pierre, en briques,  
 en béton ou lambrissées de ces matériaux, être à toit plat,  
 égoutant à l'intérieur ou à l'arrière des dites bâtisses, et  
 les couvertures devront être en matériaux non combustibles  
 et à l'épreuve du feu.

Sec. 3. Toute bâtisse (autre qu'une résidence particulière)  
 de plus de trente et au-dessous de cinquante pieds de  
 largeur

Lundi, le 21 Septembre 1908.

largeur devra avoir au moins un mur de pierre ou de brique la séparant dans toute sa largeur; si la bâtisse a plus de cinquante mais moins de soixante-et-quinze pieds de large, elle devra avoir deux murs de refend comme susdit; ou si elle a plus de soixante-et-quinze mais moins de cent pieds de large, elle devra avoir trois murs de refend comme susdit.

Sec. 4. Les trottoirs au front des emplacements situés sur cette partie de la rue St. Antoine comprise entre les rues Badeau et Champlain devront avoir cinq pieds de largeur, être en pierre ou en tuiles composées d'une partie de ciment et deux parties de sable. Toutes les parties ou sections des dits trottoirs faits pour chaque propriété, seront à leur jonction entre elles de même niveau et aucune ne sera plus haute que l'autre. Au coin des rues les bouts des trottoirs seront arrondis.

Sec. 5. Toutes constructions et réparations de bâtisses, ainsi que le drainage de ces bâtisses et des cours devront être faits suivant les règles de l'art et les règlements du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, et ces travaux ne pourront être commencés qu'après avoir obtenu un permis écrit de l'Inspecteur de bâtisses lequel permis devra être affiché sur la bâtisse en construction à l'endroit indiqué par le dit inspecteur.

Sec. 6. Toutes les dispositions du Chapitre sept des règlements de ce Conseil concernant le Département des Chemins, et ses divers amendements, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulé: Règlement concernant les règlements s'appliqueront au présent règlement.

Adopté.

8<sup>e</sup> Motion  
Quittance au Rév. M. P. A.  
Gélinas.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières au Révérend Pierre Thomas Gélinas pour le paiement et rachat d'une rente foncière constituée par et en vertu d'un contrat de vente consenti par la dite Corporation à Mr. Félix Gélinas, passé devant L. P. Mercier, Ecr., W. P., le douze septembre mil neuf cent six, et cela, suivant acte préparé par Joseph Arthur Trudel, Ecr., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé



# Lundi, le 21 Septembre 1908.

9<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Pierre Dupont, pour l'élargissement des rues Notre-Dame et St. Antoine.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Pierre Dupont à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et St. Antoine, pour le prix et somme de quinze cent soixante-et-treize piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Prime Sarasin, pour l'élargissement de la rue Badaoup.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Prime Sarasin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badaoup, pour le prix et somme de cinq cent cinquante-neuf piastres et soixante-et-trois centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Esc., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Napl. Lajoie, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Veuve Hapolon Lajoie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, pour le prix et somme de cinq cent quatre-vingt-neuf piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Aldoric Barignan, pour l'élargissement de la rue Badaoup.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Aldoric Barignan à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badaoup, pour le prix et somme de deux cent soixante-et-quatre piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 21 Septembre 1908.

13<sup>e</sup> Motion

Nomination de Mr. Aldoric Martel comme arbitre.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Gélinas, Hars.

Que Mr. Aldoric Martel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité pour fixer conjointement avec l'arbitre que Madame Veuve Odilon Bontois et que Mr. Victor Desmarais kommeront, le montant de l'indemnité à laquelle ces personnes ont droit pour l'élargissement des rues Hôte-Dame, Des Forges et St. Pierre, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, l'Edouard VII, Chap. 44, Sec. 22.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,050.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Alfred Loranger, fils de Frs.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Gélinas, Hars.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Alfred Loranger fils de François, un billet promissoire au montant de mille cinquante piastres, à un mois de la date du neuf septembre courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet de fermer le cimetière Juif situé sur le numéro 2134 du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, de faire enlever les cadavres qui y ont été inhumés et approprier le dit terrain conformément à la loi des chemins de fer se rapportant aux appropriations.

En Conseil, ce 21 Septembre 1908.

(Signé) F. O. Verrette.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Frs. Gélinas.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement chapitre cent soixante-et-sept soit amendé quant à ce qui concerne les matériaux avec lesquels seront construites les dépendances.

En Conseil, ce 21 Septembre 1908.

(Signé) Frs. Gélinas.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit de Septembre courant, à huit heures du soir.

Adopté  
Louis Phis Verreault  
Maire.  
H. Desaulniers  
Sec. Prés.

Lundi, le 28 Septembre 1908.

Assemblée Régulière.  
28 Septembre 1908.

A une assemblée régulière du conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour de septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire J. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Ohi. Bellefeuille, Jr.,  
L. Z. Duplessis,  
J. G. Fortin,  
Mrs. Gélinas,  
A. A. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Jhs. Pagé.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. Nelson Denis.

Requête de Mr. J. Nelson Denis, demandant  
d'être exempté du paiement des taxes sur un loyer  
de trente-six piastres qui lui a été chargé par erreur,  
ou qu'il est responsable que pour un seul loyer qui est  
de soixante-et-douze piastres l'an.

Accordé de ne collecter les taxes que sur loyer de soixante-  
et-douze piastres.

Requête de  
M<sup>rs</sup> W. P. Robichon & al.

Requête de Dame Veuve W. P. Robichon et  
autres, demandant que la décision du conseil,  
de prolonger la rue St. Antoine depuis la rue Badaud  
jusqu'à la rue Champlain, soit soumise à l'approba-  
tion des contribuables.

Lettre de la  
C<sup>ie</sup> Richelieu & Ontario.

Lue une lettre de la Compagnie du Richelieu  
et Ontario, concernant la reconstruction du  
Boulevard.

Lettre de  
Mr. George Dufresne.

Lue une lettre de Mr. George Dufresne,  
demandant que l'évaluation de la partie de  
sa propriété nécessaire à l'élargissement de la  
rue Du Platon soit faite par arbitrage.

La demande d'un arbitre est accordée.

Lettre de  
Messrs. Asselin & Perron.

Lue une lettre de Messieurs Asselin & Perron,  
architectes, informant le conseil qu'ils lui transmettront,  
Lundi, le cinq d'Octobre prochain, les plans qu'ils sont  
à préparer pour la construction du nouveau Marché-  
aux-Denrées.

LW

Lundi, le 28 septembre 1908.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, suggérant la pose de nouvelles lumières électriques, une au coin des rues Champflour et St. Louise, et une autre au coin des rues Champflour et St. Thomas, ainsi que le changement de celle qui se trouve au coin des rues Champflour et St. Martin, qui devrait être placée sur la rue Champflour.

Faire changement de la lampe du coin des rues St. Martin et Champflour. Remettre à plus tard décision pour ajouter deux autres lampes.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Lucien Lajoie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, pour le prix et somme de six cent dix piastres et cinquante deux centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.  
Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Lucien Lajoie, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Joseph Imbleau, pour l'élargissement de la rue Dadeaux.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Joseph Imbleau à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Dadeaux, pour le prix et somme de deux cent douze piastres et cinquante six centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.  
Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par M. M. Henri et Adolphe Pâquin, pour l'élargissement des rues Des Forges et Hart.

Proposé par Mr. Gélinas, Prs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Henri Pâquin et Adolphe Pâquin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement des rues Des Forges et Hart, située au front de l'emplacement portant le numéro sept cent soixante-dix (770) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de douze cent cinquante-sept piastres et quarante-deux centins ( $1257 \frac{42}{100}$ ), et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. O., qui vient d'être

Lundi, le 28 Septembre 1908.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>lle</sup> J<sup>ne</sup> Lambert.

d'être lu devant ce Conseil.

Proposé par Mr. Gélinas, Ars.  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Adoptée.

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Veuve Joseph Lambert,  
un billet promissoire au montant de mille piastres, à  
six mois de la date du vingt-trois Septembre, courant (1908),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Nomination de Mr. Aldoric  
Martel, comme arbitre.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Mr. Aldoric Martel soit nommé  
arbitre de la Corporation de cette Cité pour fixer conjointement  
avec l'arbitre que Mr. George Dupresne nommera,  
le montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élar-  
gissement de la rue Du Platon, et cela, conformément  
à l'Acte de la Législature de Québec, Édouard VII,  
Chapitre 44, Sec. 22.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Transport de licence de Mr. L. E.  
Dupresne à Mr. J. A. Dupresne.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la demande de certificat en faveur  
de Mr. J. Arthur Dupresne pour lui permettre d'obtenir le  
transport de la licence d'aubergite de Mr. L. E. Dupresne  
en sa faveur, soit examinée et que le dit certificat soit  
confirmé.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Certificat de Magasin de  
Liqueurs.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que la demande de certificat en faveur  
de Messieurs Bernaquez & Brunelle pour leur per-  
mettre d'obtenir une licence de marchands de liqueurs,  
soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Remise de taxes à M<sup>rs</sup> David  
Aubry et Ludger Beaubien.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que remise soit faite à Mr.  
David Aubry, du montant qu'il doit pour taxes,  
et que la taxe de maison de pension chargée à  
Mr. Ludger Beaubien soit déduite de

son



Lundi, le 28 Septembre 1908.

compte, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Placement des denrées, etc., sur  
les marchés.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que les cultivateurs qui viennent vendre  
des denrées en cette cité, soient notifiés par le Clerc du marché  
d'avoir à se placer à l'avenir sur la place du marché-  
aux-denrées et que le foin, la paille et le bois soient exposés  
en vente sur la place du marché au foin.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, savoir:

Pour:

Contre:

M. M. Bellefeuille,  
Grant,  
Lamy,  
Michelin,

M. M. Duplessis,  
Fortin.

Messieurs les Echevins M<sup>r</sup>. Gélinas et M<sup>r</sup>. Page se sont  
abstenus de voter.

10<sup>e</sup> Motion  
Papes de Mr. Flavien Dubord.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la somme de cinq piastres soit  
acceptée de Mr. Flavien Dubord, en règlement  
de son compte de Papes, et cela, pour cause de pauvreté.

Rejetée sur division suivante:

Contre:

Pour:

M. M. Bellefeuille,  
Grant,  
Michelin,  
Page,

M. M. Duplessis,  
Fortin,  
Gélinas, M<sup>r</sup>.  
Lamy,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire  
vote contre la motion.

Avis de motion de  
Mr. l' Echevin Lamy.

Avis de motion:

Je vous donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de  
ce Conseil, je proposerai que la résolution passée  
par le dit Conseil, à sa séance du huit septembre  
courant, soit amendée quant à la grandeur du  
marché-aux-denrées et à l'occupation de l'intérieur du  
dit marché.

En Conseil, ce 28 septembre 1908.  
(Signé) W. Lamy.

L

Lundi, le 28 Septembre 1908.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq d'Octobre prochain, à huit heures du soir. *adapte*

*Adapté*  
 M. Louis Thier *Normand*  
 Maire.  
 M. H. Desaulniers  
 Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
 5 Octobre 1908.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le cinquième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

|                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Son Honneur, le Maire  | L. O. Normand,          |
| Messieurs les Echevins | Phi. Bellefeuille, Jr., |
|                        | L. G. Duplessis,        |
|                        | F. F. Farmer,           |
|                        | J. L. Fortin,           |
|                        | Frs. Gélinas,           |
|                        | Narc. Gélinas,          |
|                        | A. F. Grant,            |
|                        | N. Lamy,                |
|                        | Edm. Michelin,          |
|                        | Chs. Pagé,              |
|                        | E. P. Panneton,         |
|                        | A. W. Verrette.         |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
 D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> John Ryan.

Requête de Dame Veuve John Ryan, demandant que les frais de démolition et de reconstruction de son solage, sur la partie de son terrain, N<sup>o</sup> 674 du cadastre, nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, lui soient payés, en sus du montant de trente centins du pied en superficie alloué pour l'élargissement de la dite rue, à cet endroit.

Référée à l'Inspecteur de Ville et dans le cas de titre à l'Avocat de la Cité.

Requête de  
 M<sup>r</sup>. Joseph Beaudry.

Requête de M<sup>r</sup>. Joseph Beaudry, demandant au Conseil de lui vendre un terrain situé sur la rue St. Philippe, et portant le N<sup>o</sup> 472 du cadastre, pour la somme de cinquante piastres.

Référée au Comité des Chemins.

Requête

# Lundi, le 5 Octobre 1908.

- Mr. Joseph Lamothé. Requête de Mr. Joseph Lamothé, demandant d'être nommé Ingénieur pour la pompe à vapeur pour incendies que le Conseil a achetée récemment.
- Mr. J. Sauvageau. Requête de Mr. J. Sauvageau, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.
- Mr. Léon Denoncourt & al. Requête de Mr. Léon Denoncourt et autres, demandant qu'il soit permis aux cultivateurs de continuer à vendre leurs produits sur la place du Marché-au-Foin.
- Messrs. Durand & Pécourt & al. Requête de Messrs. Durand & Pécourt et autres, demandant, à l'appui de la requête précédente, que le Conseil revienne sur la décision qu'il a prise à sa dernière séance, de transporter la place de marché pour les cultivateurs au Marché-aux-Denrées.
- Mr. J. O. Rivard. Requête de Mr. J. O. Rivard, demandant d'être nommé clerc des évaluateurs pour le prochain Rôle d'Évaluation.
- Francs-Maçons. Requête des Francs-Maçons de la Loge Shawenegan N° 49, demandant au Conseil de nommer un arbitre pour l'expropriation d'une partie de leur terrain, N° 723 du cadastre, nécessaire à l'élargissement de la rue St Antoine.  
Accordée nomination d'un arbitre.
- Mr. Ls. Gingras & al. Requête de Mr. Louis Gingras et autres, demandant au Conseil de poursuivre les commerçants de viandes en contravention aux règlements de cette cité, les requérant s'engageant d'indemniser la Corporation du montant qu'elle pourrait être appelée à payer.  
Le clerc doit faire observer les règlements et dans le cas d'un procès, les Bouchers devront faire un dépôt en argent pour en couvrir les frais.
- Élèves des Révérends Frères. Requête des Élèves des Révérends Frères, demandant l'usage de la Salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour une séance qui sera donnée dans le but d'obtenir les fonds nécessaires pour l'achat d'instruments de musique nécessaires pour une fanfare à l'Académie "De La Salle".  
Accordée sans vues animées.
- Mr. A. Alain & al. Requête de Mr. A. Alain et autres, demandant que les propriétaires de terrains situés

# Lundi, le 5 Octobre 1908.

situés sur cette partie de la rue St. François-Xavier comprise entre les rues Des Commissaires et St. Maurice, qui ne sont pas encore conformés à l'ordre de construire des trottoirs au front de leurs propriétés, soient notifiés de faire ces trottoirs sans délai.

Requête accordée antérieurement, et s. v. p. notifier Mr. Shehyn pour ce trottoir avec copie de résolution.

Requête de  
Mr. J. A. Dupresne.

Requête de Mr. J. A. Dupresne, demandant au Conseil d'accepter le paiement de la somme exigée par l'ancien règlement, pour le transport de la licence de Mr. L. E. Dupresne en sa faveur.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. A. Dupresne.

Requête de Mr. J. A. Dupresne, demandant que le service de l'eau de l'Alqueduc pour son hôtel, sur la rue Des Forges, soit changé puisque l'approvisionnement est défectueux.

Accordée.

Lettre du  
Chef de Police.

Que une lettre du Chef de Police, demandant certains articles nécessaires aux membres du Corps de Police, pour la saison d'hiver.

Accordée et demande de soumissions pour ces articles.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire, concernant les confiscations de viandes qu'il a opérées sur le Marché-aux-Denrées et à l'Abattoir, pendant le mois de septembre dernier.

Adopté et devra donner les noms à la prochaine séance.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de septembre dernier.

Adopté avec demande de faire plus de surveillance.

1<sup>ère</sup> Motion  
Alignement du Marché-  
aux-Denrées.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. John Bourgeois, arpenteur et Ingénieur Civil soit chargé de tirer les lignes établissant les bornes entre le terrain du Marché-aux-Denrées et les propriétés environnantes, et d'en notifier les parties.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 5 Octobre 1908.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination de Mr. Joseph  
Hamel, comme Évaluateur,  
Arbitre et Inspecteur des Bâtisses

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Attendu que d'après les derniers amende-  
ments à la Charte de cette Cité, le Conseil a le droit  
de nommer un seul évaluateur s'il le juge à propos;

Attendu que la nomination d'un évalua-  
teur permanent a été, depuis longtemps, recommandée par le  
Président du Comité des Finances, et admise en principe  
par la majorité des membres du Conseil comme devant  
donner plus de satisfaction;

Attendu que cet évaluateur permanent  
pourrait en même temps être inspecteur des bâtisses, et par ce  
fait, remplirait une lacune qui existe depuis longtemps,  
c'est-à-dire, l'inspection de la construction et réparation  
de toutes les bâtisses tant sous le rapport des règles de l'art,  
qu'en conformité aux règlements du Conseil d'Hygiène  
de la Province de Québec concernant le drainage des dites  
bâtisses; et donner tout son temps pour la Corporation dans  
tout ouvrage qui sera de sa compétence;

Que Monsieur Joseph Hamel soit nommé  
évaluateur, arbitre et inspecteur des bâtisses de la Cité des  
Trois-Rivières, avec un salaire de mille piastres par année.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Messieurs Aldoric Martel, Cormidas  
Carignan et Anselme Trudel soient nommés assessesurs  
et évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en  
cette Cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil  
neuf cent neuf soit completé et livré au secrétaire-Trésorier de  
ce Conseil, le ou avant le quinze de Novembre prochain.

Que Mr. Anselme Trudel remplisse  
la charge de Clerc des Évaluateurs pour faire les écritures  
au rôle, &c.

Les dits évaluateurs et leur clerc  
devront se conformer en tous points à la loi,  
dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que la somme de cent cinquante  
piastres soit allouée à chacun des dits évaluateurs,  
en paiement de leurs services comme évaluateurs,  
lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle  
d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

Rejetée

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.



Lundi, le 5 Octobre 1908.

Rejetée sur division de sept contre et cinq pour, savoir:

|   |   |
|---|---|
| <p>Contre:</p> <p>Mo. Bellefeuille,<br/>Duplessis,<br/>Farmer,<br/>Fortin,<br/>Gélinas, Marc.,<br/>Grant,<br/>Panneton,</p> | <p>Pour:</p> <p>Mo. Gélinas, Ars.,<br/>Lamy,<br/>Michelien,<br/>Pagé,<br/>Verrette.</p> |
|---|---|

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

4<sup>e</sup> Motion  
Nomination de Mr. Uldoric  
Martel comme arbitre.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que Mr. Uldoric Martel soit nommé arbitre de la Corporation de cette cité pour s'exprimer conjointement avec Mr. O. Lebeau, arbitre de la Loge N<sup>o</sup> 49 des Francs-Maçons, le montant de l'indemnité à laquelle elle a droit pour l'élargissement de la rue St. Antoine, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, Édouard VII, Chapitre 44, Sec. 22.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Plan et demande de sou-  
missions pour le Marché aux-  
Derrées.

Proposé par Mr. Gélinas, Ars.,  
secondé par Mr. Fortin,

Que le plan préparé par Messieurs Asselin & Perron pour la construction du Marché aux-Derrées soit accepté, et que des soumissions soient demandées en conformité au dit plan, d'hui au quinze d'Octobre courant.

6<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 5.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
secondé par Mr. Verrette,

Attendu que les plans préparés par Messieurs les architectes Asselin et Perron pour la construction du marché-aux-derrées vont être de beaucoup trop dispendieux vu la grandeur de la bâtisse, les divisions intérieures et les appareils de chauffage, d'un réfrigérateur et d'un élévateur; qu'il soit résolu, que ces plans soient modifiés ou que de nouveaux plans soient préparés avec les modifications suivantes: la bâtisse devra avoir cent trente pieds de longueur par cinquante pieds de largeur, à trois étages, dont le premier serait occupé par les Bouchers, le deuxième par les cultivateurs et le troisième

# Lundi, le 5 Octobre 1908.

troisième resterait inacheté pour être utilisé plus tard de la manière que le conseil jugera à propos.

Rejetée sur division suivante:

- |                 |                   |
|-----------------|-------------------|
| Contre:         | Pour:             |
| Mo. Farmer,     | Mo. Bellefeuille, |
| Fortin,         | Duplessis,        |
| Gélinas, Frs.,  | Lamy,             |
| Gélinas, Marc., | Michélin,         |
| Grant,          | Panneton,         |
| Page,           | Verrette,         |

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion en amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division, avec réserve que le prix de quarante mille piastres ne serait pas dépassé.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Gélinas, Marc.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Aldoric Héroux, Dame Anna Paquin, son épouse et Dlle Marie Paquin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une ficière de terrain nécessaire à l'élargissement des rues St. Honoré et St. Thomas, située au front des emplacements portant les numéros quinze cent soixante-et-cinq (1565) et quinze cent soixante-et-six (1566) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre cents piastres, et cela, suivant acte préparé par T. C. Normand, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce conseil, et en conformité au plan ci-annexé fourni par l'Inspecteur de-Ville.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. et M<sup>de</sup> Aldoric Héroux et Dlle Marie Paquin, pour l'élargissement des rues St. Honoré et St. Thomas.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M<sup>rs</sup> S. D. et Albert Blais, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Lemide Dionis Blais et Albert Blais à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une ficière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent quatre-vingt-neuf (689) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre cent vingt-sept piastre et quarante-deux centins (\$427.<sup>42</sup>/<sub>100</sub>), et cela, suivant acte

Lundi, le 5 Octobre 1908.

acte préparé par T. S. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Messrs. Girard & Godin, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Girard & Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent soixante-et-douze (672) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre-vingt-cinq piastres et quatre-vingt-sept centins ( $\$85.\frac{87}{100}$ ), et cela, suivant acte préparé par T. S. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. P. V. Ayotte, pour l'élargissement de la rue Alexandre.

Proposé par Mr. Gélinas, Prs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Pierre Victor Ayotte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, située au front de l'emplacement portant le numéro huit cent vingt-six (826) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de deux cent vingt-huit piastres et trente-et-un centins ( $\$228.\frac{31}{100}$ ), et cela, suivant acte préparé par T. S. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de  $\$603.\frac{22}{100}$ , en faveur de Mr. Lucien Lajoie.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Lucien Lajoie, un billet promissoire au montant de six cent trois piastres et vingt-deux centins ( $\$603.\frac{22}{100}$ ), à six mois de la date du premier Octobre courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 5 Octobre 1908.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,254.<sup>42</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M. Henri Pâquin et Adolphe Pâquin.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Page,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Messieurs Henri Pâquin et Adolphe  
Pâquin, un billet promissoire au montant de douze cent  
cinquante-sept piastres et quarante-deux centimes (\$1,254.<sup>42</sup>/<sub>100</sub>),  
à six mois de la date du deux Octobre courant (1908), avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour l'élargisse-  
ment des rues Hart et Des Forges.  
Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. F. Scherwin Farmer.

Avis de motion:  
Je vous donne avis par les présentes,  
qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règle-  
ments de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée  
par le dit Conseil, à sa séance du vingt-huit septembre  
dernier, concernant le placement des cultivateurs sur le  
Marché-aup-Denrées, soit rappelée.

En Conseil, ce 5 Octobre 1908.  
(Signé) F. A. Farmer.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le quinze  
d'Octobre courant, à huit heures du soir. Adopté  
Louis Thies, Maire.  
Ch. Desaulniers  
Sec. - Trés.

Assemblée Régulière.  
15 Octobre 1908.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le quinzième jour d'Octobre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

- |                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,         |
| Messieurs les Echevins | Ch. Bellefeuille, Jr., |
|                        | B. G. Duplessis,       |
|                        | J. G. Fortin,          |
|                        | Frs. Gélinas,          |
|                        | Narc. Gélinas,         |
|                        | A. P. Grant,           |
|                        | N. Lamy,               |
|                        | Edm. Michelin,         |

Chs.

Jeudi, le 15 Octobre 1908.

Chs. Pagé, v  
E. A. Panneton,  
P. A. Verrette.

Requête de  
Mr. S. L. de Lottinville.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. S. L. de Lottinville, demandant que les tuyaux de l'Acqueduc et du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété en construction portant les nos 28 et 30 sur la rue St. François-Xavier.

Accordée.

Requête de  
Mgr. M. Baril.

Requête de Monseigneur M. Baril, V. G., demandant la reconstruction de la clôture qui longe le terrain des Révérendes Dames Ursulines, sur les rues St. Charles et St. Basile.

Référée à l'Inspecteur-de-Ville pour rapport.

Lettre de  
Mr. Téléphore Dugré.

Que une lettre de Mr. Téléphore Dugré, demandant d'être remplacé comme Arbitre, pour l'appropriation d'une partie du terrain de Mr. W. D. F. Hart, pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Lettre de la  
Stanhope Granite Co.

Que une lettre de la Stanhope Granite Company, offrant de vendre du granit pour les travaux de la Corporation.

Lettre de  
Mr. Johnny Boivin.

Que une lettre de Mr. Johnny Boivin, demandant le paiement du pâturage d'une vache qu'il a trouvée errante.

Accordée.

Lettre de la  
North Shore Power Co.

Que une lettre de la North Shore Power Co., concernant la cloche d'alarme placée dans la bâtisse de l'Acqueduc.

Référée au Comité du Feu.

Lettre de  
Messrs. Drolet, Lassonde & Co.

Que une lettre de Messrs. Drolet, Lassonde & Co., réclamant des dommages pour une erreur de mesure qu'ils disent avoir eu lieu, lors de l'appropriation d'une partie de leur terrain pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Lettre de  
Messrs. Bureau & Beaudry.

Que une lettre de Messrs. Bureau & Beaudry, Avocats, concernant la poursuite de la Royal Electric Co.

Lettre de  
Mr. Aldoric Martel.

Référée aux Comités Permanents.  
Que une lettre de Mr. Aldoric Martel, informant le Conseil, qu'il n'a pas pu procéder comme arbitre de la Corporation de cette cité, pour l'appropriation



Jeudi, le 15 Octobre 1908.

L'appropriation de la partie du terrain de Mr. George Dufresne nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon, vu que le déblaiement n'était pas fait, et que les caves étaient encore pleines de débris.

Mr. M. E. Decelles. Rapport de

Lu un rapport de Mr. M. E. Decelles, electricien, concernant l'inspection qu'il a faite, dernièrement, des cloches et de la ligne de téléphone d'alarme entre la Station de Police et la bâtisse de l'Alqueduc.

Référé au Comité du Feu.

Arbitres reappropriations D. M. O. Lamothé, Drolet, Lassonde & Bis, Desmarais, D. M. O. Komtois. Rapports des

Le secrétaire-Trésorier donne lecture des rapports des arbitres, concernant l'appropriation des propriétés des personnes suivantes: Dame Veuve Omer Lamothé, rue St. Antoine; Messrs. Drolet, Lassonde & Bis, rue Des Forges; M. Victor Desmarais, rue St. Pierre; et Dame Veuve Odilon Komtois, rues Notre-Dame et Des Forges.

1<sup>ère</sup> Motion Nomination de Mr. Joseph Hamel comme arbitre.

Proposé par Mr. Panneton, Secondé par Mr. Grant,

Attendu que Mr. Téléphore Dugré par sa lettre du 14 du courant, informe ce Conseil qu'il ne peut agir comme arbitre pour l'appropriation du terrain de Mr. M. A. S. Hart sur la rue du Platon, que Mr. Joseph Hamel soit nommé pour le remplacer et que la partie intéressée en soit informée.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion Appropriation du terrain des Héritiers de feu D. N. Robichon.

Proposé par Mr. Duplessis, Secondé par Mr. Fortin,

Attendu que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, par un règlement en date du 5 Août dernier (1908), a décidé et ordonné l'élargissement d'une certaine partie de la rue Notre-Dame;

Attendu que les Héritiers de feu Dame Marie Eulalie Deseau, épouse séparée de biens de Mr. Pierre Noël Robichon, sont actuellement propriétaires d'une partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro six cent quatre-vingt-douze (692) du Cadastre d'Enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la dite rue Notre-Dame, savoir: quinze pieds et quatre pouces de profondeur dans la ligne Sud-Ouest et quatorze pieds et cinq pouces dans la ligne Nord-Est du dit

Jeudi, le 15 Octobre 1908.

dit terrain, donnant une profondeur moyenne de quatorze pieds et dix pouces et demi sur toute la largeur du dit terrain, qui est d'environ vingt-deux pieds et cinq pouces;

Attendu que ce Conseil est prêt et offre de payer aux dits héritiers ou leurs représentants la somme de quatre-vingt-cinq centins du pied en superficie, à titre d'indemnité pour couvrir la valeur de leur terrain ainsi que tous les dommages pouvant résulter par suite de la prise de possession du dit terrain pour les fins de l'élargissement de la dite rue Notre-Dame, mais que cette offre ne peut être acceptée, vu que les intéressés sont mineurs.

Qu'il soit résolu, que ce Conseil en conformité aux dispositions de l'Article 168 de l'Acte d'Edouard VII, Chap. 44, nomme et appointe Mr. Joseph Hamel, mécanicien de la Cité des Trois-Rivières, pour être l'arbitre de ce dit Conseil, et pour faire conjointement avec l'arbitre qui sera nommé par la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District des Trois-Rivières, l'évaluation du terrain en question; et que Messieurs Bureau & Beaudry, Avocats de ce Conseil, soient autorisés à s'adresser à la dite Cour Supérieure pour demander qu'un arbitre soit nommé par la dite Cour, pour faire conjointement avec l'arbitre du dit Conseil l'évaluation du susdit terrain et faire tous autres procédés légaux nécessaires.

Adoptée.

Proposé par Mr. Michelin,  
secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Louis Dassylva à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent quatre-vingt-seize (696) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent vingt-trois piastres et soixante-huit centins (\$323.<sup>68</sup>/<sub>100</sub>), et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Ec., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

3<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Ls. Dassylva, pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Jeu-di, le 15 Octobre 1908.

4<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Dame J. A. Pessier, pour l'élargissement de la rue Alexandre.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Dame Marie Elmire Guillet, épouse séparée de biens de Mr. Joseph Adolphe Pessier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, située au front de l'emplacement portant le numéro sept cent cinquante-neuf (759) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cent quarante-trois piastres et cinquante centins (\$143.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>), et cela, suivant acte préparé par F. E. Normand, Ec., V. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Adolard Gauthier, pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Adolard Gauthier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon, située au front des emplacements sept cent trente-deux (732), sept cent trente-trois (733) et sept cent trente-quatre (734) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de deux mille cent quatre-vingt-cinq piastres et cinquante centins (\$2,195.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>), et cela, suivant acte préparé par F. E. Normand, Ec., V. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. George Méthot, pour l'élargissement de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. George Méthot à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, située au front de l'emplacement portant le numéro partie de huit cent trente-quatre (n. 834) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent deux piastres et cinquante centins (\$302.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>), et cela, suivant acte préparé par F. E.

Jeudi, le 15 Octobre 1908.

J. B. Normand, Sec., W. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas, Ars.,  
secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 172, Règlement pour amender le chapitre 167 des règlements de ce Conseil intitulé: Règlement pour rappeler et annuler le chapitre 78 des règlements de ce Conseil, passé le premier Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et pour amender le chapitre neuf des règlements du dit Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département du Feu, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLXXII.

Règlement pour amender le chapitre 167 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour rappeler et annuler le chapitre 78 des règlements de ce Conseil, passé le premier Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et pour amender le chapitre neuf des règlements du dit Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département du Feu.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La section première du règlement par le présent amendé est remplacée par la suivante:

"Ou l'avenir, dans toute cette partie de la Cité des Trois-Rivières comprise entre le côté nord-est des rues Bell et St. George depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la rue St. Olivier, le côté sud-est des rues St. Olivier et St. Geneviève jusqu'à la rue St. François-Xavier et le côté sud-ouest de la rue St. François-Xavier jusqu'au fleuve St. Laurent, il ne pourra être bâti, construit ou érigé aucune maison, dépendance, remise, hangar, boutique ou autre bâtiment ou bâtisse, à moins qu'il ne soit construit en pierre, brique ou béton, ou lambrissé en pierre, brique, béton ou ciment et sable posés sur lattes métalliques, et couvert en fer-blanc, tôle, ardoise, gravois, bardeaux posés dans le mortier ou autres matériaux non combustibles et à l'épreuve du feu.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du chapitre par le présent amendé, ainsi que le chapitre premier  
des

Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 172.

— Chapitre 172. —  
Règlement sur des amendes.

Jeudi, le 15 Octobre 1908.

des règlements de ce Conseil intitulé: Règlement concernant les règlements, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Des soumissions ayant été demandées pour la construction du Marché-aux-Denrées, elles sont produites et ouvertes, et sont comme suit, savoir:

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Belle de Mr. F. T. Gravel        | \$41,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| " " Mr. Anselme Dubé             | 39,895. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| " " The Houssey Contracting Co.  | 39,853. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| " " Messrs. Hébert, Roy & McLeod | 39,850. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| " " Mr. J. C. Deakin             | 34,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |

Proposé par Mr. Gélinas, Frs,  
Secondé par Mr. Grant,

Que la soumission de Mr. J. C. Deakin au prix de \$34,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, pour la construction du Marché-aux-Denrées en cette Cité, soit acceptée.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que les soumissions pour la construction d'un marché, ouvertes ce soir, ne soient pas acceptées ou qu'elles sont trop élevées et que les chèques en dépôt soient remis aux soumissionnaires.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

|                   |                 |
|-------------------|-----------------|
| Pour:             | Contre:         |
| Mr. Bellefeuille, | Mr. Fortin,     |
| Duplessis,        | Gélinas, Frs.,  |
| Lamy,             | Gélinas, Marc., |
| Michelin,         | Grant,          |
| Panneton,         | Page.           |
| Verrette,         |                 |

La motion principale étant ensuite mise aux voix est rejetée sur même division.

Messieurs les Echevins J. L. Fortin, Ars. Gélinas, Marc. Gélinas, A. P. Grant et Chs. Page laissent ensuite leurs sièges et quittent la Salle du Conseil.

Proposé

Soumissions pour construction du Marché-aux-Denrées.

8<sup>e</sup> Motion  
Soumission de Mr. J. C. Deakin pour Marché-aux-Denrées.

9<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion No. 8.



Judi, le 15 Octobre 1908.

10<sup>es</sup> Motion  
Plans pour le Marché aux  
Denrées.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Qu'un concours pour la confection  
d'un plan pour une bâtisse de cent vingt pieds de  
longueur par quarante pieds de largeur, à trois étages,  
dont le premier serait occupé par les bouchers, le  
deuxième par les cultivateurs et le troisième resterait inoc-  
cupé pour être utilisé plus tard de la manière  
que le Conseil le jugera à propos, soit demandé  
parmi les architectes.

Ajournement.

Adoptées.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le vingt-deux  
d'Octobre courant, à huit heures du soir.

*Adopté*  
Louis Phier, Maire.  
H. Désautels, Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
22 Octobre 1908.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Jeudi, le vingt-deuxième jour d'Octobre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

|                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Son Honneur, le Maire  | L. P. Normand,          |
| Messieurs les Echevins | Phi. Bellefeuille, Jr., |
|                        | L. G. Duplessis,        |
|                        | A. P. Farmer,           |
|                        | J. L. Fortin,           |
|                        | Mrs. Gélinas,           |
|                        | Mrs. Gélinas,           |
|                        | R. A. Grant,            |
|                        | N. Lamy,                |
|                        | Edm. Michelin,          |
|                        | Chs. Page,              |
|                        | E. P. Panneton,         |
|                        | F. A. Verrette.         |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. M. E. Gervais & al.

Requête de Mr. M. E. Gervais et autres,  
demandant la pose d'une lumière électrique sur  
la rue Riverville entre les rues Royale et St. Geneviève.

Référée

# Jeudi, le 22 Octobre 1908.

Requête de  
Mr. W. Dangerfield & al.

Référée au Comité d'Éclairage.  
Requête de Mr. W. Dangerfield et autres, demandant que la pose des tuyaux du Drainage soit continuée dans la rue St. Philippe depuis la rue St. Elizabeth jusqu'à la manufacture de Mr. Kodin.  
Accordée.

Requête de  
Mr. E. W. Jourdain.

Requête de Mr. E. W. Jourdain, demandant la pose de deux services d'eau de l'Acqueduc pour sa propriété sur la rue Poadeaux.  
Accordée.

Lettre de  
Messrs. Drolet, Lassonde & Co.

Lettre de Messrs. Drolet, Lassonde & Co., concernant l'expropriation de leur propriété et le nivellement de la rue Champlain.

Lettre de  
l'Union Musicale.

Référée au Comité des Chemins pour demain à 10 heures.  
Lettre de l'Union Musicale, remerciant le Conseil de l'encouragement qu'il accorde à cette société, en faisant construire un local pour son usage.

Lettre de  
Messrs. Daoust & Lafond.

Lettre de Messrs. Daoust & Lafond, accompagnée de deux études pour la construction d'un Marché-aux-Denrées.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant l'expropriation de la propriété de Dame Veuve John Ryan, sur la rue Notre-Dame.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Art. Brunelle, pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Proposé par Mr. Gélinas, 1<sup>er</sup> Sec.  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Arthur Brunelle, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de deux parcelles de terrains nécessaires à l'élargissement de la rue du Platon, situées au front des emplacements faisant partie des numéros sept cent cinq, sept cent sept et sept cent sept a du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de deux mille deux cent cinquante-six piastres et soixante-et-douze centins (\$2,256.72), et cela, suivant acte préparé par T. B. Normand, Cor., V. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.  
Adoptée.

Proposé

Jeudi, le 22 Octobre 1908.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Messrs.  
Bellefeuille & Giroux, pour l'élar-  
gissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Bellefeuille & Giroux à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, située au front de l'emplacement partie du numéro sept cent soixante-et-deux (762) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cinq cent sept piastres et cinquante centins (\$507.50), et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecv., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M<sup>de</sup> Alcide  
Lebrun, pour l'élargissement  
de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Alice Saucier épouse séparée contractuellement de biens de Alcide Lebrun, Ecv. à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, située au front de l'emplacement partie du numéro huit cent trente-quatre (834) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de deux cent huit piastres et soixante-et-trois centins (\$208.63), et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecv., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Appropriation du terrain des  
Hérit<sup>rs</sup> de feu Omer Lamothe.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Attendu que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, par un règlement en date du 5 Août dernier (1908), a décidé et ordonné l'élargissement d'une certaine partie de la rue St. Antoine;

Attendu que les héritiers de feu Omer Lamothe, sont actuellement propriétaires d'une partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro sept cent dix-neuf (719) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la dite rue St. Antoine, savoir: sept pieds et huit pouces de profondeur dans la ligne nord-ouest et sept pieds et six pouces dans la ligne sud-est du dit terrain,

donnant

Jeuudi, le 22 Octobre 1908.

donnant une profondeur moyenne de sept pieds et sept pouces sur toute la largeur du dit terrain qui est d'environ vingt-trois pieds et dix pouces;

Attendu que ce Conseil est prêt et offre de payer aux dits héritiers ou leurs représentants, la somme de cinquante centins du pied en superficie, à titre d'indemnité pour couvrir la valeur de leur terrain ainsi que tous les dommages pouvant résulter par suite de la prise de possession du dit terrain pour les fins de l'élargissement de la dite rue St. Antoine, mais que cette offre ne peut être acceptée ou que les intéressés sont mineurs.

Qu'il soit résolu, que ce Conseil en conformité aux dispositions de l'Article 168 de l'Acte 1 Édouard VII, Chap. 44, nomme et appointe M<sup>r</sup>. Joseph Hamel, mécanicien de la Cité des Trois-Rivières, pour être l'arbitre de ce dit Conseil, et pour faire conjointement avec l'arbitre qui sera nommé par la Cour Supérieure, siégeant dans et pour le District des Trois-Rivières, l'évaluation du terrain en question; et que l'Honorable Jacques Bureau, avocat de ce Conseil, soit autorisé à s'adresser à la dite Cour Supérieure pour demander qu'un arbitre soit nommé par la dite Cour, pour faire conjointement avec l'arbitre du dit Conseil l'évaluation du susdit terrain et faire tous autres procédés légaux nécessaires.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$18,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Archevêque.

Proposé par M<sup>r</sup>. Farmer,  
secondé par M<sup>r</sup>. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevêque, un billet promissoire au montant de dix-huit mille piastres, à un mois de la date du deux Novembre prochain (1908), avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer l'appropriation des terrains nécessaires à l'élargissement des rues en cette Cité.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>r</sup>. Octave Raiche.

Proposé par M<sup>r</sup>. Farmer,  
secondé par M<sup>r</sup>. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M<sup>r</sup>. Octave Raiche, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du douze de Septembre dernier (1908), avec

Jeu di, le 22 Octobre 1908.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$8,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Frs. Gélinas.

avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. François Gélinas, un billet pro-  
missoire au montant de huit mille piastres, à six mois de  
cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Transport de licence de Mr. F. Vanasse à Messrs Déchainé & Girard.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que la demande de certificat en faveur  
de Messieurs Déchainé & Girard pour leur permettre d'obtenir  
le transport de la licence de Mr. F. Vanasse, comme au-  
bergiste, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Plans pour le Marché aux Denrées.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Canneton,  
Que le plan de Messrs Daoust & Lafond  
pour la construction du marché aux denrées d'une grandeur  
de cent vingt pieds de longueur par quarante pieds  
de largeur soit adopté et que ce plan soit terminé avec  
spécifications pour la prochaine assemblée du Conseil, afin de  
demander des soumissions.

Rejetée sur division de quatre pour et huit contre, savoir:

| Pour:             | Contre:         |
|-------------------|-----------------|
| Mr. Bellefeuille, | Mr. Duplessis,  |
| Lamy,             | Farmer,         |
| Canneton,         | Portin,         |
| Verrette,         | Gélinas, Frs.,  |
|                   | Gélinas, Marc., |
|                   | Grant,          |
|                   | Michelin,       |
|                   | Page.           |

Rapport de  
l'Honorable Conseil Exécutif con-  
cernant les Incendies du 22 Juin  
1908.

Son Honneur le Maire donne commu-  
nication d'une copie du rapport d'un Comité de  
l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 13 Octobre 1908,  
approuvé par le Lieutenant Gouverneur le 14 Octobre 1908,  
concernant la garantie d'un emprunt à être fait par  
la cité des Trois-Rivières pour venir au secours des in-  
cendies du 22 Juin 1908, et autres fins.

Ovis



Jeudi, le 22 Octobre 1908.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Barmer.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que la résolution passée par le dit conseil, à la séance du vingt-huit Septembre dernier, concernant la place que doivent occuper les cultivateurs sur le marché-aux-dépens, soit rappelée.

En conseil, ce 22 Octobre 1908.  
(Signé) A. B. Barmer.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le Chapitre neuf des règlements du dit conseil, concernant le Département du Feu, soit amendé quant à ce qui concerne la construction des cheminées.

En conseil, ce 22 Octobre 1908.  
(Signé) A. A. Verrette.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de liqueurs soit amendé quant à ce qui concerne le nombre de chambres, de lits et de places & écuries que chaque aubergiste devra avoir.

En conseil, ce 22 Octobre 1908.  
(Signé) W. Lamy.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Page.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que la résolution passée par ce conseil, le quinze Octobre courant, refusant d'accepter les soumissions faites pour la construction du marché-aux-dépens, soit rappelée et annulée.

En conseil, ce 22 Octobre 1908.  
(Signé) Chs. Page.

Salle pour l'Union Musicale.

Le conseil, décide, à l'unanimité, de faire finir l'étage supérieur du bureau, de l'Inspecteur de Ville et de l'Atelier des Départements, pour une salle d'exercices pour la fanfare de l'Union Musicale.

Ajournement.

Le conseil s'ajourne ensuite, à Mardi, le vingt-sept d'Octobre courant, à huit heures du soir.

A droite  
H. J. Desautels  
Sec. - Prés.  
Maire.

Mardi, le 27 Octobre 1908.

Assemblée Régulière.  
27 Octobre 1908.

À une assemblée régulière, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-septième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. O. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
O. G. Duplessis,  
F. J. Farmer,  
J. E. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
Marc. Gélinas,  
O. A. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. A. Panneton,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Messrs. Déchainé & Girard, demandant qu'il ne leur soit chargé que cinq piastres pour le transport de la licence de l'Hôtel Windsor, en leur faveur, ou que ce transport a été demandé avant la passation du nouveau règlement.

Accordée.

Requête de Mr. Joseph Leprohon, demandant le privilège exclusif pour donner des séances de vues animées dans la Salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville.

Référée au Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Requête de Mr. Jos. Moïse Plouffe et autres, demandant d'empêcher la Cie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, de construire une clôture sur le Chemin St. Marguerite, près de la propriété du dit Mr. Plouffe.

Référée à l'Inspecteur-de-Ville.

Lettre de Mr. Adélard Provencher, demandant au Conseil de nommer un arbitre pour l'expropriation d'une partie de ses terrains, Nos 713 et 720 du cadaastre, nécessaire à l'élargissement des puits du Fleuve et St. Antoine.

Accordée.

Lue

Mardi, le 27 Octobre 1908.

Messrs. Héon, Roy & McLeod.

Lettre de

Une lettre de Messrs. Héon, Roy & McLeod, demandant au Conseil de faire débarrasser le terrain où doit être érigée une église, dans le Quartier St. Philippe, et de leur rendre la pierre concassée qui se trouve à cet endroit.

Accordée.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination de Mr. J. E. Hamel, arbitre. — Appropriation de Mr. Ad. Provencher.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que Mr. J. E. Hamel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité pour fixer conjointement avec Mr. E. Henri Germain, arbitre de Mr. Adélard Provencher, le montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement des rues Du Fleuve et St. Antoine, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, l'Edouard VIII, Chapitre 44, Sec. 22.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Chs. Pagé, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Charles Pagé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent quatre-vingt-cinq (685) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de treize cent dix piastres et trente-six centins (\$1310.36), et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. J. L. Fortin, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Joseph Louis Fortin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent quatre-vingt-dix (690) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cinq cent quarante-quatre piastres (\$544.<sup>00</sup>), et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 2<sup>e</sup> Octobre 1908.

4<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Hubert  
Dussault, pour l'élargissement  
de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Hubert Dussault à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent quarante-sept (647) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent cinquante-deux piastres et trente-trois centins (\$352.33), et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Messrs.  
Bloutier & Co<sup>ie</sup>, pour l'élargisse-  
ment de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Bloutier & Compagnie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent quarante-six du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières pour le prix de cent quatre-vingt-une piastres (\$181.00), et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Wellie  
Godin, pour l'élargissement  
de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Wellie Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, située au front de l'emplacement portant le numéro deux mille cent soixante-et-huit (2168) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cent quarante-quatre piastres et soixante-quatorze centins (\$144.74), et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 27 Octobre 1908.

4<sup>e</sup> Motion  
Construction du Marché-  
aup-Dennées.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,  
Que la résolution passée par ce Conseil  
à sa séance du quinze Octobre courant (1908), refusant  
d'accepter les soumissions faites pour la construction du  
marché-aup-dennées, soit rappelées et annulées.

Rejetée sur division suivante:

- |                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| Pour:           | Contre:               |
| Mo. Mo. Farmer, | Mo. Mo. Bellefeuille, |
| Fortin,         | Duplessis,            |
| Gélinas, Frs.,  | Lamy,                 |
| Gélinas, Marc,  | Michelin,             |
| Grant,          | Panneton,             |
| Pagé,           | Verrette,             |

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire  
vote contre la Motion.

8<sup>e</sup> Motion  
Construction du Marché-  
aup-Dennées.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,  
Que le plan de Messrs. Daoust & Lafond  
pour la construction du Marché-aup-Dennées d'une grandeur  
de cent trente pieds de longueur par cinquante-trois pieds  
de largeur soit adopté, et que ce plan soit terminé avec  
spécifications pour le dix de Novembre prochain, afin de  
demander des soumissions, ce marché devant avoir trois  
étages, dont le premier serait occupé par les bouchers, le  
deuxième par les cultivateurs et le troisième resterait inoccupé  
pour être utilisé plus tard de la manière que le Conseil  
le jugera à propos.

Rejetée sur division de quatre pour et huit contre, savoir:

- |                       |                    |
|-----------------------|--------------------|
| Pour:                 | Contre:            |
| Mo. Mo. Bellefeuille, | Mo. Mo. Duplessis, |
| Lamy,                 | Farmer,            |
| Panneton,             | Fortin,            |
| Verrette,             | Gélinas, Frs.,     |
|                       | Gélinas, Marc,     |
|                       | Grant,             |
|                       | Michelin,          |
|                       | Pagé.              |

9<sup>e</sup> Motion  
Construction du Marché-  
aup-Dennées.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que le plan de Messieurs Daoust & Lafond  
pour



Mardi, le 27 Octobre 1908.

pour la construction du marché-aux-denrées d'une grandeur de cent trente pieds de longueur par cinquante-trois pieds de largeur soit adopté et que ce plan soit terminé avec spécifications pour le six de Novembre prochain, afin de demander des soumissions, ce marché devant avoir trois étages, dont le premier serait occupé par les regrattiers et les cultivateurs, le deuxième par les bouchers et le troisième resterait inoccupé, pour être utilisé plus tard de la manière que le Conseil le jugera à propos.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que le mot "regrattiers" soit retranché de la motion principale.

Rejetée sur division de trois pour et neuf contre, savoir:

Pour:

Mr. Bellefeuille,  
Lamy,  
Panneton,

Contre:

Mr. Duplessis,  
Farmer,  
Fortin,  
Gélinas, Ppt.,  
Gélinas, Marc.,  
Grant,  
Michelin,  
Page,  
Verrette.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Vendredi, le six de Novembre prochain, à huit heures du soir. ce duly

Lucis Thies, Maire

E. H. Décauliers,

Maire.

Sec. - Prés.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
6 Novembre 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le sixième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son

# Vendredi, le 6 Novembre 1908.

Son Honneur, le Maire L. O. Normand,  
 Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
 C. G. Duplessis,  
 F. G. Farmer,  
 J. L. Fortin,  
 Frs. Gélinas,  
 Marc. Gélinas,  
 R. F. Grant,  
 W. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 Chs. Pagé,  
 E. F. Panneton,  
 F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Ed. M. Pourassa & al.

Requête de Mr. Ed. M. Pourassa et autres, demandant la pose de deux lampes électriques dans la rue St. Paul.

Référée au Comité d'Éclairage.

Requête de  
Mr. Cormisdas Auger.

Requête de Mr. Cormisdas Auger, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de  
Mr. Et. Tremblay & al.

Requête de Mr. Etienne Tremblay et autres, demandant que la lampe électrique placée au coin des rues Deschamps et Haut-Roc soit remplacée par une plus forte.

Référée au Comité d'Éclairage.

Requête de  
Mr. A. M. Gauthier.

Requête de Mr. A. M. Gauthier, demandant la pose d'un service d'eau de l'Acqueduc d'un pouce de diamètre, pour l'hôtel qu'il construit sur la rue Du Platon.

Accordées.

Requête de  
Mr. J. B. Charette.

Requête de Mr. J. B. Charette, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> T<sup>ele</sup>phore Briere.

Requête de Dame Veuve Téléphore Briere, demandant la remise du montant qu'elle doit pour Taxes.

Accordées.

Requête de  
Mr. E. W. Beaudry.

Requête de Mr. E. W. Beaudry, demandant que le patronage de la Corporation soit réparti à peu près également entre les marchands de fer de cette Cité, pour l'achat des effets

effets

Vendredi, le 6 Novembre 1908.

effets requis en Ferronneries.

Faire rapport du total du montant vendu par chacun.

Messrs. O. Carignan & Fils & al.

Requêtes de

Mr. Léon Boucher.

Requêtes de

Messrs. N. P. Robichon.

Requêtes de

Mr. Joseph Blanchette.

Requêtes de

Mr. Ernest Trudel.

Lettres de

D<sup>me</sup> Jos. Bellefeuille.

Lettres de

D<sup>me</sup> " " John Ryan.

Lettres de

Mr. Eug. Balcer.

Lettres de

Comité des Finances.

Rapport du

Rapport:

Requête de M. M. O. Carignan & Fils et autres, demandant la construction d'un marché aux-dépens de grande dimension et de belle apparence.

Requête de Mr. Léon Boucher, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête des Héritiers N. P. Robichon, demandant au Conseil de leur louer le concasseur de la Corporation.

Requête de Mr. Joseph Blanchette, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Une lettre de Mr. Ernest Trudel, offrant sa résignation comme membre du Corps de Police.

Une lettre de Dame Joseph Bellefeuille, demandant au Conseil de nommer un arbitre pour l'appropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre.

Une lettre de Dame Veuve John Ryan, demandant au Conseil de nommer un arbitre pour l'appropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Une lettre de Mr. Eugène Balcer, accompagnée d'un estimé du prix de vente demandé par la succession Henri M. Balcer, pour le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Plaisance.

Référé aux Comités Permanents.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

Vendredi, le 6 Novembre 1908.

|  |               |           |
|--|---------------|-----------|
| Département de l'Acqueduc, (Construction)    | 1,542         | 95        |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                       | 332           | 50        |
| " des Chemins,                               | 10,048        | 54        |
| " " Marchés,                                 | 103           | 92        |
| " du Feu,                                    | 53            | 35        |
| " de l'Hotel-de-Ville,                       | 34            | 75        |
| " " la Police,                               | 626           | 43        |
| " " " Communes,                              | 53            | —         |
| " " " Santé,                                 | 28            | 33        |
| Drainage,                                    | 1,402         | 61        |
| Ponts St. Maurice,                           | 40            | 75        |
| Rues sous Contrôle,                          | 25            | 95        |
| Pavage des Rues,                             | 106           | 04        |
| Carré Champlain,                             | 1,709         | 45        |
| Station de Police et du Feu,                 | 93            | 88        |
| Atelier des Départements,                    | 142           | 25        |
| Papeterie et Impressions,                    | 121           | —         |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, | 44            | 75        |
| Billets Payables,                            | 6,823         | 50        |
| Intérêt et Commission,                       | 1,250         | 52        |
| Dépenses Contingentes,                       | 62            | 16        |
| Salaires,                                    | 410           | 40        |
| Divers Comptes,                              | 1,582         | 96        |
|  | <b>81,736</b> | <b>02</b> |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) F. A. Farmer, Prsdt.,  
 F. A. Verrette,  
 Prs. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
 Secondé par Mr. Gélinas, Narc.,  
 Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Pour adopter le Règlement  
 Chapitre 173.

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Panneton,  
 Que le projet de règlement Chapitre cent soixante-treize, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs, soit lu, passé et adopté.

Chapitre

Vendredi, le 6 Novembre 1908.

Chapitre 173.  
Règlement concernant les  
Aubergistes et les Marchands  
de Liqueurs amendé.

Chapitre CLXXII.

Règlement pour rappeler et annuler les règlements de ce Conseil Chapitre 53, passé le six Mars mil huit cent quatre-vingt-treize, et Chapitre quatre-vingt-onze, passé le huit Mai mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et pour amender le Chapitre cinquante-et-un passé le treize Janvier mil huit cent quatre-vingt-treize et intitulé: Règlement pour abroger et remplacer le Chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Les règlements chapitres cinquante-trois et quatre-vingt-onze, passés par ce Conseil, le premier, le six Mars mil huit cent quatre-vingt-treize et le second, le huit Mai mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs, sont par le présent rappelés et annulés.

Sec. 2. La section quatre du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

"4. Chaque auberge ou hôtel, sera muni d'au moins douze chambres à coucher garnies de dix-huit lits pour l'usage des voyageurs, outre le logement de la famille, et aussi d'une écurie de grandeur suffisante pour loger au moins douze chevaux en outre les animaux appartenant aux propriétaires, et cette écurie devra être placée sur le même emplacement où se trouvent situé la dite auberge ou le dit hôtel.

Sec. 3. Le Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les règlements, s'appliquera au présent règlement.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté sur division de onze pour et un contre, savoir:

Pour: M. M. Bellefeuille, Farmer, Fortin, Bélinais, Frs. Bélinais, Naro, Grant, Lamy, Michelin, Page, Panneton, Verrette,

Contre: Mr. Duplessis.

Proposé par Mr. Farmer,

Secondé par Mr. Page,

Que Mr. J. E. Hamel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité pour fixer conjointement avec les arbitres que Dame Veuve John Ryan et que M. Joseph Bellefeuille nommeront,

M. J. E. Hamel nommé  
arbitre.



Vendredi, le 6 Novembre 1908.

nommeront, le montant de l'indemnité à laquelle ces personnes ont droit pour l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, l'Edouard VII, Chap. 44, Sec. 22.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Mr. Uld. Martel nommé évaluateur.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Mr. Uldoric Martel soit nommé pour assister Mr. J. E. Hamel pour la confection du rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent neuf, et ce, avec un salaire de trois cents piastres.

Adoptée sur division, de sept pour et cinq contre, savoir:

- |                   |                    |
|-------------------|--------------------|
| Pour:             | Contre:            |
| Mr. Bellefeuille, | Mr. Gélinas, Frs., |
| Duplessis,        | Lamy,              |
| Farmer,           | Michelin,          |
| Fortin,           | Panneton,          |
| Gélinas, Hrs.,    | Verrette,          |
| Grant,            |                    |
| Page,             |                    |

5<sup>e</sup> Motion  
avis aux Aubergistes.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que chaque aubergiste ou hôtelier de cette cité soit notifié d'avoir à construire, d'ici au premier Décembre prochain, une écurie de douze places, en sus des places utilisées par le dit aubergiste.

Adoptée sur division de dix pour et un contre, savoir:

- |                   |                |
|-------------------|----------------|
| Pour:             | Contre:        |
| Mr. Bellefeuille, | Mr. Duplessis. |
| Farmer,           |                |
| Fortin,           |                |
| Gélinas, Frs.,    |                |
| Gélinas, Hrs.,    |                |
| Grant,            |                |
| Lamy,             |                |
| Michelin,         |                |
| Panneton,         |                |
| Verrette,         |                |

Mr. L. Echevin Page s'abstient de voter.

Proposé.

Vendredi, le 6 Novembre 1908.

6<sup>e</sup> Motion

Demande de soumissions pour le Marché-aux-Denrées.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que des soumissions soient demandées pour la construction du marché-aux-denrées suivant les plans et spécifications préparés par Messieurs Daoust & Lafond, et que ces soumissions soient reçues d'aujourd'hui au seize Novembre courant.

Adoptée sur division suivante:

Pour:

M. M. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

M. M. Farmer,  
Fortin,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc,  
Grant,  
Page,

Les voix étant également partagées, son Honneur le Maire vote pour la motion.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que la demande de certificat en faveur de Messrs. Lavergne & Frère pour leur permettre d'obtenir le transport de la licence de Mr. Hector Deschênes comme marchand de liqueurs, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Opinion légale concernant droit de vue et de sortie sur les places publiques.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que l'opinion de l'avocat de la Corporation soit demandée pour savoir si les propriétaires avoisinants les places publiques appartenant à la Corporation ont le droit de pratiquer des ouvertures pour sortir ou avoir droit de vue sur les dites places.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Cession de terrain à la Corporation Episcopale Catholique.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de donation et cession par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à la Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières, d'une partie d'un terrain connu et désigné sous le nom de Parc Victoria et portant le numéro cent cinquante-six (156) du cadastre d'enregistrement de la Cité  
des

Vendredi, le 6 Novembre 1908.

des Trois-Rivières, pour y ériger une église et un presbytère, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Messrs. J. N. Godin & Coie, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs J. N. Godin & Compagnie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent quatre-vingt-neuf du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre cent vingt-sept piastres et quarante-trois centins (\$427.43) et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Messrs. Blais & Frère, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Blais & Frère à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, située au front de l'emplacement partie du numéro six cent quatre-vingt-huit (688) du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cent cinquante-trois piastres et soixante-et-sept centins (\$153.67), et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Messrs. Drolet, Lassonde & Coie, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Drolet, Lassonde & Compagnie, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, située au front de l'emplacement partie du numéro sept cent soixante-et-onze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et aussi pour dommages résultant

# Vendredi, le 6 Novembre 1908.

résultant de l'appropriation de la dite lisière de terrain, pour le prix de douze cents piastres (\$1200<sup>00</sup>), et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Ecv, W.P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Rapport des Arbitres re appropriation Provencher.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport des arbitres, concernant l'appropriation des propriétés de Mr. Joseph Adélaïde Provencher, rues Du Fleuve et St. Antoine.

Rapport de Mr. John Bourgeois, S. L.

Rapport: A votre demande j'ai fait, dans les premiers jours de cette semaine, un arpentage de la Place du Marché et des terrains qui lui sont contigus du côté sud-est. Il s'agissait de bien établir, suivant les titres et la possession, quelle devait être la ligne de division entre le numéro 660, propriété de la Corporation, les lots 680 et 685 propriété de Mr. Charles Pagé, et le Lot No. 679 et partie du Lot No. 678, propriété de Mr. W. E. Roy.

J'ai d'abord, étudié les divers documents qui m'ont été produits par les intéressés, savoir: - par Mr. W. E. Roy;

1° Vente par Mr. Jean Cloutier, à Dame Joseph Cloutier, le 28 septembre 1888, devant P. O. Guillet, W. P.

2° Vente par Dame Marie Anna Hamel, épouse de Maurice Guillet, à Dame Marie Anne Cloutier, épouse de Joseph Cloutier, le 7 mai 1894, devant P. O. Guillet, W. P.

Par Mr. Charles Pagé;

1° Vente par Dame Veuve G. H. Godby, à Charles Pagé, le 19 janvier 1894, devant P. O. Guillet, W. P.

2° Déclaration de Mr. Pierre Desfosés, devant J. M. Badaux, W. P., 3 décembre 1899. (Cette déclaration a rapport au Lot No. 685)

Par la Corporation;

Vente par Dame Sarah Wark, Veuve de feu G. J. Robitaille, à la Corporation de Trois-Rivières, le 16 avril 1879, devant P. L. Craig, W. P. (Ce contrat a rapport à la partie nord-ouest du Lot No. 678)

Vous trouverez des extraits de ces différents titres annexés au présent rapport.

Dans aucun de ces titres, que je viens d'énumérer,

Vendredi, le 6 Novembre 1908.

L'énumérer, on ne trouve de mesures précises et des désignations nous permettant de retracer, sûrement, sur le terrain la position exacte des lignes qui devraient délimiter ces emplacements. Prenons, d'abord, la propriété de W. E. Roy. Pour le Lot No. 678, nous lisons dans l'acte du 28 septembre 1888; "Un terrain avec une maison en pierre à deux étages, et allonge ou anexe en arrière d'icelle, situé au coin nord-est des rues Notre-Dame et St. Antoine; contenant, environ, 36 pieds de front, sur environ 90 pieds de profondeur, sans garantie de mesure précise, et comprenant tout le terrain qui peut se trouver depuis la dite rue Notre-Dame jusqu'à la Place du Marché, et étant la partie transversale, sud-est, du Lot No. 678."

Voyons, maintenant, pour le Lot No. 679, même propriétaire (W. E. Roy)

"Un emplacement situé au côté nord-ouest de la rue Notre-Dame, connu sous le numéro 679, du cadastre officiel pour la Cité des Trois-Rivières, avec une maison en pierre..... contenant, environ, 33 pieds de front, sur la profondeur qu'il y a depuis la dite rue Notre-Dame à aller à la Place du Marché; tel & c. & c."

Passons maintenant à la propriété de M. Charles Pagé.

Le 19 janvier 1894, M. Pagé achète, de la succession G. H. Godby, les Lots Nos. 680 et 685 du cadastre. La désignation et les mesures données dans l'acte de vente, pour ces Lots 680 et 685, sont textuellement les mêmes que celles que l'on trouve au livre de renvoi pour le dit cadastre.

Dans la déclaration de Pierre Desfossés, devant J. M. Badaud, N. P. le 3 décembre 1899, voici ce qui est dit au sujet du Lot No. 685:—

"Un terrain situé en cette ville des Trois-Rivières, du côté sud-ouest de la rue des Forges, contenant 50 pieds de front, sur la profondeur qui peut se trouver à prendre par devant au niveau de la dite rue des Forges, à aller aboutir, par derrière, partie au terrain de Louis Joseph Lassiseraie, et partie au terrain de l'Hon. Mathew Bell; joignant d'un côté, au sud-est, à M. Jean Desfossés, à Joseph Servais, au dit Lassiseraie et autres, et d'autre côté, au nord-ouest, partie au Marché et partie à l'emplacement

ci-après



Vendredi, le 6 Novembre 1908.

ci-après désigné; sur lequel terrain le dit comparant a fait bâtir une maison en pierre à deux étages, un hangar en bois et autres dépendances."

D'après ce document, la seule mesure donnée est celle de la largeur du Lot 685, qui est de 50 pieds français sur la rue des Forges, ce qui correspond à 53 pieds et 3 pouces, mesure anglaise.

Le 16 avril 1879, la Corporation achetait de la succession L. J. Robitaille, la partie nord-ouest du Lot No. 678, décrite, dans l'acte de vente, comme suit:—

"Un terrain situé en cette dite cité, formant partie du Lot No. 678, des plan et livre de plan officiel du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, renfermé dans les bornes suivantes:— borné des côtés nord-est et nord-ouest, par le marché aux denrées de cette dite Cité, ou le No. 660; du côté sud-ouest par un terrain récemment acquis, par la dite Corporation, de John Coaliston, Esq., et du côté sud-est se terminant à une ligne à être établie d'aujourd'hui à un mois de cette date, depuis le pignon nord-ouest d'un hangar ou écurie en briques construit sur cette partie du terrain appartenant à la dite vendeuse, non vendu par les présentes, et qui prend son front à la rue Notre-Dame, &c. &c."

Comme on le voit, aucune mesure en chiffres, n'est donnée dans cet acte, et la ligne qui devait être établie dans le délai d'un mois, et qui nous serait si utile aujourd'hui, ne l'a jamais été, apparemment du moins.

J'ai fait, avec beaucoup de soin, un relevé des lignes telles qu'elles sont actuellement; vous trouverez au présent rapport un plan fidèle et détaillé de mes opérations. Les lignes et les mesures trouvées sur le terrain sont indiquées, sur le plan, par des traits en encre noire et de chiffres à l'encre rouge; les lignes et les mesures du cadastre, par des traits et des chiffres en encre jaune.

La propriété de M. W. E. Roy mesure, à son front sur la rue Notre-Dame 36 pieds et 9 pouces pour le Lot No. 678, et 38 pieds et 4 pouces pour le Lot No. 679. Soit, un total de 75 pieds et 1 pouce; cette mesure correspond exactement avec celles du cadastre. La profondeur de la partie du Lot No. 678, qui est la propriété de

M.

Vendredi, le 6 Novembre 1908.

M. Roy, mesure 94 pieds et 2 pouces sur la rue St Antoine, et 100 pieds et 4 pouces dans sa ligne côté nord-est; ces derniers chiffres ne peuvent pas être comparés avec ceux du cadastre, parce qu'on connaît pas quelle est la grandeur de la partie de ce Lot achetée par la Corporation en 1879. La largeur, du même No. (678) sur le marché aux denrées, est de 37 pieds et 4 pouces; d'après le cadastre il ne devrait y avoir plus de 36 pieds et 9 pouces.

Le Lot No. 679, mesure 84 pieds et 4 pouces de profondeur dans sa ligne, côté sud-ouest; le cadastre donne 84 pieds et 2 pouces; puis 90 pieds et 5 1/2 pouces dans sa ligne - côté nord-est -, les mesures du cadastre donnent pour cette même ligne 86 pieds et 4 pouces. Ainsi, si l'on s'en rapporte aux mesures du cadastre, prises en 1873, le Lot No. 679 empiéterait sur la Place du Marché d'une profondeur moyenne de 3 pieds 7/4 pouces sur toute la largeur du dit Lot No. 679.

Le Lot No. 680, propriété de M. Charles Pagé, empiéterait également sur le terrain du marché, de 4 pieds 1 1/2 pouces dans sa ligne côté sud-ouest, et 1 pied et 4 pouces dans sa ligne nord-est, soit, une profondeur moyenne de 2 pieds 9 3/4 pouces, sur toute la partie de ce Lot contigue au terrain du marché.

Le Lot No. 685, aussi la propriété de M. Pagé, et terrain sur lequel il fait bâtir actuellement un hôtel, mesure 119 pieds et 4 pouces de profondeur dans sa ligne, côté nord-ouest; la mesure du cadastre, pour cette même ligne, est de 123 pieds et 8 pouces; soit, une différence de 5 pieds et un pouce. Pour constater, si l'angle sud-ouest de ce terrain (point marqué par la lettre "C" sur le plan) était bien au même endroit que l'avait trouvé le géomètre du cadastre en 1873, j'ai mesuré, depuis l'intersection de la ligne nord-est du Lot No. 680 avec le côté nord-ouest de la rue Notre-Dame, point marqué par la lettre "A", sur le plan, jusqu'à la profondeur du Lot No. 680, au point marqué par la lettre "B", et j'ai trouvé une distance de 93 pieds et 3 pouces; la même mesure prise sur le plan du cadastre donne 91 pieds et 8 pouces; ce qui, comme je le disais plus haut en décrivant le Lot No. 180, démontre que ce No. (180) en tenant compte des mesures du cadastre empiète de 1 pied et 4 pouces sur le terrain du marché au point "B". Du point "B" au point "C", c'est-à-dire cette partie

Vendredi, le 6 Novembre 1908.

partie de la profondeur du No. 185, contigue à la place du marché, j'ai mesuré 8 pieds et 10 pouces; la mesure donnée par le cadastre pour cette même ligne "B" "C" est de 10 pieds et 8 pouces. Ainsi donc, la ligne ABC mesurée sur le terrain, 10 $\frac{1}{2}$  pieds et 1 pouce, et le cadastre donne pour cette même ligne 10 $\frac{1}{2}$  pieds et 3 pouces; ainsi, les mesures que j'ai prises correspondraient avec les mesures du cadastre, à 2 pouces près.

On peut donc conclure, que, l'angle sud-ouest du Lot No. 685, (angle marqué par la lettre "C") n'a pas été déplacé sur le terrain, et qu'il est encore aujourd'hui dans la même position que lors de la confection du cadastre en 1843.

La largeur du même No. 685, mesurée sur la rue des Forges, est de 51 pieds et 8 pouces; la mesure du cadastre est de 51 pieds et 2 pouces, ce Lot mesurerait donc 6 pouces de plus que ce l'aurait trouvé le géomètre du cadastre en 1843; mais il ne faut pas oublier que, dans la déclaration de Pierre Desfossez, que j'ai citée plus haut, la largeur donnée est de 50 pieds français, correspondant à 53 $\frac{1}{2}$  pieds et 3 $\frac{1}{2}$  pouces anglais; d'ailleurs il existait sur ce terrain, et depuis un grand nombre d'années une maison en pierre dont le pignon nord-ouest faisait la ligne avec le terrain du marché, et je n'ai aucune raison de croire que la bâtisse que l'on érige actuellement sur ce terrain, se repose pas sur les mêmes fondations que l'ancienne maison en pierre.

Or cas où les renseignements contenus dans le présent rapport ne vous paraîtraient pas suffisants, je serai toujours à votre disposition pour vous fournir toute information supplémentaire.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 (Signé) John Bourgeois,  
 A. S.

Trois-Rivières, 6 novembre 1908.

Référé aux Comités Permanents.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par

Avis de motion de  
 M. J. Echevin Page.

Vendredi, le 6 Novembre 1908.

par ce Conseil, le quinze Octobre dernier, refusant d'accepter les soumissions faites pour la construction du marché aux denrées, soit rappelées et annulées.

En Conseil, ce 6 Novembre 1908.  
(Signé) Chs. Pagé.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée ce soir pour demander des soumissions pour la construction du marché aux denrées d'après les plans de Messrs. Daoust & Lafond soit rappelée.

En Conseil, ce 6 Novembre 1908.  
(Signé) Chs. Pagé.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le seize de Novembre courant, à huit heures du soir.

M. Desautels  
Sec. - Trés.

Maire.

Assemblée Régulière.  
16 Novembre 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à L'Hôtel des Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. P. Normand,
- Messieurs les Échevins Phi. Bellefeuille, Jr.,
- W. G. Duplessis,
- F. F. Farmer,
- J. L. Fortin,
- Frs. Gélinas,
- Narc. Gélinas,
- A. S. Grant,
- W. Lamy,
- Edm. Michelin,
- Chs. Pagé,
- E. F. Panneton,
- A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 16 Novembre 1908.

- Requêtes de Mr. Joseph Beaudry et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans cette partie de la rue St. Philippe comprise entre la manufacture J. W. Godin et le Chemin de Fer de Beintevre (Loop Line).
- Requêtes de Mr. William Lefebvre, demandant d'être nommé Ingénieur de la Pompe à vapeur pour incendies.
- Requêtes de Messrs. Cloutier & Co., demandant que l'hôtel qu'ils sont à faire construire sur la rue Des Forges soit pourvu d'un service d'eau de l'Queduc d'un pouce de diamètre.
- Accordées.
- Lettre de Mr. J. H. Ricard, se plaignant des regrattiers qui occupent des places temporaires sur le marché.
- Reférée au Comité des Marchés.
- Lettre de M. M. Balcer, demandant au Conseil de nommer un arbitre pour l'expropriation d'une partie de leur terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Du Platon.
- Accordées.
- Lettre de Mr. Hubert Dussault, demandant au Conseil de nommer un arbitre pour l'expropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges.
- Accordées.
- Lettre de Mr. Adolphe Lambert, demandant le paiement de son compte pour effets fournis et livrés aux employés de la Corporation pendant la conflagration du 22 Juin dernier.
- Reférée au Comité des Finances Mercredi soir.
- Rapports des Arbitres re Ser. Dufresne et M. A. S. Hart.
- Le Secrétaire-Trésorier donne lecture des rapports des arbitres, concernant l'expropriation des propriétés de Mr. George Dufresne, rue Du Platon, et de Mr. M. A. S. Hart, rue Du Platon.
- Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que Mr. Pierre Morin soit nommé membre du corps de Police et de la Brigade du Feu, en remplacement de Mr. Ernest Prudel, qui a résigné.
- Adoptée.
- Motion  
Proposé
- Mr. Pierre Morin nommé Constable.



Sundi, le 16 Novembre 1908.

2<sup>e</sup> Motion  
Mr. J. E. Hamel nommé  
arbitre.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Mr. Joseph E. Hamel soit nommé arbitre de la Corporation de cette cité, pour fixer conjointement avec Mr. O. W. Drolet, arbitre de Dame Marie Louise Balcer Thibeau deau et Mesdemoiselles Blanche et Irma Thibeau deau le montant de l'indemnité à laquelle elles ont droit pour l'élargissement des rues Notre-Dame et du Platon, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chap. 44, Sec. 22.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$544.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. S. Fortin.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Joseph Louis Fortin, un billet promissoire au montant de cinq cent quarante-quatre piastres, à six mois de la date du trente-et-un Octobre dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,310.<sup>36</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Charles Pagé.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Charles Pagé, un billet promissoire au montant de treize cent dix piastres et trente-six centins, à six mois de la date du trente-et-un Octobre dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par The Wabasso  
Cotton Co., Ltd., pour prolonge-  
ment de la rue St. Paul, et la  
rue De Troix.

Proposé par Mr. Gélinas, Narc.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente et cession par The Wabasso Cotton Company, Limited à La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, des terrains devant servir au prolongement de la rue St. Paul et à l'ouverture de la rue De Troix, aux prix et conditions mentionnés à l'acte de vente préparé par Messieurs Meredith & Meredith, G. P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.  
Adoptée.

Proposé

Lundi, le 16 Novembre 1908.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. J. A. Jutras, pour l'élargissement de la rue du Platon.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gélinas, Trs.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Joseph Antonio Jutras à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Platon, en cette Cité, située au front de l'emplacement portant le numéro sept cent trente-cinq du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de sept cent onze piastres (\$711.<sup>00</sup>), et cela, suivant acte préparé par Alcide Lebrun, Ecr., N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. J. A. Jutras, pour l'élargissement de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Joseph Antonio Jutras à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, en cette Cité, située au front de l'emplacement portant les numéros huit cent trente-et-un, huit cent trente-deux et huit cent trente-trois du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent quatre-vingt-dix-sept piastres (\$397.<sup>00</sup>), et cela, suivant acte préparé par Alcide Lebrun, Ecr., N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M<sup>me</sup> O. Comtois, pour l'élargissement des rues Notre-Dame et Des Forges.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Veuve Odilon Comtois à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de deux lisières de terrains nécessaires à l'élargissement des rues Notre-Dame et Des Forges, situées aux fronts des emplacements faisant partie des numéros dix cent quatre-vingt-trois et dix cent quatre-vingt-quatre du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois mille vingt-deux piastres et trente-huit centins (\$3022.<sup>38</sup>), et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Sundi, le 16 Novembre 1908.

9<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par les H<sup>tes</sup> Labarre, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Lélinais, Trs.,  
secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Louis S. Labarre, Henri Labarre, Charles S. Labarre et Demoiselle Flavien Labarre à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, située au front de l'emplacement portant le numéro sept cent cinquante du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre cent quarante-sept piastres et vingt-deux centins (\$447.22), et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> S. R. Dubresne, pour l'élargissement de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Fortin,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Veuve George Rivard Dupresne à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Antoine, en cette Cité, située au front des emplacements portant les numéros six cent quatre-vingt-dix-neuf et sept cents du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de deux cent quatre-vingt-six piastres et huit centins (\$286.08), et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Z. Lord, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Fortin,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Géphirin Lord à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame située au front de l'emplacement portant le numéro six cent quatre-vingt-deux du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre cent quarante-quatre piastres et quatre-vingt-six centins (\$444.86), et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 16 Novembre 1908.

12<sup>e</sup> Motion  
Mr. J. E. Camel nommé  
arbitre.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Mr. Joseph E. Camel soit nommé arbitre de la corporation de cette cité, pour fixer conjointement avec Mr. Wilfrid Durocher, arbitre de Mr. Hubert Dusault le montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement de la rue Des Forges, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chap. 44 Sec. 22.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Concernant le Marché-aux-  
Denrées.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que la résolution proposée par Mr. l'échevin Duplessis, secondée par Mr. l'échevin Verrette, passée par ce Conseil à sa séance du dix Novembre courant (1908), pour demander des soumissions pour la construction du marché-aux-denrées suivant les plans et spécifications préparés par Messieurs Daoust & Lafond, soit rappelée et annulée.

Rejetée sur division suivante:

- |                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| <b>Pour:</b>    | <b>Contre:</b>        |
| Mr. Mr. Parmer, | Mr. Mr. Bellefeuille, |
| Fortin,         | Duplessis,            |
| Gélinas, Frs.,  | Lamy,                 |
| Gélinas, Marc,  | Michelin,             |
| Grant,          | Panneton,             |
| Pagé,           | Verrette,             |

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion.

Soumissions  
pour Marché-aux-Denrées.

Les soumissions pour la construction du Marché-aux-Denrées sont ensuite ouvertes et sont comme suit:

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Mr. Anselme Dubé, . . . . .           | \$34,190. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , |
| Messrs. Léon, Roy & McLeod, . . . . . | 31,700. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> ,   |
| Télesphore Dugré, . . . . .           | 28,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> .   |

14<sup>e</sup> Motion  
Soumission de Mr. P. Dugré  
acceptée pour Marché-aux-Denrées.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que la soumission de Mr. Télesphore Dugré au montant de vingt-huit mille cinq cents piastres pour la construction d'un marché, suivant les plans de Messrs. Daoust & Lafond, Architectes, soit acceptée; le dit marché devant avoir cent trente pieds de longueur par

# Lundi, le 16 Novembre 1908.

15<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 14.

par cinquante-trois pieds de largeur.  
Proposé par Mr. Fortin, en amendement,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que la soumission de Mr. Téléphore Dugré ne soit pas acceptée ou que la différence entre la soumission de Mr. Deakin et celle-ci, n'est que de neuf mille piastres et que d'après les plans sur lesquels Mr. Deakin a soumis, le marché offrait plus d'avantage sur plusieurs rapports, en ce qu'il était plus grand, donnait plus d'étal pour les bouchers, plus de magasins pour les regrattiers, plus d'espace pour les cultivateurs et un logement pour le gardien et un appareil de chauffage, et que pour ces raisons il devrait donner plus de revenus à la Corporation, et prenant aussi en considération les requêtes qui avaient été présentées par grand nombre de citoyens pour un plus grand marché.

Rejetée sur division suivante:

- |   |  |
|---|--|
| <p>Pour:</p> <p>M. M. Farmer,<br/>Fortin,<br/>Gélinas, Frs.,<br/>Gélinas, Marc.,<br/>Grant,<br/>Pagé,</p> | <p>Contre:</p> <p>M. M. Bellefeuille,<br/>Duplessis,<br/>Lamy,<br/>Michelin,<br/>Panneton,<br/>Verrette,</p> |
|---|--|

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion en amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente de Novembre courant, à huit heures du soir.

L. Goyette  
Louis Goyette, Maire.

E. Descaulniers  
Sec. Prés.

Assemblée Régulière.  
30 Novembre 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son



Lundi, le 30 Novembre 1908.

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins

L. J. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
A. O. Verrette.

Messrs. Lavergne & Frère.

Requête de

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Messrs. Lavergne & Frère, demandant que la somme de cinq piastres seulement leur soit chargée pour honoraires sur transport de la licence de Mr. Hector Déchainé en leur faveur.

Accordée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:

Mo. Mo. Duplessis,  
Fortin,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Narc.,  
Page,  
Verrette,

Contre:

Mo. Mo. Farmer,  
Grant,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton.

Mrs. Jules Marchand.

Requête de

Requête de Mr. Jules Marchand, demandant d'être nommé Ingénieur de la pompe à vapeur pour incendies.

Mrs. Alphonse Brenette.

Requête de

Requête de Mr. Alphonse Brenette, demandant d'être nommé Ingénieur de la pompe à vapeur pour incendies.

Wabasso Cotton Co.

Lettre de la

Lue une lettre de la Wabasso Cotton Company, demandant le paiement de leur bonus au montant de cinquante mille piastres.

Mrs. Jos. O. Desilets.

Lettre de

Lue une lettre de Mr. Jos. O. Desilets, se plaignant de la North Shore Power Company, au sujet de l'éclairage de sa résidence.

North Shore Power Co.

Lettre de la

Lue une lettre de la North Shore Power Co., concernant l'éclairage de la résidence de

Accordée.

Référée aux Comités Permanents.

# Lundi, le 30 Novembre 1908.

de Mr. Jos. A. Desilets.

Reférée aux Comités Permanents.

ville de Shawinigan Falls. Lettre de la ville de Shawinigan Falls.

Que une lettre de la ville de Shawinigan Falls, offrant de vendre à la Corporation de cette Cité une voiture aux échelles pour le Département du Feu.

Mr. Louis Badaux. Lettre de Mr. Louis Badaux.

Que une lettre de Mr. Louis Badaux, concernant l'appropriation de sa propriété pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Mr. Téléphore Duqué. Lettre de Mr. Téléphore Duqué.

Que une lettre de Mr. Téléphore Duqué, demandant du délai jusqu'au quinze de Juillet prochain (1909), pour terminer la construction du Marché aux-Denrées.

Refusée sur division de cinq pour et six contre, savoir:

Pour:

- M. Duplessis,
- Lamy,
- Michelin,
- Panneton,
- Verrette,

Contre:

- M. Farmer,
- Fortin,
- Gélinas, Frs.,
- Gélinas, Marc.,
- Grant,
- Page.

Loge Maçonnique Shawinigan. Lettre de la Loge Maçonnique Shawinigan.

Que une lettre de la Loge Maçonnique Shawinigan, concernant l'appropriation d'une partie de sa propriété pour l'élargissement de la rue St Antoine.

Reférée à l'Avocat.

Mr. Phil. Bellefeuille, Jr. Lettre de Mr. Phil. Bellefeuille, Jr.

Que une lettre de Mr. Philippe Bellefeuille, Jr., offrant sa résignation comme échevin du Quartier Notre-Dame.

Remise à la prochaine séance.

Motion Résignation de Mr. Phil. Bellefeuille, Jr., comme échevin.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs., secondé par Mr. Grant,

Que la résignation de Monsieur Philippe Bellefeuille comme Echevin du Quartier Notre-Dame soit acceptée; et que Mr. François Xavier Vanasse, Commerçant de cette Cité, soit nommé Echevin du Quartier Notre-Dame en remplacement du dit Philippe Bellefeuille.

Remise à la prochaine séance.

Rapport:

# Lundi, le 30 Novembre 1908.

Comité des Finances.

Rapport

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|  |               |           |
|--|---------------|-----------|
| Département de l' Aqueduc, (Construction)    | 639           | 81        |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                       | 1,409         | 15        |
| " des Chemins,                               | 1,600         | 31        |
| " " Marchés,                                 | 121           | 21        |
| " du Feu,                                    | 4             | 75        |
| " de l' Eclairage,                           | "             | 65        |
| " " l' Hôtels-des-Ville,                     | 34            | 32        |
| " " la Police,                               | 640           | 26        |
| " " " Communes,                              | 25            | "         |
| " " " Santé,                                 | 20            | 83        |
| Drainage,                                    | 1,301         | 53        |
| Carage des Rues,                             | 424           | 63        |
| Ponts St. Maurice,                           | 45            | 74        |
| Rues sous Contrôle,                          | "             | 75        |
| Carré Champlain,                             | 39            | 45        |
| Carré St. Philippe,                          | 1             | 35        |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, | 345           | 50        |
| Station de Police et du Feu,                 | 205           | 22        |
| Ateliers des Départements,                   | "             | 60        |
| Papeterie, Annonces et Impressions,          | 69            | 65        |
| Billets Payables,                            | 60,323        | 50        |
| Intérêt et Commission,                       | 2,045         | 95        |
| Salaires,                                    | 410           | 40        |
| Dépenses Contingentes,                       | 107           | 11        |
| Divers Comptes,                              | 440           | 02        |
|  | <b>70,617</b> | <b>69</b> |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. A. Barmer,  
 G. W. Verrette,  
 Ars. Gélinas,  
 A. F. Grant,  
 E. F. Panneton.

Proposé

Lundi, le 30 Novembre 1908.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du

Comité des Chemins.

Rapport:

L'élargissement de cette partie de la rue des Forges qui traverse la rue Champlain ayant pour effet de rendre la pente depuis la station du feu à la dite rue des Forges plus rapide et plus roide, et par ce fait, très-difficile à monter avec des charges lourdes; à l'effet de remédier à cet état de chose, et aussi, en vue d'égoutter cette partie de la dite rue Champlain depuis la rue Alexandre à la station du feu, le Comité des Chemins a cru de son devoir de faire préparer par Mr. John Bourgeois, Ingénieur Civil, un plan de nivellement de la dite partie de la rue, lequel il a fait accepter par Messieurs Drolet & Lassonde qui sont actuellement à faire construire leur magasin sur cette rue, et il en recommande l'approbation par Votre Conseil comme chose très-utile et absolument nécessaire.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Chs. Page, Préd.,  
F. A. Verette,  
Frs. Gélinas.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 30 Novembre 1908.

3<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Grant,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu devant ce conseil, soit adopté, et que les travaux de nivellement de la rue Champlain soient faits au printemps 1909.  
Adoptée.

Chief de Police.

Rapport du

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant les mois de Septembre et d'Octobre derniers.

Chief de Police.

Rapport du

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'y a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois d'Octobre dernier.

Proposé

# Lundi, le 30 Novembre 1908.

4<sup>e</sup> Motion  
Résignation de Mr. Adol. Landry  
comme Asst. Inspecteur de Ville.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Fps.,

Attendu que Adolphe Landry a donné sa résignation verbalement, comme Assistant Surintendant de l'aqueduc et Assistant Inspecteur de Ville, le 10 du courant, et que sa résignation a alors été acceptée unanimement.

Que la dite résignation soit de nouveau acceptée et ratifiée par ce Conseil et que ces positions soient déclarées vacantes.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Acte de marché entre Mr. Adol. Dupré et la Corporation.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre Mr. Téléphore Dupré et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour la construction du marché-aux-dépens en cette Cité, lequel acte a été préparé par T. E. Normand, Ecr. V. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Rejetée sur division de cinq pour et six contre, savoir:

Pour:  
Mr. Duplessis,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:  
Mr. Farmer,  
Fortin,  
Gélinas, Fps.,  
Gélinas, Narc.,  
Lant,  
Pagé.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mme H. L. Godin, pour l'élargissement de la rue Alexandre.

Proposé par Mr. Gélinas, Narc.,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Hector Louis Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, située au front de l'emplacement portant le numéro huit cent vingt-cinq du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cent cinquante-huit piastres et soixante centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr. V. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé



# Lundi, le 30 Novembre 1908.

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Dellep  
pour l'élargissement de la rue  
Badeaux.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mademoiselle Caroline Didier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badeaux, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent cinquante-huit du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de deux cent vingt-huit piastres et soixante-quinze centins, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par The Bell  
Telephone Co. pour l'élargissement  
de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par The Bell Telephone Company of Canada Limited à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, située au front de l'emplacement étant partie du numéro sept cent soixante-et-onze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre cent dix piastres et trente-huit centins, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Dellep  
Blanche et Irma Thibeau-  
deau, pour l'élargissement  
de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mesdemoiselles Blanche et Irma Thibeau-deau à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Antoine, située au front de l'emplacement portant le numéro sept cent un du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cent soixante-et-dix-sept piastres et un centin (\$177.01), et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 30 Novembre 1908.

10<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Hilaire Rouette, pour l'élargissement de la rue Badaud.

Proposé par Mr. Canneton,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Hilaire Rouette à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badaud, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent cinquante-neuf du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent trente-neuf piastres (\$339<sup>00</sup>), et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. M. A. S. Hart, pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Canneton,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Moses Alexander Thomas Hart à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Platon, étant partie du lot numéro sept cent trois du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre cent quarante piastres et quatre-vingt-trois centins (\$440.83), et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. J. M. Spénard, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Joseph Hédéric Spénard à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, située au front de l'emplacement partie du numéro sept cent soixante-et-onze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre cent cinq piastres et soixante-huit centins (\$405.68), et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par M<sup>me</sup> Marie Henriette, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Canneton,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à

# Lundi, le 30 Novembre 1908.

à signer un acte de vente par Madame Veuve Henri Lajoie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, située au front de l'emplacement portant le numéro sept cent cinquante-quatre du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent quatre-vingt piastres et quarante-trois centins, et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, C. v. N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$3,182.<sup>88</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>me</sup> V. O. Comtois.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Odilon Comtois, un billet promissoire au montant de trois mille cent quatre-vingt-deux piastres et quatre-vingt-huit centins, à trois mois de la date du vingt-trois de Novembre courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>lle</sup> Adeline Langlois.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mademoiselle Adeline Langlois, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$228.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>lle</sup> L. Didier.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mademoiselle Caroline Didier, un billet promissoire au montant de deux cent vingt-huit piastres et soixante-et-quinze centins, à six mois de la date du premier de Décembre prochain (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

17<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,800.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>me</sup> M. Desilets.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Malvina Trudel Desilets, un billet promissoire au montant de dix-huit cents piastres, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an,

l'an,

Lundi, le 30 Novembre 1908.

18<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$339.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Hilaire Rouette.

l'an, à six mois de la date du deux de Décembre  
prochain (1908).

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Hilaire Rouette, un billet  
promissoire au montant de trois cent trente-neuf piastres,  
à six mois de la date du premier de Décembre prochain (1908),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

19<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de D<sup>me</sup> E. J. Reed.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Sélinas, Marc,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame E. J. Reed, un billet  
promissoire au montant de cinq mille piastres, à  
trois mois de la date du premier Décembre prochain  
(1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

20<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Médéric Monast.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Médéric Monast, un billet pro-  
missoire au montant de quinze cents piastres, à six  
mois de la date du vingt-cinq Novembre courant (1908),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

21<sup>e</sup> Motion  
Mr. George Méthot nommé  
avocat de la Corporation.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le nom de Mr. George Méthot  
soit ajouté à ceux de Messrs. Bureau & Beaudry,  
comme avocat de la Corporation de cette cité.

Adoptée.

Soumission  
pour voiture d'hiver à boyaux.

Des soumissions ayant été demandées pour  
une voiture d'hiver destinée au transport des boyaux  
à incendies du Département du Feu, une seule,  
au montant de cent vingt-cinq piastres, est produite  
par Mr. Edmond Bellefeuille.

Cette soumission est acceptée.

Oris

Lundi, le 30 Novembre 1908.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que les règlements chapitres cent soixante-et-quatre et cent soixante-et-cinq concernant le Département des Rens et Grèves quant à la hauteur des constructions des bâtisses, soient amendés.

En Conseil, ce 30 Novembre 1908.

(Signé) W. Lamy.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:

Je donne par les présentes avis qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je ferai motion pour les différents objets et sujets suivants:

1<sup>o</sup> Pour faire revivre une résolution de Mr. Frs. Gélinas secondée par Mr. Grant, adoptée le 8 septembre dernier, à l'effet d'accepter le croquis préparé par M<sup>rs</sup>. Asselin & Perron pour la construction d'un marché-aux-dennées de 150 pieds par 53 à 3 étages etc.

2<sup>o</sup> Pour faire revivre une résolution de Mr. Frs. Gélinas secondée par Mr. Martin et adoptée le 5 Octobre dernier, à l'effet d'accepter et acceptant le plan de M<sup>rs</sup>. Asselin & Perron, relatif au dit marché aux dennées, et demandant des soumissions quant à la construction d'icelui.

3<sup>o</sup> Pour remettre de nouveau la motion de Mr. Gélinas secondée par Mr. Grant soumise à ce Conseil le 15 Octobre dernier à l'effet d'accepter la soumission de Mr. J. S. Deakin, au montant de \$37,500. et relatif à la construction du dit marché-aux-dennées.

4<sup>o</sup> Pour rappeler la résolution de Mr. Lamy secondée par Mr. Panneton, adoptée le 15 Octobre dernier, et par laquelle il fut décidé de ne pas accepter les soumissions ouvertes et envoyées en rapport au marché-aux-dennées.

5<sup>o</sup> Pour reconsidérer et rappeler la résolution de Mr. Pagé secondée par Mr. W. Gélinas présentée et soumise à la séance du 24 Octobre dernier, laquelle demandait le rappel de la résolution du 15 du même mois, et qui avait refusé d'accepter les soumissions faites pour la construction du marché-aux-dennées.

6<sup>o</sup> Pour rappeler la résolution que Mr. Duplessis secondé par Mr. Verrette proposait et faisait adopter le



Lundi, le 30 Novembre 1908.

le 24 Octobre dernier au sujet du plan de Mess. Daoust & Lafond pour un marché de 130 pieds par 53.  
 4<sup>e</sup> Pour demander le rappel d'une résolution de Mr. Duplessis appuyée par Mr. Verrette, le 6 courant et demandant des soumissions pour construction du marché aux denrées suivant les plans et spécifications préparés par Mess. Daoust & Lafond.  
 8<sup>e</sup> Pour rappeler la résolution que Votre Conseil adoptait le 16 Novembre courant sur proposition de Mr. Verrette appuyé de Mr. Duplessis acceptant la soumission de Mr. T. Dugré, au montant de \$28,500 pour la construction du dit marché aux denrées.  
 Trois-Rivières, 30 Novembre 1908.

(Signé) Chs. Pagé.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze de Décembre prochain, à huit heures du soir.

Adopté  
 Louis Phi. Normand  
 Maire.  
 Sec. Prés.

Ajournement.

Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 2 Décembre 1908.

Au  
 Secrétaire Trésorier du Conseil  
 de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le trois de Décembre courant, à huit heures du soir, pour rappeler de la décision du Conseil sur résolution passée le trente Novembre dernier concernant la signature par Son Honneur le Maire d'un acte de marché entre Mr. Téléphore Dugré et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et aussi le pont du C. P. R. sur la rue Le Jeune.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
 Maire.

Assemblée Spéciale.  
 3 Décembre 1908.

Or une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le troisième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit,

à

Jeudi, le 3 Décembre 1908.

à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins B. G. Duplessis,  
A. G. Farmer,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Avis de motion de  
Mr. l' Echevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu' au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je rappellerai de la décision du dit Conseil du trente Novembre dernier (1908), sur une résolution proposée par Mr. l' echevin Verrette secondée par Mr. l' Echevin Duplessis, à l' effet d' autoriser Son Honneur le Maire à signer un acte de marché entre Mr. Téléphore Dugré et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour la construction du marché aux denrées en cette cité.

En Conseil, ce 3 Décembre 1908.

(Signé) W. Lamy.

Et la séance est ensuite levée.

Le député

Louis P. Normand  
Maire.  
E. P. Descaulniers  
Sec. Trés.

Convocation d' une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 4 Décembre 1908.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Samedi, le cinq de Décembre courant, à huit heures du soir, pour autoriser le Maire à signer un contrat entre Mr. Téléphore Dugré et la Corporation de cette cité pour la construction d' un marché; pour la nomination d' un assistant Inspecteur-de-Ville et Surintendant de l' Aqueduc; pour accorder certificat

Samedi, le 5 Décembre 1908.

certificat de marchand de liqueurs à M. M. Massicotte & Panneton.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
5 Décembre 1908.

À une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Samedi, le cinquième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellepierre, Jr.,  
G. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
Marc. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Jhs. Page,  
E. F. Panneton,  
A. A. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion

Contrat pour construction  
du Marché-aux-Denrées.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre M. Théophile Dugré et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour la construction du marché-aux-denrées en cette Cité, lequel acte a été préparé par T. E. Normand, Esc., N.P. et vient d'être lu devant ce Conseil, les délais pour terminer la dite construction devant être fixés au premier Août (1909) mil neuf cent neuf.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:  
M. M. Bellepierre,  
Duplessis,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:  
M. M. Fortin,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc.,  
Grant,  
Page.

Proposé

Samedi, le 5 Décembre 1908.

2<sup>e</sup> Motion  
Licence de M. Massicotte & Panneton.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,  
Secondé par Mr. Grant,

Que la demande de certificat en faveur de Messieurs Massicotte et Panneton, pour leur permette d'obtenir une licence de marchand de liqueurs, soit examinée, et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Ch. P. Normand

Th. Décaulniers  
Sec. - Trs.

Maire.

Assemblée Régulière.  
14 Décembre 1908.

Il y a une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire L. P. Normand,
- Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,
- B. G. Duplessis,
- A. F. Farmer,
- J. L. Gortin,
- Trs. Gélinas,
- Marc. Gélinas,
- Ch. F. Grant,
- W. Lamy,
- Edm. Michelin,
- Chs. Page,
- A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour changer le procès-verbal de la dernière assemblée.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Gortin,

Qu'il soit entré dans le procès-verbal du trente Novembre dernier que Son Honneur le Maire a refusé le vote sur la résolution proposée par Mr. Trs. Gélinas secondée par Mr. Grant acceptant la résignation de Mr. Philippe Bellefeuille, Jr., comme échevin, et nommant Mr. A. X. Vanasse à sa place.

Son

Lundi, le 14 Décembre 1908.

Son Honneur le Maire appelle Monsieur le Maire Suppléant pour le remplacer au fauteuil, afin de discuter le projet de résolution maintenant devant le Conseil, et après discussion par différents membres du Conseil sur la validité du dit projet de résolution, Monsieur le Maire Suppléant le déclare hors d'ordre. Le procès verbal est alors adopté, Messieurs Fortin et Pagé étant dissidents.

Requête des  
Marquilliers de l'Église St. James

Requête des

Marquilliers de l'Église St. James demandant que la somme de cent vingt-cinq piastres soit acceptée en règlement de leur compte de Taxes, qui est de cent quatre-vingt-neuf.

Accordée en conformité au rapport du Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Edouard Allard et al.

Requête de

Mr. Edouard Allard et autres, demandant que les trottoirs de cette partie de la rue Des Champs comprise entre les rues St. Maurice et Des Trois soient entretenus en bon état pendant l'hiver.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> Sinaie Delorme.

Requête de

D<sup>me</sup> Sinaie Delorme, demandant qu'il lui soit fait remise du montant qu'elle doit pour Taxes, ou qu'elle est incapable de payer.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Phi. Bellefeuille, jr.

Lettre de

Mr. Phi. Bellefeuille, jr., demandant au Conseil, de considérer la lettre qui a été présentée le trente Novembre dernier (1908), offrant sa résignation comme échevin du Quartier Notre-Dame, comme non avenue et nulle.

Accordée.

Lettre de  
M. N. Mailhot.

Lettre de

M. N. Mailhot, informant le Conseil qu'il a nommé Mr. Charles Vadebonceur son arbitre, pour l'appropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Pierre.

Le Secrétaire-Trésorier devra lui demander de reconsidérer sa nomination d'arbitre.

Lettre de  
Mr. Alcide Lebrun.

Lettre de

Mr. Alcide Lebrun, concernant l'appropriation de la partie du terrain de Mr. Jos. A. Jutras nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure.

Acceptée, avec intérêt de cinq pour cent.

Lue



# Lundi, le 14 Décembre 1908.

- Lettre de*  
*Mr. Arthur Spénard.*  
 Que une lettre de Mr. Arthur Spénard, demandant la construction de trottoirs et l'entretien des chemins d'hiver dans cette partie de la rue St. François Xavier comprise entre les rues St. Geneviève et St. Maurice.  
 Accordée rue St. François-Xavier jusqu'à la propriété de Mr. Spénard — Ecrire au représentant du Gouvernement.
- Lettre de*  
*Messrs. Blondin & Désy, in re*  
*Dubé et Carpentier.*  
 Que une lettre de Messrs. Blondin & Désy, Avocats, demandant au Conseil de ne pas obliger leurs clients Dubé et Carpentier à enlever les bâtisses qu'ils ont construites sur le Côteau St. Louis.
- Lettre de la*  
*Canadian Fire Underwriters Ass'n.*  
 Que une lettre de la Canadian Fire Underwriters Association, demandant qu'une porte automatique pour protection contre les incendies soit placée entre la Station Electrique et la bâtisse de l'Aqueduc.  
 Référée aux Comités Permanents pour jeudi soir, avec prière à Mr. McDunnough d'être présent.
- Lettre de la*  
*North Shore Power Co.*  
 Que une lettre de la North Shore Power Co., concernant les pompes électriques de l'Aqueduc.  
 Référée aux Comités Permanents, jeudi soir.
- Rapport du*  
*Comité des Finances.*  
 Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|  |    |        |    |
|--|----|--------|----|
| Département de l' Aqueduc, (Construction)    | \$ | 306    | 98 |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                       |    | 318    | 93 |
| " des chemins,                               |    | 2,084  | 45 |
| " " Marchés,                                 |    | 102    | 39 |
| " du Feu,                                    |    | 1,155  | 97 |
| " de l' Hôtel-de-Ville,                      |    | 25     | 75 |
| " " la Police,                               |    | 582    | 90 |
| " " " Santé,                                 |    | 20     | 83 |
| Drainage,                                    |    | 642    | 90 |
| Cavage des Rues,                             |    | 186    | 52 |
| Ponts St. Maurice,                           |    | 38     | 80 |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, |    | 3      | 36 |
| Station de Police et du Feu,                 |    | 136    | 05 |
| Atelier des Départements,                    |    | 1      | 13 |
| Papeterie et Impressions,                    |    | 6      | 90 |
| Billets Payables,                            |    | 44,161 | 75 |
| À Reporter                                   | \$ | 49,775 | 61 |

Lundi, le 14 Décembre 1908.

Intérêt et Commission,  
Dépenses Contingentes,  
Salaires,  
Divers Comptes,

|        |           |    |
|--------|-----------|----|
| Report | \$ 49,445 | 61 |
|        | 16,294    | 75 |
|        | 175       | 41 |
|        | 410       | 40 |
|        | 1220      | 14 |
|        | \$ 67,846 | 31 |

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. A. Farmer, Préd.,  
A. W. Terrette,  
Ars. Gélinas,  
A. A. Grant.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Chief de Police. Rapport du

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies pendant le  
mois de Novembre dernier.

Chief de Police. Rapport du

Lu un rapport du Chef de Police,  
informant le Conseil qu'il n'y a pas de plaintes à  
formuler contre les débitants de liqueurs de cette Cité  
pour le mois de Novembre dernier, excepté contre Mr.  
Arthur Lavergne, marchand licencié, qui a été con-  
damné à trente piastres d'amende et aux frais, pour  
vente de boisson le Dimanche.

arbitres, re S. L. de Lottinville. Rapport des

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du  
rapport des arbitres, concernant l'expropriation  
de la propriété de Mr. Sévère L. De Lottin-  
ville, rue Bonaventure.

Mr. P. Auger. Lettre de

Accepté.  
Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une  
lettre de Mr. P. Auger, disant que, dans le rap-  
port qu'il a signé, comme arbitre, avec Mr. Théophile  
Augré, concernant l'expropriation de la propriété de  
Mr. S. L. De Lottinville, rue Bonaventure, il n'a pas  
inclus les frais de déplacement de son trottoir.

Ou

Lundi, le 14 Décembre 1908.

Opinion  
de Messrs. Bureau & Beaudry,  
avocats, re paiement des taxes.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil de Ville.

Monsieur,

En réponse à votre demande: "Les incendiés des Trois-Rivières ont-ils le droit de répéter les taxes qu'ils ont payées pour l'année courante ou une proportion? Voici notre opinion:—

En vertu de l'Article 248 de la chartre, le Conseil a le droit d'imposer annuellement des taxes sur tout terrain et bien fonds, etc.—

Suivant l'Article 261, ces taxes sont payables, à l'époque fixée dans les règlements du Conseil, annuellement, et par les Articles 269 et 270, le Secrétaire-Trésorier doit, aussitôt après les clôtures et homologation par le Conseil du Rôle d'Evaluation, préparer le plus tôt possible un Rôle de Perception, et procéder à la perception des cotisations, et les contribuables sont tenus de lui en payer le montant, à son bureau, dans les vingt jours qui suivent l'avis dans un journal que le Rôle de Perception est complet.

D'après l'Article 271, à l'expiration des vingt jours, s'il se trouve des arriérés de cotisation, le Trésorier fait remettre à chaque retardataire un état des sommes dues, et si quelqu'un néglige de payer, pendant l'espace de quinze jours, après que demande de paiement leur en aura été faite, le Trésorier prélèvera les cotisations avec dépens, en vertu du mandat sous le seing du maire, autorisant la saisie et vente des biens. Ceci démontre à l'évidence que les taxes sont dues, exigibles et payables d'avance.

Maintenant, il a été décidé dans une cause de la Corporation de Crowansville vs Wiltimore, ainsi que par le Juge Sicotte dans une cause de Dubois que "L'imposition de toute taxe doit être considérée, et est, de la nature d'un jugement condamnant au paiement d'une somme. Le Rôle de Perception en est le bref d'exécution sur le jugement, l'avis de payer donné par le Secrétaire-Trésorier est le commandement que fait l'huissier," et il ajoute:— I am at a loss to see how there can be any doubt as to the time

Lundi, le 14 Décembre 1908.

time when a tax become due"; c'est-à-dire que pour le Juge, il n'y a plus de doute que la taxe est due, exigible et payable dès que le rôle de Perception est préparé.

En sorte que notre opinion est que les contribuables incendiés n'ont pas le droit de répéter les taxes qu'ils ont payées pour l'année courante.

Trois-Rivières, 24 novembre 1908.

(Signé) Bureau & Beaudry.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 174.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Michelin,

Que le projet de règlement, intitulé: "Chapitre 174, Règlement pour amender le chapitre 164 des règlements de ce Conseil intitulé: Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil, intitulé: Chapitre 7, Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves, et à ses divers amendements; et pour amender le Chapitre 171, intitulé: Règlement concernant le prolongement de la rue St. Antoine", soit lu, passé et adopté.

#### Chapitre CLXXIV.

Règlement pour amender le chapitre 164 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce Conseil intitulé: Chapitre 7, Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves", et à ses divers amendements; et pour amender le chapitre 171, intitulé: "Règlement concernant le prolongement de la rue St. Antoine.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. L'aliéna suivant sera ajouté à la fin de la deuxième section de chacun des règlements, Chapitre cent-soixante-et-quatre, passé le vingt-cinq mil neuf cent huit, et Chapitre cent-soixante-et-onze, passé le vingt-et-un Septembre mil neuf cent huit, et sera considéré comme en faisant partie. "Les bâtisses à deux étages dont il est fait mention dans la présente section devront avoir au moins vingt-cinq pieds de hauteur en sus du sous-bassement."

Sec. 2. Toutes les autres dispositions des règlements par le présent amendés, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé:

— Chapitre 174. —  
Règlement des Chemins et  
Grèves amendé. —  
Construction des Bâtisses.

Lundi, le 11 Décembre 1908.

intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

4<sup>e</sup> Motion  
Poursuite in re sentences arbitrales Loge Maçonnique Shawinigan, et J. Ad. Provencher.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les avocats de ce Conseil soient autorisés à poursuivre en nullité de sentence arbitrale rendue par les arbitres Olivier Lebeau et Alfred Pion, au sujet du terrain de la Loge Maçonnique Shawinigan, étant le numéro sept cent vingt-trois du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et aussi à poursuivre en nullité de sentence arbitrale rendue par les arbitres Edmond & Henri Germain et Napoléon Guillemette, au sujet du terrain de Joseph Adélaïde Provencher, étant le numéro sept cent treize du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières.

Le Maire et le Président des Finances tenteront règlement amiable.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Napl. Jourdain, pour l'élargissement de la rue Badaoup.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Napoléon Jourdain à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de deux pièces de terrain nécessaires à l'élargissement de la rue Badaoup six cent cinquante-quatre et six cent cinquante-sept du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cinq cent vingt-sept piastres et soixante-et-seize centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecv., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. P. V. Ayotte, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. P. V. Ayotte, d'une pièce de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, située au front de l'emplacement portant le numéro 691 du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent quarante-quatre piastres et soixante-et-sept centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecv., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé



Lundi, le 11 Décembre 1908.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. L. J. Beaudry, pour l'élargissement des rues Alexandre, Notre-Dame et St. Antoine.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. L. J. Beaudry à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de certaines lisières de terrain nécessaires à l'élargissement des rues Alexandre, Notre-Dame et St. Antoine, et portant les numéros 686, 687, 688, 746 et 828 du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois mille quatre cent six piastres et quatre-vingt-dix centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Geo. Dufresne, pour l'élargissement de la rue Du Platou.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. George Dufresne à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Platou, située au front d'une partie des lots numéros sept cent trente-sept et sept cent trente-huit du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de douze cent quarante-cinq piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Naph. Lamy.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Napoléon Lamy, un billet promissoire au montant de mille piastres, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, à six mois de la date du dix-neuf Novembre dernier (1908).

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,245.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Geo. Dufresne.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. George Dufresne, un billet promissoire au montant de douze cent quarante-cinq piastres, à six mois de la date du premier Décembre courant (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 14 Décembre 1908.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Clovis S. Labarre.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Clovis Genest Labarre, un billet  
promissoire au montant de trois mille piastres, à six mois  
de la date du dix-huit Novembre dernier (1908), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> E. J. Reed.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame E. J. Reed, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à six mois de  
la date du premier Décembre courant (1908), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. H. E. Fontaine.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Henri Eugène Fontaine, un  
billet promissoire au montant de cinq mille piastres,  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Nap. Dupresnel.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Veuve Napoléon Dupresnel (Marie  
Olive Talbot), un billet promissoire au montant de mille piastres,  
à six mois de la date du deux Décembre courant (1908),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. W. Guillemette.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. J. Willie Guillemette, un billet  
promissoire au montant de trois mille piastres, à six  
mois de la date du premier Décembre courant (1908),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Le

Lundi, le 14 Décembre 1908.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le dix-sept de Décembre courant, à huit heures du soir.

L. O. Normand  
 Phi. Bellefeuille  
 Sec. Prés. Maire.

Assemblée Régulière.  
 1<sup>er</sup> Décembre 1908.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le dix-septième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire  
 Messieurs les Echevins

L. O. Normand,  
 Phi. Bellefeuille, Jr.,  
 Narc. Gélinas,  
 R. F. Grant,  
 W. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lettre de  
 Mr. N. Mailhot.

Que une lettre de Mr. Navéjus Mailhot, informant le Conseil, qu'il a nommé Mr. Napoléon Guillemette, pour agir comme son arbitre, à l'appropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Pierre.

Lettre de  
 Mr. Louis Badaux.

Que une lettre de Mr. Louis Badaux, informant le Conseil, qu'il a choisi Mr. Ph. Daoust, pour agir comme son arbitre, à l'appropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, et demandant que l'arbitre de la Corporation soit nommé à cette fin.

1<sup>ère</sup> Motion  
 Acte d'hypothèque en garantie par The Wabasso Cotton Co., Ltd.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
 Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'hypothèque en garantie par "The Wabasso Cotton Company Limited" à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, lequel acte a été préparé par L. O. Normand, Sec. N.C. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

# Jeu-di, le 1<sup>er</sup> Décembre 1908.

2<sup>e</sup> Motion  
Mr. J. E. Hamel nommé  
arbitre, re W. Mailhot.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. J. E. Hamel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité, pour fixer conjointement avec Mr. Napoléon Guillemette arbitre de Mr. Harvéjus Mailhot le montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement de la rue St. Pierre, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chapitre 44, Section 22.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Mr. J. E. Hamel nommé  
arbitre, re Ls. Badaoup.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. J. E. Hamel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité, pour fixer conjointement avec Mr. Théo. Daoust arbitre de Mr. Louis Badaoup le montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement des rues des Forges et Alexandre, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chapitre 44, Section 22.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$ 711.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. A. Jutras.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Joseph Antonio Jutras, un billet promissoire au montant de sept cent onze piastres, à six mois de la date du seize de Novembre dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$ 397.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. A. Jutras.

Proposé par Mr. Gélinas, Narc.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Joseph Antonio Jutras, un billet promissoire au montant de trois cent quatre-vingt-dix-sept piastres, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, lequel billet sera payable lorsque le dit Mr. Jutras aura donné main-levée de l'hypothèque qui existe actuellement sur les lots numéros 831, 832, et 833 du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

Proposé

Jeudi, le 17<sup>e</sup> Décembre 1908.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$56.00, en  
faveur de M<sup>rs</sup> B. V. Dufresne.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Garç.

Que Son Honneur, le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Veuve George Rivard Dufresne, un billet promissoire au montant de deux cent quatre-vingt-six piastres et huit centins, à six mois de la date du seize Novembre dernier (1908), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatre de Janvier prochain, à huit heures du soir.

Louis Phi. Normand  
Maire.  
Sec.-Trés.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 24 Décembre 1908.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Samedi, le vingt-six de Décembre courant, à huit heures du soir, concernant les débentures de la Wabasso Cotton Co., le contrat avec le Grand Tronc pour transport de malles et effets, et un billet promissoire.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
26 Décembre 1908.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Samedi, le vingt-sixième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent huit, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, jr.,  
O. G. Duplessis,  
M<sup>rs</sup> Gélinas,

Garç.



Samedi, le 26 Décembre 1908.

Narc. Gélinas,  
R. F. Grant,  
Edm. Michelin,  
E. F. Panneton.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion  
Emission de Débentures  
pour la Wabasso Cotton Co.

Proposé par Mr. Grant,  
secondé par Mr. Panneton,

Attendu qu'en vertu d'un règlement passé par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières le quinze Avril mil neuf cent sept, approuvé par les électeurs municipaux le vingt du même mois, et sanctionné par l'Acte de la Législature de Québec 8<sup>e</sup> Édouard VII, chapitre 165, il a été accordé à Messieurs Charles C. Whitehead, Leslie G. Craig et James W. Greenshields ou à leurs représentants pour l'établissement d'une manufacture de coton en cette Cité, une aide ou bonus au montant de soixante-et-quinze mille piastres, à certaines conditions et obligations mentionnées au dit règlement;

Attendu que Messieurs Whitehead, Craig et Greenshields sont aujourd'hui représentés par la compagnie appelée "The Wabasso Cotton Company, Limited", laquelle a rempli les conditions et obligations mentionnées au dit règlement lui donnant droit à une partie du bonus, au montant de cinquante mille piastres;

Qu'il soit résolu, qu'en vertu du dit règlement et des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de cinquante mille piastres soient émises, étant chacune de la somme de mille piastres, portant intérêt au taux de quatre pour cent l'an et payables en cinquante ans du premier Janvier mil neuf cent neuf.

La dette créée par l'émission des susdites débentures, sera désignée sous le nom de "Wabasso Cotton Company Bond".

Les dites débentures seront signées par le Maire et contresignées par le Secrétaire-Trésorier, et les coupons des susdites débentures seront signés au moyen d'un cachet portant le fac-similé de la signature du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, et cela, en vertu de l'Acte 8<sup>e</sup> Édouard VII, chapitre 86, article 16.

Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au Bureau du Secrétaire-Trésorier, de ce Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

Les dites débentures seront datées du premier Janvier mil neuf cent neuf.

Le

Samedi, le 26 Décembre 1908.

Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de cette Cité, pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites déventures, sera de un pour cent du montant des déventures émises.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Transport de contrat à Messrs. Guin & Hamelin, pour transport de malles et effets.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Gélinas, Harv.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de transport par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Messieurs Guin & Hamelin, de son contrat avec la Compagnie de Chemin de Fer du Grand Tronc pour le transport des malles et des effets depuis la rive sud à la rive nord du fleuve St. Laurent, entre Ste. Angèle de Laval et Trois-Rivières.

Adoptée.

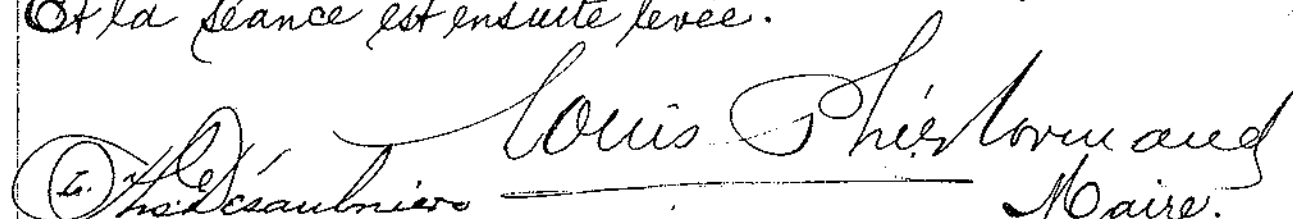

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$20,000.00, en faveur de la Banque d'Arichielago.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellepaille,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Arichielago, un billet promissoire au montant de vingt mille piastres à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les dépenses nécessaires à l'appropriation des terrains pour l'élargissement des rues en cette Cité.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

  
Louis Thiermond  
Maire.  
Sec.-Trés.  


Convocation d'une Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 30 Décembre 1908.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le trente-et-un de Décembre courant, à huit heures du soir, pour rapport

Lundi, le 4 Janvier 1909.

rapport du Comité des Finances.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
31 Décembre 1908.

Advenant huit heures et demie du soir, Jeudi, le trente-et-un de Décembre mil neuf cent huit, il n'y a pas eu d'assemblées du Conseil, faute de quorum; les membres présents étaient: Son Honneur le Maire L. P. Normand et Messieurs les Echevins Marc. Gélinas, Edm. Michelin et F. O. Verrette.

Ph. Desaubies  
Sec. Prés.

Assemblée Régulière.  
4 Janvier 1909.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatrième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
G. J. Duplessis,  
Marc. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
E. F. Panneton,  
F. O. Verrette.

Requête de

Messrs. Drolet, Lassonde & Co et all.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Messrs. Drolet, Lassonde & Co. et autres, demandant que cette partie de la rue St. François-Xavier depuis la rue Haut-Boc jusqu'au lot voisin de la propriété de Mr. G. W. Rochebeau soit mise sous contrôle division N° 2, et cette partie de la dite rue St. François-Xavier depuis le lot voisin de la propriété de Mr. G. W. Rochebeau jusqu'à la rue St. Maurice soit mise sous contrôle division N° 3.

Accordée.

Requête de

Mrs. H. P. Ham et all.

Requête de Mr. H. P. Ham et autres, demandant que le trottoir dans la rue St. Maurice, depuis l'Avenue Laviolette jusqu'au Pont St. Maurice, soit

Lundi, le 4 Janvier 1909.

soit entretenue pendant l'hiver.

Renvoyée sur division de trois pour et quatre contre, savoir:

Pour:

Mo. Mo. Duplessis,  
Gélinas, Haro,  
F. A. Verrette,

Contre:

Mo. Mo. Bellefeuille,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton.

Requêtes de

D<sup>mes</sup> V<sup>oies</sup> Henri Lajoie.

Requête de Dame Veuve Henri Lajoie, demandant qu'un service d'eau d'un pouce soit posé à son magasin sur la rue Notre-Dame.

Accordée.

Requêtes de

M<sup>r</sup>. O. Lachance et all.

Requête de M<sup>r</sup>. O. Lachance et autres, demandant que les trottoirs soient entretenus pendant l'hiver, dans cette partie de la rue St. François-Xavier comprise entre les rues St. Geneviève et St. Maurice.

Accordée sur division de cinq pour et deux contre, savoir:

Pour:

Mo. Mo. Duplessis,  
Gélinas, Haro,  
Lamy,  
Michelin,  
Verrette,

Contre:

Mo. Mo. Bellefeuille,  
Panneton.

Lettres de

Canadian Iron & Foundry Co.

Une lettre de la Canadian Iron & Foundry Co., demandant au conseil de lui louer le concasseur de la Corporation.

Accordée.

Lettres de

C. P. R.

Une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, concernant son approvisionnement d'eau de l'aqueduc.

Lettres de

M<sup>r</sup>. L. W. Jourdain.

Une lettre de M<sup>r</sup>. L. W. Jourdain, concernant l'expropriation de la partie de ses terrains nécessaire à l'élargissement de la rue Badaup.

Lettres de

M<sup>r</sup>. L. E. Dufresne.

Une lettre de M<sup>r</sup>. L. E. Dufresne, demandant qu'il soit procédé immédiatement à l'expropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Du Fleuve, et informant le conseil qu'il a choisi M<sup>r</sup>. Napoléon Guillemette pour agir comme son arbitre.

Référée aux Comités Permanents, Vendredi.

Lue

# Lundi, le 4 Janvier 1909.

Messrs. Bureau & Méthot.

Lettre de

Lue une lettre de Messrs. Bureau & Méthot, concernant une poursuite de Mr. John Fitzpatrick contre la Corporation de cette Cité.

M. T. Desphores Duval.

Lettre de

Lue une lettre de Mr. T. Desphores Duval, demandant si le Conseil a l'intention d'employer de la brique pressée de Laprairie, au lieu de la brique ordinaire, pour la construction du Marché-aux-Denrées.

M. S. E. Normand.

Lettre de

Lue une lettre de S. E. Normand, Ecr., W. P., demandant que l'acte qui a été préparé pour vente de terrain par Dame Veuve Isidore Thibodeau et Demoiselles Blanche et Irma Thibodeau, pour l'élargissement de la rue St. Antoine soit signé, et que la somme de cent soixante-et-dix-sept piastres et un centin (\$177.<sup>01</sup>/<sub>100</sub>) leur soit payée pour le dit terrain.

Accordée.

Comité des Finances.

Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|  |               |        |    |
|--|---------------|--------|----|
| Département de l'Acqueduc, (Construction)    | \$            | 385    | 41 |
| " " Do. (Ent. & Répt)                        |               | 238    | 14 |
| " des Chemins,                               |               | 13,178 | 69 |
| " " Marchés,                                 |               | 716    | 42 |
| " du Feu,                                    |               | 225    | 82 |
| " de l'Éclairage,                            |               | 43     | 50 |
| " " L'Hôtel-de-Ville,                        |               | 45     | 95 |
| " " la Police,                               |               | 721    | 62 |
| " " " Commune,                               |               | 12     | 36 |
| " " " Santé,                                 |               | 21     | 12 |
| Drainage,                                    |               | 392    | 53 |
| Cavage des Rues,                             |               | 207    | 55 |
| Ponts St. Maurice,                           |               | 52     | 10 |
| Rues sous contrôle,                          |               | 1,669  | 80 |
| Carré Champlain,                             |               | 14     | 70 |
| Carré St. Philippe                           |               | 15     | "  |
| Compte des Propriétés,                       |               | 2      | 42 |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, |               | 4      | 50 |
| Station de Police et du Feu,                 |               | 41     | 85 |
|  | À Reporter \$ | 14,977 | 36 |



# Lundi, le 4 Janvier 1909.

Atelier des Départements,  
Papeterie et Impressions,  
Frais Légaux,  
Billets Payables,  
Fonds d'Amortissement,  
Intérêt et Commission,  
Salaires,  
Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

|        |               |           |
|--------|---------------|-----------|
| Report | 17,977        | 36        |
|        | 31            | 25        |
|        | 5             | —         |
|        | 9             | 80        |
|        | 52,586        | 75        |
|        | 9,394         | 70        |
|        | 1,627         | 14        |
|        | 410           | 60        |
|        | 914           | 47        |
|        | 2,488         | 31        |
|        | <b>85,460</b> | <b>50</b> |

Respectueusement soumis,  
(Signé) A. V. Verrette,  
E. F. Panneton,  
Fr. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

1<sup>er</sup> Chef de Police. Rapport

Lu un rapport du Chef de Police, concernant le nombre de places d'écuries de chaque hôtel, d'après une visite qu'il a faite récemment, suivant les ordres que le Conseil lui en avait donnés.

arbitres, re N. Mailhot. Rapport des

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport des arbitres, concernant l'appropriation de la propriété de Mr. Navéjus Mailhot, rue St. Pierre, en cette Cité.

2<sup>ème</sup> Motion  
Poursuite contre les hôteliers.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Attendu que d'après le rapport du Chef de Police lu en Conseil ce soir, il n'y a seulement que trois hôteliers qui se sont conformés aux ordres du Conseil concernant le nombre de places d'écuries qu'ils doivent avoir à la disposition des voyageurs, lesquels hôteliers sont les suivants: Mr. Mr. J. E. Houde, Lafontaine & Morrissette et Deschênes & Girard, que tous les autres hôteliers qui ne se seront pas conformés d'hui à huit jours, soient poursuivis pour

# Lundi, le 11 Janvier 1909.

pour ne s'être pas conformés au règlement concernant les aubergistes.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Annulation de vente de D<sup>m</sup>  
Veuve Henri Lajoie.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer, un acte pour annuler l'acte de vente par Madame Veuve Henri Lajoie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain situé sur la rue des Forges en cette Cité, et étant partie du numéro sept cent cinquante-quatre du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, attendu que Madame Henri Lajoie n'a que l'usufruit de cet immeuble, lequel acte a été préparé par T. E. Normand, Esc., N. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. L. J. Beaudry.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. L. J. Beaudry, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cent quatre-vingt-dix piastres et trente-quatre centims, à six mois de la date du dix-sept décembre mil neuf cent huit, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Paschal Monplaisir fils de Paschal.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Paschal Monplaisir fils de Paschal, un billet promissoire au montant de douze cents piastres, à six mois de la date du dix-neuf décembre mil neuf cent huit, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de D<sup>m</sup> Mr. Joseph Baron.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michellin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Révérend Messire Joseph Baron, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du trente-et-un décembre mil neuf cent huit, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 4 Janvier 1909.

<sup>4e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Jos. Labrèche.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Panneton,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Joseph Labrèche, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à six mois de  
la date du trente-et-un décembre mil neuf cent huit, avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. L. Scherwin Duplessis.

Avis de motion:  
Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que la décision de ce conseil  
sur la requête de Mr. H. J. Ham et autres, concernant  
l'entretien des trottoirs sur la rue St Maurice, soit amendée.  
En conseil, ce 4 Janvier 1909.

(Signé) L. G. Duplessis.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit  
de Janvier courant, à huit heures du soir.  
Adopté  
Louis Phil Normand  
Maire.  
Z. Phil Normand  
Sec.-Prés.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
18 Janvier 1909.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Janvier, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
L. G. Duplessis,  
Ars. Gélinas,  
Marc. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. J. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Sundi, le 18 Janvier 1909.

- Requête de Mr. G. F. V. Gélinas, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher au N° 160, rue St. Olivier.  
Accordée.  
Mr. G. F. V. Gélinas.
- Requête de Mr. Léon Projean, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher au N° 57, rue Champflour.  
Accordée.  
Mr. Léon Projean.
- Requête de Mr. Ovila Gagnon, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher au N° 6, rue St. Paul.  
Accordée.  
Mr. Ovila Gagnon.
- Requête de Messieurs Arcand & Loignon, demandant certains privilèges, pour l'établissement d'une manufacture de poutres en ciment armé, en cette cité.  
Référé aux Comités Permanents.  
Messrs. Arcand & Loignon.
- Lettre de la Banque d'Hochelega, demandant au Conseil de nommer un arbitre pour l'appropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Du Platon.  
Accordée.  
Banque d'Hochelega.
- Lettre de Dame Veuve John Ryan, informant le Conseil, qu'elle a choisi M<sup>rs</sup>. Napoléon Guillemette, comme son arbitre, pour l'appropriation de la partie de son terrain, N° 674 du Cadastre, nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame.  
Accordée.  
Dame Veuve John Ryan.
- Lettre de Mr. Jos. Gonthier, demandant au Conseil de nommer un arbitre pour l'appropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame.  
Accordée.  
Mr. Jos. Gonthier.
- Lettre de Madame Joseph Bellefeuille, demandant qu'un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l'appropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre, avec M<sup>rs</sup>. Napoléon Guillemette qu'elle a choisi pour son arbitre.  
Accordée.  
Madame Joseph Bellefeuille.
- LW

Lundi, le 18 Janvier 1909.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Décembre dernier (1908).

Rapport du  
Clerc du Marché-aux-Déviées.

Lu un rapport du Clerc du Marché-aux-Déviées, concernant les commerçants de viandes.  
Référé aux Comités Permanents jeudi soir.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Sévère de Lottinville, pour l'élargissement de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Sévère de Lottinville à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, située au front du lot portant le numéro deux mille cent soixante-et-neuf du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent soixante-et-douze piastres et trente-cinq centins & compris le déplacement du trottoir du dit S. L. de Lottinville, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par M. N. E. Lajoie, pour l'élargissement de la rue Alexandre.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame veuve Honoré Edouard Lajoie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, étant partie du lot numéro sept cent quarante-neuf du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de deux cent trente-neuf piastres et soixante-et-neuf centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. N. Mailhot, pour l'élargissement de la rue St. Pierre.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Navezus Mailhot à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de



Lundi, le 18 Janvier 1909.

de la rue St. Pierre, étant partie du lot numéro deux mille cent soixante-et-onze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de dix cent soixante-et-sept piastres et cinquante-cinq centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M. Emile Panneton, pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Emile Panneton à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Platon, située au front du lot numéro sept cent trente-neuf du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cinq cent quatre-vingt-sept piastres et huit centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M. J. Marchand, pour l'élargissement des rues du Fleuve et St. Antoine.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Géphirin Marchand à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de deux lisières de terrain nécessaires à l'élargissement des rues du Fleuve et St. Antoine, situées au front du lot numéro sept cent quinze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de onze cent dix piastres et sept centins, et cela, suivant acte passé par T. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$239.<sup>69</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M. N. E. Lajoie.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Napoléon Edouard Lajoie, un billet promissoire, au montant de deux cent trente-neuf piastres et soixante-et-neuf centins, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 18 Janvier 1909.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$377.<sup>35</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. S. de Lottinville.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gélinas, Trs.,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. S. de Lottinville,  
un billet promissoire au montant de trois cent soixante-  
et-douze piastres et trente-cinq centins, à six mois de  
cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$667.<sup>55</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Nav. Mailhot.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Navéjus Mailhot,  
un billet promissoire au montant de six cent soixante-sept  
piastres et cinquante-cinq centins, à six mois de cette  
date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,110.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. Marchand, p.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Zéphirin Marchand, père,  
un billet promissoire au montant de onze cent dix piastres  
et sept centins, à six mois de cette date, avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> E. J. Reed.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Trs.,

Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Madame E. J. Reed,  
un billet promissoire au montant de mille piastres,  
à six mois de la date du onze de Janvier courant (1909),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Déduction sur licence de  
colporteur en faveur de  
Madame Mary Coury.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que la somme de cent piastres soit  
déduite sur le prix de la licence ou permis en faveur  
de Madame Mary Coury, pour lui permettre d'exercer  
l'occupation de colporteur en cette Cité, durant l'année mil  
neuf cent neuf, à la condition expresse qu'elle se serve  
de ce permis pour son propre compte seulement et non  
à l'avantage ou au bénéfice d'aucune autre personne,  
cette

Lundi, le 18 Janvier 1909.

cette remise lui étant faite pour cause de pauvreté.  
Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Mr. J. E. Hamel nommé arbitre  
re appropriations de D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> John Ryan  
D<sup>me</sup> Jos. Bellefeuille, Jos. Gonthier,  
La Banque d' Hochelaga et Edm.  
Dupresne.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Mr. J. E. Hamel soit nommé  
arbitre de la Corporation de cette cité, pour fixer con-  
jointement avec les arbitres de Madame Veuve John Ryan,  
Madame Joseph Bellefeuille, Mr. Jos. Gonthier, La Banque  
d' Hochelaga et Edmond Dupresne le montant de l'indem-  
nité à laquelle ils ont droit pour l'élargissement des  
rues du Platon, Alexandre, Notre-Dame et du Fleuve,  
et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec  
l'Edouard VII Chapitre 44, section 22.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier  
de Février prochain, à huit heures du soir.

*Il du sti*  
L. Desautels Sec. Prés.  
L. Normand Maire.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Février 1909.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le premier jour de Février, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire L. P. Normand,
- Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,
- L. G. Duplessis,
- F. A. Farmer,
- J. L. Fortin,
- N. Lamy,
- Edm. Michelin,
- Chs. Pagé,
- E. A. Panneton,
- A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Dame Veuve J. W. Bureau et  
autres, demandant la pose d'une lumière  
électrique

Requête de  
D<sup>me</sup> Veuve J. W. Bureau et  
autres.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1909.

- électrique dans la rue St. Joseph.  
Référé au Comité de l'Éclairage.
- Requête de Mr. John A. Foucher, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.
- Requête de Mr. Philippe Biqué, demandant une réduction sur le montant qui lui est chargé pour taxe comme locataire.  
Refusée.
- Requête de Mr. L. W. Jourdain, demandant la pose de trois services d'eau et du drainage à sa propriété, rue St. Antoine, voisine de sa propriété "Hôtel Continental".  
Référé au Surintendant.
- Requête de Mr. David Larivière, demandant au Conseil de nommer un arbitre pour l'appropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame.  
Accordée.
- Lettre de Mr. Hector Racette, réclamant la somme de quarante-cinq piastres pour dommages qu'il dit avoir été causés à sa jument, par le mauvais état du chemin, sur le deuxième côté au, le quatre janvier dernier.
- Lettre de Mr. L. P. Mercier, W. P., concernant l'appropriation d'une partie du terrain N<sup>o</sup> 692 du cadastre des Héritiers de feu Dame P. W. Robichon.  
Référé aux Comités Permanents.
- Remise à plus tard et amendement à la charte ad hoc.
- Lettre de Dame Veuve O. Parignan, concernant l'appropriation d'une partie de ses terrains nécessaire à l'élargissement des rues Des Forges et Alexandre.
- Lettre de Demoiselles Raiche, se plaignant d'une cheminée défectueuse sur la propriété de Mr. Hector Camirand.  
Référé au Chef de Police.

Que

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1909.

Mr. Victor Desmarais.

Lettre de

Une lettre de Mr. Victor Desmarais, concernant l'appropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Pierre.

Référée aux Comités Permanents.

Mr. Alcide Lebrun, N. P.

Lettre de

Une lettre de Mr. Alcide Lebrun, N. P., concernant l'appropriation d'une partie du terrain N<sup>o</sup> 831 du Cadastre de Mr. Jos. W. Jutras, rue Bondaventure, et demandant au Conseil de retenir entre ses mains le montant de l'appropriation pour cette partie seulement du dit lot N<sup>o</sup> 831 grevée de certaines charges en faveur de D<sup>ne</sup> V<sup>oe</sup> J. B<sup>te</sup> Descôteaux.

Accordées.

Comité des Finances.

Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paid-listes suivantes:

|  |    |         |    |
|--|----|---------|----|
| Département de l'Acqueduc, (Construction)    | \$ | 62      | 40 |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                       |    | 201     | 44 |
| " des Chemins,                               |    | 2,461   | 35 |
| " " Marchés,                                 |    | 145     | 14 |
| " du Feu,                                    |    | 24      | 46 |
| " de l'Éclairage,                            |    | -       | 40 |
| " " L'Hotel-de-Ville,                        |    | 135     | 05 |
| " " la Police,                               |    | 1,042   | 43 |
| " " " Santé,                                 |    | 20      | 83 |
| Drainage,                                    |    | 41      | 50 |
| Carage des Rues,                             |    | 46      | 55 |
| Ponts St. Maurice,                           |    | 49      | 50 |
| Rues sous contrôle,                          |    | 1       | 35 |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, |    | 215     | -  |
| Station de Police et du Feu,                 |    | 394     | 97 |
| Atelier des Départements,                    |    | -       | 67 |
| Papierie et Impressions,                     |    | 45      | 50 |
| Postes Payables,                             |    | 753     | 23 |
| Intérêt et Commission,                       |    | 1,056   | 98 |
| Salaires,                                    |    | 770     | 88 |
| Dépenses Contingentes,                       |    | 51,134  | 88 |
| Divers Comptes,                              |    | 397     | 91 |
|  | \$ | 133,573 | 29 |

Respectueusement



Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1909.

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. F. Farmer, Préd<sup>t</sup>,  
F. W. Verrette,  
E. A. Panneton.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies pendant les  
mois de Décembre 1908 et Janvier 1909.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à  
formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité  
pour le mois de Janvier dernier.

2<sup>ème</sup> Motion  
Mr. J. E. Hamel nommé  
arbitre, re appropriation David  
Larivière.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,  
Que Mr. J. E. Hamel soit nommé  
arbitre de la Corporation de cette cité, pour fixer con-  
jointement avec Mr. Anselme Dubé arbitre de Mr.  
David Larivière, le montant de l'indemnité à laquelle  
il a droit pour l'élargissement de la rue Notre-  
Dame.

Adoptée.

Rapport des  
Arbitres, re appropriation suc-  
cession Thibeau deau.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du  
rapport des arbitres, concernant l'appropriation  
de la propriété de la succession Thibeau deau, coin  
des rues Notre-Dame et Du Platon.

Référé aux Comités Permanents.

3<sup>ème</sup> Motion  
Mr. Alex. Couliston nommé  
Auditeur.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Mr. R. W. Williams décede,  
soit remplacé par Mr. Alexander Couliston,  
comme auditeur des livres de la Corporation  
de cette cité pour l'année mil neuf cent huit.

Adoptée.

Opinion des  
Messrs. Martel & Duplessis, Avocats,  
re lot du Chem. de Fer de la Vallée  
du S. Maurice.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de  
l'opinion de Messieurs Martel & Duplessis,  
avocats, concernant le droit de la Corporation de  
cette cité de prendre possession du terrain qui avait  
été

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1909.

été accordé à la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice dans la Commune de cette Cité par un règlement passé par ce Conseil le vingt-trois d'Août mil neuf cent cinq, et cela, pour défaut d'exécution des conditions de ce règlement par la dite Compagnie.

Adoptée par une résolution à cet effet.  
Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

4<sup>e</sup> Motion  
Pompes de l'eau pour The Wabasso Cotton Co., Ltd.

Que le montant de la taxe de l'eau que devra payer "The Wabasso Cotton Company, Limited" soit fixé à cent piastres l'an, aussi longtemps que la dite Compagnie se fera pas usage de cette eau pour la fabrication de ses marchandises, dans lequel cas, elle lui sera chargée au prix de sept centins et demi par mille gallons, la taxe par la présente imposée étant seulement pour la protection de ses propriétés par l'aqueduc contre les incendies.

Adoptée.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Canneton,

5<sup>e</sup> Motion  
Acte de marché avec le P. & O. Val. - Pont sur Le Jeune.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la Compagnie de Chemin de Fer Canadien du Pacifique, la Compagnie de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice et la Corporation de la Cité des Trois-Rivieres, concernant la construction d'un pont en fer sur la rue Le Jeune et divers autres travaux et obligations mentionnés au dit acte de marché qui vient d'être lu devant ce Conseil, et que le délai pour construire le pont sur la rue Le Jeune soit fixé à un an de cette date, et que la Cie. du Pacifique Canadien ne puisse prendre possession de la rue St. Martin, avant que le Pont de la rue Le Jeune soit construit.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,  
Secondé par Mr. Duplessis,

6<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 5.

Que le contrat avec la Compagnie du Pacifique Canadien et la Cie. du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice soit remis à la prochaine assemblée de ce Conseil, pour étude, et en informer les propriétaires avoisinants.

Rejetée

Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1909.

Rejetée sur division de trois pour et six contre, savoir:

Pour:  
M<sup>rs</sup>. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Pagé,

Contre:  
M<sup>rs</sup>. Farmer,  
Fortin,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par M<sup>r</sup>. Panneton,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Michelin,

Que le projet de règlement intitulé:  
Chapitre 175, Règlement concernant l'établissement dans  
la Cité des Trois-Rivières d'une manufacture de poutres  
en ciment armé, soit lu, passé et adopté.

#### Chapitre CLXXV.

Règlement concernant l'établissement dans la Cité des  
Trois-Rivières d'une manufacture de poutres en ciment armé.

Attendu que Messieurs Oscar Arcand et  
Ernest Loignon, ont par leur requête en date du  
dix-huit Janvier dernier (1909), informé le Conseil de cette  
Cité, qu'ils avaient l'intention d'établir dans la Cité  
des Trois-Rivières, une manufacture de poutres en ci-  
ment armé, moyennant une exemption de taxes pendant  
un certain nombre d'années et l'allocation d'un  
terrain nécessaire à cette fin.

Attendu que cette manufacture devra donner  
du travail à un bon nombre de personnes, chose très-  
désirable dans l'intérêt de la population et pour la  
perception des taxes;

Attendu que pour assurer l'établissement  
de cette nouvelle industrie dans les limites de la dite  
Cité et sa mise en opération il est avantageux d'ac-  
corder aux dits Arcand et Loignon ou à leurs repré-  
sentants, une exemption partielle de taxes, des taxes de  
l'eau spéciaux et un bail à foyer d'une certaine étendue  
de terrain dans la Commune de cette Cité;

Qu'il soit donc ordonné et nous le dit Conseil  
ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières

pour

M<sup>rs</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 175.

— Chapitre 175. —  
Règlement concernant l'établis-  
sement d'une manufacture de  
poutres en ciment armé.

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1909.

pour et au nom de la Corporation de la dite Cité, louera pour un terme de vingt années à compter du premier Mai mil neuf cent neuf, à raison de une piastre par année, cette étendue de terrain de forme irrégulière, située dans la commune de la Cité des Trois-Rivières, d'environ sept arpents et demi en superficie, telle que montrée au plan annexé au présent règlement comme devant en faire partie, et renfermée dans les limites marquées par un trait rouge et désignées par les lettres A. B. C. D. E. F. G. et H.; aussi, fixera à la somme de dix piastres par année pour l'espace de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier Janvier mil neuf cent neuf, le montant des taxes sur la dite manufacture (Taxes du drainage et des rues sous contrôle exceptées) payables à la dite Corporation et aux Commissaires d'Écoles pour la Cité des Trois-Rivières, sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillage érigés, affectés et exploités spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture; de plus de fournir l'eau de l'aqueduc de cette Cité durant les dix années ci-dessus mentionnées, pour les besoins de la dite manufacture, au prix de sept centins et demi par mille gallons impériaux, et ce, aux conditions suivantes:

Sec. 2. Les dits Arcand et Loignon ou leurs représentants devront construire et installer sur le terrain désigné dans la première section de ce règlement, des bâtisses, machineries et outillage nécessaires à la fabrication de poutres en ciment armé, et employer journellement dans la dite manufacture (Fêtes et Dimanches exceptés) au moins trente personnes, et la dite manufacture devra être en pleine opération d'ici au premier Juillet 1909.

Sec. 3. Lorsque durant aucune des dites dix années ci-dessus mentionnées, la dite manufacture cessera d'être en opération pendant six mois ou que le nombre de personnes employées journellement sera moindre de trente, la Corporation aura droit de prendre possession de son terrain et des bâtisses dessus érigées sans aucun procédé judiciaire et sans aucun remboursement de la part de la dite Corporation.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1909.

8<sup>e</sup> Motion

Avis à la loi du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, concernant octroi de terrains dans la Commune.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que dans le cas où la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice ne remplirait pas d'ici au premier mai prochain (1909) les conditions du règlement passé par ce Conseil le vingt-trois d'Octobre mil neuf cent cinq, des procédés soient pris pour prendre possession du terrain qui avait été accordé à la dite Compagnie dans la Commune de cette Pité.

Adoptée et que copie soit envoyée à la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$158.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>rs</sup> Hector L. Godin.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Hector L. Godin, un billet promissoire au montant de cent cinquante-huit piastres et soixante centins, à six mois de la date du sept Décembre mil neuf cent huit, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>rs</sup> Geo. Bourgeois.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M<sup>rs</sup> George Bourgeois, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du huit Janvier dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Nap. Lamy.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Napoléon Lamy, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-neuf Janvier dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de dix mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent.



Lundi, le 1<sup>er</sup> Février 1909.

cent l'an, et cela, pour payer les dépenses occasionnées par les appropriations de terrains pour élargissement des rues etc.  
Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Condoléances à la famille  
R. W. Williams.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que les membres de ce Conseil ont appris avec chagrin le décès de Monsieur R. W. Williams, un des Auditeurs de la Corporation de cette Cité, et qu'ils offrent à la famille du regretté défunt l'expression de leurs regrets et leurs condoléances, à l'occasion de cette pénible épreuve.  
Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. J. Echevin Fortin.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerais que le règlement des chemins soit amendé, quant à ce qui concerne les enseignes.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> Février 1909.

(Signé) J. E. Fortin.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze de Février courant, à huit heures du soir.

Adopté  
L. P. Normand  
Maire.  
E. Desautels  
Sec.-Trés.

Ajournement.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 11 Février 1909.

Au  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le douze de Février courant, à huit heures du soir, concernant la traverse entre Trois-Rivières et St<sup>e</sup> Angèle de Laval, la vente des débentures de la Cité, la lumière électrique et les prêts aux incendies.

(Signé) L. P. Normand,  
Maire.

Vendredi, le 12 Février 1909.

Assemblée Spéciale.  
12 Février 1909.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le douzième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Hon<sup>r</sup> Honneur le Maire L. O. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
G. Y. Duplessis,  
F. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ars. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
E. A. Canneton,  
Ohs. Pagé,  
A. W. Verrette.

Mr. Albert Tourigny & al.

Lettre de

Une lettre de Mr. Albert Tourigny et autres, concernant la traverse par bateau entre la Cité des Trois-Rivières et St. Eugène de Laval.

Référée aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Motion  
Vente de débentures à  
Messrs. Hanson Bros.

Obtenu que Messieurs Hanson Brothers de la Cité de Montréal, ont offert de payer à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières la somme de six cent quatre-vingt mille piastres pour six cent soixante-et-dix débentures de la Cité des Trois-Rivières, de mille piastres chacune, des différentes dénominations suivantes: soixante-et-deux débentures de l'aqueduc, trente débentures du drainage, cent vingt-cinq débentures des ponts St. Maurice, cinquante débentures du pavage et trois débentures pour rachat de constituts portant quatre et demi pour cent d'intérêt l'an payable semi-annuellement, aussi quatre cents débentures des incendiés portant quatre et un quart pour cent d'intérêt l'an payable semi-annuellement, que cette offre soit acceptée aux conditions suivantes: Les dits Messieurs Hanson Brothers devant payer au pair les deux cent soixante-et-dix débentures de l'aqueduc, du drainage, des Ponts St. Maurice, du pavage et pour rachat de constituts,

et

Vendredi, le 12 Février 1909.

et payer quatre cent dix mille piastres pour les quatre cents débentures des incendiés, aussitôt que les dites débentures leur seront livrées, et que cette dernière émission sera autorisée par la Législature, et que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à préparer tous les documents nécessaires à l'émission des susdites débentures, conformément à la loi.

Adoptées.

2<sup>e</sup> Motion  
Avis aux incendiés pour  
prêts d'argent.

Proposé par M<sup>r</sup>. Panneton,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à annoncer, que durant vingt jours à partir de cette date, les propriétaires d'immeubles incendiés le vingt-deux Juin dernier (1908) désirant obtenir de l'argent de la Corporation pour rebâter leurs propriétés, devront en faire la demande par écrit à son bureau.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

L. Désaulniers  
Sec.-Trés.

Louis P. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
15 Février 1909.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quinzième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil-neuf-cent-neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
O. G. Duplessis,  
A. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. P. Panneton,  
A. A. Verrette.

Les

Lundi, le 15 Février 1909.

- Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
- Requête du Révd. Mr. Louis Denoncourt, demandant une entrée pour le drainage à la nouvelle bâtisse qui doit être mise bientôt à la disposition des jeunes gens de cette cité comme lieu d'amusements. *Accordées.*
- Requête de Mr. Charles Pagé, demandant au Conseil de lui vendre une lisière de terrain située à la profondeur du lot N<sup>o</sup> 680 du cadastre et faisant face à la place du Marché-aux-Derrières, d'environ cinquante-deux pieds et neuf pouces de longueur sur environ huit pieds et dix pouces de largeur. *Accordée.*
- Lettre de Mr. D. T. Bouchard, Greffier de la cité de St. Hyacinthe, concernant les commerçants de viandes, et les taux de l'eau pour les compagnies de chemins de fer. *Accuser réception avec remerciements.*
- Rapport des Évaluateurs. Lu un rapport des Évaluateurs concernant le terrain de Madame Amédée Carpentier. *Référé au Comité des Chemins.*
- Rapport des Arbitres, re appropriation Jos. Gonthier. Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport des arbitres, concernant l'appropriation de la propriété de Mr. Joseph Gonthier, rue Notre-Dame. *Accepté.*
- Sommation de Mr. W. W. Godin. Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une sommation de la part de Mr. W. W. Godin, concernant l'appropriation du terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, vis-à-vis son entrée de cour. *Référé au Notaire de la Corporation.*
- Motion Avis pour certificats de Licences. Proposé par Mr. Lamy, secondé par Mr. Michelin, Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à annoncer que les certificats pour obtenir des licences d'auberges, d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront pris en considération par le dit Conseil, le premier Mars prochain (1909), et que le Chef de Police soit

Lundi, le 15 Février 1909.

soit chargé de faire un rapport concernant la tenue de ces établissements d'après les règlements du dit Conseil, pour les douze mois derniers.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du projet de Bill suivant:

— Bill —

concernant les incendies, &c.

Bill.

Acte pour venir en aide aux victimes du dernier incendie de la Cité des Trois-Rivières, en permettant et garantissant un emprunt pour les mettre en état de rebâtir les maisons et autres édifices détruits par cet incendie et pour l'élargissement des rues de la dite Cité, aussi pour amender la charte de la dite Cité.

Attendu qu'un grand nombre d'habitants de la Cité des Trois-Rivières ont, par l'incendie du vingt-deux Juin dernier (1908), subi des pertes pour au-delà d'un million deux cent mille piastres dans la valeur des immeubles, par le grand nombre de bâtisses détruites lors du dit incendie, et qu'en plus ils ont subi des pertes sur machineries, fonds de marchandises effets de commerce, meubles &c. pour au-delà de deux millions de piastres, mettant par ce fait la plupart des sinistrés dans une position à ne pouvoir rebâtir leurs propriétés et continuer leurs commerces, industries &c., qui constituaient la vitalité de la population en général;

Attendu que toute la partie commerciale qui était le principal élément de son existence et des progrès sur lesquels pouvaient compter ses habitants ne pourrait se relever d'une semblable perte sans le secours et l'assistance du Gouvernement de cette Province dont ils sont les contribuables pour une assez large part;

Attendu que dans les circonstances actuelles, il est très-important que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières prenne les mesures nécessaires pour protéger la ville à l'avenir contre une semblable calamité, en élargissant les rues de manière à donner plus d'espace aux pompiers pour combattre les incendies et empêcher l'élément destructeur de se propager;

Attendu que pour arriver à ce but, le Conseil sera dans l'obligation d'approprier une certaine quantité de terrains au front des emplacements situés



Lundi, le 15 Février 1909.

situés sur le parcours des dites rues, ce qui nécessitera une dépense d'au moins cent cinquante mille piastres;

Attendu qu'en raison du coût des matériaux et de main-d'œuvre, le coût des nouvelles constructions devra être plus du double des anciennes qui existaient avant l'incendie;

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a, par sa requête, demandé certains amendements à sa charte;

Et ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Pour les objets mentionnés dans le préambule du présent acte, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pourra émettre des débentures pour un montant n'excédant pas six cent cinquante mille piastres, le paiement desquelles débentures et des intérêts sur icelles seront garantis par le Gouvernement de cette Province. Sur le produit de la vente des dites débentures, le Conseil de la dite Cité pourra avancer une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres aux personnes dont les maisons ou autres bâtisses ont été détruites par le dit incendie, leurs héritiers ou ayant cause, pour les aider à reconstruire ou à achever de reconstruire ces édifices, et ce, aux charges, clauses et conditions et par tels montants que le dit Conseil jugera à propos, ces avances ne devant pas dépasser cinquante pour cent du coût des nouvelles constructions.

2. Pour le recouvrement, conservation, sûreté et paiement des argents qui seront prêtés aux dits propriétaires en vertu du présent acte, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières aura le premier privilège sur tous les autres privilèges de même que sur les hypothèques ou autres garanties déjà imposés ou qui pourront l'être par la suite, sur la valeur des édifices qui seront construits avec les dits argents et sur l'augmentation de valeur des terrains à raison de la construction des dits édifices et des autres améliorations qui seront faites avec les argents, avec ensemble une hypothèque générale sur les dits terrains, qui prendra rang de la date des obligations qui devront être

Lundi, le 15 Février 1909.

être consenties en vertu de la clause précédente, et il ne sera nullement nécessaire de se conformer à aucune des dispositions des lois d'enregistrement de cette Province, ni à aucune autre loi ou lois qui prescrivent des conditions ou formalités autres que celles mentionnées dans le présent acte; lesquels privilège et hypothèque seront conservés sans autres formalités et sans que les dites obligations ou autres documents soient enregistrés à un bureau d'enregistrement.

3. Les débentures dont il est fait mention dans le présent acte seront émises sous le sceau du Maire, le contreseing du secrétaire-Trésorier et le sceau de la Corporation de la dite Cité. Elles porteront intérêt payable semi-annuellement à telle date qui sera convenue, et le taux de cet intérêt ne devra pas excéder quatre et demi pour cent par an.

4. Les dites débentures seront payables au porteur ou à ordre dans un nombre déterminé d'années, soit en cette Province, soit ailleurs, selon que le Conseil l'ordonnera; et il pourra être annexé à toutes telles débentures, des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés au moyen d'un cachet portant le fac-simile de la signature du secrétaire-Trésorier du dit Conseil, et cela, en vertu de l'Acte 8 Edouard VII, chapitre 86, article 16.

5. L'émission des débentures dont il est fait mention dans le présent acte sera effectuée aux conditions mentionnées dans les articles 242 et 243 de la loi 1 Edouard VII, chapitre 44, quant à la création d'un fonds d'amortissement et au paiement des intérêts.

6. Les deux premiers alinéas de l'article 137, de la section 16, de la loi 1 Edouard VII, chapitre 44, sont remplacés par le suivant:

137. À la première assemblée du mois qui suivra celui de l'élection annuelle, le Conseil nommera deux personnes pour examiner et vérifier les comptes et livres de la cité, lesquels prêteront le serment d'office suivant:

7. L'article 316 de la loi 1 Edouard VII, chapitre 44, est remplacé par le suivant:

316. Quiconque alléguera et prétendra avoir été lésé par suite de quelque accident ou cas fortuit dans le but de réclamer de la Cité des dommages ou une compensation, devra

Lundi, le 15 Février 1909.

devra, dans les huit jours qui suivront la date de cet accident ou cas fortuit, signifier cette intention à la Cité, par un avis contenant des renseignements détaillés au sujet de sa réclamation, et la désignation de son domicile personnel; faute de quoi la Cité sera dégagée de toute responsabilité quant aux dommages ou à la compensation résultant du dit accident ou cas fortuit, nonobstant tout article ou disposition du Code civil à ce contraire.

8. Les paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 2 de la loi 8 Édouard VII, chapitre 86, sont remplacés par les suivants:

1. Toute personne du sexe masculin inscrite sur le rôle d'évaluation et de contribution foncière en vigueur, comme propriétaire ou occupant de bonne foi de biens-fonds, dans la Cité, d'une valeur de deux cents piastres ou au-dessus, telle que portée au dit rôle d'évaluation; dans le cas où ces biens-fonds sont possédés à titre d'usufruit, le nom de l'usufruitier seulement est inscrit sur la liste électorale.

2. Le mari de toute femme sous le régime de la séparation de biens lorsque cette dernière est en possession, à titre de propriétaire ou d'usufruitière, de biens-fonds dont la valeur est portée au rôle d'évaluation pour une somme de deux cents piastres ou au-dessus, ou lorsqu'elle tient un commerce ou établissement d'affaires qui la rend sujette au paiement de taxes, et qu'elle est inscrite comme telle au rôle d'évaluation et de perception des taxes pour une valeur annuelle de pas moins de quarante-huit piastres:

3. Toute personne du sexe masculin tenant lieu et lieu dans la Cité, en vertu d'un bail, dont le nom est inscrit sur le rôle d'évaluation et de perception des taxes en vigueur comme locataire de maison d'habitation ou de partie de maison d'habitation dans le quartier pour lequel la liste est faite, de la valeur annuelle de quarante-huit piastres ou au-dessus d'après les dits rôles.

9. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Fortin,

Que le projet de bill de la Cité des Trois-Rivières, qui vient d'être lu en Conseil, soit

2<sup>e</sup> Motion  
Bill des Incendies et amendements à la Charte.

# Lundi le 15 Février 1909.

3<sup>e</sup> Motion  
Pont de la rivière Godfrey.

soit adopté, et que J. O. Tessier, Ecr. Député de cette cité, soit prié de le présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé un acte à cet effet.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Qu'une clause soit ajoutée dans le projet de bill maintenant devant ce conseil à l'effet d'autoriser la corporation à aider pour la construction d'un pont sur la rivière Godfrey jusqu'au montant de quatre mille piastres.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:

Mr. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Fortin,  
Grant,  
Pagé,  
Panneton,

Contre:

Mr. Farmer,  
Gélinas, Frs.,  
Lamy,  
Michelin,  
Verrette.

4<sup>e</sup> Motion  
Droit de vote des veuves et des filles majeures.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que l'article premier du projet de bill pour amendement à la charte de cette cité soit retranché attendu qu'il enlève le droit de vote aux veuves et filles majeures propriétaires.

Rejetée sur division de quatre pour et sept contre, savoir:

Pour:

Mr. Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

Mr. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Farmer,  
Fortin,  
Gélinas, Frs.,  
Grant,  
Pagé.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

Pour: Mr. Bellefeuille, Duplessis, Farmer, Fortin,  
Gélinas, Frs., Grant, Pagé,

Contre: Mr. Lamy, Michelin, Panneton, Verrette.

Proposé

Lundi, le 15 Février 1909.

5<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre Mr. J. E.  
Houde, discontinuée.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Qu'il soit résolu que ce Conseil discontinue la poursuite intentée contre Mr. J. E. Houde pour infraction à la loi des licences en autant que Mr. J. E. Houde paiera tous les frais en cette cause et trente piastres à la Société St. Vincent de Paul.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:

Mr. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Farmer,  
Fortin,  
Gélinas, Frs.,  
Page,

Contre:

Mr. Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,  
Grant.

6<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 1<sup>er</sup> 1/6.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 1<sup>er</sup> 1/6, Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves" soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXXVI.

— Chapitre 1<sup>er</sup> 1/6. —  
Règlement des Chemins amendé  
concernant les enseignes.

Règlement pour amender le chapitre sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Le proviso de la section trente-deux du règlement par le présent amendé, concernant les enseignes, est par le présent rap-  
pelé et annulé.

Sec. 2. Les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règle-  
ments", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à  
dater de ce jour.

Adopté.

7<sup>e</sup> Motion  
Concernant la construction  
du Bureau de Poste et autres  
bâtisses du Gouvernement Fédéral.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que la supplique qui suit soit adoptée  
par le Conseil de Ville des Trois-Rivières et qu'elle soit  
adressée à L' Honorable Solliciteur Général à Ottawa.

OU



125

# Lundi, le 15 Février 1909.

A L' Honorable Jacques Bureau,  
Solliciteur Général,  
Ottawa.

Les membres du Conseil Municipal de la Cité des Trois-Rivières vous exposent respectueusement que, dans leur opinion, les édifices du futur Hôtel des Postes et des Bureaux publics que le Gouvernement fédéral se propose de construire dans notre ville, devraient être placés ailleurs que sur le Platon et ce pour les raisons suivantes que nous soumettons à votre considération:

I - L'établissement d'un parc public sur le Platon fut reconnu utile et opportun par le Gouvernement d'Ottawa, comme le prouve une lettre du Département des Travaux Publics, datée du 21 Février 1887. Le Gouvernement voulant ainsi conserver aux Trifliviens cet endroit si riche en souvenirs historiques, accorda, pour un prix nominal, l'usage du Platon comme jardin public.

II - Si le Gouvernement décidait de construire les édifices publics sur le Platon, les citoyens devraient forcément faire le sacrifice de leur beau parc Lavoilette, qu'ils ont à trouver un autre endroit pour un parc public jugé si nécessaire dans une ville qui grandit. Or quel autre endroit pourrait nous donner, comme lieu de récréation salutaire et agréable, les avantages que nous donne le Platon? En cas d'incendie, nous avons le Platon qui se dresse comme un coupe-feu naturel que nous devons apprécier. D'ailleurs, l'état des finances de la Corporation, surtout depuis le désastre du mois de juin dernier, ne permet nullement de faire les frais considérables que nécessiterait l'achat d'un autre terrain.

III - Le Platon n'est certainement pas le centre des habitations et des maisons d'affaires dans notre ville. S'il y est, le sera-t-il longtemps quand nous voyons le progrès et l'extension de la ville vers le nord-est et le sud-ouest? On peut facilement, pour rendre justice à tous les citoyens, trouver un endroit central et plus avantageux pour l'érection des différents édifices projetés.

IV - L'importance de notre Cité au point de vue des affaires et en regard aux citoyens qui la composent, disposera sans doute le Gouvernement à la doter d'établissements publics dignes de son rang et de sa position.

Une

Lundi, le 15 Février 1909.

Une somme importante sera sans doute votée pour cette fin, et la population des Trois-Rivières considère qu'il est de l'intérêt général, qu'un certain montant de l'argent affectué à la construction de l'Hôtel des Postes et des autres édifices publics, soit appliqué à l'achat d'un terrain plus central que celui du Platon.

Adoptée sur division suivante:

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Pour:               | Contre:        |
| M. M. Bellefeuille, | M. M. Farmer,  |
| Grant,              | Fortin,        |
| Lamy,               | Gélinas, Prs., |
| Michelin,           | Pagé,          |
| Panneton,           | Verrette,      |

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Moïse Gélinas, un billet promissoire au montant de treize cents piastres, à six mois de la date du deux Février courant (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Désiré Ricard, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du deux Février courant (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le premier de Mars prochain, à huit heures du soir.

Louis Thiercy  
Maire.

Ch. Désaubriès  
Sec.-Prés.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Moïse Gélinas.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Désiré Ricard.

Ajournement.

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Mars 1909.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Mars 1909.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le premier jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

L. P. Normand,  
Phi. Bellefeuille, Jr.,  
O. G. Duplessis,  
A. B. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Ers. Gélinas,  
Marc Gélinas,  
A. S. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. A. Panneton,  
J. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Wilfrid Hamell, demandant que les tuyaux de l'Alqueduc et du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété, coin des rues Des Champs et Cooke.

Accordée sous condition

Requête de Mr. Wilbrod Pratte et autres, demandant que les mesures nécessaires soient prises pour empêcher les fils électriques de la Shawinigan Water & Power Co. d'occasionner des accidents aux personnes et aux bâtisses, sur le chemin de la Banlieue.

Le secrétaire devra attirer l'attention de la Shawinigan Water & Power Co. sur ces faits.

Requête de Mr. P. A. Boudreault, offrant de vendre la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, au prix fixé par le Conseil.

Accordée.  
Requête de Mr. Willie Romain, demandant d'être nommé chauffeur de la pompe à vapeur pour incendies.

Lue

Requête de  
Mr. Wilfrid Hamell.

Requête de  
Mr. Wilbrod Pratte & al.

Requête de  
Mr. P. A. Boudreault.

Requête de  
Mr. Willie Romain.

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Mars 1909.

Lettre de M<sup>onsieur</sup> Jacques Bureau. Que une lettre de L' Hon<sup>orable</sup> Jacques Bureau, Solliciteur Général, concernant le site que doivent occuper les édifices du Gouvernement Fédéral.

Lettre de Mr. Adol. Balcer. Que une lettre de Mr. Adolphe Balcer, demandant qu' un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l' appropriation d' une partie de son terrain nécessaire à l' élargissement des rues Notre-Dame et Des Forges, avec Mr. Napoléon Guillemette qu' il a choisi pour son arbitre.

Lettre de M<sup>onsieur</sup> Michel Baron. Que une lettre de Dame Veuve Michel Baron, demandant que la somme d' une piastre du pied carré lui soit allouée pour la partie de son terrain nécessaire à l' élargissement de la rue Des Forges.

Lettre de Mr. Hect. Girardeau. Que une lettre de Mr. Hector Girardeau, demandant qu' un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l' appropriation de la partie de son terrain nécessaire à l' élargissement de la rue Notre-Dame, avec Mr. Anselme Dubé qu' il a choisi pour son arbitre.

Lettre de Mr. Aldoric Martel. Que une lettre de Mr. Aldoric Martel, concernant l' appropriation du terrain de Mr. Victor Desmarais, rue St. Pierre.

Lettre du Chef de Police. Référée aux Comités Permanents. Que une lettre du Chef de Police, informant le Conseil que le Département du Feu a besoin d' une paire de chevaux, d' un harnais double, d' extincteurs chimiques, etc.

Rapport du Comité des Finances. Référé au Comité du Feu. Rapport: Le Comité des Finances a l' honneur de faire rapport qu' il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|                            |                |    |       |    |
|----------------------------|----------------|----|-------|----|
| Département de l' Aqueduc, | (Construction) | \$ | 163   | 87 |
| " " Do.                    | (Ent. & Répt.) | \$ | 1,551 | 51 |
| " des Chemins,             |                |    | 1,065 | 32 |
| " " Marchés,               |                |    | 15    | 20 |
|                            | A Reporter     | \$ | 2,795 | 90 |

Lundi, le 1<sup>er</sup> Mars 1909.

|  | Report of     |           |
|--|---------------|-----------|
| Département du Feu,                          | 2,795         | 90        |
| " de l' Hôtel de Ville,                      | 225           | 94        |
| " " la Police,                               | 36            | 45        |
| " " " la Police,                             | 20            | 50        |
| Drainage,                                    | 59            | 26        |
| Pavage des Rues,                             | 426           | 40        |
| Ponts St. Maurice,                           | 1             | —         |
| Rues sous Contrôle,                          | 8             | 40        |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, | 222           | 50        |
| Station de Police et du Feu,                 | 184           | 65        |
| Papeterie et Impressions,                    | —             | 50        |
| Billets Payables,                            | 90,323        | 50        |
| Intérêt et Commission,                       | 969           | 86        |
| Salaires,                                    | 45            | —         |
| Dépenses Contingentes,                       | 463           | 92        |
| Divers Comptes,                              | 905           | 18        |
|  | <b>94,318</b> | <b>99</b> |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) F. F. Farmer, Préd<sup>t</sup>,  
 R. W. Verrette,  
 Ars. Gélinas,  
 E. A. Panneton.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
 Secondé par Mr. Duplessis,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 concernant les alarmes pour incendies pendant le  
 mois de Février dernier.

Rapport du  
 Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
 informant le Conseil qu'il n'a pas de plaintes à  
 formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité  
 pour le mois de Février dernier, excepté Mr. J. Alfred  
 Belland et Mr. Alphonse Béliveau qui ont été  
 convaincus d'infractions à la Loi des Licences de  
 Québec.

Rapport de  
 J. E. Normand, Sec. N. S.

Lu un rapport de J. E. Normand, Sec.,  
 N. S., au sujet de la sommation du Dr. Willie  
 Narcisse Godin, concernant l'appropriation du  
 terrain



# Lundi, le 1<sup>er</sup> Mars 1909.

terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, vis-à-vis son entrée de cour.

Rapport des Arbitres, re appropriation Ls. Badaeux.

Rapport accepté.  
Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport des arbitres, concernant l'appropriation de la propriété de Mr. Louis Badaeux, rue Des Forges.

Poursuite de Mr. Hector Racette.

Accepté.  
Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une poursuite de Mr. Hector Racette, pour dommages occasionnés à sa jument, par le mauvais état du chemin, sur le deuxième côteau, le quatre Janvier dernier.  
Remis à l'avocat de la Corporation pour défense.

2<sup>e</sup> Motion Vente de terrain par M. L. P. St. Pierre et al., pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par M. Grant,  
Secondé par Mr. Panneton,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame L. P. St. Pierre, M. Robichon et Albert Bagnon à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain situé sur le côté sud-est de la rue Notre-Dame et nécessaire à l'élargissement de la dite rue, pour le prix de trois cent quatre-vingt quinze piastres et cinquante-six centins, et cela, suivant acte passé devant J. E. Normand, Escr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

3<sup>e</sup> Motion Vente de terrain par Mr. Jos. Gonthier, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Gélinas, Escr.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Joseph Gonthier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain situé sur le côté nord-ouest de la rue Notre-Dame et nécessaire à l'élargissement de la dite rue, pour le prix de cent trente-quatre piastres et cinquante-cinq centins, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Escr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

4<sup>e</sup> Motion Bill des Incendies, re prêts aux mineurs, &c.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Qu'une clause à l'effet d'autoriser l'usufruitier, le curateur ou le tuteur de tout bien appartenant à

Lundi, le 1<sup>er</sup> Mars 1909.

à des mineurs de contracter, vendre ou transporter de gré à gré à la Corporation de cette Cité ces biens ou partie de ces biens qu'elle entend exproprier pour l'élargissement des rues dans la partie incendiée le 22 Juin 1908, et, de plus, à l'effet que les personnes susdites soient aussi celles contre lesquelles il pourra être procédé à l'expropriation et celles qui pourront recevoir l'indemnité accordée par la sentence arbitrale, soit insérée dans le projet de bill de ce Conseil qui est maintenant devant la Législature Provinciale.

Qu'une autre clause soit aussi insérée dans le dit bill, à l'effet d'autoriser l'usufruitier, le curateur ou le tuteur de tout bien appartenant à des mineurs, lesquels biens auraient été détruits lors du dernier incendie, d'emprunter de la Corporation de cette Cité des argents pour aider à reconstruire les maisons ou autres bâtisses détruites lors du dit incendie et pour donner à la Corporation toute hypothèque ou garantie sur les biens des mineurs.

Que les mots, représentants des propriétaires incendiés soient insérés dans le projet de bill comme devant avoir droit à l'emprunt des argents destinés aux incendiés.  
Adoptée.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Mr. J. E. Camel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité, pour fixer conjointement avec les arbitres de Mr. Adolphe Balcer et Mr. Hector Girardeau le montant de l'indemnité à laquelle ils ont droit pour l'élargissement des rues Notre-Dame et Des Forges, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII / Chapitre 44, Sec. 22.  
Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'émission de débentures pour l'aqueduc, le parage, le drainage, les Ponts St. Maurice et le rachat de rentes constituées, lesquelles sont autorisées par les actes de la Législature 54 Vic. Cap. 59, art. 1; 1 Ed. 7, chap. 44, art. 24; 5 Ed. 7, chap. 43, art. 15 et 8 Ed. 7, chap. 86, art. 13.

En Conseil, ce 1 Mars 1909.

(Signé) J. F. Farmer.

Avis

5<sup>e</sup> Motion

Mr. J. E. Camel nommé arbitre  
re expropriations Mr. Adol. Balcer  
et Mr. H. Girardeau.

Avis de motion de  
Mr. J. F. Farmer.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Mars 1909.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs soit amendé quant à ce qui concerne l'heure de fermeture des buvettes ou bars dans les hôtels, en la fixant à sept heures du soir chaque samedi.

En Conseil, ce 1<sup>er</sup> Mars 1909.

(Signé) E. F. Panneton.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mercredi, le dix de Mars courant, à huit heures du soir.

Adopté  
E. F. Panneton  
Maire.  
E. Desaulniers  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière.  
10 Mars 1909.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, mercredi, le dixième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. O. Normand,  
Messieurs les Échevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
G. J. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
N. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Dame Veuve Eusèbe Duchaine et autres, demandant la pose des tuyaux du drainage dans cette partie de la rue St-Denis comprise entre les rues St-Roch et Bureau.

Référé aux Comités Permanents.

Requête

Requête de  
Dames " " Eusèbe Duchaine et autres

# Mercredi, le 10 Mars 1909.

- Requête de Mr. Joseph Lamy. Requête de Mr. Joseph Lamy, demandant au Conseil de lui vendre un emplacement voisin du terrain du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, sur le Côteau.
- Requête de Mr. Ernest Godin. Référé aux Comités Permanents. Requête de Mr. Ernest Godin, demandant d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur pour incendies.
- Requête de Mr. Ben. A. Lamy. Requête de Mr. Ben. A. Lamy, demandant d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur pour incendies.
- Lettre de Mr. Victor Desmarais. Que une lettre de Mr. Victor Desmarais, informant le Conseil qu'il est prêt à accepter trois mille piastres pour l'expropriation de la partie de sa propriété nécessaire à l'élargissement de la rue St. Pierre, pourvu que la pierre qui se trouve sur cette partie de terrain expropriée lui soit réservée.
- Lettre de Mr. Henri Godin. Que une lettre de Mr. Henri Godin, concernant l'expropriation de la partie de ses propriétés nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Hart, et demandant qu'un arbitre soit nommé par le Conseil pour l'expropriation de ses terrains, rues Du Platon et Du Fleuve. Acceptée.
- Lettre de Mr. J. Lapolice. Que une lettre de Mr. J. Lapolice, concernant la voiture à boyau pour incendies qu'il a construite. Accordée.
- Lettre de Mr. P. A. Boudreault. Référé au Comité du Feu. Que une lettre de Mr. P. A. Boudreault, concernant l'expropriation d'une partie de sa propriété nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre.
- Lettre de Messrs. Girard & Godin. Référé au Notaire. Que une lettre de Messrs. Girard & Godin demandant au Conseil de leur vendre une lisière de terrain pour les besoins de leur manufacture de cercueils.
- Lettre de Messrs. Bureau & Méthot. Que une lettre de Messrs. Bureau & Méthot, avocats, concernant une poursuite contre Mr. John Fitzpatrick pour honoraires. Accordée.

Référé aux Comités Permanents pour rencontrer avocats.  
Que

# Mercredi, le 10 Mars 1909.

Mr. L. Badaux. Lettre de

Lue une lettre de Mr. Louis Badaux, informant le conseil qu'il acquiesce à la sentence arbitrale pour le coût de l'expropriation et des dommages à sa propriété, rue Des Forges, au montant de mille quatre-vingt-sept piastres et trente-et-un centims.

Mrs. Allyson et Hébert. Lettre de

Lue une lettre de Mrs. Allyson et Hébert, demandant que la ligne de bateau traversier entre Trois-Rivières et Godfroy soit maintenue.

Mr. F. V. Vanasse. Lettre de

Lue une lettre de Mr. F. V. Vanasse, concernant l'expropriation de la partie de sa propriété nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon.

Chief de Police. Rapport de

Lu un rapport du Chef de Police, concernant certains débitants de liqueurs de cette cité, qui, depuis le 4 Mars 1908 au 4 Mars 1909, ont été trouvés coupables d'infractions à la Loi des Licences de Québec.

L'Inspecteur de Ville. Rapport de

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le conseil que, d'après le calcul qu'il en a fait, le coût d'un abri de cent pieds de longueur par trente-six pieds de largeur, devant servir de garde-entree dans le Quartier Notre-Dame, y compris un trottoir de douze pieds autour, serait de dix-sept cents piastres (\$1,700.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

L'Inspecteur de Ville. Rapport de

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le conseil que, suivant le désir qui lui en a été exprimé, il a calculé le coût des travaux nécessaires pour finir en logements privés les deux étages du haut de la station de Police et du feu, qui serait de quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre piastres (\$4,984.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), sans y comprendre la peinture.

Arbitres, par appropriation de Larivière. Rapport de

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport des arbitres, concernant l'expropriation de la propriété de Mr. David Larivière, rue Notre-Dame.

Motion Pour adopter le Règlement Chapitre 144.

Proposé par Mr. Farmer, Secondé par Mr. Verrette, Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 144, Règlement concernant l'émission de débentures



Mercredi, le 10 Mars 1909.

— Chapitre 177. —  
Règlement concernant l'émission de débetures pour Rentes constituées, Ponts St. Maurice, Drainage, Pavage et Aqueduc.

débetures pour rentes constituées, Ponts St. Maurice, Drainage, Pavage et Aqueduc, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXXVII.

Règlement concernant l'émission de débetures pour Rentes constituées, Ponts St. Maurice, Drainage, Pavage et Aqueduc.

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'après les dispositions des actes de la Législature ci-après mentionnés, est autorisée à emprunter certaines sommes d'argent pour les fins indiquées dans les dits actes, savoir:

(a) En vertu de l'Acte 54 Vic. chap. 59, sec. 1, par. 2, le montant de trois mille piastres, pour racheter et éteindre les rentes foncières ou constituées qu'elle doit;

(b) En vertu de l'Acte 1 Édouard VII, chap. 44, sec. 247, par. 1, le montant de cent vingt-cinq mille piastres, à être exclusivement appliqué à la construction des Ponts du St. Maurice dans la Cité;

(c) En vertu de l'Acte 5 Édouard VII, chap. 43, sec. 15, le montant de trente mille piastres, à être affecté exclusivement aux travaux nécessaires pour le drainage et égouts;

(d) En vertu de l'Acte 8 Édouard VII, chap. 86, sec. 13, le montant de cinquante mille piastres, à être exclusivement appliqué au pavage ou macadamisage des rues de la Cité, et de plus le montant de cinquante mille piastres, à être affecté exclusivement à l'amélioration et à la continuation de la construction de l'aqueduc;

Et attendu qu'il est utile dans l'intérêt de la Cité des Trois-Rivières d'utiliser les dits pouvoirs d'emprunt pour les fins pour lesquelles ils ont été accordés, et en conséquence, d'émettre des débetures au montant de deux cent cinquante-huit mille piastres.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

1. La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des actes ci-dessus mentionnés, empruntera la somme de deux cent cinquante-huit mille piastres, et pour cette fin émettra deux cent cinquante-huit débetures de la somme de mille piastres chacune, lesquelles porteront intérêt au taux de quatre et demi pour cent l'an, et seront payables en cinquante ans du premier de Novembre mil neuf cent huit.

Mercredi, le 10 Mars 1909.

2. La dette créée par l'émission des susdites débentures en vertu de l'Acte 5<sup>e</sup> Vic. chap. 59, sect. par. 2, sera désignée sous le nom de Dette des Rentes Constituées; celle créée en vertu de l'Acte 1 Edouard VII, chap. 44, sec. 24<sup>e</sup>, par. 1, sera désignée sous le nom de Dette des Ponts St. Maurice; celle créée en vertu de l'Acte 5 Edouard VII, chap. 43, sec. 15, sera désignée sous le nom de Dette du Drainage; celle créée en vertu de l'Acte 8 Edouard VII, chap. 86, sec. 13, par. 1, sera désignée sous le nom de Dette du Parage et celle créée en vertu de l'Acte 8 Edouard VII, chap. 86, sec. 13, par. 2, sera désignée sous le nom de Dette de l'Esquedur.

3. Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

4. Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés au moyen d'un cachet portant le fac-simile de la signature du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, et seront payables les premiers jours de Mai et de Novembre de chaque année.

5. Les dites débentures seront émises sous le seing du Maire de la dite Cité, le contreseing du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil et le sceau de la dite Corporation, et elles seront datées du premier Avril mil neuf cent neuf.

6. L'intérêt semi-annuel sur les dites débentures sera payable à même les revenus de la Cité et le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la Corporation de la dite Cité pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures, sera de un pour cent du montant des débentures émises.

7. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Charles Pagé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame en cette Cité et faisant partie du lot numéro

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Lohs.  
Pagé, et vente de terrain par  
la Corporation.

# Mercrèdi, le 10 Mars 1909.

numéro 680 du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de huit cent quarante-huit piastres et dix-huit centins; aussi un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à M<sup>r</sup>. Charles Pagé d'une fissière de terrain formant partie du lot numéro 660 du dit cadastre tel que décrit au dit acte, pour le prix et somme de deux cent soixante-et-dix-neuf piastres et quatre-vingt-huit centins, le tout suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup>. Lamy,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Veuve Michel Baron et M<sup>r</sup>. Joseph Baron à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une fissière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, située au front de l'emplacement portant le numéro six cent quarante-neuf du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de huit cent soixante-et-une piastres et soixante-et-seize centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup>. Gélinas, Frs.,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Bellefeuille,

Que la somme de deux mille deux cent cinquante piastres soit payée à Madame Veuve Onésime Barignan pour l'appropriation des terrains nécessaires à l'élargissement des rues des Forges et Alexandre au front de ses propriétés sur les dites rues en y comprenant tous dommages pour matériaux, excavations, etc.

Adoptée.

Proposé par M<sup>r</sup>. Farmer,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Pagé,

Que les avocats de la Corporation de cette Cité soient autorisés à contester devant les tribunaux, la sentence arbitrale *in re* Dame Isidore Thibaudreau et Demoiselles Blanche et Irma Thibaudreau, rendue le vingt-six Janvier dernier (1909)

par

3<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par D<sup>me</sup> Michel Baron et M<sup>r</sup>. Jos. Baron, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

4<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par D<sup>me</sup> O. Barignan, pour l'élargissement des rues Des Forges et Alexandre.

5<sup>e</sup> Motion

Contestation *in re* D<sup>me</sup> Isidore Thibaudreau & al.

Mercredi, le 10 Mars 1909.

par les arbitres P. A. Drolet et A. J. Pothier, attendu que la dite sentence est irrégulière et illégale et que le montant alloué est excessif.

Accordée.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le terrain de Mr. E. W. Beaudry, situé au coin des rues St. Prosper et Champlow, de la contenance de cent cinquante pieds par cent pieds, soit loué pour l'espace de dix-huit mois à compter du premier de mai prochain (1909), pour y établir une place de marché aux denrées et y ériger des remises pour abriter les cultivateurs venant offrir en vente le produit de leurs fermes.

Que la location de ce terrain soit fixée à cent quatre-vingt-sept piastres et cinquante centimes l'an, représentant à cinq par cent un capital de trois mille sept cent cinquante piastres, prix que le dit E. W. Beaudry devra s'engager à accepter pour le dit terrain, dans le cas où la dite corporation déciderait de l'acheter durant le terme du dit bail.

Rejetée sur division de deux pour et huit contre, savoir:

Pour:

Mr. Bellefeuille,  
Duplessis,

Contre:

Mr. Farmer,  
Fortin,  
Gélinas, P. B.,  
Lamy,  
Michelin,  
Pagé,  
Panneton,  
Verrette.

Avis de motion de  
Mr. P. E. Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs et ses divers amendements soient amendés quant à ce qui concerne l'heure après laquelle il sera défendu à qui que ce soit de vendre des liqueurs enivrantes dans une maison licenciée ou magasin de liqueurs de détail dans cette cité, en la fixant à sept heures du soir chaque samedi, et aussi en prohibant la

vente

Mercredi, le 10 Mars 1909.

vente des dites liqueurs les jours de fêtes d'obligation en  
autant que la loi des licences le permet.

En Conseil, ce 10 Mars 1909.

(Signé) E. F. Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que le règlement chapitre 174,  
concernant le Département des Chemins et Grèves, passé le cinq  
Août mil neuf cent huit, soit amendé de manière à per-  
mettre aux propriétaires des emplacements prenant leurs fronts  
sur les rues du Fleuve et René de rebâtir dans l'ancien  
alignement des dites rues.

En Conseil, ce 10 Mars 1909.

(Signé) F. F. Farmer.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze  
de Mars courant, à huit heures du soir.

A dopté,

E. F. Panneton  
Sec. Trés.

Oluis Thier  
Maire.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
15 Mars 1909.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le quinzième jour de Mars, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
Phi. Bellefeuille, Jr.,  
O. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gellinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête



Lundi, le 15 Mars 1909.

- Requête de Mr. Ant. Francoeur & all. Requête de Mr. Antoine Francoeur et autres, demandant que le patronage de la Corporation soit réparti également entre les journaliers de cette cité.  
Référé au Surintendant pour explications.
- Requête de Mr. D. Pleau & all. Requête de Mr. Dominique Pleau et autres, demandant qu'il ne soit pas confirmé de certificat de licence pour la tenue d'un magasin de liqueurs ou d'une auberge au N° 105 rue St. Olivier.
- Requête de Mr. Alphonse Brouillette. Requête de Mr. Alphonse Brouillette, demandant la remise du montant qu'il doit pour taxes de l'année mil neuf cent huit.  
Accordées.
- Lettre de la Canadian Fire Hose Co. Lettre de la Canadian Fire Hose Co., offrant de vendre des extincteurs chimiques pour le Département du Feu.
- Lettre de Mr. J. Tremblay. Lettre de Mr. J. Tremblay, Chef du Département du Feu de Montréal, disant que, tout mécanicien ayant charge d'une pompe à vapeur pour incendies, à Montréal, doit avoir un certificat de deuxième classe comme mécanicien stationnaire.
- Lettre de Mr. P. V. Ayotte. Lettre de Mr. P. V. Ayotte, demandant qu'un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l'expropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, avec Mr. Théo. Daoust qu'il a choisi pour son arbitre.  
Accordées.
- Lettre de Mr. Charles Page. Lettre de Mr. Charles Page, demandant qu'un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l'expropriation de la partie de ses terrains nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre, avec Mr. J. U. Asselin qu'il a choisi pour son arbitre.  
Accordées.
- Lettre de la Loge Shawinigan. Lettre de la Loge Shawinigan, concernant l'expropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Antoine.  
Référé aux Comités Permanents.

Lue

Lundi, le 15 Mars 1909.

Lettre de  
D<sup>m</sup> B. M. Boisclair.

Lu une lettre de Dame B. M. Boisclair, concernant l'expropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre. Référée à l'évaluateur Mr. Jos. Hamel pour voir le propriétaire et faire rapport au Conseil.

Lettre de  
Mr. J. B. M. Barthe.

Lu une lettre de Mr. J. B. M. Barthe, invitant son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins à visiter l'École des Arts et Manufactures, sous la direction des Pères Frères des Écoles Chrétiennes, à l'Académie De La Salle, Mardi soir, le 16 du courant.

Lettre de  
Mr. P. A. Louin & all.

Acceptée.  
Lu une lettre de Mr. P. A. Louin et autres cultivateurs, demandant que le patronage de la Corporation de cette Cité leur soit accordé pour l'achat de la nourriture de ses chevaux.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que, le chemin qui traverse la cour à bois de la Union Bag & Paper Co., et qui est la continuation de la rue Des Pins, entre la rue St Maurice et la rivière St Maurice, est en très-mauvais état.

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Victor Desmarais, pour l'élargissement de la rue St Pierre.

Référé à Mr. Farmer et à Mr. Parent.  
Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Victor Desmarais à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St Pierre en cette Cité, et portant le numéro deux mille cent soixante-et-douze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de trois mille piastres, et cela, suivant acte passé devant J. E. Normand, Ecr. N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. L. S. Badaeux, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Adoptée.  
Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Louis Badaeux à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire

# Lundi, le 15 Mars 1900.

à l'élargissement de la rue des Forges en cette cité, et portant le numéro sept cent soixante-et-un du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de mille quatre-vingt-sept piastres et trente-et-un centins, et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Sec., W. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Ryan & Robert, Charles Pagé, Lafontaine & Morrissette, G. J. Jutras, J. Ernest Houde, Rodnois & Compagnie, A. M. Gauthier, J. Arthur Dupresne, George Dupresne, Deschesne & Girard, et Bloutier & Compagnie pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, et celles en faveur de Messieurs Joseph Bégin fils, Bellefeuille & Girou, Hector Brunelle, Louis Brunelle & Frères, O. Carignan & Fils, Henri Landry, Aldoric Carignan, J. A. Duplessis & Compagnie, Durand & Précourt, Pierre W. Lacombe, Adolphe Lambert, Massicotte & Panneton, G. B. Morrissette, Donat Parent, Ludger Rivard, Honoré Sévigny et L. O. St. Pierre pour leur permettre d'obtenir des licences de marchands de liqueurs soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Ryan & Robert, Charles Pagé, Lafontaine & Morrissette, G. J. Jutras, J. Ernest Houde, Rodnois & Co, A. M. Gauthier, J. Arthur Dupresne, George Dupresne, Deschesne & Girard et Bloutier & Co pour leur permettre d'obtenir des licences d'auberges soient retranchées de la motion principale.

Rejetée sur division, de quatre pour et cinq contre, savoir:

Pour:

Mr. Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

Mr. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Farmer,  
Fortin,  
Gélinas, Frs.

Mr.

3<sup>e</sup> Motion

Certificats pour Auberges et  
Magasins de liqueurs.

4<sup>e</sup> Motion

Un amendement à la  
motion No. 3.

Lundi, le 15 Mars 1909.

M. l'Échevin Pagé ne vote pas.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur division suivante :

| Pour:               | Contre:     |
|---------------------|-------------|
| M. M. Bellefeuille, | M. M. Lamy, |
| Farmer,             | Michelin,   |
| Fortin,             | Panneton,   |
| Gélinas, Frs.,      | Verrette.   |

Les voix étant également partagées Son Excellence le Maire vote pour la motion principale.

Messieurs les Échevins Duplessis et Pagé ne votent pas.

Proposé par M. Gélinas, Frs.,

Secondé par M. Bellefeuille,

Que M. J. E. Hamel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité, pour fixer conjointement avec les arbitres de M. Charles Pagé et de M. P. V. Ozyotte le montant de l'indemnité à laquelle ils ont droit pour l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII Chapitre 44, section 22.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant la plomberie, le drainage et la ventilation des bâtiments.

En Conseil, ce 15 Mars 1909.

(Signé) E. J. Panneton.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf de Mars courant, à huit heures du soir.

Adopté,  
Louis F. J. Cormier  
Maire.

Ch. Desautels  
Sec. - Trés.

5<sup>e</sup> Motion  
M. J. E. Hamel nommé  
arbitre re appropriations l'chs.  
Pagé et P. V. Ozyotte.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Panneton.

Ajournement.

Vendredi, le 19 Mars 1909.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 18 Mars 1909.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
pour Vendredi, le dix-neuf de Mars courant, à huit  
heures du soir, pour le dépôt du rôle d'évaluation.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
19 Mars 1909.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le dix-neuvième  
jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Hon. Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, jr.,  
L. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
A. F. Grant,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
A. W. Verrette.

Évaluateurs. Lettre des

Une lettre de M. H. Hamel  
et Martel, évaluateurs de cette Cité,  
concernant le dépôt du Rôle d'Évalua-  
tion pour l'année mil neuf cent neuf.

Rôle d'Évaluation. Dépôt du

Le Rôle d'Évaluation, pour l'année mil neuf cent  
neuf est produit et déposé devant le Conseil,  
par le Secrétaire-Trésorier.  
Et la séance est ensuite levée.

Adopté  
Louis Phi. Normand  
Maire.

Sec.-Trés.



Lundi, le 29 Mars 1909.

Assemblée Régulière.  
29 Mars 1909.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Échevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
O. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Chs. Dion & al.

Requête de Mr. Charles Dion et autres, demandant la pose de trottoirs temporaires dans la partie commerciale des rues Notre-Dame, Des Forges et Du Platon.

Accordée pour la rue Notre-Dame depuis la rue Alexandre jusqu'à la rue Des Forges.

Requête de  
Messrs. Drolet, Lassonde & Co. & al.

Requête de Messrs. Drolet, Lassonde & Co. et autres, demandant la tenue d'une traverse régulière entre la Cité des Trois-Rivières et La Pointe ou Rivière à Godfrey.

Référée aux Comités Permanents, Vendredi prochain.

Requête de  
Mr. Uld. Martel.

Requête de Mr. Uldoric Martel, demandant de l'emploi dans les bureaux de la Corporation de cette Cité.

Requête de  
Mr. P. J. Héroux & al.

Requête de Mr. P. J. Héroux et autres, concernant la fermeture des auberges et des magasins de liqueurs.

Requête de  
Mr. Art. Brunelle & al.

Requête de Mr. Arthur Brunelle et autres, concernant la fermeture des auberges et des magasins de liqueurs.

Requête de  
Mr. Johnny Lacroix & al.

Requête de Mr. Johnny Lacroix et autres, demandant qu'un certificat soit confirmé

Lundi, le 29 Mars 1909.

confirmé en faveur de Messrs. Lavergne & Frère, pour la tenue d'un magasin de liqueurs au coin des rues St. Roch et St. Olivier.

Requête de Mr. Evariste Seclerc.

Requête de Mr. Evariste Seclerc, demandant d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur à incendie.

Lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

Une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, avocats, concernant une cause de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vs. F. Gélinas.

Lettre de Mme W. P. Robichon.

Une lettre de Dame Veuve W. P. Robichon, concernant l'appropriation d'une partie du lot 4656 du Cadastre nécessaire pour l'élargissement de la rue Badaup, pour laquelle elle accepte le prix de soixante-et-quinze centins du pied en superficie fixé par la Commission.

Rapport de Mr. J. E. Hamel, re appropriation Adol. Balcer.

Accordée.  
Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de Mr. J. E. Hamel, arbitre de la Corporation, concernant l'appropriation de la propriété de Mr. Adolphe Balcer, coin des rues Notre-Dame et Des Forges.

Motion Pour adopter le Règlement Chapitre 178.

Proposé par Mr. Farmer, Secondé par Mr. Verrette, Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 178, Règlement pour amender le chapitre cent soixante-et-quatre des règlements de ce conseil, intitulé: Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce conseil intitulé: Chapitre sept Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves, et à ses divers amendements," soit lu, passé et adopté.

Chapitre 178. Règlement des Chemins et Grèves amende.

Chapitre CLXXVIII. Règlement pour amender le chapitre 164 des règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement de ce conseil intitulé: Chapitre sept, Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves, et à ses divers amendements."

Il est ordonné et statué par le conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Tout ce qui concerne l'alignement de la rue René et de

Lundi, le 29 Mars 1909.

de cette partie de la rue du Fleuve, comprise entre les rues du Platon et René mentionné dans la première section du règlement par le présent amendé, est par la présente section rappelé et annulé et considéré comme ne devant plus en faire partie.  
 Sec. 2. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Panneton,  
 Secondé par Mr. Lamy,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre cent soixante-et-dix-neuf, Règlement pour amender le chapitre cinquante-et-un des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLXXIX.

Règlement pour amender le chapitre 51 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La section Troisième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

"3. Toute personne ayant obtenu une licence pour tenir un hôtel, une auberge, une taverna ou autre maison ou lieu d'entretien public pour vendre ou détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, dans la dite Cité, ne pourra vendre ou détailler telles liqueurs, dans la dite Cité, depuis minuit jusqu'à cinq heures du matin de tous et chacun des jours de la semaine, et durant toute la journée de tout et chaque dimanche de l'année et des jours portant les dates suivantes, le premier Janvier, le six Janvier, le premier Novembre, le huit Décembre et le vingt-cinq Décembre de chaque année, excepté le samedi, lequel jour la défense de vendre ou détailler les dites liqueurs commencera à sept heures du soir pour se continuer jusqu'au lundi matin à cinq heures, et durant le

temps

N<sup>o</sup> 7 Motion  
 Pour adopter le Règlement  
 Chapitre 179.

— Chapitre 179. —

Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs amendé.

Lundi, le 29 Mars 1909.

temps ainsi prohibé, la buvette dans les dits hôtels, auberges, tavernes ou autres maisons ou lieux d'entretien publics, sera fermée à clef.

Sec. 2. La section septième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

4. Aucun Boutiquier, marchand ou autre personne qui aura obtenu une licence pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, en quantité moindre de deux gallons, mesure impériale, à la fois, et pas moindre d'une chopine, mesure impériale, à la fois, ne pourra vendre, détailler, livrer telle liqueur, comme susdit, depuis sept heures du soir le samedi jusqu'à cinq heures du matin, le lundi suivant.

Sec. 3. Le règlement de ce Conseil intitulé: "Chapitre premier Règlement concernant les règlements", sera interprété comme s'appliquant au présent règlement.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Mai prochain (1909).

Proposé par M<sup>r</sup>. Lamy,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Panneton,

Que Messieurs les Echevins C. G. Duplessis et Charles Pagé étant personnellement et directement intéressés dans le règlement à être présentement adopté n'aient pas le droit d'enregistrer leur vote, et ce, en vertu de l'article 123 de la charte.

Rejetée sur division de quatre pour et cinq contre, savoir:

| Pour:                  | Contre:                        |
|------------------------|--------------------------------|
| M <sup>r</sup> . Lamy, | M <sup>r</sup> . Bellefeuille, |
| Michelin,              | Farmer,                        |
| Panneton,              | Fortin,                        |
| Verrette,              | Gélinas, Frs.,                 |
|                        | Gélinas, Hars.,                |

Proposé par M<sup>r</sup>. Farmer, en amendement à la motion principale pour adopter le règlement,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Gélinas, Hars.,

Que l'heure à laquelle les buvettes seront fermées dans les auberges licenciées pour la vente des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques, fermentées et enivrantes soit fixée à onze heures du soir le samedi, au lieu de sept heures,  
et

3<sup>e</sup> Motion

Concernant le droit de vote de  
M<sup>r</sup>. les Echevins Duplessis  
et Pagé.

4<sup>e</sup> Motion

En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

# Lundi, le 29 Mars 1909.

et que les magasins de liqueurs licenciés soient aussi tenus de fermer à la même heure, ce jour-là.

Adoptée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

Pour:

Mo. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Farmer,  
Fortin,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Hars.,  
Page,

Contre:

Mo. Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est rejetée sur même division.

Proposé par Mr. Gélinas, Hars.,

Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. David Larivière à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dames faisant partie du lot numéro six cents du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de dix-neuf cent soixante-et-douze piastres et quarante-et-un centins, et cela, suivant acte passé par T. E. Normand, Ecu, M.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,

Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Charles Page à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, faisant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-un du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et d'une autre lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, faisant partie du lot numéro sept cent cinquante-deux du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quinze cent quatre-vingt-trois piastres et trente-neuf centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, M.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. David Larivière, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Chs. Page, pour l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre.



Lundi, le 29 Mars 1909.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$ 568.<sup>30</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Chs. Page.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Charles Page, un  
billet promissoire au montant de cinq cent soixante-et-huit  
piastres et trente centins, à deux mois de la date du dix  
de Mars courant (1909), avec intérêt au taux de cinq  
pour cent l'an.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$ 861.<sup>40</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Michel Baron.

Proposé par Mr. Canneton,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un billet promissoire en faveur de  
Madame Veuve Michel Baron, au montant de huit cent  
soixante-et-une piastres et soixante-et-seize centins, à trois  
mois de la date du dix Mars courant (1909), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$ 3,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. V. Desmarais.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Victor Desmarais,  
un billet promissoire au montant de trois mille piastres,  
à trois mois de la date du seize de Mars courant (1909),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$ 1,583.<sup>39</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Chs. Page.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. Charles Page,  
un billet promissoire au montant de quinze cent  
quatre-vingt-trois piastres et trente-neuf centins, à  
deux mois de cette date, avec intérêt au taux de  
cinq pour cent l'an.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$ 1,949.<sup>41</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. D. Larivière.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,  
Que Son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer en faveur de Mr. David Larivière,  
un billet promissoire au montant de mil neuf cent soixante  
et-douze piastres et quarante-et-un centins, à deux mois  
de

Lundi, le 29 Mars 1909.

de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptées.

Avis de motion de  
Mr. E. Scherwin Page.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement pour ajouter de nouvelles dispositions au règlement des chemins et grèves, quant à ce qui concerne la construction de routes ou caraux en dessous des trottoirs dans les rues de cette cité.

En Conseil, ce 29 Mars 1909.

(Signé) Chs. Page.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq d'Avril prochain, à huit heures du soir.

Ajournement.

Adopté  
Louis Thier, Maire.  
E. Desaulniers  
Sec. - Trés.

Assemblée Régulière.  
5 Avril 1909.

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, Lundi, le cinquième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
G. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

Lundi, le 5 Avril 1909.

Requêtes de Mr. Blaise Milette, demandant d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur à incendie.

Requêtes de Mr. Herman Chagné, demandant d'être nommé sergent du Corps de Police.

Requêtes de Mr. J. V. Bélard, demandant qu'il lui soit de nouveau accordé une licence pour la tenue d'un magasin de liqueurs.

Requêtes de Mr. Alphonse Béliveau, demandant qu'une licence pour la tenue d'un magasin de liqueurs lui soit accordée de nouveau.

Requêtes de Mr. Wm. Féron et autres, demandant que l'eau de l'Arqueduc soit conduite sur le Côteau St. Louis.

Lettre de Mr. Arthur Dugré, demandant qu'un arbitre soit nommé par le conseil, pour l'appropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badeaux, avec Mr. Charles Vadebonceur qu'il a choisi pour son arbitre.

Accordés.

Lettre de Mr. Alfred Colas, offrant de vendre des puisards à la Corporation de cette Cité.

Référée au Comité du Drainage.

Rapport du Comité des Finances: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|                            |                |    |       |    |
|----------------------------|----------------|----|-------|----|
| Département de l'Arqueduc, | (Construction) | \$ | 82    | 66 |
| " " Do.                    | (Ent. & Répl.) |    | 189   | 50 |
| " des Chemins,             |                |    | 6,098 | 03 |
| " " Marchés,               |                |    | 451   | 33 |
| " du Feu,                  |                |    | 218   | 62 |
|                            | OU Reportes    | \$ | 7,040 | 14 |

# Lundi, le 5 Avril 1909.

|                              | Report \$         |           |
|------------------------------|-------------------|-----------|
| Département de l'Éclairage,  | 7,040             | 14        |
| " " l'Hôtel-de-Ville,        | 58                | —         |
| " " la Police,               | 60                | —         |
| " " Santé,                   | 1,261             | 36        |
| Drainage,                    | 45                | 31        |
| Carage des Rues,             | 16                | 93        |
| Ponts St. Maurice,           | 2,362             | 92        |
| Rues sous Contrôle,          | 45                | —         |
| Carré Champlain,             | 4                 | 80        |
| Station de Police et du Feu, | —                 | 38        |
| Atelier des Départements,    | 34                | 43        |
| Papeterie et Impressions,    | 1                 | 50        |
| Billets Payables,            | 55                | 35        |
| Intérêt et Commission,       | 108,902           | 88        |
| Salaires,                    | 1,413             | 88        |
| Dépenses Contingentes,       | 1,137             | 46        |
| Divers Comptes,              | 460               | 44        |
|                              | 1,495             | 58        |
|                              | <b>\$ 124,266</b> | <b>69</b> |

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. F. Farmer, Préd.,  
F. A. Verrette,  
Fr. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
Mr. J. E. Hamel, re appropriation S. P. Vanasse.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de Mr. J. E. Hamel, arbitre de la Corporation, concernant l'expropriation d'une partie de la propriété de Mr. F. J. Vanasse nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platons. Adopté pour (\$1,488.<sup>82</sup>/<sub>100</sub>) quatorze cent quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt-deux centins.

Rapport des  
Arbitres, appropriation Sect. Girardeau.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport des arbitres, concernant l'expropriation de la propriété de Mr. Hector Girardeau, rue Notre-Dame, fixant l'indemnité à trois cent trente piastres et soixante centins (\$330.<sup>60</sup>/<sub>100</sub>).

Adopté.

Proposé

Lundi, le 5 Avril 1909.

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 180.

— Chapitre 180. —  
Règlement concernant la  
plomberie, le drainage et  
la ventilation des bâtiments.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que le projet de règlement intitulé: Cha-  
pitre 180, Règlement concernant la plomberie, le drainage  
et la ventilation des bâtiments, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXXX.

Règlement concernant la plomberie, le drainage et la  
ventilation des bâtiments.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-  
Rivières comme suit:

Sec. 1. — Aucune personne n'exercera l'art de la plomberie  
comme maître-plombier, à moins de s'être pourvu d'une "licence"  
à cet effet, conformément aux dispositions suivantes du présent  
règlement. Une société pourra exercer l'art de la plomberie, pourvu  
qu'un membre de telle société ait obtenu une licence comme  
plombier, et une corporation pourra aussi pratiquer cet art, pourvu  
qu'elle ait à son service, comme gérant ou surintendant, un plom-  
bier muni d'une licence.

Sec. 2. — Le mot "maître-plombier", employé dans le présent règlement,  
sera censé signifier celui qui tient une boutique de plombier et  
entreprend des travaux de plomberie qu'il exécute lui-même ou  
par ses employés, ou qui aura subi ses examens et obtenu sa  
licence comme tel.

Sec. 3. — Toute personne qui, n'ayant pas obtenu une li-  
cense de maître-plombier, fera des travaux de plomberie,  
de drainage ou de ventilation dans la Cité, devra passer  
un examen devant le Bureau des Examineurs, et, après avoir  
reçu un certificat de capacité, elle devra enregistrer son  
nom et son adresse au Bureau de la Corporation.

Sec. 4. — Il y aura un Bureau d'Examineurs des plombiers,  
composé de l'Inspecteur des Bâtiments, de l'Inspecteur de Ville  
ou de toute autre personne que le Conseil pourra nommer, de  
l'Inspecteur Sanitaire (qui en sera membre de droit), du Surintendant  
de l'Aqueduc, d'un maître-plombier licencié d'au moins 10 ans  
d'expérience pratique et d'un plombier d'au moins dix ans  
d'expérience, porteur d'un certificat de capacité en vertu  
de la section 3 de ce règlement. Les deux derniers membres du  
Bureau seront nommés par le Conseil pour deux années con-  
sécutives et recevront, comme rémunération, une somme n'excédant  
pas \$5 pour chaque jour que leurs services seront requis.

Sec. 5. — Le dit Bureau d'Examineurs nommera un  
président



# Lundi, le 5 Avril 1909.

président, et fixera le jour et l'endroit où seront examinés tous ceux qui désireront exercer l'art de la plomberie dans les limites de la cité des Trois-Rivières. Le dit Bureau examinera les aspirants sur leurs connaissances pratiques et théoriques en fait de plomberie, drainage de maisons et ventilation de plomberie et les soumettra à quelques épreuves pratiques, et à tout aspirant qu'il jugera compétent il octroyera une licence, l'autorisant à exercer l'art de la plomberie dans la cité des Trois-Rivières, soit comme maître-plombier ou compagnon-plombier.

Sec. 6. — Le droit à payer pour une licence de maître-plombier sera celui stipulé dans le règlement concernant les contributions foncières, les taxes et les permis (licences).

Sec. 7. — Nulle personne n'aura le droit de mettre une enseigne comme plombier dans les limites de la cité, avant d'avoir obtenu une licence de maître-plombier du Bureau des Examineurs nommé par le conseil de la cité des Trois-Rivières.

Sec. 8. — Tout plombier devra enregistrer son nom et l'adresse de sa place d'affaires au Bureau de la Corporation, et dans le cas où il déménagerait de sa place d'affaires il devra en donner avis au susdit Bureau.

Sec. 9. — On affichera, une fois l'an, au mois de mai, une liste officielle des plombiers reconnus par le Comité de Santé et on en fournira des copies à ceux qui en feront la demande.

Sec. 10. — Nul ne pourra exercer le métier de plombier dans les limites de la cité des Trois-Rivières s'il n'a pas obtenu une licence suivant les dispositions du dit règlement, concernant les contributions foncières, les taxes et les permis (licences), et si son nom n'est pas inscrit au Bureau de la Corporation, comme il est ci-haut prescrit.

Sec. 11. — Tout maître-plombier licencié sera tenu responsable de tous les actes de ses agents ou employés, et tout plombier licencié qui négligera ou refusera de se conformer aux dispositions du présent règlement, s'exposera à voir sa licence suspendue ou révoquée par le Comité de Santé, et dans tel cas, il ne recevra aucun permis pour faire des ouvrages pendant la période de temps que le Comité de Santé jugera à propos.

Sec. 12. — Tous les ouvrages de plomberie, de drainage dans les maisons et de ventilation dans la cité devront être faits et exécutés en conformité des règles suivantes, lesquelles seront

# Lundi, le 5 Avril 1909.

seront obligatoires pour toutes les personnes y concernées.

Sec. 13.— Nuls ouvrages de plomberie ou de drainage dont le coût excèdera \$25 ne seront faits dans un bâtiment, à moins qu'un permis pour cela n'ait été obtenu de l'Inspecteur Sanitaire.

Sec. 14.— Dans aucun bâtiment il ne devra être fait de modifications aux ouvrages de drainage ou de plomberie de nature à affecter la condition sanitaire du dit bâtiment et dont le coût excèdera \$10.00, avant que l'on en ait donné avis à l'Inspecteur Sanitaire. Les formulés de demande et de devis pour les ouvrages de drainage et de plomberie dans les nouveaux bâtiments ou pour la modification des mêmes ouvrages dans les anciens bâtiments seront fournies par le Département de Santé.

Sec. 15.— Les tuyaux, drains et ouvrages de plomberie ne devront pas être recouverts ou masqués avant d'avoir été approuvés par l'Inspecteur Sanitaire, qui devra les examiner dans un délai d'un jour ouvrable légal après avoir été averti par écrit qu'ils sont prêts à être inspectés.

Sec. 16.— Tous les matériaux employés seront de bonne qualité et sans défauts, et la main d'œuvre devra être irréprochable sous tous rapports.

Sec. 17.— La disposition des tuyaux de chute, de vidange et de ventilation devra être aussi perpendiculaire et directe que possible, et aucun changement ne sera fait par des angles plus petits que  $45^{\circ}$ .

Sec. 18.— Les tuyaux de chute, de drainage, de vidange et de ventilation devront être visibles, et ils devront être posés de façon à pouvoir être examinés et réparés facilement.

Sec. 19.— Chaque fois qu'il sera nécessaire de poser les tuyaux de chute, de drainage, de vidange et de ventilation dans les cloisons ou dans les pans de murs, on devra les recouvrir d'une boiserie avec des pentures ou des vis à tête ronde, de façon à ce que les dites boiseries puissent être facilement enlevées.

Sec. 20.— Toute maison ou bâtiment devra communiquer séparément et indépendamment avec l'égout de la rue, en face de telle maison ou bâtiment, ou avec tel autre égout que désignera le Comité de Santé.

Tout canal d'égout aura une ouverture fermée à vis, placée

Lundi, le 5 Avril 1909.

placées près de la façade intérieure du mur de devant et accessible en tout temps pour les fins d'inspection et d'épreuve.

Cependant, lorsque deux maisons ou bâtiments ne contiendront pas plus de logements, les dites maisons ou bâtiments pourront avoir un seul raccordement, en commun, avec l'égout de la rue.

Sec. 21. — Toute maison devra avoir son propre tuyau de chute.

Sec. 22. — Les tuyaux de drainage à l'intérieur des maisons, lorsqu'ils seront au-dessus du sol, devront être en fonte. Quand ils seront en-dessous du sol, ils devront être en fonte très-épaisse ou en tuile vitrifiée, et devront avoir une chute d'au moins  $\frac{1}{4}$  de pouce au pied. Lorsqu'ils serviront à l'écoulement des matières fécales, ils devront avoir au moins quatre et pas plus de six pouces de diamètre pour les maisons privées, mais pour les bâtiments publics ils pourront être de toute grosseur approuvée par l'Inspecteur Sanitaire, et devront être posés, autant que possible, en ligne droite. Tous changements de direction devront se faire au moyen de tuyaux courbes, quand les drains seront en fonte, et de tuyaux Y, quand ils seront en tuile vitrifiée, et au moins une trappe pour nettoyage sera ménagée à chaque changement de direction.

Sec. 23. — Il ne sera pas permis de se servir de conduits en briques, en tôle ou en poterie, ou d'utiliser les cheminées pour ventiler un tuyau de drainage, un siphon ou un tuyau de chute ou de vidange.

Sec. 24. — Les tuyaux de chute devront être en fonte et avoir le poids indiqué à l'article 31; ils devront dépasser d'au moins deux pieds la partie la plus élevée du toit ou du faite. Ils auront un diamètre uniforme d'un bout à l'autre, lequel ne devra être dans aucun cas de moins de quatre pouces. Lorsque les conduits de ventilation des tuyaux de chute se trouveront en-deça de vingt pieds d'une fenêtre, lucarne ou autre ouverture, ils devront se prolonger à cinq pieds au-dessus du sommet de telle fenêtre, lucarne ou autre ouverture.

Les tuyaux de chute, de vidange ou de ventilation des appentis ou bas côtés situés à une distance moindre que vingt pieds des fenêtres du corps de logis, seront prolongés jusqu'au-dessus de la partie la plus haute du toit du corps de logis.

Sec. 25. —

Lundi, le 5 Avril 1909.

Sec. 25. — Toute trappe sera suffisamment protégée contre le siphonage ou la pression de l'air, par des tuyaux d'évent de pas moins de 1 1/2 pouce de diamètre et raccordés au tuyau vertical débouchant dans l'air extérieur à une hauteur d'au moins pouce au-dessus de l'appareil de plomberie ventilé, sauf lorsque des trappes antisiphoniques ou d'autres appareils approuvés seront employés.

Sec. 26. — Tous joints d'égoûts et de tuyaux de chute devront être parfaitement étanches et à l'épreuve des gaz et de l'eau.

Sec. 27. — Lorsque les tuyaux serviront pour les éviers seulement, ils devront être prolongés à travers le toit et ne devront pas avoir moins de 2 pouces de diamètre pour 4 éviers lorsque la maison n'aura pas plus de deux étages, et 3 pouces pour un plus grand nombre d'étages.

Mais la partie au-dessus du toit devra avoir dans tous les cas 1 pouce de plus en diamètre que la partie au-dessous du toit.

Sec. 28. — Quand on se servira de tuyaux en plomb pour raccorder les appareils de drainage avec les tuyaux de chute ou des eaux ménagères, ou pour raccorder les trappes avec les ventilateurs verticaux, le poids de ces tuyaux ne sera pas moindre que six livres de plomb en feuille au pied carré. Tous ces tuyaux seront solidement appuyés pour empêcher qu'ils ne fléchissent.

Sec. 29. — Les tuyaux de chute ou des eaux ménagères ne devront pas avoir de trappes.

Sec. 30. — Tous les tuyaux devront être en bon état, exempts de trous ou de fissures, et devront être huilés au-dessus du sol et goudronnés au-dessous du sol après avoir été éprouvés.

Sec. 31. — Les poids suivants par pied courant, pour les tuyaux en fonte et en plomb, seront considérés comme poids minimum :

Tuyaux de Fonte.

(Mesurés à l'intérieur)

Pour ouvrages de plomberie.

2 pouces, 4 livres au pied courant.

3 pouces, 6 livres au pied courant.

4 pouces, 9 livres au pied courant.

5 pouces, 12 livres au pied courant.

6 pouces, 15 livres au pied courant.

Pour

Lundi, le 5 Avril 1909.

Pour ouvrages de drainage.

4 pouces, 13 $\frac{1}{2}$  livres au pied courant.

5 pouces, 17 livres au pied courant.

6 pouces, 20 livres au pied courant.

Tuyaux de plomb.

1 $\frac{1}{4}$  pouce pèseront 2 livres au pied courant.

1 $\frac{1}{2}$  pouce pèseront 2 $\frac{1}{2}$  livres au pied courant.

2 pouces pèseront 2 $\frac{3}{4}$  livres au pied courant.

2 $\frac{1}{2}$  pouces pèseront 4 $\frac{1}{3}$  livres au pied courant.

3 pouces pèseront 5 $\frac{1}{3}$  livres au pied courant.

4 pouces pèseront 6 livres au pied courant.

Tuyaux des eaux ménagères.

2 pouces pèseront 10 livres au pied courant.

3 pouces pèseront 14 livres au pied courant.

(1) Le poids des tuyaux en fonte devra être estampé sur les dits tuyaux.

(2) Les tuyaux des eaux ménagères, les coudes ou siphons en plomb devront être équivalents à pas moins de 6 livres au pied carré de plomb en feuille.

(3) Les ferrements employés pour ces tuyaux devront y correspondre en poids et qualité.

Sec. 32. — On ne devra pas se servir d'ouvrages de plomberie avant qu'ils aient été éprouvés en présence de l'Inspecteur Sanitaire ou de son représentant, à l'épreuve d'eau, ou si la chose est impossible, avec l'huile de menthe, la Lumière ou par tout autre moyen efficace, et si l'épreuve est jugée satisfaisante, l'Inspecteur Sanitaire émettra son certificat à cet effet.

Sec. 33. — Le plombier devra donner au Comité de Santé avis, par écrit, sur une formule fournie par le département, que les ouvrages de plomberie à tel numéro et sur telle rue sont terminés et prêts à être éprouvés.

L'épreuve des ouvrages de plomberie devra se faire en présence de l'Inspecteur Sanitaire ou de son représentant, dans le délai d'un jour ouvrable légal après l'envoi de l'avis.

Sec. 34. — S'il se trouve des tuyaux défectueux, ils seront enlevés et remplacés par d'autres en bon état; les joints défectueux seront rendus imperméables, et toute partie des ouvrages où l'on



# Lundi, le 5 Avril 1909.

L'on découvrira des défauts sera refaite de manière à ce qu'elle soit conforme au présent règlement.

Sec. 35. — Les joints des tuyaux de drainage en fer ainsi que des tuyaux de chute et de décharge seront remplis avec de l'étoupe et du plomb et calfatés de manière à ce qu'ils soient imperméables au gaz; ils ne devront pas être peints, vernis, goudronnés ou mastiqués; ces joints pourront aussi être faits au moyen de vis; si les travaux ont été exécutés d'une manière satisfaisante l'Inspecteur Sanitaire donnera un certificat à cet effet à la personne intéressée.

Sec. 36. — Les raccords des tuyaux de plomb avec des tuyaux de fer se feront au moyen d'une bague ou virole de laiton ou de cuivre de la même dimension que les tuyaux de plomb, placés dans la tulipe de l'embranchement du tuyau de fer et calfaté avec du plomb, et le tuyau de plomb sera fixé à la virole au moyen d'un joint essuyé.

Les raccords de tuyaux de plomb se feront par joints essuyés.

Sec. 37. — Nul tuyau en grès ne sera relié au tuyau de chute ou des eaux ménagères à moins qu'il ne soit garni d'une tulipe en métal qui permette de rendre la liaison solide.

Sec. 38. — Tous cabinets d'aisances, urinoirs, éviers, baignoires, lavabos, cuves à laver seront munis chacun d'un siphon. Cette règle s'applique à une série de cuves; mais un siphon seulement sera requis pour la série.

Sec. 39. — Les siphons seront placés en contiguïté immédiate des appareils de plomberie; et dans aucun cas un siphon ne sera distant de plus de deux pieds d'aucun appareil.

Sec. 40. — On ne tolérera qu'un seul siphon sous chaque cabinet d'aisances, lequel devra être immédiatement placé sous le siège.

Sec. 41. — Les joints entre les tuyaux de fer et les tuyaux de grès se feront au moyen du meilleur ciment ou par tout autre procédé approuvé par l'Inspecteur.

Sec. 42. — Tous les éviers seront munis à l'embouchure des tuyaux de décharge d'un treillis métallique solide, destiné à exclure des dits tuyaux les matières susceptibles de les obstruer.

Sec. 43. — Il est interdit de brancher le tuyau de décharge d'une

Lundi, le 5 Avril 1909.

d'une baignoire, d'une cuve ou d'un appareil quelconque dans le siphon d'un cabinet d'aisances.

Sec. H. H. — Les tuyaux de trop-plein des appareils devront se relier à la branche d'arrivée du siphon immédiatement au-dessous du niveau de la garde d'eau.

Les tuyaux purgeurs ou de trop-plein des citernes (safety pan) des cabinets d'aisances et des autres appareils, ou des réfrigérants ou des réservoirs, autres que ceux des cabinets d'aisances, déboucheront dans un endroit visible, et il est formellement défendu de les brancher directement soit dans un drain, soit dans un tuyau de chute ou d'eau ménagères.

Sec. H. V. — Chaque pièce où il y a un cabinet d'aisances devra communiquer avec l'air extérieur au moyen d'un conduit ou tuyau d'au moins 3 pouces de diamètre lorsque ce conduit ou tuyau ne traversera pas plus de deux étages, et de 4 pouces pour un plus grand nombre d'étages.

Les tuyaux de ventilation d'une maison où il y a deux ou plusieurs logements pourront être reliés en un seul d'un diamètre plus grand d'au moins 1 pouce que celui de tout tuyau séparé, en traversant le toit.

Sec. H. G. — La ventilation pourra se faire par la cheminée, pourvu qu'il n'y ait pas d'ouvertures dans la dite cheminée aux chambres situées au-dessus, autres que celles servant à la ventilation des cabinets d'aisances.

Sec. H. F. — Les cabinets d'aisances devront avoir une citerne d'approvisionnement d'eau, et ce seront dans aucun cas alimentés directement par le tuyau d'approvisionnement de l'aqueduc.

Sec. H. S. — Dans les maisons d'habitation contenant un ou plusieurs logements, il y aura un cabinet d'aisances pour chaque famille et une citerne séparée pour chaque cabinet; dans les autres bâtiments, néanmoins, un groupe de cabinets d'aisances pourra être alimenté par une seule citerne, et il devra y avoir au moins un cabinet d'aisances pour chaque quinze personnes qui habiteront le bâtiment.

Dans les bâtiments où des suriors des deux sexes seront employés, il devra y avoir des cabinets d'aisances convenables séparés pour les hommes et les femmes.

Sec. H. Q. — Les tuyaux de trop-plein des citernes de cabinets

# Lundi, le 5 Avril 1909.

cabinets d'aisances déboucheront soit dans un évier, soit dans la cuvette du cabinet d'aisances, ou dans tout endroit où l'écoulement de l'eau peut attirer l'attention et en indiquer le gaspillage; mais il est interdit de les brancher directement soit dans le tuyau de chute ou des eaux ménagères, ou dans le drain.

Sec. 50. — Les coupapes seront ajustées et disposées de façon à empêcher le gaspillage de l'eau.

Sec. 51. — On ne pourra construire, dorénavant, de fosses d'aisances ou cloaques (cesspool) dans aucune partie de la ville, dans des lieux situés à en deça de 200 pieds d'une rue dans laquelle il y a un égout et un conduit de l'aqueduc; on ne tolérera pas non plus, à l'avenir, les fosses d'aisances et les cloaques (cesspools) existant déjà, dans aucune partie de la ville où il est possible de relier les cabinets d'aisances avec l'égout public de la rue.

Proviso. Cependant le Comité de Santé pourra, dans des cas exceptionnels, émettre des permis écrits tolérant les dites fosses d'aisances ou cloaques existant déjà, pour une période (renouvelable) n'excédant pas douze mois, quand l'application du règlement sera préjudiciable à la santé publique.

Dans tels cas la procédure à suivre devra être celle indiquée ci-après.

Sec. 52. — Le propriétaire ou agent des lieux sur lesquels on désire tolérer, pendant une période limitée, une fosse d'aisances ou un cloaque (cesspool) devra, dans le courant d'avril, chaque année, présenter au Comité de Santé une demande écrite pour obtenir un permis temporaire, exposant les raisons sur lesquelles il base sa demande.

Les dits lieux seront par la suite examinés par un officier du Comité de Santé, qui fera un rapport écrit de son inspection au Médecin de Santé concernant les questions suivantes:

(a) Quant à la valeur des raisons données par le requérant pour qu'une exception à la loi générale soit faite en sa faveur;

(b) Quant à la construction et à l'état de la dite fosse d'aisances ou cloaque (cesspool) pour lequel

Lundi, le 5 Avril 1909.

163

lequel on demande un permis.

Après réception du rapport ci-dessus mentionné, le Médecin Officier de Santé pourra accorder tel permis temporaire s'il est d'avis que la stricte mise en vigueur de la loi serait au détriment de la santé publique, et si la fosse d'aisances ou le cloaque (cesspool) en question est conforme aux exigences de l'article suivant.

Sec. 53. — Les nouvelles fosses devant être étanches et d'une capacité de 45 pieds cubes; les parois et le fond seront en maçonnerie de brique cimentées, de douze pouces d'épaisseur et recouverts à l'intérieur d'un enduit en ciment hydraulique; on pourra également les construire en fonte, d'une forme circulaire ou oblongue, sans angles, et le fond en sera concave; elles seront munies d'un tuyau d'aération de 4 pouces au moins de diamètre, partant de la fosse et se prolongeant au-dessus du toit à une hauteur suffisante pour que les occupants des maisons avoisinantes n'en soient pas incommodés; les sièges seront fermés par un couvercle hermétique; les fosses seront munies d'une trappe débouchant au dehors pour en permettre le curage par un procédé pneumatique, laquelle aura 2 pieds par 1/2 pied; ou bien le plancher sera imperméable à l'air et muni d'une trappe se fermant juste et communiquant avec la fosse; le dessus de la fosse sera à un pied plus haut que le dessus du sol; on ne devra y déposer que les matières fécales; les latrines seront placées à une distance de 20 pieds (ou plus selon que le Comité de Santé le jugera nécessaire) des maisons ou rues voisines; elles seront curées quand le niveau des matières fécales aura atteint dix-huit pouces en contre-bas du sommet de la fosse, ou quand le Comité de Santé le jugera à propos; on ne tolérera pas qu'il s'en échappe aucune odeur ou gaz délétère. Mais en aucun cas on ne tolérera une latrine à l'intérieur d'une maison d'habitation.

Sec. 54. — Les fosses d'aisances privées se déchargeant actuellement dans un égout public devront être isolées au moyen de trappes convenables, placées au-delà de l'atteinte de la gelée, et suivant les instructions du Comité de Santé.

Sec. 55. — Dans le cas d'une maison neuve ou d'une maison en réparation sur une rue où il y a un égout public, on sera tenu d'y installer un cabinet d'aisances à l'exclusion des fosses d'aisances.

Sec. 56. — Là où une maison est occupée par une seule famille, s'il y a déjà un cabinet d'aisances dans la maison,

Lundi, le 5 Avril 1909.

maison, on ne tolérera aucune fosse d'aisances sur les lieux.  
 Sec. 57. — La vapeur provenant d'une chaudière, quelconque ne devra pas être dirigée directement dans l'égout ou dans un tuyau de chute ou des eaux ménagères; cette vapeur devra tout d'abord être dirigée dans une citerne ou un condenseur.

Sec. 58. — Les caves ne seront pas reliées à l'égout des maisons à moins que ce ne soit par le moyen d'un tuyau d'embranchement et avec l'autorisation spéciale du département, et d'après les plans approuvés par ce dernier.

Sec. 59. — Le sous-sol devra être drainé si cela est absolument nécessaire, lequel drainage devra se faire à la satisfaction du département.

Sec. 60. — L'interposition d'un siphon entre la canalisation privée et l'égout public est interdite, à moins que le Comité de Santé n'en décide autrement, et dans ce cas le siphon devra être pourvu d'un bouchon de visite et d'un tuyau de prise d'air (fresh air inlet), le tout suivant que le décidera le Département.

Sec. 61. — Dans les cours, l'égout sera dans tous les cas muni d'un siphon à l'abri de la gelée, c'est-à-dire à quatre pieds en terre au minimum.

Sec. 62. — L'inspection des égouts sur la propriété privée sera sous le contrôle exclusif du département de la Santé.

Sec. 63. — Les compagnies de gaz seront tenues de poser un robinet d'arrêt à chacun des maîtres-tuyaux.

Sec. 64. — Toute personne qui contreviendra à quelque-une des dispositions de ce règlement sera passible d'une amende, avec ou sans frais, et à défaut du paiement immédiat de la dite amende, avec ou sans les frais, selon le cas, d'un emprisonnement, le montant de la dite amende et le terme du dit emprisonnement à être fixés par la Cour à sa discrétion; mais la dite amende n'excédera pas \$10 et le terme de l'emprisonnement ne dépassera pas deux mois de calendrier; le dit emprisonnement, cependant, devant cesser en tout temps avant l'expiration du terme fixé par la dite Cour sur paiement de la dite amende ou de la dite amende et des frais, selon le cas, et si l'infraction est réitérée, cette récidive constituera jour par jour, après sommation ou arrestation, une offense séparée.

Sec. 65. — Toutes les dispositions du chapitre premier  
 des



Lundi, le 5 Avril 1909.

des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", susceptibles de s'appliquer au présent règlement seront considérées et interprétées comme s'y appliquant et en faisant partie.

Sec. 66.— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
Achat de pompe incendie.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Duplessis,

Attendu que l'essai de la pompe à incendie achetée de la Compagnie Waterous a donné pleine et entière satisfaction à Mr. Antoine St. Pierre qui avait été choisi par ce Conseil pour surveiller cet essai, ainsi qu'aux membres du dit Conseil qui ont assisté au dit essai, qu'il soit résolu que la dite pompe est acceptée.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Certificat d'Auberge en faveur de Mr. Chs. Duquay.

Proposé par Mr. Fortin,  
secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Charles Duquay pour lui permettre d'obtenir une licence d'auberge soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mme Vve O. Carignan, pour l'élargissement des rues Des Forges et Alexandre.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Veuve Onésime Carignan à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges en cette Cité, faisant partie des numéros sept cent cinquante-cinq, sept cent cinquante-six et sept cent cinquante-sept du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et d'une autre lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre et faisant partie du lot numéro sept cent cinquante-huit du dit cadastre, pour le prix et somme de deux mille deux cent cinquante piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Escr. W. C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 5 Avril 1909.

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. F. X. Vanasse, pour l'élargissement de la rue du Platon.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. F. X. Vanasse, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Platon en cette Cité, faisant partie du numéro sept cent six du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatorze cent quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt-deux centins, et cela, suivant acte passé devant J. E. Normand, Scr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Hector Girardeau, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Hector Girardeau à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame en cette Cité et portant le numéro six cent soixante-et-quinze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent trente piastres et soixante centins, et cela, suivant acte passé devant J. E. Normand, Scr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,450.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>me</sup> O. Carignan.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Orézime Carignan, un billet promissoire au montant de deux mille deux cent cinquante piastres, à deux mois de la date du quinze de Mars dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,488.<sup>62</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. F. X. Vanasse.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. F. X. Vanasse, un billet promissoire au montant de quatorze cent quatre-vingt-huit piastres et quatre-vingt-deux centins, à deux mois de

Lundi, le 5 Avril 1909.

de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Mr. J. E. Hamel nommé  
arbitre re appropriation  
Art. Dugré.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,  
Que Mr. J. E. Hamel soit nommé  
arbitre de la Corporation de cette cité, pour fixer conjointement  
avec l'arbitre de Mr. Arthur Dugré le montant de  
l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement de  
la rue Badaoui, et cela, conformément à l'Acte de la Légis-  
lature de Québec / Edouard VII chapitre 44, section 22.  
Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. F. F. Farmer.

Avis de motion:  
Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de  
ce Conseil, je proposerai que la résolution du dit Conseil  
en date du vingt-neuf Juin mil neuf cent huit fixant les  
taux de l'eau de la Compagnie de Chemin de Fer Canadien  
du Pacifique à la somme de deux mille cinq cents piastres  
par année, soit réduite à la somme de deux mille piastres  
l'an.

En Conseil, ce 5 Avril 1909.  
(Signé) F. F. Farmer.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-neuf  
d'Avril courant, à huit heures du soir.

Adopté  
Louis Fries Normand  
Maire.  
Thé Desautels  
Sec.-Trés.

Assemblée Régulière.  
19 Avril 1909.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la  
dite cité, Lundi, le dix-neuvième jour d'Avril, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:  
Son Honneur, le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins O. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
Marc Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm.

Lundi, le 19 Avril 1909.

Edm. Michelin,  
Jhs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
B. A. Verrette.

Requête de

Messrs. Cloutier & Coie et al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Messrs. Cloutier & Coie et autres, demandant qu'un trottoir soit construit sur le côté Sud-Ouest de la rue Des Forges depuis la propriété de la Succession Robichon jusqu'à celle de Messrs. Cloutier & Coie.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de

Messrs. Larue & Chainé et al.

Requête de Messrs. Larue & Chainé et autres, demandant la construction d'un trottoir sur le côté Nord-Est de la rue Des Forges depuis la propriété de D<sup>me</sup> Veuve Henri Lajoie jusqu'à celle de Messrs. Bellefeuille & Giroux.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de

M<sup>r</sup>. J. B. Dupresne et al.

Requête de M<sup>r</sup>. J. B. Dupresne et autres, demandant que la rue St. Denis soit redressée près de la rue St. George.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de

M<sup>r</sup>. Adélard Lambert.

Requête de M<sup>r</sup>. Adélard Lambert, demandant que les tuyaux de l'Acqueduc et du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété, rue St. Martin.

Accordée quand temps permettra.

Requête de

M<sup>r</sup>. J. O. Larivière.

Requête de M<sup>r</sup>. J. O. Larivière, demandant d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur à incendie.

Requête de

M<sup>r</sup>. Moïse Panneton.

Requête de M<sup>r</sup>. Moïse Panneton, demandant la pose de services d'aqueduc et de drainage à sa propriété 1042 rue St. Marie.

Accordée et référée à l'Inspecteur de Ville.

Requête de

D<sup>me</sup> Veuve O. Lévasseur.

Requête de Dame Veuve Olivier Lévasseur, demandant d'être exemptée du paiement des taxes de l'eau, et cela, pour cause de pauvreté.

Requête de

La Compagnie "Alpha".

Requête de la Compagnie "Alpha", demandant au Conseil de accorder l'usage du sable qui appartient à la Corporation près de la manufacture Tebbutt.

Requête

Lundi, le 19 Avril 1909.

- Requête de Mr. A. B. Normandin. Requête de Mr. A. B. Normandin, demandant d'être nommé Ingénieur de la Cité ou Surintendant de l'Égout.
- Reférée aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Alphonse Toutant. Requête de Mr. Alphonse Toutant, demandant d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur à incendie.
- Requête de Mr. Pierre Dupont. Requête de Mr. Pierre Dupont, demandant la construction d'un trottoir sur la rue Notre-Dame, depuis la rue St. Antoine jusqu'à la manufacture P. P. Lélinais & Frère.
- Reférée au Comité des Chemins.
- Requête de Mr. W. E. Roy. Requête de Mr. W. E. Roy, demandant au Conseil de lui vendre une lisière de terrain sur le côté sud-est de la Place du Marché-aux-Denrées, et située à la profondeur de la propriété qu'il possède sur la rue Notre-Dame.
- Reférée au Comité des Marchés.
- Lettre de Messrs. Daoust & Lafond. Que une lettre de Messrs. Daoust & Lafond, Architectes, concernant la construction du Marché-aux-Denrées.
- Lettre de Messrs. Drolet, Lassonde & Co. Que une lettre de Messrs. Drolet, Lassonde & Co., demandant la pose d'un tuyau de service d'eau de six pouces de diamètre à leur magasin, rue Des Forges.
- Accordée aux frais des requérants sous la surveillance de l'Inspecteur-de-Ville.
- Lettre de Mr. George Morissette. Que une lettre de Mr. George Morissette, demandant qu'un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l'appropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon.
- Accordée.
- Lettre de Mr. W. A. Belcourt. Que une lettre de Mr. W. A. Belcourt, demandant qu'un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l'appropriation de la partie du terrain des Héritiers J. W. Godin nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon.
- Accordée.
- Lettre de Dame Veuve W. J. Robichon. Que une lettre de Dame Veuve W. J. Robichon, informant le Conseil que le prix de une piastre par



Lundi, le 19 Avril 1909.

par pied fixé par la Commission, pour l'expropriation d'une partie de l'emplacement N<sup>o</sup> 469 du Cadastre, de la Succession Robichon, nécessaire à l'élargissement de la rue Hart, est accepté.

Chief de Police.

Lettre du

Accepté d'accorder le prix offert par la Corporation.  
Lue une lettre du Chef de Police, informant le Conseil que, les membres du Corps de Police ont besoin de divers articles de costume.

Chief de Police.

Rapport du

Accordée.— Des soumissions devront être demandées.  
Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant le mois de Mars dernier.

Chief de Police.

Rapport du

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Mars dernier.

Inspecteur de Ville.

Rapport de

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant l'élargissement et le nivellement de la rue Des Champs près de la rue St. Pierre.

Mr. Téléphore Dugré.

Protêt de

Référé au Comité des Chemins.  
Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil d'une sommation et protestation par Mr. Téléphore Dugré, concernant la construction du Marché aux Denrées.

1<sup>ère</sup> Motion  
Surveillance de la construction du Marché aux Denrées par le Comité des Marchés.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que les membres du Comité des Marchés soient autorisés à régler tout différend d'urgence qui pourrait survenir avec le contracteur Mr. Téléphore Dugré quant aux travaux de construction du nouveau marché.

2<sup>ème</sup> Motion  
Pompes de l'eau du C. P. R. fixés à \$2,000.00 par an.

Adoptée.  
Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,  
Conformément à l'avis de motion qui a été donné à la dernière séance de ce Conseil en date du cinq Avril courant (1909) qu'il soit résolu, que l'eau de l'aqueduc des Trois-Rivières soit fournie aux engins et locomotives ainsi qu'aux bâties de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, pendant l'espace de deux années

Lundi, le 19 Avril 1909.

à compter du quinze de Juillet de l'année mil neuf cent huit, au prix de deux mille piastres par an, et payable par somme de cinq cents piastres, à l'expiration de chaque trois mois, aux conditions suivantes:

La Corporation aura le droit de poser un ou des hydromètres pour compter la quantité d'eau dépensée pour l'usage du dit chemin de fer, ses locomotives et bâtisses, et la dite Corporation se sera pas responsable et ne souffrira pas d'aucun retard, interruption ou suspension dans l'approvisionnement d'eau du dit aqueduc qui, dans le cours des dites deux années, pourraient survenir par suite d'accidents ou autres causes fortuites ou imprévues du dit aqueduc.

Adoptée.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verlette,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 181, Règlement concernant les routes et les caveaux," soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLXXXI.

Règlement concernant les routes et les caveaux.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Toute personne désirant se servir de l'espace sous un trottoir contigu à l'immeuble dont elle est propriétaire, devra au préalable en faire la demande au Conseil et lui soumettre des plans à cet effet.

Sec. 2. Toute personne utilisant l'espace en dessous d'un trottoir devra enclore tel espace en pierre ou en brique d'une épaisseur suffisante et assez solide pour retenir la chaussée et résister à toute pression latérale. Les toits des routes ou caveaux devront être construits en matériaux incombustibles et supportés sur des poutres en acier ou en fer ou sur des arches en brique ou en pierre.

Sec. 3. La surface des dits toits devra être finie en pierre, asphalte, ciment ou autre couverture qui sera prescrite par le Conseil et qui devra être construite sous la direction de l'Inspecteur-de-Ville.

Sec. 4. Les ouvertures dans les toits des routes pour l'admission de la lumière ou la réception des effets

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 181.

— Chapitre 181. —  
Règlement concernant les  
routes et les caveaux.

Lundi, le 19 Avril 1909.

effets ou marchandises devront être couvertes de châssis en fer vitrés avec pointes soulevées, ou de couvercles en fer à surface rugueuse, et elles devront être de niveau avec le trottoir. Les châssis et couvercles devront être approuvés par l'Inspecteur-de-Ville, et ne pas avoir plus de six pieds par quatre pieds.

Sec. 5. Tout propriétaire qui construira ou fera construire aucune route ou caveau comme susdit devra lorsque les châssis seront ouverts protéger par des garde fous, le public contre les accidents, sera responsable de tous dommages causés aux personnes, animaux ou effets en raison de toute négligence ou défectuosité se reliant en quelque manière que ce soit à la dite route ou caveau.

Sec. 6. Les dispositions du Chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 7. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Fortin,

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, par acte de vente et conventions avec The Tebbutt Shoe and Leather Company, Limited, s'est réservé le droit d'enlever ou de faire enlever du côté au qui fait partie des lots de terre numéros neuf cent quatre-vingt-un, neuf cent quatre-vingt-deux et neuf cent quatre-vingt-trois du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, dans l'espace de trois années à compter du dix-neuf Oût mil neuf cent huit, la quantité de quatre mille cinq cents verges cubes de sable;

Qu'il soit résolu, que ce Conseil accorde à "La Compagnie Alpha" et à tout contribuable, la permission de prendre du sable sur les lots ci-haut mentionnés, aux endroits qui lui seront désignés par l'Inspecteur-de-Ville, et cela, suivant le bon plaisir du dit Conseil.

Adoptée.

Proposé

4<sup>e</sup> Motion  
Sable à "La Compagnie Alpha"  
et autres.

Lundi, le 19 Avril 1909.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par D<sup>me</sup> E. Boisclair, pour l'élargissement de la rue Alexandre.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Evariste Boisclair à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre en cette Cité, étant partie des lots numéros 825a et 825c nouvelle subdivision du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre cent quatre-vingt-cinq piastres et quatre-vingt-huit centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Hermand, Ecr., H.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Napoléon Jourdain, pour l'élargissement de la rue Badaoup.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Napoléon Jourdain, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badaoup en cette Cité, étant partie du lot numéro six cent cinquante-sept du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de trois cent six piastres et soixante-et-dix-huit centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Hermand, Ecr., H.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Napoléon Jourdain, pour l'élargissement de la rue Badaoup.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Napoléon Jourdain à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badaoup en cette Cité, étant partie du numéro six cent cinquante-quatre du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de deux cent vingt piastres et quatre-vingt-dix-huit centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Hermand, Ecr., H.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 19 Avril 1909.

8<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par La Banque  
d'Archelaga, pour l'élargisse-  
ment des rues Notre-Dame, du  
Platon, Des Forges et Hart.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par La Banque  
d'Archelaga à la Corporation de la Cité des Trois-  
Rivières, de certaines lisières de terrains nécessaires à l'élar-  
gissement des rues Notre-Dame, du Platon, Des Forges  
et Hart, pour le prix et somme de sept mille quinze piastres  
et quinze centins, et cela, suivant acte préparé par T. E.  
Normand, Esc., N. O., qui vient d'être lu devant ce  
Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. S.  
Milot, pour l'élargissement  
de la rue Badaeur.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par Mr. Louis  
Milot à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,  
d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement  
de la rue Badaeur en cette Cité, étant partie  
du numéro six cent soixante-et-huit du cadastre d'en-  
registrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix  
et somme de deux cent vingt-quatre piastres et quatre  
centins, et cela, suivant acte passé devant T. E.  
Normand, Esc., N. O., et qui vient d'être lu devant  
ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par la  
Shawenegan Lodge No. 49,  
pour l'élargissement de la rue  
St. Antoine.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que son Honneur le Maire soit  
autorisé à signer un acte de vente par la Shawene-  
gan Lodge No. 49 A. F. & A. M. à la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain néces-  
saire à l'élargissement de la rue St. Antoine, étant  
partie du lot numéro sept cent vingt-trois du ca-  
dastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières,  
pour le prix et somme de deux mille cent cinquante  
piastres, et cela, suivant acte passé devant T. E.  
Normand, Esc., N. O., qui vient d'être lu  
devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé



# Lundi, le 19 Avril 1909.

11<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Messrs.  
Girard & Godin.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Messieurs Girard & Godin, d'une lisière de terrain située dans la Commune des Trois-Rivières, pour le prix et somme de soixante-et-quinze piastres, et cela, suivant acte passé par T. B. Normand, Esc., H. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,087.<sup>31</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Ls. Badaeux.

Proposé par Mr. Canneton,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Louis Badaeux, un billet promissoire au montant de mille quatre-vingt-sept piastres et trente-et-un centins, à deux mois de la date du trente-et-un Mars dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billets promissoires aux  
montants de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> et  
\$3,650.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de The  
Waterous Engine Works, Ltd.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer deux billets promissoires en faveur de The Waterous Engine Works Company, Limited, dont l'un au montant de deux mille piastres, à douze mois de la date du six d'Avril courant (1909), et l'autre au montant de trois mille six cent cinquante piastres, à vingt-quatre mois de la date du six Avril, courant (1909), ces deux billets devant porter intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Mr. J. E. Hamel nommé  
arbitre re appropriations  
des Messrs. Morissette, Hébert, J. W.  
Godin et Ad. Provencher.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Mr. J. E. Hamel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité, pour fixer conjointement avec les arbitres de Mr. George Morissette, des héritiers J. W. Godin et de Mr. Adélard Provencher le montant de l'indemnité à laquelle ils ont droit pour l'élargissement des rues Du Platon et St. Antoine,

et

Lundi, le 19 Avril 1909.

Ajournement.

et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, l'Edouard VII Chapitre 44, Section 22.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-six d'Avril courant, à huit heures du soir. A dapté

Ch. Desaulniers  
Sec.-Prés.

Louis Thier Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
26 Avril 1909.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,         |
| Messieurs les Echevins | Ch. Bellefeuille, Jr., |
|                        | G. Z. Duplessis,       |
|                        | G. A. Farmer,          |
|                        | J. L. Fortin,          |
|                        | Narc. Gélinas,         |
|                        | A. F. Grant,           |
|                        | N. Lamy,               |
|                        | Edm. Michelin,         |
|                        | Jos. Page,             |
|                        | E. A. Panneton,        |
|                        | G. W. Verette.         |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Richard Féron et autres, demandant que le service de l'eau de l'Aqueduc leur soit accordé sur le Côteau St. Louis.

Accordée.

Requête de Mr. Arthur Pâquin et autres, demandant que le travail du Dimanche soit aboli pour les boulangeries.

Référé au Comité de Santé.

Requête de Messrs. Lavergne & Frères, demandant qu'un certificat pour l'obtention d'une licence de magasin de liqueurs soit confirmé en leur faveur.

Requête

# Lundi, le 26 Avril 1909.

- Requête de  
Mr. Adolphe Balcer.  
Requête de Mr. Adolphe Balcer, demandant la pose de deux services d'eau d'un pouce et quart de diamètre, à sa propriété, au coin des rues Notre-Dame et Des Forges.  
Accordée pour deux services d'un pouce.
- Requête de  
Mr. Art. Deslauriers et al.  
Requête de Mr. Arthur Deslauriers et autres, demandant la pose des tuyaux du Drainage dans la rue Bellefeuille.
- Requête de  
M<sup>rs</sup>. O. Parceau et D. Janvier.  
Requête de M<sup>rs</sup>. Ovila Parceau et Donat Janvier, demandant que l'eau de l'Acqueduc soit conduite à leurs propriétés, rue Des Champs.  
Accordée.
- Requête de  
Mr. Hub. Panneton.  
Requête de Mr. Hubert Panneton, demandant une augmentation de salaire, comme employé des Départements de l'Acqueduc et du Drainage.
- Requête de  
Mr. L. Hamel et al.  
Requête de Mr. Louis Hamel, Assistant-Chief de Police, et autres, demandant une augmentation de salaire.
- Requête de  
Mr. John Charest et al.  
Requête de Mr. John Charest et autres charretiers de la Corporation, demandant une augmentation de salaire.
- Lettre de  
Mr. P. Charton.  
Lue une lettre de Mr. P. Charton, offrant ses services pour l'étude préliminaire d'améliorations à l'Acqueduc de cette cité et le calcul du coût de ces travaux.
- Lettre de  
Mr. Ben. Albert Lamy.  
Lue une lettre de Mr. Ben. Albert Lamy, informant le Conseil, qu'il a passé ses examens et qu'il a obtenu son diplôme comme ingénieur.
- Lettre de la  
Fédération Canadienne des  
Chambres de Commerce et des Municipalités.  
Lue une lettre de la Fédération Canadienne des Chambres de Commerce et des Municipalités, invitant le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à faire partie de cette association.
- Lettre de  
Mr. Zéphirin Gauthier.  
Lue une lettre de Mr. Zéphirin Gauthier, demandant qu'un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l'appropriation de la partie de sa propriété No 668 du cadastre nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, et cela, avec Mr. G. U. Asselin, Architecte-Ingénieur, qu'il a choisi pour agir comme son arbitre.  
Accordée.

LW

Lundi, le 26 Avril 1909.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, suggérant la pose de bornes-fontaines sur le Côteau St. Louis, sur le terrain connu comme ancienne propriété A. Turcotte.

Deux bornes-fontaines accordées.

Rapports des

Arbitres re appropriations  
Adol. Balcer, Adol. D. Lamothe  
et P. V. Ayotte.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture des rapports des arbitres, concernant l'expropriation des propriétés de Mr. Adolphe Balcer, coin des rues Notre-Dame et Des Forges, des héritiers Omer Lamothe, rue St. Antoine, et de Mr. P. V. Ayotte, rue Notre-Dame.

Le rapport re héritiers Omer Lamothe est accepté; et le Secrétaire-Trésorier est autorisé à offrir à M. Adolphe Balcer et P. V. Ayotte les montants fixés par l'arbitre de la Corporation, savoir: \$3,566.<sup>04</sup>/<sub>100</sub> à Mr. Balcer et \$845.<sup>89</sup>/<sub>100</sub> à Mr. Ayotte.

1<sup>ère</sup> Motion

Offres sur contrat du Marché  
aup. Derrées.

Proposé par Mr. Canneton,  
secondé par Mr. Bellefeuille,

Attendu que par une lettre de Mr. Daoust & Lafond, Architectes et surveillants de la construction de la bâtisse du Marché-aup-Derrées, en date du sept d'Avril courant et qui a été lue à l'assemblée de ce Conseil, le dix-neuf du courant, il a été constaté que Mr. Téléphore Dugé, contracteur, avait été obligé de faire une plus grande quantité de maçonnerie en pierre et béton que les plans et devis l'expliquaient;

Qu'il soit résolu que ce surplus de maçonnerie en pierre et béton lui sera payé au terme de son contrat avec la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, et, qu'en plus, une somme de cinq cents piastres lui sera allouée, pour que la brique extérieure qui doit servir à la construction du dit Marché soit frottée avant d'être posée et les joints tirés en noir.

Adoptées.

2<sup>ème</sup> Motion

Certificats de licences à Messrs  
Lavergne & Frère, J. A. Belland et  
Alphonse Béliveau.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que les demandes de certificats en faveur de Messieurs Lavergne & Frère, J. A. Belland et Alphonse Béliveau pour leur permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptées sur division de neuf pour et deux contre, savoir:

Pour:

Lundi, le 26 Avril 1909.

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| Pour:             | Contre:   |
| Mo. Bellefeuille, | Mo. Lamy, |
| Duplessis,        | Michelin. |
| Farmer,           |           |
| Fortin,           |           |
| Gélinas, Nord,    |           |
| Grant,            |           |
| Pagé,             |           |
| Panneton,         |           |
| Verrette,         |           |

3<sup>e</sup> Motion  
 Vente de terrain par M. M. L. M. Robichon et J. P. A. Robichon, pour l'élargissement de la rue Badaoup.

Proposé par Mr. Panneton,  
 Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs George Henri Robichon et J. P. Xavier Arthur Robichon à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badaoup en cette Cité, étant une partie du lot numéro six cent cinquante-six du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre cent soixante-et-douze piastres et trente centins, et cela, suivant acte préparé par T. B. Normand, Ecu., N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
 Vente de terrain par M. M. A. A. Mart, pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Proposé par Mr. Michelin,  
 Secondé par Mr. Panneton,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Moses Alexander Thomas Mart à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Platon en cette Cité, étant une partie du lot numéro sept cent trois du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de quatre cent quarante piastres et quatre-vingt-trois centins, et cela, suivant acte préparé par T. B. Normand, Ecu., N. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
 M. J. E. Hamel nommé Arbitre reappropriation G. Gauthier.

Proposé par Mr. Duplessis,  
 Secondé par Mr. Fortin,

Que Mr. J. E. Hamel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité, pour sifex conjointement avec l'arbitre de Mr. Géphirin Gauthier

le



Lundi, le 26 Avril 1909.

le montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement de la rue Des Forges, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, l'Edouard VII Chapitre 44, Sec. 22.

Adoptée.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée est ajournée à Jeudi, le vingt-neuf d'Avril courant, à huit heures du soir.

Adopté.

Alcis Thierlorneau  
Maire.

E. Desaulniers  
Sec.-Trés.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
29 Avril 1909.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-neuvième jour d'Avril, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
Phi. Bellefeuille, jr.,  
G. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Narc. Gélinas,  
R. A. Grant,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
G. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Messieurs Orila Garceau et Donat Janvier, demandant que les tuyaux du

Requête de  
M. M. O. Garceau et D. Janvier.

Jeudi, le 29 Avril 1909.

du Drainage soient conduits à leurs propriétés, rue Des Champs.

Mr. Frs. Muppel.

Requête de

Requête de Mr. Frs. Muppel, demandant de faire disparaître les obstructions qui se trouvent dans la rue St. Louis, près du Côteau.

Accordée.

Mr. Adolphe Balcer.

Lettre de

Une lettre de Mr. Adolphe Balcer, refusant d'accepter comme indemnité, pour l'expropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Des Forges, le montant de trois mille cinq cent soixante-et-six piastres et sept centins fixé par l'arbitre de la Corporation.

Accordée.

Lettre de la

Coie de Télégraphes sans Fil "Marconi".

Une lettre de la Coie de Télégraphes sans Fil "Marconi", demandant l'usage d'un terrain pour l'établissement d'une station de télégraphe sans fil, en cette cité.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de

Mr. A. B. Normandin.

Une lettre de Mr. A. B. Normandin, accompagnée de diplômes et références à l'appui de la requête qu'il a présentée récemment au Conseil, demandant la position d'Ingénieur de cette cité, ou celle de Surintendant de l'Aqueduc.

Demande accordée en principe.

Référée aux Comités Permanents, avec prière à Mr. Normandin de venir les rencontrer pour engagement.

Vente de terrain par Mr. Thos. Bournival, pour l'élargissement de la rue Hart.

Proposé par Mr. Farmer,

Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Thomas Bournival à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Hart en cette cité, étant partie du numéro sept cent soixante-et-huit du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de trois cent neuf piastres, et cela, suivant acte passé par T. B. Normand, Ecu., V. P., et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Examen des Plaintes contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil s'étant alors formé, en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, continue

Jeudi, le 29 Avril 1909.

continue l'examen des plaintes contre le Rôle d'Evaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée est ajournée à Lundi, le dix de Mai prochain, à huit heures du soir.

Adopté

Louis Phi. Normand  
Maire.

C. P. Desaulniers

Sec.-Prés.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 5 Mai 1909.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le six de Mai courant, à huit heures du soir, concernant le Rôle d'Evaluation, achat de chevaux et écuries des hôteliers.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
6 Mai 1909.

Ou une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le sixième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
O. G. Duplessis,  
R. A. Farmer,  
J. L. Fortin,  
Marc. Gelinat,  
A. P. Grant,

W.

Jeu di, le 6 Mai 1909.

W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. J. Panneton,  
F. A. Verrette.

Requête de  
Messrs. Cloutier & Co.

Requête de Messieurs Cloutier & Co., demandant la permission de faire disparaître leurs places d'écurie, à leur hôtel, pour les remplacer par des salles d'échantillons.

Rapport

sur plaintes contre le  
Rôle d'Evaluation pour 1909.

Rapport: Le Comité Général de ce Conseil, après avoir pris connaissance et entendu les plaintes des contribuables faites contre le Rôle d'Evaluation pour l'année mil neuf cent neuf, et cela, à ses séances du vingt-six et du vingt-sept Avril dernier (1909), fait rapport et recommande ce qui suit: que les Biens-fonds en dehors de la partie incendiée de la ville, en Juin mil neuf cent huit, qui n'ont subi aucun changement depuis la confection du dernier Rôle actuellement en force ne soient pas changés quant à l'estimation portée au dit dernier Rôle de 1908, et que, le nouveau Rôle soit corrigé en conséquence.

Les autres plaintes portées contre le nouveau Rôle, ayant été référées aux évaluateurs, ceux-ci devront vous faire rapport à la présente séance de ce Conseil.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Louis Phi. Harmand,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 6 Mai 1909.

Rapport des

Évaluateurs.

Rapport: Nous soussignés Assesseurs et Évaluateurs des propriétés mobilières et immobilières sujettes à imposition dans la Cité des Trois-Rivières, nommés à une séance de votre Conseil en date du 5 octobre 1908 pour Mr J. B. Hamel & du 6 Nov. 1908 pour Mr Eld Martel pour faire le rôle d'Evaluation pour l'année 1909, ont l'honneur de faire le rapport suivant sur certaines plaintes qui leur ont été référées contre le dit rôle par votre Conseil à ses séances du 26 et 29 Avril 1909:

Que l'évaluation de la propriété  
de

Jeu di, le 6 Mai 1909.

de Joseph Desfossés No. 79281 Rue Plaisante soit mise à \$1400.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation du lot No. 718 du cadastre, rue René soit mise à \$660.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la bâtisse de Mme H. E. Lajoie No. 134 rue ~~St. Denis~~ Dame soit mise à \$10,700.<sup>00</sup>.

Que la superficie du terrain de la Banque Nationale coin des rues ~~St. Denis~~ Dame et Du Claton soit mise à 1129 pieds, avec une évaluation de \$2250.<sup>00</sup>.

Que les évaluations des propriétés de Téléphore Lymburner savoir: celle partie No. 643 du Cadastre, rue Champlain soit mise à \$1500.<sup>00</sup>, celle partie 644 du Cadastre, rue St. George soit mise à \$4200.<sup>00</sup>, avec une évaluation de machineries de \$600.<sup>00</sup>, celle No. 53 rue des Forges à \$500.<sup>00</sup>, celle du lot vacant partie du No. 643 du Cadastre, rue Champlain soit mise à \$700.<sup>00</sup>.

Que le nom de Thomas Panneton soit entré comme propriétaire de l'immeuble partie No. 932 du cadastre, rue St. Denis au lieu et place de celui de J. O. Rousseau.

Que l'évaluation de la propriété quai "Marchand" soit mise à \$5000.<sup>00</sup>.

Que le foyer entré au nom de G. Marchand fils dans la propriété coin des rues St. Antoine et Du Fleuve soit retranché.

Que les grandeurs des terrains de S. B. Gélinas rue St. Antoine soient corrigées comme suit savoir: 16 pieds de front par 43  $\frac{3}{4}$  pds. de profondeur, avec une évaluation de \$350.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation des propriétés de Moïse Panneton rues Volontaire et St. Marie soit mise à \$725.<sup>00</sup> chacune.

Que le montant du foyer de J. O. Jutras au No. 12 rue Hart soit mis à \$200.<sup>00</sup>.

Que le nom de Félix Longval soit porté comme propriétaire du lot partie du No. 1119 du cad. Côteau St. Louis au lieu et place de celui de J. O. Jutras.

Que le nom de Chs. Bourgeois soit porté au No. 89 rue Bonaventure avec un loyer annuel de \$96.<sup>00</sup> l'an.

Que les grandeurs du lot de Jo. Duval partie du No. 649 rue St. Antoine soient entrées comme suit,



Jeu-di, le 6 Mai 1909.

suit, savoir: 27 pds. front par 89 pro. avec une évaluation de \$1200.<sup>00</sup>.

Que le loyer de l'Assurance Métropolitaine No. 74 rue des Forges soit mis à \$200.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation du lot de G. Gauthier, côté Sud-Ouat de la rue St. Antoine partie No. 648 du Cad. soit mise à \$2125.<sup>00</sup> et que l'évaluation de celui du côté Nord-Est de la dite rue soit mise à \$2280.<sup>00</sup>.

Que les noms de Alfred et Rodolphe Paneton soient substitués à celui de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Michel Caron comme propriétaires d'une partie du lot No. 649 du Cad. rue des Forges, avec une grandeur de 48 pds. de front par 119 pds. de profondeur irrégulier, avec une superficie totale de 5950 pds. et une valeur de \$5300.<sup>00</sup>.

Que le nom de Joseph L. Durand soit substitué à celui de D<sup>me</sup> Michel Caron comme propriétaire partie du lot No. 649 du Cad. - rue des Forges avec les grandeurs de 42 pds. front par 119 pds. profondeur et une valeur de \$4460.

Que le nom du dit Joseph L. Durand soit aussi substitué à celui de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Michel Caron comme propriétaire du lot No. 649 du Cad. rue St. Antoine.

Que l'évaluation de la propriété quai de la Riv. Kar. Richelieu & Ontario soit mise à \$29100.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation du terrain de l'ancienne bâtisse (bureau) Bourgeois de 18x25 pds. soit mise à \$300.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation du terrain de l'ancien Hangar Boulevard soit mise à \$4000.<sup>00</sup>.

Que les grandeurs du terrain de Louis Dassylva No. 108 Cad. rue des Forges soient mises de 37x130 pds. profondeur et celles de la propriété No. 106 rue des Forges soient mises de 40x80 - profon.

Que le nom de Guillaume Courtois soit substitué à celui de Philippe Levasseur comme propriétaire du lot Nos. 64 et 66 rue Volontaire.

Que le montant du loyer de Kap. Lamy sur la propriété No. 445 Cad. rue des Forges soit mis à \$60.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la propriété bâtisse de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Jos. Imbeau rue Badaux soit mise à \$4,200.<sup>00</sup>.

Que les grandeurs du lot No. 644 Cad. rue Royale soient mises de 33 pds. de front sur 126 profondeur.

Que

Jeu di, le 6 Mai 1909.

Que le nom de George Henri Robichon soit porté comme propriétaire du lot partie No. 651 du cad. coin des rues des Forges et Badaud avec les grandeurs de 42 pds. de front par 92 pds. irrég. profondeur et une évaluation de \$4710. pour le terrain.

Que le lot No. 650 du Cad. rue des Forges soit entré au nom de la succession de M<sup>re</sup> S. Robichon savoir: D<sup>me</sup> Caroline Tranchemontagne Robichon, Nicholas Raoul Robichon, Pierre Xavier Arthur Robichon et George Henri Robichon avec les grandeurs de terrain de 70 pds. de front par 82 pds. de profondeur et une valeur de \$5375 pour le terrain.

Que le nom de G. J. Barnard soit entré avec un loyer de \$60.<sup>00</sup> l'an au No. 17 rue St<sup>e</sup> Pierre.

Que l'évaluation Nos. 28 et 30 rue St<sup>e</sup> François-Xavier soit mise à \$4000.<sup>00</sup> propriété de Léon Lottinville.

Que le nom de James Tremblay soit substitué à celui de F. X. Lélément comme propriétaire du lot No. 1967 du cadastre rue St<sup>e</sup> Cécile.

Que le nom de J. Albert Panneton soit entré comme propriétaire de l'immeuble Nos. 51 et 53 rue des Remparts au lieu et place de D<sup>me</sup> A. O. Bureau.

Que le nom de H. O. Boissvert soit entré comme propriétaire de l'immeuble Nos. 6 et 8 rue Terland au lieu et place de Robert Boissvert.

Que le nom de A. O. Bureau soit porté comme propriétaire d'une partie du lot 2165 du Cad. rue des Remparts avec une grandeur de terrain de 34 pds. de front par 87 de profondeur avec une valeur de \$900.<sup>00</sup> et que le dit montant de \$900.<sup>00</sup> soit déduit de l'évaluation de la propriété de L. Bouillé.

Que le montant du loyer de Camille Courcy au No. 88 rue St<sup>e</sup> Charles soit mis à \$100.<sup>00</sup>.

Que le nom de Joseph Lacroix, culler, soit substitué à celui de Alexandre Boissvert comme propriétaire de l'immeuble Nos. 63 et 65 rue St<sup>e</sup> Cécile.

Que le nom de J. Narcisse Verrette, huissier, soit porté au rôle avec un loyer de \$72.<sup>00</sup> l'an, au No. 28 rue St<sup>e</sup> Joseph.

Que la propriété de la Corporation Episcopale occupée par le sacristain de la Cathédrale soit portée comme non taxable.

Que

Jeu di, le 6 Mai 1909.

Que les noms de Denis G. Labarre, Henri G. Labarre, Delle Anna Labarre soient entrés comme propriétaires de l'immeuble coin des rues St. Charles et St. François-Xavier, au lieu et place de Louis G. Labarre décédé.

Qu'une superficie de 3638 pds. anglais soit mise comme grandeur de terrain du lot No. 662-4 du Cadastre et que l'évaluation de la dite propriété L. O. Ricard soit mise à \$4,200.<sup>00</sup>.

Que la propriété de Chs. Deblois coin des rues des Champs et St. Joseph soit évaluée à \$17,750.<sup>00</sup> et celle No. 21, rue des Champs à \$1000.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la propriété Philippe Paquin Nos. 70-72 rue St. Cécile soit mise à \$1300.<sup>00</sup> et celle No. 74 même rue soit mise à \$1200.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la propriété de F. F. St. Pierre coin des rues St. Pierre et St. François-Xavier soit mise à \$3,400.<sup>00/100</sup>.

Que l'évaluation de la propriété de Honoré Blais Nos. 7 et 9 rue St. Angèle soit mise à \$900.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la propriété de Joseph St. Ours No. 62, rue St. François-Xavier soit mise à \$1,200.<sup>00</sup> avec grandeur de terrain de 40 pieds front par 41 pds. profondeur et celle de la rue St. Charles Nos. 107 et 109 soit mise à \$1,500.<sup>00</sup> avec grandeur de terrain de 59 pieds de front irrégulier et une superficie de 3225 pieds carrés anglais.

Que l'évaluation de la propriété de W. Mons rue des Champs soit mise à \$5400.<sup>00</sup>.

Que la propriété de Joseph Holin No. 105 rue St. Julie soit évaluée à \$2,300.<sup>00</sup> avec grandeur de terrain de 60 pds. front par 100 pds. profondeur, et celle No. 107 à 111 rue St. Julie soit évaluée à \$2,400.<sup>00</sup> avec grandeur de terrain de 60 pds. front par 100 pds. profondeur.

Que le nom de George Bourgeois fils de John soit porté comme propriétaire du lot 1763 du Cadastre rue St. François-Xavier.

Que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières soit entrée comme propriétaire du lot No. 462 du Cadastre rue Notre-Dame au lieu et place de F. F. Bellefeuille & Frère et portée comme propriété non taxable.

Que les lots Nos. 571 et 572 du cadastre soient entrés au nom de Kap. Desaulniers tel qu'au rôle de 1908, au lieu et place de F. F. Bellefeuille & Frère avec une évaluation de

Judi, le 6 Mai 1909.

de \$100.<sup>00</sup> comprenant celle des lots Nos. 570 et 574 cadastre.

Que le nom d'Euchariste Brête soit porté comme propriétaire du lot No. 1164-69 du cad. rue des Champs.

Que le nom de Reginald W. Southood soit substitué à celui de Rogie Southood comme locataire au No. 151 rue St. Julie.

Que le nom de Géphirin Bernaquez soit porté comme propriétaire d'une partie du lot No. 1164-11-12 avec grandeurs de 70 pds. de front sur la rue St. Maurice par 43 pds. profondeur avec une évaluation de \$100.<sup>00</sup>.

Que le nom de Albert Châteauneuf soit substitué à celui de G. Bernaquez comme propriétaire de l'immeuble 1164-11-12 du Cadastre coin des rues St. Maurice et St. Julie avec grandeur de 43 pds. front sur la rue St. Julie par 70 pds. profondeur sur la rue St. Maurice avec une évaluation de \$1000.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la propriété de Philippe Samson Nos. 88 rue Duplessis-Rochard soit mise à \$1500.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la propriété de Truffé Bouchard Nos. 94 et 98 rue Bonaventure soit mise à \$2000.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la propriété d'Etienne Moisan père Nos. 191 et 193 rue St. Julie soit mise à \$1300.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la propriété de Ferdinand Hamelin Nos. 187 et 189 rue St. Julie soit mise à \$1600.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la propriété d'Elie Rivard rue Champflour Nos. 35 et 35a soit mise à \$2800.<sup>00</sup>.

Que l'évaluation de la propriété de Cyrille Lorange coin des rues Niverville et St. Louise soit mise à \$2000.<sup>00</sup>.

Que le nom de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Olivier Dachaies, née Clodie Lingras, soit porté comme propriétaire de l'immeuble Nos. 163 et 165 rue des Champs.

Que le nom de George Henri Robichon soit ajouté à celui de Arthur Robichon comme co-propriétaire de l'immeuble No. 38 rue Royale.

Que le lot No. 769 du cadastre rue Hart soit porté au nom de la succession W. T. Robichon.

Que les noms de Arthur et George Henri Robichon

Jeudi, le 6 Mai 1909.

Robichon soient entrés comme propriétaires du lot No. 656 du cadastre rue Badaoui.

Que l'entrée de Courtier en grain au nom de J. L. Sanschagrin soit remplacée par celle de marchand.

Que l'évaluation de la propriété de Antonio Laperrière No. 114 rue Barton soit mise à \$950.<sup>00</sup>.

Que les grandeurs du lot de Paul Chaire No. 601 du Cadastre rue Notre-Dame soient entrées comme suit: 32 pds. de front sur la rue Notre-Dame par 59 pds. profondeur sur la rue St. George avec une évaluation de \$940.<sup>00</sup>.

Que le terrain de Bellefeuille & frère rue René soit évalué à \$1025.<sup>00</sup>.

Que le nom de Willey Laperrière soit entré comme propriétaire de l'immeuble partie No. 405 du Cadastre rue St. Philippe au lieu et place de Francis Laperrière.

Que l'évaluation de la propriété de Joseph Roussel No. 97-99 rue Germain soit mise à \$1130.<sup>00</sup>.

Que les noms de Godin & Bournival soient entrés comme propriétaires de l'immeuble No. 547 du cad. rue Notre-Dame au lieu et place de J. H. Godin & cie.

Qu'une grandeur de terrain de 20 1/2 pds. de largeur par 120 pds. de profondeur soit mise à la propriété entrée au de George Chesdale rue Notre-Dame étant partie No. 516 du Cad. avec une évaluation de \$600.<sup>00</sup>.

Qu'une grandeur de terrain de 32 1/2 pds. de largeur par 120 pds. profondeur soit mise à la propriété entrée au nom de Mme Vve Marcise Corbeil rue Notre-Dame étant partie du lot No. 516 du Cadastre avec une valeur de \$1600.<sup>00</sup>.

Que les noms de John Ryan et L. P. Robert soient substitués à celui de Arthur Dugré comme propriétaires d'une bâtisse temporaire au coin des rues Badaoui et St. George sur le lot No. 604 du Cadastre.

Que le nom de Napoléon Lévesque soit substitué à celui de J. E. B. Godin comme propriétaire de l'immeuble No. 300 rue Notre-Dame.

Que le loyer de Wilbrod Gonneau au No. 63 rue St. Roch soit porté à \$60.<sup>00</sup> l'an.

Qu'un loyer de \$60.<sup>00</sup> l'an soit chargé à Louis Lafontaine rue Champlain bâtisse de l'Hôtel-de-Ville.

Qu'un



Jeu di, le 6 Mai 1909.

Qu' un loyer de \$300.<sup>00</sup> l'an soit chargé à J. B. Loranger pour le terrain No. p. 643 du Cadastre, rue Royale.

Qu' un loyer de \$180.<sup>00</sup> soit chargé à Labelle & Coie pour le terrain No. 444 rue des Forges.

Qu' un loyer de \$60.<sup>00</sup> soit chargé à Louis Badaux pour le magasin Temporaire rue des Forges.

Qu' une valeur de \$7000.<sup>00</sup> soit chargée à Louis Badaux pour Fonds de marchandises.

Que la Laurentide Pulp Co. soit chargée d' un loyer de \$175.<sup>00</sup> pour le terrain No. 1822 Cadastre.

Que le nom de la North Shore Power Co. soit substitué à celui de la Shawinigan Water & Power Co. comme propriétaire de la bâtisse et des machineries au No. 1129 Cad. rue St. Maurice avec un montant de \$9,000 pour les machineries dans cette bâtisse, aussi un montant de \$15,000 pour les machineries dans les bâtisses de L' Aqueduc et de plus un Fonds de marchandises au montant de \$35,500, ainsi que 1333 poteaux.

Qu' un loyer de \$48.<sup>00</sup> soit chargé à Labelle & Coie pour le hangar de Henri Godin No. p. 872 du Cadastre rue Plaisante.

Qu' un loyer de \$100.<sup>00</sup> soit chargé à Poirier & Abran pour terrain de Ernest Houde No. p. 780 du Cadastre rue Volontaire.

Qu' un loyer de \$300.<sup>00</sup> soit chargé à Drolet, Lassonde & Coie. au Manège Militaire rue St. Genevieve et St. Frs. Xavier.

Que le nom de Joseph Bellemarre soit porté comme propriétaire du No. 15 Cad. Chemin St. Marguerite avec une valeur de \$3200.<sup>00</sup> et une grandeur de 40 arpents 17 perches en superficie.

Que le nom de Adélaïde Lambert soit substitué à celui de Albert Boivert comme occupant et propriétaire de la boutique de barbier au No. 56 rue Champflour.

Qu' une valeur de \$6,000.<sup>00</sup> soit mise au lot No. 407a Cad. rue du Platon appartenant à Arthur Brunelle.

Qu' un loyer de \$156.<sup>00</sup> soit chargé à la Singer Machine Co. au No. 102, rue des Forges et

Jeudi, le 6 Mai 1909.

et que le fonds de marchandises chargé à Sévère Deschêaux soit transféré à la dite Compagnie.

Qu'un montant de \$200.<sup>00</sup> soit porté au nom de Rob. Kiernan comme loyer annuel du 462 rue des Champs.

Qu'une valeur de terrain de \$2,370.<sup>00</sup> soit portée au nom d'Olvide Lebrun pour le lot 834 rue Bonaventure.

Qu'un loyer de \$60.<sup>00</sup> soit chargé à Alexandre Laing au 94 rue St. Roch.

Que le nom de Mad. J. Ryan, Olvide Duplessis, soit entré comme propriétaire du lot 1100 au montant de \$200.<sup>00</sup>.

Que le nom de Pierre Grenier soit substitué à celui de Honoré McLeod pour les lots Nos. 1255-1256-1257 du cadastre rue Denoue au montant de \$375 pour le tout.

Qu'un loyer de \$60.<sup>00</sup> soit chargé à James Tremblay pour la maison d'Olvide Lebrun rue des Commissaires No. 1831-2 du Cadastre.

Que la valeur de la bâtisse de L. G. Beaudry soit portée à \$19,000 rue Notre-Dame, No. 746 du cadastre.

Que Cyrannus Bouchard soit porté au rôle comme locataire du No. 58 rue Duplessis-Bouchard au montant de \$54.<sup>00</sup> l'an.

Qu'un loyer de \$180.<sup>00</sup> soit chargé à la loge des Oddfellows au No. 16 rue St. Frs.-Xavier.

Qu'un loyer de \$300.<sup>00</sup> soit chargé à Gaspard Jourdain comme locataire de la maison de Sévère Lottinville rue St. Frs.-Xavier.

Qu'un loyer de \$108.<sup>00</sup> soit chargé à Marcel Tremblay au No. 11 rue De Tonnancourt.

Que l'évaluation du lot 1831 sub. 34 du Cadastre soit mise au rôle au nom de Trigon & Demoulin au prix du rôle 1908.

Qu'un loyer de \$120.<sup>00</sup> soit chargé au nom d'Arthur Laing au No. 31 rue Hiverville.

Que le nom de Henri McLeod soit substitué à celui de Pierre Grenier, comme propriétaire des lots Nos. 1244-1245-1246 rue Cartier avec valeur totale de \$400.<sup>00</sup>.

Qu'un loyer de \$160.<sup>00</sup> l'an soit chargé à la Compagnie du Canadian Pacific Railway au No. 89 rue des Champs.

Qu'un

Jeu di, le 6 Mai 1909.

Qu'un loyer de \$75.<sup>00</sup> l'an soit chargé à J. H. Dansereau au N<sup>o</sup> 2103 du Cadastre Ile Baron.

Que les grandeurs du terrain de Lévi de Lottinville N<sup>o</sup> 2169 Cadastre rue Bonaventure soient entrées comme suit savoir: 53 pds. front sur 124 de profondeur irrégulières avec une superficie totale de 5730 pds. et une valeur de \$2375.

Que les grandeurs du terrain du Doc. W. W. Godin N<sup>o</sup> 2168 Cadastre rue Bonaventure soient entrées comme suit savoir: 37 1/2 pds. front sur 137 pds. profondeur irrégulières avec une superficie totale de 5016 pds. et une valeur de \$2050.<sup>00</sup>.

Que les grandeurs du terrain de D<sup>me</sup> V<sup>o</sup> Chs. Ed. Baron N<sup>o</sup> 2167 Cadastre rue Alexandre soient entrées comme suit: 50 pds. front avec une superficie de 4650 pds. et une valeur de \$2325.<sup>00</sup>.

Respectueusement soumis,

(Signé) J. E. Hamel,

" Uld. Cartel,

Evaluateurs.

Trois-Rivières, 6 Mai 1909.

Proposé par M<sup>r</sup>. Fortin,

secondé par M<sup>r</sup>. Duplessis,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent neuf, ainsi que le rapport des évaluateurs sur les plaintes contre le dit rôle, qui leur ont été référées, soient adoptés et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le règlement concernant les hôteliers et les marchands de liqueurs et ses divers amendements, soient amendés quant à ce qui concerne les écuries que les hôteliers doivent avoir à la disposition des voyageurs.

En Conseil, ce 6 mai 1909.

(Signé) E. F. Panneton.

Et la séance est ensuite levée.

E. F. Panneton  
Sec. - Prés.

Maire.

Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.

Avis de motion de  
M<sup>r</sup>. Echevin Panneton.

# Lundi, le 10 Mai 1909.

Assemblée Régulière.  
10 Mai 1909.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dixième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire L. O. Normand,  
Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
L. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
J. L. Fortin,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. P. Panneton,  
F. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Alfred Cloutier & al.

Requête de Mr. Alfred Cloutier et autres, demandant la construction d'un trottoir sur la rue St<sup>e</sup> Cécile, depuis l'École Normale jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Charles.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de la  
Northern Realty Co. & al.

Requête de la Northern Realty Co. et autres, demandant la pose d'une lampe électrique arc sur la rue St<sup>e</sup> Paul au nord de la rue St<sup>e</sup> Maurice, et le pavage de cette partie de rue.

Référée au Comité des Chemins et au Comité d'Éclairage.

Lettre de la  
Philip Carey Mfg. Co.

Lue une lettre de la Philip Carey Manufacturing Co., offrant de vendre un feutre pour la couverture du Marché-aux-Denrées.

Lettre de la  
Compagnie Alpha.

Lue une lettre de la Compagnie Alpha, offrant de remplacer les planchers et les escaliers en bois, dans la construction de la bâtisse du nouveau Marché-aux-Denrées, par des ouvrages en béton armé.

Lettre de  
Mr. P. V. Ozyotte.

Lue une lettre de Mr. P. V. Ozyotte, informant le Conseil qu'il s'en tient à la décision du troisième arbitre, au sujet de l'expropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Accordée sentence du troisième arbitre.

Lue

# Lundi, le 10 Mai 1909.

- Mr. Jos. P. Beaudoin. Lettre de M. Jos. P. Beaudoin, demandant une réduction sur le montant de la taxe imposée pour les séances de rues animées.  
Référé aux Comités Permanents.
- Laurentian Construction & Engineering Co. Lettre de la Laurentian Construction & Engineering Co., offrant de faire à bonnes conditions, tous les travaux que la Corporation de cette cité pourrait avoir à exécuter.
- L'Ingénieur de la Cité de Winnipeg. Lettre de l'Ingénieur de la Cité de Winnipeg, Mr. H. W. Ruttan, concernant leur système d'aqueduc.
- L'Honorable Jacques Bureau. Lettre de l'Honorable Jacques Bureau, concernant l'installation d'une station de télégraphe sans fils à Trois-Rivières.
- Comité des Finances. Rapport du Comité des Finances: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|  |         |    |
|--|---------|----|
| Département de l'Aqueduc, (Construction) | 149     | 46 |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                   | 178     | 31 |
| " des Chemins,                           | 9,303   | 16 |
| " " Marchés,                             | 1,051   | 12 |
| " du Feu,                                | 6,206   | 35 |
| " de l'Eclairage,                        | 7,014   | 57 |
| " " l'Hôtel-de-Ville,                    | 36      | 20 |
| " " la Police,                           | 614     | 73 |
| " " " Santé,                             | 21      | 83 |
| Drainage,                                | 121     | 32 |
| Carage des Rues,                         | 674     | 87 |
| Ponts St. Maurice,                       | 37      | 50 |
| Rues sous Contrôle,                      | 146     | 56 |
| Station de Police et du Feu,             | -       | 75 |
| Atelier des Départements,                | 3       | 80 |
| Papeterie et Impressions,                | 28      | 70 |
| Frais Légaux,                            | 109     | 90 |
| Billets Payables,                        | 126,427 | 27 |
| Intérêt et Commission,                   | 1,118   | 19 |
| Salaires,                                | 493     | 73 |
| Dépenses Contingentes,                   | 758     | 16 |
| En Report                                | 154,516 | 78 |



Lundi, le 10 Mai 1909.

Divers Comptes,

|        |            |    |
|--------|------------|----|
| Report | \$ 154,516 | 48 |
|        | 1,192      | 91 |
|        | \$ 155,709 | 69 |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. F. Farmer, Présdt.,  
 R. V. Verrette,  
 R. F. Grant,  
 E. F. Panneton.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Bellefeuille,  
 Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du

M. les Echevins Farmer et Grant, concernant l'achat des chevaux.

Rapport: Nous, soussignés, ayant été nommés par votre Conseil à sa séance du six Mai courant (1909), pour s'enquérir du choix de deux chevaux pour le département du feu, avons l'honneur de vous faire rapport: Que nous avons, samedi dernier, fait faire l'essai et l'examen de deux chevaux appartenant à Mr. Narcisse Gélinas, que ces chevaux quoique jeunes et sains ne répondent pas aux besoins du département du feu, et qu'en conséquence nous ne pouvons en recommander l'achat.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. F. Farmer,  
 R. F. Grant.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 10 Mai 1909.

Adopté.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant le mois d'Avril dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a pas de plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois d'Avril dernier, excepté Mr. O. W. Lacombe qui a été convaincu d'infraction à la Loi des Licences de Québec.

Lu

# Lundi, le 10 Mai 1909.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que, depuis le premier de Janvier dernier (1909) jusqu'au huit de Mai courant, cinquante-deux permis de constructions et réparations ont été émis.

Rapport des  
Arbitres re appropriations  
Adol. Balcer et P. V. Ayotte.

Le secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport de sentence arbitrale par Mr. J. E. Hamel re appropriation des propriétés de Mr. Adolphe Balcer, coin des rues Notre-Dame et Des Forges, et du rapport des arbitres, concernant l'appropriation de la propriété de Mr. P. V. Ayotte, rue Notre-Dame.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup>  
N. S. Robichon & al., pour l'élar-  
gissement de la rue Hart.

Proposé par Mr. Farmer,  
secondé par Mr. Pagé,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Caroline Tranchemontagne, veuve de feu Nicholas Trefflé Robichon et Messieurs George Henri Robichon, Nicholas Raoul Robichon et Xavier Arthur Robichon à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Hart en cette cité, et étant partie du numéro sept cent soixante-neuf (769) du cadastre, d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de trois cent onze piastres et vingt-cinq centins, et cela, suivant acte passé par P. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup>  
N. S. Robichon & al.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Pagé,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Madame Caroline Tranchemontagne veuve de feu Nicholas Trefflé Robichon et à Messieurs George Henri Robichon, Nicholas Raoul Robichon et Xavier Arthur Robichon, d'une lisière de terrain à la profondeur et faisant partie du lot numéro sept cent soixante-et-onze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de trois cent et trente-deux piastres, et cela, suivant acte passé par P. E. Normand, Ecr., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 10 Mai 1909.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Sancrède Ducharme, pour l'élargissement de la rue Badaoup.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Sancrède Ducharme à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badaoup, étant partie du lot numéro six cent soixante-et-sept du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de deux cent six piastres et dix-neuf centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par D<sup>me</sup> Omer Lamothé, pour l'élargissement de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Emma Gélinas, veuve de feu Omer Lamothé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Antoine, en cette Cité, étant partie du lot numéro sept cent dix-neuf du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de deux cents piastres et soixante-et-six centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr. Thos. Bournival.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Thomas Bournival, d'une lisière de terrain à la profondeur et faisant partie du lot numéro sept cent soixante-et-onze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de trois cent une piastres, et cela, suivant acte passé par T. E. Normand, Ecu., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$485.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de D<sup>me</sup> E. D. Boisclair.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Corinne Marchildon épouse

# Lundi, le 10 Mai 1909.

épouse de E. D. Boisclair, Ecr. un billet promissoire au montant de quatre cent quatre-vingt-cinq piastres et quatre-vingt-huit centins, à deux mois de la date du dix-neuf Avril dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> en faveur de M<sup>rs</sup> D<sup>me</sup> Lamothe.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Emma Gélinas, veuve de feu M<sup>rs</sup> Lamothe, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs, un billet promissoire au montant de deux cents piastres et soixante-et-six centins, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, le capital devant être payé qu'à la majorité du plus jeune de ses enfants.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Trottoir, rue St<sup>e</sup> Cécile.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Grant,

Que la requête de Mr. Alfred Bloutier et autres soit accordée et qu'un trottoir soit fait sur le côté Sud-Ouest de la rue St<sup>e</sup> Cécile depuis l'École Normale jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Charles.

Proposé par Mr. Panneton, en amendement,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que cette requête soit référée aux Comités Permanents qui devront faire rapport à la prochaine séance de ce Conseil.

Adoptée sur division suivante:

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| Pour:                | Contre:        |
| Mr. M. Bellefeuille, | Mr. M. Farmer, |
| Duplessis,           | Grant,         |
| Fortin,              | Lamy,          |
| Page,                | Michelin,      |
| Panneton,            | Verrette.      |

Les voix étant également partagées son Honneur le Maire vote pour la motion en amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est rejetée sur même division.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet

Avis de motion de Mr. L. Echevin Farmer.

# Lundi, le 10 Mai 1909.

\* Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens du conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement pour venir en aide aux victimes du dernier incendie, en Juin 1908, en leur prêtant des deniers à cette fin.  
En conseil, 10 Mai 1909.  
(Signé) F. F. Farmer.

L'effet d'imposer et prélever une taxe foncière spéciale pour subvenir aux dépenses encourues pour pavés, macadamiser ou planchier les rues de la Cité des Trois-Rivières, en tout ou en partie.

En conseil, ce 10 Mai 1909.

(Signé) F. F. Farmer.

Ajournement.

\* Le conseil s'ajourne ensuite, à Mardi, le vingt-cinq de Mai courant, à huit heures du soir.

Adopté  
Louis Phélorion  
Maire.  
Th. Desautiers  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
25 Mai 1909.

À une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le vingt-cinquième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Harmand,  
Phi. Bellefeuille, Jr.,  
L. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
Narc. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. A. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Antonio Demers.

Requête de Mr. Antonio Demers, demandant qu'une licence d'écurie de louage lui soit accordée.  
Accordée.

Requête de  
Mr. L. G. Jutras & al.

Requête de Mr. L. G. Jutras et autres, demandant au conseil de prendre les mesures nécessaires pour que le service d'éclairage électrique des maisons soit amélioré.

Requête de  
Lois Alpha.

Référée aux Comités Permanents, Vendredi soir.  
Requête de la Compagnie Alpha, demandant que l'eau de l'Aqueduc soit conduite à la manufacture.  
Accordée.

Requête



Mardi, le 25 Mai 1909.

- Requête de Delle<sup>rs</sup> M. Lacroix & al.  
Requête de Demoiselle M. Lacroix et autres, demandant que la lampe électrique incandescente au coin des rues St. Charles et St. Valier soit remplacée par une lampe arc.  
Accordée.
- Requête de Messrs. Bondy & Beaulac.  
Requête de Messieurs Bondy & Beaulac, demandant que cette partie de la rue St. Marie comprise entre les rues Bonaventure et Plaisante soit arrosée.  
Référé au Surintendant.
- Requête du Révd<sup>l</sup> Mr. Alf. Comtois.  
Requête du Révd<sup>l</sup> Mr. Alfred Comtois, demandant que son nom soit substitué à celui de Dame Veuve Odilon Comtois, comme propriétaire de l'immeuble numéros trois et cinq de ville, situé sur la rue Des Forges.  
Accordée.
- Requête de Mr. J. B. Rousseau.  
Requête de Mr. J. B. Rousseau, demandant que son service d'eau d'un demi-pouce soit remplacé par un autre d'un pouce.  
Accordée pour la manufacture.
- Lettre de la Co<sup>rs</sup> de Construction et de Pavage Modernes.  
Lue une lettre de la Co<sup>rs</sup> de Construction et de Pavage Modernes de Montréal, offrant de fournir les matériaux pour le pavage des rues et les trottoirs, et, de plus, d'exécuter ces travaux.
- Lettre de la Co<sup>rs</sup> d'Ass<sup>rs</sup> Sauv<sup>rs</sup>garde.  
Lue une lettre de la Co<sup>rs</sup> d'Assurance La Sauv<sup>rs</sup>garde, demandant si la Corporation de cette Cité a actuellement des débentures à vendre, et si le Conseil en émettra d'ici à un an.  
Accusé de réception avec avis dans l'avenir.
- Lettre de Mr. Alex. Baptist.  
Lue une lettre de Mr. Alex. Baptist, annulant son offre faite le 6 du courant, concernant l'ouverture d'une rue à travers sa propriété No. 2194 du Cadastre, ou que cette offre n'a pas été acceptée dans le temps voulu, par le Conseil.
- Lettre de Mr. Euchariste Pâquin.  
Lue une lettre de Mr. Euchariste Pâquin, offrant un cheval pour les travaux de la Corporation.
- Lettre de Mr. Pierre Morin.  
Lue une lettre de Mr. Pierre Morin, offrant sa résignation comme membre du Corps de Police.  
Acceptée.

Lue

Mardi, le 25 Mai 1909.

Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

Lettre de

Une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, re appropriation du cimetière Juif, rue Des Prisons.

Référée au Maire et au secrétaire.

Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

Lettre de

Une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, re appropriation Odolphe Balcer, demandant s'ils doivent attaquer la sentence arbitrale rendue en cette affaire, et, dans l'affirmative, quel montant doit être offert comme indemnité par l'action en nullité de sentence arbitrale.

Référée au secrétaire pour protéger nos droits sans procédure immédiate si possible.

M. G. Ogden.

Lettre de

Une lettre de Mr. Charles G. Ogden, avocat, concernant le cimetière Juif situé sur la rue Des Prisons.

Référée au Maire et au secrétaire.

Comité d'Éclairage.

Rapport du

Rapport:

Sur certaines plaintes et demandes faites à votre conseil, concernant l'éclairage des rues de cette cité, le Comité d'Éclairage a fait la visite à différentes heures, du soir, de toutes les lampes placées dans les différents endroits de la cité, et a constaté les faits suivants:

- 1°. Dans son opinion, la hauteur des lampes devrait être élevée à au moins trente pieds du sol pour que la lumière projette à une plus grande distance.
- 2°. Le nombre de lampes ne devrait pas être augmenté, car il est suffisant pour bien éclairer les rues de la ville.
- 3°. La distribution des lampes est assez bien faite à part d'une placée au coin des rues des Commissaires et Ferland qui devrait être placée au coin des rues Ste. Hélène et des Commissaires où le service serait plus effectif, ainsi que de remplacer une lampe incandescente par une lampe arc au coin des rues St. Valier et St. Charles.
- 4°. En terminant, nous croyons devoir recommander l'achat d'un instrument pour faire l'essai des lampes arc et constater leur capacité, et cela, dans l'intérêt des parties intéressées.

Respectueusement soumis,

(Signé) Ph. Bellefeuille, Présd.,  
Edmond Michelin,  
W. Lamy.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 25 Mai 1909.

Adopté

Mardi, le 25 Mai 1909.

Adopté sur division de huit pour et un contre, savoir:

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| Pour:<br>M. M. Bellefeuille,<br>Farmer,<br>Gélinas, Marc,<br>Lamy,<br>Michelin,<br>Pagé,<br>Panneton,<br>Verrette, | Contre:<br>M. Duplessis. |
|--|--------------------------|

Comité de Santé. Rapport du

Rapport: Les soussignés membres du Comité de Santé ont l'honneur de faire rapport qu'ils ont, en compagnie de S. M. le Maire, de l'Inspecteur Sanitaire et de Monsieur le Surintendant fait l'inspection de la bâtisse de l'Abattoir et des alentours.

Le rapport de Monsieur l'Inspecteur définissant les travaux qui devraient être faits, comprend toutes les suggestions que nous avons à vous soumettre. En plus nous croyons que dans le courant de la saison prochaine, le réservoir actuel de la glace devra être transformé en glacière afin de pouvoir servir de réfrigérateur pour conserver les viandes avant leur mise sur le marché.

(Signé) E. F. Panneton, Président,  
G. Z. Duplessis,  
A. F. Grant,  
Edmond Michelin,  
J. L. Fortin.

Trois-Rivières, 19 Mai 1909.

Adopté.

Secrétaire-Trésorier Rapport du pour l'année 1908.

Rapport: J'ai l'honneur de soumettre à Votre Conseil mon rapport sur l'état financier de la Cité pour le dernier exercice.

Le rapport comprend un état détaillé des recettes et des dépenses réelles pour les douze mois écoulés le trente-et-un Décembre dernier (1908); aussi un état détaillé des recettes et des dépenses ordinaires pour le même laps de temps, accompagné d'une série de tableaux vous démontrant en détail l'usage fait des sommes votées lors des dernières appropriations; de plus, le bilan de la Cité des

Mardi, le 25 Mai 1909.

des Trois-Rivières au trente-et-un décembre 1908.

Vous constaterez par ce rapport, que je me suis conformé à la loi, en faisant les dépôts aux fonds d'amortissement pour l'extinction des différentes dettes créées par l'émission des déventures de la Corporation, et que l'intérêt sur les dites dites déventures ont été payés.

(Signé) G. Ths. Désaulniers,  
Secrétaire-Trésorier.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 25 Mai 1909.

Adopté.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant certaines réparations à faire à l'Abattoir.

Accordé. — Autour de la chambre, du béton au lieu et place de tôle.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant les trottoirs de la rue Champfloar aux environs de l'Hôtel du Canada, et l'élargissement de la rue Bonaventure vis-à-vis des propriétés de Messieurs K. G. Duplessis et Wilfrid Durocher.

Référé à l'Inspecteur re l'élargissement de la rue Bonaventure.

Lu un rapport de l'Inspecteur-sanitaire, concernant l'inspection qu'il a faite des établissements des laitiers, ainsi que des boulangeries en cette cité, et suggérant de peser le pain déposé dans les épiceries.

Suggestion référée au Comité de Santé.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture des rapports des arbitres, concernant l'expropriation des propriétés de Mr. Géphirin Gauthier, rue Des Forges, et Arthur Dugré, rue Badaud.

Adoptés.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Verrette,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 182 "Règlement pour amender le chapitre 173 des règlements de ce conseil, passé le six novembre mil neuf cent huit, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs, soit lu, passé et adopté.

Chapitre

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Rapport de  
l'Inspecteur-sanitaire.

Rapport des  
Arbitres re expropriations  
G. Gauthier et Art. Dugré.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 182.

Mardi, le 25 Mai 1909.

— Chapitre 182. —  
Règlement concernant les  
Hôteliers et les Marchands  
de Liqueurs.

Chapitre CLXXII.

Règlement pour amendes le chapitre 173 des règlements de ce Conseil, passé le six Novembre mil neuf cent huit, concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La section deux du règlement par le présent amendé, est amendée en ajoutant à la fin de la dite section le proviso suivant qui sera considéré comme en faisant partie:

« Pourvu toutefois, que chaque hôtel ou auberge qui sera muni d'au moins quinze chambres à coucher garnies de vingt-quatre lits outre le logement de la famille, et de deux salles d'échantillons avec plancher d'au moins cent cinquante pieds de superficie chacune, sera exempt d'avoir une écurie pour loger les chevaux des voyageurs.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du dit chapitre cent soixante-treize des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements de ce Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté sur division de huit pour et un contre, savoir:

Pour:

Mo. Mo. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Farmer,  
Lélinas, Marc,  
Michelin,  
Pagé,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

Mo. Lamy.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,

Qu'il soit résolu que la Corporation paiera à l'avenir la moitié du coût des fisses en ciment qui seront placées au bord des trottoirs en pierre ou en béton et qui seront indispensables aux travaux de pavage.  
Adoptée.

Proposé

2<sup>e</sup> Motion  
Fissés de trottoirs en pierre  
ou béton.



# Mardi, le 25 Mai 1909.

3<sup>e</sup> Motion

Nouveaux trottoirs, rue  
St<sup>e</sup> Cécile.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Attendu que Messieurs Alfred Cloutier et autres, par leur requête en date du dix Mai courant ont demandé à ce Conseil d'ordonner la confection d'un trottoir sur le côté nord-ouest de la rue St<sup>e</sup> Cécile, en cette cité, depuis l'École Normale jusqu'à la rue St<sup>e</sup> Charles, et qu'il est à propos d'accéder à cette demande, qu'il soit résolu qu'un trottoir en bois de trois madriers de largeur soit fait et que l'Inspecteur de Ville soit autorisé à faire ces travaux le plus tôt possible.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. P. V.  
Oyotte, pour l'élargissement  
de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Pierre Victor Oyotte à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, en cette cité, étant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-onze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de onze cent vingt-trois piastres et quatre-vingt-dix centins, et cela, suivant acte préparé par J. B. Normand, Ecr., V. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par M<sup>me</sup> Es.  
Badeaux, pour l'élargissement  
de la rue Alexandre.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Louis Badeaux à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, en cette cité, étant partie du lot numéro sept cent soixante du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cent vingt-huit piastres et cinquante centins, et cela, suivant acte préparé par J. B. Normand, Ecr., V. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

# Mardi, le 25 Mai 1909.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Geo. Morissette, pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Farmer,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. George Morissette à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon, en cette Cité, étant partie du lot numéro sept cent quatre du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de huit cent soixante-et-quatre piastres et quatre-vingt-dix centins, et cela, suivant acte préparé par L. O. Mercier, Esc., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Echange de terrain entre la Corporation et Mme A. Carpentier & al.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Madame Flore Vézina épouse de Amédée Carpentier et Cyrille Dubé, lequel acte a été préparé par T. E. Normand, Esc., N. O., et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$864.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Geo. Morissette.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de Mr. George Morissette, au montant de huit cent soixante-et-quatre piastres et quatre-vingt-dix centins, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$28.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>lle</sup> L. Badaeux.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Louis Badaeux, un billet promissoire au montant de cent vingt-huit piastres et cinquante centins, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

\* voulu par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le chapitre cent quatre des règlements du dit conseil, passé le trois janvier mil neuf cent deux, concernant les cotisations et taxes, soit amendé en retranchant la taxe sur les bicyclettes.

En conseil, ce 25 mai 1909.  
(Signé) H. Lang.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière \*

Le

Mardi, le 25 Mai 1909.

10<sup>e</sup> journeement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept  
de Juin prochain, à huit heures du soir.

*(L'adjoint)*  
O. Desaulniers  
Sec.-Prés.  
L. O. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
4<sup>e</sup> Juin 1909.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le septième jour de Juin, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. O. Normand,
- Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,
- L. G. Duplessis,
- J. G. Fortin,
- Mrs. Gélinas,
- Narc. Gélinas,
- R. F. Grant,
- W. Lamy,
- Edm. Michelin,
- Chs. Page,
- E. A. Panneton,
- A. A. Verrette.

Requête de  
Mr. Adrien Lacombe.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Adrien Lacombe, Gardien  
du Cimetière St. Louis, demandant d'être exempté,  
cette année, comme par le passé, du paiement de la  
taxe sur son chien.

Accordée.

Requête de  
Mr. F. Ernest Gélinas.

Requête de Mr. F. Ernest Gélinas, demandant  
que l'immeuble portant les Nos 30 et 32 sur la rue  
Champlain, soit entré à son nom au Rôle d'Evaluation  
pour l'année courante (1909).

Accordée.

Requête de  
Mr. Jos. Bégin fils & al.

Requête de Mr. Joseph Bégin fils et autres,  
demandant au Conseil d'ordonner que toutes les  
constructions qui seront faites, à l'avenir, de chaque côté  
de la rue Des Forges, jusqu'au Côteau St. Louis, soient mises dans  
l'alignement qui a été fixé après l'incendie  
de

Lundi, le 7 Juin 1909.

de Juin 1908, pour l'élargissement de la rue Du Platon et d'une partie de la dite rue Des Forges.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de

Mr. Arthur Beaudry.

Requête de Mr. Arthur Beaudry, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Géphairin Barceau, comme propriétaire de l'immeuble numéro vingt-deux du Cadastre, sur le Chemin St. Marguerite.

Accordée.

Requête de

Mr. Armand Beaudry.

Requête de Mr. Armand Beaudry, demandant que son nom soit entré au rôle d'évaluation pour l'année courante (1909), comme propriétaire des immeubles numéros 20, 21 et partie de 22 du cadastre, sur le Chemin St. Marguerite, qu'il a acquis d'Arthur Beaudry.

Accordée.

Requête des

Reverendes Filles de Jésus.

Requête des Reverendes Filles de Jésus, demandant au Conseil de leur venir en aide dans la construction de leurs trottoirs.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de

Mr. Art. Pérusse et al.

Requête de Mr. Arthur Pérusse et autres assistants-constables, demandant une augmentation de salaires.

Accordée, sous forme d'habillement complet.

Requête de

Mr. Eug. Balcer et al.

Requête de Mr. Eugène Balcer et autres, demandant que les murs des maisons de la succession Boudreault-Desilets et de Mr. Lucien Lajoie, qui ont été incendiées le 22 Juin 1908, soient démolis, ou qu'ils déparent la rue Alexandre et constituent un danger pour le public.

Référée à l'Inspecteur-de-Ville.

Requête de

Mr. Wm. Ritchie et al.

Requête de Mr. Wm. Ritchie et autres, demandant que les élévateurs servant au déchargement du charbon de la "Dominion Coal Company", sur les quais de la Commission du Hâvre, dans la partie Nord-Est de cette Cité, soient transférés à l'extrémité sud-ouest, du "quai Bureau", vis-à-vis la commune.

Le Maire est chargé d'appuyer cette demande à la Commission du Hâvre.

Requête de

Mr. Achille Michelin et al.

Requête de Mr. Achille Michelin et autres, demandant le prolongement de la rue Royale jusqu'à la propriété Harrois, à l'Ouest de cette Cité, et la concession des

Lundi, le 7<sup>u</sup> Juin 1909.

des terrains de chaque côté du prolongement de la dite rue.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de Mr. Noël Pellerin, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de

Mr. Noël Pellerin.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Jerry Young, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Thomas Gendron, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1909), comme propriétaire de l'immeuble N° 13, rue St<sup>e</sup> Anne.

Requête de

Mr. Jerry Young.

Accordée.

Requête de Mr. Ephrem Dupresne, demandant que le nom de Delle Bernadette Dupresne soit entré au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1909), comme co-propriétaire, pour un huitième des propriétés entrées au nom de la succession de feu Dominique Dupresne.

Requête de

Mr. Eph. Dupresne.

Accordée.

Requête de Mr. Alfred Beaudry, demandant que son nom soit substitué à celui du Dr. J. S. Hété, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1909), comme propriétaire de l'immeuble N° 1977 du Cadastre, rue St<sup>e</sup> Cécile.

Requête de

Mr. Alfred Beaudry.

Accordée.

Requête de Mr. Thomas Panneton, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. J. V. Rousseau, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1909), comme propriétaire de partie du lot N° 932 du Cadastre, rue St<sup>e</sup> Denis.

Requête de

Mr. Thomas Panneton.

Accordée.

Requête de Mr. Alfred Louin, demandant d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur à incendie.

Requête de

Mr. Alfred Louin.

Requête de Mr. W. Beaupré, demandant que la taxe qui lui est chargée sur un loyer, rue Bonaventure, soit déduite de son compte.

Requête de

Mr. W. Beaupré.

Accordée; mais il devra faire une déclaration solennelle.

Requête de Dame Veuve Alfred Verrette, née Annie Caroline Giroux, demandant que son nom soit substitué à celui de feu Alfred Verrette, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1909), comme propriétaire des immeubles portant le numéro N° 3 sur la rue St<sup>e</sup> Paul et le

Requête de

D<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Alfred Verrette.



Lundi, le 7<sup>er</sup> Juin 1909.

le numéro 5 sur la rue Riverville.

Accordée.

Requête de  
Mr. A. Lafontaine & al.

Requête de Mr. A. Lafontaine et autres, demandant que le Chemin Ste Marguerite soit amélioré, en y faisant mettre de la terre à différents endroits.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> J. O. Beaumier.

Requête de Dame J. O. Beaumier, demandant que son nom soit entré au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1909), comme propriétaire de l'immeuble entré au nom de M<sup>s</sup>. James Tremblay, sur la rue Ste Angèle.

Accordée.

Requête de  
Mr. N. O. L. Désaulniers.

Requête de Mr. N. O. L. Désaulniers, demandant que son nom soit substitué à celui de feu Dame N. O. L. Désaulniers, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1909), comme propriétaire de tous les immeubles entrés au nom de la dite Dame Désaulniers.

Accordée.

Requête de  
Mr. Henri Blais & al.

Requête de Mr. Henri Blais et autres, demandant la pose des tuyaux du drainage dans la rue Ste Angèle.

Référée au Comité du Drainage.

Requête de  
M<sup>me</sup> Alphonse Dugré & Frank Robert.

Requête de Messrs. Alphonse Dugré et Frank Robert, demandant que leurs noms soient substitués à celui de Mr. David Sioui, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante (1909), comme propriétaires de l'immeuble N<sup>o</sup> 1611 du cadastre, coin des rues Ste Olivier et Riverville.

Accordée.

Lettre de la  
Soc<sup>ie</sup> de Télégraphe "Marconi".

Lue une lettre de la Soc<sup>ie</sup> de Télégraphe sans fil Marconi, demandant la passation du bail à loyer pour le terrain dont l'usage lui a été accordé.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Eugène Balcer.

Lue une lettre de Mr. Eugène Balcer, demandant qu'un arbitre soit nommé par le conseil, pour l'expropriation de la partie de sa propriété N<sup>o</sup> 741 du Cadastre nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, pour l'expropriation de la partie de sa propriété N<sup>o</sup> 2170 du cadastre nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, et pour l'expropriation de la partie de sa propriété N<sup>o</sup> 823 du cadastre nécessaire à l'élargissement des rues St et Alexandre,

et

Lundi, le 7<sup>e</sup> Juin 1909.

et cela, avec Mr. Napoléon Guillemette qu'il a choisi pour agir comme son arbitre.

Accordées.

Lettre de  
Messrs. Daoust & Lafond.

Que une lettre de Messrs. Daoust & Lafond, Architectes, demandant qu'un à compte de mille piastres leur soit payé sur leurs honoraires comme architectes de la construction du Marché-aup-Denrées.

Un à compte de sept cent cinquante piastres leur est accordé.

Lettre de  
Mr. Paul Chainé.

Que une lettre de Mr. Paul Chainé, demandant qu'il soit immédiatement procédé à l'expropriation de la partie de sa propriété nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, et portant le N° 601 du Cadastre.

Référée à Mr. J. S. Hamel.

Lettre de  
Mr. P. S. Panneton.

Que une lettre de Mr. P. S. Panneton, demandant qu'un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l'expropriation de la partie de sa propriété N° 692 du Cadastre nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, avec Mr. Théo. Daoust qu'il a choisi pour agir comme son arbitre.

Accordées.

Lettre de  
Mr. Désiré Ricard.

Que une lettre de Mr. Désiré Ricard, demandant le paiement de 188 pieds et 6 pouces de chaîne de trottoir en ciment qu'il a fait faire, l'année dernière, à ses propriétés, coin des rues Royale et St-George, et cela, pour le montant de quarante-sept piastres et douze centins ( $\$47.\frac{12}{100}$ ), pour moitié du coût de la dite chaîne.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. J. M. Dalton.

Que une lettre de Mr. J. M. Dalton, accompagnée d'un compte de Mr. O. Lebeau, au montant de cent vingt-cinq piastres ( $\$125.\frac{00}{100}$ ), pour honoraires comme arbitre re appropriation du terrain de la Loge Shawinigan.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. Dalbé Viau.

Que une lettre de Mr. Dalbé Viau, Architecte, concernant le trottoir de D<sup>me</sup> Voie O. Comtois, coin des rues Notre-Dame et Des Forges.

Lettre de  
D<sup>me</sup> Voie Euchariste Duchaine

de M<sup>rs</sup>. Napoléon et Ludger Duchaine, et de Mr. Napoléon Duchaine fils de Raphaël, concernant l'expropriation de la partie de leurs propriétés nécessaire

à

Lundi, le 7<sup>me</sup> Juin 1909.

à l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Offre de quatre-vingt centims le pied.

Messrs. Clement & Co.

Lettre de

Que une lettre de Messrs. Clement & Co., offrant de publier une annonce descriptive de la Cité des Trois-Rivières, dans le "Franco-Canadian Commercial Guide".

North Shore Power Co.

Lettre de

Que une lettre de la North Shore Power Co., demandant si le Conseil est disposé à payer les frais de l'éhaussement des lampes arcs des rues qu'il lui a ordonné.

Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

Lettre de

Référée aux Comités Permanents.  
Que une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, Avocats, indiquant les mesures à prendre pour sauvegarder les droits de la Corporation au sujet de l'appropriation de terrain de Mr. Adolphe Balcer. Et, qu'en vue de la poursuite que Mr. Balcer peut incessamment intenter pour exécuter la sentence arbitrale, il est préférable d'en demander par action dès maintenant la nullité, afin que l'on ne puisse pas prétendre à acquiescement et que la Corporation puisse développer tous ses moyens à l'encontre de cette sentence.

Mr. J. S. Houde.

Lettre de

Accordée.  
Que une lettre de Mr. J. S. Houde, demandant le paiement de la moitié du coût de la chaîne en ciment de son trottoir.

Mr. Téléphore Dugré.

Lettre de

Référée aux Comités Permanents.  
Que une lettre de Mr. Téléphore Dugré, concernant le planches du Marché aux-Denrées.

Comité des Chemins.

Rapport de

Référée au Comité des Marchés.  
Rapport:

Le Comité des Chemins chargé de s'enquérir sur les moyens à prendre pour niveler le trottoir de Mr. Adillard Lambert sur la rue Champflour et vous faire connaître le coût de ce travail, a l'honneur de faire rapport:

Que le trottoir de Mr. Lambert devrait être baissé de 2 1/2 à 2 3/4 pouces pour le mettre au niveau du centre de la dite rue, ce qui lui nécessitera d'assez fortes dépenses pour changer l'entrée de sa maison. Or le dit Mr. Lambert s'engagerait à faire ces travaux

Lundi, le 7 Juin 1909.

travaux à ses frais et faire un trottoir en ciment pour la somme de cinq cents piastres. Nous croyons sa demande raisonnable, et en conséquence, nous la recommandons à Votre Conseil.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Chs. Pagé, Préd.,  
Fr. Gélinas,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 7 Juin 1909.  
Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Grant,

1<sup>ère</sup> Motion

Que le rapport du Comité des Chemins concernant le nivellement du trottoir de Mr. Adéland Lambert sur la rue Champflour soit adopté à la condition que le perron ou l'entrée de la maison du dit Mr. Lambert n'obstrue en aucune manière le dit trottoir.

Adoptée sur division de neuf pour et deux contre, savoir:

- |                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| Pour:             | Contre:              |
| Mo-Mo. Duplessis, | Mo-Mo. Bellefeuille, |
| Fortin,           | Lamy.                |
| Gélinas, Frs.,    |                      |
| Gélinas, Marc,    |                      |
| Grant,            |                      |
| Michelin,         |                      |
| Pagé,             |                      |
| Panneton,         |                      |
| Verrette,         |                      |

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant la reconstruction du pont de la rivière Milette qu'il croit nécessaire, et le trottoir de Messrs. Tebutt Frères, vis-à-vis leur manufacture, sur la rue Plaisante.

Référé au Comité des Chemins.

Rapport de Mr. J. E. Hamel, concernant l'appropriation des propriétés de Mr. Lucien Lajoie, rue Alexandre, de D<sup>me</sup> Joseph Bellefeuille, coin des rues Notre-Dame et Alexandre, de D<sup>me</sup> John Ryan, coin

des propriétés de Mr. J. E. Hamel, concernant l'appropriation des propriétés de Mr. Lucien Lajoie, rue Alexandre, de D<sup>me</sup> Joseph Bellefeuille, coin des rues Notre-Dame et Alexandre, de D<sup>me</sup> John Ryan, coin

Lundi, le 7<sup>e</sup> Juin 1909.

coin des rues Notre-Dame et St. Antoine, et de Mr. Adélaïde Provencher, rue St. Antoine.

Le rapport re Adélaïde Provencher est référé aux Comités Permanents; et le secrétaire-Trésorier est autorisé à offrir à D<sup>me</sup> Joseph Bellefeuille et D<sup>me</sup> V<sup>oe</sup> John Ryan les montants fixés par Mr. J. E. Hamel, arbitre de la Corporation, savoir: \$1,750.<sup>60</sup>/<sub>100</sub> à D<sup>me</sup> Joseph Bellefeuille et \$503.<sup>99</sup>/<sub>100</sub> à D<sup>me</sup> V<sup>oe</sup> John Ryan.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,

Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Henri Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de trois lisières de terrain nécessaires à l'élargissement des rues Notre-Dame et Hart en cette Cité, étant parties des lots numéros six cent soixante-et-dix, sept cent soixante-et-quatre et sept cent soixante-et-cinq du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cent neuf piastres et quatre-vingt-dix centins pour la partie du numéro six cent soixante-et-dix, deux cent cinquante-sept piastres et dix-huit centins pour la partie du numéro sept cent soixante-et-quatre et deux cent deux piastres et quatre-vingt-seize centins pour la partie du lot numéro sept cent soixante-et-cinq, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Panneton,

Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Zéphirin Gauthier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, en cette Cité, étant partie du lot numéro six cent quarante-huit du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de neuf cent quatre-vingt-dix-huit piastres et soixante-et-trois centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

2<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Henri Godin, pour l'élargissement des rues Notre-Dame et Hart.

3<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Z. Gauthier, pour l'élargissement de la rue des Forges.



# Lundi, le 7<sup>e</sup> Juin 1909.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,123.<sup>99</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. P. V. Ozyotte.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. P. V. Ozyotte, un billet promissoire au  
montant de onze cent vingt-trois piastres et quatre-vingt-dix-neuf  
centins, à deux mois de la date du vingt-cinq de Mai  
dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr.  
Lucien Lajoie, pour l'élargisse-  
ment de la rue Alexandre.

Proposé par Mr. Fortin,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que la somme de cinq cents piastres soit  
accordée à Mr. Lucien Lajoie pour prix de terrain nécessaire  
à l'élargissement de la rue Alexandre y compris les dommages  
à sa propriété.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Mr. A. B. Normandin nom-  
mé Ingénieur de la Cité et  
Ass<sup>t</sup> Surintendant de l'Acque-  
duc.

Proposé par Mr. Grant,  
secondé par Mr. Panneton,

Que A. B. Normandin soit employé  
comme Ingénieur de la Cité et Assistant Surintendant de  
l'Acqueduc, pour l'espace de six mois à compter du quinze  
de Juin courant, avec un salaire de soixante-et-six piastres  
et soixante-et-sept centins par mois, avec l'entente qu'il  
sera continué dans cette position s'il donne satisfaction  
à ce Conseil.

Adoptée sur division de neuf pour et deux contre, savoir:

Pour:  
M. M. Bellefeuille,  
Duplessis,  
Fortin,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc.,  
Grant,  
Michelin,  
Pagé,  
Panneton,

Contre:  
M. M. Lamy,  
Verrette.

7<sup>e</sup> Motion  
Mr. J. E. Hamel nommé  
arbitre re appropriations  
P. E. Panneton et Eug. Balcer.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Fortin,

Que Mr. J. E. Hamel soit nommé arbitre dans  
les appropriations des terrains de Messieurs P. E. Panneton et  
Eugène Balcer.  
Adoptée.

Ovis

Lundi, le 7 Juin 1909.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement pour imposer une taxe ou cotisation spéciale sur les propriétés qui bénéficieront par l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement de toute rue, chemin ou place publique, en cette Cité, et faire payer par les propriétaires des dits terrains, le quart du coût des dits travaux ou améliorations.

En Conseil, ce 7 Juin 1909.

(Signé) E. F. Panneton.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze de Juin courant, à huit heures du soir.

M. Desaulniers  
Sec.-Trés.

Louis Philéas Lorneau  
Maire.

Assemblée Régulière.  
14 Juin 1909.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Échevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
O. G. Duplessis,  
J. L. Fortin,  
M. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
A. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
A. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de

M. Jos. A. Lefebvre.

Requête de Mr. Joseph A. Lefebvre, demandant que son nom soit substitué à ceux de M. J. E. Hamel, Charles Lafond, Richard Ferron et William Ferron, au rôle d'Évaluation pour l'année courante (1909), comme propriétaire

Lundi le 14 Juin 1909.

propriétaire du lot N° 66 du plan de subdivision du lot N° 1364 du cadastre.

Accordée.

Requête de  
Mr. Alphonse Dupuis & all.

Requête de Mr. Alphonse Dupuis et autres, demandant que la partie Nord de la rue Plaisante soit arrosée.

Accordée.

Requête de  
Mr. D. S. Morissette & all.

Requête de Mr. D. S. Morissette et autres, demandant de faire replacer la porte de la Commune sur la rue St. Olivier.

Référée au Comité de la Commune.

Requête de  
Mr. Harry Duckley & all.

Requête de Mr. Harry Duckley et autres, demandant que cette partie de la rue St. Thomas comprise entre les rues Des Champs et Champflour soit arrosée.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Johnny Gauthier & all.

Requête de Mr. Johnny Gauthier et autres, demandant la construction d'un trottoir sur le côté Est de la rue St. Julie, depuis la rue St. Prosper jusqu'à la rue St. Maurice.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de  
Mr. Ernest Hamel.

Une lettre de Mr. Ernest Hamel, se plaignant du montant du loyer qui lui est chargé.

Référée aux Comités Permanents et renseignements de Mr. Robert.

Lettre de  
D<sup>me</sup> Mrs. John Ryan.

Une lettre de D<sup>me</sup> Mrs. John Ryan, offrant de régler l'appropriation de la partie de sa propriété située au coin des rues Notre-Dame et St. Antoine nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, pour le prix et somme de sept cent quarante et une piastres et vingt-deux centimes (\$741.<sup>22</sup>/<sub>100</sub>).

Accordée.

Lettre de  
Mr. J. W. Trottier.

Une lettre de Mr. J. W. Trottier, demandant la construction d'un trottoir au front du Manège Militaire, et de passerelles sur les rues St. François Xavier et St. Geneviève.

Accordée pour traverse et écrire à Mr. Sheyn pour le trottoir.

Lettre de  
Mr. G. R. Whitehead.

Une lettre de Mr. G. R. Whitehead, demandant l'usage du rouleau à vapeur de la Corporation, pour rouler le terrain destiné au jeu de "cricket", en arrière de la manufacture de la Wabasso Cotton Co.

Accordée.

Une

Lundi, le 14 Juin 1909.

Lettre de  
Mr. Arthur Brunelle.

Lu une lettre de Mr. Arthur Brunelle, demandant un délai d'un an pour construire sur son terrain, rue Gervais.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Thomas Chevalier.

Lu une lettre de Mr. Thomas Chevalier, demandant qu'un harnais et une voiture qui ont été endommagés, sur la rue Bonaventure, vu que son cheval a pris peur en rencontrant le rouleau à vapeur, soient réparés.

Référée au Surintendant pour faire les réparations.

Rapport de  
l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, informant le Conseil que, depuis le 8 Mai dernier au 8 Juin courant, il a été émis 21 permis de construction d'une valeur totale de \$129,950.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Rapport de  
Mr. J. E. Hamel.

Lu un rapport de Mr. J. E. Hamel, arbitre, fixant à (\$120.<sup>51</sup>/<sub>100</sub>) cent vingt piastres et cinquante-et-un centimes l'indemnité à être payée à Mr. Paul Châiné, pour l'expropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Accordée.

Rapport de  
Mr. J. E. Hamel.

Lu un rapport de Mr. J. E. Hamel, arbitre, re expropriation du terrain de Mr. P. W. Martel, nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport de  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'y a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois de Mai dernier.

Opinion  
legale de M. H. Jacques Bureau,  
Avocat de la Corporation, re  
Règlement concernant les  
Incendies.

Opinion: Il est dit dans le préambule de l'acte qui garantit les débentures de la ville des Trois-Rivières, pour venir en aide aux incendiés du 22 juin, 1908, que l'incendie a eu pour effet de mettre la plupart des sinistrés dans une position où il leur était impossible de rebâter leurs propriétés et continuer leur commerce, industrie, etc., qui constituaient la vitalité de la population en général.

Le but de l'aide accordée par le gouvernement est de permettre aux sinistrés qui n'ont pas de

Sundi, le 14 Juin 1909.

de ressources personnelles suffisantes pour reconstruire leurs maisons ou bâtisses, ou pour continuer leur commerce, d'obtenir de l'aide de la corporation à cette fin. La condition primordiale pour pouvoir bénéficier de l'aide est donc, à mon avis, l'impossibilité de pouvoir reconstruire et continuer son commerce avec ses propres ressources. Il est évident que le gouvernement n'a jamais eu l'intention d'avancer de l'argent à ceux qui avaient assez de moyens personnels pour pouvoir reconstruire et continuer leur commerce.

Je considère, sous les circonstances, que la première chose que le Conseil doit faire est de s'assurer d'abord que la position financière de celui qui demande de l'aide est telle que sans cet aide il lui est impossible de pouvoir se refaire.

Toujours, quand nous avons discuté cette question, le danger d'une spéculation probable a été une des choses qui ont le plus attiré l'attention des parties intéressées. A mon avis, celui qui demande de l'aide doit d'abord démontrer qu'il en a besoin, et cet aide ne doit lui être accordé qu'en autant que l'on aura constaté qu'il est nécessaire pour permettre à celui qui le demande de rebâter et continuer son commerce.

Je suis aussi d'avis que le Gouverneur en Conseil hésiterait, pour le moins, à approuver un règlement accordant indifféremment l'argent à tous ceux qui en demandent, sans au préalable s'être enquis et assuré qu'ils en ont absolument besoin pour les fins mentionnées dans l'acte.

Je suggère donc qu'une clause soit insérée comme suit: "Le Conseil ne pourra faire d'avance qu'aux personnes qui auront démontré qu'elles sont dans l'impossibilité de reconstruire leurs propriétés et de continuer leur commerce ou leur industrie avec leurs propres ressources."

Il n'est pas juste qu'une personne qui, avant l'incendie du 22 juin, n'avait qu'une seule propriété, magasin ou maison d'affaires, puisse emprunter de la corporation, à 4 1/4 pour cent, de l'argent pour construire deux ou trois magasins dans le but de spéculer, au détriment des autres sinistrés qui seraient dans l'impossibilité de reconstruire leurs propriétés s'ils ne pouvaient emprunter de la corporation 60 pour cent de la valeur du coût de leur reconstruction.

Il n'est pas juste non plus que celui dont  
la



Lundi, le 14 Juin 1909.

la résidence a été incendiée et qui, avant l'incendie, n'exerçait aucun commerce ou industrie, obtienne de la corporation de l'argent pour construire, au lieu et place de sa résidence privée, un ou des magasins dans un but de spéculation.

(Signé) Jacques Bureau.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que le projet de règlement intitulé :  
"Règlement concernant l'emprunt de \$500,000 dont \$400,000 garantis par le Gouvernement de la Province de Québec, et les prêts pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 22 Juin 1908, dans la cité des Trois-Rivières", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLXXXIII.

Règlement concernant l'emprunt de \$500,000 dont \$400,000 garantis par le Gouvernement de la Province de Québec, et les prêts pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 22 Juin, 1908, dans la cité des Trois-Rivières.

Attendu que par l'acte de la législature de la Province de Québec 9 Édouard VII, chap. la cité des Trois-Rivières a été autorisée à emprunter, sous la garantie de la Province de Québec, une somme de \$500,000.00 dont \$400,000.00 garantis par le Gouvernement de la Province de Québec, et à prêter ces sommes aux victimes de la conflagration du 22 juin, 1908, dans la cité des Trois-Rivières.

Attendu que par la dite loi, il est statué que les dites avances devront être faites en conformité des dispositions d'un règlement adopté à cette fin par le conseil de la cité des Trois-Rivières et approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

A ces causes il est ordonné et statué par le Conseil de la cité des Trois-Rivières comme suit:—

1°. Les avances en vertu de la dite loi ne pourront être faites par la cité des Trois-Rivières qu'aux propriétaires des maisons ou autres bâtiments détruits par la conflagration, ou aux locataires, leurs héritiers ou ayants cause dont les maisons ou autres bâtiments ont été détruits par la dite conflagration, pour les aider à construire ou à payer le coût de construction de ces maisons ou bâtiments, pourvu toutefois que, dans le cas d'un locataire, il soit devenu,

dans

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 183.

— Chapitre 183. —  
Règlement concernant les  
Incendies du 22 Juin 1908.

Lundi le 14 Juin 1909.

dans les six mois de la date de la dite conflagration, acquéreur de terrain dont les maisons ou autres bâtiments ont été ainsi détruits.

2°. Le conseil ne pourra faire d'avances qu'aux personnes qui auront démontré qu'elles sont dans l'impossibilité de reconstruire leurs propriétés et de continuer leur commerce ou leur industrie avec leurs propres ressources.

3°. Les dites avances ne devront pas excéder soixante pour cent de la valeur du terrain et du coût des nouvelles constructions;

4°. Les dites avances devront être garanties par une première hypothèque sur la propriété immobilière en faveur de laquelle l'avance est consentie;

5°. La Corporation de la cité des Trois-Rivières n'avancera les dites avances aux emprunteurs que lorsque les constructions à être érigées seront avancées pour le quart de leur valeur; les avances se feront par la suite dans la même proportion jusqu'à ce que les dites constructions soient complètement terminées à la satisfaction du conseil et que le propriétaire en aura pris définitivement possession.

6°. Le taux de l'intérêt sur les dites avances ne devra pas être plus de 4 1/2 pour cent l'an, payable semi-annuellement au secrétaire-trésorier de la corporation de la cité des Trois-Rivières, à son bureau;

7°. Le remboursement du capital des dites avances s'effectuera au moyen d'un fonds d'amortissement de un pour cent l'an sur la somme prêtée, payable annuellement au secrétaire-trésorier de la corporation de la cité des Trois-Rivières, à son bureau;

8°. Quelque soit la date du prêt, tous les paiements de l'intérêt s'effectueront le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre, de chaque année, et le premier versement au fonds d'amortissement le 1<sup>er</sup> juillet pour se continuer à même date les années suivantes;

9°. Dans la perception des intérêts et du fonds d'amortissement, la corporation de la cité des Trois-Rivières aura tous les pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 271 à 279 inclusivement de sa charte, et elle pourra suivre la procédure y indiquée; ainsi que celle mentionnée aux articles 282 à 294 inclusivement concernant la vente des propriétés;

Sundi, le 11 Juin 1909.

- 10°. La corporation de la cité des Trois-Rivières sera assurée contre l'incendie les bâtisses et constructions élevées au moyen des dites avances faites aux emprunteurs le montant de la police devant être suffisant pour garantir le remboursement des dites avances et des intérêts à accroître;
- 11°. Les polices d'assurance devront être prises au nom du prêteur, faites payables à la corporation et de préférence aux droits de l'emprunteur; elles devront de plus être émises par des compagnies d'assurance sous le contrôle de l'association des "Underwriters", l'emprunteur ayant cependant le droit de choisir la compagnie d'assurance, pourvu qu'elle soit une de celles sous le contrôle de la dite association;
- 12°. Les primes de ces polices d'assurance seront payées par la corporation, qui s'en fera rembourser le montant avec l'intérêt à 6% par cent l'an par l'emprunteur, de la même manière et à la même époque que les intérêts sur les avances;
- 13°. Si en outre des polices d'assurance effectuées par la corporation pour la garantie des avances, et que stipulé ci-dessus, l'emprunteur fait émettre d'autres polices d'assurance sur les mêmes constructions, ces dernières polices seront, jusqu'à concurrence des dites avances, faites payables à la corporation et par préférence aux droits de l'emprunteur et concourront avec les premières, chacune au prorata, au paiement préférentiel des dites avances;
- 14°. Au cas de perte partielle ou totale de la propriété assurée si l'emprunteur remet sa propriété dans les mêmes conditions qu'elle était avant l'incendie, la corporation devra lui remettre le montant retiré des assurances, sur justification que leur coût a été préalablement soldé, sans laisser substituer aucun privilège en faveur des ouvriers, fournisseurs ou constructeurs, et cela afin de continuer le bref primitif;
- 15°. Les frais d'actes, d'enregistrement d'iceux et de certificats de recherches au sujet des obligations à être consenties par l'emprunteur seront à sa charge;
- 16°. Tous actes de prêt, obligations passées en vertu du présent règlement, devront être rédigés conformément aux clauses 3 jusqu'à 15 inclusivement ci-dessus énumérées;
- 17°. Il sera du devoir du Trésorier du conseil de prendre, chaque

Lundi, le 14 Juin 1909.

chaque année, à même les fonds de la cité et avant le paiement d'aucune appropriation quelconque pour autres fins une somme d'argent égale à un pour cent ou plus du montant total des débentures ou obligations émises par la corporation de la cité, en vertu de la susdite loi, et de mettre cette somme à part de tous autres deniers et de la placer sans délai, suivant les ordres du conseil, soit en effets publics de la Puissance du Canada ou du Gouvernement de cette Province et cette somme servira uniquement à constituer le fonds d'amortissement nécessaire pour l'extinction de la dette créée par l'émission des dites débentures ou obligations.

18°. Il sera du devoir du Trésorier du Conseil de prendre en même temps sur les fonds de la corporation, et avant le paiement d'aucune appropriation pour autres fins une somme d'argent suffisante pour le paiement semi-annuel de l'intérêt de la dette créée par l'émission des dites débentures ou obligations;

19°. Il sera du devoir du Trésorier de la corporation de la cité des Trois-Rivières de fournir, tous les ans, au Trésorier de la province, un état attesté sous serment par le greffier de la dite cité établissant le montant du fonds d'amortissement susmentionné, et comment il a été placé;

20°. Les emprunteurs devront accompagner leur demande d'argent d'une déclaration assermentée attestant le coût des Bâtisses déjà construites ou à construire, et ces demandes devront être envoyées au secrétaire-Trésorier de la cité des Trois-Rivières, au moins trois jours avant une séance régulière du conseil;

21°. Les susdites demandes seront prises en considération à une séance régulière subséquente du conseil et décidées par le vote de la majorité des conseillers;

22°. Les emprunteurs devront commencer leurs constructions dans le cours de l'année 1909 et avoir terminé le 1<sup>er</sup> mai 1910.

23°. Le présent règlement prendra force et effet le jour de sa sanction par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Adopté.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le projet de règlement intitulé:  
Chapitre 184 Règlement pour amender le chapitre 104  
des

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 184.

# Lundi, le 14 Juin 1909.

des règlements de ce Conseil, concernant les Licences et Taxes, passé le trois Janvier mil neuf cent deux, soit lu, passé et adopté.

## Chapitre CLXXXIV.

Règlement pour amender le Chapitre 104 des règlements de ce Conseil, concernant les Licences et Taxes, passé le trois Janvier mil neuf cent deux.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Le paragraphe vingt-sept de l'article neuf du règlement par le présent amendé, imposant une taxe de une piastre sur chaque bicyclette, est rappelé et annulé.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ainsi que les dispositions du chapitre premier des règlements du dit Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Mr. L. Echevin P. P. Parmer soit nommé président des élections municipales qui auront lieu le douze Juillet prochain (1909).

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé de donner ordre à la North Shore Power Co. de placer une lumière arc au coin des rues des Forges et Hart.

Adoptée.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamry,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Arthur Dugré à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une portion de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badaud, en cette Cité, étant partie du lot numéro six cent sept du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières,

pour

— Chapitre 184. —  
Règlement des Licences et Taxes amendé.

3<sup>e</sup> Motion  
Nomination du Président  
des Elections Municipales.

4<sup>e</sup> Motion  
Éclairage, coin des rues  
Des Forges et Hart.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Art.  
Dugré, pour l'élargissement  
de la rue Badaud.



# Lundi, le 14 Juin 1909.

pour le prix de huit cent cinquante piastres et soixante-et-dix-huit centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Lucien Lajoie, d'une portion de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, en cette cité, étant partie du lot numéro huit cent vingt-quatre du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de cinq cents piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Fortin,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Arthur Duqué, un billet promissoire au montant de huit cent cinquante piastres et soixante-et-dix-huit centins, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Lucien Lajoie, un billet promissoire au montant de cinq cents piastres, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Mr. René Paquin soit nommé électricien de la Cité des Trois-Rivières, ses honoraires devant être payés par ceux qui requerront ses services.

Référée aux Comités Permanents.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant

concernant

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Lucien Lajoie, pour l'élargissement de la rue Alexandre.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$50.00, en faveur de Mr. Arthur Duqué.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$50.00, en faveur de Mr. Lucien Lajoie.

9<sup>e</sup> Motion

Pour nommer Mr. René Paquin électricien.

Avis de motion de Mr. E. Escherin Pagé.

Lundi, le 14 Juin 1909.

concernant les cotisations et taxes soit amendé de manière à imposer une taxe sur les automobiles.

En Conseil, ce 14 Juin 1909.

(Signé) Chs. Pagé.

10 journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit de Juin courant, à huit heures du soir.

Adopté  
Louis P. Normand Maire.  
Th. Desaulniers Sec.-Trés.

Assemblée Régulière.  
28 Juin 1909.

A une assemblée régulière, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étoient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire L. P. Normand,
- Messieurs les Echevins Phi. Bellefeuille, Jr.,
- J. L. Fortin,
- Frs. Gélinas,
- Narc. Gélinas,
- R. P. Grant,
- N. Lamy,
- Edm. Michelin,
- Chs. Pagé,
- E. F. Panneton.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Rév. Mr. Léon Lamothe.

Requête du Rév. Mr. Léon Lamothe, demandant que son nom soit substitué à celui de Mme V<sup>e</sup> Paul Ducharme, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante (1909), comme propriétaire de l'immeuble partie des lots 2183 et 2184 du Cadastre.

Accordée.

Requête de Mr. Elie Rivard & all.

Requête de Mr. Elie Rivard et autres, demandant que le pain venant de l'étranger et offert en vente dans les magasins en cette Cité, soit pesé, afin de constater s'il a le poids réglementaire.

Référée aux Comités Permanents.

Requête

# Sundi le 28 Juin 1909.

- Requête de Mr. Arthur Auger. Requête de Mr. Arthur Auger, demandant d'être nommé assistant-constable, en remplacement de Mr. Joseph Vachon qui a résigné à cet emploi.  
Accordée.
- Requête de Mr. J. A. Tessier. Requête de Mr. J. A. Tessier, demandant que le déplacement de son trottoir nécessite par l'élargissement de la rue Alexandre soit fait aux frais de la Corporation de cette Cité.
- Requête de la Canada Iron Corporation. Requête de la Canada Iron Corporation, demandant qu'une extension de dix nouvelles années lui soit accordée pour exemption de taxes et réduction des taux de l'eau en faveur de son établissement.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Wellie Auger. Requête de Mr. Wellie Auger, demandant d'être employé pour le soin des chevaux du Département du Feu.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Adélard M. Gauthier. Requête de Mr. Adélard M. Gauthier, demandant au Conseil de faire estimer le solage et les fondations qui se trouvaient sur la partie de son terrain qu'il a vendu à la Corporation de cette Cité pour l'élargissement de la rue Du Platon.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Messrs. Lacouture & Robert. Requête de Messieurs Lacouture & Robert, demandant une réduction sur le montant de la taxe imposée pour la tenue d'un théâtre (oues animées) qu'ils ont l'intention de construire en cette Cité.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de la Bell Telephone Co. Que une lettre de la Bell Telephone Company, demandant que quelqu'un soit chargé par le Conseil, de surveiller la fosse des poteaux qu'elle désire placer dans diverses rues de cette Cité.
- Lettre de Mr. H. Girard, Contrôleur de la Cité de Sorel. Que une lettre de Mr. H. Girard, Contrôleur de la Cité de Sorel, fournissant certaines informations concernant l'éclairage des rues de la dite Cité, et le procédé à employer pour vérifier la capacité des lampes.
- Lettre de Mr. A. B. Normandin. Que une lettre de Mr. A. B. Normandin, Ingénieur de la Cité, demandant certains articles dont il a besoin pour l'exercice de sa charge.  
Accordée.
- Requête de la Robert Ryan Co. Requête de la Robert Ryan Co., demandant un prêt de \$20,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> pour la construction d'une nouvelle manufacture.  
Référé aux Comités Permanents.

Lundi, le 28 Juin 1909.

Lettre de  
Mr. Napoléon Duchaine & all.

Que une lettre de Mr. Napoléon Duchaine fils de Raphaël, Napoléon et Ludger Duchaine et Dame Veuve Euchariste Duchaine, demandant qu'un arbitre soit nommé par le conseil, pour l'appropriation de la partie de leurs propriétés nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, avec Mr. Ferdinand Grenier qu'ils ont choisi pour agir comme leur arbitre.

Accordée.

Lettre du  
Révd. Mr. Ls. Demoncourt.

Que une lettre du Révd. Mr. Louis Demoncourt, Procureur de l'Evêché des Trois-Rivières, se plaignant de la trop faible pression de l'eau de l'aqueduc, qui est insuffisante souvent, et particulièrement les dimanches, pour faire fonctionner le moteur hydraulique de l'orgue de la Cathédrale, et demandant que des mesures soient prises pour faire disparaître cet inconvénient.

Ecrire à la North Shore Power Co., à ce sujet.

Lettre de  
Mr. Joseph Vachon.

Que une lettre de Mr. Joseph Vachon, offrant sa résignation comme assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Acceptée.

Lettre de  
Mr. Eugène Thivierge.

Que une lettre de Mr. Eugène Thivierge, demandant le paiement d'une lièvre de terrain qu'il a fourni pour l'élargissement de la rue Des Commissaires, ainsi que la moitié du coût de la chaîne de son trottoir en ciment.

Référé au Surintendant.

Lettre de  
Mr. B. J. W. Teasdale.

Que une lettre de Mr. B. J. W. Teasdale, disant qu'il est prêt à accepter cinquante centes du pied pour la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, et, en plus, soixante-quinze piastres pour frais de déplacement de son trottoir en pierre, et cinquante piastres pour le dommage et le risque de perdre ses arbres.

Accordée.

Lettre de  
Mr. P. A. Gouin.

Que une lettre de Mr. P. A. Gouin, demandant l'alignement pour la construction des trottoirs de sa propriété, coin des rues Du Platon et Craig, et le macadamisage de la rue Craig.

Macadamisage de la rue Craig accordé.

Lettre de  
Mr. O. Lebeau.

Que une lettre de Mr. O. Lebeau, concernant son compte pour honoraires comme arbitre re appropriation du

# Lundi, le 28 Juin 1909.

Messrs. Elliott & David.

Lettre de

du terrain de la Loge Shawinigan.

Une lettre de Messrs. Elliott & David, avocats, réclamant, au nom de Mr. O. Lebeau, la somme de cent vingt-cinq piastres, pour honoraires comme arbitre, re appropriation du terrain de la Loge Shawinigan.

Répéter offre de trente piastres en règlement du compte de Mr. O. Lebeau.

Mrs. Téléphore Lymburner.

Lettre de

Une lettre de Mr. Téléphore Lymburner, offrant de vendre la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges aux mêmes conditions que Mr. Louis Badaux.

Référée aux Comités Permanents.

Messrs. Martel & Duplessis.

Lettre de

Une lettre de Messrs. Martel & Duplessis, avocats, informant le conseil que, Madame Joseph Bellefeuille s'en rapporte à la décision des arbitres, pour la valeur de son terrain et les dommages résultant de l'appropriation du dit terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre.

Référée aux Comités Permanents.

Comité des Finances.

Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été fournis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|   |        |    |
|---|--------|----|
| Département de l'Acqueduc, (Construction) | 2,410  | 68 |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                    | 1,811  | 10 |
| " des Chemins,                            | 10,014 | 91 |
| " " Marchés,                              | 4,659  | 66 |
| " du Feu,                                 | 98     | 11 |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                    | 26     | 44 |
| " " la Police,                            | 666    | 36 |
| " " " Communes,                           | 34     | 04 |
| " " " Santé,                              | 34     | 43 |
| Drainage,                                 | 908    | 53 |
| Cavage des Rues,                          | 216    | 25 |
| Ponts St. Maurice,                        | 66     | 10 |
| Rues sous Contrôle,                       | 211    | 26 |
| Carré Champlain,                          | 80     | 33 |
| Carré St. Philippe,                       | 1      | 50 |
| Station de Police et du Feu,              | 42     | 14 |
| A Reporter                                | 24,618 | 23 |



Lundi, le 28 Juin 1909.

Atelier des Départements,  
Papeterie et Impressions,  
Frais Légaux,  
Billets Payables,  
Intérêt et Commission,  
Taxes Municipales,  
Salaires,  
Dépenses contingentes,  
Divers comptes,

|        |                  |           |
|--------|------------------|-----------|
| Report | \$ 24,618        | 23        |
|        | 8                | 20        |
|        | 14               | —         |
|        | 511              | 80        |
|        | 68,542           | 82        |
|        | 26,336           | 92        |
|        | 21               | 68        |
|        | 643              | 73        |
|        | 453              | 08        |
|        | 2,228            | 23        |
|        | <u>\$123,378</u> | <u>69</u> |

Respectueusement soumis,  
(Signé) Frs. Gélinas,  
A. J. Grant,  
E. F. Panneton.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du

Comité des Chemins.

Rapport: Le Comité des Chemins auquel vous avez  
référé la requête de Mr. Achille Michelin et autres, qui  
vous a été présentée le 7 du courant, demandant le prolonge-  
ment de la rue Royale jusqu'à la propriété Harnois,  
faisant la ligne Ouest de la commune, a l'honneur de  
vous faire rapport que, s'étant rendu sur les lieux et après  
avoir soigneusement étudié cette question, il en est venu à  
la conclusion que, la dite rue Royale devrait, dans l'inté-  
rêt des contribuables de cette partie de la cité, être prolongée  
jusqu'au chemin de fer de ceinture (Loop Line), et que,  
de plus, deux rues devraient être ouvertes du Nord au Sud, dans la  
commune, suivant et parallèles à la rue Gervais, depuis la rue  
Royale à la rue St. Philippe.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Chs. Pagé, Préd<sup>t</sup>,  
Frs. Gélinas,  
E. F. Panneton.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 28 Juin 1909.

Proposé

# Lundi, le 28 Juin 1909.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Gélinas, Merc',  
Secondé par Mr. Fortin,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptées.

Rapports de  
Mr. J. E. Hamel, re  
appropriations Eug. Balcer, H. Dussault,  
et Adéland Provencher.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture des rapports de Mr. J. E. Hamel, concernant l'appropriation des propriétés de Mr. Eugène Balcer, coin des rues Bonaventure et St. Pierre, de Mr. Hubert Dussault, rue Des Forges, de Mr. Eugène Balcer, N<sup>o</sup> 741 du Cadastre, rue Notre-Dame, de Mr. Adéland Provencher, partie du lot N<sup>o</sup> 713 du cadastre, rue St. Antoine.

Le rapport re Eugène Balcer, fixant son indemnité pour sa propriété coin des rues Bonaventure et St. Pierre, à \$1,348.<sup>29</sup>/<sub>100</sub> est accepté; celui re Hubert Dussault, rue Des Forges, fixant son indemnité à \$805.<sup>94</sup>/<sub>100</sub> est accepté; celui re Eugène Balcer, rue Notre-Dame, et celui re Adéland Provencher, rue St. Antoine, sont référés aux Comités Permanents.

Protêt de  
Mr. Henri Godin.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une sommation et notification par Mr. Henri Godin, qui entend tenir la Corporation de cette Cité responsable des dommages occasionnés à sa propriété par les travaux d'abaissement et de nivellement de la rue Champlain.

Protêt de  
D<sup>me</sup> Arthur Spénard.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un protêt de Dame Arthur Spénard, sommant la Corporation d'avoir à faire remplacer le trottoir temporaire qui existe au front du terrain du Musée Militaire, sur le côté Nord-Ouest de la rue St. François-Xavier, par un trottoir en conformité aux règlements de cette Cité.

Référé à l'Honorable M<sup>r</sup>. Jacques Bureau, comme député.

Certificat de  
Messrs. Daoust & Lafond, et J. E. Hamel, en faveur de M<sup>r</sup>. D. Dugré.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Messrs. Daoust & Lafond, architectes, et de Mr. J. E. Hamel, surveillant des travaux de construction du Marché-aux-Denrées, établissant que M<sup>r</sup>. Téléphore Dugré a droit au paiement de la somme de sept mille piastres en à compte de son contrat.

Adoptées.

3<sup>e</sup> Motion

Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.

Proposé par Mr. Michelin,  
secondé par Mr. Panneton,

Que Messieurs les Echevins Narcisse Gélinas, Napoléon

Lundi, le 28 Juin 1909.

Napoléon Lamy et E. F. Panneton soient nommés pour réviser la liste des électeurs municipaux pour les prochaines élections municipales.

Adoptée,

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M. John Ryan, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Berthilde Bureau veuve de feu sieur John Ryan à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, en cette Cité, étant partie du lot numéro six cent soixante-et-quatorze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de sept cent quarante-et-une piastres et vingt-deux centins, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Victor Desmarais, pour l'élargissement de la rue Deschamps.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Victor Desmarais à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Deschamps, en cette Cité, étant partie du lot numéro deux mille cent soixante-et-douze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cinquante-sept piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$11.25, en faveur de M. John Ryan.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Berthilde Bureau veuve de feu sieur John Ryan, un billet promissoire au montant de sept cent quarante-et-une piastres et vingt-deux centins, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Mr. Arthur Ouger nommé Ass<sup>e</sup> Constable.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Mr. Arthur Ouger soit nommé

# Lundi, le 28 Juin 1909.

nommé Assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu, en remplacement de Mr. Joseph Vachon qui a résigné, et cela, aux mêmes salaires et conditions.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Mr. Aldoric Martel nommé arbitre réappropriation Napl. Duchaine & al.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Mr. Aldoric Martel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité, pour sifex conjointement avec l'arbitre de Mr. Napoléon Duchaine fils de Raphaël, Napoléon et Ludger Duchaine et D<sup>me</sup> J<sup>de</sup> Euchariste Duchaine le montant de l'indemnité à laquelle ils ont droit pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, l'Edouard VII Chapitre 44, Sec. 22.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq de Juillet prochain, à huit heures du soir.

E. H. Desaulniers  
Sec.-Trés.

Adopté  
M<sup>r</sup> Louis Thier  
Maire.

Assemblée Régulière:  
5 Juillet 1909.

A une assemblée régulière, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le cinquième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,          |
| Messieurs les Echevins | Phi. Bellefeuille, Jr., |
|                        | Ch. G. Duplessis,       |
|                        | J. L. Fortin,           |
|                        | Frs. Gélinas,           |
|                        | R. F. Grant,            |
|                        | N. Lamy,                |
|                        | Edm. Michelin,          |
|                        | Chs. Page,              |
|                        | E. P. Panneton,         |
|                        | J. A. Verrette.         |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête

# Lundi, le 5 juillet 1909.

- Requête de Mr. Louis Vézina, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.  
 Référée aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. André Ayotte, demandant au Conseil de lui venir pécuniairement en aide, ou qu'un accident qui lui est arrivé, pendant qu'il travaillait pour la Corporation de cette cité, se rend incapable de gagner sa vie pour un certain temps.  
 Référée au Surintendant.
- Requête de Mr. J. O. Duplessis, demandant qu'un loyer de soixante piastres l'an lui soit chargé au lieu de cent vingt piastres.  
 Référée aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Étienne Palardeau et autres, demandant que cette partie de la rue Champflour comprise entre la rue St. Thomas et la gare du B. P. R. soit plus abondamment arrosée et sur toute sa largeur.  
 Accordée.
- Requête de Mr. Uldoric Martel, demandant d'être nommé évaluateur, arbitre et inspecteur des bâtisses de la Cité des Trois-Rivières, en remplacement de Mr. J. E. Hamel qui a résigné comme tel.  
 Référée aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Art. Bornaïs, demandant que sa licence de restaurateur soit transférée à Mr. Joseph Cloutier.  
 Accordée.
- Lettre de Dame Veuve Odilon Comtois, concernant la construction de son trottoir, au coin des rues Notre-Dame et Des Forges, accompagnée d'un protêt de la part de son locataire le Dr. L. P. Normand.  
 Référée aux Comités Permanents.
- Lettre de Mr. J. E. Hamel, offrant sa résignation comme évaluateur et arbitre de la Corporation de cette cité.  
 Acceptée.
- Lettre de Mr. R. S. G. Lindsay, Médecin-Vétérinaire, refusant de payer la taxe qui est imposée sur sa profession.  
 Référée aux Comités Permanents sur division suivante:  
 Pour:



# Lundi, le 5 Juillet 1909.

Pour:  
 M. M. Grant,  
 Lamy,  
 Michelin,  
 Panneton,  
 Verrette,

Contre:  
 M. M. Bellefeuille,  
 Duplessis,  
 Fortin,  
 Sélinas, Frs.,  
 Page.

Les voix étant également partagées Son Honneur le Maire vote pour.

Lettre de la  
 Burrill Lumber Co.

Une lettre de la Burrill Lumber Co., disant que la somme de \$1.100, lui a été chargée par erreur pour entretien d'un trottoir sur la rue Des Camps, en 1908, ou qu'elle a entretenu ce trottoir elle-même.

Référée au Surintendant.

Lettre de la  
 Robert Ryan Co.

Une lettre de la Robert Ryan Co., disant qu'elle serait prête à accepter un prêt de vingt-quatre mille piastres avec intérêt de quatre pour cent l'an, remboursable par versements annuels de mille piastres, comme aide pour la construction d'une nouvelle manufacture.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
 Mr. G. H. Robichon.

Une lettre de Mr. G. H. Robichon, informant le Conseil qu'il est prêt à accepter \$840.00 pour 105 toises de maçonnerie, et \$42.30 pour 282 verges cubes d'excavation; mais il demande la nomination d'un arbitre par le Conseil, pour fixer l'indemnité à laquelle il a droit pour l'appropriation de deux lisières de terrain nécessaires à l'élargissement des rues Des Forges et Badeaup, avec Mr. Napoléon Guillemette qu'il a choisi pour agir comme son arbitre.

Il est décidé de faire un règlement au prix de quatre mille piastres pour terrain et tous dommages.

Lettre de  
 Mr. Alexandre Barignan.

Une lettre de Mr. Alexandre Barignan, refusant de payer la somme de deux cents piastres qui lui est imposée comme marchand forain.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport de  
 l'Honorable Conseil Exécutif.

Rapport: Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 25 Juin, 1909, approuvé par le Lieutenant Gouverneur le 26 Juin, 1909.

N° 463. Sur l'approbation d'un règlement du Conseil Municipal de la Cité de Trois-Rivières.

L'Honorable

Lundi, le 5 Juillet 1909.

L'Honorable Secrétaire de la Province, dans un rapport en date du 25 juin, (1909), expose: que le conseil municipal de la Cité de Trois-Rivières, soumet, pour approbation, un règlement autorisant un emprunt de \$500,000.00: pour les fins y énumérées: le dit règlement ayant été passé à une séance du dit conseil tenue le 11 Juin, 1909.

Vu le rapport du Procureur Général en date du 25 Juin, 1909, L'Honorable Secrétaire propose que le susdit règlement soit approuvé conformément aux dispositions de la loi 9 Ed. VII, Ch. 2, s. 2 par. 6, et de la loi 9 Ed. VII, Ch. 84, sec. 1.

Certifié

(Signé) Gustave Grenier

Cheffier Conseil Exécutif.

Lu un rapport de Mr. J. E. Hamel, informant le Conseil que, Mr. J. W. Godin réclame la somme de \$266.<sup>30</sup>/<sub>100</sub> comme indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement de la rue Bonaventure, montant qu'il croit devoir recommander comme juste et raisonnable.

Accordé.

Lu une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, Avocats, informant le Conseil du résultat d'une cause de Gilbert Lafontaine, Constable, contre Adélar Dupont, Adolphe Marie, père, Adolphe Marie, fils, et Hubert Marie.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un protêt de la part de Mr. Désiré Germain, concernant l'abaissement de la rue Champflour vis-à-vis de sa propriété.

Référé au Surintendant.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Fortin,

Que Mr. Benjamin Lamy soit nommé ingénieur de la pompe à vapeur à incendie du département du feu, et qu'en plus, il soit chargé de faire fonctionner et entretenir le rouleau à vapeur du département des chemins, et cela, pour le salaire de cinq cents piastres l'an y compris son logement dans la station de police et du feu.

Rejetée sur division de quatre pour et cinq contre, savoir:

Pour: MM. Fortin, Michelin, Canneton, Verrette,

Contre: MM. Bellefeuille, Duplessis, Hélinas, Frs., Grant, Pagé.

Mr. l'Échevin Lamy ne vote pas.

Proposé

Rapport de  
Mr. J. E. Hamel, re appropriation J. W. Godin.

Lettre de  
Messrs Bureau, Méthot & Biqué.

Protêt de  
Mr. Désiré Germain.

1<sup>ère</sup> Motion  
Pour nommer Mr. Benj. Lamy  
ingénieur de la pompe à incendie.

# Lundi, le 5 juillet 1909.

## 2<sup>e</sup> Motion

Mr. Napoléon Guillemette nommé  
Surveillant des travaux du Mar-  
ché-pup-Denrées.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Mr. Napoléon Guillemette soit nommé  
surveillant des travaux du Marché aux denrées en remplacement  
de Mr. J. E. Hamel qui a résigné, avec un salaire de  
trois piastres par jour.

Adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

Pour:

- Mr. Bellefeuille,
- Duplessis,
- Martin,
- Gélinas, Frs.,
- Grant,
- Pagé,

Contre:

- Mr. Lamy,
- Michelin,
- Panneton,
- Verrette.

## 3<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par D<sup>me</sup> P. W.  
Martel, pour l'élargissement de  
la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par Madame Marie Hermine Quesnel  
épouse séparée de biens de Mr. P. W. Martel à la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain né-  
cessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure en cette  
cité, étant partie du lot numéro deux mille cent soixante-  
et-trois du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-  
Rivières, pour le prix et somme de quatre cent soixante-  
et-trois piastres et cinquante centins, et cela, suivant acte  
préparé par J. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être  
lu devant ce Conseil.

Adoptée.

## 4<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Paul  
Chainé, pour l'élargissement  
de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par Mr. Paul Chainé à la  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière  
de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-  
Dame, en cette cité, étant partie du lot numéro six  
cent un du cadastre d'enregistrement de la Cité des  
Trois-Rivières, pour le prix et somme de cent vingt piastres  
et cinquante-et-un centins, et cela, suivant acte préparé par  
J. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 5 Juillet 1909.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Adéland Provencher, pour l'élargissement de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Adéland Provencher à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Antoine, en cette Cité, étant partie du lot numéro sept cent vingt du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de deux cent soixante-et-quatorze piastres et quatre-vingt centins, et cela, suivant acte préparé par P. E. Formand, Ec., N.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par la succession W. P. Robichon, pour l'élargissement des rues Des Forges et Badaoup.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que la somme de quatre mille piastres soit accordée à la succession W. P. Robichon comme prix du terrain nécessaire à l'élargissement des rues des Forges et Badaoup et aussi pour l'indemniser de tous dommages qu'elle pourrait souffrir par le fait de l'appropriation de ce terrain.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$ 463.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mme P. W. Martel.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame P. W. Martel, un billet promissoire au montant de quatre cent soixante-et-trois piastres et cinquante centins, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Appropriation du lot n<sup>o</sup> 716 du Cadastre, coin des rues Mart et Alexandre.

Proposé par Mr. Fortin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que ce Conseil prenne les moyens nécessaires pour approprier la partie du lot numéro sept cent soixante-et-six du Cadastre d'Enregistrement de la Cité des Trois-Rivières devant servir à l'élargissement des rues Mart et Alexandre.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. L. Echevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de

# Lundi, le 5 juillet 1909.

ce Conseil, je proposerai que le règlement chapitre cent quatre, concernant les cotisations et Taxes, soit amendé quant à ce qui concerne la Taxe sur les propriétaires, possesseurs, agents directeurs ou occupants de théâtres salles de représentation ou d'exhibitions.

En Conseil, ce 5 juillet 1909.

(Signé) W. Lamy.

Et la séance est ensuite levée.

Edouard  
Louis Phil Normand  
Maire.  
L. P. Desautels  
Sec.-Prés.

Assemblée Spéciale.  
19 juillet 1909.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'Échevin A. A. Harmer, en sa qualité de Président des Elections Municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à sept heures et demie du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Échevins Phi. Bellefeuille, Jr.,  
W. Gélinas,  
A. J. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. J. Panneton.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1909.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le Président des Elections Municipales pour mil neuf cent neuf lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat des dites élections.

Prestation du serment  
des Échevins nouvelle-  
ment élus.

Les Échevins élus aux dernières Elections Municipales, savoir:

Monsieur Arthur Joseph Bergeron pour le Quartier St. Louis,  
Monsieur Charles Jéppin Duplessis pour le Quartier Notre-Dame,  
Monsieur François Gélinas pour le Quartier St. Philippe,  
Monsieur François Arthur Verrette pour le Quartier St. Ursule,  
prêtent le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au Conseil.

Proposé



Lundi, le 19 juillet 1909.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Maire Suppléant.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Monsieur l'Échevin François Gélinas soit  
nommé Maire Suppléant pour les six mois courants.

2<sup>ème</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 1.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Mr. l'Échevin E. F. Canneton  
soit nommé Maire Suppléant.

Rejetée sur division de trois pour et six contre, savoir:

Pour:

M. M. Lamy,  
Michelin,  
Verrette,

Contre:

M. M. Bellefeuille,  
Bergeron,  
Duplessis,  
Gélinas, Narcis,  
Grant,  
Pagé.

Messieurs les Échevins Frs. Gélinas et Canneton ne votent pas.  
La motion principale étant ensuite mise aux voix est  
adoptée sur même division.

3<sup>ème</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Gélinas, Narcis,

Que les Comités Permanents pour  
l'année courante, soient composés de la manière  
suivante:

— Finances. —

Mr. F. F. Farmer, ..... Président,  
M. M. G. Duplessis, F. Gélinas, R. F. Grant, F. A. Verrette.

— Aqueduc. —

Mr. R. F. Grant, ..... Président,  
M. M. O. Bellefeuille, G. Duplessis, N. Gélinas, F. A. Verrette.

— Éclairage. —

Mr. O. J. Bergeron, ..... Président,  
M. M. O. Bellefeuille, R. F. Grant, E. Michelin, G. Pagé.

— Drainage. —

Mr. Frs. Gélinas, ..... Président,  
M. M. F. F. Farmer, E. F. Canneton, G. Pagé, F. A. Verrette.

— Feu. —

# Lundi, le 19 juillet 1909.

## - Eau. -

M. P. Bellefeuille, ..... Président,  
M. M. A. J. Bergeron, F. A. Farmer, W. Gélinas, E. F. Panneton.

## - Police. -

M. Marc Gélinas, ..... Président,  
M. M. R. F. Grant, E. Michelin, L. Page, E. A. Panneton.

## - Chemins. -

M. Chs. Page, ..... Président,  
M. M. L. G. Duplessis, F. Gélinas, R. F. Grant, F. W. Verrette.

## - Santé. -

M. E. F. Panneton, ..... Président,  
M. M. P. Bellefeuille, A. J. Bergeron, F. A. Farmer, W. Lamy.

## - Marchés. -

M. Nap. Lamy, ..... Président,  
M. M. A. J. Bergeron, F. Gélinas, E. Michelin, L. Page.

## - Hôtel-de-Ville. -

M. L. G. Duplessis, ..... Président,  
M. M. F. A. Farmer, W. Gélinas, W. Lamy, F. W. Verrette.

## - Ponts et Traverses. -

M. F. W. Verrette, ..... Président,  
M. M. A. J. Bergeron, W. Gélinas, W. Lamy, E. Michelin.

## - Commune. -

M. Edm. Michelin, ..... Président,  
M. M. P. Bellefeuille, L. G. Duplessis, F. Gélinas, W. Lamy.  
Adoptée.

Requête de  
M. J. G. Gélinas & al.

Requête de M. J. G. Gélinas et autres,  
demandant que cette partie de la rue St. Antoine  
comprise entre les rues Badaud et Champlain soit mise  
en bon état, et que des trottoirs y soient construits.  
Accordée.

Lettre de la  
Bell Telephone Co.

Lue une lettre de la Bell Telephone Co., informant  
le Conseil qu'elle a l'intention de placer ses fils sous terre,  
dans diverses rues, et demandant que quelqu'un soit  
chargé de surveiller ces travaux.

Accordée

# Lundi, le 19 juillet 1909.

Gres Falls Co.

Lettre de la

Accordée et Comité des Chemins surveillant.  
 Que une lettre de la Gres Falls Company, concernant sa réclamation qui a été transmise au Conseil, lors de la séance du 21 septembre dernier (1908), pour onze cents pieds de boyaux à incendie prêtés à la Corporation de cette cité, pour l'incendie du 22 juin 1908, et qui n'ont pas été retournés.

Le Secrétaire devra lui écrire lui demandant son compte.

Mr. Uldoric Martel, re appropriation des terrains de Mr. Napoléon Duchaine et fils de Raphaël et autres, nécessaires à l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Rapport de

Mr. Uldoric Martel, re appropriation des terrains de Mr. Napoléon Duchaine et fils de Raphaël et autres, nécessaires à l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Lu un rapport de Mr. Uldoric Martel, re appropriation des terrains de Mr. Napoléon Duchaine et fils de Raphaël et autres, nécessaires à l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Le Conseil accorde le montant exigé par M<sup>rs</sup>. J. J. Grenier, arbitre.

4<sup>o</sup> Motion Pour adopter le Règlement Chapitre 185.

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Michelin,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 185, Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil, passé le 3 Janvier 1902, concernant les cotisations et Taxes, soit lu, passé et adopté.

## Chapitre CLXXXV.

Règlement pour amender le Chapitre 104 des règlements de ce Conseil passé le 3 Janvier 1902, concernant les cotisations et Taxes.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. Les mots suivants seront ajoutés à la fin du paragraphe trente-quatre de l'article neuf du règlement par le présent amendé et seront considérés comme en faisant partie: "Dans le cas où la bâtisse et son terrain servant exclusivement pour les fins de théâtre, salles de représentations ou d'exhibitions seraient évalués d'après le rôle d'évaluation alors en force à au moins huit mille piastres, la somme de cent piastres par année sera payée comme taxe spéciale par le propriétaire de l'immeuble qui devra être le gérant des représentations. Ces lieux d'amusements seront fermés le Dimanche."

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du dit chapitre (104) cent quatre des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements

— Chapitre 185. —  
 Règlement des cotisations et Taxes amendé. —  
 — Taxe sur théâtres. —

Lundi, le 19 Juillet 1909.

règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliquent au présent.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

5<sup>e</sup> Motion

Nouveaux trottoirs sur la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que les propriétaires de terrains sur cette partie de la rue St. Antoine comprise entre les rues Badaud et Champlain soient notifiés d'avoir à construire des trottoirs suivant les règlements de cette cité, au front de leurs propriétés, et cela, d'hui à huit jours.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. J. W. Teasdale, pour l'élargissement de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Baras,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. J. W. Teasdale à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure en cette cité, étant partie du lot numéro deux mille cent soixante-et-deux du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de deux cent trente-sept piastres et trente-huit centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. H. Bussault, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Hubert Bussault à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, en cette cité, étant partie du lot numéro six cent quarante-sept du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de huit cent cinq piastres et quatre-vingt-quatorze centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 19 juillet 1909.

8<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup>  
N. S. Robichon & al., pour  
l'élargissement des rues Des  
Forges et Badaud.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Caroline Tranchemontagne veuve de feu Nicholas Trefflé Robichon, George Henri Robichon et Xavier Arthur Robichon à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement des rues des Forges et Badaud, étant partie des lots numéros six cent cinquante et six cent cinquante-et-un du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre mille piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par M<sup>me</sup> G<sup>de</sup>  
Marchand, pr., pour l'élar-  
gissement de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Marie Robert épouse de Géphirin Marchand père à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Antoine, en cette Cité, étant partie du lot numéro sept cent quinze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cinq cent quatre-vingt-deux piastres et soixante-et-dix-huit centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par M<sup>r</sup> J. W.  
Godin, pour l'élargissement  
de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. J. W. Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, en cette Cité, étant partie du lot numéro deux mille sept soixante-et-deux du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de deux cent soixante-et-six piastres et trente centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé.



# Lundi, le 19 juillet 1909.

11<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Eug.  
Balcer pour l'élargissement  
de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Bergeron,

Que Son Honneur, le Maire, soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Eugène Balcer à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine portion de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure en cette Cité, étant partie du lot numéro deux mille cent soixante-et-dix du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de treize cent quarante-huit piastres et vingt-neuf centimes, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Esc., N.C., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$582.<sup>48</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> J. Marchand, Sr.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gélinas, Trs.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Marie Robert épouse de Mr. Zéphirin Marchand père, en sa qualité de curatrice au dit Zéphirin Marchand, un billet promissoire au montant de cinq cent quatre-vingt-deux piastres et soixante-et-dix huit centimes à dater du dix-huit janvier mil neuf cent neuf, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an; la Corporation de la Cité des Trois-Rivières ne devant payer le montant du dit billet qu'à la, ou les personnes ayant légalement le droit de le retirer et en fournissant la preuve à la dite Corporation.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$998.<sup>63</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. Gauthier.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Gélinas, Trs.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Zéphirin Gauthier, un billet promissoire au montant de neuf cent quatre-vingt-dix-huit piastres et soixante-et-trois centimes, à deux mois de la date du sept Juin dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$805.<sup>94</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Hub. Dussault.

Proposé par Mr. Bergeron,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Hubert Dussault, un billet promissoire au montant de huit cent cinq piastres et quatre-vingt-quatorze centimes à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 19 Juillet 1909.

15<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$266.<sup>30</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. J. W. Godin.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc.,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. J. W. Godin, un billet promissoire au montant de deux cent soixante-et-six piastres et trente centins, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$237.<sup>38</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. G. W. Teasdale.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de Mr. G. W. Teasdale, au montant de deux cent trente-sept piastres et trente-huit centins, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

17<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$4000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>me</sup> N. S. Robichon.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Nicholas Truffé Robichon, et Messieurs George Henri et Arthur Robichon un billet promissoire au montant de quatre mille piastres, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

18<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1348.<sup>29</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Eug. Balcer.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Eugène Balcer, en sa qualité de usufruitier d'un immeuble situé au coin des rues St. Pierre et Bonaventure, appartenant à ses enfants mineurs, un billet promissoire au montant de treize cent quarante-huit piastres et vingt-neuf centins daté de ce jour, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, le capital devant être payé qu'à la majorité du plus jeune de ses enfants.

Adoptée.

19<sup>e</sup> Motion

Bail à loyer de terrain à la Marconi Wireless Telegraph Co.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Bellefeuille,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à la "Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited", d'un certain terrain situé

sur

# Lundi, le 19 juillet 1909.

sur le coteau St. Louis, en cette Cité, et cela, au prix et conditions mentionnés à l'acte préparé à cet effet par J. E. Normand, Sec. V. P., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Soumissions

pour tuyaux en grès.

Des soumissions ayant été demandées pour des tuyaux en grès, elles sont ouvertes et sont comme suit:

|                                     |  |                              |
|-------------------------------------|--|------------------------------|
| Messrs. L. Labelle & Cois. ....     | \$ 515. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> | livrables à bord des chars,  |
| Mrs. E. W. Beaudry . . . . .        | 490. <sup>61</sup> / <sub>100</sub>    | " " " " "                    |
| Mrs. P. A. Gouin . . . . .          | 463. <sup>66</sup> / <sub>100</sub>    | " " " " "                    |
| Messrs. Robert & Lyburner . . . . . | 444. <sup>75</sup> / <sub>100</sub>    | " sur les lieux des travaux. |

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que la soumission de Messrs. Robert & Lyburner pour la fourniture d'une certaine quantité de tuyaux en grès au prix de quatre cent soixante-et-dix-sept piastres et soixante-quinze centins, livrés sur les lieux des travaux soit acceptée.

Proposé par Mr. Page, en amendement,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Vu que les soumissions de Messrs. Robert & Lyburner et P. A. Gouin sont à peu près du même prix pour la vente de tuyaux en grès, que ces deux soumissions soient acceptées pour la moitié de la quantité nécessaire chacune.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:

- Mr. Bergeron,
- Duplessis,
- Gélinas, Frs.,
- Gélinas, Marc.,
- Grant,
- Page,

Contre:

- Mr. Bellefeuille,
- Lamy,
- Michelin,
- Panneton,
- Verrette.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est rejetée sur même division.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'élargissement de cette partie de la rue Des Forges comprise entre les rues Royale et St. Denis.

En Conseil, ce 19 juillet 1909.  
(Signé) L. G. Duplessis.

N<sup>o</sup> 20<sup>e</sup> Motion  
Tuyaux en grès.

N<sup>o</sup> 21<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 20.

Avis de motion de  
Mr. L. Echevin Duplessis.

Avis

Lundi, le 19 Juillet 1909.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement pour imposer une taxe ou cotisation spéciale sur les propriétés qui bénéficieront par l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement de toute rue, chemin ou place publique, en cette Cité, et faire payer par les propriétaires des dits terrains, le quart du coût des dits travaux ou améliorations, tel que prévu par la charte.

En Conseil, ce 19 Juillet 1909.

(Signé) E. F. Panneton.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite, à Lundi, le vingt-six de Juillet courant, à huit heures du soir.

*E. F. Panneton*  
Sec.-Trés.

A droite  
*Louis Thibault*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
26 Juillet 1909.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-sixième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Échevins

L. P. Normand,  
Phi. Bellefeuille, Jr.,  
A. J. Bergeron,  
L. G. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
Marc. Gélinas,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
A. V. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. B. Dupresne et al.

Requête de Mr. J. B. Dupresne et autres,  
demandant d'élargir la rue St. Denis.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de

Lundi, le 26 juillet 1909.

- Requête de Mr. D. Chênevert & all. Requête de Mr. D. Chênevert et autres, demandant que des mesures soient prises pour que la bâtisse qui doit être construite par Mr. Victor Desmarais, au coin des rues St. Pierre et Des Champs, soit placée à une certaine distance de l'alignement de la rue Des Champs.  
Référé au Comité des Chemins.
- Requête de Mr. Isaac Cloutier & all. Requête de Mr. Isaac Cloutier et autres travailleurs de la Corporation, demandant que leur salaire soit porté à deux piastres par jour.  
Référé aux Comités des Chemins.
- Requête de Mr. Onésime Martin. Requête de Mr. Onésime Martin, demandant qu'une licence de tempérance pour le vin et la bière soit confirmée en sa faveur.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. A. Balcer & all. Requête de Mr. A. Balcer et autres, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des magasins de marchandises sèches, merceries et chaussures à six heures P.M. les mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de l'Association Agricole du District de Trois-Rivières. Requête de l'Association Agricole du District de Trois-Rivières, demandant un octroi de mille piastres, comme aide pour la tenue de son exposition qui aura lieu du 23 au 28 Août prochain, et, de plus, la remise de ses taxes pour les années 1907, 1908 et pour l'année courante (1909).  
Accordée.
- Requête de Mr. Napoléon Levasseur & all. Requête de Mr. Napoléon Levasseur et autres, demandant que les étaux des bouchers soient placés sur la rue de la chaussée du nouveau Marché-aux-Denrées.
- Lettre de Mr. A. M. Gauthier. Lire une lettre de Mr. Adélaïde M. Gauthier, concernant l'indemnité qu'il réclame, au sujet du colage qui se trouvait sur la partie de son terrain qui a été approprié pour l'élargissement de la rue Du Platons.
- Lettre de Mr. Eugène Balcer. Lire une lettre de Mr. Eugène Balcer, concernant l'appropriation de la partie de ses terrains nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre.  
Référé aux Comités Permanents.

Lire



Lundi, le 26 Juillet 1909.

Soir "Alpha".

Lettre de la

Lue une lettre de la Compagnie "Alpha", concernant la reconstruction du pont de la rivière Milette.

Rapport des

arbitres re appropriations de D<sup>me</sup> V<sup>oe</sup> Duchaine & all.

Lue un rapport de M<sup>rs</sup>. Uld. Martel et P. J. Grenier, arbitres, re appropriations de D<sup>me</sup> V<sup>oe</sup> Euchariste Duchaine & all., et fixant les indemnités à leur être payées comme suit: à Mr. Napoléon Duchaine, fils de Raphaël, \$625.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; à D<sup>me</sup> V<sup>oe</sup> Euchariste Duchaine, \$638.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>; et à Mr. Napoléon Duchaine, fils d'Antoine, \$778.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

Accordé.

Rapport des

arbitres re terrain de Mr. Narcisse Gélinas.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du rapport des arbitres, concernant une certaine lisière de terrain appartenant à Mr. Narcisse Gélinas à être appropriée pour élargir la rue Des Forges.

Rapport renvoyé, le Conseil décide de ne pas approprier.

Rapport des

arbitres re appropriation D<sup>me</sup> J<sup>oe</sup> Bellefeuille.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de la sentence arbitrale re appropriation d'une partie du lot N<sup>o</sup> 444 du cadastre appartenant à D<sup>me</sup> Joseph Bellefeuille, et nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre, fixant l'indemnité de cette appropriation à deux mille trois cent cinquante-neuf piastres et vingt centins (\$2,359.<sup>20</sup>/<sub>100</sub>), tant pour la valeur et l'évaluation du terrain approprié que pour tous les autres dommages réels que souffre la partie appropriée.

Acceptée.

Rapport du

Comité des Chemins.

Rapport: Sur la requête de Mr. Harry Buckley et autres, demandant l'arrosage de cette partie de la rue St. Thomas comprise entre les rues des Champs et Champfleur, le Comité des Chemins auquel elle avait été référée s'étant enquis de la nécessité de la chose, croit devoir recommander l'arrosage de cette partie de la dite rue St. Thomas comprise entre les rues des Champs et Duplessis-Bochard.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Chs. Page, Préd<sup>t</sup>,  
A. V. Verrette,  
L. G. Duplessis,  
Ars. Gélinas,  
A. J. Grant.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 26 Juillet 1909.

Proposé

# Lundi, le 26 juillet 1909.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu devant ce Conseil, concernant l'arrosage de la rue St. Thomas, soit adopté.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Napoléon Duchaine, fils de Raphaël, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gélinas, Ars.,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Napoléon Duchaine fils de Raphaël à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, en cette Cité, étant partie du lot numéro sept cent vingt-cinq du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de six cent vingt-cinq piastres, et cela, suivant acte passé par J. E. Normand, Escr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Napoléon Duchaine, fils d'Antoine, et Ludger Duchaine, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Bergeron,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Napoléon Duchaine fils d'Antoine et Ludger Duchaine à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, en cette Cité, étant partie du lot numéro sept cent quinze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de sept cent soixante-et-dix-huit piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Escr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion

Vente de terrain par Madame Veuve Duchaine, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Bellefeuille,  
Secondé par Mr. Gélinas, Ars.,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Veuve Céline Camirand Veuve de feu Euchariste Duchaine à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, en cette Cité, étant partie du lot numéro sept cent vingt-cinq du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières,

pour

Lundi, le 26 juillet 1909.

pour le prix et somme de six cent trente-huit piastres, et cela, suivant acte préparé par P. E. Normand, Ecr., V.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Mr. Ald. Martel nommé  
arbitre, re appropriation P. E.  
Panneton.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Mr. Aldoric Martel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité, en remplacement de Mr. J. E. Hamel qui a résigné, pour fixer conjointement avec l'arbitre de Mr. P. E. Panneton le montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement de la rue Notre-Dame vis-à-vis sa propriété, et cela, conformément à l'acte de la Législature de Québec / Edouard VII, chap. 44, sec. 24.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$638.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> en  
faveur de M<sup>me</sup> Duchaine

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Euchariste Duchaine, un billet promissaire au montant de six cent trente-huit piastres, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$65.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> en  
faveur de Mr. Napoléon Duchaine fils de

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Napoléon Duchaine fils de Raphaël, un billet promissaire au montant de six cent vingt-cinq piastres, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$718.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> en  
faveur de Mr. Napoléon Duchaine fils de

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Jrs.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Napoléon Duchaine fils d'Antoine, un billet promissaire au montant de sept cent soixante-et-dix-huit piastres, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 26 juillet 1909.

9<sup>e</sup> Motion  
Étaup des Bouchers dans le  
nouveau Marché-aup-Denrées.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que la requête de Messieurs les Bouchers, demandant de placer leurs étaup au rez-de-chaussée du nouveau Marché soit accordée, pourvu que cette dépense ne coûte pas plus de quinze cents piastres.

Rejetée sur division de cinq jours et six, contre, savoir:

Pour:

M. M. Bellefeuille,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

M. M. Bergeron,  
Duplessis,  
Gélinas, Ars.,  
Gélinas, Marc.,  
Grant,  
Page.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Messrs. Daoust & Lafond, architectes, et de Mr. Napoléon Guillemette, surveillant des travaux de construction du Marché-aup-Denrées, établissant que Mr. Téléspore Dugré a droit au paiement de la somme de trois mille piastres en à compte de son contrat.

Adopté.

Certificat de  
Messrs. Daoust & Lafond et Napoléon  
Guillemette, en faveur de Mr. S. Dugré.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant les boulangers soit amendé, de manière à rencontrer les besoins actuels du commerce de boulangerie.

En Conseil, ce 26 juillet 1909.

(Signé) E. F. Panneton.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Michelin.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs et ses divers amendements soient amendés quant à ce qui concerne l'heure après laquelle il sera défendu à qui que ce soit de vendre des liqueurs enivrantes dans une maison licenciée ou magasin de liqueurs de détail dans cette cité, en la faisant à sept heures du soir chaque samedi.

En Conseil, ce 26 juillet 1909.

(Signé) Edmond Michelin.

Avis

Lundi, le 26 juillet 1909.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Narc. Gélinas.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant la fermeture des magasins de marchandises sèches, de merceries et de chaussures à sept heures du soir, les mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine.

En Conseil, ce 26 juillet 1909.

(Signé) Narcisse Gélinas.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que la résolution de ce conseil nommant Mr. J. B. Normand, Notaire de la Corporation de cette cité soit amendée.

En Conseil, ce 26 juillet 1909.

(Signé) Chs. Pagé.

10<sup>e</sup> Motion  
Enquête sur le Marché aux Denrées.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.

Que le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé de demander aux Avocats de la Corporation leur opinion sur la manière de procéder pour tenir une enquête concernant la construction du Marché aux Denrées.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf d'Août prochain, à huit heures du soir.

Adopté  
Louis G. Normand  
Maire.  
Sec.-Trés.

Ajournement.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 29 juillet 1909.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Vendredi, le trente de juillet courant, à huit heures du soir, au sujet du Règlement concernant l'émission de



Vendredi, le 30 Juillet 1909.

de débentures pour prêt aux incendiés.  
(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
30 Juillet 1909.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Vendredi, le trentième  
jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. P. Normand,
- Messieurs les Echevins
  - W. J. Bergeron,
  - L. G. Duplessis,
  - Frs. Gélinas,
  - Narc. Gélinas,
  - R. A. Grant,
  - W. Lamy,
  - Edm. Michelin,
  - Chs. Page,
  - E. A. Panneton,
  - A. O. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Condoléances à Mme Vve  
Phi. Bellefeuille.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que les membres de ce Conseil ont appris  
avec un vif chagrin le décès prématuré de Monsieur  
l'échevin Philippe Bellefeuille, et ils offrent à la famille  
éplorée du défunt, leurs condoléances et sympathies sincères  
dans la douleur où les plonge ce terrible coup porté si  
soudainement à leurs affections; que les membres du dit  
Conseil assistent en corps aux funérailles qui auront lieu  
lundi, le deux Août prochain, et que copie de la présente  
soit transmise à Madame Veuve Philippe Bellefeuille,  
et aux journaux de cette Cité.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Echevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai que le règlement Chapitre 183,  
passé le quatorze de Juin dernier (1909), intitulé: Règlement  
concernant l'emprunt de \$500,000, dont \$400,000, garantis par  
le Gouvernement de la Province de Québec, et les prêts pour  
venir

Vendredi, le 30 Juillet 1909.

venir en aide aux victimes de la conflagration du 22 juin 1908, dans la Cité des Trois-Rivières, soit amendé, en retranchant dans la troisième ligne et la quatrième ligne du premier paragraphe du préambule du règlement par le présent amendé, les mots suivants: "sous la garantie de la Province de Québec".

En Conseil, ce 30 Juillet 1909.

(Signé) G. J. Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'émission de débentures pour venir en aide aux incendiés du 22 Avril 1908 et pour appropriation de propriétés.

En Conseil, ce 30 Juillet 1909.

(Signé) R. F. Grant.

Et la séance est ensuite levée.

E. Desautels  
Sec.-Prés.

Adopté  
Louis Phi. Normand  
Maire.

Trois-Rivières, 4 Août 1909.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Jeudi, le cinq d'Août courant, à huit heures du soir, concernant les appropriations pour l'année mil neuf cent neuf.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
5 Août 1909.

Au une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le cinquième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités

Jeudi, le 5 Août 1909.

formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
 Messieurs les Echevins A. J. Bergeron,  
 G. G. Duplessis,  
 Ars. Gélinas,  
 Marc. Gélinas,  
 W. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 Jhs. Page,  
 F. A. Verrette.

1ère Motion  
 Vote des appropriations  
 pour l'année 1909.

Proposé par Mr. Verrette,  
 Secondé par Mr. Duplessis,  
 Que les appropriations pour rencontrer  
 les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant  
 la présente année fiscale soient maintenant votées telles que  
 le veut la loi, et soient comme suit, savoir:

Estimés des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la  
 Cité des Trois-Rivières, pour l'année civile mil neuf cent neuf,  
 préparés conformément à l'Acte 1 Edouard VII, Chap. 44.

Revenues Probables.

|                               |            |   |          |
|-------------------------------|------------|---|----------|
| Cotisations et Taxes.         |            |   |          |
| Cotisations régulières,       | 42,842     | ~ |          |
| Taxes sur bateaux,            | 100        | ~ |          |
| Taxes des rues sous contrôle, | 10,000     | ~ |          |
| Taxes sur chiens,             | 500        | ~ |          |
| Taxes sur bicyclettes,        | 125        | ~ | 53,547 ~ |
| Licences.                     |            |   |          |
| Hôtels,                       | 2,400      | ~ |          |
| Magasins de Liqueurs,         | 3,000      | ~ |          |
| Charretiers,                  | 200        | ~ |          |
| Ecuries de louage,            | 250        | ~ |          |
| Bouchers,                     | 100        | ~ |          |
| Regrattiers,                  | 250        | ~ |          |
| Marchands de poudre,          | 24         | ~ |          |
| Cirques et Jeux,              | 25         | ~ |          |
| Maisons de pension,           | 15         | ~ | 6,264 ~  |
|                               |            |   | 59,811 ~ |
|                               | A Reporter |   |          |

# Jeudi, le 5 Août 1909.

|  | Report |   |           |
|--|--------|---|-----------|
| <b>Marchés:</b>                        |        |   | 59,811    |
| Marchés-aux-Denrées,                   | 2,000  | " |           |
| Marché-au-Pain,                        | 800    | " |           |
| Etau des Bouchers,                     | 500    | " |           |
| Magasins,                              | 200    | " | 3,500     |
| <b>Communes:</b>                       |        |   |           |
| Rentés constituées, loyers, etc.       | 800    | " |           |
| Pâturage d'animaux,                    | 50     | " | 850       |
| <b>Divers:</b>                         |        |   |           |
| Taxe de l'Eau,                         | 23,000 | " |           |
| Taxe du Drainage,                      | 6,500  | " |           |
| Ponts St. Maurice (péages),            | 6,000  | " |           |
| Loyer de la Salle de l'Hôtel-de-Ville, | 800    | " |           |
| Intérêt sur arrérages de taxes, etc.,  | 3,500  | " | 39,800    |
| <b>Revenus Casuels:</b>                |        |   |           |
| Arriérés aux retardataires,            | 10     | " |           |
| Opposition du sceau,                   | 10     | " | 20        |
|  |        |   | \$103,981 |

## Dépenses Probables.

|   |       |   |          |
|---|-------|---|----------|
| <b>1° Fonds d'Amortissement:</b>                    |       |   |          |
| Dette Hall, Neilson & Co., 2% sur \$20,000          | 400   | " |          |
| " Ids. Emprunt Municipal, 1% " 13,000               | 430   | " |          |
| " R. Smeadow, 2% " 26,000                           | 520   | " |          |
| " L. P. Pelinas & Fils, 2% " 5,000                  | 100   | " |          |
| " L. P. Trottier, 2% " 2,500                        | 50    | " |          |
| " Drainage, 1% " 100,000                            | 1,000 | " |          |
| " Do. 1% " 30,000                                   | 300   | " |          |
| " Pavage, 1% " 110,000                              | 1,100 | " |          |
| " Aqueduc, 1% " 75,000                              | 750   | " |          |
| " Incendies, 1% " 4,000                             | 40    | " |          |
| " Lumière Electrique, 1% " 11,000                   | 110   | " |          |
| " Consolidée, 2 <sup>e</sup> émission, 1% " 340,000 | 3,400 | " |          |
| " Chemin de Fer Vallée St. Maurice 1% " 66,000      | 660   | " |          |
| " Wabasso Cotton Co., 1% " 50,000                   | 500   | " |          |
| " Rentés constituées, 1% " 3,000                    | 30    | " |          |
| " Ponts St. Maurice, 1% " 125,000                   | 1,250 | " | 10,640   |
| <b>A Reporter</b>                                   |       |   | \$10,640 |

Jeu-di, le 5 Août 1909.

|    |   | Report |   |           |
|----|---|--------|---|-----------|
| 2° | Intérêt, Escomptes et Commission:           |        |   | \$ 10,640 |
|    | 5% sur \$20,000 Dette Hall, Nelson & Cie.   | 1,000  | ~ |           |
|    | 5% " 43,000 " Ads. Emprunt Municipal,       | 2,150  | ~ |           |
|    | 5% " 26,000 " R. Smardon,                   | 1,300  | ~ |           |
|    | 5% " 5,000 " L. P. Gélinas & Frère,         | 250    | ~ |           |
|    | 5% " 2,500 " L. P. Trottier,                | 125    | ~ |           |
|    | 5% " 60,000 " Drainage,                     | 3,000  | ~ |           |
|    | 4 1/2% " 55,000 " "                         | 2,475  | ~ |           |
|    | 4% " 15,000 " "                             | 600    | ~ |           |
|    | 4 1/2% " 83,000 " Carage,                   | 3,735  | ~ |           |
|    | 4% " 27,000 " "                             | 1,080  | ~ |           |
|    | 4 1/2% " 75,000 " Aqueduc,                  | 3,375  | ~ |           |
|    | 5% " 150,000 " Consolidée,                  | 7,500  | ~ |           |
|    | 4 1/2% " 57,000 " "                         | 2,565  | ~ |           |
|    | 4% " 133,000 " "                            | 5,320  | ~ |           |
|    | 5% " 4,000 " Incendies,                     | 200    | ~ |           |
|    | 5% " 11,000 " Eclairage,                    | 550    | ~ |           |
|    | 4% " 66,000 " Chemin de Fer Vallée St. Mee. | 2,640  | ~ |           |
|    | 4% " 50,000 " Wabasso Cotton Co.            | 2,000  | ~ |           |
|    | 4 1/2% " 3,000 " Rentes Constituées,        | 145    | ~ |           |
|    | 6% " Billets promissaires,                  | 8,100  | ~ | 48,110    |
| 3° | Salaires:                                   |        |   |           |
|    | Secrétaire-Trésorier,                       | 1,900  | ~ |           |
|    | Asst. Secrétaire,                           | 775    | ~ |           |
|    | Asst. Trésorier,                            | 950    | ~ |           |
|    | Comptable-Preneur,                          | 200    | ~ |           |
|    | Comptable,                                  | 600    | ~ |           |
|    | Auditeurs,                                  | 50     | ~ |           |
|    | Evaluateurs et clercs,                      | 900    | ~ |           |
|    | Collecteur et messager,                     | 700    | ~ | 6,075     |
| 4° | Assurances:                                 |        |   |           |
|    | Contre le feu,                              |        |   | 500       |
| 5° | Département de l'Aqueduc:                   |        |   |           |
|    | Salaires de l'Ingénieur Civil,              | 400    | ~ |           |
|    | " du Comptable,                             | 850    | ~ |           |
|    | " du Tourner-robinets,                      | 112    | ~ |           |
|    | Entretien et réparations,                   | 500    | ~ |           |
|    | Papeterie, annonces et impressions,         | 40     | ~ |           |
|    | Ornières publiques,                         | 8      | ~ |           |
|    | North Shore Power Co. (pompage)             | 5,500  | ~ | 7,410     |
|    | À Reporter                                  |        |   | \$ 72,735 |



# Jeudi, le 5 Août 1909.

|     |                                     | Report |   |           |
|-----|-------------------------------------|--------|---|-----------|
| 6°  | Département des Chemins:            |        |   | \$ 72,735 |
|     | Entretien et réparations,           | 500    | u |           |
|     | Effets et outils,                   | 500    | u |           |
|     | Nourrage et entretien des chevaux,  | 600    | u |           |
|     | Actes notariés,                     | 500    | u |           |
|     | Criées publiques,                   | 15     | u |           |
|     | Salaires de l'Inspecteur-de-Ville,  | 900    | u |           |
|     | " de 4 charretiers                  | 1,700  | u |           |
|     | Téléphone de l'Inspecteur-de-Ville, | 40     | u |           |
|     | Chauffage,                          | 25     | u | 4,780     |
| 7°  | Département des Marchés:            |        |   |           |
|     | Chauffage, marché-aux-denrées,      | 25     | u |           |
|     | Salaires, Clerc marché-aux-denrées, | 400    | u |           |
|     | " Ast. Clerc marché-aux-denrées,    | 300    | u |           |
|     | Ent. et rép. marché-au-foin,        | 10     | u |           |
|     | Chauffage, marché-au-foin,          | 15     | u |           |
|     | Salaires Clerc marché-au-foin,      | 350    | u |           |
|     | Marché-au-Poisson,                  | 50     | u | 1,150     |
| 8°  | Département du Feu:                 |        |   |           |
|     | Fourniture, ent. et réparations,    | 200    | u |           |
|     | Chauffage,                          | 120    | u |           |
|     | Nourrage et entretien des chevaux,  | 300    | u |           |
|     | Télégraphe d'alarmes,               | 100    | u |           |
|     | Costume des pompiers,               | 50     | u |           |
|     | Téléphone,                          | 80     | u | 850       |
| 9°  | Département de l'Éclairage:         |        |   |           |
|     | North Shore Power Co. contrat,      | 7,000  | u |           |
|     | Entretien des lampes,               | 150    | u |           |
|     | Electrométrie,                      | 100    | u | 7,250     |
| 10° | Département de l'Hôtel-de-Ville:    |        |   |           |
|     | Ameublement et fournitures,         | 50     | u |           |
|     | Chauffage,                          | 300    | u |           |
|     | Salaires du gardien,                | 300    | u | 650       |
| 11° | Département de la Police:           |        |   |           |
|     | Salaires du Chef,                   | 1,050  | u |           |
|     | " de l'Ast. Chef,                   | 600    | u |           |
|     | " de 6 constables,                  | 3,000  | u |           |
|     | " de 2 Asts. constables,            | 850    | u |           |
|     | Assurances contre les accidents,    | 150    | u |           |
|     | Costumes,                           | 500    | u |           |
|     | A Reporter                          | 6,150  | u | \$ 87,415 |

# Jeudi le 5 Août 1909.

|   |            |         |   |           |   |
|---|------------|---------|---|-----------|---|
| Département de la Police:               | Report     | \$6,150 | u | \$84,415  | u |
| Ameublement et entretien,               |            | 30      | u |           |   |
| Pension des prisonniers,                |            | 10      | u | 6,190     | u |
| 12° Département de la Commune:          |            |         |   |           |   |
| Entretien et réparations,               |            | 100     | u |           |   |
| Salaires du gardien,                    |            | 125     | u | 225       | u |
| 13° Département de la Santé:            |            |         |   |           |   |
| Soins et médicaments,                   |            | 75      | u |           |   |
| Salaires Inspecteur Sanitaire,          |            | 250     | u |           |   |
| Dépotoir,                               |            | 50      | u | 375       | u |
| 14° Carrés Publics:                     |            |         |   |           |   |
| Carré Champlain,                        |            | 500     | u |           |   |
| " St. Philippe,                         |            | 15      | u | 515       | u |
| 15° Ponts St. Maurice:                  |            |         |   |           |   |
| Salaires du gardien,                    |            | 450     | u |           |   |
| Chauffage,                              |            | 30      | u |           |   |
| Téléphone,                              |            | 25      | u |           |   |
| Loyer de terrain,                       |            | 1       | u | 506       | u |
| 16° Quai sous Contrôle:                 |            |         |   |           |   |
| Entretien, &c.                          |            |         |   | 5000      | u |
| 17° Atelier des Départements:           |            |         |   |           |   |
| Outils, combustible &c.                 |            |         |   | 40        | u |
| 18° Frais Légaux:                       |            |         |   |           |   |
| Honoraires d'avocats,                   |            |         |   | 600       | u |
| 19° Papeterie, Annonces et Impressions: |            |         |   |           |   |
| Encre, papier &c.                       |            |         |   | 500       | u |
| 20° Dépenses Contingentes:              |            |         |   |           |   |
| Elections Municipales,                  |            | 50      | u |           |   |
| Frais de voyage,                        |            | 50      | u |           |   |
| Trices publiques et affiches,           |            | 5       | u |           |   |
| Télégrammes,                            |            | 5       | u |           |   |
| Fêtes publiques,                        |            | 50      | u |           |   |
| Pension d'aliénés,                      |            | 400     | u |           |   |
| Fonds des bâtisses et des jurés,        |            | 146     | u |           |   |
| Professeur de musique,                  |            | 500     | u |           |   |
| Numéros pour charretiers &c.            |            | 200     | u |           |   |
| Ecole des arts,                         |            | 100     | u |           |   |
| Salaires du Maire,                      |            | 300     | u |           |   |
| Amendements à la Charte,                |            | 300     | u | 2,406     | u |
|   | A Reporter |         |   | \$103,772 | u |

Jeudi, le 5 Août 1909.

21<sup>e</sup> Fonds de Réserve:

5% sur revenus ordinaires de \$103,981.<sup>00</sup>

Report \$103,981.<sup>00</sup>

|           |    |
|-----------|----|
| 5,199     | 05 |
| \$108,981 | 05 |

Et la séance est ensuite levée.

Adoptée.

*E. Desaulniers*  
Sec. - Prés.

Moire.

Assemblée Régulière.  
9 Août 1909.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur, le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. J. Bergeron,  
L. G. Duplessis,  
A. A. Barmer,  
Ars. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
A. A. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. A. Panneton,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Bergeron,

Que Mr. Louis Edmond Dupresne soit nommé échevin pour le quartier Notre-Dame en remplacement de feu Mr. Philippe Bellefeuille et qu'il le remplace dans les différents comités permanents de ce Conseil.

Adoptée.

Monsieur Louis Edmond Dupresne, nommé échevin pour le quartier Notre-Dame, prête le

1<sup>ère</sup> Motion  
Mr. L. E. Dupresne nommé  
Echevin.

Prestation du serment  
de Mr. L. Echevin Dupresne.

# Lundi, le 9 Août 1909.

Requête de  
Mr. P. A. Louin.

le serment requis par la loi, et prend son siège au Conseil.  
Requête de Mr. P. A. Louin et autres, demandant au Conseil de faire remplir la partie appropriée des caves au coin sud des rues Notre-Dame et Du Platon, ainsi qu'au coin des rues Notre-Dame et Alexandre, et de faire faire les trottoirs à ces endroits.

Requête de  
Mr. J. W. Godin.

Référée au Comité des Chemins.  
Requête de Mr. J. W. Godin, demandant l'usage gratuit de l'eau de l'Arqueduc, pour la tenue en opération de deux petits jets d'eau qu'il a l'intention de faire installer au front de sa résidence, sur la rue Bonaventure.

Requête de  
Messrs. Bellefeuille & Girouard

Référée au Comité de l'Arqueduc.  
Requête de Messrs. Bellefeuille & Girouard et autres, demandant au Conseil de faire observer les règlements par les personnes qui vendent du beurre par les maisons en cette Cité.

Requête de  
Messrs. Bondy & Beaulac & al.

Référée au Comité des Marchés.  
Requête de Messrs. Bondy & Beaulac et autres, demandant au Conseil de ne pas accorder la requête qui a été présentée dernièrement, le priant d'ordonner la fermeture des magasins de marchandises et de chaussures à six heures du soir, trois jours par semaine.

Requête de  
Mr. G. Gauthier & al.

Requête de Mr. Zéphirin Gauthier et autres, demandant du délai pour la construction de leurs trottoirs sur la rue St. Antoine.

Requête de  
Mr. Xavier Blouin.

Requête de Mr. Xavier Blouin, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de  
Mr. Art. Lemieux & al.

Requête de Mr. Arthur Lemieux et autres, demandant que la côte de la rue Plaisante soit baissée.

Requête de  
Mr. Michel Béland.

Accordée.  
Requête de Mr. Michel Béland, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Joseph Dupont, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante, comme propriétaire de l'immeuble n° 126, rue St. Philippe.

Accordée.

Requête

Lundi, le 9 Août 1909.

- Mr. H. Leclerc & all. Requête de Mr. H. Leclerc et autres, demandant la construction d'un trottoir sur le côté nord-ouest de cette partie de la rue St. Maurice, comprise entre le Côteau St. Louis et la rue St. Paul.  
Référé au Comité des Chemins.
- Mr. Jos. Gonthier & all. Requête de Mr. Jos. Gonthier et autres, demandant que les tuyaux de l'Acqueduc et du Drainage soient posés jusqu'à leurs propriétés sur le Côteau St. Louis, et que la côte et la rue y conduisant soient mises en bon état.  
Référé au Comité des Chemins.
- Wabasso Cotton Co. Lettre de la Wabasso Cotton Co., s'opposant à la construction d'un trottoir au front de sa propriété, sur la rue St. Maurice.  
Référé au Comité des Chemins.
- Corrugated Pipe Co. Lettre de la Corrugated Pipe Co., concernant une certaine quantité de tuyaux qu'elle a expédiés à la Corporation de cette cité.  
Référé aux Comités Permanents.
- Messrs. Bureau, Méthot & Biqué. Lettre de Messieurs Bureau, Méthot & Biqué, Avocats, disant que le Conseil et les divers comités du Conseil ont le pouvoir de tenir toutes enquêtes qu'ils jugent nécessaires dans l'intérêt de la Cité, les articles 303, 304 et 305 de la charte conférant ces pouvoirs et indiquant la procédure à suivre.
- Mr. Walter E. Roy. Lettre de Mr. Walter E. Roy, demandant qu'un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l'expropriation de la partie de sa propriété située au coin des rues Notre-Dame et St. Antoine et nécessaire à l'élargissement de ces rues, avec Mr. Anselme Dubé qu'il a choisi pour agir comme son arbitre.  
Accordées.
- Dme Napol. Normand. Lettre de Dame Napoléon Normand, demandant d'être indemnisée pour les dommages qu'elle dit avoir été occasionnés à sa propriété, par l'abaissement du niveau de la rue Champlain.  
Référé aux Comités Permanents.
- Mr. Jules Marchand. Lettre de Mr. Jules Marchand, offrant ses services comme ingénieur pour la pompe à vapeur à incendie.  
Référé au Comité du Feu.

Rapport:



# Lundi, le 9 Août 1909.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|  |                  |           |
|--|------------------|-----------|
| Département de l' Aqueduc, (Construction)    | 999              | 66        |
| " " Do. (Ext. & Répt.)                       | 1,645            | 15        |
| " des Chemins,                               | 1,854            | 59        |
| " " Marchés,                                 | 10,093           | 83        |
| " du Feu,                                    | 604              | 20        |
| " de l' Eclairage,                           | 35               | 85        |
| " " l' Hôtel-de-Ville,                       | 375              | 61        |
| " " la Police,                               | 593              | 87        |
| " " " Commune,                               | 49               | 69        |
| " " " Santé,                                 | 46               | 43        |
| Drainage,                                    | 1,428            | 39        |
| Parage,                                      | 120              | 70        |
| Ponts St. Maurice,                           | 81               | 99        |
| Rues sous Contrôle,                          | 6                | 96        |
| Barre Champlain,                             | 375              | 91        |
| Barre St. Philippe,                          | 9                | —         |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, | 98               | 95        |
| Station de Police et du Feu,                 | 8                | 64        |
| Papeterie et Impressions,                    | 44               | 80        |
| Billets Payables,                            | 20,402           | 52        |
| Intérêt et Commission,                       | 1388             | 72        |
| Taxes Municipales,                           | 17               | 60        |
| Salaires,                                    | 507              | 62        |
| Dépenses Contingentes,                       | 120              | 82        |
| Divers Comptes,                              | 3,008            | 93        |
|  | <b>\$ 43,950</b> | <b>43</b> |

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. A. Farmer, Prsdt.,  
A. W. Verrette,  
R. A. Grant,  
Frs. Gélinas.

N<sup>o</sup> 7 Motion

Proposé par Mr. Gélinas, Narc.,  
Secondé par Mr. Page,

Que le rapport du Comité des  
Finances

Lundi, le 9 Août 1909.

Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant les mois de Mai, Juin et Juillet derniers.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour les mois de Juin et Juillet dernier.

Rapport de la  
Commission de l'Eau.

Rapport:

Les soussignés, membres de la Commission Spéciale nommée le 20 Août 1908, pour étudier la question de l'eau, ont l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Après une étude des documents déposés à l'Hôtel-de-Ville, traitant de la qualité de l'eau fournie à notre population, et après une enquête minutieuse et suivie sur les moyens à prendre pour assurer à notre ville, une eau potable et exempte de tout germe, nous suggérons que des filtres soient installés au château d'eau, pour filtrer d'une manière aussi complète que possible l'eau du St. Maurice.

De plus, nous suggérons que notre commission soit continuée en fonction, afin de poursuivre les études commencées sur la valeur de l'ozone comme agent purificateur de l'eau de boisson.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. F. Canneton, Président,

Geo. Bourgeois,

J. A. Peltier,

F. F. Farmer,

A. F. Grant,

Narcisse Gélinas.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, 4 Août 1909.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport de la Commission de l'eau qui vient d'être lu soit adopté, et que la dite Commission soit autorisée à demander des soumissions pour l'achat des filtres nécessaires au filtrage de l'eau de l'aqueduc, et en faire rapport au Conseil.

Adoptée.

Lu

3<sup>e</sup> Motion

Lundi, le 9 Août 1909.

Rapport de  
Mr. John Bourgeois.

Lu un rapport de Mr. John Bourgeois, Ingénieur-civil, concernant l'expropriation de la partie de la propriété de Mr. Léon Lottinville nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure.

Rapport des  
arbitres, re: expropriations S. C.  
Panneton.

Référé aux Comités Permanents.

Lu un rapport de Messieurs Martel & Daoust, arbitres, concernant l'expropriation de la partie de la propriété de Mr. P. E. Panneton, partie N<sup>o</sup> 692 du Cadastre, nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, fixant son indemnité à la somme de mille piastres.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Adopté.  
Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que, depuis le 9 Juin dernier au 9 Août courant, il a été émis 24 permis de construction d'une valeur totale de \$162,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

H<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 186.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 186, Règlement concernant l'emprunt de \$500,000 dont \$400,000 garantis par le Gouvernement de la Province de Québec, et les prêts pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 22 juin 1908, dans la cité des Trois-Rivières", soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 186. —  
Règlement concernant les  
incendies du 22 Juin 1908.

Chapitre CLXXXVI.  
Règlement concernant l'emprunt de \$500,000. dont \$400,000. garantis par le Gouvernement de la Province de Québec, et les prêts pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 22 Juin, 1908, dans la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que par l'acte de la Législature de la Province de Québec, 9 Édouard VII, Chap. 84 la Cité des Trois-Rivières a été autorisée à emprunter, une somme de \$500,000.00 dont \$400,000.00 garantie par le Gouvernement de la Province de Québec, et à prêter ces sommes aux victimes de la conflagration du 22 Juin, 1908, dans la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que par la dite loi, il est statué que les dites avances devront être faites en conformité des dispositions d'un règlement adopté à cette fin par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières et approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Attendu

Lundi, le 9 Août 1909.

Attendu que conformément à cette loi, le Conseil a passé et adopté le quatorze juin mil neuf cent neuf un règlement étant le chapitre cent quatre-vingt-trois des règlements du dit Conseil, lequel a été approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil, le 26 juin 1909;

Attendu que dans le préambule du dit règlement il s'est glissé une erreur, le dit préambule alléguant que la Cité des Trois-Rivières avait été autorisée à emprunter sous la garantie de la Province de Québec, une somme de \$500,000 dont \$400,000 garantie par le Gouvernement de la Province de Québec;

Attendu qu'il est désirable et nécessaire de faire disparaître cette erreur;

Or ces causes le règlement chapitre cent quatre-vingt-trois passé le quatorze juin mil neuf cent neuf est remplacé par le présent, et il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

1<sup>o</sup> Les avances en vertu de la dite loi ne pourront être faites par la Cité des Trois-Rivières qu'aux propriétaires des maisons ou autres bâtiments détruits par la conflagration, ou aux locataires, leurs héritiers ou ayant cause dont les maisons ou autres bâtiments ont été détruits par la dite conflagration, pour les aider à construire ou à payer le coût de construction de ces maisons ou bâtiments, pourvu toutefois que, dans le cas d'un locataire, il soit devenu, dans les six mois de la date de la dite conflagration, acquéreur de terrain dont les maisons ou autres bâtiments ont été ainsi détruits.

2<sup>o</sup> Le Conseil ne pourra faire d'avances qu'aux personnes qui auront démontré qu'elles sont dans l'impossibilité de reconstruire leurs propriétés et de continuer leur commerce ou leur industrie avec leurs propres ressources.

3<sup>o</sup> Les dites avances ne devront pas excéder soixante pour cent de la valeur du terrain et du coût des nouvelles constructions.

4<sup>o</sup> Les dites avances devront être garanties par une première hypothèque sur la propriété immobilière en faveur de laquelle l'avance est consentie.

5<sup>o</sup> La Corporation de la Cité des Trois-Rivières n'avancera les dites avances aux emprunteurs que lorsque  
les

Lundi, le 9 Août 1909.

les constructions à être érigées seront avancées pour le quart de leur valeur, ces avances se feront par la suite dans la même proportion jusqu'à ce que les dites constructions soient complètement terminées à la satisfaction du Conseil et que le propriétaire en aura pris définitivement possession.

6<sup>o</sup> Le taux de l'intérêt sur les dites avances ne devra pas être plus de quatre et demi pour cent l'an, payable semi-annuellement au Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, à son bureau.

7<sup>o</sup> Le remboursement du capital des dites avances s'effectuera au moyen d'un fonds d'amortissement de un pour cent l'an sur la somme prêtée, payable annuellement au Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, à son bureau.

8<sup>o</sup> Quelque soit la date du prêt, tous les paiements de l'intérêt s'effectueront le 1<sup>er</sup> Avril et le 1<sup>er</sup> Octobre, de chaque année, et le premier versement au fonds d'amortissement le 1<sup>er</sup> Juillet pour se continuer à même date les années suivantes.

9<sup>o</sup> Dans la perception des intérêts et du fonds d'amortissement, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières aura tous les pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 271 à 279 inclusivement de sa charte, et elle pourra suivre la procédure y indiquée; ainsi que celle mentionnée aux articles 282 à 294 inclusivement concernant la vente des propriétés.

10<sup>o</sup> La Corporation de la Cité des Trois-Rivières fera assurer contre l'incendie les bâtisses et constructions élevées au moyen des dites avances faites aux emprunteurs, le montant de la police devant être suffisant pour garantir le remboursement des dites avances et des intérêts à accroître.

11<sup>o</sup> Les polices d'assurance devront être prises au nom du prêteur, faites payables à la Corporation et de préférence aux droits de l'emprunteur; elles devront de plus être émises par des compagnies d'assurance sous le contrôle de l'association des "Underwriters", l'emprunteur ayant cependant le droit de choisir la compagnie d'assurance, pourvu qu'elle soit une de celles sous le contrôle de la dite association.

12<sup>o</sup> Les primes de ces polices d'assurance seront payées par la Corporation, qui s'en fera rembourser le montant



# Lundi, le 9 Août 1909.

montant avec l'intérêt à (6%) six par cent l'an par l'emprunteur, de la même manière et à la même époque que les intérêts sur les avances.

13° Si, en outre des polices d'assurances effectuées par la Corporation pour la garantie des avances, tel que stipulé ci-dessus, l'emprunteur fait émettre d'autres polices d'assurance sur les mêmes constructions, ces dernières polices seront, jusqu'à concurrence des dites avances, faites payables à la Corporation et par préférence aux droits de l'emprunteur et concourront avec les premières, chacune au Pro Rata, au paiement préférentiel des dites avances.

14° En cas de perte partielle ou totale de la propriété assurée si l'emprunteur remet sa propriété dans les mêmes conditions qu'elle était avant l'incendie, la Corporation devra lui remettre le montant retiré des assurances, sur justification que leur coût a été préalablement soldé, sans laisser substituer aucun privilège en faveur des ouvriers, fournisseurs ou constructeurs, et cela afin de continuer le bref primitif.

15° Les frais d'actes, d'enregistrement d'iceux et de certificats de recherches au sujet des obligations à être consenties par l'emprunteur seront à sa charge.

16° Tous actes de prêt, obligations passés en vertu du présent règlement, devront être rédigés conformément aux clauses 3 jusqu'à 15 inclusivement ci-dessus énumérées.

17° Il sera du devoir du Trésorier du Conseil de prendre, chaque année, à même les fonds de la Cité et avant le paiement d'aucune appropriation, quelconque pour autres fins une somme d'argent égale à un pour cent ou plus du montant total des débetures ou obligations émises par la Corporation de la Cité, en vertu de la sus-dite loi, et de mettre cette somme à part de tous autres deniers et de la placer sans délai, suivant les ordres du Conseil, soit en effets publics de la Puissance du Canada ou du Gouvernement de cette Province et cette somme servira uniquement à constituer le fonds d'amortissement nécessaire pour l'extinction de la dette créée par l'émission des dites débetures ou obligations.

18° Il sera du devoir du Trésorier du Conseil de prendre en même temps sur les fonds de la Corporation, et

Lundi, le 9 Août 1909.

et avant le paiement d'aucune appropriation pour autres fins une somme d'argent suffisante pour le paiement semi-annuel de l'intérêt de la dette créée par l'émission des dites libentures ou obligations.

19° Il sera du devoir du Trésorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières de fournir, tous les ans, au Trésorier de la Province, un état attesté sous serment par le greffier de la dite Cité établissant le montant du fonds d'amortissement sus-mentionné, et comment il a été placé.

20° Les emprunteurs devront accompagner leur demande d'argent d'une déclaration assermentée attestant le coût des bâtisses déjà construites ou à construire, et ces demandes devront être envoyées au Secrétaire-Trésorier de la Cité des Trois-Rivières, au moins trois jours avant une séance régulière du Conseil.

21° Les sus-dites demandes seront prises en considération à une séance régulière subséquente du Conseil et décidées par le vote de la majorité des Conseillers.

22° Les emprunteurs devront commencer leurs constructions dans le cours de l'année 1909 et avoir terminé le 1<sup>er</sup> Mai 1910.

23° Le présent règlement prendra force et effet le jour de sa sanction par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Adopté.

Proposé par M<sup>r</sup>. Panneton,  
Secondé par M<sup>r</sup>. Grant,

Que le règlement intitulé: "Chapitre 18<sup>m</sup>, Règlement concernant la Taxe Spéciale sur l'augmentation de valeur donnée aux propriétés par des améliorations publiques", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXXXVII.

Règlement concernant la Taxe Spéciale sur l'augmentation de valeur donnée aux propriétés par des améliorations publiques.

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'Acte de la Législature de Québec l'Edouard VII, Ch. 44, art. 142, par. 2, le Conseil de la Cité des Trois-Rivières est autorisé à passer des règlements pour faire évaluer l'augmentation de valeur que pourrait avoir acquise les propriétés dans la Cité des Trois-Rivières, par certaines améliorations publiques;

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 18<sup>m</sup>.

— Chapitre 18<sup>m</sup>. —  
Règlement concernant la  
taxe spéciale sur plus value  
des propriétés.

Lundi, le 9 Août 1909.

Cité des Trois Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. Chaque fois que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières aura ordonné et fait faire l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement de toute rue, chemin ou place publique en la dite cité, le Conseil de la dite cité devra faire évaluer par le ou les évaluateurs du dit Conseil, l'augmentation de la valeur que pourront avoir acquise les propriétés dont la valeur aura été augmentée ou qui auront bénéficié par l'ouverture, le prolongement, l'élargissement de toute rue, chemin ou place publique, et imposera une taxe spéciale sur les propriétés ainsi évaluées, afin de faire payer par les propriétaires des dits terrains le quart du coût des susdits travaux ou améliorations, pourvu que le montant que chaque propriétaire aura à payer pour toute telle amélioration n'excède pas en total vingt-cinq pour cent de l'augmentation de valeur ajoutée à sa propriété par la dite amélioration; le surplus du coût des susdits travaux, s'il y a, sera à la charge des fonds communs de la cité.

Sec. 2. La collection de la dite taxe spéciale se fera de la même manière et avec les mêmes procédures que celles employées pour la perception des taxes municipales et autres charges.

Sec. 3. Les dispositions du chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliqueront au présent règlement.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adopté.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,

Secondé par Mr. Bergeron,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 188, Règlement concernant la fermeture des magasins de bonne heure", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXXXVII.

Règlement concernant la fermeture des magasins de bonne heure.

Attendu qu'un grand nombre de marchands de cette cité, ont demandé par leur requête présentée à ce Conseil, le vingt-six juillet dernier (1909), la fermeture à bonne heure des magasins dans certaines branches

de

6<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 188.

— Chapitre 188. —  
Règlement concernant la  
fermeture à bonne heure des  
magasins.

# Lundi, le 9 Août 1909.

de commerce;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'acte provincial 54 Vict. ch. 50, section 1, le conseil de toute municipalité de cité ou de Ville a le pouvoir de faire des règlements ordonnant la fermeture des magasins d'une ou de plusieurs catégories à certaines heures;

Attendu qu'en vertu des dispositions d'un acte subséquent, 4 Édouard VII, ch. 29, section 1, sanctionné le 2 juin 1904, il a été décrété que toute infraction à un règlement fait en vertu de la loi précitée, rendra celui qui en sera trouvé coupable devant deux juges de paix, passible d'une amende n'excédant pas \$40.00 pour chaque infraction, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois;

Attendu que les poursuites pour infraction aux règlements faits en vertu des dits statuts seront régies par la partie LVIII du Code Criminel 1892, relative aux convictions sommaires (articles 839-909);

Il est ordonné et statué par le conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. Les magasins de marchandises sèches, de merceries et de chaussures dans la Cité des Trois-Rivières, seront fermés à sept heures du soir les mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine durant tout le cours de l'année à l'exception des veilles de fêtes légales et d'obligation, ils resteront fermés jusqu'à cinq heures le lendemain matin.

Sec. 2. Les mots magasins fermés, signifient non ouverts pour la vente des marchandises ou pour l'admission des clients, acheteurs, consommateurs ou du public en général pendant le temps indiqué dans la section première du présent règlement, mais non de manière à rendre obligatoire l'interruption d'une vente ou de plusieurs ventes déjà commencées à l'heure fixée pour la fermeture.

Sec. 3. Rien dans le présent règlement n'empêchera pendant le temps durant lequel un magasin doit être fermé, la vente ou la livraison d'effets requis dans le cas de mort, de maladie ou d'accident.

Sec. 4. Toute personne qui sera trouvée coupable devant deux juges de paix, d'infraction aux dispositions du présent règlement sera passible d'une amende n'excédant pas quarante dollars pour chaque offense, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois.

Lundi, le 9 Août 1909.

(a) Les poursuites pour infraction au présent règlement seront régies par la partie VIII du Code Criminel, 1892, relative aux convictions sommaires (articles 839-909).  
Sec. 5. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté par division, de onze pour et un contre, savoir:

Pour:

Mo. No. Bergeron,  
Dupresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Gélinas, Ars.,  
Gélinas, Arch.,  
Grant,  
Michelin,  
Pagé,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

Mo. Lamy.

Proposé par Mr. Michelin,

Secondé par Mr. Panneton,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 189, Règlement pour amender le chapitre 51 des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXXXIX.

Règlement pour amender le chapitre 51 des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. La section troisième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

3. Toute personne ayant obtenu une licence pour tenir un hôtel, une auberge, une taverne ou autre maison ou lieu d'entretien public pour vendre ou détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et

Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 189.

— Chapitre 189. —  
Règlement pour amender le  
règlement des aubergistes et des  
marchands de liqueurs.



# Lundi, le 9 Août 1909.

et enivrante, dans la dite cité, ne pourra vendre ou détailler telle liqueur, dans la dite cité, depuis minuit jusqu'à cinq heures du matin, de tous et chacun des jours de la semaine, et durant toute la journée de tout et chaque dimanche de l'année et des jours portant les dates suivantes:

Le premier Janvier, le six Janvier, le premier Novembre, le huit Décembre et le vingt-cinq Décembre de chaque année, excepté le samedi, lequel jour la défense de vendre ou détailler les dites liqueurs commencera à sept heures du soir pour se continuer jusqu'au lundi matin, à cinq heures, et durant le temps ainsi prohibé, la buvette dans les dits hôtels, auberges, tavernes, ou autres maisons ou lieux d'entretien public, sera fermée à clef.

Sec. 2. La section septième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

4. Aucun boutiquier, marchand, ou autre personnes qui aura obtenu une licence pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, en quantité moindre de deux gallons, mesure impériale, à la fois, et pas moindre d'une chopine, mesure impériale, à la fois, ne pourra vendre, détailler, livrer telle liqueur, comme susdit, depuis sept heures du soir le samedi jusqu'à cinq heures du matin, le lundi suivant.

Sec. 3. Le règlement de ce Conseil intitulé: "Chapitre premier, Règlement concernant les règlements", sera interprété comme s'appliquant au présent règlement.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Rejeté sur division de quatre pour et huit contre, savoir:

Pour:  
 M<sup>rs</sup> Lamy,  
 Michelin,  
 Canneton,  
 Verrette,

Contre:  
 M<sup>rs</sup> Bergeron,  
 Dupresne,  
 Duplessis,  
 Farmer,  
 Gélinas, Frs.,  
 Gélinas, Haze,  
 Grant,  
 Page.

Proposé

# Lundi, le 9 Août 1909.

8<sup>e</sup> Motion

Enquête concernant la construction du Marché aux Dénrées.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que ce Conseil se forme en Comité Général Jeudi soir, le douze du courant, pour décider les procédures préliminaires d'une enquête qui doit être tenue sur la construction du Marché aux Dénrées.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Prolongement de la rue Royale et ouverture de rues dans la Commune.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Pagé,

Qu'une rue parallèle à la rue Gervais, de la largeur de soixante pieds, à partir de la rue St. Philippe jusqu'à la rue Bellefeuille, soit ouverte dans la Commune de cette cité, et que la rue Royale soit prolongée jusqu'au Chemin de Peinture (Loop-Line) du S. P. R. avec l'ouverture de rues transversales entre les dites rues Royale et St. Philippe.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Mr. J. B. Dupresne nommé arbitre re appropriation Walter S. Roy.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que Mr. J. B. Dupresne soit nommé arbitre de la Corporation de cette cité, pour fixer conjointement avec l'arbitre de Mr. Walter S. Roy le montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement de la rue Notre-Dame vis-à-vis sa propriété, et cela, conformément à l'acte de la Législature de Québec Edouard VII, Chap. 44, Sec. 22.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par M. J. Bellefeuille, pour l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Marie Louise Gauthier épouse de Mr. Joseph Bellefeuille à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain lisière de terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et Alexandre en cette cité, étant partie du lot numéro sept cent quarante-quatre du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de deux mille trois cent cinquante-neuf piastres et vingt centins, et cela, suivant acte préparé par T. B. Normand, Ecr., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

# Lundi, le 9 Août 1909.

12<sup>e</sup> Motion  
 Mr. Herman Chainé nommé  
 Sergent de Police et du Feu.

Proposé par Mr. Gélinas, Maire,

Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. Herman Chainé soit nommé  
 Sergent du Corps de Police et de la Brigade du Feu.  
 Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
 Nomination de Mr. J. O. Desilets  
 Assistant-Secrétaire, Mr. Arthur  
 Robert Assistant-Trésorier, et  
 Mr. Joseph Fafard Comptable-  
 Receveur.

Proposé par Mr. Farmer,  
 Secondé par Mr. Gélinas, M<sup>r</sup>s.,

Attendu qu'il est nécessaire de faire certains  
 changements dans le personnel du bureau du Secrétaire-Trésorier  
 de ce Conseil; qu'il soit résolu que Mr. J. O. Desilets  
 soit nommé Assistant-Secrétaire, Mr. Arthur Robert Assistant-  
 Trésorier et Mr. Joseph Fafard Comptable-Receveur, et cela, aux  
 salaires qui leur ont été votés lors des dernières appropriations.  
 Adoptée.

Des soumissions ayant été demandées pour des  
 travaux en grès, elles sont ouvertes et sont comme suit:

|                                     |   |                                   |
|-------------------------------------|---|-----------------------------------|
| Messrs. Robert & Lyburner . . . . . | \$1,040. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> | livres sur les lieux des travaux, |
| Mr. J. B. Loranger . . . . .        | 1,062. <sup>50</sup> / <sub>100</sub>   | " " " " " "                       |
| Mr. O. V. Gouin . . . . .           | 1,064. <sup>89</sup> / <sub>100</sub>   | " " " " " "                       |

La soumission de Messrs. Robert & Lyburner étant la plus  
 basse est acceptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-trois  
 d'Août courant, à huit heures du soir.

Ajournement.

E. Desaulniers  
 Sec.-Trés.

P. Gélinas  
 Maire-Suppléant.

Assemblée Régulière.  
 13 Août 1909.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
 Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la  
 dite Cité, Lundi, le vingt-troisième jour d'Août, en l'an  
 de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures  
 du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
 par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
 de huit membres du dit Conseil, savoir:

Monsieur le Maire Suppléant M<sup>r</sup>s. Gélinas,  
 Messieurs les Echevins O. J. Bergeron,  
 O. G. Duplessis,  
 A. P. Farmer,  
 Marc. Gélinas,  
 W. Lamy,

Edm.

Lundi, le 23 Août 1909.

Edm. Michelin,  
Chs. Pagé.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. J. A. Tessier & all.

Requête de Mr. J. A. Tessier et autres, se plaignant du genre de construction que Mr. F. V. Trudel est à ériger sur la rue St. François-Xavier.

Requête du  
Club Nautique des 3-R.

Requête du Club Nautique de Trois-Rivières, demandant un octroi pour l'aider à payer les dépenses de ses régates.

1<sup>ère</sup> Motion  
Octroi au Club Nautique  
des 3-R.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Qu'un octroi de cent piastres soit accordé au Club Nautique de Trois-Rivières, pour l'aider dans les dépenses qu'il a encourues pour ses régates.

Adoptée.

Requête de  
Mr. Alphonse Corbin.

Requête de Mr. Alphonse Corbin, demandant au conseil d'accepter la somme de deux piastres, en règlement de ce qu'il doit pour taxes.

Accordée, pour cause de pauvreté.

Requête de  
Mr. Chs. M. Duquay.

Requête de Mr. Chs. M. Duquay, demandant que le tuyau qui approvisionne d'eau l'Hôtel du Canada soit remplacé par un autre d'un pouce de diamètre.

Accordée.

Requête de  
Mr. Sévère Descôteaux & all.

Requête de Mr. Sévère Descôteaux et autres, demandant au conseil de vouloir bien, de nouveau, prendre en considération la requête qui lui a été présentée le sept de Juin dernier, lui demandant d'ordonner que toutes les constructions qui seront faites, à l'avenir, de chaque côté de la rue Des Forges, jusqu'au Côteau St. Louis, soient mises dans l'alignement qui a été fixé après l'incendie de Juin 1908, pour l'élargissement de la rue Du Platon et d'une partie de la dite rue Des Forges.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Alfred Laberge.

Requête de Mr. Alfred Laberge, demandant au conseil d'être nommé ingénieur de la pompe à vapeur à incendie.

Lettre de la  
Cie Richelieu & Ontario.

Lue une lettre de la Cie Richelieu & Ontario, concernant l'expropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon.

Lue

Lundi, le 23 Août 1909.

Mr. Trefflé Bouchard. <sup>Lettre de</sup>

Que une lettre de Mr. Trefflé Bouchard, demandant que les mesures nécessaires soient prises pour faire déplacer un poteau d'éclairage électrique qui se trouve vis-à-vis la porte de sa résidence, sur la rue Bonaventure.

Référé au Comité des Chemins.

Mr. Harry Buckley. <sup>Lettre de</sup>

Que une lettre de Mr. Harry Buckley, demandant au Conseil de lui vendre un terrain de cent pieds carrés, à la profondeur de sa propriété dans la commune, pour agrandir son établissement.

Référé aux Comités Permanents.

Messrs. Beauchemin & Fils. <sup>Lettre de</sup>

Que une lettre de Messieurs Beauchemin & Fils, offrant de vendre des tuyaux en béton à la Corporation de cette cité.

Mr. E. E. Taché. <sup>Lettre de</sup>

Que une lettre de Mr. E. E. Taché, sous-ministre du Département des Terres et Forêts, concernant certains terrains vendus à la Corporation de cette cité, sur le Côteau St. Louis, par le Gouvernement Provincial.

Mr. L. P. Mercier. <sup>Lettre de</sup>

Que une lettre de Mr. L. P. Mercier, N. P., demandant la passation d'un acte de transport entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Cie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Succ. N. P. Robichon. <sup>Lettre de la</sup>

Que une lettre de la succession N. P. Robichon, offrant une assurance en garantie pour tenir lieu d'une main-levée d'hypothèque.

Référés aux Comités Permanents.

Comité des Chemins. <sup>Rapport du</sup>

Rapport: Le Comité des Chemins auquel ont été référés le rapport de l'Inspecteur de Ville, en date du 25 de Mai dernier, concernant l'abaissement du niveau de la rue Champflour et du trottoir de Mr. Désiré Germain; l'élargissement de la rue St. Julie jugé nécessaire vis-à-vis la propriété de Mr. Trefflé Livernoche; la requête de Mr. J. B. Dupres et autres, présentée le 26 Juillet dernier, demandant l'élargissement de la rue St. Denis, vis-à-vis la propriété de Mr. Patrick Lesmerises; et la requête de Mr. H. Leclerc et autres, demandant la construction d'un trottoir sur le côté Nord-Ouest de cette partie de la rue St. Maurice comprise entre le Côteau St. Louis et la rue St. Paul, a l'honneur de vous faire rapport: qu'après s'être rendu sur les lieux ci-haut mentionnés, et avoir mûrement délibéré, il croit devoir recommander que le trottoir de Mr. Désiré Germain, rue Champflour, soit baissé et refait, aux frais de



Lundi, le 23 Août 1909.

de la Corporation, lesquels travaux sont estimés à cent trente-cinq piastres; que le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Julie soit acheté de Mr. Tréfle Livernoche, pour la somme de soixante piastres; que le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Denis soit acheté de Mr. Patrick Lesmerises, pour la somme de deux cent vingt-cinq piastres; et que la construction d'un trottoir soit ordonné sur le côté Nord-Ouest de cette partie de la rue St. Maurice, comprise entre les rues Deschamps et Cartier.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Chs. Pagé, Prsdt.,  
L. J. Duplessis,  
Mr. Gélinas.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 23 Août 1909.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Bergeron,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée sur division de six pour et un contre, savoir:

Pour:  
Mm. Bergeron,  
Duplessis,  
Farmer,  
Gélinas, Marc,  
Michelin,  
Pagé,

Contre:  
Mr. Lamy.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil que, suivant son désir, les tuyaux de l'aqueduc ont été lavés, le 26 mai, le 24 juin et le 27 juillet de la présente année.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil, d'une poursuite au montant de cent vingt-cinq piastres, de la part de Mr. Olivier Lebeau, pour ses honoraires comme arbitre, lors de l'expropriation d'une partie du terrain de la Loge Shawinigan, pour l'élargissement de la rue St. Antoine.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil, d'un protêt de la part de Mr. Zéphirin Gauthier, concernant certaines constructions en bois, sur la rue St. Antoine.

Proposé

Rapport de

l'Inspecteur-de-Ville!

Poursuite de

Mr. Olivier Lebeau.

Protêt de

Mr. Zéphirin Gauthier.

Lundi, le 23 Août 1909.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 189.

Chapitre 189. —  
Règlement concernant l'émission  
de \$500,000 de débentures  
pour les Incendies de 1908.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 189, Règlement concernant l'émission de débentures pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908, dans la Cité des Trois-Rivières", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXXXIX.

Règlement concernant l'émission de débentures pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908, dans la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'après les dispositions de l'Acte de la Législature de Québec 9 Edouard VII, Chap. 84, a été autorisée à emprunter la somme de six cent cinquante mille piastres et à émettre des débentures pour cette fin;

Attendu que par le dit Acte de la Législature il a été décidé qu'un certain montant du dit emprunt savoir, cinq cent mille piastres, serait fait conformément aux dispositions d'un règlement adopté par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières et approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil;

Attendu que le dit règlement a été soumis à l'approbation du Lieutenant Gouverneur en Conseil sur le rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 23 Août 1909, recommandant la dite approbation;

Attendu que pour effectuer cet emprunt, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières devra émettre des débentures, et qu'il est nécessaire de régler certaines conditions concernant l'émission des dites débentures;

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Acte ci-dessus mentionné empruntera: Premièrement, la somme de quatre cent mille piastres à être affectée exclusivement pour venir en aide aux victimes de l'incendie du vingt-deux juin mil neuf cent huit, et pour cette fin émettre quatre cents débentures de la somme de mille piastres chacune, lesquelles porteront intérêt au taux de quatre et un quart pour cent l'an, et seront payables au porteur en cinquante ans du premier Mai mil neuf cent neuf. Deuxièmement, les dites débentures et l'intérêt sur icelles seront garantis par le Gouvernement

Lundi, le 23 Août 1909.

Gouvernement de la Province de Québec en vertu de l'Acte d'Édouard VII, chap. 2. Troisièmement, les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au Bureau de la Banque d'Hydro-Québec, dans la Cité de Montréal. Quatrièmement, les dites débentures porteront les numéros consécutifs de un à quatre cents inclusivement, et la forme suivante de garantie sera endossée sur chacune de ces débentures:

Forme de Garantie

Le paiement du capital et des intérêts de cette débenture, est par le présent garanti sans conditions par la Province de Québec.

Signé en vertu d'un ordre en Conseil, approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, ce ..... jour de ..... 1909.

Trésorier Provincial.

Cinquièmement, la somme de cent mille piastres à être affectée exclusivement pour venir en aide aux victimes de l'incendie du vingt-deux juin mil neuf cent huit, et pour cette fin émettra cent débentures de la somme de mille piastres chacune, lesquelles porteront intérêt au taux de quatre et demi pour cent l'an, et seront payables au porteur en cinquante ans du premier Mai mil neuf cent neuf. Sixièmement, les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au Bureau de la Banque d'Hydro-Québec, dans la Cité de Montréal. Septièmement, les dites débentures porteront les numéros consécutifs de quatre cent un à cinq cents inclusivement.

Sec. 2. Les dites débentures seront émises sous le sceing du Maire de la dite Cité, le contre-sceing du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, et le sceau de la dite Corporation, et elles seront datées du premier Octobre mil neuf cent neuf.

Sec. 3. Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons seront signés au moyen d'un cachet portant le fac-simile de la signature du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, et seront payables les premiers jours de Mai et de Novembre de chaque année.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

Lundi, le 23 Août 1909.

4<sup>e</sup> Motion

Avais à la loi<sup>e</sup> du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, pour rétrocession de terrain.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Attendu qu'en vertu d'une résolution passée par le Conseil de cette Cité, le premier de Février dernier (1909), le Secrétaire-Trésorier du dit Conseil a notifié la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice que, si elle ne remplissait pas avant le premier de Mai dernier (1909) les conditions du règlement passé par ce Conseil le vingt-trois d'Août mil neuf cent cinq, des procédés seraient pris pour ravoir la possession du terrain qui avait été accordé à la dite Compagnie dans la Commune de cette Cité, qu'avis lui soit donné que des procédures vont être prises contre elle, à moins qu'elle ne rétrocede immédiatement ce terrain à la Corporation de cette Cité.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Le Dr. Ger. Bourgeois délégué à la Convention des Officiers de Santé.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Mr. le Docteur George Bourgeois soit nommé pour représenter la Cité des Trois-Rivières à la Convention des Officiers de Santé de la Province, qui doit être tenue dans la ville de Sherbrooke, les 25 et 26 du présent mois.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. P. Lemerise, pour l'élargissement de la rue St. Denis.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Monsieur Patrick Lemerise à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Denis en cette Cité, pour le prix et somme de deux cent vingt-cinq piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Eug. Balcer, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Eugène Balcer à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame en cette Cité, étant partie du lot numéro

sept

Lundi, le 23 Août 1909.

sept cent quarante-et-un du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de trois mille trois cent sept piastres et douze centins, et cela, suivant acte préparé T. E. Normand, Ecr., V. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Farmer,

Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Monsieur Philippe Elisé Panneton à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame en cette Cité, étant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-douze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de mille piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., V. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Michelin,

Que Monsieur le Pro-Maire François Gélinas et Monsieur Frédéric Fulton Farmer, président du Comité des Finances soient autorisés à signer un acte d'obligation par Madame Corine Marchildon épouse de Mr. Louis Evariste Boisclair, avocat, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de deux mille huit cents piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., V. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Bergeron,

Secondé par Mr. Duplessis,

Que Monsieur le Pro-Maire François Gélinas et Monsieur Frédéric Fulton Farmer président du Comité des Finances soient autorisés à signer un acte d'obligation par Mademoiselle Caroline Didier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de douze cent quatre-vingt piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., V. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

8<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. S. E. Panneton pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

9<sup>e</sup> Motion

Obligation par Mme et M. Boisclair.

10<sup>e</sup> Motion

Obligation par Mlle Caroline Didier.



Lundi, le 23 Août 1909.

11<sup>e</sup> Motion  
Obligation par Mr. Arthur  
Brunelle.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Bergeron,  
Que Monsieur le Pro-Maire François  
Gélinas et Monsieur Frédéric Fulton Farmer président du  
Comité des Finances soient autorisés à signer un acte  
d'obligation par Mr. Arthur Brunelle à la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de onze mille  
piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand,  
Ecr., H. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le sept  
de Septembre prochain, à huit heures du soir.

*(Signature)*  
Louis Thiboutaud  
Maire.  
*(Signature)*  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière.  
7 Septembre 1909.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le septième jour de Septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

- |                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Mon Honneur le Maire   | L. P. Normand,   |
| Messieurs les Echevins | W. J. Bergeron,  |
|                        | L. E. Dupresne,  |
|                        | C. J. Duplessis, |
|                        | Mrs. Gélinas,    |
|                        | Marc. Gélinas,   |
|                        | R. P. Grant,     |
|                        | N. Lamy,         |
|                        | Edm. Michelin,   |
|                        | Chs. Pagé,       |
|                        | E. F. Panneton,  |
|                        | J. W. Verrette.  |

Requête de  
Mr. Joseph Gauthier.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Gauthier, demandant  
au Conseil de lui faire remise du montant qu'il  
doit pour taxes pour les années 1904, 1908 et 1909, et cela,  
pour cause de pauvreté.

Accordée.  
Requête

Mardi, le 7 septembre 1909.

- Requête de Mr. Victor Desmarais. Requête de Mr. Victor Desmarais, demandant au Conseil de lui prêter la somme de cinq mille piastres, pour lui aider à continuer la construction de sa bâtisse, au coin des rues St. Pierre et Des Champs.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Thomas Fortin. Requête de Mr. Thomas Fortin, demandant une réduction sur le montant qui lui est chargé pour le pâturage de trois vaches, l'an dernier (1908).  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Alfred Ségaré & all. Requête de Mr. Alfred Ségaré et autres, demandant le prolongement de la rue Cartier.  
Référé au Surintendant.
- Requête de Mr. Anselme Trudel. Requête de Mr. Anselme Trudel, demandant d'être nommé évaluateur et clerc, pour la confection du prochain rôle d'évaluation.
- Requête de Mr. Léon Projean. Requête de Mr. Léon Projean, demandant la permission de transporter sa licence de couches à Mr. Eudore Deshaies.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Messrs. Beauchemin & Gélinas & all. Requête de Messrs. Beauchemin & Gélinas et autres, demandant la pose d'une lumière électrique au coin des rues St. Thomas et Duplessis-Bochard.  
Référé au Comité d'Éclairage.
- Requête de Mr. Arthur Dufresne. Requête de Mr. Arthur Dufresne, demandant au Conseil de lui prêter cinquante mille piastres, pour lui aider à construire un grand hôtel.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de D<sup>me</sup> Amédée Carpentier. Requête de Dame Amédée Carpentier, demandant au Conseil de lui vendre un certain terrain contigu au sien, dans la Commune, et de lui rembourser la somme de dix piastres qu'elle a payée pour frais légal.
- Requête de D<sup>lle</sup> Olivine Pellerin. Requête de Demoiselle Olivine Pellerin, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes.  
Accordée.
- Lettre de la Shawinigan Water & Power Co. Une lettre de la Shawinigan Water & Power Co., demandant au Conseil de lui céder cinquante acres de terrain, de chaque côté de la voie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, et entre la dite voie et le Fleuve.  
Référé aux Comités Permanents.

# Mardi, le 7 Septembre 1909.

Lettre de  
"Mr. Joseph Leprohon."

Que une lettre de Mr. Joseph Leprohon, demandant que la taxe sur son théâtre de vues animées soit réduite à cent piastres par année.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
"Mr. J. A. Béland."

Que une lettre de Mr. J. A. Béland, réclamant la somme de sept piastres et cinquante centimes, pour dommages à sa voiture et à son harnais.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
"Prix Courant."

Que une lettre du journal "Le Prix Courant", offrant de publier l'histoire de la Cité des Trois-Rivières, pour la somme de deux cents piastres (\$200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
"Dme<sup>me</sup> Napl. Normand."

Que une lettre de Dame Napoléon Normand, réclamant la somme de cinq cent soixante piastres (\$560.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), pour dommages causés à sa propriété par l'abaissement du niveau de la rue Champlain, et, en plus, la construction d'un mur de soutènement en pierre ou en béton tout le long de son terrain, du côté de la dite rue Champlain, avec un escalier, en mêmes matériaux, pour monter à sa cour.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
"Dme<sup>me</sup> O. Carignan."

Que une lettre de Dame Veuve Onésime Carignan, concernant le niveau du trottoir de sa propriété sur la rue des Forges.

Référée au Surintendant, pour rapport aux Comités Permanents.

Lettre de  
"Dme<sup>me</sup> Amédée Carpentier."

Que une lettre de Dame Amédée Carpentier, demandant au Conseil de lui vendre une certaine étendue de terrain dans la Commune.

Lettre de  
"Dme<sup>me</sup> Denis Dubuchon."

Que une lettre de Dame Veuve Denis Dubuchon, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Accordée.

Lettre de  
"La Patrie."

Que une lettre de La Compagnie de Publication de "La Patrie", concernant un numéro spécial qu'elle doit publier prochainement, dans le but de favoriser le progrès de la Cité des Trois-Rivières.

Lettre de  
"Messrs. Bureau, Méthot & Piqué."

Que une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Piqué, Avocats, concernant la réclamation de Mr. O. Lebeau contre la Corporation de cette Cité.

Référée au Secrétaire.

Que

# Mardi, le 7 Septembre 1909.

**Chef de Police.** Lettre du **Que** une lettre du **Chef de Police**, demandant la pose d'un certain nombre de bornes-fontaines à divers endroits, en cette cité.  
Référé au Comité du Feu.

**Conseil des Arts et Manufactures.** Lettre du **Que** une lettre de **M. J. P. L. Pérubé**, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures, concernant l'établissement d'un cours de plomberie en cette cité.

**Comité des Finances.** Rapport du **Rapport**:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paies-listes suivantes:

|  |               |           |
|--|---------------|-----------|
| Département de l' Aqueduc, (Construction)    | 338           | 15        |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                       | 144           | 64        |
| " des Chemins,                               | 2,480         | 56        |
| " " Marchés,                                 | 989           | 30        |
| " du Feu,                                    | 268           | 76        |
| " de l' Hôtel-de-Ville,                      | 50            | 48        |
| " " la Police,                               | 1,400         | 54        |
| " " " Commune,                               | 58            | 25        |
| " " " Santé,                                 | 53            | 66        |
| Drainage,                                    | 2,915         | 27        |
| Pavage des Rues,                             | 621           | 01        |
| Ponts St. Maurice,                           | 48            | 50        |
| Carré Champlain,                             | 66            | 29        |
| Carré St. Philippe,                          | -             | 02        |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, | 10            | 25        |
| Atelier des Départements,                    | 1             | 90        |
| Papeterie, Annonces et Impressions,          | 46            | 80        |
| Billets Payables,                            | 4,990         | 26        |
| Intérêt et Commission,                       | 1,086         | 45        |
| Taxes Municipales,                           | 5             | 56        |
| Salaires,                                    | 820           | 80        |
| Dépenses Contingentes,                       | 230           | 61        |
| Divers Comptes,                              | 1,161         | 07        |
|  | <b>17,882</b> | <b>13</b> |

Respectueusement soumis,  
(Signé) **F. V. Verrette,**  
**G. G. Duplessis,**  
Frs.

Mardi, le 7 Septembre 1909.

Frs. Gélinas,  
R. A. Grant.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Commission de l'Eau.

Rapport de la

Rapport:

La Commission de l'Eau de cette  
cité croit devoir recommander que, les filtres dont vous  
avez récemment décidé de faire l'acquisition soient placés  
sur le haut de la côte de l'Acqueduc, dans une bâtisse  
qui devra être construite à cet effet, et que le tuyau de  
neuf pouces de diamètre qui part actuellement des pompes  
de l'Acqueduc soit remplacé par un autre de quinze  
pouces qui devra se rendre jusqu'aux filtres, pour, plus tard,  
être conduit dans les différentes rues de la ville, lorsque  
besoin s'en fera sentir, par une plus grande dépense d'eau.  
Cela aura pour effet de donner une plus forte pression dans  
les tuyaux, en diminuant la friction.

Respectueusement soumis,  
(Signé) E. F. Panneton, Président,  
R. A. Grant,  
Narcisse Gélinas.

2<sup>ème</sup> Motion

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 7 Septembre 1909.  
Proposé par Mr. Gélinas, Prs.,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Que le rapport de la Commission de  
l'Eau qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
informant le conseil que deux propriétaires de terrains  
ayant leur front sur le côté Sud-Ouest de la nouvelle  
partie de la rue St. Antoine n'ont pas encore fait construire  
leurs trottoirs.

Le Surintendant devra voir à la confection des trottoirs.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies pendant le  
mois d'Août dernier.

Lu



Mardi, le 7 Septembre 1909.

Rapport du  
Chef de Police.

En un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois d'août dernier.

Rapport de  
l'Honorable Conseil Exécutif.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de M. Jos. Dumont, sous-secrétaire de la Province de Québec, accompagnée de la copie suivante du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 23 août, 1909, approuvé par le Lieutenant Gouverneur le 24 août 1909.

Rapport:

Copie du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 23 août, 1909, approuvé par le Lieutenant Gouverneur le 24 août, 1909.

#683. Sur l'approbation d'un règlement #186 du Conseil Municipal de la cité des Trois-Rivières.

L'Honorable Secrétaire de la Province, dans un rapport en date du 21 août, (1909), expose: que le Conseil Municipal de la cité des Trois-Rivières soumet, pour approbation, un règlement, portant le #186, passé le 9 août, 1909, autorisant un emprunt de \$500,000.00 pour les fins énumérées; ce règlement destiné à remplacer le règlement passé par le même conseil, le 11 juin, 1909.

Vu le rapport du Procureur Général, en date du 20 août, 1909, l'Honorable Secrétaire recommande:—

1o. Que le règlement en premier lieu mentionné soit approuvé, conformément aux dispositions de la loi 9 Ed. VII, ch. 2, sec. 2, par. c et de la loi 9 Ed. VII, ch. 84, sec. 1.

2o. Que l'arrêté en conseil #463 du 26 juin, 1909, soit révoqué.

Certifié  
(Signé) Gustave Grenier  
Greffier Conseil Exécutif.

Rapport des  
arbitres re appropriation W.E.  
Roy.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de la sentence arbitrale re appropriation d'une partie du terrain de Mr. Walter Edward Roy, situé au coin des rues Notre-Dame et St. Antoine, nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, fixant l'indemnité de

# Mardi, le 7<sup>th</sup> Septembre 1909.

de cette appropriation à deux mille deux cent soixante-dix piastres et trente-trois centins et demi (\$2,270.36 1/2), tant pour la valeur et l'évaluation du terrain approprié que pour tous les autres dommages réels que souffre la partie appropriée.

Acceptée.

Certificat de Messrs. Daoust & Lafond et Napoléon Guillemette, en faveur de M. Dugré

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Messrs. Daoust & Lafond, architectes, et de M. Napoléon Guillemette, surveillant des travaux de construction du Marché-aux-Derées, établissant que M. Téphosphore Dugré a droit au paiement de la somme de sept mille piastres en à compte de son contrat.

Adopté.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M. Sévère de Lottinville, pour l'élargissement de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Gélinas, Prs,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par M. Sévère de Lottinville à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, en cette Cité, étant partie du lot numéro deux mille cent soixante-et-neuf du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cent cinquante-deux piastres, et cela, suivant acte passé par J. B. Hermand, Ec., N. C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pavage, rue St<sup>e</sup> Maurice.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que le pavage de cette partie de la rue St<sup>e</sup> Maurice entre la rue St<sup>e</sup> Paul et le Pont St<sup>e</sup> Maurice soit fait immédiatement.

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 4.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,  
Secondé par Mr. Grant,

Que la résolution de M. L'Échevin Verrette, concernant le pavage de la rue St<sup>e</sup> Maurice, soit remise à la prochaine séance de ce Conseil, afin de savoir de M. L'Inspecteur-de-Ville le coût de ces travaux.

Rejetée sur division de un pour et dix contre, savoir:

Pour: Mr. Pagé,

Contre: MM. Bergeron, Dupresne, Duplessis, Gélinas, Prs, Gélinas, Marc, Grant, Lamy, Michélin, Panneton, Verrette.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé

Mardi, le 7 Septembre 1909.

6<sup>e</sup> Motion  
Nomination des Éva-  
luateurs.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Caneton,

Que Messieurs Uldoric Martel, Hermidas Parignan et Anselme Trudel soient nommés assesses et évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en cette Cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent dix soit complète et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, le ou avant le trente de Novembre prochain (1909).

Que Mr. Anselme Trudel fasse les écritures au rôle, &c.

Les dits évaluateurs devront se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que la somme de deux cent cinquante piastres soit allouée à Messieurs Uldoric Martel et Hermidas Parignan, en paiement de leurs services comme évaluateurs, et que la somme de trois cents piastres soit allouée à Mr. Anselme Trudel, en paiement de ses services comme évaluateur et écrivain au dit rôle, lesquelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt de Septembre courant, à huit heures du soir.

Adopté.  
 Théodore Desaulniers Sec.-Trés.  
 Louis Phislerveaux Maire.

Assemblée Régulière.  
Le 20 Septembre 1909.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour de Septembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

L. P. Normand,  
L. E. Dufresne,  
Narc. Bélinas,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,

Obs.

Lundi, le 20 Septembre 1909.

Jhs. Pagé,  
E. J. Panneton,  
A. A. Verrette.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> N. E. Lajoie & all.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> N. E. Lajoie et autres, demandant qu'une indemnité leur soit accordée pour les solages qui se trouvaient sur la partie de leurs terrains qui a été appropriée pour l'élargissement de certaines rues.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> M. Rivard.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> M. Rivard, demandant, pour cause de pauvreté, la remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Requête de  
Mr. Ludger Rivard.

Accordée.  
Requête de Mr. Ludger Rivard, demandant qu'un service d'eau d'un pouce soit posé à son magasin, pour remplacer le tuyau actuel qui est de trop petite dimension pour les besoins de son établissement.

Requête de  
Messrs. Féron, Lafond & Hamel.

Accordée.  
Requête de Messrs. Féron, Lafond & Hamel, demandant l'ouverture de la rue, connue sous le nom de Boulevard St. Louis, depuis la propriété du Monastère du Précieux Sang jusqu'à la propriété de Messieurs Désaulniers & Lajoie, ainsi que l'ouverture des première et deuxième Avenues sur le terrain des requérants, sur le Côteau St. Louis, l'installation de lumières et des tuyaux de l'Égout à ces endroits.

Requête de  
Mr. J. L. Fortin.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. J. L. Fortin, concernant le prix d'expropriation de son terrain, rue Notre Dame.

Requête de  
D<sup>lle</sup> Adéline Langlois.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de D<sup>lle</sup> Adéline Langlois, demandant au Conseil d'accepter la somme de dix piastres en règlement du montant qu'elle doit pour taxes.

Requête de  
Mr. Henri Maillof & all.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. Henri Maillof et autres, demandant que la rue Ste Marie soit continuée du côté sud du filier du C. O. R.

Requête de  
M<sup>rs</sup> J. L. Fortin et Adol. Balcer.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Messrs. J. L. Fortin et Adolphe Balcer, demandant que le délai pour démolir leurs bâtisses

# Lundi, le 20 Septembre 1909.

bâtisses temporaires, rue Notre-Dame, soit prolongé jusqu'au premier Mai prochain.

Référéé aux Comités Permanents.

Requête de Mr. A. De Beaujour.

Requête de Mr. A. De Beaujour, arboriculteur, demandant que son salaire soit porté à \$2.500 par jour.

Référéé à l'Inspecteur de Ville.

Lettre du Club Nautique des S. R.

Que une lettre du Club Nautique des Trois-Rivières, remerciant le Conseil, pour l'octroi qui lui a été accordé, à l'occasion de ses régates.

Lettre de Mr. Adélard Simosges.

Que une lettre de Mr. Adélard Simosges, offrant la somme de \$450.00 en règlement de la balance qu'il doit pour achat de sa propriété.

Lettre de D<sup>me</sup> Napl. Normand.

Que une lettre de Dame Napoléon Normand, disant qu'elle accepte la somme de trois cents piastres pour dommages causés à sa propriété par le nivellement de la rue Champlain.

Accordées.

Lettre de D<sup>me</sup> P. G. Lajoie.

Que une lettre de Dame P. G. Lajoie, demandant qu'un arbitre soit nommé par le Conseil, pour l'appropriation de la partie de sa propriété nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, avec Mr. Charles Lafond qu'elle a choisi pour agir comme son arbitre.

Accordées.

Lettre de Mr. E. E. Pache.

Que une lettre de Mr. E. E. Pache, sous-ministre du Département des Terres et Forêts, concernant la rue Ross et certains terrains vendus à la Corporation de cette cité, sur le Côteau St. Louis, par le Gouvernement Provincial.

Lettre de la Canada Iron Corporation.

Que une lettre de la Canada Iron Corporation, concernant sa soumission pour l'installation de filtres pour l'eau de l'Aqueduc.

Rapport des Comités Permanents.

Les Comités Permanents de votre Conseil, après avoir pris en sérieuse considération la requête de Mr. Alfred Légié et autres, demandant le prolongement de la rue Cartier; celle de Mr. Arthur Dupresne, demandant au Conseil de lui prêter cinquante mille piastres, pour lui aider à construire un grand hôtel; et celle de Mr. Joseph Leprohon, demandant que la taxe sur son théâtre de vues animées soit réduite à cent piastres par année, ont l'honneur de vous faire rapport: qu'ils sont d'opinion que



Lundi, le 20 Septembre 1909.

que la Corporation ne peut pas intervenir pour le prolongement de la rue Cartier, et que les requérants devront s'adresser aux propriétaires de qui ils ont acheté les terrains, pour se faire livrer des sorties ou rues convenables, et la Corporation sera ensuite disposée à leur accorder toutes les améliorations qui se font dans toutes autres rues ou voies publiques. Quant à la requête de Mr. Arthur Dupresne, ils constatent que la Corporation de cette cité, en vertu de sa charte, n'a pas le droit d'en accorder les fins. Ils sont aussi d'opinion que le Conseil ne peut pas accorder la demande de Mr. Joseph Leprohon, vu qu'il n'est pas désirable de changer les règlements à ce sujet.

Respectueusement soumis,

(Signé) Louis Phi. Normand,

Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 20 septembre 1909.  
Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lelinas, Harco,

Que le rapport des Comités Permanents  
qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Commission de l'Eau! Rapport de la

Rapport:

Sur l'autorisation de votre Conseil, la Commission de l'Eau ayant demandé des soumissions pour l'achat et l'installation de filtres pour l'eau, de la capacité de deux millions (2,000,000) de gallons par vingt-quatre (24) heures, a l'honneur de vous faire rapport: Que trois soumissions ont été reçues, dont l'une de la Roberts Filter Manufacturing Company, au montant de \$13,220, une autre de la Canada Iron Corporation, au montant de \$20,945, et une troisième de Messrs. Dart & Rankin, au montant de \$31,320.

Après avoir étudié avec beaucoup de soin les détails contenus dans ces soumissions, nous sommes d'opinion que celle de la Roberts Filter Manufacturing Company est la plus avantageuse sous tous les rapports, et nous recommandons au Conseil de l'accepter.

En plus, nous recommandons l'érection de bâtisses pour y installer les filtres et leurs accessoires, la Roberts Filter Manufacturing Company s'engageant de fournir les plans de ces bâtisses, sans charge extra.

Le tuyau de 9 pouces qui passe actuellement

sur

1ère Motion

Lundi, le 20 Septembre 1909.

sur le terrain de la Canada Iron Corporation devrait être enlevé pour en poser un autre de 12 pouces dans la rue St. Maurice, lequel devra faire connexion avec le tuyau de 9 pouces, à la partie de la rue St. Maurice actuellement macadamisée.

Respectueusement soumis,  
(Signé) E. F. Panneton,  
J. A. Peltier,  
Les. Bourgeois,  
A. F. Grant.

2<sup>e</sup> Motion

Trois-Rivières, 20 Septembre 1909.  
Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le rapport de la Commission de l'Eau qui vient d'être lu soit adopté, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat à cet effet avec la Roberts Filter Manufacturing Company.

Adoptée sur division de cinq pour et deux contre, savoir:

|                 |             |
|-----------------|-------------|
| Pour:           | Contre:     |
| M. M. Dufresne, | M. M. Lamy, |
| Gélinas, Haro,  | Michelin.   |
| Grant,          |             |
| Panneton,       |             |
| Verrette,       |             |

Monsieur l'Échevin Charles Pagé n'a pas voté, étant momentanément absent de la salle du conseil.

Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire, informant le Conseil, qu'il a confisqué la viande d'une vache tuée à l'abattoir, atteinte de maladie contagieuse.

Référé au Comité de Santé.

Opinion légale des Avocats de la Corporation, sur le contrat de Mr. Téléphore Dugré.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de l'opinion légale des Avocats de la Corporation, concernant le contrat de Mr. Téléphore Dugré, pour construction du Marché-aux-Densées.

Opinion légale des Avocat de la Corporation, sur l'appropriation Héritiers N. J. Robichon.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de l'opinion légale de Messrs. Bureau, Méthot & Piqué, sur l'appropriation Héritiers N. J. Robichon rues des Forges et Badaoup.

3<sup>e</sup> Motion

Comité spécial pour étude des communications entre cette ville et les paroisses environnantes.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Qu'un Comité Spécial composé de Son Honneur le Maire, du Président et du Secrétaire de la

# Lundi, le 20 Septembre 1909.

la Chambre de Commerce, et de M<sup>rs</sup>. J. F. Bellefeuille, L. E. Dupresne et E. F. Panneton soit formé pour étudier la question des communications entre cette Cité et les différentes paroisses au Nord et au Sud du Fleuve St. Laurent, et de faire rapport au Conseil, sur les moyens les plus avantageux ou les plus efficaces pour établir et favoriser ces communications.

Adoptée.

Proposé par Mr. Panneton,

Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat avec Mr. L. W. Beauchemin, pour la construction d'un pont sur la rivière Milette, au prix de quinze cents piastres, et cela, suivant les spécifications du dit Mr. Beauchemin concernant la pose d'un tuyau en béton armé, de soixante pieds de longueur.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Michelin,

Que Mr. Uldoric Martel soit nommé arbitre de la Corporation de cette Cité pour fixer conjointement avec Mr. Charles Lafond, arbitre de D<sup>ns</sup> V<sup>os</sup> Henri Lajoie, le montant de l'indemnité à laquelle elle a droit pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, l'Edouard VII, Chapitre 44, Sec. 22.

Adoptée.

Proposé par Mr. Page,

Secondé par Mr. Panneton,

Attendu que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, par un règlement en date du cinq Août mil neuf cent huit a décidé et ordonné l'élargissement des rues du Platon, Badaud, René et certaines parties des rues Notre-Dame, St. Pierre, des Forges, St. Antoine, Cart, Bonaventure, Alexandre et du Fleuve;

Attendu que la Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la Cité de Montréal, est actuellement propriétaire du lot de terre connu et désigné sous le numéro partie de sept cent trente du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue du Platon;

Attendu

4<sup>e</sup> Motion

Contrat pour pont sur la rivière Milette.

5<sup>e</sup> Motion

Mr. Uldoric Martel nommé arbitre re appropriation D<sup>ns</sup> V<sup>os</sup> Henri Lajoie.

6<sup>e</sup> Motion

Mr. Uld. Martel nommé arbitre re appropriations, D<sup>ns</sup> V<sup>os</sup> Richelieu & Ontario, M. B. Vallières, M<sup>rs</sup> J. W. Rodin, D<sup>ns</sup> V<sup>os</sup> Adélard Pelinas, D<sup>ns</sup> V<sup>os</sup> J. Ryan, J. B. L. Gould, M<sup>rs</sup> S. P. Cooke, D<sup>ns</sup> V<sup>os</sup> Henri Lajoie, Ad. Provencher, S. L. Lohain et Alphonse Belineau.

Lundi, le 20 Septembre 1909.

Attendu que Mr. Henry Bird Vallières, est actuellement propriétaire d'une partie du lot numéro sept cent trente-et-un du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue du Platon;

Attendu que le Révérend Elphège Godin et Mesdemoiselles Orthémise et Hermine Godin ainsi que Madame J. Narcisse Grenier, sont actuellement propriétaires du lot de terre connu et désigné sous le numéro sept cent trente-six du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue du Platon;

Attendu que Madame Marie Thérèse Bellefeuille, veuve de feu Adélaïde Bélinais, est actuellement propriétaire du lot de terre connu et désigné sous le numéro six cent soixante-et-treize du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue Notre-Dame;

Attendu que Madame Berthilde Bureau, veuve de feu John Ryan est actuellement propriétaire du lot de terre connu et désigné sous le numéro six cent soixante-et-quatorze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue Notre-Dame;

Attendu que Mr. J. B. L. Hould est actuellement propriétaire d'une partie du lot de terre numéro huit cent trente du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue Notre-Dame;

Attendu que l'Honorable A. P. Cooke est actuellement propriétaire du lot de terre connu et désigné sous le numéro huit cent vingt-neuf du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue Notre-Dame;

Attendu que Madame Caméla Garneau veuve de feu Henri Lajoie, est actuellement propriétaire d'une partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro huit cent vingt-huit du cadastre d'enregistrement

Lundi, le 20 Septembre 1909.

d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue Notre-Dame;

Attendu que Mr. Adélaïde Provencher, est actuellement propriétaire du lot de terre connu et désigné sous le numéro sept cent treize du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue St. Antoine;

Attendu que Mr. Isidore Louis Clair, est actuellement propriétaire du lot de terre connu et désigné sous le numéro sept cent quatorze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue St. Antoine;

Attendu que Mr. Alphonse Béliveau, est actuellement propriétaire d'une partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro six cent soixante-et-neuf du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, et qu'une partie de ce terrain est nécessaire pour l'élargissement de la rue Badaud;

Que Monsieur W. Martel soit nommé l'arbitre de ce Conseil, pour fixer conjointement avec les arbitres que les personnes ci-dessus mentionnées nommeront le montant de l'indemnité à laquelle elles ont droit, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec / Edouard VII, chap. 44, sec. 22, cependant, dans le cas où il pourrait en venir à une entente à l'amiable avec les parties intéressées, il devra en faire rapport au Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gellinas, Marc,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par l'Honorable F. S. Tourigny à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, en cette Cité, étant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro deux mille cent soixante-et-trois du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre cent six piastres, et cela, suivant acte préparé par T. C. Normand, Esc., N. C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Motion  
Vente de terrain par l'Hon. F. S. Tourigny, pour l'élargissement de la rue Bonaventure.



# Lundi, le 20 Septembre 1909.

8<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Alex. Baptist, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Alexander Baptist à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, en cette Cité, étant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro sept cent vingt-six du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de mille sept cent trois piastres et soixante-et-dix-huit centins, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$330<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Eug. Balcer.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Eugène Balcer, en sa qualité de tuteur à des enfants mineurs, un billet promissoire au montant de trois mille trois cent sept piastres et douze centins, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, à compter du vingt-trois Août dernier (1909), le capital devant être payé qu'à la majorité du plus jeune de ses enfants.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$2359<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>lle</sup> Jos. Bellefeuille.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Marie Louise Gauthier épouse de Mr. Joseph Bellefeuille, un billet promissoire au montant de deux mille trois cent cinquante-neuf piastres et vingt centins, à deux mois de la date du neuf Août dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$406<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de M<sup>lle</sup> J. Bourigny.

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de l'Honorable F. J. Bourigny, un billet promissoire au montant de quatre cent six piastres, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Monsieur

Lundi, le 20 Septembre 1909.

M. l'Échevin François Gélinas fait son entrée dans la salle du conseil.

12<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. P. E. Panneton.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de P. E. Panneton, Ec., un billet promissoire au montant de mille piastres, à deux mois de la date du vingt-trois Août dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,103.<sup>75</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Alex. Baptist.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Alexander Baptist, un billet promissoire au montant de mille sept cent trois piastres et soixante-et-dix-huit centins, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Grant,  
Que Mr. Jules Marchand soit nommé ingénieur de la pompe à incendie dont la Corporation de cette cité vient de faire l'acquisition, avec un salaire de cinq cents piastres l'an et son logement dans la Station du Feu, et qu'en outre de l'obligation de faire fonctionner et entretenir la dite pompe, il soit chargé de faire marcher et entretenir le rouleau à vapeur du département des Chemins.  
Son Honneur le Maire demande à Mr. le Maire Suppléant de vouloir bien le remplacer au fauteuil, ou qu'il est obligé de partir par bateau en destination pour Montréal.

Mr. le Maire Suppléant ayant demandé la décision du conseil sur la motion de Mr. l'Échevin Dupresne, au sujet de la nomination de Mr. Jules Marchand, comme ingénieur, Messieurs les Échevins Lamy, Michelin et Panneton quittent la salle du conseil, et la séance ne peut se continuer faute de quorum. Les membres présents ajournent l'assemblée à Mardi, le vingt-et-un Septembre courant, à huit heures du soir.

Ajournement.

Armand Desautels  
Sec. - Trés.  
Ouis-Thur Courau  
Maire.

Mardi, le 21 Septembre 1909.

Assemblée Régulière.  
21 Septembre 1909.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le vingt-et-unième jour de Septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

- |                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Monsieur le Maire Suppléant | Mrs. Gélinas,    |
| Messieurs les Echevins      | W. J. Bergeron,  |
|                             | L. B. Dufresne,  |
|                             | L. Z. Duplessis, |
|                             | Narc. Gélinas,   |
|                             | R. F. Grant,     |
|                             | W. Lamy,         |
|                             | Chs. Pagé,       |
|                             | A. A. Verrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Leprohon, deman-  
dant que la licence de Mr. Adéard Lambert,  
pour la tenue d'une table de billard, lui soit  
transférée.

Requête de  
Mr. Joseph Leprohon.

Le secrétaire-Trésorier donne lecture  
d'un rapport de Mr. Charles Bellefeuille, méca-  
nicien, concernant la pompe à vapeur pour  
incendies et son ingénieur Mr. Jules Marchand.

Rapport de  
Mr. Chs. Bellefeuille, méca-  
nicien et son ingénieur.

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Grant,  
Que Mr. Jules Marchand soit nommé  
ingénieur de la pompe à incendie dont la corporation  
a fait l'acquisition le printemps dernier, avec un salaire  
de cinq cents piastres l'an et son logement dans la station  
du feu, aussitôt que le dit logement sera prêt, et qu'en  
outre de l'obligation de faire fonctionner et d'entretenir la  
dite pompe, il soit chargé de faire marcher et entretenir  
le rouleau à vapeur du département des chemins.

1<sup>ère</sup> Motion  
Mr. Jules Marchand nommé  
ingénieur de la pompe à incendie  
et du rouleau à vapeur.

Adoptée sur division de sept pour et un contre, savoir:  
Pour: M. M. Bergeron, Dufresne, Duplessis, Gélinas, Narc.,  
Grant, Pagé, Verrette.

Contre: Mr. Lamy.  
Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrains par W. E. Roy  
et Fred. Roy, pour l'élargisse-  
ment de la rue Notre-Dame.

# Mardi, le 21 Septembre 1909.

à signer un acte de vente par Messieurs Walter Edward Roy et Frédéric Roy à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, en cette cité, étant partie des lots de terre connus et désignés sous les numéros six cent soixante-et-dix-huit et six cent soixante-et-dix-neuf du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de deux mille deux cent soixante-et-dix piastres et trente-six centimes, et cela, suivant acte préparé par J. S. Normand, Sec., W. R., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Léon L. Desaulniers.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Monsieur Léon L. Desaulniers, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du vingt de Septembre courant (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$15,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Archevalaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Archevalaga, un billet promissoire au montant de quinze mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les appropriations de terrains en attendant l'émission de déventures à cette fin.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. John Charest.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Bergeron,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. John Charest, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin M. Gelinus.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que les personnes qui ont fait faire

Mardi, le 21 Septembre 1909.

faire au front de leurs propriétés des trottoirs permanents en ciment ou en pierre soient remboursées par la Corporation de cette Cité de la moitié du prix de la chaîne extérieure faisant bordure des dits trottoirs.

En Conseil, ce 21 Septembre 1909.

(Signé) Narcisse Gélinas.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le cinq d'Octobre prochain, à huit heures du soir.

Adopté  
 Louis Thibault  
 Maire.  
 L. Desaulniers  
 Sec.-Prés.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
 5 Octobre 1909.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, mardi, le cinquième jour de Octobre, en l'an de Notre Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
 Messieurs les Echevins L. O. Dupresne,  
 O. G. Duplessis,  
 Frs. Gélinas,  
 R. F. Grant,  
 W. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 Chs. Pagé,  
 E. A. Panneton,  
 R. O. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
 Mr. W. W. Godin.

Requête de Mr. W. W. Godin, demandant une augmentation sur le prix qui lui a été payé, pour l'expropriation de la partie de sa propriété, nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure.

Requête de  
 Mr. Donat Gélinas et al.

Requête de Mr. Donat Gélinas et autres, demandant la construction de trottoirs sur le côté Nord-Est de la rue Hertel, entre les rues St. Charles et des Commissaires.

Requête de  
 Mr. Louis Pelletier.

Accordée.  
 Requête de Mr. Louis Pelletier, demandant que certains dommages causés par l'eau du chemin,  
 à



# Mardi, le 5 Octobre 1909.

- à sa propriété située au coin des rues St. Olivier et Bureau soient réparés.  
Référé à l'Inspecteur de Ville, pour réparations nécessaires.
- Requête de Messrs. Robichaud & Frères, demandant au Conseil de leur louer les deux premiers magasins du Marché-aux-Denrées, du côté de la rue Badeaux.
- Requête de Demoiselle Bazillisse Gilbert, demandant d'être exemptée du paiement des taxes de l'eau.
- Requête de Dame Veuve Pierre Sérutti, demandant au Conseil d'accepter la somme de dix piastres, en règlement de son compte de taxes.
- Accordée.
- Que une lettre de la Shawinigan Water & Power Co., concernant sa demande de cession de terrain par la Corporation de cette Cité.
- Que une lettre de la Great North Western Telegraph Co., demandant la permission de placer un poteau pour supporter ses fils, sur le terrain de la Corporation, en face du hangar, rue Champlain.
- Accordée selon conditions.
- Que une lettre de Mr. W. Lavallée-Smith, offrant de louer la salle du Marché-aux-Denrées, à certaines conditions.
- Référé aux Comités Permanents, et inviter Mr. Lavallée-Smith.
- Que une lettre de Mr. J. B. M. Barthe, demandant un octroi de vingt piastres pour achat de prix pour les élèves de l'école des arts et manufactures.
- Accordée.
- Que une lettre de Mr. J. B. M. Barthe, priant les membres du Conseil d'assister à la distribution des prix aux élèves de l'École des Arts, qui aura lieu Mercredi, le 6 du courant.
- Acceptée.
- Que une lettre du Révd. Frère Olippius, invitant Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins à assister à la distribution des prix aux élèves de l'École des Arts, Mercredi soir, le six courant.
- Acceptée.

Que

# Mardi, le 5 Octobre 1909.

Mr. Téléphore Duqué.  
Lettre de

Lue une lettre de Mr. Téléphore Duqué, invitant le Conseil à visiter, Jeudi, le sept du courant, la bâtisse du Marché-aux-Denrées dont il a terminé la construction.

Acceptée pour une heure P. M., Jeudi.

Mr. Charles Sanctôt.  
Lettre de

Lue une lettre de Mr. Charles Sanctôt, Assistant-Procureur Général de la Province de Québec, concernant les déventures pour venir en aide aux victimes de l'incendie de l'an dernier (1908).

Référée aux avocats.

Messrs. Hanson Bros.  
Lettre de

Lue une lettre de Messrs. Hanson Bros., concernant les déventures pour venir en aide aux incendies de 1908.

Référée aux avocats.

Mr. J. A. Tessier, M. C. C.  
Lettre de

Lue une lettre de Mr. J. A. Tessier, M. C. C., concernant les déventures pour venir en aide par prêts aux incendies de 1908.

Commissaires du Hâvre.  
Lettre des

Lue une lettre des Commissaires du Hâvre, concernant leur compte pour taxes du Drainage et des Rues sous contrôle.

Référée aux Comités Permanents, avec prière d'inviter Mr. George Balcer.

Mr. Adéland Limoges.  
Lettre de

Lue une lettre de Mr. Adéland Limoges, demandant mainlevée d'hypothèque sur une partie de la propriété qu'il a achetée de la Corporation de cette Cité en 1903.

Accordée.

Comité de Santé.  
Rapport du

Rapport:

Le Comité de Santé auquel a été référé le rapport de l'Inspecteur-sanitaire, concernant la viande d'une vache malade qu'il avait confisquée à l'Abattoir, le 16 de Septembre dernier, a l'honneur de vous faire rapport que: Après informations prises, votre Comité a constaté que c'était le troisième animal provenant d'un troupeau de vaches malades appartenant à un cultivateur de la rive Sud du Fleuve St. Laurent, qui aurait été vendu sur le Marché de cette Cité, et que, de plus, le lait de cette vache a été vendu aux citoyens ici, pendant plusieurs mois, sans, toutefois, que son propriétaire sache que elle était malade!

Le



Mardi, le 5 Octobre 1909.

fixée à deux cent cinquante-et-une piastres et trente-quatre centimes ( $\$251.\frac{34}{100}$ ).

D<sup>me</sup> Adélaïde Gélinas, rue Notre-Dame, appropriation fixée à quatre cent cinquante piastres ( $\$450.\frac{00}{100}$ ).

D<sup>me</sup> John Ryan, rue Notre-Dame, appropriation fixée à quatre cent vingt-cinq piastres ( $\$425.\frac{00}{100}$ ), à part du terrain du passage entre l'immeuble de D<sup>me</sup> John Ryan et celui de D<sup>me</sup> Adélaïde Gélinas, la question de propriété est en litige.

M<sup>r</sup>. Louis Clair, rue St. Antoine, appropriation fixée à quatre cents piastres ( $\$400.\frac{00}{100}$ ).

M<sup>r</sup>. Richelieu & Ontario, rue Du Platon, appropriation fixée à sept cent quatorze piastres et cinquante-sept centimes ( $\$714.\frac{57}{100}$ ), au prix de  $\$1.\frac{25}{100}$  le pied.

Toutes ces expertises, aux prix ci-haut mentionnés, sont accordées.

L'Honorable Juge R. S. Cooke demande trois cent soixante-et-seize piastres ( $\$376.\frac{00}{100}$ ) pour l'expropriation de la partie de sa propriété nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, et, de plus, que la Corporation fasse niveler le terrain pour recevoir le trottoir.

Le Conseil décide de lui offrir trois cents piastres ( $\$300.\frac{00}{100}$ ) et que, sur refus, M<sup>r</sup>. Martel procède par arbitrage.

M<sup>r</sup>. Ernest Houde demande trois cent cinquante piastres ( $\$350.\frac{00}{100}$ ) pour l'expropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre.

Le Conseil décide de lui offrir trois cents piastres ( $\$300.\frac{00}{100}$ ).

Le Conseil décide d'offrir deux mille piastres ( $\$2,000.\frac{00}{100}$ ) à M<sup>r</sup>. Henri Godin pour l'expropriation de la partie de sa propriété nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon, et sur refus, nomme M<sup>r</sup>. M. Martel pour prendre arbitrage.

Les expropriations des terrains de M<sup>r</sup>. Adélaïde Provencher, rue St. Antoine; de D<sup>me</sup> J. E. Baron, rue Alexandre; des D<sup>lle</sup> Godin, rue Du Platon; et de la Banque de Québec, rue Alexandre sont sous considération.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de l'opinion légale de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, in re expropriations de terrains pour élargissement de rues.

Opinion légale

des Avocats de la Corporation, re expropriations de terrains pour élargissement de rues.

Le

Mardi, le 5 Octobre 1909.

Certificat de  
Messrs. Daoust & Lafond et Napl.  
Guillemette, pour le Mr. P. Dugré.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Messrs. Daoust & Lafond, architectes, et de Mr. Hapoléon Guillemette, surveillant des travaux de construction du Marché-aux-Denrées, établissant que Mr. Téléphore Dugré a droit au paiement de la somme de trois mille piastres en à compte de son contrat.

Adopté.

Certificat de  
Mr. D. Viau, Inspecteur de Ville,  
re constructions Int. Brunelle.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Mr. Dalbé Viau, Architecte, et de Mr. Ars. Parent, Inspecteur de Ville, établissant à la somme de \$36,500.<sup>00/100</sup> la valeur des constructions de Mr. Arthur Brunelle, sur les rues Du Platon et Du Château.

Référent aux Comités Permanents.

Certificat de  
l'Inspecteur de Ville, re construction  
Jos. Gonthier.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de l'Inspecteur de Ville, établissant à la somme de \$4,000.<sup>00/100</sup> la valeur de la construction de Mr. Joseph Gonthier, sur la rue Notre-Dame.

Référent aux Comités Permanents.

Certificat de  
l'Inspecteur de Ville, re construction  
D<sup>me</sup> E. D. Boisclair.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de l'Inspecteur de Ville, établissant à la somme de \$10,000.<sup>00/100</sup> la valeur de la construction de D<sup>me</sup> E. D. Boisclair, sur la rue Alexandre.

Référent aux Comités Permanents.

Certificat de  
l'Inspecteur de Ville, re construction  
D<sup>elle</sup> C. Didier.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de l'Inspecteur de Ville, établissant à la somme de \$5,460.<sup>00/100</sup> la valeur de la construction de D<sup>elle</sup> Caroline Didier, sur la rue Badaux.

Référent aux Comités Permanents.

Certificat de  
l'Inspecteur de Ville, re construction  
D<sup>me</sup> V. E. Duchaine.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de l'Inspecteur de Ville, établissant à la somme de \$2,500.<sup>00/100</sup> la valeur de la construction de D<sup>me</sup> V. E. Duchaine, sur la rue Notre-Dame.

Référent aux Comités Permanents.

Certificat de  
l'Inspecteur de Ville, re construction  
Napl. Duchaine fils de Raphaël.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de l'Inspecteur de Ville, établissant à la somme de \$2,500.<sup>00/100</sup> la valeur de la construction de Mr. Napl. Duchaine fils de Raphaël, sur la rue Notre-Dame.

Référent aux Comités Permanents.

Protêt de  
Mr. Téléphore Dugré.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un protêt de la part de Mr. Téléphore Dugré, concernant certains retards qu'il dit lui avoir été occasionnés

occasionnés



Mardi, le 5 Octobre 1909.

occasionnés par la Corporation, dans l'exécution de son contrat pour la construction du Marché - aux-Entrées.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mrs. Page,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé d'informer le Gouvernement Fédéral que la Corporation de cette Ville a l'intention de discontinuer le loyer du Carré Le Platon dès à présent.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Grant,

Attendu que depuis des années, les résidents et propriétaires du quartier Ste. Ursule se plaignent avec raison du dégat causé par le voisinage du dépôt de charbon de la Dominion Coal Company sur les quais de cette section du hâvre;

Attendu que des démarches répétées ont été faites auprès des Commissaires du Hâvre pour les engager à transporter ailleurs ce dit dépôt de charbon;

Attendu que les Commissaires se disent dans l'impossibilité d'assigner un autre emplacement; d'abord, que le Gouvernement d'Ottawa refusant de permettre le déchargement de charbon par les élévateurs par le nouveau quai "Bureau", ensuite que le quai projeté vis-à-vis le Moulin-à-Vent n'est pas encore commencé;

Attendu que le Parlement d'Ottawa a consenti, et le Gouvernement promis de construire ce dit quai spécialement pour le commerce de charbon,

Il est résolu:

Que la Corporation s'adresse de nouveau aux Commissaires du Hâvre pour les prier d'insister auprès du Gouvernement pour que la construction de ce quai soit commencée dès cet automne;

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Sir Wilfrid Laurier avec prière de vouloir bien accéder à cette juste demande de la population de Trois-Rivières, qui déjà affligée par le récent grand désastre, ne pourrait supporter un surcroît d'inconvénient, d'embaras et d'ennuis continuel.

Que copie de cette résolution soit

2<sup>e</sup> Motion  
Loyer du Carré Le Platon  
discontinué.

3<sup>e</sup> Motion  
Demande au Gouvernement de  
construction d'un quai pour charbon.

# Mardi, le 5 Octobre 1909.

4<sup>e</sup> Motion  
Remboursement du coût des  
chaînes de trottoirs permanents.

soit également adressée à L'Honorable Jacques Bureau.  
Adoptée.

Proposé par M. Pagé,  
Secondé par M. Verrette,

Que les personnes qui, depuis le vingt-cinq  
Mai dernier (1909), ont fait faire, au front de leurs propriétés, des trottoirs  
permanents en ciment ou en pierre, ou qui en feront faire à l'avenir,  
soient remboursées par la Corporation de cette Cité de la moitié du  
prix de la chaîne extérieure faisant bordure des dits trottoirs.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Terrain de la Commune rétro-  
cède par la voie du Ch. de Fer de la  
Vallée du St. Maurice.

Proposé par M. Pagé,  
Secondé par M. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer et accepter un acte de renonciation par la Compagnie  
de Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice à la Corporation de  
la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain située  
dans la Commune de la Cité des Trois-Rivières et faisant partie  
du lot numéro vingt-six du cadastre d'enregistrement de la  
Cité des Trois-Rivières, et cela, suivant acte préparé par L. P.  
Mercier, Ecr. H. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil,  
en retranchant la dernière clause du dit acte qui se lit comme  
suit: "Le présent acte est consenti par la dite Compagnie à la  
condition expresse formellement acceptée par la dite Corporation  
que sa passation équivaille à un règlement absolu et définitif  
de tous différends, disputes et difficultés ayant existé ou pu exister  
entre les dites parties à raison ou à l'occasion du règlement  
susdit".

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M. P. L.  
Lymburner, pour l'élargisse-  
ment de la rue Des Forges.

Proposé par M. Gélinas, Trs.,  
secondé par M. Dupresne,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par M. Téléphore Lymburner à  
la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine  
lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue  
des Forges, en cette Cité, étant partie du lot de terre connu  
et désigné sous le numéro sept cent soixante-et-un, du cadas-  
tre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le  
prix et somme de cinq cent neuf piastres et cinquante-cinq  
centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand,  
Ecr. H. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 5 Octobre 1909.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Napoléon Lamy, pour l'élargissement de la rue des Forges.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Napoléon Lamy à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, en cette Cité, étant partie du lot de terre numéro sept cent soixante-et-un du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre cent huit piastres et dix-sept centins, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., V. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Trefflé Livoernoche, pour l'élargissement de la rue Julie.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Trefflé Livoernoche à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Julie, en cette Cité, étant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro quinze cent quarante-deux du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de, soixante piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr., V. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Bail à loyer à Mr. Harry Buckley.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Harry Buckley, d'un morceau de terrain faisant partie de la commune et partie du lot numéro vingt-six du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix de une piastre par année, et cela, suivant bail préparé par J. E. Normand, Ecr., V. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Bail à loyer à Mr. Amédée Carpentier et à son épouse.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières

# Mardi, le 5 Octobre 1909.

Trois Rivières à Amédée Carpentier et à son épouse, d'un morceau de terrain faisant partie de la commune et formant partie du lot numéro vingt-six du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix de une piastre par année, et cela, suivant bail préparé par T. E. Normand, Ecr., W. P., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas, Prs.,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Que son Honneur, le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire au montant de huit mille piastres, à un mois de la date du sept Octobre courant (1909), avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$8,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Hochelaga.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le règlement des marchés soit amendé, quant à ce qui concerne la vente des viandes sur le marché.

En Conseil, ce 5 Octobre 1909.

(Signé) E. A. Panneton.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le règlement chapitre 189, concernant l'émission de déventures pour venir en aide aux incendies du 22 juin 1908, soit abrogé et remplacé par un nouveau règlement.

En Conseil, ce 5 Octobre 1909.

(Signé) Narcisse Gélinas.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit d'Octobre courant, à huit heures du soir.

Ajournement.

E. A. Panneton  
Sec. Prs.

Narcisse Gélinas  
Maire.

Jeudi, le 14 Octobre 1909.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 13 Octobre 1909.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Jeudi, le quatorze d'Octobre courant, à huit heures du soir,  
pour la passation d'un règlement concernant les incendies  
du 22 Juin 1908.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
14 Octobre 1909.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le quatorzième  
jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins A. J. Bergeron,  
L. G. Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
Mrs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
A. A. Grant,  
Edm. Michelin,  
Jchs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
A. W. Verrette.

Lettre de

Messrs Bureau, Méthot & Biqué

Que une lettre de Messieurs Bureau, Méthot &  
Biqué, concernant l'émission des débentures de  
la Cité des Trois-Rivières pour venir en aide aux  
incendies du 22 Juin 1908.

Proposé par Mrs. Gélinas, Narc.,  
secondé par Mrs. Verrette,

Que le règlement intitulé "Règlement con-  
cernant l'émission des débentures pour un montant de cinq  
cent mille piastres, dont quatre cent mille piastres garanties  
par le gouvernement de la Province de Québec, dans le  
but

1<sup>ère</sup> Motion

Pour adopter le Règlement  
Chapitre 190.



Jeu di, le 11 Octobre 1909.

but de faire des prêts pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 22 juin, 1908, en la cité des Trois-Rivières" soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 190. —

Règlement concernant l'émission de \$500,000 de débentures pour les Incendies de 1908.

Chapitre CXC.

Règlement concernant l'émission de débentures pour un montant de \$500,000., dont \$400,000. garanties par la Province de Québec, dans le but de faire des prêts pour venir en aide aux victimes de la conflagration du 22 juin, 1908, en la cité des Trois-Rivières.

I. Attendu que par un Acte de la Législature de Québec, 9 Édouard VII, chap. 84, la cité des Trois-Rivières a été autorisée à emprunter la somme de \$650,000, et à émettre des débentures pour cette fin, et que sur le produit de la vente des dites débentures, le conseil de la dite cité est de plus autorisé à avancer aux propriétaires ou locataires dont les maisons ou autres bâtisses ont été détruites par le feu, la somme de \$500,000., dont \$400,000. sont garanties par le gouvernement de la Province de Québec;

II. Attendu que par une autre loi de la Législature, le chapitre 2 de 9 Édouard VII, le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à garantir, jusqu'à concurrence d'une somme de quatre cent mille piastres, en capital et intérêts, à un taux n'excédant pas quatre et demi pour cent par année, le paiement des obligations que peut émettre la cité des Trois-Rivières, dans le but de faire des avances à certains propriétaires ou locataires des maisons ou autres bâtiments détruits par la conflagration du 22 juin, 1908, en conformité des dispositions d'un règlement adopté à cette fin et approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

III. Attendu qu'un règlement contenant ces dispositions a été passé par la cité des Trois-Rivières, sous le No. 186 et approuvé par arrêté du lieutenant-gouverneur en conseil portant le No. 683 du 24 août 1909.

Il est en conséquence ordonné et décrété par le conseil de la cité des Trois-Rivières comme suit:—

La cité des Trois-Rivières empruntera pour faire des avances aux propriétaires et locataires, leurs héritiers ou ayants cause, dont les maisons ou autres bâtiments ont été détruits par l'incendie du 22 juin 1908, pour les aider à construire ou à payer le coût de construction de ces maisons ou bâtiments aux conditions ci-après établies (a) la somme de

Jeu*di*, le 14 Octobre 1909.

de quatre cent mille piastres, et émettra à cette fin des débentures de la dénomination de mille piastres chacune, payables au porteur cinquante ans après le premier jour de mai, 1909, et les dites débentures et les intérêts sur icelles seront garanties par le gouvernement de la province de Québec en vertu du chapitre 2 de l'Acte Édouard VII, 1909, les dites débentures portant intérêt au taux de quatre et un quart pour cent par année; les intérêts sur les dites débentures seront payables semi-annuellement au bureau principal de la Banque d'Hydro-Québec, dans la cité de Montréal, les premiers jours de novembre et de mai, durant le cours des dites débentures, et les dites débentures porteront les nombres consécutifs de 1 à 400 inclusivement, la formule de garantie sera la suivante ou toute autre équivalente et sera endossée sur chaque débenture.

Formule de Garantie.

The Government of the Province of Quebec hereby guarantees the payment of the principal and interest of this debenture.

Signed by virtue of an Order in Council, approved by His Honor the Lieutenant-Governor in Council on the day of 1909.

.....  
Provincial Treasurer.

IV. La cité des Trois-Rivières empruntera de plus (b) la somme de cent mille piastres pour les fins susdites, et émettra cent débentures de la somme de mille piastres chacune, payables au porteur, cinquante ans après le premier jour de mai, 1909, portant intérêt au taux de quatre et demi pour cent par année; les dits intérêts seront payables semi-annuellement au bureau principal de la Banque d'Hydro-Québec, en la cité de Montréal, les premiers jours de novembre et de mai de chaque année, durant le cours des dites débentures, lesquelles porteront les nombres consécutifs de 401 à 500 inclusivement.

V. Les dites débentures seront émises sous le sceau du maire de la cité des Trois-Rivières, le contre-sceau du secrétaire-trésorier du dit conseil, et le sceau de la dite corporation, et elles seront datées du premier octobre, 1909.

VI. Il sera annexé à toute telle débenture des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'icelle, lesquels coupons seront

Jeudi, le 14 Octobre 1909.

seront signés au moyen d'un cachet portant le fac-similé de la signature du secrétaire-trésorier du dit conseil, et seront payables les premiers jours de mai et de novembre de chaque année;

Le règlement N<sup>o</sup>. 189 de ce conseil est par le présent abrogé.

Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Et la séance est ensuite levée.

*Th. Desaulniers*  
Sec. Trés.  
*Henri Thier*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
18 Octobre 1909.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit conseil, savoir:

- |                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,   |
| Messieurs les Echevins | L. E. Dufresne,  |
|                        | O. G. Duplassis, |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | Narc. Gélinas,   |
|                        | A. F. Grant,     |
|                        | W. Lamy,         |
|                        | Edm. Michelin,   |
|                        | Chs. Page,       |
|                        | E. F. Panneton,  |
|                        | F. A. Verrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Johnny Lacroix & all.

Requête de Mr. Johnny Lacroix et autres, demandant que les licences de charretiers ne soient accordées qu'au mois de Janvier.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. L. P. V. Gélinas.

Requête de Mr. L. P. V. Gélinas, demandant que sa licence de boucher soit transportée du N<sup>o</sup>. 160 rue St-Olivier au N<sup>o</sup>. 49 rue St-Cécile.

Accordée.

Requête

# Lundi, le 18 Octobre 1909.

Requête de Mr. Jos. A. Gélinas. Requête de Mr. Jos. A. Gélinas, demandant qu'une licence de poacher lui soit accordée au N° 142 rue St<sup>e</sup> Olivier.

Requête de Mr. David Robichaud. Requête de Mr. David Robichaud, demandant d'être entré comme locataire du magasin N° 6 du Marché-aux-Denrées, au lieu de Mr. Jos. Landry. *Accordée.*

Requête de M<sup>rs</sup> J. Perreault et D. Robichaud. Requête de M<sup>rs</sup> Joseph Perreault et Régine Robichaud, demandant au Conseil la permission d'échanger de magasins au Marché-aux-Denrées. *Référée aux Comités Permanents.*

Requête de la Canada Iron Corporation. Requête de la Canada Iron Corporation, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits jusqu'à ses usines. *Accordée.*

Lettre de Sir Wilfrid Laurier. Lettre de Sir Wilfrid Laurier, concernant la demande de construction d'un nouveau quai en cette Cité.

Lettre de M<sup>rs</sup> Jacques Bureau. Lettre de M<sup>rs</sup> Jacques Bureau, concernant le projet de la construction d'un quai à charbon en cette Cité.

Lettre de Mr. Charles Lanctôt. Lettre de Mr. Charles Lanctôt, Assistant-Procureur Général de la Province de Québec, concernant les débentures pour venir en aide aux victimes de l'incendie de l'an dernier (1908).

Lettre de Messrs. Manson Bros. Lettre de Messrs. Manson Bros., concernant les débentures pour venir en aide aux incendiés de 1908. *Référée aux Avocats.*

Lettre des Rév<sup>es</sup> D<sup>es</sup> Ursulines. Lettre des Rév<sup>es</sup> D<sup>es</sup> Ursulines, offrant de fournir le terrain nécessaire pour l'ouverture ou le prolongement de diverses rues, à certaines conditions. *Accordée* quant à la partie de la rue St<sup>e</sup> Angèle comprise entre les rues Des Tonnacourt et Des Commissaires, sans aucune charge.

Lettre de la Corrugated Pipe Co. Lettre de la Corrugated Pipe Co., concernant sa réclamation pour des tuyaux de drainage.

Lettre de la Ligue Anti-tuberculeuse. Lettre de la Ligue anti-tuberculeuse, demandant l'usage des salles du Marché-aux-Denrées, pour

Lundi, le 18 Octobre 1909.

pour la tenue d'une exposition anti-tuberculeuse, durant les premiers jours de Novembre prochain.

Accordée.

Comité des Chemins.

Rapport du Rapport:

Le Comité des Chemins s'est occupé de voir les intéressés sur les terrains desquels la rue Ste Marie projetée devra passer, et a l'honneur de vous faire le rapport suivant: Que la maison de Mr. Norbert Panneton faisant le coin de la rue Le Jeune et de la puelle du Côteau St. Louis soit transportée sur un terrain environnant, que son autre maison soit déplacée et baissée au niveau de la rue Ste Marie, ainsi que sa cour. Que des solages en pierre de trois pieds de hauteur soient faits sous ses deux maisons et qu'une somme de trois cents piastres (\$300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) lui soit payée comme dommages pour réduction de sa cour et du dérangement qu'il subira durant le déplacement de sa résidence, et pour celui du locataire de la première.

Qu'une des maisons de Mr. Adélard Lambert soit déplacée et replacée sur son terrain et mise en aussi bonne condition qu'elle l'est actuellement, sans charges.

Que l'offre de Messrs. Girard & Godin, de fournir tout le terrain nécessaire pour l'ouverture de la rue Ste Marie et celui pour y placer les maisons de Mr. Norbert Panneton et autres, en compensation d'un titre de propriété pour la partie de la rue Bureau comprise entre la rue Bellefeuille et la ligne du C. P. R. soit acceptée.

Que des arbitres soient nommés dans les cas de D<sup>me</sup> Edouard Brunelle, pour l'expropriation de sa propriété, et dans celui de Mr. Louis Paril, pour son terrain, Chemin Ste Marguerite.

Qu'un hangar appartenant à D<sup>me</sup> Orléane Girard soit transporté sur un autre terrain et que des arrangements soient pris avec elle à propos du terrain où est actuellement le dit hangar.

Le tout humblement soumis,  
(Signé) Chs. Pagé, Préd<sup>t</sup>,  
G. Z. Duplessis,  
Fr. Gélinas,  
R. F. Grant.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 18 Octobre 1909.

Proposé



# Lundi, le 18 Octobre 1909.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc,  
Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

2<sup>ème</sup> Motion  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 1.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que le rapport du Comité des Chemins soit amendé, en fixant à la somme de huit cents piastres, le montant à payer à Mr. Robert Panneton, à la condition qu'il fasse à ses frais le nivellement de son terrain et les solages de ses maisons, &c, et que, dans le cas où il refuserait cette offre, qu'il soit procédé à l'expropriation par arbitrage.

Rejetées sur division de trois pour et sept contre, savoir:

Pour:  
M. M. Lamy,  
Michelin,  
Verrette,

Contre:  
M. M. Dufresne,  
Duplessis,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc,  
Grant,  
Pagé,  
Panneton.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Rapport de  
M. M. Daoust & Lafond, Napl.,  
Guillemette et Frs. Parent, con-  
cernant le Marché-aux-Derrières.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de Messieurs Daoust & Lafond, Napoléon Guillemette et François Parent, informant le Conseil, qu'après avoir fait un examen minutieux de la nouvelle bâtisse du Marché-aux-Derrières, ils acceptent les travaux, moins certains ouvrages qui restent à faire, pour compléter la balance de tous les travaux demandés par les plans et spécifications.

Rapport de  
M. M. Martel et Lafond, re-  
propriations " " " " Henri Lajoie,

Adopté.  
Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport de M. M. Martel et Chs. Lafond, arbitres, concernant l'expropriation du terrain de Dame Neuve Henri Lajoie nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, et fixant l'indemnité à laquelle elle a droit, tant pour la valeur du dit terrain, que pour tous dommages pouvant résulter de la prise de possession de ce terrain,

Lundi, le 18 Octobre 1909.

à trois cent neuf piastres et vingt-quatre centins (\$309.<sup>24</sup>/<sub>100</sub>).  
Accepté.

Rapports de  
Mr. Eld. Martel, arbitre, re  
propriations Mr. J. N. Godin, Adél.  
Provencher, Henri Godin

Le Secrétaire-Trésorier donne communication des rapports de Mr. Eldoris Martel comme arbitre de la Corporation de cette cité, concernant les expropriations de terrains pour l'élargissement de certaines rues, savoir: Les Héritiers J. N. Godin, rue Du Platon, expropriation fixée à douze cents piastres (\$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

Mr. Adéard Provencher demande sept cent cinquante piastres (\$750.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) pour l'expropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Antoine, et pour tous dommages pouvant en résulter.

Le Conseil décide de lui offrir cinq cents piastres (\$500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), et que, sur refus, il devra être procédé par arbitrage.

Mr. Henri Godin refuse d'accepter la somme de deux mille piastres (\$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) que le Conseil lui a fait offrir, pour l'expropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon, et avis lui a, en conséquence, été donné par Mr. E. Martel de nommer son arbitre, afin procéder légalement à cette expropriation.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Sélinas, Sec.

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 191, Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les Marchés publics et la vente des viandes, légumes etc., et pour amender les divers amendements qui l'amendent," soit lu, passé et adopté.

Chapitre CXC.

Règlement pour amender le chapitre onze des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les Marchés publics et la vente des viandes, légumes etc., et pour amender les divers amendements qui l'amendent."

Il est ordonné et statué par le Conseil de la cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. La section deux du chapitre cent des règlements de ce Conseil, passé le neuf septembre 1901, pour rappeler et remplacer la section soixante-et-neuf du chapitre onze des règlements du dit conseil, est de nouveau rappelée et remplacée par la suivante:

Section 69. - Sera considéré comme commerçant de viande aux termes du présent règlement, toute personne qui fréquente

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 191.

Chapitre 191. —  
Règlement des Marchés amendé  
concernant les commerçants  
de viandes.

à

Sundi, le 18 Octobre 1909.

à peu près régulièrement les marchés publics de cette cité pour y exposer en vente, offrir en vente ou vendre elle-même ou par l'entremise d'une autre personne, par quartier ou menu morceau, des viandes de porc, de bœuf, de veau ou de mouton.

Sec. 2. Un droit ou licence de cinquante piastres par année ou pour toute fraction d'année civile sera payé au Secrétaire-Trésorier du Conseil par chaque personne exerçant l'occupation de commerçant comme susdit.

Sec. 3. Tout commerçant venant offrir en vente ou vendre sur les marchés publics en cette cité, de la viande de porc, de bœuf, de veau ou d'agneau par menus morceaux devra être muni de coffre ou boîte avec des tiroirs dans lesquels la dite viande sera transportée et offerte en vente, de manière à ce que cette viande ne soit pas empilée l'une sur l'autre et qu'elle puisse être inspectée facilement par tout officier de santé ou homme de police.

Sec. 4. Toutes les autres dispositions du dit chapitre, cent des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 5. Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Janvier prochain (1910).

Adopté.

Proposé par Mr. Gélinas, Prs.,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que l'enquête au sujet de la construction du Marché-aup-Denrées soit commencée Vendredi, le 22 courant, à 8 heures du soir, et que Messieurs les avocats de ce Conseil soient priés d'y assister, pour interroger les témoins.

Adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

Pour:

Mr. Dupresne,  
Duplessis,  
Gélinas, Prs.,  
Gélinas, Sec.,  
Grant,  
Pagé,

Contre:

Mr. Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à

à

4<sup>e</sup> Motion  
Enquête re Marché-aup-  
Denrées.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Louis  
Blair pour l'élargissement de  
la rue St. Antoine.

# Lundi, le 18 Octobre 1909.

à signer un acte de vente par Mr. Louis Clair à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Antoine, en cette Cité, étant partie du lot de terre numéro sept cent quatorze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre cents piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecu., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M<sup>me</sup> Marie Lajoie pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Veuve Henri Lajoie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, en cette Cité, étant partie du lot de terre numéro huit cent vingt-huit du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de trois cent neuf piastres et vingt-quatre centins, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecu., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par la Cie Diche lieu d'Ontario, pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Proposé par Mr. Gélinas, Trés.,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Compagnie de Navigation Richelieu d'Ontario à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Platon, en cette Cité, étant partie du lot de terre numéro sept cent trente du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de huit cent quatre-vingt-treize piastres et vingt-et-un centins, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecu., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$2,500.00, en faveur de M<sup>lle</sup> Emélie Fontaine.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mademoiselle Emélie Fontaine un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à six mois de la date du sept Octobre courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 18 Octobre 1909.

9<sup>e</sup> Motion  
Mr. Ald. Martel nommé  
arbitre, reappropriation Henri  
Godin.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Mr. Aldoric Martel soit nommé  
arbitre de la Corporation de cette Cité pour fixer conjointement avec l'arbitre que Mr. Henri Godin nommera le montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement de la rue Du Platon, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, l'Edouard VII, Chapitre 44, Sec. 22.

Adoptée.


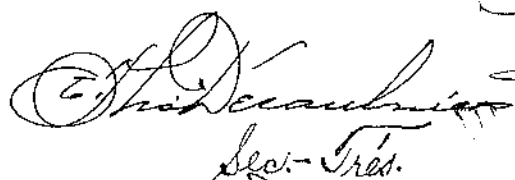
10<sup>e</sup> Motion  
Mr. Ald. Martel nommé  
arbitre, reappropriation Aldéard  
Provencher.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Que Mr. Aldoric Martel soit nommé  
arbitre de la Corporation de cette Cité pour fixer conjointement avec l'arbitre que Mr. Aldéard Provencher nommera l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement de la rue St. Antoine, et cela, conformément à l'Acte de la Législature de Québec, l'Edouard VII, Chapitre 44, Sec. 22, dans le cas où Mr. Provencher refuserait d'accepter la somme de cinq cents piastres.

Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à mardi, le deux de Novembre prochain, à huit heures du soir.

  
Louis Thies Maire  
  
E. Thies Sec.-Trés.

Comité Général.  
22 Octobre 1909.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le vingt-deux d'Octobre, mil neuf cent neuf, les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières se réunissent en Comité Général, pour commencer l'enquête concernant la construction du marché aux-Dépensés. Etaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins A. J. Bergeron,  
L. G. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,

Chs.



Vendredi, le 22 Octobre 1909.

Jhs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

\* Sur décision du conseil,  
Mr. Arthur Quasnel agit  
comme sténographe pour la  
présente enquête.

Sur proposition de Mr.  
Thomas Bournival, le conseil  
décide de payer les honoraires  
de Mr. Alfred Déry, comme  
avocat des citoyens.

Adoptée sur division de  
sept pour et deux contre, savoir:  
Pour: M. M. Bergeron, Duplessis,  
Bélinas, Frs, Lamy, Michelin,  
Panneton, Verrette,  
Contre: M. M. Bélinas, Marc, Pagé.

Ajournement.

\* Les témoins assignés M. M. Willie Lamothé, Napoléon  
Déchéne, Oliva Masse, Joseph Genest, Evariste Rochefort,  
Télesphore Dugré, Charles Lafond, Théodore Daoust répondent  
à l'appel, et Mr. Joseph Gingras est absent.

Messieurs Willie Lamothé, Napoléon Déchéne, Oliva Masse,  
Joseph Genest, Evariste Rochefort et Télesphore Dugré sont  
entendus comme témoins.

Mr. Willie Lamothé devra produire son contrat avec  
Mr. Télesphore Dugré, à la prochaine séance.

Mr. Napoléon Déchéne devra produire, à la même  
séance, copie de la spécification de ses travaux.

Mr. Télesphore Dugré devra produire, pour la pro-  
chaine séance, le compte que Messieurs Daoust & Lafond  
lui ont présenté.

La séance est ensuite ajournée à Mardi, le vingt-  
six d' Octobre courant, à huit heures du soir.

E. F. Panneton  
Sec. Trés.

Président.

Comité Général.  
26 Octobre 1909.

Advenant huit heures du soir, Mardi, le vingt-six  
d' Octobre, mil neuf cent neuf, les membres du conseil de la  
ville des Trois-Rivières se réunissent en comité Général,  
pour continuer l'enquête concernant la construction  
du Marché-aux-Denrées. Étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

L. P. Normand,  
A. J. Bergeron,  
L. B. Dufresne,  
Frs. Bélinas,  
Marc. Bélinas,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Jhs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Lue

Mardi, le 26 Octobre 1909.

Mr. P. A. Drolet & all.

Lettre de

Une lettre de Mr. P. A. Drolet et autres, informant le Comité Général qu'ils ont nommé Mr. Arthur Trahan leur avocat pour les représenter à l'enquête concernant le Marché-aux-Deux-Écarrés.

Mr. E. W. Jourdain & all.

Requête de

Requête de Mr. E. W. Jourdain et autres, demandant que les services de Mr. Alfred Désy, comme avocat pour la présente enquête concernant le Marché-aux-Deux-Écarrés se soient pas payés par la Corporation de cette cité.

Avis de motion de Mr. E. W. Jourdain & all.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la décision prise par ce Conseil, à sa séance du vingt-deux Octobre courant, concernant les honoraires de Mr. l'Avocat Désy, soit amendée.

En Conseil, ce 26 Octobre 1909.

(Signé) E. W. Jourdain.

Proposé par Mr. Jourdain,  
secondé par Mr. Gélinas, H. G.

Que le Comité Général de ce Conseil soit ajourné à dix jours de cette date.

Adoptée sur division de dix pour et quatre contre, savoir:

Pour:

M. M. Bergeron,  
Dupresne,  
Gélinas, H. G.,  
Gélinas, H. G.,  
Grant,  
Page.

Contre:

M. M. Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette.

Mr. le Président informe les témoins assignés M. M. Alfred J. Louin, Noël Michelin, H. J. Asselin, F. J. Vanasse, Ephrem Teasdale, Léopold Guilleminette, Charles Lafond et Théodore Droust qu'ils devront être présents à la prochaine séance du Comité Général.

E. W. Jourdain  
Sec.-Prés.

Président.

# Mardi, le 2 Novembre 1909.

Assemblée Régulière.  
2 Novembre 1909.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mardi, le deuxième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand;   |
| Messieurs les Echevins | A. J. Bergeron,  |
|                        | L. E. Dupresne,  |
|                        | O. G. Duplessis, |
|                        | F. G. Farmer,    |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | Narc. Gélinas,   |
|                        | A. F. Grant,     |
|                        | W. Lamy,         |
|                        | Edm. Michélin,   |
|                        | Jhs. Pagé,       |
|                        | E. F. Panneton,  |
|                        | F. A. Verrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Ursisse Massicotte.

Requête de Mr. Ursisse Massicotte, demandant d'être exempté du paiement des taxes de l'eau pour les derniers trois mois, et la même exemption pour sa mère, vu qu'une obstruction du tuyau distributeur de l'Aqueduc les a privés d'eau pendant plusieurs semaines.

Accordée.

Requête de  
Mr. Alexandre Dostaler et al.

Requête de Mr. Alexandre Dostaler et autres, demandant la pose d'une lumière au coin des rues Ste Marie et Riverville.

Référée au Comité de l'Éclairage, pour rapport à la prochaine séance.

Requête de  
Mr. S. Dugal.

Requête de Mr. S. Dugal, demandant une part du patronage du Conseil, pour les assurances des propriétés de la Corporation.

Accordée.

Requête de  
Mr. Joseph Racette.

Requête de Mr. Joseph Racette, demandant d'être nommé Gardien de l'Hôtel-de-Ville, en remplacement de Mr. Louis Lafontaine démissionnaire.

Requête de  
Delle Flore Lambert.

Requête de Delle Flore Lambert, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Accordée.

Requête

Mardi, le 2 Novembre 1909.

Requête de  
Mr. Uldoric Martel.

Requête de Mr. Uldoric Martel, demandant que la taxe d'affaires imposée aux compagnies d'assurances contre le feu soit abolie.

Requête de  
Mr. Joseph Gonthier & al.

Requête de Mr. Joseph Gonthier et autres, demandant la construction de trottoirs dans cette partie de la rue Notre-Dame comprise entre les rues St. Antoine et St. George.

Accordée.

Requête de  
Mr. Ephrem Teasdale.

Requête de Mr. Ephrem Teasdale, demandant qu'il lui soit permis de transporter son bail à loyer de l'Étal N° 3 dans le Marché-aux-Denrées à Mr. Léon Denoncourt.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Louis Lafontaine.

Lue une lettre de Mr. Louis Lafontaine, offrant sa résignation comme Gardien de l'Hôtel de-Ville.

Acceptée.

Lettre de  
Mr. Joseph Dumont, sous-secrétaire de la Province.

Lue une lettre de Mr. Joseph Dumont, sous-secrétaire de la Province de Québec, informant le secrétaire-trésorier du Conseil de cette Cité, qu'un arrêté en Conseil a été passé, concernant l'émission de débentures pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 24 Juin 1908.

Lettre de  
Mr. Charles Lanctôt, Assistant Procureur Général.

Lue une lettre de Mr. Charles Lanctôt, Assistant-Procureur Général, informant le secrétaire-trésorier du Conseil, que le trésorier de la Province de Québec est autorisé à signer une garantie sur les débentures de la Cité des Trois-Rivières pour venir en aide aux incendies de 1908.

Lettre de  
Mm. Delisle et Bédard.

Lue une lettre de Messieurs Delisle et Bédard, demandant que les trottoirs qui ont été ordonnés sur le côté Nord de la rue St. Maurice, depuis la rue Des Champs jusqu'au côté au St. Louis, soient construits.

Accordée.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

Mardi, le 2 Novembre 1909.

|  |        |    |
|--|--------|----|
| Département de l'Acqueduc, (Construction)    | 4,283  | 75 |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                       | 314    | 22 |
| " des Chemins,                               | 47,582 | 76 |
| " " Marchés,                                 | 9,422  | 47 |
| " du Feu,                                    | 729    | 30 |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                       | 84     | 40 |
| " " la Police,                               | 559    | 27 |
| " " " Commune,                               | 71     | 38 |
| " " " Santé,                                 | 23     | 23 |
| Drainage,                                    | 1,911  | 20 |
| Cavage des Rues,                             | 1,929  | 99 |
| Ponts St. Maurice,                           | 44     | 25 |
| Rues sous contrôle,                          | 12     | 63 |
| Carré Champlain,                             | 74     | 23 |
| Carré Le Platon,                             | 1      | 53 |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, | 2,77   | 25 |
| Station de Police et du Feu,                 | 1,70   | 15 |
| Papeterie et Impressions,                    | 44     | 40 |
| Fonds d'Amortissement,                       | 180    | —  |
| Billets Payables,                            | 19,081 | 60 |
| Intérêt et Commissions,                      | 1,320  | 30 |
| Taxes Municipales,                           | 1      | 25 |
| Salaires,                                    | 460    | 40 |
| Dépenses Contingentes,                       | 1,406  | 67 |
| Divers Comptes,                              | 2,454  | 47 |
|  | 92,474 | 10 |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) R. F. Farmer, Présdt.,  
 A. A. Verrette,  
 C. J. Duplessis,  
 Ars. Gélinas,  
 R. P. Grant.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Michelin,  
 Secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de MM. Daoust & Lafond et M. Parent, leur de-Ville, informant le conseil, que M. Théophile Dugé a complété son contrat pour la construction du Marché aux-Derrières, et qu'ils reçoivent les dits ouvrages.

Rapport Accepté.

Rapport:



Mardi, le 2 Novembre 1909.

Rapport de  
M<sup>rs</sup>. Bureau, Méthot & Biqué.

Rapports:

Messieurs,

En réponse à la demande que votre Secrétaire-Trésorier nous a faite au sujet de l'appropriation de la propriété de la Banque de Québec, située sur la rue Alexandre, en la cité des Trois-Rivières.

Nous sommes d'opinion que la Banque de Québec n'a pas le droit de réclamer le coût de la bâtisse qu'elle a construite après l'incendie du 22 juin 1908. D'abord, nous sommes informés par votre Secrétaire-Trésorier que la Banque n'a pas eu le permis de construction et d'alignement qui exigent vos règlements, et ensuite il est de notoriété que cette reconstruction s'est faite après la passation du règlement du 5 août 1908, puisque la Banque de Québec a tenu ses bureaux durant plus de deux mois dans la maison de Mr P. E. Panneton.

Nous avons l'honneur d'être

Messieurs,

Vos bien dévoués,

(Signé) Bureau, Méthot & Biqué.

Trois-Rivières, le 2 Novembre 1909.

Rapport de  
Mr. A. B. Normandin.

Lu un rapport de Mr. A. B. Normandin, Ingénieur de la Cité, informant le Conseil que, d'après les mesurages qu'il en fait, la rue Bureau, depuis la rue St. Philippe jusqu'à la rue Bellefeuille, n'a pas la largeur régulière qui apparaît au plan et procès-verbal en date du 28 Mai 1873, préparés par Mr. Barnard, Arpenteur Géomètre.

Dans l'avenir devra suivre la largeur de la rue cadastrée, et référé à l'Ingénieur pour détails.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant le mois d'Octobre dernier.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil qu'il n'a aucune plainte à formuler contre les débitants de liqueurs de cette cité pour le mois d'Octobre dernier.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les articles nécessaires aux membres du corps de Police.

Accordé et demande de soumissions.

Le

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport du  
Chef de Police.

Rapport du  
Chef de Police.

# Mardi, le 2 Novembre 1909.

Mr. Henri Godin. Lettre de

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de Mr. Henri Godin, concernant l'appropriation de ses propriétés rues Du Platon et Du Fleuve.

Mr. Uld. Martel, arbitre, re appropriations Succ. P. O. Desilets, Banque de Québec. Rapports de

Le Secrétaire-Trésorier donne communication des rapports de Mr. Uldoric Martel nommé arbitre de la Corporation de cette Cité, concernant les appropriations de terrains pour l'élargissement de certaines rues, savoir:

La succession P. O. Desilets, rues Cart et Alexandre, appropriation fixée à deux mille deux cent cinq piastres et quarante-et-un centins ( $\$2,205 \frac{41}{100}$ ).

La réclamation de la Banque de Québec, pour l'appropriation de sa propriété, rue Alexandre, est soumise au Conseil.

Proposé par Mr. Panneton,

Secondé par Mr. Grant,

Que le Chef de Police soit autorisé à prendre tous les moyens nécessaires pour faire observer les règlements concernant la vente des liqueurs enivrantes en cette Cité, et que, les rapports mensuels qu'il a l'habitude d'envoyer au Conseil-de-Ville soient discontinués; mais que toutes les fois que le Chef de Police aura quelque chose à porter à la connaissance du Conseil, il fasse un rapport.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion Rapports du Chef de Police concernant la vente des liqueurs enivrantes.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Farmer,

Qu'il avis soit donné aux propriétaires de terrains situés sur les deux côtés de cette partie de la rue St<sup>e</sup> Angèle comprise entre les rues De Tonnancourt et Des Commissaires, de construire un trottoir de première classe au front de leurs propriétés, et cela, d'hui à huit jours.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion Nouveaux trottoirs, rue St<sup>e</sup> Angèle.

Proposé par Mr. Gélinas, Haroi,

Secondé par Mr. Bergeron,

Que Mr. Joseph Racette soit nommé Gardien de l'Hôtel-de-Ville, en remplacement de Mr. Louis Lafontaine qui a résigné comme tel, et cela, aux mêmes salaires et conditions.

4<sup>e</sup> Motion Mr. Joseph Racette nommé Gardien de l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,

Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. Jules Harphand remplisse la charge de gardien de l'Hôtel-de-Ville

durant

5<sup>e</sup> Motion En amendement à la motion no. 4.

Mardi, le 2 Novembre 1909.

durant la saison d'hiver 1909-1910.

Rejetée sur division de sept contre et cinq pour, savoir:

Pour:

Mr. Farmer,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

Mr. Bergeron,  
Dufresne,  
Duplessis,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc.,  
Grant,  
Pagé.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.,

Que Mr. Jules Marchand, en outre de ses devoirs comme Ingénieur de la pompe à vapeur à incendie, etc., fasse partie du Corps de Police.

Adoptée sur division de six pour et trois contre, savoir:

Pour:

Mr. Bergeron,  
Duplessis,  
Gélinas, Marc.,  
Grant,  
Pagé,  
Panneton,

Contre:

Mr. Lamy,  
Michelin,  
Verrette.

Messieurs les Echevins Dufresne, Farmer et Frs. Gélinas étaient absents de la salle du Conseil.

Proposé par Mr. Panneton,

Secondé par Mr. Grant,

Qu'à l'avenir la Corporation des Trois-Rivières exige de tout applicant à une place permanente dans le service de la corporation, des références ou certificats quant aux capacités de l'applicant à remplir la fonction qu'il sollicite et quant à sa conduite générale dans le passé.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Gélinas, Marc.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Monsieur Henri B. Vallières de Saint-Réal à la Corporation de

6<sup>e</sup> Motion

Mr. Jules Marchand nommé membre du Corps de Police.

7<sup>e</sup> Motion

Références exigées des nouveaux Officiers et Employés.

8<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Henri B. Vallières, pour l'élargissement de la rue Du Platou.

# Mardi, le 2 Novembre 1909.

de la cité des Trois-Rivières, d'un terrain dont une partie est nécessaire à l'élargissement de la rue du Platon en cette cité, étant tout le lot de terre connu et désigné sous le numéro sept cent trente-trois du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre mille piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mrs. J. B. L. Hould, pour l'élargissement des rues Notre-Dame et Bonaventure.

Proposé par Mr. Bergeron,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Jean Baptiste Ludger Hould à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame et de la rue Bonaventure, en cette cité, étant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro huit cent trente du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de six cents piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par les M<sup>rs</sup> J. N. Godin, pour l'élargissement de la rue Du Platon.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Esq.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mesdemoiselles Orthémise Godin, Hermine Godin et Madame Joséphine Godin veuve de feu Narcisse Grenier à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Platon en cette cité, étant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro sept cent trente-six du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de douze cents piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Denis Bédiveau, pour l'élargissement de la rue Badaoup.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Denis Bédiveau à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badaoup

en

Mardi, le 2 Novembre 1909.

en cette cité, étant partie des lots de terre connus et désignés sous les numéros six cent six et six cent soixante-et-neuf du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de deux cent cinquante-et-une piastres et trente-quatre centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,

Secondé par Mr. Dupresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Marie Virginie Bellefeuille épouse de feu J. Adélaïde Gélinas à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame en cette cité, étant partie du lot numéro six cent soixante-et-treize du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre cent cinquante piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Dupresne,

Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Berthilde Bureau veuve de feu John Ryan à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, en cette cité, étant partie du lot de terre numéro six cent soixante-et-quatorze du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre cent soixante-et-sept piastres et vingt-trois centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Farmer,

Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Philippe Bellefeuille, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-six Octobre dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

12<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> J. Adélaïde Gélinas, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

13<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> John Ryan, pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

14<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Piv. Bellefeuille.



# Mardi, le 2 Novembre 1909.

15<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de D<sup>me</sup> M. S. Desilets.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Malvina Trudel Desilets,  
un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois  
de la date du vingt-neuf Octobre dernier (1909), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$450.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de D<sup>me</sup> J. Adélaïde Gélinas.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Marie Virginie Bellefeuille,  
épouse de feu J. Adélaïde Gélinas, un billet promissoire au  
montant de quatre cent cinquante piastres, à deux mois  
de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

17<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$467.<sup>25</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de D<sup>me</sup> John Ryan.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Berthilde Bureau  
veuve de feu John Ryan, un billet promissoire au mon-  
tant de quatre cent soixante-et-sept piastres et vingt-  
trois centins, à deux mois de cette date, avec intérêt au  
taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

18<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$251.<sup>34</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Denis Béliveau.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Denis Béliveau, un billet  
promissoire au montant de deux cent cinquante-et-une  
piastres et trente-quatre centins, à un mois de cette date,  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

19<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur des Mes<sup>es</sup> J. W. Godin.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Panneton,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mesdemoiselles Arthémise Godin, Hermine Godin et  
Madame veuve Narcisse Grenier, un billet promissoire au montant  
de douze cents piastres, à deux mois de cette date, avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée. Proposé

# Mardi, le 2 Novembre 1909.

20<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$38,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Acchelaga.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de trente-huit mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les appropriations de terrains en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

21<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$4,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. H. S. Vallières.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Henri B. Vallières de Saint-Réal, un billet promissoire au montant de quatre mille piastres, à deux mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant les Cotisations et Taxes soit amendé quant à ce qui concerne les marchands étrangers.

En Conseil, ce 2 Novembre 1909.

(Signé) E. F. Panneton.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quinze de Novembre courant, à huit heures du soir.

Al doct<sup>r</sup>  
Ouis-Philippe Normand  
Maire.  
E. F. Panneton  
Sec. - Trés.

Comité Général.  
5 Novembre 1909.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le cinq de Novembre, mil neuf cent neuf, les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières se réunissent en Comité Général, pour continuer l'enquête concernant la construction du Marché aux Denrées. Étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Échevins W. J. Bergeron,  
L. B. Dupresne,

Prs.

Vendredi, le 5 Novembre 1909.

Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les témoins assignés M<sup>rs</sup>. Théodose Daoust, W. J. Asselin, Napoléon Déchêne, Téléphore Augré, Alfred J. Guin, Napoléon Guillemette, Charles Lafond, Willie Lamothe, Noël Michelin, Ephrem Teasdale, F. V. Vanasse répondent à l'appel.

Lettre de  
Mr. Arthur Trahan.

Une lettre de Mr. Arthur Trahan, informant le Comité Général, qu'il comparait comme avocat, pour un comité de citoyens composé de Messieurs P. A. Drolet, P. A. Guin, Lucien Lajoie, J. L. Fortin, J. Phi. Robert, Art. Spénard et L. W. Jourdain, aux fins de surveiller l'enquête concernant la construction du Marché-aux-Denrées.

Lettre de  
Mr. J. A. Désy.

Une lettre de Mr. J. A. Désy, Avocat, informant le Comité Général, qu'il suivra l'enquête concernant la construction du Marché-aux-Denrées, au nom des citoyens qui l'ont choisi pour les représenter, sans aucun honoraire pour ses services comme tel.

Requête de  
Mr. P. A. Drolet & al.

Requête de Mr. P. A. Drolet et autres, concernant les procédures à suivre, pour l'enquête au sujet de la construction du Marché-aux-Denrées.

Messieurs Théodose Daoust, Noël Michelin et F. V. Vanasse sont entendus comme témoins.

Sur demande de Mr. l'Avocat Arthur Trahan, Messieurs Armand Langlois et François Bellefeuille devront être assignés comme témoins pour la prochaine séance du Comité Général.

La séance est ensuite ajournée à Mercredi, le dix de Novembre courant, à huit heures du soir.

Ajournement.

E. Thodésambien  
Sec. Trés.

Président.

Mercredi, le 10 Novembre 1909.

Comité Général.  
10 Novembre 1909.

Advenant huit heures du soir, Mercredi, le dix de Novembre, mil neuf cent neuf, les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières se réunissent en Comité Général, pour continuer l'enquête concernant la construction du Marché-aup-Derrière. Étaient présents:

Son Honneur le Maire L. O. Normand,  
Messieurs les Echevins L. G. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michélin,  
Jchs. Pagé,  
E. J. Panneton,  
F. A. Verrette.

1<sup>ère</sup> Motion  
Condoléances à Mr. J. Bergeron  
A. J. Bergeron.

Proposé par Mr.  
Secondé par Mr.

Que les membres de ce Conseil ont appris avec un vif chagrin le décès prématuré de Madame A. J. Bergeron, et dans la circonstance ils offrent à Mr. l'échevin Bergeron et à sa famille, leurs condoléances et sympathies sincères dans la douleur où les plonge ce terrible coup porté si soudainement à leurs affections, et que copie de la présente soit transmise à Mr. A. J. Bergeron et aux journaux de cette Cité.

Adoptée.

Les témoins assignés M<sup>rs</sup>. W. J. Asselin, Napoléon Déchêne, Téléphore Dugré, Alfred J. Louin, Napoléon Guillemette, Charles Lafond, Willie Lamothe, Ephrem Teasdale, F. J. Vanasse, Armand Langlois, François Bellefeuille répondent à l'appel.

Messieurs F. J. Vanasse, Alfred J. Louin et Ephrem Teasdale sont entendus comme témoins.

Les plans du Marché-aup-Derrière par Messrs. Daoust & Lafond, architectes, devront être produits à la prochaine séance.

Sur demande de Mr. l'avocat Arthur Trahan, Mr. Ralph B. Mc. Donough devra être assigné comme témoin pour la prochaine séance du Comité Général, et sur demande de Mr. l'échevin Michélin, Mr. J. C. Campbell devra aussi être assigné comme témoin pour la même séance

Mercredi, le 10 Novembre 1909.

Ajournement.

séance du Comité Général.

La séance est ensuite ajournée à Mercredi, le dix-sept de Novembre courant, à huit heures du soir.

*E. Desaulniers*  
Sec.-Trés.

Président.

Assemblée Régulière.  
15 Novembre 1909.

Advenant huit heures du soir, Lundi, le quinze de Novembre mil neuf cent neuf, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil. Les membres présents Messieurs les Echevins L. E. Dufresne, C. G. Duplessis, Frs. Gélinas, Narc. Gélinas, R. F. Grant, W. Lamy, Edm. Michelin, Jhs. Pagé, E. F. Panneton et F. A. Verrette ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Vendredi, le dix-neuf de Novembre courant, à huit heures du soir, et cela, comme marque de respect à l'occasion du décès de Dame Veuve Charles Beaulieu, belle-mère de son Honneur le Maire L. P. Normand.

*Lucien Phier Couraud*

*E. Desaulniers* Sec.-Trés.

Comité Général.  
17 Novembre 1909.

Advenant huit heures du soir, Mercredi, le dix-sept de Novembre mil neuf cent neuf, les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières se réunissent en Comité Général, pour continuer l'enquête concernant la construction du Marché-aux-Entrées. Etaient présents:

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,   |
| Messieurs les Echevins | L. E. Dufresne,  |
|                        | C. G. Duplessis, |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | Narc. Gélinas,   |
|                        | W. Lamy,         |
|                        | Edm. Michelin,   |
|                        | Jhs. Pagé,       |
|                        | E. F. Panneton,  |
|                        | F. A. Verrette.  |

Les témoins assignés M. M. Napoléon Déchéne, Napoléon Guillemette, Charles Lafond, Willie Lamothe, Armand



Mercrredi, le 17 Novembre 1909.

Armand Langlois, François Bellefeuille, Téléphore Augré, Ralph B. H. Dunningh répondent à l'appel, et M. W. J. Asselin et J. B. Campbell sont absents.

Messieurs Ephrem Teasdale, Napoléon Guillemette, Edmond Michelin, Charles Lafond et Ralph B. H. Dunningh sont entendus comme témoins.

Sur demande de Mr. l'Échevin Napoléon Lamy, Messieurs John B. Campbell, W. J. Asselin, A. C. Sheehan, Henri Piquin, Jos. L. Fortin, P. R. Dupont, Xavier Michelin, Armand Pothier, Edmond Bellefeuille, David Larivière et Charles Gauthier devront être assignés comme témoins pour la prochaine séance du Comité Général.

La séance est ensuite ajournée à Jeudi, le vingt-cinq de Novembre courant, à huit heures du soir.

Ajournement.

E. H. Desautels  
Sec.-Trés.

Président.

Assemblée Régulière.  
19 Novembre 1909.

Or une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le dix-neuvième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| Son Honneur le Maire   | L. O. Normand,  |
| Messieurs les Échevins | Frs. Gélinas,   |
|                        | Narc. Gélinas,  |
|                        | R. F. Grant,    |
|                        | N. Lamy,        |
|                        | Edm. Michelin,  |
|                        | Chs. Pagé,      |
|                        | F. A. Verrette. |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. B. Champagne.

Requête de Mr. B. Champagne, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de  
Mr. J. Bournival.

Requête de Mr. Thomas Bournival, demandant une part du patronage du Conseil, pour les assurances des propriétés de la Corporation.

Requête

# Vendredi 19 Novembre 1909.

- Requête de la Victoriaville Hide & Skin Co. Requête de la Victoriaville Hide & Skin Co., demandant une place près du Marché, pour y faire l'achat des peaux. *Refusée.*
- Requête de Mr. J. W. Cossette. Requête de Mr. J. W. Cossette, demandant la construction de passerelles sur les rues St. Prosper et Champflour, à l'intersection de ces deux rues. *Accordée.*
- Requête de Mr. Joseph Baron. Requête de Mr. Joseph Baron, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.
- Requête de Mr. F. V. Piché & al. Requête de Mr. F. V. Piché et autres, demandant au Conseil de faire plafonner l'étage occupé par les bouchers et de faire enlever les glacières dans le Marché-aux-Dérées. *Accordé quant au plafond.*
- Requête des Sœurs Dominicaines. Requête des Sœurs Dominicaines, demandant la pose d'un service d'aqueduc de deux pouces de diamètre et d'un autre de un pouce et quart de diamètre, à leur courant, sur la rue St. François-Xavier. *Accordée.*
- Requête de Mr. Uldoric Carignan & al. Requête de Mr. Uldoric Carignan et autres, demandant qu'ordre soit donné à Mr. G. W. Pâquin d'enlever la bâtisse temporaire qu'il a fait construire sur la place du Marché-aux-Dérées, après l'incendie de Juin 1908. *Accordée.*
- Requête de Mr. A. M. Gauthier & al. Requête de Mr. A. M. Gauthier et autres, demandant la reconstruction immédiate des trottoirs du côté Nord-Est de la rue Du Platou. *Accordée.*
- Requête de M<sup>rs</sup> Art. Bornais et All. Doucette. Requête de M<sup>rs</sup> Arthur Bornais et Albert Doucette, demandant la permission d'enlever la cloison qui sépare leurs étaux de bouchers dans le Marché-aux-Dérées. *Référée au Comité des Marchés.*
- Requête de Mr. Uldoric Martel. Requête de Mr. Uldoric Martel, réitérant la demande d'abolition de la taxe d'affaires des compagnies d'assurances contre le feu qu'il faisait par sa requête présentée le deux courant au Conseil. *Référée aux Comités Permanents.*
- Requête

Vendredi, le 19 Novembre 1909.

Requête de Mr. Antoine Dussault et autres, demandant au Conseil de prendre les moyens nécessaires pour que l'usine de la Canada Iron Corporation qui a été récemment incendiée, soit reconstruite en cette cité.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. Johnny Grandmaison, demandant d'être exempté du paiement des taxes de l'eau, et cela, pour cause de pauvreté.

Requête de D<sup>me</sup> Eug. Lavigne, demandant la permission de transporter son bail la foyer de l'Étal N<sup>o</sup> 9 à Mr. Philéas Bélonds.

Accordée.

Lettre de Mr. Chs. Milette, concernant le pont que la Corporation a fait construire, près de sa propriété, sur le Chemin St<sup>e</sup> Marguerite.

Lettre de Messrs. M<sup>rs</sup> Laughlin & Charleson, contracteurs, demandant au Conseil de leur vendre environ cent verges cubes de pierre cassée, afin de leur permettre de terminer, avant les gelées, le mur de revêtement qu'ils construisent au côté Sud-Ouest du Platon.

Accordée.

Lettre de M<sup>rs</sup> Eph. Lacerte et Louis Gingras, demandant la permission d'ôter la cloison qui sépare leurs étaux de bouchers, dans le marché-aux-Denrées.

Référée au Comité des Marchés.

Lettre de Mr. Aldric Martel, demandant le paiement de son compte pour honoraires comme arbitre, re expertises amicales pour appropriations de terrains.

Accordée.

Lettre de Mr. L. P. Mercier, demandant que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange de terrain entre la Corporation de cette cité et la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

Référée aux Comités Permanents et à l'Inspecteur-de-Ville pour rapport.

Opinion

Vendredi, le 19 Novembre 1909.

Opinion légale

de Messrs. Sureau, Méthot & Dugré,  
re contrat de Mr. P. Dugré, pour  
le Marché-aux-Denrées.

Opinion légale des Avocats de la Corporation, concernant  
le contrat du Marché-aux-Denrées:

Nous accusons réception de votre lettre en  
date du 17 du courant nous demandant votre opinion  
sur les faits suivants:-

La Corporation aurait, suivant décision  
du Conseil en date du 2 novembre courant, payé à  
Monsieur Téléphore Dugré le montant de son contrat  
pour construction du Marché aux Denrées.

Le contrat en question a été passé en date  
du 5 décembre 1908, entre d'une part Téléphore Dugré  
et Monsieur le docteur L. P. Normand, maire, représen-  
tant la Corporation de la cité des Trois-Rivières, de  
seconde part.

Le dit L. P. Normand, maire, avait été  
autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de la Corpo-  
ration, en vertu d'une résolution passée et adoptée à une  
assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
tenue le cinquième jour de décembre 1908.

Dans le contrat en question, il existe une  
clause à l'effet que le dit entrepreneur Téléphore Dugré  
devra commencer à travailler les dits ouvrages en rapport avec  
la construction du Marché aux Denrées, du moment que  
le présent acte sera signé, et durant les saisons propices  
de continuer sans interruption avec un nombre d'ouvriers  
suffisants pour rendre le tout fait et parfait et délivrer  
le dit édifice (Marché aux Denrées), les clefs à la main, au  
représentant de la dite Corporation, le plus tard, le premier  
du mois d'août alors prochain, 1909, et à défaut de ce  
faire, le dit entrepreneur sera tenu de payer à la Corpo-  
ration, dix piastres par chaque jour de retard apporté  
à la non livraison, et ce, à titre de pénalité, de dom-  
mages et intérêts pour chaque jour à compter du dit  
premier du mois d'août 1909.

Sous ces circonstances et en ce que, ci-dessus,  
la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a-t-elle  
le droit d'exiger du dit Téléphore Dugré l'amende  
imposée pour non livraison du dit marché, telle que  
mentionnée au dit acte, à la date fixée?

Si l'on admet le fait que le maire L. P.  
Normand représentait la Corporation au dit contrat,  
et

Vendredi, le 19 Novembre 1909.

et aussi le fait que la Corporation, par son conseil, a accepté le rapport final présenté à la Corporation, en date du 12 novembre courant, 1909, lequel rapport est certifié exact et accepté par les architectes Daoust & Lafond ainsi que par l'inspecteur de ville M. Frs. Parent, tel que stipulé au contrat, nous devons dire en premier lieu que nous trouvons dans cet acte un acquiescement formel de la part de la Corporation à la réception finale de l'ouvrage, qui faisait l'objet du contrat, et, par conséquent, aussi un acquiescement de la part de la Corporation que cette dernière est satisfaite de l'accomplissement de tel contrat. De plus, ce rapport a été accepté et contre-signé par le Maire, comme représentant la Corporation au dit contrat, et sur tel rapport le secrétaire-trésorier a payé à l'entrepreneur la balance qui lui revenait due sur l'exécution de tel contrat.

Pour cette première raison, nous sommes donc d'opinion que la Corporation serait mal fondée à recouvrer le montant de dix piastres par jour stipulé au dit contrat, à titre de clause pénale, sur le retard apporté à l'exécution du contrat.

Nous sommes de plus d'opinion que pour pouvoir exiger l'exécution de cette clause du contrat, il eût fallu de la part de la Corporation une mise en demeure régulièrement donnée au dit Téléphore Dugré, tel que voulu par la loi, le notifiant que la Corporation entendait se prévaloir de telle clause pénale, ou son défaut d'avoir exécuté son contrat dans les délais prescrits.

Cette mise en demeure était d'après nous nécessaire, à moins qu'il ne fut stipulé dans le dit contrat que le seul écoulement du temps équivaldrait à telle mise en demeure.

Or, nous ne sachons pas que telle mise en demeure ait été donnée, et aucune stipulation équivalant au même effet ne se trouve insérée dans le contrat.

Nous en venons donc à la conclusion que d'après nous, tant par son acquiescement que par le défaut de mise en demeure, la Corporation ne serait plus recevable à réclamer de Monsieur Téléphore Dugré le



Vendredi, le 19 Novembre 1909.

le montant stipulé par la dite clause, à cause du retard dans l'exécution de son contrat.

Veillez nous croire

Vos bien dévoués,

(Signé) Bureau, Méthot & Biqué.

Trois-Rivières, 19 Novembre 1909.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport de MM. U. Hastel et Hapl. Guillemette, arbitres, concernant l'expropriation du terrain de la Succession P. O. Desilets, nécessaire à l'élargissement des rues Alexandre et Hart, et fixant l'indemnité à laquelle elle a droit, tant pour la valeur du dit terrain, que pour tous dommages pouvant résulter de la prise de possession de ce terrain, à deux mille deux cent cinq piastres et quatre-vingt-onze centimes (\$2,205.<sup>91</sup>/<sub>100</sub>).

Accordé.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un rapport de Mr. U. Martel, arbitre, concernant l'expropriation d'une partie de la propriété de la Succession P. O. Baron nécessaire pour l'élargissement de la rue Alexandre.

Référé aux Comités Permanents.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de l'Inspecteur-de-Ville, établissant à la somme de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> la valeur de la construction de Mr. Napoléon Duchaine, fils d'Antoine, coin des rues Notre-Dame et René.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un second certificat de l'Inspecteur-de-Ville, établissant à la somme de \$3,450.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, ou \$1,250.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> de plus que dans la première estimation qu'il en avait faite, la valeur de la construction de Mr. Napoléon Duchaine fils d'Antoine, coin des rues Notre-Dame et René.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Mr. Dalbé Viau, Architecte, et de Mr. Frs. Parent, Inspecteur-de-Ville, établissant que depuis leur dernière évaluation des constructions de Mr. Arthur Brunelle, sur les rues Du Platon et Du Château, produites devant le Conseil le cinq Octobre dernier, il a fait des travaux additionnels pour une somme de six mille piastres.

Le

Rapport des arbitres, re appropriation Succession P. O. Desilets.

Rapport de Mr. U. Martel, re appropriation Succession P. O. Baron.

Certificat de l'Inspecteur-de-Ville, re construction Napol. Duchaine fils d'Ant.

Certificat de l'Inspecteur-de-Ville, re construction Napol. Duchaine fils d'Ant.

Certificat de Mr. D. Viau et de l'Inspecteur-de-Ville re constructions Art. Brunelle.

# Vendredi, le 19 Novembre 1909.

Poursuite de  
Mr. John Bourgeois.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une poursuite de Mr. John Bourgeois contre la Corporation de cette Cité, au montant de trois cent quatre-vingt-onze piastres, pour honoraires comme arpenteur.

1<sup>ère</sup> Motion  
Poursuite contre la Cie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

Ordre de payer.  
Proposé par Mr. Page,  
secondé par Mr. Verrette,

Que Messieurs les Avocats Borneau & Béliveau soient autorisés à prendre des procédés judiciaires contre la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice, pour la forcer à rétrocéder à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières le terrain qu'elle avait accordé à la dite Compagnie dans la Commune de cette Cité, et cela, ou que cette Compagnie n'a pas rempli les conditions mentionnées dans un acte de marché à cet effet.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr. Liboire Beaudry.

Proposé par Mr. Grant,  
secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que la somme de douze piastres soit acceptée de Mr. Liboire Beaudry, en règlement du montant qu'il doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Echange de terrain entre les D<sup>mes</sup> de la Providence et la Corporation.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange de terrain entre les Révérendes Dames de la Providence et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le redressement et l'élargissement de la rue Champflour, et cela, suivant acte préparé par T. S. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion  
Contrat pour plafond du Marché-aux-Denrées.

Proposé par Mr. Page,  
secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que la soumission de Mr. Alexandre Marineau, pour la pose d'un plafond dans l'étage occupé par les bouchers, dans le Marché-aux-Denrées, soit acceptée, pour le prix et somme de sept cent soixante piastres (\$760.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

Adoptée sur division de cinq pour et deux contre, savoir:  
Pour:

Vendredi, le 19 Novembre 1909.

Pour: M<sup>rs</sup>. Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Narc.,  
Grant,  
Pagé,  
Verrette,

Contre: M<sup>rs</sup>. Lamy,  
Michelin.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Joseph Richer.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Narc.

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Joseph Richer, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à six mois  
de la date du dix-sept Novembre courant (1909), avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le six  
de Décembre prochain, à huit heures du soir.

Ajournement.

Adopté  
Louis Thibault  
Maire.

E. H. Desaulniers  
Sec.-Trés.

Comité Général.  
25 Novembre 1909.

Advenant huit heures du soir, Jeudi, le  
vingt-cinq de Novembre, mil neuf cent neuf, les membres  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières se réunissent  
en Comité Général, pour continuer l'enquête concer-  
nant la construction du Marché-aux-Denrées. Étaient  
présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Échevins M. G. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
A. A. Verrette.

Les témoins assignés M<sup>rs</sup>. Napoléon Déchêne,  
Willy Lamothe, Armand Langlois, François Bellefeuille,  
Télephore Dugré, A. R. Shehyn, Henri Paquin, Jos. L. Fortin,  
P. A. Dupont, Xavier Michelin, Armand Pothier, Edmond Bellefeuille,  
David

Jeudi, le 25 Novembre 1909.

David Larivière, Charles Gauthier répondent à l'appel, et M<sup>rs</sup>. W. J. Asselin et John E. Campbell sont absents.

Messieurs Téléphore Dugré, François Parent, David Larivière, Armand Langlois, François Bellefeuille, Armand Pothier, Jos. L. Fortin, P. R. Dupont et Charles Gauthier sont entendus comme témoins.

La séance est ensuite ajournée à Mardi, le trente de Novembre courant, à huit heures du soir.

Th. Décaulniers  
Sec. - Trés.

Président.

Comité Général.  
30 Novembre 1909.

Advenant huit heures du soir, Mardi, le trente de Novembre, mil neuf cent neuf, les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières se réunissent en Comité Général, pour continuer l'enquête, concernant la construction du Marché-aup-Denées. Étaient présents:

|                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,  |
| Messieurs les Echevins | L. E. Dufresne, |
|                        | Fr. Gélinas,    |
|                        | Narc. Gélinas,  |
|                        | A. F. Grant,    |
|                        | W. Lamy,        |
|                        | Edm. Michelin,  |
|                        | Chs. Pagé,      |
|                        | E. F. Canneton, |
|                        | F. A. Terrette. |

Les témoins assignés M<sup>rs</sup>. W. J. Asselin, Napoléon Déchéne, Willy Lamothe, A. R. Shehyn, Henri Pâquin, Xavier Michelin, Edmond Bellefeuille, J. Honorat Ricard, Henri Bellefeuille fils de Philippe, Odilon Hamel fils d'Odilon, Armand Pothier, L. P. Mercier répondent à l'appel.

Messieurs Napoléon Déchéne, Oliva Masse, Willy Lamothe, A. R. Shehyn, Xavier Michelin, W. J. Asselin, Henri Pâquin, Edmond Bellefeuille, Armand Pothier et Charles Pagé sont entendus comme témoins.

La

Mardi, le 30 Novembre 1909.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à Vendredi, le trois de Décembre prochain, à huit heures du soir.

E. H. Décaulniers  
Sec. - Prés.

Président.

Comité Général.  
3 Décembre 1909.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le trois de Décembre, mil neuf cent neuf, les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières se réunissent en Comité Général, pour continuer l'enquête concernant la construction du Marché-aux-Légumes. Étaient présents:

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,   |
| Messieurs les Echevins | L. B. Dupresne,  |
|                        | C. G. Duflessis, |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | R. F. Grant,     |
|                        | W. Lamy,         |
|                        | Edm. Michelin,   |
|                        | Chs. Pagé,       |
|                        | E. F. Panneton,  |
|                        | F. W. Verrette.  |

Les témoins assignés M. W. J. Asselin, J. Honorat Ricard, Henri Bellefeuille fils de Philippe, Odilon Hamel fils d'Odilon, L. P. Mercier répondent à l'appel.

Messieurs W. J. Asselin et Charles Pagé sont entendus comme témoins.

Ajournement.

La séance est ensuite ajournée à Vendredi, le dix-sept de Décembre courant, à huit heures du soir.

E. H. Décaulniers  
Sec. - Prés.

Président.



# Lundi, le 6 Décembre 1909.

Assemblée Régulière  
6 Décembre 1909.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le sixième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,   |
| Messieurs les Echevins | L. S. Dufresne,  |
|                        | C. G. Duplessis, |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | Narc. Gélinas,   |
|                        | N. Lamy,         |
|                        | Jhs. Page,       |
|                        | E. F. Panneton,  |
|                        | F. W. Verrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Alex. Collins.

Requête de Mr. Alex. Collins, demandant une position de contre-maître pour les travaux de la Corporation.

Requête de  
Mr. Alfred Sauvageau.

Requête de Mr. Alfred Sauvageau, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête du  
Cercle Laviolette.

Requête du Cercle Laviolette, demandant l'usage gratuit de la salle d'Opéra de l'Hotel-de-Ville, pour une séance dramatique et athlétique, le quatorze du courant.

Requête de  
Mr. W. Malhiot.

Requête de Mr. Navéus Malhiot, demandant du délai jusqu'au printemps prochain, pour mettre sa maison en conformité avec les règlements de cette Cité.

Requête de  
Mr. Thomas Tourville.

Requête de Mr. Thomas Tourville, demandant au Conseil de lui accorder le contrôle de l'abattoir, aux mêmes conditions qu'à Mr. Léon Denoncourt.

Requête de  
Mr. Emile Panneton & al.

Référée aux Comités Permanents.  
Requête de Mr. Emile Panneton et autres, demandant que l'Hotel-Ville-Marie situé sur la rue Champflour soit transféré au centre de la ville.

Référée aux Comités Permanents avec demande de rapport par le Chef de Police.

Requête

# Lundi, le 6 Décembre 1909.

- Requête de Mr. George Robert. Requête de Mr. George Robert, demandant que le contrôle de l'abattoir lui soit accordé.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de Mr. Camille Coury. Que une lettre de Mr. Camille Coury, demandant si le Conseil l'oblige à abandonner le magasin temporaire qu'il a occupé sur la rue Royale, depuis la conflagration de 1908.  
Oui.
- Lettre de Mr. Léon Denoncourt. Que une lettre de Mr. Léon Denoncourt, remettant au Conseil le contrôle de l'abattoir public.  
Acceptée.
- Lettre de Mr. Dolphis Balleux. Que une lettre de Mr. Dolphis Balleux, demandant au Conseil de forcer la North Shore Power Co. à lui fournir la lumière électrique, à sa résidence.  
Référé au Comité d'Éclairage.
- Lettre de Mr. J. E. Héty. Que une lettre de Mr. J. E. Héty, recommandant Mr. Bruno Champagne, comme qualifié pour remplir la charge de membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.
- Lettre de Mr. Wm. P. Grant. Que une lettre de Mr. William P. Grant, certifiant que Mr. Joseph Caron est un homme actif, industriel et sobre.
- Lettre de Mr. Louis Gingras. Que une lettre de Mr. Louis Gingras, demandant que certaines réparations soient faites à l'étal de boucher qu'il occupe dans le Marché aux Denrées.  
Accordée.
- Lettre de l'Ingénieur de la Cité. Que une lettre de Mr. A. B. Normandin, Ingénieur de la Cité, accompagnée d'un plan de la rue Bureau qu'il a préparé.
- Lettre de Messrs. John Lovell & Son. Que une lettre de Messrs. John Lovell & Son, demandant au Conseil de souscrire pour une copie du Directory Alphabétique et Classifié des Affaires de la Province de Québec pour 1910-11 qu'ils sont à préparer.  
Accordée.
- Règlement du Village de Laval. — Licence de Traverser. Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un règlement passé par le Conseil municipal du Village de Laval, imposant une licence de quatre cents piastres (\$400.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) à toute compagnie ou à tout particulier qui fera le service de traverser par bateaux, entre la Cité des

# Lundi, le 6 Décembre 1909.

Trois-Rivières et le Village de Laval, lequel règlement devant prendre force et effet le premier Janvier mil neuf cent dix.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport du

Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

|  |           |    |
|--|-----------|----|
| Département de l'Acqueduc, (Construction)    | \$ 1,194  | 46 |
| " " D.S. (Ent. & Répt.)                      | 1,464     | 43 |
| " des Chemins,                               | 1,204     | 54 |
| " " Marchés,                                 | 6,454     | 98 |
| " du Feu,                                    | 29        | 55 |
| " de l'Hôtel de Ville,                       | 55        | 20 |
| " " la Police,                               | 678       | 73 |
| " " " Commune,                               | 25        | "  |
| " " " Santé,                                 | 20        | 83 |
| Drainage,                                    | 1,835     | 27 |
| Garage des Rues,                             | 2,711     | 14 |
| Ponts St. Maurice,                           | 37        | 50 |
| Rues sous Contrôle,                          | 38        | 84 |
| Carrié Champlain,                            | 13        | 28 |
| Carrié St. Philippe,                         | 100       | "  |
| Compte des Propriétés de la Corporation,     | "         | 50 |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, | 338       | "  |
| Station de Police et du Feu,                 | 615       | 17 |
| Papeterie, Annonces et Impressions,          | 15        | 50 |
| Billets Payables,                            | 40,972    | 41 |
| Intérêt et Commission,                       | 1,142     | 08 |
| Taxes Municipales,                           | 4         | 74 |
| Salaires,                                    | 460       | 40 |
| Dépenses Contingentes,                       | 491       | 10 |
| Divers Comptes,                              | 2,986     | 99 |
|  | \$ 62,896 | 64 |

Respectueusement soumis,

(Signé) Frs. Gélinas,

L. J. Duplessis,

F. A. Verrette.

Proposé

# Lundi, le 6 Décembre 1909.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Panneton,  
 Secondé par Mr. Lamy,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville,  
 concernant la reconstruction du pont de la rivière  
 Milette, dans le Chemin Ste Marguerite, par Mr. L. O.  
 Beauchemin.

Référé au Comité des Chemins.

2<sup>e</sup> Motion  
 Plan démontrant la largeur  
 de la rue Bureau.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,  
 Secondé par Mr. Dupresne,  
 Que le plan préparé par Mr. A. P.  
 Normandin, Ingénieur de cette Cité, et démontrant la  
 largeur que doit avoir la rue Bureau soit accepté  
 et approuvé par ce Conseil, et que l'Inspecteur-de-  
 Ville soit chargé de voir à ce qu'il y ait aucun  
 empiètement sur la dite rue.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
 Mr. Ald. Martel nommé  
 arbitre, par appropriations Louis  
 Baril et D<sup>me</sup> Ed<sup>me</sup> Brunelle.

Proposé par Mr. Pagé,  
 Secondé par Mr. Verrette,  
 Que Mr. Aldoric Martel soit nommé  
 arbitre de la Corporation de cette Cité pour fixer  
 conjointement avec les arbitres que Mr. Louis Baril  
 et D<sup>me</sup> Edouard Brunelle nommeront le montant  
 de l'indemnité à laquelle ils ont droit pour le terrain  
 nécessaire au prolongement de la rue Ste Marie,  
 et cela, conformément à l'Acte de la Législature  
 de Québec, l'Edouard VII, chap. 44, sec. 23.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
 Vente de terrain par D<sup>me</sup>  
 J. E. Houde, pour l'élargisse-  
 ment de la rue Alexandre.

Proposé par Mr. Duplessis,  
 Secondé par Mr. Gélinas, Narc.,  
 Que son Honneur le Maire soit autorisé  
 à signer un acte de vente par Dame Caroline Perry  
 épouse séparée de biens de Joseph Ernest Houde à la Corpora-  
 tion de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de  
 terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, étant  
 partie du lot numéro huit cent vingt-cinq du cadastre d'en-  
 réregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme  
 de trois cents piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E.  
 Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Lundi, le 6 Décembre 1909.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Dame  
E. N. Beaudry, pour l'élargissement de la rue Champlour.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pagé,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Dame Valentine Flore Ferron épouse séparée de biens de Edmond Narcisse Beaudry à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine pièce de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Champlour en cette cité, étant partie du lot numéro quinze cent cinquante-trois du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre-vingt-cinq piastres et soixante-et-quinze centins, et cela, suivant acte préparé par J. S. Normand, Ecr. N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Echange de terrain entre la Corporation et le C.P.R.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Canneton,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et La Compagnie de Chemin de Fer Canadien du Pacifique de certains terrains situés rues St. Marie et St. Martin, lequel acte a été préparé par L. O. Mercier, Ecr. N. O. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée sur division de cinq pour et deux contre, savoir:

| Pour:                | Contre:          |
|----------------------|------------------|
| M. M. Gélinas, Frs., | M. M. Duplessis, |
| Gélinas, Narc.,      | Pagé.            |
| Lamy,                |                  |
| Canneton,            |                  |
| Verrette,            |                  |

Mr. l'Échevin Dupresne était absent de la Salle du Conseil.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acchelaga, un billet promissoire au montant de vingt mille piastres, à un mois de la date du vingt-neuf de Novembre dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les appropriations de terrains en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

Oris

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$20,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Acchelaga.



Lundi, le 6 Décembre 1909.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que le règlement concernant les cotisations et Taxes soit amendé quant à ce qui concerne la taxe des marchands étrangers.

En Conseil, ce 6 Décembre 1909.

(Signé) E. F. Panneton.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt de Décembre courant, à huit heures du soir.

Adopté  
Louis St. Maurice  
Maire.

E. H. Desautels  
Sec. - Prés.

Comité Général.  
17 Décembre 1909.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le dix-sept de Décembre, mil neuf cent neuf, les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières se réunissent en Comité Général, pour continuer l'enquête, concernant la construction du Marché-aux-Derrières. Étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Échevins G. J. Duplessis,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton.

Les témoins assignés M. M. J. Honorat Ricard, Henri Bellefeuille fils de Philippe, Odilon Hamel fils d'Odilon, L. P. Mercier répondent à l'appel.

Messieurs Charles Pagé, J. Honorat Ricard, J. A. Désy et Henri Bellefeuille fils de Philippe sont entendus comme témoins.

Mr. l'Échevin Pagé étant sorti de la Salle du Conseil, la séance est levée faute de quorum.

E. H. Desautels  
Sec. - Prés.

Président.

# Lundi, le 20 Décembre 1909.

Assemblée Régulière.  
20 Décembre 1909.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur, le Maire  | L. P. Normand,   |
| Messieurs les Echevins | L. E. Dufresne,  |
|                        | L. G. Duplessis, |
|                        | A. G. Farmer,    |
|                        | Mrs. Gélinas,    |
|                        | Narc. Gélinas,   |
|                        | R. F. Grant,     |
|                        | W. Lamy,         |
|                        | Edm. Michelin,   |
|                        | Chs. Page,       |
|                        | E. A. Panneton,  |
|                        | A. V. Verrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Louis Lafontaine.

Requête de Mr. Louis Lafontaine, demandant la pose d'un service d'aqueduc, à sa propriété en construction sur la rue Bureau.

Accordée.

Requête de  
Mr. W. E. Donald & al.

Requête de Mr. W. E. Donald et autres, demandant la pose d'une lumière électrique arc à la partie Nord de la rue St. Paul, et une autre à l'entrée de la manufacture de coton.

Référée au Comité d'Éclairage.

Requête de  
Mr. Jos. B. Massicotte.

Requête de Mr. Jos. B. Massicotte, demandant d'être nommé membre du corps de Police.

Requête de  
Mr. Hugue Bazinet.

Requête de Mr. Hugue Bazinet, demandant d'être nommé membre du corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de  
Mr. Art. Auger.

Requête de Mr. Arthur Auger, demandant d'être nommé membre du corps de Police.

Requête de  
Mr. W. Rondeau.

Requête de Mr. W. Rondeau, demandant d'être nommé membre du corps de Police.

Requête

Lundi, le 20 Décembre 1909.

- Requête de Mr. J. Boivin. Requête de Mr. Johnny Boivin, demandant que la somme de vingt-cinq piastres qu'il a payée pour taxe sur un loyer de \$250.00 qui lui a été chargée par erreur, lui soit remboursée.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Uld. Martel. Requête de Mr. Uldoric Martel, demandant, de nouveau, l'abolition de la taxe d'affaires des compagnies d'assurances contre le feu.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. R. Bellefeuille & al. Requête de Mr. Robert Bellefeuille et autres, collègues, demandant l'usage gratuit de la salle d'Opéra de l'Hôtel-de-Ville, pour une soirée dramatique, le deux Janvier prochain (1910).  
Accordée.
- Requête de Mr. Azarie Harnois. Requête de Mr. Azarie Harnois, demandant au Conseil d'accepter la somme de cinq piastres, en règlement des taxes qu'il doit.  
Référé aux Comités Permanents.
- Lettre de Messrs. Hanson Bros. Lue une lettre de Messrs. Hanson Bros., concernant la vente des débentures des Incendies du 22 Juin 1908.  
Régler les \$1,400.00 par arbitrage et Mr. Thomas McLaughlin est notre arbitre.
- Lettre de l'Union des Municipalités. Lue une lettre de l'Union des Municipalités Canadiennes, attirant l'attention du Conseil sur le Bill 59, actuellement devant la Chambre des Communes, concernant la Cie du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.  
Référé à l'Honble Mr. Bureau, notre Député.
- Lettre de la Canadian Fire Underwriters' Association. Lue une lettre de la Canadian Fire Underwriters' Association, concernant le Département du Feu.  
Référé aux Comités Permanents.
- Rapport du Comité des Finances. Rapport:  
A la suggestion de votre Conseil, le Comité des Finances s'est réuni le onze et le douze de Décembre courant (1909), afin de s'enquérir auprès des incendies du coût de leurs nouvelles constructions, et par ce moyen, constater le pourcentage à prêter aux dits incendies sur la somme de \$500,000.00 destinée à leur venir en aide.  
Sur instruction de votre Comité, Mr. le Secrétaire-Trésorier

Lundi, le 20 Décembre 1909.

Secrétaires-Trésorier de ce Conseil a invité une partie des intéressés à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, samedi soir, le onze courant, et une autre partie dimanche après-midi, le douze courant. Les personnes ont toutes fait leur déclaration sous serment, du coût de leurs nouvelles constructions, et après avoir pris connaissance de la valeur des terrains d'après le rôle d'évaluation en force, votre Comité a constaté que 50 pour cent sur le coût des dites constructions et sur la valeur des dits terrains, pouvait être accordé aux incendies qui ont fait des demandes d'emprunt.

En conséquence, nous recommandons à votre Conseil l'adoption des conclusions du présent rapport.

Respectueusement soumis,

(Signé) A. F. Farmer,

A. W. Verrette,

C. G. Duplessis,

Frs. Gélinas,

R. F. Grant.

Hôtel-de-Ville,

Trois-Rivières, le 20 Décembre 1909.

Proposé par Mr. Panneton,

Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité des Finances, concernant les prêts aux incendies, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adoptée.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil que, par l'inspection qu'il en a faite, il a constaté que l'Hôtel Ville-Marie tenu par Mrs. C. G. Jutras, rue Champflour, n'est pas en conformité avec les règlements de cette Cité.

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Panneton,

Secondé par Mr. Grant,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 192, Règlement pour amender le chapitre cent cinquante et trois des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour amender le chapitre cent quatre des règlements de ce Conseil, passé le trois Janvier mil neuf cent deux, concernant les cotisations et taxes, soit lu, passé et adopté.

Chapitre

1<sup>ère</sup> Motion

1<sup>er</sup> Rapport du  
Chef de Police.

2<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 192.

Lundi, le 20 Décembre 1909.

— Chapitre 192. —  
Règlement des cotisations  
et taxes amendé. —  
Taxes des marchands forains.

Chapitre CLXXXII.

Règlement pour amender le chapitre 163 des règlements de ce Conseil intitulé: "Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de ce Conseil, passé le 3 Janvier 1902, concernant les cotisations et taxes".

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Le proviso suivant sera ajouté à la fin du paragraphe mentionné dans la section première du règlement par le présent amendé et sera considéré comme en faisant partie:

"Pourvu toutefois qu'une personne qui déclare sous serment devant un Juge de Paix, que son intention est de s'établir en permanence dans la Cité des Trois-Rivières, et qu'il a un bail à loyer de la bâtisse qu'il occupe, pour au moins une année, et ce à la satisfaction du Conseil, soit tenu de payer seulement la somme annuelle de soixante-et-quinze piastres.

Sec. 2. — Toutes les autres dispositions du chapitre cent soixante-eti-trois des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. — Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Janvier de l'année mil neuf cent dix.

Adopté.

Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Dame Corinne Marchildon épouse séparée de biens de Mr. Louis Cariste Boisclair, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de six mille piastres; un acte d'obligation par Thomas Cooke à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de deux mille cinq cents piastres; un acte d'obligation par Louis Badauf à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de dix mille piastres; un acte d'obligation par Dame Louis Badauf à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de cinq mille piastres, un acte d'obligation par Chs. Pagé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de trente mille piastres;

3<sup>e</sup> Motion  
Obligations des Incendies  
en faveur de la Corporation.



Lundi, le 20 Décembre 1909.

un acte d'obligation par Lucien Lajoie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de sept mille cinq cents piastres; un acte d'obligation par Louis Zéphirin Beaudry à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de vingt-quatre mille piastres; un acte d'obligation par Joseph Frédéric Bellefeuille et Xavier Giroux à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de neuf mille piastres; un acte d'obligation par Dame Marie Aglaée Lebel légataire universel de feu Onésime Parignan à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de vingt-cinq mille cinq cents piastres; un acte d'obligation par Pierre Ovila Gouin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de neuf mille piastres; un acte d'obligation par Joseph Louis Fortin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de onze mille cinq cents piastres; un acte d'obligation par Dame Hélène Camirand veuve de Euchariste Duchaine à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de deux mille cinq cents piastres; un acte d'obligation par François Xavier Vanasse à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de huit mille piastres; un acte d'obligation par Adélard Gauthier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de treize mille piastres; un acte d'obligation par Belle Caroline Didier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de trois mille piastres; un acte d'obligation par Dame Sophie Bureau veuve de Napoléon Edouard Lajoie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de dix-huit mille piastres; un acte d'obligation par Dame Marie Jeanne Pratte épouse de Honoré Zéphirin Lord à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de trois mille piastres; un acte d'obligation par Joseph Gonthier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de quatre mille piastres; un acte d'obligation par Cantaléon Benjamin Demoulin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de douze cents piastres, les quels actes ont été préparés par J. E. Normand, Ecr., V.P., et viennent d'être lus devant ce conseil; un acte d'obligation par Joseph Antoine Verjina à la Corporation de la Cité

des

Lundi, le 20 Décembre 1909.

des Trois-Rivières pour un montant de six mille piastres; un acte d'obligation par Aldoric Barignan à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de six mille cinq cents piastres; un acte d'obligation par Paul Phainé à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de quatre mille piastres; un acte d'obligation par Thomas Bournival à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de sept mille piastres; un acte d'obligation par George Wéthot à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de quatre mille piastres, lesquels actes ont été préparés par L. J. Dostaler, Ecr., N. P. et viennent d'être lus devant ce Conseil; un acte d'obligation par David Larivière à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de trois mille cinq cents piastres; un acte d'obligation par Hector Girardeau à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de quatre mille piastres; un acte d'obligation par Joseph Narcisse Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de huit mille cinq cents piastres, lesquels actes ont été préparés par J. W. Lemire, Ecr., N. P. et viennent d'être lus devant ce Conseil; un acte d'obligation par Lydéric Bouillé représenté et agissant par Dame Marie Louise Bureau son épouse à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de trois mille piastres; un acte d'obligation par Louis Kapelon Jourdain à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de quinze mille piastres, lesquels actes ont été préparés par J. W. Trudel, Ecr., N. P. et viennent d'être lus devant ce Conseil; un acte d'obligation par Eugène Bloutier et Arthur Bettez à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de dix mille cinq cents piastres; un acte d'obligation par Delles Maria Heault et Alice Heault et Rodolphe Heault et Alexandre Heault à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de quatre mille piastres, lesquels actes ont été préparés par A. Lebrun, Ecr., N. P. et viennent d'être lus devant ce Conseil; un acte d'obligation par Dame Marie Olice Saucier épouse de Alcide Lebrun à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de quatre mille cinq cents piastres, lequel acte a été préparé par J. W. Trudel, Ecr., N. P. et vient d'être lu devant ce Conseil; un acte d'obligation par Pierre Victor Ozotte à

Lundi, le 20 Décembre 1909.

à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de quinze mille piastres, lequel acte a été préparé par J. S. Normand, Ecu, W. P., et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr.  
George Robichaud.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que la somme de quatre piastres soit acceptée de Mr. George Robichaud, en règlement du montant qu'il doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Adem Monplaisir.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Adem Monplaisir, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du quatre de Décembre courant, (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les appropriations de terrains pour élargissement des rues, en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mad<sup>me</sup> Dorilla Panneton Turcotte.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mad<sup>me</sup> Dorilla Panneton Turcotte, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du quatorze de Décembre courant (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour payer les appropriations de terrains pour élargissement des rues, en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Concernant le Président du  
Comité des Marchés.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Attendu qu'il a été commis certaines irrégularités concernant le Président du Comité des Marchés, qu'il soit résolu que semblable chose ne se renouvelle pas.

Plusieurs échevins ayant quitté la Salle du Conseil, la séance fut levée faute de quorum.

Les

Lundi, le 20 Décembre 1909.

Ajournement.

Les membres restants du Conseil Son Honneur le Maire L. P. Normand et Messieurs les Echevins G. Z. Duplessis, W. Lamy, Edm. Michelin, E. F. Panneton et E. W. Verrette ont ajourné l'assemblée à Jeudi, le vingt-trois de Décembre courant, à huit heures du soir.

Al dopte,  
Louis P. Normand  
Maire.

H. Desaulniers  
Sec. - Trés.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Ou

Secrétaire - Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Nous, soussignés, Louis-Edmond Dufresne, Charles Page, Arthur Bergeron, tous trois échevins de la cité des Trois-Rivières convoquons par les présentes une assemblée spéciale du conseil de ville de la cité des Trois-Rivières, pour le vingt-deuxième jour de décembre courant, à huit heures du soir, dans le but de rencontrer les directeurs de la "Canada Iron Corporation Ltd."

En foi de quoi nous avons signé ce vingt-unième jour de décembre, mil neuf cent neuf.

Trois-Rivières, 21 décembre 1909.  
(Signé) L. E. Dufresne,  
Chs. Page,  
A. J. Bergeron.

Assemblée Spéciale.  
22 Décembre 1909.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Messieurs les Echevins L. E. Dufresne, Charles Page et A. J. Bergeron, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-deuxième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire Suppléant M. Gélinas,  
Messieurs les Echevins A. J. Bergeron,  
L. E. Dufresne,  
G. Z. Duplessis,  
A. G. Grant,

Edm.

Mercredi, le 22 Décembre 1909.

Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Requête de la  
Canada Iron Corporation.

Requête de la

Canada Iron Corporation, demandant que son établissement, en cette cité, soit exempté des taxes municipales pendant l'espace de vingt ans, et que l'eau de l'aqueduc lui soit fournie, au prix de deux cents piastres par année, pendant le même espace de temps.

1<sup>ère</sup> Motion  
Exemption de taxes et taxes spé-  
cial de l'aqueduc pour la Can-  
nada Iron Corporation.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que les conclusions de la requête des Directeurs de la Canada Iron Corporation Limited soient accordées, en autant que la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, permettra la chose, quant à l'exemption de taxes.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Ch. Panneton  
Sec.-Trés.

Adopté  
Laurin St. Amant  
Maire

Assemblée Régulière.  
23 Décembre 1909.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-troisième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents.

Mon Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. J. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
Ars. Gélinas,  
R. F. Grant,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Mr. Noé Patri.

Requête de

Requête de Mr. Noé Patri, demandant d'être nommé membre du Corps de Police de cette Cité.

Lue



Jeu di, le 23 Décembre 1909.

Mr. Léon Bureau.  
Lettre de

Une lettre de Mr. Léon Bureau, se plaignant que des voyageurs de commerce viennent vendre des pianos en cette cité.

Référée aux Comités Permanents.

Comité des Finances.  
Rapport du

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paiements-listes suivantes:

|  |               |           |
|--|---------------|-----------|
| Département de l'Acqueduc, (Construction)    | 444           | 85        |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                       | 214           | 40        |
| " des Chemins,                               | 5,314         | 55        |
| " " Marchés,                                 | 1,358         | 21        |
| " du Feu,                                    | 85            | 98        |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                       | 134           | 24        |
| " de la Police,                              | 485           | 67        |
| " de la Santé,                               | 20            | 83        |
| Drainage,                                    | 686           | 49        |
| Garage des Ques,                             | 851           | 34        |
| Ponts St. Maurice,                           | 34            | 50        |
| Ques sous contrôle,                          | 1,498         | 45        |
| Carré Champlain,                             | 10            | -         |
| Assurances des Propriétés de la Corporation, | 52            | 43        |
| Station de Police et du Feu,                 | 988           | 17        |
| Frais Légaux,                                | 14            | 90        |
| Billets Payables,                            | 6,543         | 48        |
| Intérêt et Commission,                       | 1,154         | 22        |
| Taxes Municipales remboursées,               | 25            | 20        |
| Dépenses Contingentes,                       | 526           | 43        |
| Salaires,                                    | 460           | 40        |
| Divers Comptes,                              | 1,461         | 64        |
|  | <b>82,189</b> | <b>28</b> |

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. F. Farmer, Préd.,  
A. F. Grant,  
F. A. Verrette,  
L. G. Duplessis,  
Fr. Gélinais.

Proposé

Jeudi, le 23 Décembre 1909.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Panneton,  
secondé par Mr. Gélinas, Ars.,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de

Mr. Uld. Martel, représentant Louis Baril.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un rapport de Mr. U. Martel, arbitre, concernant l'expropriation du terrain de Mr. Louis Baril nécessaire au prolongement de la rue St<sup>e</sup> Marie, et fixant l'indemnité à laquelle il a droit à deux cent vingt-cinq piastres (\$225.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>).

Accordé.

2<sup>ème</sup> Motion

Obligations des Incendies en faveur de la Corporation.

Proposé par Mr. Farmer,  
secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Arthur Brunelle à la Corporation de la Cité des Trois Rivières pour un montant de vingt-cinq mille cinq cents piastres; un acte d'obligation par Dame Marie Louise Emma Landry, épouse séparée de biens de Uldoric Martel à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de cinq mille piastres; un acte d'obligation par Walter Edward Roy et Frederic John Roy à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de quinze mille piastres; un acte d'obligation par Pierre Albert Drolet et Philippe Laurent Lassonde à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de vingt mille piastres; un acte d'obligation par Dame Marie Coméla Garneau veuve de Vallières & Eugues Henri Lajoie à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de dix-sept mille piastres; lesquels actes ont été préparés par P. E. Normand, Cor. N. P., et viennent d'être lus devant ce Conseil.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Jeudi, le trente de Décembre courant, à huit heures du soir.

Ajournement.

P. E. Normand  
Sec.-Trés.

A. dopte  
Louis P. Normand  
Maire.

Jeudi, le 30 Décembre 1909.

Assemblée Régulière.  
30 Décembre 1909.

A une assemblée régulière, du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Jeudi, le trentième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent neuf, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins L. E. Dufresne,  
A. A. Farmer,  
Ars. Gélinas,  
Marc. Gélinas,  
R. F. Grant,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. B. Panneton,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de The Tabak Co., demandant qu'une remise lui soit faite sur le montant de la taxe qu'elle a payée comme marchand forain.

Requête de Mr. Augustin Cadorette, demandant au Conseil de lui prêter cinq mille piastres, pour la reconstruction de sa propriété incendiée, sur l'Avenue Laviolette.

Requête de Mr. W. N. Godin, demandant au Conseil de lui prêter le montant auquel il peut avoir droit pour la reconstruction de sa propriété incendiée.

Requête de Mr. George Dufresne, demandant au Conseil de lui faire un prêt d'argent, pour lui aider à reconstruire son hôtel incendié, sur la rue Du Platon.

Requête de Mr. Joseph Laverdure, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de Mr. Edouard Trépanier, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête

# Jeudi, le 30 Décembre 1909.

Requête de  
Mr. Alfred Manseau.

Requête de Mr. Alfred Manseau, demandant d'être nommé membre du corps de Police ou charretier du Département du Feu.

Requête de  
Mr. Gédéon Toupin.

Requête de Mr. Gédéon Toupin, demandant une réduction des taux de péage des Ponts St<sup>e</sup> Maurice.

Requête de  
Mr. Johnny Petit.

Requête de Mr. Johnny Petit, demandant une réduction des taux de péage des Ponts St<sup>e</sup> Maurice.

Requête de  
Mr. Majorique Arcand.

Requête de Mr. Majorique Arcand, demandant qu'il lui soit permis de payer en trois versements par année, les taux de péage pour ses passages sur les Ponts St<sup>e</sup> Maurice.

Requête de  
Mr. Hector Provencher.

Requête de Mr. Hector Provencher, demandant qu'une licence de charretier lui soit accordée.

Lettre de  
Mr. L. P. Mercier, N. P.

Référée au Comité de Police.  
Lue une lettre de Mr. L. P. Mercier, N. P., concernant la rétrocession du terrain qui a été cédé à la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée du St<sup>e</sup> Maurice, dans la Commune de cette Cité.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|  |        |    |
|--|--------|----|
| Département de l'Aqueduc, (Construction) | 7,143  | 82 |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                   | 29     | 94 |
| " des Chemins,                           | 2,469  | 37 |
| " des Marchés,                           | 341    | 74 |
| " du Feu,                                | 14     | 96 |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                   | 37     | 86 |
| " de la Police,                          | 621    | 23 |
| " de la Commune,                         | 14     | 60 |
| " de la Santé,                           | 22     | 17 |
| Drainage,                                | 185    | 21 |
| Cavage des Rues,                         | 598    | 56 |
| Ponts St <sup>e</sup> Maurice,           | 43     | 98 |
| Ou Reportés                              | 11,526 | 44 |

Jeudi, le 30 Décembre 1909.

|                              |        |            |    |
|------------------------------|--------|------------|----|
|                              | Report | \$ 11,526  | 44 |
| Carré Champlain,             |        | 16         | 63 |
| Carré St. Philippe,          |        | -          | 82 |
| Station de Police et du Feu, |        | 1890       | -  |
| Atelier des Départements,    |        | 4          | 44 |
| Billets Payables,            |        | 998        | 63 |
| Fonds d'Amortissement,       |        | 13,045     | 72 |
| Intérêt et Commission,       |        | 22,814     | 70 |
| Prêts aux Incendies,         |        | 206,200    | -  |
| Dépenses Contingentes,       |        | 456        | 64 |
| Salaires,                    |        | 460        | 60 |
| Divers Comptes,              |        | 154        | 60 |
|                              |        | \$ 254,569 | 25 |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) F. F. Farmer, Préd.,  
 F. W. Verrette,  
 A. F. Grant.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Panneton,  
 Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.  
 Adoptée.

Bill 59,  
 de la Chambre des Communes,  
 concernant le Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un Bill de la Chambre des Communes portant le numéro 59, concernant une extension de temps pour la construction du Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice.

2<sup>ème</sup> Motion  
 Obligations des Incendies  
 en faveur de la Corporation.

Proposé par Mr. Panneton,  
 Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Mr. Napoléon Duchaine fils de Raphaël à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de trois mille piastres; un acte d'obligation par Mr. Napoléon Duchaine fils d'Antoine à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de deux mille piastres; un acte d'obligation par Dame Veuve Euchariste Duchaine à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de deux mille cinq cents piastres; un acte d'obligation par Dame Hector Godin à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de six mille piastres, lesquels actes ont été préparés par

Certificat de construction de M. Hector Godin.  
 Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de valeur de construction au montant de \$6,149.<sup>34</sup>/<sub>100</sub> par M. M. Daoust, S. Lafond, Architectes, et Frs. Parent, Inspecteurs de Ville, en faveur de M. Hector Godin, rue Alexandre.



Judi, le 30 Décembre 1909.

par T. E. Normand, Ecr., U. P. et viennent d'être lus devant ce conseil, avec entente que ces prêts d'argent seront faits comme avances sous la surveillance du Comité des Finances.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Obligations des Incendies  
en faveur de la Corporation.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Joseph Casimir Gélinas à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de mille piastres; un acte d'obligation par Demoiselle Amy Cormier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de cinq mille piastres, lesquels actes ont été préparés par T. E. Normand, Ecr., U. P., et viennent d'être lus devant ce conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Acte de convention par Mr. O. Bloutier  
de la Corporation.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de convention par Océjine Bloutier et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, concernant l'occupation d'une partie du lot numéro deux cent trente-huit du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, lequel acte a été préparé par T. E. Normand, Ecr., U. P., et vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr. Napoléon  
Jourdain.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Napoléon Jourdain, d'une certaine portion de terrain sur le côté nord-est de la rue St. Antoine, étant partie du lot numéro six cent cinquante-quatre du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cinq cents piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., U. P. qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Quittance à Mr. Arthur  
Dumelle.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de la Cité des

Jeudi, le 30 Décembre 1909.

des Trois Rivières à Arthur Brunelle pour trois obligations passées devant J. E. Normand, Ecu., N. P. et datées respectivement du 24 Août 1909, du 9 Octobre 1909 et du 13 Octobre 1909, lequel acte a été préparé par J. E. Normand, Ecu., N. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Louis Genest Labarre, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-deux Novembre dernier (1909), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois de Janvier prochain (1910), à huit heures du soir.

*Adopté*  
J. E. Normand, Maire.  
E. Desaulniers, Sect. Trés.

Motion  
Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. Louis Genest Labarre.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
3 Janvier 1910.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,  |
| Messieurs les Echevins | W. J. Bergeron, |
|                        | L. B. Dufresne, |
|                        | F. F. Farmer,   |
|                        | Frs. Gélinas,   |
|                        | Narc. Gélinas,  |
|                        | R. F. Grant,    |
|                        | Edm. Michelin,  |
|                        | Chs. Pagé,      |
|                        | E. F. Panneton, |
|                        | R. A. Verrette. |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Rôle d'Evaluation. Dépôt du

Le Rôle d'Evaluation, pour l'année mil neuf cent dix est produit et déposé devant le Conseil, par le Secrétaire Trésorier.

Proposé

Lundi, le 3 Janvier 1910.

1<sup>ère</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$30,000.00, en  
faveur de la Banque  
d'Acshelaga.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de trente-six mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les travaux de l'aqueduc, du drainage et du pavage en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Obligations des Incendies  
en faveur de la Corporation.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Mr. Zéphirin Gauthier à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de six mille piastres; un acte d'obligation par Mr. George Morrissette à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de huit mille piastres; un acte d'obligation par Pierre Noël Robichon et autres à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de trois mille piastres, lesquels actes ont été préparés par T. B. Normand, Esc., N.P., et viennent d'être lus devant ce Conseil.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'accorder une exemption de taxes municipales et des taxes de l'eau spéciaux à la compagnie "The Canada Iron Corporation, Limited" pour une période de vingt années.

En Conseil, ce 3 Janvier 1910.

(Signé) F. A. Verrette.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-sept de Janvier courant, à huit heures du soir.

Ajournement.

Ch. Desaulniers  
Sec.-Trés.

Adopté  
Louis St. Wreard  
Maire.

# Vendredi, le 7 Janvier 1910.

Comité Général.  
7 Janvier 1910.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le sept de Janvier, mil neuf cent dix, les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières se réunissent en Comité Général, pour continuer l'enquête concernant la construction du Marché aux Denrées. Étaient présents:

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,   |
| Messieurs les Échevins | A. J. Bergeron,  |
|                        | L. E. Dupresne,  |
|                        | C. J. Duplessis, |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | Narc. Gélinas,   |
|                        | R. F. Grant,     |
|                        | N. Lamy,         |
|                        | Edm. Michélin,   |
|                        | Chs. Pagé,       |
|                        | E. F. Panneton,  |
|                        | F. O. Verrette.  |

Les témoins assignés M. M. Henri Bellefeuille fils de Philippe, Odilon Hamel fils d'Odilon, L. P. Mercier répondent à l'appel.

Messieurs L. P. Mercier, Henri Bellefeuille fils de Philippe, F. O. Verrette, Napoléon Lamy, A. J. Bergeron, E. F. Panneton, Odilon Hamel fils d'Odilon, L. P. Normand, R. F. Grant et François Gélinas sont entendus comme témoins.

Mr. L'Avocat Arthur Trahan s'étant objecté à une question posée à Mr. Henri Bellefeuille fils de Philippe, concernant une conversation de son père, au sujet de sa résignation comme échevin, Mr. le Président permet la question, après avoir consulté l'Avocat de la Corporation, quant à sa légitimité.

Mr. l'Échevin Charles Pagé en ayant appelé au Comité Général de la décision du Président, elle est maintenue par tous les membres présents du Conseil, moins Mr. l'Échevin Pagé qui s'abstient de voter.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que la séance du Comité Général soit ajournée à huit jours, attendu qu'il y a encore des témoins à faire entendre.

1<sup>ère</sup> Motion  
Ajournement.

Vendredi, le 7 Janvier 1910.

entendre.

Adoptée sur division de cinq pour et quatre contre, savoir:

Pour:  
M. M. Grant,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Terrette,

Contre:  
M. M. Bergeron,  
Duplessis,  
Gélinas, Frs.,  
Pagé.

Messieurs les Echevins L. E. Dufresne et Narcisse Gélinas étaient sortis de la Salle du Conseil.

Ed. Desaulniers  
Sec.-Trés.

Président.

Comité Général.  
11 Janvier 1910.

Advenant huit heures du soir, Vendredi, le quatorze de Janvier, mil neuf cent dix, les membres du Conseil de la Cité des Trois-Rivières se réunissent en Comité Général, pour continuer l'enquête concernant la construction du Marché-aux-Derrières. Étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
A. J. Bergeron,  
L. E. Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
R. W. Terrette.

Messieurs Narcisse Gélinas et L. G. Duplessis sont entendus comme témoins.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Bergeron,

Attendu que tous les témoins qui avaient été assignés concernant la construction du Marché-aux-Derrières ont maintenant été entendus, que l'enquête concernant le dit Marché soit déclarée close.

Proposé

1<sup>ère</sup> Motion  
Enquête concernant le  
Marché-aux-Derrières.



Vendredi, le 14 Janvier 1910.

2<sup>e</sup> Motion

En amendement à la motion  
n° 1.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
secondé par Mr. Michelin,

Que tous les mots après : "ont été entendus" soient retranchés et remplacés par les suivants : que la preuve de l'enquête soit déclarée close et que la séance soit levée dans le but de faire rapport.

Rejetée sur division de deux pour et sept contre, savoir :

Pour :

M. M. Lamy,  
Michelin,

Contre :

M. M. Bergeron,  
Dupresne,  
Duplessis,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc.,  
Pagé,  
Verrette.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Ajournement.

Sur motion verbale de Mr. l'Échevin Lamy, secondé par Mr. l'Échevin Michelin, il est proposé que le Comité Général de ce Conseil s'ajourne à Vendredi, le vingt-et-un du courant, afin de prendre en considération les témoignages à la présente enquête concernant la construction du Marché-aux-Denrées et d'en faire rapport.

Il est proposé verbalement, en amendement, par Mr. l'Échevin Verrette, secondé par Mr. l'Échevin Duplessis, que les membres de ce Conseil se réunissent Vendredi, le vingt-et-un du courant, en Comités Permanents, dans le but de considérer les témoignages à la présente enquête, pour en faire rapport au Conseil.

Adoptée sur division de sept pour et deux contre, savoir :

Pour : M. M. Bergeron, Dupresne, Duplessis, Gélinas, Frs., Gélinas, Marc.,  
Pagé, Verrette,

Contre : M. M. Lamy, Michelin.

La motion principale proposée verbalement par Mr. l'Échevin Lamy, secondé par Mr. l'Échevin Michelin, étant ensuite mise aux voix est rejetée sur même division.

E. Descaulniers  
Sec. - Trés.

Président.

Lundi, le 1<sup>er</sup> Janvier 1910.

Assemblée Régulière.  
1<sup>er</sup> Janvier 1910.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins L. E. Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
F. G. Farmer,  
Frs. Gélinas,  
Marc. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Jhs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
A. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Messrs. Panneton & Brunelle. Requête de Messrs. Panneton & Brunelle, demandant la mise en vigueur du règlement concernant la fermeture des magasins à sept heures.

Accordée et prière au Chef de Police d'y voir.

Lettre de Mr. E. D. B. Montgomery. Lettre de Mr. E. D. B. Montgomery, donnant avis au Conseil, qu'il tiendra la Corporation de cette Cité responsable des dommages qui pourront résulter d'un accident arrivé à son épouse, sur la rue St-Maurice.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de Mr. L. A. Lemoine. Requête de Mr. L. A. Lemoine, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Lettre de Messrs. Félix Gauthier & Fils. Lettre de Messrs. Félix Gauthier & Fils, réclamant la somme de cinq piastres, pour dommages causés à un de leurs corbillards par une annonce placée trop bas, au coin des rues Royale et Des Forges, et se plaignant que les fils électriques ne sont pas placés à une hauteur suffisante dans les rues.

Référée au Surintendant.

Lue

Lundi, le 1<sup>er</sup> Janvier 1910.

Lettre de Mr. l'Échevin Napl. Lamy.

Lue une lettre de Mr. l'Échevin Napoléon Lamy, donnant sa démission comme président et membre du Comité des Marchés.

1<sup>ère</sup> Motion  
Résignation de Mr. l'Échevin Lamy refusée.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que la démission de Mr. l'Échevin Lamy comme président et membre du comité du marché ne soit pas acceptée et qu'il soit prié de reconsidérer sa décision.

Adoptée sur division suivante:

- |                 |                   |
|-----------------|-------------------|
| Pour:           | Contre:           |
| Mo. Mo. Farmer, | Mo. Mo. Dupresne, |
| Gélinas, Marc,  | Duplessis,        |
| Michelin,       | Gélinas, Frs.,    |
| Panneton,       | Grant,            |
| Verrette,       | Page,             |

Mr. l'Échevin Lamy s'abstient de voter et les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Rapport du Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant les mois de Novembre et de Décembre derniers (1909).

Certificat de l'Inspecteur de Ville, re construction N. Mailhot.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de l'Inspecteur de Ville, établissant à la somme de \$5,300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> la valeur de la construction de M. Harvéus Mailhot, sur la rue St. Pierre.

Certificat de l'Inspecteur de Ville, re construction Napl. Duchaine, fils de Raphaël.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de l'Inspecteur de Ville, établissant qu'il reste encore pour une valeur de \$250.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> de travaux à faire pour compléter la construction de Mr. Napl. Duchaine fils de Raphaël, sur la rue Notre-Dame.

2<sup>ème</sup> Motion  
Avis pour certificats de Licences.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à annoncer que les certificats pour obtenir des licences d'auberges, d'hôtels de tempérance et de magasins de liqueurs seront pris en considération par le dit Conseil, le sept du mois de Février prochain (1910), et que le Chef de Police soit chargé de faire un rapport concernant la tenue de ces établissements d'après les règlements du dit

Lundi, le 1<sup>er</sup> Janvier 1910.

dit Conseil, pour les douze mois derniers.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Transport de Licence de  
Mr. Chs. Duquay à Mr. Emile  
Panneton.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Gélinas, Trs.,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Emile Panneton pour lui permettre d'obtenir le transport de la licence de Mr. Charles Duquay, comme hôtelier, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Transport de Licence de  
Messrs. A. Lavergne & Frère à  
Mr. Louis Pelletier.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Louis Pelletier pour lui permettre d'obtenir le transport de la licence de Messrs. Arthur Lavergne & Frère, comme marchand de liqueurs, soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Obligations des Incendies  
en faveur de la Corporation.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire, soit autorisé à signer un acte d'obligation par Dame Berthilde Bureau veuve de feu John Ryan à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de huit mille piastres; un acte d'obligation par Dame Marie Louise Gauthier, épouse séparée de biens de Joseph Bellefeuille à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de quatre mille cinq cents piastres, lesquels actes ont été préparés par T. E. Normand, N. P., et viennent d'être lus devant ce Conseil; un acte d'obligation par M<sup>rs</sup>. Henri Robichon et Arthur Robichon à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de dix mille piastres, lequel acte a été préparé par L. J. Dostaler, Ecr., N. P., et vient d'être lu devant ce Conseil; un acte d'obligation par Mr. Huguéus Mailhot à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de six mille cinq cents piastres, lequel acte a été préparé par L. P. Mercier, Ecr., N. P., et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 1<sup>er</sup> Janvier 1910.

6<sup>e</sup> Motion

Echanges de terrains entre la Corporation et M. Girard & Godin, Norbert Panneton et Adélard Lambert.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Grant,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'échange de terrain entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Messrs. Girard & Godin; un acte d'échange de terrain entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Mr. Norbert Panneton; un acte d'échange de terrain entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et Mr. Adélard Lambert, pour le prolongement de la rue Ste. Marie, lesquels actes ont été préparés par T. E. Hermand, Sec. V. P., et viennent d'être lus devant ce Conseil.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs soit amendé quant à ce qui concerne l'heure de la fermeture des buvettes ou bars dans les hôtels et la vente et livraison de liqueurs enivrantes dans les magasins licenciés et les clubs où la loi autorise la vente des liqueurs enivrantes, en la fixant à sept heures du soir chaque Samedi et à dix heures du soir les autres jours pour ouvrir à sept heures le Lundi matin et les jours suivants de la semaine, ce règlement ne devant prendre force que le premier de Mai mil neuf cent dix.

En Conseil, ce 14 Janvier 1910.

(Signé) F. A. Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que le règlement concernant les abattoirs soit amendé, de manière à permettre aux commerçants de viandes résidant à la campagne de faire tuer leurs animaux de boucherie ailleurs qu'à l'abattoir public de cette Cité.

En Conseil, ce 14 Janvier 1910.

(Signé) E. P. Panneton.

Le

Avis de motion de Mr. l'Échevin Verrette.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Panneton.



Lundi, le 1<sup>er</sup> Janvier 1910.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente-et-un de Janvier courant, à huit heures du soir.

Sec. Trés. Louis J. Cormier Maire.

Assemblée Régulière. 3<sup>e</sup> Janvier 1910.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trente-et-unième jour de Janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- Son Honneur le Maire L. O. Normand, Messieurs les Echevins A. J. Bergeron, L. B. Dupresne, G. Z. Duplessis, F. G. Farmer, Frs. Gélinas, Marc. Gélinas, W. Lamy, Edm. Michelin, Chs. Pagé, E. F. Panneton, F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues. Requête de la Société St. Vincent de Paul, Conférence Notre-Dame, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.

Requête de la Société St. Vincent de Paul, Conférence Notre-Dame.

Requête de la Société St. Vincent de Paul, Conférence St. Ursule, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.

Requête de la Société St. Vincent de Paul, Conférence St. Ursule.

Requête de la Société St. Vincent de Paul, Conférence St. Famille, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.

Requête de la Société St. Vincent de Paul, Conférence St. Famille.

Requête de la Société St. Vincent de Paul, Conférence St. Joseph, demandant la passation

Requête de la Société St. Vincent de Paul, Conférence St. Joseph.

# Lundi, le 31 Janvier 1910.

- passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête des Chevaliers de Colomb, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête de l'Union St. Joseph du Canada, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête du Cercle Lafleche, N° 33, de l'Union St. Pierre, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête de la Fraternité des Hommes Tertiaires des Trois-Rivières, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête des Forestiers Catholiques, Cour St. Edmond, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête de l'Union de Tempérance des Dames des Trois-Rivières, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête du Cercle Laviolette, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête du Cercle Lafleche de l'O. G. F. C., demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête de la Canado Américaine, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête de l'Alliance Nationale, Cercle Tri-fluvien N° 1244, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.

Lundi, le 31 Janvier 1910.

- Requête de la Société Médicale. Requête de la Société Médicale du District des Trois-Rivières, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête de la Ligue du Sacré-Cœur. Requête de la Ligue du Sacré-Cœur, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête du Cercle des Etudes Sociales. Requête du Cercle des Etudes Sociales des Trois-Rivières, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête de la Ligue Anti-Tuberculeuse. Requête de la Ligue Anti-Tuberculeuse des Trois-Rivières, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête des Forestiers Canadiens. Requête des Forestiers Canadiens, Cour Lallèche N. 1256, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête de la Société de Tempérance. Requête de la Société de Tempérance des Trois-Rivières, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête de l'Association des Jouaves. Requête de l'Association des Jouaves des Trois-Rivières, demandant la passation d'un règlement ordonnant la fermeture des débits de boissons à bonne heure.
- Requête de Mr. Alphonse Roy. Requête de Mr. Alphonse Roy, demandant d'être nommé pour l'entretien des filtres de l'Aqueduc.
- Requête de Mr. Elie Poirier. Requête de Mr. Elie Poirier, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher au coin des rues St. Maurice et Duplessis-Poichard.  
Accordée.
- Requête de Mr. Napoléon Charbonneau. Requête de Mr. Napoléon Charbonneau, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher au N. 32<sup>e</sup> rue Plaisante.  
Accordée.
- Requête

Lundi, le 31 Janvier 1910.

- Requête de Mr. Willie Chartré & al. Requête de Mr. Willie Chartré et autres, demandant que le prix de la pierre fournie pour le pavage des rues soit augmenté.  
Le montant de dix piastres est accordé à ceux de cette Cité, et huit piastres aux étrangers à cette Cité, par Toise de vingt-sept mille livres.
- Requête de Mr. Eudore Deshaies. Requête de Mr. Eudore Deshaies, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher, au N° 57 rue Champflour.  
Accordée.
- Requête de la Cie "Alpha". Requête de la Compagnie "Alpha", demandant au Conseil de lui octroyer la propriété du terrain qu'elle occupe actuellement dans la commune de cette Cité.  
Référé aux Comités Permanents.
- Requête de Mr. Geo. Robert. Requête de Mr. George Robert, demandant que le contrôle de l'abattoir lui soit accordé.  
Accordée selon conditions de prix.
- Requête de Mr. Téléphore Gosselin. Requête de Mr. Téléphore Gosselin, demandant d'être nommé membre du corps de Police.
- Requête de Mr. Léonce Gagnon. Requête de Mr. Léonce Gagnon, demandant au Conseil de lui accorder une licence d'écurie de louage.
- Requête de Mr. Honoré Hamel. Requête de Mr. Honoré Hamel, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher, au N° 97 rue St. Roch.  
Accordée.
- Requête de Mr. J. Roméo Desilets. Requête de Mr. J. Roméo Desilets, demandant d'être nommé pour la surveillance et la tenue en opération des filtres de l'Aqueduc.
- Lettre de Mr. Aldoric Martel. Que une lettre de Mr. Aldoric Martel, concernant son obligation à la Corporation de cette Cité.  
Référé au Comité des Finances.
- Lettres de Messrs. Drolet, Lassonde & Cie. Que deux lettres de Messrs. Drolet, Lassonde & Cie, réclamant la somme de quatre-vingt-une piastres

# Lundi, le 31 Janvier 1910.

piastres et quarante-neuf centins, pour dommages qu'ils disent avoir été causés à leurs marchandises par l'eau des rues.

Mr. L. O. Beauchemin. *Lettre de*  
*Reférées aux Avocats Martel & Duplessis.*  
 Lire une lettre de Mr. L. O. Beauchemin, concernant le paiement de son contrat pour la construction du pont de la rivière Milette.

Canadian Fire Underwriters Ass'n. *Lettre de la*  
*Reférée aux Comités Permanents pour régler.*  
 Lire une lettre de la Canadian Fire Underwriters' Association, concernant les rapports de son Inspecteur au sujet de diverses villes de cette Province, et l'Aqueduc de cette Cité.

D<sup>me</sup> Napl. Normand. *Lettre de*  
 Lire une lettre de Dame Napoléon Normand, concernant les Taxes de rues sous contrôle de la propriété, pour la rue Champlain.

Mr. Joseph Maville. *Lettre de*  
*Reférée aux Comités Permanents.*  
 Lire une lettre de Mr. Joseph Maville, de Malone, N. Y., concernant la Commune de la Cité des Trois-Rivières.

Comité des Finances. *Rapport du*  
 Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|  |    |       |    |   |
|--|----|-------|----|---|
| Département de l'Aqueduc, (Construction)   | \$ | 321   | 87 | ✓ |
| " " Do. (Ent. & Répt.)   |    | 349   | 53 | ✓ |
| " des Chemins,   |    | 5,203 | 21 | ✓ |
| " " Marchés,   |    | 119   | 31 | ✓ |
| " du Feu,  |    | 211   | 35 | ✓ |
| " de l'Hôtel-de-Ville,   |    | 26    | 05 | ✓ |
| " " la Police,   |    | 31    | 05 | ✓ |
| Drainage,  |    | 346   | 61 | ✓ |
| Parage des Rues,   |    | 868   | 55 | ✓ |
| Ponts St. Maurice,   |    | 14    | 15 | ✓ |
| Rues sous Contrôle,  |    | 9     | 10 | ✓ |
| Carré Champlain,   |    | 1     | —  | ✓ |
| Assurances des Propriétés de la Corporation,   |    | 263   | —  | ✓ |
| Station de Police et du Feu (y compris <sup>50</sup> / <sub>100</sub> pour le Dept. des Chemins) |    | 300   | 97 | ✓ |
| Atelier des Départements,  |    | —     | 41 | ✓ |
| A Reporter   | \$ | 8,066 | 16 | ✓ |



Lundi, le 31 Janvier 1910.

|                           |            |       |
|---------------------------|------------|-------|
| Report                    | \$ 8,066   | 16 ✓  |
| Papeterie et Impressions, | 152        | 78 ✓  |
| Prêts aux Incendiés,      | 135,756    | - ✓   |
| Billets Payables,         | 83,901     | 34 ✓  |
| Intérêt et Commission,    | 1,068      | 17 ✓  |
| Dépenses Contingentes,    | 691        | 31 ✓  |
| Divers Comptes,           | 514        | 26 ✓  |
|                           | \$ 230,150 | 0 2 ✓ |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) F. F. Farmer, Préd.,  
 A. V. Verrette,  
 G. G. Duplessis,  
 Frs. Gélinas.

Motion

Proposé par Mr. Dupresne,  
 Secondé par Mr. Bergeron,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du Comité de l'Éclairage.

Rapport: Le Comité de l'Éclairage a l'honneur de vous faire rapport que, suivant votre désir, il a fait un examen de la manière dont certaines parties de cette cité sont éclairées, et, qu'en conséquence, il recommande que la lampe incandescente de 64 chandelles placée au coin des rues Des Pins et St. Maurice soit remplacée par une lampe arc; que la lampe incandescente de 64 chandelles située près du Pont St. Maurice soit placée devant la résidence du Gérant de la Canada Iron Corporation, rue St. Maurice, et soit remplacée par une lampe arc; qu'une nouvelle lampe arc soit placée au centre de la rue Des Pins; qu'une lampe arc soit placée sur la rue St. Paul entre les maisons de M. M. Alphonse Bellemare et Edmond Bourassa & J. Arthur Panneton; que la lampe arc située au coin des rues St. Hélène et Notre-Dame soit transférée au coin des rues St. Cécile et Notre-Dame.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. J. Bergeron, Préd.,  
 L. E. Dupresne,  
 Chs. Pagé.

Hôtel de Ville,  
 Trois-Rivières, 31 Janvier 1910.

Proposé

Lundi, le 31 Janvier 1910.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le rapport du Comité de l'Eclairage qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Chief de Police. Rapport du

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil que, depuis son dernier rapport en date du 10 Mai 1909, concernant l'observation de la loi des licences de Québec, Mr. Léonce Gagnon, propriétaire d'écurie de louage, a été trouvé coupable et convaincu de vente de liqueurs enivrantes, et qu'une plainte a été portée par les Percepteurs du Revenu contre Mr. Ludger Rivard, marchand licencié, pour infraction à la loi des licences, et que cette cause a été ajournée au sept Février prochain (1910).

Adopté.

in re Adolphe Balcer. Jugement

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du jugement dans une cause de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vs. Adolphe Balcer.

in re Dame Marie Louise Balcer Jugement

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du jugement dans une cause de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières vs. Dame Marie Louise Balcer veuve de feu Isidore Thibaudeau et Demoiselle Blanche Thibaudeau.

Mr. J. P. Kiely. Poursuite de

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une action judiciaire de Joseph Philippe Kiely, pour remboursement de taxe comme marchand forain.

Référée aux Avocats de la Corporation.

Transport d'étal de Mr. Albert Doucet à Mr. Chas. Gauthier.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du transport du bail à loyer de l'étal de boucher portant le N<sup>o</sup> 11 dans le Marché-aux-Denrées, par Mr. Albert Doucet à Mr. Charles Gauthier.

Accepté.

Transport d'étal de Mr. Arthur Bornaïs à Mr. Chas. Gauthier.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du transport du bail à loyer de l'étal de boucher portant le N<sup>o</sup> 10 dans le Marché-aux-Denrées, par Mr. Arthur Bornaïs à Mr. Charles Gauthier.

Accepté.

Proposé

Lundi, le 31 Janvier 1910.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 193.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 193, Règlement pour abroger et remplacer le chapitre cent soixante-et-dix-neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt-neuf Mars mil neuf cent neuf, et intitulé: Règlement pour amender le chapitre cinquante-et-un des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs, soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLXXXIII.

Règlement pour abroger et remplacer le chapitre cent soixante-et-dix-neuf des règlements de ce Conseil, passé le vingt-neuf Mars mil neuf cent neuf, et intitulé: Règlement pour amender le chapitre cinquante-et-un des règlements de ce Conseil; intitulé: Règlement pour abroger et remplacer le chapitre dix-sept des règlements de ce Conseil, intitulé: Règlement concernant les aubergistes et les marchands de liqueurs.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, que le règlement Chapitre cent soixante-et-dix-neuf ci-dessus cité, soit abrogé et remplacé par le suivant, savoir:

Sec. 1. — La section troisième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

3. — Toute personne ayant obtenu une licence pour tenir un hôtel, une auberge, une taverne ou autre maison ou lieu d'entretien public pour vendre ou détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, dans la dite cité, ne pourra vendre, détailler ou livrer ces liqueurs, dans la dite cité, depuis dix heures du soir jusqu'à sept heures du matin de tous et chacun des jours de la semaine, et durant toute la journée de tout et chaque dimanche de l'année et des jours portant les dates suivantes: le premier Janvier, le six Janvier, le premier Novembre, le huit Décembre, le vingt-cinq Décembre de chaque année, excepté le samedi, lequel jour la défense de vendre, détailler ou livrer les dites liqueurs commencera à sept heures du soir pour se continuer jusqu'au lundi matin à sept heures, et durant le temps ainsi prohibé, la buvette dans les dits hôtels, auberges, tavernes ou autres maisons ou lieux d'entretien public,

— Chapitre 193. —  
Règlement concernant les  
aubergistes et les marchands de  
liqueurs amendé.

Lundi, le 31 Janvier 1910.

public, sera fermée à clef.

Sec. 2. — La section septième du règlement par le présent amendé est maintenant rappelée et annulée et remplacée par la suivante:

107. — Aucun Boutiquier, marchand ou autre personne qui aura obtenu une licence pour vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante, en quantité moindre de deux gallons mesure impériale, à la fois, ne pourra vendre, détailler, livrer telle liqueur comme susdit, dans la dite cité, depuis dix heures du soir jusqu'à sept heures du matin de tous et chacun des jours de la semaine, et durant toute la journée de tout et chaque dimanche de l'année et les jours portant les dates suivantes: le premier Janvier, le six Janvier, le premier Novembre, le huit Décembre, le vingt-cinq Décembre de chaque année, excepté le samedi, lequel jour la défense de vendre, détailler ou livrer les dites liqueurs commencera à sept heures du soir pour se continuer jusqu'au lundi matin à sept heures.

Sec. 3. — Le chapitre premier des règlements de ce conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquera au présent.

Sec. 4. — Le présent règlement prendra force et effet à compter du premier Mai prochain (1910).

Proposé par Mr. Gélinas, Marc., en amendement,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que la clause quatrième du règlement soit remplacée par la suivante: Le règlement passé en vertu de la présente motion ne prendra force et effet que lorsque la charte du Cercle (Club) St. Louis et tous autres clubs ou cercles qui pourront se former en la cité des Trois-Rivières aura été amendée par la Législature de Québec, de manière à la rendre conforme au dit règlement, et que le dit règlement soit adopté tel qu'amendé.

Mr. l'Échevin Napoléon Lamy s'objecte verbalement à ce que Messieurs les Échevins G. Z. Duplessis et Charles Pagé votent, prétendant qu'ils sont intéressés sur la question.

L'opinion de Mr. George Méthot, un des avocats de la Corporation, ayant été demandée, il déclare qu'ils

4<sup>o</sup> Motion  
En amendement à la  
motion No. 5.

# Lundi, le 31 Janvier 1910.

qu'ils ont droit de voter.

La motion en amendement étant alors mise aux voix est adoptée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

| Pour:           | Contre:     |
|-----------------|-------------|
| M. M. Bergeron, | M. M. Lamy, |
| Dupresne,       | Michelin,   |
| Duplessis,      | Panneton,   |
| Farmer,         | Verrette.   |
| Gélinas, Frs.,  |             |
| Gélinas, Marc,  |             |
| Page,           |             |

La motion principale étant ensuite mise aux voix est rejetée sur division de cinq pour et six contre, savoir:

| Pour:                | Contre:         |
|----------------------|-----------------|
| M. M. Gélinas, Frs., | M. M. Bergeron, |
| Lamy,                | Dupresne,       |
| Michelin,            | Duplessis,      |
| Panneton,            | Farmer,         |
| Verrette,            | Gélinas, Marc,  |
|                      | Page.           |

Le règlement est alors adopté tel qu'amendé.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Farmer,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Louis Baril à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une portion de terrain nécessaire pour le prolongement de la rue St. Marie en cette cité et portant le numéro neuf cent quarante-sept du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de deux cent vingt-cinq piastres, et cela, suivant acte passé devant P. S. Normand, Ecu, N. P., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Farmer,

Secondé par Mr. Page,

Que la somme de vingt-cinq piastres que Mr. Johnny Boivin a payée pour taxe sur un loyer de \$250.00, qui lui a été chargée par erreur, lui soit remboursée.

Adoptée.

Proposé

## 5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Ls. Baril, pour le prolongement de la rue St. Marie.

## 6<sup>e</sup> Motion

Taxe sur loyer remboursée à Mr. Johnny Boivin.



Lundi, le 31 Janvier 1910.

7<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>lle</sup> A. L. Barufel.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Alphonsine Coulombe Barufel,  
un billet promissoire au montant de quatre mille piastres,  
à six mois de la date du dix-huit Janvier courant (1910),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. P. Robert.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. J. P. Robert, un billet promis-  
soire au montant de deux mille piastres, à six mois de  
la date du vingt-neuf de Janvier courant (1910), avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela, pour  
payer les travaux du pavage et de l'aqueduc en atten-  
dant l'émission de débentures à cette fin.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Paschal Monplaisir fils de P.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Paschal Monplaisir fils de Paschal,  
un billet promissoire au montant de douze cents piastres,  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, à six mois  
de la date du vingt-neuf de Janvier courant (1910), et cela,  
pour payer les travaux du pavage et de l'aqueduc en  
attendant l'émission de débentures à cette fin.  
Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. L. A. Ricard.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. L. A. Ricard, un billet  
promissoire au montant de cinq mille piastres, à six  
mois de la date du trente-et-un de Janvier courant (1910),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an, et cela,  
pour payer les travaux du pavage et de l'aqueduc en  
attendant l'émission de débentures à cette fin.  
Adoptée.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze  
de Février prochain, à huit heures du soir. Adopté

*(Signature)*  
Sec.-Trés.

*(Signature)*  
Maire.

# Lundi, le 14 Février 1910.

Assemblée Régulière.  
14 Février 1910.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. O. Normand,   |
| Messieurs les Echevins | A. J. Bergeron,  |
|                        | L. B. Dupresne,  |
|                        | L. J. Duplessis, |
|                        | F. A. Farmer,    |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | Narc. Gélinas,   |
|                        | A. F. Grant,     |
|                        | W. Lamy,         |
|                        | Edm. Michelin,   |
|                        | Jhs. Pagé,       |
|                        | E. F. Panneton,  |
|                        | F. A. Terrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Geo. Robichaud.

Requête de Mr. George Robichaud, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de  
Mr. Jos. Vachon.

Requête de Mr. Joseph Vachon, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de  
Mr. Alphonse Brouillet.

Requête de Mr. Alphonse Brouillet, demandant d'être nommé pour l'entretien des filtres de l'Orquebus.

Requête de la  
Congrégation St. André.

Requête de la Congrégation St. André, demandant que le nombre des licences pour la vente des liqueurs enivrantes en cette Cité ne soit pas augmenté.

Requête de  
l'Église Méthodiste.

Requête de l'Église Méthodiste, demandant que le nombre des licences d'auberges et de magasins de liqueurs ne soit pas augmenté.

Requête de  
Mr. J. A. Dupresne.

Requête de Mr. J. A. Dupresne, demandant au Conseil de lui prêter la somme de cinquante mille piastres, pour lui aider à construire

un

Lundi, le 14 Février 1910.

un grand hôtel offrant au public voyageur le confort et l'accommodation modernes.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de l'Union de Tempérance des Dames.

Requête de l'Union de Tempérance des Dames de Trois-Rivières, demandant que le nombre des licences pour la vente de liqueurs enivrantes ne soit pas augmenté.

Requête de la Société de Tempérance.

Requête de la Société de Tempérance, demandant que le nombre des licences d'auberges ne soit pas augmenté, et que celui des licences de magasins de liqueurs alcooliques soit diminué.

Requête de Mr. Phil. Levasseur.

Requête de Mr. Philippe Levasseur, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher au N° 39, rue Riverville, et cela, au prix que payent les bouchers pratiquant leur commerce dans le Marché-aux-Dépendances.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de la paroisse de St. Barnabé.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de copie d'une requête adressée à L'Honorable Jacques Bureau, Solliciteur Général du Canada, par les paroissiens de St. Barnabé, Comté de St. Maurice, lui demandant d'appuyer de toute son influence une mesure, à l'effet de favoriser la construction d'une voie ferrée d'embranchement de la compagnie du chemin de fer "Grand Nord", entre la dite paroisse de St. Barnabé et la Cité des Trois-Rivières.

1<sup>ère</sup> Motion  
Concernant un embranchement du "Grand Nord" entre Trois-Rivières et St. Barnabé.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.

Secondé par Mr. Dupresne,

Que la requête des paroissiens de St. Barnabé qui vient d'être lue, demandant au Gouvernement Fédéral d'aider la Cie du Chemin de Fer du Grand Nord à raccorder sa voie ferrée entre St. Barnabé et la Cité des Trois-Rivières, soit appuyée par ce Conseil, et que L'Honorable Jacques Bureau, Solliciteur Général, soit prié de supporter cette demande auprès du dit Gouvernement.

Lettre de Mr. A. J. Gouin.

Adoptée.  
Lue une lettre de Mr. A. J. Gouin, informant le Conseil que la société Gouin & Hamelin a été dissoute, et qu'une nouvelle société, composée de M. M. H. Hamelin et F. J. Richie,

# Lundi, le 14 Février 1910.

a été formée, dans le but de continuer l'exécution du contrat passé le 3 juillet 1908, entre la Corporation de cette Cité et Couin & Lapelin.

Sec.-Prés. de St. Grégoire. *Lettre du* Que une lettre du Secrétaire-Trésorier de St. Grégoire, demandant qu'un chemin de traverse soit ouvert et entretenu sur la glace du Fleuve St. Laurent, entre Trois-Rivières et St. Grégoire.  
Référé aux Comités Permanents.

Dominion Corrugated Steel Pipe Co. *Lettre de la* Que une lettre de la Dominion Corrugated Steel Pipe Co., réclamant le paiement de la somme de \$284.<sup>84</sup>/<sub>100</sub>, pour une certaine quantité de tuyaux métalliques qu'elle a expédiés à la Corporation.  
Référé aux Comités Permanents.

Chambre de Commerce. *Lettre de la* Que une lettre de la Chambre de Commerce, demandant au Conseil de prendre charge de la traverse sur la glace du Fleuve St. Laurent.  
Référé au Comité des Ponts et Traverses.

North Shore Power Co. *Lettre de la* Que une lettre de la North Shore Power Company, offrant de vendre à la Corporation les appareils servant au pompage de l'eau de l'Aqueduc, et de lui fournir le pouvoir électrique nécessaire au fonctionnement de ces appareils.  
Référé aux Comités Permanents.

Colonial Engineering Co., Ltd. *Lettre de la* Que une lettre de la Colonial Engineering Co., Ltd., offrant de fournir à la Corporation un système d'éclairage et de pompage, comprenant les générateurs, pompes, etc., mis par des engins à gaz Cornsby-Stockport.  
Référé aux Comités Permanents.

Mr. Jos. O'b. Mignault. *Lettre de* Que une lettre de Mr. Joseph O'b. Mignault, Ingénieur Civil, offrant ses services pour la confection de plans et la direction de travaux de construction.

Comité des Finances. *Rapport du* Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|                           |                |    |       |    |    |
|---------------------------|----------------|----|-------|----|----|
| Département de l'Aqueduc, | (Construction) | \$ | 25    | 09 | ✓  |
| " " Do.                   | (Ent. & Répt.) |    | 17    | 16 | 36 |
| " des Chemins,            |                |    | 408   | 97 | ✓  |
| " " Marchés,              |                |    | 219   | 56 | ✓  |
| " du Feu,                 |                |    | 73    | 94 | ✓  |
|                           | A Reporter     | \$ | 2,743 | 92 | ✓  |

Lundi, le 11 Février 1910.

|  | Report \$     |             |
|--|---------------|-------------|
| Département de l'Éclairage,                  | 2,743         | 92 ✓        |
| " " " Hôtel-de-Ville,                        | "             | 40 ✓        |
| " " " la Police,                             | 31            | 48 ✓        |
| " " " Santé,                                 | 606           | 88 ✓        |
| Drainage,                                    | 20            | 83 ✓        |
| Parage des Rues,                             | 96            | 91 ✓        |
| Ponts St-Maurice,                            | 1,484         | 69 ✓        |
| Rues sous Contrôle,                          | 34            | 50 ✓        |
| Assurances des propriétés de la Corporation, | 8             | 85 ✓        |
| Station de Police et du Feu,                 | 180           | — ✓         |
| Atelier des Départements,                    | 955           | 75 ✓        |
| Papeterie et Impressions,                    | 1             | 20 ✓        |
| Frais Légaux,                                | 20            | 23 ✓        |
| Billets Payables,                            | 613           | 79 ✓        |
| Intérêt et Commission,                       | 71,850        | 78 ✓        |
| Salaires,                                    | 549           | 46 ✓        |
| Dépenses Contingentes,                       | 460           | 40 ✓        |
| Divers Comptes,                              | 1,041         | 28 ✓        |
|  | 376           | 75 ✓        |
|  | <b>81,081</b> | <b>70 ✓</b> |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. F. Farmer, Prédé,  
 F. A. Verrette,  
 G. J. Duplessis,  
 Frs. Gélinas,  
 R. F. Grant.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Oagé,  
 Secondé par Mr. Gélinas, Narc.,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Comités Permanents. Rapport des

Rapport:

Une requête signée par un grand nombre de contribuables se plaignant que l'hôtel Ville-Marie situé sur la rue Champflour n'était pas tenue conformément aux règlements de la Corporation de cette cité, a été présentée le 6 Décembre dernier au Conseil qui l'a référée au Chef de Police avec instruction de faire rapport sur icelui.

Le 20 Décembre dernier, le chef de police a fait rapport au Conseil qu'il avait fait l'inspection des lieux  
 et



Lundi, le 14 Février 1910.

et qu'il avait constaté que le local dont on se plaignait n'était pas assez grand et n'était pas aménagé de manière à se conformer aux exigences des règlements concernant les hôteliers.

En conséquence, les Comités Permanents de Votre Conseil sont d'opinion qu'il ne doit pas dans les circonstances actuelles, être accordé de certificat pour l'obtention d'une licence d'hôtel à cet endroit.

Respectueusement soumis,

(Signé) Louis Ph. Normand,  
Président des Comités.

Hotel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 14 Février 1910. }  
Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le rapport des Comités Permanents qui vient d'être lu devant ce Conseil, soit adopté.

Adoptée.

Comité du Feu. Rapport du

Rapport:

Le Comité du Feu et le Président du Comité de l'Acqueduc auxquels vous avez référé le rapport de la Canadian Fire Underwriters Association, concernant les moyens de protection contre les incendies en cette cité, et contenant certaines suggestions pour améliorer notre système, ont l'honneur de vous informer que, s'étant réunis le 19 et le 26 Janvier dernier (1910), ils ont pris communication et ont étudié avec soin les remarques et suggestions faites par la dite Association, et ils croient devoir soumettre à votre considération leur travail et leurs suggestions comme suit:

- 1<sup>o</sup> La passation d'un règlement concernant l'emmagasinage et la garde des matières inflammables.
- 2<sup>o</sup> Faire disparaître toutes les bâtisses temporaires en bois qui ont été érigées dans la partie commerciale de cette cité, après la conflagration du 22 Juin 1908.
- 3<sup>o</sup> Ordonner la pose d'une porte en fer entre les appartements des transformateurs électriques et des pompes de l'Acqueduc.
- 4<sup>o</sup> Que le plafond en bois dans la bâtisse des transformateurs électriques devrait être remplacé par un autre suivant les exigences de la dite Association, et toutes les parties en bois à l'intérieur de ces bâtisses devraient être remplacées par du ciment.

3<sup>o</sup> Motion

# Lundi, le 14 Février 1910.

5° Les tuyaux devraient toujours être connectés au "stand-pipe", et la bouche de celui qui monte au deuxième étage devrait être baissée.

6° Les employés de la Corporation devraient avoir accès au téléphone de l'Aqueduc.

7° Qu'un employé de l'Aqueduc devrait toujours être au poste, pour répondre aux alarmes.

8° Que les jauges (gages) des pompes électriques, dans la bâtisse de l'Aqueduc, qui sont brisées devraient être remplacées.

9° Qu'un tuyau de succion devrait être posé à chaque pompe électrique de l'Aqueduc.

10° Qu'un plan devrait être préparé, le printemps prochain, par l'Ingénieur de la Cité, localisant les tuyaux, valves, &c. de l'Aqueduc.

11° Qu'il ne devrait plus être employé de tuyaux de quatre pouces pour l'Aqueduc.

12° L'achat d'une voiture avec échelle à extension est recommandé.

13° Le Comité recommande la pose d'un télégraphe d'alarme au lieu du téléphone actuellement en usage.

14° Le Comité recommande, de plus, qu'une équipe de volontaires soit organisée pour aider aux pompiers, lesquels devraient être choisis de préférence parmi les travailleurs de la Corporation.

15° Les membres de la Brigade du Feu et les pompiers volontaires devront avoir des exercices à incendies (Fire Drills).

16° Le Corps de Police et la Brigade du Feu devraient être augmentés de quatre nouveaux membres.

17° Un poteau-glissoire (slide-pole) en cuivre devrait être posé dans la station de Police et du Feu.

18° Une lampe à signal devrait être adaptée à chaque courant électrique, dans la bâtisse de l'Aqueduc.

Le Comité croit devoir vous faire remarquer que, le susdit rapport de la Canadian Fire Underwriters Association contient divers erreurs, entr'autres:

1° En disant qu'il n'y a pas de "stand-pipe" dans la bâtisse des pompes de l'Aqueduc.

2° En disant que les tuyaux principaux de l'Aqueduc de 12 et 9 pouces sont reliés sur la rue St. Maurice, tandis qu'ils sont indépendants l'un de l'autre depuis l'intérieur de la bâtisse

de

Lundi, le 14 Février 1910.

de l'Acqueduc.

3° En disant que les bornes-fontaines sont distantes de sept cents pieds, dans la partie commerciale de cette cité.

4° En disant que le Département du Feu n'a pas de voiture d'hiver pour les boyaux à incendies.

5° En disant que les harnais du Département du Feu sont en mauvais état.

6° En disant que la pompe à vapeur à incendies n'est pas munie d'un réduit (réducer).

7° En mentionnant de trop petites dimensions pour divers tuyaux principaux de l'Acqueduc.

8° En disant qu'une certaine quantité de boyaux en coton sont en mauvais état, tandis qu'ils sont en bon état.

Le Comité croit devoir vous informer, qu'il a fait placer une jauge automatique à eau (chart automatic water gage) dans la Station du Feu.

Le tout respectueusement soumis,  
 (Signé) L. E. Dufresne, Préd.,  
 E. F. Panneton,  
 A. J. Bergeron,  
 Narcisse Gélinas,  
 B. P. Farmer,  
 R. F. Grant.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 10 Février 1910.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué. }  
 Le secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de Messieurs Bureau, Méthot & Biqué, avocats, informant le Conseil que, le Comité Général, qui a siégé du cours de l'enquête qui a été tenue concernant la construction du Marché-aux-Denrées, ne peut, d'après eux, faire de rapport à ce sujet, ou que la majorité des échevins formant partie du dit Comité a été appelée à rendre témoignage, ce qui les rend inhabiles à faire rapport.

Rapport de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué. }  
 Le secrétaire-Trésorier donne lecture d'un rapport de Messieurs Bureau, Méthot & Biqué, avocats, disant que la buvette et la pension dans un hôtel peuvent être tenues par deux personnes différentes; mais que le propriétaire de telle auberge ou hôtel qui est détenteur de la licence est responsable dans tous les

Lundi, le 14 Février 1910.

les cas, aussi bien pour le département du logement et de la pension que pour la buvette.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un compte de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, Avocats, au montant de \$450.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, comme honoraires, pour avoir assisté aux séances de l'enquête concernant la construction du Marché-aux-Densées.

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Panneton,

Secondé par Mr. Grant,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 194, Règlement pour amender le chapitre cent un des règlements de ce Conseil, passé le neuf Septembre mil neuf cent un, concernant les Abattoirs", soit lu, passé et adopté.

#### Chapitre CLXXXIV.

Règlement pour amender le chapitre cent un des règlements de ce Conseil, passé le neuf Septembre mil neuf cent un, concernant les Abattoirs.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1.— Le proviso de la section huitième du règlement par le présent amendé est abrogé et remplacé par le suivant:

"Pourvu que rien de contenu dans cette section ne soit interprété comme s'appliquant aux cochons parés apportés de l'étranger durant l'hiver, pour être vendus dans la dite cité, ni comme défendant aux cultivateurs d'apporter aux marchés dans la dite cité et d'y vendre en entier ou par morceaux, de la viande provenant d'animaux qu'ils auront élevés eux-mêmes sur leurs fonds et tués par eux-mêmes, ni comme s'appliquant aux commerçants de viande résidants en dehors des limites de cette cité et dûment licenciés comme tels en vertu des règlements de ce Conseil, pourvu aussi que les cochons puissent être saignés par les employés des abattoirs, dans les limites de cette cité, à l'endroit où ils auront été engraisés; mais ils devront être parés dans les dits abattoirs.

Sec. 2.— Toutes les autres dispositions du chapitre cent un des règlements de ce Conseil par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil, susceptibles de s'y appliquer s'appliqueront au présent.

Sec. 3.— Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

Compte des  
Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 194.

— Chapitre 194. —  
Règlement concernant les  
Abattoirs amendé.

Lundi, le 14 Février 1910.

5<sup>e</sup> Motion

Transport de licence de feu  
Henri Landry à Messrs Milot & Frères.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que la demande de certificat en faveur de  
Messrs. Milot & Frères pour leur permettre d'obtenir le transport  
de la licence de feu Henri Landry comme marchand de liqueurs,  
soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Certificats pour Magasins de  
Liqueurs.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que les demandes de certificats en faveur de  
Messieurs Joseph Bégin fils, J. Alfred Bédard, Alphonse Béliveau,  
Belleville & Giroux, O. Carignan & Fils, Uldoric Carignan,  
J. A. Duplessis & Cie., Durand & Prévost, Adolphe Lambert,  
Massicotte & Panneton, Milot & Frères, M. B. Harrissette, Donat  
Parent, Louis Pelletier et Louis Philippe St. Pierre pour leur  
permettre d'obtenir des licences de magasins de liqueurs, soient  
examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Certificat de magasin de liqueurs  
pour M<sup>rs</sup> J. W. Lacombe.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que la demande de certificat en faveur de  
M<sup>rs</sup> J. W. Lacombe pour lui permettre d'obtenir une licence  
de magasin de liqueurs soit examinée et que le dit certificat  
soit confirmé.

Adoptée sur division de vote pour et un contre, savoir:

Pour:

M. M. Bergeron,  
Dupresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc,  
Grant,  
Michelin,  
Pagé,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

M. M. Lamy.

8<sup>e</sup> Motion

Certificat de magasin de liqueurs  
pour Mr. Honoré Sévigny.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que la demande de certificat en  
faveur de Mr. Honoré Sévigny pour lui permettre d'obtenir  
une



# Lundi, le 14 Février 1910.

une licence de magasin de liqueurs soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée sur division de neuf pour et trois contre, savoir:

Pour:

Mr. Bergeron,  
Dufresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc.,  
Grant,  
Michelin,  
Pagé,

Contre:

Mr. Lamy,  
Panneton,  
Verrette.

9<sup>e</sup> Motion  
Obligation par Mr. Prime  
Sarasin.

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Mr. Prime Sarasin à La Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de deux mille cinq cents piastres, lequel acte a été préparé par T. E. Normand, Ecr., W. P., et vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Quittance à Mr. Joseph  
Gonthier.

Proposé par Mr. Bergeron,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Joseph Gonthier, d'une obligation passée devant T. E. Normand, Ecr., W. P., le 3 Novembre 1909, et cela, suivant acte préparé par L. J. Dostaler, Ecr., W. P., et qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Quittance à D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Euchariste  
Duchaine.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Dame Veuve Euchariste Duchaine, d'une obligation passée devant T. E. Normand, Ecr., W. P., le 9 Octobre 1909, et cela, suivant acte préparé par L. J. Dostaler, Ecr., W. P., et qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 11 Février 1910.

12<sup>e</sup> Motion  
Quittance à Mr. Naph. Duchaine  
fils d'Antoine.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de quittance par la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières à Mr. Napoléon Duchaine fils d'Antoine,  
de deux obligations passées devant J. E. Normand, Ecu, N. P.,  
l'une le 9 Novembre 1909 et l'autre le 20 Novembre 1909, et cela,  
suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecu, N. P., et qui vient  
d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion  
Quittance à Delle<sup>lle</sup> Caroline  
Didier.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Bergeron,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de quittance par la Corporation de la Cité  
des Trois-Rivières à Demoiselle Caroline Didier, de  
deux obligations passées devant J. E. Normand, Ecu, N. P.,  
l'une le 24 Août 1909 et l'autre le 13 Septembre 1909, et cela,  
suivant acte préparé par L. J. Dostaler, Ecu, N. P., et  
qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

14<sup>e</sup> Motion  
Quittance à Mr. Naph. Duchaine  
fils de Raphaël.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de quittance par la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières à Mr. Napoléon Duchaine fils  
de Raphaël, d'une obligation passée devant J. E.  
Normand, Ecu, N. P., le 15 Octobre 1909, et cela, suivant  
acte préparé par L. J. Dostaler, Ecu, N. P., qui vient  
d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M. Tourigny,  
pour l'élargissement  
de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Gélinas, Trs.,  
Secondé par Mr. Dupresne,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par l'Honorable François-Piméon  
Tourigny à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,  
d'une certaine portion de terrain nécessaire à l'élargisse-  
ment de la rue Bonaventure en cette Cité, étant partie du  
lot numéro 2163 du cadastre d'enregistrement de la  
Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de sept cents  
piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecu, N. P.,  
qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 14 Février 1910.

116<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Ad. Provencher, pour l'élargissement de la rue St. Antoine.

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Gellinas, Frs.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Adélaïde Provencher, à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, d'une certaine portion de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St. Antoine en cette cité, étant partie du lot numéro sept cent treize, du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de mille piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Esc., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Examen des Plaintes contre le Rôle d'Évaluation.

Le Conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, commence l'examen des plaintes contre le Rôle d'Évaluation, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne le dit examen à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et l'assemblée est continuée à Mardi, le quinze de Février courant, à huit heures du soir.

E. Thériault  
Sec.-Prés.

Alfred J. Veau  
Maire.

Assemblée Régulière.  
15 Février 1910.

Mardi, le quinzième jour de Février, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Échevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

L. B. Dupresne,  
O. J. Duplessis,  
F. A. Farmer,  
Frs. Gellinas,  
Narc. Gellinas,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
A. A. Verrette.

Le

Mardi, le 15 Février 1910.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

Ajournement.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour mil neuf cent dix, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne la dite audition à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et l'assemblée est continuée à Mercredi, le seize de Février courant, à huit heures du soir.

Alexis H. Morneau  
Maire.

Sec.-Trés.

Assemblée Régulière.  
16 Février 1910.

Mercredi, le seizième jour de Février, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, son Honneur le Maire, prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir:

C. F. Duplessis,  
Narc. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
F. W. Verrette.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour mil neuf cent dix, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne la dite audition à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et l'assemblée est continuée à Jeudi, le dix-sept de Février courant, à huit heures du soir.

Alexis H. Morneau  
Maire.

H. Décaubrier  
Sec.-Trés.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Évaluation.

Ajournement.

Jeudi, le 17<sup>e</sup> Février 1910.

Assemblée Régulière.  
17 Février 1910.

Jeudi, le dix-septième jour de Février, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir: L. E. Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
Marc. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Jhs. Pagé,  
E. B. Panneton,  
F. A. Verrette.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour mil neuf cent dix, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne la dite audition à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et l'assemblée est continuée à Vendredi, le dix-huit de Février courant, à huit heures du soir.

H. Desaulniers  
Sec.-Trés.

Louis J. Morneau  
Maire.

Assemblée Régulière.  
18 Février 1910.

Vendredi, le dix-huitième jour de Février, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, Son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir: L. E. Dufresne,  
L. G. Duplessis,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Jhs. Pagé,  
E. B. Panneton,  
F. A. Verrette.

Examen des Plaintes  
contre le Rôle d'Evaluation.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour mil neuf cent dix, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne la dite audition à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Son



Vendredi, le 18 Février 1910.

Adjournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et l'assemblée est continuée à Lundi, le vingt-et-un de Février, courant, à huit heures et demie du soir.

Louis St. Pierre  
Maire.  
E. Thibault  
Sect. Trés.

Assemblée Régulière.  
21 Février 1910.

Lundi, le vingt-et-unième jour de Février, mil neuf cent dix, à huit heures et demie du soir, son Honneur le Maire prend son siège au Conseil et Messieurs les Echevins dont les noms suivent sont présents, savoir: Marc. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
P. W. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Louis Gingras.

Requête de Mr. Louis Gingras, demandant la permission d'agrandir sa glacière et d'enlever la cloison entre les étaux Nos 1 et 2, pour agrandir son étal de boucher dans le Marché aux-Dérées.

Accordée.

Requête de  
Mr. Honoré Grenier.

Requête de Mr. Honoré Grenier, demandant que la grandeur de son terrain, sur la rue Bureau, soit rectifiée au Rôle d'Évaluation.

Référée au Comité Général.

Requête de  
Mr. Edmond Robichaud.

Requête de Mr. Edmond Robichaud, demandant que la grandeur de son terrain, rue Bureau, soit corrigée au Rôle d'Évaluation.

Référée au Comité Général.

Avis de poursuite de  
Messrs Drolet, Lassonde & Co.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil, d'un avis de poursuite de Messrs. Drolet, Lassonde & Co., pour dommages qu'ils disent avoir été causés à leur magasin, par l'écoulement des eaux de la rue Champlain.

Proposé par Mr. Panneton,

Secondé par Mr. Lamy,

1<sup>ère</sup> Motion  
Vente de terrain par l'Honorable  
R. S. Cooke, pour l'élargissement  
de la rue Notre-Dame.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par l'Honorable R. S. Cooke à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine

Lundi, le 21 Février 1910.

certaines lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Notre-Dame, en cette cité, étant partie du lot numéro huit cent vingt-neuf du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de trois cent soixante-et-seize piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Edmond Michelin, d'un terrain situé sur le côté sud-est de la rue St. Denis, étant la partie sud-ouest du lot numéro deux cent vingt-sept du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de dix piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Demoiselles Maria Nault et Alice Nault et Messieurs Rodolphe Nault et Alexandre Nault à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Platon, en cette cité, étant partie du lot numéro six cent quatre-vingt-quinze du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de dix-sept cent quarante-huit piastres et quarante-trois centins, et cela, suivant acte passé par T. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Le Conseil se forme en Comité Général, sous la présidence de Son Honneur le Maire, pour continuer l'audition des plaintes contre le Rôle d'Évaluation pour l'année mil neuf cent dix, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, ajourne la dite audition à la prochaine réunion des membres de ce Conseil.

Son

2<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain à Mr. Edmond Michelin.

3<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par D<sup>elles</sup> Maria Nault et Alice Nault, pour l'élargissement de la rue du Platon.

Examen des Plaintes contre le Rôle d'Évaluation.

# Lundi, le 21 Février 1910.

Ajournement.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège au Conseil, et l'assemblée est continuée à Lundi, le vingt-huit de Février courant, à huit heures du soir.

Adopté

Lucien Normand  
Maire.

E. H. Deschambres  
Sec.-Prés.

Assemblée Régulière.  
28 Février 1910.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour de Février, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- |                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,  |
| Messieurs les Echevins | L. B. Dupresne, |
|                        | A. A. Farmer,   |
|                        | R. B. Grant,    |
|                        | W. Lamy,        |
|                        | Edm. Michelin,  |
|                        | Chs. Page,      |
|                        | R. W. Verrette. |

Requête de  
Mr. P. Bourrival.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Thomas Bourrival, demandant au Conseil de reconsidérer la plainte qu'il a faite, concernant l'évaluation de sa propriété située sur la rue Cart.

Renvoyée.

Requête de  
Mr. Chs. Page.

Requête de Mr. Charles Page, demandant que son nom soit remplacé par celui de Mr. Edouard Lambert, dans le Rôle d'Évaluation de la présente année, comme propriétaire de l'immeuble N° 1416 du Cadastre d'enregistrement.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. Omer Aubry.

Requête de Mr. J. Omer Aubry, demandant que son nom soit substitué à celui de Dame Lucien Massicotte, dans le Rôle d'Évaluation de la présente année, comme propriétaire de l'immeuble N° 1699 du Cadastre d'enregistrement, rue St. Sévère.

Accordée.

Requête

Lundi, le 28 Février 1910.

- Requête de Mr. Abraham Noël. Requête de Mr. Abraham Noël, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.
- Requête de Mr. Louis Gingras et al. Requête de Mr. Louis Gingras et autres, demandant que l'élevateur du Marché-aux-Denrées soit mû par l'électricité ou autre force motrice.
- Requête de la Chambre de Commerce. Référé au Comité des Marchés. Lue une lettre de la Chambre de Commerce, accompagnée d'une résolution concernant les voies de communication entre cette cité et les paroisses de la rive sud du Fleuve St. Laurent.
- Requête de la Canadian Consolidated Rubber Co. Référé aux Comités Permanents. Lue une lettre de la Canadian Consolidated Rubber Co., accusant réception d'une lettre du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, concernant l'établissement d'une manufacture en cette cité.
- Requête de Messrs. Léon, Roy & McLeod. Lue une lettre de Messrs. Léon, Roy & McLeod, demandant au Conseil de leur vendre trente verges de pierre concassée.
- Requête du Conseil du Comté de Nicolet. Accordée. Lue une lettre du Conseil du Comté de Nicolet, concernant la tenue de la ligne de bateau traversier entre la cité des Trois-Rivières et la rive sud du Fleuve St. Laurent.
- Requête de Messrs. Comeau & Béliveau. Référé aux Comités Permanents. Lue une lettre de Messrs. Comeau & Béliveau, Avocats, réclamant, au nom de Mr. Arthur Godin, la somme de vingt-cinq piastres, pour un accident qu'il dit lui avoir été occasionné par le mauvais état du trottoir, rue St. Olivier.
- Requête de Mr. R. F. Grant. Référé au Surintendant. Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une plainte de Mr. R. F. Grant, contre le rôle d'Évaluation pour la présente année, demandant que les lots du Cadastre Nos 1124 et 1822 soient évalués à \$2,000 chacun, et que l'Île Ogden soit entrée au nom de la St. Maurice Lumber Co.
- La valeur du lot No 1124 est fixée à trois mille piastres; celle du lot No 1822 est fixée à deux mille piastres; et l'Île Ogden est portée au nom de la St. Maurice Lumber Co.

Le

Lundi, le 28 Février 1910.

Plainte de  
Mr. S. Lymburner.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une plainte de Mr. Téléphore Lymburner, demandant que l'évaluation de sa bâtisse n<sup>o</sup> 44 et 46 rue Des Forges, soit portée à sept mille piastres.  
Accordée.

Rapport  
sur plaintes contre le  
Rôle d'Évaluation pour 1910.

Rapport: Le Comité Général de conseil après avoir pris communication, à ses séances du quatorze, du quinze, du seize, du dix-sept, du dix-huit et du vingt-et-un de Février courant, des plaintes faites contre le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent dix, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que le hangar de Mr. Téléphore Lymburner sur le côté sud-est de la rue Champlain soit estimé à neuf cents piastres au lieu de \$1,800; que le terrain de Dame Veuve G.B.R. Desfrane coin des rues St. Antoine et Craig, soit évalué à trois mille piastres au lieu de trois mille six cents; que la bâtisse de Mr. Adolphe Bédard au numéro 22 rue Plaisante soit évaluée à \$1,400 au lieu de \$1,600; que les bâtisses de Mr. Adélaïde Kauffner côté sud-est de la rue Du Platon soient évaluées à vingt mille piastres au lieu de \$22,000; que les bâtisses de Dame Veuve H.E. Lajoie, au coin des rues Royale et Plaisante soient évaluées à \$4,000 au lieu de \$4,600; que les bâtisses de Mr. Joseph Lambert numéros 10 à 20 rue Le Jeune soient évaluées à \$1,500 au lieu de \$2,300; celles numéros 34 rue Ste. Geneviève soient évaluées à \$500. au lieu de \$700; que les bâtisses de Mr. James Lucherhoff numéro 126 rue Des Forges soient évaluées à \$2,000 au lieu de \$2,400; que les bâtisses de Mr. F. Ernest Bélinas numéro 30 rue Champlain soient évaluées à \$1,500 au lieu de \$1,700; que les bâtisses de Mr. P. F. Pincorneault numéros 80 à 84 rue Royale soient évaluées à \$3,700 au lieu de \$4,500 et celles numéro 86 rue Royale soient évaluées à \$1,600 au lieu de \$2,000; que le terrain de Mr. Emile D. Parigman numéro 2, 148 du cadastre soit évalué en un seul montant \$2,400. au lieu d'être divisé par moitié; que le terrain de Mr. Richard Parent côté sud-est rue St. Benoit soit estimé à \$800 au lieu de \$1,000; que les bâtisses de Messieurs Héroux et Lebrun

numéro



Lundi, le 28 Février 1910.

numéros 29 et 31 rue St. Paul soient évaluées à \$700 au lieu de \$900; que les bâtisses de Mr. François Guibault numéros 14, 16, 16a et 18 rue St. Paul soient évaluées à \$1,400 au lieu de \$1,600; que les bâtisses de Mr. Onésime Cadorette numéro 31 rue St. Charles soient évaluées à \$450 au lieu de \$600; que les bâtisses de Mr. Ludger St. Pierre numéros 126 et 128 rue St. Paul soient évaluées à \$1,600 au lieu de \$1,900; que les terrains de Madame Veuve John Adams partie sud-ouest du lot numéro 1,686 du cadastre soient évalués à \$1,300 au lieu de \$1,700; que les bâtisses de Mr. Edmond Bourassa coin des rues Notre-Dame et St. François-Xavier soient évaluées à \$3,000 au lieu de \$3,200; que les bâtisses de Dame Veuve Etienne Tremblay numéro 11 rue Haut-Boc soient évaluées à \$1,100 au lieu de \$1,300; que les bâtisses de Mr. W. E. Roy numéros 31a à 35 rue St. Charles soient évaluées à \$1,900 au lieu de \$2,000 et le terrain à \$400 au lieu de \$500, que ces bâtisses numéros 14 et 16 rue St. François-Xavier soient évaluées à \$1,500 au lieu de \$1,800; que les bâtisses de Madame Veuve Adélaïde Gélinas numéro 69 rue St. François-Xavier soient évaluées à \$2,050 au lieu de \$2,300; que les bâtisses de Mr. Charles Gélinas numéro 41 rue St. François-Xavier soient évaluées à \$2,050 au lieu de \$2,300; que les bâtisses de Dame Veuve Omer Lamothé numéros 15 et 17 rue St. Pierre soient évaluées à \$4,000 au lieu de \$4,500 et que le terrain soit évalué à \$1,000 au lieu de \$1,400, que partie du lot numéro 2,135 du cadastre, rue St. Pierre soit estimé à \$1,600 au lieu de \$1,800 et que partie du même lot estimé à \$1,600 soit évalué à \$1,400; que les bâtisses de Madame Veuve F. St. Pierre numéros 1 et 3 rue St. Pierre soient évaluées à \$3,400 au lieu de \$3,700 et le terrain à 800 piastres au lieu de \$1,000; que les bâtisses de Mr. Frank P. Roy numéro 80 rue St. Charles soient évaluées à \$2,000 au lieu de \$2,400; que le terrain de Mr. Joseph Baron numéro 13 rue Haut-Boc soit évalué à \$450 au lieu de \$600; que le terrain de Mr. A. A. Baxter rue St. François-Xavier, numéro 1908 du cadastre soit évalué à \$700 au lieu de \$900; que les bâtisses de Mr. D. Baxter numéro 108 rue St. François-Xavier soient évaluées à \$2,000 au lieu de \$2,300, et le terrain

rue

Lundi, le 28 Février 1910.

rue St. François-Xavier numéro 1909 du cadastre soit évalué à \$700 au lieu de \$900; que les bâtisses de Dame Veuve P. G. Lassonde numéros 132 et 134 rue Julie soient évaluées à \$700 au lieu de \$900; que les bâtisses de Mr. J. B. Bertrand numéros 118 à 124 rue Bonaventure soient évaluées à \$1,300 au lieu de \$1,500; que les bâtisses de Mr. J. E. Hamel sur le coteau St. Louis numéro 1,364-4 du cadastre soient évaluées à \$3,000 au lieu de \$3,500; que les bâtisses de Mr. L. E. Alain numéro 25 rue St. Martin soient évaluées à \$400 au lieu de \$600; que les bâtisses de Dame Veuve Alfred Verrette numéro 5 rue Rivoirilla soient évaluées à \$1,300 au lieu de \$1,500 et que les bâtisses numéro 43 rue St. Paul soient évaluées à \$500 au lieu de \$700; que les bâtisses de Mr. Richard Ferron numéros 16 et 18 rue Rivoirilla soient évaluées à \$4,400 au lieu de \$5,000; que les bâtisses de Demoiselle Louisiella Vivier numéro 126 rue Bonaventure soient évaluées à \$2,500 au lieu de \$2,700; que les bâtisses de Demoiselle Anna Montambault 69 et 71 rue St. Thomas soient évaluées à \$600 au lieu de \$800; que les bâtisses de Mr. Xavier Dupont numéros 51 et 53 rue Duplessis-Bouchard soient évaluées à \$400 au lieu de \$500; que les bâtisses de Mr. Auguste Singras numéro 39 rue St. Prosper soient évaluées à \$600 au lieu de \$800; que les bâtisses de Mr. L. P. Robert numéros 7 et 9 Rivoirilla soient évaluées à \$4,000 au lieu de \$4,500; que les bâtisses de Mr. Jhs. Pagé numéros 70 et 72 rue St. Thomas soient évaluées à \$1,700 au lieu de \$2,000, que le terrain rue Alexandre numéros 452 et 453 du cadastre soient évalués à \$2,000 au lieu de \$2,200, que son terrain rue Julie partie du numéro 1,164 du cadastre de 920 par 148 pieds soit évalué à \$3,000 au lieu de \$3,400; que le nom de Paul Robert soit substitué à ceux de Looke et Pagé comme propriétaire du lot numéro 1,164-10 du cadastre rue Des Champs; que les bâtisses de Mr. Jean Boivert numéros 74 à 84 rue St. Roch soient évaluées à \$2,700 au lieu de \$3,000 et que les bâtisses numéros 296 et 298 rue Notre-Dame soient évaluées à \$1,300 au lieu de \$1,600; que la propriété de Mr. Joseph Panneton chemin St. Marguerite numéro 14 du cadastre soient évaluées à \$2,800 au lieu de \$3,500; que le terrain de Mr. J. V. Guimon numéro 132 du cadastre rue Cervaix soit évalué à \$500 au lieu de \$700;

que

Lundi, le 28 Février 1910.

que le terrain de Madame Rachelle V. Dubois numéro 20 rue St. Philippe soit évalué à \$800 au lieu de \$900; que le terrain de M<sup>r</sup>. Adolphe Goulet père numéro 461 du cadastre, rue Notre-Dame soit évalué à \$200 au lieu de \$800; que les bâtisses de M<sup>r</sup>. Joseph Guillemette numéros 262 et 262a rue Notre-Dame soient évaluées à \$1,800 au lieu de \$2,200; que le terrain de M<sup>r</sup>. Joseph Roussel numéros 97 et 99 rue Gervais soient évalués à \$400 au lieu de \$500; que les bâtisses de Dame Isaac Coula numéros 14 à 18 rue St. Philippe soient évaluées à \$2,000 au lieu de \$2,400 et le terrain à \$800 au lieu de \$900; que la valeur des machineries portées au nom de Dame Veuve Philippe Bellefeuille soient transférées aux noms de Messieurs Bellefeuille et Pothier; que le nom de Dame V. Alfred Lavoie (Rose Alma Lavoie) soit substitué à celui de W. E. Roy comme propriétaire Chemin Ste. Marguerite numéro 966 du cadastre et que le nom de V. Alfred Lavoie soit retranché comme locataire du numéro 312 rue Notre-Dame; que le nom de Henri Beaulac soit substitué à celui de O. Beaulac comme propriétaire rue Denoue numéro 1,402 du cadastre; que le nom de Joseph Blanchet soit substitué à celui de Zéphirin Bernaquez comme propriétaire rue St. Maurice partie du numéro 1,481 du cadastre; que le nom de F. F. Brousseau soit substitué à celui de Joseph Lachance comme propriétaire rue Denoue numéro 1,432 du cadastre; que le nom de Joseph Filias Fortin soit substitué à celui de J. L. Durand comme propriétaire numéros 34 et 36 rue St. George; que le nom de Théde Beaudry soit substitué à celui de Ormand Beaudry comme propriétaire d'un terrain de 90 arpents Chemin Ste. Marguerite partie du numéro 23 du cadastre; que le nom de Johnny Lacroix Senior soit substitué à celui de Hector Bastaracke comme propriétaire numéro 109 rue Gervais; que le nom de Aldem Latour soit substitué à celui de Chs. Pagé comme propriétaire Numéro 10 rue St. Philippe et que le dit Chs. Pagé soit entré comme locataire au montant de \$120 l'an; que le loyer de Chs. Bourgeois numéro 6 rue Hart soit porté à \$120 l'an au lieu de \$216; qu'un loyer de \$100 l'an

Lundi, le 28 Février 1910.

L'an soit chargé à P. G. Ogden au numéro 23 rue Bonaventure; qu'un loyer de \$60 l'an soit chargé à Jules T. Desilets dans le bloc Pagé rue Notre-Dame; que loyers de Ryan & Robert dans l'immeuble coin des rues Badaud et St. Antoine soient portés à \$860 au lieu de \$1,200 et celui de Ernest Lavigne à \$200 au lieu de \$360; qu'un loyer de \$60 l'an au lieu de \$84 soit porté au nom de Ernest Hamel numéro 21 rue Haut-Roc; que le loyer porté au nom de Martel et Duplessis numéro 4 rue St. Joseph soit retranché; qu'un loyer de \$108 l'an au lieu de \$138 soit porté au nom de P. Schiller numéro 161 rue Julie; que le loyer porté au nom de Auguste Bellefeuille numéro 44 rue Riverville soit retranché, qu'un loyer de \$75 l'an au lieu de \$150 soit porté au nom de chacune des personnes suivantes: J. O. Fontaine numéro 326 rue St. Paul, Alfred Pérusse numéro 328 rue St. Paul, Ernest Moreau numéro 330 rue St. Paul, Joseph Boulet numéro 336 rue St. Paul, David Siroux numéro 338 rue St. Paul, Léon De Blois numéro 342 rue St. Paul, Joseph Landry numéro 344 rue St. Paul et qu'un loyer de \$75 l'an au lieu de \$120 soit porté au nom de chacune des personnes suivantes: Edmond Turcotte numéro 332 rue St. Paul, Paul Lebrun numéro 334 rue St. Paul; que le nom de Reginald W. Louthood soit substitué comme locataire au numéro 24 rue St. Julie à celui de Timothé L. Louthood; que le nom de Ernest Lippé soit substitué à celui de Thomas Riopel comme locataire numéro 42 rue Ste. Marie; que les noms de Chs. Hamelin et Charles Edouard Hamelin fils de Chs. soient ajoutés au nom de Hamelin père comme locataire au numéro 3 rue St. Olivier; que le nom de Laurent alias Pierre Robitaille soit substitué à celui de Pierre Robitaille comme locataire numéro 81 rue St. Roch et que le montant du loyer soit réduit à \$72<sup>00</sup> l'an; que J. O. Duplessis soit entré avec un loyer de \$60 l'an au lieu de \$120 numéro 33 rue St. George et que la taxe de maison de pension portée à son nom 193 rue Deschamps soit retranchée; que le fonds de marchandises porté au nom de J. E. Landry numéro 54 rue St. Antoine soit retranché; qu'un carrosse

Simple



# Lundi, le 28 Février 1910.

simple chargé au nom de Désiré Germain rue St. Martin soit retranché; que O. B. Normandin soit pas porté au rôle d'évaluation comme devant payer la taxe d'ingénieur civil; qu'une voiture d'agrément portée au nom de Elie Leblanc rue St. George soit retranchée; que le montant du loyer de la Three-Rivers Lodge No. 44 J. O. O. F. sur la rue St. François-Xavier soit porté à \$104.00 l'an au lieu de \$180.00; que la propriété No. 650 du cadastre située sur le côté sud-ouest de la rue des Forges soit entrée au nom de Arthur et George Henri Robichon au lieu de de Succession W. T. Robichon et que la propriété No. 651 du cadastre située sur le côté nord-ouest de la rue Badaud soit entrée au nom de Arthur et George Henri Robichon au lieu de Succession W. T. Robichon.

Il recommande de plus, que toutes les autres plaintes contre le dit rôle d'évaluation, à part celles ci-haut mentionnées soient rejetées.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Louis Ph. Normand,  
Maire.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, le 28 Février 1910.

Rapport des  
Évaluateurs.

Rapport: Nous soussignés Assesseurs et Évaluateurs des propriétés mobilières et immobilières sujettes à imposition dans la Cité des Trois-Rivières, nommés à une séance de votre Conseil en date du 4 septembre 1909, pour faire le rôle d'évaluation pour l'année 1910, ont l'honneur de faire le rapport suivant, sur certaines plaintes qui leur ont été référées contre le dit rôle par votre Conseil à ses séances des 14, 15, 16, 17, 18 et 21 Février 1910:

Que les propriétés de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique ci-après désignées soient évaluées comme suit, savoir:

|                    |              |   |             |     |
|--------------------|--------------|---|-------------|-----|
| p. 938 du cadastre | rue Le Jeune | à | \$150.      |     |
| p. 939             | "            | " | 150         |     |
| 936                | "            | " | 400         |     |
| p. 901             | "            | " | Plaisance   | 50  |
| p. 1549            | "            | " | Bonaventure | 700 |
| p. 1164            | "            | " | St. Julie   | 180 |



# Lundi, le 28 Février 1910.

|   |           |        |
|---|-----------|--------|
| 1165 à 1175 du Cadastre rue Ste. Julie          | 11 lots à | \$1980 |
| 1293 à 1299 " " " "                             | 7 lots "  | 1400   |
| 1176 à 1178 " " " Duplessis-Rochard             | 3 lots "  | 450    |
| 1286 à 1292 " " " "                             | 7 lots "  | 1400   |
| 1311 à 1315 " " " "                             | 5 lots "  | 1500   |
| 1196, 1197 " " " "                              | 2 lots "  | 400    |
| 1279 à 1285 " " " "                             | 7 lots "  | 1400   |
| 1187 à 1195 " " " "                             | 9 lots "  | 1800   |
| 1316 à 1321 " " " "                             | 6 lots "  | 900    |
| 1322 à 1323 " " " "                             | 2 lots "  | 600    |
| 1179 à 1186 " " " Champflour                    | 8 lots "  | 1600   |
| 1457 à 1459 " " " "                             | 3 lots "  | 1050   |
| 1273 à 1278 " " " "                             | 6 lots "  | 1200   |
| 1324 à 1331 " " " "                             | " "       | 1600   |
| 1265 à 1268 " " " "                             | 4 lots "  | 800    |
| 1460 " " " "                                    | " "       | 350    |
| 1332 " " " "                                    | " "       | 200    |
| 1437 à 1442 " " " "                             | 6 lots "  | 2100   |
| 1333 à 1339 " " " "                             | 7 lots "  | 1400   |
| 1263, 1264 " " " Denoue                         | 2 lots "  | 400    |
| 1340 à 1347 " " " "                             | 8 lots "  | 1600   |
| 1422 à 1431 " " " "                             | 10 lots " | 3000   |
| 1409 à 1415 " " " "                             | 7 lots "  | 2100   |
| pv. 1576 " " " St. Thomas                       | " "       | 600    |
| 1381 à 1384 " " " Cartier                       | 4 " "     | 1200   |
| 1435 à 1436 " " " St. Maurice                   | 2 " "     | 700    |
| 1461, 1462 " " " "                              | 2 " "     | 700    |
| pv. 358, 359 " " " St. Roch                     | " "       | 180    |
| Station (gare)                                  | "         | 14,000 |
| Hangar à fret                                   | "         | 5,000  |
| Bâtisse des engins                              | "         | 6,000  |
| Hangar à bagage                                 | "         | 500    |
| Boutique à réparation                           | "         | 500    |
| Hangar à l'huile                                | "         | 200    |
| Hangar à bois                                   | "         | 800    |
| Grand réservoir                                 | "         | 1200   |
| Petit réservoir                                 | "         | 150    |
| Hangar à outils                                 | "         | 145    |
| do. do.   | "         | 150    |
| Chemin de circuit, en ferée 13 arps. 56 perches | "         | 2,852  |

Lundi, le 28 Février 1910.

1 chemin de circuit, voie ferrée 9 arps. 21 perches \$11,602

" " " " " 8 arps. 1,680  
Ligne principale depuis la rue Bonaventure au lot No 936 du Cad. 3437 1/2 pds. sup. \$2,100.

Ligne principale depuis Nos 938 & 939 du Cad. rue Le jeune à la rue Gervais — 2 arpents \$1440.

Ligne principale depuis la rue Gervais à la limite Sud-Ouest de la Cité, 10 arpents \$2625.

Ligne principale depuis rue Julie à la rue Devoir \$420.

Ligne principale depuis la rue Devoir au pont rivière St. Maurice, 7 arpents. — \$2,205.

Que les propriétés de la St. Maurice Lumber Co. ci-après désignées soient portées au Rôle avec les grandeurs, désignations et valeurs suivantes, savoir:

1<sup>re</sup> p. 2011 du cadastre, terrain de la résidence R. F. Brant, Sud-Est rue Notre-Dame 280 x 200 pds. égalant en superficie 56000 pds. ou 1.52 arpent, avec une valeur de \$5,400 et une valeur de \$5,000 pour bâtisses sur le dit terrain.

2<sup>de</sup> p. 2011 du cadastre, 27 arpents en superficie, pour la partie comprise dans le quartier St. Ursule, depuis le Fleuve St. Laurent vis-à-vis la rue Budden, jusqu'à l'enlignement de la rue des Commissaires avec une valeur de \$17,550.

3<sup>de</sup> p. 2011, 26 1/2 arpents en superficie pour la partie comprise dans le quartier Notre-Dame, depuis l'enlignement de la rue des Commissaires à la propriété de la Canada Iron Corporation Ltd. — avec une valeur de \$17,225.

4<sup>de</sup> Que les bâtisses sur partie du No 2011 du cadastre dans le quartier St. Ursule, ci-après désignées soient portées au rôle avec les valeurs suivantes, savoir:

1 moulin en bois avec une valeur de \$10,000, une valeur de machineries de \$30,000 et un fonds de marchandises de \$130,000.

Bâtisses des engins, boutique des machineries et bouilloires avec une valeur de \$6,000.

Un brûleur avec une valeur de \$3,000.

2 chemins élevés pour transport de bois, avec une valeur de \$4,500.

1 quai avec une grandeur de 800 pds. et une valeur de \$24,000.

5<sup>de</sup> P. No 1998 du cadastre, terrain de la résidence John Bourgeois

# Lundi, le 28 Février 1910.

Bourgeois au Nord-Ouest rue Notre-Dame de  $86 \times 106$  pds. = 9116 pds. superficie, avec une valeur de \$1,300. et une valeur de \$1,100 pour bâtisses sur le dit terrain.

6<sup>e</sup> p. N<sup>o</sup> 1998 du cadastre, terrain de la résidence de W. W. Braman et du bureau de la Compagnie, côté Nord-Ouest rue Notre-Dame  $186 \times 175$  pds., 32550 pds. en superficie, avec une valeur de \$3,400 et une valeur de \$5,500 pour bâtisses sur la susdite partie de lot.

7<sup>e</sup> p. 1998 du cadastre  $81/100$  d'acre = 35,283 pds. anglais ou  $96/100$  arpents en superficie, située entre les rues des Commissaires, Hemlock et St. Charles, avec une valeur de \$625.

8<sup>e</sup> p. 1998 du cadastre, comprenant 280,678 pds. anglais ou  $7.63/100$  arpents, résidu du dit N<sup>o</sup> 1998, et située rues des Pins et St. Charles, avec une valeur de \$4,950.

9<sup>e</sup> p. 2010 du cadastre, terrain de la résidence de Alfred Bettes, côté Sud-Est rue des Commissaires  $100 \times 112$  pds. égalant en superficie 11,200 pds., avec une valeur de \$700, et une valeur de \$500 pour bâtisses sur la sus-dite partie de lot.

10<sup>e</sup> p. 2010 du cadastre, contenant 54,140 pds. anglais en superficie ou  $1.47/100$  arpents résidu du dit lot, situé côté Sud de la rue des Pins avec une valeur de \$950.

11<sup>e</sup> N<sup>o</sup> 1827 du cadastre, contenant 13 acres, égalant 566,280 pds. anglais ou  $15.38/100$  arpents en superficie, située sur le côté Sud de la rue des Pins avec une valeur de \$10,000 et une valeur de \$1,500 pour l'écurie sur le sus-dit lot. (Quartier N. Dame).

Que les propriétés de "The Grès Falls Co. ci-après désignées soient portées au rôle avec les grandeurs, désignation et valeurs suivantes, savoir:

p. N<sup>o</sup> 1127 du cadastre côté ouest de la rue des Pins, contenant  $11.1/100$  arps. en superficie avec une valeur de \$1,950.

p. N<sup>o</sup> 1127 du cadastre côté Est de la rue des Pins  $21.7/100$  arpents en superficie, avec une valeur de \$3,825.

Que les bâtisses sur p. du N<sup>o</sup> 1127 du cadastre, côté Est, ci-après désignées soient portées au rôle avec les valeurs suivantes, savoir:

1<sup>e</sup> Bâtisses résidence Després avec une valeur de \$300.

2<sup>e</sup> Bâtisse en bois, "résidence des Polonais" avec une valeur de \$1,500.

Lundi, le 28 Février 1910.

pt. 1125 du cadastre côté Ouest de la rue des Pins, comprenant 37.  $\frac{7}{10}$  arps. en superficie, avec une valeur de \$6,600.

pt. N° 1125, côté Est de la rue des Pins comprenant 50  $\frac{9}{10}$  arpents en superficie, avec une valeur de \$8,900.

Que les bâtisses sur le lot N° 1125 du cadastre, ci-après désignées soient portées au rôle avec les valeurs suivantes, savoir:

- 1° Bâtisse "écurie" avec valeur de \$4,000.
- 2° " " "Hangar à foin" valeur de \$800.
- 3° " " "Remise à voitures" valeur de \$500.
- 4° " " "Boutique de forge" valeur de 100.
- 5° " " "Moulin" valeur de 13,000.
- 6° " " "Machineries" valeur de 30,000.
- 7° " " "des engins" valeur de 5,000.
- 8° " " "Brûleur" valeur de 8,000.
- 9° " " "1 quai" valeur de 1,000.
- 10° " " "1 chemin élevé" valeur de 6,000.
- 11° " " "1 chemin élevé pour bois pulpe" valeur 3,000.
- 12° " " "1 Fonds de marchandises "bois" 130,000.
- 13° " " "1 Bâtisse en bois, "office" valeur de 2,500.

N° 1126 du cadastre borné par la rivière St. Maurice contenant 2  $\frac{1}{2}$  arpents en superficie avec une valeur de \$450. -

N° 1120 du cadastre, contenant 139 arpents en superficie "ferme" avec une valeur de \$10,300.

N° 1128 du cadastre, contenant 1  $\frac{1}{2}$  arps. en superficie, front Nord-Ouest rue St. Maurice avec une valeur de \$300, et une valeur de \$2,500 pour la maison en brique et dépendances sur le susdit lot.

Que les propriétés de la "Union Bag & Paper Co." comprenant diverses bâtisses ci-après désignées et érigées sur le terrain du Gouvernement Fédéral N° 2,204 du cadastre "Ile St. Christophe" soient portées au rôle avec les valeurs suivantes, savoir:

- 1° Un moulin à scie en bois et bâtisse des bouilloires avec une valeur de \$5,000.
- 2° Un moulin à scie, bâtisse des bouilloires et cheminée, avec une valeur de \$5,500 et une valeur de \$10,000 pour machineries dans ce dernier moulin.
- 3° Un chemin élevé avec valeur de \$1,500.
- 4° Une bâtisse "boutique de forge" avec une valeur de \$175.
- 5° Une bâtisse "office" avec une valeur de \$50.

Lundi, le 28 Février 1910.

6<sup>e</sup> Une écurie et hangar avec une valeur de \$1,000.

7<sup>e</sup> Un quai de 400 pds. avec valeur de \$1,000.

Que Philippe Verrette soit entre au rôle comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 1765, rue St. François-Xavier, au lieu et place des Rév. Dames Ursulines.

Que les valeurs des lots N<sup>os</sup> 1766 et 1767 du cad. soient portées dans la colonne des valeurs imposables (R. St. François-Xavier).

Que le nom de Elzéar Dupresne soit porté au rôle comme propriétaire de p. du N<sup>o</sup> 1855, au lieu et place des Rév. Dames Ursulines. (Que St. Cécile).

Que les terrains occupés par les Rév. Dames Ursulines pour le Monastère, pensionnat, Ecole Normale et dépendances, comprenant 610 x 915 pds. irréguliers, formant une superficie de 476,930 et désignés par les N<sup>os</sup> du cadastre 2054 à 2059, 2086 à 2112, 2115 à 2120 soient portés au rôle avec une valeur de \$47,600.

Que la valeur du Monastère neuf en briques, comprenant trois bâtisses, soit porté au rôle à \$60,000.

Que les valeurs des lots N<sup>os</sup> 2121 à 2125, rue St. François-Xavier soient portées au rôle comme non imposables.

Que les lots N<sup>os</sup> 2043 à 2085 du cad. rue St. Cécile soient portés avec une grandeur de 50 x 60 pds. chacun et une valeur de \$300 chacun.

Qu'un terrain de 126 x 285 pds. soit distrait du lot N<sup>o</sup> 1623 du cad. occupé par l'Eglise Cathédrale avec une valeur de \$13,000.

Qu'un terrain de 28 x 250 pds. soit distrait du N<sup>o</sup> 2173 du cad. occupé par la Chapelle des Rév. Filles de Jésus, avec une valeur de \$3,500. et que la dite Chapelle soit portée au rôle avec une valeur de \$8,000.

Qu'un terrain de 60 x 250 pds. du dit lot occupé par le Monastère soit mis à une valeur de \$7,500 et que la bâtisse dite "Monastère" soit mise à une valeur de \$8,000.

Qu'un terrain de 162 x 250 pds. irrégulier résidu du susdit lot occupé comme école, soit porté à une valeur de \$20,000 et que la dite bâtisse "Ecole" soit portée à une valeur de \$12,000.

Que le terrain N<sup>o</sup> 2124 du cad. appartenant à Sévère de Lottinville, soit porté au rôle avec

une



Lundi, le 28 Février 1910.

une grandeur de  $26 \times 98$  pds. et une évaluation de \$550.

Que le résidu du dit lot N<sup>o</sup> 2127, contenant  $8 \times 98$  pds. soit ajouté à la grandeur du lot N<sup>o</sup> 2128 du Cad. au nom de William Wallace, avec une évaluation de \$150.

Qu'un terrain de  $50 \times 235$  pds. occupé par bâtisse "Chapelle des Révérendes Sœurs de la Providence" rue Ste. Julie soit distrait du lot N<sup>o</sup> 1547 du cadastre et porté au rôle avec une valeur de \$1,800.

Qu'un terrain de  $200 \times 400$  pds. occupé par bâtisse "Chapelle du Séminaire" soit distrait du N<sup>o</sup> 1433 du cad. et mis avec une valeur de \$7,000, et une valeur de \$80,000 pour la dite Chapelle.

Qu'un terrain de  $1165 \times 390$  pds. occupé par bâtisses "Collège et dépendances" désigné par les Nos du cad. 1457, 1458, p. 1456 & p. 1433 soit mis à une valeur de \$38,000 et une valeur de \$70,000 pour les dites bâtisses "Collège".

Que le nom des Révérends Pères Franciscains soit substitué à celui de Séminaire des Trois-Rivières, comme propriétaires des lots N<sup>os</sup> 1134, 1135, 1148, 1149, 1156 & 1157 du cadastre rue St. Fr. Xavier.

Que les propriétés de Ludger Rivard rue Ste. Julie & St. Martin soient portées au rôle avec désignations, grandeur et valeur suivantes, savoir:

Belle N<sup>o</sup> 141 rue Ste. Julie avec un terrain de  $50 \times 37$  pds. p. 1491 Cad. et une valeur de \$300, et une valeur de \$600 pour bâtisses sur la susdite partie de lot.

Belle N<sup>o</sup> 133 Ste. Julie avec un terrain de  $50 \times 36$  pds. p. 1492 du cad. et une valeur de terrain de \$300 et qu'une valeur de \$1,400 soit mise pour bâtisses sur la susdite partie de lot.

Belle N<sup>os</sup> 143 à 147 Ste. Julie avec un terrain de  $53 \times 98$  pds. N<sup>o</sup> 1490 du Cad. avec une valeur de terrain de \$800 et une valeur de bâtisses de \$2,200.

Que la grandeur du lot N<sup>o</sup> 1121 du cad. soit mise à 100 arpents au lieu de  $69\frac{1}{2}$  arpents.

Que partie du lot N<sup>o</sup> 1401 du Cad. comprenant  $22 \times 65$  pds. avec une valeur de \$200 soit portée au nom de Thomas Aubry.

Que le lot p. N<sup>os</sup> 1455, comprenant  $962, 964$  pds. en superficie

Lundi, le 28 Février 1910.

superficie, appartenant à Alex. Houliston soit porté au rôle avec une valeur de \$14,100.

Que \$2,900 soit mis comme valeur réelle de loyer pour partie de propriété N<sup>o</sup> 3 rue Ste. Marie et \$1,500 comme valeur réelle de loyer pour partie de propriété N<sup>o</sup> 5 Ste. Marie.

Que les grandeurs du lot p. N<sup>o</sup> 426 du cad. rue Notre-Dame au nom de Alex. Baptist soient mises à 1850 pds. en superficie et à une valeur de \$1,400.

Que la valeur du hangar sur p. N<sup>o</sup> 424 du cad. rue du Fleuve, soit mise à \$1,500.

Qu'une valeur de \$7,400 soit mise pour le lot N<sup>o</sup> 440 du Cad. coin des rues Des Forges et Hart.

Que la valeur du terrain de Betty & Cloutier N<sup>o</sup> 646 du Cad. rue Des Forges, soit portée au rôle à \$5,800.

Que les lots N<sup>os</sup> 1161, 1162 et 1163, avec une grandeur de 100 x 150 soient mis comme terrain occupé par bâtisse "Eglise des Révérends Pères Franciscains" avec une valeur totale de \$2,250.

Que la valeur réelle de loyer de J. L. Fortin pour les N<sup>os</sup> 144 et 149 rue Notre-Dame soit portée au rôle à \$18,000.

Que la valeur réelle du N<sup>o</sup> 145, 2<sup>ème</sup> étage, soit portée à \$3,000.

Que la valeur réelle du N<sup>o</sup> 145, 3<sup>ème</sup> étage, soit portée à \$2,100.

Que la valeur de la bâtisse désignée "écurie" sur les N<sup>os</sup> p. 410 et 411 du Cad. comme appartenant à Kap. Rouette soit annulée.

Que le nom de Pierre Orel soit substitué à celui de Napoléon Levasseur comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 533 et p. 444 du Cadastre rue Notre-Dame.

Qu'un terrain de 55 x 50 pds. soit distrait du lot N<sup>o</sup> 191 du Cad. rue St. Roch et mis au nom de Albert Simard avec une évaluation de \$50.

Que la valeur de loyer du N<sup>o</sup> 368 rue Notre-Dame soit mise à \$800.

Que la valeur réelle de loyer du N<sup>o</sup> 366 Notre-Dame soit mise à \$1,500.

Que le nom de Médéric Boissvert soit substitué à celui de Honoré Levasseur, comme propriétaire

Lundi, le 28 Février 1910.

propriétaire de l'immeuble N° 1567 du Cad. rue St. Honoré.

Que le nom de Joseph Rogue soit substitué à celui de Joseph Fugère comme locataire de la partie d'immeuble N° 16 St. Honoré avec un loyer annuel de \$72. et une valeur réelle de loyer de \$500.

Que le nom de Ferdinand Lemoine soit porté comme locataire au N° 10 St. Honoré avec un loyer annuel de \$40 et une valeur réelle de loyer de \$300.

Que la valeur réelle de loyer du N° 14 St. Honoré soit mise à \$300.

Que le lot N° 1538 du cad. rue Riverville appartenant à J. A. Béland soit mis avec une grandeur de 30 x 85, une évaluation de \$400 et une valeur réelle de loyer de \$1,100.

Que la grandeur du lot N° 1539 rue Riverville appartenant au dit J. A. Béland soit mise à 40 x 115 pds. avec une évaluation de \$700 et une valeur réelle de loyer de \$4,400 pour le dit immeuble.

Que la grandeur du terrain de Napoléon Jourdain N° 653 et 649 du Cad. rue St. Antoine soit portée au rôle avec une grandeur de 70 x 63 pds. au lieu de 71 x 63, avec une évaluation de \$2,200.

Que la valeur réelle de loyer du N° 105 rue St. Roch soit portée à \$750 et la valeur réelle du N° 107 à \$850.

Que la valeur réelle de loyer du N° 117 rue St. Roch soit mise à \$550 et la valeur réelle du N° 115 à \$450.

Que la grandeur du terrain de Napoléon Duchaine fils de Raphaël p. 425 du cadastre rue Notre-Dame soit portée au rôle avec une grandeur de 21 x 78 pds. et avec évaluation de \$800.

Que la grandeur du terrain de Tréflé Duplessis N° 881 du Cad. rue Bonaventure, soit portée au rôle avec une grandeur de 40 x 112 pds. avec une évaluation de \$600.

Que le terrain appartenant à F. X. Gravel N° 413 du cad. rue St. Philippe soit porté au rôle avec une évaluation de \$300.

Que le terrain du dit F. X. Gravel p. N° 1481, 1482, 1483 et 1484 rue St. Maurice soit porté au rôle

Lundi, le 28 Février 1910.

rôle, avec une grandeur de 66 x 96 pds. et une évaluation de \$950.

Que l'évaluation de la boutique de Alexis Blanchette sur B. du cad. 1553 rue St. Prosper, soit portée au rôle avec une évaluation de \$100 et que la grandeur de terrain du dit B. 1553 du cad. soit mise à  $93\frac{1}{2} \times 67\frac{1}{2}$  avec une évaluation de \$1,200.

Que l'évaluation du terrain de Géphirin Gauthier B. p. 648 du cad. rue St. Antoine, soit portée au rôle avec une évaluation de \$1,900 et une grandeur de 66 x 80 pds.

Qu'un cheval et une express soient portés aux noms de Théophile et Anatole Latour, B. 244 rue St. Maurice.

Que le nom de Henri Lamb soit substituée à celui de Wellie Lamb comme locataire du B. 76 rue Royale.

Que le nom de J. H. Ricard, commerçant, soit porté au rôle comme locataire dans le Marché aux Denrées, avec un loyer annuel de \$135 et un fonds de marchandise de \$300.

Que le nom de Léopold Lord soit substitué à celui de Adolphe Lord comme propriétaire du B. 388 du cad. rue Royale.

Que le loyer de Dame V. G. V. Bourgeois au B. 89 rue Bonaventure soit porté à la somme de \$204.

Que, un montant de 351 poteaux soient chargés à la Cie. Bell Téléphone.

Que le nom de J. Alexandre Carignan soit substituée à celui de Arthur Comtois, comme propriétaire du lot B. p. 867 du cad. rue Bonaventure.

Que le nom de Arthur Comtois soit mis comme locataire avec un loyer annuel de \$120, pour le dit B. p. 867.

Que le loyer annuel de J. E. Dohan au B. 1 rue Des Forges soit porté au rôle à \$360.

Que la Prudential Insurance Co. soit portée comme locataire au B. 1 rue Des Forges avec un loyer annuel de \$210.

Que la valeur de l'aqueduc soit portée à la somme de \$227,281.80.

Que la valeur du passage soit portée à la somme de \$91,066.98.

Que

Lundi, le 28 Février 1910.

Que la valeur du Drainage soit portée à la somme de \$142,007.<sup>00</sup>.

Que le loyer annuel de Narcisse Gendron au N<sup>o</sup> 43 rue Niverville soit porté à \$96.

Que le loyer annuel de Adjutor Julien, au N<sup>o</sup> 43<sup>a</sup> rue Niverville soit porté à \$96.

Que la North Shore Power Co. soit portée comme locataire d'une partie du hangar de T. Lyburner N<sup>o</sup> 643 du cad., coin des rues St. Antoine et Champlain, avec un loyer annuel de \$96 et une valeur réelle de loyer de \$850.

Que le nom de Louis Pelletier soit substitué à celui de Lavergne & Frère, comme propriétaire des N<sup>os</sup> 92 et 94 rue St. Roch.

Que le nom de Anselme Dubé soit substitué à celui de A. Lebrun comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 414 du cad. rue du Fleuve.

Que le loyer annuel de Dionis Lamy au N<sup>o</sup> 82 rue St. Paul soit porté à la somme de \$144.

Que le loyer annuel de Sinaïe Toupin, au N<sup>o</sup> 44 rue St. Paul, soit porté à la somme de \$66.

Que le nom de Jean Boisvert soit substitué à celui de Ernest Brisson comme propriétaire de l'immeuble N<sup>os</sup> 338, 342 rue Notre-Dame.

Que le nom de J. Alfred Bélard soit substitué à celui de Toussaint Bélard comme propriétaire de l'immeuble N<sup>os</sup> 86 et 88 rue Plaisante.

Que le nom de Johnny Boivin soit substitué à celui de Joseph Richard, comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 164 rue Des Champs.

Que le nom de William Ferron soit porté comme co-propriétaire du lot N<sup>o</sup> p. 1494 rue Ste. Julie.

Que le loyer annuel de Jos. E. Dupresne au N<sup>o</sup> 3 rue Hélina soit porté à la somme de \$120.

Que le loyer annuel de Joseph Turcotte, au N<sup>o</sup> 41 rue St. Charles soit porté à \$60.

Que le loyer annuel de Antonio Junsau, au N<sup>o</sup> 122 rue St. Paul soit porté à la somme de \$48.

Que le loyer annuel de Esdras Jeannotte, au N<sup>o</sup> 122<sup>a</sup> rue St. Paul soit porté à la somme de \$84.

Qu'une évaluation de \$600 soit portée au N<sup>o</sup> 1760 du cad. rue St. Frs. Xavier.

Qu'un



Lundi, le 28 Février 1910.

Qu'un loyer annuel de \$42 soit porté à Joseph Alfred Héroux au N<sup>o</sup> 104 rue St. Philippe.

Qu'un loyer annuel de \$90 soit porté à Gustave Cousin au N<sup>o</sup> 37 St<sup>e</sup> Elizabeth.

Qu'un terrain p. N<sup>o</sup> 1544-1 du Cad. contenant 46 pds. de front rue Bonaventure, par 37 pds. 8 pouces de front rue Cartier, formant une superficie de 2,042 pds. soit distrait de partie du dit lot N<sup>o</sup> 1544, appartenant à Dame Joseph Desilets et porté au nom de Arthur Lemoine avec une évaluation de \$200.

Que le nom de Arthur Levasseur soit porté comme locataire au N<sup>o</sup> 46 rue St. Roch avec un loyer annuel de \$12.

Que le loyer annuel de Arthur Trudel au N<sup>o</sup> 9 rue St. Denis soit mis à la somme de \$100.

Que le nom de Josephat Lapolice soit substitué à celui de L. Geo. Godin comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 39 rue St. Philippe et que le nom du dit L. Geo. Godin soit porté comme locataire du dit immeuble avec un loyer annuel de \$156.

Que le loyer annuel de Charles B. Biron au N<sup>o</sup> 65 rue St. Roch soit porté à \$78.

Que le loyer annuel de J. W. Duplessis au N<sup>o</sup> 193 rue Des Camps soit mis à \$132.

Qu'un loyer annuel à W. E. Godin au N<sup>o</sup> 152 rue des Forges soit mis à \$60, son sous locataire étant porté à \$120 au lieu de \$180.

Que Ovila Rocheleau soit porté comme barbier et comme locataire au N<sup>o</sup> 56 rue Champlour avec un loyer annuel de \$60.

Que le loyer annuel de Dame V<sup>e</sup> Zoël Lacroix au N<sup>o</sup> 52 rue des Commissaires soit mis à \$120.

Qu'un terrain de 24½ x 130 pds. soit distrait du lot N<sup>o</sup> 256 du Cad. rue Bureau et porté au nom de Ephrem Villemure avec une valeur de \$300 pour le dit terrain et une valeur de \$200 pour la maison en construction.

Que le nom de Joseph St. Ornauld soit substitué à celui de Paul Robert comme propriétaire de l'immeuble p. N<sup>o</sup> 2019 du cadastre rue Hertel, et que le dit Paul Robert soit porté comme locataire du N<sup>o</sup> 29 de la dite rue Hertel, avec un loyer annuel de \$48.

Que

Lundi, le 28 Février 1910.

Que le loyer de Omer Aubry au N<sup>o</sup> 15 rue St. Séverin soit mis à \$108 l'an.

Que le loyer annuel de Dame V<sup>e</sup> S. Delorme soit mis à \$120 au N<sup>o</sup> 102 rue St<sup>e</sup> Julie.

Que le loyer annuel de Amédée Larose N<sup>o</sup> 54 St<sup>e</sup> Martin soit mis à \$96.

Que le loyer annuel de J. B. Pirier au N<sup>o</sup> 9 rue Riverville soit mis à \$240 et que Xavier Schmid soit porté comme locataire au N<sup>o</sup> 30<sup>a</sup> rue Hart, avec un loyer annuel de \$96.

Que le nom de Joseph Dauphinais fils de Hoise soit substitué à celui de Adolphe Lambert, comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 18 Chemin St<sup>e</sup> Marguerite, et que son loyer annuel au N<sup>o</sup> 78 rue Volontaire soit mis à \$66.

Que le loyer annuel de Hoise Gravel au N<sup>o</sup> 91 Chemin St<sup>e</sup> Marguerite soit mis à \$72.

Que le nom de Joseph Hassicotte soit substitué à celui de Guillaume Bourtois comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 54 rue Volontaire.

Que le loyer annuel de Arthur Leblanc soit mis à \$126 au N<sup>o</sup> 54 rue Volontaire.

Que le loyer annuel de Chs. Edouard Hamelin au N<sup>o</sup> 102 rue St<sup>e</sup> Paul soit mis à \$120.

Que le nom de Joseph Bernaquer soit substitué à celui de Louis Pelletier comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 146 et 148 rue St<sup>e</sup> Olivier.

Que le nom de Alcide Lebrun soit substitué à celui de Ernest Tremblay, comme propriétaire de l'immeuble p. N<sup>o</sup> 244 du cad. rue St<sup>e</sup> Roch, et que le dit Ernest Tremblay soit porté comme locataire avec un loyer annuel de \$60.

Que le loyer annuel de Dame V<sup>e</sup> Félix Longval au N<sup>o</sup> 36 rue Riverville soit mis à \$96.

Que le loyer annuel de Ferd. Dupont au N<sup>o</sup> 52 rue Bureau soit mis à \$84.

Que le nom de Honoré Robert soit retranché, comme locataire au N<sup>o</sup> 27 rue St<sup>e</sup> George.

Que le nom de Alfred Blouin soit substitué à celui de Joseph Obran fils d' Hector comme locataire au N<sup>o</sup> 59 rue St<sup>e</sup> Roch.

Que

Lundi, le 28 Février 1910.

Que le loyer de E. H. Paquette au N° 18 rue Royale soit mis à \$192.

Que le nom de Johnny Boivin soit substitué à celui de Joseph Richard comme propriétaire du lot N° 1164-34.

Que les lots N° 554 à 565 du cad. rue Notre-Dame soient portés au nom de F. B. Bellefeuille & Frère au lieu de Bellefeuille & Frères.

Que le nom de François Barbeau soit porté comme locataire au N° 60 Chemin Ste Marguerite avec un loyer annuel de \$36.

Que le nom de Alfred Dubois soit substitué à celui de Thomas Panneton comme locataire au N° 64 rue Volontaire avec un loyer annuel de \$48.

Que le nom de Kap. Emerise soit substitué à celui de Dame V. Alex. Willord comme locataire au N° 66 rue Volontaire avec un loyer annuel de \$48.

Que le nom de Oimé Préfontaine soit substitué à celui de Emile Préfontaine comme locataire au N° 42 rue St Olivier.

Que le nom de Joseph Doyon soit substitué à celui de Joseph Daignault comme locataire au N° 126 rue Des Forges.

Qu'un cheval soit porté au nom de Hector Girardeau au N° 206 rue Notre-Dame.

Que la valeur réelle de loyer de la propriété de George Marisette rue Du Platon soit portée comme suit:—

|                    |                      |         |
|--------------------|----------------------|---------|
| N° 31,             | magasin inoccupé,    | \$2,500 |
| N° 33,             | Résidence inoccupée, | 2,000   |
| N° 35,             | Magasin et boutique, | 3,500   |
| N° 37,             | magasin inoccupé,    | 3,000   |
| N° 37 <sup>a</sup> | Résidence inoccupée, | 2,000   |

Que la valeur réelle de loyer de la propriété de F. X. Vanasse soit portée comme suit:— (rue du Platon)

|                    |                                 |         |
|--------------------|---------------------------------|---------|
| N° 23              | Maison privée inoccupée,        | \$2,000 |
| N° 25              | magasin                         | 2,500   |
| N° 27              | magasin                         | 2,000   |
| N° 27 <sup>a</sup> | Salle des sociétés,             | 1,400   |
| N° 29              | Restaurant - Harry Soo          | 2,500   |
| N° 29 <sup>a</sup> | Atelier - Vanasse & Le François | 1,500   |

Que

Lundi, le 28 Février 1910.

Que les prénoms de "Asselin & Auger" locataires au N<sup>o</sup> 8 rue des Forges soient inscrits comme suit: Asselin J. W., Auger Loranger.

Que le nom de J. L. Clair soit substitué à celui de Louis Leclair comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 22 rue St. Paul.

Que le nom de Bariste Noël soit substitué à celui de Eugène Quellette comme locataire au N<sup>o</sup> 29 rue St. Paul.

Que le nom de Herman Chainé soit substitué à celui de Ormand Chainé comme locataire au N<sup>o</sup> 140 rue Bonaventure.

Que les terrains de J. E. Hétu p. N<sup>o</sup> 1615 du cad. rue Bonaventure, soient mis en un seul lot avec une grandeur de 116 x 172 pds. et une valeur totale de \$5,000.

Que les terrains de Adolphe Balcer p. N<sup>o</sup> 1616 du cad. rue Bonaventure, soient mis en un seul lot avec une grandeur de 51 x 172 pds. et une valeur totale de \$2,100.

Que les terrains de Edmond Dufresne p. N<sup>o</sup> 1617 du cad. rue Bonaventure soient mis en un seul lot avec une grandeur de 102 x 172 pds. et une valeur totale de \$4,300.

Que le nom de Edouard alias Eddie Martin soit substitué à celui de Oresime Martin comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 1493-11 du cad. rue Ste. Julie.

Que le nom de Philias Ayotte soit substitué à celui de Joseph Ayotte comme locataire au N<sup>o</sup> 54<sup>a</sup> rue Duplessis-Rochard.

Que le nom de Nap. Lanterre soit retranché comme locataire au N<sup>o</sup> 23 rue Champflour.

Que le loyer annuel de Alvida Lapointe au N<sup>o</sup> 67 rue St. Thomas soit mis à \$84.

Que le nombre de vaches que possède Louis Leclerc père, au N<sup>o</sup> 44 rue Cartier soit porté à 6.

Que les terrains de M<sup>lle</sup> L. P. Normand p. 847 et 846 du cad. rue Bonaventure, soient mis en un seul lot avec une grandeur de 76 x 190 pds. et une valeur totale de \$2,900.

Que les terrains de Antoine Dussault p. N<sup>o</sup> 792 du cad. rue Volontaire soient mis en un seul lot avec une grandeur de 78 x 112 et une valeur totale de \$1,600.

Que les terrains de Marcisse Gélinas p. 781 du cad. soient mis en un seul lot ayant son front sur  
la

Lundi, le 28 Février 1910.

la rue Des Forges, contenant 75 x 133 pds. avec une valeur totale de \$4,200.

Que les terrains de M. Henri Godin p. 772 rue Alexandre, soient mis en un seul lot, avec une valeur totale de \$5,400 et une grandeur de 104 x 110 pds.

Que les terrains de Sévère Descôteaux p. 781 et 782 rue Des Forges, soient mis en un seul lot avec une grandeur de 95 x 133 et une valeur totale de \$2,100.

Que les terrains de Jos. L. Fortin p. 700 et 698 du cad. rues Notre-Dame et Craig, soient mis en un seul lot contenant 48 pds. de front sur la dite rue Notre-Dame, une superficie de 5,500 pds. et une valeur totale de \$4,100.

Que le nom de Edouard Corbin soit substitué à celui de Alfred Toupin N<sup>o</sup> 8 Chemin des Chenaux.

Que la maison en construction sur le lot N<sup>o</sup> 1761 du Cad. appartenant à Chs. Burrell soit portée au rôle avec une valeur de \$300.

Que la maison en construction sur les lots N<sup>os</sup> 1762 et 1763, rue St. François-Xavier appartenant à John Bourgeois soit portée avec une valeur de \$1,500.

Que la maison en construction sur le lot 1764 du cad. rue St. François-Xavier soit portée avec une valeur de \$1,400.

Que le nom de Dame V<sup>e</sup> Côme Thivierge soit retranché comme locataire au N<sup>o</sup> 146 rue Bonaventure.

Que le nom de Wilbrod Brunet dit Dauphinois soit substitué à celui de Ernest Dauphinois, comme locataire au N<sup>o</sup> 45 Chemin Ste Marguerite.

Que les terrains du "Berle St. Louis" p. 2184 du cad. rue Notre-Dame contenant 85 x 104 pds. soient mis en un seul lot avec une valeur totale de \$3,000.

Que les terrains de G. Beaudry p. N<sup>o</sup> 2131 du cad. rue Notre-Dame soient mis en un seul lot avec une grandeur 132 x 120 irrégulier avec une valeur totale de \$4,200.

Que les terrains de P. A. Louin p. 2131 rue Notre-Dame soient mis en un seul lot avec une grandeur de 102 x 120 pds. et une valeur totale de \$3,400.

Que la valeur réelle de loyer pour le N<sup>o</sup> 87 rue Plaisante soit mise à \$450 et la valeur du N<sup>o</sup> 89 à \$650.

Que



Lundi, le 28 Février 1910.

Que les noms de Robert & Lymburner soient retranchés comme locataires au N° 40 rue St. George.

Que le loyer annuel de Joseph Bradley au N° 71 rue St. François-Xavier soit mis à \$216.

Que le nom de Dame Joseph Demers soit entré comme propriétaire au N° 51<sup>re</sup> rue Hertel avec une valeur réelle de loyer de \$400.

Que les terrains appartenant à Alexander Baptist désignés par p. N° 2182 coin des rues du Fleuve et St. Frs.-Xavier contenant 250 x 174 pds. soient mis en un seul lot avec une valeur totale de \$12,500.

Que le terrain de L. W. Deblois p. N° 2161 rue St. Joseph soit mis en un seul lot avec les p. N° 2161 rue Des Champs avec une grandeur de 142 pds. par 180 et une valeur totale de \$7,000.

Que le terrain de F. F. Bellefeuille p. N° 572 rue Notre-Dame contenant 50 x 120 soit porté au rôle avec une valeur de \$200.

Que Narcisse Bourque soit porté au rôle, comme locataire au N° 260 rue St. Maurice avec un loyer annuel de \$60.

Que la valeur réelle de loyer du "Cercle Lavolette" rue Cathédrale soit portée à \$5,400, que la valeur réelle du logement du gardien soit portée à \$600 et que la valeur réelle de l'immeuble N° 12 de la même rue soit portée à \$4,800.

Que la valeur réelle du terrain de Bruno Légaré N° 1668 du Cad. rue Cathédrale soit portée à \$1,000.

Que la valeur réelle du terrain de George Teasdale p. N° 516 Cad. rue Notre-Dame soit portée à \$300 et que déduction en soit faite pour la partie du dit lot N° 516 appartenant à Dame V<sup>e</sup> Narcisse Corbeil.

Que les terrains p. N° 814 et 817 rue Bonaventure appartenant à Alfred Trigon, soient mis en un seul lot, contenant 42 x 150 irréguliers, formant une superficie de 7,500 avec une valeur réelle totale de \$900.

Que les lots p. N° 844 et 845 rue Plaisante, appartenant à Napoléon Charbonneau, soient mis en un seul lot, contenant 35 x 109 pds. irréguliers, formant une superficie de 5565 pds. avec une valeur totale de terrain de \$700 et une valeur totale de bâtisse de \$2,600.

Que le terrain de Cap. Jourdain p. N° 653 et 649

du

Lundi, le 28 Février 1910.

du Cad. rue St. Antoine contenant  $70 \times 63$  soit porté au rôle avec une valeur de 35 \$ du pd. formant la somme de \$2,200, que la valeur réelle de foyer de Ferdinand Bouchard au N° 66 rue St. Antoine soit mise à \$1,400.

Que les propriétés de la Cie. de Navigation Richelieu & Ontario soient portées au rôle avec les grandeurs, désignations et valeurs suivantes, savoir:

1 quai de  $300 \times 50$  pds. avec une valeur de \$30,000.

1 hangar sur le susdit quai avec une valeur de \$2,000.

Un Terrain en arrière et à partir du quai à aller au terrain du boulevard de  $200 \times 88$ , abstraction faite des terrains appartenant au C. P. R. pour Loop Line et de celui de la Cie. du Grand Tronc, avec une valeur de \$8,200.

Que la Compagnie du Grand Tronc soit portée au rôle comme propriétaire d'un terrain de  $100 \times 100$  pds. étant partie du lot N° 730 du cad. avec une valeur de \$5,000.

Que le nom de Mgr. F. P. Cloutier soit porté au rôle comme propriétaire après les mots "Fabrique des Trois-Rivières" pour la partie du N° 1623 du Cad. étant le terrain sur lequel la Cathédrale et l'Évêché sont érigés, rue Bonaventure.

Que le nom de Mgr. F. P. Cloutier soit aussi porté au rôle comme propriétaire après les mots "Corporation Episcopale" pour le terrain N° 1664 Cad. rue Cathédrale sur lequel le Cercle Laviolette et autres bâtisses et dépendances sont érigées.

Que son nom soit aussi porté au rôle pour les maisons et terrains situés N° 1670 cad. rue l'Évêque.

Que son nom soit aussi porté au rôle pour le terrain n. 1662-1 coin rue Royale et Cathédrale.

Que le N° 879 du Cad. soit remplacé par le N° 881 rue Bonaventure pour une partie de terrain contenant 40 pds. de front par 38 de profondeur, vendu par Tréfle Duplessis à M. Auguste Corbin, lequel terrain sus-désigné est porté au rôle pour une valeur de \$100.

Que le terrain de M. Tréfle Duplessis contenant actuellement  $40 \times 112$  faisant partie du N° 881 Cad. rue Bonaventure soit porté au rôle pour la somme de \$600 au lieu de \$700.

Que la somme de \$3,500 portée au rôle comme valeur de machineries soit portée comme valeur de marchandises  
au

Lundi, le 28 Février 1910.

au nom de Hector Brunelle No. 88 rue des Forges.

Que la somme de \$1,000 portée au rôle comme valeur de machineries soit portée comme valeur de marchandises au nom de "Singer Sewing Co." No. 102 rue des Forges.

Que la somme de \$4,000 portée au rôle comme valeur de machineries soit portée comme valeur de marchandises au nom de Eld. Pariguan No. 22 rue Badeau.

Que la somme de \$7,000 portée au rôle comme valeur de machineries soit portée comme valeur de marchandises au nom de J. B. Loranger No. 24 rue Badeau.

Que la somme de \$10,000 portée au rôle comme valeur de fonds de marchandises et qui, aussi un cheval, une voiture entrés au nom de Messrs. Robert & Lyburner au No. 40 rue St. George soient annulés et que la somme de \$11,000 entrée à leurs noms au No. 38 rue des Forges soit la seule valable.

Que la valeur des machineries de la North Shore Power Co. sur partie du No. 1129 Cad. rue St. Maurice soit portée au rôle pour la somme de \$10,000.

Que les lots et immeubles suivants sur le No. 1099 Cad. rue Champflour, appartenant à la St. Maurice Valley Railway Co. soient évalués et portés au rôle comme suit:—

|  |       |
|--|-------|
| 1 maison en bois — gare et Bureau                                    | \$250 |
| 1 lot vacant   | 1200  |
| 51 arpents de voie ferrée à partir de la gare aux limites de la Cité | 6,000 |

Que les terrains de rues suivantes appartenant à J. B. Hétu médecin soient évalués et portés au rôle comme suit: Rue Cartier, depuis la rue St. Maurice à la rue Cooke 12,870 pieds en superficie, \$600.<sup>00</sup>; rue Denoue, depuis la rue St. Maurice à la rue Defoix 55,120 pds. sup. \$2,400.<sup>00</sup>; rue Champflour, depuis la rue Defoix au C. P. R. 25,560 pds. sup. \$1,300.<sup>00</sup>; rue Cooke, depuis la rue Cartier au terrain du C. P. R. 8,260 pds. sup. \$400.<sup>00</sup>; rue Angoulême, depuis la rue Denoue au terrain du C. P. R. 14,760 pds. sup. \$700.<sup>00</sup>; rue Defoix, depuis la rue Denoue, jusqu'à la rue Duplessis-Rochard 19,920 pds. sup. \$1,000.<sup>00</sup>.

Que le terrain de Mr. Casimir Gelinac, partie  
No. 649

Lundi, le 28 Février 1910.

N<sup>o</sup> 649 cad. rue St. Antoine soit porté au rôle pour la somme de \$400.<sup>00</sup>, au lieu de \$4,000.

Que la valeur des marchandises de Mr. Louis Dassylva qui a été omise soit portée aux N<sup>os</sup> 41 et 43 rue du Platon à la somme de \$4,000.<sup>00</sup>.

Que la valeur des marchandises de Mr. J. W. Trisdale, No. 26 rue Bonaventure, qui a été omise soit portée au rôle pour la somme de \$12,000.<sup>00</sup>.

Que les noms de Godin & Bournival soient substitués à celui de F. P. Bellefeuille & frère comme propriétaires du lot No. 535 du Cad. rue Notre-Dame.

Que les noms de Godin & Bournival soient substitués à celui de Onézime Spénard comme propriétaires des lots 536 et 537 du Cad. rue Notre-Dame.

Que le nom de J. W. Godin soit substitué à celui de J. W. Godin & Cie. comme propriétaire des lots N<sup>os</sup> 444, 448, 449 du Cad.

Que le nom de Arthur Hélinas soit porté au rôle avec celui de J. B. W. Barthe comme co-propriétaire de la société "Imprimerie Commerciale", que cette société soit inscrite comme locataire au No. 697 cad. rue Craig, et que la somme de \$400.<sup>00</sup> soit portée comme valeur de machinerie au lieu de marchandises.

Que le No. 544 cad. appartenant à H. A. L. Désaulniers, soit porté au rôle comme étant un seul lot, ayant une grandeur 28 x 100 avec évaluation de \$400.<sup>00</sup> et que la maison dessus érigée portant les N<sup>os</sup> 265 et 267 de la rue Notre-Dame soit aussi portée au dit rôle comme étant une seule propriété avec une évaluation de \$1,000.<sup>00</sup> et une valeur réelle de foyer de \$1,400.<sup>00</sup>.

Que les personnes ci-après désignées soient portées au rôle comme locataires au No. 6 rue Royale, savoir:

|                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| Edmond Buisson, médecin       | \$60. <sup>00</sup> |
| George Henri Robichon, avocat | 60. <sup>00</sup>   |
| Gustave Derome, gérant        | 60. <sup>00</sup>   |
| J. A. Lazure, comptable       | 60. <sup>00</sup>   |
| Henri Pouliot, agent          | 60. <sup>00</sup>   |
| J. E. Thibodeau, comptable    | 60. <sup>00</sup>   |

Qu'un terrain appartenant à la Commission du Hâvre N<sup>o</sup> 2190 cad. rue du Fleuve contenant 400 pds. de front par 75 pds. de profondeur soit porté au rôle  
avec

Lundi, le 28 Février 1910.

avec une évaluation de \$12,000, non imposable.

Que le terrain de M<sup>r</sup>. Hippolyte Montplaisir p. No. 2148 cad. rue des Champs soit porté au rôle pour la somme de \$2,300 au lieu de \$3,000.

Que le terrain de Dame Bertha Genest, épouse de L. W. Duplessis No. 2154 cad. rue des Champs soit porté au rôle pour la somme de \$1,100 au lieu de \$1,600.

Que la valeur réelle du loyer pour p. No. 1127 cad. du moulin à scie soit portée à la somme de \$14,000.<sup>00</sup>.

Que la valeur réelle du loyer pour la maison occupée par J. W. Dalton soit portée au rôle pour la somme de \$2,800.<sup>00</sup>.

Que la valeur réelle du loyer de la maison du gardien soit portée au rôle pour la somme de \$600.<sup>00</sup>.

Que la valeur réelle du loyer de l'écurie soit portée au rôle pour la somme de \$7,000.<sup>00</sup>.

Que la valeur réelle du loyer de la maison des ouvriers (des Polonais) soit portée au rôle pour la somme de \$2,000.<sup>00</sup>.

Que la valeur réelle du loyer pour la bâtisse des bouilloires et engins soit portée à la somme de \$5,500.<sup>00</sup>.

Que la valeur réelle du loyer pour la bâtisse des bureaux soit portée au rôle pour la somme de \$3,000.<sup>00</sup>.

Respectueusement soumis,

(Signé) U. Martel,

" Anselme Trudel,

" Hermidas Carignan,

Evaluateurs.

Trois-Rivières, 28 Février 1910.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Verrette,

Que le rapport du Comité Général de ce Conseil concernant les corrections au rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent dix, ainsi que le rapport des évaluateurs sur les plaintes contre le dit rôle qui leur ont été référées, soient adoptés et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué.

Adoptée.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant une visite qu'il a faite des auberges en cette Cité.

Lu

1<sup>ère</sup> Motion  
Homologation du Rôle  
d'Évaluation.

Rapport du  
Chef de Police.



# Lundi, le 28 Février 1910.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les débitants de liqueurs, qui, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1909 au 28 Février 1910, ont été trouvés coupables d'infractions, à la Loi des Licences de Québec.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil que, tous les membres de la Brigade du Feu travaillent bien et font leur devoir au feu.

Certificat de  
l'Inspecteur de Ville, re construction  
N. Mailhot.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Mr. Frs. Parent, Inspecteur de Ville, établissant que depuis sa dernière évaluation de la construction de Mr. Navégeus Mailhot, sur la rue St. Pierre, produite devant le Conseil le dix-sept de Janvier dernier, il a fait des travaux additionnels pour une somme de douze cents piastres.

Référé aux Comités Permanents.

Proposé par Mr. Dupresne,

secondé par Mr. Grant,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Marie Louise Balcer veuve de feu Isidore Thibaudeau et Demoiselles Blanche et Irma Thibaudeau à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et du Platon, étant parties des lots numéros sept cent quarante et sept cent quarante-et-un du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de huit mille sept cent douze piastres et soixante centins, en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières en date du 14 Janvier 1910, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Esq., L. C. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M<sup>me</sup> Thibaudeau  
J. Thibaudeau hab., pour  
l'élargissement des rues Notre-  
Dame et Du Platon.

Proposé par Mr. Lamy,

secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Adolphe Balcer à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement des rues Notre-Dame et des Forges,

étant

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M<sup>me</sup> Adol.  
Balcer, pour l'élargisse-  
ment des rues Notre-Dame  
et Des Forges.

Lundi, le 28 Février 1910.

étant parties des lots numéros 447, 448 et 449 du cadastre, d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de sept mille quarante piastres et cinquante-neuf centins, en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières en date du 14 Janvier 1910, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Sec., N.C. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de l'Honorable R. S. Cooke, un billet promissoire au montant de trois mille piastres, à six mois de la date du premier Mars prochain (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Des soumissions ayant été demandées pour huit livres de reçus et deux rôles de perception des taxes de l'eau de l'Aqueduc, elles sont produites et ouvertes, et sont comme suit, savoir:

Belle de Mr. P. V. Ouyotte,

\$40. <sup>00</sup>/<sub>100</sub>

" " Mr. P. R. Dupont,

33. <sup>75</sup>/<sub>100</sub>

La soumission de Mr. P. R. Dupont est acceptée

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze de Mars prochain, à huit heures du soir.

Thé Desautels  
Sec. Trés.

El Doyte  
Ollis J. H. Orueaud  
Maire.

N<sup>o</sup> 1 Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$3000. <sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de l'Honorable R. S. Cooke.

Soumissions  
pour livres de l'Aqueduc.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
14 Mars 1910.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. O. Normand,  
Messieurs les Echevins L. E. Dufresne,  
G. F. Farmer,  
Ars. Gélinas,  
Marc Gélinas,

Q.

# Lundi, le 14 Mars 1910.

A. F. Grant,  
 W. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 Jhs. Pagé,  
 E. F. Panneton,  
 G. W. Verrette.

Requête de  
 Mr. On. Dupuis.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de Mr. Onésime Dupuis, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher, sur la rue St<sup>e</sup> Julie.

Accordée.

Requête de  
 Mr. Lucien Massicotte.

Requête de Mr. Lucien Massicotte, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de  
 Mr. Edmond Michelin.

Requête de Mr. Edmond Michelin, demandant que son nom soit remplacé par celui de Mr. Louis Rivard, au Fôle d'Evaluation pour la présente année, comme propriétaire d'un emplacement situé au côté Sud-Est de la rue St<sup>e</sup> Denis, faisant partie des lots nos 227 et 162 du Cadastre d'enregistrement de cette cité.

Accordée.

Requête de  
 Mr. Thomas Tourville.

Requête de Mr. Thomas Tourville, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher au coin des rues St<sup>e</sup> Julie et St<sup>e</sup> Thomas.

Accordée.

Lettre de  
 Mr. L. A. Beauchemin.

Lue une lettre de Mr. L. A. Beauchemin, concernant son contrat pour la construction d'un pont sur la rivière Milette.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre de  
 Mr. P. W. Martel.

Lue une lettre de P. W. Martel, Esq., Avocat, demandant la radiation d'une hypothèque en faveur de la Corporation de cette cité, sur la partie du lot 449 qui a été vendue à Mr. Adolphe Balcer par Mme J<sup>e</sup> Napoléon Lajoie, antérieurement au consentement de cette hypothèque.

Accordée.

Lettre de la  
 Succession Jacques Nault.

Lue une lettre de la succession Jacques Nault, concernant l'appropriation d'une partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platou.

Référé aux Comités Permanents.

Lue

Lundi, le 14 Mars 1910.

Gris Falls Co.

Lettre de la

Une lettre de la Gris Falls Company, demandant au Conseil de lui vendre huit à dix boises de pierre concassée.

North Shore Power Co.

Lettre de la

Une lettre de la North Shore Power Company, concernant le pompage de l'eau de l'Aqueduc de cette cité.

Dame Gerin Normand.

Lettre de

Une lettre de Dame Gerin Normand, demandant au Conseil de souscrire à une raffle en faveur de l'Hôpital St. Justine, de Montréal.

Accordée.

Comité des Finances.

Rapport du

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|   |                |               |            |
|---|----------------|---------------|------------|
| Département de l'Aqueduc, (Construction)      | 30             | 35            | ✓          |
| " " Do. (Ent. & Répt)                         | 408            | 10            | ✓          |
| " des Chemins, <sup>12,676<sup>HS</sup></sup> | 12,676         | 45            | ✓          |
| " " Marchés, <sup>123<sup>HS</sup></sup>      | <del>223</del> | <del>64</del> | ✓          |
| " du Feu,                                     | 149            | 69            | ✓          |
| " de l'Éclairage,                             | 44             | 15            | ✓          |
| " " Hôtel-de-Ville,                           | 34             | 30            | ✓          |
| " " la Police,                                | 630            | 37            | ✓          |
| " " Santé,                                    | 20             | 83            | ✓          |
| Drainage,                                     | 40             | 08            | ✓          |
| Pavage des Rues,                              | 1,403          | 86            | ✓          |
| Ponts St. Maurice,                            | 43             | 38            | ✓          |
| Rues sous Contrôle,                           | 513            | "             | ✓          |
| Quartier Champlain,                           | 1              | 20            | ✓          |
| Station de Police et du Feu,                  | 441            | 50            | ✓          |
| Papeterie et Impressions,                     | 294            | 25            | ✓          |
| Billets Payables,                             | 122,000        | "             | ✓          |
| Intérêt et Commission,                        | 1,204          | 54            | ✓          |
| Taxes Municipales,                            | 20             | "             | ✓          |
| Salaires,                                     | 1,260          | 40            | ✓          |
| Dépenses Contingentes, <sup>S8HH</sup>        | 58             | 44            | ✓          |
| Divers Comptes,                               | 803            | 51            | ✓          |
|   | <b>142,502</b> | <b>0</b>      | <b>4</b> ✓ |

Respectueusement

Lundi, le 14 Mars 1910.

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. F. Farmer, Préd.,  
F. W. Verrette,  
A. F. Grant,  
Frs. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Comité des Traverses. Rapport du

Rapport:

Le Comité des Traverses auquel vous avez référé les requêtes de la Chambre de Commerce de cette cité et des paroisses de la rive sud du Fleuve St. Laurent, au sujet des voies de communication avec Trois-Rivières, a l'honneur de vous faire rapport, qu'ayant étudié la question, il croit devoir, dans l'intérêt de tout le monde, recommander qu'une traverse par bateau soit faite à toutes les heures du jour, entre Trois-Rivières et Ste. Angèle de Laval, et qu'une ligne de bateau traversier soit tenue aussi, tous les jours de la semaine, en été, entre Trois-Rivières et St. Grégoire, à toutes les deux heures, tout en conservant le service de la ligne entre cette cité et Nicolet, depuis neuf heures du matin à cinq heures du soir, et, de plus, que les anciens tarifs de ces deux lignes soient remis en vigueur, et que les horaires et les tarifs soient affichés sur les quais, chaque côté du fleuve. Il recommande, de plus, que lors des amendements à la charte, il soit inséré une demande à la Législature Provinciale, pour qu'il soit permis d'émettre pour un montant de \$25,000 de débetures, au cas où il serait nécessaire de construire un bateau.

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. W. Verrette, Préd.,  
Narcisse Gélinas,  
W. Lamy,  
Edmond Michelin.

2<sup>ème</sup> Motion

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 14 Mars 1910. }  
Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Verrette,

Que le rapport du Comité des  
Traverses qui vient d'être lu soit adopté.

Proposé



Lundi, le 14 Mars 1910.

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Panneton, en amendement,  
Secondé par Mr. Grant,

Que le rapport du Comité des traverses qui vient d'être lu soit adopté en y ajoutant les modifications suivantes: que la Traverse de St. Grégoire ne soit tenue que pendant les saux hautes du printemps et les mauvais chemins de l'automne, et, de plus, qu'un voyage de Trois-Rivières à Nicolet soit donné tous les Dimanches et les jours de fêtes, et que, durant la belle saison, les deux bateaux fassent le service de la traverse entre cette Cité et St. Angèle à toutes les demi-heures.

Adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

Pour:

Mr. Dupresne,  
Farmer,  
Gélinas, Prs.,  
Grant,  
Pagé,  
Panneton,

Contre:

Mr. Gélinas, Marc,  
Lamy,  
Michelin,  
Verrette.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est rejetée sur même division.

Rapport de  
l'Officier de Santé.

Lu un rapport du Dr. J. M. Leduc, Officier de Santé, au sujet de Joseph Dauphinais, épileptique depuis son enfance, et suggérant que le Conseil devrait prendre, sans retard, les moyens de le faire interner dans un asile.

Adopté.

4<sup>e</sup> Motion  
Pont sur la rivière Godefroy.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que Mr. J. W. Tessier, Député de cette Cité, soit prié de s'entendre avec Mr. le Député du Comté de Nicolet, pour obtenir du Gouvernement Provincial un octroi suffisant pour permettre la construction d'un pont sur la rivière Godefroy, et cela, dans l'intérêt du Comté de Nicolet et de la ville des Trois-Rivières.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Comité spécial de pompage  
de l'eau de l'Aqueduc.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire et  
Messieurs les Echevins Dupresne et Panneton  
soient

Lundi, le 14 Mars 1910.

soient nommés pour rencontrer les Officiers de la North Shore Power Company, afin d'en venir à une entente au sujet du pompage de l'eau de l'Acqueduc, et d'en faire rapport au Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Dépôt in re appropriation  
Succession P. O. Desilets.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à déposer dans les mains du Protonotaire pour la Cité des Trois-Rivières la somme de deux mille deux cent cinquante piastres et quatre vingt-onze centimes (\$2,205.<sup>91</sup>/<sub>100</sub>), suivant la sentence arbitrale rendue le 30 Octobre 1909, in re appropriation du terrain de la succession P. O. Desilets, au coin des rues Alexandre et Hart.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. L. Loranger fils d'Alf.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Louis Loranger fils d'Alfred, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du sept de Mars courant (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de D<sup>me</sup> Jos. Monl.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Joseph Léon (Garilla Lamothe), un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du sept de Mars courant (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$300.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de D<sup>me</sup> Paul Ducharme

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Veuve Paul Ducharme (Eugénie Lamothe), un billet promissoire au montant de deux mille trois cents piastres, à six mois de la date du neuf Mars courant (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 14 Mars 1910.

10<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au  
montant de \$1,600.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. O. Blanchette.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Onésime Blanchette, un billet  
promissoire du montant de seize cents piastres, à six mois  
de la date du douze de Mars courant, avec intérêt au taux  
de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Certificats pour Auberges.

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que les demandes de certificats en faveur  
de Messieurs Cloutier & Cie., J. Arthur Dufresne, George  
Dufresne, A. M. Gauthier, Henri Girard, Harnois & Cie.,  
J. Ernest Houde, Jutras & Labrecque, Lafontaine & Horrisette,  
Charles Pagé, Émile Panneton et Ryan & Robert pour  
leur permettre d'obtenir des licences d'auberges, soient  
examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Référée aux Comités Permanents et demande aux avocats  
d'être présents.

10<sup>e</sup> journement.

L'assemblée est ensuite continuée à Mardi,  
le quinze de Mars courant, à huit heures du soir.

*Ch. Dufresne*  
Sec.-Trés.

*Adopté*  
*Alcis Dufresne*  
Maire.

Assemblée Régulière.  
15 Mars 1910.

Mardi, le quinzième jour de Mars, mil neuf cent dix,  
à huit heures du soir, son Honneur le Maire prend  
son siège au Conseil et Messieurs les Echevins  
dont les noms suivent sont présents, savoir: L. E. Dufresne,

F. F. Farmer,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture  
d'un protêt de la part de Mr. Onésime Beaulac,  
et

Protêt de  
Mr. O. Beaulac & ab.

Mardi, le 15 Mars 1910.

et autres, concernant la fermeture de la rue St Martin.  
Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du projet de Bill suivant:

Bill.

Loi amendant la charte de la Cité des Trois-Rivières.

Sec. 1. Le mot "Trois-Rivières" qui sert à désigner la Cité des Trois-Rivières, ne devra être traduit en aucune autre langue pour toutes fins légales.

Sec. 2. Les mots suivants seront ajoutés à la fin de l'article 142 de la Loi 1 Edouard VII, Chap. 44, Sec. 17: "et aussi d'entrer au dit rôle d'évaluation, pour les fins de la confection de la liste des électeurs parlementaires, les noms de toutes les personnes qui ont la qualification requise pour être électeur en vertu de l'article 9 de la Loi Electorale 3 Edouard VII, Chap. 9, Sec. 2.

Sec. 3. Les deux premiers alinéas de l'article 137 de la Loi 1 Edouard VII, Chap. 44, tels que remplacés par la Loi 9 Edouard VII, Chap. 84, Sec. 6, sont remplacés par le suivant: "137. Durant chaque année fiscale, le Conseil nommera une ou deux personnes pour examiner et vérifier les comptes et livres de la Cité, lesquelles prêteront le serment d'office suivant:

Sec. 4. L'article 144 de la Loi 1 Edouard VII, Chap. 44, Sec. 14, est remplacé par le suivant:

"144. Il sera du devoir du Conseil à la première assemblée qui suivra l'expiration du temps fixé pour la réception des plaintes au sujet du rôle d'évaluation, de commencer à entendre et juger les dites plaintes, et cette assemblée pourra être ajournée. Le Conseil devra donner aux intéressés un avis d'au moins deux jours avant d'entendre et juger leurs plaintes.

Les parties et leurs témoins devront être entendus sous serment prêté devant le Maire ou son remplaçant.

Sec. 5. Le premier alinéa de l'article 162 de la Loi 1 Edouard VII, Chap. 44, Sec. 19, est remplacé par le suivant:

"162. Durant le mois qui suivra l'homologation du rôle d'évaluation chaque année, le dit Conseil votera les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses de l'année courante et pourvoir:

Sec. 6. Le paragraphe 2 de l'article 174 de la Loi 1 Edouard VII, Chap.

— Bill. —

Amendements à la Charte de la Cité des Trois-Rivières.

Mardi, le 15 Mars 1910.

Chap. 44, est remplacé par le suivant:

2. Pour régler et gouverner tous les Boutiquiers, aubergistes, clubs et personnes vendant des liqueurs en détail en quelque endroit que ce soit, suivant qu'il le jugera convenable ou utile pour prévenir l'ivrognerie.

Sec. 7. Les aides, dons, prêts ou avantages accordés par l'article 9 de la Loi 5 Edouard VII, Chap. 43, s'appliqueront de même à toute personne ou compagnie qui construira dans les limites de la Cité des Trois-Rivières un hôtel de la valeur d'au moins cent cinquante mille piastres, et contenant pas moins de cent vingt-cinq chambres à coucher.

Sec. 8. La Corporation de la Cité des Trois-Rivières est spécialement autorisée par les présentes à emprunter les montants indiqués ci-après:

1. Deux cent mille piastres à être exclusivement appliquées pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 22 Juin 1908.

2. Cinquante mille piastres à être exclusivement employées au pavage ou macadamisage des rues de la Cité.

3. Cinquante mille piastres à être affectées exclusivement à l'amélioration et à la continuation de la construction de l'aqueduc.

4. Cinquante mille piastres à être exclusivement appliquées aux travaux nécessaires pour le drainage et les égouts.

5. Vingt-cinq mille piastres à être affectées exclusivement à l'achat de pompes à incendies, installation de télégraphe d'alarmes et autres accessoires et améliorations nécessaires au département du feu.

6. Vingt-cinq mille piastres à être employées exclusivement à l'élargissement et à l'amélioration des rues et chemins.

7. Vingt-cinq mille piastres à être affectées exclusivement pour l'achat ou la construction d'un bateau traversier.

Pour effectuer ces emprunts ou parties d'iceux, la Corporation de la Cité pourra émettre des obligations rachetables au moins trente ans et au plus soixante-cinq ans à compter de leur émission et portant un intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année, payable semi-annuellement avec fonds d'amortissement d'au moins un pour cent.

les



Mardi, le 15 Mars 1910.

Les obligations pourront être émises par la Corporation de la Cité au fur et à mesure qu'elle le jugera nécessaire, pour les fins susdites, pour tels montants, remboursables, soit en cette Province, soit ailleurs, à telle époque et de telle manière, qu'il pourra être convenu avec les porteurs de ces obligations.

Les obligations porteront le sceau de la Corporation, seront signées par le Maire, contresignées par le Trésorier de la Cité et enregistrées par ce dernier dans un registre tenu à cet effet.

Sec. 9. L'article 186 de la Loi 1 Édouard VII, Chap. 44, est remplacé par le suivant:

186. Toutes les fois que le Conseil aura passé un règlement ayant pour effet de grever la propriété foncière de la Cité, il devra le soumettre à l'approbation des contribuables; mais les propriétaires de biens-fonds & compris les compagnies propriétaires de biens-fonds situés dans la Cité, de la valeur d'au moins deux cents piastres, d'après le rôle d'évaluation en vigueur, auront seuls le droit de voter le dit règlement.

Sec. 10. L'article 187 de la Loi 1 Édouard VII, Chap. 44, est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant:

Toute compagnie qui veut user de son droit de vote devra nommer une personne à cette fin, et en informer le conseil par écrit, pour que son nom puisse être entré sur la dite liste.

Sec. 11. Le paragraphe 17 de l'article 172 de la loi 1 Édouard VII, Chap. 44, est remplacé par les articles 387, 388 et 389 de la loi concernant les cités et villes, 3 Édouard VII, Chap. 38, qui se lit comme suit:

17. Le Conseil peut faire, amender et abroger des règlements pour faire faire des plans ou cartes de tout le territoire compris dans la municipalité sujet à la juridiction, avec indication des rues, ruelles et places publiques, ou des dimensions nouvelles que le conseil de la municipalité entend leur donner; et ces plans ou cartes une fois confirmés par la Cour Supérieure, sur requête à cet effet présentée au moins quinze jours après la publication d'un avis public, deviendront obligatoires pour la municipalité, pour les propriétaires intéressés et pour toute autre personne.

aussitôt après qu'il est terminé il doit être déposé un double de chacun de ces plans au bureau du Protonotaire de

Mardi, le 15 Mars 1910.

de la Cour Supérieure pour le district des Trois-Rivières, et un autre double aux archives de la corporation, et quand ces plans ont été confirmés et ratifiés par la cour, le greffier de la municipalité doit inscrire sur le double de chacun de ces plans, déposé aux archives de la corporation, la mention de telle confirmation comme suit: Confirmé par la Cour Supérieure le

Il ne peut être réclamé ni donné, lors de l'ouverture d'une des nouvelles rues, ou d'un des squares ou places publics nouveaux tracés au dit plan, ou lors de l'élargissement ou prolongement de toute rue ou place publique désignées au dit plan, d'indemnité ou dommages intérêts pour quelques bâtiments ou améliorations que les propriétaires et autres personnes ont faits ou fait faire postérieurement à la confirmation du dit plan sur tout terrain réservé, soit pour de nouvelles rues ou places publiques, soit pour leur élargissement, prolongement ou agrandissement; pourvu, cependant, que rien dans cette loi ne soit interprété comme enlevant à la municipalité le droit d'élargir ou prolonger toute rue, place publique ou squares désignées au dit plan après sa confirmation, ou de renoncer à l'ouverture de toute nouvelle rue ou à l'élargissement et au prolongement de toute rue existant ainsi que désignée au plan; mais il ne peut être fait aucune altération ou modification de cette nature, à moins qu'elle ne soit décidée par règlement à une réunion du conseil à laquelle assiste la majorité des membres, sur requête à cet effet signée par la majorité des propriétaires de la rue ou de partie de la rue où tels changements sont projetés.

Après quoi, tout juge de la Cour Supérieure peut, sur requête présentée dans ce but par la Corporation, après les mêmes avis que ceux mentionnés dans le premier alinéa du présent paragraphe, ordonner que le double du dit plan, comme il est spécifié plus haut, soit modifié en conséquence.

Sec. 12. L'article 74 de la loi 1 Edouard VII, Chap. 44 est remplacé par le suivant:

74. Toute personne qui se rendra coupable de quelqu'un des actes énumérés dans l'article précédent encourra et payera pour chaque offense une amende de quarante piastres sur poursuite intentée par un électeur de la cité, devant

Mardi, le 15 Mars 1910.

devant la Cour de Circuit pour le district des Trois-Rivières. Tout contrevenant trouvé coupable dans les cas précités, sera privé du droit de voter, ou d'être élu maire ou échevin dans les douze mois qui suivront la date de sa condamnation, ou du droit d'exercer ces charges, s'il est élu. Et à défaut par le dit contrevenant trouvé coupable, de payer l'amende ci-dessus, il sera passible d'un emprisonnement n'excédant pas trois mois.

Telle poursuite doit exposer sommairement la date, le lieu et les circonstances de tout acte et de toute matière ou chose qui peuvent justifier les conclusions prises dans telle action, et chaque cas de corruption, appuyé par un ou plusieurs affidavits spéciaux devra être spécifié clairement avec la date et le lieu où il a été commis et le nom des personnes qui l'ont commis, de façon à mettre immédiatement le défendeur sur ses gardes, et toutes allégations générales et vagues devront être renvoyées par le tribunal, sur motion à cet effet.

Sec. 13. L'article 90 de la loi 1 Édouard VII, Chap. 44, est remplacé par le suivant:

90. Toute poursuite pour pénalité imposée par la présente loi au sujet des élections municipales peut être intentée dans les trente jours qui suivront l'élection, et non après, par tout électeur de la cité, par action pour dette, devant tout tribunal ayant juridiction en matière civile pour le montant réclamé.

Sec. 14. L'article 91 de la loi 1 Édouard VII, Chap. 44, est remplacé par le suivant:

91. L'instruction de toute telle action se fera en la manière ordinaire, et le montant de toute amende qu'un défendeur est condamné à payer appartient à la corporation.

Sec. 15. L'article 251 de la loi 1 Édouard VII, Chap. 44, tel que remplacé par la loi 8 Édouard VII, Chap. 86, sec. 10 est amendé de la manière suivante:

En ajoutant après les mots "de drainage" dans le dernier alinéa, les mots "de pavage".

Sec. 16. L'article 303 de la loi 1 Édouard VII, Chap. 44, est amendé en ajoutant à la fin les alinéas suivants:

1. Aucune enquête au cours de laquelle le maire ou les échevins pourraient être personnellement intéressés ne sera tenue, à moins d'une demande par écrit signée de la partie requérante.

Mardi, le 15 Mars 1910.

2. Cette demande devra mentionner sommairement toutes les matières et choses sur lesquelles on se propose d'enquêter.

3. Lors de la tenue de telle enquête, aucune preuve ne sera permise à moins que cette preuve ne relève directement des sujets allégués dans la demande écrite de la partie requérante.  
Sec. 17. L'article 257 de la loi 1 Édouard VII, Chap. 44, est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:

31. Sur tout propriétaire ou possesseur de véhicule-moteur, une taxe n'excédant pas vingt-cinq piastres.

Sec. 18. Le paragraphe 8 de l'article 165 de la loi 1 Édouard VII, Chap. 44, est amendé en remplaçant les mots "trois cents" dans la dernière ligne du dit paragraphe par les mots "cinq cents".

Sec. 19. Les aides accordés par le paragraphe 14 de l'article 165 de la loi 1 Édouard VII, Chap. 44, s'appliqueront de même à toute communauté religieuse enseignante, toute institution de charité et aux hôpitaux.

Proposé par Mr. Gilinas, P. M.,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que le projet de bill de la Cité des Trois-Rivières, qui vient d'être devant ce Conseil, soit adopté, et que J. O. Tessier, Sec., Député de cette Cité, soit prié de le présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé un acte à cet effet.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais que le règlement concernant les Cotisations et Taxes soit amendé de manière à imposer une taxe de deux cents piastres sur les propriétaires d'Hotels de Tempérance.

En Conseil, ce 15 Mars 1910.

(Signé) Chs. Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerais la passation d'un règlement à l'effet que toute licence, certificat et bail qui aura été accordé cesse d'exister du moment que celui

1<sup>ère</sup> Motion  
Bill. — Amendements à  
la Charte.

Avis de motion de  
Mr. P. Echevin Pagé.

Avis de motion de  
Mr. P. Echevin Panneton.

Mardi, le 15 Mars 1910.

celui qui l'aura obtenu discontinuera de s'en servir pour lui-même.

En Conseil, ce 15 Mars 1910.

(Signé) E. F. Panneton.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai la passation d'un règlement concernant la fermeture d'une partie de la rue St. Martin.

En Conseil, ce 15 Mars 1910.

(Signé) E. F. Panneton.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le trente de Mars courant, à huit heures du soir.

Le docteur  
L. Desaulniers  
Sec. - Trés.  
L. Desaulniers  
Maire.

Assemblée Régulière,  
30 Mars 1910.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le trentième jour de Mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Échevins L. E. Dupresne,  
L. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
A. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
F. A. Terrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de

Mr. J. A. Châteauneuf & al.

Requête de Mr. J. A. Châteauneuf et autres, demandant la fosse d'un puitsard, au coin des rues St. Julie et St. Maurice.

Accordée.

Requête



Mercrèdi, le 30 Mars 1910.

- Mr. Edmond Lessard. Requête de Mr. Edmond Lessard, demandant d'être nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.
- Mr. Sandy Mailhot & al. Requête de Mr. Sandy Mailhot et autres, demandant la pose d'un puisard au coin des rues De Tonnancourt et Ste. Angèle. Accordée.
- Mr. Israël Lemoine. Requête de Mr. Israël Lemoine, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Joseph Montplaisir, au Rôle d'Evaluation pour la présente année, comme propriétaire de l'immeuble N° 52, rue Hertel. Accordée.
- Mr. O. Hamel & al. Requête de Mr. O. Hamel et autres voyageurs de commerce, demandant qu'une taxe annuelle de deux cents piastres ne soit pas imposée sur le Sanatorium des Trois-Rivières et sur les hôtels de tempérance.
- Mr. Louis Dugré. Requête de Mr. Louis Dugré, demandant que les tuyaux de l'Aqueduc et du Drainage soient conduits jusqu'à sa propriété, N° 6 rue Hélina. Accordée.
- Mr. Wilbrod Boisvert. Requête de Mr. Wilbrod Boisvert, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.
- Société de Tempérance. Requête de la Société de Tempérance, demandant qu'il ne soit pas donné suite à un projet de règlement pour imposer une taxe annuelle de deux cents piastres sur les hôtels de tempérance.
- Mr. Joseph Dumont, sous Secrétaire Provinciale. Lettre de Mr. Joseph Dumont, sous Secrétaire Provincial, accusant réception d'une pétition demandant la passation d'une loi à l'effet d'amender la Charte de la Cité des Trois-Rivières.
- Comité des Finances. Rapport du Comité des Finances. Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département

# Mercredi, le 30 Mars 1910.

|   |        |    |   |
|---|--------|----|---|
| Département de l'Acqueduc, (Construction) | 136    | 16 | ✓ |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                    | 167    | 90 | ✓ |
| " des Chemins,                            | 2,839  | 79 | ✓ |
| " " Marchés,                              | 119    | 99 | ✓ |
| " du Feu,                                 | 83     | 56 | ✓ |
| " de l'Éclairage,                         | 46     | 21 | ✓ |
| " " L'Hôtel-de-Ville,                     | 29     | 20 | ✓ |
| " " la Police,                            | 560    | 74 | ✓ |
| " " Santé,                                | 20     | 83 | ✓ |
| Drainage,                                 | 107    | 13 | ✓ |
| Pavage des Rues,                          | 464    | 59 | ✓ |
| Ponts St. Maurice,                        | 37     | 50 | ✓ |
| Rues sous Contrôle,                       | 651    | 20 | ✓ |
| Station de Police et du Feu,              | 54     | 74 | ✓ |
| Billets Payables,                         | 38,000 | —  | ✓ |
| Intérêt & Commission,                     | 284    | 27 | ✓ |
| Salaires,                                 | 460    | 40 | ✓ |
| Dépenses Contingentes,                    | 255    | 61 | ✓ |
| Divers Comptes,                           | 535    | 40 | ✓ |
|   | 45,155 | 22 | ✓ |

Respectueusement fournis,  
 (Signé) F. A. Farmer, Prsdt.,  
 R. A. Verrette,  
 R. F. Grant.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
 Secondé par Mr. Gélinas, Gard.

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du  
 Comité d'Éclairage.

Rapport:

Le Comité de l'Éclairage, après avoir visité les rues St. Julie et St. Maurice, a l'honneur de recommander que, la lampe électrique incandescente de 60 chandelles placée au coin des rues St. Julie et St. Maurice soit remplacée par une lampe arc de 1,200 chandelles, et qu'une nouvelle lampe arc de 1,200 chandelles soit placée sur la rue St. Maurice, près du bureau de la manufacture de la Wabasso Cotton Co.

Respectueusement fournis,  
 (Signé)

Mercredi, le 30 Mars 1910.

(Signé) L. B. Dupresne,  
Chs. Pagé,  
R. F. Grant,  
Edmond Michelin.

2<sup>e</sup> Motion

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 30 Mars 1910.  
Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le rapport du Comité de  
l'Éclairage qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police,  
concernant les alarmes pour incendies pendant les  
mois de Janvier et de Février derniers.

3<sup>e</sup> Motion  
Certificats pour Auberges.

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Selinas, Marc,

Que les demandes de certificats en  
faveur de Messieurs Cloutier & Cie, J. Arthur Dupresne,  
George Dupresne, A. M. Gauthier, Henri Girard,  
Harnois & Cie, J. Ernest Houde, Juras & Labrecque,  
Lafontaine & Morissette, Charles Pagé, Emile Panneton,  
Ryan & Robert pour leur permettre d'obtenir des licences  
d'auberges, soient examinées et que les dits certificats soient  
confirmés.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 195.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que le projet de règlement intitulé:  
Chapitre 195, Règlement pour amender le chapitre 104  
des règlements de ce Conseil, passé le trois Janvier mil  
neuf cent deux, concernant les cotisations et taxes, soit  
lu, passé et adopté.

Chapitre CLXXXV.

— Chapitre 195. —  
Règlement concernant les  
cotisations et taxes.

Règlement pour amender le chapitre 104 des règlements de  
ce Conseil passé le trois Janvier mil neuf cent deux, concer-  
nant les cotisations et taxes.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité  
des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Le paragraphe 30 de l'article 9 du règlement par  
le présent amendé, est remplacé par le suivant:

30. Sur tous propriétaires ou occupants de maisons d'entretien  
public,

Mercredi, le 30 Mars 1910.

public, auberges, la somme annuelle de deux cents piastres, et sur tous propriétaires ou occupants d'hôtels de tempérance la somme annuelle de cent piastres.

Sec. 2. Toutes les autres dispositions du dit chapitre, cent quatre des règlements de ce Conseil, par le présent amendé, ainsi que les dispositions des divers autres règlements du dit Conseil susceptibles de s'y appliquer, s'appliqueront au présent.

Sec. 3. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Rejeté sur division de cinq pour et six contre, savoir:

- |                |             |
|----------------|-------------|
| Pour:          | Contre:     |
| Mo. Dupresne,  | Mo. Farmer, |
| Duplessis,     | Grant,      |
| Gélinas, Frs., | Lamy,       |
| Gélinas, Marc, | Michelin,   |
| Page,          | Panneton,   |
|                | Verrette.   |

5<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 195.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Grant,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 195, Règlement concernant les licences, les certificats et les baup", soit lu, passé et adopté.

Référée aux Avocats.

Avis de motion de  
Mr. F. Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par ce Conseil à sa séance du quatorze février dernier (1910), à l'effet d'accorder à Mr. Honoré Sévigny un certificat pour l'obtention d'une licence de marchand de liqueur, soit rappelée et annulée.

En Conseil, ce 30 Mars 1910.

(Signé) F. V. Verrette.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le onze d'Avril prochain, à huit heures du soir.

Ajournement.

H. Décaulniers  
Sec.-Trés.

Adopté  
Alexis St. Germain  
Maire.

Lundi, le 11 Avril 1910.

Assemblée Régulière.  
11 Avril 1910.

A une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le onzième jour d'Avril, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
A. J. Bergeron,  
L. G. Dufresne,  
C. G. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. J. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
M. Téléphore Gosselin.

Requête de Mr. Téléphore Gosselin, deman-  
dant d'être nommé membre du Corps de  
Police.

Requête de  
M. Willie Ferron.

Requête de Mr. Willie Ferron, demandant  
que les tuyaux du drainage soient conduits jusqu'à  
sa propriété située sur la première Avenue, sur le Côteau  
St. Louis.

Requête de  
M. Hector Racette.

Requête de Mr. Hector Racette, demandant  
qu'il lui soit permis d'entourer d'une cloison un certain  
espace sous l'auvent, en arrière du Marché-aux-Denrées,  
pour y exercer son commerce de regrattier.

Requête de  
M<sup>rs</sup> Louis et Léon Leclerc.

Requête de Messrs. Louis Leclerc Jr. et Léon Leclerc,  
demandant que la somme de dix-neuf piastres et  
quarante-quatre centins (\$19.<sup>44</sup>/<sub>100</sub>) étant une surcharge pour  
taxe de rues sous contrôle qu'ils ont payée sous protêt,  
leur soit remboursée.

Requête de  
M. Louis Janvier.

Requête de Mr. Louis Janvier, demandant  
que les tuyaux de l'Aqueduc soient conduits jusqu'à  
sa propriété, au coin des rues St. Maurice et Denoue.

Accordée.

Accordée.

Requête



Lundi, le 11 Avril 1910.

Requête de  
Mr. F. A. Verrette.

Requête de Mr. F. A. Verrette, demandant que le nom de Mr. Onésime Rheault soit substitué au sien, dans le Rôle d'Évaluation pour la présente année, comme propriétaire de l'immeuble N° 1696 du Cadastre.

Accordée.

Requête de  
Mr. P. A. Gouin & al.

Requête de Mr. P. A. Gouin et autres, demandant que le trottoir soit continué dans la rue Du Platon, allant au fleuve, en face de la propriété "Henri Godin".

Trottoir temporaire accordé.

Requête de  
Mr. Joseph Camel.

Requête de Mr. Joseph Camel, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. P. B. Dumoulin, au Rôle d'Évaluation pour la présente année, comme propriétaire du lot N° 1394 du Cadastre, coin des rues St. Maurice et Cartier.

Accordée.

Requête de  
Mlle Louisella Vivier.

Requête de Demoiselle Louisella Vivier, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Joseph Camel, au Rôle d'Évaluation pour la présente année, comme propriétaire d'un immeuble faisant partie du lot N° 1588 du Cadastre, rue Bonaventure.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. A. Trudel.

Requête de Mr. J. A. Trudel, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Tancrede Prouillette, au Rôle d'Évaluation pour la présente année, comme propriétaire de l'immeuble N° 159 du Cadastre, côté Nord-Est de la rue Gervais.

Accordée.

Requête des  
Employés des manufactures  
Girard & Godin, R. Ryan Co.  
et Tebbutt Shoe & Leather Co.

Requête des Employés des manufactures Girard & Godin, Robert Ryan Co. et Tebbutt Shoe & Leather Co., demandant la construction de trottoirs dans la partie de la rue Ste. Marie passant sous le pont du C. P. R.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. L. Fortin & al.

Requête de Mr. J. L. Fortin et autres marchands, demandant qu'il ne soit pas fait de remise de la taxe de colporteur à D<sup>me</sup> Mary Bourg.

Lettre de la  
Ligue Anti-tuberculeuse.

Lue une lettre de la Ligue Anti-tuberculeuse des Trois-Rivières, priant le Conseil de passer un règlement dans le but d'empêcher la propagation de la tuberculose par l'expectoration sur les trottoirs, &c.

Référée aux Comités Permanents.

Lue

Lundi, le 11 Avril 1910.

- Mr. Henri Godin. Lettre de Lue une lettre de Mr. Henri Godin, informant le Conseil qu'il a choisi Mr. Dallé (Vau, architecte), pour agir comme son arbitre, à l'appropriation d'une partie de ses terrains, rues Du Platon et Du Fleuve.  
Acceptée.
- Mr. Téléphore Lymburner. Lettre de Lue une lettre de Mr. Téléphore Lymburner, offrant de vendre une lisière de terrain pour l'élargissement de la rue Des Forges.  
Référée aux Comités Permanents.
- Mr. J. A. Dupresne. Lettre de Lue une lettre de Mr. J. A. Dupresne, offrant de vendre une lisière de terrain pour l'élargissement de la rue Des Forges.  
Référée aux Comités Permanents.
- Mr. H. P. Boissvert. Lettre de Lue une lettre de Mr. H. P. Boissvert, demandant que les noms de Messieurs Sévère Descôteaux et Sévère Rivard soient substitués au sien, dans le Rôle d'Évaluation pour la présente année, comme propriétaire de l'immeuble Nos 6 et 8 rue Ferland.  
Accordée, à la condition que l'acte soit produit au Secrétaire.
- B. B. Co. Shoe Co. Lettre de la Lue une lettre de la B. B. Co. Shoe Co., demandant que le privilège accordé à Messrs. Bonaquet & Baillageon, fixant à cinq piastres (\$5.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) par an, pour l'espace de dix années, le montant des taxes sur leur manufacture de chaussures, soit continué en faveur de la dite compagnie, ou qu'ils en font partie.  
Accordée.
- Messrs. Bureau, Méthot & Biqué. Lettre de Lue une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, accusant réception du projet de bill pour amender la charte de la Cité des Trois-Rivières, qu'ils disent avoir étudié, et devoir s'occuper de sa présentation à la Législature.
- Messrs. Bureau, Méthot & Biqué. Lettre de Lue une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, disant que la consultation datée du dix Avril courant, qu'ils ont donnée concernant les licences, certificats et baux, se porte que sur les licences, certificats et baux d'hôtels, et que la Cité a le pouvoir de réglementer quant aux licences de regrattiers, charretiers, etc., pourvu que ces règlements ne soient pas incompatibles avec les lois de cette Province.

Lue

Lundi, le 11 Avril 1910.

Lettre de la  
Wabasso Cotton Co.

Lue une lettre de la Wabasso Cotton Co., demandant un service de drainage de quatre pouces, sur la rue St. Maurice.

Référée au Surintendant.

Lettre des  
M<sup>rs</sup> P. Elzéar Pothier.

Lue une lettre des Héritiers Pierre Elzéar Pothier, concernant l'appropriation de leur propriété nécessaire pour le prolongement de la rue St. Marie.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de  
Mr. O. Plamondon.

Lue une lettre de Mr. O. Plamondon, offrant de vendre à la Corporation une voiture avec échelles à extension pour les incendies.

Le Président du Comité du Feu et le Chef du Feu, devront aller voir.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant le mois de Mars dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lue un rapport du Chef de Police, informant le Conseil que, Mr. Honoré Sévigny a été trouvé coupable d'infraction à la Loi des Licences de Québec, pour vente de liqueurs enivrantes, le Dimanche, 20 Mars dernier, à son magasin.

Opinion légale sur la validité d'un règlement concernant les licences, certificats et baup.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 4 courant contenant le règlement concernant les transferts de licences, certificats et baup d'hôtels, et nous demandant notre opinion sur la légalité de ce règlement.

Notre opinion est qu'un tel règlement est illégal.

Et voici pourquoi: La loi générale des licences de la Province de Québec contient la section suivante (art. 36): -  
"Dans tout endroit de la province (autre que les cités de Québec et de Montréal) si la personne munie de la licence quitte sa maison ou meurt avant l'expiration de cette licence, ses représentants, ou lui-même suivant le cas, peuvent la transférer à une autre personne", et cette section énumère ensuite les conditions de ce transfert.

C'est là la loi qui régit les licences en cette cité.

Par sa charte, section 143, la cité des Trois-Rivières a le droit d'accorder et de délivrer sous la signature du Maire et du Greffier des certificats pour l'obtention de licences d'hôtels, mais les licences, une fois émises, conformément aux certificats, tombent sous le coup de

Lundi, le 11 Avril 1910.

de la loi générale des licences de la province.

Votre règlement comporterait la confiscation ou l'appropriation des licences émises par le Gouvernement, et la charte ne vous accorde pas ce droit.

Le tout humblement soumis,

Vos tout dévoués,

(Signé) Bureau, Méthot & Piqué.

Trois-Rivières, 6 Avril 1910.

A M<sup>r</sup>. le Président du comité des finances  
du conseil de la cité des Trois-Rivières.

Monsieur,

Après les explications données au cours de notre entrevue du 19 courant. Après avoir pris communication des pièces concernant le règlement de la cause entre la cité des Trois-Rivières et The St. Maurice Valley, et particulièrement du projet d'acte maintenant soumis au conseil en cette affaire, nous avisons le comité des finances à s'en tenir à la résolution du conseil déjà passée, touchant la signature de cet acte.

Vos bien dévoués,

(Signé) Comeau & Béliveau.

Trois-Rivières, 24 Mars 1910.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de l'Inspecteur-de-Ville, établissant à la somme de \$6,800.<sup>00</sup>/<sub>100</sub> la valeur de la construction de Dame M<sup>r</sup>. L. O. S. Bellefeuille.

Référé au Comité des Finances.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Page,

Que les loyers des étaux des bouchers dans la grande halle du marché-aux-denrées et ceux des magasins du dit marché soient rendus sur les lieux, samedi, le seize avril courant (1910), à dix heures du matin, pour l'espace d'une année à compter du premier de mai prochain, en la manière ordinaire.

Adoptée.

Proposé par Mr. Michelin,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Mr. O. B. Normandin soit nommé arbitre

Certificat de

l'Inspecteur-de-Ville, re construction  
D<sup>m</sup> M<sup>r</sup>. L. O. S. Bellefeuille.

1<sup>ère</sup> Motion

Vente des étaux des bouchers  
et des Magasins du  
Marché-aux-Denrées.

2<sup>ème</sup> Motion

Mr. O. B. Normandin nommé arbitre.

# Lundi, le 11 Avril 1910.

arbitre de la Corporation de cette cité, pour fixer conjointement avec l'arbitre de Mr. Henri Godin le montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour l'élargissement de la rue Du Platon, vis-à-vis de sa propriété, et cela, conformément à l'acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chap. 44, Sec. 22.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Prêts aux Incendies.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que tous les cas en litige de prêts aux incendies soient, à l'avenir comme cela a été fait par le passé, soumis et étudiés par le comité des Finances du Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Concernant la licence de  
Mr. Honoré Sévigny.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du quatorze Février dernier (1910), confirmant la demande de certificat en faveur de Mr. Honoré Sévigny pour lui permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs, soit rappelée et annulée.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que l'opinion des Avocats de la Corporation soit demandée pour connaître la valeur légale de la proposition faite pour annuler la résolution du 14 Février dernier mentionnée dans la motion principale.

Adoptée par division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:

M. M. Bergeron,  
Dufresne,  
Duplessis,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc.,  
Pagé,

Contre:

M. M. Grant,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette.

La motion principale reste sur la table jusqu'à réception de l'opinion des avocats.

6<sup>e</sup> Motion  
Main-levée d'hypothèque  
à Mr. Adolphe Galcer.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de main-levée d'hypothèque  
par



Lundi, le 11 Avril 1910.

par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières en faveur de Mr. Adolphe Balcer, sur une certaine lisière de terrain faisant partie du lot numéro sept, cent quarante-neuf du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, et cela, suivant acte préparé par N. E. Normand, Scr., N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Beigeron,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Joseph Léon (Zarilla Lamothé), un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du seize Mars dernier, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gellinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Léon L. Désaulniers, un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du vingt-neuf de Mars dernier (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Omer Héroux, un billet promissoire au montant de onze cent trente piastres, à six mois de la date du quatre Avril courant (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-cinq d'Avril courant, à huit heures du soir.

*E. Désaulniers*  
Sec.-Trés.

*Adopté*  
*Lucien Thibault*  
Maire.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>lle</sup> Joseph Léon.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Léon L. Désaulniers.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,130.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Omer Héroux.

Ajournement.

Lundi, le 25 Avril 1910.

Assemblée Régulière.  
25 Avril 1910.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-cinquième jour d'Avril, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Échevins O. J. Bergeron,  
L. G. Dupresne,  
G. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
Fr. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Panneton,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Ludger Rivard.

Requête de Mr. Ludger Rivard, demandant  
au Conseil de confirmer sa demande de licence de  
magasin de liqueurs.

Requête de  
Mr. Joseph Lamothé.

Requête de Mr. Joseph Lamothé, demandant  
un octroi en argent, en reconnaissance de ses services  
comme ingénieur de l'Aqueduc dans le passé.

Requête de  
Mr. Joseph Paquette.

Requête de Mr. Joseph Paquette, demandant  
la position d'Assistant Clerc du Marché-sup-Denrées devenue  
vacante par la mort de Mr. Joseph Pothier.

Requête de  
The Canadian Siegwart Beam Co., Ltd.

Requête de The Canadian Siegwart Beam Company,  
Limited, demandant la concession d'un terrain  
dans la Commune, ainsi qu'un droit de passage  
pour communiquer avec les quais sur le R. Tenue  
St. Laurent.

Requête de  
D<sup>me</sup> Lucien Massicotte.

Faire un règlement.  
Requête de D<sup>me</sup> Lucien Massicotte,  
demandant que son nom soit substitué à celui  
de Mr. Hubert Boisvert, au Rôle d'Évaluation  
pour la présente année, comme propriétaire de l'immeuble  
n. 1936 du Cadastre, coin Nord-Ouest des rues Forland et de Fontenay.

Accordée.

Requête

Lundi, le 25 Avril 1910.

Requête de  
Mr. Alex. Houlston.

Requête de Mr. Alex. Houlston, demandant que le nom de Mr. P. J. Héroux soit substitué au sien, dans le Rôle d'Évaluation pour la présente année, comme propriétaire de l'immeuble partie du B<sup>n</sup> 1827-1, 2, 3, 4, 5 du Cadastre.

Accordée.

Requête de la  
Banque d'Acshelaga.

Requête de la Banque d'Acshelaga, demandant la pose d'un service d'Acqueduc d'un pouce et demi de diamètre à son nouvel édifice, rue Des Forges.

Accordée.

Requête de  
Mr. Louis Gingras & all.

Requête de Mr. Louis Gingras et autres bouchers, demandant la pose d'un moteur électrique pour faire fonctionner l'élevateur du Marché-aux-Denrées, s'engageant à payer le coût du pouvoir électrique.

Référée au Comité des Marchés.

Requête du  
Révd. Père E. J. A. Tourangeau & all.

Requête du Révd. Père E. J. A. Tourangeau et autres, demandant le passage gratuit sur les Ponts St. Maurice pour les journaliers et ouvriers du cap de la Madeleine et une réduction des taxes de péage pour les voitures de charge des cultivateurs.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. Ed. Laplante.

Lue une lettre de Mr. Ed. Laplante, demandant la pose d'une passerelle, pour traverser le chemin entre les deux Ponts St. Maurice, dans l'Île St. Christophe.

Accordée.

Lettre de la  
Commission du Havre.

Lue une lettre de la Commission du Havre, accordant la permission de prolonger le trottoir du Boulevard, au-dessus de son terrain, sur la rue Du Fleuve, depuis la propriété de Mr. Alex. Baptist jusqu'au hangar rouge de la dite Commission.

Lettre de  
Mr. Denis G. Labarre.

Lue une lettre de Mr. Denis G. Labarre, concernant l'évaluation de sa propriété.

Lettre de  
Mr. Ed. Lymburner.

Lue une lettre de Mr. Téléphore Lymburner, demandant au Conseil de lui céder un morceau de terrain situé au coin des rues St. Antoine et Camplain.

Référée au Surintendant.

Lettre de  
Mr. Augustin Cadorette.

Lue une lettre de Mr. Augustin Cadorette, offrant de vendre son terrain situé sur l'Avenue Lavolette.

Lue

# Lundi, le 25 Avril 1910.

Lettre de  
l'Honble Jacques Bureau.

Lue une lettre de l'Honble Jacques Bureau, concernant la permission demandée au Gouvernement, pour l'élargissement du Boulevard par la rue Du Fleuve.

Lettre de  
Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

Lue une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, concernant le Bill pour amendements à la Charte de la Cité des Trois-Rivières.

Lettre de  
Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

Lue une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, informant le Conseil que jugement a été rendu le 18 du courant, contre la Corporation, dans une cause de Kielby vs. La Corporation des Trois-Rivières.

Lettre de  
Mr. P. V. Ozyotte.

Lue une lettre de Mr. P. V. Ozyotte, demandant que la somme de cinq piastres qu'il a payée sous protêt, pour taxes sur une bâtisse temporaire lui soit remboursée.

Lettre du  
Capt. H. Hamelin.

Lue une lettre du Capitaine H. Hamelin, accompagnée d'un horaire qu'il soumet, pour le vapeur Sorel, entre Trois-Rivières, Godfrey et Nicolet, comme suit:

Horaire du Vapeur "Sorel"  
entre  
Nicolet Godfrey et Trois-Rivières.

|  |             |
|--|-------------|
| Départ de Nicolet                            | 7.30 a. m.  |
| " " Godfrey                                  | 8.30 " "    |
| Arrivée aux Trois-Rivières                   | 8.50 " "    |
| Départ des Trois-Rivières pour Godfrey       | 10.00 " "   |
| " de Godfrey pour Trois-Rivières             | 11.00 " "   |
| " des Trois-Rivières pour Godfrey            | 12.45 P. m. |
| " de Godfrey pour Trois-Rivières             | 1.30 " "    |
| " des Trois-Rivières pour Godfrey            | 2.30 " "    |
| " de Godfrey pour Trois-Rivières             | 3.30 " "    |
| " des Trois-Rivières pour Godfrey et Nicolet | 4.30 " "    |

Accordé.

Lettre de  
Mr. Alfred Colas.

Lue une lettre de Mr. Alfred Colas, offrant de vendre des puisards à la Corporation de cette Cité, pour le prix de vingt-cinq piastres chaque, fixés dans la cour de la Corporation.

Lettre de  
Mr. Philippe Paradis.

Lue une lettre de Mr. Philippe Paradis, concernant la venue prochaine de la Commission des Chemins à Barrières, au sujet des Ponts St. Maurice.

Lettre de  
Mr. G. G. Craig.

Lue une lettre de Mr. G. G. Craig, se plaignant du mauvais état du trottoir dans une partie de la rue Du Château.

Lue

Lundi, le 25 Avril 1910.

Lettre de la Balcer Glove Mfg. Co.  
 Balcer Glove Mfg. Co.  
 Que une lettre de la Balcer Glove Manufacturing Co., demandant une exemption de taxes pour la bâtisse qu'elle fait ériger sur la rue Notre-Dame, pour servir d'entrepôt et de bureau pour sa manufacture.

Référé aux Comités Permanents

Lettre de la Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario.  
 Richelieu & Ontario.  
 Que une lettre de la Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario, concernant la reconstruction du Boulevard, rue Du Steuve.

Lettre du Chef de Police.  
 Que une lettre du Chef de Police, demandant la pose d'un service téléphonique dans son bureau.

Lettre du Chef de Police.  
 Que une lettre du Chef de Police, demandant divers articles de costume nécessaires pour les membres du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Accordée.

Accordée. Demander des soumissions.

Rapport du Comité de l'Éclairage.  
 Rapport:  
 Le Comité de l'Éclairage a l'honneur de recommander la pose d'une lampe électrique arc dans la rue St. François-Xavier, près du Couvent des Révérends Sœurs Dominicaines.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) A. J. Bergeron, Président,  
 R. F. Krant,  
 L. B. Dupresne,  
 Edmond Michelin,  
 Chs. Page.

1<sup>ère</sup> Motion

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 25 Avril 1910.  
 Proposé par Mr. Lamy,  
 secondé par Mr. Panneton,

Que le rapport du Comité de l'Éclairage qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.  
 Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, informant le Conseil, qu'après un examen qu'il en a fait, il a constaté que les murs de la maison incendiée de Mr. Napoléon Langlois, au coin des rues Notre-Dame et du Château, ainsi que les murs de la maison incendiée de la succession P. O. Desilets, au coin



Lundi, le 25 Avril 1910.

Rapport de l'Ingénieur de la Cité.

coin des rues Alexandre et Hart, sont en très-mauvais état et constituent un danger pour la circulation du public.

Lu un rapport de l'Ingénieur de la Cité, concernant l'élargissement projeté de la rue Des Forges, vis-à-vis des propriétés de Messieurs Téléphore Lymburner, J. A. Dubesne et Nicholas Mons, et de D<sup>m</sup> L. Denoncourt et Dame Napoléon Hermand.

Opinion de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, concernant le certificat pour magasin de liqueurs en faveur de Mr. Honoré Sévigny.

Au Sec.-Trés. du Conseil de Ville,

Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 avril courant, nous demandant notre opinion au sujet d'un avis de motion donné le 30 mars dernier, et d'une motion présentée à la séance du 11 avril courant pour rappeler et annuler un certificat donné à Mr. Honoré Sévigny pour l'obtention d'une licence de magasin de liqueurs.

Nous sommes d'opinion que le conseil peut passer cette résolution, pourvu toutefois que la licence n'ait pas encore été accordée par le Gouvernement.

Nous avons l'honneur d'être, Vos bien dévoués, (Signé) Bureau, Méthot & Biqué.

Trois-Rivières, 16 avril 1910.

Opinion de Messrs. Comeau & Belliveau concernant l'octroi d'un terrain dans la Commune à la Côte du St. Maurice de la Vallée du St. Maurice.

Au Sec.-Trés. du Conseil de Ville.

Monsieur,

Voici notre opinion en réponse à votre lettre du 12 Avril 1910, conçue en ces termes: "J'ai reçu instruction de vous demander si, dans les circonstances actuelles, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières peut prendre possession des terrains de la Commune situés à la Côte de la Vallée du St. Maurice par un règlement, les diviser en lots et les offrir en vente, et ce, d'après quelles formalités."

Nous n'avons aucun doute que, dans les circonstances, la Cité des Trois-Rivières peut prendre possession des terrains en question, les diviser en lots et les offrir en vente; surtout,

si

Lundi, le 25 Avril 1910.

si l'on prend en considération la lettre de Mr. le Notaire Mercier en date du 21 Décembre 1909, informant la Corporation que la Cie. de la Vallée du St. Maurice, n'avait aucune prétention sur ces terrains.

Quant aux formalités à prendre, nous ne voyons pas qu'il y en ait de spéciales et nous croyons que la Corporation peut disposer de ces terrains comme elle le fait de ses autres propriétés.

Vos bien dévoués,

(Signé) Comeau & Béliveau.

Trois-Rivières, 13 Avril 1910.

Référée aux Comités Permanents.

Rapport des

arbitres, re appropriation Henri  
Godin.

Lu un rapport de Messieurs A. B. Normandin et Dalbé Viau, arbitres, concernant l'expropriation de la partie des propriétés de Mr. Henri Godin, Nos 408 et 409 du Cadastre, nécessaire à l'élargissement de la rue Du Platon, fixant son indemnité à la somme de deux mille neuf cent piastres et soixante-et-douze centimes (2,900.<sup>12</sup>/<sub>100</sub>). Ils adjugent, de plus, que la Corporation donne au dit Mr. Henri Godin, une petite pointe de terre, à l'encoignure des rues Du Fleuve et Du Platon.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Messieurs Alexander Houliston et Narcisse Rivard soient nommés Auditeurs des livres de la Corporation de cette cité pour l'année mil neuf cent neuf avec un salaire de cinquante piastres chacun.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un plan et un livre de renvoi de la subdivision d'une partie du numéro vingt-six (26) du cadastre officiel d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières, lesquels plan et livre de renvoi ont été faits et préparés par Mr. A. B. Normandin, arpenteur géomètre, le huit octobre mil neuf cent neuf, à la demande du conseil de cette cité, et devront être transmis au Département des Terres et Forêts, à Québec, pour être approuvés.

Adoptée.

Proposé

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination des  
Auditeurs.

3<sup>e</sup> Motion  
Plan pour ouverture des  
rues Laurier et De la Sablonnière  
dans la commune.

# Lundi, le 25 Avril 1910.

4<sup>e</sup> Motion  
Certificat de licence à Mr. Ludger Rivard.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Ludger Rivard pour lui permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée sur division de huit pour et trois contre, savoir:

- |                |               |
|----------------|---------------|
| Pour:          | Contre:       |
| Mr. Bergeron,  | Mr. Michelin, |
| Dupresne,      | Panneton,     |
| Duplessis,     | Verrette.     |
| Farmer,        |               |
| Gélinas, Frs., |               |
| Gélinas, Marc, |               |
| Lamy,          |               |
| Page,          |               |

5<sup>e</sup> Motion  
Certificat de magasin de liqueurs pour Mr. Honoré Sévigny.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que la résolution passée par ce Conseil, à sa séance du quatorze février dernier (1910), confirmant la demande de certificat en faveur de Mr. Honoré Sévigny, pour lui permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs, soit rappelée et annulée.

Rejetée sur division de quatre pour et sept contre, savoir:

- |           |                |
|-----------|----------------|
| Pour:     | Contre:        |
| Mr. Lamy, | Mr. Bergeron,  |
| Michelin, | Dupresne,      |
| Panneton, | Duplessis,     |
| Verrette, | Farmer,        |
|           | Gélinas, Frs., |
|           | Gélinas, Marc, |
|           | Page.          |

6<sup>e</sup> Motion  
Réduction de taxes à Mr. Michel Gauthier.

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que la somme de quatre piastres soit acceptée de Mr. Michel Gauthier, en règlement du montant qu'il doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 25 Avril 1910.

7<sup>e</sup> Motion  
 Vente de terrains par M<sup>rs</sup>.  
 J. Symburner, J. A. Dupresne,  
 N. Mons et M<sup>rs</sup> N. L. Denon-  
 court et Napoléon Normand, pour l'élar-  
 gissement de la rue des Forges.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
 secondé par Mr. Dupresne,

Que les terrains de Messieurs Téléphore  
 Symburner, J. A. Dupresne, Nicholas Mons et de Mesdames  
 N. L. Denoncourt et Napoléon Normand nécessaires à l'élar-  
 gissement de la rue des Forges, soient achetés au prix de  
 une piastre le pied en superficie, et que des actes soient  
 passés à cet effet avec les propriétaires de ces terrains, le  
 prix d'une piastre le pied devant comprendre tous dommages.  
 Adoptée sur division de neuf pour et deux contre, savoir:

| Pour:                       | Contre:                   |
|-----------------------------|---------------------------|
| M <sup>rs</sup> . Bergeron, | M <sup>rs</sup> . Farmer, |
| Dupresne,                   | Lamy.                     |
| Duplessis,                  |                           |
| Gélinas, Frs.,              |                           |
| Gélinas, Marc,              |                           |
| Michelin,                   |                           |
| Pagé,                       |                           |
| Panneton,                   |                           |
| Terrette,                   |                           |

8<sup>e</sup> Motion  
 Mr. Anselme Trudel nommé  
 arbitre, re appropriation  
 Alphonse Béliveau.

Proposé par Mr. Pagé,  
 secondé par Mr. Gélinas, Marc,

Que Mr. Anselme Trudel soit nommé  
 arbitre de la Corporation de cette Cité, pour fixer conjointement  
 avec l'arbitre que Mr. Alphonse Béliveau nommera le  
 montant de l'indemnité à laquelle il a droit pour  
 le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Badaux.

Proposé par Mr. Terrette, en amendement,  
 secondé par Mr. Lamy,

Que le nom de Mr. Anselme Trudel  
 soit remplacé par celui de Mr. A. B. Normandin, pour  
 l'appropriation du terrain nécessaire à l'élargissement de  
 la rue Badaux, propriété Béliveau, Alph.

Rejetée sur division de quatre pour et cinq contre, savoir:

| Pour:                   | Contre:                     |
|-------------------------|-----------------------------|
| M <sup>rs</sup> . Lamy, | M <sup>rs</sup> . Bergeron, |
| Michelin,               | Dupresne,                   |
| Panneton,               | Duplessis,                  |
| Terrette,               | Gélinas, Marc,              |
|                         | Pagé.                       |

Messieurs les Echevins Farmer, Frs. Gélinas et Grant  
 étaient

# Lundi, le 25 Avril 1910.

10<sup>e</sup> Motion  
Main-levée d'hypothèque à  
la Wabasso Cotton Co., Ltd.

étaient absents de la Salle du Conseil.  
La motion principale étant ensuite mise aux voix est  
adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de main-levée d'hypothèque par la  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières à la Wabasso  
Cotton Company Limited, jusqu'à concurrence d'une somme  
de cinq mille piastres, et cela, suivant acte préparé par  
T. E. Normand, Ecr., V. P., qui vient d'être lu devant  
ce Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Dame Marie  
Lia Durocher & al., pour le pro-  
longement de la rue Ste. Marie.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par Dame Marie Lia Durocher  
et al. à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières,  
d'un emplacement situé au côté nord du Chemin Ste. Mar-  
guerite étant le numéro neuf cent quarante-neuf du cadastre  
d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières et nécessaire  
au prolongement de la rue Ste. Marie, en cette cité, pour le  
prix et somme de cinq cents piastres, et cela, aux conditions  
mentionnées au dit acte de vente préparé par J. A. Lemire,  
Ecr., V. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M. Henri  
Godin, pour l'élargissement  
de la rue Du Platon.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par Mr. Henri Godin à la  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine  
lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue  
Du Platon, en cette cité, étant partie des lots numéros  
sept cent huit et sept cent neuf du cadastre d'enregistre-  
ment de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme  
de deux mille neuf cents piastres et soixante-et-douze centins,  
et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., V. P.,  
qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Oris



Lundi, le 25 Avril 1910.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Michelin.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'accorder la concession d'un terrain dans la commune à la Compagnie "The Canadian Siegrwart Beam Company, Limited", ainsi qu'un droit de passage pour communiquer par tramway avec les quais sur le Fleuve St Laurent.

En Conseil, ce 25 Avril 1910.

(Signé) Edmond Michelin.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet de défendre de cracher sur les trottoirs et sur les planchers des voitures publiques, des lieux de réunion, salles et églises ou autres édifices publics.

En Conseil, ce 25 Avril 1910.

(Signé) E. F. Panneton.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai la passation d'un règlement à l'effet que toute licence et bail qui aura été accordé par la Corporation de cette cité, cesse d'exister du moment que celui qui l'aura obtenu discontinuera de s'en servir pour lui-même ou pour son propre compte.

En Conseil, ce 25 Avril 1910.

(Signé) E. F. Panneton.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le neuf de Mai prochain, à huit heures du soir.

Adopté  
Louis St. Laurent  
Maire.

E. P. Panneton  
Sec. - Trés.

# Lundi, le 9 Mai 1910.

Assemblée Régulière.  
9 Mai 1910.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le neuvième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins O. G. Duplessis,  
F. F. Farmer,  
Frs. Gélinas,  
Narc. Gélinas,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Ohs. Pagé,  
E. F. Panneton.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lettre de la

Roberts Filter Manufacturing Co., Inc.

Une lettre de la Roberts Filter Manufacturing Co., Inc., informant le Conseil que, les quatre filtres pour lesquels elle avait le contrat ont été installés dans la bâtisse préparée à cette fin, et que, samedi, le sept de Mai courant (1910), ils ont été mis en opération régulière, et, qu'en conséquence, leur livraison à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières devrait être considérée comme ayant été faite à la susdite date.

Proposé par Mr. Farmer,  
secondé par Mr. Gélinas, Narc.

Que les citoyens des Trois-Rivières ont appris avec un profond chagrin la mort de leur Roi bien-aimé Sa Majesté Edouard VII, et ils désirent présenter à leur très-gracieuse Majesté la Reine et à la famille royale leurs sentiments de profonde sympathie à l'occasion de ce triste événement.

Adoptée.

La séance est ensuite levée par respect pour la mémoire du Roi défunt.

Adopté

Louis P. Normand  
Maire.

O. G. Duplessis  
Sec. - Trés.

1<sup>ère</sup> Motion  
Condoléances à la Famille  
Royale d'Angleterre.

Lundi, le 16 Mai 1910.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 14 Mai 1910.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Lundi, le seize de Mai courant, à huit heures du soir,  
pour affaires ordinaires du Conseil.

(Signé) Louis Oth. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
16 Mai 1910.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le seizième  
jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée  
étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil,  
savoir:

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. O. Normand,   |
| Messieurs les Echevins | A. J. Bergeron,  |
|                        | L. E. Dupresne,  |
|                        | A. G. Duplessis, |
|                        | F. F. Farmer,    |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | A. F. Krant,     |
|                        | N. Lamy,         |
|                        | Edm. Michelin,   |
|                        | Chs. Pagé,       |
|                        | E. P. Panneton,  |
|                        | F. A. Terrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête des  
Requête du Révd. Mr. Ls. Denoncourt et  
autres, demandant le prolongement de la rue  
St<sup>e</sup> Elizabeth jusqu'à la rue Notre-Dame.

Référé aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Eus. Chandonnet, demandant  
que sa taxe comme locataire soit corrigée, en la  
chargeant sur un loyer annuel de soixante piastres  
au

Lundi, le 16 Mai 1910.

Requête de  
Mr. Eug. Charretier.

au lieu de quatre-vingt-quatre piastres l'an.

Référée au Comité des Finances.

Requête de Mr. Eugène Charretier, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Ferdinand Hamelin, au Rôle d'Évaluation pour la présente année, comme propriétaire d'un emplacement sur le côté Sud-Ouest de la rue St. Julie, formé du lot N° 1304 et d'une petite partie du lot N° 1305 du Cadastre.

Requête de  
Mr. Hubert Panneton.

Accordée.

Requête de Mr. Hubert Panneton, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Alfred Lebel, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante, comme propriétaire de l'immeuble N° 138 rue Bureau.

Requête de  
M<sup>rs</sup> Frs. Muppé et Ls. Leclerc.

Accordée.

Requête de Mr. Frs. Muppé et Ls. Leclerc, demandant la pose d'un puisard dans la rue St. Martin.

Requête de  
Mr. Frs. Muppé et al.

Accordée.

Requête de Mr. Frs. Muppé et autres, demandant l'ouverture de la rue St. Louis depuis la rue St. Martin jusqu'à la rue St. Thomas, ainsi que le prolongement de la rue St. Thomas depuis la rue Cartier jusqu'à son extrémité Sud-Ouest.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Eug. Balcer et al.

Requête de Mr. Eugène Balcer et autres, demandant l'enlèvement des terrains vacants et la reconstruction des trottoirs dans la partie commerciale incendiée de cette cité.

Accordée.

Requête de  
Mr. David Larivière.

Requête de Mr. David Larivière, demandant l'établissement d'une morgue en cette cité.

Référée au Comité de Santé.

Requête de  
Mr. Victor Desmarais.

Requête de Mr. Victor Desmarais, demandant au Conseil de lui faire un prêt d'argent, pour l'aider à reconstruire sa bâtisse incendiée, au coin des rues St. Pierre et Des Champs.

Référée aux Comités Permanents.

Requêtes de  
M<sup>rs</sup> A. Préfontaine et M<sup>rs</sup> Ferron.

Requête de M<sup>rs</sup> A. Préfontaine et William Ferron, demandant que la borne fontaine qui se trouve devant la maison portant le numéro 42, rue St. Olivier, soit

Lundi, le 16 Mai 1910.

soit placée à quelque distance de là.

Accordée.

Requête de  
l'Association Agricole.

Requête de l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, demandant un octroi de mille piastres, comme aide pour la tenue de son exposition qui aura lieu du 8 au 13 Août prochain, et, de plus, la remise de ses taxes pour l'année courante (1910).

Accordée.

Requête de  
M. Téphore Dugré.

Requête de Mr. Téphore Dugré, demandant que la construction d'un trottoir sur le côté Nord-Ouest de cette partie de la rue Des Commissaires, comprise entre les rues St-François-Xavier et St-Paul soit ordonnée.

Accordée.

Requête de  
Mr. Ludger Beaubien.

Requête de Mr. Ludger Beaubien, demandant la remise du montant qu'il doit pour taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. Théodule Beaulieu.

Requête de Mr. Théodule Beaulieu, gardien de nuit, demandant que lui-même et son assistant Mr. J. Bte Raymond soient assermentés comme constables de la Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
l'Honble Jacques Bureau.

Que une lettre de l'Honble Jacques Bureau, concernant l'élargissement du Boulevard et de la rue Notre-Dame.

Lettre de  
Mr. O. Lachance.

Que une lettre de Mr. O. Lachance, agent de la "Sterling Accident and Guarantee Company of Canada", concernant l'assurance des membres du Corps de Police contre les accidents et maladies.

Référée au Comité de Police.

Lettre de  
Mr. Phil. Paradis.

Que deux lettres de Mr. Philippe Paradis, Secrétaire de la Commission des Chemins à Barrières et des Ponts de Péage, concernant les Ponts St-Maurice, les divers documents s'y rapportant, et une entrevue de la dite Commission avec le Conseil de cette Cité à leur sujet.

Lettre de  
Mr. Nicholas Mons.

Que une lettre de Mr. Nicholas Mons, concernant l'expropriation de son terrain pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Lettre des  
Révères Dames Ursulines.

Que une lettre des Révères Dames Ursulines, demandant la reconstruction de la clôture qui longe leur terrain sur la rue St-Charles.

Accordée.

Que



# Lundi, le 16 Mai 1910.

Lettre de  
Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

Que une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, concernant le projet de contrat entre la Corporation des Trois-Rivières et la North Shore Power Co., pour pompage de l'eau de l'Aqueduc.

Lettre de  
Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

Que une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, disant qu'ils sont d'opinion que la North Shore Power Co. sera tenue de faire fonctionner et d'entretenir en bon état de réparations locatives les filtres installés par The Roberts Filter Manufacturing Co., dès que la Corporation des Trois-Rivières aura accepté la livraison de ces dits filtres.

Lettre de la  
North Shore Power Co.

Que une lettre de la North Shore Power Company, concernant l'opération du système des filtres de l'Aqueduc, dont elle doit prendre charge, et suggérant certains changements et additions à y être faits.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre du

Prés. des Services Sanitaires.

Que une lettre du Président des Services Sanitaires de la Province de Québec, priant le Conseil de cette cité de déléguer ses officiers sanitaires à sa convention annuelle qui sera tenue à St. Hyacinthe les 21, 22 et 23 Juin prochain (1910).

M. l'Échevin E. F. Panneton est délégué.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les pai-listes suivantes:

|   |        |    |   |
|---|--------|----|---|
| Département de l'Aqueduc, (Construction)                            | 1,259  | 43 | ✓ |
| " " Do. (Ent. & Répt.)  | 243    | 41 |   |
| " des Chemins, <span style="float: right;">6212<sup>76</sup></span> | 6,212  | 76 | ✓ |
| " " Marchés,  | 137    | 37 | ✓ |
| " du Feu,   | 206    | 19 | ✓ |
| " de l'Éclairage,   | 7,479  | 26 | ✓ |
| " " l'Hôtel-de-Ville,   | 89     | 23 | ✓ |
| " " la Police,  | 644    | 32 | ✓ |
| " " Santé,  | 55     | 60 | ✓ |
| Drainage,   | 302    | 15 | ✓ |
| Cavage des Rues,  | 434    | 32 | ✓ |
| Ponts St. Maurice,  | 46     | 50 | ✓ |
| Rues sous Contrôle,   | 1,354  | 06 | ✓ |
| Carré Champlain,  | 121    | 19 | ✓ |
| A Reporter  | 18,589 | 39 | ✓ |

# Lundi, le 16 Mai 1910.

Station de Police et du Feu,  
Atelier des Départements,  
Papeterie, Annonces et Impressions,  
Frais Légaux,  
Billets Payables,  
Intérêt et Commission,  
Taxes Municipales,  
Salaires,  
Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

|        |         |      |
|--------|---------|------|
| Report | 18,589  | 39 ✓ |
|        | 355     | 98 ✓ |
|        | 1       | 50 ✓ |
|        | 156     | 85 ✓ |
|        | 187     | 80 ✓ |
|        | 129,359 | 20 ✓ |
|        | 1,321   | 04 ✓ |
|        | 3       | 79 ✓ |
|        | 460     | 40 ✓ |
|        | 842     | 80 ✓ |
|        | 428     | 39 ✓ |
|        | 151,407 | 14 ✓ |

Respectueusement fournis,  
(Signé) J. P. Farmer, Président,  
J. A. Verrette,  
L. G. Duplessis,  
Ars. Gélinas,  
Ch. F. Grant.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,  
Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adopté.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture  
de certificats de Mr. Frs. Parent, Inspecteur de  
Ville et de Messrs. Asselin & Auger, Architectes établissant  
que la construction de la bâtisse de Dame Veuve  
John Ryan, au coin des rues Notre-Dame et St. Antoine,  
est terminée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture  
de certificats de Mr. Frs. Parent, Inspecteur de  
Ville et de Mr. Dalbé Viau, Architecte, concernant  
la construction de Mr. Navégué Mailhot, rue St. Pierre.

Référé au Comité des Finances.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture  
d'un avis de privilège de Messieurs Germain & Frère,  
au montant de dix-sept cent cinquante piastres, contre  
la bâtisse en construction de Mr. Navégué Mailhot,  
rue St. Pierre.

Référée au Comité des Finances.

LW

Certificats re  
construction D<sup>me</sup> Veuve John Ryan.

Certificats re  
construction W. Mailhot.

Avis de privilège  
de M<sup>rs</sup>. Germain & Frère, re W. Mailhot.

# Lundi, le 16 Mai 1910.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant le mois d'Avril dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil que, M. W. Harry, restaurateur, et Napoléon Marie, journalier, ont été trouvés coupables et convaincus d'infractions à la Loi des Licences de Québec.

2<sup>e</sup> Motion  
Nouveaux trottoirs, rue Des  
Commissaires.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les propriétaires de terrains ayant front sur le côté Nord-Ouest de cette partie de la rue Des Commissaires comprise entre les rues St. Francois-Javier et St. Paul soient notifiés d'avoir à construire des trottoirs de première classe au front de leurs propriétés, et cela, d'hui à huit jours.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Poursuite contre M. W. De Blois.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit chargé de donner instruction aux avocats du dit Conseil de prendre les procédés judiciaires pour obliger M. W. De Blois, Ec. M. D., à se conformer à la loi des licences de Québec, attendu qu'il tient un hôtel de l'Empérance et qu'il n'a pas de licence à cet effet.

Adoptée sur division de quatre pour et deux contre, savoir:

- |                 |             |
|-----------------|-------------|
| Pour:           | Contre:     |
| M. M. Dupresne, | M. M. Lamy, |
| Gélinas, Frs.,  | Verrette.   |
| Michelin,       |             |
| Pagé,           |             |

Messieurs les Echevins Bergeron, Duplessis, Farmer, Grant et Panneton étaient absents de la Salle du Conseil.

4<sup>e</sup> Motion  
Eclairage, rue Niverville.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Qu'une lampe électrique arc soit placée dans la rue Niverville, vis-à-vis la propriété de Dame Neve Nicodème Spénard.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Barre public dans le Quartier  
St. Philippe.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que l'étendue de terrain citée entre les

Lundi, le 16 Mai 1910.

les rues Laurier, De la Vérandse, Royale et St. Olivier et désignée comme étant la subdivision cinquante-et-une du numéro vingt-six du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, soit réservée pour un carré public, pour remplacer le Carré Victoria qui a été cédé partie aux Commissaires d'Écoles et partie à la Fabrique St. Philippe.

Adoptée.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 195, Règlement à l'effet de défendre de cracher sur les trottoirs et sur les planchers des voitures publiques, des lieux de réunion, salles et églises ou autres édifices publics", soit lu, passé et adopté.

### Chapitre CLXXXV.

Règlement à l'effet de défendre de cracher sur les trottoirs et sur les planchers des voitures publiques, des lieux de réunion, salles et églises ou autres édifices publics.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. Personne ne crachera sur le plancher d'aucune voiture publique, non plus que sur le plancher d'aucun théâtre, édifice public, église, salle d'opéra, salle de concert ou salle où se tiennent des assemblées publiques, gares de chemin de fer ou station de navigation, salle d'attente, ou autre salle, édifice, local ou endroit public non plus que sur aucune plateforme avoisinant tout tel endroit ou située vis-à-vis ou dans le voisinage immédiat du dit endroit, ni sur aucun trottoir ou passage couvert, dans les limites de la cité des Trois-Rivières.

Sec. 2. Personne ne devra vider, nettoyer ou laver sur le trottoir d'aucune rue ou place publique aucun crachoir ou vase contenant de la salive ou des crachats.

Sec. 3. Le chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquera au présent règlement.

Sec. 4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

6<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 195.

— Chapitre 195. —  
Règlement défendant de cracher  
sur les trottoirs, etc.

# Lundi, le 16 Mai 1910.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. S. Symburner, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Téléphore Symburner à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une portion de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges en cette cité, étant partie du lot numéro six cent quarante-trois du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de trois cent soixante-et-trois piastres et soixante-deux centins, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par D<sup>me</sup> V. On. Girard, pour le prolongement de la rue St<sup>e</sup> Marie.

Proposé par Mr. Lelinas, Frs,  
Secondé par Mr. Dupresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Dame Julie Charette, veuve de feu Océane Girard à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain faisant partie du lot numéro neuf cent quarante-neuf (949) du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières, nécessaire au prolongement de la rue St<sup>e</sup> Marie, pour le prix et somme de cent piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. J. A. Dupresne, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Joseph Arthur Dupresne à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une portion de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges en cette Cité, étant partie du lot numéro six cent quarante-trois du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de six cent quatre-vingt-deux piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu, N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par D<sup>me</sup> M. Denoncourt, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Bergeron,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Dame Marie Anne Béatrice Barceau, veuve de feu Hazaire Lefebvre Denoncourt à la Corporation de



Lundi, le 16 Mai 1910.

de la Cité des Trois-Rivières, d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue des Forges, en cette cité, étant partie du numéro sept cent soixante-et-dix-sept du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières pour le prix et somme de mille vingt piastres, et cela, suivant acte préparé par F. S. Normand, Sec., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Acte de marché avec la North Shore Power Co., pour pompage de l'eau de l'Aqueduc.

Proposé par Mr. Grant,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché et conventions entre la North Shore Power Company et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour le pompage de l'eau de l'Aqueduc et le fonctionnement des filtres, et cela, suivant acte préparé par F. S. Normand, Sec., N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Projet de cession de terrains par M. Wm. Féron & Co., sur le Côteau St. Louis.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Bergeron,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par Messieurs William Féron, Richard Féron, Chs. Lafond et J. S. Hamel à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, de certains terrains sur le Côteau St. Louis en cette Cité, faisant partie du lot numéro treize cent soixante-et-quatre (1364) du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières, et cela, suivant acte préparé par Alcide Lebrun, Sec., N. O., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Rejetée sur division suivante:

Pour:  
M. M. Duplessis,  
Farmer,  
Lamy,  
Ferrette,

Contre:  
M. M. Dupresne,  
Michelin,  
Pagé,  
Panneton,

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion.

Messieurs les Echevins Bergeron, Frs. Gélins et Grant étaient absents de la Salle du Conseil.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Farmer,

Que Mr. Edouard F. Landry soit nommé Inspecteur Sanitaire de cette Cité avec un salaire

13<sup>e</sup> Motion

Pour nommer un Inspecteur Sanitaire.

Lundi, le 16 Mai 1910.

salaires de six cents piastres l'an et qu'il soit chargé tout spécialement de l'inspection et surveillance de la pose des services d'eau, du drainage et de la plomberie à l'intérieur des bâtisses, de l'inspection des cours et dépendances, de l'inspection de tous robinets pour empêcher le gaspillage de l'eau de l'aqueduc, de l'isolement des malades en cas de maladies contagieuses, de l'affichage et de la désinfection des lieux dans ces cas de maladies, aussi de la confection des travaux de plomberie dans les bâtisses de la Corporation.

Rejetée par division de cinq pour et six contre, savoir:

Pour:

Mr. Farmer,  
Lamy,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

Mr. Bergeron,  
Dupresne,  
Duplessis,  
Gélinas, Frs.,  
Grant,  
Pagé.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que comme marque de respect pour la mémoire de feu Sa Majesté notre illustre Souverain Edouard VII, vendredi, le vingt du mois de Mai courant (1910), jour de ses obsèques, soit observé comme jour de deuil par tous les citoyens des Trois-Rivières.

Adoptée.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,

Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières en assemblée générale tenue le seizième jour du mois de Mai courant (1910), désire exprimer à Sa Majesté George V, ses sentiments de loyauté envers la Couronne d'Angleterre, et profite de l'occasion pour demander que la déclaration que devra faire Notre Souverain lors de son couronnement, soit modifiée de manière à ne pas blesser les sentiments de ses loyaux sujets appartenant à la religion catholique.

Adoptée.

Des soumissions ayant été demandées pour la construction d'un pont en béton, sur la rue Le Jeune, en cette Cité, elles sont produites et ouvertes, et sont, comme suit, savoir:

belle

14<sup>e</sup> Motion  
Deuil public.

15<sup>e</sup> Motion  
Pétition au Roi, concernant sa déclaration lors de son couronnement.

Soumissions  
pour pont, rue Le Jeune.

Lundi, le 16 Mai 1910.

|   |   |
|---|---|
| Belle de Mrs. L. A. Beauchemin,               | \$3,800. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| " " The Canadian Siegwart Beam Co. Ltd.,      | 2,545. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| " " Messrs. Léon, Roy & M <sup>rs</sup> Leod, | 2,492. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |

Ajournement.

La soumission de Messrs. Léon, Roy & M<sup>rs</sup> Leod est acceptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trente de Mai courant, à huit heures du soir.

A doct<sup>r</sup>  
Louis Chi. Normand  
Maire.

Th. Décaulniais  
Sec. - Trés.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 25 Mai 1910.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour  
Jeudi, le vingt-six de Mai courant, à huit heures du soir,  
concernant certaines ventes de terrains et le contrat de pont  
de la rue Le Jeune.

(Signé) Louis Chi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
26 Mai 1910.

A une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel des Villes, en la dite Cité, Jeudi, le vingt-sixième  
jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| Hon <sup>r</sup> Honneur le Maire | L. Chi. Normand, |
| Messieurs les Echevins            | L. E. Dufresne,  |
|                                   | O. G. Duplessis, |
|                                   | F. G. Parmer,    |
|                                   | A. F. Grant,     |
|                                   | H. Lamy,         |
|                                   | Edm. Michelin,   |
|                                   | Chs. Page,       |
|                                   | E. F. Panneton,  |
|                                   | F. A. Verrette.  |

Proposé

Jeu di, le 26 Mai 1910.

1<sup>ère</sup> Motion  
Acte de marché entre Messrs.  
Méon, Roy & M<sup>rs</sup> God et la  
Corporation. — Pont rue  
Le Jeune.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer un acte de marché entre la Corporation de la Cité des  
Trois-Rivières et Messieurs Méon, Roy & M<sup>rs</sup> God, pour la construc-  
tion d'un pont en béton armé sur la rue Le Jeune, au prix de  
deux mille quatre cent quatre-vingt-douze piastres, et cela, suivant  
acte préparé par T. S. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être  
lu devant ce Conseil.

Adoptée.

2<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par Mr. Alex.  
Baptist, pour l'élargisse-  
ment de la rue Du Fleuve.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer un acte de vente par Mr. Alexander Baptist à la Cor-  
poration de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière  
de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Fleuve sur  
le boulevard Turcotte, étant partie du lot numéro deux mille  
cent quatre-vingt-neuf du cadastre d'enregistrement de la  
Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de deux  
mille une piastres et soixante centins, et cela, suivant acte  
préparé par T. S. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être  
lu devant ce Conseil.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par M<sup>rs</sup> V<sup>ve</sup>  
C. W. Ogden, pour l'élargis-  
sment de la rue Du Fleuve.

Proposé par Mr. Dupresne,  
Secondé par Mr. Grant,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer un acte de vente par Madame Veuve Charles W. Ogden  
à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine  
lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Fleuve  
sur le boulevard Turcotte, étant partie du lot numéro deux mille  
cent quatre-vingt-sept du cadastre d'enregistrement de la  
Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre cent  
quarante-cinq piastres, et cela, suivant acte préparé par  
T. S. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant  
ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain par M<sup>rs</sup> V<sup>ve</sup>  
John Baptist, pour l'élargis-  
sment de la rue Du Fleuve.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Grant,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer un acte de vente par Madame Veuve John Baptist à  
la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine  
lisière

Judi, le 26 Mai 1910.

lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue du Fleuve sur le boulevard Turcotte, étant partie du lot numéro deux mille cent quatre-vingt-huit du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de sept cent trente-six piastres et cinquante-six centins, et cela, suivant acte préparé par F. E. Normand, Ecr., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Le docté  
 Louis F. Normand  
 Maire.  
 Sec.-Trés.

Assemblée Régulière.  
 30 Mai 1910.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le trentième jour de Mai, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
 Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
 O. J. Bergeron,  
 L. E. Dufresne,  
 O. G. Duplessis,  
 F. F. Farmer,  
 Frs. Gélinas,  
 R. F. Grant,  
 W. Lamy,  
 Edm. Michelin,  
 Chs. Pagé,  
 E. F. Panneton,  
 F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de

Mrs. Albert Gagnon & al.

Requête de Messieurs Albert, Léonce et J. Alfred Gagnon, demandant que leurs noms soient substitués à celui de feu Mr. Pierre Gagnon, leur père, au rôle d'évaluation pour la présente année, comme propriétaires des immeubles N<sup>o</sup> 525 du Cadastre, coin des rues Notre-Dame et Ste. Anne et N<sup>o</sup> 593 du Cadastre, rue Notre-Dame

Accordée.

Requête



Lundi, le 30 Mai 1910.

Requête de  
Mr. Ludger Ollarie.

Requête de Mr. Ludger Ollarie, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Hoise Livernoche, au Rôle d'Evaluation de la présente année, comme propriétaire d'un emplacement sur le côté Sud-Ouest de la rue St<sup>e</sup> Elizabeth, faisant partie des lots Nos H-16, H-17, H-18 du Cadastre.  
Accordée.

Requête de  
Mr. D. J. Morissette.

Requête de Mr. D. J. Morissette, demandant un nouveau service de drainage pour la propriété de son épouse, coin des rues Royale et St<sup>e</sup> George.  
Accordée.

Requête des  
Révères Dames Ursulines.

Requête des Révères Dames Ursulines, demandant la pose d'un service d'aqueduc, à leur terrain sur la rue St<sup>e</sup> François-Xavier contigu à celui des Révères Sœurs Dominicaines.  
Accordée.

Requête de  
Mr. Adol. Thibault.

Requête de Mr. Adolphe Thibault, demandant que la somme d'une piastre lui soit payée, pour perte de cinq douzaines d'œufs, occasionnée par une chute sur le marché-aux-Denrées, où il y avait un défaut de trottoir.  
Référé au Surintendant.

Requête de  
Mr. W<sup>m</sup> Féron & al.

Requête de Mr. W<sup>m</sup> Féron et autres, demandant la pose de lampes électriques arc sur le Boulevard St<sup>e</sup> Louis et la Grande Allée, Côteau St<sup>e</sup> Louis.  
Référé au Comité de l'Éclairage.

Requête de  
Mr. Benj. Pronovost.

Requête de Mr. Benjamin Pronovost, demandant d'être nommé Assistant-Clerc du Marché-aux-Denrées.

Requête de  
Mr. Uld. Martel.

Requête de Mr. Uldoric Martel, demandant au Conseil de lui faire un prêt de deux mille piastres, pour l'aider à manufacturer de la briques.

Requête de  
L'Association des Citoyens.

Requête de L'Association des Citoyens, demandant que lors de la reconstruction du Boulevard, sur la rue Du Fleuve, le même niveau lui soit conservé entre les rues Du Château et Du Platon, avec un escalier pour communiquer à cette dernière rue.  
Proposé par Mr. Verrette,  
secondé par Mr. Panneton,

1<sup>ère</sup> Motion

Que la requête présentée par  
L'Association

Lundi, le 30 Mai 1910.

L'Association des Citoyens qui vient d'être lue soit référée aux Comités Permanents, pour étude.

Adoptée.

Requête de  
Mr. A. M. Gauthier & al.

Requête de Mr. A. M. Gauthier et autres, demandant la reconstruction du Boulevard, rue Du Fleuve, au même niveau jusqu'à la rue Du Platon.

Requête de  
Mr. Donat Nault.

Requête de Mr. Donat Nault, demandant que son nom et celui de Dame Cléophas Nault soient substitués à celui de Mr. Léonide Desfossez fils, au rôle d'Évaluation pour la présente année, comme propriétaire d'un emplacement situé au Sud-Ouest de la rue Des Champs, faisant partie du lot N<sup>o</sup> 1164 du Cadastre, et étant le N<sup>o</sup> 55 du plan de subdivision du dit lot N<sup>o</sup> 1164 fait par Mr. John Bourgeois.

Accordée.

Lettre de  
Mr. E. F. Panneton.

Lue une lettre de Mr. L'Échevin E. F. Panneton, donnant sa résignation comme Président du Comité de Santé.

Lettre de  
L'Honorable Jacques Bureau.

Lue une lettre de L'Honorable Jacques Bureau, Solliciteur Général, concernant l'emprunt d'un scaphandre du Gouvernement Fédéral.

Refusée.

Lettre de la  
Cartwright Automatic Press Co.

Lue une lettre de la Cartwright Automatic Press Company of Canada, Ltd., concernant le projet d'établissement d'une manufacture de presses automatiques et autres machineries en cette cité.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de la  
Roberts Filter Mfg. Co.

Lue une lettre de la Roberts Filter Manufacturing Co. Inc., concernant l'installation des filtres de l'Égout.

Lettre de  
L'Association des Citoyens.

Lue une lettre de L'Association des Citoyens des Trois-Rivières, demandant une entrevue avec le Conseil de cette cité, concernant l'établissement de nouvelles manufactures.

Accordée.

Lettre de  
M<sup>rs</sup> J. W. Greenhields & John D. Oppé

Lue une lettre de Messieurs J. W. Greenhields et John D. Oppé, informant le Conseil qu'ils ont l'intention d'établir une manufacture de lingerie dans la

# Lundi, le 30 Mai 1910.

la Cité des Trois-Rivières, et demandant, comme aide, pour cette fin, une subvention de vingt-cinq mille piastres payables en débentures, une exemption partielle de taxes municipales et une réduction des taxes de l'eau.

Accordée.

Rapport de la  
Commission de l'Eau.

Rapport:

La Commission de l'Eau de cette Cité a l'honneur de vous faire rapport que s'étant réuni, le samedi soir, le 28 du courant, et avoir étudié la question de la prise d'eau de l'Aqueduc, elle en est venue à la conclusion de suggérer que, le tuyau de succion du dit Aqueduc soit prolongé jusqu'en dehors du quai pour puiser l'eau dans la rivière St. Maurice.

Respectueusement soumis,

(signé) E. F. Panneton,

J. A. Peltier,

Geo. Bourgeois,

F. F. Farmer,

W. Lamy.

2<sup>e</sup> Motion

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 30 Mai 1910.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Verrette,

Que le rapport de la Commission de l'Eau qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Certificat re  
construction D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Achille Bellefleur.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Mr. Frs. Parent, Inspecteur-de-Ville, établissant à la somme de \$5,000.00, la valeur de la construction de Dame Veuve Achille Bellefleur, sur la rue René.

Certificat re  
construction G. Gauthier.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Mr. Frs. Parent, Inspecteur-de-Ville, et de Mr. Dalbé Viau, architecte, établissant que la construction de la bâtisse de Mr. Zéphirin Gauthier, rue Des Forges, est terminée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant l'entretien et la surveillance des bornes-fontaines.

Proposé

# Lundi, le 30 Mai 1910.

3<sup>e</sup> Motion

Octroi pour annonces et remise  
de l'eau à l'Association  
Agriculture.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Grant,

Que ce Conseil accorde soixante-quinze pour cent (75%) du coût des dépenses que l'Association Agricole du District des Trois-Rivières devra faire pour annoncer son exposition qui aura lieu du 8 au 13 Août prochain (1910).

Qu'un comité de cinq, dont trois membres de ce Conseil: Son Honneur le Maire et Messieurs les Echevins E. F. Panneton et François Gélinas, et deux Directeurs de la dite Association, soit chargé de s'occuper et décider du montant qui devra être dépensé pour les dites annonces.

Que les taxes de l'eau de la dite Association soient fixés à une piastre par année, pour les années 1907, 1908, 1909 et 1910.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion

Certificat de magasin de li-  
queurs pour Mr. Narcisse Gélinas.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Bergeron,

Que la demande de certificat en faveur de Mr. Narcisse Gélinas, pour lui permettre d'obtenir une licence de magasin de liqueurs soit examinée et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion

Élargissement de la rue  
Plaisante.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Michelin,

Attendu que depuis longtemps des requêtes ont été présentées à ce Conseil demandant l'élargissement de la rue Plaisante;

Attendu qu'il serait désirable pour faciliter la circulation, pour protéger les bâtisses en cas d'incendie et pour l'embellissement de la Cité d'accéder à la demande des contribuables signataires de ces requêtes;

Qu'il soit résolu que les Comités Permanents fassent les démarches nécessaires pour s'enquérir du coût d'achat des terrains et des travaux nécessaires à cette fin et en fassent rapport à ce Conseil le plus tôt possible.

Adoptée, les Comités devront y voir.

6<sup>e</sup> Motion

M. M. Asselin & Auger chargés  
de préparer un plan pour le  
Boulevard.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Grant,

Que le Conseil de Ville charge M. M. Asselin & Auger Architectes de la Cité de Trois-Rivières, de la préparation d'un plan et des spécifications, pour

# Lundi, le 30 Mai 1910.

7<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 6.

pour la construction d'un Boulevard ou terrasse à être  
construit en la cité des Trois-Rivières, à l'endroit connu  
sous le nom de "Boulevard Turcotte" avec tels prolongements  
et modifications que le Conseil jugera à propos d'adopter.  
Proposé par Mr. Panneton, en amendement,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Qu'un comité spécial composé de Son  
Honneur le Maire et de M<sup>rs</sup>. Verrette, Farmer, Pagé  
et Lamy soit chargé d'étudier la question de  
la construction du Boulevard et d'en faire rapport  
au Conseil.

Rejetée sur division de cinq pour et six contre, savoir:

| Pour:                        | Contre:                     |
|------------------------------|-----------------------------|
| M <sup>rs</sup> . Duplessis, | M <sup>rs</sup> . Bergeron, |
| Lamy,                        | Dufresne,                   |
| Michélin,                    | Farmer,                     |
| Panneton,                    | Gélinas, Frs.,              |
| Verrette,                    | Grant,                      |
|                              | Pagé.                       |

La motion principale étant ensuite mise aux voix est  
adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Louis Parasin, un billet pro-  
missoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à six  
mois de la date du douze Avril dernier (1910), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par Mr. Gélinas, Frs.,  
Secondé par Mr. Dufresne,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Edmond Lafontaine, un billet  
promissoire au montant de douze cents piastres, à six  
mois de la date du trois de Mai courant (1910), avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par Mr. Dufresne,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Ephrem Saucier, un billet  
promissoire

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Louis Parasin.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,200.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Edm. Lafontaine.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>lle</sup> Eph. Saucier.



# Lundi, le 30 Mai 1910.

## 11<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,400.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. L. Carbonneau.

promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du quatre de Mai courant (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Louis Carbonneau, un billet promissoire au montant de dix-sept cents piastres, à six mois de la date du dix de Mai courant (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

## 12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. L. Pothier fils de J. P.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Louis Pothier fils de J. P., un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-trois Mai courant (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

## 13<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de Mr. J. Marchand, père.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Zéphirin Marchand, père, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du vingt-six de Mai courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

## 14<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$24,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de la Banque d'Okchelaga.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Sélinas, Frs.,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Okchelaga, un billet promissoire au montant de vingt-sept mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer les appropriations de terrains, l'élargissement des rues etc. en attendant l'émission de débentures à cette fin.

Adoptée.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Verrette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de

Lundi, le 30 Mai 1910.

de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'accorder un bonus de vingt-cinq mille piastres à Messieurs J. W. Greenshields et John D. Offe, pour l'établissement d'une manufacture de lingerie en cette cité, aux conditions qui seront mentionnées au dit règlement.

En Conseil, ce 30 Mai 1910.

(Signé) F. W. Verrette.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le huit de Juin prochain, à huit heures du soir.

A l'ordre,  
Alexis St. Normand  
Maire.  
G. Thériault  
Secr. Trés.

Assemblée Régulière.  
8 Juin 1910.

A une assemblée régulière du Conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, Mercredi, le huitième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

- |                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,   |
| Messieurs les Échevins | L. E. Dupresne,  |
|                        | A. J. Duplessis, |
|                        | F. F. Farmer,    |
|                        | Frs. Gellinas,   |
|                        | Narc. Gellinas,  |
|                        | A. F. Grant,     |
|                        | W. Lamy,         |
|                        | Edm. Michelin,   |
|                        | Chs. Pagé,       |
|                        | E. F. Panneton,  |
|                        | F. W. Verrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Herménégilde Fontaine & al.

Requête de Mr. Herménégilde Fontaine et autres, demandant l'ouverture de la rue Cooke depuis la rue St<sup>e</sup> Julie jusqu'à la rue Des Champs.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. F. X. Gravel & al.

Requête de Mr. F. X. Gravel et autres, demandant la construction d'un trottoir sur la rue Des Champs, depuis la rue St<sup>e</sup> Maurice jusqu'aux

Mercrredi, le 8 Juin 1910.

jusqu' aux dernières maisons construites à la partie Nord de la dite rue Des champs.

Accordée.

Requête de  
Mr. L. P. Guillet & pl.

Requête de Mr. L. P. Guillet et autres, demandant le prolongement de la rue St Prosper depuis la rue St Julie jusqu'à la rue Des champs.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Art. Gélinas.

Requête de Mr. Arthur Gélinas, concernant la reconstruction du trottoir au front de sa propriété sur la rue St Denis.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Joseph Lambert.

Requête de Mr. Joseph Lambert, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Alfred Bouchard, au Rôle d'Evaluation pour la présente année, comme propriétaire d'un emplacement situé au coin Nord-Ouest des rues St Martin et Duplessis-Bochard, étant la moitié Nord-Est du lot N° 1442 du Cadastre.

Accordée.

Requête de  
Mr. Henri Edouard Balcer.

Requête de Mr. Henri Edouard Balcer, demandant que le nom de Mr. Eugène Balcer soit substitué au sien, au Rôle d'Evaluation pour la présente année, comme propriétaire de l'immeuble N° 441 du Cadastre, rue Notre-Dame.

Accordée.

Requête de  
Mr. Etienne Falardeau & all.

Requête de Mr. Etienne Falardeau et autres, demandant la pose d'une lampe électrique arc dans la rue Champflour.

Référée au Comité d'Eclairage.

Requête de  
Mr. J. Lyburner & all.

Requête de Mr. J. Lyburner et autres, demandant la pose d'une lampe électrique arc au coin des rues St Antoine et Champlain.

Référée au Comité d'Eclairage.

Requête de  
Mr. Robert Ryan.

Requête de Mr. Robert Ryan, demandant au Conseil de lui faire un prêt de \$30,000.00%, pour lui permettre d'agrandir sa manufacture de gants.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Messrs. Collins & Girou.

Requête de Messrs. Collins & Girou, contracteurs, demandant la permission de se servir d'une certaine étendue de terrain, près du Moulin-à-Vent, et d'y ériger

Mercredi, le 8 Juin 1910.

ériger un petit bureau devant servir à leur usage pendant la construction d'un quai à charbon.

Accordée.

Requête de  
Mr. Ernest Blanchette.

Requête de Mr. Ernest Blanchette, demandant que son nom soit entré au Rôle d'Evaluation pour la présente année, comme propriétaire, conjointement avec Mr. Alexis Blanchette, d'un emplacement situé au coin des rues St Prosper et Champflour, étant la partie sud-est du lot N° 1553 du Cadastre.

Accordée.

Lettre de  
Messrs. Comeau & Béliveau.

Que une lettre de Messrs. Comeau & Béliveau, Avocats, réclamant le paiement d'un compte de Mr. W. Beaupré, entrepreneur-électricien, au montant de quatre-vingt-quinze piastres et neuf centins (95.<sup>09</sup>/<sub>100</sub>).

Lettre de  
Mr. Elz. Poiré.

Que une lettre de Mr. Elzéar Poiré, demandant au Conseil de lui louer un terrain dans la Commune, pour pâturage.

Référée au Comité de la Commune.

Lettre des  
M<sup>rs</sup> J. W. Godin.

Que une lettre des Héritiers J. W. Godin, concernant la reconstruction du trottoir au front de leur propriété sur la rue Du Platon.

Lettre du  
Capt. M. Hamelin.

Que une lettre du Capitaine M. Hamelin, concernant l'horaire des traverses entre cette Cité et St<sup>e</sup> Angèle de Laval.

Lettre de  
Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

Que une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, informant le Conseil, qu'ils ont notifié, par écrit, certaines personnes d'avoir à se conformer au règlement concernant les constructions en bois dans certaines parties de cette Cité.

Référée au Surintendant pour vérifier et donner ordre aux avocats, en y ajoutant le nom de Mr. J. L. Clair.

Lettre de  
Mr. Art. Brunelle.

Que une lettre de Mr. Arthur Brunelle, demandant qu'un nouveau prêt de six mille piastres (6,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) lui soit fait, comme incendié, le 22 Juin 1908.

Référée aux Comités Permanents.

Lettre de  
Mr. Joseph Nolin.

Que une lettre de Mr. Joseph Nolin, réclamant la somme de six piastres, pour frais d'une voiture occasionné par le mauvais état du chemin sur l'Avenue Laviolette, le 20 Février 1910.

Accordée.

Rapport:

# Mercredi, le 8 Juin 1910.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|   |                     |         |    |   |
|---|---------------------|---------|----|---|
| Département de l'Acqueduc, (Construction) | \$                  | 406     | 46 | ✓ |
| " " D.o. (Ent. & Répt.)                   |                     | 1,564   | 18 | ✓ |
| " des Chemins,                            |                     | 4,261   | 21 | ✓ |
| " " Marchés,                              |                     | 41      | 13 | ✓ |
| " du Feu,                                 |                     | 65      | 04 | ✓ |
| " de l'Éclairage,                         |                     | 34      | 45 | ✓ |
| " " l'Hôtel de Ville,                     |                     | 285     | 46 | ✓ |
| " " la Police,                            |                     | 153     | 81 | ✓ |
| " " " Communes,                           |                     | 11      | 95 | ✓ |
| " " " Santé,                              |                     | 68      | 25 | ✓ |
| Drainage,                                 |                     | 314     | 31 | ✓ |
| Cavage des Rues,                          | 1,054 <sup>74</sup> | 1,054   | 44 | ✓ |
| Ponts St Maurice,                         |                     | 48      | 15 | ✓ |
| Rues sous Contrôle,                       |                     | 238     | 20 | ✓ |
| Carré Champlain,                          |                     | 64      | 85 | ✓ |
| Carré St Philippe,                        |                     | 18      | 45 | ✓ |
| Carré Victoria,                           |                     | 1       | 13 | ✓ |
| Station de Police et du Feu,              |                     | 12      | 42 | ✓ |
| Atelier des Départements,                 |                     | 48      | 53 | ✓ |
| Papeterie et Impressions,                 |                     | 29      | 05 | ✓ |
| Frais Légaux,                             |                     | 66      | 04 | ✓ |
| Billets Payables,                         |                     | 119,286 | 08 | ✓ |
| Intérêt et Commission,                    |                     | 1,146   | 03 | ✓ |
| Taxes Municipales,                        |                     | 15      | "  | ✓ |
| Dépenses Contingentes,                    |                     | 82      | 42 | ✓ |
| Divers Comptes,                           | 262 <sup>75</sup>   | 262     | 25 | ✓ |
|   | \$                  | 129,947 | 12 | ✓ |

Respectueusement soumis,  
(Signé) F. F. Farmer, Préd.,  
A. A. Verrette,  
O. G. Duplessis,  
Fr. Gélinas,  
R. F. Grant.

Proposé



# Mercredi, le 8 Juin 1910.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Lamy,  
Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant le mois de Mai dernier.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, informant le Conseil que, M. M. Aldric Carignan, marchand licencié, et Joseph Fontaine, tailleur de pierre, ont été trouvés coupables et convaincus d'infractions à la Loi des Licences de Québec.

2<sup>ème</sup> Motion  
Nomination du Président  
des Elections Municipales.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Pagé,  
Que Mr. l'échevin François Gélinas soit nommé président des élections municipales qui auront lieu le onze de Juillet prochain (1910).

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 196.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 196, Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à Messieurs James W. Greenshields et John D. Oppé ou à leurs représentants, pour l'établissement d'une manufacture de lingerie en cette Cité, une aide ou bonus au montant de vingt-cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet, et aussi pour fixer à la somme de trois cents piastres par année durant cinq années et à celle de quatre cents piastres par année durant cinq autres années le montant des taxes municipales sur la dite manufacture pendant l'espace de six années consécutives, soit lu et adopté.

Chapitre CLXXXVI.

— Chapitre 196. —  
Règlement pour l'établissement d'une manufacture de lingerie à Trois-Rivières.

Règlement pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à voter et octroyer à Messieurs James W. Greenshields et John D. Oppé ou à leurs représentants, pour l'établissement d'une manufacture de lingerie en cette Cité, une aide ou bonus au montant de vingt-cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet, et aussi, pour fixer à la somme de

Mercredi, le 8 Juin 1910.

de trois cents piastres par année durant cinq années et à celle de quatre cents piastres par année durant cinq autres années le montant des taxes municipales sur la dite manufacture pendant l'espace de dix années consécutives.

Attendu que Messieurs James W. Green Shields et John D. Oppé seraient disposés de venir établir en cette Cité une manufacture de lingerie moyennant une aide en argent et une réduction de taxes sur la dite manufacture;

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt de la population de cette Cité de favoriser l'introduction de cette nouvelle industrie et l'établissement de la dite manufacture de lingerie en cette dite Cité ce qui accroîtrait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à un grand nombre de personnes et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation;

Et attendu que pour assurer l'établissement de la dite manufacture dans les limites de la dite Cité, et sa construction, et sa mise en opération sous le plus court délai possible, il est avantageux d'accorder aux dits James W. Green Shields et John D. Oppé ou à leurs représentants un bonus au montant de vingt-cinq mille piastres et une réduction de taxes sur la dite manufacture, qu'il soit donc ordonné et sous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour et au nom de la Corporation de la dite Cité, paiera et remettra aux conditions et aux époques ci-après établies, à Messieurs James W. Green Shields et John D. Oppé ou à leurs représentants sous forme d'aide ou bonus la somme de vingt-cinq mille piastres et fixera à la somme de trois cents piastres par année durant cinq années et à celle de quatre cents piastres par année durant cinq autres années pour l'espace de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier Janvier mil neuf cent onze le montant des taxes municipales sur la dite manufacture (Taux de l'eau, taxe du drainage et des pues sous contrôle exceptés) payables à la dite Corporation, sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillages érigés, affectés et exploités spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture et aussi sur les bureaux de l'établissement,

et

Mercredi, le 8 Juin 1910.

et ce, aux conditions suivantes, savoir:

Sec. 2. Les dits James W. Greenshields et John D. Oppe ou leurs représentants devront construire et installer dans les limites de la cité des Trois-Rivières, au sud-ouest de la rivière St. Maurice, des bâtisses, machineries et outillages nécessaires à la fabrication de la lingerie et ces bâtisses, machineries et outillages devront avoir une valeur d'au moins soixante-et-quinze mille piastres et le nombre de personnes employées journellement dans la dite manufacture (fêtes et dimanches exceptés) devra être d'au moins deux cents. Les bâtisses de la dite manufacture devront être construites suivant les règles de l'art en matériaux non combustibles et à l'épreuve du feu et avoir une grandeur de pas moins de cent vingt pieds de longueur par quatre-vingt pieds de largeur et à deux étages.

Sec. 3. La dite manufacture devra être construite et mise en opération d'ici au premier de Novembre prochain (1910), le coût de l'immeuble, des machineries et de l'outillage devra être d'au moins soixante-et-quinze mille piastres, elle devra continuer ses opérations pendant dix années consécutives et durant ces dites dix années deux cents personnes au moins devront y être employées journellement (fêtes et dimanches exceptés).

Sec. 4. Les dits Greenshields et Oppe ou leurs représentants, devront payer annuellement pour taxes municipales pendant dix années consécutives, dans les délais voulus par la loi, la somme de trois cents piastres par année durant les cinq premières années et quatre cents piastres par année durant les cinq années suivantes en outre des taxes de l'eau, de la taxe du drainage et des rues sous contrôle qui seront payables sur le même pied que les autres contribuables, les taxes de l'eau étant payables au prix de sept centins et demi par mille gallons impériaux.

Sec. 5. Dans le cas où la dite manufacture serait arrêtée une année durant aucune des dites dix années ou dans le cas que le nombre de personnes employées dans la dite manufacture serait moindre de deux cents, les taxes municipales seront exigibles sans aucune réduction pour l'année ou les années durant lesquelles les dits Greenshields et Oppe ou leurs représentants seront en défaut, et cela, à moins de force majeure.

Sec. 6.

Mercredi, le 8 Juin 1910.

Sec. 6. Les dits Greenshields et Oppé ou leurs représentants pour garantir l'exécution des conditions et des obligations mentionnées dans le présent règlement et le remboursement du dit bonus ou aucune partie d'icelui en cas d'inexécution des dites conditions et des dites obligations consentiront en faveur de la dite Corporation de la Cité des Trois-Rivières au temps où ils recevront le dit bonus de vingt-cinq mille piastres, une hypothèque sur la manufacture et les terrains laquelle hypothèque devra prendre rang immédiatement après la première émission de leurs débentures et sera une deuxième hypothèque. Dans le cas où les dits Greenshields et Oppé ou leurs représentants trouveraient nécessaire pour l'agrandissement de leur manufacture, d'émettre de nouvelles débentures, la dite Corporation des Trois-Rivières devra au lieu et place de sa deuxième hypothèque accepter de cette deuxième émission des débentures des dits Greenshields et Oppé ou leurs représentants pour le montant de la dite deuxième hypothèque, lesquelles débentures seront remises aux dits Greenshields et Oppé ou leurs représentants à raison de deux mille cinq cents piastres par année s'ils remplissent les conditions et les obligations mentionnées dans le présent règlement, de même ils auront droit à une diminution de deux mille cinq cents piastres par année sur la dite hypothèque de vingt-cinq mille piastres en remplissant les obligations du présent règlement. Comme garantie en plus, par les dits Greenshields et Oppé ou leurs représentants qu'ils exécuteront les conditions et obligations mentionnées dans le présent règlement, ils devront déposer entre les mains du Secrétaire-Trésorier de ce Conseil, la somme de cinq cents piastres, laquelle somme leur sera remise avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an s'ils remplissent leurs obligations d'ici au premier novembre prochain (1910) mais la dite somme sera confisquée et demeurera acquise à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières dans le cas contraire.

Sec. 7. Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières afin de rencontrer et payer à Messieurs Greenshields et Oppé ou à leurs représentants, la dite somme de vingt-cinq mille piastres, émettra au temps et en la manière ci-après établis, des débentures au nom et sur le crédit de la dite Corporation, au montant de vingt-cinq mille piastres, lesquelles débentures devront être reçues et acceptées au pair par  
les

Mercredi, le 8 Juin 1910.

les intéressés en paiement du dit bonus.

Sec. 8. Les dites débentures seront émises sous le sceau du Maire, le contre-sceau du Secrétaire-Trésorier et le sceau de la dite Corporation et porteront intérêt au taux de quatre pour cent l'an payable semi-annuellement les premiers jours de Mai et Novembre chaque année elles seront de mille piastres chacune, datées du premier novembre mil neuf cent dix, et payables dans cinquante ans de leur date.

Sec. 9. Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel d'iceux, lesquels coupons étant signés au moyen d'un cachet portant le fac-simile de la signature du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, seront payables aux porteurs d'iceux lorsque et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront lors du paiement d'iceux liés à la Corporation; et la possession par elle de tout tel coupon sera une preuve prima-facie que l'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles débentures.

Sec. 10. Toutes les dispositions de l'acte de la Législature de Québec / Edouard VII, Chapitre 44, établissant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil et du Secrétaire-Trésorier quant à ce qui concerne la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction des dettes créées en vertu du dit acte, et le paiement semi-annuel des intérêts sur les dites dettes, s'appliqueront de même à la création d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée par l'émission des susdites débentures.

Sec. 11. Les débentures ci-dessus mentionnées au montant de vingt-cinq mille piastres, seront transportées, livrées et données aux dits Greenshields et Oppe ou à leurs représentants lorsque la dite manufacture sera tout-à-fait parachevée et en pleine opération depuis au moins trente jours, et cela, avant le premier Décembre de l'année mil neuf cent dix. Quant à la valeur des immeubles et le nombre de personnes employées les dits Greenshields et Oppe ou leurs représentants en feront la justification par leurs livres de comptes qui devront être produits à la demande du Conseil pour vérification.

Sec. 12.



# Mercredi, le 8 Juin 1910.

Sec. 12. Les dits Greenshields et Oppé ou leurs représentants auront le droit de transférer leurs droits ainsi que leurs obligations contractées par le présent règlement, à toute compagnie formée dans le but d'exploiter la dite manufacture en par cette compagnie assumant les mêmes conditions et obligations du dit règlement.

Sec. 13. Le présent règlement entrera en vigueur le jour où il sera sanctionné par les contribuables.

Adopté.

4<sup>e</sup> Motion  
Élévateur et escaliers du  
Marché aux Derrées.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que l'élevateur dans le Marché aux Derrées soit agrandi et qu'un moteur électrique soit installé pour le faire fonctionner. Que les escaliers de chaque bout qui montent à l'étage des bouchers, ainsi que l'escalier du centre en arrière du Marché soient projetés à l'extérieur du dit Marché avec un palier chacun, et que ces travaux soient faits à la journée.

5<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 4.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que les escaliers du Marché aux Derrées ne soient pas modifiés maintenant.

Rejetée sur division de deux pour et huit contre, savoir:

Pour:  
M. M. Lamy,  
Verrette,

Contre:  
M. M. Dufresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc,  
Grant,  
Michelin,  
Pagé.

Mr. l'Échevin Panneton était absent de la Salle du Conseil. La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

6<sup>e</sup> Motion  
Pour prolongement de la rue  
St. Prosper, ouverture de la rue  
Booker et élargissement de la  
rue Plaisante.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que son Honneur le Maire et Messieurs les Échevins Pagé et Verrette soient chargés de voir au prolongement de la rue St. Prosper, à l'ouverture de la rue Booker et l'élargissement de la rue Plaisante  
et

# Mercrèdi, le 8 Juin 1910.

et de faire rapport au Conseil.

Rejetée sur division de deux pour et sept contre, savoir:

Pour:

Mo. Mo. Lamy,  
Michelin,

Contre:

Mo. Mo. Dupresne,  
Duplessis,  
Farmer,  
Gélinas, Narc,  
Grant,  
Pagé,  
Verrette.

Mr. L'Échevin Frs. Gélinas s'est abstenu de voter.

Proposé par Mr. Verrette,

Secondé par Mr. Duplessis,

Que les propriétaires de terrains ayant front sur le côté Sud-Ouest de cette partie de la rue Des Champs comprise depuis la rue St. Maurice jusqu'aux dernières maisons construites à la partie Nord de la dite rue Des Champs soient notifiés d'avoir à construire des trottoirs de première classe au front de leurs propriétés, et cela, d'hui à huit jours.

Adoptée.

Proposé par Mr. Pagé,

Secondé par Mr. Duplessis,

Que Mr. L. Philippe Hamel soit nommé Assistant Clerc du Marché-aux-Derrées de cette Cité, avec un salaire de quatre cent soixante-et-huit piastres l'an.

Adoptée sur division de sept pour et trois contre, savoir:

Pour:

Mo. Mo. Dupresne,  
Duplessis,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Narc,  
Grant,  
Michelin,  
Pagé,

Contre:

Mo. Mo. Farmer,  
Lamy,  
Verrette.

Proposé par Mr. Michelin,

Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à la Compagnie dite

7<sup>e</sup> Motion

Nouveaux trottoirs, rue Des Champs.

8<sup>e</sup> Motion

Nomination de L. P. Hamel Assistant Clerc du Marché-aux-Derrées.

9<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain à "Shepley-wart Peam Co., Ltd."

Mercrredi, le 8 Juin 1910.

dite "The Siegwart Beam Company, Limited, d'une certaine partie de terrain situé dans la Commune de cette Cité tel que montré au plan fait par Mr. A. P. Normandin, arpenteur géomètre, qui est annexé au dit acte, pour le prix et somme de deux mille piastres, et cela, suivant acte préparé par T. B. Normand, Ec. V. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adjournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt de Juin courant, à huit heures du soir.

Adopté  
Léon P. Normand  
Maire.  
Sec. - Trés.

Assemblée Régulière.  
20 Juin 1910.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingtième jour de Juin, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Monseigneur le Maire   | L. P. Normand,   |
| Messieurs les Echevins | L. C. Dufresne,  |
|                        | L. G. Duplessis, |
|                        | F. G. Farmer,    |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | Narc. Gélinas,   |
|                        | R. F. Grant,     |
|                        | N. Lamy,         |
|                        | Edm. Michelin,   |
|                        | Chs. Pagé,       |
|                        | E. F. Panneton,  |
|                        | F. A. Verrette.  |

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Hector Bastarache et autres, demandant la pose des tuyaux de l'Aqueduc dans la rue Laurier depuis la rue Royale jusqu'aux terrains de la rue St. Philippe.

Requête de  
Mr. Hect. Bastarache & al.

Requête de  
W. Mailhot.

Accordée.  
Requête de Mr. Navégius Mailhot, demandant au Conseil de lui accorder un prêt additionnel de

Lundi, le 20 juin 1910.

de quatre mille piastres sur les nouveaux argents que la Corporation doit prêter aux incendies.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. Néré St. Arnauld.

Requête de Mr. Néré St. Arnauld, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Joseph St. Arnauld, au Rôle d'Evaluation pour l'année courante, comme propriétaire de l'immeuble N<sup>o</sup> 27 et 29 rue Hertel.

Accordée.

Requête de  
Mr. A. J. Gouin & all.

Requête de Mr. A. J. Gouin et autres, demandant que la côte de la rue Du Platon soit baissée et pavée en petits blocs de pierre.

Référée au Comité des Chemins.

Requête de  
Mr. Art. Belland & all.

Requête de Mr. Arthur Belland et autres, demandant la pose d'une lampe électrique à la partie Nord de l'Avenue Laviolette.

Accordée.

Requête de  
Mr. Eph. Teasdale.

Requête de Mr. Ephrem Teasdale, Clerc du Marché-aux-Données, demandant que la somme de vingt-et-une piastres qu'il a payée pour se faire remplacer pendant qu'il était malade lui soit remboursée.

Accordée.

Requête de  
Mr. Joseph G. Labarre.

Requête de Mr. Joseph G. Labarre, demandant que son salaire lui soit payé en entier pendant la maladie qui le retient chez lui.

Accordée.

Requête de  
Mr. L. Courteau & all.

Requête de Mr. Louis Courteau et autres assistants constables, demandant que des casquettes leur soient fournies.

Accordée.

Requête de  
Mr. Lucien Levasseur.

Requête de Mr. Lucien Levasseur, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour tenir un étal de boucher au N<sup>o</sup> 112, rue St. Roch.

Accordée.

Requête de  
Mr. P. Boisclair & all.

Requête de Mr. Pierre Boisclair et autres, demandant que les signaux par cloches ou sifflets des locomotives, à chaque intersection des rues et des voies ferrées dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, soient prohibés.

Référée à un comité spécial composé de Son Honneur le Maire et de Messieurs les Echevins Farmer et Panneton.

Requête.

Lundi, le 20 Juin 1910.

Requête de  
Mr. Albert Gagnon.

Requête de Mr. Albert Gagnon, demandant que le nom de Dame Emma Gagnon épouse de Mr. Eusèbe Larasin soit mis comme propriétaire, au Rôle d'Évaluation de l'année courante, de l'immeuble N<sup>o</sup> 593 du Cadastre, rue Notre-Dame.

Accordée.

Requête de  
D<sup>me</sup> Jos. A. Desilets.

Requête de D<sup>me</sup> Jos. A. Desilets, demandant de remplacer son nom, au Rôle d'Évaluation pour l'année courante, par celui de Mr. Jos. Art. Lemoine comme propriétaire de l'immeuble faisant partie du lot N<sup>o</sup> 1577 du Cadastre, étant le lot N<sup>o</sup> 2 du plan de subdivision de la partie sud-est du dit lot, et par celui de Mr. Albert Guilbert, comme propriétaire de l'immeuble faisant partie du lot N<sup>o</sup> 1577, étant le N<sup>o</sup> 3 au plan de subdivision, rue Cartier.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. A. Pichette.

Requête de Mr. J. A. Pichette, demandant de remplacer le nom de Mr. Albert Beaubien, au Rôle d'Évaluation, par ceux de M<sup>rs</sup> Léopold Girard et Hector Louis Rodin, comme propriétaires de l'immeuble N<sup>o</sup> 269 du Cadastre.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. A. Pichette.

Requête de Mr. J. A. Pichette, demandant que M<sup>rs</sup> Joseph Arthur Milot et Albert Milot soient portés au Rôle d'Évaluation, au lieu de D<sup>me</sup> Jos. Henri Landry, comme propriétaires du lot N<sup>o</sup> 397 du Cadastre, coin Nord-Ouest des rues St. Philippe et St. George.

Accordée.

Requête de  
Mr. J. A. Pichette.

Requête de Mr. J. A. Pichette, demandant que le nom de Mr. Joseph Edouard Eusèbe Rodin soit remplacé, au Rôle d'Évaluation, par ceux de Mr. Narcisse Rodin et son épouse D<sup>me</sup> Marie Louise Langlois, comme propriétaires du lot N<sup>o</sup> 531 du Cadastre, pour chacun une part égale.

Accordée.

Requête de  
Mr. Joseph Doyon.

Requête de Mr. Joseph Doyon, demandant d'être porté au Rôle d'Évaluation, au lieu de Mr. P. S. Panneton, comme propriétaire du lot N<sup>o</sup> 2144 du Cadastre.

Accordée.

Lue



# Lundi, le 20 Juin 1910.

Lettre de Mr. Léon Denoncourt. Que une lettre de Mr. Léon Denoncourt, concernant l'abattage de ses animaux de boucherie.

Lettre de Mr. On. Beaulac. Que une lettre de Mr. Onésime Beaulac, réclamant la somme de deux mille soixante-et-quinze piastres (\$2,075.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), pour dommages qu'il dit avoir été causés à ses propriétés par la fermeture de la rue St. Martin.

Lettre de Mme<sup>me</sup> Nap. Normand. Référé aux Comités Permanents. Que une lettre de Dame Napoléon Normand, concernant l'appropriation de la partie de son terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, disant qu'elle est prête à passer un acte de vente à cet effet.

Accordée.

Procès-Verbal de l'assemblée concernant un bon de \$25,000.<sup>00</sup> pour l'établissement d'une manufacture de lingerie. Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du Procès-Verbal de l'assemblée des Electeurs Municipaux de la Cité des Trois-Rivières, tenue le treize Juin courant, pour approuver ou désapprouver le Règlement Chapitre 196, passé par le Conseil de la dite Cité, le huit Juin courant (1910).

Certificat re construction N. Mailhot. Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Mr. Dalbé Viau, Architecte, établissant que depuis la dernière évaluation de la construction de Mr. Navégeus Mailhot, sur la rue St. Pierre, produite devant le Conseil, il a fait des travaux additionnels pour une somme de quatre mille huit cent vingt-quatre piastres et quatre-vingt-seize centimes (\$4,824.<sup>96</sup>/<sub>100</sub>).

1<sup>re</sup> Motion Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux. Proposé par Mr. Farmer, Secondé par Mr. Gélinas, Marc. Que Messieurs les Echevins F. W. Verrette, G. Z. Duplessis et Chs. Pagé forment partie du comité pour la correction de la Liste des électeurs municipaux pour l'année courante.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion Soursuite contre la voie du chemin de fer de la Vallée du St. Maurice discontinuée. Proposé par Mr. Pagé, Secondé par Mr. Farmer, Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à répondre à la lettre de M. le Comte de Beliveau que l'affaire de la St. Maurice Valley est réglée et

Lundi, le 20 Juin 1910.

et que les procédures soient discontinuées.  
Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Mr. A. B. Normandin nommé  
arbitre re appropriation  
Banque de Québec.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que Mr. A. B. Normandin soit  
nommé arbitre de la Corporation de cette Cité, pour  
fixer conjointement avec l'arbitre de la Banque de  
Québec le montant de l'indemnité à laquelle elle  
a droit pour l'élargissement de la rue Cléopâtre, et  
cela, conformément à l'Acte de la Législature de  
Québec N<sup>o</sup> Edouard VII Chapitre 44, Sec. 29.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Pour l'élargissement de  
la rue Plaisante.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Gélinas, Marc.

Que l'opinion des membres de ce Conseil  
soit demandée sur l'opportunité de l'élargissement de  
la rue Plaisante et qu'un comité composé de Son  
Honneur le Maire et de Mr. W. Gélinas et Mr. Verrette  
soit nommé pour faire les démarches nécessaires pour  
régler cette affaire.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Mr. Joseph Vachon nommé  
Constable.

Proposé par Mr. Gélinas, Marc.,  
Secondé par Mr. Pagé,

Que Mr. Joseph Vachon soit nommé  
membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu,  
au même salaire et aux mêmes conditions que les autres  
membres de ces corps.

6<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 5.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que la nomination de Mr. Joseph  
Vachon comme membre du Corps de Police et de la  
Brigade du Feu soit différée à plus tard.

Rejetée sur division de un pour et huit contre, savoir:

Pour:  
M. M. Lamy,

Contre:  
M. M. Duplessis,  
Gélinas, Frs.,  
Gélinas, Marc.,  
Grant,  
Michelin,  
Pagé,  
Panneton,  
Verrette.

# Lundi, le 20 Juin 1910.

Messieurs les Echevins Dupresne et Farmer étaient absents de la Salle du Conseil.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Verette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de main-levée d'hypothèque par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières en faveur de Dame Corinne Marchildon épouse de L. S. Boicclair d'une obligation passée devant J. S. Normand, Escr., N. P., le 24 Août 1909 et enregistrée au Bureau d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières sous le No. 2524, Rég. B. Vol. 54, page 59, lequel acte a été préparé par Louis Joseph Doctales, Escr., N. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par M<sup>rs</sup>. W<sup>m</sup>. Féron, Richard Féron, Charles Lafond et J. S. Hamel à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières des terrains mentionnés sur un plan fourni par ces Messieurs, comme devant servir d'avenues et rues, et, en plus, d'y ajouter le permis de faire à l'extrémité de la rue De Troix, à même le premier Côtéau qui leur appartient une côte pour communiquer au Boulevard St. Louis.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lélinais, Marc,  
Secondé par Mr. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Dame Napoléon Normand (Emma Luy) à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, étant partie du numéro sept cent soixante-quinze du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de six cent quinze piastres et cent-quinze centimes, et cela, suivant acte préparé par L. P. Mercier, Escr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée. Proposé

7<sup>e</sup> Motion.  
Main-levée d'hypothèque  
à D<sup>me</sup> L. S. Boicclair.

8<sup>e</sup> Motion  
Cession de terrains par M<sup>rs</sup>.  
W<sup>m</sup>. Féron & al., pour rues,  
sur le Côtéau St. Louis.

9<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par D<sup>me</sup>  
Nap<sup>l</sup>. Normand, pour l'élar-  
gissement de la rue Des Forges.

Lundi, le 20 Juin 1910.

10<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. N. Mons, pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Nicholas Mons à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges, étant partie du numéro sept cent soixante-et-seize du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de sept cent huit piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Sec. V. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

11<sup>e</sup> Motion

Notification notariée à Mr. N. Mons, re vente de terrain pour l'élargissement de la rue Des Forges.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Lélinais, Frs.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer une notification notariée par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour Mr. Nicholas Mons, concernant la vente d'une lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Des Forges au front de sa propriété N<sup>o</sup> sept cent soixante-et-seize du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières.

Lequel acte a été préparé par T. E. Normand, Sec. V. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

12<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de D<sup>me</sup> Jos. Champoux.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Veuve Joseph Champoux (Mathilde Vallée), un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt Juin courant (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en faveur de D<sup>me</sup> D. G. Bergeron.

Proposé par Mr. Farmer,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame D. G. Bergeron, un billet promissoire au montant de dix-neuf cents piastres, à six mois de la date du premier Juin mil neuf cent dix, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Le

Lundi, le 20 Juin 1910.

Adjournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatre de Juillet prochain, à huit heures du soir.

*L. Dapté*  
*Henri Desaulniers* Sec.-Trés.  
*Henri Desaulniers* Maire.

Assemblée Régulière.  
4 Juillet 1910.

Une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatrième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. P. Normand,
- Messieurs les Echevins O. J. Bergeron,
- L. B. Dufresne,
- L. G. Duplessis,
- Frs. Gélinas,
- Marc. Gélinas,
- R. F. Grant,
- N. Lamy,
- Edm. Michelin,
- Chs. Page,
- E. F. Panneton,
- F. A. Verrette.

Requête de  
Mr. Sévère Beaulieu.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Sévère Beaulieu, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de  
Mr. Honoré Gélinas & all.

Requête de Mr. Honoré Gélinas et autres, demandant la pose d'une lumière électrique au coin des rues St. Cécile et des Commissaires.  
Référé au Comité d'Éclairage.

Requête de  
Mr. Olivier Marchand & all.

Requête de Mr. Olivier Marchand et autres, travailleurs du Département du Drainage, demandant une augmentation de salaire.  
Référé aux Comités Permanents.

Lettre de  
Messrs. Bureau, Méthot & Piqué

Lue une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Piqué, Avocats, informant le Conseil que, dans la cause de la Incorporation de cette Cité, contre L. W. De Blois, l'action de la demanderesse a été renvoyée, avec dépens.

Lue



# Lundi, le 4 juillet 1910.

Mr. J. A. Biron. Lettre de

Que une lettre de Mr. J. A. Biron, informant le Conseil que, les travaux de reconstruction des bâtisses de Dame Achille Bellefeuille ont été commencés avant le 1<sup>er</sup> Décembre dernier (1909).

Référée au Comité des Finances.

Mr. Gédéon Leblanc. Lettre de

Que une lettre de Mr. Gédéon Leblanc, déclarant que, les travaux de reconstruction de Dame Achille Bellefeuille, sur la rue René, ont été commencés avant le 1<sup>er</sup> Décembre dernier (1909).

Référée au Comité des Finances.

Mr. J. Lewis Williams. Lettre de

Que une lettre de Mr. J. Lewis Williams, informant le Conseil que, la discontinuation de l'élargissement de la rue Hart lui cause des dommages dans sa propriété et son commerce.

Transmettre copie de cette lettre aux Syndics de l'Église St. André.

Messrs. Léon, Roy & McLeod. Lettre de

Que une lettre de Messrs. Léon, Roy & McLeod, demandant que la somme de mille piastres leur soit payée, en à compte de leur contrat pour la construction d'un pont en béton armé sur la rue Le Jeune.

Accordée.

Banque de Québec. Lettre de la

Que une lettre de la Banque de Québec, informant le Conseil qu'elle a nommé Mr. Napoléon Guillemette son arbitre, pour l'expropriation de la partie de sa propriété nécessaire pour l'élargissement de la rue O'Leandre.

Notifier la Banque de Québec que Mr. Guillemette est employé public.

L'Association des Citoyens. Lettre de

Que une lettre de l'Association des Citoyens, demandant certains renseignements concernant les avantages offerts par la Corporation, pour favoriser l'établissement de nouvelles industries en cette Ville.

Référée aux Comités Permanents.

L'Association des Citoyens. Lettre de

Que une lettre de l'Association des Citoyens, concernant la demande de la Compagnie Robert Ryan, pour un emprunt municipal avec bonus, pour permettre l'agrandissement de sa manufacture.

Mr. Eug. Balcer. Lettre de

Que une lettre de Mr. Eugène Balcer, concernant la demande d'un prêt à la Robert Ryan

# Lundi, le 4 juillet 1910.

Byan Co., pour l'agrandissement de sa manufacture.

Lettre du

Club Nautique.

Référée aux Comités Permanents.

Que une lettre du Club Nautique des Trois-Rivières, demandant un octroi pour l'aider à payer les dépenses de ses régates.

Lettre de la

Wabasso Cotton Co.

Que une lettre de la Wabasso Cotton Co., concernant la pression de l'Acqueduc à sa manufacture.

Lettre de la

Continental Bitumen Co.

Référée au Comité de l'Acqueduc.

Que une lettre de la Continental Bitumen Co., informant le Conseil qu'elle enverra prochainement un de ses experts aux Trois Rivières, au sujet de l'amélioration des rues au moyen de sa composition "Carbo-Via".

Accuser réception.

Mr. Geo. Gonthier.

Lettre de

Que une lettre de Mr. Geo. Gonthier, offrant ses services comme auditeur de la Corporation de cette Cité.

Référée aux Comités Permanents.

Comité des Chemins.

Rapport du

Rapport N. 1.

- N. 1. -

Le Comité des Chemins auquel vous avez référé la requête de Mr. L. P. Guillet et autres, demandant le prolongement de la rue St. Prosper, a l'honneur de vous faire rapport, qu'après s'être rendu sur les lieux et avoir étudié la question, il croit devoir recommander que la dite rue St. Prosper soit prolongée depuis la rue St. Julie jusqu'à la rue Des Champs, avec une largeur de quarante pieds, et que la somme de deux mille cinq cents piastres soit payée à Mr. J. A. Jutras pour le terrain nécessaire à cette fin, pourvu qu'il débarrasse le terrain de toutes obstructions, à ses frais et dépens.

Respectueusement soumis,

(Signé) Lhs. Page, Prsdt.,

F. W. Verrette,

L. J. Duplessis,

A. F. Grant,

Frs. Hélinas.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 4 juillet 1910.

Proposé

# Lundi, le 4 juillet 1910.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Dupresne,  
 Secondé par Mr. Gélinas, Marc,  
 Que le rapport numéro un du Comité des  
 Chemins qui vient d'être lu soit adopté.  
 Référé aux Comités Permanents.

Rapport du

Comité des Chemins.  
 — N<sup>o</sup> 2. —

Rapport N<sup>o</sup> 2:

Le Comité des Chemins recommande  
 que la rue Cooke soit ouverte depuis la rue St<sup>e</sup> Julie  
 jusqu'à la rue Des Champs, et que le terrain néces-  
 saire à cette fin, sur une largeur de quarante-huit  
 pieds, soit acheté des propriétaires, au prix de dix  
 centins du pied en superficie.

Respectueusement soumis,  
 (signé) L. G. Duplessis,  
 R. F. Krant,  
 Frs. Gélinas.

Hôtel de Ville,

Trois-Rivières, 4 juillet 1910. }

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Dupresne,  
 Secondé par Mr. Gélinas, Frs.,

Que le rapport numéro deux du  
 Comité des Chemins qui vient d'être lu soit adopté, en  
 mettant le prix du terrain à cinq centins du pied  
 en superficie.

Adoptée sur division de cinq pour et trois contre, savoir:

Pour:

M<sup>rs</sup>. Bergeron,  
 Dupresne,  
 Duplessis,  
 Gélinas, Frs.,  
 Michelin,

Contre:

M<sup>rs</sup>. Lamy,  
 Canneton,  
 Verrette.

Messieurs les Echevins Marc Gélinas et Krant étaient  
 absents de la salle du Conseil et Mr. l' Echevin Pagé  
 s'est abstenu de voter.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication  
 d'un avis de poursuite par Mr. Charles Godin,  
 au montant de deux mille piastres (\$2,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>), alléguant  
 qu'il a été arrêté sans aucune cause par le Constable  
 Joseph Baron.

Référé aux Comités Permanents.

Le

Avis de poursuite par  
 Mr. Charles Godin.

Lundi, le 4 Juillet 1910.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario, concernant la reconstruction du Boulevard sur le terrain de cette Compagnie.

3<sup>e</sup> Motion  
Acte de marché avec la Comp. Richelieu & Ontario.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Bergeron,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la Compagnie de Navigation Richelieu & Ontario, concernant la reconstruction du Boulevard sur le terrain de la dite Compagnie, et cela, suivant les conditions mentionnées au projet d'acte qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée sur division de dix pour et un contre, savoir:

- |                 |           |
|-----------------|-----------|
| Pour:           | Contre:   |
| Mr. Bergeron,   | Mr. Lamy. |
| Dufresne,       |           |
| Duplessis,      |           |
| Gélinas, Frs.,  |           |
| Gélinas, Marc., |           |
| Grant,          |           |
| Michelin,       |           |
| Pagé,           |           |
| Panneton,       |           |
| Verrette,       |           |

4<sup>e</sup> Motion  
Demande de soumissions pour Boulevard.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que des soumissions soient demandées pour la construction d'un boulevard sur la rue Du Fleuve, suivant les plans et spécifications préparés par Mr. U. J. Asselin, Architecte de cette Cité.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Adopté  
Maire  
Sec.-Trés.

# Vendredi, le 8 juillet 1910.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 7 juillet 1910.

Ou

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée  
spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières,  
pour Vendredi, le huit de juillet courant, à huit  
heures du soir, concernant le prolongement de la  
rue St. Prosper.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
8 juillet 1910.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Vendredi, le huitième  
jour de juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire suppléant Frs. Gélinas,  
Messieurs les Echevins W. J. Bergeron,  
L. E. Dupresne,  
O. J. Duplessis,  
Marc. Gélinas,  
A. F. Grant,  
Chs. Pagé.

Proposé par Mr. Bergeron,

Secondé par Mr. Grant,

Que le terrain nécessaire au prolongement de la rue St. Prosper depuis la rue St. Julie jusqu'à la rue Des Champs, sur une largeur de quarante pieds, ainsi que le déblaiement du terrain qui doit servir au dit prolongement, soit acheté de Mr. J. A. Jutras, au prix de deux mille cinq cents piastres, en par lui s'obligeant de livrer à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières clair de toute redevance et à ses frais tout le terrain nécessaire au dit prolongement entre les rues St. Julie et Des Champs et aussi d'enlever toutes obstructions qu'il pourrait y avoir sur le dit terrain dans les soixante jours de cette date.

Adoptée.

1<sup>ère</sup> Motion

Vente de terrains par Mr. J. A. Jutras, pour le prolongement de la rue St. Prosper.



Vendredi, le 8 juillet 1910.

Et la séance est ensuite levée.

*L. Doyti*  
Louis Philomane  
Sec. - Trés.  
Secrétaire

Assemblée Spéciale.  
14 juillet 1910.

Une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur  
l'Échevin François Gélinas, en sa qualité de  
Président des Elections Municipales pour l'année  
courante, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité,  
Jeudi, le quatorzième jour de juillet, en l'an de Notre-  
Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir,  
en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, à laquelle assemblée étaient présents:

- Messieurs les Échevins
- A. J. Bergeron,
  - L. G. Duplessis,
  - Frs. Gélinas,
  - A. F. Grant,
  - W. Lamy,
  - Jhs. Page,
  - E. F. Panneton,
  - F. A. Verrette.

Rapport du  
Président des Elections  
Municipales pour 1910.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre que le  
Président des Elections Municipales pour mil neuf cent dix  
lui a adressée, par laquelle, il l'informe du résultat  
des dites élections.

Prestation du serment  
de Son Honneur le  
Maire et des Échevins  
nouvellement élus.

Son Honneur le Maire et les Échevins élus aux  
dernières Elections Municipales, savoir:  
Louis Philippe Normand, Ecr., Maire de la Cité des Trois-  
Rivières, Monsieur William Peter Grant pour le  
Quartier St. Ursule, Monsieur Georg McLeod pour  
le Quartier Notre-Dame, Monsieur Edmond  
Michelin pour le Quartier St. Philippe, et Monsieur  
J. Alfred Peltier pour le Quartier St. Louis prêtent  
le serment prescrit par la loi et prennent ensuite leurs  
sièges au Conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

1<sup>ère</sup> Motion  
Nomination du  
Maire Suppléant.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Grant, A. F.  
Que Mr. l'Échevin E. F. Panneton  
soit

Jeudi, le 11 Juillet 1910.

soit nommé Maire Suppléant pour les six mois courants.  
Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Formation des Comités  
Permanents.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,  
Que le comité des chemins soit composé  
comme suit :

Président F. A. Verrette,  
Frs. Gélinas,  
C. Pagé,  
Geo. W. Leod,  
Nap. Lamy.

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,  
secondé par Mr. Grant, W. P.,  
Que les comités permanents pour l'année  
courante soient composés de la manière suivante :

Finances.  
J. A. Pelletier, Prés.  
C. G. Duplessis, R. F. Grant, F. A. Verrette, François Gélinas.

Aqueduc.  
R. F. Grant, Prés.  
C. G. Duplessis, E. F. Panneton, F. A. Verrette, Charles Pagé.

Eclairage.  
A. J. Bergeron, Prés.  
George W. Leod, Napoléon Lamy, R. F. Grant, J. A. Pelletier.

Drainage.  
Charles Pagé, Prés.  
J. A. Pelletier, Napoléon Lamy, F. A. Verrette, A. J. Bergeron.

Feu.  
William P. Grant, Prés.  
C. G. Duplessis, E. F. Panneton, George W. Leod, Charles Pagé.

Les Chemins.  
François Gélinas, Prés.  
C. G. Duplessis, Charles Pagé, R. F. Grant, F. A. Verrette.

Police.  
Napoléon Lamy, Prés.  
R. F. Grant, Edmond Michelin, George W. Leod, François Gélinas.

Santé.  
E. F. Panneton, Prés.  
Napoléon Lamy, William P. Grant, J. A. Pelletier, Edmond Michelin.

Marchés.  
George W. Leod, Prés.

A. J.

Jeu*di*, le 14 juillet 1910.

A. J. Bergeron, Edmond Michelin, François Gélinas, Charles Pagé.  
Ponts et traverses.

F. A. Verrette, Prés.

François Gélinas, Edmond Michelin, A. J. Bergeron, Wm. P. Grant.  
Hôtel-de-Ville.

L. G. Duplessis, Prés.

Wm. P. Grant, E. G. Panneton, Kap. Lamy, J. A. Peltier.  
Commune.

Edmond Michelin, Prés.

E. G. Panneton, A. J. Bergeron, W. P. Grant, Geo. W. Leod.

Rejetée sur division suivante:

| Pour:           | Contre:     |
|-----------------|-------------|
| M. W. Bergeron, | M. W. Lamy, |
| Duplessis,      | M. Leod,    |
| Gélinas,        | Michelin,   |
| Grant, A. F.    | Panneton,   |
| Grant, W. P.    | Peltier,    |
| Pagé,           | Verrette    |

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est rejetée sur division de quatre pour et sept contre, savoir:

| Pour:       | Contre:         |
|-------------|-----------------|
| M. W. Lamy, | M. W. Bergeron, |
| M. Leod,    | Duplessis,      |
| Michelin,   | Gélinas,        |
| Panneton,   | Grant, A. F.,   |
|             | Grant, W. P.,   |
|             | Pagé,           |
|             | Peltier.        |

Mr. L. Ochevin Verrette s'est abstenu de voter.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Grant, W. P.,

Que le Comité des Chemins pour l'année courante soit composé comme suit:

Mr. Frs. Gélinas, Président,

M. W. L. G. Duplessis, A. F. Grant, Chs. Pagé et F. A. Verrette.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
secondé par Mr. Peltier,

Que le nom de Mr. George W. Leod soit substitué à celui de Mr. Charles Pagé pour

4<sup>e</sup> Motion

5<sup>e</sup> Motion

Jeudi, le 14 juillet 1910.

pour faire partie du Comité des Chemins.

Adoptée sur division suivante:

Pour:  
M<sup>rs</sup>. Lamy,  
W. Leod,  
Michelin,  
Panneton,  
Peltier,  
Verrette,

Contre:  
M<sup>rs</sup>. Bergeron,  
Duplessis,  
Gélinas,  
Grant, R. F.,  
Grant, W. P.,  
Pagé.

Les voix étant également partagées, son Honneur le Maire vote pour la motion en amendement.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée telle qu'amendée sur même division.

6<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Grant, W. P.,

Que le Comité des Finances pour l'année courante soit composé comme suit:

Mr. J. A. Peltier, Président,  
M<sup>rs</sup>. G. Z. Duplessis, R. F. Grant, F. W. Gélinas, F. A. Verrette.  
Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Grant, W. P.,

Que le Comité de l'Acqueduc pour l'année courante soit composé comme suit:

Mr. R. F. Grant, Président,  
M<sup>rs</sup>. G. Z. Duplessis, Chs. Pagé, E. F. Panneton, F. A. Verrette.  
Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Grant, W. P.,

Que le Comité de l'Éclairage pour l'année courante soit composé comme suit:

Mr. A. J. Bergeron, Président,  
M<sup>rs</sup>. R. F. Grant, W. Lamy, Geo. W. Leod, J. A. Peltier.  
Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Grant, W. P.,

Que le Comité du Drainage pour l'année courante soit composé comme suit:

Mr. Chs. Pagé, Président,  
M<sup>rs</sup>. A. J. Bergeron, W. Lamy, J. A. Peltier, F. A. Verrette.  
Adoptée.

Proposé

Jeu-di, le 14 Juillet 1910.

10<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Grant, W.P.,

Que le Comité du Feu pour l'année courante soit composé comme suit:

Mr. William P. Grant, Président,  
M<sup>rs</sup>. G. Duplessis, Leo. W. Leod, Chs. Pagé, E. F. Panneton.

11<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Peltier,

Que le nom de Mr. G. Duplessis soit remplacé par celui de Mr. E. Michelin comme membre du Comité du Feu.

Adoptée sur division de sept pour et cinq contre, savoir:

| Pour:                        | Contre:                     |
|------------------------------|-----------------------------|
| M <sup>rs</sup> . Duplessis, | M <sup>rs</sup> . Bergeron, |
| Lamy,                        | Gélinas,                    |
| McLeod,                      | Grant, R.F.,                |
| Michelin,                    | Grant, W.P.,                |
| Panneton,                    | Pagé.                       |
| Peltier,                     |                             |
| Verrette,                    |                             |

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée telle qu'amendée sur même division.

12<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Grant, W.P.,

Que le Comité de Police pour l'année courante soit composé comme suit:

Mr. Kap. Lamy, Président,  
M<sup>rs</sup>. F. Gélinas, R. F. Grant, Leo. W. Leod, Edm. Michelin.

13<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
Secondé par Mr. Peltier,

Que le Comité de police soit composé comme suit:

Mr. K. Lamy, Président,  
M<sup>rs</sup>. W. P. Grant, J. A. Peltier, Ed. Michelin et E. F. Panneton.

Adoptée sur division de sept pour et trois contre, savoir:

Pour: M<sup>rs</sup>. Gélinas, Lamy, McLeod, Michelin, Panneton,  
Peltier, Verrette,

Contre: M<sup>rs</sup>. Duplessis, Grant, W.P., Pagé.

Messieurs les Échevins Bergeron et Grant, R.F. étaient absents de la salle du Conseil.

La motion principale est rejetée sur même division.

Proposé



Jeudi, le 11 juillet 1910.

14<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.,  
Que le Comité de Santé pour l'année courante soit composé comme suit:  
Mr. E. F. Panneton, Président,  
M. W. P. Grant, W. Lamy, E. Michelin, J. A. Peltier.  
Adoptée.

15<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.,  
Que le Comité des Marchés pour l'année courante soit composé comme suit:  
Mr. Geo. W. Leod, Président,  
M. W. A. J. Bergeron, Frs. Hélinas, E. Michelin, Chs. Page.  
Adoptée.

16<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.,  
Que le Comité de l'Hôtel-de-Ville pour l'année courante soit composé comme suit:  
Mr. C. G. Duplessis, Président,  
M. W. P. Grant, W. Lamy, E. F. Panneton, J. A. Peltier.  
Adoptée.

17<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.,  
Que le Comité des Ponts et Traverses pour l'année courante soit composé comme suit:  
Mr. F. A. Verrette, Président,  
M. W. A. J. Bergeron, Frs. Hélinas, W. P. Grant, E. Michelin.  
Adoptée.

18<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.,  
Que le Comité de la Commune pour l'année courante soit composé comme suit:  
Mr. Edm. Michelin, Président,  
M. W. A. J. Bergeron, W. P. Grant, Geo. W. Leod, E. F. Panneton.  
Adoptée.

Lettre de la Canadian Siegwart Beam Co.

Lire une lettre de la Canadian Siegwart Beam Co., demandant qu'il lui soit permis de payer par versements annuels de quatre cents piastres, avec intérêt de six pour cent, la somme de deux mille piastres qu'elle doit à la Corporation de cette cité, pour prix d'achat d'un terrain dans la

Jeu-di, le 14 Juillet 1910.

la Commune.

Accordées.

Commission des Chemins de Fer

Lettre de la

Que une lettre de la Commission des Chemins de Fer, accompagnée d'un rapport concernant la traverse du Chemin de Fer Canadien du Pacifique sur la rue Plaisante.

Mr. J. W. Greenshields.

Lettre de

Que une lettre de Mr. J. W. Greenshields, demandant l'ouverture de la rue De Troix et la pose des tuyaux de l'égout et du Drainage jusqu'à la manufacture de lingerie dont la construction doit être commencée immédiatement.

Autorisation au Comité des Chemins d'accepter cette rue De Troix et voir à l'ouverture de la rue St. François-Xavier plus tard.

Gouverneur Général.

Lettre du

Que une lettre du Gouverneur Général du Canada, accusant réception de l'expression des condoléances des citoyens de Trois-Rivières, qui lui a été expédiée, à l'occasion du décès de Sa Majesté le Roi Edouard VII.

Mr. On. Beaulac.

Suite de

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil d'une poursuite de Mr. Onésime Beaulac contre la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour dommages qu'il prétend lui avoir été causés par la fermeture d'une partie de la rue St. Martin.

Référée aux avocats de la Corporation.

19<sup>e</sup> Motion  
Quai de la Commission  
du Havre.

Proposé par Mr. Lamy,  
secondé par Mr. Gélinas,

Que des instances soient faites auprès de la Commission du Havre et de M. le Comble Jacques Bureau, pour qu'ils s'intéressent auprès du Gouvernement, afin que les contracteurs des quais procèdent sans délai à la construction des dits quais, et qu'une partie au moins de ces quais suffisante pour permettre d'y transporter le commerce de charbon, au printemps de l'année qui peut venir, soit terminée et mise à la disposition du trafic.

Adoptée.

Soumissions  
pour un boulevard.

Des soumissions ayant été demandées pour la construction d'un boulevard sur la rue Du Fleuve, en cette Cité, elles sont produites  
et

Jeu-di, le 14 Juillet 1910.

et ouvertes, et sont comme suit, savoir:

|  |  |
|--|--|
| celles de Mr. Anselme Dubé,                        |  |
| En béton armé et structure métallique, . . . . .   | \$53,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> |
| En béton armé, . . . . .                           | 49,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| celles de Mr. Téléphore Dugré,                     |  |
| En béton armé et structure métallique, . . . . .   | 52,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| En béton armé, . . . . .                           | 51,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| celle de Messrs. Léon, Roy & M <sup>re</sup> Leod, |  |
| En béton armé, . . . . .                           | 41,328. <sup>00</sup> / <sub>100</sub>   |
| Proposé par Mr. Page,                              |  |
| Secondé par Mr. Grant, W. P.,                      |  |

Que la soumission de Messieurs Léon, Roy & M<sup>re</sup> Leod, pour la construction d'un Boulevard, d'après les plans de Messrs. Asselin & Ougé, Architectes, pour le prix de quarante-et-un mille trois cent vingt-huit piastres (\$41,328.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>) soit acceptée, la dite construction devant être terminée dans un délai de quatre-vingt-dix jours, et que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat à cette fin, avec les dits soumissionnaires.

Adoptée sur division de neuf pour et deux contre, savoir:

|               |                       |
|---------------|-----------------------|
| Pour:         | Contre:               |
| M. Bergeron,  | M. Lamy,              |
| Duplessis,    | M <sup>re</sup> Leod. |
| Gélinas,      |                       |
| Grant, R. F., |                       |
| Grant, W. P., |                       |
| Michelin,     |                       |
| Page,         |                       |
| Peltier,      |                       |
| Verrette,     |                       |

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix-huit de Juillet courant, à huit heures du soir.

*[Signature]*  
Sec. - Trés.

*[Signature]*  
Maire.

20<sup>e</sup> Motion  
Contrat pour construction  
d'un Boulevard.

Ajournement.

# Lundi, le 18 Juillet 1910.

Assemblée Régulière.  
18 Juillet 1910.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-huitième jour de Juillet, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. P. Normand,
- Messieurs les Echevins O. J. Bergeron,
- C. G. Duplessis,
- Fr. Gélinas,
- A. F. Grant,
- W. P. Grant,
- W. Lamy,
- Geo. W. Good,
- Edm. Michelin,
- Chs. Pagé,
- E. F. Panneton,
- J. A. Peltier,
- F. A. Verrette.

Lettre de  
Mr. Victor Desmarais.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Lue une lettre de Mr. Victor Desmarais, demandant au Conseil de lui faire un prêt d'argent pour lui permettre de reconstruire sa propriété incendiée.

Lettre de  
Mr. L. W. Caron.

Référée aux Comités Permanents.  
Lue une lettre de Mr. L. W. Caron, sollicitant la position de comptable-vérificateur de la Corporation des Trois-Rivières.

Rapport du  
Comité des Chemins, re  
ouverture de la rue De Foix.

Référée aux Comités Permanents.  
Rapport: Le Comité des Chemins auquel vous avez référé la lettre de Mr. J. W. Greenhields, lors de votre séance du 14 du courant, a l'honneur de vous suggérer l'ouverture de la rue De Foix depuis la rue St. Paul jusqu'à la rue Des Champs, et la pose d'un tuyau de huit pouces de diamètre pour l'Arqueduc, ainsi que la pose d'un tuyau de douze pouces de diamètre pour le Drainage, dans cette partie de la dite rue De Foix depuis la manufacture de lingerie actuellement en construction et la rue Des Champs, la dite rue De Foix devant

Lundi, le 18 juillet 1910.

devant avoir cinquante pieds de largeur.

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Frs. Lelinas, Préd<sup>t</sup>,  
 A. F. Grant,  
 F. A. Verrette,  
 G. J. Duplessis,  
 George M<sup>c</sup>Leod.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières, 18 juillet 1910.  
 Proposé par Mr. Panneton,  
 secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des  
 Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un  
 rapport de Mr. l'Échevin E. F. Panneton, concer-  
 nant la troisième convention annuelle des "Services Sa-  
 nitaires" de la Province de Québec, qui a eu lieu  
 à St. Hyacinthe, le vingt-deux Juin dernier, à laquelle  
 il a assisté comme délégué de ce Conseil, et faisant  
 des suggestions au sujet de la désinfection des logements,  
 etc., dans les cas de maladies contagieuses, l'établissement  
 d'une morgue et l'opportunité de faire l'incinération  
 des vidanges.

Référé aux Comités Permanents.

Monseigneur le Secrétaire-Trésorier de la Corporation.

Nous accusons réception de votre lettre du  
 16 du courant, avec les documents qu'elle contenait.

Vous nous demandez notre opinion au  
 sujet de cette poursuite. Nous sommes d'opinion que la Cor-  
 poration avait le droit d'agir comme elle l'a fait, en  
 décrétant la fermeture de cette partie de la rue St. Martin.  
 Et part le droit conféré à la Corporation, nous croyons  
 que les allégués principaux de la déclaration sont mal  
 fondés en fait; et tout d'abord, il est faux que la fermeture  
 de cette partie de rue empêche le public d'avoir accès à la  
 gare du C. P. R. Les propriétaires de cette rue ne sont  
 en aucune manière enclavés, si nous avons bien compris  
 le plan qui nous est soumis. Il nous paraît, par là-même,  
 difficile de croire que les propriétés à cet endroit aient  
 subi une diminution de valeur, de ce chef.

D'un

Motion

Rapport de  
 Mr. l'Échevin Panneton.

Opinion légale

de Messrs. Bourbeau, Méthot & Diguier,  
 re poursuite de Mr. On. Beaulac,  
 pour fermeture de la rue St. Martin.



Lundi, le 18 juillet 1910.

D'un autre côté, nous comprenons qu'il est important pour la Corporation de résister à cette action, vu le grand nombre de propriétaires qui se trouvent dans le même cas, et à qui la Corporation serait exposée à payer un chiffre assez rond d'indemnités si elle acquiesçait à cette première réclamation.

Nous avons l'honneur d'être  
Vos bien dévoués,  
(Signé) Bureau, Héthot & Biquès  
par Ph. B.

Trois-Rivières, 18 juillet 1910.

Adoptée.

Rapport de  
Mr. A. B. Normandin.

Lu un rapport de Mr. A. B. Normandin, Ingénieur de la Cité, informant le Conseil que le pont en béton armé construit par Messrs. Léon, Roy & McLeod, sur la rue Le Jeune, est complètement terminé, conformément aux plans et devis.

Adopté.

Rapport de  
Mr. A. B. Normandin.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un rapport de Mr. A. B. Normandin, arbitre, concernant l'appropriation de la partie du terrain de la Banque de Québec nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre. Il n'a pas pu s'entendre avec l'arbitre nommé par la Banque de Québec; mais il croit que la Corporation serait justifiable d'offrir la somme de trois cent quatre-vingt-quinze piastres à la dite Banque pour terrain, maçonnerie et excavation, sans préjudice aux droits que la dite Corporation pourrait avoir.

Proposé par Mr. Selinas,  
secondé par Mr. Michelin,

2<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain par M. M. Cooke  
& Page, pour l'ouverture de la rue  
Cooke.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Messieurs Cooke et Page à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Cooke depuis la rue Julie jusqu'à la rue des Champs, étant partie du lot numéro onze cent soixante-et-quatre du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de six cent quatorze piastres et vingt-cinq centins, et cela, suivant acte préparé par T. B. Normandin, Ess., N. O. qui vient d'être lu devant

# Lundi, le 18 juillet 1910.

ce Conseil.

Adoptée sur division de sept pour et quatre contre, savoir:

Pour:

M. M. Bergeron,  
Duplessis,  
Gélinas,  
Grant, A. F.,  
Grant, W. P.,  
Michelin,  
Peltier,

Contre:

M. M. Lamy,  
M<sup>c</sup>Leod,  
Panneton,  
Verrette.

3<sup>e</sup> Motion  
Taxe spéciale concernant  
la rue Cooke.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que les évaluateurs au dernier rôle d'évaluation de cette cité soient chargés d'estimer l'augmentation de valeur que pourront avoir acquise les propriétés dont la valeur aura été augmentée ou qui auront bénéficié par l'ouverture de cette partie de la rue Cooke entre les rues St<sup>e</sup> Julie et Des Champs, et que la taxe spéciale imposée en vertu du règlement chapitre cent quatre-vingt-sept passé le neuf août mil neuf cent neuf, soit exigée des propriétaires qui bénéficieront par l'ouverture de la dite rue.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, savoir:

Pour:

M. M. Lamy,  
M<sup>c</sup>Leod,  
Michelin,  
Panneton,  
Peltier,  
Verrette,

Contre:

M. M. Bergeron,  
Duplessis,  
Gélinas,  
Grant, A. F.,  
Grant, W. P.

Mr. L'Échevin Pagé s'est abstenu de voter.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.,

Que Mr. Arthur Ross soit nommé surveillant des travaux du Boulevard, avec un salaire de trois piastres par jour.

Adoptée sur division de huit pour et un contre, savoir:

Pour: M. M. Gélinas, Grant, A. F., Grant, W. P., Lamy,  
M<sup>c</sup>Leod, Pagé, Panneton, Peltier,

Contre: Mr. Verrette.

Messieurs les Échevins Bergeron, Duplessis et Michelin étaient

étaient

4<sup>e</sup> Motion

Mr. Arthur Ross nommé  
surveillant des travaux du  
Boulevard.

Lundi, le 18 Juillet 1910.

étaient absents de la Salle du Conseil.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à The Siegwart  
Beam Co., Ltd.

Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer un acte de vente par la Corporation  
de la Cité des Trois-Rivières à la compagnie dite  
"The Siegwart Beam Company, Limited," d'une certaine  
partie de terrain située dans la commune de cette  
cité tel que montré au plan fait par Mr. A. B.  
Normandin, arpenteur-géomètre, qui est annexé au  
dit acte, pour le prix et somme de deux mille piastres,  
et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Escr.,  
N. O. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Pompage de l'eau de l'aqueduc  
par la North Shore Power  
Co.

Proposé par Mr. Grant, P. F.,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer un acte de marché et convention entre  
la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et la  
Compagnie dite "North Shore Power Co., pour le  
pompage de l'eau de l'aqueduc au prix et somme  
de onze mille cinq cents piastres par année, et cela,  
suivant les conditions mentionnées à l'acte préparé par  
T. E. Normand, Escr., N. O., qui vient d'être lu devant  
ce Conseil, en y ajoutant, que dans le cas où la dite  
Compagnie pomperait au-delà de deux millions de gallons  
d'eau par journée de vingt-quatre heures, la Corporation  
paiera ce surplus au taux de la moitié du prix du  
présent contrat.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Défense à la poursuite  
de Mr. Onésime Beaulac.

Proposé par Mr. Grant, W. O.,  
Secondé par Mr. Peltier,

Que l'opinion des avocats de  
ce Conseil, au sujet de la poursuite en dommages  
intentée par Mr. Onésime Beaulac, pour fermeture  
d'une partie de la rue St-Martin, soit acceptée et que les  
dits avocats reçoivent instruction de comparaître pour  
et au nom de la Corporation de cette Cité et de résister  
à la dite poursuite.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 18 juillet 1910.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Médéric Monast.

Proposé par Mr. Bergeron,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de Mr. Médéric Monast, un  
billet promissoire au montant de cinq mille piastres, à  
six mois de la date du vingt-deux Juin dernier, avec  
intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Phi. Paquin.

Proposé par Mr. Gelinas,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de Madame Philippe Paquin (Agnès Bonneau),  
un billet promissoire au montant de mille piastres, à  
six mois de la date du vingt-huit Juin dernier (1910),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

10<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,250.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Jos. W. Giroux.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. W. Leod,

Que Son Honneur le Maire soit auto-  
risé à signer en faveur de Mr. Joseph W. Giroux, un  
billet promissoire au montant de douze cent cinquante  
piastres, à six mois de la date du neuf de Juillet pou-  
rant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Et la séance est ensuite levée.

Adopté  
Louis Phi. Morand  
Maire.  
Sec. Trés.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 30 juillet 1910.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Lundi, le premier  
d'Août prochain, à huit heures du soir, pour affaires ordi-  
naires du Conseil.

(Signé) Louis Phi. Morand,  
Maire.

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1910.

Assemblée Spéciale.  
1<sup>er</sup> Août 1910.

Il y a une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le premier jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
 Messieurs les Echevins, C. G. Duplessis,  
 Frs. Gélinas,  
 A. F. Grant,  
 W. P. Grant,  
 W. Lamy,  
 Geo. McLeod,  
 Edm. Michelin,  
 Chs. Pagé,  
 E. F. Panneton,  
 J. A. Peltier,  
 F. A. Terrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. L. W. Sanscartier.

Requête de Mr. L. W. Sanscartier, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de  
Mr. Philippe Spénard.

Requête de Mr. Philippe Spénard, demandant d'être employé aux travaux de la Corporation de cette Cité.

Référé au Surintendant.

Requête de  
D<sup>me</sup> Eliodore Piché.

Requête de Dame Veuve Eliodore Piché, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Référée au Comité des Finances.

Requête de  
Mr. J. B. L. Thibault.

Requête de Mr. J. B. L. Thibault, demandant une part du patronage de la Corporation, pour les travaux en plomberie et pose d'appareils de chauffage.

Référée au Surintendant.

Requête des  
Révères Sœurs Dominicaines.

Requête des Révères Sœurs Dominicaines, demandant d'être exemptées du paiement des taxes.

Même taxe que les autres Communautés.

Requête de  
Mr. Uldoric Martel.

Requête de Mr. Uldoric Martel, demandant d'être nommé évaluateur pour la



# Tundi, le 1<sup>er</sup> Août 1910.

Requête de  
de Mr. Jhs. Edm. Hamelin.

la révision du Rôle d'Evaluation pour 1911.  
Référé au Comité Général.  
Requête de Mr. Charles Edouard Hamelin, demandant l'ouverture de la rue St<sup>e</sup> Ursule.

Lettre des  
Commissaires du Hâvre.

Copie de cette lettre devra être transmise aux Révérendes Dames Ursulines.  
Que une lettre des Commissaires du Hâvre, au sujet de la construction d'un quai vis-à-vis le Moulin-à-Vent.

Lettre de  
Messrs. Bureau, Méthot & Biqué.

Que une lettre de Messrs. Bureau, Méthot & Biqué, informant le Conseil que, la bâtisse temporaire de Mr. Adélarde Gauthier, dont la démolition a été ordonnée, sera enlevée prochainement.

Lettre de  
Mr. Alphonse Béliveau.

Que une lettre de Mr. Alphonse Béliveau, concernant la reconstruction des trottoirs au front de ses propriétés, au coin Nord-Est des rues St<sup>e</sup> George et Badeaup.

Lettre de la  
Cité de St<sup>e</sup> Paul.

Que une lettre de la Cité de St<sup>e</sup> Paul, invitant le Maire de Trois-Rivières à assister à la quatorzième convention annuelle de la Ligue des Municipalités Américaines qui sera tenue à St<sup>e</sup> Paul, les 23, 24, 25 et 26 Août courant.

Rapport du  
Comité des Finances.  
— N<sup>o</sup> 1. —

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|   |              |           |          |
|---|--------------|-----------|----------|
| Département de l'Acqueduc, (Construction) | 809          | —         | ✓        |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                    | 310          | 52        | ✓        |
| " des Chemins,                            | 3,919        | 53        | ✓        |
| " " Marchés,                              | 121          | 79        | ✓        |
| " du Feu,                                 | 268          | 50        | ✓        |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                    | 39           | 85        | ✓        |
| " de la Police,                           | 653          | 30        | ✓        |
| " de la Communes,                         | 3            | —         | ✓        |
| " de la Santé,                            | 39           | 08        | ✓        |
| Drainage,                                 | 537          | 81        | ✓        |
| Parage,                                   | 1911         | 76        | ✓        |
| Ponts St <sup>e</sup> Maurice,            | 37           | 50        | ✓        |
| <b>A Reporter</b>                         | <b>8,651</b> | <b>64</b> | <b>✓</b> |

1911<sup>76</sup>

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1910.

|                                     |        |         |    |   |
|-------------------------------------|--------|---------|----|---|
|                                     | Report | 8,651   | 64 | ✓ |
| Qués sous contrôle,                 |        | 404     | 18 | ✓ |
| Carre Champlain,                    |        | 44      | 85 | ✓ |
| " St-Philippe,                      |        | 11      | 45 | ✓ |
| " Le Platon,                        |        | 1       | 10 | ✓ |
| " Victoria,                         |        | 349     | 43 | ✓ |
| Assurances des Propriétés,          |        | 28      | 50 | ✓ |
| Station de Police et du Feu,        |        | 433     | 43 | ✓ |
| Papeterie, Annonces et Impressions, |        | 46      | 80 | ✓ |
| Billets Promissoires,               |        | 73,500  | —  | ✓ |
| Intérêt et Commission,              |        | 32,469  | 59 | ✓ |
| Salaires,                           |        | 460     | 40 | ✓ |
| Dépenses Contingentes,              |        | 28      | 42 | ✓ |
| Divers Comptes,                     |        | 110     | 31 | ✓ |
|                                     |        | 116,626 | 70 | ✓ |
|                                     |        | 116,626 | 70 |   |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) F. A. Verrette,  
 L. G. Duplessis,  
 Frs. Gélinas,  
 R. F. Grant.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
 Secondé par Mr. Michellin,  
 Que le rapport numéro un du  
 Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N<sup>o</sup> 2. —

Rapport:  
 Le Comité des Finances a l'honneur de faire  
 rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis,  
 et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans  
 les paie-listes suivantes:

|  |        |    |   |
|--|--------|----|---|
| Département de l'Aqueduc, (Construction) | 5,694  | 21 | ✓ |
| " " Do. (Ent. Répt.)                     | 134    | 20 | ✓ |
| " des Chemins,                           | 4,085  | 24 | ✓ |
| " " Marchés, 3492 <sup>04</sup>          | 3,492  | 04 | ✓ |
| " du Feu,                                | 61     | 08 | ✓ |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                   | 1,799  | 74 | ✓ |
| " de la Police,                          | 1,054  | 69 | ✓ |
| " de la Commune,                         | 27     | —  | ✓ |
| " de la Santé,                           | 35     | 83 | ✓ |
| A Reporter                               | 16,387 | 03 | ✓ |

# Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1910.

|                                     |          |               |           |          |
|-------------------------------------|----------|---------------|-----------|----------|
|                                     | Report A | 16,387        | 03        | ✓        |
| Drainage,                           |          | 1,054         | 50        | ✓        |
| Carage,                             |          | 1,969         | 82        | ✓        |
| Ponts St. Maurice,                  |          | 104           | 70        | ✓        |
| Rues sous contrôle,                 |          | 205           | 48        | ✓        |
| Carre Champlain,                    |          | 59            | 35        | ✓        |
| " St. Philippe,                     |          | 3             | -         | ✓        |
| " Victoria,                         |          | 1,239         | 56        | ✓        |
| Assurance des Propriétés,           |          | 50            | 45        | ✓        |
| Station de Police et du Feu,        |          | 109           | 26        | ✓        |
| Papeterie, annonces et impressions, |          | 93            | -         | ✓        |
| Frais Légal,                        |          | 250           | 10        | ✓        |
| Billets Promissoires,               |          | 73,000        | -         | ✓        |
| Intérêt et Commission,              |          | 761           | 41        | ✓        |
| Tapes Municipales remboursées,      |          | 5             | 49        | ✓        |
| Salaires,                           |          | 460           | 40        | ✓        |
| Dépenses Contingentes,              |          | 364           | 05        | ✓        |
| Divers Comptes,                     |          | 1,030         | 39        | ✓        |
|                                     |          | <b>97,150</b> | <b>99</b> | <b>✓</b> |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. V. Peltier, Présdt.,  
 Frs. Gélinas,  
 A. F. Grant.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Grant, W. O.,  
 Secondé par Mr. Duplessis,  
 Que le rapport numéro deux du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

3<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Pagé, en amendement,  
 Secondé par Mr. Lamy,  
 Que le compte de l'Imprimerie commerciale, au montant de vingt-sept piastres, soit retranché du rapport numéro deux du Comité des Finances qui vient d'être lu.

Rejetée sur division de cinq pour et six contre, savoir:  
 Pour: Mr. Grant, Lamy, Michelin, Pagé, Panneton,  
 Contre: Mr. Duplessis, Gélinas, Grant, W. O., W. C. Lead,  
 Peltier, Verrette.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Rapport:

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1910.

Comité de Santé.

Rapport du Rapport:

Les soussignés, membres du Comité de Santé, ayant dans une assemblée spéciale, étudié tel qu'ils en avaient été requis par votre Conseil, la question de l'organisation d'un service sanitaire, ont l'honneur de vous faire les suggestions suivantes:

1. Qu'un local dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville soit mis à la disposition du Comité de Santé afin d'y installer un bureau et tout ce qui est nécessaire pour faire cette organisation.
2. Qu'un crédit de \$900. soit accordé au Comité de Santé pour l'année courante.
3. Que ce Comité soit en plus autorisé de faire les nominations et tous les arrangements nécessaires pour mener à bien cette organisation du service sanitaire.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. F. Panneton, Président,  
W. Lamy,  
Edmond Michelin,  
William P. Grant,  
J. W. Peltier.

M<sup>o</sup> Motion

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. W. Leod,

Que le rapport du Comité de Santé qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Secrétaire - Trésorier  
pour l'année 1909.

Rapport du Rapport:

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Conseil mon rapport sur l'état financier de la Cité pour le dernier exercice.

Ce rapport comprend un état détaillé des recettes et des dépenses réelles pour les douze mois écoulés le trente-et-un décembre dernier (1909); aussi, un état détaillé des recettes et des dépenses ordinaires pour le même laps de temps, accompagné d'une série de tableaux vous démontrant en détail l'usage fait des sommes votées lors des dernières appropriations; de plus, le bilan de la Cité des Trois-Rivières au trente-et-un décembre 1909.

Vous constaterez par ce rapport que je me suis conformé à la loi, en faisant les dépôts  
aup

Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1910.

aux fonds d'amortissement pour l'extinction des dettes créées par l'émission des débentures de la Corporation, et que l'intérêt sur les dites débentures a été payé.

(Signé) L. Ths. Désaulniers,

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 30 juillet 1910.

Adopté.

Rapport de  
l'Inspecteur-de-Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant certaines défectuosités qu'il a constatées au bureau collecteur des égouts de la rue St. Roch.  
Référé au Comité du Drainage.

Rapport des  
arbitres, re appropriation  
succ. Chs. Édouard Baron.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication du rapport de MM. Napoléon Guillemette, A. J. Pothier et Aldoric Martel, arbitres, concernant l'expropriation du terrain de la Succession Charles Édouard Baron nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre, et fixant l'indemnité à laquelle elle a droit, tant pour la valeur et l'évaluation du terrain exproprié que pour tous les dommages réels que souffre la dite Succession par le fait de cette appropriation à la somme de quatre cent soixante-et-dix-huit piastres et quatre vingt-huit centins (\$448.<sup>88</sup>/<sub>100</sub>).

Accepté.

5<sup>e</sup> Motion

Vente de terrain par Mr. Léopold Girard, pour l'élargissement de la rue Bonaventure.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. M<sup>r</sup> Leod,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Léopold Girard à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Bonaventure, et cela, suivant l'acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu en Conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion

Réduction de taxes à D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup>  
Michel Corbin.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.

Que la somme de dix piastres soit acceptée de Dame Veuve Michel Corbin, en règlement du montant qu'elle doit pour taxes.

Adoptée.

Proposé



# Lundi, le 1<sup>er</sup> Août 1910.

M<sup>rs</sup> Motion  
Remise de taxes à D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup>  
Narcisse Masse.

Proposé par Mr. Grant, W. O.,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que remise soit faite à Dame  
Veuve Narcisse Masse du montant qu'elle doit pour  
taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Ajournement.

Adoptée.  
Le Conseil s'ajourne ensuite à Mardi, le seize  
d'Août courant, à huit heures du soir.

Adopté  
G. Desaulniers Sec.-Trés.  
L. O. P. Normand Maire.

Assemblée Régulière.  
16 Août 1910.

Une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mardi, le seizième jour d'Août, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire L. O. Normand,
- Messieurs les Echevins G. G. Duplessis,
- Frs. Gélinas,
- A. F. Grant,
- W. O. Grant,
- W. Lang,
- Chs. Page,
- E. F. Panneton,
- J. A. Peltier,
- F. O. Verrette.

Requête de  
Delle Flora Lambert.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mademoiselle Flora Lambert,  
demandant la remise du montant qu'elle doit  
pour taxes.

Requête de  
Mr. Elphège Girou.

Accordée.  
Requête de Mr. Elphège Girou, deman-  
dant de l'emploi dans le bureau de la  
Corporation.

Requête de  
D<sup>me</sup> Amédé Carpentier.

Requête de Dame Amédé Carpentier,  
demandant au Conseil de lui louer un terrain  
voisin de son emplacement dans la Commune.

Même décision que l'année dernière, une piastre par an.  
Requête

# Mardi le 16 Août 1910.

- D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Alex. Weller. Requête de Dame Veuve Alexandre Weller, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes. *Accordée.*
- Rév<sup>rs</sup> Pères Franciscains. Requête des Rév<sup>rs</sup> Pères Franciscains, demandant la pose d'un service d'eau de deux pouces de diamètre pour leur couvent, sur la rue St. Maurice. *Référée au Surintendant.*
- Mr. George Verrette. Requête de Mr. George Verrette, demandant la remise des taxes qu'il doit. *Référée au Comité des Finances.*
- D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Chs. B. St. Pierre. Requête de Dame Veuve Chs. B. St. Pierre, demandant la remise des taxes qui lui sont chargées sur loyer. *Référée au Comité des Finances.*
- Mr. Nelson D. Gervais. Requête de Mr. Nelson D. Gervais, demandant une réduction sur la taxe qui lui imposée pour la tenue d'un théâtre des vues animées. *Référée au Comité de Police.*
- Mr. Louis Hamel & al. Requête de Mr. Louis Hamel et autres membres du Corps de Police, demandant une augmentation de salaire. *Référée au Comité des Marchés.*
- M<sup>rs</sup> R. et D. Robichaud. Requête de Messieurs Rézaine et David Robichaud, demandant qu'il ne leur soit chargé qu'une licence de regrattier, ou qu'ils sont en société. *Accordée.*
- Messrs. Héon, Roy & M<sup>rs</sup> Leod. Lettre de Messrs. Héon, Roy & M<sup>rs</sup> Leod, demandant le paiement de la balance de leur contrat pour la construction du pont en béton armé sur la rue Le Jeune. *Accordée.*
- Messrs. S. Gauthier & Fils. Lettre de Messrs. S. Gauthier & Fils, réclamant la somme de cinq piastres, pour dommages causés à un corbillard, sur la rue Champflour. *Accordée.*
- L'Hon<sup>ble</sup> Jacques Bureau. Lettre de L'Hon<sup>ble</sup> Jacques Bureau, concernant la construction des nouveaux quais du Hâvre en cette cité.
- Conseil du Village de Laval. Lettre du Conseil du Village de Laval, exprimant le désir que la charge de capitaine, à bord

# Mardi, le 16 Août 1910.

bord du bateau traversier faisant le service entre le dit village et Trois-Rivières, ne soit confiée qu'à une personne parlant le français et l'anglais.  
Référé aux propriétaires des bateaux traversiers et une lettre demandant de s'y conformer si possible.  
Lue une lettre de Mr. George Gonthier, informant le Conseil à quelles conditions il serait prêt à se charger de vérifier les opérations de la Corporation et d'examiner le système de comptabilité en usage, en vue d'y apporter certaines modifications qu'il croirait avantageuses.

Lettre de  
Mr. George Gonthier.

Référé au Comité Général.  
Lue une lettre de Mr. G. W. Baron, informant le Conseil à quel prix il se chargerait de la vérification des livres, des sources de revenus et des dépenses de la Corporation, depuis vingt-cinq ans.

Lettre de  
Mr. G. W. Baron.

Référé au Comité Général.  
Rapport:

Rapport du  
Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les payer-listes suivantes:

|   |         |      |
|---|---------|------|
| Département de l'Acqueduc, (Construction) # | 1,384   | 22 ✓ |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                      | 1,527   | 42 ✓ |
| " des Chemins,                              | 2,098   | 46 ✓ |
| " " Marchés,                                | 216     | 64 ✓ |
| " du Feu,                                   | 48      | 65 ✓ |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                      | 58      | 11 ✓ |
| " de la Police,                             | 584     | 93 ✓ |
| " " Santé,                                  | 34      | 83 ✓ |
| " " " Communes,                             | 26      | — ✓  |
| Drainage,                                   | 214     | 68 ✓ |
| Cavage,                                     | 660     | 80 ✓ |
| Ponts St Maurice,                           | 39      | 08 ✓ |
| Carrié Champlain,                           | 34      | 19 ✓ |
| " St Philippe,                              | —       | 30 ✓ |
| " Victoria,                                 | 406     | 20 ✓ |
| Station de Police et du Feu,                | 58      | 41 ✓ |
| Papeterie, Annonces et Impressions,         | 6       | 46 ✓ |
| Billets Payables,                           | 109,000 | — ✓  |
| A Reporter #                                | 116,438 | 68 ✓ |

Mardi, le 16 Août 1910.

Intérêt et Commission,  
Taxes Municipales,  
Salaires,  
Dépenses Contingentes,  
Divers Comptes,

|        |         |    |   |
|--------|---------|----|---|
| Report | 116,438 | 68 | ✓ |
|        | 733     | 46 | ✓ |
|        | 8       | 82 | ✓ |
|        | 460     | 40 | ✓ |
|        | 41      | 66 | ✓ |
|        | 149     | 48 | ✓ |
|        | 114,862 | 50 | ✓ |
|        | 114,862 | 50 |   |

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. O. Peltier, Préd<sup>t</sup>,  
F. O. Verrette,  
L. G. Duplessis,  
Fr. Gélinas,  
R. F. Grant.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du Comité des Finances, concernant prêt d'argent à Mme Vve Achille Bellefeuille.

Rapport:

Le Comité des Finances auquel la demande d'emprunt d'argent de Dame Veuve Achille Bellefeuille, pour l'aider dans la reconstruction de sa propriété incendiée en Juin 1908 a été référée, a l'honneur de faire rapport que, d'après les certificats dont il a pris connaissance, il appert que les dits travaux furent commencés avant le premier Décembre dernier (1909), et, qu'en conséquence, elle a droit au prêt de \$2,500.00 qu'elle demande, comme étant 50% de la valeur de sa propriété en question, suivant le certificat fourni par l'Inspecteur-de-Ville, le 30 Mai dernier (1910).

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. O. Peltier, Préd<sup>t</sup>,  
F. O. Verrette,  
L. G. Duplessis,  
Fr. Gélinas.

2<sup>e</sup> Motion

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 15 Août 1910.  
Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que le rapport du Comité des Finances

Mardi, le 16 Août 1910.

Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de la  
Commission de l'Eau, con-  
cernant l'installation des  
filtres par la Roberts Filter  
Manufactg Co.

Rapport:

La Commission de l'Eau de cette cité a l'honneur de vous faire rapport que, s'étant rendue à la bâtisse qui occupent les filtres qui ont été récemment installés par la Roberts Filter Manufacturing Co., Inc., elle a examiné la dite installation et a pris connaissance du rapport que Messieurs Charles Bellefeuille et J. O. Duplessis, machinistes, ont fait au sujet de ces appareils, et la dite Commission se déclare satisfaite de cette installation jusqu'à présent, et recommande que le troisième quart du contrat pour ces filtres soit payé à la Roberts Filter Manufacturing Co., Inc.

Respectueusement soumis,

(Signé) Louis Ph. Normand,

J. O. Peltier,

R. F. Grant,

E. F. Panneton.

3<sup>e</sup> Motion

Trois-Rivières, 6 Août 1910.

Proposé par Mr. Gélinas,

Secondé par Mr. Grant, W. P.,

Que le rapport de la Commission de l'Eau qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée sur division de huit pour et un contre, savoir:

Pour:

M. M. Duplessis,

Gélinas,

Grant, R. F.,

Grant, W. P.,

Pagé,

Panneton,

Peltier,

Verrette,

Contre:

Mr. Lamy.

Rapport de  
M. M. Bellefeuille et Duplessis.

Lu un rapport de Messieurs J. O. Duplessis et Charles Bellefeuille, concernant l'examen qu'ils ont fait des filtres installés récemment par la Roberts Filter Manufacturing Co., Inc., pour filtrer l'eau de l'Aqueduc de cette cité.

Rapport de  
l'Ingénieur de la cité.

Lu un rapport de l'Ingénieur de la cité, concernant l'inspection des filtres de l'Aqueduc de



Mardi, le 16 Août 1910.

de cette Cité, qui a été faite le cinq d'Août courant.

Rapport du  
Conseil d'Hygiène.

Lu un rapport du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, donnant le résultat de l'analyse des échantillons d'eau pris aux Trois Rivières, les 10 et 11 du courant, et concernant les filtres de l'Acqueduc.

4<sup>e</sup> Motion  
Chef de Police autorisé à  
poursuivre les infractions des Licences.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que le Chef de Police soit autorisé à prendre des procédures en Cour de Circuit au nom de la Corporation, contre toute personne qui aurait pu enfreindre la Loi des Licences dans le passé, ou l'enfreindrait dans l'avenir.

Que le choix de l'avocat pour ces causes soit laissé à la discrétion du dit Chef de Police.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Projet de vente de terrain par  
Mr. J. A. Jutras, pour le prolongement de la rue St. Prosper.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Gélinas,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. J. A. Jutras à la Corporation de la Cité des Trois Rivières, d'une certaine lisière de terrain nécessaire au prolongement de la rue St. Prosper depuis la rue Ste. Julie à la rue des Champs, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P. qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Soumettre aux avocats quant à la direction de la rue.

6<sup>e</sup> Motion  
Obligation par Dame Marie  
Dina Blais veuve de feu Charles  
Achille Bellefeuille & al.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Grant, N. P.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Dame Marie Dina Blais veuve de feu Charles Achille Bellefeuille et Charles Bellefeuille à la Corporation de la Cité des Trois Rivières, pour un montant de quatre mille piastres, lequel acte a été préparé par Jos. Adélaïde Lemire, Ecr., N. P., et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé

# Mardi, le 16 Août 1910.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,250.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de M<sup>me</sup> Rosanna R. Montambault.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mrs. Verrette,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Rosanna Robichaud  
Montambault, un billet promissoire au montant de  
douze cent cinquante piastres, à six mois de la date  
du quinze Août courant (1910), avec intérêt au  
taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,400.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Victor Ratier.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Victor Ratier, un billet  
promissoire au montant de quatorze cents piastres,  
à six mois de la date du quinze Août courant (1910),  
avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Soumissions  
pour trottoir, rue St. Charles.

Des soumissions ayant été demandées  
pour la construction d'un trottoir en ciment,  
au front de la propriété des Rév<sup>es</sup> Dames Ursulines,  
sur la rue St. Charles, elles sont produites et ouvertes,  
et sont comme suit, savoir:

- Belle de Mr. Onésime Pronovost, . . . . .
- chaîne de 6 pouces d'épaisseur et 18 pouces de large, 35<sup>c</sup> le pied courant,
- Blocs de 18 pouces de large, . . . . . \$1.<sup>00</sup> la verge carrée,
- Blocs de 12 " " " " . . . . . 1.<sup>00</sup> " " "
- Belle de Mr. André Courteau, . . . . .
- En gros blocs, de 3 1/2 pouces d'épaisseur, . . . 1.<sup>00</sup> la verge carrée,
- chaîne de 6 pouces d'épaisseur et 18 pouces de large, . . . 30<sup>c</sup> le pied courant,
- Belle de Mr. Alfred Frigon, . . . . .
- Blocs, . . . . . 1.<sup>00</sup> la verge carrée,
- chaîne, . . . . . 30<sup>c</sup> le pied courant,

La soumission de Mr. Alfred Frigon est acceptée.

Soumissions  
pour impression du rapport du  
Secrétaire-Trésorier.

Des soumissions ayant été demandées  
pour l'impression des rapports financiers du Secrétaire-  
Trésorier de la Corporation et des Commissaires d'Écoles, pour  
l'année 1909, elles sont produites et ouvertes, et sont, comme suit, savoir:

- Belle de Messieurs Vanasse & Léfrancois, . . . . . \$45.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>
- Belle de l'Imprimerie Commerciale, . . . . . 37.<sup>50</sup>/<sub>100</sub>

La soumission de l'Imprimerie Commerciale  
est acceptée.

Oris

Mardi, le 16 Août 1910.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'emprunt de deux cents mille piastres, autorisé par l'Acte de la Législature de Québec (George V, chapitre 50, article 12, pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908.

En Conseil, ce 16 Août 1910.  
(Signé) Chs. Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement pour voter et octroyer à la compagnie dite "The Falls Company" ou à ses représentants, pour l'établissement d'une manufacture de pulpe et de papier en cette cité, une aide ou bonus au montant de vingt-cinq mille piastres et à émettre des débentures pour cet objet, et aussi pour fixer à la somme de quinze cents piastres par année le montant des taxes que devra payer la dite compagnie pendant l'espace de dix années consécutives, et cela, aux conditions qui seront mentionnées au dit règlement.

En Conseil, ce 16 Août 1910.  
(Signé) J. A. Peltier.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-neuf d'Août courant, à huit heures du soir.

Adopté  
Alexis P. Normand  
Maire.

Th. Desaulniers  
Sec. Trés.

Ajournement.

Assemblée Régulière.  
29 Août 1910.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-neuvième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,

Messieurs

# Lundi, le 29 Août 1910.

Messieurs les Echevins  
 L. G. Duplessis,  
 Frs. Gélinas,  
 R. F. Grant,  
 W. G. Grant,  
 H. Lamy,  
 Geo. McLeod,  
 Edm. Michelin,  
 Lps. Pagé,  
 E. F. Panneton,  
 J. W. Peltier,  
 F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Anselme Trudel, demandant d'être nommé évaluateur et écrivain, pour la révision du Rôle d'Évaluation pour 1911.

Requête de l'Association des Jouaves, demandant l'usage de la grande salle du Marché-aux-Denrées, pour les exercices.

Accordée.

Requête de Mr. Arthur St. Pierre, demandant qu'une licence lui soit accordée pour la tenue d'un étal de boucher, au N<sup>o</sup> 79 rue St. Cécile.

Accordée.

Requête de Mr. Johnny Charest et autres, charretiers de la Corporation demandant une augmentation de salaire.

Requête de Mr. Treflé Massicotte, demandant que son salaire, comme employé du Département du Pavage, lui soit payé jusqu'à sa guérison d'une blessure qu'il dit avoir reçue au service de la Corporation.

Référée au Comité de Police.

Requête de Mr. Joseph Blanchette, demandant d'être nommé membre de la Brigade du Feu.

Requête de Dame Veuve Aimé Olivier, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes.

Accordée.

Requête de Dame Veuve Côme Thivierge, demandant la remise du montant de ce qu'elle

Lundi, le 29 Août 1910.

qu' elle doit pour taxes.

Accordée.

Requête de  
Mr. Arthur Auger.

Requête de Mr. Arthur Auger, demandant d'être promu de la position d'assistant constable à celle de constable et de membre de la Brigade du Feu.

Requête de  
Mr. Isaac Cloutier.

Requête de Mr. Isaac Cloutier, demandant d'être nommé charretier de la Corporation.

Requête de  
Mr. Judger Rivard.

Requête de Mr. Judger Rivard, demandant la pose d'un puisard dans la rue St. Martin, et un service d'aqueduc d'un pouce de diamètre pour une manufacture d'eau gazeuse qu'il a l'intention d'établir.

Puisard accordé.

Lettre de  
Mr. Herman Chainé.

Lue une lettre de Mr. Herman Chainé, offrant sa résignation comme membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Acceptée.

Lettre de  
Messrs. Mon, Roy & Co.

Lue une lettre de Messrs. Mon, Roy & Co., demandant le paiement de la somme de cinq mille piastres, en à compte de leur contrat, pour la construction du Boulevard, rue Du Fleuve.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Elzéar Delisle.

Lue une lettre de Mr. Elzéar Delisle, offrant de vendre à la Corporation la partie de son terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Cooke.

Référée au Comité des Chemins.

Lettre de  
Mr. E. S. de Carufel.

Lue une lettre de Mr. E. S. de Carufel, donnant avis au Conseil que, dans le cas où un second prêt serait fait aux incendies par la Corporation, il désire emprunter le plein montant auquel il aurait droit.

Lettre de la  
Wabasso Cotton Co.

Lue une lettre de la Wabasso Cotton Co., se plaignant de la trop faible pression de l'eau de l'Aqueduc.

Référée au Comité de l'Aqueduc.

Lettre de la  
Roberts Filter Manufacturing Co., Inc.

Lue une lettre de la Roberts Filter Manufacturing Co., Inc., concernant l'épreuve qui doit être



# Lundi, le 29 Août 1910.

Lettre du  
Commandant des Zouaves.

être faite des filtres qu'elle a installés pour l'Alqueduc de cette cité.

Lue une lettre de Mr. Gédéon Desilets, Commandant des Zouaves, acceptant l'invitation du Conseil, de prendre part à la démonstration qui sera faite, samedi, le 3 Septembre prochain, à l'occasion du passage de Son Eminence le Cardinal Vanutelli, Legat Papal, en cette cité.

Lettre de  
Messrs. Ritchie & Hamelin.

Lue une lettre de Messrs. Ritchie & Hamelin, demandant que la somme de deux mille cinq cents piastres leur soit accordée, pour faire les réparations urgentes dont le vapeur "Glacial" a besoin.

Lettre de  
Messrs. Ritchie & Hamelin.

Référée au Comité des Traverses.  
Lue une lettre de Messrs. Ritchie & Hamelin, informant le Conseil que le vapeur "Glacial" a besoin de certaines réparations.

Lettre de  
Mr. Louis Deroy.

Lue une lettre de Mr. Louis Deroy, s'informant s'il y a des bateaux à vapeur à vendre, aux Trois-Rivières.

Lettre de la  
North Shore Power Co.

Téléphoner à Mr. Wm. Ritchie et donner réponse.  
Lue une lettre de la North Shore Power Co., informant le Conseil que, suivant sa demande, elle a fait l'achat, pour la Corporation de cette cité, d'une pompe électrique de la capacité de trois millions de gallons, au prix de trois mille huit cents piastres (\$3,800.00).

Lettre de  
Mr. A. W. Bisson.

Lue une lettre de Mr. A. W. Bisson, offrant ses services pour faire l'audition et révision générale des livres de comptabilité de la Corporation, en vue d'apporter certaines modifications au système de comptabilité actuellement en usage.

Lettre de  
Mr. Robert Ryan.

Lue une lettre de Mr. Robert Ryan, concernant sa demande d'un prêt de trente mille piastres, pour lui permettre d'agrandir sa manufacture de gants.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référée aux Comités Permanents.  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

# Lundi, le 29 Août 1910.

|   |           |    |   |
|---|-----------|----|---|
| Département de l'Acqueduc, (Construction) | \$ 144    | 53 | ✓ |
| " " Do. (Ent. & Répt)                     | 94        | 17 | ✓ |
| " des Chemins,                            | 2,760     | 48 | ✓ |
| " des Marchés,                            | 260       | 21 | ✓ |
| " du Feu,                                 | 31        | 19 | ✓ |
| " de l'Hôtel de Ville,                    | 243       | 64 | ✓ |
| " de la Police,                           | 24        | 90 | ✓ |
| " de la Santé,                            | 29        | 25 | ✓ |
| Drainage,                                 | 1185      | 85 | ✓ |
| " Entretien,                              | 18        | —  | ✓ |
| Pavage,                                   | 860       | 88 | ✓ |
| Ponts St. Maurice,                        | 45        | 29 | ✓ |
| Carré Champlain,                          | 18        | —  | ✓ |
| " Victoria,                               | 25        | 63 | ✓ |
| Station de Police et du Feu,              | 82        | 43 | ✓ |
| Papeterie, Annonces et Impressions,       | 21        | 40 | ✓ |
| Billets Payables,                         | 39,000    | —  | ✓ |
| Intérêt et Commission,                    | 510       | 53 | ✓ |
| Prêts aux Incendiés,                      | 2,500     | —  | ✓ |
| Taxes Municipales,                        | —         | 50 | ✓ |
| Salaires,                                 | 100       | —  | ✓ |
| Dépenses Contingentes,                    | 8         | 45 | ✓ |
| Divers Comptes,                           | 175       | 16 | ✓ |
|   | \$ 48,204 | 09 | ✓ |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. O. Peltier, Préd.,  
 F. O. Verrette,  
 L. G. Duplessis,  
 F. S. Gélinas,  
 R. F. Grant.

1ère Motion

Proposé par Mr. Mr. Leod,  
 Secondé par Mr. Grant, W.P.,  
 Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

Poursuite de  
 Mr. Charles Godin.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication au Conseil, d'une poursuite au montant de \$2,000.00, de part de Mr. Charles Godin, prétendant avoir été arrêté illégalement.

Le

Lundi, le 29 Août 1910.

Requête de  
Mr. P. A. Boudreault à la  
Cour Supérieure.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une requête de Mr. P. A. Boudreault à la Cour Supérieure, pour obtenir la moitié de la somme déposée par la Corporation de cette Cité au Greffe de la dite Cour, pour l'appropriation d'une partie de la propriété de la succession P. O. Desilets, au coin des rues Hart et Alexandre.

Suivie de  
Mr. J. A. Jutras.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une poursuite de Mr. J. A. Jutras, à propos de la vente d'un terrain pour le prolongement de la rue St. Prosper, au montant de \$2,500.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination des Eval-  
uateurs.

Proposé par Mr. Pagé,  
secondé par Mr. Peltier,

Que Messieurs F. B. Gravel et Anselme Dubé soient nommés assessesurs et évaluateurs des biens-fonds et autres choses cotisables en cette cité, et que le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent onze soit complet et livré au Secrétaire-Trésorier de ce Conseil le ou avant le trente de Novembre prochain (1910).

Que Mr. Anselme Trudel fasse les écritures au rôle, &c., et agisse comme évaluateur.

Les dits évaluateurs devront se conformer en tous points à la loi, dans la préparation du dit rôle d'évaluation.

Que la somme de trois cents dollars soit allouée à Monsieur Anselme Trudel, en paiement de ses services comme évaluateur et écrivain, et que la somme de deux cent cinquante dollars soit allouée à Mr. Anselme Dubé et Mr. F. B. Gravel, en paiement de leurs services comme évaluateurs, les quelles sommes leur seront payées aussitôt que le dit rôle d'évaluation aura été approuvé par ce Conseil.

3<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion N<sup>o</sup> 2.

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
secondé par Mr. Verrette,

Que M<sup>rs</sup>. A. J. Pothier et Anselme Trudel soient nommés évaluateurs pour le Rôle d'Evaluation de mil neuf cent onze, avec un salaire de deux cent cinquante piastres chacun, y compris les écritures au Rôle.

Rejetée

# Lundi, le 29 Août 1910.

Rejetée sur division de cinq pour et six contre, savoir:

Pour:

M<sup>rs</sup>. Lamy,  
M<sup>r</sup>. Leod,  
Michelin,  
Panneton,  
Verrette,

Contre:

M<sup>rs</sup>. Duplessis,  
Gélinas,  
Grant, R. F.,  
Grant, W. P.,  
Page,  
Peltier.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Messieurs les Avocats de ce Conseil soient autorisés à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité, dans une cause à la Cour Supérieure, dans laquelle Mr. J. A. Jutras est demandeur et la Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse, et faire la procédure qu'ils jugeront nécessaire pour défendre à la dite action.

Adoptée sur division de huit pour et trois contre, savoir:

Pour:

M<sup>rs</sup>. Grant, R. F.,  
Lamy,  
M<sup>r</sup>. Leod,  
Michelin,  
Page,  
Panneton,  
Peltier,  
Verrette,

Contre:

M<sup>rs</sup>. Duplessis,  
Gélinas,  
Grant, W. P.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que la Corporation prenne des procédures contre Dame Rosina Meyer, veuve de feu Charles K. Ogden, en son vivant, maître de Poste, résidant en la Cité des Trois-Rivières, en recouvrement des argents qui lui ont été payés sur la prétendue vente par elle consentie à la Corporation, et en résiliation d'acte, ou que la dite Dame Rosina Meyer n'a jamais été propriétaire des dits biens vendus, et que nos avocats Messieurs Bureau, Méthot, Biqué & Lajoie soient autorisés à prendre telles procédures pour et au

nom

4<sup>e</sup> Motion

Suivie de Mr. J. A. Jutras.

5<sup>e</sup> Motion

Procédures contre D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> K. Ogden, en recouvrement d'argent et résiliation d'acte de vente de terrain.

Lundi, le 29 Août 1910.

nom de la Corporation.

Adoptée avec instruction de s'enquérir des moyens de Madame Ogden.

6<sup>e</sup> Motion  
Poursuite de Mr. Charles  
Godin.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. McLeod,

Que Messieurs les avocats de ce Conseil soient autorisés à comparaître pour et au nom de la Corporation de cette Cité, dans une cause à la Cour Supérieure No. 173, dans laquelle Charles Godin est Demandeur et La Corporation de la Cité des Trois-Rivières Défenderesse et faire la procédure qu'ils jugeront nécessaire pour défendre à la dite action.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Obligation par D<sup>me</sup> V<sup>me</sup>  
J. O. Lamothe.

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Madame Veuve J. O. Lamothe, ex-qualité à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de deux mille piastres, lequel acte a été préparé par J. O. Lemire, Esq., W. P., et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Transports de licences de  
Messrs. Jutras & Labrecque à Messrs.  
Brunelle & Labrecque, et de Mr. Emile  
Panneton à Messrs. Moineau  
& Richard.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que la demande de certificat en faveur de Messieurs Brunelle & Labrecque pour leur permettre de remplacer Messieurs Jutras & Labrecque et celle de Messieurs Moineau & Richard pour leur permettre de remplacer Mr. Emile Panneton, comme hôteliers, soient examinées et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 194.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 194, Règlement pour fixer à la somme de quinze cents piastres par année le montant des taxes que devra payer la compagnie dite "The Great Falls Company", en considération de l'établissement d'une manufacture de pulpe, en cette Cité", soit lu, passé et adopté.

Chapitre



Lundi, le 29 Août 1910.

— Chapitre 19<sup>th</sup>. —  
Concernant l'établissement  
d'une manufacture de pulpe  
à Trois-Rivières.

Chapitre CLXXXVII.

Règlement pour fixer à la somme de quinze cents piastres par année le montant des taxes que devra payer la compagnie dite "The Grès Falls Company", en considération de l'établissement d'une manufacture de pulpe, en cette cité.

Attendu que la Compagnie dite "The Grès Falls Company" serait disposée de venir établir en cette cité une manufacture de pulpe moyennant une réduction de taxes sur la dite manufacture et en changeant la localité de la rue des Pins qui passe sur son terrain;

Attendu qu'il serait désirable dans l'intérêt de la population de cette cité, de favoriser l'établissement de la dite manufacture dans les limites de la dite cité, ce qui accroîtrait la valeur de la propriété foncière, donnerait de l'emploi à un grand nombre de personnes et par ces faits augmenterait les revenus de la Corporation et que pour assurer l'établissement de la dite manufacture sous le plus court délai possible, il est avantageux d'accorder à "The Grès Falls Company" une réduction de taxes sur la dite manufacture et changer la localité de la rue des Pins, qu'il soit donc ordonné et sous le dit conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. Le conseil de la Cité des Trois-Rivières fixera à la somme de quinze cents piastres par année pour l'espace de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier janvier mil neuf cent onze le montant des taxes de la compagnie dite "The Grès Falls Company" (Taux de l'eau, taxe du drainage, du pavage et des rues sous contrôle exceptés) payables à la dite Corporation et aux Commissaires d'Écoles pour la Cité des Trois-Rivières, sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillages appartenant actuellement à la dite compagnie et sur les bâtisses, machineries et outillages qu'elle érigera et exploitera à l'avenir durant l'espace des dites dix années, spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture sur les terrains appartenant actuellement à la dite compagnie, et ce, aux conditions suivantes, savoir:

Sec. 2. La dite Compagnie dite "The Grès Falls Company", devra construire et installer dans les limites de la cité des Trois-Rivières, au sud-ouest de la rivière St. Maurice, des bâtisses, machineries et outillages nécessaires à la fabrication

de

Lundi, le 29 Août 1910.

de la pulpe, et ces bâtisses, machineries et outillages devront avoir une valeur d'au moins cent mille piastres.

Sec. 3. La dite manufacture devra être construite et mise en opération d'ici à la fin de Avril mil neuf cent onze, le coût des bâtisses, machineries et outillages devra être d'au moins cent mille piastres, et elle devra continuer ses opérations pendant dix années consécutives.

Sec. 4. La dite compagnie "The Grès Falls Company" devra payer annuellement dans les délais voulus par la loi, pour taxes municipales et scolaires sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillages lui appartenant actuellement et sur les bâtisses, machineries et outillages qu'elle érigera et exploitera à l'avenir durant l'espace des dites dix années, spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture sur les terrains appartenant actuellement à la dite compagnie, la somme de quinze cents piastres en outre des taxes de l'eau, de la taxe du drainage, de la taxe du pavage et des rues sous contrôle qui seront payables sur le même pied que les autres contribuables.

Sec. 5. Dans le cas où la dite manufacture serait arrêtée six mois durant aucune des dites dix années, les taxes municipales et scolaires seront exigibles sans aucune réduction pour l'année ou les années durant lesquelles la dite "The Grès Falls Company" sera en défaut et cela, à moins de force majeure.

Sec. 6. Il sera accordé à la dite "The Grès Falls Company" la permission de changer la localité de la rue des Pins qui traverse sa propriété, depuis la rue St. Maurice jusqu'au chemin qui conduit au Passage, c'est-à-dire, de fermer cette partie de la rue des Pins ci-haut mentionnée et de la remplacer par une autre rue de la même largeur et de même étendue qui serait ouverte dans la partie sud-ouest du terrain de la dite compagnie en ligne parallèle avec celle actuellement existante, et prolongée à son extrémité nord jusqu'au chemin qui conduit au Passage.

Sec. 7. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

Lundi, le 29 Août 1910.

10<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 198.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le projet de règlement intitulé:  
"Chapitre 198, Règlement concernant un emprunt de  
deux cent mille piastres pour venir en aide aux victimes  
de l'incendie du 22 Juin 1908", soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXXXVIII.

Chapitre 198.  
Règlement concernant les  
incendies du 22 Juin 1908.

Règlement concernant un emprunt de deux cent mille piastres  
pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 22 Juin 1908.

Attendu que par l'Acte de la Législature de Québec  
George V, Chap. 50, la Cité des Trois-Rivières a été auto-  
risée à emprunter une somme de deux cent mille piastres  
et à prêter cette somme aux victimes de la conflagration  
du 22 Juin 1908, dans la Cité des Trois-Rivières.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité  
des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. Les avances en vertu du présent règlement se pour-  
ront être faites par la Cité des Trois-Rivières qu'aux pro-  
priétaires des maisons ou autres bâtiments détruits par la  
conflagration, ou aux locataires, leurs héritiers ou ayant  
cause dont les maisons ou autres bâtiments ont été détruits  
par la dite conflagration, pour les aider à construire  
ou à payer le coût de construction de ces maisons ou  
bâtiments, pourvu toutefois que, dans le cas d'un loca-  
taire, il soit devenu, dans les six mois de la date de  
la dite conflagration, acquéreur de terrain dont les  
maisons ou autres bâtiments ont été ainsi détruits.

Sec. 2. Le Conseil ne pourra faire d'avance qu'aux  
personnes qui auront démontré qu'elles sont dans l'im-  
possibilité de reconstruire leurs propriétés et de continuer  
leur commerce ou leur industrie avec leurs propres  
ressources.

Sec. 3. Les dites avances ne devront pas excéder cin-  
quante pour cent de la valeur du terrain et du coût  
des nouvelles constructions.

Sec. 4. Les dites avances devront être garanties par  
une première hypothèque sur la propriété immobilière  
en faveur de laquelle l'avance est consentie.

Sec. 5. Le taux de l'intérêt sur les dites avances ne  
devra pas être plus de cinq pour cent l'an, payable semi-  
annuellement au Secrétaire-Trésorier de la Corporation

de

Lundi, le 29 Août 1910.

- de la Cité des Trois-Rivières, à son Bureau;
- Sec. 6.- Le remboursement du capital des dites avances s'effectuera au moyen d'un fonds d'amortissement de un pour cent l'an sur la somme prêtée, payable annuellement au Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, à son Bureau;
- Sec. 7.- Quelque soit la date du prêt, tous les paiements de l'intérêt s'effectueront le 1<sup>er</sup> Avril et le 1<sup>er</sup> Octobre, de chaque année, et le premier versement au fonds d'amortissement le 1<sup>er</sup> Juillet pour se continuer à même date les années suivantes;
- Sec. 8.- Dans la perception des intérêts et du fonds d'amortissement, la Corporation de la Cité des Trois-Rivières aura tous les pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 271 à 279 inclusivement de sa charte, et elle pourra suivre la procédure y indiquée; ainsi que celle mentionnée aux articles 282 à 294 inclusivement concernant la vente des propriétés;
- Sec. 9.- La Corporation de la Cité des Trois-Rivières fera assurer contre l'incendie les bâtisses et constructions élevés au moyen des dites avances faites aux emprunteurs, le montant de la police devant être suffisant pour garantir le remboursement des dites avances et des intérêts à accroître;
- Sec. 10.- Ces polices d'assurance devront être prises au nom du prêteur, faites payables à la Corporation et de préférence aux droits de l'emprunteur; elles devront de plus être émises par des compagnies d'assurance sous le contrôle des "Underscrivers", l'emprunteur ayant cependant le droit de choisir la compagnie d'assurance, pourvu qu'elle soit une de celles sous le contrôle de la dite association;
- Sec. 11.- Les primes de ces polices d'assurance seront payées par la Corporation, qui s'en fera rembourser le montant avec l'intérêt à (6%) six par cent l'an par l'emprunteur, de la même manière et à la même époque que les intérêts sur les avances;
- Sec. 12.- Si, en outre des polices d'assurances effectuées par la Corporation pour la garantie des avances, et que stipulé ci-dessus, l'emprunteur fait émettre d'autres polices d'assurance sur les mêmes constructions, ces dernières polices

Lundi, le 29 Août 1910.

polices seront, jusqu'à concurrence des dites avances, faites payables à la Corporation et par préférence aux droits de l'emprunteur et concourront avec les premières, chacune au Pro-Rata, au paiement préférentiel des dites avances;

Sec. 13.- Au cas de perte partielle ou totale de la propriété assurée si l'emprunteur remet sa propriété dans les mêmes conditions qu'elle était avant l'incendie, la Corporation devra lui remettre le montant retiré des assurances, sur justification que leur coût a été préalablement soldé, sans laisser subsister aucun privilège en faveur des ouvriers, fournisseurs ou constructeurs, et cela, afin de continuer le bref primitif;

Sec. 14.- Les frais d'actes, d'enregistrement d'iceux et de certificats de recherches au sujet des obligations à être consenties par l'emprunteur seront à sa charge;

Sec. 15.- Tous actes de prêt, obligations passées en vertu du présent règlement, devront être rédigés conformément aux clauses 3 jusqu'à 15 inclusivement ci-dessus énumérées;

Sec. 16.- Il sera du devoir du Trésorier du Conseil de prendre, chaque année, à même les Fonds de la Cité et avant le paiement d'aucune appropriation quelconque pour autres fins une somme d'argent égale à un pour cent ou plus du montant total des débentures ou obligations émises par la Corporation de la Cité, en vertu de la susdite loi, et de mettre cette somme à part de tous autres deniers et de la placer sans délai, suivant les ordres du Conseil, soit en effets Publics de la Puissance du Canada ou du Gouvernement de cette Province et cette somme servira uniquement à constituer le fonds d'amortissement nécessaire pour l'extinction de la dette créée par l'émission des dites débentures ou obligations;

Sec. 17.- Il sera du devoir du Trésorier du Conseil de prendre en même temps sur les Fonds de la Corporation, et avant le paiement d'aucune appropriation pour autres fins une somme d'argent suffisante pour le paiement semi-annuel de l'intérêt de la dette créée par l'émission des dites débentures ou obligations;

Sec. 18.- Les emprunteurs devront accompagner leur demande d'argent d'une déclaration, assermentée attestant



# Lundi, le 29 Août 1910.

attestant le coût des bâtisses déjà construites ou à construire, et ces demandes devront être envoyées au Secrétaire-Trésorier de la Cité des Trois-Rivières, au moins trois jours avant une séance régulière du Conseil;

Sec. 19. — Les susdites demandes seront prises en considération à une séance régulière subséquente du Conseil et décidées par le vote de la majorité des Conseillers;

Sec. 20. — Les emprunteurs devront commencer leurs constructions dans le cours de l'année mil neuf cent dix (1910) et avoir terminé le 1<sup>er</sup> octobre mil neuf cent onze (1911);

Sec. 21. — Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Proposé par Mr. Panneton, en amendement,  
secondé par Mr. Lamy,

Que le règlement concernant un prêt de deux cent mille piastres aux incendiés de 1908 soit différé à trente jours de cette date, afin de permettre au Conseil de constater s'il y a réellement nécessité de passer un tel règlement.

Rejetée sur division de quatre pour et sept contre, savoir:

Pour:

M. M. Gélinas,  
Lamy,  
Panneton,  
Peltier,

Contre:

M. M. Duplessis,  
Grant, R. F.,  
Grant, W. P.,  
McLeod,  
Michelin,  
Pagé,  
Verrette.

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Mercredi, le trente et un d'Août courant, à huit heures du soir.

*E. H. Décaubin*

Sec. - Trés.

Adopté  
*Lucien P. Normand*  
Maire.

11<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la  
motion n<sup>o</sup> 10.

10<sup>e</sup> journement.

# Mercredi, le 31 Août 1910.

Assemblée Régulière.  
31 Août 1910.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le trente-et-unième jour d'Août, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins.

L. P. Normand,  
O. G. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. O. Grant,  
W. Lamy,  
Geo. M. Leod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Mgr. M. Baril. Lettre de

Lue une lettre de Mgr. M. Baril, Administrateur du Diocèse des Trois-Rivières, invitant le Conseil à assister, en corps à la réception qui sera faite à Son Eminence le Cardinal Vannutelli, Légat de la Sainteté le Pape Pie X, lors de son passage en cette Cité, Samedi matin, le trois de Septembre prochain (1910).

North Shore Power Co. Lettre de la

Lue une lettre de la North Shore Power Company, concernant la nouvelle installation qu'elle doit faire, pour le pompage de l'eau de l'Aqueduc.

Référée au Comité de l'Aqueduc.

1<sup>ère</sup> Motion  
Billet promissaire au  
montant de \$5,000.00, en  
faveur de la Banque  
d' Hochelaga.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelaga, un billet promissaire au montant de cinq mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

# Mercrèdi, le 31 Août 1910.

2<sup>e</sup> Motion  
Vote des appropriations  
pour l'année 1910.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Verrette,

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette cité, pendant la présente année fiscale soient maintenant votées telles que le veut la loi, et soient comme suit, savoir:  
Estimés des Revenus et des Dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année civile mil-neuf cent dix, préparés conformément à l'Acte d'Edouard VII, Chap. 44.

## Revenus Probables.

### Lotisations et Taxes:

Lotisations régulières,  
Taxes sur bateaux,  
Taxes des rues sous contrôle,  
Taxes sur chiens,

### Licences:

Hôtels,  
Magasins de Liqueurs,  
Charrretiers,  
Ecuries de louage,  
Bouchers,  
Regrattiers,  
Marchands de poudre,  
Cirques et Jeux,  
Maisons de pension,

### Marchés:

Marché aux Denrées,  
Marché au Foin,  
Etau des Bouchers,  
Magasins,

### Communes:

Rentes constituées, loyers, etc.  
Pâturage d'animaux,

### Divers:

Taux de l'Eau,  
Taxe du Drainage,  
Ponts St. Maurice, péage,  
Loyer de la salle de l'Hôtel-de-Ville,  
Intérêt sur arrérages de Taxes, etc.

|        |   |         |   |
|--------|---|---------|---|
| 60,000 | " |         |   |
| 50     | " |         |   |
| 7,000  | " |         |   |
| 600    | " | 67,650  | " |
| 2,400  | " |         |   |
| 3,000  | " |         |   |
| 200    | " |         |   |
| 300    | " |         |   |
| 1,100  | " |         |   |
| 300    | " |         |   |
| 24     | " |         |   |
| 100    | " |         |   |
| 15     | " | 4,439   | " |
| 2,000  | " |         |   |
| 1,000  | " |         |   |
| 800    | " |         |   |
| 600    | " | 4,400   | " |
| 800    | " |         |   |
| 100    | " | 900     | " |
| 25,000 | " |         |   |
| 6,800  | " |         |   |
| 6,000  | " |         |   |
| 300    | " |         |   |
| 4,000  | " | 42,100  | " |
|        |   | 102,489 | " |

Or Reporter

Mercredi, le 31 Août 1910.

|                         |        |    |           |    |
|-------------------------|--------|----|-----------|----|
| Revenus Casuels.        | Report |    | \$122,489 | "  |
| Arès aux retardataires, |        | 10 | "         |    |
| Apposition du Sceau,    |        | 10 | "         | 20 |
|                         |        |    | \$122,509 | "  |

Dépenses Probables.

|   |             |          |   |          |
|---|-------------|----------|---|----------|
| 1° Fonds d'Amortissement:                           |             |          |   |          |
| Dette Hall, Neilson & Co., 2% sur \$20,000          |             | 400      | " |          |
| " Fds. Emprunt Municipal, 1% " 43,000               |             | 430      | " |          |
| " R. Smardon, 2% " 26,000                           |             | 520      | " |          |
| " L. P. Lelinas & Frères, 2% " 5,000                |             | 100      | " |          |
| " L. P. Trottier, 2% " 2,500                        |             | 50       | " |          |
| " Drainage, 1% " 100,000                            |             | 1,000    | " |          |
| " Do., 1% " 30,000                                  |             | 300      | " |          |
| " Carage, 1% " 110,000                              |             | 1,100    | " |          |
| " Aqueduc, 1% " 75,000                              |             | 750      | " |          |
| " Incendies, 1% " 4,000                             |             | 40       | " |          |
| " Lumière Electrique, 1% " 11,000                   |             | 110      | " |          |
| " Consolidée, 2 <sup>e</sup> émission, 1% " 340,000 |             | 3,400    | " |          |
| " Chemin de Fer Valley St. Maurice, 1% " 66,000     |             | 660      | " |          |
| " Wabasso Cotton Co., 1% " 50,000                   |             | 500      | " |          |
| " Rentés constituées, 1% " 3,000                    |             | 30       | " |          |
| " Ponts St. Maurice, 1% " 125,000                   |             | 1,250    | " | 10,640   |
| 2° Intérêt, Escompte & Commission:                  |             |          |   |          |
| 5% sur \$20,000 Dette Hall, Neilson & Co.           |             | 1,000    | " |          |
| 5% " 43,000 " Fds. Emprunt Municipal,               |             | 2,150    | " |          |
| 5% " 26,000 " R. Smardon,                           |             | 1,300    | " |          |
| 5% " 5,000 " L. P. Lelinas & Frères,                |             | 250      | " |          |
| 5% " 2,500 " L. P. Trottier,                        |             | 125      | " |          |
| 5% " 60,000 " Drainage,                             |             | 3,000    | " |          |
| 4 1/2% " 55,000 " "                                 |             | 2,475    | " |          |
| 4% " 15,000 " "                                     |             | 600      | " |          |
| 4 1/2% " 83,000 " Carage,                           |             | 3,735    | " |          |
| 4% " 27,000 " "                                     |             | 1,080    | " |          |
| 4 1/2% " 75,000 " Aqueduc,                          |             | 3,375    | " |          |
| 5% " 150,000 " Consolidée,                          |             | 7,500    | " |          |
| 4 1/2% " 54,000 " "                                 |             | 2,565    | " |          |
| 4% " 133,000 " "                                    |             | 5,320    | " |          |
| 5% " 4,000 " Incendies,                             |             | 200      | " |          |
|   | Or Reporter | \$34,675 | " | \$10,640 |

# Mercredi, le 31 Août 1910.

|   |  |           |    |           |    |
|---|--|-----------|----|-----------|----|
| Intérêt, Escompte et Commission: Report         |  | \$ 34,675 | u  | \$ 10,640 | u  |
| 5% sur \$11,000 Dette Eclairage,                |  | 550       | u  |           |    |
| 4% " 66,000 " Chemin de Fer Vallée St. Maurice, |  | 2,640     | u  |           |    |
| 4 1/2% " 3,000 " Rentes constituées,            |  | 145       | u  |           |    |
| 4% " 50,000 " Wabasso Cotton Co.,               |  | 2,000     | u  |           |    |
| 5 1/2% " 81,000 Billets Promissaires,           |  | 4,455     | u  |           |    |
| 5% 127,882 " "                                  |  | 6,394     | 10 | 50,859    | 10 |
| <b>3° Salaires:</b>                             |  |           |    |           |    |
| Secrétaire-Trésorier,                           |  | 2,000     | u  |           |    |
| Aust. Secrétaire,                               |  | 850       | u  |           |    |
| Aust. Trésorier,                                |  | 1,050     | u  |           |    |
| Comptable-Recuteur,                             |  | 700       | u  |           |    |
| Comptable,                                      |  | 600       | u  |           |    |
| Auditeurs,                                      |  | 100       | u  |           |    |
| Evaluateurs et Clercs,                          |  | 800       | u  |           |    |
| Collecteur et Messager,                         |  | 700       | u  | 6,800     | u  |
| <b>4° Assurances:</b>                           |  |           |    |           |    |
| Contre le feu,                                  |  |           |    | 800       | u  |
| <b>5° Département de l'Aqueduc:</b>             |  |           |    |           |    |
| Salaires de l'Ingénieur Civil,                  |  | 1450      | u  |           |    |
| " du Comptable,                                 |  | 1,000     | u  |           |    |
| Entretien et réparations,                       |  | 612       | u  |           |    |
| Papeterie, annonces et impressions,             |  | 40        | u  |           |    |
| Criées publiques,                               |  | 8         | u  |           |    |
| North Shore Power Co. (pompage)                 |  | 5,500     | u  | 7,610     | u  |
| <b>6° Département des Chemins:</b>              |  |           |    |           |    |
| Entretien et réparations,                       |  | 600       | u  |           |    |
| Effets et outils,                               |  | 600       | u  |           |    |
| Fourrage et entretien des chevaux,              |  | 600       | u  |           |    |
| Criées publiques,                               |  | 15        | u  |           |    |
| Salaires de l'Inspecteur-de-Ville,              |  | 1,000     | u  |           |    |
| " de 4 charretiers,                             |  | 2,000     | u  |           |    |
| Téléphone de l'Inspecteur-de-Ville,             |  | 40        | u  |           |    |
| Chauffage,                                      |  | 90        | u  | 4,945     | u  |
| <b>7° Département des Marchés.</b>              |  |           |    |           |    |
| Ent. et rép. Marché-aux-Denrées,                |  | 1200      | u  |           |    |
| Chauffage,                                      |  | 15        | u  |           |    |
| Salaires Clerc Marché-aux-Denrées,              |  | 400       | u  |           |    |
| " Aust. Clerc Marché-aux-Denrées,               |  | 300       | u  |           |    |
| Ent. et rép. Marché-aux-Foins,                  |  | 15        | u  |           |    |
| Chauffage Marché-aux-Foins,                     |  | 10        | u  |           |    |
| A Reporter                                      |  | \$ 1,940  | u  |           |    |



# Mercrredi, le 31 Août 1910.

|                                      |            |          |   |       |   |
|--------------------------------------|------------|----------|---|-------|---|
| Département des Marchés:             | Report     | \$ 1,940 | u |       |   |
| Salaire Clerc Marchés-au-Foin,       |            | 350      | u |       |   |
| Marché-au-Poisson,                   |            | 100      | u | 2,390 | u |
| 8° Département du Feu:               |            |          |   |       |   |
| Fournitures, ent. et réparations,    |            | 300      | u |       |   |
| Chauffage,                           |            | 300      | u |       |   |
| Fourrage et entretien des chevaux,   |            | 345      | u |       |   |
| Télégraphe d'alarme,                 |            | 100      | u |       |   |
| Costume des pompiers,                |            | 10       | u |       |   |
| Téléphone,                           |            | 45       | u |       |   |
| Ingénieur Pompe à vapeur,            |            | 550      | u | 1,710 | u |
| 9° Département de l'Éclairage:       |            |          |   |       |   |
| North Shore Power Co. contrat,       |            | 7,000    | u |       |   |
| Entretien des lampes,                |            | 150      | u | 7,150 | u |
| 10° Département de l'Hôtel-de-Ville: |            |          |   |       |   |
| Entretien et réparations,            |            | 3,000    | u |       |   |
| Ameublement et fournitures,          |            | 50       | u |       |   |
| Chauffage,                           |            | 345      | u |       |   |
| Salaire du Gardien,                  |            | 360      | u | 3,785 | u |
| 11° Département de la Police:        |            |          |   |       |   |
| Salaire du Chef,                     |            | 1,100    | u |       |   |
| " de l'Asst. Chef,                   |            | 650      | u |       |   |
| " de 8 constables @ \$50.00,         |            | 4,400    | u |       |   |
| " de 2 Asst. Constables,             |            | 1,000    | u |       |   |
| Assurances contre les accidents,     |            | 150      | u |       |   |
| Costumes,                            |            | 900      | u |       |   |
| Ameublement et entretien,            |            | 30       | u |       |   |
| Pension des prisonniers,             |            | 200      | u |       |   |
| Police à la gare du C. P. R.,        |            | 245      | u | 8,705 | u |
| 12° Département de la Commune:       |            |          |   |       |   |
| Entretien et réparations,            |            | 100      | u |       |   |
| Salaire du Gardien,                  |            | 150      | u | 250   | u |
| 13° Département de la Santé:         |            |          |   |       |   |
| Soins et médicaments,                |            | 10       | u |       |   |
| Salaire de l'Inspecteur Sanitaire,   |            | 150      | u |       |   |
| Dépotoir,                            |            | 50       | u |       |   |
| Bureau de Santé,                     |            | 900      | u | 1,110 | u |
| 14° Carrés Publics:                  |            |          |   |       |   |
| Carré Champlain,                     |            | 500      | u |       |   |
| " St. Philippe,                      |            | 25       | u | 525   | u |
|                                      | A Reporter |          |   |       |   |



Mercredi, le 14 Septembre 1910.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 13 Septembre 1910.  
Ou  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le  
quatorze de Septembre courant, à huit heures du soir,  
pour affaires ordinaires du Conseil.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
14 Septembre 1910.

Advenant huit heures et demie du soir,  
Mercredi, le quatorze de Septembre, mil neuf cent  
dix, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute  
de quorum. Les membres présents, savoir: Son Honneur le  
Maire L. P. Normand, et Messieurs les Echevins R. F. Grant,  
W. P. Grant, Edm. Michelin, Chs. Pagé et J. A. Peltier  
ont ajourné l'assemblée du dit Conseil à Mercredi,  
le vingt-et-un de Septembre courant, à huit heures  
du soir.

E. P. Décaubin  
Sec.-Trésorier.

Assemblée Régulière.  
21 Septembre 1910.

Or une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Mercredi, le vingt-et-unième jour de Septembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Son Honneur le Maire   | L. P. Normand,   |
| Messieurs les Echevins | W. J. Bergeron,  |
|                        | L. G. Duplessis, |
|                        | Frs. Gélinas,    |
|                        | R. F. Grant,     |
|                        | W. P. Grant,     |
|                        | N. Lamy,         |
|                        | Edm. Michelin,   |
|                        | Chs. Pagé,       |
|                        | E. F. Panneton,  |

J. A.

# Mercredi, le 21 Septembre 1910.

J. A. Peltier,  
F. A. Verrette.

- Les minutes de la dernière assemblée sont lues.
- Requête de Mr. Moïse Alarie, demandant d'être nommé charretier de la corporation et pompier de cette cité.
- Requête de Mr. Wilbrod Boisvert, demandant d'être nommé membre du corps de Police.
- Requête de Dame Veuve William Powers, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes.
- Requête de la North Shore Power Co., demandant la pose d'un nouveau tuyau de service d'eau de deux pouces de diamètre, pour la bâtisse qu'elle est à construire sur la rue St. Maurice.
- Requête de Dame Veuve Hercule Bourassa, demandant au Conseil d'accepter la somme de dix piastres en règlement du montant qu'elle doit pour taxes.
- Requête de la Seminaire des S.-R. Lue une lettre du Séminaire des Trois-Rivières, se plaignant que la Corporation a fait faire certains travaux sur le terrain de la rue De Trois dont il est propriétaire.
- Requête de la Conseil d'Hygiène. Lue une lettre du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec, concernant la prise d'eau de l'Aqueduc.
- Requête de la Canadian Siegwart Beam Co. Lue une lettre de la Canadian Siegwart Beam Co., informant le Conseil, qu'elle a commencé à livrer des matériaux à Messrs. Léon, Roy & McLeod, contracteurs, pour la construction du Boulevard Turcotte, et qu'elle tiendra la Corporation de cette cité responsable pour tous matériaux livrés ou manufacturés touchant cette construction.
- Requête de la Roberts Filter Mfg. Co., Inc. Lue une lettre de la Roberts Filter Manufacturing Co., Inc., demandant le paiement de la balance due

Mercredi, le 21 Septembre 1910.

due pour les filtres qu'elle a installés pour l'Alqueduc de cette cité.

Rapport du

Rapport:

Comité des Finances.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|                                     |                |        |    |   |
|-------------------------------------|----------------|--------|----|---|
| Département de l'Alqueduc,          | (Construction) | 178    | 65 | ✓ |
| " " Do.                             | (Ent. & Répt.) | 247    | 52 | ✓ |
| " des Chemins,                      |                | 1,724  | 47 | ✓ |
| " des Marchés,                      |                | 1,760  | 22 | ✓ |
| " du Feu,                           |                | 241    | 96 | ✓ |
| " de l'Hôtel-de-Ville,              |                | 416    | 21 | ✓ |
| " de la Police,                     |                | 602    | 21 | ✓ |
| " de la Commune,                    |                | 25     | 68 | ✓ |
| " de la Santé,                      |                | 133    | 27 | ✓ |
| Drainage,                           |                | 1,425  | 39 | ✓ |
| " Entretien,                        |                | 18     | 45 | ✓ |
| Parage,                             |                | 976    | 30 | ✓ |
| Ponts St. Maurice,                  |                | 596    | 35 | ✓ |
| Rues sous Contrôle,                 |                | 74     | 06 | ✓ |
| Carré Champlain,                    |                | 8      | 85 | ✓ |
| " Le Platon,                        |                | 3      | 50 | ✓ |
| " St. Philippe,                     |                | 2      | 80 | ✓ |
| " Victoria,                         |                | 5      | 10 | ✓ |
| Assurances des Propriétés,          |                | 10     | 25 | ✓ |
| Station de Police et du Feu,        |                | 47     | 70 | ✓ |
| Atelier des Départements,           |                | "      | 20 | ✓ |
| Papeterie, annonces et impressions, |                | 6      | 60 | ✓ |
| Billets Promissoires,               |                | 72,000 | "  | ✓ |
| Intérêt et Commission,              |                | 96     | 36 | ✓ |
| Salaires,                           |                | 410    | 40 | ✓ |
| Dépenses Contingentes,              |                | 46     | 84 | ✓ |
| Divers Comptes,                     |                | 830    | 49 | ✓ |
|                                     |                | 81,920 | 13 | ✓ |
|                                     |                | 81,920 | 13 |   |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. A. Peltier, Prédnt.,  
 F. A. Verrette,  
 L. G. Duplessis,

A. F.



565

Mercredi, le 21 Septembre 1910.

R. F. Grant,  
Fr. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Bergeron,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.

Que le rapport du Comité des  
Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
Adoptée.

Comité de Santé.

Rapport du Rapport:

Les soussignés, membres du Comité de Santé, ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée régulière de ce comité, tenue le 30 août dernier, il a été pris les résolutions suivantes:

1.- Que l'inspecteur sanitaire soit autorisé à prendre les moyens légaux pour régler les plaintes qui lui sont faites, mais cela seulement, après qu'avis verbal et lettres auront été adressés aux intéressés.

2.- Que le règlement des marchés soit amendé en ce qui concerne la vente des volailles, obligeant les vendeurs à les vider complètement durant la saison chaude de mai à novembre, et à enlever la falo durant toute l'année;

3.- Le Comité de Santé prie le Conseil de Ville de faire en sorte que les cours de l'école de plomberie soient donnés durant l'hiver prochain;

4.- Que M. O. Poirier, M. D. V. inspecteur sanitaire devra, lors des inspections, épiger des faitiers et des vendeurs de fait un minimum de 3.4%;

5.- Que l'inspecteur sanitaire soit chargé, en faisant l'inspection des cours, de voir aux installations des services d'eau et de drainage dans les logements, magasins et édifices publics;

6.- Que l'attention du Conseil de Ville soit attirée sur le fait que lors du balayage du pont du St. Maurice, les balayeurs ne jettent pas les balayures dans la rivière, à cause de la pollution de l'eau qui en résulte, ou que la prise d'eau de l'aqueduc se trouve à quelques pieds plus bas que le pont;

7.- Que ce Comité mette à l'étude le problème de la meilleure manière de débarrasser la ville des déchets et des vidanges.

(Signé) E. F. Panneton, Président,

W.

Mercredi, le 21 Septembre 1910.

W. Lamy,  
William C. Grant,  
J. A. Peltier,  
Edmond Michelin.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par Mr. Bergeron,  
Secondé par Mr. Bélinas,  
Que le rapport du Comité de  
Santé qui vient d'être lu soit adopté,  
Adoptée.

Comité de Police. Rapport du

Rapport: Le Comité de Police a l'honneur de vous  
faire rapport que, Mercredi, le sept de Septembre courant, il  
a tenu une enquête au sujet de la bagarre qui a eu lieu  
le douze d'Août dernier au soir, sur le quai de la Com-  
pagnie Richelieu & Ontario, en cette Cité, et qu'il a constaté,  
d'après les témoignages entendus au cours de la dite enquête,  
que, si les constables Louis Roy et Joseph Vachon étaient  
intervenus plus tôt, ils auraient pu empêcher cette regrettable  
bagarre, car, lorsqu'ils se sont rendus compte du tumulte  
et qu'ils ont fait preuve d'énergie, ils ont réussi à rétablir  
la paix.

Respectueusement soumis,  
(Signé) W. Lamy, Préd.,  
E. F. Panneton,  
J. A. Peltier,  
Edmond Michelin.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 21 Septembre 1910.

Rapport de  
l'Inspecteur-Sanitaire.

Lu un rapport de Mr. E. F. Landry,  
Inspecteur-Sanitaire, concernant l'inspection qu'il  
a faite, dernièrement, de diverses écuries, lieux d'ai-  
sances, etc., en cette Cité.

3<sup>e</sup> Motion  
Examen des livres de comptes  
par Mr. George Gonthier.

Proposé par Mr. Panneton,  
Secondé par Mr. Pagé,  
Que Mr. George Gonthier de Montréal,  
soit chargé d'examiner les livres de la Corporation, afin  
de pouvoir suggérer les améliorations qui peuvent être  
apportées à notre comptabilité.  
Que son Honneur le Maire et le Président  
du Comité des Finances soient chargés de s'entendre  
avec ce Monsieur quant au prix qui devra  
être

Mercredi, le 21 Septembre 1910.

4<sup>e</sup> Motion  
Mr. Jules T. Desilets nommé  
Electricien de la Corporation.

être payé pour faire ce travail.

Adoptée.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Panneton,

Que Mr. Jules T. Desilets soit nommé  
Electricien de la Corporation de cette cité, et cela, sans  
salaire.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. J. Desilets.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Madame Malvina Trudel Desilets,  
un billet promissoire au montant de mille piastres, à six  
mois de la date du 24 Août dernier (1910), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Napl. Lamy.

Proposé par Mr. Bergeron,  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Napoléon Lamy, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à un mois de la  
date du vingt-quatre Août dernier (1910), avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$1,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de Mr. Léon Mongrain.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer en faveur de Mr. Léon Mongrain, un billet  
promissoire au montant de mille piastres, à six mois  
de la date du vingt de septembre courant, avec intérêt  
au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

10<sup>e</sup> journement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le trois  
d'Octobre prochain, à huit heures du soir.

Adopté  
Louis St. Laurent  
Maire.  
Sec. - Trés.  
M. Desilets

Lundi, le 3 Octobre 1910.

Assemblée Régulière.  
3 Octobre 1910.

À une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le troisième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. O. Normand,  
W. J. Bergeron,  
O. G. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. P. Grant,  
W. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Jhs. Page,  
E. F. Panneton,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. Bruno Dessurault.

Requête de Mr. Bruno Dessurault, demandant la remise du montant qu'il doit pour taxes.

Requête de  
Mr. Phi. Biqué.

Requête de Mr. Philippe Biqué, secrétaire du Comité d'organisation du Banquet Tessier, demandant l'assentiment du Conseil à l'octroi d'une licence permettant la vente de vins, &c., au banquet qui sera offert à Mr. J. A. Tessier, M. P. C., le 3 Octobre courant.

Requête de  
Mr. Noël Patri.

Requête de Mr. Noël Patri, demandant d'être nommé membre du Corps de Police.

Requête de  
Mr. Jhs. F. Gélinas.

Requête de Mr. Jhs. F. Gélinas, demandant que son droit de licence de boucher, au N° 79 rue Ste. Cécile, soit transféré au bas du Marché-aux-Denrées.

Requête de  
Mr. J. O. Boucher & al.

Requête de Mr. J. O. Boucher et autres, demandant que les tuyaux du Drainage soient conduits sur le Côteau St. Louis, et demandant la mise en bon état de la côte conduisant

Lundi, le 3 Octobre 1910.

conduisant de la rue Bonaventure au dit Côteau.  
Drainage accordé.

Requête de  
Mr. Elzéar Tessier.

Requête de Mr. Elzéar Tessier, demandant d'être nommé assistant du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête de  
Mr. F. Malhiot.

Requête de Mr. F. Malhiot, demandant la pose d'une lumière électrique au coin des rues De Tonnacourt et St. Angèle.

Requête de  
Messrs. Moineau & Richard.

Référée au Comité d'Éclairage.  
Requête de Messrs. Moineau & Richard, demandant que leurs noms soient entrés au Rôle d'Évaluation, comme propriétaires de l'Hotel du Canada.

Requête de  
Mr. Adem Isabelle.

Accordée.  
Requête de Mr. Adem Isabelle, demandant que son nom soit substitué à celui de Mr. Maurice O. Plouffe, au Rôle d'Évaluation de la présente année, comme propriétaire d'un emplacement au sud-est de la rue Bellefeuille, étant l'extrémité sud-ouest du lot N<sup>o</sup> 218 du Cadastre.

Lettre de  
Messrs. Robert & Lyburner.

Accordée.  
Lue une lettre de Messieurs Robert & Lyburner, concernant une soumission pour tuyaux en grès pour le Drainage.

Lettre de  
Messrs. Léon, Roy & M<sup>rs</sup> Leod.

Lue une lettre de Messieurs Léon, Roy & M<sup>rs</sup> Leod, concernant les paiements des travaux de construction du Boulevard.

Certificat re  
construction Boulevard.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un deuxième certificat de Messrs. Asselin & Auger, établissant que, depuis la première évaluation de la construction du Boulevard, Messrs. Léon, Roy & M<sup>rs</sup> Leod, contracteurs, y ont fait des travaux additionnels pour une somme de quatre mille piastres.

Certificat re  
construction Boulevard.

Accordée.  
Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un troisième certificat de Messrs. Asselin & Auger, Architectes, établissant que, depuis la deuxième évaluation de la construction du Boulevard, sur la rue Du Fleuve, Messieurs Léon, Roy & M<sup>rs</sup> Leod, contracteurs, y ont fait des travaux additionnels pour une somme de cinq mille piastres.

Accepté.





Lundi, le 17 Octobre 1910.

Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 15 Octobre 1910.  
Ou  
Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale  
du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Lundi,  
le dix-sept d'Octobre courant, à huit heures du soir,  
pour affaires ordinaires.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
17 Octobre 1910.

À une assemblée spéciale du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, convoquée par son Honneur le Maire,  
et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-septième  
jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix,  
à huit heures du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Échevins A. J. Bergeron,  
L. G. Duplessis,  
Fr. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. P. Grant,  
N. Lamy,  
Geo. McLeod,  
Edm. Michelin,  
E. F. Panneton,  
J. W. Peltier,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mr. E. Thivierge & al.

Requête de Mr. E. Thivierge et autre,  
demandant la pose d'un puisard au coin  
des rues Ste Cécile et des Commissaires.

Accordée.

Requête de  
Mr. Henry Johnson.

Requête de Mr. Henry Johnson, demandant  
la permission de continuer le service d'eau de  
Madame Chas. Ed. Johnson jusqu'à sa propriété, au  
N° 81 rue Denoue.

Requête de  
Alfred Aubry & al.

Requête de Mr. Alfred Aubry et autres  
boulangers, demandant que le poids du pain  
soit

Lundi, le 17<sup>e</sup> Octobre 1910.

Requête de  
Mr. Anselme Trudel.

soit fixé à cinq livres au lieu de six livres, et que les quarts de pains soient considérés comme pains de fantaisie, sans être soumis à aucun poids.  
Requête de Mr. Anselme Trudel, demandant que la somme de cent vingt-cinq piastres lui soit payée en à compte de son salaire comme évaluateur.

Accordé cinquante piastres.

Requête de  
Diamond Whitewear Co., Ltd.

Requête de la Diamond Whitewear Co., Ltd., demandant de nouveaux services d'aqueduc et de drainage pour la bâtisse additionnelle qu'elle est à construire pour sa manufacture.

Accordée.

Requête du  
Cercle Littéraire.

Requête du Cercle Littéraire, demandant que le nom de la rue St. Pierre soit changé en celui de rue "De La Salle".

Référée au Comité d'embellissement des rues.

Requête de  
l'Association des Citoyens.

Requête de l'Association des Citoyens, demandant que la somme de huit cents piastres lui soit accordée, pour payer le coût de la publication et de la distribution d'un album illustré sur la cité des Trois-Rivières, que la dite Association a fait publier.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Mr. J. S. Paulin.

Requête de Mr. J. S. Paulin, demandant que l'ouvrage de réparation aux meubles de l'Hôtel de Ville lui soit accordé.

Accordée.

Requête de  
Messrs. Asselin & Auger.

Requête de Messieurs Asselin & Auger, demandant que la somme de mille piastres leur soit payée en à compte, pour services professionnels comme architectes, re construction du Boulevard Turcotte.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Nazaire Fréchette.

Que une lettre de Mr. Nazaire Fréchette, demandant que la taxe sur foyer qui lui est chargée pour la présente année, soit annulée, ou qu'il ne soit pas locataire, depuis le mois de Novembre 1909.

Accordée.

Lettre de  
Mr. Dionis Lamy.

Que une lettre de Mr. Dionis Lamy, réclamant des dommages, pour un accident qu'il dit avoir été occasionné à ses enfants, par le mauvais état de la rue St. Paul.

Référée au Surintendant.

Lue

Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1910.

Mr. Philippe Marie.

Lettre de

Une lettre de Mr. Philippe Marie, se plaignant que, dans certaines rues, il y existe un trottoir que d'un seul côté de rue.

Référée au Surintendant.

Lettre du

C. P. R.

Une lettre de la C<sup>ie</sup> du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, demandant la permission de faire la connection du tuyau conduisant à son nouveau réservoir fournissant l'eau aux locomotives, avec le tuyau de l'Acqueduc, au coin des rues St. Maurice et Cartier.

Accordée, connection de quatre pouces avec valve automatique.

M. Honbl<sup>e</sup> Jacques Bureau.

Lettre de

Une lettre de l'Honorable Jacques Bureau, Solliciteur Général du Canada, concernant les travaux que le Gouvernement Fédéral doit faire faire en cette Cité.

Chief de Police.

Lettre du

Une lettre du Chef de Police, informant le Conseil que, certains articles de costume d'hiver sont nécessaires aux membres du Corps de Police.

Accordée, des soumissions devant être demandées.

Park Ball Bearing Machine Co.

Lettre de la

Une lettre de la Park Ball Bearing Machine Co., demandant quels avantages la Cité des Trois-Rivières lui offrirait, pour l'engager à établir une manufacture dans ses limites.

Le secrétaire devra répondre et donner les avantages.

Comité d'Éclairage.

Rapport du

Rapport:

Le Comité de l'Éclairage, auquel vous avez référé certaines requêtes concernant l'éclairage des rues, a l'honneur de vous faire rapport, qu'après avoir pris ces demandes en considération, il croit devoir recommander l'installation de deux nouvelles lumières arc, une au coin des rues St. Thomas et Champflour, et l'autre au coin des rues St. Antoine et Champlain.

Respectueusement soumis,

(Signé) A. J. Bergeron, Prés<sup>dt</sup>,

W. Lamy,

J. A. Peltier,

George W. Leod,

A. F. Grant.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 17 Octobre 1910.

Proposé

# Lundi, le 17 Octobre 1910.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que le rapport du Comité de l'Éclairage qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport du  
Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police, concernant les alarmes pour incendies pendant les mois de Juillet et Août derniers, et informant le Conseil, que pendant les mois de Juin et de Septembre, cette année, il n'y a pas eu d'alarme pour incendie.

Avis de poursuite de Mr. Théodule Beaulieu.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un avis de poursuite de Mr. Théodule Beaulieu, au montant de \$999.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, à titre de dommages-intérêts, pour arrestation qu'il prétend avoir été illégalement opérée.

Protêt de la  
North Shore Power Co.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'un protêt de la North Shore Power Co., concernant le tuyau de suction de l'Aqueduc.

2<sup>ème</sup> Motion  
Condoléances à Mr. l'Échevin Chs. Page.

Proposé par Mr. Grant, W. P.,  
Secondé par Mr. Duplessis,  
Que les membres de ce Conseil ont appris avec un profond chagrin le décès de l'Épouse de Mr. Charles Page, Échevin de cette Cité, auquel ils offrent l'expression de leurs regrets et leurs vives sympathies, à l'occasion de cette pénible épreuve.

Adoptée.

3<sup>ème</sup> Motion  
Vente de terrain à Mr. Isaac Cloutier.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Grant, R. F.,  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Mr. Isaac Cloutier, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Laurier en cette cité, étant la subdivision n<sup>o</sup> du numéro vingt-six du cadastre d'enregistrement de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de cent une piastres, et cela, suivant les conditions mentionnées à l'acte préparé par J. A. Trudel, Ecr., W. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé



Sundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1910.

4<sup>e</sup> Motion  
Bail à loyer par la Banque  
d'Hochelega à la Corporation.

Proposé par Mr. Grant, P. F.,  
Secondé par Mr. Bergeron,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un bail à loyer par la Banque d'Hochelega à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une propriété située au coin des rues Royale et Volontaire, pour y placer les bureaux de la Corporation en attendant la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville, et cela, au prix de soixante piastres par mois, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecu., N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$25,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Bergeron,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un billet promissoire en faveur de la Banque d'Hochelega, au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour payer une partie des travaux de construction de l'aqueduc, du pavage et du drainage, en attendant l'émission des débentures à cet effet, autorisée par l'Acte de la Législature de Québec George V, Chap. 50, art. 12.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au  
montant de \$10,000.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, en  
faveur de la Banque  
d'Hochelega.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Grant, P. F.,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelega, un billet promissoire, au montant de dix-neuf mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela, pour prêt aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908, en attendant l'émission des débentures à cet effet, autorisée par l'Acte de la Législature de Québec d'Edouard VII, Chap. 84, art. 1, 2, 3, 4 et 5.

Adoptée.

Soumissions  
pour boyaux à incendie.

Des soumissions ayant été demandées, pour mille pieds (1000 pds.) de boyaux à incendie, celles des Compagnies suivantes sont produites et ouvertes:

The Canadian Rubber Company of Montreal, Ltd.

The Kutta Percha & Rubber Mfg. Co. of Toronto, Ltd.

Boston Belting Company, Boston.

Dunlop Tire & Rubber Goods Co. Ltd., Toronto.

Proposé

Lundi, le 1<sup>er</sup> Octobre 1910.

4<sup>e</sup> Motion  
Achat de boyau à incendie.

Proposé par Mr. Peltier,

Secondé par Mr. Bergeron,

Que le boyau à incendie marqué "Standard", de la Canadian Rubber Company, au prix de quatre-vingt-quinze centins du pied soit accepté pour cinq cents pieds, et que cinq cents pieds de boyau "Helmet", au prix de quatre-vingt centins soient achetés de la Gutta Percha Rubber Company.

8<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 4.

Proposé par Mr. Verrette, en amendement,

Secondé par Mr. Grant, R. F.,

Que le boyau à incendie "Helmet", de la Gutta Percha Rubber Company, soit acheté au prix de quatre-vingt centins le pied, pour une longueur de cinq cents pieds, et que cinq cents pieds de boyau marqué "Safety", de la Canadian Rubber Company, soient achetés au prix de quatre-vingt centins le pied.

9<sup>e</sup> Motion  
En sous amendement à la motion N<sup>o</sup> 4.

Proposé par Mr. Lamy, en sous amendement,

Secondé par Mr. Michelin,

Que cinq cents pieds de boyau marqué "Helmet", au prix de quatre-vingt centins le pied, et cinq cents pieds marqué "Red Cross", au prix de une piastre le pied soient achetés de la Gutta Percha Rubber Company.

Rejetée sur division de deux pour et huit contre, savoir:

Pour:

M<sup>rs</sup>. Lamy,  
Michelin,

Contre:

M<sup>rs</sup>. Bergeron,  
Duplessis,  
Lélinas,  
Grant, R. F.,  
Grant, W. O.,  
M<sup>r</sup>. Leod,  
Peltier,  
Verrette.

Mr. l'Échevin Panneton s'est abstenu de voter.

La motion en amendement étant ensuite mise aux voix est rejetée sur division de trois pour et sept contre, savoir:

Pour: M<sup>rs</sup>. Grant, R. F., Grant, W. O., Verrette,

Contre: M<sup>rs</sup>. Bergeron, Duplessis, Lélinas, Lamy, M<sup>r</sup>. Leod,  
Michelin, Peltier.

Mr. l'Échevin Panneton s'est abstenu de voter.

La

Lundi, le 17<sup>th</sup> Octobre 1910.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée sur division de six pour et quatre contre, savoir:

Pour:  
M. M. Bergeron,  
Duplessis,  
Gélinas,  
Grant, W. P.,  
M<sup>rs</sup> Leod,  
Peltier,

Contre:  
M. M. Grant, P. F.,  
Lamy,  
Michelin,  
Verrette.  
Mr. L'Échevin Panneton s'est abstenu de voter.

Avis de motion de  
Mr. L'Échevin Lamy.

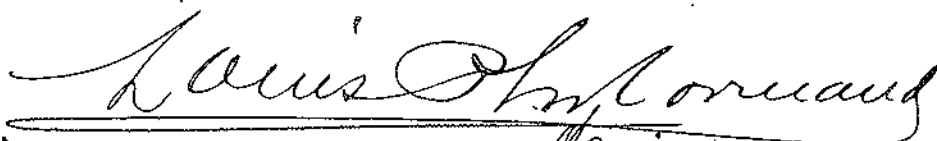

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement pour faire fermer le dimanche et à certaines heures par semaine les restaurants et les établissements où l'on tient des billards, jeux de quilles, Trousmadame, jeux de bagatelle et tous autres jeux d'amusement avec des billes, des boules, des quilles &c.

En Conseil, ce 17 Octobre 1910.

(Signé) N. Lamy.

Et la séance est ensuite levée.

  
Louis Phi. Normand  
Maire.  
Sec. - Trés.  


Convocation d'une  
Assemblée Spéciale.

Trois-Rivières, 25 Octobre 1910.

Au

Secrétaire-Trésorier du Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour Mercredi, le vingt-six d'Octobre courant, à huit heures du soir, pour affaires ordinaires.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée Spéciale.  
26 Octobre 1910.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Son Honneur le Maire, et tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Mercredi, le vingt-sixième jour d'Octobre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix,

à

Mercredi, le 26 Octobre 1910.

à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Mon Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins A. J. Bergeron,  
L. G. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
A. F. Grant,  
W. P. Grant,  
N. Lamy,  
Geo. W. Leod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
J. A. Peltier,  
P. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Messrs. L. Lajoie & Fils & al.

Requête de Messieurs Lucien Lajoie & Fils et autres, demandant que le Règlement concernant la fermeture à bonne heure des magasins soit observé.

Accordée.

Requête de  
Mr. Zéphir Duval.

Requête de Mr. Zéphir Duval, demandant d'être nommé membre de la Brigade du feu.

Lettre de la  
Diamond Whiteoak Co., Ltd.

Que une lettre de la Diamond Whiteoak Co., Ltd., demandant la pose d'une borne fontaine additionnelle près de sa manufacture.

Accordée.

Lettre de  
Messrs. Asselin & Auger.

Que une lettre de Messrs. Asselin & Auger, concernant la construction d'une balustrade dans la partie nord-ouest du Boulevard, sur la ligne limitative du terrain de la Commission du Hôpital et des propriétés des Révérendes Dames Ursulines et de l'Eglise Anglicane St. James.

Accordée.

Lettre de  
Messrs. Léon, Roy & W. Leod.

Que une lettre de Messrs. Léon, Roy & W. Leod, offrant de construire une balustrade en fer et en béton armé, sur une longueur de cinquante-quatre pieds, dans la partie nord-ouest du Boulevard, pour le prix de cent dix-huit piastres.

Accordée.

Lettre de  
l'Ingénieur de la Cité.

Que une lettre de Mr. A. B. Normandin, Ingénieur de la Cité, soumettant des plans et profils pour

# Mercredi, le 26 Octobre 1910.

pour la pose du tuyau de Drainage du Boulevard St. Louis et de la première Avenue.

Acceptée.

Mr. Victor Desmarais. Lettre de

Lue une lettre de Mr. Victor Desmarais, concernant sa demande d'emprunt d'argent pour la reconstruction de sa propriété.

L'Inspecteur Sanitaire. Rapport de

Lue un rapport de Mr. E. F. Landry, Inspecteur-Sanitaire, concernant une inspection qu'il a faite des résidences privées et de leurs dépendances, des boulangeries, des étaux des bouchers, etc.

Accepté.

Mr. Jas. O. Meadows, Ingénieur Sanitaire. Rapport de

Lue un rapport de Mr. James O. Meadows, Ingénieur Sanitaire, concernant l'inspection qu'il a faite, récemment, des quatre filtres qui ont été installés par la Roberts Filter Manufacturing Co., pour la filtration de l'eau de l'Aqueduc de cette Cité, et recommandant l'acceptation de cette installation. Révisé aux Comités Permanents.

L'Inspecteur de Ville. Rapport de

Lue un rapport de l'Inspecteur-de-Ville, concernant la construction de trottoirs ordonnée par le Conseil, depuis l'année mil neuf cent cinq.

Adopté.

certificat de construction S. L.clair.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture d'un certificat de Mr. François Parent, Inspecteur-de-Ville, établissant à la somme de deux mille piastres, la valeur de la construction de Mr. S. L. Clair, sur la rue St. Antoine.

1<sup>ère</sup> Motion Pose de tuyaux de succion pour l'Aqueduc.

Proposé par Mr. Grant, R. F.,  
Secondé par Mr. Page,

Que la compagnie dite "North Shore Power Company" soit autorisée à faire l'installation des deux tuyaux de succion pour le pompage de l'eau de l'aqueduc des Trois-Rivières, mentionnés à l'acte de marché passé le premier Août mil neuf cent dix, devant J. E. Normand, Esc., N. O., en par la Corporation de cette Cité remboursant à la North Shore Power Company le coût des dits tuyaux et de leurs installations et accessoires.

Adoptées.

2<sup>ème</sup> Motion Droit de passage demandé sur les lots St. Maurice.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Bergeron,

Attendu qu'une grande manufacture de pulpe et papier doit s'établir prochainement dans le



Mercredi, le 26 Octobre 1910.

L'Île de la Potherie, l'une des îles de la rivière St. Maurice, dans la Cité des Trois-Rivières;

Attendu qu'il faut passer sur l'Île St. Christophe et sur l'Île Baron, propriétés du Gouvernement Fédéral, pour se rendre à l'Île de la Potherie;

Attendu qu'il est d'une grande importance et absolue nécessité qu'une semblable industrie ait toutes les facilités possibles de communication dans l'intérêt du public en général;

Que ce Conseil prie l'Honorable Jacques Bureau de s'adresser au Gouvernement Fédéral pour obtenir les voies de communication ci-haut mentionnées.

Adoptée.

Proposé par Mr. Lamy,

Secondé par Mr. Grant, W. P.

Que Mr. Alfred Sauvageau soit nommé membre du Corps de Police et de la Brigade du Feu, avec le même salaire et aux mêmes conditions que les autres membres du dit Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Adoptée.

Proposé par Mr. Duplessis,

Secondé par Mr. Verrette,

Que la somme de trois piastres soit acceptée en règlement du compte de taxes que doit Madame Veuve William Powers, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Proposé par Mr. Peltier,

secondé par Mr. Pagé,

Attendu que d'après les rapports de Mr. Dalbé Viau et Mr. François Parent, Inspecteurs-de-Ville, l'évaluation de la propriété de Mr. Havéjeus Malhiot, rue St. Pierre, est portée à au-delà de dix-sept mille piastres;

Attendu que la Corporation de cette Cité a décidé par règlement d'accorder cinquante pour cent du coût de la construction des bâtisses et de la valeur des terrains des incendiés;

Attendu que ce Conseil a déjà accordé au dit Mr. Malhiot la somme de dix mille cinq cents piastres,

Qu'il

3<sup>e</sup> Motion

Mr. Alfred Sauvageau nommé  
Constable.

4<sup>e</sup> Motion

Reduction de taxes à  
William Powers.

5<sup>e</sup> Motion

Prêt d'argent des Incendiés  
à Mr. W. Malhiot.

Mercredi, le 26 Octobre 1910.

Qu'il soit résolu qu'une somme de deux mille piastres en plus lui soit accordée sur la deuxième émission de débentures des incendiés, étant cinquante pour cent sur le coût de sa propriété d'après les estimés de Messieurs Viau et Parent, que le paiement de cet argent soit seulement fait lorsque toutes les créances contre la propriété seront réglées.

Rejetée sur division suivante:

- |                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| Pour:                       | Contre:                    |
| M <sup>rs</sup> . Bergeron, | M <sup>rs</sup> . Gélinas, |
| Duplessis,                  | Lamy,                      |
| Grant, A. J.,               | M <sup>rs</sup> Leod,      |
| Grant, W. P.,               | Michelin,                  |
| Page,                       | Panneton,                  |
| Peltier,                    | Verrette                   |

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion.

6<sup>e</sup> Motion  
Reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Page,

Que les travaux de reconstruction de l'Hôtel de Ville, soient faits à la journée d'après les plans et devis de M<sup>r</sup> l'architecte Chs. Lafond.

7<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la motion N<sup>o</sup> 6

Proposé par Mr. Lamy, en amendement,  
secondé par Mr. M<sup>rs</sup> Leod,

Que des soumissions soient demandées pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville, d'après les plans et devis de M<sup>r</sup> l'Architecte Charles Lafond, et que ces soumissions soient reçues d'hui au deux Novembre prochain.

Rejetée sur division de cinq pour et sept contre, savoir:

- |                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| Pour:                   | Contre:                     |
| M <sup>rs</sup> . Lamy, | M <sup>rs</sup> . Bergeron, |
| M <sup>rs</sup> Leod,   | Duplessis,                  |
| Michelin,               | Gélinas,                    |
| Panneton,               | Grant, A. J.,               |
| Verrette,               | Grant, W. P.,               |
|                         | Page,                       |
|                         | Peltier.                    |

La motion principale étant ensuite mise aux voix est adoptée sur même division.

Proposé

Mercredi, le 26 Octobre 1910.

8<sup>e</sup> Motion

M. Arthur Ross nommé  
contre-maître des travaux de  
l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Grant, A. F.,

Que Mr. Arthur Ross soit nommé contre-  
maître des travaux de reconstruction de l'Hôtel-de-Ville, au  
prix de trois piastres par jour.

Adoptée.

9<sup>e</sup> Motion

M. M. Chs. Lafond et Frs. Pa-  
rent, surveillants des travaux  
de l'Hôtel-de-Ville.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Mr. l'architecte Chs. Lafond  
surveille l'exécution des plans qu'il a préparé pour la  
reconstruction de l'Hôtel-de-Ville et que Mr. Frs. Parent lui  
aide à la surveillance sans charge extra.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Peltier.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes,  
qu'au temps et en la manière voulus par la loi et  
les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption  
d'un règlement à l'effet d'accorder à Messieurs  
James R. Greenshields et Charles R. Whitehead ou à leurs  
représentants, pour l'établissement d'une manufacture de  
pulpes et de papier sulfaté en cette cité, une exemption  
de taxes municipales durant l'espace de vingt années  
sur la dite manufacture.

En Conseil, ce 26 Octobre 1910.

(Signé) J. A. Peltier.

Avis de motion de  
Mr. l'Échevin Pagé.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements  
de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement  
ordonnant l'ouverture d'une rue de cent pieds de  
largeur qui devra traverser la commune de cette cité,  
depuis la rue Notre-Dame jusqu'au chemin St. Marguerite.

En Conseil, ce 26 Octobre 1910.

(Signé) Chs. Pagé.

Ajournement.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le sept  
de Novembre prochain, à huit heures du soir.

E. Desaulniers

Sec. - Trés.

H. Dapté  
Louis Philomard  
Maire.

Lundi, le 7 Novembre 1910.

Assemblée Régulière.  
7 Novembre 1910.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le septième jour de Novembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins  
de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins: A. J. Bergeron,  
L. G. Duplessis,  
Fr. Gélinas,  
A. F. Grant,  
W. P. Grant,  
W. Lamy,  
Geo. McLeod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Mr. Chs. Edm. Plante.  
Requête de

Requête de Mr. Chs. Edm. Plante, demandant  
d'être nommé membre du Corps de  
Police.

Mr. Chs. Alexis Lemoine.  
Requête de

Requête de Mr. Chs. Alexis Lemoine,  
demandant d'être nommé membre de  
la Brigade du Feu.

Mr. Jos. A. Desilets & all.  
Requête de

Requête de Mr. Jos. A. Desilets et autres,  
demandant que les compagnies de chemins  
de fer soient obligées d'employer des signaux  
moins bruyants et à cesser d'obstruer les rues Bon-  
aventure et Plaisante.

Mr. Albert Grenier.  
Requête de

Requête de Mr. Albert Grenier, deman-  
dant que la taxe qui lui est chargée, comme  
photographe, pour l'an dernier (1909), soit retranchée  
de son compte.

Mr. Robert Ryan.  
Requête de

Requête de Mr. Robert Ryan, deman-  
dant au Conseil d'acheter une propriété de  
Messrs. Girard & Godin, au coin des rues St. Stanislas  
et St. George, et de la lui rendre ensuite,

à

Lundi, le 7<sup>u</sup> Novembre 1910.

à certaines conditions.

Requête de  
Mr. J. Pte Guilbert.

Requête de Mr. J. Pte Guilbert, demandant la remise du montant qu'il doit pour taxes. Règle pour cinq piastres.

Requête de  
Mr. Geo. Bellefeuille.

Requête de Mr. Geo. Bellefeuille, demandant la pose d'un service d'aqueduc, pour les besoins d'un patinoir, sur la rue St George.

Lettre de  
Mr. Lucien Massicotte.

Accordée.  
Que une lettre de Mr. Lucien Massicotte, demandant le niveau des rues Ferland et De Tonnancourt, à leur intersection, et notifiant le Conseil qu'il tiendra la Corporation responsable des dommages qui pourront lui être occasionnés, ou l'obligation s'il se trouve de baisser son trottoir.

Accordée par rapport du Comité des Chemins présenté et adopté ce soir.

Lettre de  
l'Association des Citoyens.

Que une lettre de l'Association des Citoyens, concernant l'octroi de la somme de quatre cents piastres que le Conseil lui accordée pour faire de l'annonce et de la publicité sur les avantages de la Cité des Trois-Rivières comme centre manufacturier.

Lettre de  
l'Honble M. Mathieu.

Que une lettre de l'Honble M. Mathieu, demandant au Conseil, de vouloir bien fournir les suggestions qu'il croirait utiles, à la Commission pour la refonte du Code Municipal.

Lettre de la  
Parks Ball Bearing Machine Co.

Que une lettre de la Parks Ball Bearing Machine Co., concernant le projet d'établissement d'une manufacture en cette Cité.

Lettre du  
Conseil du Village de Laval.

Que une lettre du Conseil Municipal du Village de Laval, demandant qu'instruction soit donnée à la Compagnie de Traverse de faire accoster son bateau au quai que le Gouvernement a fait construire au Village de Laval.

Rapport du  
Comité des Finances.

Référée aux Comités Permanents.  
Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Département



Lundi le 7<sup>th</sup> Novembre 1910.

|  |                |              |
|--|----------------|--------------|
| Département de l'Aqueduc, (Construction) | 150            | 84 ✓         |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                   | 323            | 79 ✓         |
| " des Chemins,                           | 6,122          | 12 ✓         |
| " des Marchés,                           | 1,252          | 56 ✓         |
| " du Feu,                                | 453            | 21 ✓         |
| " de l'Éclairage,                        | 42             | 50 ✓         |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                   | 672            | 62 ✓         |
| " de la Police,                          | 416            | 09 ✓         |
| " de la Commune,                         | 12             | 25 ✓         |
| " de la Santé,                           | 15             | 45 ✓         |
| Drainage,                                | 1,500          | 50 ✓         |
| Pavage,                                  | 2,350          | — ✓          |
| Ponts St. Maurice,                       | 425            | 44 ✓         |
| Quai sous Contrôle,                      | 300            | 16 ✓         |
| Barré Champlain,                         | 48             | 43 ✓         |
| Barré St. Philippe,                      | 4              | 45 ✓         |
| Assurances des Propriétés,               | 42             | 75 ✓         |
| Atelier des Départements,                | 2              | 60 ✓         |
| Billets Promissaires,                    | 76,600         | — ✓          |
| Prêts aux Incendiés,                     | 80,500         | — ✓          |
| Intérêt et Commission,                   | 1,113          | 12 ✓         |
| Salaires,                                | 249            | 96 ✓         |
| Dépenses Contingentes,                   | 1,450          | 62 ✓         |
| Divers Comptes,                          | 317            | 61 ✓         |
|  | <b>174,367</b> | <b>443 ✓</b> |
|  | 174,367        | 443          |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. A. Peltier, Président,  
 L. G. Duplessis,  
 J. A. Verrette,  
 Frs. Gélinas.

Rapport du  
 Comité des Finances.  
 — N° 12. —

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les listes suivantes:

|  |        |      |
|--|--------|------|
| Département de l'Aqueduc, (Construction) | 241    | 18 ✓ |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                   | 216    | 90 ✓ |
| " des Chemins,                           | 9,460  | 39 ✓ |
| " des Marchés,                           | 197    | 22 ✓ |
| A Reporter                               | 10,115 | 69 ✓ |

Lundi, le 7<sup>e</sup> Novembre 1910.

|                                     |           |         |    |   |
|-------------------------------------|-----------|---------|----|---|
|                                     | Report \$ | 10,115  | 69 | ✓ |
| Département du Feu,                 |           | 93      | 72 | ✓ |
| " de l'Hôtel-de-Ville,              |           | 698     | 25 | ✓ |
| " de la Police,                     |           | 652     | 64 | ✓ |
| " de la Commune,                    |           | 50      | "  | ✓ |
| " de la Santé,                      |           | 100     | 83 | ✓ |
| Drainage,                           |           | 1,397   | 85 | ✓ |
| Carage,                             |           | 1,820   | 96 | ✓ |
| Ponts St. Maurice,                  |           | 560     | 10 | ✓ |
| Rues sous Contrôle,                 |           | 52      | 14 | ✓ |
| Carré Champlain,                    |           | 19      | "  | ✓ |
| Station de Police et du Feu,        |           | 103     | 23 | ✓ |
| Papeterie, Annonces et Impressions, |           | 4       | "  | ✓ |
| Frais Légal,                        |           | 115     | 50 | ✓ |
| Billets Promissaires,               |           | 116,300 | "  | ✓ |
| Prêts aux Incendiés,                |           | 49      | 27 | ✓ |
| Intérêt et Commission,              |           | 936     | 05 | ✓ |
| Salaires,                           |           | 491     | 65 | ✓ |
| Dépenses Contingentes,              |           | 106     | 56 | ✓ |
| Divers Comptes,                     |           | 291     | 50 | ✓ |
|                                     | \$        | 133,958 | 94 | ✓ |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. O. Peltier, Préd.,  
 H. G. Duplessis,  
 F. U. Verrette,  
 Frs. Gélinas.

1<sup>ère</sup> Motion

Proposé par Mr. Panneton,  
 Secondé par Mr. Lamy,

Que les rapports numéros un et deux du  
 Comité des Finances qui viennent d'être lus soient adoptés.  
 Adoptée.

Rapport

Comité des Chemins,  
 concernant le niveau des  
 rues De Tonnancourt et  
 Ferland.

Rapport:

Le Comité des Chemins, après avoir pris connais-  
 sance de la lettre de Mr. Lucien Massicotte, au sujet du  
 niveau des rues De Tonnancourt et Ferland, croit devoir  
 recommander que les trottoirs des dites rues soient baissés  
 d'un pied, à leur intersection, et que les trottoirs des deux  
 côtés, au pied de la côte de la rue De Tonnancourt,  
 soient exhausés d'un pied, et qu'il soit ajouté de la  
 terre, à cet endroit, pour niveler la dite rue.

Que

Sundi, le 7<sup>th</sup> Novembre 1910.

Que la clôture vis-à-vis la propriété de Dame Veuve John Rowland, sur la rue Ste. Cécile, soit refaite et mise en ligne avec la rue, et qu'un madiers soit ajouté au fond du trottoir, à cet endroit, afin de le mettre de la largeur voulue par les règlements de cette cité.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Frs. Gélinas, Préd<sup>t</sup>,  
F. A. Verrette,  
George W. Leod.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 7<sup>th</sup> Novembre 1910.  
Proposé par Mr. Michelin,  
Secondé par Mr. Bergeron,

2<sup>e</sup> Motion

Que le rapport du Comité des Chemins qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Mr. J. O. Poirier. Rapport de

Lu un rapport de Mr. J. O. Poirier, Inspecteur Vétérinaire, concernant des confiscations de viandes et l'inspection d'états de bouchers qu'il a faites récemment.

Certificat de construction Boulevard.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un quatrième certificat de Messrs. Asselin & Auger, Architectes, établissant que, depuis la troisième évaluation de la construction du Boulevard, sur la rue Du Fleuve, Messieurs Léon, Roy & W. Leod, contracteurs, y ont fait des travaux additionnels pour une somme de huit mille piastres.

Accepté.

3<sup>e</sup> Motion

Pour adopter le Règlement Chapitre 199.

Proposé par Mr. Page,  
Secondé par Mr. Grant, W. P.,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre 199, Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de pulpe et de papier sulfaté dans la cité des Trois-Rivières, soit lu, passé et adopté.

Chapitre CLXXXIX.

— Chapitre 199. —  
Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de pulpe et de papier sulfaté.

Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de pulpe et de papier sulfaté dans la cité des Trois-Rivières.

Attendu que Messieurs James W. Greenshield et Charles A. Whitehead auraient l'intention de venir établir une

Lundi, le 7 Novembre 1910.

une manufacture de pulpe et de papier sulfaté dans les limites de cette cité, moyennant une exemption de taxes municipales pendant un certain nombre d'années sur la dite manufacture;

Attendu que cette manufacture devra donner du travail à un grand nombre de personnes, accroître la valeur de la propriété foncière, chose désirable et avantageuse dans l'intérêt de la population et des revenus de la Corporation;

Attendu que pour assurer l'établissement de cette manufacture dans les limites de cette cité, et sa mise en opération dans le plus court délai possible, il est avantageux, et accordé aux dits James W. Greenshields et Charles R. Whitehead ou à leurs représentants, une exemption de taxes municipales pendant un certain nombre d'années sur la dite manufacture;

Qu'il soit donc ordonné, et nous le dit Conseil, ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Sec. 1. Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour et au nom de la Corporation de la dite Cité, accordera aux dits James W. Greenshields et Charles R. Whitehead ou à leurs représentants, une exemption de taxes municipales pour l'espace de dix années consécutives qui commenceront à courir le premier janvier mil neuf cent douze (taxe de l'eau, taxe du drainage et des rues sous contrôle exceptés), payables à la dite Corporation sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillages brigs, affectés et exploités spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture, et sur les bureaux de l'établissement, et ce, aux conditions suivantes:

Sec. 2. Les dits James W. Greenshields et Charles R. Whitehead ou leurs représentants devront construire et installer dans les limites de la Cité des Trois-Rivières, dans l'île de la Potherie, des bâtisses, machineries et outillages nécessaires à la fabrication de la pulpe et du papier sulfaté, et ces bâtisses, machineries et outillages devront avoir une valeur d'au moins cinq cent mille piastres et être en pleine opération pas plus tard que le premier janvier mil neuf cent douze, et elle devra continuer ses opérations journalièrement, fêtes et dimanches exceptés, pendant dix années consécutives. L'exemption de taxes municipales ci-haut mentionnée sera accordée durant dix autres années en plus, pourvu que cette exemption soit ratifiée par un acte de la Législature de la Province de Québec.

Sec. 3. Les dits James W. Greenshields et Charles R. Whitehead

ou

Lundi, le 7 Novembre 1910.

ou leurs représentants pourront construire à leurs frais et dépens, un système d'aqueduc et de drainage pour l'utilité de leur manufacture, et, dans le cas où la corporation désirerait faire l'acquisition et exploiter ce système dans l'intérêt de la population en général, elle pourra le faire en tout temps en remboursant le coût aux dits James W. Greenshields, Charles R. Whitehead ou à leurs représentants.

Sec. 4. Les dits James W. Greenshields et Charles R. Whitehead ou leurs représentants, auront le droit pour la transmission du pouvoir électrique à leur dite manufacture, de planter, sous la surveillance et la direction du Conseil de Ville, des poteaux pour recevoir les fils électriques, dans cette partie de la rue St. Maurice, depuis la manufacture de la Robasson Cotton Company en allant vers l'est jusqu'au Pont St. Maurice propriété de la Corporation de cette cité, et aussi de se servir des Ponts St. Maurice pour traverser leurs fils électriques, à la condition expresse qu'ils soient responsables de tous dommages ou accidents qui pourraient résulter ou arriver par le fait de la pose ou installation et l'usage des dits poteaux ou fils électriques.

Sec. 5. Lorsque durant aucune des dites dix années ci-dessus mentionnées, la dite manufacture cessera d'être en opération pendant six mois, les taxes municipales seront exigibles sans aucune déduction pour l'année ou les années durant lesquelles la dite manufacture sera arrêtée, et cela, à moins de force majeure. Dans le cas où la Législature de Québec ratifierait l'exemption de taxes des dix autres années mentionnées au présent règlement, les conditions et obligations de la présente section s'appliqueront à la dite exemption des dix autres années.

Sec. 6. Les dits James W. Greenshields et Charles R. Whitehead ou leurs représentants auront le pouvoir de transférer leurs droits ainsi que leurs obligations contractées par le présent règlement, à toute compagnie formée dans le but d'exploiter la dite manufacture, en, par, cette compagnie assumant les mêmes conditions et obligations du dit règlement.

Sec. 7. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé



Lundi, le 7<sup>th</sup> Novembre 1910.

Motion  
 Pour adopter le Règlement  
 Chapitre 200.

Proposé par Mr. Pagé,  
 Secondé par Mr. Michelin,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 200, Règlement concernant l'ouverture de l'Avenue Normand dans la Commune de la Cité des Trois-Rivières, soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 200. —  
 Règlement concernant  
 l'ouverture de l'Avenue  
 Normand.

### Chapitre CC.

Règlement concernant l'ouverture de l'Avenue Normand dans la Commune de la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que la Corporation de cette Cité, possède à proximité du fleuve St. Laurent et des quais de la Commission du Cadastre, une étendue de terrain assez considérable appelée la Commune des Trois-Rivières;

Attendu que ce terrain est un endroit propice pour l'établissement de manufactures et autres industries

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Cité des Trois-Rivières en vue de son agrandissement d'assurer toutes les facilités possibles de communications à ses citoyens et au public en général.

Il est ordonné et statué ainsi qu'il suit par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, savoir:

1. Une avenue de cent pieds de largeur, sera ouverte dans la Commune de cette Cité, depuis la rue Notre-Dame jusqu'au Chemin Ste. Marguerite, et cela, pour faciliter les communications en vue de l'établissement de manufactures &c., à cet endroit.

2. La dite avenue passera sur les lots et parties de lots désignés sous les numéros vingt-six, quatre cent quarante-deux, quatre cent cinquante-sept, quatre cent cinquante-huit et quatre cent cinquante-neuf du cadastre d'enregistrement pour la Cité des Trois-Rivières telle que démontrée au plan ci-joint au présent et préparé par A. B. Normandin, Ingénieur Civil et arpenteur Géomètre, en date du trois Novembre mil neuf cent dix, et désignée sous le nom de rue projetée.

3. La dite avenue portera le nom de Avenue Normand et sera considérée à toute fin que de droit comme chemin public.

4. Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé

Lundi, le 7 Novembre 1910.

5<sup>e</sup> Motion  
 Eau de l'eau du C. P. R. fixe  
 à \$1,500.00 l'an.

Proposé par Mr. Grant, A. F.,  
 Secondé par Mr. Peltier,

Qu'il soit résolu que l'eau de l'aqueduc des Trois-Rivières soit fournie aux engins et locomotives ainsi qu'aux bâtisses de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, pendant l'espace de deux années à compter du quinze de Juillet de l'année mil neuf cent dix, au prix de deux mille cinq cents piastres par an, et payable par somme de six cent vingt-cinq piastres, à l'expiration de chaque trois mois, aux conditions suivantes:

La Corporation aura le droit de poser un ou des hydromètres pour compter la quantité d'eau dépensée pour l'usage du dit chemin de fer, ses locomotives et bâtisses, et la dite Corporation ne sera pas responsable et ne souffrira pas d'aucun retard, interruption ou suspension dans l'approvisionnement d'eau du dit aqueduc qui, dans le cours des dites deux années, pourraient survenir par suite d'accidents ou autres causes fortuites ou imprévues du dit aqueduc.

Adoptée sur division de dix pour et deux contre, savoir:

Pour:

M. M. Bergeron,  
 Duplessis,  
 Bélinas,  
 Grant, A. F.,  
 Grant, W. P.,  
 Lamy,  
 Michelin,  
 Pagé,  
 Peltier,  
 Verrette,

Contre:

M. M. M<sup>r</sup>. Leod,  
 Panneton.

6<sup>e</sup> Motion  
 Comité pour révision des taxes.

Proposé par Mr. Panneton,  
 Secondé par Mr. Lamy,

Que Messieurs L. P. Armand, Maire, J. A. Peltier, W. Lamy, W. P. Grant et E. F. Panneton forment un comité pour étudier l'échelle des taxes et faire au Conseil les suggestions jugées nécessaires pour modifier la dite échelle de taxes.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 7 Novembre 1910.

Motion  
Réduction des taxes à Mr. J. D.  
Guilbert.

Proposé par Mr. Duplessis,  
secondé par Mr. Verrette,

Que la somme de cinq piastres soit acceptée de Mr. Jean-Baptiste Guilbert, en règlement du montant qu'il doit pour taxes, et cela, pour cause de pauvreté.

Adoptée.

Avis de motion de  
Mr. J. Echevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'exiger que tout règlement de ce conseil devra être précédé de trois lectures avant son adoption définitive.

En Conseil, ce 7 Novembre 1910.  
(Signé) E. F. Panneton.

Avis de motion de  
Mr. J. Echevin Lamy.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet de fixer l'heure de fermeture des salles de billard et autres lieux d'amusements publics, de minuit à sept heures du matin chaque jour de semaine, et de minuit le samedi jusqu'à midi les Dimanches.

En Conseil, ce 7 Novembre 1910.  
(Signé) Lamy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le quatorze de Novembre courant, à huit heures du soir.

Ch. Desaulniers  
Sec. Trés.

Adopté  
Louis J. Lacombe  
Maire.

Assemblée Régulière.  
14 Novembre 1910.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le quatorzième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son

Lundi, le 14 Novembre 1910.

Lon Honneur le Maire L. O. Normand,  
Messieurs les Echevins Frs. Gellinas,  
W. O. Grant,  
W. Lamy,  
Geo. McLeod,  
Edm. Michelin,  
E. F. Panneton,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verrette.

Requête de  
D<sup>me</sup> V<sup>ie</sup> B. B. St. Pierre.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Dame Veuve B. B. St. Pierre,  
demandant la remise du montant qui lui est  
chargé pour taxes, ou qu'elle n'est pas locataire.  
Accordée.

Requête de  
Mr. Louis Roy.

Requête de Mr. Louis Roy, demandant  
que la somme de cinq piastres et dix qu'il a payées  
pour frais légaux, dans une action qui lui a été  
intentée par Mr. Treflé Lord, lui soit remboursée.  
Refusée.

Requête de  
Mr. Octave Gravel.

Requête de Mr. Octave Gravel, demandant  
au Conseil d'accepter la somme de cinq piastres  
en règlement de ses taxes.  
Accordée.

Lettre de  
Mr. Oscar Dubé.

Lettre de Mr. Oscar Dubé,  
demandant au Conseil de lui vendre un empla-  
cement sur la rue Royale, pour le prix de cent une  
piastres.  
Accordée.

Lettre de  
Messrs. Girard & Godin.

Lettre de Messrs. Girard & Godin,  
déclinant l'offre de huit mille piastres, que le  
Conseil de cette Cité lui a faite pour la bâtisse  
leur servant de manufacture de garnitures et un terrain  
adjacent.  
Accordée.

Lettre de  
Mr. J. Tremblay, Chef du Dept.  
du Feu, de Montréal.

Lettre de Mr. J. Tremblay, Chef  
du Département des Incendies, de Montréal, re-  
merciant le Conseil de l'envoi de cent piastres,  
comme souscription au Fonds de retraite des pompiers  
de Montréal.

Lettre de la  
Canadian Fire Underwri-  
ters Association.

Lettre de la Canadian Fire Underwriters'  
Association, concernant un garage pour automobiles  
situé sur la rue Champlain.

Accuser réception.

Lundi, le 14 Novembre 1910.

b.p. R.

Lettre du Lue une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, accusant réception de la lettre du Secrétaire-Trésorier du Conseil, en date du cinq du courant.

L'Association des Citoyens.

Lettre de Lue une lettre de l'Association des Citoyens, remerciant le Conseil pour l'octroi de quatre cents piastres qu'il lui a accordé, pour publicité et annonces.

L'Honorable Jacques Bureau.

Lettre de Lue une lettre de l'Honorable Jacques Bureau, concernant le droit de passage demandé sur les Iles St. Christophe et Baron.

M. Victor Desmarais.

Lettre de Lue une lettre de M. Victor Desmarais, concernant sa demande d'emprunt d'argent pour la reconstruction de sa propriété.

M. Jules Marchand.

Rapport de Lue un rapport de M. Jules Marchand, Ingénieur, suggérant certaines réparations qu'il croit nécessaires au Foukai à Vapeur.

✓ Référé au surintendant.

Messrs. Bureau, Piqué & Lajoie.

Opinion légale Monsieur le Secrétaire-Trésorier de la Corporation.

Nous accusons réception de votre lettre du 12 courant, vous demandant notre opinion sur les matières suivantes:

Monsieur Haréguis Mailhot demande à la Corporation de lui consentir un prêt de \$4500.00, dont \$2500.00 pour la balance due en vertu d'une obligation de \$6500.00 par lui consentie en faveur de la Corporation le 21 janvier 1910, et \$2000.00 à titre de nouveau prêt, et pour parfaire le montant de 50% du coût de ses constructions et de la valeur de son terrain. Vous nous demandez si dans le cas où M. Mailhot paierait toutes sommes dues sur la construction de ses bâtisses et ferait disparaître tous privilèges sur icelles, la Corporation pourrait lui consentir un prêt sur première hypothèque, et si une obligation consentie en vue de tel prêt serait une obligation valable. Vous nous demandez aussi si, dans tel cas, la Corporation pourrait être inquiétée en aucun temps, par tous autres créanciers que M. Mailhot pourrait avoir. Vous ajoutez en plus que ce prêt est autorisé en vertu de règlements adoptés par le Conseil de Ville les 9 août 1909 et 29 Août 1910, et que ces argents devont servir à payer les créanciers à la construction des propriétés de M. Mailhot.

Sous



Lundi, le 14 Novembre 1910.

Sous ces circonstances, nous sommes d'opinion que la Corporation peut valablement et légalement consentir le prêt requis par Mr. Mailhot. Nous prenons naturellement comme acquis les faits suivants, à savoir, que les constructions de Mr. Mailhot sont actuellement complétées et parachevées, et aussi qu'une évaluation des dites propriétés a été faite à la satisfaction de la Corporation, justifiant le montant de l'emprunt réclamé dans la proportion de 50% de l'évaluation, proportion à laquelle Mr. Mailhot a droit d'après les règlements.

Quant au danger qu'il pourrait y avoir pour la Corporation d'être inquiétée par les autres créanciers de Mr. Mailhot, nous ne croyons pas, dans notre opinion, qu'il n'en existe aucun pour la Corporation, ni même que la Corporation soit tenue de rechercher l'existence de tels créanciers. La Corporation ne joue pas ici le rôle d'un débiteur qui pourrait payer à Mr. Mailhot des sommes qu'elle lui devrait, au détriment des créanciers de ce dernier. La Corporation ne lui doit rien personnellement, mais elle est autorisée en vertu d'une loi spéciale, à lui faire ou consentir des avances ou prêts justement dans le but de le sortir de la gêne et pour lui permettre de défrayer le coût de ses constructions.

En résumé, nous réitérons que la Corporation en consentant à Mr. Mailhot le prêt que requiert ce dernier, se fait que se conformer à la loi et à l'esprit même de cette loi, qui l'autorise à ce faire.

Nous avons l'honneur d'être  
Vos bien dévoués,

(Signé) Bureau, Biqué & Lajoie.

Proposé par Mr. Verrette,  
Secondé par Mr. Grant, W. O.

Que Mr. l'Architecte Chs. Lafond et Mr. l'Inspecteur-de-Ville soient autorisés à demander des soumissions pour la confection des ouvertures de l'Hôtel-de-Ville.

Adoptée.  
Proposé

1<sup>ère</sup> Motion  
Demande de soumissions pour  
ouvertures de l'Hôtel-de-Ville.

Lundi, le 14 Novembre 1910.

2<sup>e</sup> Motion  
Vente d'emplacements dans  
la commune.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Mr. le Secrétaire-Trésorier de ce Conseil soit autorisé à vendre à vente privée les emplacements situés sur les rues Laurier, De La Vérande, Royale et St. Olivier, aux mêmes conditions que ceux vendus à l'enchère, et au prix de cent vingt-six piastres chacun pour les emplacements situés aux coins des rues et cent une piastres pour chacun des autres emplacements.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente d'emplacements par  
la corporation à la fabri-  
que de la Paroisse St.  
Philippe.

Proposé par Mr. Gélinas,  
Secondé par Mr. McLeod,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à l'Oeuvre et Fabrique de la Paroisse St. Philippe des Trois-Rivières, de deux emplacements situés sur le côté Nord-Est de la rue Laurier et étant les subdivisions 15 et 16 du numéro 26 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de quatre cent sept piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Vente de terrain par Mr.  
Elzéar Delisle à la corpo-  
ration.

Proposé par Mr. McLeod,  
Secondé par Mr. Lamy,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Elzéar Delisle à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un morceau de terrain situé à l'intersection des rues Cooke et St. Julie, pour le prix et somme de quatre-vingt-seize piastres, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr., N. P. et vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Obligation par Mr. Na-  
vigéus Mailhot, en faveur  
de la Corporation.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Grant, N. P.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Mr. Navigéus Mailhot, à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de deux mille piastres, et cela, suivant acte préparé par T. E. Normand, Ecr.,

Lundi, le 14 Novembre 1910.

Ecr., W.P., et vient d'être lu devant ce Conseil.  
Adoptée.

Avis de motion de  
M. l'Échevin J. Gélinas.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce  
Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant  
la construction des garages pour automobiles.

En Conseil, ce 14 Novembre 1910.

(Signé) Frs. Gélinas.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-et-un  
de Novembre courant, à huit heures du soir.

Adjournement.

Adopté  
Louis St. Normand  
Sec. Tr.

Assemblée Régulière  
21 Novembre 1910.

À une assemblée régulière du Conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la  
dite Cité, Lundi, le vingt-et-unième jour de Novembre, en l'an  
de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures  
du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites  
par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

- L. P. Normand,
- C. G. Duplessis,
- Fr. Gélinas,
- A. F. Grant,
- W. P. Grant,
- W. Lamy,
- Geo. W. Leod,
- Edm. Michelin,
- Chs. Page,
- E. F. Canneton,
- J. W. Peltier,
- F. W. Verrette.

Requête de  
Mr. Joseph Moisan

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. Joseph Moisan et autres,  
demandant la pose de la lumière électrique sur  
les rues Denoue et Cartier.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
Dame V<sup>ve</sup> Siméon Paquin

Requête de Dame Veuve Siméon Paquin,  
demandant la remise du montant qu'elle doit  
pour Taxes.

Requête

Lundi, le 21 Novembre 1910.

Mr. Charles Gauthier. Requête de Mr. Charles Gauthier, demandant qu'il lui soit accordé un permis pour l'ouverture d'un étal privé de boucher, au No. 115, rue Bonaventure  
Accordée.

Mr. Louis Denoncourt & al. Requête de Mr. Louis Denoncourt et autres boulangers, demandant qu'il leur soit permis de diminuer le poids du pain.

La Canadian Rubber Co. Lettre de La Canadian Rubber Co., informant le Conseil que, pour le moment, elle n'a pas l'intention d'établir de manufacture en dehors de la Cité de Montréal.  
Référé aux Comités Permanents.

La North Shore Power Co. Lettre de La North Shore Power Co., demandant qu'un nouveau tuyau, d'au moins deux pouces de diamètre, pour les besoins des bâtisses de l'Aqueduc et des transformateurs électriques soit connecté au tuyau principal, à sa sortie de la bâtisse des filtres.

The Financial and Industrial Agency of Canada. Lettre de The Financial and Industrial Agency of Canada, demandant au Conseil d'annoncer la Cité des Trois-Rivières dans le Guide du Commerce Franco-Canadien.  
Accordé et le Comité de l'Aqueduc devra faire exécuter.

du C.P.R. Lettre de La Cie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, concernant l'obstruction des rues Bonaventure et Plaisante, et le bruit des sirènes de ses locomotives.  
Référé au Comité Spécial d'échelle de Lapes.

J. A. Morrison & Co. Lettre de Messrs. J. A. Morrison & Co., invitant le Conseil à envoyer une délégation à Montréal, pour assister à des épreuves de pompes à incendie.  
Référé aux Comités Permanents.

La Structural Steel Co. Lettre de La Structural Steel Co., demandant que le montant du contrat pour colonnes et poutres en acier lui soit payé directement.  
Acceptée.

Comité des Finances. Rapport du Comité des Finances. Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes.

Département

# Lundi, le 21 Novembre 1910.

|   |                |             |
|---|----------------|-------------|
| Département de l'Acqueduc, (Construction) | 1,113          | 59 ✓        |
| " " Do. (Ent. & Répt.)                    | 2,228          | 73 ✓        |
| " des Chemins,                            | 9,888          | 74 ✓        |
| " des Marchés,                            | 177            | 16 ✓        |
| " du Feu, 203 <sup>86</sup>               | 253            | 86 ✓        |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                    | 507            | 16 ✓        |
| " de la Police,                           | 668            | 78 ✓        |
| " de la Commune,                          | 46             | — ✓         |
| " de la Santé,                            | 102            | 83 ✓        |
| Drainage,                                 | 2,247          | 68 ✓        |
| Carage,                                   | 1,617          | 44 ✓        |
| Ponts St. Maurice,                        | 591            | 83 ✓        |
| Rues sous Contrôle,                       | 283            | 21 ✓        |
| Carré Champlain,                          | 49             | 28 ✓        |
| Carré St. Philippe,                       | 1              | — ✓         |
| Assurances des Propriétés,                | 227            | — ✓         |
| Station de Police et du Feu,              | 5              | 04 ✓        |
| Atelier des Départements,                 | —              | 40 ✓        |
| Papeterie, Annonces et Impressions,       | 169            | 60 ✓        |
| Billets Promissoires,                     | 150,200        | — ✓         |
| Intérêt, Escompte et Commission,          | 1,958          | 39 ✓        |
| Salaires,                                 | 491            | 65 ✓        |
| Dépenses Contingentes,                    | 462            | 66 ✓        |
| Divers Comptes,                           | 192            | 77 ✓        |
|   | <b>173,784</b> | <b>80 ✓</b> |

Respectueusement soumis,  
 J. A. Peltier, Présdt.,  
 F. A. Terrette,  
 Frs. Gélinas,  
 R. F. Grant.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par Mr. Michelin,  
 Secondé par Mr. McLeod,

Que le rapport du Comité des  
 Finances qui vient d'être lu soit adopté.  
 Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
 Pour adopter le règlement  
 Chapitre 201.

Proposé par Mr. Panneton,  
 Secondé par Mr. Lamy,

Que le projet de règlement intitulé: Chapitre  
 201, Règlement concernant la procédure à suivre pour  
 l'adoption des règlements soit lu, passé et adopté.

Chapitre



Lundi, le 21 - Novembre 1910.

- Chapitre 201 -

Règlement concernant la  
procédure à suivre pour  
l'adoption des règlements.

Chapitre CCI.

Règlement concernant la procédure à suivre pour l'adop-  
tion des règlements

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité  
des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. Sauf sur motion de nommer une commission pour pré-  
parer et soumettre un règlement, le devoir de rédiger pré-  
parer tout règlement, durant les huit jours qui suivront l'avis  
de motion ci-après mentionné, incombera au Greffier de la  
Cité, cependant les règlements pourront être révisés et  
certifiés par les avocats de la Cité avant d'être soumis  
au Conseil.

Sec. 2. Aucun règlement ne sera soumis pour première  
lecture sous une forme imparfaite, ni à moins qu'avis s'en  
ait été donné huit jours au préalable, en indiquant l'objet  
du règlement.

Sec. 3. Lorsqu'un règlement sera pris en considération,  
la motion "Que ce règlement soit maintenant lu une  
première fois" sera décidée sans amendement; et  
le règlement sera transcrit ou imprimé pour l'usage  
des membres, immédiatement après sa première lecture.  
Il devra être lu une troisième fois avant d'être  
signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et si  
le Conseil décide que le règlement devra être étudié  
en comité général, il sera ainsi étudié avant sa troi-  
sième lecture.

Sec. 4. La lecture du titre seulement sera suffisante  
à la première et à la troisième lectures des règlements, et  
les dits règlements seront alors considérés comme ayant  
été lus une première et une troisième fois, sauf ce  
qui est ci-après prescrit pour la deuxième lecture.

Sec. 5. Tout règlement devra être lu deux fois avant  
d'être renvoyé au comité général ou amendé.

Sec. 6. Tout règlement devra être lu trois fois, et en  
des jours différents, avant d'être adopté, sauf sur un  
vote des trois quarts des membres présents, alors qu'il  
pourra être lu deux fois ou trois fois, ou qu'on pourra  
le faire passer par deux ou plusieurs phases le même jour.

Sec. 7. En le comité général, le préambule et chaque  
clause du règlement seront pris en considération  
séparément.

Sec. 8.

Sundi, le 21 Novembre 1910.

Sec. 8. Tous les amendements faits en comité général seront rapportés par le président au conseil, qui les recevra immédiatement. Après que le rapport aura été reçu, le règlement pourra être discuté et amendé avant qu'ordre soit donné de le lire une troisième fois. Lorsqu'un règlement sera rapporté sans amendement, ordre sera donné immédiatement qu'il sera lu une troisième fois à telle époque que le conseil jugera à propos de fixer.

Sec. 9. Tout règlement qui aura été adopté par le conseil sera immédiatement enregistré et copié au long, et après avoir été revêtu du sceau de la Corporation et signé par le Maire et le Greffier de la Cité, il sera déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

Sec. 10. Les dépenses et frais occasionnés par des règlements privés conférant quelque privilège ou pour tout objet de profit, ou pour l'avantage d'un particulier, d'une corporation ou d'individus ou pour amender ou étendre les règlements antérieurs de manière à conférer des pouvoirs additionnels, seront à la charge des personnes qui désireront obtenir ces règlements, et ces personnes seront tenues de payer au Trésorier de la Cité, avant la première lecture des dits règlements, une somme suffisante pour en couvrir les frais d'impression, de grossage et de publication.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport:

Rapport du  
Chef de Police pour rappor-  
ter Mr. Victor Vézina à  
la Station.

Je, soussigné, Chef de Police de la Cité des Trois-Rivières, déclare qu'il est dans l'intérêt de la dite Cité et dans l'intérêt personnel de Mr. Victor Vézina, actuellement constable à la gare de la Cie. du Chemin de Fer Canadien du Pacifique, et dans le but de lui créer une meilleure position et un meilleur salaire, que ce Monsieur soit transféré à la Station de Police.

(Signé) Joseph Bellefeuille,  
Chef de Police.

3<sup>e</sup> Motion.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. McLeod,

Que la décision du Chef de Police concernant le constable Vézina soit maintenue.

Rejetée sur division de quatre pour et six contre, savoir:

Pour:

Lundi, le 21 Novembre 1910.

Pour:  
M<sup>r</sup>. Lamy,  
W. Leod,  
Michelin,  
Terrette,

Contre:  
M<sup>r</sup>. Duplessis,  
Gélinas,  
Grant, R. F.,  
Grant, W. C.,  
Page,  
Peltier.

Dimission de  
Mr. l'Échevin Lamy, comme  
Président du Comité de Police.

A son Honneur le Maire  
et Messieurs les Échevins.

Messieurs,

Votre Conseil, au mois de Juillet  
dernier m'a confié la charge de président du Comité  
de police qui est certainement la plus difficile à remplir  
par les responsabilités qu'elle entraîne. Choquant de m'être  
acquitté de cette tâche avec la plus grande impartialité  
possible mais voyant que la majorité du conseil n'ap-  
précie pas favorablement ma conduite et met en danger  
l'autorité du chef de police et compromet sérieusement  
l'avenir de ce département. Je crois de plus que mon  
devoir est tout tracé en pareille circonstance et est de  
me retirer de ce comité pour ne plus partager les respon-  
sabilités à venir. Par conséquent je vous donne ma  
démission comme président de ce sus-dit comité.

(Signé) W. Lamy

3 Rivières ce 21 Nov. 1910.

Le Rôle d'Évaluation, pour l'année mil neuf cent onze  
est produit et déposé devant le conseil, par le secrétaire Trésorier.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au  
temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce  
conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant  
la coupe ou prise de la glace pour usage dans la cité  
des Trois-Rivières.

En conseil, ce 21 Novembre 1910.

(Signé) E. F. Panneton.

Le conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le vingt-huit  
de Novembre courant, à huit heures du soir.

Il est adopté

Louis St. Morneau  
Maire.

E. F. Panneton  
Sec. - Trés.

Ajournement.

Rôle d'évaluation  
pour 1911, déposé.  
Avis de motion  
de Mr. l'Échevin Panneton.

Lundi, le 28 Novembre 1910.

Assemblée Régulière  
28 Novembre 1910.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, Lundi, le vingt-huitième jour de Novembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Son Honneur le Maire L. P. Normand,  
Messieurs les Echevins O. J. Bergeron,  
L. G. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. P. Grant,  
N. Lamy,  
Geo. W. Leod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Pagé,  
E. F. Panneton,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verrette.

Requête de Mr. A.  
Demontigny & al.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues  
Requête de Mr. O. Demontigny et autres,  
demandant la mise en bon état de la côte à  
la partie Ouest de la rue St. Maurice, conduisant  
au Côteau St. Louis.

du C. P. R. Lettre

Référé au Comité des Chemins.  
Que une lettre de la Compagnie du Chemin  
de Fer Canadien du Pacifique, concernant  
le bruit fait par les sirènes des locomotives de cette  
Compagnie.

Mr. V. Desmarais. Lettre de

Que une lettre de Mr. Victor Desmarais,  
demandant au Conseil de lui prêter la somme de  
onze mille quatre vingt piastres, pour lui permettre  
de reconstruire sa propriété incendiée.

Mr. Ans. Dubé. Lettre de

Accordée en conformité au premier règlement  
concernant les prêts aux Incendiés.  
Que une lettre de Mr. Anselme Dubé,  
demandant que la somme de cent vingt-  
cinq piastres lui soit payée, en à compte sur  
son salaire comme évaluateur.

Accordée.  
Que

Lundi, le 28 Novembre 1910.

Mr. Ans. Trudel. Lettre de Lire une lettre de Mr. Anselme Trudel, demandant qu'une certaine somme lui soit payée, en à compte sur son salaire comme écrivain au Bôle d'Évaluation.

Accordée.

La Canadian Diegwart Beam Co. Ltd. Lettres de Lire une lettre de la Canadian Diegwart Beam Co. Ltd. informant le Conseil que le montant de \$3385,30 leur est dû par Messieurs Héon, Roy & McLeod, pour la construction du Boulevard à date.

de Mess. Asselin & Auger en faveur de Mess. Héon, Roy & McLeod. Certificat Lire un certificat de MM. Asselin & Auger, architectes, recommandant le paiement de la somme de six mille piastres à Mess. Héon, Roy & McLeod, pour travaux faits au Boulevard.

Référé aux Comités Permanents.

1<sup>re</sup> Motion Billet promissoire au montant de \$27,000. en faveur de la Banque Hochelaga.

Proposé par Mr. Frs. Célinas. Secondé par Mr. A. Bergeron. Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Hochelaga, un billet promissoire au montant de vingt-sept mille piastres, à un mois, de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demie pour cent l'an, et cela pour payer une partie des travaux de l'Aqueduc, du Drainage, du Parage et de l'élargissement des rues, en attendant l'émission des débentures autorisées par les actes de la Législature, 9 Edouard VII, chap. 84 et I George V, chap. 50.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion. Pour adopter le règlement concernant la procédure à suivre pour l'adoption des règlements.

Proposé par Mr. E. A. Pagneton. Secondé par Mr. Nap. Lamy. Que le projet de règlement intitulé: "Règlement concernant la procédure à suivre pour l'adoption des règlements", soit lu, passé et adopté.

— Chapitre 201 —

Chapitre CCI

Règlement concernant la procédure à suivre pour l'adoption des règlements. Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir: Sec. I. - Sauf sur motion de nommer une commission pour préparer et soumettre un règlement, le devoir



Lundi, le 28 Novembre 1910.

devoir de rédiger et préparer tout règlement, devant les huit jours qui suivront l'avis de motion ci-après mentionné, incombera au Greffier de la Cité.

Sec. 2. - Aucun règlement ne sera soumis pour première lecture sous une forme imparfaite, ni à moins qu'avis n'en ait été donné huit jours au préalable en indiquant sommairement l'objet du règlement.

Sec. 3. - Dans l'intervalle des huit jours après l'avis de motion, le règlement devra être préparé et des copies devront être transmises à chacun des membres du Conseil au moins vingt-quatre heures avant sa première lecture.

Sec. 4. - Au cas où le Conseil déciderait que le règlement doit être étudié en comité général, il sera ainsi étudié avant sa deuxième lecture.

Sec. 5. - Tout règlement devra être lu deux fois et en des jours différents, avant d'être adopté, sauf sur un vote des trois-quarts des membres présents, alors qu'il pourra être lu deux fois ou qu'on pourra le faire passer par deux phases le même jour.

Sec. 6. - Les dépenses et frais occasionnés par des règlements privés conférant quelque privilège ou pour tout objet de profit, ou pour l'avantage d'un particulier, d'une corporation ou d'individus, ou pour amender ou étendre des règlements antérieurs de manière à conférer des pouvoirs additionnels seront à la charge des personnes qui désirent obtenir ces règlements, et ces personnes seront tenues de payer au Trésorier de la Cité, avant la première lecture des dits règlements, une somme suffisante pour en couvrir les frais d'impression, de grossissement et de publication.

Sec. 7. - Le présent règlement prendra force et effet à dater de ce jour.

Adoptée.

Proposé par Mr. F. A. Verette.

Secondé par Mr. J. A. Pettier.

Que le Conseil de la Cité des Trois-Rivières appuie la demande faite par les signataires de la requête adressée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, par les citoyens de la Cité des Trois-

3<sup>e</sup> Motion  
Requête à l'Hon. Ministre  
des Travaux Publics pour  
filier d'accostage à Ste  
Angèle de Savall.

Lundi, le 28 Novembre 1910.

Trois-Rivières au sujet de la construction d'un pilier d'accostage sur la rive sud du Fleuve; cette construction devant faciliter la navigation en toute saison par les bateaux qui font le service de traversée entre Trois-Rivières et Ste. Angèle de Laval.

Adoptée.

Proposé par Mr. C. J. Duplessis

Secondé par Mr. William P. Grant.

Que Messieurs Chs. Lafond et Frs. Parent soient autorisés à demander des soumissions pour la couverture et les corniches, etc., suivant les plans et devis de l'Hôtel-de-Ville, ces soumissions devront être reçues d'hui au cinq de Décembre prochain à quatre heures p. m.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulu par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet de fixer l'heure de fermeture des restaurants et lieux de rafraîchissement, des salles de billards, jeux de quilles, trou-madame, jeux de bagatelle et tous autres jeux d'amusement avec des billes, des boules, des quilles, etc., de minuit à sept heures du matin chaque jour de la semaine, et de minuit le samedi jusqu'à midi les dimanches; aussi à l'effet de faire fermer pendant toute la journée du dimanche les théâtres, salles de spectacles, lieux de représentations théâtrales ou de vues animées, où le public a accès moyennant un prix d'entrée.

En Conseil, ce 28 Novembre 1910.

(Signé) N. Lamy.

Le Conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le cinq de Décembre prochain, à huit heures du soir.

Adopté  
Louis Ph. Normand  
Maire.

C. J. Duplessis  
Sec.-Général.

4<sup>e</sup> Motion.  
Soumission pour couverture et corniches de l'Hôtel-de-Ville.

Avis de motion de Mr. l'Échevin Lamy.

Ajournement.

# Lundi, le 5 Décembre 1910.

Assemblée Régulière  
5 Décembre 1910.

Une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le cinquième jour de Décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient -

Présents:  
Son Honorable Maire,  
Messieurs les Echevins,

- L. J. Normand,
- A. J. Bergeron,
- B. G. Duplessis,
- Frs. Gilinas
- R. F. Grant,
- M. P. Grant,
- J. Lamy,
- Geo. McLeod,
- Edm. Michelin,
- Chas. Page,
- E. F. Pameton,
- J. A. Peltier,
- P. A. Verrette,

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Lucien Massicotte demandant que l'entrée des canaux d'égouts à sa maison soit faite sur la rue De Normandie.

Accordée.

Mr. Lucien Massicotte Requête de

Mr. Trufflé Massicotte Requête de

Requête de Mr. Trufflé Massicotte demandant à être employé pour placer la pierre sur le terrain du concasseur, et offrant aussi ses services comme pompier volontaire.

MM. Louis Roy & al. Requête de

Requête de Messieurs Louis Roy et autres demandant à ce que le pourcentage sur les collections faites pour taxes de maisons de pension, regrattiers, colporteurs, etc., soit divisé à parts égales entre tous les hommes de police, pour cette année et pour l'avenir.

Référé aux Comités Permanents.

Mr. J. B. Gravel Lettre de

Sur une lettre de Mr. F. B. Gravel demandant que la somme de \$ 125<sup>00</sup> lui soit payée en acompte sur son salaire comme évaluateur.

Accordée.

Mr. Jules Marchand Lettre de

Sur une lettre de Mr. Jules Marchand, demandant à ce qu'il soit fait un escalier dans la partie est de la Station pour communiquer avec les mansardes.

Sur

Lundi, le 5 Décembre 1910.

Lettre de  
la Cie du Grand-Tronc.

Lire une lettre de la Cie du Grand-Tronc concernant le service des bateaux traversiers entre cette ville et Doucets Landing, en même temps que la discontinuation d'un train par jour entre Victoriaville et Doucets Landing.

Lettre de  
The Diamond Whitewater  
Company, Limited.

Lire une lettre de "The Diamond Whitewater Company, Limited." informant le conseil qu'elle a été subrogée aux droits de Messieurs J. D. Greenshields et John D. Oppe, concernant l'établissement d'une manufacture de lingerie, et demandant le paiement du bonus de \$25,000<sup>00</sup>, vingt-cinq mille piastres.

Référé au Comité Permanent.

Lettre de  
Mr. A. B. Normandin,  
Rapport du  
Comité des Finances.

Lire une lettre de Mr. A. B. Normandin, Ingénieur des ponts, re-plan concernant la rue Du Château.

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|   |                |
|---|----------------|
| Département de l'Écluse, (Construction) | 253 62 ✓       |
| " " (Ent. & Rép.)                       | 440 57 ✓       |
| " des Chemins,                          | 505 05 ✓       |
| " " Marchés,                            | 106 59 ✓       |
| " du Feu,                               | 995 -- ✓       |
| " de l'Hôtel-de-Ville,                  | 590 33 ✓       |
| " de la Police,                         | 750 30 ✓       |
| " de la Commune,                        | 21 42 ✓        |
| " de la Santé,                          | 102 48 ✓       |
| Drainage,                               | 1627 01 ✓      |
| Pavage,                                 | 1541 87 ✓      |
| Ponts St Maurice,                       | 146 88 ✓       |
| Travaux sous contrôle                   | 104 81 ✓       |
| Capit "Victoria"                        | 170 45 ✓       |
| Atelier des Départements,               | 50 ✓           |
| Frais légaux,                           | 250 ✓          |
| Billets Payables,                       | 79,000 -- ✓    |
| Intérêt & Commission,                   | 32,677 60 ✓    |
| Travaux Municipales remboursés,         | 252 ✓          |
| Salaires,                               | 491 65 ✓       |
| Dépenses contingentes,                  | 65 36 ✓        |
| Divers Comptes,                         | 684 47 ✓       |
|   | \$120,280 68 ✓ |

Respectueusement soumis,  
(Signé)

Lundi, le 5 Décembre 1910.

(Signé) J. A. Peltier, Pres<sup>dt</sup>  
F. A. Verrette,  
L. G. Duplessis,  
Fr. Gilinas.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par Mr. Grant, M. P.  
Secondé par Mr. M. Leod.

Que le rapport du Comité des Finances  
qui vient d'être lu devant ce conseil soit adopté.  
Adoptée.

Rapport du  
Comité des Chemins, re-  
commandant de mettre la  
côte conduisant au Coteau  
St-Louis en bon état, au  
coût approximatif de qua-  
tre cents piastres.

Rapport:

Le Comité des Chemins auquel vous avez référé  
la requête qui vous a été présentée le 28 de Novembre cou-  
rant, par Mr. A. Demontigny et autres, a l'honneur de  
vous faire rapport: qu'il s'est rendu à l'extrémité ouest  
de la rue St-Maurice, au pied du Coteau St-Louis pour  
examiner la côte qui, à cet endroit conduit sur le dit  
Coteau, et qu'après examen des lieux, il est arrivé à  
la conclusion que cette côte devrait être mise en bon  
état, avoir une largeur de trente pieds, et que ses  
terres devraient être retenues par des poteaux en cèdre  
avec corps-morts.

Dans l'opinion de ce Comité, le coût de ces  
travaux, ainsi que la construction d'un trottoir de  
quatre mètres de large, serait de quatre cents pias-  
tres.

Respectueusement soumis,

(Signé) Fr. Gilinas  
Geo. M. Leod,  
F. A. Verrette,  
L. G. Duplessis.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 29 Novembre 1910 }

2<sup>ème</sup> Motion.

Proposé par Mr. J. A. Peltier,  
Secondé par Mr. Edm. Michelin.

Que le rapport du Comité des Chemins  
qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

Rapport de  
l'Inspecteur Sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur sanitaire concer-  
nant l'inspection de la plomberie, des robinets d'aqueduc, des  
étaux des bouchers, des boulangeries, des lieux d'aisance, et  
l'état



Lundi, le 5 Décembre 1910.

l'état sanitaire en général des bâtisses dans la Cité des Trois-Rivières.

Sur un rapport du Chef de Police, concernant les différentes alarmes pour incendies, durant les mois d'octobre et novembre derniers.

Trois-Rivières, 5 décembre, 1910.

Monsieur L. J. Desaulniers,

Secrétaire-Trésorier de la Corporation,  
Trois-Rivières, P.Q.

Cher monsieur:-

Vous nous demandez notre opinion au sujet d'une demande d'emprunt adressée à la Corporation des Trois-Rivières par Mr. Arthur Brunelle, pour un montant d'environ \$7000.00 - Cet emprunt est sollicité par Mr. Brunelle à la suite de la promulgation de la Loi I, Georges V, Chap. 50, Section 12, autorisant la Corporation des Trois-Rivières à emprunter un montant de \$200,000.00 à être exclusivement employé pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908.

Vous nous représentez qu'après la promulgation de cette loi, la Corporation des Trois-Rivières a pris les moyens de s'assurer du montant total qui serait requis par les diverses personnes qui pourraient avoir recours aux bénéfices de cette loi, de manière à pouvoir établir la proportion ou pourcentage dont la Corporation serait en mesure de disposer et qu'elle pourrait octroyer, à même cet emprunt de \$200,000.00. Vous nous dites spécialement que dans ce but, vous avez adressé à tous les intéressés ou personnes ayant droit à tel emprunt, une lettre ou circulaire leur demandant de vous fournir un état assermenté du coût des bâtisses déjà construites, ou à construire.

D'après les états qui vous ont été fournis, la Corporation voyant qu'elle ne pouvait faire droit aux demandes d'emprunt jusqu'à concurrence de la somme de 50%, a passé un règlement le 29 août 1910, autorisant tel prêt jusqu'à concurrence de 50% de la valeur du terrain et des constructions. Sous ces circonstances, et vu que le montant disponible de \$200,000.00 se trouve affecté par les montants d'emprunt qui ont été faits ou qui devront être faits en vertu de tel règlement, et vu aussi que d'après la

Rapport du  
Chef de Police,

Opinion de  
Messrs. Bureau, Digne &  
Lapierre

re demande d'em-  
prunt additionnel par  
Mr. Art. Brunelle.

Lundi, le 5 Décembre 1910.

la répartition équitablement faite la Corporation en est venue à la conclusion qu'elle ne pouvait faire droit à ces demandes d'emprunt que dans une proportion de 50%, tel que dit ci-dessus, nous sommes d'opinion que la Corporation ne peut pas, en justice pour les autres contribuables qui sont dans le même cas de Mr. Brunelle, consentir à ce dernier un prêt pour une somme plus forte que celle représentant 50% de la valeur de son terrain et de ses constructions.

Comme vous nous informez par ailleurs qu'un prêt a déjà été consenti à Mr. Brunelle jusqu'à due concurrence de la proportion à laquelle il avait droit, par le règlement du 29 août 1910, nous en concluons que la Corporation ne peut, légalement ni en justice, consentir à Mr. Brunelle un prêt additionnel.

Nous avons l'honneur d'être,

P.B./M.

Vos bien dévoués,

(Signé) Duceau, Biqué & Lajoie,

Proposé par Mr. Ars. Gélings,

Secondé par Mr. Ger. McLeod.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par Messieurs Hauvel, Lafond, P. Ferron et W. Ferron à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, d'un certain terrain nécessaire à la confection d'une côte et situé à l'extrémité ouest de la rue St-Maurice jusqu'au sommet du premier coteau, et cela, suivant acte préparé par Acide Lebun, Ecr., N.P. et qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par Mr. Ed. Michelin

Secondé par Mr. G. Q. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières à Messieurs Girard & Godin d'un emplacement situé au coin des rues Laurier et Belle-Jeuille, en cette cité, pour le prix et somme de cent vingt-six piastres, et cela suivant acte préparé par M. E. Normand, Ecr., N.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée

Proposé par Mr. F. A. Verrette,

Secondé

3<sup>ème</sup> Motion.

Cession de terrain par Messrs. Hauvel, Lafond, P. Ferron et W. Ferron à la Corporation.

4<sup>ème</sup> Motion.

Vente d'emplacement par la Corporation à Messrs. Girard & Godin.

Lundi le 5 Décembre 1910.

5<sup>ème</sup> Motion.

Besson de terrains par la Wabasso Cotton Company Limited à la Corporation, pour prolongement de la rue St Francois Xavier et ouverture de la rue de Foix.

Secondé par Mr. Geo. M. Leod,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par la compagnie dite Wabasso Cotton Company Limited, à la Corporation de la Cité des Trois Rivières, d'un terrain nécessaire au prolongement de la rue St Francois Xavier depuis la rue St Maurice jusqu'à la rue de Foix et d'un autre terrain nécessaire à l'ouverture de la rue de Foix depuis la rue St Paul jusqu'à l'extrémité ouest de la propriété de la dite compagnie, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, C. E., G. P., qui vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

6<sup>ème</sup> Motion.

Pour le redressement de la rue du Château.

Proposé par Mr. E. J. Gameton,

Secondé par Mr. G. Lamy,

Que le redressement de la rue Du Château d'après le plan soumis à ce conseil par Mr. A. B. Normandin soit accepté, et que l'Honorable Jacques Bureau soit prié de vouloir bien demander au Gouvernement le terrain nécessaire pour redresser la dite rue.

Adoptée.

7<sup>ème</sup> Motion

Soumissions pour ouvrage de plomberie à l'Hôtel de-Ville.

Proposé par Mr. G. J. Duplessis,

Secondé par Mr. William P. Grant,

Que des soumissions soient demandées pour l'ouvrage de plomberie à l'Hôtel de-Ville, et cela, suivant les plans et spécifications préparés par M. l'architecte Lafond, ces soumissions devant être reçues d'aujourd'hui au 12 du courant, à 4 heures P. M. avec dépôt de (5%) cinq pour cent.

Adoptée.

8<sup>ème</sup> Motion.

Soumissions pour appareil de chauffage.

Proposé par Mr. J. A. Peltier,

Secondé par Mr. Chs. Fagé,

Que des soumissions soient demandées pour la pose et l'installation de l'appareil de chauffage à l'Hôtel de-Ville, ces soumissions devant être reçues d'aujourd'hui au douze du courant, à 4 heures P. M. avec dépôt de (5%) cinq pour cent.

Adoptée.

9<sup>ème</sup> Motion.

Billet promissoire au montant de \$17500<sup>00</sup> en faveur de la Banque d' Hochelaga.

Proposé par Mr. J. A. Peltier,

Secondé par Mr. F. A. Verrette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d' Hochelaga, un billet promissoire

Lundi, le 5 Décembre 1910.

promissoire au montant de dix-sept mille cinq cents piastres à un mois de la date du premier décembre courant (1910), avec intérêt au taux de cinq et demie pour cent l'an, et cela, pour prêts aux victimes de l'incendie du vingt-deux juin mil-neuf-cent-huit, en attendant l'émission des débentures à cet effet, autorisée par l'Acte de la Législature, de Québec, d'Edouard VII, chap. 84, art. 1, 2, 3, 4 et 5.

Adoptée.

10<sup>ème</sup> Motion.  
Billet promissoire de \$4,000<sup>00</sup>  
en faveur de Mr. Emile Cam-  
erton.

Proposé par Mr. C. J. Duplessis,  
Secondé par Mr. R. J. Grant.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Emile Camerton, un billet promissoire au montant de quatre mille piastres, à six mois de la date du premier décembre courant (1910) avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

11<sup>ème</sup> Motion.  
Billet promissoire de \$2,000<sup>00</sup>  
en faveur de l'Honorable R.  
S. Brooke.

Proposé par Mr. J. A. Pettier,  
Secondé par Mr. F. A. Verrette.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de l'Honorable R. S. Brooke, un billet promissoire au montant de deux mille piastres à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

12<sup>ème</sup> Motion.  
Billet promissoire de \$1,000<sup>00</sup>  
en faveur de Mr. Nellie  
Guillemette.

Proposé par Mr. F. A. Verrette,  
Secondé par Mr. R. J. Grant.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Nellie Guillemette, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Soumission  
pour couverture à l'Hôtel-  
de-Ville accordée à Mr.  
Georges Morissette.

Les soumissions pour la couverture et murage en tôle à l'Hôtel-de-Ville sont ouvertes et comme suit: Mess. Chs. Hamelin & Fils, trois mille sept cent trente-cinq piastres (\$3735<sup>00</sup>); Mess. Germain & Frère, trois mille sept cent quatre-vingt-dix piastres (\$3790<sup>00</sup>); Mr. Geo. Morissette, trois mille six cent cinquante piastres (\$3650<sup>00</sup>); Messieurs Nap. Dechene & Co, trois mille six cent quatre-vingt piastres (\$3680<sup>00</sup>).

La soumission de Mr. Geo. Morissette  
étant

Lundi, le 5 Décembre 1910.

était la plus basse et acceptée.

Commission  
pour l'entretien de chemins  
d'hiver accordée à Mr.  
Alphonse Lemay.  
Municipalité.

Les soumissions ayant été demandées pour l'entretien de certains chemins d'hiver, la soumission de Mr. Alphonse Lemay, étant la seule, est ouverte et lui est accordée au montant de quatre-vingt-neuf piastres et soixante-quinze centimes.

Le Conseil s'est réuni ensuite, à lundi le douze de décembre courant à huit heures du soir.

A. J. Doyon  
Maire

E. H. Beaupré  
Sec. Trésorier.

Assemblée Régulière  
12 Décembre 1910.

Une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le douzième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent dix, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Honorable le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
A. J. Bergeron,  
G. G. Duplessis,  
Fr. Gélinas,  
R. J. Grant,  
W. P. Grant,  
Nap. Lamy,  
Geo. McLeod,  
Edm. Michelin,  
Chas. Jagé,  
E. J. Dunton,  
J. A. Peltier,  
J. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. J. A. Drolet et autres, appuyée d'une résolution de la Chambre de Commerce, et d'une autre résolution de l'Association des Citoyens, demandant certains amendements à la charte de la Cité concernant la représentation au Conseil.

Proposé par Mr. Peltier,  
Secondé par Mr. Lamy.

Attendu qu'il vient d'être lu devant ce Conseil,

Requête de  
Mr. J. A. Drolet et al.,

1<sup>re</sup> Motion  
concernant certains amende-  
ments à la charte de la Cité.

et



Lundi, le 12 Décembre 1910.

et d'y être déposée pour faire partie de ses archives, une requête signée par un très grand nombre de contribuables et électeurs municipaux de cette ville, appuyée de résolutions de la Chambre de Commerce et de l'Association des Citoyens, déclarant qu'ils proposent que la charte de la Cité des Trois-Rivières soit amendée à la prochaine Session de la Législature Provinciale, de telle sorte qu'à l'avenir, le vote, lors des élections municipales, soit pris au scrutin de liste générale et non plus au scrutin de listes d'arrondissements ou quartiers, et en outre, que le nombre des échevins ou mandataires municipaux, actuellement de douze, soit diminué et réduit à six, avec un terme d'office, de deux ans;

Attendu que les mêmes contribuables et électeurs municipaux, ont aussi signé une autre pétition, aux mêmes fins, pour être adressée à la Législature de Québec, s'il y a lieu, et de laquelle pétition, un exemplaire est déposé devant ce Conseil pour qu'il en soit pris communication au besoin;

Attendu que les centaines de signataires de ces deux requêtes pour l'arrondissement, sont recrutés et font partie de la classe dirigeante de cette ville, et représentent, par les biens imposables dont ils sont les détenteurs, ou propriétaires, une bonne majorité des biens imposables de cette municipalité;

Attendu qu'il appert que les résolutions de la Chambre de Commerce et de l'Association des Citoyens ont été adoptées à l'unanimité des membres de ces deux corps délibérants présents aux assemblées spéciales convoquées aux fins d'étudier tel projet de changement soumis pour ensuite l'approuver ou le rejeter;

Attendu que, quelque puisse être la valeur des raisons données à l'appui de tel changement et quel qu'en puissent être les conséquences lorsqu'il sera opéré, en face de l'expression spontanée du sentiment populaire, démontrée par le nombre très considérable de signatures apposées à ces requêtes par les contribuables et électeurs municipaux, les membres de ce Conseil, dans l'exercice judiciaire du mandat que leur ont confiés ces mêmes signataires, doivent se rendre à cette demande et prendre charge, au nom du Conseil, des procédures à faire pour obtenir que la charte de la Cité soit amendée en conséquence à la prochaine Session de la

Lundi, le 12 Décembre 1910.

la Législature Provinciale;  
Il soit résolu, que ce Conseil, se rendant à la demande exprimée par les dits signataires, dans leurs requêtes, fasse préparer et donner immédiatement les avis requis dans la Gazette Officielle de Québec pour la passation d'un bill qui sera présenté et soumis en la manière voulue, à la prochaine Session de la Législature, pour amender les dispositions de la Charte de la Cité des Trois Rivières, aux fins ci-dessus mentionnées; et en conséquence, que le Secrétaire-Trésorier de concert avec les avocats de la Corporation soient chargés de procéder immédiatement aux fins des présentes.

Adoptée sur division suivante:

|              |               |
|--------------|---------------|
| Pour:        | Contre:       |
| M. Piqueton, | M. Duplessis, |
| Lamy,        | Gélinas,      |
| M. Leod,     | Grant R. F.   |
| Verrette,    | Grant M. P.   |
| Pettier,     | Michelin,     |
| Bergeron,    | Pagé,         |

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Requête de Dame V<sup>ve</sup> Pierre Lemoine, demandant la remise du montant qu'elle doit pour taxes. Accordée.

Lue une lettre de Messrs. Asselin & Auger, demandant le paiement d'un deuxième acompte au montant de \$50.00, pour services professionnels re affaire du Boulevard et Ecole St Philippe. Accordée.

Lue une lettre de "The Bell Telephone Co. of Canada" informant le Conseil qu'elle a l'intention de continuer sa ligne jusqu'au Boulevard St Louis, et demandant d'assigner quelque officier de la Corporation pour lui indiquer les endroits où fixer ses poteaux. Référé au Surintendant.

Lue une lettre de la Cie. du Grand-Tronc informant le Conseil qu'elle n'a pas les facilités de chargement et de déchargement suffisantes soit à Trois-Rivières ou du côté de Doucet's Landing pour lui permettre de transporter ses charrs de ce côté-ci de la rive.

Lue une

Dame V<sup>ve</sup> Pierre Lemoine. Requête de

Messrs. Asselin & Auger. Lettre de

la Cie. de téléphone Bell. Lettre de

la Cie. du Grand Tronc. Lettre de

Lundi, le 12 Décembre 1910.

Mr. Alfred Thauk. Lettre de

Lu, une lettre de remerciements de Mr. le Maire du Village Laval, au sujet de l'appui donné par ce Conseil à la requête présentée par les citoyens des Trois-Rivières, à l'Hon. Ministre des Travaux Publics, pour piler d'acostage à S.<sup>te</sup> Angèle de Laval.

Rapport  
Comité Spécial de l'Exposition, concernant le montant à être alloué à l'Association Agricole pour part d'annonces.

Au Conseil de la Cité des Trois-Rivières.

Par résolution en date du 30 mai 1910, votée par le Conseil ayant accordé 75% du coût des dépenses que l'Association Agricole du District des Trois-Rivières devait faire pour annoncer son exposition qui devait avoir lieu du 8 au 13 août de l'année courante, il a été nommé à cet effet un comité spécial composé de son Honneur le Maire, de Messieurs les Échevins Frs. Gilinas et E. J. Lameton, et de deux directeurs de la dite association pour occuper et décider du montant qui devait être dépensé pour les annonces.

Un compte qui montait de \$ 1743.39 nous ayant été soumis par Mr. Chs. D. Hébert, directeur-secrétaire de la dite association, nous l'avons examiné en détail et avons décidé que les items suivants devaient être retranchés du dit compte:

|                               |                                      |           |
|-------------------------------|--------------------------------------|-----------|
| 30 juillet 1910.              | Alec Baptist, fourcadus en bois,     | \$ 115 -- |
| 21 sept 1909 au 10 août 1910. | P. V. Ayotte, effets de bureau,      | 108 55    |
| 27 août 1910                  | F. B. Vaquer, " "                    | 1 50      |
| 8 août "                      | Jos. L. Fortin, coton, etc.          | 45 47     |
| 23 juillet "                  | Fair Publishing Co, billets,         | 51 --     |
| 25 août "                     | Imprimerie Commerciale, impressions, | 28 50     |
| 28 mai "                      | Cour messages,                       | 44        |
| 4 juin "                      | Frais de voyage, L. E. D.            | 27 50     |
| 22 " "                        | Canadian Express                     | 1 35      |
| 26 " "                        | " "                                  | 5 10      |
| 12 août "                     | Messages,                            | 3 95      |
| 13 " "                        | Annonces,                            | 4 50      |
| 13 " "                        | Express,                             | 5 45      |
| 15 " "                        | Messages,                            | 2 71      |
| 18 " "                        | Annonces,                            | 9 28      |
| 20 " "                        | Etaupilles,                          | 76 50     |
| 1 <sup>er</sup> sept "        | Imprimerie Commerciale, Impressions  | 179 70    |
| 13 août "                     | Great North Western Co, télégrammes  | 4 71      |
|                               |                                      | \$ 650 71 |

laissant

Lundi, le 12 Décembre 1910.

laissant une balance au montant de \$1092.68 en faveur  
de l'Association Agricole, dont nous recommandons le  
paiement, à raison de soixante-quinze pour cent.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Louis Phi. Normand, maire.  
Frs Gélinas,  
E. F. Panneton,

2<sup>ème</sup> Motion.

Hôtel-de-Ville,  
Trois Rivières, 12 Décembre 1910.  
Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. M. Léod,

Que le rapport du Comité spécial de l'Ex-  
position qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

Rapport de  
l'Ingénieur de la Cité.

Lu un rapport de Mr. A. P. Normandin,  
ingénieur de la cité avec plan annexé, concernant titres de  
propriété au sujet du lot N<sup>o</sup> 539 du cadastre.

3<sup>ème</sup> Motion.

Concernant requête pour  
sûreté de réamendement  
à la charte.

Proposé par Mr. Grant, M<sup>re</sup> P.  
Secondé par Mr. Duplessis,

Que le Conseil de cette cité soit autorisé à  
s'adresser au Gouverneur-en-Conseil pour obtenir le droit d'avoir  
un plebiscite, pour connaître l'opinion populaire au sujet  
de la requête qui vient d'être présentée par Messieurs P. A.  
Drolet et autres.

Reptée sur division suivante:

Pour  
MM. Duplessis,  
Gélinas,  
Grant, R. F.,  
Grant, M. P.,  
Michelin,  
Pagé,

Contre:  
MM. Bergeron,  
Lamy,  
M. Léod,  
Panneton,  
Peltier,  
Verrette.

Les voix étant également partagées, Son Honneur

le Maire vote, contre la motion.

Proposé par Mr. Pagé,  
Secondé par Mr. Grant, M<sup>re</sup> P.

Qu'une requête soit adressée à l'Assemblée  
Législative de la Province de Québec par le Conseil de cette  
cité, demandant que tous les endroits où il se vend des li-  
queurs enivrantes y compris les clubs, les cercles, etc., soient

mis

4<sup>ème</sup> Motion.

Concernant les clubs, cercles  
où il se vend des liqueurs  
enivrantes.

# Lundi, le 12 Décembre 1910.

mis sur le même pied que les hôtels et les magasins de liqueurs licenciés, quant à la réglementation municipale, et cela, dans un but d'équité, et pour le bon ordre en général.  
Adoptée.

## 5<sup>ème</sup> Motion.

Première lecture du règlement pour fermeture des restaurants, etc.

Proposé par Mr. Lamy,  
Secondé par Mr. McLeod.

Que le projet de règlement intitulé: "Règlement pour fixer les heures de fermeture des restaurants, salles de billards, etc." soit lu une première fois et ensuite référé au Comité Général pour étude.  
Adoptée.

## 6<sup>ème</sup> Motion.

Première lecture du règlement concernant la coupe de la glace.

Proposé par Mr. Pameton,  
Secondé par Mr. Lamy.

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 202, Règlement concernant la coupe ou prise de la glace pour usage dans la Cité des Trois-Rivières," soit lu une première fois et ensuite référé au Comité Général pour étude.  
Adoptée.

Commission pour ouvrage de plomberie à l'Hôtel-de-Ville, accordée à Messrs. Germain & Frier.

Des soumissions pour l'ouvrage de plomberie à l'Hôtel-de-Ville sont ouvertes et comme suit:  
Messrs. Nap. Dechene & Cie, \$1610.<sup>00</sup>; Mr. Georges Morissette, \$1660.<sup>00</sup>; Messrs. Germain & Frier, 1545.<sup>00</sup>; Mess. Chs. Hamelin & fils, \$1580.<sup>00</sup>;  
La soumission de Messrs. Germain & Frier étant la plus basse est acceptée.

Commission pour appareil de chauffage à l'Hôtel-de-Ville accordée à Messrs. Chs. Hamelin & fils.

Des soumissions pour appareil de chauffage à l'Hôtel-de-Ville sont ouvertes et comme suit:  
Mess. Nap. Dechene & Cie, \$3510; Mr. Georges Morissette, \$3540; Mess. Germain & Frier, \$3705; Mess. Chs. Hamelin & fils, \$3370; Mr. J. C. L. Thibault, \$4497.<sup>00</sup>;  
La soumission de Messrs. Chs. Hamelin & fils, étant la plus basse, est acceptée.

Apournement.

Le Conseil est ensuite apourné à lundi, le dix-neuf de décembre courant, à huit heures du soir.  
Adopté

Louis Dufournaud  
Sec. - Trés.  
Haire.



Lundi, le 19 Décembre 1910.

Assemblée Régulière  
19 Décembre 1910.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, Lundi, le dix-neuvième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil-neuf-cent-dix, à huit heures du soir, à laquelle assemblée étaient présents par moins de huit membres du dit Conseil, savoir:

Honorable le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
L. G. Duplessis,  
Eus. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. O. Grogut,  
Nap. Lamy,  
Geo. M. Leod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Mr. Orila Biqué demandant à être nommé membre de la Brigade du Feu.

Requête de Mr. Thomas Robert demandant à être nommé charpentier de la Corporation.

Lettre de Madame John Ryan concernant le bris d'une vitrine à son magasin coin des rues Notre-Dame et St Antoine.

Lue une lettre de l'Inspecteur-Vétérinaire concernant l'abattage des cochons dans les cours, et demandant en outre qu'on lui fournisse les appareils nécessaires pour faire l'analyse du lait, etc.,

Accordé de \$40.00 @ \$50.00 pour appareils, et referé au Comité des Marchés quant à l'abattage.

Lue une lettre de la Canadien Siegwart Beau Co se désistant de leur privilège contre Messrs Dion, Roy & M. Leod,

Lue une lettre de la Cie du Grand-Tonnel concernant le service des Traverses entre Trois-Rivières et Doucets Landing,

Lue une lettre du Rév. Père Augustin, demandant au Conseil d'accepter de Mme V<sup>ve</sup> Louis Moisan, la somme de trois piastres en règlement de ses taxes, pour cause de pauvreté.  
Accordée.

Lue une lettre du Secrétaire de la "Commission des Chemins à Carrières et des Ponts de Plage" notifiant le Conseil qu'aucun rapport n'a encore été fait par cette Commission concernant la

Mr. Orila Biqué. Requête de

Mr. Thomas Robert. Requête de

Dame V<sup>ve</sup> John Ryan. Lettre de

Mr. J. O. Poirier. Lettre de

la Canadien Siegwart Beau Company.

la Cie du Grand-Tonnel.

Rév. Père Augustin. Lettre de

Mr. Philippe Paradis. Lettre de

Lundi, le 19 Décembre 1910.

Rapport du  
Comité des Finances.

la visite, quelle affaire des Ponts St Maurice.  
Le Comité des Finances, a l'honneur de faire rap-  
port qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il  
recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-  
listes suivantes:

|                                     |                |
|-------------------------------------|----------------|
| Aqueduc, Construction,              | 450 05 ✓       |
| " " Entretien et réparation,        | 342 97 ✓       |
| Département des Chemins             | 1816 25 ✓      |
| " des Marchés,                      | 440 62 ✓       |
| " du Feu,                           | 156 22 ✓       |
| " de l'Hôtel-de-Ville,              | 1618 61 ✓      |
| " de la Police,                     | 240 65 ✓       |
| " de la Commune,                    | 18 89 ✓        |
| " de la Santé,                      | 3 " ✓          |
| Drainage,                           | 1388 54 ✓      |
| Lavage,                             | 379 72 ✓       |
| Ponts St Maurice,                   | 189 49 ✓       |
| Rues sous Contrôle                  | 1437 65 ✓      |
| Carré Chauveau,                     | 2 82 ✓         |
| " St-Philippe,                      | 221 ✓          |
| Victoria,                           | 341 60 ✓       |
| Assurances des Propriétés,          | 96 " ✓         |
| Station de Police et du Feu,        | 240 79 ✓       |
| Atelier des départements,           | " 58 ✓         |
| Papeterie, annonces et impressions, | 10 " ✓         |
| Billets Payables,                   | 116,200 " ✓    |
| Prêts aux Incendies                 | 2,000 " ✓      |
| Intérêt et Commission,              | 1,257 23 ✓     |
| Depenses contingentes,              | 1106 36 ✓      |
| Divers Comptes,                     | 643 87 ✓       |
|                                     | \$130,384 12 ✓ |

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. A. Peltier, Pres.<sup>t</sup>  
" F. S. Verrette,  
" E. S. Gélinas.

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par Mr. Grant, J. P.  
Secondé par Mr. McLeod.

Que le rapport du Comité des Finances qui vient  
d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptée.

Proposé

Lundi, le 19 Décembre 1910.

2<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règlement  
Chapitre 202.

— Chapitre 202. —  
Règlement concernant la  
coupe ou prise de la glace  
dans la Cité des Trois-  
Rivières.

Proposé par Mr. Lettier,

Secondé par Mr. Page,

Quelque projet de règlement intitulé: "Chapitre 202,  
Règlement concernant la coupe ou prise de la glace pour  
usage dans la Cité des Trois-Rivières," soit lu une deuxième  
fois et adopté.

## Chapitre CCII.

Règlement concernant la coupe ou prise de la glace pour  
usage dans la Cité des Trois-Rivières.

Il est ordonné et statué par le conseil de la  
Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. I. — La glace destinée à être emmagasinée  
et employée dans la cité ne devra pas être prise dans un  
endroit considéré comme dangereux pour la santé publique.

Sec. 2. — Personne ne coupera de la glace sur  
le fleuve St. Laurent, sur la rivière St. Maurice ou ailleurs,  
à moins d'avoir au préalable obtenu de la Corporation un  
permis à cet effet.

Sec. 3. — Afin de prévenir tout accident, la  
Corporation exigera qu'avant de commencer leurs opérations,  
les marchands ou commerçants de glace entourent l'espace  
ou les espaces qu'ils doivent occuper pour y couper de la  
glace, d'une clôture de bois ou de tout autre entourage  
suffisant, d'au moins quatre pieds de hauteur et à une  
distance de pas moins de cinquante pieds de la tranchée  
ou ouverture, durant tout le temps que durera la coupe de  
la glace, cette clôture devra être tenue en bon ordre par les  
marchands ou commerçants de glace qui seront responsa-  
bles de tout accident dû à leur négligence.

Sec. 4. — Il est défendu d'introduire dans la  
cité, ou d'y transporter pour être emmagasinée, vendue ou  
employée pour des fins frigorifiques, de la glace prise  
dans des endroits prohibés par la section première du  
présent règlement.

Sec. 5. — Le chapitre premier des règlements de  
ce conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements",  
s'appliquera au présent règlement.

Sec. 6. — Le présent règlement prendra force et  
effet à compter de ce jour.

Adopté.  
Proposé

Lundi, le 19 Décembre 1910.

3<sup>e</sup> Motion  
Pour adopter le règlement  
Chapitre 203.

— Chapitre 203. —  
Règlement pour fixer les  
heures de fermeture des  
restaurants, salles de bil-  
lards, etc.,

Proposé par Mr. Lamy

Secondé par Mr. M. Leod,

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 203, Règlement pour fixer les heures de fermeture des restaurants, salles de billards, etc.", soit lu une deuxième fois et adopté.

## Chapitre CCIII.

Règlement pour fixer les heures de fermeture des restaurants, salles de billards, etc.,

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec. 1. — Pour les fins du présent règlement, le mot restaurateur ne comprend pas les personnes obligées à prendre une licence en vertu de la Loi des Licences de Québec, pour tenir un restaurant, hôtel ou une auberge; mais il comprend toute personne qui tient, dans la Cité des Trois-Rivières, un local où elle fait le commerce de donner seulement à manger pour de l'argent, ou bien où elle vend et laisse boire des liqueurs douces.

Sec. 2. — Quiconque se propose d'exercer ce commerce de restaurateur dans cette cité, doit d'abord avant le premier janvier de chaque année, obtenir un certificat signé par le Chef de Police de la dite cité, à l'effet qu'après renseignements pris, il ne connaît pas d'empêchement à l'octroi d'une licence en sa faveur, et à l'effet que la salle dans laquelle il se propose de servir les repas ou les liqueurs douces se trouve dans les conditions ci-après prescrites.

Sec. 3. — Toute personne ayant obtenu le certificat ci-dessus mentionné, doit avant d'exercer l'occupation de restaurateur payer au Trésorier de la Cité la somme de quinze piastres pour l'octroi de sa licence.

Sec. 4. — La salle dans laquelle le restaurateur donne à manger, ou donne des rafraîchissements, ne doit avoir aucune division ou séparation, par cloison, rideaux ou autrement, et les repas et rafraîchissements ne peuvent y être servis que dans cette salle et non dans aucun cabinet distinct et séparé, ou autre chambre dans la maison du restaurateur.

Sec. 5. — Il est défendu au dit restaurateur de permettre ou tolérer que des liqueurs enivrantes soient  
bues

Lundi, le 19 Décembre 1910.

bues ou soient rapportées dans la dite salle.

Sec. 6. - Le chef de Police doit faire faire de temps à autre, par les hommes de la force de police, des visites et inspections des restaurants tenus sous l'autorité du présent règlement, et les obliger à faire rapport fidèlement et sans délai au Conseil de Ville.

Sec. 7. - Les restaurateurs et les propriétaires ou locataires de salles de billards, jeux de quilles, trou-madame, jeux de bagatelle, et tous autres jeux d'amusement avec des billes, des boules, des quilles, etc., ne pourront tenir leurs établissements ouverts au public de minuit à sept heures du matin, chaque jour de la semaine, et de minuit le samedi jusqu'à midi les dimanches, c'est-à-dire qu'ils ne pourront recevoir ou retenir aucune personne durant les heures prohibées.

Sec. 8. - Pendant la journée du dimanche, il est défendu de donner des représentations théâtrales, ou de vues animées, jeux scéniques, spectacles, où le public a accès moyennant un prix d'entrée, et il est aussi défendu de prendre part ou d'assister à ces spectacles, jeux, représentations théâtrales ou de vues animées, en conséquence tout théâtre, toute salle de spectacle, ou tout lieu de représentations théâtrales, ou de vues animées, où le public a accès moyennant un prix d'entrée doit être tenu fermé toute la journée du dimanche, de manière à ce que l'entrée en soit interdite aux spectateurs, de même ils devront être fermés depuis minuit jusqu'à sept heures du matin tous les autres jours de la semaine.

Sec. 9. - Le chapitre premier des règlements de ce Conseil, intitulé: "Règlement concernant les règlements", s'appliquera au présent règlement.

Sec. 10. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Le Conseil se réunira ensuite à lundi, le vingt-six de décembre courant, à huit heures du soir.

Adopté

Henri St. Laurent

Maire.

E. H. Décaulpien  
Sec. - Trésorier.

Apurement.



# Lundi, le 26 Décembre 1910.

Assemblée Régulière  
26 Décembre 1910

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, Lundi, le vingt-sixième jour de décembre, en l'au de Notre-Dominic mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire,
- Messieurs les Echevins.
- L. P. Normand,
- A. J. Bergeron,
- E. G. Duplessis,
- R. S. Gilman,
- R. F. Grant
- W. P. Grant,
- J. G. Lamy,
- Geo. M. Leod,
- Edm. Michelin,
- Chas. Pagi,
- E. J. Paqueton,
- J. A. Pettier,
- J. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de Mr. L. P. Mercier, M. P. demandant à représenter la Corporation de cette Cité à l'assemblée des créanciers qui devra être tenue pour la nomination d'un curateur et des Inspecteurs aux biens cédés par Mr. Arthur Brunelle.

Mr. L. P. Mercier. Requête de

Accordée.

Lettre de Mr. Chas. Lafond, demandant que son compte pour services professionnels soit accepté.

Mr. Chas. Lafond. Lettre de

Lue une lettre de Mr. W. A. Biggar, avocat de la Compagnie du Grand Tronc, informant le Conseil qu'il a adressé une application à la Commission des Chemins de Fer à l'effet de discontinuer le service d'un train entre Victoriaville et Loucets Landing.

Mr. W. A. Biggar. Lettre de

Lue une lettre de Mr. C. J. Lockwell, de Québec, concernant une réclamation que lui ont faite deux de nos hommes de police au sujet d'une arrestation opérée par eux à la demande de ce monsieur, et demandant si c'est lui qui doit payer ces honoraires.

Mr. C. J. Lockwell. Lettre de

Il est décidé d'accuser réception de cette lettre et de répondre que nos policiers n'ont aucun droit à des honoraires de cet ordre.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par Mr. Duplessis,  
Secondé par Mr. Michelin,

Que Mr.

Lundi, le 26 Décembre 1910.

Mr. Abraham Noël nommé homme de police.

Que Mr. Abraham Noël soit nommé membre du corps de Police et de la brigade du Feu, avec le même salaire et aux mêmes conditions que les autres membres du dit corps de Police et de la Brigade du Feu, son engagement devant commencer le quinze Janvier 1911.

Adoptée.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture du projet de Bill suivant:

Bill.  
Amendements à la Charte de la Cité des Trois-Rivières.

Bill.  
Loi amendant la Charte de la Cité des Trois-Rivières.

Attendu que la Cité des Trois-Rivières a représenté par sa pétition, qu'il est dans l'intérêt public et d'une grande importance pour le bon fonctionnement de son administration que sa charte soit amendée pour les fins suivantes: pour changer le mode actuel de votation aux élections municipales et réduire le nombre des échevins et leur terme d'office, — pour changer la taxe sur certaines personnes, compagnies ou sociétés ainsi que sur leurs fonds de commerce, — pour prohiber certains jeux et amusements dans les hôtels et autres endroits publics — pour autoriser l'émission de débentures additionnelles pour l'achat ou la construction de bateaux-passeurs et pour l'amélioration des rues et places publiques, ainsi que d'autres fins.

Attendu que la pétitionnaire a demandé la passation d'une loi à l'effet, ci-dessous et qu'il est à propos d'accorder la demande à cet effet contenue dans sa pétition.

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. — L'article 6 de la loi 1, Édouard VII, Chapitre 114, est remplacé par le suivant:

"6. La Cité des Trois-Rivières, [à partir de l'époque de ses prochaines élections municipales, sera] représentée et gouvernée, et ses affaires seront administrées par un conseil électif composé du maire et de six échevins élus en la manière ci-après prescrite:

"Le maire et les échevins seront élus pour deux ans à la majorité des électeurs municipaux de la municipalité ayant voté, et le vote sera pris au scrutin secret;"

Lundi, le 26 Décembre 1910.

2. - L'article 13 de la loi 1. Edouard VII, Chapitre 44, est amendé en ajoutant à la fin, l'alinéa suivant:

"Toutefois, pour les élections générales qui devront avoir lieu en juillet 1911, le président de l'élection sera choisi parmi les membres faisant alors partie du dit conseil, et, en conséquence, il ne pourra être candidat aux dites élections, et si ce dernier refuse ou décline, le conseil nommera à cette charge l'un des électeurs de la cité habile à voter, ce que dans tous les cas, même pour l'avenir, il lui sera loisible de faire."

3. - L'article 14 de la loi 1. Edouard VII, Chapitre 44, tel qu'il est remplacé par la loi 5. Edouard VII, Chapitre 43, Section 2, est de nouveau remplacé par le suivant:

"14. [Trente jours au moins avant la date des élections, le greffier préparera une liste alphabétique des personnes qui, d'après le rôle d'évaluation en vigueur, possèdent le cens électoral dans la cité en vertu de la présente loi. Il attestera sous serment cette liste et donnera avis public dans un ou plusieurs journaux de la cité qu'elle est déposée à son bureau pour examen par les intéressés. Toute plainte contre cette liste devra être produite entre les mains du greffier de la cité dans les six jours qui suivront l'avis public ci-dessus et sera entendue et jugée par le Comité général du conseil. Le Comité devra, dans les huit jours francs qui suivront le terme accordé pour la réception des plaintes [en disposer, réviser et corriger la liste s'il y a lieu, et s'il n'y a pas d'appel de cette révision, le greffier préparera et remettra, dans les deux jours suivants, au président d'élection, des copies certifiées de cette liste pour l'usage de chaque bureau de votation; seules les personnes inscrites sur cette liste auront le droit de voter à l'élection.]

4. - L'article 18 de la loi 1. Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"18. - Si, lors d'une élection municipale, il n'a pas été préparé ou révisé de liste électorale pour la cité, ou si cette liste n'a pas été transmise à qui de droit, tel que prescrit par la présente loi, l'élection se fera dans ce cas sur la liste qui aura servi à l'élection précédente, mais les électeurs qui voteront à cette élection devront posséder le cens électoral exigé par la présente loi."

5. - L'article 19 de la loi 1. Edouard VII  
Chapitre

Lundi, le 26 Décembre 1910.

Chapitre 44, tel qu'amendé par la loi 5, Edouard VII, Chapitre 43, Section 3, remplacé par la loi 8, Edouard VII, Chapitre 86, Section 2, et aussi remplacé par la loi 9, Edouard VII, Chapitre 84, Section 7, est remplacé par le suivant:

"19. Les personnes suivantes, âgées de vingt et un ans révolus, sujets britanniques, et qui ne sont frappées d'aucune incapacité légale, ni autrement privées de leur droit de vote en vertu de cette charte, sont inscrites sur la liste des électeurs, qui sera dressée conformément aux dispositions ci-après, savoir:

"1. Toute personne, du sexe masculin et toute veuve ou fille majeure inscrites sur le rôle d'évaluation et de contribution foncière en vigueur, comme Propriétaire ou occupant de bonne foi de biens-fonds, dans la cité, d'une valeur de deux cents piastres ou au-dessus, telle que portée au dit rôle d'évaluation; dans le cas où ces biens-fonds sont possédés à titre d'usufruit, le nom de l'usufruitier seulement est inscrit sur la liste électorale.

"2. Le mari de toute femme, sous le régime de la séparation de biens, lorsque cette dernière est en possession à titre de propriétaire, ou d'usufruitière, de biens-fonds dont la valeur est portée au rôle d'évaluation pour une somme de deux cents piastres ou au-dessus ou lorsqu'elle tient un commerce ou établissement d'affaires qui la rend sujette au paiement de taxes, et qu'elle est inscrite comme telle au rôle d'évaluation et de perception des taxes pour une valeur annuelle de pas moins de quarante-huit piastres.

"3. - Toute personne, du sexe masculin tenant feu et lieu, dans la cité, en vertu d'un bail, dont le nom est inscrit sur le rôle d'évaluation et de perception des taxes en vigueur, comme locataire de maison d'habitation, ou de partie de maison d'habitation, de la valeur annuelle de quarante-huit piastres ou au-dessus, d'après les dits rôles.

"4. [Il faut, en outre des qualités ci-dessus, avoir payé, quarante jours au moins avant la date fixée pour l'élection, toutes taxes et cotisations municipales et scolaires dues et exigibles.]

6. - La Section 4 du Chapitre 86, de la loi 8, Edouard VII, est abrogée.

7. - La Section 5 du Chapitre 86, de la loi 8, Edouard VII,

Lundi, le 26 Décembre 1910.

VII, est remplacé par la suivante:

"5. Les personnes suivantes sont privées du droit d'avoir leurs noms inscrits sur la liste des électeurs:

"Les personnes qui, au moment où la liste est faite, ne sont plus en possession, comme propriétaires, de l'immeuble qui leur a donné le cens électoral, les locataires qui retiennent plus d'un lieu [dans la cité], et aussi les locataires de magasins, comptoirs, boutique, bureau ou autre place d'affaires, ayant qualité pour voter comme tels, qui n'ont pas réellement occupé le dit magasin, comptoir, boutique, bureau ou autre place d'affaires, depuis le mois de mai immédiatement précédent, ou qui ont cessé de l'occuper à l'époque où la liste est faite."

8. - L'article 21 de la loi 1. Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"21. [Le maire et les échevins composant le Conseil actuel continueront l'exercice de leurs charges respectives, jusqu'aux élections générales de juillet 1911, époque à laquelle leurs sièges deviendront vacants.]"

9. - L'article 24 de la loi 1. Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"24. Chaque bulletin de nomination pour la charge d'échevin devra être signé par au moins [vingt-cinq] électeurs habiles à voter."

10. - L'article 25 de la loi 1. Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"25. A l'expiration du délai pour la présentation des candidats [à la charge de maire ou] à la charge d'échevins, le greffier de la cité devra immédiatement faire rapport au président d'élection de proclamer ces ou ces candidats élu ou élus [le premier par juridiction suivante, à dix heures du matin, à la porte de l'hôtel-de-ville]."

11. - L'article 26 de la loi 1. Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"26. [Si] il y a plus d'un candidat qui a été proposé à la charge de maire ou si il y a plus de six candidats qui ont été proposés à la charge d'échevins, il sera du devoir du président d'élection d'ordonner la votation, et il devra annoncer la chose dans les vingt-quatre heures, par avis affichés dans les places publiques de la cité, faisant connaître les noms des candidats, la charge pour

d'élection des bulletins reçus et [s'il n'y a eu qu'un seul candidat de proposé à la charge de maire et pas plus de six candidats de proposé à la charge d'échevins, il sera du

devoir du président d'élection



Lundi, le 26 Décembre 1910.

pour laquelle il sera présenté, la date et l'heure de la votation, l'endroit fixé pour chacun des bureaux de votation et la circonscription relevant de chacun de ces bureaux."

12. - L'article 27 de la loi, Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"27. Le président d'élection devra aussi, s'il y a contestation nommer immédiatement un député-président d'élection pour chaque bureau de votation ordonné dans la cité, et chacun de ces députés devra à son tour nommer immédiatement par une commission sous sa signature et suivant la formule "amexie à la présente loi, une personne compétente pour l'aider dans l'exécution de ses devoirs, comme greffier de votation. Ces deux officiers, s'ils sont électeurs, pourront porter au bureau de votation dans lequel ils exercent leurs charges, pourvu qu'ils soient munis d'une procuration ou certificat émanant du Président d'élection, les autorisant à ce faire."

13. - L'article 28 de la loi, Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"28. Il sera du devoir du président d'élection de s'assurer que le nombre des électeurs ne dépasse pas [deux cent] pour chaque bureau de votation, et d'ordonner, dans la dite cité, tel nombre de bureaux de votation qui pourra être requis à cette fin."

14. - L'article 41 de la loi, Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"41. Chaque électeur étant introduit, un seul à la fois, par chaque compartiment, dans la salle où se tient le scrutin, déclarera ses nom, prénoms et occupation qui seront enregistrés sans délai, sur un cahier de votation tenu à cet effet suivant la formule "l'annexé au présent acte, par le greffier du bureau de votation."

"Et si ce nom se trouve sur la liste des électeurs pour ce bureau de votation, le votant recevra du député-président un bulletin pour l'élection du maire, si votation il y a, et un bulletin pour l'élection des échevins, si votation il y a. Le député-président est strictement tenu d'apposer ses initiales au dos des dits bulletins immédiatement avant de les remettre au votant, ainsi que d'inscrire sur leus annexes un numéro correspondant à celui du nom de ce votant inscrit dans le cahier de votation."

Sundi, le 26 Décembre 1910.

15. - L'article 61 de la loi, Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"61. En faisant ce dépouillement, le député-président, écartera tous les bulletins qui n'ont pas été fournis par lui, tous ceux par lesquels il aura été donné plus d'un vote, [quant à l'élection du maire, ou plus de six votes quant à l'élection des échevins] et tous ceux aussi sur lesquels il aura été écrit quelque mot ou fait quelque marque de nature à faire connaître le votant."

16. - L'article 100, de la loi, Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"100. Les dépenses de toute élection seront payées à même les fonds de la cité. Il est spécialement décrété que l'honoraire de chaque député-président sera de [cinq] piastres, et celui des greffiers de votation, de [trois] piastres."

17. - L'article 124 de la loi, Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"124. La majorité absolue du conseil se composera de la moitié ou moins des échevins en charge et du maire, et formera le quorum pour la transaction des affaires. Mais, dans le cas où il s'agira d'adopter un règlement, le quorum devra être de [cinq] membres au moins, y compris le maire."

18. - L'article 127 de la loi, Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"127. Le greffier de la cité convoquera des assemblées spéciales chaque fois qu'il en sera requis par le maire, ou en son absence, par le maire suppléant, ou encore par [deux] échevins. Les membres du conseil seront tenus d'assister à ces assemblées spéciales comme aux assemblées mensuelles. Toute assemblée spéciale sera précédée d'un avis d'au moins vingt-quatre heures donné à chacun des membres du conseil, et spécifiant par écrit l'objet de l'assemblée, et le jour et l'heure auxquelles elle devra avoir lieu."

19. - Les paragraphes 3 et 40 de l'article 165, de la loi, Edouard VII, Chapitre 44, sont remplacés par les suivants:

"3. Pour défendre de jeter ou déposer des cendres, des papiers, des déchets, des immondices, ou autres matières

ou

Lundi, le 26 Décembre 1910.

ou obstructions nuisibles, dans ou sur les rues, allées, cours, terrasses publiques, eaux ou cours d'eau municipaux, et pour obliger les propriétaires ou occupants de tout immeuble d'enlever les dites matières ou obstructions ou de payer les frais d'enlèvement d'icelles;

[Et spécialement, pour placer ou faire placer des réceptacles à tout endroit indiqué par le Conseil sur les places publiques ou ailleurs, auprès des maisons d'habitation ou autres édifices, et pour pourvoir à l'enlèvement des dits déchets ou autres matières de ce genre, ainsi qu'à l'imposition d'une taxe ou cotisation pour ou de payer le coût, et pour la construction et l'entretien d'un ou de plusieurs incinérateurs pour cette fin.]

40. Pour permettre, réglementer ou défendre les jeux de billard trou-madame, qu'il les salles de jeu ainsi que tout établissement public de jeux et d'amusements, et imposer une taxe spéciale sur ceux;

[Et spécialement pour prohiber tels jeux et amusements ou autres de même nature et tous jeux et amusements ou genres d'attractions dans les hôtels, auberges, restaurants, débits de boissons, et maisons d'entretien public, ou leurs dépendances, ainsi que sur les places publiques, ou dans les endroits publics de la cité.]

20. — Le paragraphe 1. de l'article 254 de la loi 1. Edouard VII, Chapitre 44, est remplacé par le suivant:

"1. Sur tous fonds de marchandises ou effets de commerce tenus par des marchands, ou des commerçants, et exposés en vente, dans des magasins, ou gardés dans des voûtes ou hangars; sur tout clos ou dépôt de bois brut, scié ou manufacturé; et sur tout clos ou dépôt de charbon ou tous autres articles de commerce, gardés pour la vente, une taxe [n'excédant pas cinquante centimes par cent piastres] sur la valeur moyenne estimée des dits fonds de marchandises ou autres effets de commerce."

21. — L'article 257 de la loi 1. Edouard VII, Chapitre 44, est amendé en ajoutant à la fin du dit article les paragraphes et lignes suivants:

"31. [Sur tout propriétaire de sanatorium ou autres établissements de ce genre, qui ne sont pas affectés exclusivement à la réception et au traitement des patients, mais que l'on exploite dans un but lucratif commercial, ou dans  
lesquels

Lundi, le 26 Décembre 1910.

lesquels on reçoit des voyageurs, ou le public, moyennant considération, une taxe n'excédant pas cent piastres.]

[Sauf le cas prévu par le paragraphe 30 du présent article, les taxes imposées en vertu d'icelui pourront être imposées et perçues jusqu'à concurrence du double, sur toutes personnes, compagnies, corporations, ou sociétés étrangères, n'résidant pas dans les limites de la cité, ou n'y ayant pas leur principal bureau d'affaires.]

22. - La bédule "A" annexée à la loi s. Edouard VII, chapitre 44, est remplacée par la suivante: -

"A  
Commission d'un greffier de bureau de votation.  
(Voir Art. 27.)

A Monsieur (nom et occupation)

Chaque, qui en ma qualité de député-président d'élection, pour le bureau de votation No. , je vous nomme par les présentes mon greffier pour agir en cette qualité, à la prochaine élection municipale, pour la cité de Trois-Rivières, qui aura lieu le

jour du mois de 19  
Trois-Rivières, le jour de 19

(Signature)  
Député Président d'élection.

23. - La bédule "B" annexée à la loi s. Edouard VII, Chapitre 44, est remplacée par la suivante: -

"B. -  
Serment du greffier d'un bureau de votation.  
(Voir Art. 33.)

Je, soussigné, nommé greffier du bureau de votation No. , jure solennellement que j'agirai en cette qualité de greffier pour le dit bureau de votation, fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur ou affection.

Ainsi Dieu me soit en aide.  
Assesmenté devant moi, aux Trois-Rivières, ce

jour de  
mil neuf cent

(Signature)

Greffier du Bureau de votation No.

24. - La bédule "C" annexée à la loi s. Edouard VII, Chapitre 44, est remplacée par la suivante: -

"C. -

Lundi, le 26 Décembre 1910.

"C.-

Mise en nomination de candidats aux élections,  
Municipales.  
(Voir Art. 22.)

Nous soussignés, électeurs municipaux de la cité des Trois-Rivières, nommons par les présentes, (nom, prénoms et qualité) comme candidats à l'élection qui doit avoir lieu d'un maire (ou des échevins) pour la cité.

En foi de quoi nous avons signé, ce jour de  
mil-neuf-cent.  
(Signature)

Je, soussigné, (nom, prénoms et qualité), de la cité des Trois-Rivières, certifie que les personnes dont les noms précèdent ont, en ma présence, signé ou fait leur marque d'une croix, sur le présent bulletin de votation.

Et j'ai signé  
(Signature)  
Asermenté devant moi, à Trois-Rivières, ce jour de  
mil-neuf-cent  
(Signature)

J. P.  
25.- La Cédule "D" annexée à la loi, Edouard VII, Chapitre 44, est remplacée par la suivante:

"D.-  
Recu de mise en nomination.  
(Voir Art. 22.)

Recu, ce jour de mil-neuf-cent en mon bureau, en l'Hôtel de Ville, des Trois-Rivières, à heures de la midi, de électeur municipal dûment qualifié, de la cité, une mise en nomination par écrit, de comme candidat à l'élection qui doit avoir lieu le jour de prochain, d'un maire (ou des échevins) pour la dite cité, laquelle est signée par les électeurs municipaux dont les noms suivent, savoir:

(Noms des signataires)  
En foi de quoi j'ai signé et de lors le présent reçu au dit , et j'ai apposé le sceau de la Corporation de la cité, aux Trois-Rivières, ce jour de  
mil



Lundi, le 26 Décembre 1910.

mil neuf cent

(Signature)  
Greffier de la Cité.

26.- La bédule "F" annexée à la loi, Edouard VII, Chapitre 44, est remplacée par la suivante:

"F.-  
Serment de l'agent d'un candidat ou de l'électeur  
représentant un candidat.  
(Voir Art. 38.)

Je, soussigné, agent de \_\_\_\_\_, (ou électeur représentant),  
l'un des candidats à l'élection maintenant pendante d'un maire  
(ou d'échevins) pour la cité des Trois Rivières, jure solennellement  
que je garderai le secret sur les noms des candidats pour lesquels  
tout votant pourra avoir marqué son bulletin de vote, en ma  
présence, à cette élection.

Assermenté devant moi, à Trois-  
Rivières, ce \_\_\_\_\_ jour de  
mil neuf cent \_\_\_\_\_ } (Signature)  
Député - Président.

27.- La bédule "I" annexée à la loi, Edouard VII, Chapitre 44, est remplacée par la suivante:

"I.-  
Serment du député-président après la clôture  
du scrutin.  
(Voir Art. 65.)

Je, soussigné, Député-Président des élections municipales  
pour le Bureau de votation No. \_\_\_\_\_, dans la cité des Trois Ri-  
vières, jure solennellement qu'au meilleur de ma connaissance  
et croyance, le cahier de votation tenu pour ce bureau, sous  
ma surveillance, a été ainsi tenu d'une manière exacte: que  
le nombre total des votes inscrits dans le dit cahier de vota-  
tion, est de \_\_\_\_\_; et que le dit cahier contient un état  
vrai et exact des votes pris au bureau de votation, tels qu'ils  
y ont été recueus; que j'ai fidèlement rempli tous les devoirs que  
la loi m'impose; et que les divers documents que la loi m'oblige  
de transmettre au Président d'élection ont été fidèlement et  
régulièrement

Lundi, le 26 Décembre 1910.

véridiquement préparés et déposés dans la boîte du scrutin, comme le sera ce serment, afin que la dite boîte du scrutin, scellée de mon sceau, soit transmise au Président d'élection, aux termes de la loi.

(Signature)  
Député-Président.

Assermenté devant moi à Trois-  
Rivières, ce jour de  
mil-neuf-cent . }

(Signature)  
Juge de Paix,  
ou  
Président des élections,

ou  
Greffier du bureau de votation.

28. — La bédule "J" annexée à la loi, Edouard VII, Chapitre 44 est remplacée par la suivante:—

"J.—  
Serment du greffier du bureau de votation après  
la clôture du scrutin.

(Voir Art. 65.)

Je, soussigné, Greffier du bureau de votation No. pour la cité des Trois-Rivières, jure solennellement que le cahier de votation tenu pour ce bureau, sous la surveillance de le député-président d'élection pour le dit bureau a été ainsi tenu par moi d'une manière exacte et au meilleur de ma capacité, et de mon jugement; que le nombre total des votes inscrits sur ce cahier est de ; et qu'au meilleur de ma connaissance et croyance, le dit cahier contient un état vrai et exact des votes pris au dit bureau de votation, par le député président l'élection du dit bureau de votation.

(Signature.)

Assermenté devant moi à Trois-  
Rivières, ce jour de  
mil-neuf-cent . }

(Signature.)  
Juge de Paix,  
ou  
Président de l'élection,  
ou  
Député du président.

Lundi, le 26 Décembre 1910.

29. - La Corporation de la Cité des Trois Rivières, est autorisée par les présentes à émettre des débentures pour, ou autrement emprunter, les montants indiqués ci-après:

1. \$25,000,<sup>00</sup> à être affectées exclusivement à la construction, réparation, ou entretien de bateaux passeurs, pour faciliter l'accès par eau, dans la cité.

2. \$50,000,<sup>00</sup> à être affectées exclusivement à l'amélioration des rues, chemins, ou autres places publiques.

Ces emprunts, devront être effectués aux conditions mentionnées dans le deuxième, le troisième et le quatrième alinéa du paragraphe 4 de l'article 247 de la loi, Edouard VII, Chapitre 44.

30. - La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Proposé par Mr. Laury,

Secondé par Mr. Peltier,

Que le projet de bill de la Cité des Trois Rivières, qui vient d'être lu en Conseil, soit adopté, et que J. A. Tessier, Esq., Député de cette cité, soit prié de le présenter à la Législature de Québec, et de vouloir bien faire les démarches nécessaires pour qu'il soit passé en acte à cet effet.

Proposé par Mr. Pagi, en amendement.

Secondé par Mr. Grant, M<sup>re</sup> P.

Que l'adoption du bill qui vient d'être lu devant ce Conseil soit référée à huit jours.

Rejetée sur division suivante:

| Pour                      | Contre          |
|---------------------------|-----------------|
| M. M. Dubéris,            | M. M. Bergeron, |
| Grant, R. F.              | Laury,          |
| Grant, M <sup>re</sup> P. | McLeod,         |
| Gélinas,                  | Pameton,        |
| Michelin,                 | Peltier,        |
| Pagi,                     | Verrette,       |

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire vote contre la motion.

La motion principale étant ensuite mise aux voix, est adoptée sur même division.

Des soumissions ayant été demandées pour l'impression de la Charte et des règlements de la cité, elles sont ouvertes et commencent:

belle

2<sup>e</sup> Motion.  
Bill. - Amendements à  
la Charte.

3<sup>e</sup> Motion

En amendement à la motion  
N<sup>o</sup> 2.

Commission pour impression  
de la Charte et des règlements  
accordée à M. M. Vanasse et  
LeFrançois.

Lundi, le 26 Décembre 1910.

Approuvement.

Celle de l'Imprimerie commerciale: \$0.88 la page.  
" " Mr. R. Dupont : \$1.25 la page.  
" " Messrs. Vanasse & LeFrancois : \$0.75 la page.  
La soumission de Messrs. Vanasse & LeFrancois est acceptée.

Et le conseil s'est réuni ensuite à Vendredi, le trente de décembre courant, à huit heures du soir.

Adopté  
Louis St. Normand  
Maire.

Paul Desaulniers  
Sec. - Trésorier.

Assemblée Régulière  
30 Décembre 1910.

Une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, vendredi, le trentième jour de décembre, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent dix, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Sous l'honneur de  
Messieurs les Conseillers

- L. St. Normand,
- Jos. Gélinas,
- R. F. Grant,
- W. P. Grant,
- W. J. Lamy,
- Geo. McLeod,
- Edm. Michelin,
- Chas. Page,
- E. J. Tameton,
- J. A. Pettier,
- J. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Messieurs J. N. Greenshields, C. A. Whitehead et L. G. Craig, informant le conseil de leur intention de construire une nouvelle manufacture de coton dans les limites de cette cité, et demandant une exemption de taxes municipales pendant un certain nombre d'années, ainsi que le transport de la balace du bon au avenir à la Mahaso Cotton Co. qui est de vingt-cinq mille piastres, et une exemption des taxes de l'eau; la dite manufacture devant être en opération le 31 décembre 1913.

Requête de  
Mr. J. N. Greenshields et al,  
concernant l'établissement d'une  
nouvelle manufacture de coton.

Rapport du  
Comité des Finances.

Rapport:

Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il

# Vendredi, le 30 Décembre 1910.

a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|                                      |                 |
|--------------------------------------|-----------------|
| Aqueduc Construction,                | 6 718 33 ✓      |
| " Ent & réparations,                 | 440 80 ✓        |
| Département des Chemins,             | 6 542 88 ✓      |
| " des Marchés,                       | 161 92 ✓        |
| " du Feu,                            | 202 55 ✓        |
| " de l'Hotel-de-Ville,               | 5 634 13 ✓      |
| " de la Police,                      | 6 53 43 ✓       |
| " de la Santé,                       | 102 62 ✓        |
| Drainage,                            | 47 24 ✓         |
| Pavage,                              | 960 65 ✓        |
| Pont St. Maurice                     | 37 50 ✓         |
| Rues sous contrôle,                  | 3 - - ✓         |
| Carré Victoria,                      | " 75 ✓          |
| Assurances des Propriétés,           | 462 88 ✓        |
| Station de Police et du Feu,         | 690 ✓           |
| Imprimerie, Annonces et Impressions, | 91 03 ✓         |
| Frais légaux,                        | 23 85 ✓         |
| Billets et Promissoires,             | 107,200 - - ✓   |
| Fonds d'Amortissement,               | 17,430 58 ✓     |
| Intérêt et Commission,               | 1,923 20 ✓      |
| Votes municipales remboursées,       | 0 00 &          |
| Salaires,                            | 721 47 ✓        |
| Dépenses contingentes,               | 93 51 ✓         |
| Divers Comptes,                      | 348 30 ✓        |
|                                      | \$ 149,807 52 ✓ |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. A. Peltier, Pres.<sup>t</sup>  
 R. P. Grant,  
 J. A. Verrette,  
 Frs. Gélinas.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M. Grant, M. P.  
 Secondé par M. M. Leod.

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu soit adopté.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Proposé par M. Peltier,  
 Secondé par M. Verrette.

Que



Vendredi, le 30 Décembre 1910.

Billet promissoire au montant de \$25,000<sup>00</sup> en faveur de la Banque d'Acshelaga.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acshelaga, un billet promissoire au montant de vingt-cinq mille piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela pour payer une partie des travaux de l'aqueduc, du drainage, du paillage et de l'élargissement des rues, en attendant l'émission des débentures autorisée par les actes de la Législature 9, Edouard VII et 1, Georges V, chap 50.

Mouvement.

Adoptée.  
Et le conseil s'est ajourné ensuite, à mercredi, le quatre de janvier prochain (1911).  
Adopté  
Ouis P. L. Lorneau  
Maire.  
L. P. Paulin  
Secr. Trésorier.

Assemblée Régulière  
4 Janvier 1911.

Une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite Cité, mercredi le quatrième jour de janvier, en l'année Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- L. P. Normand,
- A. J. Bergeron,
- H. G. Duplessis,
- Frs. Gelinac,
- R. F. Grant,
- W. P. Grant,
- Pap. Lamy,
- Geo. McLeod,
- Edm. Michelin,
- Chas. Page,
- E. J. Paqueton,
- J. A. Pettier,
- F. A. Verette.

Lettre de la Commission des Chemins de Fer.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Lue une lettre du Secrétaire de la Commission des Chemins de Fer informant le conseil que la Compagnie du Grand Tronc a régulièrement filé une requête devant cette Commission, au sujet de son service entre Victoriaville et Doucets Landing.

Lue

# Mercredi, le 4 Janvier 1911.

M.M. Ritchie & Hamelin. Lettre de

Les une lettre de Messieurs Ritchie & Hamelin, demandant que pour diverses raisons, il leur soit permis de cesser le service des traverses et de mettre le vapeur "Glacial" en hivernement, et demandant aussi à avoir une entrevue avec ce conseil pour pouvoir donner toutes les explications requises sur le sujet.

Accordé d'arrêter les traverses.

la Canadian Fire Underwriters Association. Lettre de

Les une lettre de la Canadian Fire Underwriters Association concernant le garage d'automobiles, rue Champlain. Il est décidé de passer son règlement à cet effet.

Mr. B. A. Gouin. Lettre de

Les une lettre de M. B. A. Gouin, demandant de payer à la Structural Steel Coy, le montant de leur contrat soit \$ 61,750.<sup>xx</sup> 100.

Accordée.

1<sup>re</sup> Motion Pour autoriser Mr. P. N. Martel à comparaître devant la Commission des Chemins de Fer.

Proposé par Mr. Panneton,

Secondé par Mr. Laury,

Qu'autorisation soit donnée à M. P. N. Martel, avocat, de comparaître devant la Commission des Chemins de Fer, pour et au nom du Conseil de Ville et de la Chambre de Commerce afin de discuter la question de la discontinuation du service d'un train par la Compagnie du Grand Tronc entre Victoriaville et Poucets Landing, actuellement pendante devant la dite Commission; et ce, à la condition que monsieur Martel consente de comparaître gratuitement devant cette Commission et s'engage à ne rien charger à la Corporation et à la Chambre de Commerce, pour ses services relativement à cette comparution et pour toutes autres dépenses que cette démarche pourra lui occasionner.

Adoptée.

Commission pour glace à l'abattoir public accordée à Mr. Pierre Ferron.

Les soumissions ayant été demandées pour la fourniture de la glace à l'abattoir public, elles sont ouvertes et sont commessuit.

Celle de M. Georges Robert.

\$ 90.<sup>00</sup>

" de M. Pierre Ferron

73.<sup>50</sup>

La soumission de M. Ferron est acceptée.

Commission pour foin et avoine accordée à Mr. L. W. Jourdain.

Les soumissions pour fourniture de foin et avoine pour l'année courante sont ouvertes et commessuit.

Celle de Mr. Marc Gelinac;

Avoine, \$ 0.48 par 36 lbs au minot

Foin, 8.<sup>50</sup> par 1500 lbs.

Celle de M. L. W. Jourdain,

Avoine, \$ 0.46½ " 36 lbs au minot.

Foin, 8.<sup>00</sup> " 1500 lbs.

La soumission de M. Jourdain est acceptée.

Avis

Mercredi, le 4 Janvier 1911.

Avis de motion de  
Mr. Hechevin Verette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant l'établissement d'une manufacture de coton d'un nouveau genre, en cette cité, et dont les principales conditions sont ci-après mentionnées, savoir: Messieurs James N. Greenshields, Charles R. Whitehead, et Leslie G. Craig ou leurs représentants, devant construire des bâties et y installer des machineries d'une valeur d'au moins un million de piastres, et payer annuellement aux employés de la dite manufacture, des salaires d'au moins deux cent mille piastres, la construction de la dite manufacture devant commencer dès le printemps de mil neuf cent onze, être en opération pour le département des indiennes durant l'année mil neuf cent douze, et toute la manufacture complétée au trente et un décembre mil neuf cent treize. La Corporation devant accorder aux dits Greenshields, Whitehead et Craig ou à leurs représentants, une exemption de taxes municipales (Taux de l'eau, taxe du drainage, du pavage et des rues sous contrôle exceptés) durant l'espace de vingt années sur la dite manufacture, et en plus transporter la balance du bonus accordé à la Wabano Cotton Company, qui est de vingt-cinq mille piastres, pourvu que les contribuables paient de dit transport et que la compagnie Wabano décharge la Corporation d'autant. La Corporation devant poser sur les rues St. Paul, St. François et St. François-Xavier, une conduite d'eau de huit pouces de diamètre pour la protection de la dite manufacture contre les incendies, et de plus poser les tuyaux d'égouts. Les dits Greenshields, Whitehead et Craig, ou leurs représentants étant exemptés de payer la taxe de l'eau sur leur dite manufacture dans le cas où ils s'approvisionneraient d'eau à leurs frais. Ils devront payer annuellement pour taxes scolaires la somme de cinq cents piastres.

En Conseil, ce 4 Janvier 1911.

(Signé) S. A. Verette.

Avis de motion de  
Mr. Hechevin Panneton.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi, je proposerai l'adoption des règlements suivants, tels qu'ils sont révisés, savoir:

Chapitre 1. - Règlement concernant les Règlements. Chapitre 2.

Mercredi, le 4 Janvier 1911.

- Chapitre 2. - Règlement concernant le Maire et le Conseil.  
 Chapitre 3. - Règlement concernant le Secrétaire - Trésorier du Conseil et la tenue de son bureau.  
 Chapitre 4. - Règlement concernant l'Inspecteur-de-Ville.  
 Chapitre 5. - Règlement concernant les Locations et Taxes.  
 Chapitre 6. - Règlement concernant le Département des Finances.  
 Chapitre 7. - Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves.  
 Chapitre 8. - Règlement concernant le Département de la Police et la conservation de la paix et du bon ordre, dans la cité des Trois-Rivières.  
 Chapitre 9. - Règlement concernant le Département du Feu.  
 Chapitre 10. - Règlement concernant le Département de l'Éclairage.  
 Chapitre 11. - Règlement concernant les Marchés Publics et la vente des viandes, légumes, etc.  
 Chapitre 12. - Règlement concernant le Département de la Commune.  
 Chapitre 13. - Règlement concernant la Santé Publique et le Bureau de Santé.  
 Chapitre 14. - Règlement concernant les Maîtres et Serviteurs.  
 Chapitre 15. - Règlement concernant les Charretiers.  
 Chapitre 16. - Règlement concernant les Clôtures et Fossés.  
 Chapitre 17. - Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands de Liqueurs.  
 Chapitre 18. - Règlement concernant les Boulangers et la manufacture et la vente du pain.  
 Chapitre 19. - Règlement concernant les Traverses et les Ponts du St. Maurice.  
 Chapitre 20. - Règlement concernant le Brier Public.  
 Chapitre 21. - Règlement concernant l'Aqueduc.  
 Chapitre 22. - Règlement pour diviser la cité des Trois Rivières, en arrondissements de votation aux termes de l'Acte Electoral de Québec.  
 Chapitre 23. - Règlement concernant les Égoûts et l'émission de Licences pour les dits égoûts.  
 Chapitre 24. - Règlement concernant la vente et le mesurage du Charbon.

En Conseil, ce 4 janvier 1911.  
 (Signé) E. F. Lamerton.

Examen des Plaintes  
 contre le Bole d'Evaluation.

Le conseil s'étant alors formé en Comité Général, sous la présidence de son Honneur le Maire, commença l'examen des

Mercredi, le 4 Janvier 1911.

Apurement.

des plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour l'année 1911, et après avoir entendu et jugé un certain nombre de ces plaintes, a jugé le dit rôle à la prochaine réunion des membres de son Conseil.

Son Honneur le Maire reprend ensuite son siège et le Conseil est ajourné à lundi, le 16 de janvier courant, à huit heures du soir.

F. H. Desaulniers  
Sec. - Trésorier.

Adopté  
Louis J. Lacombe  
Maire.

Assemblée Régulière  
16 Janvier 1911.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite Cité, lundi, le seizième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
G. L. Duplessis,  
Ars. Gelinus,  
W. P. Gagné,  
Nap. Lamy,  
Geo. M. Leod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Gagné,  
E. J. Panneton,  
J. A. Collet.

Proposé par Mr. Panneton,

Secondé par Mr. Gelinus,

Que les membres de ce Conseil, ont appris avec un vif chagrin, le décès de Madame Verrette et offrent à Monsieur l'échevin F. A. Verrette et à sa famille, leurs condoléances et sympathies sincères dans la douleur où les plonge ce terrible coup porté si soudainement à leur affection, et que copie de la présente soit transmise au dit Mr. Verrette.

Adoptée.

Le Conseil sejourne ensuite à mercredi, le dix-huit de janvier courant, à huit heures du soir.

F. H. Desaulniers  
Sec. - Trésorier.

Adopté  
Louis J. Lacombe  
Maire.

Apurement

Motion  
Condoléances à Mr. l'Echevin  
F. A. Verrette.



Mercredi, le 18 Janvier 1911.

Assemblée Régulière,  
18 Janvier 1911.

Une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en la dite cité, mercredi, le dix-huitième jour de janvier, en l'an de Notre-Seigneur, mil neuf cent onze, à huit heures du soir, à laquelle assemblée étaient présents plus moins de huit membres du dit conseil, savoir:

Honorable M. le Maire  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
C. G. Duplessis,  
Fr. Gilinas  
W. P. Grant,  
Nap. Lamy,  
Gep. M. Leod,  
Edmy Michelin,  
Chs. Page,  
E. H. Hammett,  
J. A. Peltier,

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

M. Edmond Rivard. Requête de,

Requête de M. Edmond Rivard demandant à être porté au rôle d'évaluation avec un loyer de \$6. l'an, qu'il paie actuellement au lieu de \$7.<sup>00</sup> par mois pour lequel il est chargé.

M. Ursine Massicotte. Requête de

Requête de M. Ursine Massicotte demandant la remise de ses taxes au montant de \$5.<sup>50</sup>

\* Marquillers Eglise St. James. Requête des  
Référé aux Comités. Requête de

Requête des Marquillers de l'Eglise St. James, demandant au conseil d'accepter la somme de cent piastres en paiement des taxes pour les années 1909 et 1910. \*

M. Arthur Brunelle. Requête de

Requête de M. Arthur Brunelle, offrant une composition à vingt (20<sup>e</sup>) centimes dans la piastre, pour le paiement de ses taxes.

M. Louis Trottechaud. Requête de

Requête de M. Louis Trottechaud, demandant que son nom soit substitué à celui de M. Napoléon Mongrain, comme propriétaire de l'emplacement partie No. 362 du cadastre, côté sud-ouest de la rue St. George.

La Cie du Grand-Tronc. Lettre de

Accordée.  
Lue une lettre de la Cie du Grand-Tronc, incluant copie d'une lettre de la Compagnie de Traverse, adressée à leur agent, à Trois-Rivières, au sujet de la connection des trains à Doucette Landing.

M. Bureau, Biquie & Lajoie. Lettre de

Lue une lettre de Messrs. Bureau, Biquie & Lajoie demandant qu'une somme de \$500.<sup>00</sup> cinq cents piastres leur soit avancée en acompte sur leur mémoire re: Bill concernant les Amendements à la charte.

Accordée.

Mercredi, le 18 Janvier 1911.

M. Bureau, Diquier, Lajoie  
Lettre de

Lu une lettre de Messieurs Bureau, Diquier & Lajoie au sujet du jugement rendu le 16 du mois courant par l'Honorable Juge Cooke, dans la cause de M. Ousime Beaulac contre la Corporation des Trois-Rivières.

M. P. N. Martel  
Lettre de

Référé aux Comités Permanents.  
Lu une lettre de M. P. N. Martel, avocat, avisant le Conseil que la question du service des trains de la C<sup>ie</sup> du Grand Tronc, d'Arthabaska à Doucets Landing, sera débattue devant la Commission des Chemins de Fer, à Montréal, le 23 courant, et demandant que le Secrétaire & Trésorier, ainsi que Son Honneur le Maire y soient présents, si possible, avec tous les documents concernant cette affaire.

M. B. S. Berlinguet  
Lettre de

Accordée.  
Lu une lettre de M. B. S. Berlinguet, Ingénieur, du Département des Travaux Publics, demandant qu'il soit ouvert une rue sur le terrain du Moulin à Vent, à partir de la rue Notre-Dame, pour donner un accès public aux travaux de parachèvement d'une partie de la section ouest des quais de la Commission du Havre.

la Canadienne Sigwart Steam  
Company, Ltd.  
Lettre de

Lu une lettre de la Canadienne Sigwart Steam Co. Ltd, informant le Conseil de son intention d'agrandir sa manufacture et demandant certaines informations au sujet de l'ouverture de l'avenue Normand, et de la prolongation de la rue Royale jusqu'à la dite avenue Normand; et désirant savoir en outre, pour les fins de son industrie, si le Conseil serait disposé à faire un échange de certains terrains, accorder une exemption de taxes, taux spécial pour l'eau, etc.

de la Commission des Chemins  
de Fer.  
Lettre de

Référé aux Comités Permanents.  
Lu une lettre de la Commission des Chemins de Fer notifiant le Conseil que l'application filée par la C<sup>ie</sup> du Grand Tronc au sujet du service des trains entre Victoriaville et Doucets Landing, sera entendue à Montréal le 23 courant.

M. Hon. Jacques Bureau  
Lettre de

Lu une lettre de l'Honorable Jacques Bureau, invitant le Maire à former une organisation dans le but de soumettre toute question relative à l'entraînement industriel et l'instruction technique, devant la Commission Royale qui doit venir siéger à Trois-Rivières, le 6 de février prochain.

M. B. S. Landry  
Rapport de

Référé aux Comités Permanents.  
Lu un rapport de l'Inspecteur-Sanitaire concernant l'inspection des cours, logements, lieux d'aisance, de la ventilation et de la plomberie en général, dans les limites

Mercredi, le 18 Janvier 1911.

Rapport du  
Chef de Police.

de la Cité.

Lu un rapport du chef de Police, concernant les différentes alarmes pour incendie durant le mois de décembre dernier (1910).

Poursuite de  
M. Théodule Beaulieu.

Le Secrétaire - Trésorier donne lecture d'une poursuite au montant de \$999.<sup>00</sup> de la part de M. Théodule Beaulieu, pour arrestation illégale, etc.,

Référé aux avocats de la Corporation.

Contestation de  
saisie par Dame Aldoric  
Martel.

Le Secrétaire - Trésorier donne communication d'une contestation de la part de Dame Aldoric Martel, contre la saisie arrêt pratiquée par la Corporation de cette Cité entre les mains de l'Hon. Peter M. Kenzie, Trésorier de la Province.

Référé aux avocats de la Corporation.

1<sup>er</sup> Motif.  
Pour adopter le Règlement  
Chapitre 204.

Proposé par M. Pettice  
Secondé par M. G. Duplessis.

Qu'il soit passé et adopté pour être soumis aux contribuables propriétaires de cette Cité, mardi le vingt-quatre du courant.

## Chapitre CCIV.

Chapitre 204  
Règlement concernant l'é-  
tablissement d'une manu-  
facture de coton et d'indienne  
dans la Cité des Trois-  
Rivières.

Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de coton et d'indienne dans la Cité des Trois Rivières.

Attendu que Messieurs James N. Greenfield, Charles R. Whitehead et Louis G. Craig par leur requête adressée au Conseil de la Cité des Trois Rivières, en date du vingt-deux décembre mil neuf cent dix, ont exprimé le désir de venir établir dans les limites de la Cité des Trois Rivières, sur le terrain actuellement la propriété de la "Wabasso Cotton Com-pany", et situé entre les rues St Maurice, St Paul, De La Croix et St François Xavier, une manufacture de coton d'un nouveau genre, et aussi, d'indienne, moyennant une exemption de taxes municipales pendant un certain nombre d'années et le transport de la balancé du bonus accordé à la Wabasso Cotton Com-pany, en vertu d'un règlement en date du quinze avril mil neuf cent sept, qui est de vingt-cinq mille piastres;

Attendu que dans l'intérêt des contribuables, tant sur le rapport de l'augmentation de travail que sur celui de l'augmentation de valeur de la propriété foncière, il est

désirable

Mercredi, le 18 Janvier 1911.

désirable de favoriser l'introduction de cette nouvelle industrie et l'établissement de la dite manufacture de coton et d'indienne, en cette cité;

Et attendu que pour assurer l'établissement de la dite manufacture dans les limites de la dite cité, et sa construction et sa mise en opération sous le plus court délai possible, il est avantageux d'accorder aux dits James N. Greenshields, Charles R. Whitehead et Leslie G. Craig, ou à leurs représentants, une exemption de taxes pendant un certain nombre d'années, et aussi leur transporter la balance du bonus accordé à la Wabasso Cotton Company; qu'il soit donc ordonné et nous le dit Conseil ordonnons et statuons comme suit, savoir:

Art. I. - Le Conseil de la cité des Trois-Rivières pour et au nom de la Corporation de la dite cité, accordera aux dits James N. Greenshields, Charles R. Whitehead et Leslie G. Craig ou à leurs représentants, une exemption de taxes municipales pour lespace de vingt années consécutives qui commenceront à courir le premier janvier mil neuf cent douze, dont dix années en vertu des dispositions de la charte, quant à l'exemption des dix années additionnelles elle devra être ratifiée aux frais des intéressés par un acte de la Législature de la Province de Québec, sauf la restriction ci-après spécifiée (taxe de l'eau, taxe de drainage, du passage et des puits sous contrôle exceptés) payables à la dite Corporation, sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillages érigés, affectés et exploités spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture, et sur les bureaux de l'établissement, et il sera posé pour la protection de la dite manufacture contre les incendies et pour le drainage desdites bâtisses, une conduite d'eau de huit pouces de diamètre et des tuyaux collecteurs d'égouts, dans les rues St-Paul, De Foix et St-François-Xavier, et en plus, transportera aux dits James N. Greenshields, Charles R. Whitehead et Leslie G. Craig ou à leurs représentants la balance du bonus accordé à la "Wabasso Cotton Company" comme représentants de Messieurs Charles R. Whitehead, Leslie G. Craig et James N. Greenshields, en vertu d'un règlement passé par le Conseil de la cité des Trois-Rivières le quinze avril mil neuf cent sept et approuvé par les électeurs municipaux qualifiés à cette fin le vingt avril de la même année, laquelle balance de bonus est de vingt-cinq mille piastres; pourvu que les contribuables propriétaires ratifient ce dit transport et que la dite Wabasso Cotton Company se désiste de tous les droits qu'elle pourrait ou qu'elle pourra avoir, au dit bonus de



Mercrèdi, le 18 Janvier 1911.

de vingt-cinq mille piastres et que par un acte notarié elle décharge la dite corporation d'autant, et en plus, aux conditions suivantes.

Sec. 2. - Les dits James N. Greenshield, Charles R. Whitehead et Leslie G. Craig ou leurs représentants, devront construire et installer, dans les limites de la cité des Trois Rivières, sur le terrain actuellement fait propriété de la "Wabasso Cotton Company" et situé entre les rues St-Maurice, St-Paul, Le Fort et St-François-Xavier, des bâtisses, machineries et outillages nécessaires à la fabrication du coton et de l'indienne, et les bâtisses, machineries et outillages devront avoir une valeur d'au moins un million de piastres.

Sec. 3. - La manufacture pour le département des indiennes devra être commencée, dès le printemps de mil neuf cent onze, être en opération durant l'année mil neuf cent douze, et la manufacture de coton en son entier, devra être complétée et en pleine opération le treize et un décembre mil neuf cent treize; elle devra continuer ses opérations pendant vingt années consécutives et durant ces dites vingt années une somme d'au moins deux cent mille piastres devra être payée annuellement en salaires aux personnes employées dans la dite manufacture.

Sec. 4. - Lorsque durant aucune des dites vingt années ci-dessus mentionnées pour exemption de taxes le montant payé pour salaires aux personnes employées dans la dite manufacture sera moindre que deux cent mille piastres par année, les taxes municipales seront exigibles sans aucune réduction pour l'année ou les années durant lesquelles la dite somme de deux cent mille piastres de salaires annuels n'aura pas été payée, et cela, à moins de force majeure; cependant les dits Greenshield, Whitehead et Craig ou leurs représentants, seront exemptés de payer l'eau nécessaire à la fabrication de leurs marchandises dans le cas où ils pompent la dite eau à leurs propres frais et dépens, et pour cette fin, ils auront le droit de poser des tuyaux dans la rue St-Maurice, aux endroits qui seront indiqués par le conseil de cette cité.

Sec. 5. - Les dits Greenshield, Whitehead et Craig ou leurs représentants pour garantir l'exécution des conditions et des obligations mentionnées dans le présent règlement, et le remboursement du dit bonus ou aucune partie d'icelui en cas d'inexécution des dites conditions et des dites obligations, consentiront en faveur de la dite corporation de la cité des Trois Rivières au temps où ils recevront leur dit bonus qui est



Mercredi, le 18 Janvier 1911.

est de vingt-cinq mille piastres, une hypothèque sur la dite manufacture et les terrains, laquelle hypothèque devra prendre rang immédiatement après la première émission de leurs débentures et sera une deuxième hypothèque. Dans le cas où les dits Greenshields, Whitehead et Craig ou leurs représentants trouveraient nécessaire pour l'agrandissement de leur manufacture d'émettre de nouvelles débentures, la dite Corporation des Trois-Rivières devra au lieu et place de sa deuxième hypothèque accepter de cette deuxième émission des débentures des dits Greenshields, Whitehead et Craig ou leurs représentants pour le montant de la dite deuxième hypothèque, lesquelles débentures seront remises aux dits Greenshields, Whitehead et Craig ou leurs représentants à raison de deux mille cinq cents piastres par année s'ils remplissent les conditions et les obligations mentionnées dans le présent règlement, de même ils auront droit à une diminution de deux mille cinq cents piastres par année sur la dite hypothèque de vingt-cinq mille piastres en remplissant les obligations du présent règlement.

Sec. 6. - Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, afin de rencontrer et payer à Messieurs Greenshields, Whitehead et Craig ou à leurs représentants, la dite somme de vingt-cinq mille piastres, émettra, au temps et de la manière ci-après établis, des débentures au nom et sous le crédit de la dite Corporation, au montant de vingt-cinq mille piastres, lesquelles débentures devront être reçues et acceptées au pair par les intéressés en paiement du dit bonus.

Sec. 7. - Les dites débentures seront émises sous le sceau du Maire, le contre-sceau du Secrétaire-Trésorier et le sceau de la dite Corporation, et porteront intérêt au taux de quatre pour cent l'an payable semi-annuellement les premiers jours de Mai et de Novembre de chaque année, elles seront de mille piastres chacune, datées du premier Mai mil-neuf cent treize, et payables dans cinquante ans de leur date.

Sec. 8. - Il sera annexé à toutes telles débentures des coupons au montant de l'intérêt semi-annuel, d'icelles, lesquels coupons et qui seront signés au moyen d'un cachet portant le fac-similé de la signature du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, seront payables aux porteurs d'icelles lorsqu'et aussitôt que l'intérêt semi-annuel y mentionné écherra, et seront lors du paiement d'icelles livrés à la Corporation; et la possession par elle de tous tels coupons sera une preuve prima facie que l'intérêt

Mercredi, le 18 Janvier 1911.

L'intérêt semi-annuel y mentionné a été payé suivant la teneur de telles débetures.

Sec. 9. - Toutes les dispositions de l'Acte de la Législature de Québec I Edouard VII, Chapitre 44, établis-  
sant et spécifiant quels seront les devoirs du Maire, du Conseil  
et du Secrétaire-Trésorier quant à ce qui concerne la création  
d'un fonds d'amortissement pour l'extinction des dettes créées  
en vertu du dit acte, et le paiement semi-annuel des inté-  
rêts sur les dites dettes, s'appliqueront de même à la création  
d'un fonds d'amortissement pour l'extinction de la dette créée  
par l'émission des susdites débetures.

Sec. 10. - Les débetures ci-dessus mentionnées  
au montant de vingt-cinq mille piastres seront transportées,  
liées et données, audit Greenshields, Whitehead et Craig  
ou à leurs représentants, lorsque le montant de un million  
de piastres aura été dépensé sur les bâtisses, machineries et  
outillages, et que la dite manufacture aura été assez longtemps  
en opération pour que des gages au montant de deux cent  
mille piastres aient été payés. Quant à la valeur des immeu-  
bles et les salaires des personnes employées, lesdits Green-  
shields, Whitehead et Craig ou leurs représentants en  
feront la justification par leurs livres de comptes qui  
devront être produits à la demande du Conseil pour  
vérification.

Sec. 11. - Lesdits Greenshields, Whitehead et  
Craig ou leurs représentants auront le droit de transférer  
leurs droits ainsi que leurs obligations contractées par le  
présent règlement, à toute compagnie formée dans le but d'ex-  
ploiter la dite manufacture, en par cette compagnie assumant  
les mêmes conditions et obligations du dit règlement.

Sec. 12. - Le présent règlement entrera en vigueur  
le jour où il sera sanctionné par les contribuables.

Adopté.

Proposé par M. Michelin.

Secondé par M. Gilmas.

Attendu que M. A. P. Berlinguet, Ingénieur  
de District à Trois-Rivières et représentant le Département des  
Travaux Publics du Canada, a, par sa lettre en date du douze  
Janvier courant, demandé qu'il soit ouvert au public un passage  
sur le terrain du moulin à vent, entre la rue Notre-Dame et le  
fleuve St-Laurent, et cela, pour communiquer sur le quai des  
Commissaires

2<sup>e</sup> Motion

20. Ouverture d'un passage public  
sur le terrain du Moulin-à-  
Vent.

Mercredi, le 18 Janvier 1911.

Commissaires du Havre, en face le Département des Travaux Publics s'obligeant de prolonger sur le dit terrain du moulin à vent, le terre-plein des quais de la dite Commission du Havre à la même élévation jusqu'à la rue Notre-Dame;

Attendu que le terrain de la Commune qui est à proximité, est un endroit propice pour l'établissement de manufactures et autres industries et qu'il est de l'intérêt de la Cité en vue de son agrandissement et du développement de son commerce, d'assurer toutes les facilités possibles de communication à ses citoyens et au public en général;

Qu'il soit résolu que ce Conseil, destiné à l'usage du public, comme voie de communication entre la rue Notre-Dame et les quais de la Commission du Havre, le terrain sur lequel il y a un vieux moulin à vent, tel que désigné à l'acte d'accord intervenu entre la Corporation de la Cité des Trois Rivières et M. P. A. Guin, passé devant J. E. Normand, Ecr. N. P., le vingt-neuf mai mil neuf cent six, et qui à l'avenir, ce terrain soit considéré à toute fin qu'il en doit comme passage pour communiquer sur les quais du Havre, pour l'utilité de la construction des susdits quais.

Accordée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Pour publication des règlements dans les journaux.

Proposé par M. Duplessis,  
Secondé par M. Lettier.

Qu'il soit décidé qu'à l'avenir tout nouveau règlement qui sera passé par le Conseil soit publié dans les deux journaux de cette cité, le "Nouveau Trois-Rivières" et le "Oeil Public" et que le prix à payer soit de cinq cents par ligne, à l'exclusion de la compilation des règlements.

4<sup>e</sup> Motion  
En amendement à la Motion N<sup>o</sup> 3.

Proposé par M. McLeod, en amendement,  
Secondé par M. Lamy.

Que le Conseil fasse publier les Règlements seulement lorsqu'il le jugera à propos.

Adopté sur division suivante:

Pour  
M<sup>rs</sup>. Capuron,  
Lamy,  
McLeod,  
Pagi,  
Michelin,  
Gélinas,

Contre  
M<sup>rs</sup>. Gauthier, N. P.  
Duplessis,  
Lettier,

Proposé par

# Mercredi, le 18 Janvier 1911.

5<sup>e</sup> Motion  
Pour publication de règlement  
dans les journaux.

Proposé par M. Peltier  
Secondé par M. Duplessis,

Que le nouveau règlement adopté par le conseil de Ville, ce dix-huitième jour de janvier, autorisant Messieurs Greenshields, Whitehead et Craig, à construire une nouvelle manufacture de coton usée, etc., soit publié dans les deux journaux "Le Nouveau Trois-Rivières" et "Le Bien Public", au prix de cinq centins la ligne, colonne de journal.

Rejeté sur division de quatre pour et cinq contre, savoir:

Pour:  
M<sup>rs</sup>. Grant, M. P.  
Duplessis,  
Gélinas,  
Peltier.

Contre:  
M<sup>rs</sup>. Lamy,  
McLeod,  
Michelin,  
Page,  
Panneton.

6<sup>e</sup> Motion.  
Demande de soumissions pour  
peinture et enduits à l'Hôtel-  
de-Ville.

Proposé par M. Duplessis  
Secondé par M. Grant, M. P.

Que des soumissions soient demandées pour le peinturage et les enduits de l'Hôtel-de-Ville, d'hui au vingt-cinq au courant à quatre heures P. M. et qu'un dépôt de cinq pour cent soit exigé sur le montant de chaque soumission.

Adoptée.

M. J. Adolphe Pelletier.  
Lettres de

Le Secrétaire-Trésorier donne communication de deux correspondances de M. J. A. Pelletier, administrateur du journal "Le Bien Public", concernant le prix à être payé pour la publication, dans les deux journaux de cette ville, des règlements qui seront passés à l'avenir devant ce conseil.

7<sup>e</sup> Motion  
Révision des Règlements du  
Conseil de Ville.

Proposé par M. Panneton,  
Secondé par M. Lamy,

Que les règlements suivants, tels qu'ils sont révisés, savoir:

- Chapitre 1. - Règlement concernant les Règlements.
- Chapitre 2. - Règlement concernant le Maire et le conseil.
- Chapitre 3. - Règlement concernant le Secrétaire-Trésorier du conseil et la tenue de son bureau.
- Chapitre 4. - Règlement concernant l'Inspecteur-de-Ville.
- Chapitre 5. - Règlement concernant les cotisations et Taxes.
- Chapitre 6. - Règlement concernant le Département des Finances.
- Chapitre 7. - Règlement concernant le Département des Chemins et Grèves.
- Chapitre 8. - Règlement concernant le Département de la Police et

Mercredi, le 18 Janvier 1911.

et la conservation de la paix et du bon ordre dans la Cité des  
Trois-Rivières.

Chapitre 9. - Règlement concernant le Département du Feu.

Chapitre 10. - Règlement concernant le Département de l'Éclairage.

Chapitre 11. - Règlement concernant les Marchés Publics et la vente  
des viandes, légumes, etc.

Chapitre 12. - Règlement concernant le Département de la Commune.

Chapitre 13. - Règlement concernant la Santé Publique et le Bu-  
reau de Santé.

Chapitre 14. - Règlement concernant les Maîtres et Serviteurs.

Chapitre 15. - Règlement concernant les Charretiers.

Chapitre 16. - Règlement concernant les Inspecteurs de clôtures et  
fossés.

Chapitre 17. - Règlement concernant les Aubergistes et les Marchands  
de liqueurs.

Chapitre 18. - Règlement concernant les Boulangers et la manufac-  
ture et la vente du pain.

Chapitre 19. - Règlement concernant les Traverses et les Ponts St.  
Maurice.

Chapitre 20. - Règlement concernant le Crius Public.

Chapitre 21. - Règlement concernant l'Égoutte.

Chapitre 22. - Règlement pour diviser la Cité des Trois-Rivières  
en arrondissement de rotation aux termes de l'Ac-  
te Electoral de Québec.

Chapitre 23. - Règlement concernant les Égouts et l'émission de  
dépouilles pour les dits égouts.

Chapitre 24. - Règlement concernant la vente et le meurage du  
Charbon,

soient lus une première et une deuxième fois à la présente sé-  
ance de ce Conseil et qu'ils soient passés et adoptés.

Adoptée.

Avis de motion de  
M. l'Échevin Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et  
en la manière voulus par la loi et les règlements de ce Conseil je pro-  
poserai l'adoption d'un règlement concernant les garages pour  
automobiles, ainsi que la manufacture et l'emmagasinage des  
liquides inflammables, substances explosives, etc.,

En Conseil, ce 18 Janvier 1911.

(Signé) C. J. Duplessis.



Mercredi, le 18 Janvier 1911.

Commissions pour vitres  
à l'Hôtel-de-Ville.

Les commissions pour fourniture de vitres à l'Hôtel-de-Ville sont ouvertes et commencent:

|                               |                         |
|-------------------------------|-------------------------|
| celle de M. J. C. Lorange,    | \$ 388 $\frac{50}{100}$ |
| " " M. M. Robert & Lymburner, | 357 $\frac{75}{100}$    |
| " " " C. Labelle & Co         | 340 $\frac{75}{100}$    |
| " " M. P. G. Gouin,           | 354 $\frac{50}{100}$    |

La soumission de M. M. C. Labelle & Co est acceptée.

Apurement.

Et les conseils se réunissent à vendredi, le vingt-sept janvier courant, à huit heures du soir.

A droit  
Louis St. Germain

E. St. Germain

Sec. - Trésorier.

Maire.

Assemblée Régulière  
27 Janvier 1911.

Une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel-de-Ville, en ladite cité, vendredi, le vingt-septième jour de janvier en l'honneur de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient

présents:  
Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Councillors

L. P. Normand,  
J. Gélinas,  
M. Lamy,  
E. M. Leod,  
E. Michelin,  
C. Pagé,  
E. P. Panneton,  
J. A. Pétier,

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête  
des Héritiers Marc Godin.

Requête des héritiers de feu Narcisse Godin, concernant la réclamation d'un compte par la corporation, pour la confection d'un trottoir sur la rue Du Paton.

Référé au Surintendant.

Requête  
de M. Louis Trottechaud.

Requête de M. Louis Trottechaud, demandant de lui accorder une réduction de taxes sur l'emplacement partie du lot N° 362 du cadastre, vu que la maison construite sur le dit emplacement a été incendiée dans le mois de novembre dernier.

Accordée.

Requête

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

de M. J. A. Jutras. Requête

Requête de M. J. A. Jutras demandant au conseil de lui accorder un prêt de 50 % sur la valeur de sa propriété, rue Bonaventure, et cela, à titre d'incendie de 1908.

Refusée.

du C.P.R. Lettre

Lu une lettre de la Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique concernant l'entrée en service d'un deuxième comptable à la gare de cette compagnie.

de M. Nap. Descoteaux. Lettre

Lu une lettre de M. Napoléon Descoteaux demandant de l'ouvrage à la Corporation.

du Président de la "Quatrième Convention Annuelle des Services Sanitaires de la Province de Québec." Lettre

Lu une lettre du Président et du Secrétaire de la "Quatrième Convention Annuelle des Services Sanitaires de la Province de Québec", invitant le Conseil à désigner ses officiers sanitaires à cette convention qui sera tenue à Québec, les 22, 23, et 24 février prochain.

Monsieur l'éluvin Panneton est désigné pour représenter la Cité à la dite convention.

Procès-verbal concernant l'établissement d'une manufacture de coton et d'indienne.

Rapport:

Au Conseil de la Cité  
des Trois-Rivières,

À une assemblée générale et publique des électeurs municipaux propriétaires de biens immeubles, dans la Cité des Trois-Rivières, et y présidant, qui aux termes de la Section 27 de l'Acte de la Législature de Québec, I. Édouard VII, Chapitre 44, telle qu'amendée par l'article 10 de l'Acte de la Législature de Québec 5. Édouard VII, Chapitre 43, ont seuls le droit d'approuver ou de désapprouver un règlement ayant pour effet de grever la propriété foncière dans la dite Cité, tenue à l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, mardi, le vingt-quatrième jour de Janvier mil neuf cent onze, à dix heures de l'avant-midi, sur convocation de la dite assemblée par Son Honneur le Maire, à l'effet d'approuver ou de désapprouver un règlement passé par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières le dix-huitième jour de Janvier courant, et intitulé: "Chapitre 204, Règlement concernant l'établissement d'une manufacture de coton et d'indienne dans la Cité des Trois-Rivières", laquelle assemblée était présidée par Son Honneur le Maire de la dite Cité, assisté de l'Assistant-Secrétaire-Tresorier du Conseil-de-Ville, agissant comme Secrétaire de l'assemblée, et à laquelle étaient présents un certain nombre des dits électeurs; après la lecture du susdit règlement par le dit Secrétaire, Son Honneur le Maire a demandé à haute voix si le dit règlement était approuvé par les dits électeurs présents, et

les

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

Les dits électeurs, ayant répondu oui, et aucun des dits électeurs n'ayant opposé à l'adoption de ce règlement, Son Honneur le Maire a alors déclaré que le susdit règlement était approuvé à l'unanimité des électeurs présents.

En foi de quoi, nous, les soussignés, avons signé

+ Une lettre de la le présent procès-verbal de la dite assemblée, aux "Trois Rivières, Canadian Fire & Ice Company" ce vingt-quatrième jour de janvier mil-neuf cent onze, accompagnée d'une spécification concernant l'achat d'une échelle aérienne.  
Référé au Comité du Truc et du Chef de Police.

(Signé) J. O. Desilets  
Asst.-Sec.

(Signé) Louis Phi. Normand.  
Maire.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

+ Le rapport de l'Inspecteur de Ville, avisant le conseil que la réparation des dommages causés à la propriété de M. Géphuin Gauthier, par le feu, le 23 décembre dernier, est complètement terminée.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Le rapport de l'Inspecteur de Ville, concernant le nombre et la valeur des constructions érigées en cette cité pendant l'année mil-neuf cent dix.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Un rapport de l'Inspecteur de Ville, certifiant que les bâtisses de Dame V<sup>me</sup> Achille Bellefeuille, rue René, sont terminées et d'une valeur de six mille cinq cents piastres; lequel rapport est accompagné d'un affidavit de la dite Dame Achille Bellefeuille.

Rapport de M. P. N. Martel, avocat.

Adopté.  
Le rapport de M. P. N. Martel, avocat, concernant le résultat de l'enquête de la Commission des Chemins de Fer, in re: "C<sup>ie</sup> du Grand Tronc et Traverse".

Opinion de Messrs. Bureau, Diguets, Lajoie concernant la propriété No. 539 du cadastre.

Trois-Rivières, 25 Janvier, 1911.

Monsieur L. J. Desautels,  
Secrétaire-Trésorier  
Corporation  
Trois-Rivières, P.Q.

Cher monsieur,

Vous nous demandez votre opinion au sujet de la propriété du lot N<sup>o</sup> 539 du cadastre pour la cité. Vous nous représentez que M. P. A. Guin, de Trois-Rivières, avait des prétentions sur tel lot à l'encontre des prétentions de la Corporation.

Les

Vendredi le 27 Janvier 1901.

Les titres que vous nous soumettez sont les suivants:

1°. - De la part de la Corporation, un acte de rétrocession par Pierre Lebel en faveur de la Corporation, en date du 1<sup>er</sup> février 1872. Cet acte a été enregistré et l'enregistrement en a été renouvelé le 14 septembre 1876.

2°. - De la part de M. P. A. Guin, un acte de vente par les héritiers Desbarats à P. A. Guin, en date du 20 décembre 1899. La copie que vous nous soumettez n'est pas une copie authentique et ne porte pas de certificat d'enregistrement; cependant nous avons constaté que cet acte avait été enregistré.

Par l'acte de rétrocession de Lebel à la Corporation, Lebel aurait retrocéde un terrain situé rue Notre-Dame, et formant partie du lot alors connu sous le N<sup>o</sup> 256, lequel terrain, si nos informations sont exactes, représente exactement le terrain aujourd'hui connu et désigné sous le N<sup>o</sup> 539 du cadastre.

Par l'acte des héritiers Desbarats, ces derniers ont vendu à P. A. Guin, entre autres terrains les lots Nos. 540, 541, 542, "et en plus toute l'étendue de terrain, qui peut appartenir au vendeur, et comprise entre la rue Notre-Dame au nord-ouest et la grive du fleuve St-Laurent, au sud-est, et depuis la ligne latérale sud-ouest de la commune des Trois-Rivières à aller jusqu'à une distance de 1216 pieds vers le nord-est le tout sans aucune garantie de mesure, le plus ou le moins étant au profit ou à la perte de l'acquéreur qui accepte les immeubles présentement vendus tels que possédés par les vendeurs le 1<sup>er</sup> septembre dernier 1899, date de l'acquisition par lui des dits immeubles, à déduire, etc, etc,"

Cette dernière description comprend si nos informations sont exactes, le dit même lot 539 du cadastre des Trois-Rivières.

Après l'énumération des précédentes ci-dessus, et pour faire suite à l'entrevue que nous avons eue avec M. D. Normandin, et vous à notre bureau, nous devons vous répondre comme suit:

Il ne peut y avoir de doute que les droits auxquels prétend M. Guin sur cet immeuble doivent être fondés sur une prescription établie par la loi de dix ans avec titre et bonne foi. Quant à savoir si les héritiers Desbarats étaient propriétaires de cette partie de terrain, lorsqu'ils ont consenti un acte de vente à M. Guin le 20 décembre 1899; nous n'hésitons pas à répondre (du moins d'après les actes que nous

avons

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

avons en mains) que les Desbarats n'avaient aucun droit de propriété sur cette partie de terrain qui appartenait à la Corporation en vertu de la cession par Lebel à la Corporation. Les Desbarats auraient donc vendu la propriété d'une chose qu'ils n'avaient pas. Naturellement, si les Desbarats eussent été propriétaires de cette partie de terrain, M. Guin n'aurait pas besoin d'invoquer une prescription de dix ans à l'appui de ses prétentions.

M. Guin dans le cas qui nous occupe, a-t-il exigé la loi, appelle un juste titre, ou si nous voulons, un titre suffisant pour lui permettre d'acquiescer par prescription décennale.

En adoptant sur ce point la définition du juste titre telle que donnée par les auteurs, nous croyons que le juste titre est celui qui est susceptible de transmettre la propriété en autant qu'il émane du véritable propriétaire. Ainsi, pour le cas qui nous occupe, nous sommes d'opinion que le titre de M. Guin est un juste titre pouvant servir de base à la prescription de dix ans.

En examinant le titre de M. Guin, on pourrait prétendre que le titre de ce dernier n'est pas positif en ce qu'il ne vend, quant à cette dernière partie de terrain, que ce qui peut appartenir aux vendeurs. Cependant, bien que les vendeurs n'aient vendu que les droits qu'ils pouvaient avoir sur tel terrain, la désignation en est pourtant complète dans l'acte, tel que nous l'avons récité plus haut.

M. Guin, par exemple, avait-il été propriétaire de cette partie de terrain immédiatement après la passation de l'acte de vente que lui ont consenti les Desbarats, si ces derniers en eussent été eux-mêmes les véritables propriétaires? Nous n' faisons pas à répondre dans l'affirmative. Et si tel est le cas, son titre serait d'après nous suffisant pour servir de base à la prescription qu'il invoque.

La loi cependant exige une autre condition: la bonne foi. Comme la bonne foi est toujours présumée, il nous appartiendrait dans ce cas de prouver que M. Guin était de mauvaise foi. Il est à remarquer que la mauvaise foi, le dol ou la fraude des auteurs de M. Guin ne lui sont pas imputables. Ce dernier pourrait bien prétendre, qu'immédiatement après la passation de son acte, il a pris possession publiquement et sans aucun trouble ni protest, du terrain décrit dans son

titre,



Vendredi, le 27 Janvier 1911.

titres, quelque incertains ou douteux, que les droits de ses auteurs soient relatés à cet acte, pourvu que le terrain lui-même soit décrit et désigné convenablement.

Vous nous informez aussi que Gouin a été porté au rôle d'évaluation durant deux années quant à censures, et qu'il a été appelé à en payer les taxes de propriétaire; ceci est encore un acte qui pourrait être interprété en faveur du détenteur, quant à sa bonne foi, bien qu'il nous ne puisse pas en déduire une reconnaissance formelle de la part de la Corporation ou un abandon de ses droits.

Il ne reste donc plus pour nous qu'à savoir si M. Gouin a exercé une possession utile sur ce terrain depuis dix ans. Si oui, il aurait d'après nous acquis ce terrain par prescription de dix ans.

Il faut entendre par possession utile, des actes émanant du détenteur et permettant de conclure qu'il a agi à tous égards comme un propriétaire; soit par exemple en occupant ce terrain pour y construire des bâtisses ou encore en y déposant ordinairement des matériaux, etc., ou bien encore en entourant ce terrain d'une clôture.

Vous nous informez qu'il existe actuellement une clôture qui aurait été érigée par Gouin ou ses représentants et qui entoure cette propriété, et que ce sont là les seuls actes de possession à titre de propriétaire qui ont été faits sur cet immeuble.

M. Gouin devra prouver que cette clôture a été par lui érigée depuis au moins dix ans, et nous sommes d'opinion que s'il réussit à faire cette preuve, il devra être déclaré de par la loi, véritable propriétaire du lot actuellement connu sous le No. 539;

Le tout suivant les conditions et dans les circonstances ci-dessus énoncées et aussi d'après les titres que vous nous avez remis pour examen.

Nous avons l'honneur d'être,  
Vostre tout dévoué,  
(Signé) Bureau, Biqué & Lapie,

Rapport des

Évaluateurs.

Rapport:

Les soussignés, assesseurs et évaluateurs, des propriétés mobilières et immobilières sujettes à imposition dans la Cité des Trois-Rivières, nommés à l'assidance de Votre Conseil, en date du

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

29 Août 1910, pour faire le rôle d'évaluation pour l'année 1911, ont l'honneur de faire le rapport suivant, sur certaines plaintes contenues dans ce rôle, qui leur ont été référées par votre conseil à sa séance du 24 Janvier courant 1911:

Que le montant du loyer de Edmond Benoit, au N<sup>o</sup> 3 rue Lejeune soit porté à \$66<sup>00</sup> l'an; Que le N<sup>o</sup> 942 soit porté comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de ville 19 à 23 rue Lejeune; Que le nom de Joseph Lambert-fils de Jos. soit substitué à celui de Adolphe Lambert, comme propriétaire, de l'immeuble N<sup>o</sup> 932 du cadastre rue Lejeune; Que le N<sup>o</sup> p. 944 soit porté comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de ville 8 et 10 Chemin S<sup>te</sup> Marguerite; Que le N<sup>o</sup> P. 946 soit porté comme désignation cadastrale de l'immeuble N<sup>o</sup> 18 Chemin S<sup>te</sup> Marguerite; Qu'une vache soit chargée au nom de Joseph Dauphinais, au N<sup>o</sup> 18 Chemin S<sup>te</sup> Marguerite; Que le N<sup>o</sup> 960 soit porté comme désignation cadastrale de l'immeuble N<sup>o</sup> de ville 36 Chemin S<sup>te</sup> Marguerite; Que le nom de Adolphe Ville-mure soit rayé, comme locataire au N<sup>o</sup> 56 Chemin S<sup>te</sup> Marguerite; Que la valeur de terrain p. N<sup>o</sup> 1010 du cadastre soit portée à \$150.; Que la bâtisse sur lot N<sup>o</sup> de ville 392 soit portée à \$100.; Que les valeurs réelles de loyer de l'immeuble N<sup>o</sup> de ville 5 soit mise à \$3000; celle du N<sup>o</sup> 5<sup>a</sup> à \$3500, et celle N<sup>o</sup> 5<sup>b</sup> à \$3000.; Que le nom de Charles Lafond soit substitué à celui de August Lafond, comme locataire ou occupant au N<sup>o</sup> 15 rue Bonaventure; Que le nom de Alphonse Normand soit inscrit au rôle, comme résidant au N<sup>o</sup> 65, rue Bonaventure; Que l'occupation de contracteurs soit ajoutée au nom de S. A. Venette, à son entrée au dit rôle, au N<sup>o</sup> 43, rue Bonaventure; Que la classe de boutique "D<sup>e</sup>" soit inscrite au nom de James A. B. Laflamme, au N<sup>o</sup> 67 rue Bonaventure; Que le nom de Richard Lajoie soit substitué à celui de Richard Laflamme, comme résident au N<sup>o</sup> 67 rue Bonaventure; Que l'immeuble Nos. 85 et 87 rue Bonaventure soit porté avec une valeur de bâtisse de \$2600. et une valeur de terrain de \$700; Que le nom de Adeline Rivard, veuve de feu William O'rau soit inscrit comme propriétaire, de l'immeuble Nos. 103 et 107 rue Bonaventure; Que les noms de J. Alexandre Carignan et L. P. Carignan soient inscrits comme étant les membres de la société J. A. Carignan aux Nos. 109 et 111, rue Bonaventure; Que le nom de Charles

Gauthier

Vendredi le 27 Janvier 1911.

Gauthier soit inscrit comme locataire au No 115 rue Bonaventure, avec un montant de loyer annuel de \$ 180. et une valeur de fonds de marchandises de \$ 500. et comme propriétaire d'étal particulier de boucher; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit chargée aux noms de Bondy & Paulac, au No. 147 rue Bonaventure; Que le No. sp. 893 du cadastre soit porté comme désignation de l'immeuble No. de ville 165 rue Bonaventure; Que le montant de \$ 800. soit porté comme valeur des lots Nos. 984 à 992 du cadastre; Que le nom de Henriette Massicott veuve de feu Odo. Bertrand soit porté comme propriétaire de l'immeuble No 80 rue Plaisante; Que le nom de Horace Bordeaux, emballageur, soit inscrit au rôle comme résident au No 67 rue Plaisante; Que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de J. L. Thibault, ainsi qu'au nom de Dame Jérémie Tétreault; Que le nom de Oscar Bouille, comptable, soit inscrit comme résident au No 36 rue Plaisante; Que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de L. P. Plais au No 14, rue Volontaire; Que le nom de Sulpice Carignan, commis soit inscrit comme résident, au No 20, rue Volontaire; Que le nom de M<sup>lle</sup> Annie Chartier soit substitué à celui de Annie Chartier, comme propriétaire de l'immeuble No. 784 du cadastre; Que le nom de Alfred Dussault, boucher, soit inscrit comme résident au No 30 rue Volontaire; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Océanne Cloutier, boulangère; Qu'un cheval et un wagon léger soient inscrits au nom de Homer Boucher au lieu de Elie Boucher; Que le nom de Napoléon Lemerise soit substitué à celui de Napoléon Lemoine comme locataire, au No 66 rue Volontaire; Que le nom de George Peruse soit substitué à celui de Geo. Ferron au No 7 rue Bonaventure; Que le No 802 soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos de ville 51 à 55 rue St-Denis; Que le nom de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Arthur Lemerise, née Maralire Levasseur, soit substitué à celui de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Arthur Panneton, comme propriétaire aux Nos. 47 et 49 rue St-Denis; Que le nom de Philippe Lamb, commis, soit inscrit comme résident au No 74 rue Royale; Que le nom de Joseph Racette, soit inscrit comme locataire ou occupant au No. 62 rue Royale, avec un montant de loyer annuel de \$ 48.<sup>00</sup> et une valeur réelle de loyer de \$ 600.; Que le nom de M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Sidon Thibaudau, née Marie-Louise Falcer, soit substitué à celui des héritiers de Thibaudau comme co-propriétaires de l'immeuble No 58, rue Royale; et que le No. 817 soit inscrit à cette dite propriété comme désignation

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

tion cadastrale; Que les noms de Maurice Gélinas, teneur de livres, et Charles Edouard Gélinas, étudiant en génie civil, soient inscrits comme résidents au No 48 rue Royale; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de D<sup>me</sup> J. Lapiere, au No 42 rue Royale; Que le nom de D<sup>me</sup> J<sup>me</sup> Mrs. Edud Baron, née Eva Beauchemin, soit inscrit comme propriétaire de l'immeuble No 827 du cadastre; et celui de D<sup>me</sup> E. J. Boisclair, née Corinne Marchildon, comme propriétaire de l'immeuble p. 825 du cadastre; Que la propriété p. 825 du cadastre soit inscrite au nom de D<sup>me</sup> J. E. Houde, née Caroline Perry; celle Nos 16 à 20 rue Alexandre au nom de D<sup>me</sup> Hector A. Godin, née Amanda Giguard; celle Nos 21 et 23 rue Alexandre, au nom de D<sup>me</sup> Louis Pichard, née Adèle Denoncourt. Que le nom de Emma Gélinas, veuve de feu Omer Lauothé, soit inscrit comme propriétaire de l'immeuble No 718 du cadastre. Que les noms de D<sup>me</sup> Achille Bellefeuille, née Gina Plais et Charles Bellefeuille, soient inscrits comme étant les membres de la société Bellefeuille & fils; Que le montant du loyer de David Lavoie, aux Nos 12 à 16 rue René, soit porté à \$420 l'an; que le nom de Arthur Berger fils de David soit inscrit comme résident au No 47 rue St. Marie; Que les Nos. de cadastre p. 882 et 883 soient inscrits à la propriété No. de ville 49 rue St. Denis; Que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de D<sup>me</sup> Victor Régina; Que le nom de Jules Machaud, ingénieur, soit inscrit comme locataire ou occupant dans la propriété "Station de Police" avec un loyer annuel de \$84. et une valeur réelle de loyer de \$1000.<sup>00</sup>; Que le No. p. 663 du cadastre soit inscrit à l'immeuble No. de ville 20<sup>e</sup> à 28 rue Chauveau; Que le nom de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Henri Lapiere née Emma Garneau, soit inscrit comme propriétaire de l'immeuble No. 2 rue Hart; Que le nom de Benjamin Pameton, gérant de banque, soit inscrit comme locataire ou occupant au No 6 rue Hart avec un montant de loyer annuel de \$240. et une valeur réelle de loyer de \$4000.<sup>00</sup>; Que les noms de P. A. Poudreault et D<sup>me</sup> Lucien Desilets née Léonie Cartier, usufruitière, soient inscrits comme propriétaires du lot No. 766 du cadastre, coin des rues Alexandre et Hart; Que les noms de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> N. J. Robichon, née Caroline Beauchemin, Raoul Arthur et Henri Robichon soient inscrits comme étant les membres de la succession N. J. Robichon, comme propriétaires de l'immeuble No. 769 du cadastre; Que The Great North  
Western



Vendredi, le 27 Janvier 1911.

Western Telegraph Co. soit substituée à The Great Northern Telegraph Co. comme locataire au No 30 rue Hart; que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de Wilfrid Leardale, au No 30<sup>e</sup> rue Hart; que le No p. 767 du cadastre soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de ville 20 et 22 rue Hart; qu'une valeur réelle de loyer de \$3100. soit inscrite pour la partie de l'immeuble No 20 rue Hart et une valeur de \$1500. pour partie No 22 rue Hart; que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Ovide Rochelleau, tailleur en fourrure au No 22 rue Hart. que le montant de loyer de M. C. Clément au No 24<sup>e</sup> rue Champlain soit porté à \$456. l'an et celui au nom de Lucien Massicotte au No 20 rue Hart à \$120. l'an; que Hébert & Lesieur soient inscrits comme marchands au No 5 rue Des Forges; que les noms de Mme A. J. Giulino et Norman Labelle soient inscrits comme étant les membres de la raison sociale C. Labelle & Cie, au No 10 rue Des Forges, et que les charges de 3 chèques et 2 dépenses soient inscrits à leurs noms; que Lemer & Chagné soient inscrits comme marchands au No 6 rue Des Forges; que les noms de Alphonse Comeau et Arthur Peliveau soient inscrits comme locataires au No 8 rue Des Forges; que les noms de Uric J. Asselin et Lorenzo Auger soient inscrits comme locataires au No 8 rue Des Forges; que le montant de \$8000. soit inscrit au nom de M. C. Godin comme valeur de fonds de marchandises aux Nos. 12 et 14 rue Des Forges; que le nom de Mme V<sup>ve</sup> Quisime Carignan, née Aglaé Labelle soit inscrit comme propriétaire de l'immeuble Nos. de ville 16 à 30 rue Des Forges avec la désignation cadastrale Nos 75, 76 et 77; que les noms de O. L. Carignan et Emile D. Carignan, soient inscrits comme étant les membres de la société O. Carignan & Fils, locataires au No 24 rue Des Forges; que l'occupation de photographe soit inscrite au nom de Antonio Héroux; que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Arthur Bergeron, bijoutier, au No 26 rue Des Forges; que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de Dolphie Gichette au No 28 rue Des Forges; que les noms de Napoléon Cervais et Théophile Laflamme soient inscrits comme locataires au No 34 rue Des Forges; que les noms de Henri Robet et Raoul Lyburner soient inscrits comme locataires au No 38 rue Des Forges; que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Napoléon Lamy au No 40 rue Des Forges; que la



Vendredi, le 27 Janvier 1911.

la charge "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de M<sup>lle</sup> Adé-  
 line Lauglois au No 42 rue des Forges; Que les noms de  
 Joseph F. Bellefeuille et F. Binon soient inscrits comme  
 propriétaires de l'immeuble No 48, rue Des Forges; Que le  
 nom de C. L. Wilson, gérant de banque, soit inscrit comme loca-  
 taire au No 2 rue Badaud avec un loyer annuel de \$180. et  
 une valeur réelle de loyer de \$3600; Que le prénom Arthur  
 soit substitué à celui de Athanas au nom de Robichon, enté  
 comme co-propriétaire de l'immeuble No 650 du cadastre;  
 Que les noms de Lamiton & Fils soient inscrits comme locataires  
 au No. 195, rue Notre Dame, avec un loyer annuel de \$300;  
 Que le nom de Onésime Pette soit substitué à celui de Onésime  
 Cloutier, au No. 51 rue Des Forges; Que la charge "1<sup>re</sup>" de bou-  
 tique soit inscrite aux noms de Paquin & Fils, marchands-  
 tailleurs, au No 54, rue Des Forges; que 3 tables de billards  
 soient inscrites aux noms de Thomas Adamatis et George  
 Andrews, au No 58, rue Des Forges; Que le nom de James  
 F<sup>re</sup> Egiar Terrecault, née Marina Belmont soit inscrit  
 comme locataire au No. 38, rue Hart. Que le montant de  
 \$6000 soit porté comme valeur réelle de loyer au No 66, rue Des  
 Forges et celui de \$3000. au No 68 rue Des Forges; Que le  
 montant de \$3000. soit inscrit comme valeur de fonds de  
 marchandises au nom de la North Shore Power Co. au No.  
 64 rue Des Forges; Que le No. 66 soit inscrit comme dési-  
 gnation cadastrale du lot placé du Marché aux Denrées; Qu  
 le montant de loyer de Louis Gingras pour les états Nos. 1 et 2  
 soit réduit à \$120. l'an; Que le nom de Léon Denoncourt soit  
 substitué à celui d'Éphrem Trudale comme locataire de l'étal  
 No 3. Marché aux Denrées; Que le nom de David Robichaud  
 soit inscrit comme locataire du magasin No 5. dans le Mar-  
 ché aux Denrées, avec un montant de loyer annuel de \$115.  
 et celui de Régain Robichaud, comme locataire du magasin  
 No 6. dans le dit Marché avec un loyer annuel de \$150; Que  
 le montant de \$1000 soit mis comme valeur de fonds de  
 marchandises au nom de J. Arthur Dupesne, au No. 55, rue  
 Des Forges; Que le nom de M<sup>lle</sup> J<sup>re</sup> Johany Charland née  
 Clara Demers soit inscrit comme locataire au No. 106 rue Des  
 Forges; Que la charge de maison de pension soit inscrite au  
 nom de Joseph Guilbert, au No. 108, rue Des Forges; Que  
 les charges de 1 cheval, 1 presse et 1 wagon léger soient  
 inscrites aux noms de A. Picard & Fils, au No 103, rue des  
 Forges;

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

Forges, que les propriétés Nos. 130, 134, rue Des Forges, Nos. 36, 38 rue Des Champs et Nos. 21 rue Haut-Bois soient entières, au nom de M<sup>rs</sup> J<sup>ms</sup> Salomon Leopel, née Clara Fearon; que le nom de M<sup>lle</sup> Michélin soit substitué à celui de Hector Racette, comme propriétaire de l'immeuble No. 138 rue Des Forges et que le dit Hector Racette soit inscrit comme locataire dans la même propriété avec un montant de loyer annuel de \$96; que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Ernest L. Neuvais, au No. 10, rue Badaux; que 2 chevaux, 2 wagons légers et une table de pool soient portés aux noms de Royau, Robert au No. 28, rue Badaux; que le nom de Edile Bouquet soit ajouté au nom de M<sup>rs</sup> Eugène Lavigne, entier comme locataire, au No. 28, rue Badaux; que les noms de Donat Gagnon, dessinateur, Napoléon Roy, Arthur Gagnon, menuisier, et Benjamin Vadboncoeur, bourgeois, soient inscrits comme résidents au No. 28 rue Badaux; que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit chargée à Jos. Godin, barbier, et la classe "2<sup>e</sup>" à J. P. Riely, bijoutier; que Camille Lidier soit inscrit comme marchand avec une valeur de fonds de marchandises de \$200 au No. 38 rue Badaux; que le No. 666 soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. 21 à 25, rue Badaux; que le nom de Prime Carassin, fils, soit substitué à celui de Prime Turie, au No. 9, rue St. Antoine; que le No. 731 soit inscrit comme désignation cadastrale de cette partie du Boulevard désignée comme "montée"; que 3 chevaux soient inscrits au nom de Alex. Baptist à l'immeuble No. 598 du cadastre avec classe "1<sup>re</sup>" de boutique; que le No. 702 soit inscrit comme désignation cadastrale du lot entier au nom de L. C. Dupesne, rue Craig, le No. p. 649 du cadastre pour propriété Nos. de ville 71 et 73 rue St. Antoine; que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit chargée au nom de Jos. A. Vézina, forgeron, aux Nos. 37 et 39 rue St. Antoine; ainsi qu'aux noms de J. B. M. Fother et Arthur Gélinais, au No. 4 rue Craig; que le lot p. 647 du cadastre rue St. Antoine, de 74' de front par 9' de profondeur soit retranché; que le montant de \$2000. soit inscrit comme valeur réelle de loyer pour la partie de propriété No. 647 du cadastre occupée par The North Shore Power Co. et la somme de \$1500. pour la partie occupée par Massicotte et Panneton; que le métier de forgeron et la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soient inscrits au nom de Antonio Vézina, partié No. 648 du cadastre, rue St. Antoine; que le nom de E. S. de launfel soit substitué à celui de M<sup>rs</sup> E. S. de launfel

comme

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

comme propriétaire du lot partie 649 du cadastre sur St Antoine; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Jos. Toussignant au No. 64 rue St. Antoine; Que le nom de <sup>Madame</sup> ~~Mme~~ J. B. L. Houde, née Clara Turcotte, soit substitué à celui de <sup>Madame</sup> ~~Mme~~ J. B. L. Houde, comme propriétaire du lot No. 830 du cadastre; Que le nom de J. M. Britten & Co soit inscrit comme locataire au No 130 rue Notre-Dame; Que Lucien Lapiere, Alexandre Lapiere formant la raison sociale de L. Lapiere & fils, soient inscrits comme marchands, avec une valeur de fonds de marchandises de \$10,000, une classe "1<sup>re</sup>" de boutique au No 100 rue Notre-Dame, et que le No. 12,747 soit inscrit comme désignation cadastrale de la dite propriété; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Adolphe Falcoz aux Nos. 2 et 4 Rue Des Forges, ainsi que parties Nos. 747 et 749 comme désignation cadastrale; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de M<sup>lle</sup> Claudine Trécyne au No. 170, rue Notre-Dame et la classe "2<sup>e</sup>" au nom de Arthur J. Bontois au No. 172, rue Notre-Dame; Que les surnoms Alfred J. Saintaputés au nom de Louin et celui de Léon au nom de Desilets, entiers comme locataires au No 174, rue Notre-Dame; Que parties Nos. 678, 679 soient inscrites comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de ville 188 à 192, rue Notre-Dame; Qu'une valeur de \$4000. soit inscrite pour fonds de marchandises au nom de Eug. J. Argall, au No 186 rue Notre-Dame; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de J. T. Singcater, tailleur, au No 31, rue St. Antoine; Qu'une valeur réelle de loyer de \$1500. soit mise au nom de J. T. Singcater, celle de \$900. au nom de G. J. Ryan, celle de \$3000. au nom de Camille Courcy, celle de \$7000. au nom de l'Ordre des Chevaliers de Colomb, et celle de \$4000. pour magasin non occupé, dans l'immeuble partie No. 676 du cadastre, coin des rues Notre-Dame et St. Antoine; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Hector L. Girardau, tailleur, au No. 208 rue Notre-Dame; Que le nom de Ludger Duchaine soit rayé comme co-propriétaire de l'immeuble No. 725 du cadastre; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de P. P. Dupont, libraire imprimeur, aux Nos 197 et 199 rue Notre-Dame; Que la classe "2<sup>e</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Cyrille Rouette, cordonnier, aux Nos. 185, 187 rue Notre-Dame; et la classe "1<sup>re</sup>" au nom de Rodolphe Hauvel, tailleur, au No. 189 rue Notre-Dame; la classe "2<sup>e</sup>" au nom de M<sup>lle</sup> Sara Dargis, modiste,

Vendredi le 27 Janvier 1911.

modiste, au No. 175 rue Notre-Dame; la classe "1<sup>re</sup>" au nom de P. V. Agotte, Libraire-imprimeur, avec une valeur de machines de \$ 1300. au No. 171, rue Notre-Dame; Que le prénom Dionis soit substitué à celui de Denis, entrée comme co-proprétaire de l'immeuble Nos. 181, 183, rue Notre-Dame; Que le nom de J. Emile Thifodeau, gérant de banque, soit substitué à celui de R. G. Gilbert, ancien locataire ou occupant au No. 155, rue Notre-Dame; Que le montant de \$ 15700. soit mis comme valeur de la partie de l'immeuble Nos. 149 et 151, rue Notre-Dame, occupée par Mr. Eugène Balcer pour les fins de son commerce de détail, et celui de \$ 10000. comme valeur de la partie du susdit immeuble occupée pour les fins de sa manufacture; Qu'un table de pool et un jeu de quilles soient inscrits au nom de A. M. Gauthier, aux Nos. 8, 10 et 12, rue Du Platon; Que A. Laurin faisant affaires sous la raison sociale de A. Laurin & Cie, soit inscrit comme locataire, avec une valeur de fonds de marchandises de \$ 8000, dans l'immeuble No. 739 du cadastre, rue Du Platon; Que le nom de W. L. Fisher, comptable, soit inscrit comme résident au No. 12, rue Du Platon; Que <sup>me</sup> Louis Dussénois, née Mary Langlais et Philippe Beauchêne faisant affaires sous la raison sociale de L. Dussénois & Cie soient inscrits comme marchands avec une valeur de fonds de marchandises de \$ 3000 et montant de loyer annuel de \$ 480. aux Nos. 41 et 43, rue Du Platon; Que George Morrissette soit inscrit comme propriétaire de 3 tables de billards, aux Nos. 33 et 35, rue Du Platon et que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique leur soit chargée; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite, au nom de Vanasse & Le François, au No. 27<sup>e</sup> rue Du Platon; Que le No. 707 soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. 9 à 21, rue Du Platon; Que les prénoms Jules T. soient inscrits au nom de Désilets et celui de Léon au nom de Bureau, entrés comme locataires au No. 1<sup>er</sup> rue Du Platon; Que les noms de Labrecque et Brunelle soient retranchés comme locataires aux Nos. 13 et 15, rue Du Platon; Que le nom de Julie Lamothé soit inscrit comme nom de famille de <sup>me</sup> Hubert Gaudet, entrée comme locataire au No. 15, rue Du Platon; Qu'un cheval, 1 wagon léger et 1 express soient inscrits au nom de Régine Robichaud, aux Nos. 30 et 30<sup>e</sup> rue Notre-Dame; Que le nom de Charles Grant, menuisier de bois, soit inscrit comme résident au No. 15, rue Notre-Dame; Que le No. 2174 soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble "Cours de Poste", rue Notre-Dame; Que



Vendredi le 27 Janvier 1911.

montant de \$300. soit inscrit comme valeur réelle de loyer de l'immeuble p. No. 2183 du cadastre, occupé par Joseph Baron; Que le lot No 2181 du cadastre soit inscrit comme suit: 64' de front sur 208' de profondeur avec une valeur de \$6600. et 28' de front sur 208' de profondeur avec une valeur de \$1300. et une bâtisse en briques sur cette dernière partie avec une valeur de \$2000.; Que le No p. 2187 soit inscrit comme désignation cadastrale du lot situé au nom des héritiers Lauer, rue Du Fleuve, bas du Boulevard; Que le montant de \$500. soit inscrit au nom de William Wallace, comme valeur de machineries au No. 22 rue S<sup>t</sup>-François Xavier; Que le No. 2129 soit mis comme désignation cadastrale de l'immeuble No. de ville 26 rue S<sup>t</sup>-François Xavier et le No. 2126 comme désignation cadastrale de l'immeuble No. de ville 28. S<sup>t</sup>-François Xavier; le No. p. 1675. comme désignation cadastrale de l'immeuble No 71 rue S<sup>t</sup>-François Xavier; le No. 1676 comme désignation du lot cimetière Anglican, coin des rues S<sup>t</sup>-François-Xavier et De Tonnaucourt; Que le nom de J. A. Hall, médecin-dentiste, soit inscrit comme résident au No. 77 rue S<sup>t</sup>-François Xavier; Que le montant de \$500. soit mis comme valeur du lot No 1920 du cadastre; Que le nom de Etudiante Massicotte soit substitué à celui de Etudiante Morrisette, comme propriétaire de l'immeuble Nos 4 et 6 rue De Tonnaucourt; Que le nom de Jos. Normand Chami soit porté comme co-propriétaire de l'immeuble Nos. 28 et 30 rue De Tonnaucourt; Que le nom de Dame Adelaïde Bédide, née Marie Toupin soit inscrit comme propriétaire des lots Nos 1961 et 1962 du cadastre, rue S<sup>t</sup>-Angèle; Que le nom de famille de <sup>D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup></sup> John Adams, née Mary Joyce, soit inscrit au No. 1686 du cadastre, ainsi que la charge de maison de pension; Que le nom de Joseph Biron, fils, menuisier, soit inscrit au rôle au No. 13 rue Haut-Bois, comme propriétaire d'un cheval et d'un wagon léger; Que la propriété No. 17 rue Haut-Bois soit inscrite au nom de <sup>D<sup>me</sup> V<sup>ve</sup></sup> Joseph Lamothe, née Lucie Sherman; Que le nom de Denis Lacroix soit substitué à celui de Denis Lacroix, comme locataire au No. 17 rue Haut-Bois; Que les noms de William Féron, Richard Féron et Agnès Féron soient inscrits comme propriétaires des immeubles portés au rôle au nom des héritiers de feu Joseph Féron; Que l'occupation de commercant soit inscrite au nom de Gaspard Lauctôt, avec une valeur de stock de \$100. au No. 32 rue Haut-Bois; Que le nom



Vendredi, le 27 Janvier 1911.

nom de Martin Collins soit substitué à celui de Chs. Collins comme propriétaire d'un cheval et de 2 wagons, au No 5, rue Hertel; Que Léon Godin soit chargé, comme commerçant au No. 7 rue Hertel; Que le nom de famille de <sup>Mme V<sup>ve</sup></sup> Pierre Peterson, née Julie Patterson soit inscrit comme locataire au No 21 rue Hertel, Que le No. partie 2012 soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble No. de ville 6 rue Hertel; Que le nom de Adélaïde Vadboncoeur soit substitué à celui de Adélaïde Quellette, comme locataire au No. 8 rue Hertel; Que le nom de René Cadorette soit substitué à celui de René Cadorette comme propriétaire au No. 23 rue Hertel, p. 2019 du cadastre; Que le nom de Hypolite Montplaisir soit inscrit comme propriétaire de l'immeuble No. 54, rue Hertel, et le nom de Israël Lemoine comme propriétaire de l'immeuble No. 52 rue Hertel, avec une valeur de \$500. chacune; Que l'immeuble Nos 4 et 11 rue St Paul soit inscrit au nom de <sup>Mme V<sup>ve</sup></sup> J. B. Gailloux, née Marie J. Marcotte; Que le nom de famille de <sup>Mme V<sup>ve</sup></sup> Adélaïde Légaré née Alphonsine Faucher soit inscrit, comme locataire, au No. 22 rue St Paul; celui de <sup>Mme V<sup>ve</sup></sup> Thomas Gagné, née Blaise Lavoie, soit substitué à celui de <sup>Mme V<sup>ve</sup></sup> Théophile Gagné, comme locataire au No. 26 rue St Paul; Que la clause de boutique chargée au nom de Ovide Fagnon au No. 6 rue St Paul, soit rayée; Que le nom de famille de <sup>Mme V<sup>ve</sup></sup> Pierre Thivierge, née Liza Legaré soit inscrit comme locataire au No. 30 rue St Paul; celui de <sup>Mme V<sup>ve</sup></sup> Alfred Jacob, née Hermine Lemoine, comme propriétaire au Nos. 36 et 38 rue St Paul; Que la charge de restaurateur soit rayée au nom de Octave Normand, au No. 57, rue St Paul, et remplacée par celle de commerçant; Que les prénoms Pierre J. soient inscrits au nom des Héroux et celui de Alcide, au nom de Lebrun, entrés comme propriétaires, aux Nos. 29 et 31 rue St Paul; Que le nom de famille de <sup>Mme V<sup>ve</sup></sup> George Després soit inscrit, comme locataire au No 113, rue St Paul; Que le nom de famille de <sup>Mme V<sup>ve</sup></sup> David Morau, née Lina Lafontaine, soit inscrit, entré comme locataire au No. 111, rue St Paul; Que les noms de Arthur Prière et Ernest Prière soient substitués à celui de <sup>Mme V<sup>ve</sup></sup> Ferd. Prière, comme propriétaires de l'immeuble 112<sup>a</sup> et 114 rue St Paul; Que Rodolphe Thivierge, No. 95, rue St Paul, soit inscrit, comme propriétaire d'un cheval et d'un wagon léger; Que le nom de Emery Cousteau, fils d'André, Gauthier, soit inscrit au No 36 rue St Cécile; Que Théophile Neumette soit inscrit, comme propriétaire d'un cheval et d'un wagon de

Vendredi le 27 Janvier 1911.

de charge; Que le nom de Théophile Desfreres soit substitué à celui de Philippe Desfreres, comme locataire au No. 40<sup>me</sup> rue St. Cécile; Que le nom de Alfred Beaudry Juniot, soit inscrit comme propriétaire de l'immeuble No. 1997, rue St. Cécile, Nos. de ville 54 et 56. Que le montant de \$ 1000 soit mis comme valeur réelle de loyer de la partie d'immeuble No. 79 rue St. Cécile, et celui de \$ 700. pour la partie 79<sup>me</sup> rue St. Cécile; Que les noms de D<sup>es</sup> Josephine et Philomène Vézina soient substitués à celui de Joseph Vézina, comme propriétaires de l'immeuble No. 36 rue Hemlock; Que le No. 2001 soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble No. de ville 34 rue Hemlock; Que le nom de famille de D<sup>es</sup> Joseph Grand, née Philomène Paquin soit inscrit comme locataire au No. 34 rue Hemlock; Que le No. 1998 soit inscrit comme désignation cadastrale du lot coin des rues St. Charles et Hemlock; au nom de la S<sup>te</sup> Maurice Lumber Co; que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Navigius Mailhot, au No. 36 rue St. Pierre; Que le No. 2135 soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. 13, 15 et 17 rue Clève, et que le nom de famille de D<sup>es</sup> Félix Levasseur née Annie Pison soit inscrit au No. 12 rue Des Prisons comme propriétaire; Que le nom de Hector Bourassa soit inscrit comme locataire ou occupant dans l'immeuble No 2157 du cadastre avec un montant de loyer annuel de \$ 100. et une valeur réelle de loyer de \$ 1000; Que le nom de Victor Demarais, fils, teneur de livres, soit inscrit au No. 7 rue Deschamps; Que les noms de Aimé Héberts électricien, et Oscar Héberts, comme, soient inscrits au No 11<sup>me</sup> rue Deschamps; Que le nom de Joseph Leprohon soit inscrit comme locataire, au No. 39, rue Deschamps avec un montant de loyer annuel de \$ 150; Que les Nos. 1952 et 1953 soient inscrits comme désignation cadastrale de l'immeuble No. de ville 84 rue St. Charles; Que M<sup>re</sup> Luc Lacerte soit entre comme facteur au lieu de peintre au No. 78 rue St. Charles. Que Eugène Marcotte soit inscrit comme propriétaire d'un cheval et d'un waggon léger au No. 76 rue St. Charles; Que le nom de Alcide Leduc soit substitué à celui de Oscar Michelin, comme propriétaire de l'immeuble Nos. 32 et 34 rue St. Charles; Que les charges comme modiste et valeur de fonds

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

fonds de marchandises entrées, au nom de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Frs Lacroix, au No. 86 rue St Charles, soient inscrits, au nom de D<sup>me</sup> Marie Lacroix, et que la clause "1<sup>re</sup>" de boutique lui soit chargée; Que les noms de <sup>Eradioux et</sup> <sup>Bichard</sup> soient substitués à celui de Bruno Legacé, comme propriétaires de l'immeuble No. p. 1668 du cadastre rue de la Cathédrale, Nos. de ville 4; Que la subdivision "2" soit ajoutée à la désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de ville 25 et 27 rue Des Commissaires; Que les Nos. 1943 et 1944 soient inscrits, comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de ville 77 à 81, rue Des Commissaires; Qu'une valeur réelle de loyer de \$800. soit mise pour l'immeuble No. 75 rue Des Commissaires; Que le nom de Sévère Rivard soit inscrit, comme co-propriétaire de l'immeuble Nos. de ville 6 et 8, rue Ste-Jude; Que le No. 1662-5 soit mis comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de ville 7 et 9, rue Royale et le No. 1662-4 comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de ville 11 et 13, rue Royale; Que le nom de famille de D<sup>me</sup> V<sup>me</sup> Auguste Desrosiers, née Joséphine Lassalle, soit inscrit, entré, comme propriétaire aux Nos. 34 et 36 rue Bonaventure; Que le nom de Hector Casdale, commis, soit inscrit, au No. 26 rue Bonaventure; Que le nom de M. N. Godin, médecin, soit inscrit, comme propriétaire d'un cheval et d'un wagon léger, au No. 10, rue Bonaventure; Qu'une valeur de \$1000. de machineries soit inscrite, au nom de la Union Bag & Paper Coy, No. St-Christophe; Qu'une valeur réelle de loyer de \$500. soit inscrite, au nom de J. A. Dausseau, et celle de \$500. au nom de John Dick, ainsi qu'un cheval et wagon léger pour le dit John Dick, dans la propriété du Gouvernement Fédéral, No. St-Christophe; Que 9 chevaux et 9 wagons de charge soient inscrits, au nom de J. A. Dausseau, entré, comme propriétaire, du No. 2203, du cadastre St-Jacques; Que le nom de Joseph Gravel soit inscrit, comme locataire avec un montant de loyer annuel de \$30. dans l'immeuble de Alex Baptist, No. de la Poterie; Qu'un cheval et un wagon léger soient inscrits, au nom de Alphonse Martel, entré, comme locataire propriété Alex Baptist, No. de la Poterie; Que le montant de \$2000. soit mis comme valeur de la propriété occupée par Joseph Marchand, No. de la Poterie; Que le nom de Joe M. Dalton soit substitué à celui de Réal Lapie, comme propriétaire de l'immeuble No. 22, rue Royale; Que le nom de Benjamin Bourgeois, Ingénieur civil soit

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

soit inscrit, comme locataire au No. 6 rue Royale avec un loyer annuel de \$300; Que le nom de J. M. Inerson soit substitué à celui de Benjamin Bourgeois, comme locataire au No. 4 rue Royale; Qu'un montant de \$24 soit inscrit comme loyer annuel au nom de D<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> Alfred Cadotte, née Ferdinande Labelle, au No. 142 rue Bonaventure; Que le nom de D<sup>lle</sup> Louisa Vivier soit substitué à celui de Jos. Manuel, comme propriétaire au No. 128 rue Bonaventure; Qu'une valeur de machinerie de \$250 soit inscrite aux noms de J. A. Duplessis & cie au No. 110 rue Bonaventure; Que le nom de famille de D<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> Alfred Venette, née Caroline Giroux, soit inscrit, comme propriétaire au No. 5, rue Niverolle; Que le nom de famille de D<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> Chs. McLeod, née Marie Corbeil soit inscrit, comme propriétaire au No. 1644 du cadastre; Que le No. 1695 soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. 37 et 39 rue Niverolle, et qu'une valeur de fonds de marchandises de \$500 soit portée au nom de Philippe Levasseur dans la dite propriété; Que la classe "2<sup>e</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Cyrille Loranger, roturier, au No. 76, rue Niverolle; Que le loyer au nom de Arthur Lacombe au No. 41, rue Niverolle soit porté à \$120 l'an; Que le nom de Mauria Siqué soit substitué à celui de G. Duplessis, comme propriétaire de l'immeuble Nos. 73 à 79 rue Niverolle et que le montant de loyer au nom du dit Siqué dans la dite propriété soit réglé; Que le nom de Philimon Roy soit substitué à celui de Raymond Roy, comme locataire au No. 15 rue Julie et que la charge de maison de pension soit inscrite à son nom; Que le nom de famille de D<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> Louis Alain, née Philomène Fleau, entre, comme locataire au No. 153 rue Julie soit inscrit au rôle; Que Louis Daviau soit inscrit, comme propriétaire d'une rade et aussi que la classe "2<sup>e</sup>" de boutique lui soit chargée; au No. 114 rue Julie. Que le nom de famille de D<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> Joseph Décoteau, née Apolline Décoteau, entre, comme locataire au No. 143 rue Julie, soit inscrit au rôle; Que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de Napoléon Morde, aux Nos. 110 et 114, rue Julie. Que le No. 1512 soit inscrit, comme désignation cadastrale de l'immeuble, No. 56 rue Julie; Que le nom de famille de D<sup>me</sup> M<sup>lle</sup> Séverine Thibault, née Maria St. Pierre soit inscrit, comme propriétaire, de l'immeuble No. 45, rue Julie; Que la charge de maison de pension soit inscrite, au nom de Joseph Blouin, au No. 45 rue Julie; Que le No.



Vendredi le 27 Janvier 1911.

p. 1654 soit substitué à p. No. 1554 comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de ville 24 à 25 rue Julie; l'immeuble No. 31 rue Julie par le No. p. 1649 au lieu de 1549; l'immeuble Nos. de ville 21 à 25 rue Julie par partie No. 1645 et p. 1647 du cadastre au lieu de p. 1545 et p. 1547 du cadastre; Que le nom de Pierre Fortin soit substitué à celui de <sup>D<sup>me</sup> J<sup>ne</sup></sup> Pierre Fortin, comme locataire au No. 16 rue Julie; Que le No. de cadastre 1659 soit substitué au No. 1559 comme désignation de l'immeuble Nos. de ville 10 et 10<sup>a</sup> rue Julie; Que le métier d'ingénieur soit inscrit au nom de Alphonse Grenette, au No. 4 rue Julie; Que p. No. 1692 soit substitué à p. No. 1992 comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de ville 50 et 52 rue Deschamps; Que p. No. 1706 soit substitué à No. 1906 comme désignation cadastrale de l'immeuble No. de ville 62 rue Deschamps; Que p. No. 1513 du cadastre soit substitué à No. 1113 du cadastre comme désignation de l'immeuble Nos. de ville 91 à 93<sup>e</sup> Rue Deschamps; Que le nom de famille de <sup>D<sup>me</sup> J<sup>ne</sup></sup> Wilaine Legrette née Marie Trudel entre comme locataire au No. 107 rue Deschamps soit inscrit au rôle; Que le nom de famille de <sup>D<sup>me</sup> J<sup>ne</sup></sup> Louis Dénichaud née Marie Louise Charbois, entre comme locataire au No. 109 rue Deschamps, soit inscrit au rôle; Que p. No. 1496 du cadastre soit substitué à p. No. 1446 du cadastre comme désignation de l'immeuble No. de ville 131 Rue Deschamps; Que le nom de famille de <sup>D<sup>me</sup> J<sup>ne</sup></sup> H. B. Stuart, née Annie Colston, entre comme locataire au No. 131 Rue Deschamps soit inscrit au rôle; Que les Nos. de subdivision 27 et 29 soient ajoutés à la désignation p. 1164 du cadastre de l'immeuble Nos. de ville 163 et 165 Rue Deschamps; Que p. No. 1494 du cadastre soit substitué à p. No. 1194 du cadastre comme désignation du lot entier au nom de Wilbrod Rousseau, rue Deschamps, estimé à \$400; Que le nom de famille de <sup>D<sup>me</sup> J<sup>ne</sup></sup> Olivier Deshaies, née Elodie Ciugras, entre comme propriétaire, aux Nos. 163 et 165 Rue Deschamps, soit inscrit au rôle; Que le nom de famille de <sup>D<sup>me</sup> J<sup>ne</sup></sup> J. B. Carneau, née Virginie Lefoix, entre comme locataire au No. 173 Rue Deschamps, soit inscrit au rôle. Que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de H. B. Beauchemin au No. 179 Rue Deschamps, ainsi qu'au nom de Sam. Hamel au No. 193 rue Rue Deschamps; Que p. No. 1164-69 du cadastre soit substitué à p. 1164-70 du cadastre comme désignation de l'immeuble Nos. de ville 30 et 303 Rue Deschamps; Que les noms de l'hon. R. S. Cooke et Chs. Page soient inscrits comme propriétaires des



Vendredi le 27 Janvier 1911.

des lots No. 72-1164-74-75-76-78 Rue Deschamps; Que le  
 Séminaire St Joseph des Rivières soit inscrit comme proprié-  
 taire des lots Nos. 1131, 1133, 1150, 1152, 1153, 1155, 1130 et  
 1124 du cadastre Rue Deschamps; Que les prénoms Louis  
 Thomas soient ajoutés au nom de Désautniers et celui de Lucien  
 au nom de Lefebvre, entrés comme propriétaires conjoints des lots  
 Nos. 1121 et 1122 du cadastre Rue Deschamps; Que le métier  
 de briquetier soit inscrit au nom de Joseph Lacroix, au No.  
 6 rue St-Olivier; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite  
 au nom de Chs. Hamelin & fils, ferrailleurs-plombiers, au No.  
 2 rue St-Olivier; Que la charge de maison de pension soit  
 inscrite au nom de J. Dailargeon, au No. 42 Rue St. Gene-  
 viève; Qu'une valeur de stock de \$200. soit inscrite au nom  
 de Thomas Fortin au No. 38 Rue St. Geneviève; Que le nom  
 de famille de <sup>Mme</sup> J. O. Lacasse, née Emma Boutier, entré  
 comme propriétaire aux Nos. 25 et 27 Rue St. Geneviève soit  
 inscrit au rôle; Que le nom de famille de <sup>Mme</sup> J. Joseph  
 Piché, née Sophie Leconte, entré comme propriétaire de l'im-  
 meuble No. 19 Rue St. Geneviève soit inscrit au rôle et que  
 le nom de Grégoire Béliveau soit inscrit comme locataire  
 de la dite propriété avec un loyer annuel de \$96. et que  
 le nom de Armand Béliveau, Plombier, soit inscrit comme  
 résident de cette même propriété; Que le nom de <sup>Mme</sup> J.  
 Joseph Lambert soit inscrit comme propriétaire de l'im-  
 meuble No. 1524 du cadastre, rue St. Geneviève; Que la  
 classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Hubert  
 Mottet, peintre, au No. 18, rue St. Geneviève; Que le nom  
 de Théophile Lefebvre soit inscrit comme locataire au No.  
 10, rue St. Geneviève avec un montant de loyer annuel  
 de \$96. et une valeur réelle de loyer de \$85.<sup>00</sup>; Que le No.  
 1712 du cadastre soit substitué au No. 1710 du cadastre comme  
 désignation de l'immeuble No. de ville 7 rue St. Geneviève;  
 Que le No. 1714 du cadastre soit inscrit comme désignation  
 de l'immeuble No. 1, rue St. Geneviève; Que le montant de  
 loyer annuel de W. E. Donald au No. 1, rue St. Geneviève soit  
 porté à \$240.; Que les noms de Hostaler & fils soient ins-  
 crits comme propriétaires d'un cheval, d'une vache et un  
 wagon léger, au No. 59 rue St. Marie; Que les noms de <sup>Mme</sup>  
 Anselme Dubé, née Lucinda Giroux, <sup>Mme</sup> Orléane Fleury,  
 née Hélène Giroux & Anselme Dubé soient inscrits comme  
 étant les membres de la succession Pierre Giroux, et propriétaires  
 des

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

des immeubles Nos. 12, 14, 16, 18, 19 et 21 Rue St<sup>e</sup> Marie; Que le nom de Emiliou Perriu, fils, soit inscrit comme commerçant aux Nos. 16 et 18 Rue St<sup>e</sup> Marie; Que les noms de J. Alexandre Barignau et L. P. Barignau soient inscrits, comme étant les membres de la raison sociale, J. Alexandre Barignau & fils inscrits comme propriétaires de l'immeuble No. 109 rue Bonaventure et aussi comme locataires aux Nos. 8 et 10 rue St<sup>e</sup> Marie; Que la charge de commercante soit inscrite au nom de M<sup>lle</sup> Angèle Pouchard, au No. 15, rue St<sup>e</sup> Marie; Que le nom de famille de M<sup>me</sup> J<sup>me</sup> Henry McLeod, née Luquina Marie, entre comme propriétaire aux Nos. 9 et 13 rue St<sup>e</sup> Louise, et au No. 25 rue Julien soit inscrit au rôle; Que le No. de cadastre 1481 soit mis comme désignation à l'immeuble No. de ville 80, Rue Duplessis Duchard; le No. 1479 à l'immeuble No. de ville 74 sur la Rue Duplessis Duchard; le No. 1478 à l'immeuble No. de ville 72 rue Duplessis Duchard; le No. 1476 à l'immeuble Nos. de ville 58 et 60 Rue Duplessis Duchard. Que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de M<sup>me</sup> J<sup>me</sup> Thomas Hallagan, au No. 54<sup>e</sup> rue Duplessis Duchard; Qu'une valeur de stock de \$1000. soit inscrite au nom de Napoléon Kontu, au No. 24 rue St<sup>e</sup> Martin; Que le nom de famille de M<sup>me</sup> Lintus Goldenberg, née Annie Barnstein, entre comme propriétaire aux Nos. 42 et 44 Rue St<sup>e</sup> Martin soit inscrit et que Lintus Goldenberg soit inscrit comme propriétaire d'un cheval et d'un wagon léger; Que les noms de F. W. Dellefeuille & fils soient inscrits comme propriétaires des lots Nos. 1198 à 1208, du cadastre, rue Champfleur et des lots 1209 à 1219 du cadastre sur la même rue; Que les grandeurs ou superficies de la ligne principale, du chemin de Herbaudon du Cacifique Nos. 938 et 939 du cadastre de rue Le Jeune à rue Gervais soient mises à 2 arpents au lieu de 900 arpents; Que Géphirius Harnois soit inscrit comme propriétaire d'un cheval et d'un wagon léger aux Nos. 84 et 86 rue Champfleur; Que le nom de Louis Hercule Auger soit inscrit comme résident au No. 8, rue Champfleur; Que M. Moineau, hôtelier, soit inscrit comme propriétaire d'un cheval et d'un wagon léger au No. 6, rue Champfleur; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Henri Guind, boulanger, aux Nos. 38 et 40 Rue Champfleur; Que le nom de Charles Guimard soit substitué à celui de Charles Guimond, comme locataire au No. 44<sup>e</sup> rue Champfleur; Que le métier de boulanger soit inscrit au nom de Joseph Guind au No. 50 rue Champfleur; Que l'immeuble No. 55 rue Champfleur soit inscrit au rôle au nom de Alcise Dubé, avec une valeur de \$400; Que

# Vendredi le 27 Janvier 1911.

Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de E. Girard, au No. 85 rue Chausseflour; Que le nom de famille de D<sup>me</sup> J<sup>me</sup> Timi Levasseur, née Blaise Levasseur, entre, comme propriétaire au Nos. 25 et 27 rue Chausseflour soit inscrit au rôle; Que les noms de D<sup>me</sup> J<sup>me</sup> H. V. Bellepierre, née Leontine Baron et D<sup>me</sup> V<sup>re</sup> Achille Bellepierre, née Gina Hais, soient inscrits, comme propriétaires des lots Nos. 1220 à 1230 du cadastre, rue De Loue; Que le nom de famille de D<sup>me</sup> J<sup>me</sup> Jos. Manicotte, née Sophie Dubord, locataire, au No. 10 rue De Loue soit inscrit au rôle; Que le nom de Johnny Helle soit rayé, comme occupant, au No. 5, rue De Loue, et que le montant de loyer de Louis Lachance dans la dite propriété soit mis à \$150. et une valeur réelle de loyer de \$1600; Que le nom de Edouard Lambert soit substitué, à celui de Edmond Lambert, comme propriétaire de l'immeuble Nos. 70, 72, rue St Thomas; Que le nom de famille de D<sup>me</sup> Louis Chatterie Adeline Lamy, entre, comme propriétaire au No. 17 rue Cartier soit inscrit au rôle; Que le nom de Théophile Lefebvre soit substitué à celui de Philippe Lefebvre, comme locataire au No. 106 rue Cartier; Que le nom de L. O. Mercier, notaire, soit substitué, à celui de Riphirin Bernaquez, comme propriétaire du lot No. 1164-44 du cadastre, rue Cook; Que les prénoms Moses et Bernard soient ajoutés au nom de Goldenberg, inscrit, comme propriétaire du lot No. 1164-42; Que les Nos. de l'alle 246 et 248 soient inscrits, comme désignation, à la propriété de Arthur Delaud, rue St-Maurice; Que l'occupation de commercant soit inscrite, au nom de Joseph Hamel au No. 239, rue St-Maurice; Que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de D<sup>me</sup> J<sup>me</sup> Hercule Gourassa, au No. 19, rue St-Maurice; Que le montant de loyer de Lucien Page, entre, comme locataire, au No. 105<sup>e</sup> rue St-Maurice soit porté à \$144. l'an; Que le mot "corporation" soit rayé, comme propriétaire des lots Nos. 1138 à 1141 du cadastre, rue St-Maurice; Que le nom de D. W. Davis soit inscrit, comme locataire, au No. que St-Maurice, avec un loyer annuel de \$120; Que le No. 1826, du cadastre soit inscrit, comme désignation de la propriété de la Corporation, ancienne résidence du Gardien des Ponts St-Maurice, et que la Union Bag & Paper Coy. soit inscrite, comme locataire de cette dite propriété avec un loyer annuel de \$72.<sup>00</sup>; Que l'immeuble Nos. 226 et 228, rue St-Maurice soit inscrit au nom de Joseph-Délias Dussault; Que le montant de \$248,417.80 soit inscrit, comme valeur de l'Aguduc, celui de \$156,809.78 comme valeur des Logis collecteurs et celui de

\$413,187.67





Vendredi, le 27 Janvier 1911.

Johny Paquin, rue St Paul. Que le nom de Fred Broymly soit substitué à celui de Fred Beaudry, inscrit comme locataire au No. 135 Côteau St Louis, et que celui de H. Broymly soit substitué à celui de H. Beaudry, inscrit comme locataire dans le dit immeuble No. 135, Côteau St Louis. Que le No. 1115 du cadastre soit inscrit comme désignation du lot, des héritiers de feu Auguste Céline, Côteau St Louis; Que le terrain occupé par The Marconi Wireless Telegraph Co., Ltd. Côteau St Louis, soit désigné par le No. du cadastre et qu'un loyer annuel de \$1.<sup>00</sup> soit inscrit à leur nom; Qu'une valeur réelle de loyer de \$6600 soit inscrite au nom de la St Maurice Diving Co., celle de \$600. au nom de Edouard Laplante, et celle de \$150. au nom de Ephraim Ayotte, tous trois dans l'immeuble No. 2205 du cadastre des St-Christophe; Qu'une valeur réelle de loyer de \$2700. soit inscrite au nom de Odilon Beauchamp, locataire, de l'immeuble No. 2206 du cadastre; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Thomas Locke, Sr. forgeron, au No. 12, rue St George; Que le prénom Adolphe soit inscrit au nom de Lafontaine et celui de Pefflé au nom de Morissette, entris comme propriétaires de l'immeuble No. 14 rue St George; Que le nom de Antoine Livermoche soit inscrit comme locataire, au No. 31 rue St George, avec un loyer annuel de \$48; Que le nom de <sup>me</sup> Joseph Chevalier sieur Céline Denoncourt, soit inscrit comme propriétaire de l'immeuble No. 38 rue St George; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite aux noms de P. Lyburner & fils, forgerons, au No. 42 rue St George; Que le nom de <sup>me</sup> Pauline Minguay née Victorine Gagnon, soit substitué à celui de <sup>me</sup> Charles Caraud, comme propriétaire de l'immeuble Nos. 56 et 58 rue St George; Que l'occupation de "marchand" soit substituée à celle de pharmacien, au nom de Octave Goutier, entris comme locataire, au No. 58 rue St George; Que les mots <sup>me</sup> "Céline" soient retranchés au nom de Pefflé Morissette, entris comme propriétaire, au No. 53 rue St George, et qu'il soit inscrit, comme propriétaire de 2 vaches; Que Moïse, Golduc soit inscrit, comme commerçant au Nos. 55 et 57 rue St George; Que les noms de Joseph Aboud, Camille Aboud et Freddie Aboud soient inscrits, comme propriétaires de l'immeuble No. 59 rue St George; Que Alexandre Couture soit inscrit, comme commerçant au No. 71 rue St George; Que le nom de famille de <sup>me</sup> Hubert Blanchet, née Apolline Duval, entris comme locataire, au No. 75 rue St Georges soit inscrit au rôle; Que les



Vendredi, le 27 Janvier 1871.

Le nom de <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> G. A. Bourgeois, née Elmira Liard Dufresne, <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> L. E. Normand, née Marie Riard Dufresne, <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> Mina Riard Dufresne et <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> Omer Héroux, née Bernadette Dufresne, soient inscrits comme héritiers de feu Dominique Dufresne, au rôle; Que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> J. O. Duval, au No 11 rue S. George; Que le nom de Edmond Peaubien soit inscrit comme co-propriétaire de l'immeuble Nos. 135 et 137 Rue S. George; Que David Pratte soit inscrit comme commerçant au Nos. 125 et 127 rue S. George; Que l'immeuble No. de ville 123 rue S. George soit désigné par le No. 368 du cadastre; Que le nom de Sévère Lavoie soit substitué à celui de Sévère Lavoie comme locataire au No. 12 rue S. Roch; Que un loyer de \$ 84. l'an soit inscrit au nom de <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> Simon Tanguin, au No 19 rue S. Roch; Qu'une valeur de stock de \$ 3000. soit inscrite au nom de la S. Lawrence Gas Co. au No. 327 du cadastre, rue S. Roch; Que le nom de <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> Marie Louise Lebel soit retranché comme co-propriétaire de l'immeuble Nos. 43 et 45 rue S. Roch; Que les noms de Joseph Olier, père et fils, Adolphe, Adélaïde, Edmond et Gelas Olier soient rayés comme résidents au No. 75 rue S. Roch; Que le No. 315 du cadastre soit inscrit comme désignation de l'immeuble Nos. 83 et 85 Rue S. Roch; Que le No. p. 305 du cadastre soit substitué à No. p. 304 du cadastre, comme désignation de l'immeuble Nos. de ville 115 et 117 rue S. Roch; Que No. p. 294 du cadastre soit substitué à No. p. 274 du cadastre, comme désignation de l'immeuble No. de ville 13 rue S. Roch; Que le nom de Elmore Toupin soit inscrit comme nom de famille de <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> H. Deslauriers, au No. 183, rue S. Roch; Que le No. 287 soit substitué au No 257 comme désignation cadastrale de l'immeuble No. de ville 205 rue S. Roch; Que le nom de <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> Désirée Lefebvre et <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> Alfred Caray soient inscrits comme locataires au No. 217 Rue S. Roch; Que le nom de Alfred Gravier, cordonnier, soit substitué à celui de <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> O. Alfred Gravier comme locataire au No. 204 rue S. Roch; Que le nom de <sup>D<sup>me</sup> V<sup>o</sup></sup> Albert Peaubien née Evelina Despartins soit inscrit comme locataire au No. 194 Rue S. Roch; Que les propriétés p. No. 281 du cadastre inscrites au Rôle au folio 211, aux noms de Joseph Simard et Albert Simard soient rayés étant déjà inscrites au folio 210; Qu'une valeur de fonds de marchandises de \$ 3000, une valeur de machineries de \$ 1200, et la clause "1<sup>re</sup>" de boutique soient inscrites au nom de Robert Ryan dans l'immeuble p. No. 365 du cadastre Rue S. Roch; Que l'immeuble No 8 de ville rue S. Stanislas soit

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

soit désigné par le No. p. 358 du cadastre au lieu de 358; Qu'une valeur de fonds de marchandises de \$2000. soit inscrite au nom de Alphonse Dupresne, au No 98 rue St Roch; Que le montant de loyer de Eugène Levassur, au No 100 rue St Roch soit porté à \$84. l'an; Qu'une valeur de fonds de marchandises de \$1000 soit inscrite au nom de Louis Pelletier, au No 94, rue St Roch; Que le nom de Pierre Leduc soit substitué à celui de Pierre Leduc, comme locataire au No. 92 Rue St Roch; Que l'immeuble No. de Ville 68 rue St Roch soit désigné par le No. 336 du cadastre, au lieu de 332; Que l'immeuble No. 156 du cadastre Rue Royale soit inscrit avec une grandeur de terrain de 240 pieds de front par 190 pieds de profondeur et une valeur de \$10,000. pour le dit terrain et celle de \$10000. comme valeur de la bâtisse dessus érigée; Qu'un terrain de 60' de front par 50' de profondeur étant partie du No. 245 du cadastre, rue Royale, soit inscrit aux noms des Commissaires d'Écoles, avec une valeur de \$300. et aussi une valeur de \$6000. pour bâtisse en brique en construction sur le dit lot; Que le nom de Edmond Vadeboncoeur, tailleur de cuir, soit inscrit au No. 107 rue Royale; Que Lucien Carand, locataire, au No. 97 rue Royale, soit inscrit comme tenant de livres au lieu de gantier; Que le nom de Marie Lenoal soit inscrit comme nom de famille de <sup>Mme</sup> D<sup>ne</sup> V<sup>ne</sup> Pantaléon Monissette, aux Nos. 104 et 106 rue Royale; Que le nom de Arthur Lebovre, cordonnier, soit inscrit au No. 93, rue Royale; Qu'une valeur de fonds de marchandises de \$1200. soit inscrite au nom de Majorique Lafontaine, commerçant, au No. 13, rue Bureau; Que partie du lot No. 245 du cadastre, rue Bureau, au nom de Johnny Lacroix soit évaluée à \$300. au lieu de \$200; Que le nom de <sup>Mme</sup> D<sup>ne</sup> Pierre Pellerin, née Elizabeth Melançon, soit inscrit comme locataire au No. 78 rue Bureau, avec un montant de loyer annuel de \$60; Que le nom de J. P. Charrette soit substitué à celui de J. B. Carrette, comme propriétaire au No. 26 rue Bureau; Que le nom de Chasib Raymond soit inscrit comme nom de famille de <sup>Mme</sup> D<sup>ne</sup> V<sup>ne</sup> Lucille Lord, propriétaires au Nos. 14 et 16 rue Bureau; Qu'un loyer de \$36. l'an soit inscrit au nom de Joseph Lamothe, en tant que locataire au No. 122 Rue Bureau; Que le No. 266 du cadastre soit inscrit comme désignation de l'immeuble Nos. de ville 134 et 136 rue Bureau; Que Louis Paulhus soit inscrit comme propriétaire d'un cheval, 1 wagon léger et 1 wagon de charge au

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

au No. 139 rue Bureau; Que Hypolite Lacroix soit inscrit comme propriétaire d'un cheval, 2 racks d'essence, wagon léger et un wagon de charge au No. 89 rue Bureau; Que le nom de Oscar Boivent soit substitué à celui de Xavier Boivent, inscrit comme locataire au No. 81 rue Bureau; Que le No. p. 233 du cadastre soit inscrit comme désignation de l'immeuble Nos de ville 146 et 148 Rue St-Olivier; le No. p. 157 du cadastre comme désignation de l'immeuble Nos de ville 162 et 164 rue St-Olivier; Que l'immeuble parti portant le No. de ville 117 rue Gervais soit inscrit au nom de Antonin Dubé, avec une valeur de \$450. et celle portant No. 119 rue Gervais soit inscrit au nom de Octave Dubé, père, avec une valeur de \$450; Que les mots "L'Immeuble" soient rayés du nom de Léopold Giron, inscrit comme propriétaire aux Nos. 49 et 51 rue Gervais; Que le nom de Eugène Chandonnet soit substitué à celui de <sup>Émile</sup> Eustache Chandonnet inscrit comme locataire au No. 96 rue Gervais et que le nom de Arthur Chandonnet soit aussi inscrit comme résident dans la dite propriété; Que p. No. 16 soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble No. de ville pour rue Gervais; Que le nom de Edmond Lafontaine, tuteur de Suzanne et Camille Lafontaine, enfant mineur de feu Gilbert Lafontaine, soit inscrit comme propriétaire de l'immeuble No. 167 du budget, rue Gervais; Que le lot No. 197 Cad. rue Gervais, soit évalué à \$60. au lieu de \$200; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Napoléon Goumeau, fils, tailleur, au No. 240 Rue Notre-Dame; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite aux noms de G. Céline & Frère, manufacturiers, coin des rues Bell & Notre-Dame; Que le nom de Antoinette Marchand soit inscrit comme nom de famille de <sup>Émile</sup> Philippe Bellefeuille, propriétaire No. 242 Rue Notre-Dame; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite aux noms de Bellefeuille & Pothier, braudiers, aux Nos. 1, 3 et 5, Rue St-George; Que le nom de Emma Coulet soit inscrit comme nom de famille de <sup>Émile</sup> Joseph Gauthier, entre comme propriétaire au No. 244<sup>a</sup> rue Notre-Dame; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Célas Corbeil, forgeron, au No. 246 rue Notre-Dame; Que le nom de Henry Delisle, commis, soit inscrit comme locataire au No. 239 rue Notre-Dame avec un loyer annuel de \$60; Que le nom de Joseph Corbeil, jardin de nuit soit inscrit au rôle au No. 237 rue Notre-Dame; Que la classe "2<sup>e</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Alfred Piquin, braudier, au No. 254<sup>a</sup> rue Notre-Dame; Que le prénom "Aimé" soit substitué à celui de André, au nom de Lamontagne, inscrit comme locataire au No.

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

258 Rue Notre-Dame; Que le No. 587 soit inscrit comme désignation cadastrale du lot "Carré St Philippe" Rue Notre-Dame; Que les noms de Cygne Garceau soit inscrit comme nom de famille de <sup>Mme</sup> M<sup>lle</sup> L. Leuoncourt, entre comme propriétaire au No. 264 Rue Notre-Dame; Que le No. 513 du cadastre soit inscrit comme désignation cadastrale de l'immeuble Nos. de Ville 274 et 276 Rue Notre-Dame; Que le No. p. 511 du cadastre soit inscrit à l'immeuble Nos. de Ville 266 à 270 Rue Notre-Dame, comme désignation; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Louis Leuoncourt, au No. 266 et 270 Rue Notre-Dame, et qu'un wagon de charges soit rayé de son nom; Que p. No. 584 du cadastre soit substitué à p. No. 551 du cadastre comme désignation des propriétés Nos. de Ville 245 et 247 rue Notre-Dame; Que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique soit inscrite au nom de Joël Beaumier, boulanger, au No. 257, rue Notre-Dame et que le nom de Emilian Beaumier pâtissier soit aussi inscrit comme résident au No. 257 Rue Notre-Dame; Que le nom de Philippe Touchard, chauffeur, soit inscrit au rôle, au No. 249 Rue Notre-Dame; Que le No. 581 du cadastre soit substitué au No. 551 du cadastre comme désignation de l'immeuble No. de Ville 253 rue Notre-Dame; Que la classe "2<sup>e</sup>" de boutique soit inscrite au nom de George Casdale, forgeron, au No. 28 Rue Notre-Dame; Que les noms de Bellefeuille & Frère soient substitués à ceux de F. Bellefeuille & Frère, comme propriétaires des lots Nos. 566 et p. No. 568 du cadastre; Que les noms de F. Bellefeuille & Frère soient inscrits comme propriétaires des lots Nos. 565 et 521 du cadastre, Rue Notre-Dame; Que le nom de <sup>Mme</sup> M<sup>lle</sup> Narcisse Lacombe soit inscrit comme commerçante avec une valeur de fonds de marchandises de 50; Que le nom de <sup>Mme</sup> M<sup>lle</sup> F. Bellefeuille, née Léontine Baron, soit inscrit comme propriétaire du lot No. 523 du cadastre; Que la charge de maison de pension soit inscrite au nom de Ephrem Casdale au No. 328 Rue Notre-Dame; Que le nom de Edwin Carter, opérateur-mécanicien, George Racine, électricien, et Adélard Drouelle, Agent d'Assurances, soient inscrits au rôle comme résidents au No. 328 Rue Notre-Dame; Que No. p. 529 du cadastre soit inscrit comme désignation de l'immeuble No. de Ville 348 Rue Notre-Dame; Que les prénoms Jos. Narcisse soient inscrits au nom de Godin et celui de Achard au nom de Bourcier, entre comme propriétaires de l'immeuble désigné "Moulin à Eau" Rue Notre-Dame, et au lot p. No. 547 du cadastre; que une



Vendredi, le 27 Janvier 1911.

qu'une valeur de machineries de \$1000 et celle de \$3600. pour  
 soit soient aussi inscrites, à leurs noms, avec aussi la charge de  
 marchands de bois; Que le nom de Marie-Louise Langlois soit  
 inscrit comme nom de famille de <sup>l'ancien</sup> M. Godin, propriétaire  
 du lot No. 531 du cadastre; Que le No. 532 du cadastre soit  
 substituée à 352 comme désignation du lot inscrit au nom  
 de Henri Labare, Rue Notre-Dame; Que la classe "2<sup>e</sup>" soit  
 inscrite au nom de Mrs. Martin, mégisier, au No. 36 Rue Notre-  
 Dame; Que le terrain inscrit aux noms de Godin & Bournival,  
 rue Notre-Dame, étant partie du lot No. 535 du cadastre soit  
 estimé à \$400. et une valeur de \$2300. pour bâtisse, deaux, cons-  
 truite, avec une valeur de \$2500. de machineries et la classe "1<sup>re</sup>"  
 de boutique; Que la désignation de l'immeuble No. de ville 484  
 Rue Notre-Dame soit inscrite sous No. p. 480 au lieu de 483; Que  
 la propriété "Moulin à vent" rue Notre-Dame soit désignée par  
 les Nos. p. 541 et p. 542 du cadastre et inscrite au nom de La Corpo-  
 ration, ce terrain comprenant 90' de front et une valeur de \$600;  
 Que la Corporation des Trois Rivières soit inscrite comme proprié-  
 taire du lot No. 539 du cadastre, au lieu et place de P. L. Gouin; Que  
 le montant de \$300 soit inscrit comme valeur du lot No. 462  
 du cadastre, rue Notre-Dame; Que le nom de Joséphine Gadebon-  
 pour soit inscrit comme nom de famille de <sup>l'ancien</sup> M. Olivier  
 Dubois, propriétaire aux Nos. 20 et 22 Rue St-Philippe; Que  
 la Canadian Sigwart Beans Co Ltd, soit inscrite avec une  
 valeur de fonds de marchandises de \$2000. et une valeur de ma-  
 chineries de \$10000. et la classe "1<sup>re</sup>" de boutique et que leur dite  
 propriété soit désignée par p. No. 412 du cadastre; Que les noms  
 de H. B. Delleuille & Fils soient inscrits, comme propriétaires,  
 des lots Nos. p. 522, p. 421, 491 du cadastre; Que p. No. 492 du cadas-  
 tre soit substituée à p. No. 412 du cadastre comme désignation  
 de l'immeuble Nos. de ville 57 à 61 rue St-Philippe; Que le nom  
 de Marie Lacombe soit inscrit comme nom de famille de <sup>l'ancien</sup> M.  
 J. Legare Lapointe, locataire au No. 39 Rue St-Philippe; Que  
 le montant de loyer de boutique Turgeon, au No. 107<sup>a</sup> Rue Des  
 Champs soit porté à \$120. l'an; Que le nom de Alphonse Mar-  
 chand soit inscrit comme commerçant avec une valeur de  
 fonds de marchandises de \$500. dans l'immeuble No. 591 du  
 cadastre, Rue Du Fleuve; Que la charge de maison de pension  
 soit substituée à celle de commerce, au nom de Joseph  
 Landry, au No. 8 Rue La Pousse; Que le nom de G. J. Michelin  
 soit inscrit comme nom de famille de <sup>l'ancien</sup> M. Thomas Célinas,  
 locataire



Vendredi, le 27 Janvier 1941

locataire, au No. 4 Rue S<sup>te</sup> Elizabeth. Que le nom de Achille Gélinais, mouleur, soit inscrit, au No. 4, Rue S<sup>te</sup> Elizabeth; que p. No. 236 soit substituée à p. No. 336, comme désignation cadastrale, de l'immeuble Nos. de Ville 46 à 50 Rue S<sup>te</sup> Elizabeth; que les noms de L. P. Lauglois et J. N. Godin soient inscrits, comme titulaires, les membres de la société L. P. Lauglois & Cie, entrés comme propriétaires, aux Nos. 51 et 53 Rue S<sup>te</sup> Elizabeth, et que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique, une valeur de fonds de marchandises, de \$1000. et une valeur de machines, de \$500. leur soient chargées; que le nom de Philippe Dupont, journalier, soit inscrit, au No. 19 rue S<sup>te</sup> Anne; que p. No. 259, du cad. soit substituée à p. No. 529 du cad. comme désignation de l'immeuble Nos. de Ville 121 et 123 Rue S<sup>te</sup> Denis; que le prénom Léopold soit inscrit au nom de Girard et celui de Victor au nom de Godin, entrés comme propriétaires, de l'immeuble p. No. 26 du cad. rue Bellefeuille, manufacture, et que la classe "1<sup>re</sup>" de boutique leur soit chargée; que la valeur du lot No. 15 du cadastre, au nom de Joseph Bellemare, soit portée à \$3200. au lieu de \$500; que la propriété de S<sup>me</sup> Amidi Carpentier, Chemin S<sup>te</sup> Marguerite, soit désignée par partie No. 26 du cadastre; que le nom de Joseph Grandmaison soit substitué à celui de Walter E. Ross, comme propriétaire, de l'immeuble No. 235, Chemin S<sup>te</sup> Marguerite; que le montant de \$500. soit inscrit comme valeur celle de loyer, au nom de Joseph Deschenaud, au No. 69 Chemin S<sup>te</sup> Marguerite, et celle de \$500. au nom de Prosper Normand, locataire, au No. 69 Chemin S<sup>te</sup> Marguerite; que le nom de Alphonse Oprette, peintre, soit inscrit au No. 43 rue Bonaventure; que le lot No. 543 du cadastre soit inscrit au rôle, au nom de la corporation de cette cité, avec grandeurs de 90 pds. de front par 15 pds. de profondeur, et une valeur de \$500; que le nom de Pierre Dupré soit rayé du rôle, comme locataire au No. 209 Rue S<sup>te</sup> Julie et inscrit, comme occupant au No. 249 Rue St Paul; que le nom de Arthur Brunelle soit substitué à celui de C. F. Grant, comme propriétaire, du lot p. No. 2013 du cadastre, rue Hertel et estimé à \$300; que la propriété No. de Ville 230 rue St Maurice soit désignée par p. des Nos. de cadastre 1306 et 1307; celles Nos. de Ville 242 et 244 Rue St Maurice par Nos. de cadastre p. 1308 et p. 1309; que le nom de S<sup>me</sup> V<sup>me</sup> George Mahoux, née Elzire Fettey soit inscrit comme propriétaire, de l'immeuble No. 125 rue St Roch; que les noms de Joseph Baron et Gaspard Larue soient substitués à celui de J. McSpénard, comme

Vendredi, le 27 Janvier 1881.

comme propriétaires de l'immeuble Nos. 64 à 68 Rue Des Forges, valeur de machinerie, valeur de fonds de marchandises, chevaux et voitures; Que le nom de M. Piquin soit inscrit comme locataire au No. 13 Rue S. Antoine, avec un loyer annuel de \$60., la charge de marchand et une valeur de fonds de marchandises de \$58; Que le montant de loyer de M. Ross, au No. 82 Rue S. Paul soit porté à \$144 l'an; Que le nom de Wilfrid Bélanger soit inscrit comme locataire au No. 158 Rue Des Forges, avec un loyer de \$120 l'an; Que le nom de George Honoré St. Pierre, gauchier, soit inscrit comme locataire au No. 8 rue Niverville, avec un loyer de \$84 l'an; Que le nom de Juvinal Alier soit inscrit comme locataire au No. 69 Rue S. Francois Xavier avec un loyer annuel de \$120; Que le nom de Adolphe Monfette, journalier, soit inscrit comme locataire au No. 68 Rue S. Frs. Xavier, avec un loyer annuel de \$96; Que les valeurs réelles de loyer de l'immeuble Nos. 273 et 273<sup>a</sup> Rue Notre-Dame, soient inscrites comme suit: pour la partie occupée par Edouard Bourassa, \$900; celle occupée par Philippe Bourassa, \$900; celle occupée par Alfred Sauvageau, \$1000; celle ci-devant occupée comme tannerie \$600; Que le nom de Arsine Parenteau, journalier, soit inscrit comme locataire au No. 129 Rue S. George, avec un loyer annuel de \$72; Que le prénom Joseph soit substitué à celui de Joseph au nom qu'il a obtenu comme locataire au No. 14 Rue S. Louis; Que le nom de Omer Bouchard soit inscrit comme locataire au No. 31<sup>a</sup> Rue S. Paul, avec un loyer annuel de \$120; Que le nom de Anastasie Loup soit substitué à celui de Elnaie Lion comme locataire au No. 31 Rue Champlour; Que l'entrée d'un terrain de 80' par 100' aux noms des Commissaires d'Écoles, rue Niverville, avec une évaluation de \$1200. et aussi une valeur de bâtisse de \$900, soit rayée du rôle au folio 131, étant aussi inscrite au folio 158; Que les charges pour 1 cheval et un wagon léger soient rayées du nom de Ferdinand Ludel, au No. 10 Rue S. Prosper; Que le nom de Adam Gabelle, soit substitué à celui de Maurice Ouesigne Bluffe, comme propriétaire de l'immeuble No. 25 Rue Bellefeuille; Que le nom de M<sup>me</sup> Joseph Gonthier, née Léa Thirierge, soit inscrit comme propriétaire de l'immeuble Nos. 228 et 230 Rue Notre-Dame, avec une valeur de machinerie de \$100. et une clause "1<sup>re</sup>" de boutique; Que le nom de Thomas Lamothe soit inscrit comme locataire au No. 84 Rue S. Marie avec un montant de loyer annuel de \$53<sup>12</sup>; Qu'une valeur réelle de loyer soit inscrite au nom de chacun

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

des locataires, ou occupants des propriétés de Alexander Bapt-  
 tist, de la Poterie, No. 2201 du cadastre et ci-après men-  
 tionnés savoir: M<sup>lle</sup> C. Villeneuve, \$300; Octave Lepage, Alise  
 Mailloux, \$300; Louis Allard, \$300; Joseph Bouchard, \$500; Er-  
 nest Bouchard, <sup>\$500</sup>; Louis Galfaire, \$500; Joseph Gravel, \$500; Al-  
 bert Gagne, \$400; Johnny Desjardis, \$400; L<sup>re</sup> V<sup>re</sup> Augustin Gra-  
 vel, \$800; Téléphore Desjardis, \$525; George Lamare, \$525; Omer  
 Bouchard, \$550; Alphonse Gaudet, \$1200; Arsine Dumont, \$400, Prime  
 Rivard; Tréfle Gondreau, \$400; Joseph Mailloux, \$400;  
 Hugh Blain, \$4000; Alphonse Martel, fière, \$400; David Cormier,  
 \$400; Antoine Lacasse, \$400; Donilla Sirois, 200; Hubert Thi-  
 rry, \$400; Alfred Gravel, \$400; Ferdinand Pellemare, \$400;  
 Joseph Marchand, \$2200; Que l'entée au rôle de la propriété  
 No. 1590 du cadastre, rue Cilina, soit corrigée et entée, comme  
 suit, savoir: La partie Nos. de Ville 4 et 6, avec grandeurs de  
 terrain de 32 pieds de front par 83 pieds de profondeur et  
 une valeur de \$400. pour ce dit terrain et aussi une valeur de  
 \$1300. pour bâtisse en bois dessus construite; la partie No. de  
 Ville 8 avec grandeurs de terrain de 28 pieds de front par  
 83 pieds de profondeur et une valeur de \$300. pour ce dit  
 terrain et une valeur de \$1800. pour bâtisse en bois dessus  
 construite, qui une valeur réelle de louer de \$800, soit inscrite pour  
 la partie No. 6 de Ville, celle de \$900. pour la partie No. 4 de Ville  
 et celle de \$2100. pour la partie No. 8 de Ville; qui une valeur de  
 \$500. soit mise pour lot p. 1130 du cadastre, comprenant 100  
 pieds de front par 100 pieds de profondeur, coin Nord-Ouest  
 des rues Deschamps et De La Foix, et déduite de la valeur par-  
 tie du lot 1130 du cadastre évaluée à \$2800; qui une valeur de  
 \$300. soit mise pour lot partie No. 1130 du cadastre, compre-  
 nant 285 pieds de front sur la rue De La Foix, côté Nord-Ouest,  
 partant de la rue St François Xavier en gagnant la Rue Des  
 Champs, avec une profondeur de 100 pieds, à être déduite de la  
 partie du lot No. 1130 du cadastre, estimée à \$3800; qui une va-  
 leur de \$300. soit mise pour lot partie No. 1130 du cadastre,  
 comprenant 285 de front sur la rue De La Foix, côté Sud-Est,  
 partant de la rue St François Xavier en allant vers la  
 rue Des Champs, avec une profondeur de 100 pieds, à être dé-  
 duite de la partie du lot No. 1130 du cadastre, estimée à \$3800;  
 que les grandeurs de terrain de l'immeuble Nos. de Ville 62  
 à 68 Rue Julie, au nom de Louis Picourt, soient corrigées com-  
 me suit: 86 pieds de front au lieu de 126 pieds, et avec une  
 valeur

Vendredi, le 27 Janvier 1911.

qu'il soit inscrit, comme propriétaire d'un terrain de 40 pieds de front sur une profondeur de 90 pieds, situé rue Julie, étant partie du lot No. 1572 du cadastre, entre les propriétés de Louis Précourt et de Alfred Letourneau, avec une valeur de \$550; Que le nom de Alphonse Turcotte, curateur à la faillite de J. P. Gariépy, soit inscrit comme locataire au No. 146 Rue Notre-Dame, avec un montant de loyer annuel de \$900; Que le nom de William Andrew Joseph Whiteford soit inscrit comme propriétaire de l'immeuble No. 18 Rue Deschamps, comme héritier de feu Hélène Pothier, son épouse;

Respectueusement soumis,  
 (Signé) Anselme Dubé  
 " Anselme Trudel,  
 " F. G. Gravel.

Hôtel-de-Ville,  
 Trois-Rivières,  
 27 Janvier 1911.

Adopté.

Rapport sur  
 plaintes contre le Rôle  
 d'Évaluation pour 1911.

Rapport:

Le Comité Général de ce conseil après avoir fait communication, à sa séance du 4 du courant des plaintes faites, contre le rôle d'évaluation pour l'année mil neuf cent onze, a l'honneur de faire le rapport suivant, savoir:

Il recommande que le nom de R. G. Palardieu soit inscrit comme locataire au No. 183 rue Notre-Dame avec un loyer annuel de \$84. et que le nom du dit R. G. Palardieu soit retranché comme locataire au No. 174 Rue Notre-Dame; Que le loyer au nom de Arthur J. Comtois, au No. 15<sup>e</sup> Rue St. Genevieve soit réduit à \$168. l'an; Que l'évaluation de la bâtisse No. 26 rue St. Olivier soit réduite à \$4500. Que l'évaluation des propriétés Nos. 245, 247, et 249, 251, rue Deschamps, soit réduite à \$2200. chacune; Que l'évaluation de la bâtisse Nos. 170 à 180 Rue Notre-Dame soit réduite à \$25000; Que l'évaluation de la bâtisse coin sud-ouest des rues Alexandre et Notre-Dame soit réduite à \$7600; Que les noms de Antonio Verrette et Alby Verrette soient inscrits comme propriétaires avec J. P. Olivier Verrette, de l'immeuble Nos. 4 et 6 rue De Tomancourt; Que le nom de J. Romeo Deschêta soit retranché du dit rôle; Que l'occupation de rectier soit substituée à celle de menuisier au nom de Alexis Blauglet; Que le nom de G. P. Dery soit substituée à celui de Charles Page, comme locataire au No. 10, rue St.



# Vendredi, le 27 Janvier, 1911.

Homologation du rôle d'ins-  
cription.

St Philippe; Que le loyer au nom de F. Schmid au No 30<sup>a</sup>  
Rue Hart soit porté au nom de Wilfrid Teasdale; Que l'occu-  
pation de journalier soit substituée à celle de cordonnier au nom  
de Aldoric Girard, au No. 7 rue St George;

Que les autres plaintes files contre ledit rôle  
soient rejetées, et que le dit rôle soit déclaré clos et homologué.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Louis P. Normand,  
Président.

Hôtel-de-Ville,  
Trois-Rivières, 27 Janvier 1911.

Adopté.

Pre<sup>re</sup> Motion.  
Son Honneur le Maire délégué  
à Québec, se Amendements à  
la Charte.

Proposé par M. Panneton,  
Secondé par M. Lamy.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à repré-  
senter le conseil de cette cité devant la Commission des Bills  
Privés, à Québec, lors de la passage du bill concernant les  
amendements à la Charte de la cité.

Adoptée.

Commissions pour peinture  
de l'Hôtel-de-Ville.

Des commissions pour le peinture de l'Hôtel-  
de-Ville sont ouvertes et commencent:

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| celle de M. L. Baxter,       | \$4,350.00 |
| " " M. Hub. Mottet,          | 2,644.00   |
| " " M. L. G. Hamel,          | 2,500.00   |
| " " M. Willie Lamotte,       | 2,685.00   |
| " " M. M. Mottet & Poliquin, | 2,476.00   |

La soumission de Messrs. Mottet & Poliquin est  
acceptée.

Commissions pour enduits  
à l'Hôtel-de-Ville.

Des commissions pour enduits à l'Hôtel-de-Ville  
sont commencent:

|                                |            |
|--------------------------------|------------|
| celle de Messrs. Roy & McLeod, | \$4,750.00 |
| " " M. Joseph Lambert,         | 4,700.00   |
| " " M. Georges Morrisette,     | 4,635.00   |

La soumission de M. Morrisette est acceptée.  
Et le conseil s'assemblera à mercredi, le huit de  
février prochain à huit heures du soir.

Approuvé.

Adopté

Louis P. Normand  
Maire.

G. P. Desjardins  
Sec. Trésorier.



# Mercredi le 8 Février 1911.

Assemblée régulière  
8 Février 1911.

Aucune assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, mercredi, le huitième jour de février, en l'au de Notre Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
C. G. Duplessis,  
Fr. Gélinas  
R. J. Grant,  
Nap. Lamy,  
Eug. McLeod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. J. Panneton,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
la "Wyagamack Pulp and  
Paper Co. Limited"

Requête de la "Wyagamack Pulp & Paper Co. Limited", demandant que son nom soit substitué à celui de M. Alex. Baptist, comme propriétaire des lots Nos. 2201, 2197, et 2195 du cadastre de cette Cité, en vertu d'un acte de vente en date du 6 janvier 1911.

Accordée

Requête  
de M. C. P. Gélinas.

Requête de M. C. P. Gélinas, demandant qu'il soit fait certains changements au Rôle d'Évaluation, suivant un acte d'échange en date du 30 janvier 1911, intervenu entre lui et M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Joseph Adilard Gélinas.

Accordée.

Requête  
de M. Louis Giroux.

Requête de M. Louis Giroux, demandant que le nom de M. J. Elz. Raymond soit substitué au sien, au rôle d'évaluation, comme acquéreur de la propriété No. 101, rue Hôtel, étant partie du lot No. 1996 du cadastre.

Accordée.

Requête  
de M. Paul Robert.

Requête de M. Paul Robert, demandant à être exempté des taxes pour l'année 1911, comme locataire au No. 305, Av. Laviolette, ou qu'il ne l'est plus depuis le 28 décembre dernier (1910).

Accordée.

Requête  
de M. Cléophas Neault.

Requête de M. Cléophas Neault, recommandant à l'attention du Conseil, le nom de M. Edmond Neault, comme étant une personne qualifiée pour faire partie du Corps de Police et de la Brigade du Feu.

Requête

# Mercredi, le 8 Février 1911.

de "The Geyan Motor Car Co. Limited" Requête

Requête de "The Geyan Motor Car Co. Limited" faisant part au conseil de leur intention d'établir une manufacture d'automobiles et de voitures commerciales - "tutels", dans les limites de cette cité, moyennant concession de terrain, exemption de taxes, etc.

de la "Canada Iron Corporation Limited." Requête

Requête de la Co. "Canada Iron Corporation Limited" informant le conseil qu'elle a l'intention d'agrandir ses usines, et demandant pour les fins de son projet, que le parcours de la rue Des Pins soit changé, en le faisant passer dans la ligne que se suit le terrain.

de M. J. B. Berlinguet Lettre

Reçue aux Comités Permanents. Lu une lettre de M. J. B. Berlinguet, arpenteur-géomètre, demandant au conseil de lui désigner le nom de l'arpenteur de la corporation pour procéder au bornage du terrain requis pour l'accès au quai en construction, vis-à-vis le moulin à vent.

M. A. B. Normandin, arp-géomètre, est chargé de représenter la Corporation.

du Comité des Finances. Rapport

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|   |         |
|---|---------|
| Département de l'Agueduc (Construction) | 254 33  |
| " " (Ent. et Rép.)                      | 866 62  |
| " des Chemins                           | 385 77  |
| " des Marchés                           | 200 08  |
| " du Feu                                | 203 32  |
| " de l'Hôtel-de-Ville                   | 1398 66 |
| " de la Police                          | 825 10  |
| " de la Commune                         | 12 ..   |
| " de la Santé                           | 100 83  |
| Drainage                                | 118 39  |
| Paroisse                                | 1373 66 |
| Ponts St. Maurice                       | 50 50   |
| Barre St. Philippe                      | 1 ..    |
| Compte des Propriétés                   | 240     |
| Assurance des Propriétés                | 362 61  |
| A reporter \$ 6,155 27                  |         |

# Mercredi 8 Février 1911.

|                                     | Report         |           |
|-------------------------------------|----------------|-----------|
| Station de Police et du Feu,        | 6155           | 27        |
| Atelier des départements,           | 27             | 43        |
| Papeterie, Annonces et Impressions, | 1              | 80        |
| Frais légaux,                       | 86             | 64        |
| Billets Promissoires,               | 435            | 20        |
| Intérêt et Commission,              | 210500         | ..        |
| Taxes Municipales                   | 1457           | 59        |
| Prêts aux Incendies,                | 6              | ..        |
| Ventes de Terrains,                 | 1947           | 57        |
| Salaires,                           | 6              | 80        |
| Depenses Contingentes,              | 1291           | 65        |
| Divers Comptes,                     | 607            | 90        |
|                                     | 422            | 52        |
|                                     | <b>222,946</b> | <b>37</b> |

Respectueusement soumis,  
(Signé) J. A. Pettier  
J. A. Venette,  
R. J. Grant,  
Mrs. Gilinas.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M. Michelin,  
Secondé par M. McLeod.

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville concernant le mauvais état du pont en bois reliant l'île St-Christophe à l'île Caron.

Référé aux Comités Permanents.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire concernant la ventilation de la cave et d'un cabinet d'aisance dans la bâtisse de la Station de Police.

Référé au Surintendant pour exécution.

Rapport de l'Inspecteur Vétérinaire

Lu un rapport de l'Inspecteur Vétérinaire concernant l'inspection des vaches et des tables des laitiers licencés.

Référé au Comité de Santé.

2<sup>e</sup> Motion

Concernant la construction d'une voie ferrée depuis la Courbe à Lige jusqu'au Branscontinental.

Proposé par M. Page,  
Secondé par M. Lamy.

Attendu que dans l'intérêt du public en général, et plus particulièrement des paroisses St-Narcisse, St-Etienne, St-Adelphe et St-Thérèse, de la Cité des Trois-Rivières et de la

Mercredi, le 8 Février 1911.

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien, du Pacifique, une voie ferrée, devrait être construite depuis la coupe à Lige, sur l'embranchement des P&N, à aller jusqu'au Transcontinental, en passant à l'ouest de la rivière Gatiskan, par les dites paroisses S. Narcisse, S. Stanislas, S. Adolphe et S. Thede.

Attendu que les quatre paroisses ci-haut mentionnées ont une population d'au-delà de neuf mille âmes et sont situées sur des terrains d'une grande fertilité;

Attendu que sur le parcours et la proximité de ce chemin en perspective, il y a plusieurs prairies, d'eau d'une grande valeur et faciles à exploiter, et en plus, une quantité considérable de magnifiques lots à bâtir, qui, avec des facilités de communication permettront à un grand nombre de familles de s'établir en ces endroits;

Attendu que cette voie ferrée tout en étant un avantage au point de vue des communications, du commerce et de l'établissement de nouvelles industries, serait une source de revenu considérable pour la Compagnie du C. P. R.;

Qu'il soit résolu que ce Conseil s'adresse à Monsieur Charles Murphy, Subintendant Général, de la Division Est du C. P. R., pour le prier de recommander et d'aider la construction de l'adite voie ferrée.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.

Vente de terrain par M. J. A. Frigon pour l'élargissement de la rue Alexandre.

Proposé par M. Panneton,  
Secondé par M. Lamy.

Que Monsieur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Mr. Joseph Antoine Frigon, à la corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'une certaine portion de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Alexandre en cette Cité, située sur le côté sud-ouest de l'adite rue et étant partie du lot numéro sept cent cinquante et un, des plans et liasses, des envois officiels, du cadastre d'encadrement pour la Cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de mille piastres, et cela suivant projet d'acte préparé par S. E. Normand, C. E. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Protêt à M. P. A. Gorin concernant lot No. 539 du cadastre.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Panneton.

Que Monsieur le notaire de la Corporation soit autorisé à signifier un protêt au nom de la Corporation à M. P. A. Gorin, pour lui demander et l'obliger de remettre

à la

Mercredi, le 8 Février 1871.

Appurement.

à la Corporation, la possession, du terrain, connu et désigné sous le No. 539 du cadastre, de la Cité, des Trois Rivières, et situé sur la Côte sud-est de la rue Notre-Dame.

Adoptée.

Le Conseil s'ajourne ensuite à vendredi, le dix-sept février courant, à huit heures du soir.

Adopté  
Aluis Ph. Lorneau

(S.) Théodore Grandpierre  
Sec. Greffier

Maire.

Assemblée Régulière  
17 Février 1871.

Une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, vendredi, le dix-septième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent soixante et quinze, du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
G. G. Dupuis,  
P. G. Gélinas,  
Nap. Lamy,  
G. M. Leod,  
Edm. Michelin,  
Chas. Page,  
E. J. Lamont,  
F. A. Verette,

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête du Rév. P. Valbert, Marie, et autres, demandant que la rue Laviolette, depuis la rue St-Maurice jusqu'à la rue St-Foix, soit mise sous contrôle.

Accordée.

Requête du  
Rév. P. Valbert Marie  
et al.,

Requête de  
M. Alfred Pettit.

Requête de M. Alfred Pettit demandant que son nom soit substitué à celui de Dame Denise Pelletier, comme propriétaire du lot No. 2033 du cadastre, côté nord-est de la rue St-Paul.

Accordée.

Requête de  
M. Joseph Lambert.

Requête de M. Joseph Lambert demandant qu'il lui soit permis de tenir un étal particulier de boucher aux Nos. 26 et 28, rue Plaisante.

Accordée. Su



Vendredi 17 Février 1911.

Lettre de  
"The Canadian Fire Hose Com-  
pany".

Sur une lettre de "The Canadian Fire Hose Company", informant le Conseil qu'elle accordera une extension de temps d'une quinzaine jours pour considérer l'achat d'une échelle aérienne.

Lettre de  
Messrs. Bureau, Diquie &  
Laprie.

Sur une lettre de Messrs. Bureau, Diquie & Laprie concernant le Bill des amendements à la charte, actuellement devant la Législature.

Com suite  
de M. F. Huppé.

Le Secrétaire-Trésorier donne communication d'une poursuite en dommages de M. F. Huppé contre la Corporation de cette cité, par suite de la fermeture de la rue St. Martin.

1<sup>re</sup> Motion.

Pour faire vendre les immeubles de M. Arthur Brunelle, failli, à la charge de l'hypothèque de la Corporation.

Référé aux avocats de la Corporation.  
Proposé par M. Camerton,  
Secondé par M. M. Leod.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à retirer, par les présentes, la réclamation que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières a produite dans l'affaire de Arthur Brunelle, failli, afin que les créanciers et les inspecteurs à cette faillite soient relevés de leur charge par la Cour, et ledit Arthur Brunelle remis en possession de ses biens pour en faire une cession volontaire entre les mains de Louis Philippe Mercier, notaire de ladite cité, qui devra vendre lesdits immeubles, du dit Arthur Brunelle, à la charge de l'hypothèque de la dite Corporation, et la dite Corporation s'engage d'accepter la dite cession volontaire à la condition que tous les créanciers à la dite faillite, acceptent la dite cession.

Adoptée sur division de sept pour et un contre,  
savoir:  
Pour: Messrs. Duplessis, Gélinas, Lamy, M. Leod, Michelin, Page, Camerton,  
Contre: M. Verrette.

2<sup>e</sup> Motion

Achat d'une échelle aérienne

Proposé par M. Page,  
Secondé par M. Michelin.

Qu'une échelle aérienne de la manufacture Seagrave soit achetée pour le service du département du Feu, suivant la soumission de M. H. M. Tick, en date du 24 Janvier 1911.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion

Billet promissive au montant de \$1000<sup>00</sup> en faveur de M. Nap. Lamy.

Proposé par M. Verrette,  
Secondé par M. Gélinas.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en

Vendredi, le 17 Février 1911.

en faveur de M. Napoléon Lamy, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du six de décembre dernier (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1000.<sup>00</sup> en faveur de M. Pierre Blais.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Page;

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Pierre Blais, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du dix de décembre dernier (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$2100.<sup>00</sup> en faveur de D<sup>me</sup> Augusta Gauthier.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Michelin.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Mademoiselle Augusta Gauthier, un billet promissoire au montant de deux mille cent piastres, à six mois de la date du vingt-quatre de décembre dernier (1910), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$4700.<sup>00</sup> en faveur de D<sup>me</sup> Eugénie Lachance.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. McLeod.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Eugénie Lachance, un billet promissoire au montant de quatre mille sept cents piastres, à six mois de la date du trois de janvier dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$2500.<sup>00</sup> en faveur de D<sup>me</sup> Léontine G. Bellefeuille.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. McLeod.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Léontine G. Bellefeuille, un billet promissoire au montant de deux mille cinq cents piastres, à six mois de la date du dix de janvier dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

8<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$2100.<sup>00</sup> en faveur de M. Joseph L. P. Lacourse.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Duplessis.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Joseph L. P. Lacourse, un billet promissoire au montant de deux mille cent piastres, à six mois de la date du treize de février courant (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

Vendredi, le 17 Février 1911.

<sup>1<sup>ère</sup></sup> Motion.  
Billet promissive au montant de \$3000.<sup>00</sup> en faveur de <sup>2<sup>ème</sup></sup> Maria Vivier-Leclerc.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Duplessis,

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame Maria Vivier-Leclerc, un billet promissive du montant de trois mille piastres, à six mois de la date du seize de février courant (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Approuvé.

Adoptée:  
Le Conseil s'est réuni ensuite à vendredi, le (24) vingt-quatre de février courant à huit heures et quinze du soir.

M. Verette  
Sec. Trés.

Adopté  
L. P. Normand  
Maire.

Assemblée Régulière.  
24 Février 1911.

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, Vendredi, le vingt-quatrième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
A. J. Bergeron,  
C. G. Duplessis,  
Mrs. Gilman  
R. J. Grant,  
Nap. Lamy,  
Edm. Michelin,  
Eps. Page,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verette.

Requête de  
M. Alfred Boivent.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. Alfred Boivent demandant que son nom soit substitué à celui de feu l'Hon. H. Mathiot, au rôle d'évaluation, pour l'année 1911, comme propriétaire de l'immeuble No. 70 rue Riverville, étant porté au No. 155 du cadastre.

Requête de  
M. Victor Aubry.

Accordée.  
Requête de M. Victor Aubry, demandant qu'il lui soit accordé une licence pour ouvrir un magasin de liqueurs

# Vendredi, le 24 Février 1911.

liqueurs.

Le Conseil, décidera lors de la demande par certificat.

Messrs. Bureau, Diqui & Lapie.

Lettre de

Lu une lettre de Messrs. Bureau, Diqui & Lapie, concernant le jugement rendu dans la cause de M. Jutras contre la Corporation.

M. J. G. Rutherford.

Lettre de

Lu une lettre de M. J. G. Rutherford, Directeur General Vétérinaire, à Ottawa relativement à un envoi de tuberculine, à M. le Dr. J. O. Poirier, Inspecteur Vétérinaire.

la North Shore Power Co.

Lettre de

Lu une lettre de la North Shore Power Co. concernant l'installation du compteur aux usines de l'Agueduc.

Il est décidé d'écrire à la Co. de ne pas faire l'installation du compteur en question avant de connaître la décision du Conseil quant à l'endroit où il devra être posé.

M. Benj. Panneton.

Lettre de

Lu une lettre de M. Benjamin Panneton, demandant qu'il ne soit pas tenu de payer la surtaxe de \$100. à \$200. imposée sur les banques.

la Corporation de St. Pite.

Lettre de

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une résolution adoptée par le Conseil Municipal de la ville de St. Pite, à l'effet qu'une demande soit faite à la Compagnie St. Maurice Valley Ry. de continuer sa ligne de Grand'Mère jusqu'à Harvey Junction, en passant dans la ville de St. Pite.

de M. L. P. Bellefeuille.

Rapport

Lu un rapport de M. L. P. Bellefeuille, commis à bord des vapeurs "Glacial" et "Spre", concernant les revenus et les dépenses des dits bateaux pour l'année 1910.

Il est décidé de demander à M. Bellefeuille un second rapport plus détaillé.

L'Inspecteur-Sanitaire.

Lettre de

Lu une lettre de M. E. F. Landry, au sujet d'une inspection qu'il a faite de la plomberie à la bâtisse de l'Agueduc, et recommandant certains changements appropriés, des lieux d'aisance.

Accordée.

1<sup>re</sup> Motion.  
Ouvro appelé dans la cause de M. Jutras contre la Corporation.

Proposé par M. Lamy.  
Secondé par M. Verette.

Que la cause de M. Jutras contre la Corporation de la Cité des Trois Rivières, portant le No. 184 de la Cour Supérieure, et dans laquelle jugement vient d'être rendu contre la dite Corporation, soit, d'après l'avis des avocats de ce Conseil, portée en appel.

Rejetée

Vendredi, le 24 Février 1911.

Reptée sur division de deux pour et sept contre:

|                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| Pour                  | Contre                    |
| M <sup>rs</sup> Lamy, | M <sup>rs</sup> Bergeron, |
| Perette,              | Duplessis,                |
|                       | Gifinas,                  |
|                       | Grant, R. F.              |
|                       | Michelin,                 |
|                       | Page,                     |
|                       | Peltier,                  |

2<sup>e</sup> Motion.  
Nomination des  
Auditeurs.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Page;

Qu Messieurs Narcisse Girard et Dominique  
Péau soient nommés auditeurs des livres de comptes de  
la corporation de cette cité; pour l'année mil neuf cent dix,  
avec un salaire de cinquante piastres chacun.

Adoptée.

Apurement.

Et le conseil s'ajourne ensuite à lundi, le  
vingt-sept de février courant, à huit heures et quinze du  
soir.

Adopté

E. H. Desjardins  
Sec. Trés.

Louis St-Onge  
Maire

Assemblée Régulière  
27 Février 1911.

A une assemblée régulière du conseil de la cité  
des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité,  
lundi, le vingt-septième jour de février, en l'an de Notre-  
Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du  
soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par  
la loi, étaient présents:

Messieurs les Echevins

A. J. Bergeron,  
E. G. Duplessis,  
Fr. Gifinas,  
R. F. Grant,  
W. A. Grant,  
Nap. Lamy,  
Gep. McLeod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
J. A. Peltier.



Lundi, le 27 Février 1911.

J. A. Peltier,  
F. A. Venette,

En l'absence de Son Honneur le Maire et de  
M. le Pro-Maire, Monsieur l'échevin Frs. Gilinas est  
appelé à présider l'assemblée.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Lu une lettre de "The Diamond Whitebear  
Company Limited" demandant le paiement de leur bonus  
de vingt-cinq mille piastres.

Proposé par M. McLeod,  
Secondé par M. Desbrosses,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer  
un acte de répute par M. J. A. Jutras à la Corporation de la  
Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire pour prolonger  
la rue St. Prosper, depuis la rue St. Julie jusqu'à la  
rue Deschamps, suivant projet d'acte préparé par C. E.  
Normand Esq. P. J., et conformément au jugement rendu  
par l'Hon. Juge Cook, en date du seize février courant,  
dans une cause portant le No. 184. de la Cour Supérieure,  
de "J. A. Jutras vs La Corporation des Trois-Rivières."  
Adoptée.

Proposé par M. Peltier,  
Secondé par M. Pagi,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à si-  
gner en faveur de M. François Gilinas, un billet promis-  
soire au montant de cinq mille piastres, à six mois de  
cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.  
Adoptée.

Et le Conseil s'ajourne ensuite à lundi, le  
treize de mars prochain, à huit heures et quinze du  
soir.

Adopté  
Ouis D'Alouard  
Maire.

F. Desbrosses  
Sec. Trés.

Lettre de  
Diamond Whitebear  
Co. Ltd.

1<sup>re</sup> Motion  
Vente de terrain par M.  
J. A. Jutras, pour le pro-  
longement de la rue St.  
Prosper.

2<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissoire au  
montant de \$5,000.<sup>00</sup> en  
faveur de M. F. Gilinas.

Agournement.

Assemblée Régulière  
13 Mars 1911.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité  
des Trois-Rivières, tenue au Hôtel-de-Ville, en la dite Cité,  
Lundi,

Lundi, le 13 Mars 1911.

lundi, le treizième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur, mil-neuf-cent-onze, à huit heures et quinze, du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Sous-Président, M. le Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
A. J. Bergeron,  
Mrs. G. L. G. G. G.,  
R. S. Grant,  
Nap. Lamy,  
Geo. M. Leod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
J. A. Pettier,  
J. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de  
Mess. Godin & Bournival,

Requête de Messieurs Godin & Bournival, demandant que, comme manufacturiers, l'eau leur soit fournie à raison de sept centins et demi par mille gallons, au lieu de treute centins qu'ils paient actuellement.

Accordée.

Requête de  
Messrs Arthur et Ernest  
Brière.

Requête de M. J. A. Verette, demandant que les noms de Messieurs Arthur Brière, et Ernest Brière, soient entrés au rôle d'Evaluation pour la présente année, le premier, comme propriétaire de l'immeuble N.º de ville 112<sup>e</sup> rue St Paul, et le second, comme propriétaire du N.º 114 rue St Paul, suivant testament produit avec sa requête.

Accordée.

Requête de  
Dame Vve E. Guilbault.

Requête de Dame Vve Francois Guilbault, demandant que son nom soit substitué au rôle d'Evaluation pour l'année 1911, à celui de Dame George Guilbault, comme propriétaire de l'immeuble N.º 2039 du cadastre, rue St Paul, suivant actes produits.

Accordée.

Requête de  
M. Louis Roy.

Requête de M. Louis Roy, demandant que l'estimation de son terrain partie N.º 450 du cadastre, rue Notre-Dame, fixée au rôle d'Evaluation pour 1911 à \$ 300. soit remise à la somme de \$ 100. qu'elle était l'année dernière, considérant que le dit rôle pour la présente année ne devait être qu'une révision de celui de 1910.

Refusée.

Requête

Tundi, le 13 Mars 1911.

Requête de M. E. Blavet & al.,

Requête de M. F. Cravel et autres demandant que la Corporation de la Cité des Trois Rivières veuille faire don à M. Johnny Boivin d'un terrain situé au coin sud-est des rues De la Chapelle et St Maurice, dans le but de permettre au dit Boivin de pouvoir disposer plus facilement de son terrain situé au coin opposé, en vue de l'érection d'une église dans le Quartier Notre-Dame.

Référé aux Comités Permanents.

Requête des promoteurs du Cercle Laviolette.

Requête des promoteurs du Cercle Laviolette demandant l'autorisation de se constituer en corporation sous le nom et la raison sociale de: "Le Cercle Laviolette des Trois Rivières".

Accordée.

Requête de M. Camille Coury.

Requête de M. Camille Coury demandant à être déchargé du paiement des taxes que la Corporation lui réclame pour le compte de Albert Bourada, ou qu'il ne s'est engagé à aucune responsabilité de ce genre envers le dit Bourada.

Accordée.

Lettre de la North Shore Power Co.

Lu une lettre de la North Shore Power Company informant le conseil qu'elle est obligée de procéder de suite à l'installation du compteur aux filtres de l'Aqueduc, et ce, suivant les plans produits.

Référé au Président du Comité de l'Aqueduc.

Lettre de la Canadian Fire Hose Co.

Lu une lettre de The Canadian Fire Hose Company, accusant réception d'une commande pour une échelle aérienne, au prix de trois mille deux cents piastres (\$3,200.00).

Lettre de M. Hon. Jacques Bureau.

Lu une lettre de M. Hon. Jacques Bureau, Solliciteur-général, avisant le conseil que le Gouvernement est disposé à accorder le droit de passage demandé sur l'Île St. Christophe.

Lettre de l'Association des Citoyens.

Lu une lettre du Secrétaire de l'Association des Citoyens concernant l'emploi de la somme de quatre cents piastres votée par ce conseil à la dite association, en novembre dernier.

Rapport du Comité des Finances.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

Aqueduc.

Lundi, le 13 Mars 1911.

|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| Aqueduc, construction,               | 187 46              |
| " Ent & Rép.                         | 1824 71             |
| Département des Chemins,             | 723 82              |
| " " Marchés,                         | 304 60              |
| " du Feu                             | 107 08              |
| " de l'Hôtel de Ville,               | 2,872 76            |
| " de la Police,                      | 753 62              |
| " de la Commune,                     | 10 --               |
| " de la Santé,                       | 102 33              |
| Drainage,                            | 114 37              |
| Pavage,                              | 755 36              |
| Ponts St Maurice,                    | 40 90               |
| Rues sous Contrôle,                  | 7 93                |
| Assurances des Propriétés,           | 129 80              |
| Station de Police et du Feu,         | 18 05               |
| Atelier des départements,            | " 27                |
| Imprimerie, Annonces et Impressions, | 57 25               |
| Frais légaux,                        | 284 80              |
| Intérêt et Commission,               | 1641 48             |
| Billets Promissaires,                | 218,500 --          |
| Prêts aux Incendies,                 | 1,500 --            |
| Salaires,                            | 491 65              |
| Dépenses contingentes,               | 112 22              |
| Divers Comptes,                      | 1397 95             |
|                                      | <b>\$231,938 41</b> |

Respectueusement soumis  
 J. A. Peltier, Prés.<sup>dt</sup>  
 Fr. Gélinas,  
 R. H. Grant,  
 F. A. Verette,

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M. Michelin.  
 Secondé par M. M. Leod.

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce conseil soit adopté.

Adopté.

Chief de Police Rapport du

Le rapport du chef de Police concernant différentes alarmes pour incendies durant les mois de Janvier et février derniers.

Messrs. Chas. Hamelin & fils

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'un certificat de Messrs. Chas. Lafond et Frs. Parent, en faveur de Messrs.

Lundi, le 13 Mars 1911.

Messrs. Charles Hamelin & fils, établissant que ces derniers ont droit à un paiement de mille piastres en compte de leur contrat pour travaux de chauffage à l'Hôtel-de-Ville.

et François Parent

Brevet  
de Travaux de plomberie  
à l'Hôtel-de-Ville.

Accordé.  
Lecture d'un certificat de Messrs. Charles Lafond, à l'effet que Messrs. Germain & Fils, contracteurs pour les travaux de plomberie à l'Hôtel-de-Ville, ont droit à un paiement de huit cents piastres en compte sur leur contrat.

Accordé.

Trois-Rivières, 7 mars 1911.

Opinion  
de J. M. Martel, Sec.  
Avocat, concernant la  
propriété du No. 539 du  
cadastre.

A Son Honneur le Maire,  
A Messieurs les Echevins de la cité des Trois-Rivières,  
Messieurs:-

Le Secrétaire de la Corporation de la cité des Trois-Rivières, m'a demandé si, en vertu de l'acte de vente qui lui a été consenti par Madame D'Odoré D'Orsonnens, et autres, le 21 Décembre 1899, M. P. A. Gouin pourrait prescrire acquisitivement le lot No. 539 du cadastre de la cité des Trois-Rivières, en supposant qu'il en aurait eu la possession depuis dix ans.

Pour la prescription de dix ans, il faut que l'immeuble qui en fait l'objet ait été transmis en vertu d'un bon titre et que la possession de l'acquéreur ait été de bonne foi, paisible et publique, et à titre de propriétaire. Il faut que le titre soit translatif d'un immeuble bien déterminé et que la possession se rattache à l'objet cédé. La question est de savoir si le titre qui invoque M. Gouin lui a bien transféré la propriété du lot No. 539 et si sa possession a bien tous les caractères voulus par la loi.

L'immeuble est désigné comme suit dans son titre: "Un lot de terre situé en la ville des Trois-Rivières, du côté Sud-Est de la rue Notre-Dame, de forme irrégulière, contenant 537 pieds de front par 234 de profondeur dans la ligne Sud-Est et 80 pieds dans la ligne Nord-Est, plus ou moins, exclusivement de la rive du St. Laurent, tenant sur le devant à la dite rue Notre-Dame, sur l'arrière, à la dite rive, au Nord-Est, d'un côté, au terrain de la Commune, et de l'autre côté, à des voisins inconnus, lesquels lots



Lundi, le 13 Mars 1911.

"lot maintenant connu sous les Nos. 540, 541 et 542 du ca-  
"dastre pour la cité des Trois-Rivières. En plus toute l'éten-  
"due de terrain qui peut appartenir au vendeur et comprise  
"entre la rue Notre-Dame, au Nord-Ouest, la grille du St.  
"Laurant, au Sud-Est et depuis la ligne latérale Sud-Ouest de  
"la commune des Trois-Rivières à aller jusqu'à une distance  
"de 1216 pieds vers le Nord-Est; à déduire cependant du  
"dit terrain l'emplacement sur lequel est érigé un moulin à  
"vent et qui a été vendu à la Corporation Par Notre Dame Neuve  
"Georges Desbarats."

Les titres des vendeurs mentionnés dans l'acte  
de vente sont:

1<sup>o</sup> - Un testament de leur père, Georges Pascal  
Desbarats, en date du 24 mai 1858.

2<sup>o</sup> - Un acte de partage entre les héritiers Des-  
barats, devant L. A. Hart, N. P. en date du 26 Novembre  
1877.

3<sup>o</sup> - Un autre acte devant L. A. Hart, N. P. en  
date du 3 Avril 1876, remettant dans l'indivis les im-  
meubles des héritiers Desbarats.

Il est aussi mentionné dans l'acte de vente, que  
l'auteur des vendeurs, Georges Pascal Desbarats, avait  
lui-même acquis ces immeubles du chef des Trois-  
Rivières, le 5 Mai 1854 et le 29 Avril 1864.

Comme on le voit, il n'est pas question dans la  
désignation du lot de terre vendu à M. Couin, du No. 539  
du cadastre, celui en contestation. Au contraire, les vendeurs  
cèdent un lot de terre, de 537 pieds de front, comprenant  
les Nos. du cadastre 540, 541 et 542 et déclarent que le lot de  
terre est borné au Sud-Ouest par un terrain qui ap-  
partient à d'autres propriétaires qui sont inconnus aux  
vendeurs, et qui sont mentionnés dans l'acte de vente  
comme étant des voisins inconnus. Or ce terrain appar-  
tenant à des voisins que les vendeurs ne connaissent pas  
est précisément le No. 539 du cadastre.

On dira peut-être que le No. 539 est compris  
dans l'étendue du terrain, situé depuis la ligne latérale  
Sud-Ouest de la commune à aller jusqu'à la distance  
de 1216 pieds vers le Nord-Ouest. Si les vendeurs eus-  
sent vendu toute cette étendue de terrain, comme leur  
appartenant, la question présenterait peut-être un peu  
plus

Jundi, le 13 Mars 1911.

plus de difficultés, mais il faut remarquer que les vendeurs par cette clause ne cèdent et transfèrent que le terrain qui peut leur appartenir et qui se trouve compris dans les dites limites. Ils n'ont pu céder, par conséquent, le No. 539, parce que ce terrain ne leur appartenait pas, mais qu'il appartenait à des voisins inconnus, comme les vendeurs le déclarent dans la clause immédiatement précédente. Il est difficile, à moins de prétendre que le lot No. 539 ait été cédé par le titre qui invoque M. Gouin. M. Gouin est averti, au contraire, par l'acte même, que la partie de terre connue maintenant sous les Nos. 540, 541 et 542, est bornée au Sud-Ouest par un terrain qui appartient à d'autres personnes. Le titre invoqué par M. Gouin n'est donc pas, suivant moi, un titre translatif du lot de terre No. 539 du cadastre. S'il en est ainsi, la possession qu'a eue en avoir M. Gouin, ne pouvait donc avoir les caractères voulus par la loi, pour prescrire.

Outre la nécessité d'un titre transférant la propriété d'un immeuble déterminé, il faut, en plus, que l'acquéreur ignore absolument qu'un autre que le vendeur paraît être propriétaire. Or d'après le titre en question, M. Gouin ne pouvait ignorer que d'autres que les vendeurs pouvaient être les propriétaires du terrain en contestation.

Une autre objection sérieuse à l'encontre des prétentions de M. Gouin, c'est qu'aucun immeuble ou partie d'immeuble qui lui est transféré, n'est désigné sous le No. 539 du cadastre, et que l'enregistrement de son titre est, en conséquence, sans effet à l'égard des tiers pour ce qui peut concerner ce terrain. Nos lois d'enregistrement sont claires à ce sujet. A défaut de la désignation d'un immeuble par le Numéro du cadastre qu'il porte, l'enregistrement, d'après l'article 2168 du Code Civil, ne peut affecter le lot en question. Ainsi, pour le lot No. 539, l'enregistrement au titre de M. Gouin n'a produit aucun effet à l'égard des tiers et c'est comme s'il n'eût pas été enregistré du tout. Pour que la possession de dix ans puisse être invoquée à l'égard des tiers et qu'elle soit publique, il faut cependant que le titre de l'acquéreur ait été enregistré; sans enregistrement, elle ne compte pas. Il y a plusieurs décisions en ce sens et je réfère ici tout particulièrement

Lundi, le 13 Mars 1911.

renvoit, à une étude sur ce point, publiée au deuxième volume de la Revue Légale, Nouvelle série, page 19.

Je dois ajouter que j'ai examiné les titres auxquels il est référé dans l'acte de vente consenti à M. Guin, et qu'il n'appert pas par ces titres que les vendeurs fussent propriétaires du lot No. 539 du cadastre. D'après les autres titres, se rapportant à ces terrains, il n'appert pas non plus que la succession Desbarats ait été propriétaire du terrain, connu maintenant sous le No. 539 depuis la vente qui a été faite par le shérif en 1864, du terrain dans lequel se trouve compris ce numéro, au contraire, ce sont les auteurs de la Corporation qui en auraient été les propriétaires depuis cette époque. Ainsi en 1864, Louis Dupont, dit Champoux, acquiert à la vente du shérif un terrain d'une étendue de 779 pieds qui est borné au Nord-Est par le terrain de M. Desbarats. Le 27 Mars 1867, Louis Dupont vend à François Dargis, une partie du dit terrain, c'est à dire la partie qui parait être maintenant connue sous le No. 539 du cadastre. Le 8 Août 1867, François Dargis vend à Pierre Lebel, le terrain qu'il a acquis de Dupont, et Lebel le 1<sup>er</sup> Février 1879, vend ce même terrain à la Corporation de la Cité des Trois Rivières, dont le titre a été enregistré.

Il résulte, par conséquent, de tous ces titres et de ces différentes mutations, que les auteurs de M. P. A. Guin n'étaient pas les propriétaires de ce lot No. 539, lors de la vente qui a été faite à M. Guin, ce qui d'ailleurs apparaît par l'acte même qui a été consenti à ce dernier.

Ainsi pour toutes ces raisons, je suis d'opinion que M. Guin ne peut prétendre à la propriété du No. 539 et que la Corporation de la Cité des Trois Rivières en est demeurée propriétaire.

J'ai l'honneur d'être,

Votre, etc.

(Signé)

J. N. Martel.

Proposé par M. Peltier,

Secondé par M. Gilinas,

Qu'il soit déclaré par la présente, que l'émission des débentures mentionnées dans les résolutions de ce Conseil pour différents billets promissaires en faveur de la Banque d'Acadulaga, en date du 21 septembre

bre

2<sup>e</sup> Motion.

Billets promissaires en faveur de la Banque d'Acadulaga.

Lundi le 13 Mars 1911.

bre 1909 pour \$15,000; en date du 2 novembre 1909 pour \$38,000; en date du 6 décembre 1909 pour \$20,000, et en date du 30 mai 1910 pour \$27,000, a été autorisée par l'Acte de la Législature de Québec, 9 Édouard VII, chap. 84, art. 1, et la résolution de ce Conseil pour billet promissoire en faveur de la dite Banque d'Archevaga, en date du 3 janvier 1910 pour \$36,000, a été autorisée par l'Acte de la Législature de Québec, 1, Georges V, chap. 50, art. 2.

Adoptée.

Proposé par M. Verette,

Secondé par M. Pagi,

Que M. l'Inspecteur de Ville et l'Ingénieur de la Cité soient chargés de se rendre à la manufacture Diamond Whitegear Company Limited, et constater si les clauses de leur contrat concernant la construction de la dite manufacture ont été remplies, et d'en faire rapport à ce Conseil à sa prochaine séance.

Adoptée.

Proposé par M. Lamy,

Secondé par M. McLeod,

Que M. P. N. Martel, avocat, soit chargé de prendre des procédures judiciaires contre M. P. C. Gouin, pour lui faire remettre le terrain désigné sous le No. 539 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, duquel il détient actuellement la possession.

Proposé par M. Pagi, en amendement,

Secondé par M. Peltier,

Que Messieurs Comeau & Béliveau, avocats, soient chargés de prendre des procédures judiciaires contre M. P. C. Gouin, en recouvrement de la propriété du lot No. 539 du cadastre, au lieu et place de M. Martel.

Rejetée sur division de deux pour et six contre, savoir:

Pour  
MM. Pagi,  
Peltier.

Contre  
MM. Bergeron,  
Gélinas,  
Lamy,  
McLeod,  
Michelin,  
Verette,

M.

3<sup>e</sup> Motion  
Inspection de la Diamond Whitegear Co. Ltd. par l'Inspecteur de Ville et l'Ingénieur de la Cité.

4<sup>e</sup> Motion.  
Opposé contre M. P. C. Gouin, confier à M. P. N. Martel.

5<sup>e</sup> Motion.  
En amendement à la Motion No. 4.

Lundi, le 13 Mars 1911.

M. l'Échevin Grant, s'abstenant de voter.

La motion principale est ainsi mise aux voix et adoptée sur même division.

Proposé par M. McLeod,

Secondé par M. Bergeron,

Que Son Honneur le Maire soit chargé de télégraphier aux autorités du Gouvernement fédéral pour leur demander de retarder de quelques jours le travail des brise-glaces "Montcalm" et "Lady Gray" afin de conserver les communications actuelles entre Trois-Rivières et la rive sud du fleuve St. Laurent, considérant que dans le cas où le pont de glace serait démolit, en fait occasionnerait de très grands dommages à la cité des Trois-Rivières.

Adoptée.

Le Conseil se réunira ensuite le lundi, le vingt-septième jour de mars courant à huit heures et quinze du soir.

E. Desjardins  
Sec. Trés.

Louis Desjardins  
Maire.

6<sup>e</sup> Motion  
Pour faire suspendre le  
travail des brise-glaces.

Apurement.

Assemblée Régulière  
27 Mars 1911.

Aune assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-septième jour de mars, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Échevins

L. P. Normand,  
C. G. Duplessis,  
Frs. Gilman,  
Nap. Lamy,  
Eus. McLeod,  
Edm. Michelin,  
Chas. Page,  
J. A. Pettier,  
F. A. Verette,

lues.

Les minutes de la dernière assemblée sont

Requête



Lundi, le 27 Mars, 1911.

Requête de  
M. Pierre Lacroix.

Requête de M. Pierre Lacroix, demandant que les noms de Demoiselles Edouardiana et Sibiana Lacroix soient substitués au sien, au rôle d'évaluation, comme propriétaires de l'immeuble No. 1649 du cadastre, coin des rues St. Julie et St. Genevieve, et ce, suivant acte produit.

Accordée.

Requête du  
Séminaire des Trois-  
Rivières.

Requête du Séminaire des Trois Rivières demandant que la Corporation veuille faire déterminer l'emplacement des rues St. Francois Xavier, Cook et De Troix.

Accordée pourvu que le prix du terrain pour les rues ne dépasse pas cinq cents du pied.

Requête de  
M. Thomas Parent.

Requête de M. Thomas Parent demandant remise de la différence de ses taxes à compter du premier mai prochain, vu qu'il doit laisser la ville pour aller demeurer à Québec.

Requête de  
M. W. Marchildon.

Requête de M. Alfred Marchildon demandant qu'il lui soit fait remise de la différence de taxes entre un montant de loyer annuel de \$300. qu'il paie actuellement et celui de \$360. pour lequel il a été porté au rôle d'évaluation.

Requête de  
M. J. S. Leblond.

Requête de M. John S. Leblond, demandant que l'exemption de taxes municipales de dix ans accordée à Leblond Brothers, pour leur manufacture de chaussures et qui a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier dernier 1911, leur soit continuée pour une autre période de dix années.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
M. Philippe Aubry.

Requête de M. Philippe Aubry demandant la remise du montant qu'il doit payer taxes.

Requête de  
MM. Lafontaine & Morris-  
sette.

Requête de Messieurs Lafontaine & Morrissette demandant à emprunter de la Corporation un certain montant sur les argents des Incendies, suivant affidavit annexé à leur requête établissant la valeur de leur reconstruction.

Référée aux Comités Permanents.

Requête de  
MM. Eugène et Armand  
Ségin.

Requête de Messrs. Eugène et Armand Ségin demandant que le dit Armand Ségin soit reconnu subrogé aux droits du dit Eugène Ségin dans le bail à lui consenti par la Corporation de l'Étal No. 2. au marché-  
aux-dépêches, et qu'il soit permis de plus au dit Armand Ségin d'enlever la cloison existant entre cet Étal et l'Étal No. 1, à condition de remettre la dite cloison dans le

même

Lundi, le 27 Mars, 1911.

même état lorsqu'il quittera le dit état.

Requête de M. Alfred Sauvageau.  
Requête de M. J. Belleville et al.

Requête de M. Alfred Sauvageau, homme de police, demandant une augmentation de salaire.

Requête de M. Théophile Belleville et autres demandant que la corporation consente à vendre un certain terrain situé au coin sud-est des rues St-Maurice et Des Champs, dans le but de favoriser l'érection d'une église au coin opposé.

Accordée au prix actuel du terrain pourvu que l'église se bâtisse sur le terrain Poivin, coin St-Maurice et Laviolette - avec des conditions spéciales pour les constructions à venir.

Lettre de Messrs Bureau, Biqué & Laprie.

Lu une lettre de Messrs Bureau, Biqué & Laprie avisant la corporation qu'elle a pratiqué entre les mains de l'honorable P. McKenzie, contre Dame Aldoric Martel.

Lettre de l'Hon. Jacques Bureau.

Lecture d'une lettre et d'un télégramme de l'honorable Jacques Bureau, Solliciteur-général, ainsi que d'un autre télégramme de l'hon. L. G. Brodeur, Ministre de la Marine, en réponse à la résolution de ce conseil les priant de retarder le travail des brise-glaces.

Rapport de l'Inspecteur de Ville et de l'Ingénieur de la Cité.

Lu un rapport de Messrs François Parent et A. B. Normandin concernant une inspection qu'ils ont faite des bâtiments de la Diamond Whitebear Company Limited, afin de s'assurer si la dite compagnie a rempli ses obligations vis-à-vis de la corporation.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire. re drainage rue St. Jean.

Lu un rapport de l'Inspecteur Sanitaire concernant différentes inspections qu'il a faites des cours, logements, lieux d'aisance, etc, dans les limites de cette cité, et recommandant en outre la pose des tuyaux de drainage dans la rue St. Jean.

Rapport de l'Inspecteur Vétérinaire.

Lu un rapport de M. J. A. Joubert au sujet de certaines saïsses de viande qu'il a faites au marché aux denrées durant les mois de février et mars derniers.

Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du Chef de Police concernant les débitants de liqueurs qui ont été trouvés coupables d'infractions à la Loi des Licences de Québec; ainsi qu'un état démontrant le nombre de chambres, lits, salles d'échantillon et places d'écuries dont dispose chaque hôtel en cette cité.

Le

Lundi, le 27 Mars, 1911.

par le C. B. C. à la Corporation.  
Somme.

Le Secrétaire-Tresorier donne lecture d'une somme-  
tion par M. J. A. Grudel, N. P., de la part de la Compagnie du  
chemin de Fer Canadien du Pacifique, à l'effet, qu'elle  
entend tenir la Corporation de cette cité responsable de tous  
troubles et dommages qui pourroit lui être causés dans sa  
jouissance d'un certain terrain situé sur la rue St-Martin,  
lequel terrain elle prétend lui avoir été cédé par la dite  
Corporation.

Référé aux Avocats.

Proposé par M. Gilinas,  
Secondé par M. Pelletier.

1<sup>re</sup> Motion.  
Certificats pour Auberges  
et Magasins de Liqueurs.

Sur les demandes de certificats en faveur de  
Messieurs Cloutier & Compagnie, Georges Dupras, A. M. Gau-  
thier, Henri Girard, Hamois & Cie, J. E. Hudebontaine &  
Morissette, Moineau & Richard Charles Page et Ryan &  
Robert, pour leur permettre d'obtenir des licences d'auber-  
ges, et celles en faveur de Messieurs Joseph Bégin & Fils,  
Jos. A. Beland, Alphonse Béliveau, G. Lafleur & Giroux,  
O. Barignau & Fils, G. A. Duplessis & Cie, Durand & Picaud,  
Raoul Giguère, Adolphe Lambert, C. B. Morissette, J.  
A. Milot, Donat Payant, Louis Pelletier, Judger Rivard,  
Honoré Sigany, et L. P. St-Pierre pour leur permettre d'ob-  
tenir des licences de magasins de liqueurs, soient examinées  
et que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée.

Le conseil s'ajourne ensuite à Lundi, le dix  
avril prochain, à huit heures et quinze du soir.

Ajournement.

Adopté  
Louis St-Pierre  
Maire.

J. P. Desjardins  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière.  
10 Avril 1911.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité des  
Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi,  
le dixième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf  
cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi étaient pré-  
sents:

Son Honneur le Maire

L. P. Normand,

Messieurs

# Lundi, le 10 Avril 1911.

Messieurs les Echevins,

- A. Bergeron,
- E. G. Duplessis,
- Frs. Gelinus,
- R. H. Grant,
- W. H. Grant,
- Nap. Lamy,
- Gy. M. Leod,
- Edm. Michelin,
- Chas. Page,
- E. F. Parneton,
- J. A. Peltier,
- J. A. Verette,

M. P. Bloutier & al., Requête de

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
 Requête de M. P. Bloutier et autres demandant la  
 confection d'un trottoir dans la partie côté nord de la rue  
 Duplessis-Bochard, comprise entre les rues St. Thomas et  
 St. Martin; en outre qu'un puisard soit posé au coin des  
 rues Duplessis-Bochard et St. Thomas, et qu'une lampe  
 électrique soit installée à l'encoignure des dites rues St.  
 Thomas et Duplessis-Bochard.

Trottoir et puisard accordés, et lampe référée au Comité d'Éclairage.

M. Pierre Grenier & al., Requête de

Requête de M. Pierre Grenier et autres demandant  
 le prolongement des rues Cartier, Genou et Angoulême.

Référée au Comité Spécial des Echevins du quartier Notre-Dame.

M. Pierre Grenier. Requête de

Requête de M. Pierre Grenier offrant de vendre  
 à cette Corporation le terrain nécessaire pour prolonger les  
 rues Cartier, Genou et Angoulême, et c., à raison de cinq  
 centins du pied.

Référée au Comité Spécial des Echevins du quartier Notre-Dame.

M. James Patterson. Requête de

Requête de M. James Patterson, constable, deman-  
 dant à être promu au grade de "sergent de police" en rem-  
 placement de M. Norman Chainé, démissionnaire.

Référée au Chef de Police

Dlle. Delima Lamothé. Requête de

Requête de Demoiselle Delima Lamothé deman-  
 dant la remise de la balance du montant qu'elle doit pour  
 taxes, pour cause de pauvreté.

Accordée, en autant qu'elle n'a pas de propriété.

Requête



Lundi, le 10 Avril, 1911.

Requête de  
Mlle. Azilda Lavoie.

Requête de Demoiselle Azilda Lavoie, demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation de cette cité, à celui de feu M. François Lavoie, comme propriétaire des immeubles laissés par ce dernier, à son décès, suivant testament produit.

Accordée.

Requête de  
la Chambre de Commerce.

Requête de la Chambre de Commerce soumettant à ce conseil, pour considérations, certaines suggestions relativement au service des bateaux traversiers entre Trois-Rivières et la rive sud.

Référé aux Comités Permanents.

Lettre du  
Secrétaire de la Chambre  
de Commerce.

Lu une lettre du Secrétaire de la Chambre de Commerce invitant le conseil à désigner auprès de cette chambre les membres du Comité des Traversiers, afin d'étudier ensemble la question du service des bateaux-traversiers entre cette ville et les paroisses de la rive sud.

Lettre de  
M. G. A. Robichon.

Lu une lettre de M. G. A. Robichon, avocat, informant le conseil du jugement rendu dans la cause de la Incorporation de cette cité vs J. A. Dupuis.

Lettre de  
M. Thomas Portin.

Lu une lettre de M. Thomas Portin, demandant différentes remises sur façon de trottoir, herbages d'une vache et sur taxes de l'eau.

Refusée.

Lettres (2)  
de M. Achille Vian.

Lu deux lettres de M. Achille Vian, avec références annexées, offrant ses services comme chef de la brigade du Feu, à Trois-Rivières.

Lettre de  
M. J. A. Jutras.

Lu une lettre de M. J. A. Jutras demandant à bénéficier de l'allocation accordée pour confection de trottoirs en ciment, et qu'en conséquence il soit procédé au mesurage de ses trottoirs vis-à-vis ses propriétés, rues Jonaventure et Rue Platon.

Référé à l'Inspecteur de Ville.

Lettre de  
Dme. Mrs. Edw. Baron.

Lu une lettre de Dme Mrs. Edw. Baron demandant qu'il soit procédé au mesurage du trottoir en face de sa propriété, rue Alexandre.

Référé à l'Inspecteur de Ville.

Lettre de  
M. R. Kiernan.

Lu une lettre de M. R. Kiernan, suggérant d'écrire à l'Honorable Procureur-Général, afin de faire inspecter s'il y a lieu, le bureau que la corporation doit fournir au registraire, dans l'Hôtel de Ville en reconstruction.

Accordée.

Rapport de  
Comité des Finances.  
N° 1.

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande



Lundi, le 10 Avril, 1911.

recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| Aqueduc, construction,               | 555                 |
| " entretien et rép.                  | 364 70              |
| Département des Chemins,             | 2728 20             |
| " " Marchés,                         | 68 26               |
| " " du Feu,                          | 171 82              |
| " " de l'Éclairage,                  | 7820 37             |
| " " de l'Hôtel de Ville,             | 4274 49             |
| " " de la Police,                    | 22 75               |
| " " de la Santé,                     | 4 15                |
| Drainage,                            | 12 62               |
| Parage,                              | 1456 59             |
| Ponts St-Maurice,                    | 905 51              |
| Rues sous contrôle,                  | 395 54              |
| Assurance des Propriétés,            | 52 98               |
| Atelier des départements,            | 15                  |
| Imprimerie, Annonces et Impressions, | 91 05               |
| Frais légaux,                        | 1015 80             |
| Billets Payables,                    | 190.305 94          |
| Intérêt et Commission,               | 1.666 23            |
| Impôts municipales,                  | 541                 |
| Dépenses contingentes,               | 574 --              |
| Divers comptes,                      | 878 02              |
|                                      | <b>\$212,820 13</b> |

Respectueusement soumis,  
 (Signé) J. A. Peltier, Prés.<sup>te</sup>  
 " R. F. Grant,  
 " H. A. Verville,  
 " Mrs. Gilmour,  
 " C. G. Duplessis,

Comité des Finances.  
 Rapport du  
 N<sup>o</sup> 2

Rapport: Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes:

|                       |          |
|-----------------------|----------|
| Aqueduc Construction, | 3934 85  |
| " Entretien et Rép.   | 239 17   |
| À reporter,           | 4,174 02 |

Lundi, le 10 Avril, 1911.

|                           | Report               |
|---------------------------|----------------------|
| Département des Chemins,  | 4,174 02             |
| " des Marchés,            | 1,381 49             |
| " du Feu,                 | 135 57               |
| " de l'Hotel de Ville,    | 79 37                |
| " de la Police,           | 1,831 52             |
| " de la Santé,            | 750 37               |
| " du Drainage,            | 100 83               |
| " du Passage,             | 62 50                |
| " des Portes St Maurice,  | 159 53               |
| " des Rues sous Contrôle, | 39 06                |
| Frais Legaux,             | 461 38               |
| Billets Payables,         | 73 05                |
| Interet et Commission,    | 123,130 - -          |
| Taxes Municipales,        | 1,088 30             |
| Salaires,                 | 940                  |
| Depenses contingentes,    | 491 65               |
| Divers Comptes,           | 1,774 36             |
|                           | 446 01               |
|                           | <b>\$ 136,188 41</b> |

Respectueusement soumis  
 (Signé) J. A. Feltier Pres<sup>dt</sup>  
 " F. A. Denecke  
 " R. F. Gray  
 " Fr. Gelin  
 " C. J. Duplessis

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par M. McLeod,  
 Secondé par M. Gray, M.P.

Que les rapports du Comité des Finances (Nos. 1 et 2) qui viennent d'être lus devant ce Conseil soient adoptés.

Adoptée.

Rapport de  
 l'Inspecteur de Ville et de  
 l'Ingénieur de la Cité.

Lu un rapport de Messrs. François Parent et R. B. Normandin informant le Conseil qu'après avoir visité les bâtiments de la "Diamond Whitewash Company", ils sont d'opinion que cette compagnie a rempli toutes les obligations envers la Corporation de cette Cité.

Certificat de  
 M. Lafond et Parent  
 re Construction Hotel de Ville

Lecture d'un certificat de Messrs. Chas. Lafond et François Parent en faveur de M. Georges Morissette, établissant que ce dernier a droit à un paiement de cinq cents piastres, en accomplissement de son contrat pour travaux en terre garnie.

# Lundi, le 10 Avril 1911.

galvanisée à l'Hôtel de Ville

Certificat re  
travaux d'enduits à l'Hôtel  
de Ville.

20 Lecture d'un certificat de Messrs Chas. Lafond et François Parent en faveur de M. Georges Morissette, établis-  
sant que ce dernier a droit à un paiement de mille piastres,  
en compte de son contrat pour travaux d'enduits à l'Hôtel  
de Ville.

Accordé.

2<sup>e</sup> Motion.  
Allocution à M. M. Ritchie  
& Hamelin, in re Bateaux  
Transversiers.

21 Proposé par M. Verette  
Secondé par M. Grant, M. P.

Accordé.

Attendu que Messieurs Ritchie & Hamelin, pro-  
priétaires des bateaux transversiers faisant service entre Trois-  
Rivieres et les paroisses St. Angèle de Laval et St. Grégoire,  
ont démontré à ce conseil par un rapport assermenté, que  
leurs dépenses pour le maintien des dites traverses durant  
l'année mil neuf cent dix, ont excédé de beaucoup leurs  
recettes;

Attendu que ces messieurs ont informé ce conseil  
qu'ils ne pouvaient continuer le service des dites traverses  
dans de semblables conditions et à moins d'être remboursés  
de leur déficit qu'ils estiment à \$2,498.31;

Attendu qu'il est de l'intérêt et avantageux  
pour la cité des Trois Rivieres d'aider et faciliter la  
tenue régulière des dites traverses afin qu'elles ne soient pas  
discontinues;

Qu'il soit résolu: Que la somme de onze cent  
quarante piastres (\$1,140.00) soit déduite du compte que  
doivent les dits Ritchie & Hamelin à la corporation de  
cette cité, savoir: \$500. en compte du prix d'achat du  
vapeur "Glacial", \$240. pour une année d'intérêt sur la  
balance du dit prix d'achat, et \$400. pour taxes d'aff-  
aires des années 1909 et 1910, et qu'en plus, la somme de  
neuf cent cinq piastres et un centin en argent leur soit  
payée, et cela, pour les indemniser de leur déficit.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Tablettes et casiers pour les  
voies de l'Hôtel de Ville.

22 Proposé par M. Duplessis  
Secondé par M. Grant, M. P.

Que "The Office Specialty Manufacturing  
Company, Limited" soit chargée de faire les tablettes et  
les casiers nécessaires pour les deux voies de la corporation,  
tel que spécifié au plan fourni à ce conseil, pour le prix  
et

Lundi, le 10 Avril, 1911.

et somme de sept cent quarante (\$740.) francs, le tout installé dans les routes suivant la soumission de la dite compagnie.

Adoptée sur division suivante, savoir:

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Pour                | Contre:      |
| MM. Bergeron,       | MM. Gélinas, |
| Grant, R. F.        | Lamy,        |
| Grant, J. P.        |              |
| Duplessis,          |              |
| <del>Chapuis,</del> |              |
| M. Leod,            |              |
| Michelin,           |              |
| Fage,               |              |
| Peltier,            |              |
| Verette,            |              |

M. l'Échevin Panneton s'abstient de voter.

Proposé par M. M. Leod,

Secondé par M. Lamy,

4<sup>e</sup> Motion  
Vente des Étais des Bouches  
chers et des Magasins du  
Marché aux-Demiés.

Que les loyers des étais des bouchers dans la grande halle du Marché aux-Demiés, et ceux des magasins du dit marché qui, le vingt-deux avril courant n'auront pas été payés pour la présente année aux termes des baux à loyer passés par les occupants, soient vendus à l'enchère sur les lieux, samedi le vingt-deux avril courant (1911) à dix heures du matin pour l'espace d'une année à compter du premier mai prochain, en la manière et aux conditions de l'année dernière.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Soumissions  
pour bois de planchers à  
l'Hôtel de Ville.

Les soumissions ayant été demandées pour bois de planchers, à l'Hôtel de Ville, elles sont ouvertes et comme suit, savoir:

|                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| Celle de M. J. A. Redfern, | \$44. <sup>00</sup> les 1000 pds. |
| " " The Amvill Lumber Coy. | 45. <sup>00</sup> " "             |
| " " Mess. H. Mathieu & Cie | 40. <sup>00</sup> " "             |

La soumission de Mess. Mathieu & Cie est acceptée, et devra être remplie suivant les spécifications de l'Inspecteur de Ville.

Rapport:

Rapport  
Au Secrétaire-Trésorier  
pour l'année 1910.

A  
Son Honneur le Maire  
et Messieurs les Échevins  
de la Cité des Trois-Rivières,

Lundi, le 10 Avril 1911.

Messieurs, J'ai l'honneur de soumettre à votre conseil mon rapport sur l'état financier de la cité pour le dernier exercice.

Le rapport comprend un état détaillé des recettes et des dépenses réelles pour les douze mois écoulés le trente et un décembre dernier (1910); aussi un état détaillé des recettes et des dépenses ordinaires pour le même laps de temps, accompagné d'une série de tableaux vous démontrant en détail l'usage fait des sommes votées lors des dernières appropriations; de plus, le bilan de la cité des Trois Rivières au trente et un décembre 1910.

Nous constaterons par ce rapport, que je me suis conformé à la loi, en faisant les dépôts aux fonds d'amortissement, des dettes créées par l'émission des déventures de la corporation, et que l'intérêt sur les dites déventures a été payé.

(Signé) L. Th. Desaulniers,

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 10 Avril 1911.

+ pour l'extinction

Avis de motion de M.  
Noel Chevin Peltier.

Avis de motion: Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que le règlement chapitre 129, pour diviser la cité des Trois Rivières, en arrondissements de votation, aux termes de l'Acte Electoral de Québec, soit rappelé et remplacé par un autre règlement avec de nouvelles divisions d'arrondissements.

En conseil, ce 10 avril 1911.

(Signé) J. A. Peltier.

Apurement.

Et le conseil s'est réuni à mardi, le dix-huit avril courant, à huit heures et quinze du soir.

A dapté  
Louis H. Moreau  
Maire

L. Th. Desaulniers  
Sec. Trés.



Mardi, le 18 Avril 1911.

Assemblée Régulière  
18 Avril 1911.

À une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, mardi, le dix-huitième jour d'avril, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honorable Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
A. J. Bergeron,  
C. G. D'Alphonse,  
Fr. Gélinas,  
R. F. Grant,  
W. B. Grant,  
Nap. Lamy,  
Geo. McLeod,  
Edm. Michelin,  
Chas. Page,  
E. H. Pameton,  
J. A. Pettier,  
H. A. Vernebois.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Alcide Lebrun, demandant que les noms de Messieurs Joseph Ay Lefebvre et Joseph Lemay soient substitués au rôle d'évaluation de cette cité: le premier comme propriétaire d'un terrain situé au côté nord de la rue Des Commissaires et étant le lot numéro 1831-2 du cadastre d'enregistrement; et le second, comme propriétaire d'un terrain faisant partie du lot numéro deux cent soixante-dix-neuf (279) du dit cadastre, le tout suivant actes de vente produits.

M. Alcide Lebrun. Requête de.

Accordée.

Requête de M. Wilfrid Desrotours demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation à celui de M. M. A. L. Désaulniers, comme propriétaire de l'immeuble situé au côté nord-ouest de la rue St-Philippe, étant le lot numéro quatre cent trente-sept du cadastre, suivant acte de vente produit.

M. Wilfrid Desrotours. Requête de.

Accordée.

Requête de l'Honorable Jacques Bureau, avec deux plans annexés, concernant le projet de redressement d'une certaine partie de la rue St-Joseph, en cette cité.

Référée au Comité des Chemins lequel devra faire rapport aux Comités Permanents.

M. Hon. Jacques Bureau. Requête de.

Lu

# Mardi, le 18 Avril 1911.

Messrs. Bureau, Diquie & Lajoie. *Lettre de*

*Lu une lettre de Messrs Bureau, Diquie & Lajoie, informant de la décision prise par le conseil au sujet de la demande de la Canada Iron Corporation pour faire changer le parcours de la rue Des Pins.*

M. Achille Viau. *Lettre de*

*Lu une lettre de M. Achille Viau demandant à obtenir une entente avec ce conseil, avant de fixer le salaire qu'il exigerait comme chef des pompiers de cette cité.*

M. Simeon Lafond. *Lettre de*

*Lu une lettre de M. Simeon Lafond, réclamant de cette corporation, la somme de vingt-cinq piastres de dommages pour avoir été frappé sans raison par le constable Joseph Baron, le 11 courant.*

Ministre de la Marine. *Lettre du*

*Lu une lettre de l'honorable Ministre de la Marine en réponse à la lettre de remerciements à lui adressée au nom de ce conseil, au sujet de l'arrêt du travail des brise-glaces.*

de l'Inspecteur-Vétérinaire. *Rapport*

*Lu un rapport de M. J. O. Poirier, concernant certaines saisis de vœux, opérées sur le marché aux denrées, comme étant impropres à la consommation.*

du Comité de Santé, concernant l'embalement volontaire des vidanges. *Rapport*

*Il est décidé d'imposer la pénalité aux récidivistes.*  
**Rapport:**  
Son Honneur le Maire,  
et à Messieurs les Echevins,

Messieurs:-  
Les quinquie membres du Comité de Santé, ont l'honneur de faire rapport qu'à une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville, le 11 courant, il a été résolu unanimement de faire au conseil le rapport suivant:

1.- Il est tout-à-fait désirable, et nous recommandons fortement que l'an prochain l'inspecteur sanitaire, en faisant la visite à domicile, des maisons de la cité, fasse ce qu'on appelle un "casier sanitaire", établissant la valeur, au point de vue de l'hygiène, de toutes les maisons de la ville;

2.- Qu'un système d'embalement volontaire des vidanges, pour les mois de juin, juillet, août et septembre, soit établi au mois de juin prochain, et que le prix chargé aux citoyens pour ce service soit de deux piastres et demie pour les

Mardi, le 18 Avril, 1911.

les maisons privées, et de cinq piqûtes pour les hôtels ou maisons publiques; la corporation fournissant aux intéressés les boîtes ou réceptacles en métal nécessaires pour déposer ces ordures, et cela, à un prix à être fixé plus tard; prix qui ne devra pas dépasser le coût d'achat de ces boîtes ou réceptacles.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. J. Lauvaton, Prist.  
 " Edm. Michelin,  
 " M. Lamy,  
 " William Q. Grant,  
 " J. A. Pettit,

Hôtel de Ville  
 Trois-Rivières, 18 Avril 1911.

Adopté.

Rapport: A

Son Honneur le Maire,  
 et à Messieurs les Echevins,

Messieurs:-

Le comité spécial, composé de Son Honneur le Maire et de Messieurs les Echevins du quartier Notre-Dame, chargé de s'enquérir du coût de cette partie de la rue Cartier, depuis la rue Cook à la rue Angoulême, et de cette partie de la rue Angoulême entre les rues Cartier et Denoue, a l'honneur de vous faire rapport:

Qu'il s'est rendu sur les lieux et qu'il a constaté que la rue Cartier pourrait être ouverte avec une largeur de trente-trois pieds, et la rue Angoulême avec une largeur de quarante pieds, le tout au prix de cinq centins du pied en superficie.

Notre comité recommande en conséquence l'achat du terrain nécessaire à l'ouverture de ces parties de rues, au prix ci-dessus mentionné, à la condition que monsieur Pierre Grenier fournisse tous les titres à cette propriété ainsi que les certificats du bureau d'enregistrement, et qu'un règlement soit passé à cet effet.

Respectueusement soumis,

(Signé) G. J. Duplessis,

Sec.

Rapport  
 du Comité spécial concernant  
 le prolongement des rues  
 Cartier et Angoulême.

Mardi, le 18 Avril, 1911.

(Signé) Georges McLeod,  
W. Langy.

Hotel de Ville,  
Trois-Rivières, 18 Avril, 1911.

Adopté.

1<sup>re</sup> Motion.  
Certificat pour magasin de  
liqueurs à Messrs. Massi-  
cotte & Boutier.

Proposé par M. Bergeron,  
Secondé par M. Michelin,

Quelle demande de certificat en faveur de  
Messieurs Massicotte & Boutier pour leur permettre d'obtenir  
une licence de marchands de liqueurs soit examinée et  
que ledit certificat soit confirmé.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion  
Certificats pour Auberges  
et Magasins de liqueurs.

Proposé par M. Bergeron,  
Secondé par M. Peltier,

Quelles demandes de certificats en faveur de  
monsieur Arthur Duprenez pour lui permettre d'obtenir une  
licence d'auberge, et celles de monsieur Aldric Carignan  
et de madame W. C. Lacombe pour leur permettre d'obtenir  
une licence de magasins de liqueurs soient examinées et  
que les dits certificats soient confirmés.

Adoptée sur division de onze pour et un  
contre, savoir:

Pour:

MM. A. J. Bergeron,  
E. J. Duplessis,  
Gélinas,  
Grant, R. F.,  
Grant, W. P.,  
McLeod,  
Michelin,  
Page,  
Panneton,  
Peltier,  
Verette.

Contre:

M. Langy.

Avis de motion de M. E.  
Duvivier Panneton.

Avis de motion:

Je donnerais par les présentes qu'au temps  
et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce  
conseil, je proposerais l'adoption d'un règlement à l'effet  
de fermer cette partie de la rue St-Martin traversée par la  
ligne

Mardi, le 18 Avril, 1911.

ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, et au sud  
d'icelle, vis-à-vis l'avenue de la dite compagnie.  
En conseil, ce 18 Avril 1911.

(Signé) E. J. Parneton,

Approuvément.

Et le conseil s'ajourne à vendredi, le vingt  
et un avril courant, à huit heures et quinze du soir.

à l'appté

L. A. St. Laurent  
Maire

E. J. Parneton  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière.  
21 Avril 1911.

Une assemblée régulière du conseil de la cité des  
Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, vendredi,  
le vingt-unième jour d'avril, en l'an de Notre Seigneur mil  
neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:  
Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
C. J. Duplessis,  
Frs. Gélinas,  
R. H. Grant,  
W. P. Grogut,  
Nap. Lamy,  
Geo. McLeod,  
Edm. Michelin,  
Chas. Papi,  
E. J. Parneton,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Alcide Lebrun, demandant que le  
nom de M. Joseph Leclaire soit substitué à celui de M. Joseph  
Lemay, au rôle d'évaluation de cette cité, comme propriétaire de  
l'immeuble situé au côté sud-ouest de la rue Rock, et étant les  
lots numéros deux cent quatre-vingt-deux et deux cent quatre-  
vingt-trois, du cadastre, suivant acte de vente produit.

Accordée

L. A.

M. Alcide Lebrun. Requête de



Vendredi, le 21 Avril 1911.

M. Nor. Mailhot. Lettre de

Sur une lettre de M. N. Mailhot, demandant à acheter de la corporation 2500 à 3000 lbs. de sciure concassée.  
Accordée.

M. M. Bureau, Diquier, Lapie. Lettre de

Sur une lettre de Mess. Bureau, Diquier, Lapie informant le conseil qu'ils sont disposés à accorder la remise des deux mémoires de frais extra-judiciaires in re Jutra vs Cité S.R. et Cité St-Rivier vs Landry.

M. J. Motion. Contrat pour l'installation de deux nouveaux filtres, par The Roberts Filter Manfg Co.

Proposé par M. Grant, C. F.  
Secondé par M. Page,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de marché entre la corporation de la Cité des Trois-Rivières, et The Roberts Filter Manufacturing Company, pour l'installation de deux nouveaux filtres à l'aqueduc des Trois-Rivières, et cela, suivant acte préparé par J. C. Normand, C. F., M. P. qui vient d'être lu devant ce conseil.

Approuvé.

Adoptée.  
Et le conseil s'est adjourné à lundi, le vingt-quatre avril courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
Louis St. Normand  
Sec. Trés.  
Th. Deschamps

Assemblée Régulière  
24 Avril 1911

À une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le vingt-quatrième jour d'avril, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière, et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

- Son Honneur le Maire
  - Messieurs les Echevins
  - L. J. Normand,
  - G. J. Duplessis,
  - A. F. Grant,
  - M. P. Grant,
  - Nap. Lamy,
  - Geo. M. Leod,
  - Chas. Page,
  - E. F. Plimpton.
- J. A.

Lundi, le 24 Avril, 1911.

J. A. Peltier,  
J. A. Verette,

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Henri Aimé Godin, demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation de cette cité, à celui de Dame Veuve Aimé Godin, sa mère, comme propriétaire, par donation, de l'immeuble situé au côté sud-est de la rue Notre-Dame, et étant le lot numéro cinq cent soixante-quinze du cadastre, suivant acte produit.

Accordée.

Requête de M. H. L. Godin et autres demandant l'élargissement de la rue St-Georges, côté sud-ouest, à partir du coin de la rue Notre-Dame jusqu'au marché à foire.

Référée au Comité spécial formé des échevins du quartier St-Philippe.

Rapport:

Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Echevins,

Messieurs:-

Le Comité des Chemins de ce Conseil, auquel a été référée la requête de la Canada Iron Corporation Limited, concernant le changement de parcours de la rue Des Pins qui passe sur une partie du terrain lui appartenant, a l'honneur de faire rapport:

Qu'il s'est rendu sur les lieux pour s'enquérir s'il serait possible de se rendre à la demande des intéressés; mais qu'après mûres délibérations, il a constaté qu'il ne pouvait recommander les conclusions de cette requête, attendu que ce changement rendrait la circulation plus difficile et nuirait à l'embellissement de cette cité.

Respectueusement soumis,

(Signé) A. J. Grant,  
J. A. Verette,  
G. J. Duplessis,  
Geo. McLeod,

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 24 avril 1911.

Proposé

Requête de  
M. Henri Aimé Godin.

Requête de  
M. H. L. Godin et al.,

Rapport  
du Comité des Chemins  
sur  
changement de parcours de  
la rue Des Pins.

Lundi, le 24 Avril 1911.

1<sup>re</sup> Motion.

Proposé par M. Lagneton,  
Secondé par M. Lamy.

Quel le rapport du Comité des Chemins qui  
vient d'être lu devant ce Conseil soit adopté.

Adoptée

Rapport  
du Comité du feu ne reçoit de  
M. Achille Vieu, comme  
chef des pompiers.

Rapport:

Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Echevins,

Messieurs,  
Le Comité du Feu s'étant réuni, afin de rencontrer  
monsieur Achille Vieu qui a fait application pour obte-  
nir la position de chef des pompiers en cette cité, a conféré  
de la chose avec lui et en est venu à la conclusion de  
recommander la division du corps de police d'avec la  
brigade du feu; et dans le cas où cette suggestion  
serait acceptée par votre Conseil, de recommander la  
nomination du dit Achille Vieu comme chef du  
Département du Feu.

Respectueusement soumis.

(Signé) M<sup>rs</sup> P. Gray,  
Geo. M. Leod,  
E. J. Paneton,  
Chas. Page,

Hôtel de Ville  
Trois-Rivières, 24 avril 1911.

Rapport  
de l'Inspecteur-Sanitaire.

Référé aux Comités Permanents.  
Lu un rapport de M. J. O. Fournier, concernant  
certaines confiscations de viandes opérées sur le Marché  
des Pensees, dans le cours de la semaine du 17 au 22  
avril courant.

Certificat  
de Mess. Lafond et Parent  
re Construction Hôtel de Ville.

Lecture d'un certificat de Monsieur Charles  
Lafond, en faveur de M. Georges Morissette, à l'effet  
que ce dernier a droit à un paiement de quinze cents  
piastres pour travaux d'entretien à l'Hôtel de Ville.  
Accepté, pourvu que M. J. O. Parent certifie  
le même compte.

Les

Lundi, le 24 Avril 1911.

Commissions  
pour câblages et plinthes à l'Hôtel de Ville.

Les soumissions ayant été demandées pour câblages d'ouvertures et plinthes à l'Hôtel de Ville, une seule, celle de M. Alexandre Marinneau, est ouverte et se lit comme suit:  
Pour câblages, \$ 14.20 par côté d'ouverture.  
" plinthes, \$ 0.17 1/2 cts du pied.

Soumission acceptée, sur

division suivante:

|                  |          |
|------------------|----------|
| Pour             | Contre:  |
| MM. Grant, R. F. | M. Lamy. |
| Grant, J. P.     |          |
| McLeod           |          |
| Pagé,            |          |
| Peltier,         |          |
| Parneton,        |          |
| Venette,         |          |

M. Edwin Duplessis s'abstient de voter.

2<sup>e</sup> Motion.  
Quil symphonique de l'île Saint-Quentin, pour parc public.

Proposé par M. Parneton,  
Secondé par M. Lamy.  
Que l'Hon. Jacques Bureau, Solliciteur-Général du Canada, soit prié de s'adresser au gouvernement fédéral, aux fins d'obtenir un bail emphytéotique pour l'usage de la partie de l'île Saint-Quentin, qui appartient au susdit gouvernement, à la charge par cette corporation, de l'utiliser comme parc public pour les citoyens de Trois-Rivières, lorsqu'ils le jugeront à propos.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Vente de terrain par M. Pierre Grenier pour ouverture des parties des rues Cartier et Angoulême.

Proposé par M. Duplessis,  
Secondé par M. McLeod,  
Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par M. Pierre Grenier à la corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire à l'ouverture de certaines parties des rues Cartier et Angoulême en cette cité, tel que montré au plan préparé par M. A. J. Normandin, arpenteur-géomètre de cette cité et annexé au dit acte de vente préparé par P. E. Normand, Cee, M. P., lequel acte vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.  
Projet de construction d'une ligne de tramways électriques.

Proposé par M. Parneton,  
Secondé par M. McLeod,  
Qu'un comité spécial composé de Son Honneur le Maire et de Messieurs les Echevins Lamy et Peltier, soit chargé

chargé

Lundi, le 24 Avril 1911.

chargé de s'enquérir et de faire les démarches nécessaires aux fins de connaître l'utilité et l'avantage qui pourraient ressortir de la construction d'une ligne de tramways en cette cité, et aussi le coût de construction et d'opération d'un plant à cet effet.

Approuvé.

Adoptée.  
Le conseil s'est réuni ensuite à vendredi, le vingt-huitième jour d'avril courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
Louis St. Norveud  
Le Maire

Th. D. Gaulmier  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière  
28 Avril 1911.

Une assemblée régulière du conseil de la cité de Trois Rivières, tenue à l'Hotel de Ville, en la dite cité, vendredi, le vingt-huitième jour d'avril, en l'honneur de Notre Seigneur, mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Notre Honorable le Maire  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
C. G. Duplessis,  
R. F. Leguit,  
W. P. Grant,  
Mrs. Gélinas,  
Nap. Lamy,  
Gep. McLeod,  
E. J. Panneton,  
Chas. Page,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. J. Arila Dubé et autres, demandant qu'il soit permis aux restaurateurs d'ouvrir leurs établissements ouverts toute la nuit.

de M. J. Arila Dubé et autres,  
Requête

Requête de M. Fernand Massicotte et autres demandant que le versant du côté de St-Louis vis-à-vis la rue St-Maurice, soit mis en état convenable pour communiquer

de M. Fernand Massicotte et autres,  
Requête



Vendredi, le 28 Avril 1911.

communiquer plus facilement sur le dit bûteau.

Accordée.

de Mme V<sup>ve</sup> Thos. Janvier. Requête

Requête de Dame V<sup>ve</sup> Thomas Janvier demandant que ce Conseil lui cède le lot Numéro neuf cent soixante-sept du cadastre sur lequel elle réside actuellement, en parcelle, payant la somme de cinq piastres pour le dit terrain, ainsi que tous arriérés de taxes sur la dite propriété.

Accordée.

de M. Louis Boissert. Requête

Requête de M. Louis Boissert, demandant qu'il lui soit permis d'occuper en permanence, une certaine place dans le bas des marches aux-derrées.

du Chef de Police. Lettre du

Reçue au Comité des Marchés. Lu une lettre du Chef de Police demandant certains articles nécessaires aux membres du corps de police.

de M. Johnny O. Desilets. Lettre de

Reçue au Comité de Police pour soumissions. Lu une lettre de M. Johnny Desilets, demandant qu'un mur de soutènement soit construit le long de sa propriété, rue Des Commissaires, et qu'il soit indemnisé des dommages qu'il a pu subir par le déplacement de son trottoir, etc., lors de l'élargissement de la dite rue.

de Mme V<sup>ve</sup> Phil. Bellefeuille. Lettre de

Reçue au Comité des Chemins. Lu une lettre de Dame V<sup>ve</sup> Phil. Bellefeuille, concernant la vente d'une partie de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St-Georges.

de la Wyagamack Pulp and Paper Company. Lettre de

Offre de \$2000<sup>00</sup> pour toute la propriété. Lu une lettre de la Wyagamack Pulp & Paper Company demandant à ce Conseil de passer une résolution à l'effet de permettre à la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique de traverser sa voie ferrée du Cap de la Magdeleine à l'Est de la Pothuiv, en cette cité.

Accordée.

du Chef de Police. Rapport

Lu un rapport du Chef de Police concernant différentes alarmes pour incendies dans le cours du mois de mars dernier.

de l'Inspecteur-Sanitaire. Rapport

Lu un rapport de M. E. Landry, au sujet de la nouvelle construction de M. Duchley, rue St-Thomas.

de la deuxième lecture du règlement concernant la fermeture d'une partie de la rue St-Martin. Première

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture pour une première et une deuxième fois, du projet de règlement intitulé: "Règlement concernant la fermeture d'une partie de la rue St-

Vendredi, le 28 Avril 1911.

Saint-Martin."

1<sup>re</sup> Motion.

Offre d'expropriation de terrain  
à M. J. E. Bêteu.

Proposé par M. Duplessis,

Secondé par M. Lamy,

Attendu que ce conseil a acheté de M. Pierre Grenier, un certain terrain pour l'ouverture d'une partie des rues Cartier et Angoulême au prix de cinq centins du pied en superficie, et qu'il serait nécessaire de continuer la rue Cartier jusqu'à la rue St-Maurice;

Que le prix de cinq centins du pied payé à monsieur Grenier soit offert à monsieur Bêteu, le propriétaire actuel, du terrain nécessaire à la continuation d'ouverture de la dite rue Cartier, et que dans le cas où il refuserait cette offre, que ce conseil prenne les moyens nécessaires à l'expropriation du dit terrain.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion

Chemin de fer du Cap de la  
Magdeleine à l'Île de la Potheuie

Proposé par M. Verlyte,

Secondé par M. Grant R.F.

Qu'il y ait demande de la "Magamach Culband Paper Company, Limited" concernant la construction d'une voie ferrée de Cap de la Magdeleine à l'Île de la Potheuie, en cette cité, soit accordée, à la condition expresse que le pont qui devra être construit sur le chenal est de la rivière St-Maurice, ne servira exclusivement qu'une voie ferrée.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.

Indemnité à M. François  
Carant.

Proposé par M. Fagot,

Secondé par M. Grant, M.P.

Que la somme de cent cinquantes soit accordée à M. François Carant, Inspecteur de Ville, comme indemnité pour services rendus à la Corporation de cette cité.

Adoptée.

Avis de motion de M. E. Duplessis.

Avis de motion:

Je donne avis que les modifications qui au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil je proposerai que le chapitre 198 des règlements du dit conseil, intitulé: "Règlement concernant un emprunt de deux cent mille piastres pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908," soit amendé quant à ce qui concerne les délais pour faits aux Incendies et les conditions de ces faits.

En

Vendredi, le 28 Avril 1911.

En Conseil, ce 28 Avril 1911.

(Signé) (L. G. Duplessis.)

4<sup>e</sup> Motion  
Vote des Appropriations  
pour l'année 1911.

Proposé par M. Pettier,  
Secondé par M. Gélinas.

Que les appropriations pour rencontrer les dépenses de la Corporation de cette Cité, pendant la présente année fiscale, soient maintenant votées telles qu'elles sont la loi, et soient commuesuit, savoir:

Estimés des revenus et des dépenses de la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour l'année civile mil neuf cent onze, préparés conformément à l'Acte I, Édouard VII, Chap. 44.

## Revenus Probables.

|                                     |  |               |            |
|-------------------------------------|--|---------------|------------|
| <b>Contributions et Taxes:</b>      |  |               |            |
| Contributions régulières,           |  | \$ 60,000 " " |            |
| Taxes sur bateaux,                  |  | 100 " "       |            |
| Taxe des rues sous contrôle,        |  | 7,000 " "     |            |
| Taxe sur chiens,                    |  | 600 " "       | 67,700 " " |
| <b>Licences:</b>                    |  |               |            |
| Hôtels,                             |  | 2,400 " "     |            |
| Magasins de liqueurs,               |  | 3,050 " "     |            |
| Charcutiers,                        |  | 200 " "       |            |
| Ecuries de louage,                  |  | 300 " "       |            |
| Bouchers et commerçants de viandes, |  | 2,000 " "     |            |
| Regrattiers,                        |  | 350 " "       |            |
| Marchands de poudre,                |  | 30 " "        |            |
| Cirques et jeux,                    |  | 200 " "       |            |
| Maisons de pension,                 |  | 30 " "        | 8,560 " "  |
| <b>Marchés:</b>                     |  |               |            |
| Marché aux Denrées,                 |  | 2,500 " "     |            |
| Marché au foin,                     |  | 900 " "       |            |
| Etats des bouchers,                 |  | 880 " "       |            |
| Magasins,                           |  | 800 " "       | 5,080 " "  |
| <b>Communes:</b>                    |  |               |            |
| Rentes constituées, loyers, etc.,   |  | 2,000 " "     |            |
| Paturage d'animaux,                 |  | 100 " "       | 2,100 " "  |

A Reporter

\$ 83,440 " "

# Vendredi, le 28 Avril, 1911.

|  |            |  |               |
|--|------------|--|---------------|
|  | Reporté,   |  | \$ 83,440 " " |
| <b>Divers:</b>                                   |            |  |               |
| Taux de l'eau,                                   | 27,500 " " |  |               |
| Taxe du drainage,                                | 7,000 " "  |  |               |
| Ports St-Maurice, piéage,                        | 6,000 " "  |  |               |
| Loyer de la Salle de l'Hôtel de Ville,           | 100 " "    |  |               |
| Intérêt sur arriérés de taxes, etc.,             | 4,500 " "  |  |               |
| Intérêt sur dette des Incendies de 1908          | 18,411 14  |  |               |
| Fonds d'amortissement sur dette des Inc. de 1908 | 4,312 " "  |  | 67,823 14     |
| <b>Revenus bancaux:</b>                          |            |  |               |
| Arriérés retardataires,                          | 10 " "     |  | 20 " "        |
| Affiliation du sceau,                            | 10 " "     |  | 20 " "        |
|  |            |  | \$ 151,283 14 |

## Dépenses Probables

|  |              |               |               |
|--|--------------|---------------|---------------|
| <b>Fonds d'Amortissement:</b>                        |              |               |               |
| Letter Hall, Neilson & Co, 2% sur \$ 20,000,         |              | 400 " "       |               |
| " Fds. Emprunt Municipal, 1% " 43,000,               |              | 430 " "       |               |
| " R. Smeadon, 2% " 26,000,                           |              | 520 " "       |               |
| " C. P. Gélinas & Fils, 2% " 5,000,                  |              | 100 " "       |               |
| " L. J. Trotter, 2% " 2,500,                         |              | 50 " "        |               |
| " Drainage, 1% " 130,000,                            |              | 1,300 " "     |               |
| " Parage, 1% " 110,000,                              |              | 1,100 " "     |               |
| " Aqueduc, 1% " 75,000,                              |              | 750 " "       |               |
| " Incendies de 1856, 1% " 4,000,                     |              | 40 " "        |               |
| " Lumière Electrique, 1% " 11,000,                   |              | 110 " "       |               |
| " Consolidée, 2 <sup>e</sup> émission, 1% " 340,000, |              | 3,400 " "     |               |
| " Chem. Fer. Vallée St-Maurice, 1% " 66,000,         |              | 660 " "       |               |
| " Mahan, Cotton Co., 1% " 50,000,                    |              | 500 " "       |               |
| " Rentes Constituées, 1% " 3,000,                    |              | 30 " "        |               |
| " Ports St-Maurice, 1% " 125,000,                    |              | 1,250 " "     |               |
| " Incendies de 1908, 1% " 400,000,                   |              | 4,000 " "     | 14,640 " "    |
| <b>Intérêt, Escompte et Commission:</b>              |              |               |               |
| 5% sur \$ 20,000. Letter Hall, Neilson & Co,         |              | 1,000 " "     |               |
| 5% " 43,000. " Fonds d'Emp. Municipal,               |              | 2,150 " "     |               |
| 5% " 26,000. " R. Smeadon,                           |              | 1,300 " "     |               |
| 5% " 5,000. " C. P. Gélinas & Fils,                  |              | 250 " "       |               |
| 5% " 2,500. " L. J. Trotter,                         |              | 125 " "       |               |
| 5% " 60,000 " Drainage,                              |              | 3,000 " "     |               |
| 4 1/2% " 55,000 " "                                  |              | 2,475 " "     |               |
|  | \$ Reporter, | \$ 10,300 " " | \$ 14,640 " " |

# Vendredi, le 28 Avril 1911.

|   |  |           |     |            |     |
|---|--|-----------|-----|------------|-----|
| Intérêt Comptes et Commissions: Reporte,    |  | \$ 10,300 | " " | \$ 14,640  | " " |
| 4% sur \$ 15,000. Dette Drainage,           |  | 600       | " " |            |     |
| 4 1/2% " 83,000. " Passage,                 |  | 3,735     | " " |            |     |
| 4% " 27,000. " "                            |  | 1,080     | " " |            |     |
| 4 1/2% " 75,000. " Aqueduc,                 |  | 3,375     | " " |            |     |
| 5% " 150,000. " Consolidé,                  |  | 7,400     | " " |            |     |
| 4 1/2% " 57,000. " "                        |  | 2,565     | " " |            |     |
| 4% " 133,000 " "                            |  | 5,320     | " " |            |     |
| 5% " 4,000 " Incendies de 1856              |  | 200       | " " |            |     |
| 5% " 11,000 " Eclairage,                    |  | 550       | " " |            |     |
| 4% " 66,000 " Chemin Fer Vallée St-Maurice, |  | 2,640     | " " |            |     |
| 4 1/2% " 3,000 " Rentes Constituées,        |  | 135       | " " |            |     |
| 4% " 50,000 " Mahan Cotton Coy,             |  | 2,000     | " " |            |     |
| 5 1/2% " 262,500 " Billets Promissaires,    |  | 14,437    | 50  |            |     |
| 5% " 184,156 <sup>51</sup> " "              |  | 9,207     | 83  |            |     |
| 4 1/2% " 400,000 " Incendies de 1908,       |  | 17,000    | " " | 80,545     | 33  |
| <b>Salaires:</b>                            |  |           |     |            |     |
| Secrétaire-Tresorier,                       |  | 2,000     | " " |            |     |
| Assistant-Secrétaire,                       |  | 850       | " " |            |     |
| Assistant-Tresorier,                        |  | 1,200     | " " |            |     |
| Comptable-Recuteur,                         |  | 700       | " " |            |     |
| Comptable,                                  |  | 600       | " " |            |     |
| Auditeurs,                                  |  | 100       | " " |            |     |
| Evaluateur et clerc,                        |  | 700       | " " |            |     |
| Collecteur et messenger,                    |  | 700       | " " |            |     |
| Assistant-comptable,                        |  | 600       | " " | 7,450      | " " |
| <b>Assurances:</b>                          |  |           |     |            |     |
| Contre le feu                               |  |           |     | 500        | " " |
| <b>Département de l'Aqueduc:</b>            |  |           |     |            |     |
| Salaires du comptable,                      |  | 1,000     | " " |            |     |
| Entretien et réparations,                   |  | 500       | " " |            |     |
| Papeterie, armoires et impressions,         |  | 40        | " " |            |     |
| Criées publiques,                           |  | 8         | " " |            |     |
| North Shore Power Coy, pompage,             |  | 9,000     | " " |            |     |
| Alum et soda,                               |  | 500       | " " | 11,048     | " " |
| <b>Département des Chemins:</b>             |  |           |     |            |     |
| Entretien et réparations,                   |  | 600       | " " |            |     |
| Effets et outils,                           |  | 600       | " " |            |     |
| Fourrage et entretien des chevaux,          |  | 800       | " " |            |     |
| Salaires des Inspecteur de Ville,           |  | 1,000     | " " |            |     |
| " de 4 charretiers,                         |  | 2,000     | " " |            |     |
| A. Reporter,                                |  | \$ 5,000  | " " | \$ 114,183 | 33  |



# Vendredi, le 28 Avril 1911.

|   |              |               |
|---|--------------|---------------|
| Département des Chemins: Reporté<br>Téléphone de l'Inspecteur de Ville,<br>Chauffage,   | \$ 5,000 " " | \$ 114,183 33 |
| Département des Marchés:<br>Chauffage, Marché-aux-Denrées,<br>Salaire, chef " " "       | 40 " "       |               |
|   | 90 " "       | 5,130 " "     |
| " aut " " " "<br>Ent. et rép. Marché-au-foin,<br>Chauffage " " "<br>Salaire, chef " " " | 20 " "       |               |
|   | 650 " "      |               |
|   | 468 " "      |               |
|   | 15 " "       |               |
|   | 12 " "       |               |
|   | 350 " "      |               |
| Abattoir  | 100 " "      | 1,615 " "     |
| Département du Feu:   |              |               |
| Équipement, ent. et réparations,  | 100 " "      |               |
| Chauffage,  | 300 " "      |               |
| Fournage et entretien des chevaux,  | 300 " "      |               |
| Télégraphe d'alarmes,   | 100 " "      |               |
| Costume des pompiers,   | 10 " "       |               |
| Téléphone,  | 75 " "       | 885 " "       |
| Département de l'Éclairage:   |              |               |
| North Shore Power Co. contrat,  |              | 7,500 " "     |
| Département de l'Hôtel de Ville:  |              |               |
| Chauffage,  | 300 " "      |               |
| Salaire du gardien,   | 360 " "      | 660 " "       |
| Département de la Police:   |              |               |
| Salaire du chef,  | 1,100 " "    |               |
| " de l'Asst.-chef,  | 650 " "      |               |
| " de 10 Constables,   | 5,500 " "    |               |
| " de 2 Asst- "  | 1,000 " "    |               |
| Assurances contre les accidents,  | 200 " "      |               |
| Costumes,   | 800 " "      |               |
| Ameublement et entretien,   | 30 " "       |               |
| Pension des prisonniers,  | 50 " "       | 9,330 " "     |
| Département de la Commune:  |              |               |
| Entretien et réparations,   | 50 " "       |               |
| Salaire du gardien,   | 150 " "      |               |
| Loyer,  | 60 " "       | 260 " "       |
| Département de la Santé:  |              |               |
| Soins et médicaments,   | 10 " "       |               |
| Salaire Inspecteur-sanitaire,   | 660 " "      |               |
| Inspecteur de Viandes, etc,   | 300 " "      |               |
| Dépotoir,   | 50 " "       | 1,020 " "     |
|   |              | \$ 140,583 33 |

A Reporter

Vendredi, le 28 Avril 1911.

|  |     | Reporté | \$140,583 33 |
|--|-----|---------|--------------|
| <b>Banais Publics:</b>                     |     |         |              |
| Canal Champlain                            | 300 | " "     |              |
| " St-Philippe                              | 25  | " "     |              |
| " Victoria                                 | 100 | " "     | 425 " "      |
| <b>Port St-Maurice:</b>                    |     |         |              |
| Salair du gardien                          | 450 | " "     |              |
| Entretien                                  | 100 | " "     |              |
| Chauffage                                  | 30  | " "     |              |
| Téléphone                                  | 24  | " "     |              |
| Loyer de terrain                           | 1   | " "     | 605 " "      |
| <b>Travaux sous contrôle:</b>              |     |         |              |
| Entretien etc                              |     |         | 5,000 " "    |
| <b>Atelier des départements:</b>           |     |         |              |
| Outils combustibles etc                    |     |         | 40 " "       |
| <b>Frais légaux:</b>                       |     |         |              |
| Honoraires d'avocats                       |     |         | 600 " "      |
| <b>Papeterie, Annonces et Impressions:</b> |     |         |              |
| Livres, papier, etc                        |     |         | 600 " "      |
| <b>Dépenses contingentes:</b>              |     |         |              |
| Elections municipales                      | 50  | " "     |              |
| Frais de voyage                            | 25  | " "     |              |
| Criées publiques et affiches               | 5   | " "     |              |
| Fêtes publiques                            | 50  | " "     |              |
| Fonds des bâtisses et des feris            | 178 | " "     |              |
| Pension d'aliénés                          | 900 | " "     |              |
| Professeur de musique                      | 500 | " "     |              |
| Numéros pour charretiers                   | 100 | " "     |              |
| Ecole des Arts                             | 150 | " "     |              |
| Salair du Maire                            | 500 | " "     |              |
| Amendements à la charte                    | 300 | " "     | 2,758 " "    |
| <b>Fonds de réserve:</b>                   |     |         |              |
| 5% sur revenus ordinaires des              |     |         | \$150,611 33 |

Approuvé.

Adoptée.  
 Le Conseil s'est réuni le mercredi, le trois mai prochain, à huit heures et quinze du soir.  
 Adopté  
 Louis St-Maurice  
 Maire  
 O. Desjardins  
 Sec.-Général

# Mercredi, le 3 Mai, 1911.

Assemblée Régulière  
3 Mai, 1911.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, mercredi, le troisième jour de mai, en l'an du Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents pas moins de huit membres du dit conseil, savoir:

Sous Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
Eus. Gélinas,  
M. P. Grant,  
Jap. Lamy,  
Ger. McLeod,  
Chs. Page,  
E. F. Hammeton,  
J. A. Pettier,  
F. A. Verrette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de Dame veuve Omer Lamothé et autres,

de Dame veuve Omer Lamothé, al. Requête

demandant l'élargissement de la rue St-Pierre, vis-à-vis la propriété des Révérendes Sœurs Filles de Jésus; l'enlèvement des déchets déposés sur le terrain des dites Révérendes sœurs; l'installation d'une lumière électrique vis-à-vis l'Académie de la salle; la pose d'un treillis métallique au-dessus de la clôture de la cour de récréation des élèves, pour empêcher les balles perdues de causer des accidents; et que des mesures soient prises pour faire disparaître la poussière qui s'élève de la dite cour.

Clôture et trottoir réparés au Comité des Chemins.

Il est décidé d'élever la clôture de la cour de l'Académie si l'Inspecteur de Ville fait un rapport d'un coût pas trop élevé.

de M. B. A. Gorin. Lettre

Lu une lettre de M. P. A. Gorin, offrant de se déister de ses prétentions sur le lot numéro 539 du cadastre, à condition que la corporation discontinue sa poursuite contre lui et que chaque partie paie ses propres frais.

Chaque partie devra payer la moitié des frais de M. Martel, et faire un bonage d'accord.

de Mme veuve Phil. Bellefeuille. Lettre de

Lu une lettre de Madame Philippe Bellefeuille, informant le conseil qu'elle accepte l'offre de \$2000. pour son terrain, coin des rues St-Georges et Notre-Dame.

Accepté pourvu que le terrain soit débarrassé sous 30 jours.

Mercredi, le 3 Mai, 1911.

M. Char. Lafond. Lettre de

L'une lettre de M. Charles Lafond, demandant le paiement de la somme de mille piastres, en compte sur ses honoraires comme architecte pour les travaux de l'Hôtel de Ville.

Accordée.

M. Alf. Marchildon. Lettre de

L'une lettre de M. Alfred Marchildon réclamant de cette corporation la somme de \$6.50 qu'il prétend lui avoir été chargée en titre sur ses taxes municipales.

Refusée.

Sir L. A. Jetté. Lettre de

L'une lettre de Sir L. A. Jetté, administrateur de la province, concernant une souscription volontaire par toutes les personnes portant le nom de Georges, dans le but d'offrir un cadeau à Sa Majesté Georges V, à l'occasion de son couronnement.

M. Hon. J. L. Décarie. Lettre de

L'une lettre de l'Hon. J. L. Décarie, secrétaire provincial, invitant le conseil de cette cité à assister aux funérailles de l'Honorable Sir G. W. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province.

Motion. Condoléances à l'Honorable Sir G. W. Pelletier.

Proposé par M. Verrette, Secondé par M. Gilinas.

Quels citoyens des Trois-Rivières ont appris avec un profond chagrin la mort de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, Sir Charles Alphonse Paultalon Pelletier C. C. M. C. P., et ils désirent présenter à sa famille leurs sentiments de profonde sympathie à l'occasion de ce triste événement.

Adoptée.

Motion. Pour adopter le Règlement Chapitre 205.

Proposé par M. Panneton, Secondé par M. Lamy.

Que le projet de règlement intitulé: "Règlement concernant la fermeture d'une partie de la rue Saint-Martin" soit lu une troisième fois et adopté.

Chapitre 205. Règlement concernant la fermeture d'une partie de la rue St-Martin.

Chapitre CCV.

Règlement concernant la fermeture d'une partie de la rue St-Martin. Attendu qu'il est à propos, dans l'intérêt public, de fermer une partie de la rue St-Martin, dans le quartier Notre-Dame, afin de donner effet à une résolution adoptée par le Conseil, le premier février mil-neuf cent-neuf;

Il

# Mercredi, le 3 Mai, 1911.

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité des Trois Rivières, comme suit, savoir:

**Sec. 1.** - Cette partie de la rue St-Martin sur laquelle passe la voie ferrée de la compagnie du Chemin de Fer Pacifique Canadien, entre la limite Est et la limite Ouest du terrain de la dite compagnie, telle que montrée au plan ci-joint dressé par A. B. Normandin, Ingénieur de la cité, portant la date du 30 mars 1910, sera à l'avenir discontinuée et fermée à la circulation.

**Sec. 2.** - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par M. Page  
Secondé par M. Gélinas

Quelques membres du conseil ont appris avec un vif chagrin le décès prématuré de Madame Edmond Michelin, et dans la circonstance ils offrent à M. l'échevin Michelin et à sa famille leurs condoléances et sympathies sincères, dans la douleur où les plonge ce terrible coup porté si soudainement à leurs affections et que copie de la présente soit transmise à M. E. Michelin.

Adoptée.

Proposé par M. Peltier  
Secondé par M. Verette

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. François Gélinas, un billet promissoire au montant de six mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par M. Peltier  
Secondé par M. Verette

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Onésime Blanchette, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-quatre mars dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par M. Peltier  
Secondé par M. Verette

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de mademoiselle Caroline Loranger, un

3<sup>e</sup> Motion

Condoléances à M. l'échevin Michelin.

4<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup> en faveur de M. Gélinas.

5<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,000.<sup>00</sup> en faveur de M. Onésime Blanchette.

6<sup>e</sup> Motion

Billet promissoire au montant de \$1,200.<sup>00</sup> en faveur de Mlle Caroline Loranger.



# Mercredi, le 3 Mai 1911.

un billet promissive au montant de deux cents piastres, à six mois de la date du six de mars dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par M. Peltier

Secondé par M. Venette

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de La Fabrique de la Paroisse St-Philippe des Trois-Rivieres, un billet promissive au montant de trois mille piastres, à six mois de la date du premier avril courant, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par M. Peltier

Secondé par M. Venette

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Marie Thérèse Bellefeuille Gélinas, un billet promissive au montant de deux cents piastres, à six mois de la date du tout et un mars dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par M. Peltier

Secondé par M. Venette

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Elié Beaumier, un billet promissive au montant de deux cents piastres, à six mois de la date du premier mai courant, 1911, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par M. Peltier

Secondé par M. Venette

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Monsieur Hippolyte Briere, un billet promissive au montant de mille piastres, à six mois de la date du vingt-deux mars dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé par M. Peltier

Secondé par M. Venette

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame veuve Odilon Contois, un billet promissive au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du onze avril dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

1<sup>re</sup> Motion.

Billet promissive au montant de \$3,000.<sup>00</sup> en faveur de la Fabrique de la Paroisse St-Philippe.

2<sup>e</sup> Motion.

Billet promissive au montant de \$1,200.<sup>00</sup> en faveur de Mme Marie Thérèse G. Gélinas

3<sup>e</sup> Motion.

Billet promissive au montant de \$1,500.<sup>00</sup> en faveur de M. Elié Beaumier.

4<sup>e</sup> Motion.

Billet promissive au montant de \$1,000.<sup>00</sup> en faveur de M. Hippolyte Briere

5<sup>e</sup> Motion.

Billet promissive au montant de \$1,500.<sup>00</sup> en faveur de Mme veuve Odilon Contois.

Mercredi, le 3 Mai, 1911.

12<sup>e</sup> Motion.

Billet promissoire au montant de 1000<sup>fr</sup> en faveur de M<sup>rs</sup> Joseph Postaler et Frank Surprenant.

Proposé par M. Peltier,

Secondé par M. Verette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Messieurs Joseph Postaler et Frank Surprenant, un billet promissoire au montant de mille francs, à six mois de la date du dix-huit mars dernier, (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

13<sup>e</sup> Motion.

Billet promissoire au montant de 1500<sup>fr</sup> en faveur de M. J. B. Boillier.

Proposé par M. Peltier,

Secondé par M. Verette,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. J. B. Boillier, un billet promissoire au montant de quinze cents francs, à six mois de la date du quatorze mars dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Commissions pour impression du rapport du Secrétaire-Trésorier.

Les soumissions ayant été demandées pour l'impression du Rapport du Secrétaire-Trésorier pour 1910, une seule, celle de l'Imprimerie Commerciale, est ouverte et acceptée au prix de trente-neuf francs et quatre-vingt-quinze (39.95) centimes.

Et le conseil s'est réuni à mercredi, le dix mai courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Louis Normand  
Maire

H. Desjardins  
Sec-Trés.

Assemblée Régulière  
10<sup>e</sup> Mai 1911.

À une assemblée régulière du conseil de la Cité des Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, mercredi, le dixième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. Normand,  
L. G. Duplessis,  
P. Gélinau,  
R. J. Grant,  
W. P. Grant,

Map.

Mercredi, le 10 Mai, 1911.

M. J. Lamy,  
Geo. McLeod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. J. Panneton,  
J. A. Pettier,  
J. C. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. Michael B. Ouland & al. Requête

Requête de M. Michael Ouland et autres demandant le prolongement de la rue Ste-Julie, depuis la rue Cooke jusqu'à la rue LeFort.

Référé au Comité des Chemins.

de M. G. W. D. Shaw. Requête

Requête de M. G. W. LeFois demandant la pose d'un nouveau service d'eau de un pouce, pour les besoins d'une annexe en béton à son établissement rue Laviolette.

Accordée.

de M. P. A. Guin & al. Requête

Requête de M. P. A. Guin et autres concernant les horaires, tarifs et feuilles de route des bateaux traversiers entre Trois-Rivières et les paroisses de Ste-Angèle de Laval et St-Grégoire.

Comités Permanents jeudi soir.

de M. E. M. Baudry & al. Requête

Requête de M. E. M. Baudry et autres demandant l'arrosage de la rue Prosper, entre les rues Ste-Julie et Laviolette.

Accordée.

de The Robert Ryan Co. Requête

Requête de "The Robert Ryan Company," demandant la pose d'une lampe électrique, sur la rue Craig, près de la succursale de leur manufacture.

Comité d'Éclairage.

de M. Alcide Lebrun. Requête

Requête de M. Alcide Lebrun demandant que le nom de M. Hugh James Flair soit substitué au rôle d'évaluation de cette cité, à celui de M. Jos. A. Lefebvre, comme propriétaire d'un emplacement étant la subdivision soixante-six (66) du lot numéro treize cent soixante-quatre (1364) du cadastre, suivant acte produit.

Accordée.

de Mess. Ritchie & Hamelin. Lettre

Lus une lettre de Mess. Ritchie & Hamelin soumettant un projet d'honoraire relatif au service des bateaux traversiers entre Trois-Rivières, Ste-Angèle de Laval et St-Grégoire.

Comités Permanents, jeudi soir, avec Président de la Chambre de Commerce et M. M. Ritchie & Hamelin.

# Mercredi, le 10 Mai, 1911.

Lettre de  
la Chambre de Commerce.

Lu une lettre de la Chambre de Commerce demandant que son Honneur le Maire soit délégué à la séance de la Commission des Chemins de Fer qui doit être tenue à Montréal, le 18 courant, pour y discuter la question de raccordement des trains des chemins de fer Grand Nord et Pacifique Canadien, à la jonction Garneau.

Accordée.

Lettre  
de Mess. Girard & Godin.

Lu une lettre de Mess. Girard & Godin, demandant la pose d'un service d'eau de deux pouces, au coin des rues St-Stanislas et St-Georges, pour les besoins de leur manufacture.

Accordé 1 pouce.

Lettre  
de l'Hon. Jacq. Bureau.

Lu une lettre de l'Hon. Jacques Bureau, accusant réception de la résolution prise par ce conseil à l'effet d'obtenir du gouvernement, un bail emphytéotique pour une partie de l'île St-Quentin.

Lettre  
des Sœurs James Ursulines.

Lu une lettre des Revérendes Sœurs Ursulines s'informant si le conseil se propose de faire élargir la rue Notre-Dame cette année, ou leur intention de renouveler le trottoir en face de leur monastère.

Référé au Comité des Chemins.

Lettre  
de Mess. Vanasse & Lefrançois.

Lu une lettre de Mess. Vanasse & Lefrançois faisant savoir si ils en sont rendus avec l'impression des règlements de cette cité.

Rapport  
du Comité des Finances.

**Rapport:**  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis, et il recommande le paiement des sommes mentionnées dans les paie-listes suivantes: du 10 Avril au 10 Mai 1911.

|                          |             |
|--------------------------|-------------|
| Aqueduc, Construction    | 35 53       |
| " Ent. et Rép.           | 207 50      |
| Département des Chemins, | 1,282 64    |
| " des Marchés,           | 34 69       |
| " du Feu                 | 84 87       |
| " de l'Hôtel de Ville,   | 2,390 07    |
| " de la Police,          | 1 75        |
| " de la Pommery,         | 10 ..       |
| " de la Santé,           | 1 25        |
| Totage                   | 91 97       |
| A. Reporter,             | \$ 4,140 27 |

Mercredi, le 10 Mai, 1911.

|                                     |                          |               |
|-------------------------------------|--------------------------|---------------|
|                                     | Reporté                  | \$ 4,140 29   |
| Port St-Maurice,                    |                          | 2 ..          |
| Rues sous contrôle,                 |                          | 90 40         |
| Assurance des Propriétés,           |                          | 22 50         |
| Atelier des départements,           |                          | 18 50         |
| Papeterie, Annonces et Impressions, |                          | 20 ..         |
| Billets Propriétaires,              |                          | 149,150 ..    |
| Intérêt et Commission,              |                          | 1,370 01      |
| Salaires,                           |                          | 100 ..        |
| Dépenses Contingentes,              |                          | 638 50        |
| Divers Comptes,                     |                          | 2,005 16      |
|                                     | Respectueusement soumis, | \$ 157,557 34 |

Signé: J. A. Celtier, Pr. M.  
 " J. A. Venette  
 " G. G. Duplessis  
 " R. H. Grant  
 " Frs. Gillias

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M. Grant, M.P.  
 Secondé par M. McLeod.

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu devant ce conseil soit adopté.

Adoptée

Rapport de l'Inspecteur de Ville

16. Le rapport de l'Inspecteur de Ville informant le conseil que le coût pour le déplacement du trottoir, du Carré Champlain, serait d'environ cent soixante et quinze piastres.

Rapport de l'Inspecteur Sanitaire

17. Le rapport de M. E. F. Landry, concernant une inspection qu'il a faite, de la batarde des filtres à la Aqueduc.

Certificat de Mess. Lafond & Co, au sujet de la construction d'un hôtel de Ville.

18. Lecture d'un certificat de Mess. Chas. Lafond et Frs. Co, à l'effet que Mess. Chas. Hamelin, Fils ont droit à un second paiement de huit cent piastres, pour travaux de chauffage à l'hôtel de Ville.

Accordé.

2<sup>de</sup> Motion Escalier en fer pour communier au quai de la Bi<sup>e</sup> Richelieu & Ontario.

Proposé par M. Duplessis,  
 Secondé par M. Celtier,  
 Que M. W. J. Aselin, architecte, soit autorisé de s'entendre avec la compagnie de navigation Richelieu & Ontario, au sujet de l'installation d'un escalier en fer pour communier



# Mercredi, le 10 Mai 1911.

communiqués au quai de la dite compagnie, à l'endroit ou  
hors de l'endroit, où était l'ancien escalier en bois.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrains à  
Thomas Janvier.

Proposé par M. Page,  
Secondi par M. Grant, R. F.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé  
à signer un acte de vente par la corporation de la Cité  
des Trois-Rivières, à Madame Joë Robert, veuve de feu  
Thomas Janvier, de deux morceaux de terrains situés sur le  
chemin Ste-Marguerite, en cette cité et étant partie des lots  
neuf cent soixante et sept et mille six, du cadastre d'en-  
registrement pour la Cité des Trois-Rivières, et cela, sui-  
vant acte préparé par T. E. Normand, Ec., M. P., qui  
vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Trottoirs, rue St-Prospere.

Proposé par M. Lamy,  
Secondi par M. McLeod,

Que les propriétaires de chaque côté de la  
rue St-Prospere, compris entre les rues Ste-Julie et Lavois-  
lette, soient notifiés d'avoir à faire faire des trottoirs  
convenables, de quatre pieds de largeur, conformément  
aux règlements de cette cité.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion.  
Clôture en fer entre la propriété  
de l'église St-James et le  
Boulevard.

Proposé par M. Côtier,  
Secondi par M. Grant, R. F.

Que la société Mion, Roy, & McLeod, contrac-  
teurs des travaux du Boulevard, soit autorisée à poser  
une clôture en fer sur le mur entre la propriété de l'église  
St-James et le boulevard, semblable à celle qui est obli-  
gée de placer sur le dit boulevard.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion  
Changement de la rue Bayne

Proposé par M. Panneton,  
Secondi par M. Gélinas,

Que le trottoir du bané Champlain sur la  
rue Royale, soit placé en dedans des arbres du dit bané,  
et cela, pour élargir cette partie de la dite rue Royale, en  
vue de faciliter la circulation.

Adoptée sur division, des six pour et cinq  
contre, comme suit, savoir:

Pour:  
MM. Gélinas,

Contre:  
MM. Duplessis,  
Lamy.

Mercredi, le 10 Mai 1911.

Lamy,  
McLeod,  
Michelin,  
Fameton,  
Peltier.

A. F. Grant,  
W. F. Grant,  
Page,  
Verette.

Avis de motion de M. Lecoq  
v. Page.

Avis de motion:

Je donne avis, par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai que la résolution concernant le déplacement du trottoir sur la rue Royak, en dedans du bari Champlain, soit rappelée et annulée.

En conseil, ce 10 mai 1911.

(Signé) Chs. Page.

Et le conseil se reunira ensuite à lundi, le quinze mai courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Louis H. Normand  
Maire

(S.) Fred Desaulgiers  
Sec. Trés.

Approuvé.

Assemblée Régulière.  
15 Mai 1911.

A une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois-Rivières tenue à l'hôtel de Ville, en la dite cité, lundi le quinzième jour de mai en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze à huit heures et quinze du soir en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins,

L. P. Normand,  
A. J. Bergeron,  
E. G. Duplessis,  
Hrs. Gélinas,  
W. F. Grant,  
Hrs. Lamy,  
Geo. McLeod,  
Edm. Michelin,  
Chs. Page,  
E. F. Fameton,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verette.

Les

Lundi, le 15 Mai 1871.

de M. J. B. F. Houdé. Requête

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Requête de M. J. B. F. Houdé, demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation de cette cité, à celui de M. J. Ernest Houdé, son père, comme propriétaire par acte de donation, d'un emplacement situé au coin des rues Notre-Dame et Ste-Anne, étant la partie sud-est du lot numéro cinq cent vingt-six du cadastre, suivant dit acte produit.

de M. Théophile Vallières. Requête

Requête de M. Théophile Vallières demandant à être nommé membre du corps de Police et de la Brigade du Feu.

de M. Odilon Lampron. Requête

Requête de M. Odilon Lampron, demandant à faire partie du corps de Police et de la Brigade du Feu.

de M. Claudimir Ferron. Lettre de

Lu une lettre de Madame Claudimir Ferron informant le conseil qu'elle ne peut accepter l'offre de deux mille piastres a elle faite par la corporation, pour son terrain rue St-Georges.

de Mess. G. B. Gélinas & Frère. Lettre de

Lu une lettre de Mess. G. B. Gélinas & Frère, avisant le conseil qu'ils sont en position de soumettre pour des chaises d'opéra, pour la nouvelle salle de l'Hôtel de Ville.

de M. A. B. Normandin. Lettre de

Lu une lettre de M. A. B. Normandin, accompagnée d'un plan concernant le redressement de la rue St-Joseph.

de l'Inspecteur de Ville. Rapport

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville, à l'effet que les dommages causés à la propriété de M. Thomas Fournival, par le feu, le huit du courant, ont été réparés.

de M. Motion. Proposition  
"The Diamond Whitewater Company Limited".

Proposé par M. Veuthe,  
Secondé par M. Duplessis.  
Attendu qu'en vertu d'un règlement passé par le conseil de la cité des Trois Rivières le huit juin mil neuf cent dix, approuvé par les électeurs municipaux le treize du même mois, et sanctionné par l'Acte de la Législature de Québec, s. Georges V. (2<sup>e</sup> session), chapitre 62, il a été accordé à Messieurs James M. Greenshield et John L. Oppe, ou à leurs représentants, pour l'établissement d'une manufacture de lièges en cette cité, un aide ou bonus

Lundi, le 15 Mai, 1911.

bons, au montant de vingt-cinq mille piastres à certaines conditions et obligations mentionnées au dit règlement;

Attendu que Messieurs James M. Greenfields et John D. Opperson ont aujourd'hui représentés par la compagnie appelée "The Diamond Whitewear Co. Limited", laquelle a rempli les conditions et obligations mentionnées au dit règlement lui donnant droit au bonus de vingt-cinq mille piastres;

Qu'il soit résolu, qu'en vertu du dit règlement et des dispositions du susdit acte, des débentures au montant de vingt-cinq mille piastres soient émises, étant chacune de la somme de mille piastres, portant intérêt au taux de quatre pour cent l'an et payables en cinquante ans, du premier novembre mil neuf cent dix.

La dette créée par l'émission des susdites débentures, sera désignée sous le nom de "Diamond Whitewear Company Limited Bond".

Les dites débentures seront signées par le Maire et contresignées par le Secrétaire-Trésorier, et les coupons des susdites débentures seront signés au moyen d'un cachet portant le fac-similé de la signature du Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, et cela, en vertu de l'Acte 8, Edouard VII, chapitre 86, article 16.

Les dites débentures et les coupons y annexés seront payables au bureau du Secrétaire-Trésorier dudit Conseil, à l'Hotel de Ville, en la Cité des Trois-Rivières.

Les dites débentures seront datées du premier novembre mil neuf cent dix.

Le fonds à prélever chaque année sur les revenus de la corporation de cette cité, pour l'amortissement de la dette créée par l'émission des susdites débentures sera de un pour cent du montant des débentures émises.

Adoptée.

Proposé par M. Duplessis  
secondé par M. Veruige.

Quel projet de règlement intitulé: "Chapitre 206, Règlement pour amender le chapitre 198 des règlements de ce Conseil, passé le vingt-neuf août mil neuf cent dix, et intitulé: Règlement concernant un emprunt de deux cent mille piastres pour venir en aide aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908", soit lu une première fois.

Chapitre

2<sup>e</sup> Motion.  
Première lecture sur règlement chapitre 206.

Lundi, le 15 Mai, 1911.

Chapitre 206  
Règlement concernant un em-  
prunt de \$200,000 aux Cheminées  
de 1908, amendé.

Chapitre CCVI.

Règlement pour amender le chapitre 198 des règlements de  
le Conseil par le vingt-neuf août mil neuf cent dix, et  
intitulé: "Règlement concernant un emprunt de deux cent  
mille piastres pour venir en aide aux victimes de l'incendie  
du 22 juin 1908".

Attendu qu'il est de l'intérêt des contribuables  
de cette cité, que les victimes de l'incendie du 22 juin 1908  
reconstituent leurs bâtisses incendiées, et qu'à cet effet  
il est nécessaire de prolonger le délai qui avait été accordé  
aux dits incendiés pour la reconstruction de leurs dites  
bâtisses.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la  
cité de Trois-Rivières, comme suit, savoir:

Sec I. - La section 20 du règlement par le  
présent amendé est rapplacé et remplacé par la suivante:  
"20. - Les emprunteurs, devront commencer leurs  
constructions dans le cours de l'année mil neuf cent onze,  
(1911) et avoir terminé le premier octobre mil neuf cent onze."

Sec 2. - Toutes les autres dispositions du dit  
chapitre cent quatre-vingt-dix-huit des règlements par  
le présent amendé, s'appliqueront au présent.

Sec 3. - Le présent règlement prendra force et  
effet à compter de ce jour.

Proposé par M. Venette.

Secondé par M. Grant, M.P.

Qu'il soit résolu que les propriétaires des  
bateaux traversiers faisant le service entre cette cité et les paroiss-  
ses de Ste-Angèle de Laval et St-Guigoire soient requis pour  
l'information de ce Conseil et du public en général, de tenir  
une feuille de route suivant modèle qui leur sera fourni par  
la Corporation de cette cité, laquelle ils devront transmettre au  
Secrétaire-Trésorier dudit Conseil à la fin de chaque semaine.

Que les propriétaires de bateaux soient tenus d'af-  
ficher dans un endroit visible à l'avant et à l'arrière des  
dits bateaux le tarif de chaque et l'horaire.

Qu'il soit résolu que le Conseil de cette cité fasse placer aux  
débarras des dits bateaux traversiers, des tableaux indi-  
quant les heures de départ et d'arrivée des dits bateaux,  
et qu'il fasse imprimer des horaires sur cartons pour être  
distribués

3<sup>e</sup> Motion  
Feuilles de route, tarifs, horai-  
res, etc., des bateaux traversiers.



Lundi, le 15 Mai, 1911.

distribuer dans la cité des Trois-Rivières et dans le comté de Nicolet.

Que le tarif et l'horaire fixés par ce conseil le vingt-quatre août mil neuf cent huit soient en force jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Quittance par "The Diamond Whitebear Co. Limited."

Proposé par M. Panneton,  
Secondé par M. Lamy.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de quittance par la compagnie dite "The Diamond Whitebear Company, Limited" à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, pour le rachat ou bonus au montant de vingt-cinq mille piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Escr., N.P., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Garantie hypothécaire par "The Diamond Whitebear Co. Ltd."

Proposé par M. Peltier,  
Secondé par M. Grant, N.P.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de garantie hypothécaire par la compagnie dite "The Diamond Whitebear Company, Limited" à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Escr., N.P., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.  
Vente de terrain par Dame J<sup>ne</sup> B. B. Bellefeuille, pour l'élargissement de la rue St-Georges.

Proposé par M. Pagi,  
Secondé par M. Michelin.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par Madame Marie-Francois-Lavier Philippe Bellefeuille et autres, à la Corporation de la cité des Trois-Rivières, d'un terrain situé au coin des rues Notre-Dame et St-Georges en cette cité et étant le numéro cinq cent quatre (504) du plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement pour la cité des Trois-Rivières, pour le prix et somme de deux mille piastres, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Escr., N.P., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

7<sup>e</sup> Motion.  
M. Arthur Auger nommé constable.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. McLeod.

Que M. Arthur Auger, assistant-constable, soit nommé membre du corps de police et de la brigade du feu, en remplacement de M. Alfred Sauvageau, démissionnaire, et cela, avec le même salaire et aux mêmes conditions que les autres membres du dit corps de

de

Lundi, le 15 Mai, 1911.

de police et de la brigade de feu.

Adoptée.

Avis de motion de M. L. B. de  
v. M. O. Grant.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière plus par la loi et les règlements du conseil, je proposerai que M. Victor Regina employé comme homme de police à la gare du chemin de fer Pacifique Canadien soit transféré à la station de police et que M. Abraham Noël le remplace à la dite gare du Pacifique Canadien.  
En conseil, ce 15 mai, 1911.

(Signé) William O. Grant

Approuvé.

Et le conseil s'apprendra ensuite à lundi, le vingt-deux mai courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

E. Thibault  
Sec. Trés.

Louis St. Laurent  
Maire

Assemblée Régulière.  
22 Mai 1911.

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Trois-Rivières, tenue à l'Hotel de Ville en la dite cité, lundi, le vingt-deuxième jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins,

- L. Normand,
- A. G. Bergeron,
- C. J. Duplessis,
- Frs. Seljias
- W. P. Grant,
- Nap. Lamy,
- Geo. McLeod,
- Edm. Michelin,
- Chs. Page,
- E. A. Fanneton,
- J. A. Peltier,
- A. A. Venette.

Les

Lundi, le 22 Mai, 1911.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Hector Bastarache & al.

Requête de M. Hector Bastarache & autres demandant le prolongement de la rue Samier jusqu'à la rue St-Philippe. Référé au Comité des Chemins.

Requête de M. Harry Buckley.

Requête de M. Harry Buckley demandant que le tuyau de l'aqueduc soit conduit à sa propriété, rue St-Thomas. Eau et drainages accordés.

Requête de Mess. Vignau & Sirois.

Requête de Mess. Vignau & Sirois demandant que l'évaluation de leur propriété, rue St-Antoine, portée à \$4,800. au rôle, soit réduite à \$2,800. telle qu'estignée par les évaluateurs, MM. Gravel et Dubé, dont le certificat est annexé à leur dite requête.

Requête de M. Georges Robert.

Requête de M. Georges Robert, employé à l'abattoir, demandant une augmentation de salaire. Accordée.

Requête de M<sup>lle</sup> Blanche Bureau.

Requête de M<sup>lle</sup> Blanche Bureau demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation de cette cité à celui de l'honorable Jacques Bureau son père, comme propriétaire d'un emplacement situé au coin des rues St-Philippe et Germain, et formant partie des lots numéros quatre cent vingt et quatre cent dix-neuf du cadastre d'inséquentement, suivant acte de donation produit. Accordée.

Requête de M<sup>lle</sup> Maxime Bloutier.

Requête de M<sup>lle</sup> Maxime Bloutier, demandant la remise de ses taxes comme locataire, pour cause de pauvreté.

1<sup>re</sup> Motion.  
Première de la taxe comme locataire à M<sup>lle</sup> Maxime Bloutier.

Proposé par M. Page.  
Secondé par M. Duplessis.  
Que la taxe comme locataire chargée au rôle d'évaluation contre M<sup>lle</sup> Maxime Bloutier soit déduite, pour cause de pauvreté.

Adoptée sur division de neuf pour et deux contre, savoir:  
Pour: Mess. Ferguson, Duplessis, Grant, W. P. McLeod, Page, Panneton, Lettice, Verreux, Michelin.  
Contre: Mess. Gélinas, Lamy.

Requête de M. Ald. Duperré & al.

Requête de M. Aldric Duperré et autres demandant l'arrosage de la rue St-Roch, entre la rue St-Clément et St-Denis. Accordée.

Requête

# Lundi, le 22 Mai, 1911.

de M. Antoine Vanasse. Requête de M. Antoine Vanasse demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation de cette cité, à celui de M. Octave Marineau, comme propriétaire de l'immeuble situé aux Nos. 34 et 36, rue Volontaire, et étant le lot numéro huit cent treize du cadastre d'enregistrement, suivant acte de donation produit.

Accordée.

Dame Blaudimir Ferron. Lettre de M. Blaudimir Ferron informant le Conseil qu'elle accepterait \$2,200. pour son terrain rue St-Georges.

Refusée.

M. Victor Demerai. Lettre de M. Victor Demerai demandant à emprunter la somme de douze mille piastres pour lui permettre de parachever la construction de sa propriété incendiée.

Conseil d'Hygiène de la Province de Québec. Lettre du Conseil d'Hygiène de la Province de Québec ordonnant à ce Conseil de payer un règlement à l'effet de rendre la vaccination obligatoire dans les limites de cette cité.

Accuser réception et corporation fera un règlement.

M. A. D. Normandin. Lettre de M. A. D. Normandin, offrant sa résignation comme Ingénieur de la cité.

Référé au Maire.

M. L. Beaudry. Lettre de M. L. Beaudry, secrétaire du comité d'organisation de la démonstration "Dollard", demandant que la Corporation veuille bien concourir dans cette démonstration, en faisant deuser une estrade avec décorations autour du monument La Violette.

Accordée.

"The Canadian Municipal Journal". Lettre de "The Canadian Municipal Journal" informant le Conseil que la onzième convention annuelle de l'Union des Municipalités Canadiennes, sera tenue à Québec au mois d'août prochain et invitant cette Corporation à y déléguer son représentant, ainsi qu'à souscrire un certain montant pour annoncer la ville à l'étranger.

Référé au Conseil nouveau, après les prochaines élections.

Lee

# Sundi, le 22 Mai, 1911.

Ordre des Sœurs du Précieux Sang  
Lettre des Sœurs du Précieux Sang

Lu une lettre des Sœurs du Précieux-Sang, informant le conseil, qu'elles seraient disposées à entrer en négociations au sujet de l'échange de la rue Cass, pour l'extension nécessaire à l'élargissement de la côte de la rue Bonaventure.

"The Financial Post of Canada".  
Lettre de "The Financial Post of Canada".

Lu une lettre de "The Financial Post of Canada", invitant le conseil à faire publier dans ses colonnes le rapport financier de la Cité de Trois-Rivières.

de M. Jas. O. Meadows, ingénieur-sanitaire.  
Rapport de M. Jas. O. Meadows, ingénieur-sanitaire.

Lu un rapport de M. James O. Meadows, ingénieur-sanitaire, concernant une inspection qu'il a faite des conditions de la filtration de l'eau de l'aqueduc, en cette cité.

de l'Inspecteur-sanitaire.  
Rapport de l'Inspecteur-sanitaire.

Lu un rapport de l'Inspecteur-sanitaire, concernant la saignée faite sur le marché aux denrées, de la viande d'un veau impropre à la consommation.

du Chef de Police.  
Rapport du Chef de Police.

Lu un rapport du chef de Police concernant différentes alarmes pour incendies durant le mois d'avril dernier.

de Mess. Asselin & Auger, construction Boulevard.  
Certificat de Mess. Asselin & Auger, architectes, à l'effet que M. M. Hébert & M. Lord ont droit à un paiement de mille piastres, pour travaux au Boulevard.

Lecture d'un certificat de Mess. Asselin & Auger, architectes, à l'effet que M. M. Hébert & M. Lord ont droit à un paiement de mille piastres, pour travaux au Boulevard.

Accordé.

de Mess. Lafond et Ozyant, construction Hôtel de Ville.  
Certificat de Mess. Lafond et Ozyant, à l'effet que M. Georges Morissette a droit à un paiement de mille piastres, pour travaux d'induits à l'Hôtel de Ville.

Lecture d'un certificat de Mess. Chas. Lafond et Frs Carut attestant que M. Georges Morissette a droit à un paiement de mille piastres, pour travaux d'induits à l'Hôtel de Ville.

Accordé.

2<sup>e</sup> Motion  
cession de terrains par la "Mahaso Cotton Company" pour prolongement de la rue St-François-Xavier.  
Proposé par M. Venette.  
Secondé par M. Duplessis.

Proposé par M. Venette.  
Secondé par M. Duplessis.  
Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de cession par la compagnie dite "The Mahaso Cotton Company, Limited," à la Corporation de la Cité de Trois-Rivières, de certains terrains nécessaires au prolongement de la rue St-François-Xavier, depuis la rue St-Maurice jusqu'à la ligne nord de la rue De La Croix en cette cité, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Ecr. N. O., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Avis



Lundi, le 22 Mai, 1911.

Avis de motion de M. Peltier  
v. Peltier.

Avis de motion: Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement concernant la vaccination tel que promulgué par le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec.

En conseil, ce 22 Mai, 1911.

(Signé) J. A. Peltier.

Et le conseil s'est réuni ensuite à lundi, le vingt-neuf mai courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Louis St. Normand  
Sec. Trés.

Approuvé.

Assemblée Régulière.  
29 Mai 1911.

À une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi, le vingt-neuvième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

M. le Maire  
Messieurs les Échevins,

- L. St. Normand,
- C. J. Duplessis,
- Fr. Gélinas,
- M. F. Grant,
- Nap. Lamy,
- Ger. McLeod,
- Edm. Michelin,
- Chas. Page,
- E. J. Pamerton,
- J. A. Peltier,
- F. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. E. M. McLaurin demandant que son nom soit substitué, au rôle d'évaluation de cette cité, à celui de Messieurs F. A. Hamel et J. E. Hamel, comme propriétaire de l'immeuble partie Numéro treize cent soixante-quatre, (1364-14) subdivision quatre, du cadastre en cette cité, suivant acte produit.

Accordée.

Requête de M. E. M. McLaurin.

Requête

Lundi, le 29 Mai, 1911.

- de M. G. A. Tessier. Requête 2. Requête de M. Gustave Adolphe Tessier demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation, à celui de M. Charles Page, comme propriétaire de l'emplacement étant la partie sud-est du lot numéro sept cent cinquante et un du cadastre, suivant acte produit.  
Accordée.
- de M. J. B. Panneton. Requête 3. Requête de M. J. B. Panneton demandant que le nom de M. Joseph Panneton, fils de Philippe L., soit substitué au rôle d'évaluation, à ceux de Rodolphe et Alfred Panneton, comme locataire de l'immeuble, numéro de ville cent quatre-vingt-quinze, rue Notre-Dame, suivant bail produit.  
Accordée.
- de M. G. H. King Mars. Requête 4. Requête de M. Gustave H. King Mars, ingénieur civil, offrant ses services comme Ingénieur de la ville.  
Sur Comités Permanents.
- de M. S. O. Plamondon. Requête 5. Requête de M. S. O. Plamondon, faisant application pour remplir la charge de chef des pompiers en cette cité.  
Sur Comités Permanents.
- de M. M. Champagne et Poirasse. Requête 6. Requête de Messieurs Noé Champagne et Arthur Poirasse, demandant à louer de cette Corporation, un certain terrain situé sur la rue St-Philippe, actuellement occupé par M. P. A. Guin.  
Sur Surintendant.
- de M. J. B. Desjardis. Requête 7. Requête de M. Jules B. Desjardis demandant qu'il lui soit fait remise, pour le compte de Desjardis & Bureau, de la différence de taxes entre un montant de loyer annuel de \$420.<sup>00</sup> qu'il paie actuellement, comme locataire au N.º 17 rue Du Plat, et celui de \$650.<sup>00</sup> pour lequel il a été porté au rôle d'évaluation.  
Refusée.
- de M. Joseph Pratte, ad. Requête 8. Requête de M. Joseph Pratte et autres demandant l'arrosage de la partie de la rue St-Julie comprise entre les rues St-Martin et St-Maurice.  
Accordée.
- de M. Elie Rivard. Requête 9. Requête de M. Elie Rivard demandant que la taxe sur loyer pour l'année 1910, chargée au nom de son fils Paul, comme locataire au N.º 35<sup>e</sup> rue Champoivre, soit retranchée de son compte.  
Accordée.
- de M. Gaston Trudel. Requête 10. Requête de M. Gaston O. Trudel demandant une remise de la différence de taxes entre un montant de loyer annuel de \$60.<sup>00</sup> qu'il paie actuellement, comme locataire au N.º 49, rue St-Antoine, et celui de \$180. pour lequel il est porté au rôle d'évaluation.  
Refusée.

# Lundi, le 29 Mai, 1911.

- de M. Alphonse Pothier. Requête 11

Requête de M. Alphonse Pothier, demandant à être porté au rôle d'évaluation comme propriétaire indivis de l'emplacement portant les numéros de ville 81, 83 et 85 de la rue Volontaire, et ce, conjointement avec sa mère, Dame Sophie Lacombe.

Accordée.
- de M. Lewis Williams & al., Requête 12

Requête de M. Lewis Williams et autres, demandant l'arrosage de la partie de la rue St-Francois Xavier comprise entre les rues St-Charles et Des Tommaucourt.

Accordée.
- de M. Arthur Duprene. Requête 13

Requête de M. J. Arthur Duprene, demandant au conseil de lui prêter un certain montant sur et à même les argents destinés aux incendies de 1908 pour lui permettre d'agrandir considérablement son hôtel.

Aux Comités Permanents.
- de Mess. Vigneaux & Rivier. Requête 14

Requête de Mess. Vigneaux & Rivier demandant que la taxe sur l'écurie de logement, soit déduite de leur compte.
- de M. Thomas Bournival. Requête 15

Requête de M. Thomas Bournival sollicitant une part de patronage dans les risques d'assurance sur l'hôtel de Ville.
- de Dame V<sup>ve</sup> Odilon Contois. Requête 16

Requête de Dame V<sup>ve</sup> Odilon Contois, demandant à emprunter la somme de \$ 6000.<sup>00</sup> sur la valeur de sa propriété située au coin des rues Notre-Dame et Des Forges, suivant certificat de construction de M. F. C. Gravel, annexé à sa dite requête, et approuvé par l'Inspecteur de Ville.
- de Mess. Lafontaine & Morrissette. Requête 17

Requête de Mess. Lafontaine & Morrissette demandant au conseil de leur accorder un prêt de 50% sur la valeur de leur propriété reconstruite, rue St-Georges, suivant estimés de M. R. D. Gascon, architecte, et Eus. Paut, Inspecteur de Ville, annexés à leur dite requête.

Accordée \$ 3,500.<sup>00</sup> après amendements au deuxième règlement des Incendies.
- "Magasin de Culp & Papier Co" Lettre de 18

La nouvelle lettre de la "Magasin de Culp & Papier Co. Ltd" informant ce conseil du mauvais état du pont entre l'île St-Christophe et l'île d'Anseau, et émettant leur opinion, que le dit pont peut être réparé en deux jours par trois hommes.

Accordée. - Le conseil autorise la compagnie à faire les réparations selon cette lettre, et la corporation en paiera le coût.

Lu

Lundi, le 29 Mai, 1911.

de Dame Claudimir Ferron. Lettre  
no 101 Motion.

Lu une lettre de Dame Claudimir Ferron informant le conseil qu'elle accepte le montant de \$ 2,200. pour son terrain, sur St-Georges.

Proposé par M. Page,  
Secondé par M. Michelin.

Quel'offre de deux mille deux cents piastres faite à ce conseil par Dame Claudimir Ferron, pour la vente de son terrain sur la rue St-Georges, soit acceptée, à la condition que le terrain soit déblayé dans soixante jours de cette date.

Adoptée sur division de huit pour et deux contre, savoir:

Pour: M. M. Dupuis, Gélinas, Grant, H. P., Michelin, Page, Parneton, Pettier, Verette.

Contre: M. M. Lamy, M. Leod.

M. E. A. Evans. Lettre de

Lu une lettre de M. Edward A. Evans, au sujet du retard apporté dans la préparation de son rapport concernant la construction d'un tramway électrique.

de l'Inspecteur-sanitaire. Rapport

Lu un rapport de l'Inspecteur-sanitaire recommandant que la maison de la Corporation située à l'ouest du grand pont St-Maurice soit drainée dans les égouts collecteurs.

Accordé.

du Chef de Police. Rapport

Lu un rapport du Chef de Police demandant la pose de bornes-fontaines à différents endroits de la ville.

Au Comité du Feu.

Au Comité de l'Hôtel de Ville concernant l'achat de chaises d'extérieur. Rapport

Rapport: A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Echevins, Le Comité de l'Hôtel de Ville ayant pris connaissance ayant pris connaissance de l'offre de Messieurs C. P. Gélinas & Fils, pour fourniture de chaises pour la grande salle de l'Hôtel de Ville, et ayant examiné les échantillons par eux soumis, est d'opinion que la chaise qui a des bras devrait être acceptée, et il en recommande l'achat, à la condition qu'elle soit deux pouces plus large et un pouce plus haut, et que l'oraison en soit faite pas plus tard qu'au mois de septembre prochain, notre conseil laissant au dit comité le choix de faire l'achat de ces sièges, doubles ou simples, au prix de une piastre et cinquante centins, le siège simple.

Respectueusement



Lundi, le 29 Mai, 1911.

Respectueusement soumis,

(Signé) C. J. Duplessis, Prist.  
G. P. Grant,  
J. A. Peltier,  
E. H. Cameton,  
H. Lamy.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 29 mai, 1911.

2<sup>e</sup> Motion  
Nomination du Président des  
Sections Municipales.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Michelin

Que M. l'Échevin, E. H. Cameton, soit nommé  
président des élections municipales qui doivent avoir lieu au  
mois de juillet prochain.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
M. Victor O. Vizina, transféré  
à la station de police.

Proposé par M. Grant, M. P.  
Secondé par M. Duplessis.

Que le constable Victor O. Vizina, de faction à  
la gare du C. P. soit transféré à la station centrale de police,  
et que le chef soit prié de nommer un homme de police pour  
le remplacer à la dite gare de chemin de fer.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrains à M. Oscar  
Dubé.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Duplessis.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer  
un acte de vente par la corporation de la cité des Trois Rivières  
à M. Oscar Dubé, d'un emplacement situé sur le côté sud-est  
de la rue Royale, en cette cité, pour le prix et somme de cent  
vingt piastres, et cela, suivant acte préparé par Alcide Lebrun,  
Coc, M. P., qui vient d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrains à M. Hector  
Pastaracke.

Proposé par M. Peltier,  
Secondé par M. Verette.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer un acte de vente par la corporation de la cité des  
Trois Rivières à M. Hector Pastaracke, de deux emplacements  
situés sur le côté nord-est de la rue Laurier, en cette cité, pour  
le prix et somme de trois cent une piastres, et cela, suivant  
acte préparé par J. A. Trudel, Coc, M. P., qui vient d'être  
lu devant ce conseil.

Adoptée.

Proposé



Lundi, le 29 Mai, 1911.

1<sup>o</sup> Motion

Vente de terrain à M. Louis Charrette.

Proposé par M. Page

Secondé par M. Michelin

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente, par la corporation de la cité des Trois Rivières à M. Louis Charrette, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Laurier en cette cité, pour le prix et somme de cent cinquante et une piastres, et cela suivant acte préparé par L. P. Mercier, Cer., N. P., qui vint d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

2<sup>o</sup> Motion

Vente de terrain à M. Ferdinand Dupont.

Proposé par M. Page

Secondé par M. Cellier

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente, par la corporation de la cité des Trois Rivières à M. Ferdinand Dupont, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Laurier en cette cité, pour le prix et somme de cent une piastres, et cela suivant acte préparé par L. P. Mercier, Cer., N. P., qui vint d'être lu devant ce conseil.

Adoptée.

Avis de motion de M. Duchesne

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai qu'un règlement concernant les cotisations et taxes soit amendé de manière à en faire faire usage sur les loyers de logement.

En conseil, ce 29 mai, 1911.  
(Signé) C. G. Duplessis.

Avis de motion de M. Lamay

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'autoriser la Corporation de la cité des Trois Rivières à souscrire des parts pour un montant de pas plus de cent vingt-cinq mille piastres dans toute compagnie à fonds social qui pourra se former dans le but de construire un tramway électrique en cette cité.

En conseil, ce 29 mai, 1911.  
(Signé) N. Lamay

Et le conseil s'ajourne ensuite à mardi, le même jour, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Louis Orlan oug

Thé Desautels  
Sec. G. S.

Agournement.

# Mardi, le 30 Mai, 1911.

Assemblée Régulière  
30 Mai 1911.

Une assemblée régulière du conseil de la cité de  
Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, mardi, le  
trentième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent  
vingt et huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les  
formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée étaient présents  
parsonniers des huit membres du dit conseil, savoir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
Fr. Gélinas,  
W. P. Grant,  
Nap. Lamy,  
Geo. McLeod,  
Edm. Middlein,  
Chas. Page,  
J. A. Peltier,  
F. A. Verette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de M. Modeste Dugré. Requête

Requête de M. Modeste Dugré, demandant que  
son nom soit substitué à celui de M. J. A. Thudel, N. P. au rôle  
d'évaluation de cette cité, comme propriétaire d'un emplacement  
situé au coin des rues Champ-Flour et St-Thomas, et faisant  
partie des lots Nos 1563 et 1562 du cadastre, suivant acte  
de vente produit.

Accordée.

de M. J. O. Forest. Requête

Requête de M. J. O. Forest, demandant de substituer  
le nom de Eugène Desjardis, au sien, au rôle d'évaluation de cette  
cité, comme propriétaire de deux lots de terre situés au côté nord-  
ouest de la rue St-Maurice, et étant les numéros 1356 et 1357  
du cadastre, suivant acte produit.

Accordée.

de M. Wilb. Guillemette & al., Requête

Requête de M. Wilbrod Guillemette et autres  
employés aux travaux de reconstruction de l'Hôtel de Ville,  
demandant une augmentation de salaire.

Accordée.

de M. Moïse Doucet. Requête

Requête de M. Moïse Doucet, demandant de subs-  
tituer un puitsard au lieu et place de la borne-fontaine, située  
en face de sa propriété, rue St-Prospér.

Au Comité du Fleuve.

de M. Edward A. Evans. Lettre

Lu une lettre de M. Edward A. Evans concernant  
le coût de construction d'une ligne de tramways électriques en  
cette cité.

Lu

Mardi, le 30 Mai 1911.

Lettre 6

de M. Aldoric Martel.

1<sup>re</sup> Motion.  
Dont remboursement à Messieurs  
Vignaux & Coirier.

Sur une lettre de M. Aldoric Martel demandant de  
presser la publication du dernier rapport financier de cette  
cité.

Proposé par M. Peltier.

Secondé par M. Page.

Attendu que Messieurs Vignaux & Coirier ont  
prouvé par l'affidavit des évaluateurs A. G. Gravel et Anselme  
Dubé, que leur propriété que dit Antoine avait été évaluée à  
deux mille huit cents piastres pour l'année 1911, et que par une  
erreur de l'écrivain elle a été portée au rôle d'évaluation pour  
la dite année à la somme de quatre mille huit cents piastres;

Qu'en conséquence, remise de taxes sur une va-  
leur de deux mille piastres, représentant la somme de vingt  
piastres, soit faite aux dits M. M. Vignaux & Coirier.

Adoptée.

1<sup>re</sup> lecture du Règlement, Chap.  
207, concernant la vaccination.

Le Secrétaire Trésorier donne lecture, pour une  
première fois, du règlement, "Chapitre 207, concernant la vac-  
cination."

Proposé par M. Verette.

Secondé par M. Grant, M. P.

2<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règlement cha-  
pitre 206.

Quel règlement intitulé: "Chapitre 206, Règle-  
ment pour amender le chapitre 198 des règlements de ce Conseil,  
passé le 29 août 1910, et intitulé: "Règlement concernant un  
emprunt de deux cent mille piastres pour venir en aide aux vic-  
times de l'incendie du 22 juin 1908", soit lu en deuxième et  
troisième lecture, passé et adopté."

Chapitre CCVI.

Chapitre 206.  
Règlement concernant un em-  
prunt de \$200,000, pour incendies  
de 1908, amendé.

Règlement pour amender le Chapitre 198 des règlements de ce Con-  
seil passé le vingt-neuf août mil neuf cent dix, et intitulé: "Règle-  
ment concernant un emprunt de deux cent mille piastres pour ve-  
nir en aide aux victimes de l'incendie du 22 juin 1908."

Attendu qu'il est de l'intérêt des contribuables de  
cette cité que les victimes de l'incendie du 22 juin 1908 aient  
reconstruit ou reconstruisent leurs bâtiments incendiés et qu'à cet  
effet il est nécessaire de leur venir en aide en leur prêtant des  
argents et aussi de prolonger le délai qui avait été accordé aux dits  
incendiés pour la reconstruction de leurs dits bâtiments.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité  
des Trois Rivières comme suit, savoir:

Sec. I. La section deux du règlement par le présent  
amendé

# Mardi, le 30 Mai 1841.

amendé, est rappelée et remplacée par la suivante:

"2.- Le Conseil ne pourra faire de prêt ou d'avance qu'aux personnes qui auront démontré qu'elles étaient ou qu'elles sont dans l'impossibilité de reconstruire leurs propriétés et de continuer leur commerce ou leur industrie avec leurs propres ressources.

Sec. 2.- La section vingt du règlement par le présent amendé est rappelée et remplacée par la suivante:

"20.- Les emprunteurs devront avoir commencé leurs constructions avant ou dans le cours de l'année mil-neuf-cent-seize, et avoir terminé le premier octobre mil-neuf-cent-douze."

Sec. 3.- Toutes les autres dispositions du dit Chapitre cent-quatre-vingt-dix-huit des règlements par le présent amendé, s'appliquent au présent.

Sec. 4.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

Proposé par M. Verette.

Secondé par M. Grant, P.

Qu'il soit Honoré le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Madame Virginie Boivert épouse de M. Hubert Lussault, à la corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de dix-neuf mille piastres, et cela suivant acte préparé par J. E. Normand, Sec. M. C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Peltier.

Secondé par M. Cagé.

Qu'il soit Honoré le Maire soit autorisé à signer un acte d'obligation par Messieurs Lafontaine & Merisette, à la corporation de la Cité des Trois-Rivières, pour un montant de trois mille cinq cents piastres, et cela suivant acte préparé par J. A. Lemire Sec. M. C., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière vodus par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai qu'il soit passé un règlement à l'effet d'accorder une exemption partielle de taxes à Messieurs Debout & Aré, sur leur manufacture de chaussures en cette cité.

En

3<sup>e</sup> Motion.  
Obligation par Dame Hubert Lussault.

4<sup>e</sup> Motion.  
Obligation par M. Lafontaine & Merisette.

Avis de motion de M. Lechevalier.  
Adopté.





Mercredi, le 7 Juin 1911.

de M. Joseph Ricard. Requête

Requête de M. Joseph Ricard demandant à faire partie du corps de police ou de la brigade du feu.

de M. Edmond Boivert. Requête

Requête de M. Edmond Boivert demandant que son nom soit substitué au rôle d'évaluation à celui de M. Félix Gélinas, comme propriétaire de l'emplacement situé au coin nord-ouest des rues St-Philippe et St-Elizabeth, et étant partie du lot No 416 du cadastre, suivant acte produit.

Accordée.

de M. Emf. Bourgeois. Requête

Requête de M. Emf. Bourgeois, offrant ses services, comme Ingénieur de la cité.

Accordée.

de M. Jules Vachon. Requête

Requête de M. Jules Vachon demandant à faire partie du corps de police et de la brigade du feu.

de la Municipalité du bas de la Magdeleine. Requête

Requête de la Municipalité du bas de la Magdeleine demandant le droit de passage gratuit sur les ponts St-Maurice pour la durée du 25 juin courant, à l'occasion de la célébration de la St-Jean Baptiste, dans leur paroisse, et invitant en même temps les membres de ce conseil à assister à cette démonstration.

Accordée.

de M. Leopold Lord. Lettre

Lu une lettre de M. Leopold Lord adressant le conseil qu'il tiendra la corporation responsable des dommages qui figureront résulter d'un accident survenu à son cheval, sur le pont conduisant à l'Île de la Cothierie, par le mauvais état du dit pont.

Au Surintendant.

de "The Canadian Municipal Journal". Lettre

Lu une lettre de "The Canadian Municipal Journal" concernant l'opportunité de faire connaître la ville à l'étranger, au moyen d'une annonce dans leur journal dont une édition spéciale sortira au mois de juillet prochain.

Au nouveau conseil.

de M. Hon. Jacq. Bureau. Lettre

Lu une lettre de M. Hon. Jacques Bureau informant que le gouvernement fédéral ne peut se rendre à la demande de ce conseil concernant le loyer à long terme d'une partie de l'île St-Quentin, vu l'intention du dit gouvernement d'utiliser cette île à d'autres fins.

de M. Eugène Balcer. Lettre

Lu une lettre de M. Eugène Balcer demandant que, comme tuteur à ses enfants mineurs, il soit mis en possession de la somme de \$1307, prix d'achat du terrain exproprié pour l'élargissement des rues Bonaventure et St-Pierre.

Référé aux avocats.

Mercredi, le 7 Juin 1911.

Rapport  
du Comité des Finances.

Rapport:  
Le Comité des Finances a l'honneur de faire rapport  
qu'il a examiné les comptes qui lui ont été soumis et il recommande  
le paiement des sommes mentionnées dans les faire-listes suivantes:

|                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| Aqueduc Construction,              | 1171 19       |
| " Entret. Rép.                     | 1814 89       |
| Département des Chemins,           | 4085 74       |
| " " Machés,                        | 275 39        |
| " du Feu,                          | 51 51         |
| " de l'Hôtel de Ville,             | 5,635 83      |
| " " L'Éclairage,                   | 60            |
| " " la Colla,                      | 1,566 33      |
| " " la Commune,                    | 5 --          |
| " " la Sente,                      | 198 03        |
| Drainage,                          | 610 34        |
| Porteur,                           | 228 27        |
| Port St-Maurice,                   | 113 20        |
| Carré Champlain,                   | 96 50         |
| " St-Philippe,                     | 20 --         |
| Assurance des Propriétés,          | 55 50         |
| Station de Police et du Feu,       | 50            |
| Atelier des Départements,          | 65            |
| Tapetier, annonces et impressions, | 37 35         |
| Frais légaux,                      | 2 90          |
| Billets Payables,                  | 302,897 --    |
| Intérêt, Escompte et Commission,   | 34,065 84     |
| Taxes Municipales,                 | 16 50         |
| Prêts aux Incendies,               | 25 --         |
| Salaires,                          | 1,295 80      |
| Dépenses Contingentes,             | 25,175 --     |
| Divers Comptes,                    | 1427 14       |
|                                    | \$ 380,572 00 |

Respectueusement soumis,

( Signé ) J. A. Peltier, Prés.  
" H. A. Verreux  
" G. G. Duplessis  
" R. H. Grant  
" Mrs. Céline.

Proposé

Mercredi, le 7 Juin, 1911.

1<sup>re</sup> Motion

Proposé par M. McLeod,

Secondé par M. Grant, M. P.,

Que le rapport du Comité des Finances qui vient d'être lu, devant ce Conseil soit adopté.

Adopté.

Rapport

du Comité des Chemins concernant l'ouverture de la rue du Roi.

Rapport:

A Son Honorable Maire  
et à Messieurs les Echevins  
de la Cité des Trois-Rivières.

Messieurs,  
Le Comité des Chemins auquel a été référé la requête de Monsieur, Michiel Poland et autres demandant le prolongement de la rue Ste-Julie jusqu'à la rue De Troix, a l'honneur de vous faire rapport que s'étant rendu sur les lieux et ayant mûrement étudié la question, il en est venu à la conclusion qu'une rue soit ouverte avec une largeur de quarante-trois pieds, en longeant la ligne du Pacifique, sur la propriété de Messieurs Cooker et Page, depuis la rue Cooke jusqu'à la rue De Troix, et que, de plus, la rue De Troix devrait être ouverte jusqu'à la rue Des Champs, et cela, afin de faciliter la circulation du trafic qui augmente chaque jour dans cette partie de la ville, et que cette rue porte le nom de rue du Roi.

Respectueusement soumis,  
(Signé) Ch. Gagnon, Pr.  
" C. J. Dupuis,  
" R. S. Grant.

Hôtel de Ville,  
Trois-Rivières, 29 mai, 1911.

2<sup>e</sup> Motion  
Concernant l'ouverture d'une rue depuis la rue Cooke à la rue De Troix et l'ouverture de la rue De Troix à la rue Des Champs.

Proposé par M. Grant, M. P.,

Secondé par M. Peltier,

Que le rapport du Comité des Chemins concernant l'achat du terrain de Messieurs Cooker et Page pour l'ouverture d'une rue longeant la ligne du Pacifique depuis la rue Cooke jusqu'à la rue De Troix, et l'ouverture de la rue De Troix jusqu'à la rue Des Champs soit adopté, et que cinq centus du pied en superficie soit payé pour le terrain nécessaire à cette ouverture de rues.

Adopté sur division de six pour et trois contre, comme suit savoir:

Pour:

Mercredi, le 7 Juin, 1911.

Pour: M<sup>rs</sup>. Bergeron, Desplais, Gélinas, Grant, R. F. Grant,  
M. P. Peltier

Contre: M<sup>rs</sup>. McLeod, Cameron et Nesette.

M. l'Échevin Lamy s'abstient de voter, déclarant cette motion irrégulière et illégale.

M. l'Échevin Pagé s'abstient de voter et M. l'Échevin Michelin est absent de la salle du conseil.

Rapport:

A Son Honorable Maire  
et Messieurs les Échevins  
de la Cité des Trois-Rivières.

Le Comité Spécial, nommé par votre Conseil à sa séance du 24 avril dernier (1911) pour s'enquérir et faire les démarches nécessaires aux fins de connaître l'utilité et l'avantage qui pourraient ressortir de la construction d'une ligne de tramway électrique en cette cité, et aussi le coût de construction et d'opération à cet effet, a l'honneur de vous faire le rapport suivant:

Que durant la dernière semaine d'avril dernier (en), il s'est rendu auprès des autorités du Montreal Street Railway, à son bureau à Montréal, et a conféré de la chose avec Monsieur le Surintendant Blair, de la dite compagnie, qui après lui avoir fourni certaines informations l'a référé à M. Edward A. Evans, ingénieur, résidant à Québec, et homme très compétent en cette matière.

À notre retour de Montréal, nous avons chargé Monsieur le Secrétaire de ce Conseil d'écrire audit M. Evans pour le prier de venir à Trois-Rivières, et lors de la visite de M. Evans ici, le Comité lui a soumis le projet et fourni toutes les informations et documents nécessaires pour lui permettre de préparer un rapport concernant la construction et la mise en opération d'un filant de tramway électrique dans les rues de la Cité qui devraient accommoder le mieux les contribuables.

D'après le rapport que nous a fourni M. Evans et l'étude que votre Comité en a fait, il croit devoir vous informer que le coût de cette ligne de tramway électrique, avec tout son matériel, prêt à être opéré, ne devrait pas dépasser la somme de cent mille piastres.

En conséquence, dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de l'agrandissement de la ville, nous croyons devoir

Rapport  
du Comité Spécial concernant  
la construction d'un tramway  
électrique.

# Mercredi, le 7 Juin, 1911.

vous recommander l'adoption de ce projet.

Respectueusement soumis.

(Signé) Louis Phi Normand.

M. Lamy.

J. A. Feltier.

Hôtel de Ville

Trois Rivières, 3 Juin, 1911.

Proposé par M. Verette.

Secondié par M. Duplessis.

Que M. Benjamin Dougeois soit nommé Ingénieur de la Cité des Trois Rivières, en remplacement de M. A. P. Normandin qui a résigné, et cela, avec un salaire de douze cents piastres l'an à compter du quinze de juin courant (1911.)

Adoptée.

Proposé par M. Lamy.

Secondié par M. M. Lévesque.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois Rivières à M. Joseph Cloutier, fils de Narcisse, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Laurier en cette Cité, pour le prix et somme de cent deux piastres, et cela, suivant acte préparé par L. P. Mercier, Ecr. M. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Gélinas.

Secondié par M. Bergeron.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois Rivières à M. Narcisse Cloutier, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Laurier en cette Cité, pour le prix et somme de cent cinq piastres, et cela, suivant acte préparé par L. P. Mercier, Ecr. M. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Duplessis.

Secondié par M. Grant, M. P.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par la Corporation de la Cité des Trois Rivières à M. Arthur Paillet, d'un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue Laurier en cette Cité, pour le prix et somme de cent une piastres, et cela, suivant acte préparé par J. A. Lemire

Ecr.

3<sup>e</sup> Motion.  
M. Benj. Dougeois nommé  
Ingénieur de la Cité.

4<sup>e</sup> Motion  
Vente de terrain à M. Joseph  
Cloutier, fils de Narcisse

5<sup>e</sup> Motion.  
Vente de terrain à M. Nar-  
cisse Cloutier.

6<sup>e</sup> Motion.  
Vente de terrain à M. Arthur  
Paillet.



# Mercredi, le 7 Juin, 1911.

Cor. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.  
Adoptée.

Proposé par M. Peltier,

Secondé par M. Page;

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de main-levée d'hypothèque par la Corporation de la Cité des Trois Rivières à la Habasur Cotton Company Limited, jusqu'à concurrence d'une somme de cinq mille piastres et cela, suivant acte préparé par S. E. Normand, Cor. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Page;

Secondé par M. Grant P. F.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de convention et d'accord entre M. P. A. Gouin et la Corporation de la Cité des Trois Rivières, concernant un terrain situé sur le côté sud-est de la rue Notre-Dame, en cette Cité, et étant le lot No. cinq cent trente-neuf du plan et livre de numéros officiels du cadastre de réajustement pour la Cité des Trois Rivières, et cela, suivant acte préparé par S. E. Normand, Cor. N. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Proposé par M. Page;

Secondé par M. Grant, N. P.

Que la résolution passée par ce Conseil à sa séance du 10 mai dernier, concernant le déplacement du trottoir sur la rue Royale, en dedans du curé Champlain, soit rappelée et annulée.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, comme suit, savoir:

Pour:  
MM. Bergeron,  
D'Aplous,  
Grant, P. F.,  
Grant, N. P.,  
Page,  
Berette,

Contre:  
MM. Giffias,  
Lamy,  
M. Leod,  
Panneton,  
Peltier.

M. l'Échevin Middelton est absent de la salle du Conseil.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture pour une troisième fois, du règlement: Chapitre 208, Règlement concernant la construction

1<sup>re</sup> Motion.  
Main-levée d'hypothèque à la Habasur Cotton Co.

2<sup>e</sup> Motion.  
Acte de convention et d'accord entre M. P. A. Gouin et la Corporation.

3<sup>e</sup> Motion.  
Trottoir du curé Champlain, rue Royale.

Première lecture du règlement Chapitre 208.

Mercredi, le 7 Juin, 1911.

construction d'une ligne de tramways électriques en cette cité."  
 Proposé par M. Pagneton,  
 Secondé par M. Lamy.

Que le règlement intitulé: "Chapitre 207, Règlement concernant la vaccination", soit lu une deuxième fois et adopté.

## Chapitre CCVII. Règlement concernant la Vaccination.

Attendu que le Conseil d'Hygiène de la Province de Québec a, par sa circulaire en date du vingt-six avril dernier, (1911), enjoint aux Conseils Municipaux de cette province d'adopter et faire observer un règlement à l'effet de rendre obligatoire la vaccination et la revaccination.

Il est ordonné et statué par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières comme suit, savoir:

Sec. 1. - La vaccination et la revaccination sont déclarées obligatoires pour toutes les personnes qui se trouvent dans les limites de cette cité.

Sec. 2. - Après quarante-huit heures de l'entrée en vigueur du présent règlement, toute personne dans les limites de cette cité qui ne pourra pas établir qu'elle a été vaccinée avec succès dans les sept ans précédents, ou qui ne pourra pas établir, par un certificat de médecin, qu'elle a été vaccinée avec succès dans les six mois précédents, sera passible d'une amende de cinq dollars et aussi d'une amende additionnelle de un dollar pour chaque jour qu'elle aura omis et ométra de se faire vacciner après le deuxième jour de l'entrée en vigueur du dit règlement.

Sec. 3. - Après quarante-huit jours de l'entrée en vigueur du dit règlement, toute personne se trouvant dans cette Cité devra exhiber à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale, lorsqu'elle en sera requise verbalement ou autrement, un certificat d'un médecin dûment qualifié à pratiquer comme tel dans cette province, établissant qu'elle a été vaccinée avec succès ou qu'elle a été tentée sur elle sans succès dans les délais mentionnés au paragraphe précédent, et chaque refus ou omission de sa part d'exhiber tel certificat lorsqu'elle en sera ainsi requise, la rendra passible d'une amende de cinq dollars.

Sec. 4. - Un certificat d'un médecin dûment qualifié à pratiquer comme tel dans cette province, à l'effet qu'elle est de santé

d'une

10<sup>e</sup> Motion.  
 Pour adopter le règlement  
 Chapitre 207.

Règlement concernant la  
 vaccination.

Mercredi, le 7 Juin, 1911.

d'une personne ne permet pas qu'elle soit vaccinée et établissant la raison de telle impossibilité, s'il est exhibé à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale, par telle personne, lorsque la réquisition ci-dessus lui sera faite, et s'il est daté de pas plus de deux mois avant telle réquisition, aura pour effet d'exempter telle personne de l'application des deux articles précité.

Sec. 5. - Tout médecin qui donnera sciemment un certificat faux sur les faits sur lesquels il peut être appelé à donner des certificats en vertu des articles précité, sera passible d'une amende de vingt dollars.

Sec. 6. - Toute personne qui n'aura pas les moyens de payer pour se faire vacciner pourra, en s'adressant à cet effet à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale, de cette cité et en démontrant son incapacité de payer, se faire vacciner aux dépens de la Corporation de cette cité.

Sec. 7. - Sont exemptés de la vaccination, telle qu'elle est prescrite par le présent règlement, ceux qui peuvent établir à la satisfaction de l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale qu'ils ont eu la variole.

Sec. 8. - Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté.

avis de motion de M. Redwin  
M. B. Grant.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes qu'au temps et en la manière voulu par la loi et les règlements de ce conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement à l'effet d'ouvrir une rue sur le terrain des Messieurs Cook et Page, longeant la ligne du Pacifique Canadien, depuis la rue Cook jusqu'à la rue De Noix.

En conseil, ce 7 juin, 1911.

Signé William P. Grant.

Et le conseil s'est réuni ensuite à mercredi, le quatorze juin courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Louis St. Laurent  
Sec. Trés.

Approuvé.

# Mercredi, le 14 Juin, 1911.

Assemblée Régulière  
14 Juin 1911.

À une assemblée régulière du conseil de la Cité des  
Trois-Rivières, tenue à l'hôtel de Ville, en la dite Cité, mercredi  
le quatorzième jour de Juin en l'an de Notre-Seigneur mil  
neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière  
et suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assem-  
blée étaient présents pas moins de huit membres du dit Con-  
seil, savoir:

Son Honneur le Maire,  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
A. J. Bergeron  
C. G. Duplessis  
Eus. Giguère,  
A. J. Gauthier,  
W. P. Gauthier,  
Nap. Lamy,  
Geo. McLeod,  
Edm. Michelin,  
Eus. Page,  
E. J. Panneton,  
J. A. Pettier  
L. A. Proulx.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

de l'Association Agricole. Requête

Requête de l'Association Agricole du District des  
Trois-Rivières demandant un octroi de mille piastres comme  
aide pour la tenue de son exposition qui aura lieu du 21  
au 26 août prochain, ainsi que la remise de ses taxes pour  
l'année courante.

de M. H. B. Blair & al., Requête

Requête de M. H. B. Blair et autres demandant de  
faire mettre le chemin du Boulevard St-Louis, en bon état, et  
mettre le dit chemin sous contrôle quant au roulage de la neige  
durant l'hiver.

de Mess. Bureau, Diquie & Lapiere. Lettre

Lu une lettre de Mess. Bureau, Diquie, Lapiere au sujet  
de la validité du règlement concernant la construction d'un  
chemin de fer électrique.

de Mess. Audin & Auger. Lettre

Lu une lettre de Mess. Audin & Auger, accompagnée  
d'un certificat au montant de deux mille piastres en faveur  
de Messieurs Héon, Roy et McLeod, pour travaux faits au  
Boulevard.

Accordée. Lu

Mercredi, le 14 Juin, 1911.

de M. Jas. O. Meadows. Lettre

Une lettre de M. James O. Meadows, accompagnée d'une spécification pour sulfate d'aluminium convenable aux filtres de notre aqueduc.

de M. J. A. Trudel. Lettre

Une lettre de M. J. A. Trudel, offrant de vendre une certaine pièce de terrain pour l'élargissement de la rue Alexandre, au prix de quinze cents piastres.

de M. Victor Demarais. Lettre

Une lettre de M. Victor Demarais, demandant au Conseil d'accepter la somme de trois cents piastres en règlement de celle de \$570.<sup>75</sup> qu'il doit pour taxes municipales et autres, sur sa propriété située au coin des rues St. Pierre et des Champs.

du Comité des Chemins et Élargissement rue Plaisante. Rapport

Rapport:  
A Son Honneur le Maire  
et à Messieurs les Échevins,

Le Comité des Chemins s'est rendu sur la rue Plaisante, avec M. Eugène Salou, propriétaire du terrain situé au coin des rues Royale et Plaisante, afin de constater s'il y avait moyen d'élargir la dite rue Plaisante qui est devenue trop étroite pour la circulation, en hiver surtout, et cela, à un prix raisonnable.

Après examen des lieux et pourparlers avec le propriétaire du dit terrain, nous en sommes venus à la conclusion de recommander à votre Conseil l'achat de dix pieds de terrain de front sur la rue Royale, sur une longueur de quatre cent trente et un pieds sur la rue Plaisante, au prix de \$2500; M. Salou s'obligeant de reculer sa clôture et son trottoir à ses frais.

Respectueusement soumis.

(Signé) Jrs. Gélinais, Prés.  
Geo. McLeod,  
H. G. Duplessis,  
A. A. Verette,  
R. H. Grant

Hôtel de Ville  
Trois Rivières, 14 Juin, 1911.

Proposé



# Mercredi, le 14 Juin, 1911.

1<sup>re</sup> Motion.  
Comité de terrain par M. Levesque  
pour l'élargissement  
de la rue Claisante.

Proposé par M. Pige  
Secondi par M. Peltier

Que le rapport du Comité des Chemins qui  
vient d'être lu, concernant l'élargissement de la rue Claisante  
soit adopté, et que son Honneur le Maire soit autorisé à si-  
gner un acte du dit terrain à cet effet aux conditions men-  
tionnées au dit rapport.

Adoptée.

de l'Inspecteur de Ville. Rapport

Le un rapport de l'Inspecteur de Ville avisant le  
conseil du coût de déplacement des tuyaux de l'Aqueduc  
et du Drainage, suivant projet de redressement de la rue St-  
Joseph préparé par M. Normandin, ainsi que de certaines  
entrevues qu'il a eues avec Messieurs De Blois, Labrecque et Flon-  
din sur le dit projet de redressement.

de l'Inspecteur de Ville. Rapport

Le un rapport de l'Inspecteur de Ville à l'effet que  
le coût d'un hangar dans le caveau Champlain serait l'envi-  
ron six cents piastres.

Adopté et demander soumissions.

2<sup>e</sup> Motion.  
Obligation par M. Contois

Proposé par M. Duplessis  
Secondi par M. Contois

Que son Honneur le Maire soit autorisé à  
signer un acte d'obligation par M. V. Contois à la  
Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour un montant de  
cinq mille piastres, et de la suivant acte préparé par Alcide Le-  
Blond, C. P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

Première lecture du règlement  
Chapitre 209.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture pour une pre-  
mière fois du règlement intitulé: "Chapitre 209, Règlement  
concernant une exemption partielle de taxes en faveur de la  
compagnie dite "The Tabbat, Shoe and Leather Company,  
Limited"

3<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règlement  
Chapitre 208.

Proposé par M. Lamy  
Secondi par M. Peltier

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre  
208, Règlement concernant la construction et la mise en opération  
d'un chemin de fer électrique dans la Cité des Trois-Rivières  
et les paroisses environnantes, et pour autoriser le Conseil  
de la Cité des Trois-Rivières à aider à la construction de  
la dite ligne de tramway électrique en prenant des parts  
dans

Mercredi, le 14 Juin, 1911.

dans une compagnie qui sera formée dans ce but, au capital de cinq cent mille piastres; le montant des parts à être prises par la dite corporation ne devant pas être plus des trois-quarts du montant entier du capital action, à payer en argent, bons ou débiteures, le montant de ces parts, et à imposer une cotisation spéciale pour payer l'intérêt et pourvoir à un fonds d'amortissement de la dette, qui sera créée pour la construction et l'opération du dit tramway électrique, soit la une première et une deuxième fois et adoulté.

### Chapitre CCVIII.

Chapitre 208  
Règlement concernant la  
construction d'un chemin de  
fer électrique.

Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans la cité des Trois Rivières et les paroisses environnantes, et pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois Rivières, à aider, à la construction, de la dite ligne de tramway électrique en prenant des parts dans une compagnie qui sera formée dans ce but, au capital de \$ 500,000. le montant des parts à être prises par la dite corporation ne devant pas être plus des trois-quarts du montant entier du capital action, à payer en argent, bons ou débiteures, le montant de ces parts, et à imposer une cotisation spéciale pour payer l'intérêt et pourvoir à un fonds d'amortissement de la dette, qui sera créée pour la construction et l'opération, du dit tramway électrique.

Attendu, qu'les contribuables de la cité des Trois Rivières sont, dans l'opinion de ce Conseil, très intéressés à la construction d'un tramway électrique qui serait d'un grand aide et presque indispensable au progrès, au développement et à l'agrandissement de la cité des Trois Rivières, pour engager la dite corporation, à prendre des parts dans la dite compagnie projetée, de pas plus des trois-quarts du montant entier du capital action, et à payer le dit montant soit en argent, bons ou débiteures, et à imposer une cotisation spéciale suffisante pour payer l'intérêt sur tels bons ou débiteures, et un pour cent en sus, comme fonds d'amortissement.

Sur ces causes, le Conseil de la Cité des Trois Rivières - pour et au nom de la corporation de la dite cité, en la manière et d'après toutes les formalités prescrites par sa charte et les statuts en tels cas faits et pourvus, ordonne et statue, sujet à l'approbation des électeurs contribuables dûment qualifiés de la Cité des Trois Rivières préalablement obtenue, comme suit, savoir:

Sec. 1. - Aux termes et conditions ci-après pourvus et stipulés, le

maire

Mercredi, le 14 Juin, 1911.

mair, de la Cité des Trois Rivières, sera, et il est par le présent, autorisé et requis, pour, de la part, et au nom de la Corporation, de cette dite cité, de prendre et souscrire des actions pour trois cent soixante et quinze mille piastres du capital, de la dite compagnie de chemin de fer électrique qui sera légalement formée, avec un capital, de cinq cent mille piastres.

Sec. 2. - Des actions pour cent vingt-cinq mille piastres du dit capital pourront être prises par des contribuables propriétaires qui devront être des personnes solvables et capables de payer le montant d'elles, lesquelles souscriptions seront à la satisfaction de la majorité des membres de la dite Corporation qui formeront partie du bureau du dit chemin de fer électrique.

Sec. 3. - Le conseil de la dite cité nommera annuellement deux de ses membres qui avec le maire de la cité seront trois directeurs dans le bureau de direction de la dite compagnie de chemin de fer électrique, et ce droit du dit conseil devra être reconnu dans la constitution de la dite compagnie.

Sec. 4. - Le montant de la dite souscription sera payable au choix du conseil de Cité, soit en argent, soit en bons ou débentures qui seront pris au pair.

Sec. 5. - La largeur ou largeur de la voie du dit chemin de fer sera de quatre pieds huit pouces et demie, et le chemin généralement et tout ce qui s'y rattache seront, quant à la qualité, aux matériaux, et à la construction, de première qualité.

Sec. 6. - Les bons ou débentures qui seront émis par la dite Corporation, seront pour un montant de pas moins de mille piastres chaque, payables dans cinquante ans de leur date, à un taux d'intérêt n'excédant pas cinq pour cent par année, le dit intérêt payable semi-annuellement.

Sec. 7. - Jusqu'à ce que les revenus du dit chemin de fer électrique soient suffisants pour pouvoir payer l'intérêt sur les dits bons ou débentures et un fonds d'amortissement de un pour cent par année, sur le montant de la dite souscription, une taxe ou cotisation spéciale sera imposée sur toute propriété foncière sujette à la cotisation dans la dite cité.

Sec. 8. - Le présent règlement entrera en vigueur le jour où il sera sanctionné par les contribuables.

Adopté.

Et

Mercredi, le 14 Juin, 1911.

Agournement.

Et le conseil s'est réuni à mardi, le vingt  
juin courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté

Louis P. Normand  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière  
20 Juin 1911.

Une assemblée régulière du conseil de la cité des  
Trois-Rivières tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, mardi,  
le vingtème jour de juin, en l'audé Notre-Dame-mil-neuf  
cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et  
suivant les formalités prescrites par la loi, à laquelle assemblée  
étaient présents pas moins de huit membres du dit conseil, sa-  
voir:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

- L. P. Normand,
- A. J. Bergeron,
- E. G. Dupuis,
- Frs. Gélinas
- R. J. Grant,
- W. P. Grogut,
- Clap Lamy,
- Geo. McLeod,
- Edm. Michelin,
- Chas. Page,
- J. A. Thériault,
- J. A. Veinette.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Ephrem Corsette et autres demandant  
l'installation d'une lumière arc à mi-chemin de la rue Hertel, entre  
les rues Notre-Dame et St-Charles.

Au Comité d'Éclairage.

Une lettre de M. Fred. J. Durault, demandant à  
faire partie du corps de police et de la brigade de feu.

Requête de  
M. Ephrem Corsette et al.

Lettre de  
M. Fred. J. Durault.

Lettre de  
M. Orla Juneau.

Lettre de M. Orla Juneau avisant le conseil qu'il  
prendra dans les délais légaux, contre cette corporation une action  
en dommages au montant de cinquante piastres, pour avoir  
été, à la date du 10 juin courant, arrêté illégalement.

Au Comité de Police.

Lu



# Mardi, le 20 Juin, 1911.

MM. Bureau, Diqui & Lapie. Lettre de

Lu une lettre de Mess. Bureau, Diqui & Lapie au sujet de la poursuite de M. Fros. Hippi contre la Corporation.

M. Hon. Jacq. Bureau. Lettre de

Lu une lettre de l'Honorable Jacques Bureau informant le Conseil que le Ministère des Travaux Publics est à préparer les documents nécessaires pour effectuer le transport du terrain pour l'ouverture d'une rue sur St-Christophe.

"The Canada Iron Corporation Limited" Lettre de

Lettre de "The Canada Iron Corporation Limited" demandant une réduction des taxes de péage sur les Ponts St-Maurice, pour le chargement de leur grain du Cap de la Magdeleine à leur fondée.

"The Paterson Mfg Co. Ltd." Lettre de

Lu une lettre de "The Paterson Mfg Co. Ltd" concernant le pavage et l'arrosage des rues avec leur composé "Carvia B".

de MM. Lafond et Parent re/ construction Hotel de Ville. Certificat

Lu un certificat de Mess. Charles Lafond et François Parent à l'effet que M. Georges Morissette, contracteur pour les travaux d'enduits à l'Hotel de Ville a droit à un paiement de onze cent trente-cinq piastres.

de l'Inspecteur des Ville. re/ prolongement rue Laurier. Rapport

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville concernant le projet de prolongement de la rue Laurier jusqu'à la rue St-Philippe. *Accordé.*

du Chef de Police. Rapport

Lu un rapport du chef de Police concernant les différentes alarmes pour incendies dans le cours du mois de mai dernier.

du Comité des Chemins re/ lettre de M. J. O. D'Éléto Rapport

Rapport: Son Honorable Maire et à Messieurs les Echevins,

Messieurs,  
Le Comité des Chemins auquel avait été référé la lettre de M. J. O. D'Éléto, concernant les dommages causés à sa propriété par certains travaux faits dans la rue, Des Commissaires et par le déplacement de son trottoir, a l'honneur de vous faire rapport qu'il s'est rendu sur les lieux, et qu'après un examen minutieux, il en est venu à la conclusion qu'un mur en béton devrait



Mardi, le 20 Juin, 1911.

devrait être construit le long de la dite propriété de manière à pouvoir passer sa clôture dessus, que la terre qui y aura en trop dans la rue soit enlevée, et que le trottoir soit refait et remplacé le long du mur.

Respectueusement soumis.

(Signé) M. Sélinas, Prés.  
Geo. McLeod,  
A. S. Grant,  
F. A. Verette,  
L. G. Duplessis.

Hôtel de Ville  
Trois-Rivières, 20 juin, 1911.  
Proposé par M. Peltier,  
Secondé par M. Page.

1<sup>re</sup> Motion.  
Pour adopter le rapport du comité des chemins.

Que le rapport du comité des chemins qui vient d'être lu devant le conseil soit adopté et que l'Inspecteur de Ville soit chargé de faire exécuter les travaux qui sont recommandés dans le dit rapport.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissoire au montant de \$150.<sup>00</sup> en faveur de M. Louis Carbonneau.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Grant, M.P.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Louis Carbonneau, un billet promissoire au montant de onze cent cinquante piastres, à six mois de la date du cinq de mai dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$1000.<sup>00</sup> en faveur de M. Edouard Laplante.

Proposé par M. Sélinas,  
Secondé par M. Bergeron.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Edouard Laplante, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du huit de mai dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billet promissoire au montant de \$2000.<sup>00</sup> en faveur de M<sup>me</sup> Philippe Bellefeuille.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. McLeod.

Que son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame veuve Philippe Bellefeuille, un billet

# Mardi, le 20 Juin, 1911.

Billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du seige, de mai dernier (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

## 5<sup>e</sup> Motion.

Billet promissoire au montant de \$1000.<sup>00</sup> en faveur de M. R. S. Cooke.

Proposé par M. Pettier,

Secondé par M. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. R. S. Cooke, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du 19 dix-neuf mai dernier, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

## 6<sup>e</sup> Motion.

Billet promissoire au montant de \$2000.<sup>00</sup> en faveur de M. S. C. Robert.

Proposé par M. Duplessis,

Secondé par M. Grant, R. F.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. S. C. Robert, un billet promissoire au montant de deux mille piastres, à six mois de la date du premier de juin courant, (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

## 7<sup>e</sup> Motion.

Billet promissoire au montant de \$1500.<sup>00</sup> en faveur de M. J. M. Omer (Anasse).

Proposé par M. Verette,

Secondé par M. Grant, R. F.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. J. M. Omer (Anasse), un billet promissoire au montant de quinze cents piastres, à six mois de la date du premier de juin courant, (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

## 8<sup>e</sup> Motion.

Billet promissoire au montant de \$1000.<sup>00</sup> en faveur de M<sup>me</sup> Narcisse Desautel.

Proposé par M. Pettier,

Secondé par M. Page,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Madame veuve Narcisse Desautel, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du cinq de juin courant (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

## 9<sup>e</sup> Motion.

Billet promissoire au montant de \$1000.<sup>00</sup> en faveur de M. Joseph Benoit Labane.

Proposé par M. McLeod,

Secondé par M. Grant, R. F.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de M. Joseph Benoit Labane, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de la date du douze de juin courant, (1911), avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

Proposé

Mardi, le 20 Juin, 1911.

10<sup>e</sup> Motion.  
Transport de certificat pour  
magasin de liquors à M.  
Victor Régina.

Proposé par M. Duplessis,  
Secondé par M. Grant, W.P.

Que la demande de certificat en faveur de M. Victor Régina pour lui permettre d'obtenir le transport de certificat de la licence de marchand de liquors de Madame W. Lacombe, soit examinée, et que le dit certificat soit confirmé.

Adoptée.

Première lecture du règlement  
Chap. 210, concernant l'ouver-  
ture de la rue du Roi.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture pour une première fois, du règlement chapitre 210, concernant l'ouverture de la rue du Roi.

11<sup>e</sup> Motion.  
Pour adopter le règlement  
Chapitre 209.

Proposé par M. Duplessis,  
Secondé par M. Peltier.

Que le projet de règlement intitulé: "Chapitre 209, Règlement concernant une exemption partielle de taxes en faveur de la compagnie dite "The Tebbutt Shoe and Leather Company Limited," soit lu une deuxième fois, passé et adopté.

Adoptée sur division de six pour et cinq contre, comme suit, savoir:

Pour:  
MM. Bergeron,  
Duplessis,  
Grant, W.P.,  
Michelin,  
Peltier,  
Verrette.

Contre:  
MM. Régina,  
Grant, R.F.,  
Lamy,  
McLeod,  
Page.

Chapitre 209.  
Règlement concernant une  
exemption partielle de taxes  
en faveur de la compagnie dite:  
"The Tebbutt Shoe and Lea-  
ther Company Limited."

### Chapitre CCIX.

Règlement concernant une exemption partielle de taxes en faveur de la compagnie dite "The Tebbutt Shoe and Leather Company Limited."

Attendu que la compagnie dite "The Tebbutt Shoe and Leather Company Limited," a par sa requête en date du vingt-sept mars dernier (1911), représentée à ce conseil qu'elle a toujours rempli et même au-delà, les engagements qu'elle avait contractés quant au nombre de ses employés et au montant de gages payés, et qu'en plus, tous les profits qu'elle a pu réaliser ont été appliqués à augmenter ses machineries, son outillage et par ce fait ses opérations qui ont bénéficié à la ville;

Attendu qu'elle a à souffrir une forte compétition pour

Mardi, le 20 Juin, 1911.

pour manifester sa marchandise par le fait, qu'elle est éloignée du marché, qu'il lui faut de provenir de matière première, ainsi que l'outillage, ce qui lui occasionnera un surcroît de dépenses pour fret.

Attendu que dans l'intérêt des contribuables, il est désirable de favoriser les opérations de cet établissement qui depuis dix ans a doublé le chiffre de ses affaires et a continuellement donné de l'emploi, à un grand nombre de personnes à des gages assez élevés, et que par ce fait les revenus de la corporation ont augmenté et la collection des taxes s'est faite plus facilement, qu'il soit donc ordonné et nous le dit Conseil, ordonnons et statuons comme suit.

Sec. 1.- Le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, pour les raisons ci-dessus énumérées, accorde à la compagnie dite "The Peabody Shoe and Leather Company, Limited" pour l'espace de dix années consécutives, à compter du premier janvier mil neuf cent onze, une exemption partielle des taxes municipales (Taux de l'eau, taxe du drainage, du pavage et des ruisseaux construits, exceptés) sur les immeubles, bâtisses, machineries et outillages affectés spécialement et uniquement aux fins de la dite manufacture, c'est-à-dire que la taxe municipale durant les dites dix années sera exigible pour une valeur de dix mille piastres sur les immeubles, pour une valeur de dix mille piastres sur les machineries et pour une valeur de dix mille piastres sur le fonds de marchandises, et cela, aux conditions suivantes, savoir:

Sec. 2.- Lorsque durant aucune des dites dix années ci-dessus mentionnées, la dite manufacture cessera d'être en opération pendant six mois, les taxes au complet sur ledit établissement seront exigibles pour l'année ou les années durant lesquelles elle sera ainsi arrêtée, et cela, à moins de force majeure.

Sec. 3.- L'exemption de taxes ci-dessus mentionnées ne sera accordée sur les bâtisses, machineries et outillages qu'en autant que ledit établissement sera exploité par la dite compagnie "The Peabody Shoe and Leather Company, Limited".

Sec. 4.- Le présent règlement prendra force et effet à compter de ce jour.

Adopté. Des

# Mardi, le 20 Juin, 1911.

Submissions pour sulfate d'alum.

Des soumissions ayant été demandées pour sulfate d'aluminium pour la purification de l'eau de l'aqueduc, et les sont ouvertes et commencent:

- Celle de Mess. A. Klipstein & Co., Montreal, \$1.12 par 100 lbs.
- " " General Chemical Co., Chicago, \$1.05 " " "

La soumission de Mess. A. Klipstein & Co., est acceptée. Le conseil s'ajourne ensuite à lundi, le vingt-six juin courant, à huit heures et quinze du soir.

Adjournement

V

Adopté  
 Louis H. Morneau  
 Maire  
 E. Desaulniers  
 Sec. Trés.

Assemblée Régulière

Une assemblée régulière du conseil de la cité des Trois Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite cité, lundi le vingt-sixième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent onze, à huit heures et quinze du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi étaient présents:

Notre Honorable Maire  
Messieurs les Echevins

- L. P. Normand,
- A. R. Bergeron,
- C. G. Dupleix,
- Mrs. Gélinas,
- A. F. Grant,
- M. P. Grant,
- Nap. Lamy,
- Geo. McLeod,
- Chs. Page,
- E. J. Panneton,
- J. A. Peltier,
- F. A. Verette,

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

Requête de M. Aug. Cadorette & al.,

Requête de M. Auguste Cadorette et autres, se plaignant de l'état de malpropreté causée par un hangar à chaux avoisinant leurs propriétés, et demandant que le dit hangar soit transporté à un endroit plus éloigné des maisons d'habitation.

au Secrétaire.

Requête



# Lundi, le 26 Juin, 1911.

de M. Joseph Boisdain, fils. Requête

Requête de M. Joseph Boisdain, fils, accompagnée de références, demandant à faire partie du corps de Police.

Mess. L. J. Fortin et Narcisse Gélinas. Lettres des

Lu une lettre de Messieurs L. J. Fortin et Narcisse Gélinas, avisant le conseil qu'ils s'adresseront aux tribunaux pour faire résilier le règlement chapitre 208, adopté à sa séance du 14 courant, et intitulé: "Règlement concernant la construction d'une ligne de tramways électriques en cette cité", à moins toutefois que le conseil ne broge lui-même le dit règlement.

M. A. Letourneau. Lettres des

Lu une lettre de M. A. Letourneau, demandant au conseil d'expier, aux propriétaires sur la rue St. Prosper comprise entre les rues Ste. Julie et Deschaux, d'avoir à se conformer au règlement concernant la confection de trottoirs vis-à-vis leurs propriétés.

Accordée.

M. Ch. H. Marchand. Lettres des

Lu une lettre de M. Ch. H. Marchand faisant application pour la position d'Ingénieur de la cité.

M. S. Paquette, et al. Lettres des

Lu une lettre de M. S. Paquette et autres, se plaignant de la concurrence déloyale qui leur est faite par le fait qu'un certain nombre de charcutiers étrangers engagés par la "Wagawack Pulp & Paper Company", lui paient pas de licence comme tels.

Accordée.

Revue des Sœurs du Précieux Sang. Lettres des

Lu une lettre des Révérendes Sœurs du Précieux Sang à l'effet qu'elles consentent à accepter la rue Ross, appartenant à cette Corporation, en échange du terrain nécessaire à l'élargissement de la côte de la rue Bonaventure, moyennant certaines conditions préliminaires.

Révisé au notaire de la Corporation pour savoir à qui appartient le droit de pavage de la côte.

La "North Shore Power Co." Lettres des

Lu une lettre de la North Shore Power Company, mettant la Corporation en demeure de construire un réservoir exempt de toute obstruction, pour y recevoir le tuyau de suction de leur nouvelle pompe, tel qu'elle s'y est engagée par son contrat avec la susdite compagnie.

Le Comité de l'Agueduc.

Capitaine J. A. Filiatault. Lettres des

Lu une lettre de M. le capitaine J. A. Filiatault, concernant l'éclairage de l'état-major du camp.

Le Comité d'Eclairage.

Lundi, le 26 Juin, 1911.

M. J. A. Tessier.

Lettre de

Sur une lettre de M. J. A. Tessier, M. A. P. accompagnée d'un plan, faisant connaître au Conseil que le Gouvernement provincial est disposé à accorder une subvention d'un tiers du coût de construction du pont projeté entre l'île de la Potherie et l'île St-Christophe, le coût du dit pont, d'après l'estime de l'Ingénieur du Gouvernement, devant être de treize mille piastres.

A. Monsieur l'Ingénieur de la Cité.

Procès-verbal

concernant la construction d'une ligne de tramway électrique.

Rapport:

Au Conseil de la Cité  
des Trois-Rivières.

À une assemblée générale et publique des électeurs municipaux propriétaires de biens immeubles dans la Cité des Trois-Rivières, et y résidant qui, aux termes de la section 27 de l'Acte de la Législature de Québec, 1. Edouard VII, chapitre 14, telle qu'amendée par l'article 10 de l'Acte de la Législature de Québec, 5 Edouard VII, chapitre 43, ont seuls le droit d'approuver ou de désapprouver un règlement ayant pour effet de grever la propriété foncière dans la dite Cité, tenue à l'Hotel de Ville, des Trois-Rivières, lundi, le dix-neuvième jour de juin mil neuf cent onze, à dix heures de l'après-midi, sur convocation de la dite assemblée par son Honorable Maire, à l'effet d'approuver ou de désapprouver un règlement passé par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières le quatorzième jour de juin courant (1911) et intitulé: "Chapitre 208, Règlement concernant la construction et la mise en opération d'un chemin de fer électrique dans la Cité des Trois-Rivières et les paroisses environnantes, et pour autoriser le Conseil de la Cité des Trois-Rivières à aider à la construction de la dite ligne de tramway électrique en prenant des parts dans une compagnie qui sera formée dans ce but, au capital de \$500,000, le montant des parts à être prises par la dite corporation ne devant pas être plus des trois-quarts du montant entier du capital action, à payer en argent, bons ou débiteures le montant de ces parts, et à imposer une cotisation spéciale pour payer l'intérêt et pourvoir à un fonds d'amortissement de la dette qui sera créée pour la construction et l'opération du dit tramway électrique", laquelle assemblée était présidée par son Honorable Maire de la dite Cité, assisté du Secrétaire Trésorier du Conseil de la Cité, agissant comme secrétaire de l'assemblée, et à laquelle

été tenu

Lundi, le 26 Juin, 1911.

étaient présents un certain nombre des dits électeurs; après la lecture du dit règlement par le dit Maire, Son Honneur a demandé à haute voix, si le dit règlement était approuvé par les dits électeurs présents; les personnes dont les noms suivent, savoir: Messieurs Narcisse Gélinau, Alexis Blanchette, Adolphe Baber, Aldoric Martel, Lucien Laigneau, J. Rousseau, Louis Dupire, Napoléon Guillemette, Napoléon Levasseur fils de Louis, Alfred Bourassa, Napoléon Fortin, Joseph Blanchette, Charles Labarre, L. E. Desjardins, Séverin Leclercq, A. J. Pothier, Leopold Lord et Moïse Doucette, ont déclaré s'opposer à l'adoption du dit règlement et ont demandé la votation. Son Honneur le Maire après un espace de temps de quarante minutes, a de nouveau demandé à plusieurs reprises, si d'autres électeurs s'opposaient à l'adoption du dit règlement et n'ayant reçu aucune réponse il a constaté que dix-neuf personnes seulement avaient demandé la votation. En conséquence, il a déclaré le dit règlement approuvé et adopté tel qu'il se voit à l'oriental, cas fait et pourvu.

(Signé) Louis Ph. Normand,  
Maire.

Rapport du  
Comité Spécial  
pour l'électrique  
re  
chemin de

Rapport:  
Au Conseil de la Cité  
des Trois Rivières.

Messieurs,  
Comme conclusion du rapport de l'Assemblée des contribuables propriétaires, convoquée à l'Hôtel de Ville, le dix-neuf juin courant (1911), au sujet de la construction d'un tramway électrique dans la Cité des Trois Rivières, le Comité Spécial formé dans ce but a l'honneur de faire rapport:  
1. - Qu'il a été nommé à l'unanimité de votre Conseil, à sa séance du vingt-quatre avril dernier (1911) pour s'enquérir des moyens et faire les démarches nécessaires au succès de cette entreprise projetée.  
2. - Que votre Comité, dans un rapport en date du sept du juin courant (1911), vous a démontré qu'il s'était occupé activement de cette question, en vous faisant connaître ses démarches auprès de compagnies et de personnes compétentes, pour se procurer les informations indispensables à l'exécution d'un tel projet, et ainsi après de vous fournir un état détaillé des estimés et du coût probable de construction  
et

Lundi, le 26 Juin, 1911.

et d'opération d'un semblable plan.

3.- Que les travaux et les suggestions faits par votre Comité et mentionnés dans son rapport ont reçu l'approbation complète et unanime de votre Conseil.

4.- Qu'un projet de règlement a été proposé et étudié par le Conseil, qui l'a référé aux avocats de la ville pour approbation et que les avocats l'ont approuvé dans son entier, lequel règlement a été passé et adopté par le Conseil à sa séance du quatorze juin courant (1911).

5.- Conformément à l'article 186 et les suivants de l'Acte de la Législature de Québec, 1. Édouard VII, chap. 44, le Maire a convoqué une assemblée des contribuables propriétaires pour le dix-neuf du mois de juin courant (1911), à laquelle assemblée dix-neuf citoyens dont dix-sept propriétaires contribuables se sont déclarés contre l'adoption du dit règlement et ont demandé la votation.

6.- Votre Comité a constaté que toutes les personnes présentes étaient favorables en principe à la construction d'un tramway électrique, mais qu'elles différaient d'opinion sur le mode à suivre pour aider à cette construction. Elles ont déclaré être opposées à ce que la Corporation prenne des parts dans une compagnie formée dans ce but, mais qu'elles étaient favorables à l'octroi d'un bonus même au montant de cent mille piastres, et qu'il était très facile dans un court délai de former une compagnie indépendante de la Corporation qui construirait ce tramway électrique.

7.- Votre Comité sait qu'une compagnie pour bâtir un tel chemin ne pouvait recevoir sa charte qu'à la prochaine session de la Législature, époque à laquelle il serait facile de faire légaliser le règlement à cet effet, mais étant convaincu de l'urgence de bâtir cette ligne cette année même, aurait pu prendre les mesures nécessaires pour faire construire cette dite ligne sans retard dans le cas où tous les contribuables propriétaires auraient unanimement approuvé le projet tel que soumis.

8.- Sous les circonstances, bien que dix-sept contribuables propriétaires seulement ont demandé la votation, votre Comité suggère de ne pas mettre présentement à exécution le dit règlement passé par le Conseil le quatorze juin mil neuf cent onze et approuvé par les contribuables le dix-neuf du même mois, mais d'inviter les citoyens entrepreneurs et possédant des capitaux à former cette compagnie privée mentionnée



Lundi, le 26 Juin, 1911.

los de l'assemblée du dix-neuf juin dernier et d'assurer par ce moyen la construction de cette ligne de tramway électrique dès cette année, si possible.

Q.- Dans le cas où après un ou deux mois de travail, cette compagnie privée ne pourrait se former, l'Etat romit suggère et recommande la reprise de ce même projet et faire les démarches nécessaires pour obtenir un acte d'incorporation et la législation du dit règlement à la prochaine session de la législature et assurer ainsi la construction de ce tramway électrique pour l'année prochain.

Respectueusement soumis,

(Signé) Louis Thi. Normand,  
" Nap. Lamy,  
" J. A. Peltier.

Hôtel de Ville  
Trois Rivières, 26 juin, 1911.  
le 26 Juin 1911.

M. J. A. Peltier a signé ce rapport et l'approuve moins la deuxième partie de l'article 8 qui se lit comme suit: " mais d'inviter les citoyens entrepreneurs et possédant des capitaux à former cette compagnie privée mentionnée lors de l'assemblée du dix-neuf juin dernier et d'assurer par ce moyen la construction de cette ligne de tramway électrique dès cette année, si possible. "

(Signé) Louis Thi. Normand,  
Maire.

Rapport de  
l'Inspecteur-sanitaire.

Sur un rapport de M. J. O. Poirier, concernant la saisie de la viande d'une vache impropre à la consommation.

Rapport de  
l'évaluateur des propriétés de  
M. Victor Demarais.

Rapport: A Son Honnorable Maire  
et à Messieurs les Echevins,  
Messieurs:

Suivant un ordre de votre Conseil en date du 14 juin courant, nous demandant de constater la diminution de



Lundi, le 26 Juin, 1911.

de valeur, qui a subi la propriété de M. Victor Demarais, si-  
tuée au coin des rues St Pierre et Deschamps, nous nous som-  
mes rendus sur les lieux, et après un examen judiciaire, nous  
avons l'honneur de vous faire le rapport suivant:

La construction qui est déjà commencée n'a sau-  
té valeur, à nos yeux, que les matériaux employés, que nous  
estimons à deux cents (\$200.<sup>00</sup>) piastres, et la bâtisse, située  
à la profondeur de l'emplacement de la rue Deschamps, vaut  
actuellement, dans notre opinion, la somme de deux cent cin-  
quante (\$250.<sup>00</sup>) piastres. Quant aux terrains nous considé-  
rons qu'ils ont encore la même valeur que lors de la confection  
du dernier rôle, c'est-à-dire trois mille six cents (\$3,600.<sup>00</sup>) pias-  
tres pour la partie située au coin des rues St Pierre et Deschamps  
qui mesure quarante-cinq (45) pieds par quatre-vingt-cinq  
(85) pieds, et mille (\$1,000.<sup>00</sup>) piastres pour la partie de  
terrain rue Deschamps, laquelle mesure quarante-deux (42)  
pieds par quatre-vingt-neuf (89) pieds, formant une  
valeur totale de cinq mille cinquante (\$5,050.<sup>00</sup>) piastres.

C'est pour quoi nous sommes d'opinion que la pro-  
priété a souffert une dépréciation de valeur d'environ trois  
mille cinquante (\$3,050.<sup>00</sup>) piastres, depuis la confection du  
dernier rôle, vu que monsieur Demarais n'a pu continuer  
les travaux qu'il avait commencés.

Respectueusement soumis.

(Signé) Anselme Heibé  
Anselme Trudel

Evaluateurs.

Trois Rivières, 26 Juin, 1911.

Adopté.

Rapport

du Comité des Chemins, re  
divers travaux.

Rapport:

A son Honneur le Maire

et à

Messieurs les Echevins,

Messieurs,  
Le Comité des Chemins a l'honneur de vous faire  
rapport qu'au cours d'une visite à divers endroits, concernant  
certains travaux à être faits par la Corporation, il en est  
venu à la conclusion de vous suggérer de faire construire un

# Lundi, le 26 Juin, 1911.

un trottoir de première classe au front de la propriété de M. Gédion Desilets sur la rue Ste-Julie.  
Respectueusement soumis,

(Signé) J. J. Gélinas,  
" Ger. McLeod,  
" C. G. Duplessis,  
" J. A. Verette,  
" R. S. Grant.

Hôtel de Ville.  
Trois-Rivières, 26 juin 1911.

Adopté.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Lu un rapport de l'Inspecteur de Ville à l'effet que la réclamation de M. Léopold Lord, au montant de soixante piastres, produite devant ce conseil, à son assemblée du sept courant, est fondée.

Adopté.

1<sup>re</sup> Motion.  
Diminution d'évaluation de la propriété de M. Victor Desmarais.

Proposé par M. Cagé,  
Secondé par M. Grant, R. S.

Que diminution de la valeur de la propriété de Monsieur Victor Desmarais, conformément au rapport fait par les évaluateurs Dubé et Trudel, en date de ce jour, soit faite et entée au rôle d'évaluation pour l'année courante.

Adoptée.

2<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissoire au montant de \$1000.<sup>00</sup> en faveur de Dame Malvina Trudel-Desilets.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Duplessis,

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame Malvina Trudel-Desilets, un billet promissoire au montant de mille piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

3<sup>e</sup> Motion.  
Billet promissoire au montant de \$100.<sup>00</sup> en faveur de Dame D. B. Bergeron.

Proposé par M. Verette,  
Secondé par M. Grant, R. S.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de Dame D. B. Bergeron, un billet promissoire au montant de onze cents piastres, à six mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq pour cent l'an.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion.

Proposé par M. Duplessis,  
Secondé par M. Grant, R. S.

Que

Lundi, le 26 Juin, 1911.

Vente et cession de terrain par The Nabasso Cotton Company Limited, pour prolongement de la rue St Francois Xavier.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer son acte de vente et cession par la compagnie dite "The Nabasso Cotton Company Limited," à la corporation de la Cité des Trois-Rivières, d'un terrain nécessaire au prolongement de la rue St Francois Xavier, depuis la rue St Maurice à la rue St François, et cela, suivant acte préparé par Meredith et Meredith, M.C., et qui vient d'être lu devant le Conseil.

Adoptée.

5<sup>e</sup> Motion.

Billet promissoire au montant de \$13,500<sup>00</sup> en faveur de la Banque d'Acadaga.

Proposé par M. Pettier.  
Secondé par M. Verette.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet promissoire au montant de treize mille cinq cents piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela pour payer une partie des travaux de construction de l'aqueduc et pour amélioration des rues et chemins, en attendant l'émission des débetures à cet effet, autorisée par l'Acte de la Législature de Québec, 1. Georges V, chap. 50, art. 12.

Adoptée.

6<sup>e</sup> Motion.

Billet promissoire au montant de \$33,400<sup>00</sup> en faveur de la Banque d'Acadaga.

Proposé par M. Grant, M.C.  
Secondé par M. M. Lévesque.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer en faveur de la Banque d'Acadaga, un billet promissoire au montant de trente-trois mille quatre cents piastres, à un mois de cette date, avec intérêt au taux de cinq et demi pour cent l'an, et cela pour prêter aux victimes de l'incendie, du 22 juin 1908, en attendant l'émission des débetures à cet effet, autorisée par l'Acte de la Législature de Québec, 9 Édouard VII, chap. 84, art. 1, 2, 3, 4 et 5.

Adoptée.

Approuvé.

Et le Conseil s'est ajourné ensuite à lundi, le trois de juillet prochain, à huit heures et quinze de soir.

Adopté  
Louis St. Normand  
Maire  
M. Desaulniers  
Sec. Trés.

Trois-Rivières, 29 juin, 1911.  
Au Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières  
Je

Vendredi, le 30 Juin, 1891.

Convocation d'une assemblée  
Spéciale.

Je convoque une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières pour vendredi, le trente de juin courant, à huit heures et quinze du soir, concernant la passation d'un règlement pour ouverture de la rue du Roi, le prolongement de la rue Laurier, pour achat de terrain de la succession Clémentin Peron et pour estimé en faveur de Son Roy et M. Leod.

(Signé) Louis Phi. Normand,  
Maire.

Assemblée spéciale  
30 Juin 1891.

Advenant huit heures et quinze du soir, vendredi, le trente de juin mil neuf cent onze, il n'y a pas eu d'assemblée, faute de quorum. Les membres présents étaient: Son Honneur le Maire L. P. Normand et Messieurs les Echevins L. G. Duplessis et Frs. Gelinard.

(2) H. Desaulniers  
Sec. Trés.

Assemblée Régulière  
3 Juillet 1891.

• pour la passation d'un  
règlement.

Advenant huit heures et quinze du soir, lundi, le trois de juillet mil neuf cent onze, il n'y a pas eu d'assemblée du Conseil, faute de quorum. Les membres présents étaient: Son Honneur le Maire L. P. Normand, et Messieurs les Echevins A. J. Bergeron, L. G. Duplessis, R. F. Grant, M. P. Grant, Chs. Page et J. A. Pettier.

(2) H. Desaulniers  
Sec. Trés.

Assemblée Spéciale,  
17 Juillet 1891.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur l'ex-échevin E. F. Panneton, en sa qualité de Président des élections municipales pour l'année courante, et tenue à l'Hôtel de Ville, en la dite Cité, lundi, le dix-septième jour de juillet en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent onze, à sept heures du soir, en la manière et suivant les formalités prescrites par la loi, étaient présents:

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins

L. P. Normand,  
O. Beaulac  
J. A. Bellepierre,

Chs.

<sup>Le mardi</sup>  
Vendredi, le 17 Juillet, 1844.

Eus. Bourgeois,  
Nap. Lamy,  
Robt. Ryan,  
F. A. Venette.

ainsi qu'il en est rapporté

Rapport  
du Président des Elections  
Municipales pour 1844.

Prestation de serment de  
son Honneur le Maire et  
des Echevins nouvellement  
élus.

1<sup>re</sup> Motion  
Nomination du Maire  
suppléant.

Requêtes  
de M. Louis Trochuand.

Requêtes  
de M. J. M. Spinard.

Requêtes  
de Mess. Robert & Dugré.

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre du  
Président des Elections Municipales, l'informant du résultat des  
dites élections.

Son Honneur le Maire et les Echevins élus aux dernières  
elections municipales, savoir:  
Louis Philippe Normand, maire et Onisme Beaulac, Joseph  
Aideur, Belliquille, Charles Bourgeois, Napoleon Lamy, Robert  
Ryan, et Francois Arthur Venette, prêtent le serment pres-  
crit par la loi et prennent ensuite leurs sièges au conseil.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.  
Proposé par M. Lamy,  
Secrétaire par M. Bourgeois,  
Que M. l'Echevin F. A. Venette soit nommé  
Maire Suppléant pour les six mois courants.

Adoptée.

Requête de M. Louis Trochuand demandant qu'un  
nom soit donné à une certaine rue passant entre les lots 280 et  
362 du cadastre officiel de cette cité, et qui se trouve à joindre  
aux rues Chemin St-Marguerite et St-Roch; de plus, de  
faire conduire les tuyaux de l'eau d'équité et du drainage jus-  
qu'à la maison qu'il a fait construire sur ladite rue.

Référée au Surintendant.

Requête de M. J. M. Spinard demandant que  
son nom soit substitué, au rôle d'évaluation, à celui de de-  
moiselle Francine Proseau, comme propriétaire du lot nu-  
méro deux cent soixante-dix-neuf (279-6) subdivision six,  
du cadastre officiel d'enregistrement de cette cité, suivant  
acte de vente produit, en outre, que les tuyaux de l'eau, de  
drainage et d'équité soient conduits le plus tôt possible  
jusqu'au dit emplacement, ou son intention d'y construire  
des bâties pour brasserie.

Substitution de nom accordée, ainsi que tuyaux d'a-  
guc. - Drainage accordé, si possible.

Requête de Mess. Robert & Dugré demandant à  
acheter deux toises de grosse pierre

Accordée.  
Requête



Lundi, le 17 juillet 1911.

de Mess. Godin & Bourmibal Requête

Requête de Mess. Godin & Bourmibal demandant un service d'aqueduc à leur boutique et bureau sur la rue Notre-Dame. Accordée.

de M. Omer Bouchard Requête

Requête de M. Omer Bouchard demandant que la taxe qui lui est chargée comme locataire dans l'île de la Potherie soit retranchée de son compte; et que le montant de loyer annuel de \$120. pour lequel il est porté au rôle d'évaluation pour l'année courante, comme locataire au No. 342 de la rue St Paul soit réduit à \$75. qu'il paie seulement.

de M. L. J. Demoncourt Requête

Requête du Révérend L. J. Demoncourt et autres, demandant que la partie de la rue Bureau comprise entre les rues St-Philippe et St-Denis soit mise sous contrôle quant à l'usage.

de Mess. Bureau, Diquier, Sapiro Lettre

Requête de Mess. Bureau, Diquier, Sapiro au sujet du jugement rendu par Monsieur le magistrat Desjardis dans une cause de la Corporation contre Mary Co., restaurateur. Accordée.

de Mess. Asselin, Auger Lettre

Requête de Mess. Asselin et Auger, sollicitant le paiement d'un troisième acompte au montant de \$400. pour services professionnels en l'Affaire du Foulyard.

de The Laurentide Paper Co. Ltd. Lettre

Requête de The Laurentide Paper Co. Limited demandant à être exemptée du paiement de différentes taxes qu'elle prétend lui avoir été chargées par erreur. Accordée.

de Dominion Coal Co. Lettre

Requête de la Dominion Coal Company soumettant qu'elle ne doit pas être soumise à la taxe sur loyer de 800 pieds de quai des Communiquaires du Havre, attendu qu'elle ne paie aucun loyer à la dite Commission.

de Canadian Moloney Electric Company Lettre

Requête de Canadian Moloney Electric Company soumettant le conseil qu'elle est en position de fournir des "transformers" pour tramways électriques. (Note: The text above this block is a continuation of the previous entry's details.)

de Canada Wire & Cable Company, Ltd. Lettre

Requête de Canada Wire & Cable Co. Ltd. informant ce conseil qu'elle est en position de soumettre pour câble en métal nécessaire à l'opération d'un chemin de fer électrique. Lu

Sundi, le 17 Juillet 1911.

- de M. Arthur Gélinas, fils d'Adolphe. Lettre  
concernant la reconstruction d'un trottoir au front de sa propriété, rue St-Denis.
- Au Surintendant.  
Lettre du député-ministre de la Marine et des Pêcheries s'informant si le pont que doit construire la Compagnie de Chemin de fer du Cap de la Madeleine sur la rivière St-Maurice, aura pour effet d'intercepter la navigation à cet endroit. La rivière St-Maurice étant navigable, le pont devra être bâti pour ne pas obstruer la navigation.
- de M. H. Atkinson. Lettre  
Lettre de M. H. Atkinson demandant la construction de trottoirs sur les deux côtés des rues St-Genevieve, St-François Xavier, St-Charles et St-Martin.
- de la "North Shore Power Company". Lettre  
Lettre de la North Shore Power Company informant le conseil qu'elle est maintenant en position de pomper l'eau de l'aqueduc d'après les termes de son nouveau contrat avec la Corporation.
- de M. Joseph Bouchard fils. Lettre  
Lettre de M. Joseph Bouchard fils, renouvelant une application qu'il a présentée récemment, pour faire partie du corps de police.
- de la C. P. R. Lettre  
Lettre de la Compagnie du C. P. R. soumettant qu'elle ne doit pas être tenue de payer les taxes que la Corporation lui réclame pour rues sous contrôle, sur la rue Du Fleuve, prétendant que le terrain sur lequel passe sa voie ferrée n'est pas sa propriété.
- de M. Georges Michot. Lettre  
Lettre de M. Georges Michot demandant qu'il soit fait, sans délai, une addition de livres de comptes de la Corporation.
- de M. Achille Viau. Lettre  
Lettre de M. Achille Viau, accompagnée de références, concernant la position de chef des pompiers de cette cité.
- de Lord-Maire de Londres. Lettre  
Lettre du Lord-Maire de Londres, Ang. accompagnée d'un extrait de rapport officiel contenant une copie de résolution adoptée unanimement à une assemblée publique tenue à la salle Guildhall, le 28 avril dernier, en faveur du principe d'un

# Sundi, le 17 juillet 1911.

d'un traité d'arbitrage entre les Etats Unis et l'Empire Britannique.

*Au Comité Général.*

Lettre de M. Onésime Martin.

Lettre de M. Onésime Martin, demandant à acheter, au prix de cinquante piastres, une certaine lieue de terrain comprise entre la propriété de M. Frédéric Pichelin, sur la rue Notre-Dame, et le coin de la rue St-Georges.

Lettre de M. L. O. Plamondon

Lu une nouvelle application de M. L. O. Plamondon, concernant la position de chef des pompiers de cette cité.

*Au Comité Général.*

Lettre de M. L. A. Baron.

Lettre de M. L. A. Baron, à Son Honnorable Maire, concernant certaines accusations qu'il prétend avoir été formulées contre lui lors des dernières élections municipales.

Lettre de la Vie: Richelieu & Ontario

Lecture d'une invitation de la Compagnie Richelieu et Ontario, priant son Honnorable Maire de prendre part à une excursion de jour, le six courant, sur le vapeur "Sagouay".

Rapport de l'Ingénieur de la Cité.

Lu un rapport de l'Ingénieur de la Cité concernant le coût de construction du pont projeté entre l'île St-Christophe et l'île de la Potherie, qu'il estime à \$12,179.50.

Rapport de l'Inspecteur de Ville.

Rapport de l'Inspecteur de Ville à l'effet que le dépôt de char sur la propriété de M. Vladimir Ferron, rue St-Georges, est une source d'inconvénients pour les voisins. Le surintendant devra arrêter cette nuisance publique.

Certificat de MM. Lafond et Barre sur construction Hotel de Ville.

Lecture d'un certificat de Messieurs Charles Lafond et François Barre, attestant que MM. Germain & Frère, contracteurs pour travaux de plomberie à l'Hotel de Ville, ont droit à un deuxième paiement de quatre cents piastres.

*Accordé.*

2<sup>e</sup> Motion. Remise de taxe à M. Omer Bouchard.

Proposé par M. Bourgeois, Secondé par M. Lamy.

Que la taxe sur unoyer de trente piastres l'eau, chargée à M. Omer Bouchard, comme locataire d'une maison située dans l'île de la Potherie, soit retranchée de son compte, pour l'année mil neuf cent onze.

*Adoptée.*

3<sup>e</sup> Motion Vente

Proposé par M. Verrette, Secondé par M. Lamy.

*Que Son*

Lundi, le 17 juillet 1911.

Operte de terrain par les H<sup>on</sup>rs de Claude Perron, pour l'élargissement de la rue St-Georges.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un acte de vente par les Héritiers de feu Clément Perron, à la corporation de la Cité des Trois Rivières, d'un terrain nécessaire à l'élargissement de la rue St-Georges en cette cité; pour les prix et somme de deux mille deux cents cinquante, et cela, suivant acte préparé par J. E. Normand, Esq., M.P., qui vient d'être lu devant ce Conseil.

Adoptée.

4<sup>e</sup> Motion  
Billets promissaires en faveur de la Banque d'Acadaga.

Proposé par M. Lamy,  
Secondé par M. Verette.

Qu'il soit déclaré par la présente que l'émission des débetures mentionnées dans la résolution de ce Conseil pour billet promissaire en faveur de la Banque d'Acadaga, en date du 7 octobre 1909, pour \$8,000,00 a été autorisée par l'acte de la Législature de Québec 8, Edouard VII, chap 86, art 13, et la résolution de ce Conseil pour billet promissaire en faveur de la Banque d'Acadaga, en date du 31 août 1910, pour \$5,000,00 a été autorisée par l'acte de la Législature de Québec 1, Georges V, chap. 50, art. 12.

Adoptée.

Avis de motion de M. Verette.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière vauds par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai que la résolution passée par le dit Conseil à sa séance du sept de juin dernier (1911), et qui se lit comme suit, savoir:

Proposé par M. M. P. Grant,  
Secondé par M. J. A. Peltier.

Que le rapport du Comité des Chemins concernant l'achat du terrain de Messieurs Cook et Page pour l'ouverture d'une rue longeant la ligne du Pacifique depuis la rue Cook jusqu'à la rue De Par, et l'ouverture de la rue De Par jusqu'à la rue Deshaups, soit adopté, et que cinq centus de pied en superficie soit payé pour le terrain nécessaire à cette ouverture de rues, - soit rappelée et annulée.

En Conseil, ce 17 juillet 1911.

(Signé) J. A. Verette.

Avis de motion de M. Verette  
Bellefeuille.

Avis de motion:

Je donne avis par les présentes, qu'au temps et en la manière vauds par la loi et les règlements de ce Conseil, je proposerai

Sundi, le 17 Juillet, 1911.

proposerai que la section 34, du Chapitre deux, des règlements de ce conseil intitulé: "Règlement concernant le Maire et le conseil", soit rappelée et remplacée par la suivante:

"34.- Les Comités Permanents se nomment, à la prochaine assemblée du conseil, qui suit les élections municipales annuelles; ils se composent de trois membres chacun et ils sont au nombre de six, savoir:

- 1.- Le Comité des Finances et de la Santé,
  - 2.- " de l'Alcueduc et du Drainage,
  - 3.- " du Feu et de la Police,
  - 4.- " des Marchés et de l'Eclairage,
  - 5.- " des Chemins, Ponts et Traverses,
  - 6.- " de l'Hôtel de Ville et des Parcs.
- En Conseil, ce 17 juillet, 1911.

(Signé) J. H. Bellefeuille.

Et le conseil s'est réuni ensuite à mercredi, le vingt-six juillet courant, à huit heures et quinze du soir.

Adopté  
 H. Louis St. Laurent  
 Maire  
 (L. H. Desgautiers  
 Sec. Trés.)

Apournement.





"A"

|   |      |
|---|------|
| Auroyage, sur Bureau.                           | 795  |
| Ausley, Auger. - Lettre de                      | 795. |
| Atkinson, H. - "                                | 796  |
| Audition des loyers. - Lettre de Geo. Melhot re | 796. |
| Avis de motion de l'Éclaireur (Neville)         | 798  |
| " " " " Bellefeuille,                           | 798. |

Arcand, Revd Léon, al. — Requête du 1  
 Aqueduc, rues St. Paul et De François. 2  
 " , hôtel de J. E. Houde. 3  
 " — Rapport de l'Asst. Surintdt de l' 4  
 Asst. Surintdt de l'Aqueduc. — Rapport de l' 4  
 Aubergistes et Marchands de Piqueurs. — Règlement concern. les 5  
 Avis de poursuite de John Fitzpatrick. 6  
 Asselin & Perron. — Plans du Marché. — Derrées par 6  
 Arbitre. — Téléphore Dugré nommé 7  
 Avis de motion de l' Echevin Lamy. 8  
 Achat de pompe à incendie. 15  
 Alignement du Terrain de V<sup>o</sup>e O. Comtois. 17  
 Arbitre. — Uld. Martel nommé 21  
 Avis de motion de l' Echevin Verrette. 21  
 " " " " " " Frs. Gélinas. 21  
 Asselin & Perron. — Lettre de 22  
 Arbitre. — Uld. Martel nommé 24  
 Aubry, David — Remise de taxes à 24  
 Avis de motion de l' Echevin Lamy. 25  
 Alain, A. J. ab. — Requête de 27  
 Alignement du Marché. — Derrées. 28  
 Arbitre, &c. — Jos. Hamel nommé Evaluator, 29  
 Arbitre. — Uld. Martel nommé 30  
 Ayotte, P. V. — Expropriation de terrain de 32  
 Avis de motion de l' Echevin Farmer. 33  
 Aqueduc, propriétés de L. de Lottinville, rue St. Jrs. Pavier. 34  
 Arbitrage re V<sup>o</sup>e O. Lamotte, Drolet, Lassonde & Coie, V. de }  
 marais, V<sup>o</sup>e O. Comtois. } 35  
 Arbitre. — Jos. Hamel nommé 35  
 Avis de motion de l' Echevin Farmer. 45  
 " " " " " Verrette. 45  
 " " " " " Lamy. 45  
 " " " " " Pagé. 45  
 Arbitrage re Ald. Provencher. 47  
 Auger, Cormisdas — Requête d' 51  
 Aubergistes. — Règlement concern. les 54  
 Arbitrage re D<sup>o</sup> John Ryan et D<sup>o</sup> Jos. Bellefeuille. 54  
 Avis aux Aubergistes. 55  
 Aubergistes. — Avis aux 55  
 Arbitrage re J. A. Provencher. 58  
 Avis de motion de l' Echevin Pagé. 62  
 " " " " " " 63  
 Arbitrage re Geo. Dufresne. 64  
 " " W. A. S. Cart. 64

Arbitrage re D<sup>o</sup> V<sup>o</sup> Isidore Thibeau & al. 65  
 " " " " " " Hubert Dussault. 68  
 Acte de marché entre T. Dugré et la Corporation. 74  
 Avocat de la Corporation. — Geo. Méthot nommé 78  
 Avis de motion de l' Echevin Lamy 79  
 " " " " " " Pagé. 79  
 " " " " " " Lamy. 81  
 Assemblée. — Pour changer procès-verbal d' 83  
 Allard, Edr. ab. — Requête d' 84  
 Arbitrage re S. L. de Lottinville. 86  
 Auger, P. — Lettre de 86  
 Arbitrage re Roge Shawinigan. — Poursuite 89  
 " " " " " " J. Ad. Provencher. — " 89  
 Ayotte, P. V. — Expropriation de terrain de 89  
 Acte d'hypothèque en garantie par The Wabasso Cotton Co., &c. 92  
 Arbitrage re W. Mailhot. 93  
 " " " " " " Ls. Badaup. 93  
 " " " " " " W. Mailhot. 100  
 Annulation de vente par V<sup>o</sup>e Henri Lajoie. 101  
 Avis de motion de l' Echevin Duplessis. 102  
 Arcand J. Loignon. — Requête de 103  
 Arbitrage re V<sup>o</sup> John Ryan, D<sup>o</sup> Jos. Bellefeuille, }  
 Jos. Gonthier, la Rue d' Hochelaga et }  
 Edm. Dufresne. } 107  
 Arbitrage re David Larivière. 110  
 " " " " " " Succ. Thibeau & al. 110  
 Auditeur. — Nomination d' Alex. Gouliston, 110  
 Aqueduc. — Imp pour la Wabasso Cotton Co. 111  
 Acte de marché avec le Co. P. R. 111  
 Arcand J. Loignon. — Règlement en faveur de 112  
 Avis à la Co<sup>o</sup> du Chem. de Fer de la Vallée des Sts. Maurice }  
 re octroi de terrain. } 114  
 Avis de motion de l' Echevin Fortin. 115  
 Avis aux Incendies pour prêts d' argent. 117  
 Argent aux Incendies. — Avis pour prêts d' 117  
 Arbitrage re Jos. Gonthier. 118  
 Avis pour certificats de Licences. 118  
 Amendements à la charte. 119  
 Aqueduc et Drainage, coin Des champs et Cooke. 127  
 Arbitrage re Ls. Badaup. 130  
 " " " " " " Aldol. Palcer. 131  
 " " " " " " Hect. Girardeau. 131  
 Avis de motion de l' Echevin Farmer. 131  
 " " " " " " Panneton. 132  
 Allyson & Hobert. — Lettre de 134

|   |     |  |       |
|---|-----|--|-------|
| Arbitrage re D. Larivière.  | 134 | Alpha.—Requête de la bi <sup>e</sup>                                   | 199   |
| Aqueduc.—Débentures pour  | 135 | Abattoir.—Rapport concern <sup>t</sup> l'                              | 202   |
| Avis de motion de l' Echevin Panneton.  | 138 | Arbitrage re Z. Gauthier et Art. Dugré.                                | 203   |
| " " " " Farmer.   | 139 | Ayotte, P. V.—E appropriation de terrain de                            | 205   |
| Ayotte, P. V.—Lettre de   | 140 | Avis de motion de l' Echevin Lamy.                                     | 206   |
| Auberges et Magasins de Liqueurs.—Certificats pour                                    | 142 | Aust <sup>s</sup> Constables.—Habilllements des                        | 208   |
| Arbitrage re Jhs. Pagé.   | 143 | Arbitrage re Lucien Lajoie, D <sup>ns</sup> Jos. Bellefeuille,         | } 213 |
| " " P. V. Ayotte.   | 143 | V <sup>ice</sup> John Ryan et Adélarde Provencher.                     |       |
| Ayotte, P. V.—Arbitrage re  | 143 | Aust <sup>s</sup> Jurint <sup>ts</sup> de l'Aqueduc.—Nomination de l'  | 215   |
| Avis de motion de l' Echevin Panneton.  | 143 | Aqueduc.—Nomination de l' Aust <sup>s</sup> Jurint <sup>ts</sup> de l' | 215   |
| Arbitrage re Adol. Balcer.  | 146 | Arbitrage re P. E. Panneton et Eug. Balcer.                            | 215   |
| Alignement des rues René et Du Fleuve.  | 146 | Avis de motion de l' Echevin Panneton.                                 | 216   |
| Aubergistes et Marchands de Liqueurs.—Règlement concern <sup>t</sup> les              | 147 | Arrosage, rue Plaisante.   | 217   |
| Avis de motion de l' Echevin Pagé.  | 151 | Arbitrage re Paul Chagné.  | 218   |
| Arbitrage re F. Y. Vanasse.   | 153 | " " P. W. Martel.  | 218   |
| " " Hect. Girardeau.  | 153 | Avis de motion de l' Echevin Pagé.                                     | 225   |
| Achat de pompe à incendie.  | 165 | Auger, Arthur.—Requête d'  | 227   |
| Auberge en fav <sup>r</sup> de Jhs. Duguay.—Certificat d'                             | 165 | Auger, Willie.—Requête de  | 227   |
| Arbitrage re Art. Dugré.  | 167 | Arbitrage re Eug. Balcer, H. Dussault et                               | } 231 |
| Avis de motion de l' Echevin Farmer.  | 167 | Adélarde Provencher  |       |
| Aqueduc chez Adélarde Lambert.  | 168 | Auger, Art. nommé Aust <sup>s</sup> Constable.                         | 232   |
| " " Moise Panneton.   | 168 | Arbitrage re Kap <sup>t</sup> Duchaine & al.                           | 233   |
| Arbitrage re Geo. Morrisette.   | 169 | Ayotte, André.—Requête d'  | 234   |
| " " Herts J. W. Godin.  | 169 | Arbitrage re J. W. Godin.  | 236   |
| Aqueduc.—Paup <sup>s</sup> dup <sup>s</sup> P. R. fix <sup>s</sup> à \$2,000.00 l'an. | 170 | Avis de motion de l' Echevin Lamy.                                     | 238   |
| Arbitrage re Geo. Morrisette.   | 175 | Arbitrage re Kap <sup>t</sup> Duchaine & al.                           | 242   |
| " " Herts J. W. Godin.  | 175 | Avis de motion de l' Echevin Duplessis.                                | 247   |
| " " Ad. Provencher.   | 175 | " " " " " Panneton.  | 248   |
| Aqueduc.—Service sur le Côtéau St. Louis.   | 176 | Association Agricole.—Remise de taxes et                               | } 249 |
| " — " au magasin d'Adol. Balcer.  | 177 | Octroi à l'  |       |
| " — " chez O. Larceau et D. Janvier.  | 177 | Alpha.—Lettre de la bi <sup>e</sup>                                    | 250   |
| Arbitrage re Adol. Balcer.  | 178 | Arbitrage re V <sup>ice</sup> Eucht <sup>s</sup> Duchaine & al.        | 250   |
| " " Herts O. Lamotte.   | 178 | " " Marc. Gellinas.  | 250   |
| " " P. V. Ayotte.   | 178 | " " D <sup>me</sup> Jos. Bellefeuille.                                 | 250   |
| Ayotte, P. V.—Arbitrage re  | 178 | Arrosage rue St. Thomas.   | 250   |
| Arbitrage re Z. Gauthier.   | 179 | Arbitrage re P. E. Panneton.   | 252   |
| Avis de motion de l' Echevin Panneton.  | 192 | Avis de motion de l' Echevin Panneton.                                 | 253   |
| Ayotte, P. V.—Lettre de   | 193 | " " " " " Michelin.  | 253   |
| Achat de chevau <sup>x</sup> .—Rapport re   | 195 | " " " " " Gellinas, Marc.  | 254   |
| Arbitrage re Adol. Balcer.  | 196 | " " " " " Pagé.  | 254   |
| " " P. V. Ayotte.   | 196 | " " " " " Duplessis.   | 255   |
| Ayotte, P. V.—Arbitrage re  | 196 | " " " " " Grant.   | 256   |
| Avis de motion de l' Echevin Farmer.  | 198 | Appropriations pour 1909.—Vote des                                     | 257   |
| " " " " " " "   | 199 | Arbitrage re Sévère Lottinville.                                       | 267   |

|  |       |
|--|-------|
| Arbitrage re P. E. Panneton.   | 267   |
| Améliorations publiques.—Taxe spéciale pour Aubergistes.—Règlement (rejeté) concernant les | 271   |
| Arbitrage re Walter E. Roy.  | 274   |
| Ass. Secrétaire.—Nomination de J. O. Desilets,   | 276   |
| Ass. Trésorier.—Nomination d'Art. Robert,  | 277   |
| Avis à la Soc. du Chem. de Fer de la Vallée du St. Maurice.                                | 283   |
| Aubuchon, V. Denis.—Remise de taxes à  | 287   |
| Arts et Manufactures.—Lettre du Conseil des  | 288   |
| Arbitrage re W. E. Roy.  | 290   |
| " " Ame P. L. Lajoie.  | 294   |
| Aqueduc.—Puyau nouveau, pue St. Maurice.   | 295   |
| Arbitrage re V. Henri Lajoie.  | 297   |
| " " Soc. Richelieu & Ontario, H. B. Vallières,   | } 297 |
| H. J. W. Godin, V. Adlard Gélinas, V. J. Ryan,   |       |
| J. B. L. Gould, Hon. G. S. Cooke, V. Henri Lajoie,   |       |
| Ad. Provencher, L. J. Clair, Alph. Béliveau.   |       |
| Avis de motion de l'Échevin Marc Gélinas.  |       |
| Arts et Manufactures.—Octroi à l'École des   | 305   |
| Arbitrage re J. B. L. Gould, H. B. Vallières, Alph. Béliveau, V. Ad. Gélinas, V. J. Ryan,  | } 307 |
| Louis Clair, Soc. Richelieu & Ontario, Hon. G. S. Cooke, Ernest Houde, Henri Godin,        |       |
| Ad. Provencher, V. G. E. Caron,  |       |
| H. J. W. Godin, B. de Québec.  |       |
| Avis de motion de l'Échevin Panneton.  |       |
| " " " " " Marc Gélinas.  | 313   |
| Arbitrage re V. Henri Lajoie.  | 320   |
| " " H. J. W. Godin, Ad. Provencher, Henri Godin.   | 321   |
| " " Henri Godin.   | 324   |
| " " Ad. Provencher.  | 324   |
| " " Succ. P. O. Desilets, et B. de Québec.   | 331   |
| Avis de motion de l'Échevin Panneton.  | 336   |
| Arbitrage re Succ. P. O. Desilets.   | 345   |
| " " Succ. G. E. Caron.   | 345   |
| Abattoir remis par Léon Denoncourt.  | 351   |
| Arbitrage re Ls. Baril et Ame Edm. Brunelle.   | 353   |
| Avis de motion de l'Échevin Panneton.  | 355   |
| Auger, Art.—Requête d'   | 356   |
| Arbitrage re Debentures.   | 357   |
| Aqueduc.—Taux spécial à la Canada Iron Corporation.  | 364   |
| Arbitrage re Louis Baril.  | 366   |
| Arcand, Majorique.—Requête de  | 368   |
| Avis de motion de l'Échevin Verrette.  | 372   |

|   |     |
|---|-----|
| Avis pour certificats de licences.                          | 377 |
| Avis de motion de l'Échevin Verrette.                       | 379 |
| " " " " " Panneton.   | 379 |
| Alliance Nationale.—Requête de l'                           | 381 |
| Association des Jouaves.—Requête de l'                      | 382 |
| Alpha.—Requête de la Soc.                                   | 383 |
| Abattoir.—Contrôle accordé à Geo. Robert.                   | 383 |
| Aubergistes et Marchands de Liqueurs.—Règlement concernant  | 387 |
| Auberges et Magasins de Liqueurs.—Fermeture des             | 387 |
| Auberges.—Rapport re tenue des brevets et pensions des      | 397 |
| Abattoirs.—Règlement amendé concernant les                  | 398 |
| Avis de poursuite de Drolet, Lassonde & Co.                 | 405 |
| Auby, J. Omer.—Requête de                                   | 407 |
| Aqueduc.—Soumissions pour livres de l'                      | 436 |
| " —Lettre re pompage de l'                                  | 438 |
| " —Comité Spécial re pompage de l'                          | 440 |
| Auberges.—Certificats pour                                  | 442 |
| Amendements à la Charte.                                    | 443 |
| Avis de motion de l'Échevin Pagé.                           | 448 |
| " " " " " Panneton.   | 448 |
| " " " " " "   | 449 |
| Aqueduc et Drainage chez Louis Dugré.                       | 450 |
| Amendements à la Charte.—Lettre re                          | 450 |
| Auberges.—Certificats pour                                  | 452 |
| " —Règlement (rejeté) re                                    | 452 |
| Avis de motion de l'Échevin Verrette.                       | 453 |
| Aqueduc chez Louis Janvier.                                 | 454 |
| Arbitrage re Henri Godin.                                   | 458 |
| Ayotte, P. V.—Lettre de                                     | 463 |
| Arbitrage re Henri Godin.                                   | 466 |
| Auditeurs.—Nomination des                                   | 466 |
| Arbitrage re Alphonse Béliveau.                             | 468 |
| Avis de motion de l'Échevin Michelin                        | 470 |
| " " " " " Panneton.   | 470 |
| " " " " " "   | 470 |
| Association Agricole.—Octroi et remise de taxes à           | 474 |
| Aqueduc.—Pompage de l'                                      | 475 |
| Avis de privilège de fermier & Frères re W. Mailhot.        | 476 |
| Acte de marché avec la North Shore Power Co.                | 480 |
| Aqueduc.—Acte de marché, re pompage de l'                   | 480 |
| Acte de marché avec Hon. Roy & McLeod, re pont rue St. Jean | 483 |
| Marie, Ludger.—Requête de                                   | 485 |
| Association des Citoyens.—Requête de l'                     | 485 |
| " " " —Lettre de l'   | 486 |



|   |     |  |      |
|---|-----|--|------|
| Aqueduc. — Rapport re prise d'eau de l'Association Agricole. — Octroi pour amoncellement de bois. | 487 | Accostage à St-Angèle. — Requête pour filier d'...             | 605. |
| Asselin & Auger. — Plan pour Boulevard par  | 488 | Avis de motion de l'Échevin Lamy,                              | 606. |
| Avis de motion de l'Échevin Verrette.   | 488 | Asselin & Auger. — Lettre de                                   | 616. |
| Aqueduc, rue Laurier.   | 490 | Amendements projetés à la charte,                              | 614. |
| Arbitrage re Banque de Québec.  | 502 | Application approuvée par le conseil municipal. — Plébicite re | 618. |
| Association des Citoyens. — Lettres (2) de l'   | 506 | Augustin, Nord-Est. — Lettre de ..                             | 617. |
| Avis de poursuite de M. Godin.  | 510 | Amendements à la Charte de la Cité. — Bill.                    | 626. |
| Acte de marché avec la Cie Richelieu & Ontario.   | 512 | Mattar, glace à l'. — Commission accordée à P. Ferron          | 641. |
| Aqueduc et Drainage, rue De Troix.  | 513 | Arrière et foie. — Commission accordée à L. N. Jourdain,       | 641. |
| Arbitrage re Banque de Québec.  | 523 | Arrière des dépenses. — Échevin Verrette,                      | 641. |
| Aqueduc. — Pompage par la North Shore Power Co.   | 525 | Avis de motion de l'Échevin Verrette,                          | 642. |
| Arbitrage re Succ. J. Ch. Est. Baron.   | 527 | " " " " " Panneton,  | 642. |
| Avis de motion de l'Échevin Page.   | 534 | " " " " " Duplessis,   | 654. |
| " " " " " Peltier.  | 542 | Amendements à la Charte. — Son Honneur le Maire                | 689. |
| Auger, Arthur. — Requête de   | 542 | délegués à Québec  | 689. |
| Achat de pompe électrique par la N.S.P.Co.  | 544 | Achat d'une échelle aérienne                                   | 695. |
| Audition des livres — Offres de serv. de A.M. Brown   | 544 | Aubry, Victor — Requête de                                     | 697. |
| Appropriations pour 1910 — Vote des   | 545 | Appel (causé) in re Jutras vs la Corp.                         | 698. |
| Alarie, Moise — Requête de  | 545 | Architectes. — Nomination des                                  | 699. |
| Aubry, Alf. Gal. — Requête de   | 557 | Association des Citoyens. — Lettre de l'                       | 702. |
| Association des Citoyens. — Requête de l'   | 563 | Aubry, Phil. — Requête de                                      | 710. |
| Asselin & Auger. — Requête de   | 571 | Subsistant Magasin de Liqueurs. — Certificat pour              | 712. |
| Alarie, Philippe. — Lettre de   | 572 | Allocation à Ritchie & Hamelin                                 | 717. |
| Avis de poursuite de Théod. Beaulieu.   | 572 | Avis de motion de l'Échevin Peltier,                           | 719. |
| Achat de boyaux à incandescence   | 573 | " " " " " Panneton,  | 723. |
| Avis de motion de l'Échevin Lamy  | 574 | " " " " " Duplessis,   | 731. |
| Asselin & Auger. — Lettre de  | 576 | Appropriations pour 1911. — Vote des                           | 732. |
| Aqueduc. — Procès de suspension pour l'   | 577 | Avis de motion de l'Échevin Page,                              | 746. |
| Avis de motion de l'Échevin Peltier,  | 578 | Auger, Arthur. — nommé constable en remplacement de            | 750. |
| " " " " " Page,   | 579 | A. Sauvageau,  | 750. |
| Association des Citoyens. — Lettre de l'  | 582 | Avis de motion de l'Échevin Grant, M.P.                        | 757. |
| Asselin & Auger. re asphaltage Boulevard. — Lettre de   | 582 | " " " " " Peltier,   | 755. |
| Avenue Normand. — Chap. 200. Règlement  | 584 | Arrangement de la rue Ste-Julie,                               | 756. |
| concernant l'ouverture del'}  | 587 | Avis de motion de l'Échevin Duplessis,                         | 760. |
| Avis de motion de l'Échevin Panneton,   | 590 | " " " " " Lamy,  | 760. |
| " " " " " Lamy,   | 592 | " " " " " Verrette,  | 763. |
| Automobiles. — Lettre de la Canadian Tire Under-  | 592 | Acte d'accord entre P. A. Gouin et la Corp.                    | 770. |
| winters Association concernant garages  | 593 | Accord entre P. A. Gouin et la Corp. — Acte d'                 | 770. |
| Association des Citoyens. — Lettre de l'  | 593 | Avis de motion de l'Échevin Grant, M.P.                        | 772. |
| Avis de motion de l'Échevin J. Gilinas.   | 594 | Association Agricole. — Requête de l'                          | 773. |
| Avis de motion de l'Échevin Panneton,   | 597 | Asselin & Auger. — Lettre de                                   | 773. |
| Asselin & Auger. — Certificat de  | 602 | Actes pour filtres. — Spécifications pour sulfate d'           | 774. |
| Adoption des Règlements. — Règlement concernant   | 604 | Alluv " " — Commissions pour " "                               | 784. |
| la procédure à suivre pour l' —   | 604 | Aqueduc et drainage à propriété L. Testachand                  | 794. |
|   |     | " " " " " J. M. Spinard  | 794. |
|   |     | Code de Procédural,  | 795. |

An verso de la feuille blanche avant la lettre "A"

Bourassa, J. N. Val. — Requête de 2  
 Beauchemin, J. P. Val. — Requête de 2  
 Beaubien, Ludger — Requête de 2  
 Béliveau, Alphonse — Lettre d' 2  
 Brunelle, Aect. — Transport de licence d' H. Rivard à 4  
 Bois de chauffage. — Soumission pour 4  
 Billet promissaire de \$2,500.00, en fav. de Rognat Desilets. 9  
 " " " \$1,442.00, " " Hubert Rusaault. 9  
 " " " \$3,940.00, " " P. W. Jourdain. 9  
 " " " \$1,396.50, " " W. L. Parignan. 9  
 " " " \$5,000.00, " " N. H. Brunelle. 10  
 " " " \$2,000.00, " " N. H. B. Bourgeois. 10  
 " " " \$5,000.00, " " J. Bergeron. 10  
 " " " \$1,000.00, " " G. Veillette. 10  
 " " " \$1,000.00, " " Johnny Karest. 10  
 Pournival, P. Succ. N. P. Robichon — Requête de 12  
 " " " " " " — Vente de terrain à 12  
 Béliveau, Alph. — Expropriation du terrain d' 16  
 Billet promissaire de \$1,050.00, en fav. de Alf. Frangier fils de vis. 21  
 " " " \$1,000.00, " " V. J. Lambert. 24  
 Bernaquez & Brunelle — Certificat de magasin de liqueurs à 24  
 Beaubien, Ludger — Remise de taxes à 24  
 Beaudry, Joseph — Requête de 26  
 Blais, P. P. et Albert — Expropriation de terrain de 31  
 Billet promissaire de \$603.25, en fav. de Lucien Lajoie. 32  
 " " " \$1,257.42, " " Henri et Adol. Paquin. 33  
 Boirel, H. G. — Requête de 34  
 Boivin, Johnny — Lettre de 34  
 Bureau & Beaudry. — Lettre de 34  
 Brunelle, Art. — Expropriation du terrain de 41  
 Bellefeuille & Girouard. — Expropriation du terrain de 42  
 Billet promissaire de \$8,000.00, en fav. de la B. de Hochelaga. 43  
 " " " \$1,000.00, " " Oct. Raiche. 43  
 " " " \$8,000.00, " " Frs. Lelinas. 44  
 Bourassa, Ed. N. Val. — Requête d' 51  
 Brière, V. P. — Remise de taxes à 51  
 Beaudry, E. N. — Requête d' 51  
 Boucher, Léon — Requête de 52  
 Blanchette, Jos. — Requête de 52  
 Bellefeuille, D. Jos. — Lettre de 52  
 Balcer, Eug. — Lettre d' 52  
 Bellefeuille, D. Jos. — Arbitrage re 54  
 Blais & Frère — Expropriation de terrain de 54  
 Bourgeois, J. — Rapport re bornage du marché aux Denrées. 58

Bornage du marché aux Denrées — Rapport re 58  
 Beaudry, Jos. Val. — Requête de 64  
 Balcer, H. G. M. — Lettre des 64  
 Billet promissaire de \$4,400.00, en fav. de J. L. Fortin. 65  
 " " " \$310.36, " " Charles Pagé. 65  
 Bonus à la Babasso Cotton Co. — Paiement demandé. 70  
 Badaup, Louis — Lettre de 71  
 Bellefeuille, Phi. Jr. — Résignation, comme échevin. 71  
 Bell Telephone Co. — Expropriation du terrain de la 75  
 Billet promissaire de \$3,182.00, en fav. de V. O. Lantier. 77  
 " " " \$1,000.00, " " D. A. Langlois. 77  
 " " " \$228.75, " " D. G. Didier. 77  
 " " " \$1,800.00, " " D. M. J. Desilets. 77  
 " " " \$339.00, " " Hélène Pouette. 78  
 " " " \$5,000.00, " " D. E. J. Reed. 78  
 " " " \$1,500.00, " " Médéric Monast. 78  
 Boyaup. — Soumission pour voiture d'hiver à 78  
 Bellefeuille, Phi. Jr. — Résignation, comme échevin retiré. 84  
 Blondin & Désy. — Lettre de 85  
 Bureau & Beaudry. — Opinion re paiement des taxes. 87  
 Bâtisses. — Règlement concerté, la construction des 88  
 Beaudry, L. Jr. — Expropriation de terrain de 90  
 Billet promissaire de \$1,000.00, en fav. de H. J. Lamy. 90  
 " " " \$1,245.00, " " Leo. Duprasne 90  
 " " " \$3,000.00, " " Louis L. Labarre. 91  
 " " " \$1,000.00, " " D. E. J. Reed. 91  
 " " " \$5,000.00, " " H. C. Fontaine. 91  
 " " " \$1,000.00, " " V. H. Duprasne. 91  
 " " " \$3,000.00, " " J. W. Guillemette. 91  
 Badaup, L. — Lettre de 92  
 " " — Arbitrage re 93  
 Billet promissaire de \$11.00, en fav. de J. A. Juras. 93  
 " " " \$397.00, " " " " 93  
 " " " \$286.08, " " V. L. B. Duprasne. 94  
 " " " \$20,000.00, " " la B. de Hochelaga. 96  
 Bureau & Méthot. — Lettre de 99  
 Billet promissaire de \$2,540.34, en fav. de L. J. Beaudry. 101  
 " " " \$1,200.00, " " Carth. M. Plaisir fils de P. 101  
 " " " \$2,000.00, " " Adol. Jos. Caron. 101  
 " " " \$1,000.00, " " Jos. Sabreche 102  
 Banque d' Hochelaga. — Lettre de la 103  
 Bellefeuille, D. Jos. — Lettre de 103  
 Billet promissaire de \$239.62, en fav. de V. W. E. Lajoie. 105  
 " " " 372.35, " " S. L. de Lottinville. 106

|   |     |   |     |
|---|-----|---|-----|
| Billet promissoire de \$667. <sup>55</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de H. Mailhot.                    | 106 | Ague d' Hochelaga. — Eppropriation de terrain de  | 174 |
| " " " \$110. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " " G. Marchand.  | 106 | Billet promissoire de \$1,087. <sup>31</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de Ls. Badaup.                    | 175 |
| " " " \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " " D <sup>me</sup> E. J. Reed.                                     | 106 | " " " \$2,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " " Waterous Engine Works Ltd   | 175 |
| Bellefeuille, D <sup>me</sup> Jos. — Arbitrage re   | 107 | " " " \$3,650. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " " " " " "   | 175 |
| Banque d' Hochelaga. — Arbitrage re   | 107 | Balcer, Adol. — Service d'eau au magasin d'   | 177 |
| Bureau, V <sup>me</sup> J. W. & al. — Requête de  | 107 | Bonnes-fontaines, L <sup>ts</sup> Louis, anc. prop <sup>te</sup> Tourcotte.   | 178 |
| Biqué, Phi. — Requête de  | 108 | Balcer, Adol. — Arbitrage re  | 178 |
| Billet promissoire de \$158. <sup>60</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de D <sup>me</sup> H. L. Godin.   | 114 | Béland, J. A. — Licence à   | 178 |
| " " " \$4,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " " Gen. Bourgeois.   | 114 | Béliveau, Alph <sup>e</sup> — Licence à   | 178 |
| " " " \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " " Kap. Lamy.  | 114 | Balcer, Adol. — Lettre d'   | 181 |
| " " " \$10,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " " Lab <sup>re</sup> d <sup>me</sup> Hochelaga.                   | 114 | Bournival, T. — Eppropriation de terrain de   | 181 |
| Bouchard, D. P. — Lettre de   | 118 | Beaudoin, Jos. T. — Lettre de   | 194 |
| Bill concernant les Incendies, &c.  | 119 | Bureau, L <sup>ts</sup> Honbl <sup>e</sup> Jacques — Lettre de  | 194 |
| Bureau de Poste. — Concert <sup>s</sup> la construction du  | 124 | Balcer, Adol. — Arbitrage re  | 196 |
| Bâtisses du Gouvernement Fédéral. — Concert <sup>s</sup> les  | 124 | Bournival, Thos. — Vente de terrain à   | 197 |
| Billet promissoire de \$1,300. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de Moise Sélinas.               | 126 | Billet promissoire de \$485. <sup>88</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de D <sup>me</sup> E. D. Boisclair. | 197 |
| " " " \$1,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " " Désiré Ricard.  | 126 | " " " \$200. <sup>66</sup> / <sub>100</sub> " " " V <sup>me</sup> Omer Lamothe.                                       | 198 |
| Boudreault, O. A. — Requête de  | 127 | Bondy & Beaulac. — Requête de   | 200 |
| Bureau, L <sup>ts</sup> Honbl <sup>e</sup> Jacques — Lettre de  | 128 | Baptist, Alex. — Lettre d'  | 200 |
| Balcer, Adol. — Lettre d'   | 128 | Bureau, Méthot & Biqué. — Lettres de  | 201 |
| Badaup, Ls. — Arbitrage re  | 130 | Balcer, Adol. — Eppropriation.  | 201 |
| Bill des Incendies re prêts aux mineurs.  | 130 | Badaup, D <sup>me</sup> Ls. — Eppropriation de terrain de   | 205 |
| Balcer, Adol. — Arbitrage re  | 131 | Billet promissoire de \$264. <sup>90</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de Gen. Horricotte.                 | 206 |
| Boudreault, O. A. — Lettre de   | 133 | " " " \$128. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> " " " D <sup>me</sup> Ls. Badaup.   | 206 |
| Bureau & Méthot. — Lettre de  | 133 | Bégin, Jos. fils & al. — Requête de   | 207 |
| Badaup, Ls. — Lettre de   | 134 | Beaudry, Art. — Requête d'  | 208 |
| Brouillette, Alph <sup>e</sup> — Remise de tapes à  | 140 | Beaudry, Armand — Requête d'  | 208 |
| Boisclair, D <sup>me</sup> Ls. — Lettre de  | 141 | Balcer, Eug. Val. — Requête d'  | 208 |
| Barthe, J. B. M. — Lettre de  | 141 | Beaudry, Alfred — Requête d'  | 209 |
| Badaup, Ls. — Eppropriation de terrain de   | 141 | Beaupré, W. — Requête d'  | 209 |
| Brunelle, Art. Val. — Requête d'  | 145 | Beaunier, D <sup>me</sup> J. O. — Requête de  | 210 |
| Bureau, Méthot & Biqué. — Lettre de   | 146 | Blais, Henri Val. — Requête de  | 210 |
| Balcer, Adol. — Arbitrage re  | 146 | Balcer, Eug. — Lettre d'  | 210 |
| Billet promissoire de \$568. <sup>30</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de Lhs. Page.                     | 150 | Bureau, Méthot & Biqué. — Lettre de   | 212 |
| " " " \$861. <sup>76</sup> / <sub>100</sub> " " " J <sup>me</sup> H. Baron.   | 150 | Bellefeuille, D <sup>me</sup> Jos. — Arbitrage re   | 213 |
| " " " \$3,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " " Victor Desmarais  | 150 | Billet promissoire de \$1,133. <sup>99</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de P. F. Ozyotte.                 | 215 |
| " " " \$1,942. <sup>41</sup> / <sub>100</sub> " " " D. Larivière.   | 150 | Balcer, Eug. — Arbitrage re   | 215 |
| Béland, J. A. — Requête de  | 152 | Buckley, Harry Val. — Requête de  | 217 |
| Béliveau, Alph <sup>e</sup> — Requête d'  | 152 | Brunelle, Arthur — Lettre d'  | 218 |
| Bâtiments. — Règlement concert <sup>s</sup> la ventilation des  | 154 | Bicycles. — Taxe rappelée.  | 224 |
| Billet promissoire de \$2,250. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de V <sup>me</sup> O. Laingran. | 166 | Billet promissoire de \$850. <sup>78</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> d' Art. Biqué.                      | 225 |
| " " " \$1,488. <sup>83</sup> / <sub>100</sub> " " " J. V. Vanasse   | 166 | " " " 500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " de Lucien Lajoie.   | 225 |
| Belcourt, H. A. — Lettre de   | 169 | Bell Telephone Co. — Lettre de la   | 227 |
| Boisclair, D <sup>me</sup> Ls. — Eppropriation de terrain de  | 173 | Bellefeuille, D <sup>me</sup> Jos. — Eppropriation  | 229 |



|   |     |  |     |
|---|-----|--|-----|
| Balcer, Eug. — Arbitrage <u>re</u>  | 231 | Béliveau, Alph <sup>se</sup> — Arbitrage   | 297 |
| Billet promissoire de \$741. <sup>22</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de V <sup>me</sup> John Ryan.   | 232 | Baptist, Alex. — Expropriation de terrain, de  | 300 |
| Bornais, Art. — Requête d'  | 234 | Billet promissoire de \$3,307. <sup>13</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> d' Eug. Balcer.                              | 300 |
| Burrill Lumber Co. — Lettre de fa   | 235 | " " " \$2,359. <sup>20</sup> / <sub>100</sub> , " " de D <sup>me</sup> Jos. Bellefeuille.  | 300 |
| Bureau, Méthot & Biqué. — Lettre de   | 236 | " " " \$406. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " L <sup>re</sup> Hon. F. Tourigny.  | 300 |
| Billet promissoire de \$463. <sup>50</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de O. W. Martel.                | 238 | " " " \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " O. E. Panneton.  | 301 |
| Bell Telephone Co. — Lettre de fa   | 241 | " " " \$1,703. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , " " " Alex. Baptist.   | 301 |
| Balcer, Eug. — Expropriation de terrain de  | 245 | Bellefeuille, Jhs. — Rapport <u>re</u> pompe à vapeur, et ingénieur.   | 302 |
| Billet promissoire de \$582. <sup>75</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de D <sup>me</sup> Marchand, L. | 245 | Billet promissoire de \$1,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de Léon L. Desaulniers.                      | 303 |
| " " " \$998. <sup>63</sup> / <sub>100</sub> , " " " G. Kauthier.  | 245 | " " " \$15,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " la B <sup>re</sup> de la Nouvelle-Écosse.                                 | 303 |
| " " " \$805. <sup>94</sup> / <sub>100</sub> , " " " H. Dussault.  | 245 | " " " \$1,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " John Charest.  | 303 |
| " " " \$266. <sup>30</sup> / <sub>100</sub> , " " " J. W. Lodin.  | 246 | Barthe, J. B. M. — Lettres de (2)  | 305 |
| " " " \$237. <sup>38</sup> / <sub>100</sub> , " " " J. N. Tessdale.   | 246 | Béliveau, Alph <sup>se</sup> — Arbitrage <u>re</u>   | 307 |
| " " " \$4,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " V <sup>me</sup> M. S. Robichon.                             | 246 | Banque de Québec. — Arbitrage <u>re</u>  | 307 |
| " " " \$1,348. <sup>29</sup> / <sub>100</sub> , " " " Eug. Balcer.  | 246 | Brunelle, Arthur — Certificat de construction à  | 309 |
| Bail à loyer, à la Marconi Wireless Telegraph Co.   | 246 | Boisclair, D <sup>me</sup> E. D. — " " " "   | 309 |
| Balcer, Adol. & al. — Requête d'  | 249 | Bail à loyer à Harry Buckley.  | 312 |
| Balcer, Eug. — Lettre d'  | 249 | Buckley, Harry — Bail à loyer à  | 312 |
| Bellefeuille, D <sup>me</sup> Jos. — Arbitrage <u>re</u>  | 250 | Bail à loyer à Amédée charpentier et à son épouse.   | 312 |
| Billet promissoire de \$638. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de V <sup>me</sup> E. Duchaine. | 252 | Billet promissoire de \$8,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de la B <sup>re</sup> de la Nouvelle-Écosse. | 313 |
| " " " \$625. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " Kap. Duchaine fils.   | 252 | Bureau, Méthot & Biqué. — Lettre de  | 314 |
| " " " \$448. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " Kap. Duchaine fils, d'Al.                                     | 252 | Bureau, L <sup>re</sup> Hon. Jacques — Lettre de   | 318 |
| Bouchers, dans le marché aux Denrées. — Étau des  | 253 | Billet promissoire de \$2,500. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de D <sup>me</sup> Emilie Fontaine.          | 323 |
| Bellefeuille, V <sup>me</sup> Chi. — Condolances à  | 255 | Bureau, Méthot & Biqué. — Rapport de   | 330 |
| Bellefeuille & Giroux & al. — Requête de  | 263 | Banque de Québec. — <u>Re</u> expropriation de la  | 330 |
| Bondy & Beaulac & al. — Requête de  | 263 | " " " — Arbitrage <u>re</u>  | 331 |
| Blouin, Janvier — Requête de  | 263 | Béliveau, Denis — Expropriation de terrain de  | 333 |
| Béland, Michel — Requête de   | 263 | Billet promissoire de \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de V <sup>me</sup> Chi. Bellefeuille.        | 334 |
| Bureau, Méthot & Biqué. — Lettre de   | 264 | " " " \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " D <sup>me</sup> M. P. Desilets.  | 335 |
| Bourgeois, John — Rapport de  | 264 | " " " \$450. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " V <sup>me</sup> J. Adélaïde Hélinas.   | 335 |
| Bellefeuille, D <sup>me</sup> Jos. — Expropriation de terrain, de   | 276 | " " " \$467. <sup>23</sup> / <sub>100</sub> , " " " V <sup>me</sup> John Ryan.   | 335 |
| Bouchard, Truffé — Lettre de  | 279 | " " " \$251. <sup>34</sup> / <sub>100</sub> , " " " Denis Béliveau.  | 335 |
| Buckley, Harry — Lettre de  | 279 | " " " \$1,200. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " Kap. J. W. Lodin.  | 335 |
| Beauchemin & Fils — Lettre de   | 279 | " " " \$38,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " B <sup>re</sup> de la Nouvelle-Écosse.                                    | 336 |
| Bourgeois, Dr. Leo. délégué, bono <u>re</u> des Officiers de Santé.   | 283 | " " " \$4,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , " " " H. B. Vallières.   | 336 |
| Balcer, Eug. — Expropriation de terrain, de   | 283 | Bergeron, L <sup>re</sup> Echevin A. J. — Condolances à  | 338 |
| Boisclair, D <sup>me</sup> L. Ev. — Obligation par  | 284 | Bournival, T. — Requête de   | 340 |
| Brunelle, Arthur — " "  | 285 | Bornais, Art. et Alb. Doucette. — Requête d'   | 341 |
| Beauchemin & Hélinas & al. — Requête de   | 286 | Béland, P. — Transport d'étal à  | 342 |
| Béland, J. A. — Lettre de   | 287 | Brunelle, Art. — Certificat de construction à  | 345 |
| Bureau, Méthot & Biqué. — Lettre de   | 287 | Bourgeois, John — Poursuite de   | 346 |
| Balcer, Adol. — Requête de J. L. Fortin et  | 293 | Beaudry, Leboire — Réduction de taxes à  | 346 |
| Bâtisse pour filtres.   | 295 | Billet promissoire de \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de Joseph Richer.                            | 347 |
| Beauchemin, L. A. — Contrat pour pont, Rivière Millette, p <sup>r</sup>   | 297 | Balleuf, Dolphis — Lettre de   | 351 |





|  |     |   |        |
|--|-----|---|--------|
| Banque de Québec. — Arbitrage re   | 506 | Boulevard. — Certificat re construction   | 569.   |
| Boisclair, D <sup>ne</sup> L. E. — main levée d'hypothèque, à  | 507 | Doj Doj Doj   | 569.   |
| Billet promissoire de \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> , en fav <sup>r</sup> de V <sup>oy</sup> Jos. Champouli. | 508 | Billet promissoire de \$5,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de J <sup>ne</sup> St. Philippe, | 570.   |
| " " " \$1,900. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " D <sup>ne</sup> G. Bergeron.   | 508 | " " " 1000. <sup>00</sup> de Nap. Lamy  | 570.   |
| Beaulieu, Sévère — Requête de  | 509 | Bureau, J <sup>ne</sup> Jacques. — Lettre de l'   | 571.   |
| Bureau, Méthot & Biqué. — Lettre de  | 509 | Beaulieu, Théodore. — Avis de poursuite de  | 574.   |
| Biron, L. A. — Lettre de   | 510 | Paix à l'usage par la B <sup>ne</sup> d'Archevêque  | } 575. |
| Banque de Québec. — Lettre de la   | 510 | à la corporation  |        |
| Balcer, Eug. — Lettre d'   | 510 | Billet promissoire de \$5,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de Paul d'Archev.                | 575.   |
| Boulevard. — Demande de soumissions pour   | 513 | " " " 19,000. <sup>00</sup> " " " "   | 575.   |
| Beaulac, On. — Poursuite d'  | 521 | Boyan à incendie. — Soumissions pour  | 575.   |
| Boulevard. — Soumissions pour un   | 521 | Épave-fontaine à manufacture Dupond, Whatowar   | 578.   |
| " — Contrat pour construction d'un   | 522 | Château. — Achats de  | 576.   |
| Beaulac, On. — Opinion légale re poursuite d'  | 522 | Bellefeuille, Geo. — Requête de   | 578.   |
| Bureau, Méthot & Biqué. — Opinion légale.  | 524 | Boulevard. — Certificat re construction du  | 587.   |
| Banque de Québec. — Arbitrage re   | 524 | Bureau, J <sup>ne</sup> Jacques. — Lettre de l'   | 594.   |
| Boulevard. — Art. Ross surveillant des travaux.  | 526 | Bureau, Biqué & Lapie. — Opinion légale   | 594.   |
| Beaulac, On. — Défense à la poursuite d'   | 526 | Billet promissoire de \$4,500. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de Paul d'Archev.                | 604.   |
| Billet promissoire de \$5,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de Médéric Monast.                                    | 528 | Bureau, Biqué & Lapie. — Opinion légale   | 610.   |
| " " " \$1,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " D <sup>ne</sup> O. Pâquin.   | 528 | Brunelle Arthur. — Opinion légale re l'art. 611.  | 610.   |
| " " " \$1,250. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " Jos. W. Girouf.  | 528 | Billet promissoire de \$17,500. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de J <sup>ne</sup> Hoch.        | 612.   |
| Bureau, Méthot & Biqué. — Lettre de  | 530 | " " " 4,000. <sup>00</sup> " " Emile Damaton  | 613.   |
| Béliveau, Alphonse — Lettre d'   | 530 | " " " 2,000. <sup>00</sup> " " W. H. S. Cook.   | 613.   |
| Bureau, L'Amable, Jacques — Lettre de  | 530 | " " " 1,000. <sup>00</sup> " " W. Guilleminot,  | 613.   |
| Bellefeuille, V <sup>oy</sup> Achille. — Rapport re emprunt de   | 536 | Bell. C <sup>ie</sup> de téléphone. — Lettre de la  | 616.   |
| Bellefeuille & Duplessis. — Rapport de   | 538 | Biqué, Ovide. — Requête de  | 620.   |
| Bellefeuille, V <sup>oy</sup> Achille & al. — Obligation par   | 539 | Liggar, W. H. — Lettre de   | 625.   |
| Billet promissoire de \$12,500. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de D <sup>ne</sup> Rosemont Montambault              | 541 | Bell. — Amendements à la Charte.  | 626.   |
| " " " \$1,400. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> " " Victor Patier.   | 541 | Billet promissoire de \$25,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de Paul d'Archev.               | 640.   |
| Blanchette Joseph. — Requête de  | 543 | Brunelle, Art. — Requête de   | 645.   |
| Boulevard — Ye sur contrat à Vein, Roy, Mehot  | 544 | Bureau, Biqué & Lapie. — Lettre de  | 645.   |
| Bisson, A. W. — Lettre de  | 545 | " " " " " "   | 646.   |
| Boudreau P. A. — Requête à la Cour Sup.  | 547 | Berlinguet, F. C. J. — Lettre de  | 646.   |
| Brunelle, Labrecque. — Transport de licence à  | 549 | Bureau L'Amable, Jacques. — Lettre de   | 646.   |
| Caril, Mgr. H. — Lettre de   | 549 | Bureau, Biqué & Lapie. — Poursuite de   | 647.   |
| Billet promissoire de \$5,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de Paul d'Archev.                                     | 556 | Bellefeuille, V <sup>oy</sup> Achille, & al. — Lettre de l'art. 611.                              | 657.   |
| Coisvert, Wilford. — Requête de  | 556 | Bureau, Biqué & Lapie. — Opinion légale   | } 657. |
| Coussa, Marc. J <sup>ne</sup> V <sup>oy</sup> — Requête de   | 563 | re propriété du lot # 539.  |        |
| Bureau, Méthot & Biqué. — Requête de   | 563 | Berlinguet, F. C. J. — Lettre de  | 691.   |
| Billet promissoire de \$1,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de M <sup>re</sup> M. Nisilet                         | 563 | Betty Alfred. — Requête de  | 694.   |
| " " " " " " de Mr. Nap. Lamy.  | 567 | Bureau, Biqué & Lapie. — Lettre de  | 695.   |
| " " " " " " Léon Morgrain  | 567 | Brunelle Arthur. — Vente d'immubles à   | } 695. |
| Biqué Philippe — Requête de  | 568 | la charge d'hypothèque de la corp.  |        |
| Boucher, J. O. & al. — " " "   | 568 | Billet promissoire de \$1,000. <sup>00</sup> en fav <sup>r</sup> de Nap. Lamy                     | 695.   |
| Banquet Tessier — Requête de P. Biquère  | 568 | " " " \$1,000. <sup>00</sup> " " J <sup>ne</sup> Orlan,   | 696.   |
|  | 568 | " " " \$2,100. <sup>00</sup> " " D <sup>ne</sup> Aug. Gauthier                                    | 696.   |

|   |  |     |
|---|--|-----|
| Billet promissive de \$4700. <sup>00</sup> en fav. de D <sup>ne</sup> Eugénie Lachaux 696 | Buckley Harry. - Requête de  | 752 |
| " " \$2500. <sup>00</sup> " " D <sup>ne</sup> Léontine G. Bellefeuille 696                | Jean J. Blanché, - " "   | 752 |
| " " \$2100. <sup>00</sup> " " J <sup>ne</sup> L. P. Lacours 696                           | Daudry L. - Lettre de  | 753 |
| " " \$3000. <sup>00</sup> " " D <sup>ne</sup> M. Vivier Leclerc 697                       | Journival, Thomas. - Requête de  | 757 |
| Boisvert, Alfred. - Requête de  | 697 Pastarack, Hector. - Vente de terrains à   | 759 |
| Bureau, Biqui & Lajoie. - Lettre de   | 698 Boisvert, Edmond. - Requête de   | 765 |
| Bellefeuille, L. Phil. - Rapport de   | 698 Fougères, René. - " "  | 765 |
| Billet promissive de \$5000. en fav. de D <sup>ne</sup> Céline 700                        | Bureau, L'Hon. Jacques. - Lettre de  | 765 |
| Prin Arthur et Ernest. - Requête de   | 701 Talon, Eugène. - Lettre de   | 765 |
| Bureau, L'Hon. Jacques. - Lettre de   | 702 Fougères, René. - Nommi Ingénieur de la cité.                                    | 769 |
| Billets promissives en fav. de D <sup>ne</sup> M. H. Laga 707                             | Blair, M. P. Gal. - Requête de   | 773 |
| Prin-glacé. - Pour suspendre le travail des   | 709 Bureau, Biqui & Lajoie. - concernant la construction                             | 773 |
| Prin Eugène et Armand. - Requête de   | 710 d'un chemin de fer électrique. - Lettre de                                       | 773 |
| Bellefeuille, J. Gal. " " " "   | 711 Fougères - Certificat en fav. de M <sup>re</sup> Roy, M <sup>re</sup> L.         | 773 |
| Bureau, Biqui & Lajoie. - Lettre de   | 711 Talon, Eugène. - Vente de terrains par   | 775 |
| Bureau, L'Hon. Jacques " " " "  | 711 Bureau, Biqui & Lajoie. - Lettre de  | 779 |
| Bouchers. - Vente des étoux des   | 718 Bureau, L'Hon. Jacques. - Lettre de  | 779 |
| Prin de planchers à St-Hélène. - Soumissions pour   | 718 Billet promissive de \$1150. <sup>00</sup> en fav. de L. Lachaux                 | 780 |
| Bureau, L'Hon. Jacques. - Requête de  | 720 " " " 1000. <sup>00</sup> " " Ed. L. Laplante,                                   | 780 |
| Bureau, Biqui & Lajoie. - Lettre de   | 721 " " " 2,000. <sup>00</sup> " " D <sup>ne</sup> P. Bellefeuille,                  | 780 |
| " " " " " " " "   | 725 " " " 1,000. <sup>00</sup> " " M <sup>re</sup> H. L. Laga,                       | 780 |
| Bail emphytéotique de l'Abbaye-Quentin.   | 728 " " " 2,000. <sup>00</sup> " " J. B. Wood,                                       | 780 |
| Boisvert Louis. - Requête de  | 730 " " " 1,500. <sup>00</sup> " " J. O. Tanguay,                                    | 780 |
| Bellefeuille, D <sup>ne</sup> V. Phil. - Lettre de  | 730 " " " 1,000. <sup>00</sup> " " D <sup>ne</sup> M. H. Laga,                       | 780 |
| " " " " " " " "   | 737 " " " 1,000. <sup>00</sup> " " J. L. Laga,                                       | 780 |
| Billet promissive de \$600. <sup>00</sup> en fav. de D <sup>ne</sup> Céline 739           | Frisclair, Joseph, fils. - Requête de  | 785 |
| " " " 1,000. <sup>00</sup> " " Op. Blanchette,  | 739 Billet promissive de \$1000. <sup>00</sup> en fav. de D <sup>ne</sup> M. H. Laga | 791 |
| " " " 1,200. <sup>00</sup> " " D <sup>ne</sup> Car. Laga                                  | " " " \$1100. <sup>00</sup> " " " D <sup>ne</sup> M. H. Laga,                        | 791 |
| " " " 3,000. <sup>00</sup> " " La Fabrique de   | " " " 2,500. <sup>00</sup> " " " D <sup>ne</sup> M. H. Laga,                         | 792 |
| " " " " " " " "   | " " " 3,400. <sup>00</sup> " " " " "   | 792 |
| " " " 1,200. <sup>00</sup> " " D <sup>ne</sup> M. H. Laga                                 | Bouchard, Omer. - Requête de   | 795 |
| " " " 1,500. <sup>00</sup> " " Elio Beaumier,   | Bureau, Biqui & Lajoie. - Lettre de  | 795 |
| " " " 1,000. <sup>00</sup> " " Appolite Prine   | Frisclair, Joseph, fils. - Lettre de   | 796 |
| " " " 1,500. <sup>00</sup> " " D <sup>ne</sup> V. O. Laga                                 | Bouchard. - Omer. - Remise de tapis à  | 797 |
| " " " 1,000. <sup>00</sup> " " Joseph Postaler &  | Billets promissives en fav. de Bureau, Biqui & Lajoie,                               | 798 |
| " " " " " " " "   | Bellefeuille. - Avis de motion de l'Évêque   | 798 |
| " " " 1,500. <sup>00</sup> " " J. B. Bouillier,   |  |     |
| Bowland, Michael Gal. - Requête de  |  | 742 |
| Brady, E. N. Gal. - " "   |  | 742 |
| Bureau, L'Hon. Jacques. - Lettre de   |  | 743 |
| Boulevard. - Vente de terrains de prop. de l'épisc. James de                              |  | 745 |
| Bellefeuille, D <sup>ne</sup> M. P. - Vente de terrains par l'épisc. de                   |  | 750 |
| Pastarack, Hector Gal. - Requête de   |  | 752 |

— O —

|   |     |   |     |
|---|-----|---|-----|
| Conseil d'Hygiène de la Prov. de Q. - Lettre du                               | 753 | Canada Iron & Cable Co. Ltd. - Lettre de                      | 795 |
| Canadian Municipal Journal. - Lettre de                                       | 753 | C. P. R. re taxes. - Lettre de                                | 796 |
| Chief de Police. - Rapport du   | 754 | Comon, L. A. - Lettre de                                      | 797 |
| Certificat de M <sup>rs</sup> . Lafond & Parent à Geo. Morissette,            | 754 | C <sup>ie</sup> . Richkiew, Ontario, au Maire. - Invitation   | 797 |
| Cession de terrains par le "The Makin, Cotton Co"                             | 754 | Certificat de M <sup>rs</sup> . Lafond & Parent à Germain St. | 797 |
| Cing M <sup>rs</sup> . G. H. - Requête de                                     | 756 |   |     |
| Champagne et C <sup>ie</sup> . - Requête de                                   | 756 |   |     |
| Comtois J <sup>rs</sup> . Odilon. - " "                                       | 757 |   |     |
| Chief de Police. - Rapport du   | 758 |   |     |
| Comité de l'Hotel de Ville. - Rapport du                                      | 758 |   |     |
| Chaires d'opéra pour l'H. de V.   | 758 |   |     |
| Charette, Louis. - Vente de terrain à   | 760 |   |     |
| "Canadian Municipal Journal". - Lettre de The                                 | 765 |   |     |
| Comité des Chemins. - Rapport du  | 767 |   |     |
| Comité Spécial. - Rapport du  | 768 |   |     |
| Chemins de fer électrique. - Rapport du Comité Spécial re                     | 768 |   |     |
| Cloutier, Joseph, fils de Narcisse. - Vente de terrain à                      | 769 |   |     |
| Cloutier, Narcisse. - Vente de terrain à                                      | 769 |   |     |
| Convention entre P. A. Gouin et le Corp. - Acte de                            | 770 |   |     |
| Cay, Chausp. rue Royale. - Trottoir de  | 770 |   |     |
| Certificat de Audin & Auger à Hon. Roy & McLeod } 773                         |     |   |     |
| Comité des Chemins. - Rapport du  | 774 |   |     |
| Comtois Odilon, J <sup>rs</sup> . - Obligation par                            | 775 |   |     |
| Chemins de fer électrique. - Règlement adopté.                                | 776 |   |     |
| Cossette, Ephrem, & al. - Requête de  | 778 |   |     |
| Canada Iron Corporation Ltd. - Lettre de                                      | 779 |   |     |
| Certificat de M <sup>rs</sup> . Lafond & Parent à Geo. Morissette,            | 779 |   |     |
| Chief de Police. - Rapport du   | 779 |   |     |
| Comité des Chemins. - Rapport re l'Hotel J. O. Desjardis                      | 779 |   |     |
| Certificat pour magasin de liquors à Victor                                   |     |   |     |
| Dujina. - Transport de  | 782 |   |     |
| Bedorette, Auguste & al. - Requête de   | 784 |   |     |
| Chemins de fer électrique. - Lettre de M <sup>rs</sup> . Fortin et Gélinas re | 785 |   |     |
| Charvetier. - Lettre de J. Paquette & al.                                     | 785 |   |     |
| Camp. - Eclairage de l'état-major du  | 785 |   |     |
| Chemins de fer électrique. - Prix annuel re ligne de                          | 786 |   |     |
| " " - Rapport du Comité Spécial, re   | 787 |   |     |
| Comité Spécial re Chemin fer électrique. - Rapport du                         | 787 |   |     |
| Comité des Chemins. - Rapport du  | 790 |   |     |
| Cession de terrain par "The Makin, Cotton Co." pour parcelle                  |     |   |     |
| gent. rue St. François Xavier.  | 792 |   |     |
| Canadian Moloney Electric Co. - Lettre de                                     | 795 |   |     |





|  |     |   |       |
|--|-----|---|-------|
| Commission du Hâvre. — Lettre de la                            | 2   | Condolances à la famille Williams.  | 115   |
| Chef de Police. — Rapports (3) du                              | 4   | Cercle Lavolette. — Drainage, Bâtisse du                                  | 118   |
| Comtois, V <sup>o</sup> O. — Lettre de                         | 12  | Carpentier, D <sup>o</sup> O. — Rapport des Évaluateurs re terrain de     | 118   |
| Chemin de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Lettre du         | 13  | Certificats de Licences. — Avis pour                                      | 118   |
| Comtois, V <sup>o</sup> O. — Alignement du terrain de          | 14  | Charte. — Amendements à la  | 119   |
| Constructions, rue St. Antoine.                                | 18  | Chemins. — Règlement amendé.  | 124   |
| Carignan, Uld. — Expropriation de terrain de                   | 20  | Caron, V <sup>o</sup> Michel — Lettre de                                  | 128   |
| C <sup>ie</sup> Richelieu & Ontario. — Lettre de la            | 22  | Chef de Police. — Lettre du   | 128   |
| Certificat de Magasin de liqueurs à Bernaquet & Brunelle.      | 24  | " " " — Rapports (2) du   | 129   |
| Chef de Police. — Lettre du                                    | 28  | " " " — Rapport du  | 134   |
| " " " — Rapport du   | 28  | Caron, V <sup>o</sup> Michel et Jos. Caron. — Expropriation de terrain de | 134   |
| Comtois, V <sup>o</sup> O. — Arbitrage re                      | 35  | Carignan, V <sup>o</sup> O. — Expropriation de terrain de                 | 134   |
| Conseil Exécutif. — Rapport re Incendies.                      | 44  | Contestation in re D <sup>o</sup> J. Thibault & al.                       | 134   |
| Cloutier & Co. — Expropriation de terrain de                   | 48  | Canadian Fire & Marine Co. — Lettre de la                                 | 140   |
| Construction du Marché. — aux-Denrées.                         | 49  | Certificats pour Auberges et Magasins de Liqueurs.                        | 142   |
| Charette, J. B. — Requête de                                   | 51  | Chemins et Grèves. — Règlement amendé.                                    | 146   |
| Carignan, O. & Fils & al. — Requête de                         | 52  | Chaine, Herman — Requête de   | 152   |
| Cession de terrain à la Corporation Episcopale Catholique.     | 56  | Colas, Alfred — Lettre de   | 152   |
| Corporation Episcopale Catholique. — Cession de terrain à la   | 56  | Certificat d'auberge en fav <sup>r</sup> de M <sup>s</sup> . Duquay.      | 165   |
| Cloutier & Co. — Service d'eau de                              | 64  | Carignan, V <sup>o</sup> O. — Expropriation de terrain de                 | 165   |
| Comtois, V <sup>o</sup> O. — Expropriation de terrain de       | 66  | Cloutier & Co. & al. — Requête de   | 168   |
| Contrat pour Marché. — aux-Denrées à Pel. Dugré.               | 68  | C <sup>ie</sup> Alpha. — Requête de la                                    | 168   |
| Chef de Police. — Rapports (2) du                              | 73  | Chef de Police. — Lettre du   | 170   |
| Contrat pour construction du Marché. — aux-Denrées.            | 82  | " " " — Rapports (2) du   | 170   |
| " à T. Dugré pour Marché. — aux-Denrées.                       | 82  | Construction du Marché. — aux-Denrées. — Surveillance de la               | 170   |
| Construction du Marché. — aux-Denrées.                         | 82  | Comité des Marchés. — Surveillance de travail par le                      | 170   |
| Changement de procès-verbal d'assemblée. — Pour                | 83  | C. P. R. — Taux de l'Eau prise à 2,000. % l'an.                           | 170   |
| Canadian Fire Underwriters Association. — Lettre de la         | 85  | Caveaux. — Règlement concernant les routes et les                         | 171   |
| Chef de Police. — Rapports (2) du                              | 86  | C <sup>ie</sup> Alpha & al. — Sable à la                                  | 172   |
| Chemins et Grèves. — Règlement amendé.                         | 88  | Côteau St. Louis. — Service de l'Alouette ou le                           | 176   |
| Construction des Bâtisses. — Règlement concernant la           | 88  | Charast, John & al. — Requête de  | 177   |
| Contrat pour valles et effets transportés à Louin & Hamelin.   | 96  | Charton, P. — Lettre de   | 177   |
| Canadian Iron & Boundary Co. — Lettre de la                    | 98  | Chambres de Commerce et des Municipalités. —                              | } 177 |
| C. P. R. — Lettre du   | 98  | Lettre de la Fédération des   |       |
| Chef de Police. — Rapport du                                   | 100 | Côteau St. Louis, anc. propr <sup>s</sup> Turcotte. — Bases-fontaines,    | 178   |
| " " " — " " "  | 104 | Contrat du Marché. — aux-Denrées. — Extras sur                            | 178   |
| Clerc du Marché. — aux-Denrées. — Rapport du                   | 104 | Certificats de Licences Savergne & Frères, J. St. Bédard                  | } 178 |
| Coury, D <sup>o</sup> Mary — Réduction sur licence à           | 106 | et Alph <sup>e</sup> Bédard.  |       |
| Carignan, V <sup>o</sup> O. — Lettre de                        | 108 | C <sup>ie</sup> de Télégraphe "Marconi". — Lettre de la                   | 181   |
| Chef de Police. — Rapports (2) du                              | 110 | Cloutier & Co. — Requête de   | 183   |
| Chem. de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Opinion légale re  | 110 | Cloutier, Alfred & al. — Requête de                                       | 193   |
| C. P. R. — Acte de marché avec le                              | 111 | C <sup>ie</sup> Alpha. — Lettre de la                                     | 193   |
| Ciment armé. — Manufacture de poutres en                       | 112 | Chevaux. — Rapport re achat de  | 195   |
| Chem. de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Avis re terrain au | 114 | Chef de Police. — Rapports (2) du   | 195   |



|     |  |            |
|-----|--|------------|
| 199 | Comité Alpha. — Requête de la  | 287        |
| 200 | Comtois, Rév. Alf. — Requête du  | 288        |
| 200 | Comité de construction et de Pavage modernes. — Lettre de la               | 288        |
| 200 | Comité d'Ass. Sauvegarde. — Lettre de la                                   | 289        |
| 201 | Cimetière juif.  | 289 et 290 |
| 201 | Comité d'Éclairage. — Rapport du   | 290        |
| 206 | Carpentier, D <sup>me</sup> A. J. ab. — Échange de terrain avec            | 291        |
| 208 | Costumes des Ass. Constables.  | 294        |
| 210 | Comité de Télégraphe Marconi. — Lettre de la                               | 294        |
| 211 | Chainé, Paul — Lettre de   | 295        |
| 212 | Clément H. Co. — Lettre de   | 296        |
| 218 | Chevalier, Thomas — Lettre de  | 296        |
| 218 | Chainé, Paul — Arbitrage re  | 296        |
| 218 | Chief de Police. — Rapport du  | 296        |
| 224 | Collations et Taxes. — Règlement amendé.                                   | 297        |
| 227 | Canada Iron Corporation. — Requête de la                                   | 297        |
| 230 | Commune. — Nouvelles rues dans la  | 297        |
| 231 | Certificat de construction à T. Dugré.                                     | 297        |
| 231 | Comité pour la révision de la liste des électeurs municipaux.              | 300        |
| 234 | Comtois, D <sup>me</sup> V. Odilon — Lettre de                             | 306        |
| 235 | Carignan, Alexis — Lettre d'   | 307        |
| 235 | Conseil Exécutif. — Rapport de l' Honorable                                | 307        |
| 237 | Chainé, Paul — Appropriation de terrain de                                 | 307        |
| 240 | Comités Permanents. — Formation des  | 307        |
| 242 | Collations et Taxes. — Règlement amendé                                    | 307        |
| 249 | Chênevert, D. J. ab. — Requête de  | 307        |
| 249 | Cloutier, Isaac J. ab. — Requête d'  | 307        |
| 250 | Comité Alpha. — Lettre de la   | 309        |
| 253 | Certificat de construction à T. Dugré.                                     | 310        |
| 255 | Condoléances à V <sup>me</sup> Phi. Bellefeuille.                          | 310        |
| 264 | Corrugated Pipe Co. — Lettre de la   | 311        |
| 266 | Chief de Police. — Rapports (2) du   | 311        |
| 266 | Commission de l' Eau. — Rapport de la                                      | 311        |
| 276 | Commune. — Ouverture de rues dans la                                       | 312        |
| 277 | Chainé, H. nommé Agent de Police et Fou.                                   | 318        |
| 277 | Comptable Receveur. — Jos. Lafard nommé                                    | 318        |
| 278 | Club Nautique des 3 R. — Requête du  | 321        |
| 278 | " " " " " — Octroi au  | 322        |
| 278 | Corbin, Alphonse — Réduction de taxes à                                    | 322        |
| 278 | Comité Richelieu & Ontario. — Lettre de la                                 | 323        |
| 283 | Chem. de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Oris re terrain                | 330        |
| 283 | Convention des Officiers de Santé. — Délégué à la                          | 338        |
| 286 | Carpentier, D <sup>me</sup> Amédée — Requête de                            | 340        |
| 287 | Carignan, V <sup>me</sup> O. — Lettre de                                   | 341        |
|     | Carpentier, D <sup>me</sup> Amédée — Lettre de                             | 287        |
|     | Chief de Police. — Lettre du   | 288        |
|     | Conseil des Arts et Manufactures. — Lettre du                              | 288        |
|     | Commission de l' Eau. — Rapport de la                                      | 289        |
|     | Chief de Police. — Rapports (2) du   | 289 et 290 |
|     | Conseil Exécutif. — Rapport de l' Honorable                                | 290        |
|     | Certificat de construction à T. Dugré.                                     | 291        |
|     | Club Nautique des 3 R. — Lettre du   | 294        |
|     | Canada Iron Corporation. — Lettre de la                                    | 294        |
|     | Commission de l' Eau. — Rapport de la                                      | 295        |
|     | Contrat pour filtres.  | 296        |
|     | Contrat pour Marché aux denrées, T. Dugré. — Opinion légale                | 296        |
|     | Comité Spécial pour étude de voies de communication.                       | 296        |
|     | Communications avec les paroisses voisines. — Comité pour étude de         | 296        |
|     | Contrat à L. O. Beauchemin, pour pont, Rivière Milette.                    | 297        |
|     | Comité Richelieu & Ontario. — Arbitrage re                                 | 297        |
|     | Coche, Hon. A. S. — Arbitrage re   | 297        |
|     | Clair, J. L. — Arbitrage re  | 297        |
|     | Cerutti, V <sup>me</sup> Pierre — Réduction de taxes à                     | 300        |
|     | Commissaires du Revenu. — Lettre des                                       | 306        |
|     | Chief de Police. — Rapports (3) du   | 307        |
|     | Clair, Louis — Arbitrage re  | 307        |
|     | Comité Richelieu & Ontario. — Arbitrage re                                 | 307        |
|     | Coche, Hon. A. S. — Arbitrage re   | 307        |
|     | Caron, V <sup>me</sup> G. E. — Arbitrage re                                | 307        |
|     | Certificats de construction à T. Dugré, Art. Brunelle,                     | 309        |
|     | Jos. Lanthier, D <sup>me</sup> E. D. Boisclair, D <sup>me</sup> B. Didier, |            |
|     | V <sup>me</sup> E. Duchaine, Rap. Duchaine fils de Raphaël.                |            |
|     | Carre Le Platon. — Loyer discontinu,                                       | 310        |
|     | Charbon. — Quai demandé au Gouvernement, pour                              | 310        |
|     | Chaines de trottoirs. — Remboursement du coût des                          | 311        |
|     | Chem. de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Retrosession de terrain par    | 311        |
|     | Carpentier, Amédée et sa femme. — Bail à loyer à                           | 312        |
|     | Canada Iron Corporation — Drainage à la                                    | 318        |
|     | Corrugated Pipe Co. — Lettre de la   | 318        |
|     | Commerçants de viandes. — Règlement concernant les                         | 321        |
|     | Clair, Louis — Appropriation de terrain de                                 | 322        |
|     | Comité Richelieu & Ontario. — Appropriation de terrain de                  | 323        |
|     | Chief de Police. — Rapports (3) du   | 330        |
|     | Condoléances à l' Echevin A. J. Bergeron.                                  | 338        |
|     | Champagne, B. — Requête de   | 340        |
|     | Cossette, J. W. — Requête de   | 341        |
|     | Caron, Jos. — Requête de   | 341        |
|     | Carignan, Uld. J. ab. — Requête de   | 341        |

L. P. R. — Lettre re échange de terrain, avec le 342  
 Contrat pour Marché, aux Derrées, S. Dugré. — Opinion légale re 343  
 Caron, Succ. S. E. — Arbitrage re 345  
 Certificats de construction, à M<sup>rs</sup> Duchaine fils de M<sup>rs</sup> et M<sup>rs</sup> de M<sup>rs</sup> 345  
 Chem. de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Poursuite, contre 346  
 Contrat pour plafond, du Marché, aux Derrées. 346  
 Collins, Alex. — Requête d' 350  
 Cercle Laviolette. — Requête du 350  
 Courcy, Camille — Lettre de 351  
 L. P. R. — Echange de terrain, avec le 354  
 Canadian Fire Underwriters' Association. — Lettre de la 357  
 Chef de Police. — Rapport du 358  
 Lotisations et Taxes. — Règlement amendé, concernant, les 359  
 Comité des Marchés. — Consent, le Président du 362  
 Canada Iron Corporation. — Requête de la 364  
 " " " — Exemption de taxes de. à la 364  
 Cadorette, Augustin. — Requête d' 367  
 Chem. de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Re rétrocession par 368  
 " " " " " " — Bill 59, concernant 369  
 Certificat de construction, à M<sup>rs</sup> Hector Rodin. 369  
 Convention avec Or. Cloutier. 370  
 Cloutier, Or. — Convention avec 370  
 Comité des Marchés. — Résignation du Prsdt. du 377  
 Chef de Police. — Rapport du 377  
 Certificat de construction, à W. Mailhot. 377  
 " " " " " M<sup>rs</sup> Duchaine fils de M<sup>rs</sup> 377  
 Certificats de licences. — Avis pour 377  
 Chevaliers de Colomb. — Requête des 381  
 Cercle Laviolette. — Requête du 381  
 Cercle Laffèche de l' A. S. J. S. — Requête du 381  
 Canada Américaine. — Requête de la 381  
 Cercle des Etudes Sociales. — Requête du 382  
 Charbonneau, M<sup>rs</sup> — Requête de 382  
 Chartre, Willie J. al. — Requête de 383  
 Cie Alpha. — Requête de la 383  
 Canadian Fire Underwriters' Assn. — Lettre de la 384  
 Chef de Police. — Rapport du 386  
 Congrégation St. André. — Requête de la 391  
 Chambre de Commerce. — Lettre de la 393  
 Colonial Engineering Co., Ltd. — Lettre de la 393  
 Canadian Fire Underwriters' Assn. — Rapport des Comités 395  
 du Feu et de l' Aqueduc re rapport de la 395  
 Comités du Feu et de l' Aqueduc. — Rapport re sugges- 395  
 tions de la Canadian Fire Underwriters' Assn. 395

Compte de Bureau, Methot & Piqué. 398  
 Certificats pour Magasins de Liqueurs. 399  
 Cooke, L' Hon<sup>ble</sup> R. S. — Appropriation de terrain de 405  
 Chambre de Commerce. — Lettre de la 408  
 Canadian Consolidated Rubber Co. — Lettre de la 408  
 Comté de Nicolet. — Lettre du Conseil du 408  
 Comeau & Béliveau, avocats. — Lettre de 408  
 Chef de Police. — Rapports (3) du 434 et 435  
 Certificat de construction, à W. Mailhot. 435  
 Comité Spécial re pompage de l' Aqueduc. 440  
 Certificats pour Auberges. — Re 442  
 Charte. — Amendements à la 443  
 Châteauneuf, J. A. J. al. — Requête de 449  
 Charte. — Lettre re 450  
 Chef de Police. — Rapport du 452  
 Certificats pour Auberges. 452  
 Lotisations et Taxes. — Règlement, concernant, les 452  
 Certificats. — Projet de Règlement, concernant, les 453  
 Chef de Police. — Rapports (2) du 454  
 Certificats. — Opinion légale sur règlement re 457  
 Cie du Chem. de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Opinion légale re 458  
 Certificat de construction, à M<sup>rs</sup> M. L. G. Bellefeuille. 458  
 Canadian Squaw Beam Co. — Requête de M<sup>rs</sup> 461  
 Commission du Câble. — Lettre de la 462  
 Cadorette, Augustin — Lettre d' 462  
 Colas, Alfred — Lettre d' 463  
 Commission des Chemins à Barrières. — Lettre de la 463  
 Chemins à Barrières. — Lettre de la Commission des 463  
 Craig, L. G. — Lettre de 463  
 Cie Richelieu Ontario. — Lettre de la 464  
 Chef de Police. — Lettres (2) du 464  
 Certificat d' Honoré Lévis. — Opinion légale re 465  
 Chem. de Fer de la Vallée du St. Maurice. — Opinion légale re 465  
 Comeau & Béliveau. — Opinion légale de M<sup>rs</sup> 465  
 Certificat en fav<sup>r</sup> de Judger Rivard. 467  
 Condolances à la Famille Royale d' Angleterre. 471  
 Chandonnet, Eug. — Requête d' 472  
 Charretier, Eug. — Requête d' 473  
 Commission des Chemins à Barrières. — Lettre de la 474  
 Chemins à Barrières. — Lettre de la Commission des 474  
 Certificat de construction, à M<sup>rs</sup> John Ryan. 476  
 " " " " W. Mailhot. 476  
 Chef de Police. — Rapports (2) du 477  
 Couré Public, dans le Quartier St. Philippe. 477

398  
399





|  |    |  |     |
|--|----|--|-----|
| Denoncourt, Rév. L. J. Val. — Requête du                     | 1  | Desilets, J. A. — Lettre de                          | 70  |
| Drainage, rues St. Paul et De Poip.                          | 2  | Dugré, Téléphore — Lettre de                         | 71  |
| Drolet, Lassonde & Co. — Lettres de                          | 3  | " " — Marché avec                                    | 74  |
| Dugré, Téléphore nommé arbitre.                              | 7  | Ridier, D. B. — Eppropriation de terrain de          | 75  |
| Drolet, Lassonde & Co. — Eppropriation de terrain de         | 7  | Dugré, T. — Contrat pour Marché-sup-Denrées à        | 82  |
| Duval, On. — Requête d'                                      | 11 | Delorme, D. J. — Remise de taxes à                   | 84  |
| Desmarais, Vict. — Lettre de                                 | 12 | Dubé et Carpentier. — concert, les bâties de         | 85  |
| Drainage, rue Notre-Dame (Ouest).                            | 12 | Dufresne, Geo. — Eppropriation de terrain de         | 90  |
| Destitution de Pufflé Massicotte.                            | 17 | Débentures pour la Wabasso, Cotton Co. — Emission de | 95  |
| Dupont, Pierre — Vente de terrain par                        | 20 | Drolet, Lassonde & Co. Val. — Requête de             | 97  |
| Denis, J. Nelson — Réduction de taxes à                      | 22 | Dufresne, L. E. — Lettre de                          | 98  |
| Dufresne, Geo. — Lettre de                                   | 22 | Dugré, Téléphore — Lettre de                         | 99  |
| Dufresne, J. A. — Transport de licence de L. E. Dufresne, à  | 24 | Duplessis. — Avis de motion de l' Echevin            | 102 |
| Dufresne, L. E. — Transport de licence à J. A. Dufresne, par | 24 | Dufresne, Edm. — Arbitrage re                        | 107 |
| Denrées. — Placement sur les Marchés.                        | 25 | Domages réclamés par Hector Racette.                 | 108 |
| Dubord, Flavien — Taxes de                                   | 25 | Desmarais, Victor — Lettre de                        | 109 |
| Denoncourt Léon Val. — Requête de                            | 27 | Débentures à Hanson Bros. — Vente de                 | 116 |
| Durand & Hécourt Val. — Requête de                           | 27 | Denoncourt, Rév. L. S. — Requête du                  | 118 |
| Dufresne, J. A. — Requêtes (2) de                            | 28 | Drainage, bâtisse du Cercle L'aviollette.            | 118 |
| Demande de soumissions pour Marché-sup-Denrées.              | 30 | Droit de vote des veuves et des filles majeures.     | 123 |
| Drainage, propriété J. Robitaille, rue St. Ars. Janvier.     | 34 | Drainage et Eque-duc, soin des champs et crocke.     | 127 |
| Dugré, Téléphore — Lettre de                                 | 34 | Duchaine, V. E. — Requête de                         | 132 |
| Drolet, Lassonde & Co. — Lettre de                           | 34 | Desmarais, Victor — Lettre de                        | 133 |
| Decelles, M. E. — Rapport de                                 | 35 | Débentures pour Rentes Constitues, Pont St. Maurice, | 135 |
| Drolet, Lassonde & Co. — Arbitrage re                        | 35 | Drainage, Passage et Eque-duc.                       |     |
| Desmarais, V. — Arbitrage re                                 | 35 | Drainage. — Débentures pour                          | 135 |
| Dussault, Ls. — Eppropriation de terrain de                  | 36 | Desmarais, Victor — Eppropriation de terrain de      | 141 |
| Deakin, G. E. — Soumission pour Marché-sup-Denrées.          | 39 | Dépôt du Rôle d'Evaluation pour 1909.                | 144 |
| Dangerfield, W. Val. — Requête de                            | 41 | Dion, Chs. Val. — Requête de                         | 145 |
| Drainage, rue St. Philippe.                                  | 41 | Drolet, Lassonde & Co. — Requête de                  | 145 |
| Drolet, Lassonde & Co. — Lettre de                           | 41 | Droit de vote des Echevins Duplessis et Pagé.        | 148 |
| Daoust & Lafond. — Lettre de                                 | 41 | Duplessis et Pagé. — Droit de vote des Echevins      | 148 |
| Déchainé & Girard. — Licence transportée à                   | 44 | Dugré, Art. — Lettre d'                              | 152 |
| " " — Requête de   | 46 | Drainage. — Règlement concert, le                    | 154 |
| Dussault, Lambert. — Eppropriation de terrain de             | 48 | Duguay, Chs. — Certificat d'auberge en fav. de       | 165 |
| Demande de soumissions pour Marché-sup-Denrées.              | 56 | Dugré, Art. — Arbitrage re                           | 167 |
| Deschênes, H. — Licence transportée à Lavergne & Frères.     | 56 | Dufresne, J. B. Val. — Requête de                    | 168 |
| Droit de cue et de sortie sur places publiques.              | 56 | Drainage chez Adélard Lambert, rue St. Martin.       | 168 |
| Drolet, Lassonde & Co. — Eppropriation de terrain de         | 57 | " " Moise Panneton, rue St. Marie.                   | 168 |
| Dussault, Hubert — Lettre d'                                 | 64 | Dupont, Pierre — Requête de                          | 169 |
| Dufresne, Geo. — Arbitrage re                                | 64 | Daoust & Lafond — Lettre de                          | 169 |
| Dufresne, V. G. R. — Eppropriation de terrain de             | 67 | Drolet, Lassonde & Co. — Lettre de                   | 169 |
| Dussault, Lambert. — Arbitrage re                            | 68 | Dugré, Téléphore — Protêt de                         | 170 |
| Dugré, Pel. — Contrat pour Marché-sup-Denrées à              | 68 | Deslauriers, Art. Val. — Requête d'                  | 177 |

70  
71

D

|   |     |  |     |
|---|-----|--|-----|
| Drainage demandé, rue Bellefeuille.                                       | 177 | De Beaujour, A. — Requête d'   | 294 |
| Dugré, P. — Extras sur contrat du Marché, sup. Demies.                    | 178 | Domages à D <sup>me</sup> Hapl <sup>e</sup> Harmand                                  | 294 |
| Drainage chez O. Carceau et D. Janvier                                    | 180 | Dufresne, Arthur — Rapport sur requête d'  | 294 |
| " rue Des Champs.   | 180 | Dugré, P. — Opinion légale re contrat de   | 296 |
| Du charme, Pancrède — Expropriation de terrain de                         | 197 | " " — Lettre de  | 306 |
| Demers, Antonio — Requête d'  | 199 | Déventures des Incendies. — Lettres concern <sup>tes</sup> les                       | 306 |
| Dugré, Art. — Arbitrage re  | 203 | Dugré, F. — Certificat de construction à   | 309 |
| Dufresne, Ephrem — Requête d'   | 209 | Didier, D <sup>lle</sup> J. — Certificat de construction à                           | 309 |
| Désaulniers, W. A. L. — Requête de  | 210 | Duchaine, J <sup>me</sup> Eucht <sup>e</sup> — " " " "                               | 309 |
| Dugré, Alphonse et Frank Robert — Requête d'                              | 210 | Duchaine, Hapl <sup>e</sup> fils de Raphaël — Certificat de construction à           | 309 |
| Davoust & Lafond. — A compte sur honoraires à                             | 211 | Dugré, F. — Protêt de  | 309 |
| Dalton, J. M. — Lettre de   | 211 | Discontinuation du foyer du carré Le Platon.   | 310 |
| Duchaine, V <sup>me</sup> Eucht <sup>e</sup> & al. — Lettre de            | 211 | Demande au Gouvernement de construction d'un quai à charbon.                         | 310 |
| Dugré, Téléphore — Lettre de  | 212 | Déventures des Incendies. — Lettres concern <sup>tes</sup> les 314 et 318            | 310 |
| Dupuis, Alphonse & al. — Requête d'                                       | 217 | " " " — Règlement re   | 315 |
| Dugré, Art. — Expropriation de terrain de                                 | 224 | Drainage à la Canada Iron Corporation.   | 318 |
| Duchaine, Hapl <sup>e</sup> & al. — Lettre de                             | 228 | Dostaler, Alphonse & al. — Requête d'  | 327 |
| Denoncourt, Révd <sup>e</sup> L. — Lettre du                              | 228 | Dugal, S. — Requête de   | 327 |
| Dussault, H. — Arbitrage re   | 231 | Denoncourt Léon — Transport d'étal à   | 328 |
| Dugré, P. — Certificat de construction à                                  | 231 | Dumont, Jos., Sous-sec. Provincial. — Lettre de                                      | 328 |
| Desmarais, Victor — Expropriation de terrain de                           | 232 | Déventures des Incendies. — Lettres concern <sup>tes</sup> les                       | 328 |
| Duchaine, Hapl <sup>e</sup> & al. — Arbitrage re                          | 233 | Delisle et Béland. — Lettre de   | 328 |
| Duplessis, J. A. — Requête de   | 234 | Desilets, succ. P. O. — Arbitrage re   | 331 |
| Duchaine, Hapl <sup>e</sup> & al. — Arbitrage re                          | 242 | Dominicaines. — Requête des Rév <sup>es</sup> Lours.                                 | 341 |
| Dussault, H. — Expropriation de terrain de                                | 243 | Doucette, Alb. — Requête d'Art. Bomaïs et  | 341 |
| Duplessis. — Avis de motion de l'Échevin                                  | 247 | Dussault, Ant. & al. — Requête d'  | 342 |
| Dufresne, J. B. & al. — Requête de  | 248 | Dugré, P. — Opinion légale re contrat de   | 343 |
| Duchaine, J <sup>me</sup> Eucht <sup>e</sup> — Arbitrage re               | 250 | Desilets, succ. P. O. — Arbitrage re   | 345 |
| Duchaine, Hapl <sup>e</sup> fils de Raphaël — Expropriation de terrain de | 251 | Duchaine, Hapl <sup>e</sup> fils d'Ant. — Certificat de construction à               | 345 |
| Duchaine, Hapl <sup>e</sup> fils d'Ant. et Ludger — " " " "               | 251 | Denoncourt, Léon — Lettre de   | 351 |
| Duchaine, V <sup>me</sup> Eucht <sup>e</sup> — " " " "                    | 251 | Donald, W. S. & al. — Requête de   | 356 |
| Dugré, F. — Certificat de construction à                                  | 253 | Déventures. — Arbitrage re   | 357 |
| Duplessis. — Avis de motion de l'Échevin                                  | 255 | Dufresne, Geo. — Requête de  | 367 |
| Dufresne, L. S. nommé Échevin.  | 262 | Dépôt du Rôle d'Évaluation pour 1910.  | 371 |
| " " " — Prestation de serment de  | 262 | Duchaine, Hapl <sup>e</sup> fils de Hapl <sup>e</sup> — Certificat de construction à | 377 |
| Desilets, J. O. nommé Aust. Secrétaire.                                   | 277 | Duguay, Chs. M. — Transport de licence de  | 378 |
| Duguay, Chs. M. — Requête de  | 278 | Deshaies, Eudore — Requête d'  | 383 |
| Descôteaux, J. & al. — Requête de   | 278 | Desilets, J. Roméo — Requête de  | 383 |
| Déventures des Incendies. — Règlement re                                  | 281 | Drolet, Lassonde & Co. — Lettres (2) de  | 383 |
| Délégué à la Convention des Officiers de Santé.                           | 283 | Doucet, Alb. — Transport d'étal d'   | 386 |
| Didier, D <sup>lle</sup> Caroline — Obligation par                        | 284 | Dufresne, J. A. — Requête de   | 391 |
| Desmarais, Victor — Requête de  | 286 | Dominion Corrugated Steel Pipe Co. — Lettre de la                                    | 393 |
| Dufresne, Arthur — Requête de   | 286 | Duchaine, J <sup>me</sup> Eucht <sup>e</sup> — Quittance à                           | 400 |
| Dugré, F. — Certificat de construction à                                  | 291 | Duchaine, Hapl <sup>e</sup> fils d'Ant. — Quittance à                                | 401 |



|   |     |  |      |
|---|-----|--|------|
| Didier, Delle, Caroline — Quittance, à              | 401 | Desilets Jos. A. & al. — Requête de                    | 583. |
| Duchaine, Raphaël, fils de Raphaël. — Quittance, à  | 401 | Dubé Oscar. — Lettre de                                | 593. |
| Drolet, Lassonde & J. — Avis de poursuite de        | 405 | St. J. du Fau, Montréal. — Lettre du chef de           | 593. |
| dommages réclamés par Arthur Godin.                 | 408 | Desmarais Victor. — Lettre de                          | 594. |
| Dupuis, On. — Requête de                            | 437 | Demande de Commissions pour ouvertures de              | 594. |
| Dauphinois, Joseph, épileptique. — Rapport re       | 440 | l'Hotel-de-Ville                                       | 595. |
| Dépôt in re appropriation Succession P. O. Desibts. | 441 | Delisle Elzear. — Vente de terrain par                 | 596. |
| Desilets, succ. P. O. — Dépôt in re appropriation   | 441 | Denoncourt L. & al. — Requête de                       | 598. |
| Dugré, Louis — Aqueduc et Drainage, chez            | 450 | Démission de l' Echevin Lamy, Président                | 602  |
| Drainage et Aqueduc chez Louis Dugré.               | 450 | du Comité de Police                                    |      |
| Dufresne, J. A. — Lettre de                         | 456 | Dépôt du rôle d'évaluation pour 1911. —                | 602  |
| " " " — Expropriation de terrain de                 | 468 | Desmontigny & al. — Requête de                         | 603  |
| Denoncourt, J. M. L. — " " " "                      | 468 | Desmarais V. — Lettre de                               | 603  |
| Durocher, J. M. L. — " " " "                        | 469 | Dubé, Ans. — Lettre de                                 | 603. |
| Denoncourt, Rés. Ls. & al. — Requête du             | 472 | Demande de soumissions pour concertures et             |      |
| Desmarais, Victor — Requête de                      | 473 | Drainage, rue St. Jean pour                            | 606, |
| Dugré, Téspère — Requête de                         | 474 | Diamond Whitewear Co. Ltd. — Lettre de The             | 608  |
| Allegé à une convention Sanitaire.                  | 475 | Demande de soumissions pour ouvrages de                |      |
| De Blois, L. W. — Poursuite contre                  | 477 | plomberie à l'Hotel de V. } 612.                       |      |
| Dufresne, J. A. — Expropriation de terrain de       | 479 | Demande de soumissions pour appareil de                |      |
| Denoncourt, J. M. L. — " " " "                      | 479 | chauffage à l'Hotel de V. } 612.                       |      |
| Deuil public. — Mort du Roi Edouard VII.            | 481 | Drolet P. A. & al. — Requête de                        | 614. |
| Desilets, Amé Jos. A. — Requête de                  | 504 | Demande de soumissions pour peintures et               |      |
| Doyon, Joseph — Requête de                          | 504 | enduits à l'Hotel de V. } 653                          |      |
| Denoncourt, Léon — Lettre de                        | 505 | Duplessis. — Avis de motion des Echevin                | 654. |
| De Blois, L. W. — Cause gagnée par                  | 509 | Descoteaux Nap. — Lettre de                            | 656. |
| Demande de soumissions pour Boulevard.              | 513 | Directeur Gén. Vétérinaire, J. G. Rutherford,          |      |
| Desmarais, Victor — Lettre de                       | 523 | Lettre du  | 698. |
| Drainage et Aqueduc, rue De Troip.                  | 523 | Diamond Whitewear Co. Ltd. — Lettre de                 | 700. |
| Défense à la poursuite d'On. Beaulac.               | 527 | " " " " — Inspection de la                             | 708  |
| Dominicaines. — Requête des Sœurs                   | 529 | Drainage sur la rue St. Jean, Rapport 710 & 716        | 711. |
| Drainage, rue St. Roch.                             | 534 | Dufresne, J. A. — Jugement in re.                      | 714. |
| dommages à F. Lauthier & Fils.                      | 536 | Descoteaux, Wilf. — Requête de                         | 720. |
| Duplessis. — Rapport de Bellefeuille &              | 539 | Dubé, J. Avila & al. — " "                             | 724. |
| Delisle Elz. — Lettre de                            | 544 | Desilets, J. O. — Lettre de                            | 730. |
| " " — Offre de vente de terrain par                 | 544 | Duplessis. — Avis de motion des Echevin                | 731. |
| Dupuy, Louis — Lettre de                            | 545 | Desmarais Hon. J. L. — Lettre de l'                    | 738. |
| Desilets, J. J. — Expropriation de terrain          | 547 | De Blois, L. W. — Requête de                           | 742. |
| Desmarais Victor. — Homme électricien de la Corp.   | 547 | Dépôt pour Diamond Whitewear Co. — Emission de         | 747  |
| Desmarais Victor — Requête de                       | 548 | Diamond Whitewear Co. — Emission de debentures pour la | 747  |
| Drainage, rue St. Roch.                             | 548 | " " " " — Quittance pour The                           | 750  |
| Duval, Géphir. — Requête de.                        | 548 | " " " " — Garantie hypothécaire pour                   | 750  |
| Diamond Whitewear Co. Ltd. — Lettre de la           | 548 | Dufresne, Wld. & al. — Requête de                      | 752  |
| Desmarais Victor. — Lettre de                       | 549 | Desmarais, Victor. — Lettre de                         | 753  |
| Droit de passage sur les Iles St. Maurice           | 549 |  |      |

|   |     |
|---|-----|
| Dollard. - Lettre du dec. du Comité de la démontation     | 753 |
| Désilets, J. T. - Requête de                              | 756 |
| Dupuis, J. Oct. " " "                                     | 757 |
| Dubé, Oscar - Vente de terrain à                          | 759 |
| Dupont, Fred. " " "                                       | 760 |
| Dupuis, - Avis de motion de l'École                       | 760 |
| Dugie, Modeste. - Requête de                              | 761 |
| Doucet, Moise - " " "                                     | 761 |
| Dumault, Hub. J. - Obligation par                         | 763 |
| Demarais, Vict. - Lettre de                               | 774 |
| Dumault, Fred. J. - Lettre de                             | 778 |
| Désilets, J. O. - Rapport du Comité des Chemins et lettre | 779 |
| Demarais, Victor. - Rapport des Évaluations de propriété  | 789 |
| Désilets, Gédéon. - Trottoir rue Ste-Julie.               | 790 |
| Diminution d'évaluation propriété W. Demarais.            | 791 |
| Demarais, Victor. - Diminution d'évaluation propriété     | 791 |
| Drainage et aqueduc à propriété L. Trotochaud.            | 794 |
| " " " " J. M. Hémond                                      | 794 |
| Dionneault, Rev. L. J. Gal. - Requête de                  | 795 |
| Dominion local Co. - Lettre de                            | 795 |
| " " " " - Réduction de taxes à                            | 795 |
| Député-ministre Marine & Pêcheries. - Lettre de           | 796 |

|  |    |
|--|----|
| Eclairage, coin des rues Deschamps et St. Geneviève.   | 1  |
| Expropriation de terrain, V <sup>o</sup> H. Lajoie.  | 3  |
| Elargissement de la rue Notre-Dame.  | 3  |
| Eau à l'hôtel de J. G. Houdé.  | 3  |
| Expropriation de terrains, Drolet, Lassonde & Co.,<br>L. de Lottinville, V <sup>o</sup> Omer Lamotte, M. A. T. Kart. | 4  |
| Elargissement, des rues Des Forges, Bonaventure,<br>St. Antoine et Du Platon.  | 4  |
| Eclairage, rue Du Platon.  | 12 |
| Elargissement des rues St. Honoré et St. Thomas.   | 15 |
| Expropriation du terrain d'Uld. Héroux.  | 15 |
| " " " d'Alph <sup>e</sup> Béliveau.  | 16 |
| Elargissement de la rue Badaud.  | 16 |
| Expropriation du terrain de Pierre Dupont.   | 20 |
| " " " " Prime Parasin.   | 20 |
| " " " " V <sup>o</sup> H. Lajoie.  | 20 |
| " " " " Uld. Parignan.   | 20 |
| " " " " Lucien Lajoie.   | 23 |
| " " " " Joseph Imbleau.  | 23 |
| " " " " Henri et Adolphe Paquin.   | 23 |
| Élèves des Révérends Frères.— Requête des  | 24 |
| Évaluateur, Arbitre, etc.— Jos. Hamel comme  | 29 |
| Expropriation du terrain d'Uld. Héroux & al.   | 31 |
| " " " de L. D. et Albert Blais.  | 31 |
| " " " " Girard & Godin.  | 32 |
| " " " " P. V. Azotte.  | 32 |
| " " " " des Hérit <sup>rs</sup> de feu M <sup>r</sup> P. W. Robichon.  | 35 |
| " " " " de L. Dassyba.   | 36 |
| " " " " M <sup>r</sup> J. A. Tessier.  | 37 |
| " " " " Geo. Héhot.  | 37 |
| " " " " Adolphe Gauthier.  | 37 |
| " " " " V <sup>o</sup> John Ryan.  | 41 |
| " " " " Art. Brunelle.   | 41 |
| " " " " Bellefeuille & Kiroup.   | 42 |
| " " " " M <sup>r</sup> W. Lebrun.  | 42 |
| " " " " Hérit <sup>rs</sup> Omer Lamotte.  | 42 |
| " " " " Chas. Pagé.  | 47 |
| " " " " J. L. Fortin.  | 47 |
| " " " " Hubert Dussault.   | 48 |
| " " " " Cloutier & Co.   | 48 |
| Elargissement projeté de la rue St. Jean.<br>Évaluateur.— Uld. Martel comme  | 55 |
| Expropriation du terrain de J. W. Godin & Co.  | 54 |
| " " " " Blais & Frère.   | 54 |

|   |     |
|---|-----|
| Expropriation du terrain de Drolet, Lassonde & Co.  | 54  |
| " " " " J. A. Jutras.   | 66  |
| " " " " " " " "   | 66  |
| " " " " " " " "   | 67  |
| " " " " Hérit <sup>rs</sup> Labarre.  | 67  |
| " " " " V <sup>o</sup> L. A. Dupresne.  | 67  |
| " " " " J. Lord.  | 67  |
| " " " " M <sup>r</sup> H. L. Godin.   | 74  |
| " " " " Helle & Co. Didier.   | 75  |
| " " " " Bell Telephone Co.  | 75  |
| " " " " M <sup>r</sup> B. et J. Thibeau.  | 75  |
| " " " " Hilaire Rouette.  | 76  |
| " " " " M. A. T. Kart.  | 76  |
| " " " " J. W. Spénard.  | 76  |
| " " " " V <sup>o</sup> H. Lajoie.   | 76  |
| Eglise St. James.— Réduction de taxes à   | 84  |
| Entretien de trottoirs, rue Deschamps.  | 84  |
| Expropriation du terrain de J. A. Jutras.   | 84  |
| " " " " H. J. Jourdain.   | 89  |
| " " " " P. V. Azotte.   | 89  |
| " " " " L. G. Beaudry.  | 90  |
| " " " " Geo. Dupresne.  | 90  |
| Emission de débetures pour la Wabasso Cotton Co.  | 95  |
| Effets.— Transport de contrat à Louin & Hamelin, pour malles et                                   | 96  |
| Entretien de la rue St. Frs.— Xavier.   | 97  |
| Entretien de trottoirs rue St. Frs.— Xavier.  | 98  |
| Expropriation du terrain de V <sup>o</sup> J. Thibeau & al.                                       | 99  |
| " " " " Lévesque de Lottinville.  | 104 |
| " " " " V <sup>o</sup> H. Lajoie.   | 104 |
| " " " " W. Mailhot.   | 104 |
| " " " " Emile Panneton.   | 105 |
| " " " " J. Marchand.  | 105 |
| Eau.— Taxe pour la Wabasso Cotton Co.   | 111 |
| Exemption des taxes à Arsand & Bérignon   | 112 |
| Évaluateur re terrain d'Uld. Carpentier.— Rapport des   | 118 |
| Enseignes.— Règlement concernant les  | 124 |
| Expropriation du terrain de M <sup>r</sup> P. St. Pierre & al.                                    | 130 |
| " " " " Jos. Gonthier.  | 130 |
| Estimé du coût d'un Marché pour le Quartier Notre-Dame  | 134 |
| " de travaux projetés pour la Station de Police et du Feu.  | 134 |
| Emission de débetures pour Rentes constituées, Condo<br>St. Maurice, Drainage, Carage et Aqueduc. | 135 |
| Expropriation du terrain de Chas. Pagé.   | 136 |
| " " " " V <sup>o</sup> M. Baron et Jos. Baron.  | 137 |
| " " " " V <sup>o</sup> O. Parignan.   | 137 |
| " " " " Victor Desmarais.   | 141 |

54  
66  
66  
67  
E

|  |     |  |     |
|--|-----|--|-----|
| Expropriation du terrain de Ls. Badaoup.                         | 141 | Expropriation du terrain de Lucien Lajoie.                                     | 225 |
| Évaluateurs.— Lettre des   | 144 | Électicien.— Pour nomination d'  | 225 |
| Évaluation pour 1909.— Dépôt du Rôle d'                          | 144 | Elliott & David.— Lettre de  | 229 |
| Expropriation du terrain de M <sup>re</sup> W. S. Robichon.      | 146 | Expropriation D <sup>me</sup> Jos. Bellefeuille.                               | 229 |
| " " " " David Larivière.   | 149 | Électeurs municipaux.— Comité pour la révision de la liste des                 | 231 |
| " " " " Chs. Pagé.   | 149 | Expropriation du terrain de M <sup>re</sup> John Ryan.                         | 232 |
| " " " " M <sup>re</sup> O. Carignan.                             | 165 | " " " " Victor Desmarais.  | 232 |
| " " " " F. X. Vanasse.   | 166 | " " " " G. H. Robichon.  | 235 |
| " " " " Hect. Girardeau.   | 166 | " " " " du terrain de P. W. Martel.  | 237 |
| " " " " Succ. Robichon.  | 169 | " " " " Paul Chagné.   | 237 |
| Eau.— Paup. du S. P. R. fixé à \$2,000.00 l'an.                  | 170 | " " " " Ad. Provencher.  | 238 |
| Expropriation du terrain de D <sup>me</sup> E. Boisclair.        | 173 | " " " " Succ. W. S. Robichon.  | 238 |
| " " de 2 terrains " Hapt. Jourdain.                              | 173 | " " " " lot N <sup>o</sup> 766 du cad. coin des rues St. Louis et St. Charles. | 238 |
| " " terrain " R <sup>me</sup> L. Hochelaga.                      | 174 | " " " " terrain de Jo. J. Teasdale.  | 243 |
| " " " " Ls. Milot.   | 174 | " " " " H. Dussault.   | 243 |
| " " " " Loge Shawinigan.   | 174 | " " " " M <sup>re</sup> W. S. Robichon & al.                                   | 244 |
| Eau.— Service sur le Côteau St. Louis.                           | 176 | " " " " D <sup>me</sup> J. Barchand, Sr.                                       | 244 |
| " " " " au magasin d'Adol. Balcer.                               | 177 | " " " " J. W. Godin.   | 244 |
| Extras sur contrat du Marché-aux-Denrées.                        | 178 | " " " " Eug. Balcer.   | 245 |
| Expropriation du terrain de L. H. et J. P. A. Robichon.          | 179 | " " " " Hapt. Duchaine fils de Hapt. 251                                       | 251 |
| " " " " M. A. T. Hart.   | 179 | " " " " Hapt. Duchaine fils de Hapt. 251                                       | 251 |
| Examen du Rôle d'Évaluation.                                     | 180 | " " " " M <sup>re</sup> E. Duchaine.   | 251 |
| Évaluation.— Examen du Rôle d'                                   | 180 | Équip. des bouchers, dans le Marché-aux-Denrées.                               | 253 |
| Expropriation du terrain de T. Bourinval.                        | 181 | Enquête re Marché-aux-Denrées.   | 254 |
| Évaluation pour 1909.— Rapport sur plaintes contre le rôle d'    | 183 | Enquêtes.— Opinion légale re Rue d'  | 264 |
| Évaluateurs.— Rapport des  | 183 | Eau.— Rapport de la Commission de l'   | 266 |
| Évaluation pour 1909.— Homologation du Rôle d'                   | 192 | Élargissement de rues, re.— Tarif spéciale pour                                | 271 |
| Expropriation du terrain de M <sup>re</sup> W. S. Robichon & al. | 196 | Enquête re Marché-aux-Denrées.   | 276 |
| " " " " Tancrède Ducharme.                                       | 197 | Expropriation du terrain de D <sup>me</sup> Jos. Bellefeuille.                 | 276 |
| " " " " M <sup>re</sup> Omer Lamotte.                            | 197 | Élargissement de la rue Ste. Julie.  | 279 |
| Éclairage, coin des rues St. Charles et St. Valier.              | 200 | " " " " St. Denis.   | 279 |
| Expropriation Adol. Balcer.                                      | 201 | Émission de débentures pour Incendies.— Re                                     | 281 |
| Éclairage.— Rapport du Comité d'                                 | 201 | Expropriation du terrain d' Eug. Balcer.                                       | 283 |
| Expropriation du terrain de O. V. Olette.                        | 205 | " " " " de O. E. Panneton.   | 284 |
| " " " " D <sup>me</sup> Ls. Badaoup.                             | 205 | Eau.— Rapport de la Commission de l'   | 289 |
| " " " " Geo. Morrissette.  | 206 | Expropriation du terrain de J. de Lottinville.                                 | 291 |
| Échange de terrain avec D <sup>me</sup> A. Carpentier & al.      | 206 | Évaluateurs.— Nomination des   | 292 |
| Expropriation du terrain de Henri Godin.                         | 214 | Eau.— Rapport de la Commission de l'   | 295 |
| " " " " J. Gauthier.   | 214 | Expropriation de M <sup>re</sup> W. S. Robichon.— Opinion légale re            | 296 |
| " " " " Lucien Lajoie.   | 215 | Expropriation du terrain de M <sup>re</sup> P. S. Tourigny.                    | 299 |
| " " " " M <sup>re</sup> John Ryan.                               | 217 | " " " " Alex. Baptist.   | 300 |
| Élections Municipales.— Nomination du Président des              | 224 | " " " " W. E. et Fred. Roy.  | 302 |
| Éclairage, coin des rues Des Forges et Hart.                     | 224 | École des Arts et Manufactures.— Octroi à l'                                   | 305 |
| Expropriation du terrain d' Art. Dugré.                          | 224 | Expropriations de terrains pour élargir rues.— Opinion légale                  | 308 |



|  |     |   |     |
|--|-----|---|-----|
| Élargissement de rues.—Opinion légale re appropriations pour               | 308 | Expropriation du terrain de V <sup>o</sup> J. Thibaut & al.         | 435 |
| Expropriation du terrain de P. Lyburner.                                   | 311 | " " " d' Adolphe Balcer.  | 435 |
| " " " " W. Lamy.   | 312 | Eau.—Comité Spécial re pompage de l'                                | 440 |
| " " " " Treffe L'vernoche.   | 312 | Expropriation succ. P. O. Desjardis.—Dépôt in re                    | 441 |
| " re Nord. Panneton et Ad. Lambert.  | 319 | Eclairage, rues St. Julie et St. Maurice.                           | 451 |
| Enquête re Marchés-aup-Denrées. 322, 324, 325, 336,                        |     | Employés des manufactures Girard & Rodin & al.—Requête des          | 455 |
| 338, 339, 344, 348, 349, 355, 373, 374.                                    |     | Etaux des Bouchers.—Vente des                                       | 458 |
| Expropriation du terrain de Louis Lefair.                                  | 322 | Eclairage, rue St. François-Xavier.                                 | 464 |
| " " " " V <sup>o</sup> Henri Lajoie.                                       | 322 | Élargissement de la rue Des Forges.                                 | 465 |
| " " " " L <sup>o</sup> Richelieu Ontario.                                  | 323 | Expropriation du terrain de T. Lyburner, J. A. Du                   |     |
| Eau.—Remise de l'impôt à Hroisse Massicotte et sa mère.                    | 327 | frère, N. Mons, et J <sup>o</sup> N. S. Denoncourt et rap. Normand, | 468 |
| Étal d'Éph. Teasdale transporté à Léon Denoncourt.                         | 328 | Expropriation du terrain de J <sup>o</sup> Marie Riadurocher & al.  | 469 |
| Expropriation de la Banque de Québec.—Re                                   | 330 | " " " " Henri Rodin.  | 469 |
| Employés.—Références exigées des nouveaux Officiers et.                    | 332 | Eclairage, rue Riverville.  | 477 |
| Expropriation du terrain de L. B. Vallières.                               | 332 | Expropriation du terrain de T. Lyburner.                            | 479 |
| " " " " J. B. L. Gould.  | 333 | " " " " V <sup>o</sup> On. Girard.                                  | 479 |
| " " " des Hérits J. W. Rodin.  | 333 | " " " " J. A. Dupresne.   | 479 |
| " " " de Denis Béliveau.   | 333 | " " " " V <sup>o</sup> N. S. Denoncourt.                            | 479 |
| " " " " V <sup>o</sup> J. Adélaïde Bélinas.                                | 334 | Edouard VII.—Deuil public, à la mort du Roi                         | 481 |
| " " " " V <sup>o</sup> John Ryan.  | 334 | Expropriation du terrain d' Alex. Baptist.                          | 483 |
| Echange de terrain avec les seigneurs de la Providence.                    | 346 | " " " de V <sup>o</sup> G. H. Ogden.                                | 483 |
| Expropriation du terrain de J <sup>o</sup> E. Houde.                       | 353 | " " " " V <sup>o</sup> John Baptist.                                | 483 |
| " " " " J <sup>o</sup> E. W. Beauchry.                                     | 354 | Élargissement du Boulevard Turcotte.                                | 483 |
| Echange de terrain avec le lo. P. R.                                       | 354 | " " " de la rue Du Fleuve.  | 483 |
| Exemption de taxes, etc. à la Canada Iron Corporation.                     | 364 | Eclairage, demande sur le côté St. Louis.                           | 485 |
| Eau.—Taux spécial à la Canada Iron Corporation.                            | 364 | Eau.—Remise à l'Association Agricole.                               | 488 |
| Évaluation pour 1910.—Dépôt du Rôle d'                                     | 371 | Élargissement de la rue Plaisante projeté.                          | 488 |
| Echange de terrains avec Girard & Rodin, Robert Panneton                   |     | Élections Municipales.—Nomination du Président des                  | 495 |
| et Adélaïde Lambert.   | 379 | Élevateur et escaliers du Marchés-aup-Denrées.                      | 500 |
| Eclairage, rues Des Pins, St. Maurice, St. Paul, St. Jacques, St. Antoine. | 385 | Élargissement de la rue Plaisante.—Pour l'                          | 500 |
| Etaux transportés à Lhs. Gauthier.   | 386 | Électeurs Municipaux.—Comité pour la révision de la liste des       | 505 |
| Expropriation du terrain de Louis Baril.                                   | 389 | Élargissement de la rue Plaisante.—Pour l'                          | 506 |
| Eglise Méthodiste.—Requête de l'   | 391 | Expropriation du terrain de D <sup>o</sup> rap. Normand.            | 507 |
| Embranchement du "Grand Nord".—Re  | 392 | " " " " W. Mons.  | 508 |
| Enquête du Marchés-aup-Denrées.—Rapport, re                                | 397 | " " " " J. A. Jutras.   | 514 |
| Expropriation du terrain de L <sup>o</sup> Noble F. J. Tourigny.           | 401 | " " " " Cooke & Pagé.   | 525 |
| " " " " Ad. Provencier.  | 402 | Eau.—Pompage par la North Shore Power Co.                           | 527 |
| Examen du Rôle d' Évaluation.  | 402 | Expropriation du terrain de Léopold Girard.                         | 534 |
| Évaluation.—Examen du Rôle d'  | 402 | Évaluateurs.—Nomination des   | 547 |
| Expropriation du terrain de L <sup>o</sup> Noble R. S. Cooke.              | 405 | Examen des livres de comptes par M. Gauthier                        | 566 |
| " " " " D <sup>o</sup> Maria Nault & al.                                   | 406 | Électicien de la Corp <sup>o</sup> —J. P. Lesclapart nommé          | 567 |
| Évaluation pour 1910.—Rapport sur plaintes contre le Rôle d'               | 409 | Évaluation des pertes par le feu à l'4-de-V.                        | 570 |
| Évaluateurs.—Rapport des   | 414 | Emplacements dans la Commune.—Vente d'                              | 596 |
| Évaluation pour 1910.—Homologation du Rôle d'                              | 424 | Eau du L. Hy fixé à \$2500.00 l'an.—Taux de l'                      | 591 |



|   |      |
|---|------|
| Evaluation pour 1911. - Depot du role D'                                    | 602  |
| Examen des plaintes contre le role,   | 643. |
| Expier, James. - Requete des Marquillers                                    | 645. |
| Evolution pour 1911. - Rapport pour plaintes contre le role d'              | 689  |
| Evaluateurs. - Rapport des  | 660  |
| Evolution pour 1911. - Rapport pour plaintes contre le role d'              | 701  |
| Echelle arverne. -achat d'une   | 675. |
| Etat des 2. marche aux Demiers, et Armand Bégin. - Transport del'           | 710. |
| Etaux des bouchers. - Vente des   | 718. |
| Etat des 2. marche aux Demiers, et Armand Bégin. - Transport del'           | 711. |
| Entretien des vidanges volontaires.   | 721. |
| Expropriation de terrain à C. V. H. - Offe d'                               | 731. |
| Examen pour communiquer au quai Richelieu & Custaux,                        | 744. |
| Expier, James, de Bachard. - Lettre disant la prop. de l'                   | 745  |
| Elargissement de la rue Temple,   | 746. |
| Emission de debentures pour Demard White & Co,                              | 747  |
| Expropriation de terrain de J. P. R. Bellepierre,                           | 750. |
| Elargissement de la rue St-Georges,   | 750. |
| Evans, Edw. A. - Lettre de  | 758  |
| Elections Municipales. - Nomination du President des                        | 759  |
| Evans, Edw. A. - Lettre de  | 761  |
| Elargissement de la rue Plainville  | 775  |
| Exemption partielle de taxes à la Leather Comp. Ltd. - Règlement concernant | 782  |
| Eclairage de l'état-major du camp. -  | 785  |
| Evaluateurs de propriété V. Desmarais. - Rapport des                        | 789  |
| Evaluation propriété V. Desmarais. - Diminution                             | 791  |
| Elections Municipales pour 1911. - Rapport du                               |      |
| Président des   | 794  |
| Elargissement de la rue St-Georges,   | 798  |
| Evaluation pour 1911. - Homologation du role D'                             | 689  |

Fitzpatrick, John.—Avis de poursuite de  
 Francs-Maçons.—Requête des  
 Frères.—Requête des Elèves des  
 Farmers.—Avis de motion de l' Echevin  
 Feu.—Règlement amendé.  
 Farmer.—Avis de motion de l' Echevin  
 Fortin, J. L.—E appropriation de terrain de  
 Frenette, Alphonse.—Requête d'  
 Francs-Maçons.—Lettre des  
 Goucher, John A.—Requête de  
 Fermeture, rue St. Martin  
 Fortin.—Avis de motion de l' Echevin  
 Filles majeures.—Droit de vote des veuves et des  
 Farmers.—Avis de motion de l' Echevin  
 " " " " " "  
 Francoeur, Ant. J. al.—Requête d'  
 Feu de Montréal.—Lettre du chef du Dépt. du  
 Féron, W. J. al.—Requête de  
 Farmer.—Avis de motion de l' Echevin  
 Francs-Maçons.—E appropriation de terrain des  
 Féron, R. J. al.—Requête de  
 Fédération des Chambres de Commerce et des Munici-  
 palités.—Lettre de la  
 Farmer et Frant, re achat de chevaux.—Rapport des Echev.  
 Farmers.—Avis de motions de l' Echevin 198 et  
 Filles de Jésus.—Requête des Frères  
 Falardeau, Et. J. al.—Requête d'  
 Formation des Comités Permanents.  
 Filtres.—Soumissions demandées pour  
 Fermeture des magasins.—Règlement concerté, la  
 Feu.—L. Schainé nommé sergent du  
 Lafard, Jos. nommé comptable.—Receveur  
 Fortin, Thomas.—Requête de  
 Filtres.—Rapport re placement de  
 Féron, Lafond & Camel.—Requête de  
 Fortin, J. L.—Requête de  
 Fortin, J. L. et Adol. Balcer.—Requête de  
 Filtres.—Rapport sur soumissions pour  
 " — Bâtisse pour  
 " — Contrat pour  
 Frère Olippius.—Lettre du Rév.  
 Forestiers Catholiques.—Requête des  
 Forestiers Canadiens.—Requête des  
 Fermeture des Auberges et magasins de liquours  
 Feu.—Rapport re moyens de protection contre le

6 Fermeture de la rue St. Martin.—Protet re 442  
 27 Ferron, W. Requête de 454  
 27 Fortin, J. L. & al.—Requête de 455  
 33 Famille Royale d'Angleterre.—Condolances à la 471  
 38 Ferron, W. et A. Prefontaine.—Requête de 473  
 45 Filtres.—Opération du système des 475  
 47 Féron, W. J. al.—Projet de cession terrains par 480  
 70 " " " " — Requête de 485  
 71 Fontaine, R. J. al.—Requête de 491  
 108 Falardeau, Et. J. al.—Requête d' 492  
 115 Féron, W. J. al.—Cession de terrains pour rues, par 507  
 123 Formation des Comités Permanents. 516  
 131 Franciscains.—Requête des Rév. Pères 536  
 139 Filtres.—Rapport re installation de 539  
 140 " " " " — Evaluation des pertes par 539  
 140 Fichette, Magaire.—Lettre de 540  
 152 Fichette, Magaire.—Lettre de 542  
 167 Fabrique St. Philippe.—Culte et emplacement à 546  
 174 Financial and Industrial Agency of 598  
 Canada.—Lettre de la  
 176 Féron, W. J. al.—Cession de terrain pour côte par 611  
 Fermeture des restaurants, etc.—Première lec-  
 tur du règlement re } 619  
 175 Féron Pierre.—Commission pour glace accordée à } 623  
 198 et 199 Foin charoin.—Commission accordée à L. N. Jourdain, } 641  
 208 Frigon, J. A.—Vente de terrain par 693  
 234 Fortin, Thomas.—Lettre de 714  
 240 Filtres.—Installation de 2 725  
 266 Feu.—Rapport re requête Ch. Piau. 727  
 272 Filles de St. Joseph et tarif des bateaux traversiers 749  
 274 Féron, J. J. Clémentin.—Lettre de 747  
 274 " " " " " " 753  
 286 Financial (The) Post of Canada.—Lettre de 754  
 289 Filtration de l'eau.—Rapport de J. O. Meadows re 754  
 293 Féron, J. J. Claud.—Lettre de 758  
 293 Forest J. O.—Requête de 761  
 293 Filtres.—Spécification pour sulfate d'alun pour 774  
 295 Fortin, J. L. et Marc. Gélinas.—Lettre de 785  
 295 Filatault, Capt. J. A.—Lettre de M. le 785  
 296 Féron, M. J. Blanche.—Vente de terrain par 798  
 305  
 381  
 382  
 387  
 395

|   |     |  |     |
|---|-----|--|-----|
| Girard, V <sup>re</sup> Etienne — Remise de tapes, à        | 2   | Godin, Henri — Expropriation de terrain, de                        | 214 |
| Grès Falls Co. — Lettre de la                               | 2   | Gauthier, G. — " " " "   | 214 |
| Gouin, A. J. Val. — Requête d'                              | 12  | Gauthier, Johnny Val. — Requête de                                 | 217 |
| Grès Falls Co. — Lettre de la                               | 12  | Gauthier, A. M. — Requête d'                                       | 227 |
| Gélinas, P. M <sup>re</sup> Quittance au                    | 19  | Girard, H., Contrôleur de Sorel. — Lettre de                       | 227 |
| Gélinas, Frs. — Avis de motion de l' Echevin                | 21  | Gouin, P. A. — Lettre de   | 228 |
| Gingras, Ls. Val. — Requête de                              | 27  | Godin, Henri — Protêt de   | 231 |
| Girard & Godin. — Expropriation de terrain, de              | 32  | Godin, J. W. — Arbitrage re  | 236 |
| Gauthier, Adélaïde. — " " " "                               | 37  | Germain, Désiré — Protêt de  | 236 |
| Gervais, M. E. Val. — Requête de                            | 40  | Guillemette, Naph., Surveillant des travaux du marché, aux dem. de | 237 |
| Godin, Wellie. — Expropriation de terrain, de               | 48  | Gélinas, J. S. Val. — Requête de                                   | 241 |
| Gauthier, A. M. — Requête d'                                | 51  | Grès Falls Co. — Lettre de la                                      | 242 |
| Godin, J. W. & Co. — Expropriation de terrain, de           | 54  | Godin, J. W. — Expropriation de terrain, de                        | 244 |
| Godin, L <sup>re</sup> H. L. — Expropriation de terrain, de | 74  | Gauthier, A. M. — Lettre d'  | 249 |
| Garantie par The Wabasso Cotton Co., Ltd. — Hypothèque en   | 92  | Gélinas, Marc. — Arbitrage re                                      | 250 |
| Gouin & Camelin. — Transport de contrat pour malle, de, à   | 96  | Gélinas, Marc. — Avis de motion de l' Echevin                      | 254 |
| Gélinas, S. F. P. — Requête de                              | 103 | Grant. — Avis de motion de l' Echevin                              | 256 |
| Gagnon, O. O. — Requête d'                                  | 103 | Gouin, P. A. — Requête de  | 263 |
| Gonthier, Jos. — Lettre de                                  | 103 | Godin, J. W. — Requête de  | 263 |
| " " — Arbitrage re  | 107 | Gauthier, G. Val. — Requête de                                     | 263 |
| " " — " " "   | 118 | Gonthier, Jos. Val. — Requête de                                   | 264 |
| Godin, W. W. — Sommation de                                 | 118 | Gouvernement Prov. — Lettre re terrains.                           | 279 |
| Gouvernement Fédéral. — Somment, les bâtisses du            | 124 | Gauthier, Géphirin — Protêt de                                     | 280 |
| Girardeau, Hect. — Lettre d'                                | 128 | Gauthier, Joseph. — Remise de tapes à                              | 285 |
| Godin, W. W. — Rapport re                                   | 129 | Gouvernement Prov. — Lettre re terrains.                           | 294 |
| Gonthier, Jos. — Expropriation de terrain, de               | 130 | Godin, Hertz. W. — Arbitrage re                                    | 297 |
| Girardeau, Hect. — Arbitrage re                             | 131 | Gélinas, V <sup>re</sup> Adélaïde. — Arbitrage re                  | 297 |
| Godin, Ernest. — Requête d'                                 | 133 | Gélinas, Marc. — Avis de motion de l' Echevin                      | 303 |
| Godin, Henri — Lettre de                                    | 133 | Godin, W. W. — Requête de  | 304 |
| Girard & Godin. — Lettre de                                 | 133 | Gélinas, Donat J. Val. — Requête de                                | 304 |
| Gouin, P. A. — Lettre de                                    | 141 | Gilbert, Bazillisse — Requête de                                   | 305 |
| Girardeau, Hect. — Arbitrage re                             | 153 | Great North Western Telegraph Co. — Lettre de la                   | 305 |
| " " — Expropriation de terrain, de                          | 166 | Gélinas, V <sup>re</sup> Ad. — Arbitrage re                        | 307 |
| Godin, Hertz. J. W. — Arbitrage re                          | 169 | Godin, Henri — Arbitrage re  | 307 |
| Girard & Godin. — Vente de terrain, à                       | 175 | Godin, Hertz. J. W. — Arbitrage re                                 | 307 |
| Godin, Hertz. J. W. — Arbitrage re                          | 175 | Gonthier, Jos. — Certificat de construction à                      | 309 |
| Garceau, O. — Aqueduc chez                                  | 177 | Gélinas, Marc. — Avis de motion de l' Echevin                      | 313 |
| Gauthier, G. — Lettre de                                    | 177 | Gélinas, S. F. P. — Requête de                                     | 317 |
| " " — Arbitrage re  | 179 | Gélinas, Jos. A. — Licence de boucher, à                           | 318 |
| Garceau, O. — Drainage chez                                 | 180 | Godin, Hertz. J. W. — Arbitrage re                                 | 321 |
| Grant, re achat de chevaux. — Rapport des Echev. Formés     | 195 | Godin, Henri — " "   | 321 |
| Gauthier, G. — Arbitrage re                                 | 203 | " " — " "  | 324 |
| Gélinas, S. Ernest — Requête de                             | 207 | Gonthier, Jos. Val. — Requête de                                   | 328 |
| Gouin, Alfred — Requête d'                                  | 209 | Godin, Henri — Lettre de   | 331 |

|  |     |  |        |
|--|-----|--|--------|
| Gardien de l'Hotel de Ville. — Jrs. Racette commé                  | 331 | Gélinas, Narc. — Certificat de licence à                                   | 488    |
| Godin, Hérty J. W. — Expropriation de terrain des                  | 333 | Gravel, F. J. & al. — Requête de   | 491    |
| Gélinas, P <sup>re</sup> J. Adélaïde — Expropriation de terrain de | 334 | Guillet, L. O. & al. — Requête de  | 492    |
| Gauthier, A. M. & al. — Requête d'                                 | 341 | Gélinas, Art. — Requête d'   | 492    |
| Grandmaison, Johnny — Requête de                                   | 342 | Godin, Hérty J. W. — Lettre des  | 493    |
| Gingras, Louis — Lettre d'Éph. Lacerte et                          | 342 | Gouin, A. J. & al. — Requête de  | 503    |
| Grant, W <sup>m</sup> O. — Lettre de                               | 351 | Gagnon, Albert — Requête d'  | 504    |
| Gingras, Es. — Lettre de   | 351 | Gélinas, Honoré & al. — Requête d'   | 509    |
| Godin, W. W. — Requête de  | 367 | Gonthier, Geo. — Lettre de   | 511    |
| Godin, D <sup>re</sup> Hector — Certificat de construction à       | 369 | Godin, Jhs. — Avis de poursuite de   | 512    |
| Gauthier, Félix & al. — Lettre de                                  | 376 | Greenshields, J. W. — Lettre de  | 521    |
| Girard & Godin. — Echange de terrain avec                          | 379 | Gouverneur Général. — Lettre du  | 521    |
| Gosselin, Pélésphore — Requête de                                  | 383 | Girard, Léopold — Expropriation de terrain de                              | 534    |
| Gagnon, Léonce — Requête de  | 383 | Giroup, Elphège — Requête d'   | 535    |
| Gauthier, Jhs. — États transportés à                               | 386 | Gervais, Nelson D. — Requête de  | 536    |
| Grand Nord. — Re-embanchement du                                   | 392 | Gauthier G. & al. — Domages à  | 536    |
| Gouin, A. J. — Lettre d'   | 392 | Gonthier, Geo. — Lettre de   | 537    |
| Gonthier, Joseph — Quittance à                                     | 400 | G <sup>ral</sup> Spécial de Préparations au papier                         | 545    |
| Gingras, Louis — Requête de  | 400 | Godin & al. — Poursuite de   | 546    |
| Grenier, Honoré — Requête d'                                       | 405 | Godin & al. — Compensation re poursuite de                                 | 549    |
| Gingras, Louis & al. — Requête de                                  | 405 | G <sup>ral</sup> Gonthier Geo. — Examen des titres de G <sup>ral</sup> par | 566    |
| Godin, Arthur — Domages réclamés par                               | 408 | Gélinas G. & al. — Requête de  | 568    |
| Grant, R. F. — Plainte de  | 408 | Grenier, Albert — Requête de   | 583    |
| Grès Falls Co. — Lettre de la                                      | 438 | Guilbert, J. P. — Requête de   | 584    |
| Godefroy. — Pour un pont sur la rivière                            | 440 | Do. — Réduction de taxes à   | 592    |
| Gosselin, Pélésphore — Requête de                                  | 454 | Gravel, Octave. — Requête de   | 593    |
| Gouin, O. A. & al. — Requête de                                    | 454 | Girard & Godin. — Lettre de  | 593    |
| Girard & Godin & al. — Requête des Employés des manufactures       | 455 | Garage d'automobiles. — Lettre de la Canadian                              | } 593. |
| Godin, Henri — Lettre de la  | 455 | Fire Underwriters Ass <sup>tion</sup> concernant                           |        |
| " " — Arbitrage re   | 456 | Gélinas Frs. — Avis de motion de l'Échevin                                 | 597    |
| Gingras, Es. & al. — Requête de                                    | 458 | Gauthier Ghs. — Requête de   | 598    |
| Godefroy et Ricard. — Horaire des traverses de                     | 462 | Gravel, F. G. — Lettre de  | 607    |
| Gouvernement. — Lettre re Ponts St Maurice.                        | 463 | Grand-Tronc. — Lettre de la C <sup>ie</sup> du                             | 608    |
| Godin, Henri — Arbitrage re  | 463 | Girard & Godin. — Vente d'emplacement à —                                  | 611    |
| Gauthier, Michel — Réduction de taxes à                            | 466 | Grand-Tronc. — Lettre de la C <sup>ie</sup> du                             | 616    |
| Godin, Henri — Expropriation de terrain de                         | 467 | Glace. — Première lecture du règlement concer <sup>t</sup> la              | } 619. |
| Germain & Frères re H. Mailhot. — Privilège de                     | 469 | coupe de la  |        |
| Girard, C <sup>re</sup> Or. — Expropriation de terrain de          | 476 | Germain & Frères. — Soumission pour ouvrage                                | } 619. |
| George V, concernant sa déclaration, lors de son cour-             | 479 | Place. — Règlement de plomberie accordée à                                 |        |
| ronnement. — Pétition au Roi                                       | 481 | Grand-Tronc. — Lettre de la C <sup>ie</sup> du                             | 622    |
| Gagnon, Albert & al. — Requête d'                                  | 481 | Grand-Tronc. — Application pour discontinuer service sur terrain           | 620.   |
| Gauthier, A. M. & al. — Requête d'                                 | 484 | Greenshields, J. W. & al. — Requête de                                     | 638.   |
| Greenshields, J. W. et John D. Oppé. — Lettre de                   | 484 | Gouin, P. A. — Lettre de   | 641.   |
| Gauthier, J. — Certificat de construction à                        | 486 | Glace à l'atmosph. — Soumission accordée à P. Ferron,                      | 641    |
|  | 486 | Grand-Tronc. — Lettre de la C <sup>ie</sup> du                             | 645.   |
|  | 487 | Godin, Narc. — Requête des Hérit <sup>rs</sup>                             | 651.   |



|   |      |
|---|------|
| Gélinas, G. P. - Requête de   | 690. |
| Giroux, Louis, -  | 690  |
| Gyreau Motor Car Co. Ltd. - Requête de                                  | 691. |
| Gouin, P. A. - Protêt à   | 693. |
| Godin & Bournival. - Requête de   | 701. |
| Guilbault, V. Frs. - " "  | 701. |
| Gravel, F. G. & al. - " "   | 702. |
| Germain & Poiré. - Certificat en fav <sup>r</sup> de                    | 704. |
| Gouin, P. A. - Poursuite contre   | 708. |
| Gouvernement. - Sur propriétés conduisant aux quais du fleuve           | 651  |
| Grenier, P. & al. - Requête de  | 713. |
| Grenier Pierre. - " "   | 713. |
| Godin, Alexis Aimé. - " "   | 726. |
| " H. L. & al. - " "   | 726. |
| Grenier Pierre. - Vente de terrain pour                                 | 728. |
| Gouin. P. A. - Lettre de  | 737. |
| Georges V. - Souscription des Georges de<br>l'empire pour cadeau au Roi | 738. |
| Gouin, P. A. & al. - Requête de   | 742. |
| Gizard & Godin. - Lettre de   | 743. |
| Gélinas, G. P. & fils. - " "  | 747. |
| Garantie hypothécaire par The Diamond Warehouse                         | 750. |
| Grand M. P. - Avis de motion de l'Eschevin                              | 751. |
| Guillemette Mill. & al. - Requête de                                    | 761. |
| Gouin, P. A. & al. cop. & acte de convention entre                      | 770. |
| Grand M. P. - Avis de motion de l'Eschevin                              | 772. |
| Gélinas, Marc. - Lettre de J. L. Fortin et                              | 785. |
| Godin & Bournival. - Requête de   | 795. |
| " - Quelques Notes - Neuve  | 795. |
| Gélinas Act. fils d'Adolphe. - Lettre de                                | 796. |
| Germain & Poiré. - Certificat en faveur de                              | 797. |







Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 4  
 Incendie.—Achat de pompe à 15  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapports(2) de l' 16  
 Indemnité à Alph<sup>re</sup> Péliveau. 16  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 23  
 Imbleau, Joseph.—E appropriation de terrain de 23  
 Inspecteur-sanitaire.—Rapport de l' 28  
 Inspecteur des pâtisseries.—Jos. Camel nommé 29  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 41  
 Incendies.—Rapport du conseil Exécutif, re 44  
 " — Avis, pour prêts d'argent. 117  
 " — Bill concernant les 119  
 " — " " " mineurs 130  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 134  
 " " " — " " " 134  
 Ingénieur de la pompe à incendie.—Lettre re 140  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 141  
 Incendie.—Achat de pompe à 165  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 170  
 " " " — " " " 178  
 Ingénieur de la cité de Winnipeg.—Lettre de l' 194  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 196  
 " " " — " (2) " " 203  
 Inspecteur-sanitaire.—Rapport de l' 203  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 213  
 Ingénieur de la cité.—Nomination de l' 215  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 218  
 Incendies.—Opinion légale re Règlement concernant les 218  
 " — Règlement concernant les 220  
 Ingénieur.—Pour nomination d' 236  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 267  
 Incendies.—Règlement concernant les 267  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 280  
 Incendies.—Règlement re débetures des 281  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 289  
 Inspecteur-sanitaire.—Rapport de l' 296  
 Ingénieur de la pompe à vapeur.—Rapport re 302  
 Ingénieur de la pompe à incendie et du rouleau }  
 à vapeur.—Nomination de l' 302  
 Incendies.—Lettres concernant les Débetures des 306  
 Inspection des vaches laitières et viandes. 306  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 307  
 Incendies.—Lettres concernant les Débetures des 314 et 318  
 " — Règlement re débetures des 315

Incendies.—Lettres concernant les Débetures des 328  
 Ingénieur de la cité.—Lettre de 351  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 353  
 Incendies.—Arbitrage re Débetures des 357  
 " — Obligations des 359  
 " — " " " 366  
 " — " " " 369  
 " — " " " 370  
 " — " " " 372  
 " — " " " 378  
 " — Prêts aux 459  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 464  
 Ingénieur de la cité.—Rapport de l' 465  
 Inspecteur-sanitaire.—Pour nommer un 480  
 Ingénieur de la cité.—Rapport de l' 525  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 534  
 Ingénieur de la cité.—Rapport de l' 539  
 Incendies de 1908 — Règlement concernant les 552  
 Inspecteur-sanitaire.—Rapport de l' 566  
 Isabelle, Adem — Requête de 569  
 Ingénieur de la cité — Lettre de l' 578  
 Inspecteur-sanitaire.—Rapport de l' 579  
 Ingénieur — " Cas. D. Meadows " 579  
 Inspection des filtres d'après l'ingénieur sanitaire " 579  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapport de l' 579  
 St Maurice — Droit de passage sur les 579  
 Inspecteur-vétérinaire.—Rapport de l' 587  
 Inspecteur-sanitaire.—" " 609  
 Inspecteur-vétérinaire.—Lettre de l' 620  
 Impression de la charte et des règlements accor- }  
 dées à Tenasse & LeFrancois } 637  
 Inspecteur-sanitaire.—Rapport de l' 647  
 Inspecteur-de-Ville.—Rapports(3) de 657  
 " " " — " (1) de l' 692  
 " - Sanitaire, " " " 692  
 " - Vétérinaire, " " " 692  
 Inspection des usines et établis des papiers, " " 692  
 " - Sanitaire, — Lettre de l' 698  
 Inspection de compétence à l'Apparatus 698  
 Inspection de la Diamond Whitewear Co. }  
 par Insp-de-Ville et Ing. de la cité } 708  
 Insp-de-Ville et Ing. de la cité.—Rapp. de 711  
 Inspecteur-sanitaire.—Rapport de l' 711  
 Inspecteur-vétérinaire.—" " " 711  
 " " " — " " " 721  
 " " " — " " " 721  
 " Sanitaire — " " " 727  
 Ile St-Quentin.—Rail emphytéotique de l' 728

|   |      |
|---|------|
| Inspecteur-sanitaire.-Rapport del'  | 730. |
| Pl. de la Potherie.- Chemin de fer du cap de la<br>Magdelaine à l'}         | 731. |
| Indemnité à Mrs. Faent.-  | 731. |
| Inspecteur-de-ville.-Rapport del'   | 744  |
| " -sanitaire.-  | 744  |
| Incidies de 1908, incendie.-Premiere lecture des<br>reglement concou. les } | 748  |
| Inspecteur-sanitaire.-Rapport del'  | 754  |
| " " " " " "   | 758  |
| Ingénieur de la bité.-Rap. Bougeois nommé                                   | 769  |
| Inspecteur de ville.-Rapport del'   | 775  |
| " " " " " "   | 775  |
| " " " " " "   | 779  |
| Inspecteur-sanitaire.- " " "  | 789  |
| Inspecteur de ville.- " " "   | 791  |
| Ingénieur de la bité.- Pont de Potherie.-Rapport del'                       | 797  |
| Inspecteur de ville.-Rapport del'   | 797  |

|  |      |
|--|------|
| Jourdain, L. W. — Services d'Acqueduc, propriété de    | 41   |
| Jutras, J. O. — Expropriation de terrain de            | 66   |
| " " " — " " " "  | 66   |
| " " " — " " " "  | 84   |
| Jourdain, Haph. — " " " "                              | 89   |
| " " — Lettre de  | 98   |
| " " — Requête de                                       | 108  |
| " " — Expropriation de terrains de                     | 143  |
| Janvier, D. — Acqueduc chez                            | 144  |
| " " — Drainage chez                                    | 180  |
| Jutras, G. J. Gal. — Requête de                        | 199  |
| Jourdain, Haph. — Vente de terrain à                   | 370  |
| Jugement <i>in re</i> Adolphe Balcer.                  | 386  |
| " " " Voel. Thibaudeau & al.                           | 386  |
| Janvier, Louis — Acqueduc chez                         | 454  |
| Jugement <i>in re</i> P. Kiely.                        | 463  |
| Jutras, J. O. — Expropriation de terrain de            | 514  |
| Jutras, J. A. — Poursuite de                           | 547  |
| Jutras, A. — Comparution sur poursuite de              | 548  |
| Jutras, Labrecque. — Transport de licence de           | 549  |
| Johnson, Henry. — Requête de                           | 571  |
| Jourdain, L. W. — Soumission pour fins et assises      | 641. |
| Jugement <i>in re</i> Chagnon & al. — <i>accordé à</i> |      |
| Jutras, J. O. — Requête de                             | 646  |
| Jutras, J. O. — Requête de                             | 656  |
| Jutras, J. O. — Cause en appel.                        | 698  |
| Jutras, J. A. — Vente de terrain par                   | 700  |
| Jutras, J. A. — Lettre de                              | 714  |
| Janvier, J. Thomas. — Requête de                       | 730  |
| Jetté, Sir L. A. — Lettre de                           | 738  |
| Janvier, J. Thomas. — Vente de terrains à              | 745  |
| Juneau, Ovide. — Lettre de                             | 778  |
| Jugement <i>in re</i> Harry Soo                        | 795  |

J



|                                  |     |
|----------------------------------|-----|
| Kiely, J. O. — Poursuite de      | 386 |
| " " — Jugement <u>in re</u>      | 463 |
| Kiernan, P. — Lettre de          | 714 |
| " — Requête de                   | 464 |
| Hepstein & Co. — sulfate d'alun, | 784 |

|  |  |       |
|--|--|-------|
| Lafont, Chas. - Lettre de                  | 738. Lacombe, J <sup>me</sup> M. O. à Victor Vézina. - Transport   | 782   |
| Lettre de Alf. Marchildon                  | 738. de certificats pour magasin de liquors de                     | 782   |
| " de Sir L. A. Lettè                       | 738. Letourneau, A. - Lettre de                                    | 785   |
| " " l'hon. J. L. Décarie,                  | 738. Lettre de M <sup>me</sup> L. J. Fata, Marc. Gélinas re chemin | } 785 |
| " " Ritchie & Hamelin,                     | 743 " de fer électrique  |       |
| " " la Chambre de Commerce,                | 743 " de A. Letourneau,  | 785   |
| " " Girard & Godin,                        | 743 " " Art. M. Marchand,  | 785   |
| " " l'hon. Jacq. Bureau,                   | 743 " " J. Paquette & al,  | 785   |
| " des Rév. Pères, Ursulines,               | 743 " " Northshore Power Co. re Réservoir,                         | 785   |
| " de Vanasse & Lepaucois,                  | 743 " " J. A. Filiatrault,   | 785   |
| " J <sup>me</sup> Claudimir Perron,        | 747 " " J. A. Tessier,   | 786   |
| Lampson, Odibon - Requête de               | 747 Lord, Leop. - Rapport de l'Exp. Velle re réclamation           | 791   |
| Lettre de L. Gélinas & frèr,               | 747 Lettre de Buisson, Piqué & Lajoie,                             | 795   |
| " " A. B. Normandin,                       | 747 " " Asselin & Auger,   | 795   |
| du Conseil d'Hygiène,                      | 753 " " Laurentide Paper Co. Ltd                                   | 795   |
| de A. B. Normandin,                        | 753 Laurentide Paper Co. Ltd. - Lettre de                          | 795   |
| " " L. Beaudry,                            | 753 " " " - Réduction de taxes à                                   | 795   |
| " " Canadian Municipal Journal,            | 753 Lettre de Dominion Coal Co.,                                   | 795   |
| " " Rev. du Sis. du P. Saug,               | 754 " " Canadian Motorey Electric Co.,                             | 795   |
| " " The Financial Post of Canada,          | 754 " " Canada Wire & Cable Co. Ltd,                               | 795   |
| Lafontaine & Morrissette, Requête de       | 757 " " Arthur Gélinas, fils & Adolphe                             | 796   |
| Lettre de la "Magamach Alp Paper Co.       | 757 " du Député-ministre Marius Richerries                         | 796   |
| " " J <sup>me</sup> Claud. Perron,         | 758 " de H. Atkinson,  | 796   |
| " " Edw. A. Evans,                         | 758 " " Northshore Power Co.                                       | 796   |
| Lamy, - Avis de motion de l'Échevin        | 760 " " Joseph Fricclair, fils,                                    | 796   |
| Lettre de M. Edw. A. Evans,                | 761 " du C. P. R. re taxes   | 796   |
| " " Wld. Martel,                           | 762 " de Ger. Méhot re auditon des livres,                         | 796   |
| Lafontaine & Morrissette, - Obligation par | 763 " " Achille Vieu,  | 796   |
| Lettre de Léopold Lord,                    | 765 " du Lord-Maire de Londres,                                    | 796   |
| Lord, Leop. - Lettre de                    | 765 Lord-Maire de Londres. - Lettre du                             | 796   |
| Lettre de "The Canadian Municipal Journal" | 765 Lettre de Onés. Martin,  | 797   |
| " " l'hon. Jacques Bureau,                 | 765 " " L. O. Plamondon,   | 797   |
| " " Eugène Falco,                          | 765 " " L. A. Baron,   | 797   |
| " " Bureau Piqué & Lajoie,                 | 773 " " la C <sup>ie</sup> Richelieu & Outaou,                     | 797   |
| " " Asselin & Auger,                       | 773 Lavolette, Requête des Promoteurs du Cercle                    | 702   |
| " " Jas. O. Meadows,                       | 774  |       |
| " " J. A. Grudel,                          | 774  |       |
| " " Vict. Desmarais,                       | 774  |       |
| " " Ind. J. Durault,                       | 778  |       |
| " " Orla Juneau                            | 778  |       |
| " " Bureau Piqué & Lajoie,                 | 779  |       |
| " " l'hon. Jacq. Bureau,                   | 779  |       |
| " " Canada Iron Corporation,               | 779  |       |
| " " Paterson Mfg Co. - The                 | 779  |       |

|  |    |   |    |
|--|----|---|----|
| Langerin, Joseph — Remise de taxes à                         | 2  | Leprohon, Jos. — Requête de                                 | 46 |
| Lettre de la Commission du Hâvre.                            | 2  | Lettre d'Adélaïde Provencher.                               | 46 |
| " d'Alphonse Béliveau.                                       | 2  | " de Wilson, Roy & Co. Leod.                                | 47 |
| " de la Grès Falls Co.                                       | 2  | " " D <sup>ns</sup> Jos. Bellefeuille.                      | 52 |
| " " V <sup>me</sup> Kap. Lajoie                              | 3  | " " D <sup>ns</sup> J <sup>ns</sup> John Ryan.              | 52 |
| Lajoie, V <sup>me</sup> Kap. — Appropriation de terrain de   | 3  | " d' Eug. Balcer.   | 52 |
| Lettre de Drolet, Lassonde & Co.                             | 3  | Licence d'No. Deschênes transportée à Lavergne & Frère.     | 56 |
| Lettre de J. E. Houde.                                       | 3  | Lavergne & Frère — Licence transportée à                    | 56 |
| " " W. A. T. Hart.   | 3  | Lefebvre, V <sup>me</sup> — Requête de                      | 64 |
| Lajoie, V <sup>me</sup> W. E. — Vente de terrain par         | 4  | Lettre de J. H. Ricard.                                     | 64 |
| Lottinville, J. de — Appropriation de terrain de             | 4  | " des H <sup>ts</sup> W. M. Balcer.                         | 64 |
| Lamothe, V <sup>me</sup> Omer — Appropriation de terrain de  | 4  | " d' Hubert Dussault.                                       | 64 |
| Lamy. — Avis de motion de l' Echevin                         | 8  | " " Adolphe Lambert.  | 64 |
| Laberge, Alf. — Requête d'                                   | 11 | Lambert, Adolphe — Lettre d'                                | 64 |
| Lettre de la Grès Falls Co.                                  | 12 | Labarre, H <sup>ts</sup> — Appropriation de terrain de      | 64 |
| " " V <sup>me</sup> O. Bontois.                              | 12 | Lord, J. — Appropriation de terrain de                      | 64 |
| " " Vict. Desmarais.   | 12 | Lavergne & Frère — Réduction sur transport de licence.      | 70 |
| " " Ed. Thibault Val.  | 12 | Licence à Lavergne & Frère — Réduction sur transport de     | 70 |
| " du chemin de fer de la Vallée du St. Maurice.              | 13 | Lettre de la Wabasso Boston Co.                             | 70 |
| Lajoie, V <sup>me</sup> Kap. — Appropriation de terrain de   | 20 | " " J. A. Desilets.   | 70 |
| Lettre de la Co. Richelieu & Ontario.                        | 22 | " " La North Shore Power Co.                                | 70 |
| " " Geo. Desfrane.   | 22 | " " " Ville de Shawinigan Falls.                            | 71 |
| " " Asselin & Perron.  | 22 | " " Louis Badaup.   | 71 |
| Lajoie, Lucien — Appropriation de terrain de                 | 23 | " " Téléphore Dugré.  | 71 |
| Licence de L. E. Dufrane transportée à J. A. Desfrane.       | 24 | " " la Loge Maçonnique Shawinigan.                          | 71 |
| Lamy. — Avis de motion de l' Echevin                         | 25 | Loge Maçonnique Shawinigan. — Lettre de la                  | 71 |
| Lamothe, Joseph — Requête de                                 | 27 | Lettre de Phi. Bellefeuille, jr.                            | 71 |
| Lettre du Chef de Police.                                    | 28 | Landry, Adol. — Résignation d'                              | 74 |
| Lottinville, J. L. de — Requête de                           | 34 | Lajoie, V <sup>me</sup> Henri — Appropriation de terrain de | 76 |
| Lettre de Téléphore Dugré.                                   | 34 | Lamy. — Avis de motion de l' Echevin                        | 79 |
| " " La Stanhope Granite Co.                                  | 34 | " " " " " " " " " "   | 81 |
| " " Johnny Boivin.   | 34 | Licence de Massicotte & Panneton.                           | 83 |
| " " La North Shore Power Co.                                 | 34 | Lettre de Philippe Bellefeuille, jr.                        | 84 |
| " " Drolet, Lassonde & Co.                                   | 34 | " " W. Mailhot.   | 84 |
| " " Bureau & Beaudry.  | 34 | " d' Alcide Lebrun.   | 84 |
| " " Eld. Martel.   | 34 | Lebrun, Alcide — Lettre d'                                  | 84 |
| Lamothe, V <sup>me</sup> O. — Arbitrage re                   | 35 | Lettre d' Art. Spénard.                                     | 85 |
| Lettre de Drolet, Lassonde & Co.                             | 41 | " de Blondin & Déry.  | 85 |
| " " L'Union Musicale.  | 41 | " " la Canadian Fire Underwriters Association.              | 85 |
| " " Daoust & Lafond.   | 41 | " " " North Shore Power Co.                                 | 85 |
| Lebrun, D <sup>ns</sup> A. — Appropriation du terrain de     | 42 | Lottinville, J. L. de — Arbitrage re                        | 86 |
| Lamothe, H <sup>ts</sup> Omer — Appropriation du terrain des | 42 | Lettre de P. Auger.   | 86 |
| Licence de F. P. Vanasse transportée à Dechaine & Girard.    | 44 | Loge Shawinigan. — Poursuite re arbitrage                   | 89 |
| Lamy. — Avis de motion de l' Echevin                         | 45 | Lettre de W. Mailhot.                                       | 92 |

|   |     |  |       |
|---|-----|--|-------|
| Lettre de Ls. Badaup.   | 92  | Lettre de Bureau Méthot.   | 133   |
| Lajoie, V <sup>o</sup> e Henri—Requête de                     | 98  | " " Ls. Badaup.  | 134   |
| Lachance, O. & al.—Requête d'                                 | 98  | " " Allyson & C <sup>o</sup> bert.                                     | 134   |
| Lettre de la Canadian Iron & Foundry Co.                      | 98  | " " F. P. Vanasse.   | 134   |
| " du J. O. R.   | 98  | Larivière, D.—Arbitrage re   | 134   |
| " de Ls. W. Jourdain.   | 98  | Lettre de la Canadian Fire & Co. Co.                                   | 140   |
| " " Ls. E. Dupresne.  | 98  | " " J. Tremblay.   | 140   |
| " " Bureau & Méthot.  | 99  | " du chef du Dépt. du Feu de Montréal.                                 | 140   |
| " " Téséphore Dugré.  | 99  | " de P. V. Ozyotte.  | 140   |
| " " T. E. Hermand.  | 99  | " " Chs. Pagé.   | 140   |
| Lajoie, V <sup>o</sup> e Henri—Annulation de vente par        | 101 | " " la Loge Shawinigan.  | 140   |
| Lettre de la Banque d' Hochelaga.                             | 103 | Loge Shawinigan.—Lettre de la  | 140   |
| " " V <sup>o</sup> e John Ryan.                               | 103 | Lettre de D <sup>o</sup> e J. M. Boisclair.                            | 141   |
| " " Jos. Gonthier.  | 103 | " " J. B. M. Barthe.   | 141   |
| " " D <sup>o</sup> e Jos. Bellefeuille.                       | 103 | " " P. A. Gauvin.  | 141   |
| Lottinville, Sévère de—Appropriation de terrain de            | 104 | " des Évaluateurs.   | 144   |
| Lajoie, V <sup>o</sup> e H. E.—Appropriation de terrain de    | 104 | Lacroix Johnny Gal.—Requête de   | 145   |
| Licence de D <sup>o</sup> e Mary Coury réduite.               | 106 | Leclerc, Évariste—Requête d'   | 146   |
| Larivière, David—Requête de                                   | 108 | Lettre de Bureau Méthot & Biqué.                                       | 146   |
| Lettre d' Hector Racette.                                     | 108 | " " V <sup>o</sup> e W. T. Robichon                                    | 146   |
| " de Ls. P. Mercier.  | 108 | Larivière, David—Appropriation de terrain de                           | 149   |
| " " V <sup>o</sup> e O. Carignan.                             | 108 | Lettre d' Art. Dugré.  | 152   |
| " " Gilles Raiché.  | 108 | " " Alfred Colas.  | 152   |
| " " Victor Desmarais.   | 109 | Larue & Chagné & al.—Requête de  | 168   |
| " " Alcide Lebrun   | 109 | Lambert, Adélard—Aqueduc et Drainage, shoy                             | 168   |
| Lebrun, Alcide—Lettre de                                      | 109 | Larivière, J. O.—Requête de  | 168   |
| Larivière, David—Arbitrage re                                 | 110 | Levasseur, V <sup>o</sup> e Ol.—Requête de                             | 168   |
| Lettre d' Albert Tourigny & al.                               | 116 | Lettre de Daoust & Lafond.   | 169   |
| " de D. T. Bouchard, greffier de St. Hyacinthe.               | 118 | " " Drolet, Lassonde & C <sup>o</sup> .                                | 169   |
| Licences.—Avis pour certificats de                            | 118 | " " Geo. Morrisette.   | 169   |
| Lettre de L <sup>o</sup> Hon <sup>o</sup> ble Jacques Bureau. | 128 | " " W. A. Belcourt.  | 169   |
| " d' Adol. Balcer.  | 128 | " " V <sup>o</sup> e W. T. Robichon.                                   | 169   |
| " de V <sup>o</sup> e Michel Baron.                           | 128 | " du chef de Police.   | 170   |
| " d' Hect. Girardeau.   | 128 | Loge Shawinigan—Appropriation de terrain de                            | 174   |
| " " Uld. Martel.  | 128 | Lavergne & Frère.—Requête de   | 176   |
| " du chef de Police.  | 128 | Lettre de O. Charton.  | 177   |
| Lamy, Joseph—Requête de                                       | 133 | " " Ben. Albert Lamy.  | 177   |
| Lamy, Ben. A.—Requête de                                      | 133 | Lamy, Ben. Albert—Lettre de  | 177   |
| Lettre de Victor Desmarais.                                   | 133 | Lettre de la Fédération des Chambres de Commerce                       | } 177 |
| " " Henri Godin.  | 133 | et des Municipalités.  |       |
| " " J. Lapolice.  | 133 | Lettre de G. Gauthier.   | 177   |
| Lapolice, J.—Lettre de  | 133 | Lamothe, H <sup>o</sup> O.—Arbitrage re                                | 178   |
| Lettre de P. A. Poudreault.                                   | 133 | Lavergne & Frère.—Licence à  | 178   |
| " " Girard & Godin.   | 133 | Licences à Lavergne & Frère, J. A. Bédard et Alph <sup>o</sup> Bédard. | 178   |

|   |     |  |     |
|---|-----|--|-----|
| Lettre de la Soc. de Télégraphe "Marconi".                | 181 | Lettre de J. R. Whitehead.                       | 217 |
| " " Adol. Balcer.   | 181 | " " L' Arthur Brunelle.                          | 218 |
| " " A. B. Normandin.                                      | 181 | " " de Thomas Chevalier.                         | 218 |
| " " La Philip Carey & Co.                                 | 193 | Lajoie, Lucien—Expropriation de terrain de       | 225 |
| " " " Soc. Alpha.   | 193 | Lamothe, Rév. Léon—Requête de                    | 226 |
| " " O. V. Ayotte.   | 193 | Lacouture & Robert—Requête de                    | 227 |
| " " Jos. T. Beaudoin.                                     | 194 | Lettre de la Bell Telephone Co.                  | 227 |
| " " La Laurentian Construction Engineering Co.            | 194 | " " H. Girard, contrôleur de forêt.              | 227 |
| Laurentian Construction Engineering Co.—Lettre de la      | 194 | " " L' A. B. Normandin.                          | 227 |
| Lettre de l'Ingénieur de la Cité de Winnipeg.             | 194 | " " de Rapha. Duchaine & al.                     | 228 |
| " " L' Honble Jacques Bureau.                             | 194 | " " du Rév. Ls. Denoncourt.                      | 228 |
| Lamothe, Rév. Omer—Expropriation de terrain de            | 197 | " " de Jos. Vachon.                              | 228 |
| Lacroix, Dellem.—Requête de                               | 200 | " " L' Eugène Thivierge.                         | 228 |
| Lettre de la Soc. de Construction et de Pravage Modernes. | 200 | " " de G. J. W. Teasdale.                        | 228 |
| " " " " d'Ass. Sauvegarde.                                | 200 | " " P. A. Louin.                                 | 228 |
| " " d'Alex. Baptist.                                      | 200 | " " L' O. Lebeau.                                | 228 |
| " " Eucher Paquin.  | 200 | Lebeau, O.—Lettre d'                             | 228 |
| " " de Pierre Morin.                                      | 200 | Lettre de Elliott & David.                       | 229 |
| " " (2) de Bureau, Méthot & Biqué.                        | 201 | " " Téléphore Lymburner.                         | 229 |
| " " de G. S. Ogden.                                       | 201 | Lymburner, Téléphore—Lettre de                   | 229 |
| Listes de trottoirs en pierre ou béton.                   | 204 | Lettre de Martel & Duplessis.                    | 229 |
| Lamy.—Oris de motion de l'Échevin                         | 206 | " " V <sup>o</sup> Odilon Comtois.               | 234 |
| Lacombe, Adrien—Requête d'                                | 207 | " " J. E. Kamel.                                 | 234 |
| Lafontaine, A. Lab.—Requête d'                            | 210 | " " R. S. Lindsay, M. V.                         | 234 |
| Lettre de la Soc. de Télégraphe "Marconi".                | 210 | Lindsay, R. S. G.—Lettre de                      | 234 |
| " " d' Eug. Balcer.                                       | 210 | Lettre de la Burrill Lumber Co.                  | 235 |
| " " de Lavust & Lafond.                                   | 211 | " " " Robert Ryan Co.                            | 235 |
| " " Paul Phainé.  | 211 | " " G. H. Robichon.                              | 235 |
| " " P. E. Panneton.                                       | 211 | " " Alphonse Carignan.                           | 235 |
| " " Désiré Ricard.  | 211 | " " Bureau, Méthot & Biqué.                      | 236 |
| " " J. W. Dalton.   | 211 | Lamy, Benj.—Pour nomination comme ingénieur.     | 236 |
| " " Dalbé Vieux.  | 211 | Lamy.—Oris de motion de l'Échevin                | 238 |
| " " V <sup>o</sup> Eucher Duchaine & al.                  | 211 | Lettre de la Bell Telephone Co.                  | 241 |
| " " Clement & Co.   | 212 | " " " L'ies Falls Co.                            | 242 |
| " " La North Shore Power Co.                              | 212 | Loyer à la Marconi Wireless Telegraph Co.—Bail à | 246 |
| " " Bureau, Méthot & Biqué.                               | 212 | Levasseur, Rapha. al.—Requête de                 | 249 |
| " " J. E. Houde.  | 212 | Lettre d' A. W. Gauthier.                        | 249 |
| " " Téléphore Dupré.                                      | 212 | " " Eug. Balcer.                                 | 249 |
| Lajoie, Lucien—Arbitrage re                               | 213 | " " de la Soc. Alpha.                            | 250 |
| " " —Expropriation de terrain de                          | 215 | Lemieux, Art. Gal.—Requête                       | 263 |
| Lebevre, Jos. A.—Requête de                               | 216 | Leclerc, H. Gal.—Requête de                      | 264 |
| Lettre d' Ernest Kamel.                                   | 217 | Lettre de la Wabasso Cotton Co.                  | 264 |
| " " de V <sup>o</sup> John Ryan.                          | 217 | " " " Corrugated Pipe Co.                        | 264 |
| " " J. W. Trotter.  | 217 | " " Bureau, Méthot & Biqué.                      | 264 |



|   |     |  |     |
|---|-----|--|-----|
| Lettre de Walter E. Roy.                            | 264 | Lajoie, V <sup>o</sup> e Henri — Arbitrage <u>re</u>                 | 297 |
| " " D <sup>me</sup> Hap <sup>t</sup> Normand.       | 264 | Leprohon, Jos. — Requête de  | 302 |
| " " Jules Marchand.                                 | 264 | Lettre de la Shawinigan Water & Power Co.                            | 305 |
| Lottinville, Sévère — Arbitrage <u>re</u>           | 267 | " " " Great North Western Telegraph Co.                              | 305 |
| Laberge, Alfred — Requête d'                        | 278 | " " " A. Lavallée-Smith.   | 305 |
| Lettre de la Co <sup>o</sup> Richelieu & Ontario.   | 278 | Lavallée-Smith, A. — Lettre de                                       | 305 |
| " " Trefflé Pouchard.                               | 279 | Lettres de J. B. W. Barthe. (2)                                      | 305 |
| " " Harry Buckley.                                  | 279 | Lettre du Rév <sup>d</sup> Frère Olippius.                           | 305 |
| " " Beauchemin & Fils.                              | 279 | " de Téléphore Duqué.  | 306 |
| " " E. E. Taché.                                    | 279 | " " Jhs. Lanctôt, <u>re</u> débentures.                              | 306 |
| " " L. O. Mercier.                                  | 279 | Lanctôt, Jhs. — Lettre de  | 306 |
| " " la succ. W. T. Robichon.                        | 279 | Lettre de Hanson Bros.   | 306 |
| Livermoche, P. — Vente de terrain par               | 279 | " " J. W. Tessier.   | 306 |
| Lesmerises, O. — " " " "                            | 279 | " des Commissaires du Câvre.   | 306 |
| Lebeau, Olivier — Poursuite d'                      | 280 | " d' Adélarde Limoges.   | 306 |
| Lesmerises, O. — Vente de terrain par               | 283 | Limoges, Adélarde — Main levée d'hypothèque, à                       | 306 |
| Légaré, Alfred Val. — Requête d'                    | 286 | Loyer du carré Le Platon, discontinués.                              | 310 |
| Lettre de la Shawinigan Water & Power Co.           | 286 | Le Platon. — Loyer, discontinués, carré                              | 310 |
| " " Jos. Leprohon.                                  | 287 | Lymburner, J. — Appropriation de terrain de                          | 311 |
| Leprohon, Jos. — Lettre de                          | 287 | Lamy, W. — " " " "   | 312 |
| Lettre de J. W. Béland.                             | 287 | Livermoche, Trefflé — " " " "  | 312 |
| " du "Print Courant."                               | 287 | Loyer à Harry Buckley.   | 312 |
| " de D <sup>me</sup> Hap <sup>t</sup> Normand.      | 287 | " " Amédée Carpentier et à son épouse.                               | 312 |
| " " V <sup>o</sup> e O. Carignan.                   | 287 | Lettre de Bureau, Méthot & Biqué, <u>re</u> débentures.              | 314 |
| " " D <sup>me</sup> Amédée Carpentier.              | 287 | Lacroix, Johnny Val. — Requête de                                    | 317 |
| " " V <sup>o</sup> e Denis Aubuchon.                | 287 | Lettre de Sir Wilfrid Laurier.                                       | 318 |
| " " "La Patrie."                                    | 287 | Laurier, Sir Wilfrid — Lettre de                                     | 318 |
| La Patrie. — Lettre de                              | 287 | Lettre de l' Hon <sup>ble</sup> Jacques Bureau.                      | 318 |
| Lettre de Bureau, Méthot & Biqué.                   | 287 | " " Jhs. Lanctôt, <u>re</u> débentures.                              | 318 |
| " <u>re</u> réclamation O. Lebeau.                  | 287 | Lanctôt, Jhs. — Lettre de  | 318 |
| Lebeau, O. — Lettre <u>re</u> réclamation           | 287 | Lettre de Hanson Bros.   | 318 |
| Lettre du Chef de Police.                           | 288 | " des Rév <sup>des</sup> Ursulines.                                  | 318 |
| " " Conseil des Arts et Manufactures.               | 288 | " de la Corrugated Pipe Co.  | 318 |
| Lottinville, S. de — Appropriation de terrain de    | 291 | " " " Ligue Anti-tuberculeuse.                                       | 318 |
| Lajoie, V <sup>o</sup> e N. E. Val. — Requête de    | 293 | Ligue Anti-tuberculeuse. — Lettre de la                              | 318 |
| Langlois, D <sup>lle</sup> Adeline. — Requête de    | 293 | Lambert, Ad. — Appropriation <u>re</u> Herb <sup>t</sup> Panneton et | 319 |
| Lettre du Club Nautique des 3-R.                    | 294 | Lajoie, V <sup>o</sup> e Henri — Arbitrage <u>re</u>                 | 320 |
| " d' Adélarde Limoges.                              | 294 | " " " — Appropriation de terrain de                                  | 323 |
| Limoges, Adélarde — Lettre d'                       | 294 | Lambert, D <sup>lle</sup> Flore. — Remise de taxes à                 | 327 |
| Lettre de D <sup>me</sup> Hap <sup>t</sup> Normand. | 294 | Lafontaine Louis. — Résignation de                                   | 328 |
| Lajoie, D <sup>me</sup> O. S. — Arbitrage <u>re</u> | 294 | Lettre de Jos. Dumont, sous-sec. Provincial.                         | 328 |
| Lettre de E. E. Taché.                              | 294 | " " Jhs. Lanctôt, <u>re</u> débentures.                              | 328 |
| " " la Canada Iron Corporation.                     | 294 | Lanctôt, Jhs. — Lettre de  | 328 |
| Leprohon, Jos. — Rapport sur requête de             | 294 | Lettre de Delisle et Béland.   | 328 |

|  |     |
|--|-----|
| Lettre de Henri Godin.   | 331 |
| Liqueurs enivrantes.—Vente et rapports re                              | 331 |
| Lavigne, D <sup>ne</sup> Eug.—Transport d'étal à P. Bélond.            | 342 |
| Lettre de Chs. Milette.  | 342 |
| " " M <sup>re</sup> Laughlin & Charleson.                              | 342 |
| " " Eph. Lacerte et Ls. Lingras.                                       | 342 |
| Lacerte, Eph. et Ls. Lingras.—Lettre d'                                | 342 |
| Lettre d' Eld. Martel.   | 342 |
| " de L. P. Mercier, re terrain, du C. P. R.                            | 342 |
| " " Camille Coury.   | 351 |
| " " Léon Denoncourt.   | 351 |
| " " Dolphis Galleup.   | 351 |
| " " J. S. Héty.  | 351 |
| " " Wm. O. Grant.  | 351 |
| " " Ls. Lingras.   | 351 |
| " " L'Ingénieur de la cité.  | 351 |
| " " John Lovell & Son.   | 351 |
| Lovell, John & Son.—Lettre de  | 351 |
| Laval, Village de.—Règlement re Traverser                              | 351 |
| Lafontaine, Ls.—Requête de   | 356 |
| Lettre de Hanson Bros.   | 354 |
| " " L'Union des Municipalités.   | 354 |
| " " la Canadian Fire Underwriters' Association.                        | 354 |
| " " Léon Bureau.   | 364 |
| Laverdure, Jos.—Requête de   | 364 |
| Lettre de L. P. Mercier.   | 368 |
| " " E. A. B. Montgomery.   | 376 |
| Lemoine, B. A.—Requête de  | 376 |
| Lettre de Félix Lauthier P <sup>re</sup> .                             | 376 |
| Lamy, L'Échevin.—Résignation, comme Ch <sup>ef</sup> Com. des Marchés. | 374 |
| Licences.—Avis pour certificats de                                     | 374 |
| Licence de Chs. Duquay transportée à Em. Panneton.                     | 378 |
| " " W. Laverdure & Frère transportée à Ls. Pelletier.                  | 378 |
| Lavergne, A. & Frère.—Transport de licence de                          | 378 |
| Lambert, Adélarde.—Echange de terrain avec                             | 379 |
| Ligue du sacré-cœur.—Requête de la                                     | 382 |
| Ligue Anti-tuberculeuse.—Requête de la                                 | 382 |
| Lettre d' Eld. Martel.   | 383 |
| Lettres (2) de Drolet, Lassonde & Co.                                  | 383 |
| Lettre de Lr. O. Beauchemin.   | 384 |
| " " la Canadian Fire Underwriters' Ass <sup>n</sup> .                  | 384 |
| " " D <sup>ne</sup> Rapha. Normand.                                    | 384 |
| " " Joseph Marville.   | 384 |
| Levasseur, Phi.—Requête de   | 392 |

|   |     |
|---|-----|
| Lettre d' A. J. Louin.                                    | 392 |
| " du Sec.—Trés. de St. Grégoire.                          | 393 |
| " de la Dominion, corrugated steel Pipe, Co.              | 393 |
| " " " Chambre de Commerce.                                | 393 |
| " " " North Shore Power Co.                               | 393 |
| " " " Colonial Engineering Co., Ltd.                      | 393 |
| " " Jos. O'b. Mignault.                                   | 393 |
| Landry, Henri.—Transport de licence, de                   | 399 |
| Licence de Henri Landry transportée à Hélot & Frères.     | 399 |
| Licences de D <sup>ne</sup> W. Lacombe et Honoré Sévigny. | 399 |
| Lacombe, W. O. W.—Licence de                              | 399 |
| Lettre de la Chambre de Commerce.                         | 408 |
| " " Canadian Consolidated Rubber Co.                      | 408 |
| " " Léon, Roy & W. Leod.                                  | 408 |
| " du Conseil du Comté de Nicolet.                         | 408 |
| " de Comeau & Béliveau, avocats.                          | 408 |
| Livres de l'Acqueduc.—Soumissions pour                    | 436 |
| Lettre de Lr. O. Beauchemin.                              | 437 |
| " " O. W. Martel.   | 437 |
| " " la succession Jacques Hault.                          | 437 |
| " " " J <sup>rs</sup> Falls Co.                           | 438 |
| " " " North Shore Power Co.                               | 438 |
| " " D <sup>ne</sup> Léon Normand.                         | 438 |
| Lessard, Edmond.—Requête d'                               | 450 |
| Lemoine, Israël.—Requête d'                               | 450 |
| Lettre de Jos. Dumont, sous secrétaire Provincial.        | 450 |
| Licences.—Projet de Règlement concernant les              | 453 |
| Leclerc, Louis et Léon.—Requête de                        | 454 |
| " " " " — Remboursement à                                 | 454 |
| Lettre de la Ligue Anti-tuberculeuse.                     | 455 |
| Ligue Anti-tuberculeuse.—Lettre de la                     | 455 |
| Lettre de Henri Godin.                                    | 456 |
| " " Téléphore Lymburner.                                  | 456 |
| Lymburner, Téléphore.—Lettre de                           | 456 |
| Lettre de J. A. Despres.                                  | 456 |
| " " Lr. O. Boisvert.                                      | 456 |
| " " la B. B. Co. Shoe Co.                                 | 456 |
| " " Bureau, Hélot & Rigou.                                | 456 |
| " " " " " " "   | 456 |
| " " la Wabasso Cotton Co.                                 | 457 |
| " des Héts P. Elzéar Pothier.                             | 457 |
| " d' O. Plamondon.  | 457 |
| Licences.—Opinion légale sur règlement re                 | 457 |
| Licence de Honoré Sévigny.                                | 457 |

|   |     |  |     |
|---|-----|--|-----|
| Lamothe Joseph — Requête de                         | 461 | Licence à Marc Gélinas. — Certificat de                | 488 |
| Lettre de Ed. Laplante.                             | 462 | Lambert, Jos. — Requête de                             | 492 |
| Laplante, Ed. — Lettre de                           | 462 | Lymburner, T. Val. — Requête de                        | 492 |
| Lettre de la Commission du Caire.                   | 462 | Lettre de Comeau & Béliveau.                           | 493 |
| " " Denis G. Labarre.                               | 462 | " " Ely. Brière.                                       | 493 |
| Labarre, Denis G. — Lettre de                       | 462 | " des Herts J. W. Godin.                               | 493 |
| Lettre de T. Lymburner.                             | 462 | " du Capt. H. Hamelin.                                 | 493 |
| Lymburner, T. — Lettre de                           | 462 | " de Bureau, Méthot & Biqué.                           | 493 |
| Lettre d'Augustin Cadorette.                        | 462 | " d'Art. Brunelle.                                     | 493 |
| " de l'Honble Jacques Bureau.                       | 463 | " de Joseph Colin.                                     | 493 |
| " (2) de Bureau, Méthot & Biqué.                    | 463 | Lingerie. — Règlement, concerté re manufacture de      | 495 |
| " de O. V. Arnotte.                                 | 463 | Labarre, Joseph G. — Requête de                        | 503 |
| " du Capt. H. Hamelin.                              | 463 | Lerasseur, Lucien — Requête de                         | 503 |
| " Alfred Colas.                                     | 463 | Lettre de Léon Denoncourt.                             | 505 |
| " de Philippe Paradis.                              | 463 | " " On. Beaulac.                                       | 505 |
| " " L. S. Craig.                                    | 463 | " " Dme Naph. Normand.                                 | 505 |
| " " la Balcer Glove Mfg. Co.                        | 464 | Lingerie. — Procès-verbal, assemblée re manufacture de | 505 |
| " " " Cie. Richelieu & Ontario.                     | 464 | Lettre de Bureau, Méthot & Biqué.                      | 509 |
| " (2) du Chef de Police.                            | 464 | " " L. A. Biron.                                       | 510 |
| Licence d'Honoré Sévigny. — Opinion légale re       | 465 | " " Gédéon Leblanc.                                    | 510 |
| Licence de Ludger Howard — Certificat re            | 467 | Leblanc, Gédéon — Lettre de                            | 510 |
| Licence de Honoré Sévigny.                          | 467 | Lettre de J. Lewis Williams.                           | 510 |
| Lymburner, T. — Appropriation de terrain de         | 468 | " " Léon, Roy & H. Leod.                               | 510 |
| Lettre de la Roberts Filter Manufacturing Co., Inc. | 471 | " " la Banque de Québec.                               | 510 |
| Leclerc, Ls. & Frs. Cappé. — Requête de             | 473 | " (2) " l'Association des Citoyens.                    | 510 |
| Larivière, David — Requête de                       | 473 | " " Eug. Balcer.                                       | 510 |
| Lettre de l'Honble Jacques Bureau.                  | 474 | " du Club Nautique.                                    | 511 |
| " d'Al. Lachance.                                   | 474 | " de la Wabasso Boston Co.                             | 511 |
| Lachance, Al. — Lettre d'                           | 474 | " " " Continental Bitumen Co.                          | 511 |
| Lettre de Phi. Paradis.                             | 474 | " " Geo. Gonthier.                                     | 511 |
| " " la Commission des Chemins à Barrières.          | 474 | " " la Canadian Siegnart Beam Co.                      | 520 |
| " " Nicholas Mons.                                  | 474 | " " " Commission des Chemins de Fer.                   | 521 |
| " des Révdes Dmes Ursulines.                        | 474 | " " J. W. Greenshields.                                | 521 |
| " (2) de Bureau, Méthot & Biqué.                    | 475 | " du Gouverneur Général.                               | 521 |
| " " la North Shore Power Co.                        | 475 | " de Victor Desmarais.                                 | 523 |
| " du Président des Services Sanitaires.             | 475 | " " L. A. Caron.                                       | 523 |
| Lymburner, T. — Appropriation de terrain de         | 479 | " des Commissaires du Caire.                           | 530 |
| Lettre de l'Échevin E. F. Panneton.                 | 486 | " de Bureau, Méthot & Biqué.                           | 530 |
| " " l'Honble Jacques Bureau.                        | 486 | " d'Alphonse Béliveau.                                 | 530 |
| " " la Cartwright Automatic Press Co.               | 486 | " de la Cité de St. Paul.                              | 530 |
| " " " Roberts Filter Mfg. Co.                       | 486 | Lambert, Delle Flora — Remise de cartes à              | 535 |
| " " l'Association des Citoyens.                     | 486 | Lettre de Léon, Roy & H. Leod.                         | 536 |
| " " J. W. Greenshields et John D. Oppel.            | 486 | " " F. Gauthier & Fils.                                | 536 |
| Lingerie. — Lettre re manufacture de                | 486 | " " l'Honble Jacques Bureau.                           | 536 |





|  |   |      |
|--|---|------|
| Lemay, Alph. - Commission pour entretien de chemins<br>d'hiver accordée à } 614.                           | Lettre de Bureau Biqui & Lajoie                         | 695. |
| Lemoine, V <sup>o</sup> Pierre. - Requête de   | " "   | 698. |
| Lettre de Asselin & Auger,   | " " J. G. Rutherford, Dir. Gén. Vétérinaire             | 698. |
| " " la C <sup>ie</sup> de Téléphone Bell,  | " " la North Shore Power Co.                            | 698. |
| " " " " du Grand-Tronc,  | " " Dany Fauvelton,                                     | 698. |
| " " Alfred Phault,   | " " L'Incorporation des St. Pite.                       | 698. |
| Liquiers mirantes. - Règlementation des clubs,   | " " l'Inspecteur Sanitaire,                             | 698. |
| Lettre de D <sup>ns</sup> V <sup>rs</sup> John Ryan,   | " " The Diamond Whitewear Co Ltd                        | 700. |
| " " J. O. Poirier,   | " " la North Shore Power Co.                            | 702. |
| " " l'Inspecteur Vétérinaire,  | " " la Canadian Fire Hose Co.                           | 702. |
| " " la Canadian Sigwart Beauv Co.  | " " l'Hon. Jacques Bureau,                              | 702. |
| " " C <sup>ie</sup> du Grand-Tronc,  | " " L'Association des Citoyens,                         | 702. |
| " du P <sup>re</sup> Père Augustin,  | Lacroix Pierre. - Requête de                            | 710. |
| " de Philippe Paradis,   | Lafontaine Morissette. - Requête de                     | 710. |
| " " la Commission des Chemins à Parisiers<br>et des Ponts de Plage } 620.                                  | Lettre de Bureau Biqui & Lajoie                         | 711. |
| Lafond, Chs. - Lettre de   | " " L'Hon. M <sup>re</sup> Jacques Bureau,              | 711. |
| Lettre de Chs. Lafond,   | Lamothe, D <sup>ns</sup> Léona. - Requête de            | 713. |
| " " W. H. Biggar,  | " " D <sup>ns</sup> Agilda. - Requête de                | 713. |
| " " du G. T. R.  | Lajoie, D <sup>ns</sup> Agilda. - " "                   | 714. |
| " " de G. J. Lockigell,  | Lettre du Sec. Chamb. de Commerce,                      | 714. |
| Lochwell, G. J. - Lettre de  | " " de G. H. Robichon                                   | 714. |
| Lettre de la Commission des Chemins de Fer,  | " " de Achille Vian (2)                                 | 714. |
| " " Ritchie & Hamelin,   | " " J. A. Leduc   | 714. |
| " " Canadian Fire Underwriters Assc <sup>ns</sup>  | " " D <sup>ns</sup> V <sup>rs</sup> Chs. Ed. Caron,     | 714. |
| " " P. A. Gouin,   | " " P. Kieman,  | 714. |
| " " la C <sup>ie</sup> du Grand-Tronc,   | Lebrun, Alcide. - Requête de                            | 720. |
| " " Bureau Biqui & Lajoie  | Lebrun, Jos. A. - substitué à A. Lebrun,                | 720. |
| " " " " " "  | 641. Lemay Jos. - " " " "                               | 720. |
| " " P. N. Martel,  | 645. Lettre de Bureau Biqui & Lajoie                    | 721. |
| " " F. G. J. Berlinguet,   | 645. " " Achille Vian,                                  | 721. |
| " " Canadian Sigwart Beauv Co Ltd,   | 646. " " Léon Lafond,                                   | 721. |
| " " la Commission des Chemins de Fer,  | 646. Lafond Léon. - Lettre de                           | 721. |
| " " l'Hon. Jacq. Bureau,   | 646. Lettre du Ministre de la Marine,                   | 721. |
| " (2) " M. J. Ch. Pelletier,   | 646. Lebrun, Alc. - Requête de                          | 724. |
| " " du G. T. R.  | 646. Lefair Joseph. - Substitution à Jos. Lemay         | 724. |
| " " de Nap. Descoteaux,  | 646. Lettre de Nav. Mailhot,                            | 725. |
| " " du P <sup>re</sup> 4 <sup>e</sup> Com. Annuelle des Services<br>Sanitaires de la C <sup>ie</sup> de C. | 653. " " Bureau Biqui & Lajoie,                         | 725. |
| " " de la Canadian Fire Hose Co.   | 656. " " du Chef de Police                              | 730. |
| " " F. G. J. Berlinguet,   | 656. " " de J. O. Desilets,                             | 730. |
| Lambert, Joseph. - Requête de  | " " D <sup>ns</sup> V <sup>rs</sup> Phil. Bellefeuille, | 730. |
| Lettre de Canadian Fire Hose Co.   | " " la "Wagman's" Culp & Paper Co.                      | 730. |
| 694  | 657. Lamothe, D <sup>ns</sup> P. Omer, Requête de       | 737. |
| 695.   | 694. Lettre de P. A. Gouin                              | 737. |
|  | " " D <sup>ns</sup> V <sup>rs</sup> Phil. Bellefeuille, | 737. |
|  | " " Chas. Lafond,                                       | 738. |

Continuation au verso de la lettre " K "





|   |                    |  |     |
|---|--------------------|--|-----|
| Marché-aux-Denrées.—Opinion légale re contrat pour                    | 296                | Martel, P. N.—Lettre de  | 437 |
| Marchand, Jules nommé Ingénieur de la pompe à incendie                | 302                | Mailhot, F. Andy & al.—Requête de                                | 450 |
| et du poulcau à vapeur.   |                    | Manufactures Larard & Rodin & al.—Requête de employés des        | 455 |
| Main levée d'hypothèque à Adélard Limoges.                            | 306                | Magasins du marché-aux-Denrées.—Vente des                        | 458 |
| Marché-aux-Denrées.—Rapport re construction du                        | 320                | Marché-aux-Denrées.—Vente des magasins du                        | 458 |
| Marchés.—Règlement amendé re commerçants de viandes.                  | 321                | Main levée d'hypothèque à Adal. Balcer.                          | 459 |
| Marché-aux-Denrées.—Enquête re  | 322, 324, 325, 336 | Massicotte, D <sup>ns</sup> Lucien—Requête de                    | 461 |
| 338, 339, 347, 348, 349, 355, 373, 374.                               |                    | Mons, N.—Expropriation de terrain de                             | 468 |
| Massicotte, Ursula—Remise de laup d'Eau à                             | 327                | Main levée d'hypothèque à la Wabasso Cotton Co., Ltd.            | 469 |
| Martel, Uldoric—Requête d'  | 328                | Michelin.—Avis de motion de l'Échevin                            | 470 |
| Marché-aux-Denrées.—Rapport re construction du                        | 329                | Morque demandée.   | 473 |
| Marchand, Jules, nommé Constable.                                     | 332                | Mons, Nicholas—Lettre de   | 474 |
| Marché-aux-Denrées.—Plafond,  | 341                | Mailhot, N.—Certificat de construction à                         | 476 |
| Martel, Uld.—Requête d'   | 341                | " " —Privilège de Germain & Frères, re                           | 476 |
| Milette, Jhs.—Lettre de   | 342                | Marché avec la North Shore Power Co., re Aqueduc.                | 480 |
| M <sup>rs</sup> Laughlin & Charleson.—Lettre de                       | 342                | Mort du Roi Edouard VII.—Deuil public, à la                      | 481 |
| Martel, Uld.—Paiement du compte d'                                    | 342                | Marché re construction du pont, rue Lejeune.—Acte de             | 483 |
| Mercier, L. O.—Lettre de  | 342                | Morissette, D. T.—Requête de                                     | 485 |
| Marché-aux-Denrées.—Opinion légale re contrat pour                    | 343                | Martel, Uld.—Requête d'  | 485 |
| " —Contrat pour plafond du  | 346                | Manufacture de lingerie.—Lettre re                               | 486 |
| Mailhot, N.—Requête   | 350                | Manufacture de lingerie.—Règlement concernant une                | 495 |
| Massicotte, Jos. B.—Requête de  | 356                | Marché-aux-Denrées.—Élévateurs et escaliers du                   | 500 |
| Martel, Uld.—Requête d'   | 357                | " " —L. P. Hamel nommé Clerk, plero, du                          | 501 |
| M <sup>rs</sup> Dougall, Ths., arbitre re D'éventures, des Incendies. | 357                | Mailhot, N.—Requête de   | 502 |
| Municipalités.—Lettre de l'Union des                                  | 357                | Manufacture de lingerie.—Procès verbal, assemblée re             | 505 |
| Marchands Forains.—Taxe des   | 359                | Mailhot, N.—Certificat de construction à                         | 505 |
| Marchés.—Concerts, le Président du Comité des                         | 362                | Main levée d'hypothèque à D <sup>ns</sup> L. E. Boisclair.       | 507 |
| Manseau, Alfred—Requête d'  | 368                | Mons, N.—Expropriation de terrain de                             | 508 |
| Mercier, L. O.—Lettre de  | 368                | " " —Notification re vente de terrain, à                         | 508 |
| Montgomery, E. D. B.—Lettre de  | 376                | Marchand, Olivier & al.—Requête d'                               | 509 |
| Marchés.—Résignation du Prés <sup>t</sup> du Comité des               | 377                | Marché avec la Soc. Richelieu & Ontario.                         | 513 |
| Mailhot, N.—Certificat de construction à                              | 377                | Maire Suppléant.—Nomination du                                   | 515 |
| Martel, Uld.—Lettre d'  | 383                | Martel, Uldoric—Requête d'                                       | 529 |
| Maville, Joseph—Lettre de   | 384                | Massé, V <sup>on</sup> Narcisse—Taxes remises à                  | 535 |
| Marchands de Liqueurs.—Règlement concernant les Aubergistes           | 387                | Massicotte, Greflé—Requête de                                    | 543 |
| Magasins de Liqueurs.—Fermeture des Auberges et                       | 387                | Moineau & Richard—Transport de licence @                         | 549 |
| Mignault, Jos. O'K.—Lettre de   | 393                | Manufacture de pulpe—Règlement concernant la                     | 550 |
| Marché-aux-Denrées.—Rapport re enquête du                             | 397                | Mailhot, N.—Requête de   | 569 |
| Milot & Frère.—Transport de licence à                                 | 399                | Moineau & Richard—Requête de                                     | 569 |
| Magasins de Liqueurs.—Certificats pour                                | 399                | Mailhot, N.—Certificat re construction                           | 570 |
| Michelin, Edmond—Vente de terrain à                                   | 406                | Meadows, Jas. O. Ing <sup>r</sup> —Sau <sup>te</sup> —Rapport de | 579 |
| Mailhot, N.—Certificat de construction à                              | 435                | Mailhot, N.—Petit d'argent à                                     | 580 |
| Massicotte, Lucien—Requête de   | 437                | Massicotte, Lucien—Lettre de                                     | 584 |
| Michelin, Edmond—Requête d'   | 437                | Mathieu—l'Hon. M.—Lettre de                                      | 584 |
| * Marché-aux-Denrées.—Comptes de Bureau, Mailhot & Riguié.            | 396                |  |     |





|   |     |   |      |
|---|-----|---|------|
| Nomination de Jos. Vachon, Cust. Constable.                         | 17  | Normandin, A. B. — Rapport d'                                     | 330  |
| " " Jos. Hamel, Evaluator, Arbitre, &c.                             | 29  | Nomination de Jos. Racette, Gardien de l'Hotel-de-Ville.          | 331  |
| North Shore Power Co. — Lettre de la                                | 34  | " " Jules Marchand, Constable.                                    | 332  |
| Nomination d'Uld. Martel, Evaluator                                 | 55  | Normand, D <sup>me</sup> Napl. — Lettre de                        | 384  |
| de Pierre Morin, Constable.   | 64  | North Shore Power Co. — Lettre de la                              | 393  |
| North Shore Power Co. — Lettre de la                                | 70  | Nault, D <sup>lle</sup> Maria Dal. — Expropriation de terrain de  | 406  |
| Nivellement de la rue Champlain.                                    | 73  | Noël, Abraham — Requête d'  | 408  |
| Nomination de Geo. Méthot, avocat de la corporation.                | 78  | Nicolet. — Lettre du conseil du comté de                          | 408  |
| North Shore Power Co. — Lettre de la                                | 85  | Nault, Succession Jacques — Lettre de la                          | 437  |
| Normand, J. E. — Lettre de  | 99  | North Shore Power Co. — Lettre de la                              | 438  |
| Nomination d'Alex. Houlston, auditeur.                              | 110 | Normand, D <sup>me</sup> Gerim — Lettre de                        | 438  |
| Normand, J. E. — Rapport re W. W. Godin.                            | 129 | Nicolet. — Coaire des traverses de Godfrey et                     | 463  |
| Notre-Dame. — Coût probable d'un marché dans le Quartier            | 134 | Nomination des Auditeurs.   | 466  |
| " " — Marché projeté dans le Quartier                               | 138 | Normand, Napl, D <sup>me</sup> — Expropriation de terrain de      | 468  |
| Normandin, A. B. — Requête d'                                       | 169 | North Shore Power Co. — Lettre re contrat de la                   | 475  |
| " " " — Lettre d'   | 187 | " " " " — Lettre de la  | 475  |
| Northern Realty Co. & al. — Requête de la                           | 193 | " " " " — Marché re Aqueduc pour la                               | 480  |
| Robert, Frank — Requête d'Alphonse Dugré et                         | 210 | Nomination d'un Inspecteur Sanitaire. — Pour la                   | 480  |
| North Shore Power Co. — Lettre de la                                | 212 | Nault, Donat — Requête de   | 486  |
| Nivellement de la rue Champflour.                                   | 212 | Nolin, Joseph — Lettre de   | 493  |
| Nomination d'A. B. Normandin Ingénieur de                           | 215 | Nomination du Président des Elections Municipales.                | 495  |
| la cité et Cust. Surint <sup>de</sup> de l' Aqueduc.                |     | " de L. P. Hamel, Cust. Sec <sup>de</sup> du Marché sup. de mées. | 501  |
| Normandin, A. B. nommé Ingénieur de la cité                         | 215 | Normand, D <sup>me</sup> Napl. — Lettre de                        | 505  |
| et Cust. Surint <sup>de</sup> de l' Aqueduc.                        |     | Nomination de Joseph Vachon, Constable.                           | 506  |
| Nomination du Président des Elections Municipales.                  | 224 | Normand, D <sup>me</sup> Napl. — Expropriation de terrain de      | 507  |
| " d'Electricien. — Pour   | 225 | Notification à N. Mous, re vente de terrain.                      | 508  |
| Normandin, A. B. — Lettre d'  | 227 | Nomination du Maire Suppléant.                                    | 515  |
| Nomination d'Art. Auger Cust. Constable.                            | 232 | " d'Art. Ross, Surveillant, des travaux du Boulevard.             | 526  |
| Nomination d'ingénieur — Pour                                       | 236 | North Shore Power Co. — Compage de l' Aqueduc par la              | 527  |
| Nomination de Napl. Guillemette, Surveillant, Marché, sup. de mées. | 237 | " " " — Lettre de   | 528  |
| " du Maire Suppléant.   | 240 | " " " — Achat de pompe électrique pour                            | 545  |
| " de L. E. Dupresne, Echevin.                                       | 262 | Nomination des Evaluator, 547.                                    |      |
| Normand, D <sup>me</sup> Napl. — Lettre de                          | 264 | North Shore Power Co. — Lettre re Compage.                        | 556  |
| Nomination d'Herman, Chainé, Sargent de Police.                     | 277 | " " " " — Requête de  | 563  |
| " de J. O. Desilets, Cust. Secrétaire.                              | 277 | Robert, Lyburner — Lettre de                                      | 569. |
| " d'Art. Robert, Cust. Trésorier.                                   | 277 | North Shore Power Co. — Protet de la                              | 574. |
| Robert, Art. nommé Cust. Trésorier.                                 | 277 | Normandin, A. B. — Lettre de                                      | 578. |
| Nomination de Jos. Fafard, Comptable Receveur.                      | 277 | Nomination d'Alex. Racette, Constable, 580                        |      |
| Nivellement de la rue Champflour.                                   | 279 | Normand. — Règlement concernant l'ou-                             | 590. |
| Normand, D <sup>me</sup> Napl. — Lettre de                          | 287 | verture de l' Avenue  |      |
| Nomination des Evaluator.   | 292 | North Shore Power Co. — Lettre de la                              | 598. |
| Normand, D <sup>me</sup> Napl. — Domages à                          | 294 | Normandin, A. B. — Lettre de                                      | 608. |
| Nomination de Jules Marchand, Ingénieur de la                       | 302 | Noël Abraham. — Nommé constable.                                  | 626. |
| pompe à incendie et du poulva à vapeur.                             |     | Nomination de Abraham Noël, constable, 626                        |      |
|   |     | Registre et plan de construction érigés en 1910                   | 627. |
|   |     | Noault, Cléophas. — Requête de                                    | 690. |

|  |      |
|--|------|
| North Shore Power Co. - Lettre de la               | 698. |
| Nominations des auditeurs,                         | 699. |
| North Shore Power Co. - Lettre de la               | 702. |
| Nominations de Arthur Doyon, comptable,            | 750. |
| Normandier, A.B. - Lettre de                       | 747. |
| Démission de                                       | 753. |
| Nominations du Président des Elections Municipales | 757. |
| Nault - Edmund - Requête de                        | 764. |
| Nominations de Guy Doyon, Ingénieur de la Cité     | 769. |
| North Shore Power Co. - Lettre de la               | 785. |
| "    "    "    " - Eclairage du camp,              | 785. |
| Nominations du Maire suppléant                     | 791. |
| Robert - Eugène - Requête de                       | 794. |
| North Shore Power Co. - Lettre de la               | 796. |



|   |     |
|---|-----|
| Ouverture de la rue De Troit.   | 2   |
| Opinion légale <u>concernant</u> droit de vue et de sortie sur places publiques.            | 56  |
| Opinion légale <u>re</u> paiement des taxes.  | 87  |
| " " " <u>re</u> <u>bié</u> du Chem. de Fer de la V. du St. Maurice.                         | 110 |
| Octroi de terrain. — Octroi à la bié du Chem. de Fer de la Vallée du St. Maurice, <u>re</u> | 114 |
| Ogden, G. G. — Lettre de  | 201 |
| Opinion légale <u>re</u> Règlement <u>concernant</u> les Incendies.                         | 218 |
| Octroi à l'Association Agricole.  | 249 |
| Opinion légale <u>re</u> tenue d'enquêtes.  | 264 |
| Ouverture de rues, &c. — Taxe spéciale pour   | 271 |
| Ouverture de rues dans la Commune.  | 276 |
| Octroi au Club Nautique des 3. R.   | 278 |
| Officiers de police. — Délégué à la convention des  | 283 |
| Obligation par D <sup>me</sup> L <sup>s</sup> . Ev. Boisclair.                              | 284 |
| " " D <sup>me</sup> Caroline Didier.  | 284 |
| " " Arthur Brunelle.  | 285 |
| Opinion légale <u>re</u> contrat de S. Dugré pour Marché <u>sup</u> denrées.                | 296 |
| " " " appropriation Hecht N. F. Robichon.   | 296 |
| Octroi à l'École des Arts et Manufactures.  | 305 |
| Opinion légale <u>re</u> appropriations de terrains, pour <u>élargir</u> rues.              | 308 |
| Ouverture de la rue St. Angèle. — Pour  | 318 |
| Officiers et Employés. — Références <u>prises</u> des nouveaux                              | 332 |
| Opinion légale <u>re</u> contrat de S. Dugré pour Marché <u>sup</u> denrées.                | 343 |
| Obligations des Incendies.  | 359 |
| " " "   | 366 |
| " " "   | 369 |
| " " "   | 370 |
| " " "   | 372 |
| " " "   | 378 |
| Obligation par Prime Sarasin.   | 400 |
| Opinion légale <u>sur</u> règlement <u>re</u> licences, certificats et haut.                | 457 |
| " " <u>re</u> <u>bié</u> du Chem. de Fer de la V. du St. Maurice.                           | 458 |
| " " <u>re</u> certificat d'Honoré Sévigny.  | 465 |
| " " <u>re</u> <u>bié</u> du Chem. de Fer de la V. du St. Maurice.                           | 465 |
| Octroi à l'Association Agricole.  | 474 |
| Ogden, V <sup>me</sup> G. K. — Epropriation de terrain de                                   | 483 |
| Oppe, John D. — Lettre de J. W. Greenshield et  | 486 |
| Octroi à l'Association Agricole, pour annonces.   | 488 |
| Octroi pour manufacture de lingerie.  | 495 |
| Ouverture de la rue Cooke. — Pour l'  | 500 |
| Octroi pour manufacture de lingerie. — Procès verbal, <u>re</u>                             | 505 |
| Ouverture de la rue Cooke.  | 512 |

|  |     |
|--|-----|
| Ouverture de la rue De Troit.                                    | 523 |
| Opinion légale <u>re</u> poursuite d'On. Beaulac.                | 524 |
| Obligation par V <sup>me</sup> B. Achille Bellepierre & al.      | 540 |
| Olivier, J <sup>me</sup> V <sup>me</sup> Aimé — Requête de       | 543 |
| Ogden, J <sup>me</sup> V <sup>me</sup> G. K. — Procédures contre | 548 |
| Obligation par V <sup>me</sup> J. O. Lamothé.                    | 549 |
| Ouverture de l'Anse de St. Maurice.                              | 550 |
| Opinion légale <u>re</u> demande d'emprunt St. Mailhot,          | 594 |
| Ouverture de l'Hôtel-de-Ville. — Demande de                      |     |
| soumissions pour   | 595 |
| Obligation par Navéguis Mailhot.                                 | 596 |
| Opinion légale <u>re</u> demande d'emprunt addi-                 |     |
| tionnel par Ach. Brunelle  | 610 |
| Ouverture de la rue De Troit.                                    | 612 |
| Opinion légale <u>re</u> lot No. 539. du cadastre                | 657 |
| " " " " " " " "  | 704 |
| Ouverture des parties de rues Cartier et Angoulême.              | 728 |
| Offre d'apropriation de terrain à J. E. Héty.                    | 731 |
| Obligation par D <sup>me</sup> St. G. G. G.                      | 763 |
| " " Lafontaine & Morrissette.                                    | 763 |
| Ouverture de la rue de la Croix.                                 | 767 |
| " " " De Troit.  | 767 |
| Opinion de Bureau Siqué <u>re</u> <u>re</u> Construction d'un    |     |
| chemin de fer électrique   | 773 |
| Obligation par J <sup>me</sup> V <sup>me</sup> Odilon Comtois.   | 775 |

Prolongement de la rue St. Paul. 2  
 Police.—Rapports (3) du chef de 4  
 Poursuite de John Fitzpatrick.—Avis de 6  
 Protêt de V. K. S. Robichon. 6  
 Plans du Marché-aux-Denrées par Asselin & Perron. 6  
 Pompe à incendie.—Achat de 15  
 Prolongement de la rue St. Antoine. 18  
 Paquin, Henri et Adolphe.—Expropriation de terrain de 23  
 Police.—Lettre du chef de 28  
 " — Rapport du chef de 28  
 Plan pour Marché-aux-Denrées. 30  
 Plans " " " " 40  
 " " " " " 44  
 " " " " " 44  
 Pagé.—Avis de motion de l' Echevin 45  
 Plouffe, Jos. Moïse & al.—Requête de 46  
 Provencher, Adélard.—Lettre d' 46  
 " " — Arbitrage re 47  
 Pagé, Jhs.—Expropriation de terrain de 47  
 Places publiques.—Droit de rue et de sortie sur 56  
 Provencher, J. A.—Arbitrage re 58  
 Pagé.—Avis de motion de l' Echevin 62  
 " — " " " " " 63  
 Police.—Rapports (3) du chef de 73  
 Pagé.—Avis de motion de l' Echevin 79  
 Procès-verbal d'assemblée.—Pour changer 83  
 Police.—Rapports (2) du chef de 86  
 Poursuite in re sentences arbitrales Loge Happonique }  
 Shawinigan, et J. Ad. Provencher. } 89  
 Provencher, J. Ad.—Poursuite re arbitrage 89  
 Police.—Rapport du chef de 100  
 Poursuite contre les hôteliers. 100  
 Projean, Léon.—Requête de 103  
 Police.—Rapport du chef de 104  
 Panneton, Emile.—Expropriation de terrain de 105  
 Police.—Rapports (2) du chef de 110  
 Pont, rue Le Jeune. 111  
 Prêts d'argent.—Avis aux Incendiés pour 117  
 Pagé, Jhs.—Requête de 118  
 Pont de la Rivière Godfrey. 123  
 Poursuite contre J. E. Houde discontinuée. 124  
 Pratte, Will. J. al.—Requête de 124  
 Police.—Lettre du chef de 128  
 " — Rapports (2) du chef de 129  
 Poursuite d'Coect. Racette. 130

Panneton.—Avis de motion de l' Echevin 132  
 Police.—Rapport du chef de 134  
 Ponts St. Maurice.—Débentures pour 135  
 Parage.—Débentures pour 135  
 Pagé, Jhs.—Expropriation de terrain de 136  
 Panneton.—Avis de motion de l' Echevin 138  
 Pleau, D. & al.—Requête de 140  
 Pompe à incendie.—Lettre re un Ingénieur pour 140  
 Pagé, Jhs.—Lettre de 140  
 " " — Arbitrage re 143  
 Panneton.—Avis de motion de l' Echevin 143  
 Pagé.—Droit de vote des Echevins Duplassis et 148  
 Pagé, Jhs.—Expropriation de terrain de 149  
 Pagé.—Avis de motion de l' Echevin 151  
 Pombrie.—Règlement concerté, la 154  
 Pompe à incendie.—Achat de 165  
 Panneton, Moïse.—Aqueduc et drainage chez 168  
 Police.—Lettre du chef de 170  
 " — Rapports (2) du chef de 170  
 Protêt de Téléphore Augré. 170  
 Provencher, Ad.—Arbitrage re 175  
 Paquin, Art. J. al.—Requête d' 176  
 Panneton, Hubert.—Requête d' 177  
 Panneton.—Avis de motion de l' Echevin 179  
 Philip Carey Mfg. Co.—Lettre de la 193  
 Police.—Rapports (2) du chef de 195  
 Paquin, Eudte.—Lettre d' 200  
 Pérusse, Art. J. al.—Requête d' 208  
 Police.—Habilleme des Cust. Constables 208  
 Pellerin, H. G.—Requête de 209  
 Panneton, Phos.—Requête de 209  
 Panneton, P. E.—Lettre de 211  
 Provencher, Adélard.—Arbitrage re 213  
 Panneton, P. E.—Arbitrage re 215  
 Panneton.—Avis de motion de l' Echevin 216  
 Police.—Rapport du chef de 218  
 Président des Elections Municipales.—Nomination du 224  
 Paquin, René.—Pour nomination comme électricien. 225  
 Pagé.—Avis de motion de l' Echevin 225  
 Prolongement de la rue Royale. 230  
 Provencher, Adélard.—Arbitrage re 231  
 Protêt de Henri Godin. 231  
 " " Jme Arthur Spénard. 231  
 " " Désiré Germain. 236

|   |            |  |            |
|---|------------|--|------------|
| Provencher, Adélard. — Appropriation de terrain de                    | 238        | Plafond, du Marché-aux-Denrées. — Contrat pour   | 346        |
| Panneton. — Avis de motion de l'Échevin                               | 248        | Panneton, Émile Jab. — Requête d'  | 350        |
| Panneton, P. E. — Arbitrage <u>re</u>                                 | 252        | Plan de la rue Bureau. (Lettre de l'Ing <sup>r</sup> de la Cité)                         | 351        |
| Panneton. — Avis de motion de l'Échevin                               | 253        | Pont de la Rivière Milette. — Rapport <u>re</u>  | 353        |
| Page. — Avis de motion de l'Échevin                                   | 254        | Plan de la rue Bureau.   | 353        |
| Prestation de serment de l'Échevin G. E. Dupresne.                    | 262        | Panneton. — Avis de motion de l'Échevin  | 355        |
| Police. — Rapports (2) du chef de                                     | 266        | Police. — Rapport du Chef de   | 358        |
| Panneton, P. E. — Arbitrage <u>re</u>                                 | 267        | Président du Comité des Marchés. — Concerts, le  | 362        |
| Prolongement de rues, <u>re</u> . — Taxe spéciale pour                | 271        | Patri, Boé. — Requête de   | 364        |
| Prolongement de la rue Royale.  | 276        | Petit, Johnny. — Requête de  | 368        |
| Police. — H. Chagné nommé sergent de                                  | 277        | Provencher, Hector. — Requête d'   | 368        |
| Poursuite d'Olivier Lebeau.   | 280        | Panneton & Parunelle. — Requête de   | 376        |
| Protêt de Zéphirin Gauthier.  | 280        | Police. — Rapport du chef de   | 377        |
| Panneton, P. E. — Appropriation de terrain de                         | 284        | Panneton, Émile. — Transport de licence, à   | 378        |
| Projean, Léon. — Requête de   | 286        | Pelletier, Louis — " " " "   | 378        |
| Pellerin, D <sup>lle</sup> Olivine. — Remise de taxes à               | 286        | Panneton, Herbert. — Échange de terrain avec   | 379        |
| Pris courant. — Lettre du   | 287        | Panneton. — Avis de motion de l'Échevin  | 379        |
| Police. — Lettre du chef de   | 288        | Poirier, Elie. — Requête d'  | 382        |
| " — Rapports (2) du chef de   | 289 et 290 | Pierre pour le Pavage. — Pris de la  | 383        |
| Pavage, rue St <sup>e</sup> Maurice.                                  | 291        | Pavage. — Pris de la pierre pour le  | 383        |
| Paroisses voisines. — Comité <u>re</u> , communications avec les      | 296        | Police. — Rapport du chef de   | 386        |
| Pont, Rivière Milette. — Contrat pour                                 | 297        | Poursuite de J. P. Kiely.  | 386        |
| Provencher, Ad. — Arbitrage <u>re</u>                                 | 297        | Pensions et buvettes des hôtels. — Rapport <u>re</u> tenue des                           | 397        |
| Pompe à vapeur et ingénieur. — Rapport <u>re</u>                      | 302        | Provencher, Ad. — Appropriation de terrain d'  | 402        |
| Pompe à incendie. — Nomination de l'Ingénieur.                        | 302        | Poursuite de Drolet, Lassonde & Co. — Avis de  | 405        |
| Pelletier, Louis. — Requête de  | 304        | Page, Lhs. — Requête de  | 407        |
| Puisards dans le Quartier St <sup>e</sup> Philippe.                   | 307        | Plainte de P. F. Grant contre le Pôle d'Évaluation.                                      | 408        |
| Police. — Rapports (3) du chef de                                     | 307        | Police. — Rapports (3) du chef de  | 434 et 435 |
| Provencher, Ad. — Arbitrage <u>re</u>                                 | 307        | Compagnie de l'Acqueduc. — Lettre <u>re</u>  | 438        |
| Protêt de T. Dugré.   | 309        | Pont sur la rivière Godefroy. — Pour uni   | 440        |
| Panneton. — Avis de motion de l'Échevin                               | 313        | Compagnie de l'Acqueduc. — Comité spécial <u>re</u>                                      | 440        |
| Perreault, Jos. et R. Robichaud. — Requête de                         | 318        | Protêt d'Albeaulac & ab., <u>re</u> rue St <sup>e</sup> Martin.                          | 442        |
| Prolongement de la rue St <sup>e</sup> Marie.                         | 319        | Page. — Avis de motion de l'Échevin  | 448        |
| Panneton, Hort <sup>e</sup> et Ad. Lambert. — Appropriation <u>re</u> | 319        | Panneton. — Avis de motion de l'Échevin  | 448        |
| Provencher, Ad. — Arbitrage <u>re</u>                                 | 321        | " — " " " " " "  | 449        |
| " " — " "   | 324        | Puisard, coin des rues St <sup>e</sup> Julie & St <sup>e</sup> Maurice.                  | 449        |
| Police. — Rapports (3) du chef de                                     | 330        | " " " " " De Tomancourt et St <sup>e</sup> Angèle.                                       | 450        |
| Panneton. — Avis de motion de l'Échevin                               | 336        | Police. — Rapport du chef de   | 452        |
| Passerelles, rues St <sup>e</sup> Prosper et Champlour.               | 341        | Projet de Règlement, concert <sup>s</sup> , licences, certificats et saup <sup>s</sup> . | 453        |
| Piché, F. X. Jab. — Requête de  | 341        | Pothier, O. Elzéar. — Lettre de  | 457        |
| Plafond, Marché-aux-Denrées.  | 341        | Plamondon, O. — Lettre d'  | 457        |
| Poursuite de John Bourgeois.  | 346        | Police. — Rapports (2) du chef de  | 457        |
| " contre Ph. de For de la Vallée du St <sup>e</sup> Maurice.          | 346        | Prêts aux Incendies.   | 459        |
| Providence. — Échange de terrain avec les fleurs de la                | 346        | Paquette, Joseph. — Requête de   | 461        |



|   |       |  |        |
|---|-------|--|--------|
| Paradis, Philippe. — Lettre de  | 463   | Pompagne de l'Aqueduc par la North Shore Power Co.                         | 527    |
| Ponts St. Maurice. — Commission des chemins à   | } 463 | Poursuite d'On. Beaulac. — Défense, à la                                   | 527    |
| Barrières re  |       | Piché, V <sup>me</sup> Elidore. — Requête de                               | 529    |
| Police. — Lettres (2) du chef de  | 464   | Pont, rue Le Jeune. — Balance du contrat.                                  | 536    |
| Plan pour rues Laurier et De la Vérande.  | 466   | Poursuite re Loi des Licences.   | 540    |
| Panneton. — Avis de motion de l'Échevin   | 470   | Prolongement projeté de la rue St. Prosper.                                | 540    |
| " " " " " "   | 470   | Page. — Avis de motion de l'Échevin  | 542    |
| Prolongement de la rue St. Elizabeth, demandé.  | 472   | Peltier. — " " " "   | 542    |
| Panneton, Hubert. — Requête d'  | 473   | Puisard. — Requête de Ludger Rivard pour                                   | 544.   |
| Puisard, rue St. Martin   | 473   | Pession des eaux — Plainte de la W. H. S. Co.                              | 544.   |
| Préfontaine, A. et W <sup>me</sup> Ferron. — Requête d'   | 473   | Poursuite (Avis de) de Chs. Godin.   | 546.   |
| Paradis, Phi. — Lettre de   | 474   | Poursuite de J. A. Jutras.   | 547.   |
| Ponts. — Lettre de la Commission des  | 474   | " " " " — Compaction re  | 548    |
| Pompagne de l'Aqueduc par la North Shore Power Co.  | 475   | Précidues contre J <sup>me</sup> V <sup>me</sup> L. H. Odejeu              | 548.   |
| Panneton de l'égout à une Convention Sanitaire. — L'Échevin                                     | 475   | Poursuite de Chs. Godin — Compaction re                                    | 549.   |
| Privilège de Germain Frère, re W. Mailhot.  | 476   | Panneton Emile — Transport de licence de                                   | 549.   |
| Police. — Rapports (2) du chef de   | 477   | Pulpe — Règlement concernant manufacture de.                               | 550    |
| Poursuite contre G. W. De Blois.  | 477   | Pompagne — Lettre de la N. S. Power Co. re                                 | 556    |
| Prolongement de la rue St. Marie.   | 479   | Powers, J <sup>me</sup> J <sup>me</sup> W <sup>me</sup> — Requête de       | 563    |
| Projet de cession de terrains par W <sup>me</sup> Ferron Val.                                   | 480   | Police — Rapport du comité de  | 566.   |
| Pétition au Roi George V, concernant sa déclaration,  | } 481 | Tréti Noël. — Requête de   | 568.   |
| lors de son couronnement.   |       | Tréti Noël, conjointement le Comité et des commissaires                    | 572.   |
| Pont, rue Le Jeune. — Soumissions pour  | 481   | Tréti Noël, conjointement le Comité et des commissaires                    | 572.   |
| " " " " — Acte de marché re construction  | 483   | Tréti Noël, conjointement le Comité et des commissaires                    | 573.   |
| Pronovost, Benj. — Requête de   | 485   | Protet de la North Shore Power Co.   | 574.   |
| Panneton, E. F. — Lettre de l'Échevin   | 486   | Page Chs. — Conduances à Mr. l'Échevin                                     | 574.   |
| Police. — Rapport du chef de  | 487   | Projet de tuyaux de succion pour l'Aqueduc                                 | 579.   |
| Plan pour Boulevard.  | 488   | Pavage sur les Chs St. Maurice. — Droit de                                 | 579.   |
| Prolongement de la rue St. Prosper, demandé.  | 492   | Powers, J <sup>me</sup> J <sup>me</sup> W <sup>me</sup> — Taxes réduites à | 580.   |
| Police. — Rapports (2) du chef de   | 495   | Prêt d'argent à M. N. Mailhot.   | 580.   |
| Président des Elections Municipales. — Nomination du  | 495   | Parant Frs 3 Chs Lafond, surveillants des tra-                             | } 582. |
| Prolongement de la rue St. Prosper. — Pour le   | 500   | vauz de l'Hôtel de Ville   |        |
| Pichette, J. A. — Requêtes (3) de   | 504   | Poursuite de Theod. Beaulieu — Avis de                                     | 574.   |
| Procès-verbal, assemblée re bonus de \$25,000 pour  | } 505 | Peltier. — Avis de motion de l'Échevin                                     | 582.   |
| manufacture de lingerie.  |       | Page. — " " " "  | 582.   |
| Poursuite contre B <sup>ie</sup> du Chemin de fer de la V. de St. M <sup>ce</sup> discontinuée. | 505   | Plante. — Requête de Chs. Eder.  | 583.   |
| " " G. W. De Blois renvoyée.  | 509   | Park Ball Bearing Machine Co. — Lettre de                                  | 584.   |
| Prolongement de la rue St. Prosper. — Re  | 511   | Poirier, C. O. — Rapport de  | 587.   |
| Poursuite de Chs. Godin. — Avis de  | 512   | Pelletier et papier sulfaté. — Manufacture de                              | 587.   |
| Prolongement de la rue St. Prosper.   | 514   | Panneton. — Avis de motion de l'Échevin                                    | 592.   |
| Poursuite d'On. Beaulac.  | 521   | Pulpe et papier sulfaté. — Règlement, concer-                              | } 587. |
| Panneton. — Rapport de l'Échevin  | 524   | nant l'établissement d'une manufacture de                                  |        |
| Poursuite d'On. Beaulac. — Opinion légale re  | 524   | Piquin, O <sup>me</sup> Simon. — Requête de Dame                           | 597.   |
| Pont, rue Le Jeune. — Rapport, re   | 525   | Panneton. — Avis de motion de l'Échevin                                    | 602.   |
|   |       | Précidure pour l'adoption des règlements. — Ré-                            | } 604. |
|   |       | glement concernant la  |        |

|   |      |
|---|------|
| Expenses d'accostage à B <sup>e</sup> Anale. - Requête pour | 605. |
| Plébiscite re Amendements à la Charte. Requête pour         | 618. |
| Jourier, J. O. - Lettre de                                  | 620. |
| Paradis, Phil. - Lettre de                                  | 620. |
| Panneton. - Avis de motion des Echevins                     | 642. |
| Opposés contre le projet d'égalisation - Examen des         | 643. |
| Poursuite de Théophile Beaupré,                             | 647. |
| Quasi public sur certains points du moulin à vent           | 651. |
| Publication des règlements dans les journaux                | 652. |
| " " " " " "   | 653. |
| Pelletier, J. Ad. - Lettres (2) de                          | 653. |
| Procès-verbal re manufacture de coton et                    |      |
| Présentation des Hôtel de ville. - Sommes pour              | 656. |
| Protet à M. A. Gouin re lot # 539.                          | 689. |
| Protet entre les villes de St-Christophe & St-Jean.         | 693. |
| Poursuite de E. S. Nappé,                                   | 695. |
| Panneton Denf. - Lettre de                                  | 698. |
| Pleau Dominique. - nommé auditeur,                          | 699. |
| Promoteurs du Cercle Lavoisier. - Requête des               | 702. |
| Parent Thomas. - Requête de                                 | 710. |
| Passage public conduisant aux quais du Harve                | 657. |
| Patterson, James. - Requête de                              | 713. |
| Puisard, - com Dup. Pichard et St-Thomas,                   | 713. |
| Précis de l'Etat de ville. - Soumissions pour bois de       | 718. |
| Peltier. - Avis de motion des Echevins                      | 719. |
| Jourier, J. O. - Rapport de                                 | 721. |
| Panneton. - Avis de motion des Echevins,                    | 723. |
| Perron, Francois. - Indemnité à                             | 731. |
| Pelletier, Ladi. - bondances, à                             | 738. |
| Peltier. - Avis de motion des Echevins                      | 755. |
| Panneton, J. A. - Requête de                                | 756. |
| Hamondan, L. O. - Requête de                                | 756. |
| Crack, Joseph & al, " "                                     | 756. |
| Cothier, Alph <sup>e</sup> " "                              | 757. |
| Saillé, Arthur. - Vente de terrain à                        | 769. |
| Patterson Mfg Coy. The. - Lettre de                         | 779. |
| Jaquette & al. J. - Lettre de                               | 785. |
| Plan pour passer les rues de St-Jean & St-Christophe,       | 786. |
| Protet entre les rues de la Poterie & St-Christophe         | 786. |
| Procès-verbal re ligne de tramway électrique.               | 786. |
| Président des Elections Municipales pour 1911.              |      |
| Rapport de  | 794. |
| Présentation, désignation du Maire & des échevins           | 794. |
| Hamondan, L. O. - Lettre de                                 | 797. |



|   |     |
|---|-----|
| Quartier Notre-Dame. — Marché demandé pour        | 2   |
| Quai du Marché-au-Poisson. — Réparation du        | 2   |
| Quartier Notre-Dame. — Rapport <u>re</u> Marché,  | 3   |
| Quittance au Rév. P. T. Sellinas.                 | 19  |
| Quartier Notre-Dame. — Coût probable d'un marché. | 134 |
| " " " — Marché projeté dans le                    | 138 |
| Quartier St. Philippe. — Puits ards dans le       | 307 |
| Quai à charbon demandé au Gouvernement.           | 310 |
| " " " — Lettres concernant construction de        | 318 |
| Quittance à Arthur Brunelle.                      | 370 |
| " " Joseph Lonthier.                              | 400 |
| " " Vob. Euche Duchaine.                          | 400 |
| " " Kapl. Duchaine fils d'Ant.                    | 401 |
| " " Dlle Caroline Didier.                         | 401 |
| " " Kapl. Duchaine fils de Raph.                  | 401 |
| Quartier St. Philippe. — Carte public dans le     | 417 |
| Quai de la Commission du Havre.                   | 521 |
| Quai du Havre. — Rue projetée conduisant au St.   |     |
| Quittance par M. Diamond Whitecarbo.              | 750 |

|  |    |  |    |
|--|----|--|----|
| Requête du Révd. Léon Arcand & al.   | 1  | Règlement Chap. 171, concernant prolongement de la rue St Antoine. | 18 |
| Rue De Foix.   | 1  | Rue St Antoine. — Prolongement de la                               | 18 |
| Requête du Révd. L. J. Denoncourt & al.  | 1  | " " — Constructions,   | 18 |
| Rues des Champs et St Geneviève. — Eclairage, coins des                            | 1  | Requête de J. Nelson Denis.  | 22 |
| Requête de D <sup>me</sup> Joseph Langevin.  | 2  | " " V <sup>me</sup> W. J. Robichon.                                | 22 |
| Remise de taxes à Joseph Langevin.   | 2  | Robichon, V <sup>me</sup> W. J. — Requête de                       | 22 |
| Requête de la Wabasso Cotton Co.   | 2  | Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.                                  | 23 |
| Rue St Paul. — Prolongement de la  | 2  | Remise de taxes à David Aubry et à Judger Beaubien.                | 24 |
| " De Foix. — Ouverture de la   | 2  | Requête de V <sup>me</sup> John Ryan.                              | 26 |
| Rues St Paul et De Foix. — Aqueduc et Drainage,                                    | 2  | Ryan, V <sup>me</sup> John — Requête de                            | 26 |
| Requête de J. W. Bourassa & al.  | 2  | Requête de Joseph Beaudry.   | 26 |
| Reconstruction du Marché-aux-Denrées.  | 2  | " " Joseph Lamothé.  | 27 |
| Requête de F. J. Beauchemin & al.  | 2  | " " J. Sauvageau   | 27 |
| " d'Uldoric Martel.  | 2  | " " Léon Denoncourt & al.  | 27 |
| " de V <sup>me</sup> Etienne Girard.   | 2  | " " Durand & Précourt & al.  | 27 |
| Remise de taxes à V <sup>me</sup> Etienne Girard.                                  | 2  | " " J. O. Rivard.  | 27 |
| Requête de Judger Beaubien.  | 2  | Rivard, J. O. — Requête de   | 27 |
| Réparation du quai du Marché-aux-Poisson.  | 2  | Requête des Francs-Maçons.   | 27 |
| Rue Notre-Dame. — Elargissement de la  | 3  | " de Louis Lingras & al.   | 27 |
| Rapport re Marché dans le Quartier Notre-Dame.                                     | 3  | " des Elèves des Révds Frères.                                     | 27 |
| Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.  | 4  | " de A. Alain & al.  | 27 |
| " " L'Ass <sup>t</sup> surint <sup>t</sup> de l'Aqueduc.                           | 4  | Rue St. Ars. Parier. — Trottoirs nouveaux,                         | 27 |
| " (3) du Chef de Police.   | 4  | Requêtes (2) de J. A. Duchesne.                                    | 28 |
| Règlement Chap. 170, concernant les Aubergistes et les }<br>marchands de Liqueurs. | 5  | Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire.                                 | 28 |
| Robichon, V <sup>me</sup> W. J. — Protêt de  | 6  | " du Chef de Police.   | 28 |
| Rivard, J. — Transport de licence à Sect. Brunelle.                                | 7  | Requête de S. L. de Lottinville.                                   | 34 |
| Rues des Barges, Bonaventure, St Antoine et Du Platon. — Elargissement des         | 7  | " " Mgr. H. Baril.   | 34 |
| Requête de L. P. St Pierre.  | 11 | Rapport de M. E. Deselles.   | 35 |
| " " Joseph Hamel.  | 11 | Robichon, V <sup>me</sup> W. J. — Epropriation du terrain, des     | 35 |
| " " L. Alf. Laberge.   | 11 | Règlement Chap. 172, concernant le Feu amandé                      | 38 |
| " " Ch. Duval.   | 11 | Requête de M. E. Lervais & al.                                     | 40 |
| " " A. J. Lorrain & al.  | 12 | " " W. Dangerfield & al.   | 41 |
| Rue Du Platon. — Eclairage,  | 12 | " " L. W. Jourdain.  | 41 |
| Requête de S. Bournival et succ. W. A. Robichon.                                   | 12 | Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.                                  | 41 |
| Robichon, succ. W. A. — Requête de S. Bournival et                                 | 12 | Ryan, V <sup>me</sup> John — Epropriation de terrain de            | 41 |
| " " " " Vente de terrain à S. Bournival et   | 12 | Rapport du Conseil Exécutif re Incendies.                          | 44 |
| Rue Notre-Dame (Ouest). — Drainage,  | 12 | Requête de Déchaine & Girard.                                      | 46 |
| Rues St Honoré et St Thomas. — Elargissement des                                   | 15 | " " Jos. Leprohon.   | 46 |
| Rapport re terrain Uld. Kérup.   | 15 | " " Jos. Moise Plouffe & al.                                       | 46 |
| " re achat pompe à incendie.   | 15 | " " Ed. W. Bourassa & al.  | 51 |
| " (2) de l'Inspecteur-de-Ville.  | 16 | " " Cormisdas Ouger.   | 51 |
| Rue Babaux — Elargissement de la   | 16 | " " Et. Tremblay & al.   | 51 |
| " De Foix. — Rapport concern <sup>t</sup> la                                       | 16 | " " A. M. Gauthier.  | 51 |
|  |    | " " J. B. Charette.  | 51 |
|  |    | Rue Plaisanter. — Lettre d' Eug. Balcer, re élargissement.         | 52 |

|   |      |
|---|------|
| Remise de taxes à D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> Elephore Briere.        | 51   |
| Requête d' E. W. Beaudry.   | 51   |
| " " O. Carignan & Fils et al.   | 52   |
| " " Léon Pouchers.  | 52   |
| " des Hérit <sup>s</sup> W. J. Robichon.                                  | 52   |
| Robichon, Hérit <sup>s</sup> W. J. — Requête des                          | 52   |
| Requête de Jos. Blanchette.   | 52   |
| Resignation du Constable Ernest Trudel.                                   | 52   |
| Ryan, D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> — Lettre de                         | 52   |
| Règlement Chap. 173, concert <sup>s</sup> les Dubergistes et les mar-     | } 54 |
| chands de Liqueurs amendé.  |      |
| Ryan, D <sup>me</sup> V <sup>ve</sup> John — Arbitrage re                 | 54   |
| Rapport de J. Bourgeois re bonage, sur le marché, aux Renées.             | 58   |
| Requête de Jos. Beaudry & al.   | 64   |
| " " W <sup>m</sup> Lefebvre.  | 64   |
| " " Bloutien & Coie.  | 64   |
| Ricard, J. H. — Lettre de   | 64   |
| Requête de Laverigne & Freres. — Re prolongement et ouverture,            | 70   |
| Réduction à Laverigne & Freres, sur transport de licence.                 | 70   |
| Requête de Jules Marchand.  | 70   |
| " L'Alphonse Frenette.  | 70   |
| Resignation de Phi. Bellefeuille, jr., comme échevin.                     | 71   |
| Rapport re nivellement de la rue Champlain.                               | 73   |
| Rue Champlain. — Nivellement de la  | 73   |
| Rapports (2) du Chef de Police.   | 73   |
| Resignation d'Edol. Landry, comme Ast. Inspect <sup>r</sup> de Ville, &c. | 74   |
| Rouette, Oilaire — Expropriation de terrain de.                           | 76   |
| Requête des Marquilliers de l'Eglise St. James.                           | 84   |
| Réduction de taxes pour l'Eglise St. James.                               | 84   |
| Requête d'Edm. Allard & al.   | 84   |
| Rue Deschamps. — Entretien de trottoirs,                                  | 84   |
| Remise de taxes à D <sup>me</sup> Sinaie Delorme.                         | 84   |
| Resignation de Phi. Bellefeuille, jr. retirée.                            | 84   |
| Rue St. Frs. Xavier — Trottoirs nouveaux,                                 | 85   |
| Rapports (2) du Chef de Police.   | 86   |
| Règlement Chap. 174, concert <sup>s</sup> les charniers et brèves amendé. | 88   |
| Requête de Drolet, Lacombe & al.  | 94   |
| Rue St. Frs. Xavier. — Entretien d'une partie de la                       | 94   |
| Requête de H. J. Ham & al.  | 94   |
| Rue St. Maurice. — Entretien de trottoir demandé.                         | 94   |
| Requête de V <sup>ve</sup> Henri Lajoie.                                  | 98   |
| " d' O. Lachance & al.  | 98   |
| Rue St. Frs. Xavier. — Entretien des trottoirs,                           | 98   |
| Rapport du Chef de Police.  | 100  |

|  |       |
|--|-------|
| Rue St. Martin, fermeture - - - -                                    | 111   |
| Requête de lo. F. P. Gélinas.  | 103   |
| " " Léon Projean.  | 103   |
| " " Oila Lagnon.   | 103   |
| " " Arcand & Laignon.  | 103   |
| Ryan, V <sup>ve</sup> John — Lettre de                               | 103   |
| Rapport du Chef de Police.   | 104   |
| " " Idem du Marché, aux Renées.                                      | 104   |
| Réduction sur licence à D <sup>me</sup> Mary Coury.                  | 106   |
| Ryan, V <sup>ve</sup> John — Arbitrage re                            | 107   |
| Requête de V <sup>ve</sup> J. W. Bureau & al.                        | 107   |
| " " John A. Foucher.   | 108   |
| " " Phi. Boiqué.   | 108   |
| " " L. W. Jourdain.  | 108   |
| " " David Larivière.   | 108   |
| Racette, Hector — Reclamation d'                                     | 108   |
| Reclamation d' Hector Racette.                                       | 108   |
| Raiche, D <sup>me</sup> — Lettre de                                  | 108   |
| Rapports (2) du Chef de Police.                                      | 110   |
| Rue Le Jeune. — Pont,  | 111   |
| Règlement Chap. 175, concert <sup>s</sup> manufacture de poutres     | } 112 |
| en ciment armé.  |       |
| Requête du Rév <sup>te</sup> Ls. Denoncourt.                         | 118   |
| " de Lohs. Pagé.   | 118   |
| Rapport des Evalueurs re terrain D <sup>me</sup> A. Sarpentier.      | 119   |
| Rivière, Godfrey. — Pont de la                                       | 123   |
| Règlement Chap. 176, concert <sup>s</sup> les Chemins, re enseignes. | 124   |
| Requête de Wilfrid Hamel.  | 124   |
| " " Will. Pratte & al.   | 124   |
| " " P. A. Boudreault.  | 124   |
| " " Willie Romain.   | 124   |
| Romain, Willie — Requête de  | 124   |
| Rapports (2) du Chef de Police.                                      | 129   |
| Rapport de T. E. Normand re W. W. Lodin.                             | 129   |
| Racette, Lect. — Poursuite d'  | 130   |
| Requête de V <sup>ve</sup> Euche Duchaine & al.                      | 132   |
| " " Joseph Lamy.   | 133   |
| " d' Ernest Kodik.   | 133   |
| " de Ben. A. Lamy.   | 133   |
| Rapport du Chef de Police.   | 134   |
| " de l'Inspecteur-de-Ville.  | 134   |
| " " " " " "  | 134   |
| Règlement Chap. 177, concert <sup>s</sup> l'admission de déventures  | } 135 |
| pour Rentes constituées, Ponts, St. Maurice, Drainages,              |       |
| Canal et Aqueduc.  |       |

|   |     |   |     |
|---|-----|---|-----|
| Rentes constituées.—Rébentures pour                             | 135 | Requête de R. Féron & al.   | 176 |
| Requête d'Ant. Francaux & al.                                   | 140 | " d'Ant. Paquin & al.   | 176 |
| " de R. Pleau & al.   | 140 | " de Lavergne & Frères.   | 176 |
| " " Alph <sup>se</sup> Brouillette.                             | 140 | " " Adol. Balcer.   | 177 |
| Remise de taxes à Alph <sup>se</sup> Brouillette.               | 140 | " " Art. Deslauriers & al.  | 177 |
| Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.                               | 141 | Rue Bellefeuille.—Drainage demandé,                               | 177 |
| Rôle d'Evaluation pour 1909.—Dépôt du                           | 144 | Requête d'O. Garceau et D. Janvier.                               | 177 |
| Requêtes de Jhs. Dion & al.                                     | 145 | " " Hubert Panneton.  | 177 |
| " " Drolet, Lassonde & Cie.                                     | 145 | " de Ls. Hamel & al.  | 177 |
| " " Uld. Martel.  | 145 | " " John Charest & al.  | 177 |
| " " P. J. Kerouf & al.  | 145 | Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.                                 | 178 |
| " " Art. Brunelle & al.   | 145 | Robichon, V <sup>oe</sup> N. P. & al.—Expropriation de terrain de | 179 |
| " " Johnny Lacroix & al.  | 145 | Rôle d'Evaluation.—Examen du                                      | 180 |
| " " Endriete Lederc.  | 146 | Requête d'O. Garceau et D. Janvier.                               | 180 |
| Robichon, V <sup>oe</sup> N. P.—Lettre                          | 146 | Rue Des Champs.—Drainage,   | 180 |
| " " " "—Expropriation de terrain de                             | 146 | Requête de Frs. Héppé.  | 181 |
| Règlement Chap. 178, concernant les chemins & rivières amandés. | 146 | " " Bloutier & Cie.   | 183 |
| Rues René et Du Fleuve.—Alignement des                          | 146 | Rapport sur plaintes contre le rôle d'Evaluation pour 1909.       | 183 |
| Règlement Chap. 179, concernant les débitants et les Marchands  | 147 | Rôle d'Evaluation pour 1909.—Rapport sur plaintes contre le       | 183 |
| de liqueurs.  |     | Rapport des Évaluateurs.  | 183 |
| Requête de Blaise Milette.                                      | 152 | Rôle d'Evaluation pour 1909 homologué.                            | 192 |
| " " Herman Chaine.  | 152 | Requête d'Alfred Bloutier & al.                                   | 193 |
| " " J. A. Belland.  | 152 | " de la Northern Realty Co. & al.                                 | 193 |
| " " Alph <sup>se</sup> Béliveau.                                | 152 | Rapport des Échevins Farmer et Grant, re achat de chevaux         | 195 |
| " " Wm <sup>se</sup> Féron & al.                                | 152 | " (2) du Chef de Police.  | 195 |
| Règlement Chap. 180, concernant la plomberie, le                | 154 | " de l'Inspecteur-de-Ville.                                       | 196 |
| drainage, et la ventilation des bâtiments.                      |     | Robichon, V <sup>oe</sup> N. P. & al.—Expropriation de terrain de | 196 |
| Requête de Bloutier & Cie. & al.                                | 168 | " " " " " "—Vente de terrain à                                    | 196 |
| " " Larue & Chaine & al.  | 168 | Rue St-Jacques.—Trottoir,   | 198 |
| " " J. B. Dupres & al.  | 168 | Requête d'Antonio Demers.   | 199 |
| " " Adlard Lambert.   | 168 | " de G. J. Jutras & al.   | 199 |
| " " J. O. Larivière.  | 168 | " " la Soc. Alpha.  | 199 |
| " " Moise Panneton.   | 168 | " " D <sup>se</sup> M. Lacroix & al.                              | 200 |
| " " V <sup>oe</sup> O. Levasseur.                               | 168 | Rues St-Charles et St-Vallier.—Éclairage, coin des                | 200 |
| " " la Soc. Alpha.  | 168 | Requête de Bondy & Beaulac.                                       | 200 |
| " " A. B. Normandin.  | 169 | " du Rev <sup>d</sup> Alf. Comtois.                               | 200 |
| " " Alphonse Toutant.   | 169 | " de J. B. Rousseau.  | 200 |
| " " Pierre Dupont.  | 169 | Rousseau, J. B.—Requête de  | 200 |
| " " W. E. Roy.  | 169 | Résignation de Pierre Morin.                                      | 200 |
| Roy, W. E.—Requête de   | 169 | Rapport du Comité d'Éclairage.                                    | 201 |
| Robichon, Succession—Expropriation de terrain de                | 169 | " concernant l'Abattoir.  | 202 |
| Rapports (2) du Chef de Police.                                 | 170 | " du Sec.-Trés. pour 1908.  | 202 |
| Rapport de l'Inspecteur-de-Ville.                               | 170 | " (2) de l'Inspecteur-de-Ville                                    | 203 |
| Règlement Chap. 181, concernant les routes et les caveaux.      | 171 | " " l'Inspecteur-Sanitaire.                                       | 203 |



|  |     |   |     |
|--|-----|---|-----|
| Règlement, chap. 182, concernant les hôteliers.            | 204 | Règlement rappelant la taxe sur les bicyclettes.          | 224 |
| Rue St. Lucie — Trottoirs nouveaux,                        | 205 | Rues Des Forges et Hart. — Eclairage, coin des            | 224 |
| Requête d'Adrien Lacombe.                                  | 207 | Requête du Rév. Léon Lamotte.                             | 226 |
| " de Fr. Ernest Gélinas.                                   | 207 | " d'Elie Rivard & al.                                     | 226 |
| " " Jos. Bégin fils & al.                                  | 207 | Rivard, Elie & al. — Requête, d'                          | 226 |
| " d'Art. Beaudry.  | 208 | Requête d'Arthur Auger.                                   | 227 |
| " " Armand Beaudry.  | 208 | " de J. A. Tessier.                                       | 227 |
| " des Rév. Filles de Jésus.                                | 208 | " " la Canada Iron Corporation.                           | 227 |
| " d'Art. Pérusse & al.                                     | 208 | " " Wellie Auger.   | 227 |
| " " Eug. Balcer & al.                                      | 208 | " " A. M. Gauthier.                                       | 227 |
| " de Wm. Ritchie & al.                                     | 208 | " " Lacouture & Robert.                                   | 227 |
| Ritchie, Wm. & al. — Requête de                            | 208 | " " la Robert Ryan Co.                                    | 227 |
| Requête d'Achille Michelin & al.                           | 208 | Robert Ryan Co. — Requête de la                           | 227 |
| " de Hoé Pellerin.   | 209 | Résignation de Jos. Vachon.                               | 228 |
| " " Jerry Young.   | 209 | Rue Royale. — Prolongement de la                          | 230 |
| " " Ephrem Dufresne.                                       | 209 | Rues nouvelles dans la commune.                           | 230 |
| " " Alfred Beaudry.  | 209 | Ryan, Wm. John. — Appropriation de terrain de             | 232 |
| " " Thos. Canneton.  | 209 | Requête de Louis Vézina.                                  | 234 |
| " " Alfred Louin.  | 209 | " d'André Ayotte.   | 234 |
| " " W. Beaupré.  | 209 | " de J. A. Duplessis.                                     | 234 |
| " " V <sup>me</sup> Alfred Verrette.                       | 209 | " d'Ém. Falardeau & al.                                   | 234 |
| " " A. Fontaine & al.                                      | 210 | " " Uld. Martel.  | 234 |
| " " D <sup>me</sup> J. O. Beaumier.                        | 210 | " " Art. Bornaïs.   | 234 |
| " " W. A. Désaulniers.                                     | 210 | Résignation de J. E. Hamel.                               | 234 |
| " " Henri Blais & al.                                      | 210 | Ryan Co., Robert — Lettre de la                           | 235 |
| " " Alphonse Dugré et Frank Robert.                        | 210 | Robichon, G. H. — Lettre de                               | 235 |
| Ricard, Désiré — Lettre de                                 | 211 | " " " — Appropriation                                     | 235 |
| Rapport re nivellement de la rue Champflour.               | 212 | Rapport de l'Honorable Conseil Exécutif.                  | 235 |
| Rue Champflour. — Nivellement de la                        | 212 | Robichon, Succ. N. T. — Appropriation de terrain de       | 238 |
| Rapport de l'Inspecteur de Ville.                          | 213 | Rues Alexandrest Hart. — Appropriation, lot 766, coin des | 238 |
| Ryan, Wm. John — Arbitrage re                              | 213 | Requête de J. K. Gélinas & al.                            | 241 |
| Requête de Jos. A. Selevore.                               | 216 | Règlement, chap. 185, concernant la taxe sur théâtres.    | 242 |
| " " Alph <sup>e</sup> Dupuis & al.                         | 217 | Rue St. Antoine. — Nouveaux trottoirs,                    | 243 |
| Rue Plaisante. — Arrosage,                                 | 217 | Robichon, W. T. & al. — Appropriation de terrain de       | 244 |
| Requête de D. T. Morrissette & al.                         | 217 | Requête de J. B. Dufresne & al.                           | 248 |
| " " Harry Buckley & al.                                    | 217 | " " D. Chénovet.  | 249 |
| " " Johnny Gauthier & al.                                  | 217 | " d'Isaac Bloutier & al.                                  | 249 |
| Ryan, Wm. John. — Lettre de                                | 217 | " " Orlème Martin.  | 249 |
| " " " — Appropriation de terrain de                        | 217 | " " Adol. Balcer & al.                                    | 249 |
| Rapport de l'Inspecteur de Ville.                          | 218 | " " L'Association Agricole.                               | 249 |
| " du chef de Police.                                       | 218 | Remise de taxes à l'Association Agricole.                 | 249 |
| Règlement, concernant les incendies. — Opinion légale re   | 218 | Requête de Gaph. Levasseur & al.                          | 249 |
| Règlement, chap. 183, concernant les incendies.            | 220 | Rue St. Thomas. — Arrosage,                               | 250 |
| Règlement, chap. 184, concernant les cotisations et taxes. | 224 | Requête de P. A. Louin.                                   | 263 |



|   |     |
|---|-----|
| Requête de J. W. Godin.   | 263 |
| " " Bellefeuille & Kirouff & al.  | 263 |
| " " Bondy & Beaulac & al.   | 263 |
| " " J. Gauthier & al.   | 263 |
| " " Xavier Blouin.  | 263 |
| " L'Art. Lemieux & al.  | 263 |
| " de Michel Pelland.  | 263 |
| " " W. Leclerc & al.  | 264 |
| " " Jos. Konthier & al.   | 264 |
| Roy, Walter E. — Lettre de  | 264 |
| Rapports (2) du chef de Police.   | 266 |
| Rapport de la Commission de l'Eau.  | 266 |
| " " John Bourgeois.   | 267 |
| " " L'Inspecteur de Ville.  | 267 |
| Règlement (chapitre) 186, concernant les Incendies.   | 267 |
| Règlement (chap. 187, taxe sur plus value des propriétés.   | 271 |
| Rues, etc. — Taxe spéciale pour prolongement, etc., de  | 271 |
| Règlement (chap. 188, concernant la fermeture des magasins.                                       | 272 |
| Règlement (chap. 189, concernant les Aubergistes et les man-<br>chands de liqueurs. — (rejeté). — | 274 |
| Rue Royale. — Prolongement de la  | 276 |
| Rues dans la commune. — Ouverture de  | 276 |
| Roy, Walter E. — Arbitrage re   | 276 |
| Requête de J. A. Tessier & al.  | 278 |
| " du Club Nautique des 3-R.   | 278 |
| Reduction de taxes à Alphonse Corbin.   | 278 |
| Requête de Jhs. W. Duquay.  | 278 |
| " " S. Descôteaux & al.   | 278 |
| " L'Alfred Laberge.   | 278 |
| Richelieu & Ontario. — Lettre de la Socie   | 278 |
| Robichon, Succ. W. F. — Lettre de la  | 279 |
| Rue Champflour. — Nivellement de la   | 279 |
| " St. Julia. — Elargissement de la  | 279 |
| " St. Denis. — " " "  | 279 |
| Rapport de l'Inspecteur de Ville.   | 280 |
| Règlement (chap. 189, concernant les débetures des Incendies.                                     | 281 |
| Remise de taxes à Joseph Gauthier.  | 285 |
| Requête de Victor Desmarais.  | 286 |
| " " Thomas Fortin.  | 286 |
| " L'Alfred Legaré & al.   | 286 |
| " " Anselme Trudel.   | 286 |
| " de Léon Projean.  | 286 |
| " " Beauchemin & Hélinas & al.  | 286 |
| " L'Arthur Dupresne.  | 286 |

|   |            |
|---|------------|
| Requête de D <sup>me</sup> Amédée Carpentier. —                       | 286        |
| Remise de taxes à D <sup>lle</sup> Olivine Pelletier.                 | 286        |
| " " " " V <sup>me</sup> Denis Dubouché.                               | 287        |
| Reclamation O. Lebeau. — Lettre re                                    | 287        |
| Rapport de la Commission de l'Eau, re pose de filtres et tuyau.       | 289        |
| " " L'Inspecteur de Ville.  | 289        |
| " (2) du chef de Police.  | 289 et 290 |
| " de l'Honorable Conseil Exécutif.                                    | 290        |
| Roy, W. E. — Arbitrage re   | 290        |
| Rue St. Maurice. — Passage,   | 291        |
| Requête de V <sup>me</sup> W. E. Lajoie & al.                         | 293        |
| Remise de taxes à V <sup>me</sup> H. Rivard.                          | 293        |
| Rivard, V <sup>me</sup> H. — Remise de taxes à                        | 293        |
| Requête de Ludger Rivard  | 293        |
| Rivard, Ludger — Requête de   | 293        |
| Requête de Féron, Lafond & Camel.                                     | 293        |
| " " J. L. Fortin.   | 293        |
| " " D <sup>lle</sup> Adeline Langlois.                                | 293        |
| " " Henri Maillois & al.  | 293        |
| " " J. L. Fortin et Adol. Balcer.                                     | 293        |
| " L. A. De Beaujour.  | 294        |
| Rapport re rue, quartier, Arthur Dupresne, Jos. Leprohon.             | 294        |
| Rue, quartier. — Rapport re demande de prolongement.                  | 294        |
| Rapport de la Commission de l'Eau, re contrat pour filtres.           | 295        |
| " sur soumissions pour filtres.                                       | 295        |
| " de l'Inspecteur Sanitaire.  | 296        |
| Robichon, Hébert, M <sup>re</sup> . — Opinion légale re appropriation | 296        |
| Rivière Milette. — Contrat pour pont,                                 | 297        |
| Richelieu & Ontario. — Arbitrage re Socie                             | 297        |
| Ryan, V <sup>me</sup> J. — Arbitrage re                               | 297        |
| Requête de Jos. Leprohon.   | 302        |
| Rapport de Jhs. Bellefeuille re pompes à vapeur et ingénieurs.        | 302        |
| Roubeau à vapeur. — Nomination de l'Ingénieur.                        | 302        |
| Roy, W. E. et Fred. — Expropriation de terrain de                     | 302        |
| Requête de W. W. Godin.   | 304        |
| " " Donat Hélinas & al.   | 304        |
| Rue Hertel. — Trottoirs nouveaux,                                     | 304        |
| Requête de Louis Pelletier.   | 304        |
| " " Robichaud & Frère.  | 305        |
| Robichaud & Frère. — Requête de                                       | 305        |
| Requête de D <sup>lle</sup> Bazillisse Gilbert.                       | 305        |
| Reduction de taxes à V <sup>me</sup> Pierre Carutti.                  | 305        |
| Rapport de l'Inspecteur de Ville.                                     | 307        |
| Rapports (3) du chef de Police.                                       | 307        |

|  |     |  |     |
|--|-----|--|-----|
| Ryan, V <sup>o</sup> John — Arbitrage <u>re</u>                            | 307 | Requête de J. W. Kossette.   | 341 |
| Richelieu & Ontario. — Arbitrage <u>re</u>                                 | 307 | Rues St. Prosper & Champlour. — Passerelles,                               | 341 |
| Rues. — Opinion légale <u>re</u> appropriations pour élargir les           | 308 | Requête de Jos. Baron.   | 341 |
| Remboursement du coût des chaînes de trottoirs.                            | 311 | " " F. X. Piché & al.  | 341 |
| Retrocession de terrain par le <u>bl.</u> de Fer de la V. du St. Maurice.  | 311 | " " Les Révérends Sœurs Dominicaines.                                      | 341 |
| Règlement chap. 190, concernant les déventures des Incendies.              | 315 | " " d' Uld. Parignau & al.   | 341 |
| Requête de Johnny Lacroix & al.  | 317 | " " A. W. Gauthier & al.   | 341 |
| " " G. F. P. Gélinas.  | 317 | Rue Au Platon. — Trottoirs,  | 341 |
| " " Jos. A. Gélinas.   | 318 | Requête d' Art. Bornaïs et Alb. Doucette.                                  | 341 |
| " " David Robichaud.   | 318 | " " Uld. Martel.   | 341 |
| Robichaud, David — Requête de  | 318 | " " Ant. Dussault & al.  | 342 |
| Requête de Jos. Perreault & R. Robichaud.                                  | 318 | " de Johnny Grandmaison.   | 342 |
| Robichaud, R. et Jos. Perreault. — Requête de                              | 318 | " " D <sup>me</sup> Eug. Lavigne.  | 342 |
| Requête de la Canada Iron Corporation.                                     | 318 | Réduction de taxes à Liboire Beaudry.                                      | 346 |
| Rue St. Angèle. — Pour ouverture de la                                     | 318 | Requête d' Alep. Collins.  | 350 |
| Rue St. Marie. — Prolongement de la  | 319 | " " Alfred Sauvageau.  | 350 |
| Rapport <u>re</u> construction du Marché aux Denrées.                      | 320 | " du Berce Lavolette.  | 350 |
| Règlement chap. 191, concernant les Marchés et les Commerçants de viandes. | 321 | " de N. Malhiot.   | 350 |
| Richelieu & Ontario. — Appropriation de terrain de <u>bl.</u>              | 323 | " " Thomas Tourville.  | 350 |
| Requête d' Ursule Massicotte.  | 327 | " " d' Emil Panneton & al.   | 350 |
| Remise de taxes d' Eau à Ursule Massicotte & s <sup>rs</sup> .             | 327 | " de Geo. Robert.  | 351 |
| Requête d' Alep. Docteur & al.   | 327 | Robert, Geo. — Requête de  | 351 |
| " de J. Dugal.   | 327 | Rue Bureau. — Plan de la — (avec lettre de l'Ing <sup>rs</sup> de la Cité) | 351 |
| " " Jos. Racette.  | 327 | Règlement du Village de Parval, <u>re</u> Traverse.                        | 351 |
| Racette, Jos. — Requête de   | 327 | Rapport de l'Inspecteur de Ville   | 353 |
| Remise de taxes à D <sup>me</sup> Thérèse Lambert.                         | 327 | Rivière Milette. — Rapport <u>re</u> pont de la                            | 353 |
| Requête d' Uldoric Martel.   | 328 | Rue Bureau. — Plan de la   | 353 |
| " de Jos. Gauthier & al.   | 328 | Rues St. Marie et St. Martin. — <u>re</u> échange de terrains              | 354 |
| Rue Notre-Dame. — Trottoirs,   | 328 | Requête de L. Lafontaine.  | 356 |
| Résignation de Louis Lafontaine.   | 328 | " " W. B. Donald & al.   | 356 |
| Rue St. Maurice. — Trottoirs nouveaux,                                     | 328 | " " Jos. B. Massicotte.  | 356 |
| Rapport <u>re</u> construction du Marché aux Denrées.                      | 329 | " " Eugène Bazinet.  | 356 |
| " de Bureau, Méthot & Biqué.   | 330 | " d' Art. Auger.   | 356 |
| " " A. B. Normandin  | 330 | " de N. Rondeau.   | 356 |
| Rue Bureau. — Rapport concernant la  | 330 | Rondeau, N. — Requête de   | 356 |
| Rapports (3) du Chef de Police.  | 330 | Requête de J. Poivin.  | 357 |
| Rapports <u>re</u> vente de liqueurs enivrantes.                           | 331 | " d' Uld. Martel.  | 357 |
| Rue St. Angèle. — Nouveaux trottoirs,                                      | 331 | " de R. Bellefeuille & al.   | 357 |
| Racette, Jos. nommé Gardien de l'Hôtel-de-Ville.                           | 331 | " d' Azarie Harnois.   | 357 |
| Références exigées des nouveaux Officiers et Employés.                     | 332 | Rapport du Chef de Police.   | 358 |
| Ryan, V <sup>o</sup> John — Appropriation de terrain de                    | 334 | Règlement chap. 192, concernant les Cotisations et taxes.                  | 359 |
| Requête de P. Champagne.   | 340 | Réduction de taxes à Geo. Robichaud.                                       | 362 |
| " " T. Bourival.   | 340 | Robichaud, Geo. — Réduction de taxes à                                     | 362 |
| " " Victoria & Co. & Skin Co.  | 341 | Requête de la Canada Iron Corporation.                                     | 364 |
|  |     | " " Noé Patri.   | 364 |

|   |     |   |            |
|---|-----|---|------------|
| Requête de The Tabak Leo.                                   | 367 | Requête de Léonce Lagnon.   | 383        |
| " d'Auguste Cadorette.                                      | 367 | " " Honoré Hamel.   | 383        |
| " de W. N. Godin.   | 367 | " " J. Roméo Desilets.  | 383        |
| " " Geo. Dupresne.  | 367 | Qués des Pins, St. Maurice, St. Paul, St. Luc, St. Jean, St. Basile et Notre-Dame.—Eclairage, | 385        |
| " " Jos. Laberdue.  | 367 | Rapport du chef de Police.  | 386        |
| " d'Edouard Trépanier.                                      | 367 | Règlement, chap. 143, concernant les Clubistes et Marchands de Liqueurs.                      | 387        |
| " " Alfred Manseau.   | 368 | Remboursement de taxe sur loyer à J. Boivin.  | 389        |
| " de Gédéon Toupin.   | 368 | Requête de Geo. Robichaud.  | 391        |
| " " Johnny Petit.   | 368 | Robichaud, Geo.—Requête de  | 391        |
| " " Majorique Arcand.                                       | 368 | Requête de Jos. Vachon.   | 391        |
| " " Hector Provencher.                                      | 368 | " d'Alphonse Brouillet.   | 391        |
| Rôle d'Evaluation pour 1910.—Dépôt du                       | 371 | " de la congrégation St. André.   | 391        |
| Requête de Panneton & Brunelle.                             | 376 | " " L'Eglise Méthodiste.  | 391        |
| " " L. A. Lemoine.  | 376 | " " J. A. Dupresne.   | 391        |
| Résignation de l'Echev. Lamy, Président Comité des Marchés. | 377 | " " L'Union de Tempérance des Dames.  | 392        |
| Rapport du chef de Police.                                  | 377 | " " la Société de Tempérance.   | 392        |
| Requêtes (H) de la Société St. Vincent de Paul.             | 380 | " " Phi. Levasseur.   | 392        |
| Requête des Chevaliers de Colomb.                           | 381 | " " la paroisse de St. Barnabé.   | 392        |
| " de l'Union St. Joseph du Canada.                          | 381 | Rapport re Hôtel Ville-Marie.   | 394        |
| " " L'Union St. Pierre.                                     | 381 | Rapport des Comités du Feu et de l'Acqueduc, re   | 395        |
| " des Tertiaires.   | 381 | rapport de la Canadian Fire Underwriters' Assn.   |            |
| " " Forestiers Catholiques.                                 | 381 | Rapport de Bureau, Méthot & Piqué, re Enquête   | 397        |
| " de l'Union de Tempérance des Dames.                       | 381 | du Marché-aux-Décorés.  |            |
| " du Cercle Laviolette.                                     | 381 | Rapport de Bureau, Méthot & Piqué, re Buvettes et   | 397        |
| " " Cercle Lafliche de L. A. S. J. S.                       | 381 | pensions dans les hôtels.   |            |
| " de la Canada Américaine.                                  | 381 | Règlement, chap. 144, concernant les Abattoirs amendé.  | 398        |
| " " L'Alliance Nationale.                                   | 381 | Rôle d'Evaluation.—Examen du  | 402        |
| " " la Société Médicale.                                    | 382 | Requête de Louis Lingras.   | 405        |
| " " " Ligue du Sacré-Cœur.                                  | 382 | " L'Honoré Grenier.   | 405        |
| " du Cercle des Etudes Sociales.                            | 382 | " L'Edmond Robichaud.   | 405        |
| " de la Ligue Anti-tuberculeuse.                            | 382 | Robichaud, Edmond—Requête d'  | 405        |
| " des Forestiers Canadiens.                                 | 382 | Requête de T. Bournival.  | 407        |
| " de la Société de Tempérance.                              | 382 | " " Chs. Page.  | 407        |
| " " L'Association des Jeunes.                               | 382 | " " J. Omer Aubry.  | 407        |
| " d'Alphonse Roy.   | 382 | " L'Abraham Noël.   | 408        |
| Roy, Alphonse—Requête d'                                    | 382 | " de Louis Lingras & al.  | 408        |
| Requête d'Elie Poirier.                                     | 382 | Reclamation de dommages par Arthur Godin.   | 408        |
| " de Naph. Charbonneau.                                     | 382 | Rapport sur plaintes contre le Rôle d'Evaluation pour 1910.                                   | 409        |
| " " Willie Chartre & al.                                    | 383 | Rôle d'Evaluation pour 1910.—Rapport sur plaintes contre le                                   | 409        |
| " d'Edouard Deshaies.                                       | 383 | Rapport des Evalueurs.  | 414        |
| " de la Soc. Alpha.   | 383 | Rôle d'Evaluation pour 1910 homologué.  | 434        |
| " " Geo. Robert.  | 383 | Rapports (3) du chef de Police.   | 434 et 435 |
| Robert, Geo.—Requête de                                     | 383 | Requête d'On. Dupuis.   | 437        |
| Requête de Téléphore Gosselin.                              | 383 | " de Lucien Massicotte.   | 437        |

Requête d'Edmond Michelin. 437  
 " de Thomas Fourville. 437  
 Rapport concerté les horaires et tarifs des Traverses. 439  
 " de l'Officier de Santé. 440  
 " re Joseph Dauphinais, épileptique. 440  
 Rivière Godfrey. — Pont sur la 440  
 Rue St. Martin. — Protêt re fermeture de la 442  
 Requête de J. A. Châteauneuf & al. 449  
 Rues St. Julie et St. Maurice. — Quisard, coin des 449  
 Requête d'Edmond Lessard. 450  
 " de Andy Mailhot & al. 450  
 Rues De Tomancourt et St. Angèle. — Quisard, coin des 450  
 Requête d'Israël Lemoine. 450  
 " " O. Camel & al. 450  
 " de Louis Dugré. 450  
 " " Wilbrod Boisvert. 450  
 " " la Société de Tempérance. 450  
 Rues St. Julie et St. Maurice. — Eclairage, 451  
 Rapport du Chef de Police. 452  
 Règlement Chap. 195, concerté les Cotisations et Taxes. 452  
 Règlement concerté les licences, certificats paup. — Projet de 453  
 Requête de Téléphore Gosselin. 454  
 " " Willie Ferron. 454  
 " " L' Hector Racette. 454  
 Racette, Hector — Requête d' 454  
 Requête de Louis et Léon Leclerc. 454  
 Remboursement à Louis et Léon Leclerc. 454  
 Requête de Louis Janvier. 454  
 " " F. A. Verrette. 455  
 " " P. A. Louip & al. 455  
 " " Joseph Camel. 455  
 " " Belle Louisella Vivier. 455  
 " " J. A. Trudel. 455  
 " des Employés des manufactures Rivard & Godin. 455  
 " de J. L. Fortin & al. 455  
 Rapports (2) du Chef de Police. 457  
 Requête de Ludger Rivard. 461  
 Rivard, Ludger — Requête de 461  
 Requête de Joseph Lamothe. 461  
 " " Joseph Paquette. 461  
 " " The Canadian Diequart Beam Co. 461  
 " " D. Lucien Massicotte. 461  
 " d' Alex. Houliston. 462  
 " de la Banque d' Hochelaga. 462

Requête de Louis Gingras & al. 462  
 " du Rev. Père E. J. A. Tourangeau & al. 462  
 Richelieu & Ontario. — Lettre de la Cie, 464  
 Rue St. François-Xavier. — Eclairage, 464  
 Rapport de l'Inspecteur de Ville. 464  
 " " L'Ingénieur de la Cité. 465  
 Rue Des Forges. — Elargissement de la 465  
 Rues Laurier et de la Terranderie. 466  
 Rivard, Ludger — Certificat en faveur de 467  
 Réduction de taxes à Michel Kauthier. 467  
 Roberts Filter Manufacturing Co., Inc. — Lettre de la 471  
 Reine et à la Famille Royale d'Angleterre. — Bondances, à la 471  
 Requête du Rev. Ls. Renoncourt & al. 472  
 Rue St. Elizabeth. — Prolongement demandé. 472  
 Requête d' Eus. Phandonnet. 472  
 " " Eng. Charretier. 473  
 " " Hubert Panneton. 473  
 " de Frs. Huppé et Ls. Leclerc. 473  
 Rue St. Martin. — Quisard, 473  
 Requête de Frs. Huppé & al. 473  
 " d' Eng. Balcer & al. 473  
 " de David Larivière. 473  
 " " Victor Desmarais. 473  
 " d' A. Prefontaine et Wm. Ferron. 473  
 " de l'Association Agricole. 474  
 Remise de taxes à l'Association Agricole. 474  
 Requête de Téléphore Dugré. 474  
 Rue Des Commissaires. — Trottoirs nouveaux, 474  
 Requête de Ludger Beaubien. 474  
 " " Théodale Beaulieu. 474  
 Ryan, Wm. John — Certificat de construction à 476  
 Rapport du Chef de Police. 477  
 Rue Des Commissaires. — Trottoirs nouveaux, 477  
 Rue Riverville. — Eclairage, 477  
 Règlement Chap. 195, défendant de cracher sur les trottoirs, &c. 478  
 Rue St. Marie. — Prolongement de la 479  
 Roi George V, concernant sa déclaration, lors de }  
 son couronnement. — Pétition au } 481  
 Rue Le Jeune. — Soumissions pour pont, 481  
 " " " — Acte de marché re construction pont, 483  
 Rue Du Fleuve. — Elargissement de la 483  
 Requête d'Albert Gagnon & al. 484  
 " de Ludger Ollarie. 485  
 " " D. P. Morrisette. 485



|   |     |  |     |
|---|-----|--|-----|
| Requête des Rév. D <sup>mes</sup> Ursulines.                                  | 485 | Requête de Lucien Levasseur.                           | 503 |
| " L' Adolphe Thibault.  | 485 | " " P. Boisclair & al.                                 | 503 |
| " de Wm. Féron & al.  | 485 | " " Albert Lagnon.                                     | 504 |
| " " Benj. Pronovost.  | 485 | " " D <sup>me</sup> Jos. O. Desilets.                  | 504 |
| " d' Uld. Martel.   | 485 | " (3) " J. O. Pichette.                                | 504 |
| " de l' Association des Citoyens.   | 485 | " " Joseph Doyon.                                      | 504 |
| " " O. M. Gauthier & al.  | 486 | Reclamation d' O. Beaulac.                             | 505 |
| " " Donat Nault.  | 486 | Rue Plaisante. — Pour l'élargissement de la            | 506 |
| Roberts Fitter Infgr. Sec. — Lettre de la                                     | 486 | Rues. — Fusion de terrains par Wm. Féron & al., pour   | 507 |
| Rapport de la Commission de l' Eau.   | 487 | Requête de Sévère Beaulieu.                            | 509 |
| " du Chef de Police.  | 487 | " " Honoré Gélinas & al.                               | 509 |
| Remise de plans d' Eau à l' Association Agricole.                             | 488 | " " Olivier Marchand & al.                             | 509 |
| Rue Plaisante. — Élargissement projeté de la                                  | 488 | Rue St. Prosper. — Re prolongement de la               | 511 |
| Requête de H. Fontaine & al.  | 491 | Rue Cooke. — Ouverture de la                           | 512 |
| " " F. V. Gravel & al.  | 491 | Rue St. Prosper. — Prolongement de la                  | 514 |
| Rue Des Champs. — Trottoirs nouveaux,   | 491 | Rue De Troie. — Ouverture de la                        | 523 |
| Requête de L. P. Guillet & al.  | 492 | " " " — Aqueduc et Drainage,                           | 523 |
| Rue St. Prosper. — Prolongement demandé.                                      | 492 | Rapport de l' Echevin Canneton.                        | 524 |
| Requête d' Art. Gélinas.  | 492 | Rapport d' O. B. Normandin, re pont, rue Le Jeune.     | 525 |
| " de Jos. Lambert.  | 492 | Rue Le Jeune. — Rapport, re pont,                      | 525 |
| " " Henri Edouard Balcer.   | 492 | Rue Cooke. — Tap spéciale concernant la                | 526 |
| " " Et <sup>re</sup> Falardeau & al.  | 492 | Ross, Art. comme surveillant des travaux du Boulevard. | 526 |
| " " F. Lyburner & al.   | 492 | Requête de L. W. Sanscartier.                          | 529 |
| " " Robert Ryan.  | 492 | " " Philippe Spénard.                                  | 529 |
| Ryan, Robert — Requête de   | 492 | " " V <sup>re</sup> Elidore Piché.                     | 529 |
| Requête de Collins & Girouf.  | 492 | " " J. P. L. Thibault.                                 | 529 |
| " d' Ernest Blanchette.   | 493 | " des Sœurs Dominicaines.                              | 529 |
| Reclamation de W. Beaupré.  | 493 | " d' Uldoric Martel.                                   | 529 |
| Rapports (2) du Chef de Police.   | 495 | " de Lhs. Ed <sup>re</sup> Hamelin.                    | 530 |
| Reglement Chap. 196, pour l'établissement d'une ma-<br>nufacture de lingerie. | 495 | Rapport du Seci-Trés. pour 1909.                       | 533 |
| Rue St. Prosper. — Pour le prolongement de la                                 | 500 | " de l' Inspecteur de Ville.                           | 534 |
| Rue Cooke. — Pour l'ouverture de la   | 500 | Rue St. Roch. — Drainage,                              | 534 |
| Rue Plaisante. — Pour l'élargissement de la                                   | 500 | Réduction de taxes à V <sup>re</sup> Michel Corbin.    | 534 |
| Rue Des Champs. — Nouveaux trottoirs,   | 501 | Remise de taxes à V <sup>re</sup> Marcisse Masse.      | 535 |
| Requête d' Hest. Bastarache & al.   | 502 | " " " " Delle Flora Lambert.                           | 535 |
| Rue Laurier. — Aqueduc,   | 502 | Requête d' Elphège Girouf.                             | 535 |
| Requête de W. Mailhot.  | 502 | " de D <sup>me</sup> Améde Carpentier.                 | 535 |
| " " Héré St. Arnauld.   | 503 | Remise de taxes à V <sup>re</sup> Alex. Wellers        | 536 |
| " " O. J. Gouin & al.   | 503 | Requête des Rév. Pères Franciscains.                   | 536 |
| " " Art. Beland & al.   | 503 | " des George Verrette.                                 | 536 |
| " " Eph. Teasdale.  | 503 | " " V <sup>re</sup> L. B. St. Pierre.                  | 536 |
| " " Joseph L. Labarre.  | 503 | " " Nelson D. Lervois.                                 | 536 |
| " " Ls. Courteau & al.  | 503 | " " Ls. Hamel & al.                                    | 536 |
|   |     | " " R. A. D. Robichaud.                                | 536 |



|   |      |   |        |
|---|------|---|--------|
| Robichaud, R. & D. — Requête de                                       | 536  | Requête de Noël Patri   | 568.   |
| Rue Lejeune. — Balance du contrat du Pont,                            | 536  | " de b. F. G. Gélinas,  | 568.   |
| Rapport re emprunt M <sup>re</sup> Achille Bellefeuille.              | 538  | " de J. O. Fouché & al,   | 568.   |
| " " installation de filtres.  | 539  | " de Elzear Tessier,  | 569.   |
| " de la Commission de l'Eau.  | 539  | " de F. Malhiot,  | 569.   |
| " " Bellefeuille & Duplessis.   | 539  | " de Moineau & Richard,   | 569.   |
| " 2 <sup>e</sup> installation de filtres.                             | 539  | " de Adam Isabelle,   | 569.   |
| " de l'Ingénieur de la Cité.  | 539  | " de E. Thivierge & al,   | 571.   |
| " du Conseil d'Hygiène.   | 540  | " de Henry Johnson,   | 571.   |
| Rue St Prosper. — Prolongement projeté de la                          | 540  | " de M. Aubry & al,   | 571.   |
| Rue St Charles. — Soumissions pour trottoirs,                         | 541  | <sup>Rues St-Léon et des Hommes-Fidèles, St-Joseph</sup><br>Requête de Ernest Trudel,       | 572.   |
| Rapport du Sec. Prés. — Soumissions pour impression du                | 541  | " de la Diamond Whitehead Coy   | 572.   |
| Requête d'André Trudel.   | 543  | " du Cercle Littéraire,   | 572.   |
| " des Youaves.  | 543  | " de l'Assoc. des Citoyens,   | 572.   |
| " d'Art. St Pierre.   | 543  | " de J. S. Paulin,  | 572.   |
| " de J. Charest & al.   | 543  | " de Asselin & Auger,   | 572.   |
| " " Tréfle Massicotte.  | 543  | <sup>Rues St-Joseph et des Hommes-Fidèles, St-Joseph</sup><br>Rapport du Comité d'Éclairage | 573.   |
| " " Joseph Blanchette   | 543  | <sup>Rues St-Antoine et des Hommes-Fidèles, St-Joseph.</sup><br>" du Chef de Police,        | 573.   |
| " " J <sup>me</sup> V <sup>re</sup> Aimé Olivier                      | 543  | Requête de L. Lapierre & fils,  | 578.   |
| " " Arthur Auger,   | 544  | " " G. L. Laval   | 578.   |
| " " Eugène Cloutier,  | 544  | Rapport de l'Inspecteur-Saunt <sup>re</sup> E. J. Landry                                    | 579.   |
| " " Ludger Rivard,  | 544  | " de l'Ingénieur-Saunt <sup>re</sup> J. O. Madson   | 579.   |
| Rivoard, Ludger — Requête de  | 544  | " de l'Inspecteur de Ville,   | 579.   |
| Résignation de Meruau Chagné,   | 544  | Réduction de taxes à M <sup>re</sup> J <sup>me</sup> Powers,                                | 580.   |
| Roberts Filter Mfg Coy, Inc. — Lettre de la                           | 544  | Construction de l'Hôtel de Ville,   | 581.   |
| Ritchie & Hamelin — Lettre de   | 545  | Ross, Arthur, nommé contre-maître des travaux   | } 582  |
| " " " " "   | 545  | à l'Hôtel de Ville  |        |
| Ryau Robt. — Lettre de  | 545  | Ryau, Robert — Requête de   | 583.   |
| Ryau Robt. — Demande de prêt  | 545  | Requête de Chs. Edr. Haute,   | 583.   |
| Requête de P. A. Bonduault à la Cour Sup <sup>re</sup>                | 547. | " " C. A. Lemoine,  | 583.   |
| Règlement définitif de crachoirs sur les trottoirs                    | 478. | " " Jos. A. Desilets & al,  | 583.   |
| Règlement concernant l'établissement d'une man <sup>re</sup> de pulpe | 550  | " " Albert Grenier,   | 583.   |
| " " la Décision du 22 Juin 1908                                       | 552  | " " Robert Ryau,  | 583.   |
| Requête de Moïse Alarie,  | 563  | " " Jean St-Louis   | 584.   |
| " " Wilbrod Boivert   | 563  | " " Geo. Bellefeuille,  | 584.   |
| " " J <sup>me</sup> V <sup>re</sup> J <sup>me</sup> Powers            | 563  | Rapport du Comité des Chemins, concernant   | } 586  |
| " " la North Shore Power Coy.   | 563  | le niveau des rues De Tomancourt & Terland  |        |
| " " J <sup>me</sup> V <sup>re</sup> Herc. Proulx                      | 563  | Rapport de M. J. O. Courier, Insp. Vétérinaire  | 587.   |
| Roberts Filter Mfg Coy. — Lettre de la                                | 563  | Règlement concernant l'établissement d'une man <sup>re</sup>                                | } 587. |
| Rapport du Comité de Santé,   | 565. | facture de pulpe et de papier sulfate. Cha-   |        |
| Rapport du Comité de Police,  | 566. | pitie 199.  |        |
| " de l'Inspecteur Sanitaire,  | 566  | Règlement concernant l'ouverture de l'Avenue  | } 590. |
| Requête de Bruno Desjardins,  | 568  | Normand, Chapitre 200   |        |
| " " Phil. Biqué,  | 568. | Révision des taxes. — Comité pour   | 591.   |

|  |      |  |      |
|--|------|--|------|
| Réduction de taxes à C. Guilbert                         | 592. | Ryan, J <sup>re</sup> John. - Lettre de                            | 620. |
| Roy, Louis. - Requête de                                 | 593. | Régénéral Père Augustin. - Lettre de                               | 620. |
| Requête de D <sup>ne</sup> J <sup>re</sup> B. Pierre,    | 593. | Remise de taxes p <sup>re</sup> J <sup>re</sup> Louis Moisan,      | 620. |
| " " Louis Roy,   | 593. | Règlement Chap. 202. - concernant la coupe ou                      | 622. |
| " " Octave Gravel,                                       | 593. | prise de la glace pour usages dans la                              |      |
| Rapport de Jules Marchand,                               | 594. | lettre des Trois-Rivières. - Adoption du                           | 623. |
| Rues Laurier, Desla Verendrye, Royale                    | 596. | Règlement, Chap. 203. - concernant les heures de                   |      |
| et St-Olivier. - Vente simplifiée sur les                |      | fermeture des restaurants, salles de billard                       |      |
| Requête de Joseph Moisan                                 | 597. | Restaurants, etc. Règlement concernant les heures de fermeture des | 623. |
| " de D <sup>ne</sup> J <sup>re</sup> S. Paquin,          | 597. | Requête de L. Mercier. -   | 625. |
| " de Chs. Gauthier,                                      | 598. | Règlements. - Impression des. -                                    | 637. |
| " de L. Denoncourt & al.,                                | 598. | Requête de J. N. Grenshields & al., -                              | 638. |
| Règlement Chap. 201, concernant la procédure             | 600. | Rédacteur Hamelin, Lettre de. -                                    | 644. |
| à suivre pour l'adoption des règlements                  |      | Rôle d'Evaluation. - Examen des plaintes contre le                 | 643. |
| Rapport du Chef de Police, re V. Vézina,                 | 601. | Rivard, Edm. - Requête de  | 645. |
| Rôle d'évaluation pour 1911, déposé. -                   | 602. | Requête de Edmond Rivard,  | 645. |
| Requête de J. Demontigny & al.,                          | 603. | " de Ursula Massicotte,  | 645. |
| Règlement Chap. 201. - concernant la procédure           | 604. | des Marguillies Calise & James,                                    | 645. |
| à suivre pour l'adoption des règlements                  |      | de Arthur Brunelle,  | 645. |
| Requête pour péage d'accostage à St-Angèle               | 605. | de Louis Trottechaud,  | 645. |
| Roy, L. & al. - Requête de                               | 607. | Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire                                  | 646. |
| Requête de Lucien Massicotte,                            | 607. | du Chef de Police,   | 647. |
| " " Treflé Massicotte,                                   | 607. | Règlement, Chap. 204. - concernant l'établis-                      | 647. |
| " " L. Roy & al.   | 607. | ssement d'une nouvelle manufacture                                 |      |
| Rapport de l'Inspecteur-Sanitaire                        | 607. | des coton et d'indienne  | 651. |
| " " du Chef de Police,                                   | 607. | Règlements publics dans les journaux                               | 652. |
| Rue St-François. Prolongement de la                      | 609. | " " " " " "  | 653. |
| Rue De Foix. - Ouverture de la                           | 610. | Révocation des règlements du Conseil de V.                         | 653. |
| Rue du Château. - Redressement de la                     | 612. | Règlements du Conseil de Ville, révisés.                           | 653. |
| Requête de P. A. Duval & al.,                            | 612. | Requête des H <sup>rs</sup> Marc Godin,                            | 655. |
| " " J <sup>re</sup> Pierre Lavoine,                      | 616. | " de L. Trottechaud,   | 655. |
| Rue St-François. - Lettre de                             | 617. | " de J. A. Guitras,  | 656. |
| Rapport du Comité Spécial de l'Exposition                | 617. | Rapports (3) de l'Inspecteur de Ville                              | 657. |
| Réglementation des clubs, cercles, et ligues environants | 618. | " de P. N. Martel,   | 657. |
| Restaurants. - Première lecture du règlement re          | 618. | des Évaluateurs pour 1911.   | 660. |
| fermeture des  | 619. | sur plaintes contre le rôle d'éval <sup>tion</sup> pour 1911. -    | 688. |
| Règlement pour fermeture des restaurants, sal-           | 619. | Rôle d'évaluation pour 1911. - Rapport sur plaintes                | 688. |
| les de billards. - Première lecture du                   |      |  |      |
| Règlement concernant la coupe de la glace, etc. -        | 619. | Requête de la Wyngamach Cellulose Paper Co. Ltd,                   | 690. |
| 1 <sup>re</sup> lecture du                               |      | de G. G. Gélinas,  | 690. |
| Requête de Ovide Biqué,                                  | 620. | " " Louis Giroux   | 690. |
| " " Thomas Robert,                                       | 620. | " " Paul Robert,   | 690. |
| Robert Thomas. - Requête de                              | 620. | " " Clément Neault,  | 690. |
|  |      | " " The Canadian Motor Car Co., Ltd                                | 691. |
|  |      | " " Canada Iron Works  | 691. |
|  |      | Robert Paul. - Requête de  | 690. |
|  |      | Rôle d'évaluation pour 1911. - Nomination de                       | 689. |

|   |   |      |
|---|---|------|
| Rapport de l'Inspecteur - de Ville,                                       | 692. Requête de la chambre de commerce,   | 714. |
| " " " - Sanitaire,  | 692. Robichon G. H. - Lettre de   | 714. |
| " " " - Vétérinaire   | 692. Rue Duplessis-Rochard, - trottoir  | 713. |
| Requête du Rev <sup>d</sup> C <sup>te</sup> Valbert Marie & al.,          | 694. Rue Dupl. Rochard, St-Thomas - faisant au coin de  | 713. |
| " de Alfred Pétty,  | 694. Remise de taxes à M <sup>lle</sup> Delina Lamothé  | 713. |
| Joseph Lambert,   | 694. Rapport de l'Insp. Ville et Ing. C <sup>te</sup> , re                                    | 716. |
| Justine de la... (illegible)  | 694. Ritchie & Hamelin. - Allocation à  | 717. |
| " Alfred Boissvert  | 697. " " - Remise d'impôt, taxes et à   | 717. |
| Victor Aubry,   | 698. Rapport du Sec. Trés. pour 1910. -   | 718. |
| Rutherford, J. G. - Directeur Gén. Vétérinaire,                           | 698. Requête de Alc. Lebrun,  | 720. |
| Lettre de   | 698. " " Wilf. Desrochers,  | 720. |
| Rapport de L. P. Bellefeuille,  | 699. " " L'Hon. Jacq. Bureau,   | 720. |
| Rivard, Marc. - nommé auditeur,   | 700. Rapport de l'Insp. Vétérinaire,  | 721. |
| Rue St. Prosper. - Prolongement de la                                     | 701. " du Comité de Santé,  | 721. |
| Requête de Godin & Bournival,   | 701. " " " Spécial, concer. f. p. col. -  | 722. |
| " de Arthur Ernest Duce,  | 701. " " " gement de rue Cartier & Angoulême  | 722. |
| " de J <sup>me</sup> V <sup>ie</sup> J <sup>me</sup> Guilbault,           | 701. Rue Cartier et Angoulême, - Prolong <sup>mt</sup> des                                    | 722. |
| de Louis Roy,   | 701. Requête de Alcide Lebrun,  | 724. |
| Roy, Louis. - Requête de  | 702. Remise de frais extra-judiciaires ref. J <sup>tes</sup> & Corp                           | 725. |
| Requête de F. Gravel & al.,   | 702. " " " Corp & Landry  | 725. |
| " des promoteurs de l'école Laviolette                                    | 702. Robert Miller Mfg. Co. - Instal <sup>tion</sup> de 2 filtres                             | 725. |
| de Camille Courcy,  | 703. Requête de Henri Figei Godin,  | 726. |
| Rapport du chef de Police,  | 710. " " H. L. Godin & al.,   | 726. |
| Requête de Pierre Lacroix,  | 710. Rapport du Comité du chemin re changem <sup>nt</sup>                                     | 726. |
| " du Séminaire des 3 R <sup>es</sup> ,                                    | 710. " de faïenciers de la rue St-Pierre  | 726. |
| " de Thomas Parent,   | 710. Rue du Peus; - Rapport re changem <sup>nt</sup> de                                       | 726. |
| " de Alf. Marchildon,   | 710. " parcours de la   | 726. |
| " de J. A. Tebbutt,   | 710. Rapport du Comité du Ten. re requête   | 727. |
| " de Phil. Aubry,   | 710. " Achille Oiau   | 727. |
| " de LaFontaine & Morrissette,  | 710. " de l'Insp. Sanitaire.  | 727. |
| " de Eugène & Armand Bégin,   | 711. Rue Cartier et Angoulême, - Ouverture des parties de                                     | 728. |
| " de Alf. Sauvageau,  | 711. Restaurants la nuit - Report de J <sup>me</sup> Dupl <sup>é</sup> & al. re ouverture des | 729. |
| " de J. Belleville & al.,   | 711. Requête de J. A. Dube & al.,   | 729. |
| Rapport de l'Insp. Ville & Ing. C <sup>te</sup> , re                      | 711. " " J. Massicotte & al.,   | 730. |
| de l'Insp. Sanitaire.   | 711. " " J <sup>me</sup> V <sup>ie</sup> Thomas Janvier,                                      | 730. |
| Rue St. Jean. - Drainage accordé,   | 711. " " Louis Boissvert,   | 730. |
| Rapport de l'Inspecteur - Vétérinaire,                                    | 711. Rapport du Chef de Police  | 730. |
| du chef de Police   | 711. " de l'Inspecteur sanitaire  | 730. |
| Rev <sup>d</sup> St. Martin. - Copulation par le 2 <sup>e</sup> au pourvu | 651. Rue St. Martin. - 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> botier du rége-                      | 730. |
| Rue proposée conduisant aux quais du Harve,                               | 713. " ment concer. la fermeture de la  | 730. |
| Requête de P. Cloutier & al.,   | 713. Règlement concer. la fermeture d'une partie de   | 730. |
| " " P. Grenier & al.,   | 713. " la rue St. Martin. - 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> botier du                       | 730. |
| " " Pierre Grenier,   | 713. Requête de J <sup>me</sup> V <sup>ie</sup> Omer Lamothé & al.,                           | 737. |
| " " James Patterson,  | 713. Règlement concernant la fermeture d'une  | 738. |
| " " M <sup>lle</sup> Delina Lamothé,                                      | 714. " partie de la rue St. Martin  | 738. |
| " " M <sup>lle</sup> Azilda Lavoie,                                       |   |      |





|  |      |
|--|------|
| Rue St-Joseph - Coût de déplacement des tuyaux<br>d'égout et drainage  | 775  |
| Règlement, chap. 209, concernant une exemption<br>de taxes à "The Leather Shoe & Lea-<br>ther Company Limited, - 1 <sup>re</sup> section de la | 775  |
| Règlement, chap. 208, concernant la construction<br>d'un chemin électrique - Adoption de   | 776  |
| Requête de Estienne Cossette & al.,  | 778. |
| Rapport de l'Inspecteur de Ville   | 779. |
| Rue Laurier - Prolongement de la   | 779  |
| Rapport du Chef de Police  | 779  |
| Rapport du Comité des Chemins, re lettre de l'Éclaire  | 779  |
| Règlement, chap. 210, concernant l'ouverture de<br>la rue du Roi, - 1 <sup>re</sup> section de la  | 782  |
| Règlement, chap. 209, concernant une exemption<br>partielle de taxes à "The Leather Shoe<br>and Leather Company Limited."                      | 782  |
| Règlement, chap. 208, Lettre de M <sup>rs</sup> J. L. Fortin<br>et Maurice Gelinac & c   | 785  |
| Rue St-Prospere - Trottoirs  | 785  |
| Requête de Aug. Cadorette & al.,   | 784  |
| " Joseph Poiralaire fils,  | 785  |
| Réservoir, Lettre de North Shore Power Co, re  | 785  |
| Rapport du Comité Spécial re tramway électrique  | 787  |
| " de l'Ins <sup>pe</sup> -Sanitaire,   | 789  |
| " des Évaluations re propriété P. Demarais,  | 789  |
| " du Comité des Chemins  | 790  |
| Rue Ste-Julie, - Section D'Éclaire - Trottoir  | 790  |
| Rapport de l'Inspecteur de Ville   | 791  |
| Rue St-François-Xavier, - Prolongement de la   | 792  |
| Rapport du Président des Élections Municipales<br>Année 1911   | 794  |
| Requête de L. Patochaud,   | 794  |
| " " J. M. Spénard  | 794  |
| " " Robert, Ducie  | 794. |
| " " Godin & Parnival,  | 795  |
| " " Omer Bouchard,   | 795  |
| " " Rés. L. J. Demarcant & al.,  | 795. |
| Rue Bureau - Arçage  | 795. |
| Réduction de taxes à Laurentide Paper Coy.   | 795  |
| " " " Dominion Coal Coy.   | 795  |
| Richardson & Ontario au Maire - Annotation de la C <sup>te</sup>   | 797  |
| Rapport de l'Ingénieur de la C <sup>te</sup> re pub. de l'Éclairc  | 797  |
| " " l'Inspecteur de Ville,   | 797  |

Remise de taxes à Omer Bouchard, -  
Rue St-Gorges - Éclaircissement de la

797  
798





|  |   |
|--|---|
| Soumissions demandées pour appareil<br>des chauffages à l'Hôtel-de-Ville } 612<br>Soumissions pour chauffage à l'Hôtel-de-Ville } 613<br>Soumission pour entretien des chemins d'hiver<br>accordés à Alph. Lemay } 614<br>Salles de billards. - Première lecture du règlement<br>re-fermeture des } 619<br>Soumission pour ouvrage de plomberie accordée à<br>Germain & Fren } 619<br>La pour appareil de chauffage accordée<br>à G. Hamelin & Fils } 619<br>Salles de billards. - Règlement complet. Le règlement de signature des } 623<br>Soumission pour impression de la Charte et des<br>Règlements accordée à Vanasse & LeFrançois } 637<br>Soumission pour glace à l'abattoir, accordée à<br>Pierre Fenon } 641<br>Soumission pour foins avoine accordée à L. N.<br>Goudreau } 641<br>Soumission pour peinture et enduits<br>à l'Hôtel-de-Ville. - Demandes de } 653<br>Soumissions pour vitres à l'H.-de-V. } 655<br>Services Sanitaires de la P. de G. - Lettre<br>du Pres. de la 4 <sup>e</sup> Com. Ann. des } 656<br>Son Honneur le Maire délégué à Québec re<br>Amendements à la Charte } 689<br>Soumissions pour peinture de l'H.-de-V. } 689<br>enduits à l'Hôtel-de-Ville } 689<br>St. Sulpice (Corporation de) - Lettre de } 698<br>Séminaire des Trois Rivières. - Requête du } 710<br>Squaveau, Aff. - Requête de } 711<br>Somme pour B. Roy à la Corp <sup>tion</sup> } 712<br>Soumissions pour bois de planchers à l'H. de V. } 718<br>Secrétaire Trésorier pour 1910. Rapport du } 718<br>Sauté. - Rapport du Comité de } 721<br>Soumissions pour carreaux et plinthes à<br>l'H.-de-V. } 728<br>St-Quentin. - Bail onphytiotique de l'île } 738<br>Secrétaire Provincial et Lady Pelletier. - Bonds<br>lancés à l'Hon } 738<br>Soumissions pour imp <sup>rimé</sup> du rapport du Sec. Trésorier } 741<br>Sec. Trésorier. - Soumissions pour imp <sup>rimé</sup> du rapp <sup>ort</sup> du } 741<br>Soeurs du Précieux Sang. - Lettre des Soeurs } 754<br>Sulfate d'alun pour filtres. - Spécification pour } 774<br>Spécifications pour sulfate d'alun, pour filtres. } 774<br>Soumissions pour sulfate d'alun } 784<br>Sulfate d'alun. - Soumissions pour } 784 | Soeurs du Précieux Sang. - Lettre des Soeurs } 785<br>Soeurs du Maire et des Echevins. - Prestation de } 794<br>Spuard, J. M. - Requête de } 794<br>. . . - Aqueduc, drainage à prop <sup>os</sup> de } 794<br>Soeur Mary. - Jugement in re } 795 |
|--|---|

|   |    |  |         |
|---|----|--|---------|
| Papes remises à Joseph Langevin.                                      | 2  | Papes remises à D <sup>me</sup> Simaie Delorme.                                  | 84      |
| " " " V <sup>me</sup> Etienne Girard.                                 | 2  | Trottoirs nouveaux, rue St. Frs.-Xavier.   | 85      |
| Terrain de V <sup>me</sup> H <sup>ph</sup> Lajoie. Appropriation de   | 3  | Papes. — Opinion légale re paiement des  | 87      |
| " " vendu par V <sup>me</sup> H. E. Lajoie.                           | 4  | Transport de contrat pour malles et effets à Rouin & Camelin.                    | 96      |
| Transport de licence d' H. Rivard à H <sup>ct</sup> . Brunelle.       | 7  | Trottoir, rue St. Maurice. — Entretien demandé, pendant l'hiver.                 | 97      |
| Terrain vendu à P. Bournival et succ. W. T. Robichon.                 | 12 | Trottoirs, rue St. Frs.-Xavier. — Entretien des                                  | 98      |
| Phibault, G <sup>ed</sup> . J. al. — Lettre de                        | 12 | Phibeau, V <sup>me</sup> Sidore J. al. — Appropriation de terrain de             | 99      |
| Terrain d' Uld. Héroux. — Appropriation du                            | 15 | Phibeau, succession — Arbitrage re   | 110     |
| " " Alph <sup>e</sup> Béliveau. — " "                                 | 16 | Taux de l' Eau pour la Wabasso Cotton Co.  | 111 1/2 |
| " " de V <sup>me</sup> O. Comtois. — Alignement du                    | 17 | Terrain octroyé. — Avis au pub <sup>l</sup> du chem. de fer de la                | } 114   |
| " " Pierre Dupont. — Appropriation du                                 | 20 | Vallée, du St. Maurice, re   |         |
| " " Prime Parasin. — " "  | 20 | Tourigny, Albert J. al. — Lettre d'  | 116     |
| " " V <sup>me</sup> H <sup>ph</sup> Lajoie. — " "                     | 20 | Traverse sur le Fleuve. — Lettre concert, la                                     | 116     |
| " " Uld. Carignan. — " "  | 20 | Terrain de D <sup>me</sup> O. Carpentier. — Rapport re                           | 118     |
| Papes de J. Nelson Denis réduites.                                    | 22 | Phibeau, D <sup>me</sup> J. al. — Contestation in re                             | 137     |
| Terrain de Lucien Lajoie. — Appropriation du                          | 23 | Papes remises à Alph <sup>e</sup> Brouillette.                                   | 140     |
| " " Joseph Imbeau. — " "  | 23 | Tremblay, J. — Lettre de   | 140     |
| " " Henri et Uldolphe Paquin. — " "                                   | 23 | Toutant, Alph <sup>e</sup> . — Requête d'  | 169     |
| Transport de licence de L. E. Dupresne à J. A. Dupresne.              | 24 | Taux de l' eau du S. P. A. fixé à \$2,000. <sup>00</sup> / <sub>100</sub> l' an. | 170     |
| Papes remises à David Aubry et Ludger Beaubien.                       | 24 | Terrain vendu à V <sup>me</sup> W. T. Robichon J. al.                            | 196     |
| Papes de Flavien Dubord.  | 25 | " " " Thos. Bournival.   | 197     |
| Trottoirs nouveaux, rue St. Frs.-Xavier.                              | 27 | Trottoir rue St. Cécile.   | 198     |
| Terrain d' Uld. Héroux J. al. — Appropriation du                      | 31 | Trottoirs. — Lisses en pierre ou béton.  | 204     |
| " " J <sup>ct</sup> . D. et Albert Blais. — " "                       | 31 | Trottoirs nouveaux, rue St. Cécile.  | 205     |
| " " Girard & Godin. — " "   | 32 | Terrain échangé avec D <sup>me</sup> O. Carpentier & al.                         | 206     |
| " " P. V. Ayotte. — " "   | 32 | Pape réduite à W. Beaupré.   | 209     |
| " " des H <sup>ph</sup> de V <sup>me</sup> W. T. Robichon. — " "      | 35 | Trottier, J. W. — Lettre de  | 217     |
| " " L. Duroy. — " "   | 36 | Papes. — Règlement concert, les cotisations et                                   | 224     |
| " " D <sup>me</sup> J. A. Tessier. — " "                              | 37 | Pape sur bicycles rappelés.  | 224     |
| Tessier, D <sup>me</sup> J. A. — Appropriation de terrain de          | 37 | Tessier, J. A. — Requête de  | 227     |
| Terrain de Geo. Méthot. — Appropriation du                            | 37 | Thivierge, Eugène — Lettre d'  | 228     |
| " " Adéland Gauthier. — " "   | 37 | Teasdale, G. J. W. — Lettre de   | 228     |
| Transport de licence de S. J. Vanasse à Déchaine & Rivard.            | 44 | Théâtres. — Tapis sur  | 242     |
| Tremblay, Et. J. al. — Requête d'                                     | 51 | Papes. — Règlement concert, les cotisations et                                   | 242     |
| Papes remises à V <sup>me</sup> Pel. Brière.                          | 51 | Trottoirs nouveaux, rue St. Antoine.   | 243     |
| Prudel, Ernest — Résignation du constable                             | 52 | Teasdale, G. J. W. — Appropriation de terrain de                                 | 243     |
| Transport de licence d' H. Deschênes à Lavergne & Frère.              | 56 | Tuyaut en grès. — Soumissions pour   | 247     |
| Terrain cédé à la corporation Episcopale Catholique.                  | 56 | Tuyaut en grès.  | 247     |
| Phibeau, D <sup>me</sup> V <sup>me</sup> Sidore J. al. — Arbitrage re | 65 | Papes remises à l' Association Agricole.   | 249     |
| Terrain vendu par The Wabasso Cotton Co.                              | 65 | Tape spéciale sur plus value des propriétés.                                     | 271     |
| Transport de licence à Lavergne & Frère. — Réduction pour             | 70 | " " pour ouverture de rues, &c.  | 271     |
| Phibeau, D <sup>me</sup> B. J. al. — Appropriation de terrain de      | 75 | Tessier, J. A. J. al. — Requête de   | 278     |
| Papes réduites pour l' Eglise St. James.                              | 84 | Papes d' Alphonse Corbin réduites.   | 278     |
| Trottoirs, rue Des Champs. — Entretien de                             | 84 | Taché, G. E. — Lettre de   | 279     |

|  |     |  |     |
|--|-----|--|-----|
| Terres et Forêts. — Lettre du Dépt. des                        | 279 | Transport d'étal d'Alb. Doucet à Chs. Lauthier.                  | 386 |
| Terrains achetés du Govt. Prov. — Lettre re                    | 279 | Taxe sur foyer remboursée à J. Boivin.                           | 389 |
| Terrain vendu par T. Livernoche.                               | 279 | Transport de licence de Henri Pandry à Hélot & Frères.           | 399 |
| " " " P. Lesmerises.   | 279 | Tourigny, H. Bon. P. S. — Appropriation de terrain de            | 401 |
| Terrain. — Ovis au Ch. de Fer de la Vallée, du St. Maurice, re | 283 | Thibault, V. J. Val. — Appropriation de terrain, de              | 435 |
| Taxes remises à Joseph Lauthier.                               | 285 | Tourville, Thomas — Requête de                                   | 437 |
| Trudel, Anselme — Requête d'                                   | 286 | Traverses. — Rapport concerté, les horaires et tarifs des        | 439 |
| Taxes remises à Delle Olivine Pellerin.                        | 286 | Tarifs et horaires des Traverses. — Rapport concerté, les        | 439 |
| " " " V. Denis Aubuchon.                                       | 287 | Taxes. — Règlement concerté, les cotisations et                  | 452 |
| " " " V. H. Rivard.  | 293 | Taxes de rues sous contrôle remboursées à Paul & Léon Decker.    | 454 |
| Taché, E. E. — Lettre de                                       | 294 | Trudel, J. A. — Requête de                                       | 455 |
| Terres et Forêts. — Lettre du Dépt. des                        | 294 | Tourangeau, P. P. E. J. Val. — Requête du                        | 462 |
| Tuyau nouveau pour l'aqueduc, rue St. Maurice.                 | 295 | Traverses de Godfrey et Nicolet. — Horaire des                   | 463 |
| Tourigny, H. Bon. P. S. — Appropriation de terrain de          | 299 | Taxes de Michel Lauthier réduites.                               | 467 |
| Trottoirs nouveaux, rue Hertel.                                | 304 | Taxes remises à l'Association Agricole.                          | 474 |
| Taxes de V. Pierre Jérutti réduites.                           | 305 | Trottoirs nouveaux, rue Des Commissaires.                        | 474 |
| Tessier, J. A. — Lettre de                                     | 306 | " " " " " " "  | 477 |
| Trottoirs. — Remboursement du coût des chaînes de              | 311 | Trottoirs. — Règlement défendant de cracher sur les              | 478 |
| Terrain rétrocédé par Ch. de Fer de la V. du St. Maurice.      | 311 | Terrains sur le Côteau St. Louis. — Projet de cession de         | 480 |
| Taxes remises à Delle Flora Lambert.                           | 327 | Thibault, Adolphe — Requête d'                                   | 485 |
| Trottoirs, rue Notre-Dame.                                     | 328 | Trottoirs nouveaux, rue Des Champs.                              | 491 |
| Teasdale, Eph. — Transport d'étal à Léon Denoncourt.           | 328 | " " " " " " "  | 501 |
| Transport d'étal d'Eph. Teasdale à Léon Denoncourt.            | 328 | Terrain vendu à The Siegwart Beam Co. Ltd.                       | 501 |
| Trottoirs nouveaux, rue St. Maurice.                           | 328 | Teasdale, Eph. — Requête d'                                      | 503 |
| " " " " St. Angèle.  | 331 | Terrains cédés pour rues, par M. Féron & al.                     | 507 |
| Trottoirs, rue Du Platou.                                      | 341 | Taxe spéciale concernant la rue Cooke.                           | 526 |
| Transport d'étal de M. Eug. Lavigne à P. Bédard.               | 342 | Travaux du Boulevard. — Art. Ross, surveillant des               | 526 |
| Taxes de Liboire Beaudry réduites.                             | 346 | Thibault, J. P. L. — Requête de                                  | 529 |
| Terrain échangé avec les Propriétaires de la Providence.       | 346 | Taxes de V. Michel Corbin réduites.                              | 534 |
| Tourville, Thomas — Requête de                                 | 350 | Taxes remises à V. Marcisse Knasse.                              | 535 |
| Traverse. — Règlement du Village de Laval re                   | 351 | " " " Delle Flora Lambert.                                       | 535 |
| Terrain échangé avec le G. P. R.                               | 354 | " " " V. Alex. Weller.   | 536 |
| Taxe des marchands Terains.                                    | 359 | Trottoir, rue St. Charles. — Soumissions pour                    | 541 |
| Taxes de Geo. Robichaud réduites.                              | 362 | Trudel, Anselme — Requête d'                                     | 543 |
| Taxes. — Exemption à la Canadian Iron Corporation.             | 364 | Thivierge, M. V. Lôme — Requête de                               | 543 |
| Tabah Co., The — Requête de                                    | 367 | Taxes remises à M. V. Lôme Thivierge                             | 543 |
| Trepanier, Edouard — Requête d'                                | 367 | " " " Aimé Olivier   | 543 |
| Toupin, Gédéon — Requête de                                    | 368 | Transport de licence de Jutaox, Labrecque & Brunelle & Labrecque | 549 |
| Terrain vendu à Kapf Jourdain.                                 | 370 | " " " Emile Panneton à Monneau Richard                           | 549 |
| Transport de licence de Ch. Duquoy à Em. Panneton.             | 378 | Taxes réduites à Delle V. Merc. Gausseau.                        | 563 |
| " " " " a. Paverne & Frère à L. Pelletier.                     | 378 | Tessier Edg. — Requête de  | 569 |
| Tertiaires. — Requête des                                      | 381 | Tessier — Requête de Phil. Piquère Baugnot                       | 568 |
| Thibault, V. J. Val. — Jugement in re                          | 386 | Thivierge, E. Val. — Requête de                                  | 571 |
| Transport d'étal d'Art Bonnais à Chs. Lauthier.                | 386 | Taxe sur foyer déduite de Nagape Sprichette                      | 572 |
|  |     | Trudel, Ans. — Requête de  | 572 |
|  |     | Trottoirs depuis 1905. — Construction des                        | 579 |



Taxes de succession pour l'Alouette - Cose de 579.  
 Taxes réduites à J. V. M. Powers, 580.  
 Taxes - Comité pour révision des 591.  
 Taxes réduites à J. B. Guilbert 592.  
 Tremblay, J. - Lettre des Chef du Dept }  
 du Feu, Montréal } 593.  
 Taxes de l'eau du lac St. H. fixé à \$2500, l'an 591.  
 Trudel, Amélie. - Lettre de 604.  
 Travaux Publics. - Requête à l'Hon. Ministre des 605.  
 pour pèlerinage à St. Angèle }  
 Taxes réduites à J. V. M. Powers 616.  
 Téléphone Bell. - Lettre de la Co. de 616.  
 Charbonnerie, Art. des 641.  
 Taxes à J. L. Moisan réduites à \$3.00 620.  
 Alphonse par J. G. Rueland. - Envoi de 648.  
 Trottechaud Louis. - Requête de 645.  
 Taxes réduites à Louis Trottechaud, 645.  
 Trottechaud Louis. - Requête de 655.  
 Taxes de l'eau à J. G. Rueland, fils, à 7/4 par 1000 gals. 701.  
 Tebbutt, J. G. - 710.  
 Taxes de l'eau de l'Église St. Marc, sur St. Armand, 710.  
 Trottoir, rue Duplessis - Bochard, 713.  
 Taxes remises à Mlle. Dilina Lamotte, 713.  
 " et Intérêt, etc., remis à Ritchie & Anselin, 717.  
 Tablettes et casiers pour routes, H. de Vill. 717.  
 Travaux électriques. - Ligne propriété de 728.  
 Trottoirs, rue St. Prosper, 745.  
 Tarifs horaires et feuilles de route des bateaux Travaux 749.  
 Travaux. - Tarif. Horaires. Feuilles de route des bateaux 749.  
 Taxes comme locataire remises à Max. Cloutier. 752.  
 Tuvier, G. A. - Requête de 756.  
 Taxes comme locataire remises à Elie Rivard, 756.  
 Trudel, Gaston. Requête de 756.  
 Taxes remboursées à Niquet & Coirier, 762.  
 Trottoir du canal Beaufort, rue Cozab. 770.  
 Trudel, J. G. - Lettre de 774.  
 Tebbutt, J. G. and Leather Co. Ltd. - Requête }  
 Chap. 209, concernant une exemption, par } 782.  
 telle de taxes en faveur de "The }  
 Taxes en fav. de "The Tebbutt, J. G. and Leather }  
 Co. Ltd. - Requête, conc. une exemption } 782.  
 partielle de }  
 Trottoirs rue St. Prosper, 785.  
 Tuvier, G. A. - Lettre de 785.  
 Travaux électriques. - Procès-verbal re ligne de 786.  
 " - Rapp. du Comité Spécial re 787.  
 Trottoirs rue Ste. Julie. - Gordon Desjardis. 790.  
 Trottechaud, Louis. - Requête de 794.  
 " " - Requête de drainage à prop. de 794.  
 Taxes réduites à Laurentide Paper Co. 795.

Taxes réduites à Dominion Coal Co.,  
 Taxes. - Lettre du C. P. R. re.  
 Taxes réduites à Omer Bochard,

795  
 796  
 797



|  |     |
|--|-----|
| Union Musicale. — Lettre de l'   | 41  |
| " " — Salle pour l'  | 45  |
| Ursulines, Rév <sup>es</sup> Dames — Lettre des                                      | 318 |
| Union des Municipalités.   | 354 |
| Union St. Joseph du Canada. — Requête de l'  | 381 |
| Union St. Pierre — Requête de l'   | 381 |
| Union de Tempérance des Dames. — Requête de l'                                       | 381 |
| " " " " " — " " "  | 392 |
| Underwriters Ass <sup>ts</sup> , Canadian Fr <sup>es</sup> . — Lettres de la 85.354. | 384 |
| " " " " — Rapport re suggestions de  | 395 |
| Ursulines, Rév <sup>es</sup> Dames — Lettre des                                      | 474 |
| " " " — Requête des  | 485 |
| " " " — Lettre des   | 743 |

U

|  |    |
|--|----|
| Vente de terrain par M <sup>re</sup> W. E. Lajoie.       | 4  |
| " " " à P. Brunival et succ. M. S. Robichon.             | 12 |
| Vachon, Jos. nommé Cust. Constable.                      | 14 |
| Vente de terrain par Pierre Dupont.                      | 20 |
| " " " " Prime Larasin.                                   | 20 |
| " " " " M <sup>re</sup> Kapl. Lajoie.                    | 20 |
| " " " " M <sup>re</sup> J. Carignan.                     | 20 |
| Verrette. — Avis de motion de L. Echevin                 | 21 |
| Vente de terrain par Lucien Lajoie.                      | 23 |
| " " " " Joseph Imbleau.                                  | 23 |
| " " " " Henri et Adolphe Paquin.                         | 23 |
| " " " " M <sup>re</sup> Léon Val.                        | 31 |
| " " " " L. D. et Albert Blais.                           | 31 |
| " " " " Girard & Godin.                                  | 32 |
| " " " " P. V. Cyotte.                                    | 32 |
| " " " " Ls. Dassybra.                                    | 36 |
| " " " " M <sup>re</sup> J. A. Tessier.                   | 37 |
| " " " " Geo. Héhot.                                      | 37 |
| " " " " Adlard Gauthier.                                 | 37 |
| " " " " Art. Brunelle.                                   | 41 |
| " " " " Bellefeuille & Girouf.                           | 42 |
| " " " " M <sup>re</sup> W. Lebrun.                       | 42 |
| Vanasse, F. P. — Licence transportée à Déchain & Girard. | 44 |
| Verrette. — Avis de motion de L. Echevin                 | 45 |
| Vente de terrain par Lhs. Pagé.                          | 47 |
| " " " " J. L. Fortin.                                    | 47 |
| " " " " Hubert Dussault.                                 | 48 |
| " " " " Cloutier & Loie.                                 | 48 |
| " " " " Wellie Godin.                                    | 48 |
| Vue et de sortie sur places publiques. — Droit de        | 56 |
| Vente de terrain par J. A. Godin & Loie.                 | 57 |
| " " " " Blais & Frères.                                  | 57 |
| " " " " Drolet, Lassonde & Loie.                         | 57 |
| " " " " The Wabasso Bottom, Co.                          | 65 |
| " " " " J. A. Jutras.                                    | 66 |
| " " " " J. A. Jutras.                                    | 66 |
| " " " " M <sup>re</sup> O. Comtois.                      | 66 |
| " " " " les Héberts Labarre.                             | 67 |
| " " " " M <sup>re</sup> G. R. Dupresne.                  | 67 |
| " " " " G. Lord.   | 67 |
| " " " " M <sup>re</sup> H. L. Godin.                     | 74 |
| " " " " Delle C. Didier.                                 | 75 |
| " " " " The Bell Telephone, Co.                          | 75 |
| " " " " D <sup>re</sup> B. et J. Thibeaudau.             | 75 |

|   |     |
|---|-----|
| Vente de terrain par Hilaire Royette.                       | 76  |
| " " " " M. A. P. Cart.                                      | 76  |
| " " " " J. M. Spénard.                                      | 76  |
| " " " " M <sup>re</sup> Henri Lajoie.                       | 76  |
| Voiture d'hiver à Coypau. — Soumission pour                 | 78  |
| Vente de terrain par Kapl. Jourdain.                        | 89  |
| " " " " P. W. Cyotte.                                       | 89  |
| " " " " L. J. Beaudry.                                      | 90  |
| " " " " Geo. Dupresne.                                      | 90  |
| " " " " M <sup>re</sup> Sidore Thibeaudau & al.             | 99  |
| Vente par M <sup>re</sup> Henri Lajoie annulée.             | 101 |
| Vente de terrain par Sévère de Lottinville.                 | 104 |
| " " " " M <sup>re</sup> W. E. Lajoie.                       | 104 |
| " " " " W. Mailhot.   | 104 |
| " " " " Emile Panneton.                                     | 105 |
| " " " " G. Marchand.  | 105 |
| Vente de débentures à Hanson Bros.                          | 116 |
| Vote des veuves et des filles majeures. — Droit de          | 123 |
| Veuves et des filles majeures. — Droit de vote des          | 123 |
| Vente de terrain par D <sup>re</sup> L. P. St. Pierre & al. | 130 |
| " " " " Jos. Gonthier.                                      | 130 |
| Vanasse, F. P. — Lettre de                                  | 134 |
| Vente de terrain par Lhs. Pagé.                             | 136 |
| " " " " M <sup>re</sup> Michel Baron et Jos. Baron.         | 137 |
| " " " " M <sup>re</sup> O. Carignan.                        | 137 |
| " " " " Victor Desmarais.                                   | 141 |
| " " " " Ls. Badaup.   | 141 |
| " " " " M <sup>re</sup> W. J. Robichon.                     | 146 |
| Vote des Echevins Duplessis et Pagé. — Droit de             | 148 |
| Vente de terrain par David Larivière.                       | 149 |
| " " " " Lhs. Pagé.  | 149 |
| Vanasse, F. P. — Arbitrage re                               | 153 |
| Ventilation des bâtiments. — Règlement concerté,            | 154 |
| Vente de terrain par M <sup>re</sup> O. Carignan.           | 165 |
| " " " " F. P. Vanasse.                                      | 166 |
| Vanasse, F. P. — Appropriation de terrain de                | 166 |
| Vente de terrain par Hector Girardeau.                      | 166 |
| Voitures et les caveaux. — Règlement concerté les           | 171 |
| Vente de terrain par D <sup>re</sup> Ev. Boisclair.         | 173 |
| " " " " Kapl. Jourdain.                                     | 173 |
| " " " " M <sup>re</sup> L. Hochelaga.                       | 174 |
| " " " " Ls. Milot.  | 174 |
| " " " " la Shawenegan Lodge.                                | 174 |
| " " " " à Girard & Godin.                                   | 175 |

|   |  |     |
|---|--|-----|
| Vente de terrain par                          | L. H. et J. P. A. Robichon.                      | 179 |
| " " " "                                       | M. A. T. Kart.                                   | 179 |
| " " " "                                       | T. Bournival.                                    | 187 |
| " " " "                                       | M <sup>me</sup> W. T. Robichon & al.             | 196 |
| " " " à                                       | M <sup>me</sup> W. T. Robichon & al.             | 196 |
| " " " par                                     | Tancrède Ducharme.                               | 197 |
| " " " "                                       | M <sup>me</sup> Omer Lamotte.                    | 197 |
| " " " à                                       | Thos. Bournival.                                 | 197 |
| " " " par                                     | P. V. Ayotte.                                    | 205 |
| " " " "                                       | M <sup>me</sup> L. Badaup.                       | 205 |
| " " " "                                       | Geo. Harriette.                                  | 206 |
| Verrette, M <sup>me</sup> Alfred — Requête de |  | 209 |
| Viau, Dalbé — Lettre de                       |  | 211 |
| Vente de terrain par                          | Henri Godin.                                     | 214 |
| " " " "                                       | Z. Gauthier.                                     | 214 |
| " " " "                                       | Lucien Lajoie.                                   | 215 |
| " " " "                                       | Art. Dugré.                                      | 224 |
| " " " "                                       | Lucien Lajoie.                                   | 225 |
| Vachon, Jos. — Résignation de                 |  | 228 |
| Vente de terrain par                          | M <sup>me</sup> John Ryan.                       | 232 |
| " " " "                                       | Victor Desmarais.                                | 232 |
| Vézina, Louis — Requête de                    |  | 234 |
| Vente de terrain par                          | P. W. Martel.                                    | 234 |
| " " " "                                       | Paul Lhainé.                                     | 234 |
| " " " "                                       | Adelard Provencher.                              | 238 |
| " " " "                                       | Succ. W. P. Robichon.                            | 238 |
| " " " "                                       | L. J. W. Teasdale.                               | 243 |
| " " " "                                       | H. Dussault.                                     | 243 |
| " " " "                                       | M <sup>me</sup> W. T. Robichon & al.             | 244 |
| " " " "                                       | M <sup>me</sup> Z. Marchand, Jr.                 | 244 |
| " " " "                                       | J. W. Godin.                                     | 244 |
| " " " "                                       | Eug. Balcer.                                     | 245 |
| " " " "                                       | Kap <sup>l</sup> Duchaine fils de Raphaël.       | 251 |
| " " " "                                       | Kap <sup>l</sup> Duchaine fils d'Art. de Pulger. | 251 |
| " " " "                                       | M <sup>me</sup> Euche Duchaine.                  | 251 |
| Vote des appropriations pour 1909.            |  | 254 |
| Vente de terrain par                          | M <sup>me</sup> Jos. Bellefeuille.               | 276 |
| " " " "                                       | Trefflé Livernoche.                              | 279 |
| " " " "                                       | Patrick Lesmerises.                              | 279 |
| " " " "                                       | " " "  | 283 |
| " " " "                                       | Eug. Balcer.                                     | 283 |
| " " " "                                       | P. E. Panneton.                                  | 284 |
| " " " "                                       | Sévère de Lottinville.                           | 291 |
| Vallières, H. B. — Arbitrage re               |  | 297 |

|   |     |
|---|-----|
| Vente de terrain par L. Hon. F. J. Tourigny.  | 299 |
| " " " " Alex. Baptist.  | 300 |
| " " " " W. E. et Fred. Roy.   | 302 |
| Vaches laitières et viandes. — Inspection des   | 306 |
| Vallières, H. B. — Arbitrage re   | 307 |
| Vente de terrain par F. Lymburner.  | 311 |
| " " " " W. Lamy.  | 312 |
| " " " " Trefflé Livernoche.   | 312 |
| Viandes. — Règlement concernant les commerçants de                                    | 321 |
| Vente de terrain par Louis Blain.   | 322 |
| " " " " M <sup>me</sup> Henri Lajoie.   | 323 |
| " " " " L <sup>ie</sup> Richelieu & Ontario.  | 323 |
| " " " " H. B. Vallières.  | 332 |
| Vallières, H. B. — Expropriation de terrain de  | 332 |
| Vente de terrain par J. B. L. Houde.  | 333 |
| " " " " H <sup>ie</sup> J. W. Godin.  | 333 |
| " " " " Denis Péliveau.   | 333 |
| " " " " M <sup>me</sup> J. Adélaïde Gélinas.  | 334 |
| " " " " M <sup>me</sup> John Ryan.  | 334 |
| Victoriaville Side of Main St. — Requête de   | 341 |
| Vente de terrain par M <sup>me</sup> J. E. Houde.                                     | 353 |
| " " " " M <sup>me</sup> E. W. Beaudry.  | 354 |
| " " " à Kap <sup>l</sup> Jourdain.  | 370 |
| Verrette. — Avis de motion de L' Echevin  | 372 |
| " " " " " " " " " " " "   | 379 |
| Vente de terrain par Louis Baril.   | 389 |
| Vachon, Jos. — Requête de   | 391 |
| Vente de terrain par L. Hon. F. J. Tourigny.  | 401 |
| " " " " Ad. Provencher.   | 402 |
| " " " " L. Hon. R. S. Cooke.  | 405 |
| " " " à Edmond Michelin.  | 406 |
| " " " par Della Maria Nault & al.   | 406 |
| " " " " M <sup>me</sup> J. Thibault & al.   | 435 |
| " " " " Adolphe Balcer.   | 435 |
| Verrette. — Avis de motion de L' Echevin  | 453 |
| Verrette, F. A. — Requête de  | 455 |
| Vivier, Della Louisella — Requête de  | 455 |
| Vente des étamp des Bouchers et des magasins du marché.                               | 458 |
| Vente de terrain par F. Lymburner, J. A. Dupassey                                     |     |
| W. Mons, M <sup>me</sup> W. L. Denoncourt et M <sup>me</sup> Kap <sup>l</sup> Normand | 468 |
| Vente de terrain par M <sup>me</sup> Marie Lia Durocher & al.                         | 469 |
| " " " " Henri Godin.  | 469 |
| " " " " F. Lymburner.   | 479 |
| " " " " M <sup>me</sup> On. Girard.   | 479 |
| * Voir page suivante, pour continuation.  |     |

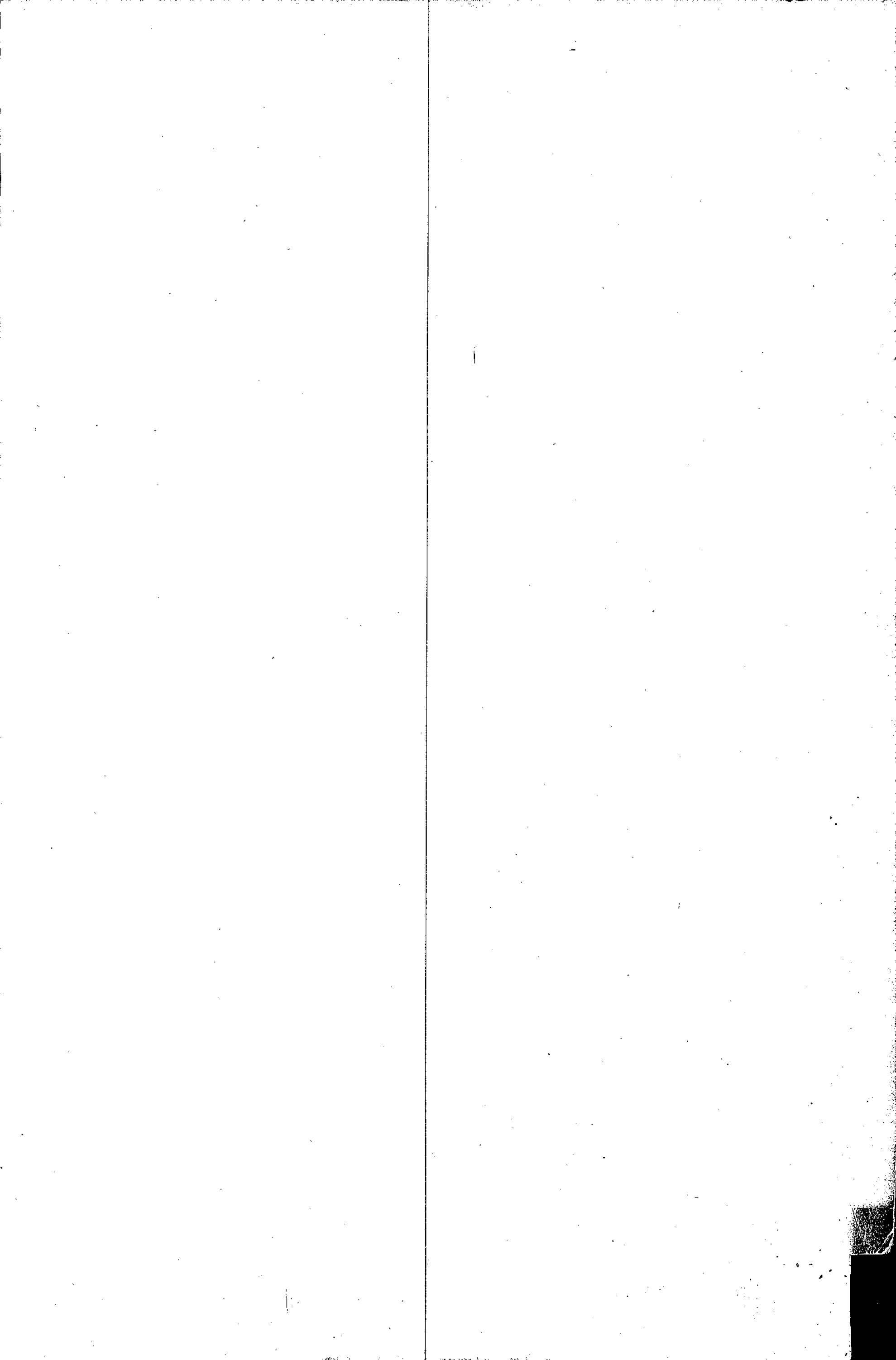
|   |     |
|---|-----|
| Wabasso Cotton Co. — Requête de la                | 2   |
| " " " — Vente de terrain par                      | 65  |
| " " " — Paiement de bonus demandés                | 70  |
| " " " — Hypothèque en garantie par la             | 92  |
| " " " — Emission de debentures pour la            | 95  |
| " " " — Paup de l'Eau pour la                     | 111 |
| Williams. — Condoléances à la famille             | 115 |
| Winnipeg. — Lettre de l'Ingénieur de la Cité de   | 194 |
| Whitehead, Sr. — Lettre de                        | 214 |
| Wabasso Cotton Co. — Lettre de la                 | 264 |
| " " " — " " "                                     | 454 |
| " " " — Main-levée d'hypothèque à la              | 469 |
| Williams, J. Lewis — Lettre de                    | 510 |
| Wabasso Cotton Co. — Lettre de la                 | 511 |
| Weller, V <sup>o</sup> Alex. — Remise de copies à | 536 |
| Wabasso Cotton Co. — Lettre de la                 | 544 |
| Wabasso Cotton Co. — Cession de terrains par la   | 612 |
| Wagamac Pulp & Paper Co. Ltd. — Requête de        | 690 |
| " " " — Lettre de                                 | 730 |
| Wabasso Cotton Co. — Cession de terrains par la   | 754 |
| Williams, Lewis & al. — Requête de                | 757 |
| Wagamac Pulp & Paper Co.                          | 757 |
| Wabasso Cotton Co. — Main-levée d'hypothèque à la | 770 |
| " " " — Vente et cession de terrain par           | 792 |

|  |      |
|--|------|
| Vente de terrain par J. A. Desrosne.   | 479  |
| " " " " par M. L. Democourt.   | 479  |
| " " " " Alex. Baptist.   | 483  |
| " " " " V <sup>o</sup> L. H. Ogden.  | 483  |
| " " " " V <sup>o</sup> John Baptist.   | 483  |
| Verrette. — Avis de motion de l'Echevin  | 490  |
| Vente de terrain à The Siegwart Beam Co. Ltd.  | 501  |
| Vachon, Joseph nommé constable.  | 506  |
| Vente de terrain par M <sup>o</sup> Kapl. Normand.   | 507  |
| " " " " N. Mond.   | 508  |
| " " " " J. A. Jutras.  | 514  |
| " " " " Cooke & Page.  | 525  |
| " " " à The Siegwart Beam Co. Ltd.   | 527  |
| " " " par Léopold Girard.  | 534  |
| Verrette, George — Requête de  | 536  |
| Vente projetée de terrain par J. A. Jutras.  | 540  |
| Vote des appropriations pour 1910.   | 557  |
| Vente de terrain à Isaac Cloutier.   | 574  |
| Village de Laval. — Lettre du Conseil du   | 584  |
| Vente d'emplacements dans la Commune   | 596  |
| Vente d'emplacements sur les rues Laurier, St  | 596. |
| La Virédege, Royale & St Olivier,  |      |
| Vente d'emplacements à la Fabrique St Philippe,  | 596. |
| Vente de terrain par Elzear Delisle  | 596. |
| Vivina V. — Rapp <sup>t</sup> du ch. de Pol. pour rappeler                                   | 601  |
| Vente d'emplacements à Girard & Godin  | 611. |
| Vanasse & LeFrancois. — Impression de la charte et   | 637. |
| des règlements accordés à  |      |
| Verrette. — Avis de motion de l'Echevin  | 642  |
| Verrette. — Condoléances à l'Echevin   | 644. |
| <small>Nombre et nombre des appropriations prises en 1910.</small>                           | 657. |
| Conférence de la Coupe à L'Esplanade Continental,  | 692. |
| Vente de terrain par J. A. Frigon,   | 693. |
| Valbert Magie, Rev. P <sup>o</sup> . — Requête des   | 694. |
| <small>Comité des ingénieurs du Art. (Bureau), à la charge d'hypothèque de la Corp</small>   | 695. |
| Vente de terrain par J. A. Jutras  | 700. |
| <small>Table de l'ancien rapport de l'inspection principale dans quartier Notre-Dame</small> | 711. |
| Viau Achille. — Lettres (2) de   | 714. |
| Vivier, Ad. Ville. — Tabletes et cahiers pour  | 717. |
| Vote des Etats, des Bouchers et des Magasins du Marché                                       | 718. |
| Viau Achille. — Lettre de  | 721. |
| Vidauges. — Enlèvement volontaire des  | 721. |
| Viau Achille. — Rapport du Comité du Bureau  | 727. |
| requête de   |      |
| Vente de terrain par Pierre Grenier.   | 728. |
| Vote des appropriations pour 1911.   | 732. |
| Vanasse & LeFrancois. — Lettre de  | 743. |

V

|  |      |
|--|------|
| Vente de terrain à D <sup>ns</sup> J <sup>rs</sup> J <sup>rs</sup> Janvier | 745. |
| Valier, Théophile - Requête de   | 747  |
| Vente de terrain par D <sup>ns</sup> M <sup>rs</sup> Bellefeuille          | 750. |
| Viguier & Poirier - Requête de   | 752. |
| Vauasse, Antoine - " "   | 753. |
| Vaccination - Règlement projeté conc <sup>rs</sup> la                      | 753  |
| Viguier & Poirier - Requête de   | 757  |
| Végin, Victor, transféré à Station de police                               | 759  |
| Vente de terrain à M <sup>rs</sup> Oscar Dubé                              | 759  |
| " " " " Neuf Antares   | 759  |
| " " " " Ls. Chauve   | 760  |
| " " " " Nord Dupont  | 760  |
| Viguier & Poirier - Saisie remboursée à                                    | 762  |
| Vaccination - 1 <sup>re</sup> lecture du règlement projeté la              | 762  |
| Verecke - Avis de motion de l'Échevin                                      | 763  |
| Vachon, Jules - Requête de   | 765  |
| Vente de terrain à Joseph Cloutier fils de Narcisse                        | 769  |
| " " " " Narcisse Cloutier  | 769  |
| " " " " Arthur Paillet   | 769  |
| Vaccination - Adoption du règlement conc <sup>rs</sup> la                  | 771  |
| Vente de terrain par Eugène Sabot  | 775  |
| Végin, Victor - Transfert de certificat pour ma-                           | 782  |
| quin de liquours à   |      |
| Vente et cession de terrain par M <sup>rs</sup> Makson Cotton              | 792  |
| Co <sup>rs</sup> pour prolonger route François Tassin                      |      |
| Verecke F.A. nommé pro-maire - M. l'Échevin                                | 794  |
| Viau, Achille - Lettre de  | 796  |
| Vente de terrain par M <sup>rs</sup> Claude Ferron                         | 798  |
| Verecke - Avis de motion de l'Échevin                                      | 798. |





Young, Jerry — Requête de

209

Zouaves.— Requête de l'Association des 382  
" — " " " " 543  
" — Lettre du Commandant des 545